



MÉLANGES.

NOUVELLE SÉRIE.





Digitized by the Internet Archive  
in 2014

<https://archive.org/details/melangeshistoriq01unse>





COLLECTION  
DE  
**DOCUMENTS INÉDITS**

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

---

MÉLANGES HISTORIQUES.



# MÉLANGES HISTORIQUES.

CHOIX DE DOCUMENTS.

---

TOME PREMIER.

VIE DE SAINT BERTIN, EN VERS. -- VIE ET OFFICE DE SAINT DIÉ.

DÉFINITIONS DU CHAPITRE DE CLUNY EN 1323.

LETTRES DE JEAN DE WITT. — LETTRES DE BALZAC.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

---

M DCCC LXVIII.



## PRÉFACE.

---

L'un des premiers actes du Comité des travaux historiques, institué en 1834 près du Ministère de l'instruction publique, fut d'ouvrir une enquête sur les ressources que pourraient lui offrir les manuscrits de la Bibliothèque royale et ceux des autres dépôts publics ou privés de la France et de l'étranger. M. Champollion-Figeac fut chargé de porter à la connaissance du public les principaux résultats de cette enquête. Telle est l'origine première des quatre volumes in-quarto publiés de 1841 à 1848 sous le titre de *Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale et des archives ou des bibliothèques des départements*, et plus généralement connus sous la dénomination de *Mélanges historiques*, inscrite au bas des faux titres. Chacun de ces quatre volumes contient : 1° une série de rapports sur différentes bibliothèques ou archives, et quelquefois des notices détaillées sur des manuscrits importants; 2° une série de documents inédits, beaucoup tirés des collections de la Bibliothèque royale, dont le Ministère avait prescrit un dépouillement méthodique, les autres des dépôts explorés en province, ou même à l'étranger, par les collaborateurs qui, de tous les points de la France, s'empressaient de venir en aide au Comité.

La publication des *Mélanges* s'interrompit en 1848, non pas que l'utilité en fût contestée, mais parce qu'on voulait leur donner plus de régularité et de correction. Un nouveau plan fut adopté, et une commission, dont firent partie M. Hauréau, M. Magnin et M. Ravenel, s'occupa activement de rassembler les matériaux d'un premier volume. On peut suivre les progrès du travail préparatoire dans le *Bulletin du Comité historique des monuments écrits de l'histoire de France* (histoire, sciences, lettres, tomes I-IV, 1849-1853).

La retraite de M. Hauréau en 1852 fit abandonner un projet qui ne devait être sérieusement repris qu'une quinzaine d'années plus tard. L'extension donnée à la *Revue des Sociétés savantes* permettait d'y insérer beaucoup de communications analogues à une partie des morceaux qui remplissent les quatre volumes des *Mélanges historiques*. Cependant, plus d'une fois, le Comité a reçu de ses correspondants des documents importants, qui, en raison de leur étendue, ne pouvaient point trouver place dans la *Revue des Sociétés savantes*. C'est surtout en vue de ces documents, et pour reconnaître le zèle de ses plus dévoués correspondants, que le Comité a entrepris une nouvelle série de *Mélanges*, qui aura pour titre *Mélanges historiques. Choix de documents*. Le premier volume, qui sort aujourd'hui des presses de l'Imprimerie Nationale, contient les morceaux suivants :

I (p. 1-41). *Vie de saint Bertin*, en vers; publiée par M. Morand, qui a bien expliqué la valeur de ce document pour l'histoire de la versification latine au XI<sup>e</sup> siècle.

II (p. 43-85). *Vie et office de saint Dié*; publiés par M. Dupré.

Ce morceau comble une lacune du recueil des Bollandistes, et fournit d'utiles indications sur notre ancienne liturgie.

III (p. 87-122). *Définitions du chapitre de Cluny* en 1323; publié par M. Morand. Ce document, qu'on peut, à certains égards, rapprocher du *Journal des visites* d'Eudes Rigaud, nous révèle l'état d'un grand nombre de monastères au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle. Les judicieuses réflexions qu'il a suggérées à l'éditeur ont appelé l'attention de M. Bruel, archiviste aux Archives Nationales, sur les chapitres généraux de Cluny, institution fort peu connue avant la publication de M. Morand, et qui sera mise en pleine lumière par le mémoire de M. Bruel intitulé : « Les chapitres généraux de « l'ordre de Cluny depuis le xiii<sup>e</sup> jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle, avec la « liste des actes des chapitres qui se sont conservés jusqu'à nous. » Ce mémoire fait partie de la *Bibliothèque de l'École des chartes* (année 1873, pages 542-579).

IV (p. 123-392). *Correspondance du grand pensionnaire Jean de Witt*, publiée par M. François Combes. Les deux cents pièces de cette correspondance, qui s'étend de l'année 1653 à l'année 1671, ont été recueillies en Hollande, dans le cours de l'année 1857, par M. Combes, qui en a fait ressortir la valeur et l'intérêt dans une notice particulière, insérée dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en 1863, Histoire, philosophie et sciences morales*, pages 49-65.

V (p. 393-824). *Lettres de Jean-Louis Guez de Balzac*, publiées par M. Philippe Tamizey de Larroque. Cette correspondance, qui porte sur les années 1643-1647, était impatientement attendue depuis plus de vingt-cinq ans par tous les amis de l'histoire litté-

raire du xvii<sup>e</sup> siècle. Le public sera dédommagé de cette longue attente par le savant commentaire dont M. Tamizey de Larroque a enrichi son édition, et sans lequel beaucoup de passages du texte auraient été imparfaitement compris.

La table alphabétique qui termine notre premier volume de *Mélanges* (p. 825-849) a été rédigée par M. R. Siméon.

En même temps qu'il faisait paraître ce premier volume d'une nouvelle série de *Mélanges*, le Comité a jugé utile de clore la publication de la première série des *Mélanges* par une table chronologique et une table alphabétique, qui faciliteront les recherches, jusqu'alors assez pénibles, dans les quatre volumes publiés par M. Champollion de 1841 à 1848. Cette table, qui forme un fascicule in-quarto, de 50 pages, est l'œuvre de M. Ch. Em. Ruelle.

Nous pouvons annoncer que la Commission chargée de publier les *Mélanges* a déjà réuni les éléments d'un second volume: qui va être mis sous presse.

VITA SANCTI BERTINI METRICA,

SIMONE AUCTORE.

---

VIE DE SAINT BERTIN,

EN VERS,

COMPOSÉE PAR SIMON,

TRANSCRITE DU MANUSCRIT ORIGINAL,

AVEC UNE NOTICE PRÉLIMINAIRE ET DES NOTES,

PAR M. FRANÇOIS MORAND,

MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.



# VIE DE SAINT BERTIN.

## NOTICE PRÉLIMINAIRE.

L'auteur de cette vie, Simon, est le quatrième, en date, des biographes du fondateur de l'abbaye de Saint-Bertin : le quatrième, au moins selon mon sentiment. Mabillon en avait compté cinq avant lui<sup>1</sup> ; mais le bollandiste Stilling, avec beaucoup de raison, en a retranché un ; et, dans son calcul, Simon s'est trouvé le cinquième<sup>2</sup>. Ce serait effectivement son rang, si l'on devait considérer comme originale la vie à laquelle Stilling a donné la deuxième place. J'avoue que j'ai grand'peine à la prendre pour autre chose qu'une nouvelle édition de la première avec des augmentations distinctes, telles, par exemple, que tout un livre de miracles qui ne regardent plus la vie de saint Bertin, puisqu'ils se seraient opérés après sa mort. Ne faut-il pas admettre que Simon lui-même ne comptait que trois vies avant la sienne lorsqu'il écrivait ce vers de sa préface :

*Scripta semel vitam scriptis quoque bis repetita?*

Dans ces vies antérieures à celle de Simon, quel qu'en soit le nombre, on en distingue une écrite aussi en vers. Son auteur n'est pas connu ; et, par cette considération qu'il parle de la première invasion des Normands à Saint-Omer, en 860, sans rien dire de la seconde, en 891, on suppose qu'il écrivait entre ces deux époques.

Mabillon et Stilling n'ont fait, ni à l'une ni à l'autre de ces vies en vers, l'honneur de les insérer dans leurs recueils ; ils ont réservé la préférence aux seules compositions en prose, et les autres sont restées inédites. Il faut reconnaître que, pour l'usage qu'ils en auraient fait, ils pouvaient s'en passer : elles

<sup>1</sup> Mabillon, *Acta sanctorum ord. S. B.* III. 106. — <sup>2</sup> Bolland, *Acta sanctorum, sept.* II.

n'ajoutaient rien aux particularités déjà connues et historiquement recueillies. Bien que Simon, en entreprenant son œuvre, s'y fût donné pour mission, comme il l'annonce, de suppléer à ce qui avait été omis, et de développer ce qui n'avait été qu'abrégé, il n'a réussi, au jugement de Mabillon, qu'à se montrer plus long que ses devanciers sur les mêmes points, et, selon Stilling, à être prolix.

Toute concession faite à la sévérité de Mabillon et à son point de vue, l'œuvre de Simon, je le veux bien, servirait peu à l'histoire après les autres vies de saint Bertin; mais elle reste une production littéraire dans l'esprit du temps. Si ce n'est plus une biographie, ce sera un poème comme le goût du siècle put en faire naître; et alors il ne faut plus le tenir enseveli pour jamais. Il y a de l'intérêt, de l'art et des procédés de versification, qui, s'ils ne sont pas tous nouveaux aux hommes familiers avec les poètes latins du xii<sup>e</sup> siècle, peuvent donner lieu à des aperçus neufs et causer encore quelque surprise.

Un curieux recueil de vers, que M. Léopold Delisle nous a fait connaître, abonde en variétés de ces procédés : on les trouve dans le manuscrit 14146, fonds latin de la Bibliothèque nationale<sup>1</sup>. L'auteur est un moine du Bec, Étienne de Rouen, contemporain de Simon. Quoiqu'il se soit donné ample carrière pour multiplier et varier les figures de ses vers, on n'y rencontre pas un spécimen que le poème de Simon nous offre au milieu d'autres formes ou combinaisons, qui se remarqueront assez à la lecture pour que je sois dispensé de les signaler plus particulièrement ici. Je ne m'arrêterai donc qu'aux vers catapultes, *versus catapultini*<sup>2</sup>. C'est ainsi que sont nommés, par l'auteur lui-même, une douzaine de vers disposés tous comme celui-ci, qui est le premier de cette série :

si spe fru  
 Sanctus e ————— ris.  
 qua justifie

et qu'il faut lire en ce sens :

Sanctus eris, si spe frueris qua justificeris.

<sup>1</sup> *Inventaire des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés* conservés à la Bibliothèque nationale, sous les nos 11504 à 14231 du fonds latin, p. 129. Le manuscrit d'Étienne portait, à Saint-Germain-des-Prés, le nu-

méro 1547. On en lit une description sommaire au tome XII, p. 675 et suiv. de l'*Histoire littéraire de la France*.

<sup>2</sup> Voir néanmoins les vers 457-458. 511-540, peut-être d'autres encore du

Simon, je dois le dire, ne me paraît pas le seul ni même le premier qui ait composé des vers latins de cette façon. Je crois que le vers catapulte se trouve aussi, implicitement, dans une pièce d'un évêque de Rennes, Marbode, mort en 1123, et dans une autre pièce d'une abbesse de Hohenbourg, en Alsace, Kilinde ou Relinde, morte après Simon dans le même siècle. La pièce de Marbode comprend seize vers contre la ville de Rennes: ils commencent par celui-ci, tel que je le lis dans l'*Histoire de Bretagne* de D. Lobineau, où la pièce tout entière est tirée d'un manuscrit de Saint-Aubin d'Angers :

Urbs Redonis, spoliata bonis, viduata colonis<sup>1</sup>.

Celle de Kilinde n'a que cinq vers, dans l'*Histoire littéraire de la France*, où je les prends pour n'en donner également que le premier vers, en me conformant à la manière dont il y est imprimé :

O pie grex, cui coelica lex est nulla doli fex<sup>2</sup>.

Ils peuvent être construits ainsi :

spoliata b		} onis.
Urbs Red		
viduata col		} onis.
cui coelica l		} ex.
O pie gr		
est nulla doli f		} ex.

et l'on construirait de même tous les autres vers des deux pièces. On voit que l'emploi de ce mode était si répandu, et en des contrées si diverses, qu'il pourrait passer pour avoir eu le caractère et donné l'habitude d'une règle. Mais il resterait à Simon, pour se distinguer de tous autres, du moins à ma connaissance, de l'avoir qualifié et rendu sensible. Maintenant qu'on en est averti,

même mécanisme que je n'ai pas relevés, et au nombre desquels j'ai bien balancé si je ne mettrais pas les vers numérotés 446-447. Sous une autre forme, j'en noterais de l'espèce de ceux que M. Michelant a reproduits dans son catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer au n° 6 (t. III du *Catalogue général des manuscrits des biblio-*

*thèques publiques des départements*). Il est évident que les vers 133-134, 158-159, de notre Vie de saint Bertin, par exemple, bien qu'ils n'aient pas la marque, sont de cet ordre.

<sup>1</sup> II, 345.

<sup>2</sup> XIII, 588.

grâce à lui, les exemples, lorsqu'il s'en présentera, passeront sans doute moins inaperçus.

Était-ce un caprice que ce genre de versification, un pur jeu de mots? Ou bien n'offrirait-il pas quelque emblème, quelque symbole, une figure de la plume en rapport avec l'intention du poète et le but de son discours? Dans mon hypothèse, le vers catapulte, sous sa forme, peindrait au vif la pensée qui se décoche, l'émotion ou le mouvement du cœur qui darde, une conception de l'esprit qui a le trait, comme la satire, la maxime, la sentence. Ici les vers de Simon et de Kilinde veulent toucher en pénétrant : ils sont des sentences; ceux de Marbode veulent blesser en piquant : ils sont une satire. Si, de prime abord, ma proposition semblait excessive, il ne faudrait pas y renoncer trop vite : sans parler des vers modelés de l'antiquité grecque, j'aurais à m'appuyer d'arguments modernes tout à fait frappants. Panard, en chantant le vin, nous a donné la bouteille et le verre <sup>1</sup>.

La vie de saint Bertin, composée par Simon, contient 784 vers. Ce sont des hexamètres, ou léonins, ou rimant par distiques, avec des gloses interlinéaires, des notes marginales et deux ou trois corrections du texte. Quelques vers même se trouvent en marge, notamment les douze catapultes. Le tout forme un manuscrit de vingt-trois pages d'une écriture du xii<sup>e</sup> siècle, sauf la vingt-troisième, qui est du xv<sup>e</sup>. Ce manuscrit porte les traces de déchirures transversales qui ont été recousues. On ne peut que se borner à constater ces lacérations, vraisemblablement fortuites, pour s'expliquer comment la dernière page, qui n'est pas pleinement écrite, a dû être recopiée. A la différence des vingt-deux autres, cette page est sans gloses, et le texte s'y arrête à la mort de saint Bertin. Est-ce là tout ce que Simon en avait composé? Il aurait alors moins fait pour la gloire du saint, après avoir voulu être un plus complet panégyriste de sa vie et de ses vertus, que tous ses prédécesseurs qui l'avaient loué jusque dans le récit de ses miracles posthumes. Je crains donc que la vingt-troisième page n'ait fait que commencer une transcription de la suite du poème d'après ce qui n'aurait pu se conserver du manuscrit mutilé, et que cette transcription n'ait pas été achevée. En cet état nous n'aurions pas tout l'ouvrage de Simon.

Dans tous les cas, le manuscrit me paraît être l'original même, je ne dis

<sup>1</sup> *Œuvres choisies de Panard, publiées par Armand Gouffé*, III, 140 et 141.

pas l'autographe, de Simon. On n'en connaissait point d'autre de cette ancienneté à Saint-Bertin, et il a servi à la confection des différentes copies qu'on a faites de l'ouvrage, au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle, pour Mabillon et Stilling, et aussi pour l'abbaye elle-même. Je ne sais si l'on doit attribuer à l'auteur du texte les gloses interlinéaires et les notes marginales : je ne vois du moins rien qui s'y oppose, mais assurément les additions de vers ne pourraient être prises pour une réparation des oublis d'un scribe. On n'aurait pas commis, dans une transcription, d'aussi importantes lacunes que celle des douze catapultes. A moins de prétendre qu'ils ne sont pas de Simon, il faut admettre qu'il les a ajoutés d'original dans sa composition, comme cela peut arriver à tout auteur, surtout à un poète, qui trouve encore à dire après avoir fini.

Le manuscrit est ponctué. On y voit le point au centre de la ligne, le point au sommet, le point à la base, le point sur virgule, la virgule retournée surmontant le point et le point d'interrogation<sup>1</sup>. J'aurais aimé à conserver cette ponctuation, que l'on peut considérer, quand elle est authentique, et elle l'est ici, comme une base du texte, en ce qu'elle participe des formes expressives de la pensée d'un auteur. Mais c'est un usage qui ne s'est point établi dans la manière d'imprimer, même pour la première fois, toute œuvre littéraire du moyen âge. Je ne cache pas que je le regrette pour la connaissance plus parfaite du style et des intentions du poète, que ce mode me paraît susceptible de procurer aux lecteurs experts qui voudraient en juger par eux-mêmes, au lieu de s'en rapporter à un traducteur.

Je dis le poète, parce que celui qui s'exprime en vers et avec la poétique des versificateurs du xii<sup>e</sup> siècle prend des licences, façonne des tournures, se livre à des caprices, à des détours, qui ne permettent pas toujours de le suivre et de le pénétrer aussi simplement qu'un prosateur.

Je dis un traducteur, parce qu'en évaluant une ponctuation au cours d'une autre, comme je le fais ici, on interprète et l'on traduit. Je ne me flatte pas de m'être toujours exactement rencontré avec mon auteur dans ces opérations

<sup>1</sup> Ces signes, sauf le point d'interrogation, se réunissent tous dans les vers 96-100, ponctués ainsi :

Proximus enervat bona quæ sibi mens coacervat;  
 Quæ dum concrescunt affectu, cuncta liquescunt.  
 Hoc magis ut noscas : me supplex dicere poscas;  
 Solvit ad hec ora pia mater cepta perora;  
 Ansculta fli meæ pectore verba senili.

de change; mais j'y ai visé de mon mieux. De notre temps encore, on se partage, à certaines places, sur la ponctuation de Virgile.

Simon fut abbé de Saint-Bertin et le premier de son nom, de 1131 à 1136; et il mourut en 1148. Il avait eu de son vivant un successeur, Léon, à qui il dut céder la place. C'est postérieurement à cet acte de soumission, et dans son honorable retraite à Gand, qu'il composa la Vie dont il avait longtemps nourri le projet, et il la dédia à ce même Léon. L'original d'où je la transcris ici reposait dans le Trésor de son abbaye, *Thesauraria Sancti Bertini*, avant d'être annexé au cartulaire du même auteur, qui s'est conservé, sous le n° 723, dans les manuscrits de ce monastère, et qui porte aujourd'hui le n° 146A, dans la bibliothèque de la ville de Boulogne-sur-Mer.

# VITA SANCTI BERTINI METRICA,

SIMONE AUCTORE.

INCIPIT PREFATIO SYMONIS ABBATIS IN VITA SANCTI BERTINI.

Filius et frater merito tuus, o pia mater,  
Laudibus immensis celeberrima plebs Sithiensis,  
Unam cum reputem tibi non satis esse salutem,  
Me conferre putes tibi cum patre mille salutes.  
5 Ergo fave Simoni, queso, pater almè Leoni;  
[Queso, fave, quia pastor ave tibi concino suave,]<sup>1</sup>  
Cui, quod concepi dudum, modo scribere cepi<sup>2</sup>,  
Laude Dei festa, nostri patris inclita gesta,  
Rore velut verno perfusus amore paterno.  
10 Ex quibus ille bonus, humilis, pater atque patronus,  
Plurima quę gessit bene gesta silendo repressit;  
Dissimulans crebris virtutibus esse celebris,  
Ne dubius staret si signis fama volaret.  
Quam quia vitavit, dum se nichil esse putavit,  
15 Scripta semel vita scriptis quoque bis repetita  
Fanda magis late nimia transit brevitate.

<sup>1</sup> Tous les vers entre crochets sont écrits en marge. Celui-ci est déjà un catapulte.

<sup>2</sup> En marge, d'une écriture du xvii<sup>e</sup> siècle :

«Dum scilicet abbatia cessisset et in  
«Gaudavo habitaret, ab anno 1136 usque  
«1148.»

Quę tamen affatu, celebrique notata relatu,  
 Hinc patre sublato, sed sanctis associato,  
 Quanimultis vere referentibus hæc patuere.  
 20 Nos, qualicumque sermone loquamur, utrumque  
 Et quod celavit, et quod stilus abbreviavit,  
 Ut brevitatis crescat, qua quod latet omne patescat,  
 Quod non audaci neque laudis amore procaci,  
 Ut depromamus, tandem sic incipiamus.

EXPLICIT PREFATIO. INCIPIT VITA SANCTI PATRIS BERTINI.

25 Nobilis urbs, gaude celebri, Constantia, laude,  
 Prole Deo grata, Phebo magis irradiata,  
 Ad laudem Christi, quę gignere promeruisti  
 Bertinum magnum, quasi fons de flumine stagnum,  
exhortatione fide ad æternam vitam cęlestis doctrinę  
 Quod rigat et mundat, parat et dape semper abundat.  
 30 Nec minus elatam, sed te magis esse beatam,  
 Conjubilans, multa tibi dico laude resulta,  
 Inclita Flandrensis gens, et sacra plebs Sithiensis :  
 Est tibi namque datus, non ex te sanguine natus,  
 Qui prece placatus tibi solvit mille reatus,  
ab æterna vita in presenti vita  
 35 Ut vivas sospes Bertinus et exul, et hospes,  
 Luce micans fidei, tibi donans plus speciei  
 Quam dant astra Dei superans jubar omne diei;  
 Qui, tam materna renitens quam stirpe paterna,  
 Fusus in hoc mundo generis fulgore secundo,  
 Diluitur munda sacri bap̄tismatis unda;

•Due nobilitates sunt :  
 interior et exterior;  
 interior prima, exte-  
 rior secunda.

Cujus tutela, postquam vetus illa querela  
 Quę genus oppressit hominum depulsa recessit.  
 Indole matura superans puerilia jura,  
 Sub matris cura sequitur puer omnia pura.  
 45 Sed quis in hoc mundo, qui semper pectore mundo,  
 Absque levi nevo tenero valet esse sub evo?  
 Sidera vix cęli, Job dicit<sup>1</sup> : crede fideli.  
 At puer, ut crevit, magis et magis omnia sprevit;  
 Quę reputans vana cito transit gloria sana.  
 50 Qua dum compositam decernit ducere vitam,  
 Moribus ornatis studio sanctę pietatis,  
 Insurgunt bella mundi crepitante procella.  
 Inspiciens ergo puer hęc incumbere tergo,  
 Horret, et absque mora bona relinquens exteriora,  
 55 Casta petit castra, velut astra micantia : castra  
 Dico beatorum <sup>ipse</sup> decor atque <sup>Bertinus</sup> decus monachorum.  
 Luxovium celebri tunc religione vigebat,  
 Atque sub Eustasio patre magna laude nitebat :  
 Quod non immerito fulgebat nomine tali.  
 60 Lux ovibus lucens de lumine spirituali.  
 Hujus ovilis oves Christus Deus associavit,  
 Et quasi luce suis virtutibus irradiavit,

<sup>1</sup> Simon ne donne pas ici le texte du livre de Job; mais il fait allusion à ces deux versets, les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> du xxv<sup>e</sup> chapitre de ce livre :  
 « 4. Numquid justificari potest homo com-

« paratus Deo, aut apparere mundus natus  
 « de muliere?

~5. Ecce luna non splendet, et stellę  
 « non sunt mundę in conspectu ejus. »

Danda quibus fuerant cęlestis gaudia vitę,  
 Stantibus a dextris Domino dicente : « Venite,  
 65 « Perpetuum vobis modo cum patre do diadema,  
 « Virtutum gemmis renitens et laude suprema. »  
 Hujus læticię spe, luminis atque coronę  
 Qua Christi testes desudant hic in agone,  
 Obligat hic toto se pectore, vel sua voto;  
 70 Optans lege pari se talibus associari.  
 Dat pater ingressum, recreat dape copia fessum.  
Bertinus  
 Lętus agit grates; prior in patre gratia vates  
 Ejus adest menti, prior obviat ingredienti;  
 Excipit, exceptum docet, atque coaptat ineptum.  
suspendit.  
 75 Cui dum divinat quibus hunc sibi corde supinat,  
novitius provectus  
 Quid puer ille bibat, quid vir ferat illa propinat :  
 « Frater, ait, si vis merito par vivere divis,  
 « Quę lac dulce dedi monachus mihi factus obedi;  
 « Ut, bene subjecto mihi dapsiliterque refecto,  
 80 « Tristibus et lætis, popularibus atque facetis,  
 « Lenibus et duris, mordacibus et sine curis,  
 « Me tibi dem gratis; quia summę fons bonitatis  
illum  
 « Spe potius ditat qui mundi gaudia vitat.  
 « Sed, ne securus queat esse cinis moriturus,  
X V  
 85 « Quattuor ad postes animę stant quattuor hostes,  
 « Temptantes duris vitiorum mille figuris  
 « Justum, prudentem, discretum, compatiētem.  
 « Tu, Satan, his primam cupiens inferre ruinam,

## POSTES.

X. Justicia. Prudentia. Temperantia. Fortitudo. 85

## HOSTES.

V. Dolus diaboli. Cura mundi. Luxuria carnis. Affectus parentum.

- « Par studio vulpis, tibi cęca foramina sculpis ;  
 90 « Fraude <sup>primus hostis</sup> doloque furis, mentis sata lędis et uris :  
 « Quot viciis sordet quem mundi cura remordet!  
 « Fluctuat omnino quem rodit more canino.  
 « Fervet in hoc mundo <sup>tertius hostis</sup> caro lubrica plus furibundo,  
 « Plures sorde necans et averno summa coęquans;  
 95 « Nam, similis porco, juste depascitur orco.  
 « Proximus <sup>Quartus hostis</sup> enervat bona quem sibi mens coacervat :  
 « Quę dum concresecunt affectu cuncta liquescunt.  
 « Hoc magis ut noscas, me supplex dicere poscas. »  
 « <sup>Bertinus</sup> Solvit, ad hec, ora : « Pia mater, cepta perora. »  
 100 — « Ausculta, fili, mea pectore verba senili,  
 « Certus, ab hac hora, quia multo sunt meliora  
 « Quę tibi succedunt quam quę procul acta recedunt.  
 « Tres sciat esse status homo, natus aquisque renatus.  
 « Nobis <sup>status malorum</sup> extremum <sup>status presentis vite</sup> medius parat atque <sup>status cęlestinum</sup> supremum,  
 105 « Multis mixta malis medium lux hec animalis.  
 « Post male gesta malis superest mors perpetualis :  
 « Post bene gesta bonis lux angelicę regionis.  
 « Quam grave, quam seivum <sup>peccatores</sup> gravat hos onus omne per ęvum,  
 « Quamque bonis gratum sit cernere, quamque beatum.  
 110 « Ingenitum numen, genitum de lumine lumen,  
 « Se cum cęlicolis plus luce nitescere solis,  
 « Ut breviter pandam prope paucis omnia tangam.  
 « Si quę sunt et erunt, vel si quęcunque fuerunt,  
 « Ore loqui nossent non ut sunt dicere possent.

- 115 « Ergo beatorum si consors vis monachorum,  
ineffabilis  
 « Hujus inexpressę socius dulcedinis, esse,  
 « Effugiens penas, tenebras, ignesque, catenas,  
 « Presentis lucis cor rebus tolle caducis.  
 « Ne facias fraudem, ventosam respue laudem;  
 120 « Os dapibus priva, caro marceat hostia viva,  
 « Cura ne curis pereas male cum perituris;  
 « Postponens matrem, spreto patre, despice fratrem.  
 « Sit simul ipse pater, sit mater, sit tibi frater,  
 « Qui pro te pridem passus manet unus et idem.  
Domino  
 125 « Hoc erit immota mentis tibi regia tota. »  
gratia abbatıs abbate gratię  
 Sic in matre patris, sic in patre dogmate matris,  
 Comparatio. Vir docilis crevit, veluti qui semina sevit  
 Plurima collegit bona quam sibi terra subegit.  
 Alia comparatio. Ut vehemens lignis flatu magis ęstuat ignis,  
 130 Sic titulos morum studiis puer emeritorum  
 Extulit, ornavit, quibus hunc pater associavit.  
 Virtutes animi ipsius Attestatur ei caro nescia molliciei;  
 Non celebris stratus sanctis omnino negatus.  
 Asper erat cultus, gravis illi gratia vultus;  
munulat  
 135 Judiciũque metu tremulus rigat intima fletu;  
 Quę quasi pluma levis res fędat noxia quęvis.  
 Dona redemptoris quibus omnibus utimur horis  
 Supplex commemorat, pernox prece psallit, et orat.  
 Dum monet offensus venter sibi solvere census,  
pregustavit  
 140 Vix prelibavit quę cęnula sera paravit.

Ne prope deficeret, macra dum cutis ossibus heret,  
 Servit formido, non ulla gulosa libido.

His sibi spem captans, et tympana carnis adaptans,  
 Laudibus ymnizat, canit ut David, et cytharizat,

Comparatio.

145 Qui minor ex acie proprio caput ense Golię  
 Amputat, et rursum grandem puer enecat ursum,  
 Reddens imbelles hostes sibi quosque rebelles.

Sic lacqueos mortis Christo sibi preduce fortis,  
 Et vi divina superans hic monstra ferina,

150 His quos excedit meritis quasi servus obędit.

Victis portentis dum cantant organa mentis,  
 Fama volat quanti sit : Flandria conscia tanti  
 Laudibus applaudit, quia quod sibi complacet audit.

Tunc Audomaro Morinus sub presule claro

155 In Christum credens, et ab impietate recedens,  
 Cuncta fide sana despexit delubra vana.

His igitur tantum decernens mittere sanctum :

Ubi mittitur  
in Flandriam.

« Ut sit et ipse pater, ait, in patre gratia mater,

« Collige quo frater premat astu spiritus ater;

160 « Quos sub cultura sibi nequit compede dura,

« Quis maneat terror, quos devius implicat error,

« Qua spe, quaque bona dignus valet esse corona,

« Qui fidei donis hos salvat ab ore leonis.

« Est gens Flandrorum quasi gens sit amica virorum :

165 « Finibus haut latis trahit armis vim probitatis,

« Et quamquam parvis opulenta feracibus arvis.

Flandria dicitur  
quasi filandria. Filos  
enim amor vel ami-  
cus; andros vero vir  
dicitur vel virilis.

Inde Flandria quasi  
amica virorum.

Consuetudo gentis.

- « Navibus et parmis vaga, splendida fulget in armis.  
 « Ut puero lusus, placet illi belliger usus,  
 « Cui cruor effusus, laus et jubilatio lusus.  
 170 « Gens hæc fellifera patrioque furore severa,  
 « Fraude cavernosa magis omni vulpe dolosa;  
 « Gens butirum lingens, animo fera, viribus ingens.  
 « [Conflat namque virum lac, caseus atque butirum,  
 « Qui sic lacte furit, quasi quem nimis uva perurit.]  
 175 « Restat adhuc pejus lignum, lapis, aes, Deus ejus;  
 « Hujus metropolis fidei primordia solis  
 « Civibus induxit, Deus hos invisere jussit.  
 « Vult etenim certe fieri bona plurima per te.  
 « His tibi concessis patet undique copia messis.  
 180 « Quem modo provexi Christus tibi precipit : exi,  
 « Accelera, vade, falcem jace, precipe, suade;  
 « Insonet os sanctum, læto cum carmine, planctum  
 « Surdis et mutis reparans epithema salutis. »  
 Hæc recolens sanctus, redolens pietatis amore,  
 185 Carpit iter, nimio pariter comitante labore.  
 Et socii duo, consilii paris et probitatis,  
 Lege Dei sociantur ei : quibus associatis,  
 In populis fidei titulis simul et meritorum  
 Magnifici se pontifici sociant Morinorum.  
 190 Egregiis tribus his sociis pater ille beatus,  
 Atque pio cultus studio magis exhilaratus,  
 Vult ut eant, populum doceant nimis inlaqueatum,

Quia Taruennici  
primitus crediderunt.

vel conficit

incubriat

gentis Taruenna que quantum ad ceteras civitates ejusdem episcopatus metropolis dicebatur.

genus medicamenti.

Audomarus

Et revocent cui fana nocent, minuantque reatum  
 Spe venię vel leticię reserando superna.  
 195 Perficitur quod precipitur pietate paterna.  
 Summa tonant, sacra verba sonant, cadit alta Dyana.  
 Scit Morinus quod sit Dominus super ïdola vana.  
 Marsque ruit, stupet atque luit Venus atque Minerva;  
 Et fidei, virtute Dei, favet ampla caterva.  
 200 Pluto jacet, Dominoque placet jacuisse prophana.  
 Qui populis tribus his famulis dat dogmata sana.  
 Laus canitur per quem regitur bene conditus orbis  
 Qui veterum miserans scelerum vult parcere morbis.  
 His ita subversis, cunctis quoque corde reversis,  
 205 Ad cultum fidei post sacra nefanda Liei,  
 Egregius quivis satus alto sanguine civis,  
 Primus de primis, opibus predives opimis,  
 Prole carens cara cum conjuge plangit amara.  
 Dumque deest heres cui jure cadant patrię res,  
 210 Hoc satis intente simul et sapienter agente  
 Presule prefato, Petro dedit omne beato  
 Jus Sithiu vilłę quam possidet inclitus ille.  
 Ut sit cella gregi monachorum congrua legi.  
 Nutu pontificis, tribus omnipotentis amicis  
 215 Villa datur, data suscipitur, suscepta paratur,  
 Templo perparvo constructo juris in arvo.  
 Qui vult scire sciat, certus de nomine fiat,  
 Templum fundatum templum vetus esse vocatum.

De ejus sacrificio quicumque comeditur mente captus extra se fiebat.

De comite Adroaldo. (Il y avait, de première main, Walberto, qui a été barré et remplacé par Adroaldo.)

Et quoniam ceptus locus his apparet ineptus,  
 220 Danda cito sperant sibi, si loca congrua querant.  
 Ergo petunt flumen, collis linquendo cacumen.  
 Psallunt in prora residentes voce sonora :  
 Mutat natura sua sancto carmine jura :  
 Flumen ad ima cadit, fluvio ratis obvia vadit.  
 225 Rector <sup>hominum</sup> ibi nemo; regitur tamen, et sine remo,  
 Vi regis magni, rabido ratis obviat amui :  
 Carmina namque ferunt qui Christum carmine querunt.  
 Versu Psalmiste quibus ut locus insouat iste :  
 « Hęc requies mea <sup>1</sup>, » stat ratis, atque cauentibus astat  
 230 Gratia divina, fixa remanente carina.  
 Mox ad opus flagrant, surguntque, situmque peragrant.  
 Cęlitus hunc captant, oneri sua membra coaptant.  
 Utque simul tractant fundamina congrua jactant.  
 Sed prius in fundo spacium metitur harundo :  
 235 Sic studio primo sacra fabrica surgit ab imo.  
                                   <sup>id est ferventi</sup>  
 Fervet opus ceptum, finem se gaudet adeptum.  
 Intransentes sancti pia solvunt vota tonanti.  
 Laudibus et psalmis, instantes actibus almis.  
 Conquassant tetri caput hostis. Retia Petri  
 240 Laxant, ut capiant monachi qui post mare fiant.  
   <sup>hujus seculi</sup>  
 Summa Dei pietas vocat; ordo, sexus et etas  
 Monachicos ritus petit, ut plebs naufraga litus.

<sup>1</sup> Psaume CXXXI, v. 14.

Dicunt : curre, veni. Currunt proceres et egeni.

Currunt vulgares, currunt simul et stabulares.

245 Infirmos, sanos, pueros, juvenes, veteranos,

Stercus ut immundum, videas contempnere mundum.

Quos solet affectus par jungere, par quoque lectus,

Fertilitate thori, Deus ad se spe meliori

Evocat, informat, probat, innovat atque perornat.

250 Serpens, bos tardus, lupus, ursus, ovis, leo, pardus.

Quique tyrannizant, Domino pariter monachizant.

Viliscunt fundi, domus atque potentia mundi.

Divitiis plenus dat egenis, et fit egenus.

Cumque super numerum crescit substantia rerum,

255 Adjunctis rebus virtutiferis speciebus,

Laus Sithiu crescit, et nomen ubique patescit;

Ecclesieque status celebris nitet, et monachatus.

Sic bona juncta bonis decus augent relligionis,

Qua, Sithiu <sup>virtutum</sup> splendor dum se diffundit in endor,

260 Lux nova Siccambris, nova surgunt secula Fland[r]is.

Nam dat in ecclesia Noviomii virgo Maria,

<sup>ecclesie Noviomii</sup> Ejus in ornatum, Mumolino pontificatum.

Rursus Ebertramnus datur abbas, vir venerandus,

Qua latitant fossa Quintini martyris ossa.

265 His ita promotis, populis procul inde remotis.

Ut pietate probus par sis, Bertine, duobus,

Dat tibi frena gregis pia summi gratia regis.

Servit prelatus bis terque quaterque beatus

Endor dicitur fons generationis, per quod designantur Christiani.

Siccambri dicuntur Franci, a Siccambria civitate unde venerunt.

De Flandria religio transivit in Franciam.

Bis, dilectione Dei

proxim. Ter, fide  
 Sanct Trinitatis.  
 Quater, vel doctrina 270  
 m. evangeliorum,  
 vel habitu m. prin-  
 cipalium virtutum.

Fert onus accinctus, parat extra, pervigil intus.  
 Fit major magno, culpis leo, par manet agno.  
 Sic prodesse studens parat omnibus omnia prudens.

Ut sata fert humor, sic per sacra dogmata rumor  
 Angelicę vitę, procul et prope, fusus ubique,  
 Spe relevante bona prius ad mala pectora prona.

275 [Movit et erexit, et ad optima queque reflexit.]

Sed, quia silvarum locus horridus ille ferarum

Par fuerat lustris, ibi denegat unda palustris,

Sicut hians baratrum, sepeliri corpora fratrum.

Haut procul, haut grandis mons eminet; hunc tumulandis

280 Ille Deo gratus vice sancti pontificatus,

Postquam sacravit, juri patris associavit.

Qua Deus indulget ibi virgo Maria refulget.  
per quam crimina

Hinc pater insignis cepit clarescere signis.

Sicut odor florem, vel flos commendat odorem,

Sic quibus hunc decorat Dominum pater alius honorat.

Rexque suo prestat famulo quibus hunc manifestat.  
virtutes mundo.

Ut vult curari medici cataplasmate gnari,

Quem graviter crebris coquit estibus ignea febris;

Utque sitis fontem cervo petit, et fuga montem,

290 Sic, quos obscena scelerum lesere venena,

Surgere dum temptant, documenta superna frequentant;

Uni plura viro data que sunt ordine miro.

Fons lavat hos manans, medicus fovet ulcera sanans.

Instruit instructus, sed non sine germine fructus.

Lustra cubicula fe-  
 rarum.

Comparatio.

Quia, quibus vir- 285  
 tutibus Sanctum Do-  
 minus decoravit, iis-  
 dem Dominum Sanctus  
 honorificavit.

Comparatio.

Alia comparatio.

290

- 295 Quodque docens tractat sibimet sapienter adaptat. Doctrina Sancti.  
 Quid miles regi, quid rex persolvere legi,  
 Quid lotus lavachro, quid clerus in ordine sacro,  
 Quidve vir uxori, quid virgo decora pudori,  
 Quid cives juri, quid plebs paupercula ruri  
 300 Debeat, ut didicit singlis, per singula dicit.  
 Nil theatrale sonat, sed quod sine fine coronat.  
<sup>Dispensator</sup>  
 Echonomus regis reserans abscondita legis,  
 Dat de thesauro quod fulvo plus valet auro.  
 Dum mala divinę fugat antidoto medicinę,  
 305 Prudens pincerna recreans dape quosque superna,  
<sup>documenta</sup>  
 Que sitibunda bibat mens, mixta falerna propinat  
<sup>vite eterne</sup> <sup>penitentię</sup> <sup>gehennę</sup>  
 Carmine, lamentis et, vę, (?) sine fine gementis.  
 Qua tempestate, satis alta nobilitate De Walberto comite.  
 Quidam pollebat. Vualbertus nomen habebat.  
 310 Moribus ornatis comes, eximię probitatis  
 Rebus in humanis quas mens affectat inanis;  
<sup>munimen</sup>  
 Legibus armorum petra firma paterque suorum.  
 Par titulis morum fuit uxor amica bonorum.  
 Cara suis soboles, his nascitur unica proles,  
 315 Laus, decus amborum, spes et specimen meritorem.  
 Hanc ubi fons lavit Sanctus de fonte levavit,  
 Ut magis ex lavachro crescant in dogmate sacro.  
 Qui simul intenti verbo patris aure frequenti.  
 Intuitum mentis suspendunt ore docentis :  
 320 « En, ait, o cives, Deus est in paupere dives. Sanctus Bertinus  
ad ipsos.

Verba Christi.

- « Non tacet in nobis sua spondens gaudia vobis.  
 « Quos offensus amat quasi lesus de cruce clamat :  
 « — Ad me derisum pro vobis flectite visum;  
 « Pro vobis cęso mihi digna rependite, quęso.  
 325 « Cerno sub hoste premi mihi quos moriendo redemi;  
 « Quos quoque crux ęmit mihi lividus hostis ademit,  
 « Ad mala compellit quos vulpis more fefellit :  
 « Sed, quero, quare bona dissimulatis amare ?  
 « Novi, non nostis; caro <sup>causa</sup> prepedit, incitat hostis.  
 330 « Luxus, honor, fundi, mens devia, gloria mundi  
 « Omnes debilitant quos lubrica gaudia ditant.  
 « Sed cur consentis, vigor et sapientia mentis ?  
 « Cur, homo, sponte cadis; cur sponte per invia vadis ?  
 « Te non excusas; quia dissentire recusas.  
 335 « At, qui delinquis forsam quasi nescius, inquis,  
 « Quid tam sollicite conturbat causa mei te ?  
 « Accipe responsum : cupidus bibe, nam tibi fons sum.  
 « Sed quid adhuc prodes quo rem mihi pro placido des,  
 « Sedulus adverte cui sunt mala reddita per te,  
 « Cum tibi non prosunt quę sanctis pro precio sunt.  
 « Sensit Adam morsum, morsus ego morte memor sum  
 « Qua te salvavi crucis unctum sanguinea vi.  
 « Dilexi plus me; tu te magis atque minus me.  
 « Tu morti servis dum tibi vivere graviter vis.  
 345 « Occisus pro te, vitę revocare volo te.  
 « Tu pretendis opes, glacie tremit in gelido pes.

Homo non potest  
Deo aliquid conferre  
quod ei placeat sine  
ipso.

Rebributo mala 340  
pro bonis.

Beneficia redemp-  
tionis

« Corpore, mente levis, tu ventre vacare gulę vis.

« Hortor api castę ne dissimilem facias te.

« Tu pro more comas nutris tibi femineo mas;

350 « Come magis mores. Sequitur, mirabilis o res.

« Dum delinquis, ovas, datus hosti mortifero vas.

« Ut pater heredem te diligo quo tibi me dem;

« Esse negas heres cui debentur patrię res;

« Quod tibi do pax est; mihi quod reddis tibi fax est.

355 « Tu tua facta faci si confers et mea paci,

« Nil meriti confers qui me sub pectore non fers;

« Nec sic desperes, qui carni mente coheres,

« Ut Dęus ignoscat veniam tibi, spes, homo, poscat.

« Omnia condono, redeuntes laude corono.»

360 Taliter imbutis per tot pia verba salutis,

Attrahit innumeros fidei venerabilis heros,

Quos post discessum docet ad documenta regressum.

Hunc magis ex more flexus comes ejus amore

Sedulus invisit, cui dona decentia misit:

365 Sicque patri gratus, meritis patris exhilaratus,

Ac prece suscepta, redit in sua, mente refecta.

Sed semel hunc morem, minuens dux patris honorem,

Dum sibi non cavit, citus ad sua dissimulavit.

Ut Deus afflabit, stilus hoc meus enucleabit.

370 Laudis in exemplum subiens memorabile templum

Virgineę matris, dum summi munere patris,

A sanię sordis lavat, ut valet, intima cordis,



Et pede plangit anus; plangit simul et veteranus.  
 Flent equitum turbę, flet lugubre vulgus in urbe.  
 Et metus insomnes, lapso duce, reddidit omnes :  
 400 Casum namque ducis in rebus obesse caducis,  
 Quique timent plebi patrięque, senes et eph<sup>juvenes</sup>ebi.  
 Tandem qua cecidit culpam dux verberare vidit;  
 Vidit, et ad Sanctum lacrimas, suspiria, planctum  
 Dirigit, ut referens pedibus puer ejus adherens,  
 405 Rem prece multiplici patientis pandat amici.  
 Missus paret hero, veniam celer impetrat ego :  
 Currit, et, adductus coram patre, pro duce luctus  
 Fundit, ut his sceleri veniam queat ille mereri :  
 « Audi quod dico; serva, pater, inquit, amico  
 410 « Vitam de cęlo, quam mors sibi tollit anhelos,  
 « Te quia non visit; qua causa me tibi misit,  
 « Spe veniam quęrens, quia lecto totus adherens  
 « Qua reus offendit culpam luit, et reprehendit.  
 « Ultio percellit male quem fortuna fefellit.  
 415 « Contiguus morti, modo mortis turbine forti  
 « Desuper impactus jacet omni corpore fractus.  
 « Pęnitet hunc tanti sceleris; miserere precanti  
 « Qui, ne dampnetur, culpam tibi, Sancte, fatetur.  
 « Da precis antidotum; benedic, Sanctissime, potum,  
 420 « Ut quem mors urget sacra sanans potio purget. »  
 Hisque peroratis, pater ingenitę pietatis  
 Affectu pleno respondit et ore sereno :

« Si cecidit, surgat; supplex confessio purgat :  
 « Purgat et hunc terror, si pēnitet, haut nocet error. »

425 Inmemor inde mali, sacro sibi de penetrali  
 Deferri vinum jubet, inscius ille catinum  
 Tunc caruisse mero. Quod ubi patet indice vero.  
 Signa, fide viva, sub spe revocat rediviva  
 Quę gessere pares, diverso tempore, patres,  
 430 Clemens invictus, sanctusque pater Benedictus,  
 Dando super montes gelidos discurrere fontes.  
 His informatus, lapsumque ducem miseratus,  
 Cor prece suspendit, palmas et lumina tendit.  
 Pangit dulce melos, demulcet carmine cęlos,  
 435 Et factor legis summi penetrabilia regis  
 Irrumpens plorat, quibus impetrat omne quod orat.  
 Orat ut infundat; Deus implet, vasque redundat.  
 Plenum de cęlo, sine palmite vel sine prelo,  
 Vina vomit lignum : patet, o memorabile signum!  
 440 Sub <sup>Moyse</sup> sacro legis, sub iniqui <sup>Jezabel</sup> conjugę <sup>Aab</sup> regis,  
 Petra vomit rivum, viduęque lechitus olivum.  
 Sub patre Bertino, datus ex arente catino <sup>vase</sup>  
 Fons vini manat, quod amici vulnera sanat.  
 Cujus odore satis simul omnibus exhilaratis,  
 445 Sanctus ait puero ducis egri, concitus egro :  
 « Fer calicem domino, qui diluat ulcera vino  
 « Casu contuso de sicco vase profuso. »  
 Vix pede <sup>moderato</sup> discreto complens iter, <sup>eventu</sup> omine læto,

Astitit egroto; cui tristi corde remoto  
 450 Explicat eventum puer, hujus ad experimentum.  
 Gaudia divinat, post quæ sacra vina propinat  
 Gustat, et e lecto, vino, comes ille, recepto,  
 Dissiliens sospes; Sancto novus advolat hospes.  
 Centuplicant grates, dux vati, pro duce vates;  
 455 Laudibus alternis se consonando supernis.  
 Quattuor hic audi miracula congrua laudi :  
 Vates, dux casu, vacuum vas, qui jacet haustu<sup>1</sup>.  
 Previdet; artatur; vino manat; relevatur.  
 Facta recompensat dum dux, data commoda pensat  
 460 Ex propriis rebus variis rerum speciebus.  
 Servos, ancillas, reditus dans, predia, villas,  
 Sanctum ditavit : quibus, o vos, nobilitavit  
 In Sithiu sancto qui statis sub patre tanto.  
 Qui statis, dico, non cédentes inimico.  
 465 Hinc, ex obliquo quod mundo debet iniquo  
 Sensim decrescens, et ab ejus amore tepescens.  
 Dux foris exsolvit : sed rem quam pectore volvit  
 Celat et abscondit : merito, nam quisque recondit  
 Si locus ipse datur cui fur ferus insidiatur.  
 470 Sic dux, signata bona servans intemerata,

Quia, sarato illo,  
 mundo ex necessitate  
 potius quam volun-  
 tate aliquandiu adhe-  
 sit, justis tamen ope-  
 ribus insistens.

<sup>1</sup> Ce vers doit être lu avec le suivant, de cette façon : « Vates providet; dux casu artatur; vacuum vas vino manat; qui jacet relevatur haustu. » Il y en a de cette combi-

naison dans les OEuvres de Kilinde, que cite *l'Histoire littéraire de la France*, XIII, 588. et la suite de cette vie nous en fournira d'autres exemples.

Quicquid celavit celando consolidavit.

At, quod concepit ubi sensim pandere cepit,

Plausum pomposum sibi subtrahit et populosum.

Dum jubet equa sequi, jus iudicis exhibet equi.

475 [ Non pietas, non impietas, non sexus et etas, ]

Non odium, nec amor, neque fusus in aera clamor

[ Hunc a legifero possunt deflectere vero. ]

<sup>Balteis.</sup>  
Vittis protensis circa latus igneus ensis

Non solito pendet; non aurea zona resplendet.

480 Erecto vultu, nitido procedere cultu

Dedidicit, sprevit; sensim Deus hoc abolevit.

Tandem non celat, sed detegit ad quod anhelat:

Et quod conatur rogat ut prece perficiatur.

« Non, ait, usque modo tibi nota, piissime, prodo.

485 « Linqere decerno mihi quicquid inutile cerno.

« Mens abstracta jocis celestis dogmate vocis

« Mundo tota silet, cujus mihi gloria vilet.

« Quam nunc usque colo, sed eam, Sanctissime, nolo

« Amplius hic uti; jam consule, queso, saluti. »

490 Vultu tranquillo pater, hoc ubi cepit ab illo :

« Felix in celis, ait, euge, serve fidelis.

« In celis euge; tamen hic prius omnia luge

« Contra jus Christi mundo quibus insenuisti

« Cujus si pompam colis haecenus ad mala promptam,

495 « Jam nichil hanc reputes, sed vili scemate mutes.

« Sit velut aura levis tibi mundi gloria quevis.

« Armorum strepitum, vel equestrem respue ritum.

« In Satan arma para, madeat tibi pectoris ara.

CATAPULTINI VERSUS.

si spe fru  
 [« Sanctus —————> eris.  
 qua justifie

dum pena ta  
 500 « Culpa pla —————> cet,  
 sed mens pia pla

te fando re  
 « Flendo De —————> um,  
 veluti pharise

cumulis scele  
 « Mente fe —————> rum,  
 ninis ad bona se

que dum fle  
 « Qui spre —————> vit.  
 maculas abole

te de tene  
 « Spe cele —————> b[r]is.  
 miser excute ere

dapibus ple  
 505 « In ce —————> na.  
 te mente refre

scelus exsupe  
 « Spe supe —————> ra.  
 pete gaudia ve

non emer  
 « Immer —————> ite,  
 dispendia v

Mariani

« Spe rep — cordis cyth —  
 dans organa cl — ara,  
 « His val — ut ad æther —  
 te ferre chor — eas. ]

- 510 « Audi, cunctorum tibi summam pando malorum :  
 « Etates, anni, vicium, peccata, tyranni<sup>1</sup>,  
 « Currunt; labuntur; remanet; crescunt; statuuntur.  
 « Virtus, ecclesia, clerus, mammon, simonia,  
 « Cessat; calcatur; ambit; regnat; dominatur.  
 515 « Pontifices, reges, proceres, sacraria, leges,  
 « Errant; turbantur; turbant; sordent; violantur.  
 « Abbas, possessa, prebendam, concio, fessa,  
 « Inflatur; vastat; minuit; declamitat; astat;  
 « Militibus, laude, monachos, mundalia, fraude,  
 520 « Gaudet; inescatur; terret; colit; insidiatur.  
 « Subjecti, stulti, gnari, contemptus, inulti,  
 « Dissiliunt; gaudent; merent; attollitur; audent.  
 « Ordo, pudicicia, pietas, doctrina, sophia,  
 « Languet; sordescit; refugit; rarescit; hebescit.  
 525 « Insons, pupillus, humilis, viduata, pusillus,  
 « Plectitur; artatur; teritur; premitur; spoliatur.

<sup>1</sup> Ce vers et les suivants, jusqu'au 540, sont combinés comme les précédents, 457 et 458, pour être lus de deux en deux, et en accordant chaque substantif du premier vers avec le verbe qui lui est perpendiculaire

et corrélatif dans le second. La construction que je vais offrir, pour les deux vers 511 et 512, donnera la clef des autres : « Etates currunt; anni labuntur; vicium remanet; peccata crescunt; tyranni statuuntur. »

- « Iugenuus, servus, parasitus, scurra, protervus,  
 « Servit; honoratur; tonat; imperitat; domiatur.  
 « Elluo, perjurus, raptor, fallax, epicurus,  
 530 « Prestat; ditatur; viget; excellit; decoratur.  
 « Delicię, fastus, inimicię, tumor, astus,  
 « Enervant; turgent; exercentur; furit; urgent.  
 « Blandimenta, minę, rabies, usura, rapinę,  
 « Suadent; adduntur; sevit; tractatur; aguntur.  
 535 « Idcirco, pesti, detrimentum, grave, mesti,  
 « Cędimur; incidimus; patimur; languescimus; inius.  
 « Aer, languores, incendia, mucro, timores.  
 « Tabet; adaugentur; consumunt; sevit; habentur.  
 « Aurum, censores, pravi, justi, meliores,  
 540 « Fallit; falluntur; presunt; desunt; rapiuntur. »  
 Paret dux dictis, nec differt, hisque relictis  
 Quę male mundus amat : « Fer opem, pater o pie, clamat,  
 « Ut mihi comportet quod vult Deus, et quod oportet. »  
 Dixerat, et plenis manibus sua largus egenis  
 545 Dat : quibus expensis, monachus fit Luxoviensis.  
 Qui, quasi scintilla levis ex urente favilla  
 Eruta concrevit, et in ignem plus coalescit;  
 Sic sensim crescens virtute, magisque calescens,  
 Altius ascendit dum semper ad ardua tendit,  
 550 His abbas factus celebris quos approbat actus.  
 Sicque Dei dextra dum proficit intus et extra,  
 Vitam signa sonant obitumque superna coronant.

De temptatione Sancti

Serpens antiquus, justis velut hostis iniquus,  
 Bertinum sanctum cęlo premittere tantum  
 555 Patrem causatur; tumet, ingemit, insidiatur.  
 Exacuans virus, draco lubricus, et leo dirus,  
 Mittit ad inferna; rogat ut, comitante caterva.  
 Surgat ab interna <sup>fluvius infernalis</sup> Flegetontis hians caverna,  
 Igne cremans valido, meretrix cęnosa libido.  
 560 Hunc ut ad ęterna mala ponat ab arce superna.  
 Hujus causa mali Satan utitur ordine tali:  
 Misteriis plenam Domini lux septima cęnam.  
 Ut res poscebat, monachis celebrem faciebat,  
 Qua pelvi posita pietatis fons, via, vita,  
 565 His animas lavit quibus ultima membra rigavit;  
 Quos ubi lex pavit melius Deus hos saciavit.  
 Hac pater ergo die, quadam vice corpore fesso,  
 Se minuens recreat curarum turbine presso.  
 Fratribus instabat post cęnam tempus et hora  
 570 Qua, pro more, pedes, sed fortius interiora  
 Diluerent. Sed, dum resident, tardante Beato  
 Tam cruce multiplici quam vulnere debilitato,  
 Evomit illud hians, nimis exiciale, baratrum  
 Vultibus horrendis umbratile vulgus et atrum.  
 575 Turba sub humano latitans fantastica vultu,  
 Horrendum visu cęlat sub divite cultu  
 Monstrum luxurię merito sanctis caniformę.  
 Infra femineę cohibet se stigmata formę.

Interea proprię pater incolit intima celle,  
 580 Cum jam, pro foribus proclamans prece puellę,  
 Exigit introitum: « Pateat cito janua, clamat;  
 « Domna venit, festinat, adest; aperite, reclamationem. »  
 Janitor aspiciens tot nescius agmina mortis,  
 Ut simul introeant, clausis assistere portis,  
 585 Qui sint, quidque velint, quid querant querere cepit.  
 Hęc responsa sibi falso data falsa recepit :  
 « Vestri vita patris celeberrima spirat odorem.  
 « Pro quo virgo tenella, gravem subeundo laborem,  
 « Nominis egregii cujusdam filia regis,  
 590 « A patre scire cupit divinę dogmata legis. »  
 Affatu miti mox nititur ille reniti (dicens)<sup>1</sup> :  
 « Cum pater, hac hora, claustrum regat interiora,  
 « Et neque discendi, neque sit locus erudiendi,  
 « Nomine tam celebrem formam, sexu muliebrem  
 595 « Mos hujus patris tenebris non suscipit atris. »  
 Turba ferox turgens, puerumque minaciter urgens,  
 Spumat et inflatur, subvertere cuncta minatur,  
 Ni pateat domnę cito quod sibi clauditur omne.  
 Janitor artatur, quid agendum sit meditatur.  
 600 Anxius intravit coram patre, rem recitavit.  
 Ipse pater celebs, recolens quibus improba pelex  
 Se laudans jactat, dubius mala multa retractat,

<sup>1</sup> *Dicens* est une addition du glossateur : il ne fait point partie du vers et se sous-entend bien de soi.

- Publica dampna, minas, mor[t]em, claustrique ruinas.  
 Sed, solvens morem, sibi mitigat ipse furorem :
- 605 Nescius ad bellum trahitur, subiitque duellum.  
 Intrans in cellam, sibi iussit adesse puellam.  
 Nil obstat morti, patet omnis porta cohorti:  
 Cum celebri pompa procedunt agmina compta.  
 Visu pressa vago procedit virosa virago,  
 610 Cum strepitu stulto vallata satellite multo.  
 Vultu demisso, picto pede, corde remisso,  
 Ut voret explorat, tandem veneranter adorat:  
 Indicioque dato, prope considet illa Beato.  
 Sanctus doctrinam, Sancto parat illa ruinau.  
 615 « Incitor ad bella, pater, inquit virgo puella.  
 « Me caro, meque pater, me predia, me mea mater.  
 « Copia me rerum, me tempora longa dierum  
 « In thalamos ire, cum conjuge fœdus inire.  
 « Excedendo modum, cogunt dissolvere nodum  
 620 « Virginei floris, castique sigilla pudoris.  
 « Virgo manere volo, Christo mihi compare solo.  
 « Angelicum morem, si suggeris ipse pudorem,  
 « Non tam servabo quam servans perpetuabo,  
 « Si thalamos gaudens et, te sacer indice, plaudens.  
 625 « Vita magnifico, spe firmo, mente pudico,  
 « Ac per cuncta pari tibi supplico consociari. »  
 Sta, sta, detegeris; satis est; non progredieris  
 [Ut pateas; te lex tua detegit, improba pelex.]

Quod concepisti scelus evomis, et peperisti;  
 630 Serpens prorupit; caput hujus gratia rupit;  
 Evacuansque nepam quatit hanc cum semine nequam.  
 Astant inferna, stat curia tota superna  
 Ut contra mortem videant configere fortem.  
 Sed quis tam fortis qui non cadat hac lue mortis?  
 635 Vana salus hominis, semper caro prona ruinis!  
 Cunctis suspensis, ibi nullum vulnerat ensis:  
 Hoc in conflictu certans non ingemit ictu.  
 Lancea nulla micat, non est qui: Ve! mihi dicat.  
 Non cruor emanans, ibi nullus vulnera sanans;  
 640 Nam quę dicuntur ibi cuncta silenter aguntur.  
 Intus pugnatur, furit hostis et insidiatur.  
 At, quis retrorsum cadat, ethnica turba deorsum  
 Anceps exspectat. Sed, ne caput ille reflectat,  
 Virtus summa Dei, disrumpe cacumina cęli;  
 645 Justicię zelo de summo respice cęlo,  
 Perque tuam dextram dubiam dissolve palestram.  
 Solve pio visu, sanctis dignissima risu,  
 Jurgia, bella, metum, spectacula subdola, cetum:  
 Jam pius enerva quę fraus parat arte proterva;  
 650 Quemque, loco matris, puerum tibi dogmate patris  
 [Dudum nutristi, fer opem modo, gratia Christi:]  
 Obsta, salvatrix; non criminis ulla cicatrix  
 Hunc tibi deformem per luxuriam caniformem  
 Reddat, et his scurris nunquam cadat hęc tua turris.

Nepa est serpens  
 centum catulos uno  
 partu proferens. Quo-  
 omnes statim devo-  
 rat, uno excepto qui,  
 dorso ejus insiliens  
 et setis adherens ma-  
 tris, mortem evadit

Oratio.

655 Finis protrahitur, dubius conflictus initur.  
 Cum jam Martinus, æterni regis amicus,  
 Splendor pontificum, cruce contrahens inimicum.  
 Detegit ad laudem patris, hoc affamine, fraudem  
 Pelicis argute: «Crucis ipse caractere, tu te  
 660 «Premuni, frater; tibi spiritus assidet ater,  
 «[Quem, dignum sputo, clipeo crucis obtere tuto.]»  
 Quo crucis afflatu, baratri flammantis hiatu  
 Omnibus absortis, post tot discrimina mortis,  
 Trux lupa discessit. Sed, ubi confusa recessit.  
 665 Laus patris accessit cui dum victoria cessit.  
 Gemma nitens, scemma summi patris in diadema,  
 Dextra victrici palmam superantis amici  
 Fert super astra poli: sit laus et gloria soli  
 Quo miles castus cruce <sup>id est delusit</sup> lusit pelicis astus.  
 Auctor. 670 Artibus ista probis, Sithienses, prelia vobis  
 Quæ patiens didicit, Martino preduce, vicit.  
 Qui non vicisset, Sithiu modo non habuisset  
 Nomen tam clarum, decus et decor ecclesiarum.  
 O nomen clarum, paradus deliciarum,  
 675 Sed reor esse parum, nisi dixero cælicolarum.  
 A quibus adjutus post bella ferocia tutus.  
 Ne foret ingratus, tantis pater exhilaratus,  
 Precavet, attendit, grates pro posse rependit  
 Magno Martino, qui de fervente camino  
 680 Eruit intactum. Quod ubi Sanctissimus actum

<sup>Audomaro</sup>  
Pontifici sacro retulit, populi Morinensis

<sup>S. Audomarus</sup>  
Antistes gaudens, palmis ad sidera tensis,

Regem cęlorum pater hostem quo superavit

Laudibus extollens, super omnia magnificavit;

685 Martinique decus cupiens magis amplificare,

Cunctas ecclesias illi jubet attitulare

Quas proprii juris sanctus Bertinus habebat.

Nec differt abbas quod presul precipiebat :

Paruit, et celebrem sibi cepit habere patronum

690 Cujus presidio vim rupit tot nebulonum.

Ac, ne fraude pari quis ibi queat illaqueari,

Ut Domino vovit, extra sacra septa removit,

Per legem celebrem monachis, sexum muliebrem;

Quamque diu vixit, prefixo limite, dixit:

695 « Femina, fige pedem; negat hic tibi terminus edem

Titulus.

« Sanctam; sanctorum sic norma jubet monachorum. »

Hic locus hunc ritum colit a patre sic stabilitum <sup>re</sup> <sup>1</sup>,

Qui cito quod transit hic longo tempore mansit.

Femina servavit quod femina post violavit,

700 Athela <sup>comitissa fuit</sup> Flandrarum, stirps inclita Karolidarum.

Quo modo introitus hujus ecclesie patuit feminis.

<sup>il est vexata</sup> Corporis acta malis, hæc uxor collateralis

<sup>1</sup> Ce vers et les quatre précédents, 693-697, étaient destinés à deux métamorphoses. Tassart commença par les déformer en les transportant dans son remaniement du texte de Folquin, où ils sont transcrits en lignes courantes, sans distinction de rythme ni de mesure. Le savant éditeur du Cartulaire de

Saint-Bertin, M. Guérard, extrayant à son tour ce passage du manuscrit de Tassart (p. 140, à la note), y sentit bien un procédé de versification; mais il n'est point tombé sur la véritable facture, et il en a construit une manière de prose rimée qui demande plusieurs corrections.

Arnulfo comiti tanti rogat ore mariti,  
 Pontificum, procerum, spondens dare plurima rerum,  
 Ut pateant clausa, quia cogere non fuit ausa;  
 705 Nam per tutelam patris optat anhela medelam.  
 Qua spe concepta, grex et veneranda senecta  
 [Esse malum reputat si morem femina mutat;]  
 Et non immerito, quia mors fuit Eva marito.  
 Institit egra gregi; gregis instat concio legi  
 710 A patre prefixę post dira pericula rixę.  
 Egra dolens meret, grex legi fixus adheret :  
 « Non licet hoc, » dicit. Tamen improba femina vicit.  
 Victus matrone prece vel potius ratione,  
 Assensit tandem, flexusque recepit eandem.  
 715 Obtinet adjuta spe multa, lege soluta.  
 Ostia clausa patent, lacrimarum flumina scatent ;  
 Intrat, et absque mora terram petit, applicat ora ;  
 Pectus ad alta levat, sed humo grave corpus adequat :  
 « Qui regis astra poli, dicens, me spernere noli ;  
 720 « Spernere me noli, cui vivunt omnia soli ;  
 « Suscipe, queso, fidem pia qua muliercula pridem,  
 « Dum te turba premit, fluxum sibi credula demit.  
 « Lux mea, vita, vigor, quibus anxia, Christe, fatigor ;  
 « Hac mea vincla fide laxans, mala cuncta relide :  
 725 « Cum prece devota mea mens litat intima vota.  
 « Non premo, pressa rogo : cogor, non improba cogo.  
 « Spes contritorum, via vera, salus miserorum

« Sana contritam, da letam ducere vitam :

« Ut tibi sana canam, fac egram surgere sanam. »

730 Ante sacras aras, maculas dum tergit amaras,  
 Dum gemit et plorat, dum pectus tundit et orat,  
id est graviter  
 Dum grave suspirat, Domino miserante, respirat:  
 Et, pulsis morbis, sanam levat arbiter orbis.  
 Femina laude tonat, monachis bona plurima donat;

735 Hacque patent causa mulieribus hostia clausa.  
 In quibus admissa, dum sospes ovat comitissa.  
 Hac in carne vicens, sed parvo tempore vivens.  
 Migrat ab hoc mundo : micat sine fine secundo.  
 Illud adhuc edam quod ritum femina quedam

740 Vitę preclare nunquam voluit violare;  
 Sed quem prefixit pater hoc se limite fixit.  
 Orabat, flebat, sed ibidem fixa manebat,

Volvens verba precum sacra sacro murmure secum.  
scilicet ritum  
 Hunc ita viva colit ut solvere mortua nolit:

745 Nam foris elatam, dum corporis exanimatam  
 Ad tumulum glebam transferrent, hanc, quasi predam  
 Ereptam pridem, retinet sibi terminus idem.

Pulveream corpus quod virtus cęlica prorsus,  
id est pro meritis Sancti  
 Pro celebri Sancto, depressit pondere tanto.

750 Hec quia nolebat, nullus transferre valebat.  
 Quid tandem facerent latores funeris herent.  
miraculo, id est quod ibi vellet tegi  
 Signo dante fidem, tegit urna cadaver ibidem:

Quę, venerans morem patris, et magis ejus honorem  
cęteris feminis

De muliere que no-  
 luit, nec viva, nec  
 mortua, terminum  
 transire a sancto  
 Bertino feminis pre-  
 fixum.

- Viva libens servat, et mortua plus coacervat.  
id est sponte
- De obitu Sancti. 755 Musa, redi retro; leto, stilus, exprime metro  
vel tristi  
Fortem tironem, celebrem tyronis superantis agonem;  
Sanctum certantem Christum tibi finge vocantem,  
Et quasi dicentem: « Carnem depone prementem;  
« Jam bene certasti, jam per mare velificasti,  
760 « Corde mihi mundo, vento tibi flante secundo.  
id est grave corpus quo velatur anima.  
« Pone gravans velum; pro munere suscipe celum;  
id est gravis.  
« Texta cadat tela; mors omnibus urget anela.  
« Mi delicta, veni; repeto tibi carmine leni,  
id est amenitatis.  
« Jam benedicta veni; tibi sum dator omnis ameni;  
765 « Summa parat dona prope jam tibi danda corona. »  
Sescenti<sup>1</sup>, novies deni, bis quatuor anni  
Transierant mundo, Deus ex quo, corpore mundo  
Virginei partus, nostros sibi consecrat artus :  
Virgineum cursum solis tenet orbita sursum ;  
770 Soli vicina rabie cessante canina ,  
Ignem cerberea superis cohibente licisca.  
Carne febris tacta, celebri statione peracta ,  
Sera senem secum plenum quoque fata dierum  
Excipiunt lecto: quo Christi carne refecto,  
775 Nonis Septembris, vite data munia membris  
Mors tulit optata; superis anima sociata.  
Ponit vile lutum, solvit de carne tributum :

Canicula stella, que et Sirius dicitur, est vis mensibus in medio centro celi est; et, dum sol ad eam ascendet, conjuncta cum sole, duplicatur calor ipsius et dissolvuntur corpora et vaporantur: unde, ex ipsa stella, dies canicularum dicuntur, quoniam et moleste sunt purgationes: qui finiunt nonis septembris, ubi et sancti viri finem sumpsere labores.

<sup>1</sup> On avait écrit d'abord *quingenti*, qui a été barré et surmonté de *sescenti* par correction, de la même main que les gloses interlinéaires.

Dans animam celo, committit cetera ceno.

Terre terra cadit, caro vermibus obvia vadit.

780 Quod vero spirat, Deus hoc ad sydera vibrat;

Ad quorum numerum, post tempora plena dierum,

Gratia perduxit cujus puer ubera suxit;

Quo me scribentem juvet, et mea scripta legentem

Sed bene viventem videat magis huncque sequentem.



**TEXTE ET TRADUCTION**

DU

**PANÉGYRIQUE ET DE L'OFFICE DE SAINT DIÉ,**

D'APRÈS UN MANUSCRIT DU XII<sup>e</sup> SIÈCLE.





# FAC-SIMILE

DE

DEUX PASSAGES DE L'OFFICE NOTÉ DE SAINT DIÉ

## Vigila ad vespas

**Q**uesumus incede laudi deus accipiens qui sonat iste chorus animo verboy. canorus alleluia.  
**Al**ius tibi **pe** cu seruuat sacce: iste qui q; tuis donis uice sine fine coronas. **Evocae** alleluia.  
**A**t ac deus hunc sanctum uocet audis precantem in patria egi populo reges et facti alleluia. **Evocae**.  
**A**o deo dote chonim sine fine tuere tuoy uoc uoc sinas in qualescumq; ruinat. alleluia. **Evocae**.

**Rosa** **O**e que tu quimerede in tua te foret q; de a in modum stelle clare  
 facie seou chypus care hie te supplicans deodate sanee **V**enerantes nos te pregat ab hoste  
**Q**ui circumdat ne infundat hirculis ecclesie quicquid nocet suffocet gemma iusticie **H**ile tuo  
 ppulsius fugate peccantem cum q; suo sit dadunatus sine nobis dignum **A**e nos omni discernis  
 liberemur sine sine et in regno sateo contregnumis semper d'eo **A**lno da tue familie que  
 postulat premia qui gracia.

# PANÉGYRIQUE ET OFFICE DE SAINT DIÉ.

## AVERTISSEMENT.

L'église de Saint-Dié-sur-Loire, située à trois lieues au-dessus de Blois, possède un beau manuscrit sur vélin, du XII<sup>e</sup> siècle, contenant : 1<sup>o</sup> un Traité de diverses hérésies par saint Augustin; 2<sup>o</sup> une Épître attribuée à Fauste, évêque de Riez, contre la spiritualité de l'âme, suivie d'une réponse ou réfutation, adressée à Sidoine Apollinaire, par Claudien Mamert; 3<sup>o</sup> plusieurs homélies de saint Grégoire le Grand, pape, sur les évangiles de la messe; 4<sup>o</sup> un discours, en forme de légende, sur la vie de saint Dié, patron de ladite paroisse; 5<sup>o</sup> un fragment de l'office propre composé en son honneur, avec la notation musicale en neumes de l'époque.

Ce panégyrique et cet office, évidemment destinés à la célébration de la fête de saint Dié, sont les seules parties originales et intéressantes du manuscrit; le reste a été imprimé bien des fois dans les éditions successives des Pères de l'Église.

Les Bollandistes ont publié deux vies de notre saint Dié (2/4 avril); mais ils n'ont donné ni celle que renferme notre manuscrit, ni les centons liturgiques insérés à la suite du discours légendaire.

Pour réparer une omission regrettable, je vais d'abord transcrire ces textes oubliés; puis j'essayerai de les traduire littéralement, ce qui est parfois difficile en présence d'une latinité embarrassée, obscure et proluxe.

A cette reproduction fidèle je joindrai un *fac-simile* de quelques lignes de l'office noté; ce spécimen intéressera peut-être les curieux qui étudient la musique du moyen âge, branche d'érudition cultivée de nos jours avec une nouvelle ardeur.

La communication de pareils documents rentre, je crois, dans le programme de recherches tracé aux correspondants du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, puisqu'une récente circulaire (du 6 janvier 1869) leur recommande « d'accorder une attention toute particulière aux vies de « saints. » En effet, ces écrits, outre leur but essentiellement religieux, peuvent jeter quelques lumières imprévues sur les idées, les mœurs, les événements de l'époque, et sur l'état réel d'une société si différente de la nôtre. Du reste, la place considérable qu'ils tiennent dans les grandes collections historiques suffit pour démontrer leur sérieuse importance, au point de vue des études rétrospectives.

A. DUPRÉ,

Bibliothécaire de la ville de Blois.

## TEXTE LATIN.

---

“ INCIPIT PROLOGUS IN VITA SANCTI DEODATI ABBATIS. ”

Post humani lapsus exordium, dum corruptelæ damnationisque germen, quod in primis hominibus serpentino seminario coaluerat, in succedentibus pestifera pullulatione fructificaret, plantationem quam non plantaverat Pater cœlestis Filius omnipotens eradicare disposuit, ne damnosa vitiorum sylva, generi superincrescens humano, cœlestes auras spirare subrutum tenebroso prohibuerat objectu. Gladio ergo Spiritus, quod est verbum Dei, per legislationem transmissio, prophetisque succisus invectionibus, aliquatenus malitiæ fomes exaruit; usque quo mundi ager, sacris eruditionibus cœlestibusque mundatus mysteriis, cultui cœpit aptum apparere divino. Sed, quia noxiæ stirpis era-

## TRADUCTION ANNOTÉE.

---

“ ICI COMMENCE LE PRÉAMBULE DE LA VIE DE SAINT DIÉ. ”

Après la chute originelle, les germes de corruption et de damnation que le démon avait semés dans l'âme des premiers hommes, se développèrent chez leurs successeurs avec une pernicieuse fécondité et produisirent en abondance des fruits pestilentiels : le Fils tout-puissant résolut alors de déraciner cette plantation étrangère aux soins du Père céleste, de peur qu'une forêt de vices ne couvrit le genre humain de son ombre malfaisante et ne l'empêchât, par l'opposition de ses ténèbres, de respirer l'air pur du ciel. C'est pourquoi le glaive de l'Esprit, qui est la parole de Dieu, ayant été transmis par la Loi écrite, la racine du péché, coupée en dessous par les efforts des prophètes, vint à se dessécher en partie, jusqu'à ce que le champ du monde, purgé par les enseignements sacrés et par les mystères célestes, commençât à devenir susceptible de recevoir le culte divin<sup>1</sup>. Mais il n'aurait servi

<sup>1</sup> La vraie religion.

dicatio nil proderat, nisi cœlestis quoque seminis salutifera succresceret seges, granum frumenti seminatione divina cecidit in terram, quod, juxta Esaïæ vaticinium: « Rorantibus cœlis nubibusque pluentibus, virgo « terra germinavit. Dedit igitur Dominus benignitatem et terra nostra « dedit fructum suum, quia operatus est Dominus salutem in medio « terræ et veritas de terra orta est. » Granum itaque frumenti, quod mori venerat, ne solum maneret, a mortuis uberi fructificatione resurgens, in segetis tantæ propagationem coaluit, ut ad messem fidelium multam pauci possent operarii inveniri. Misit ergo Dominus operarios in messem suam, quorum quidam doctrinæ, quidam operum, alii fomitis utriusque fidelium nutritioni subsidia ministrarent; in quorum numero non immerito sanctus iste locatur, cujus hodie solemnia celebramus, cujusque vitam, prout ipse pro nobis orando nos juverit veterumque nobis relatione compertam fuerit, explicaturi sumus. Venerabilis siquidem viri vita splendens et honestas laudabilis sanctorum illum contuberniis adunavit, ut et illius, sicut patrum præcedentium, mirifici actus contuentibus religionis forma sint et exemplar. Qui, etsi in eorum non censetur ordine quos utriusque simul studii prælibati labor

à rien d'arracher les mauvaises plantes, si la semence céleste n'eût produit, par ses accroissements, des fruits de salut; aussi la main de Dieu fit-elle tomber sur la terre le grain de froment que la rosée du ciel et la pluie bienfaisante des nuées firent germer dans le sein d'une vierge, suivant cette prédiction d'Isaïe : « La rosée « descendant du ciel et la pluie tombant des nues, une vierge a enfanté, comme « une terre féconde. C'est pourquoi le Seigneur a donné sa bonté, et notre terre a « donné son fruit; le Seigneur a opéré le salut au milieu du monde, et la vérité est « sortie des entrailles de la terre. » Mais, pour que le grain de froment, qui était venu mourir, ne demeurât pas seul, il est ressuscité d'entre les morts, il a fructifié, et s'est accru en une moisson tellement abondante, que le petit nombre d'ouvriers ne pouvait, à beaucoup près, suffire pour faire la récolte<sup>1</sup>. Le Seigneur envoya donc à sa moisson des travailleurs qui pussent aider à la nourriture spirituelle des peuples, ceux-ci par leurs enseignements, ceux-là par leurs exemples, d'autres par une distribution simultanée de ces deux genres d'aliments. Ce n'est pas sans juste titre que l'on range dans cette catégorie le saint dont nous célébrons aujourd'hui

<sup>1</sup> C'est-à-dire, pour évangéliser la multitude des fidèles.

indeficiens ad orbis terrarum notitiam provexit, aut inter eos quos exhibuit ubique doctrinæ profusio luculenta conspicuos, in eorum tamen collegio numeratur quos operum honorum sanctæque conversationis imitabiles reddit integritas. Et ipsius enim omni studio nisuque, messis adolevit dominica, dum ecclesiasticis operam dare culturis monastica perfectionis rigore satagit. De ejus ergo vita prædicanda locuturi, omnipotentis Verbi repleti spiritu postulamus, ut qui bruto, quando vult, linguæ tribuit humanæ facundiam, nobis quoque, peccatorum licet onere gravatis, ratione tamen utentibus, ad nominis sui laudem, dignum de sancto suo tribuat proferre sermonem. Nolumus autem ut auditorum lectorumve studia verborum nostrorum invigilent aucupio,

la solennité<sup>1</sup> et dont nous allons raconter la vie d'après le témoignage des anciens; nous lui devons cet honneur, pour le secours si utile de ses bonnes prières. La vie pure et l'honnêteté parfaite de cet homme vénérable l'ont élevé à la compagnie des bienheureux, afin que ses actions merveilleuses fussent, comme celles des Pères qui l'ont précédé dans la foi, une forme et un modèle de religion, proposés aux contemplateurs de ses vertus. Quoiqu'il ne soit pas censé être du nombre de ceux dont le génie, l'application assidue aux études sacrées et profanes, et les travaux apostoliques sans relâche, ont porté le nom jusqu'aux extrémités de la terre, quoiqu'il n'appartienne pas non plus à la classe glorieuse des savants ni des orateurs, qui brillèrent dans le monde par la propagation de leur doctrine et par l'éclat de leur éloquence, cependant on le compte parmi les serviteurs de Dieu que leurs bonnes œuvres et l'intégrité d'une vie sainte rendent dignes d'éloges et d'imitation. En effet, son zèle et ses efforts soutenus ont fait croître la moisson du Seigneur, puisque, par la rigueur de la perfection monastique, il s'est voué à la tâche pénible de cultiver le champ de l'Église. Devant donc parler de sa vie admirable, nous demandons à être rempli de l'esprit du Verbe tout-puissant, afin que celui qui parfois a bien voulu accorder à un animal la facilité d'élocution de la langue humaine, nous fasse la grâce de discourir convenablement sur les mérites de son saint, pour la gloire de son auguste nom, à nous qui, malgré le poids accablant de nos péchés, avons cependant l'usage de la raison. Du reste, nous ne voulons pas que les auditeurs ou les lecteurs s'attachent à nos paroles, seulement

<sup>1</sup> Ce passage prouve bien, comme nous l'avons déjà fait observer, que le discours avait été composé pour la fête de saint Dié,

célébrée dans l'église du lieu portant son nom, le 24 avril de chaque année.

nec quid in dictis nostris vituperent, sed quid in beati viri actibus imitentur exquirant : elimatæ siquidem locutionis phaleras simplex prudentia non requirit, quia non rhetoribus aut dialecticis, sed piscatoribus atque rusticanis evangelicæ prædicationis commisit Christus primitias.

(EXPLICIT PROLOGUS.)

---

INCIPIIT VITA.

Beatissimi igitur viri puerilibus incrementis urbs Biturica præbuit obsequelam, novellumque prolati floris odorem prima persensit. Ab ipsis enim primævæ intelligentiæ rudimentis, vitæ cœlestis auram sacra spiravit infantia, terrenæque fumum cupiditatis et incentivorum carnalium fœtores exhorruit. Et quia cogitatus suos sermonesque pariter et actus divinæ mancipaverat servituti, totumque Deo puer beatus se dederat, ab affectu conversationis suæ merito sortitus est nomen, ut realiter et nuncupative *Deodatus* vocaretur et esset. Denique, ut humani

pour les critiquer avec trop de sévérité, mais plutôt qu'ils recherchent les exemples à suivre dans les actes de notre bienheureux; la simple sagesse n'exige point les vains ornements d'un discours apprêté; car le Christ a confié les prémices de la prédication évangélique, non à des rhéteurs ou à des dialecticiens, mais à de pauvres pêcheurs et à des hommes illettrés.

(FIN DU PRÉAMBULE.)

---

COMMENCEMENT DE LA VIE.

La ville de Bourges, berceau de son enfance, favorisa le premier développement du bienheureux et sentit le parfum nouveau de cette fleur qui s'épanouissait à peine. En effet, dès les premières lueurs de son intelligence, le saint enfant respira l'air d'une vie toute céleste, en même temps qu'il abhorrait la fumée grossière des terrestres désirs et la puanteur des passions charnelles. Et, comme il avait mis au service de Dieu ses pensées, ses discours, ses actions, et qu'il s'était entièrement donné au Seigneur, le bienheureux enfant reçut le nom que méritaient ses vertus, et fut appelé *Dié* (donné à Dieu, *Deodatus*), comme il l'était réellement. Enfin,

lapsus pedicas multiformes mundialiumque vertiginum plenius involucra devitaret, piusque religiosus sequeretur effectus affectum, monasticæ jugo disciplinæ et abbatis imperio se subdidit, ut, dominici perfecti imitator exempli, non suam sed patris faceret voluntatem.

Cænobium itaque nominatissimum, quod *Iccium* vocabatur, expetiit, in quo regularis vitæ trames districtioribus institutis, sub beati Phaletri regimine, tenebatur. Remissioris enim vitæ vias tepidorumque contubernium formidabat, ne religiosam mentem a vitæ purioris exercitio irreligiosa multitudinis cohabitatio præpediret. Electorum quippe frequentia et minoribus incrementum et magnis subministrat firmamentum: perversorum vero tolerare vitia, etsi perfectis dat coronam, inchoantibus tamen generat plerumque ruinam, psalmographo teste, qui ait : « Cum electo electus eris, et cum perverso perverteris. » Pius itaque puer, a beato sene susceptus, teneræ ætatis annos ita morum

pour éviter plus sûrement les pièges de toute sorte où l'homme peut tomber, pour mieux se préserver des embûches et des séductions d'un monde trompeur, et pour qu'un progrès religieux suivît une pieuse aspiration, il se soumit au joug de la discipline monastique et à l'autorité abbatiale, afin que, parfait imitateur de Notre-Seigneur, il prît à cœur d'accomplir non sa propre volonté, mais celle de son père.

En conséquence, il se rendit au monastère très-renommé d'*Iccium*<sup>1</sup>, où la règle de la vie cénobitique était observée dans toute sa rigueur, sous le gouvernement du bienheureux Phallier<sup>2</sup>. En effet, il redoutait les voies d'un régime de vie moins sévère et la société des tièdes, dans la crainte qu'une cohabitation funeste avec la multitude irrégulière ne détournât son esprit d'observances plus épurées; car, tandis que la fréquentation des élus profite aux moins avancés et soutient ceux qui sont déjà grands et forts, tandis que les parfaits gagnent la couronne en supportant avec douceur les vices des pervers, ce contact est, le plus souvent, une cause de ruine pour les commençants et les faibles, d'après le témoignage du psalmiste qui a dit : « Tu seras élu avec les élus et réprouvé avec les méchants. » Donc, le pieux enfant, recueilli et protégé par le bienheureux vieillard, dépassa tellement

<sup>1</sup> Lieu inconnu, mais voisin de *Chabris* et des rives du Cher.

<sup>2</sup> Ce saint avait fondé une église et un petit monastère à Chabris-sur-Cher (*Carobria*), en Berry (voir sa légende publiée par

le père Labbe dans la *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. II, p. 437). Saint Phallier est demeuré le patron de l'église paroissiale de Chabris. L'auteur de sa vie nomme saint Dié parmi ses disciples.

gravitate transcendit, ut quibusque senibus et ætate maturis imitabilis sancta pueri conversatio redderetur. Etenim, juxta sapientis dictum, senectus in eo erat venerabilis, non diuturna, neque numero annorum computata; *cani enim sunt sensus hominis et ætas senectutis vita immaculata*. Nempe quidquid monastico schemate prætendebat continuis exequebatur operibus, professionisque suæ normam mente, vultu habituque servabat. Patris præcepta spiritualis obedientia complebat indefessa, et ac si divinitus juberetur, in obsequendo moram pati nesciebat. Adversus injurias omnes seu quorumlibet incommodorum molestias tantam patientiam complexus erat, ut, quoties sibi patiendi porrigeretur occasio, lucrum putaret immensum.

Quis illius super cibo potuque parcimoniam referat? Cujus sermone digne stratus ejus abjecta vilisque durities, ut vestis ejus inappetibilis explicetur austeritas? Cui non miranda silentii ejus lectionisque jugitas videatur? Quem jejuniorum ejus et orationum lacrymarumque non compungat audita relatio? A quo mortalium, quantum fuerit et in co-

la portée ordinaire d'un âge encore tendre par la gravité anticipée de ses mœurs, que son enfance déjà sainte devint un modèle à suivre pour les hommes mûrs et même pour les vieux. Conformément au dire du sage<sup>1</sup>, il y avait en lui une sorte de vieillesse vénérable, non pas celle qui se compte par le nombre des années, « puisque les pensées de l'homme vertueux ont aussi leur blancheur<sup>2</sup>, comme les « cheveux, et qu'une vie sans tache vaut bien un âge avancé. » Le jeune Dié ne se contentait pas de l'extérieur d'un moine, il ne cessait d'accomplir par ses œuvres tous les devoirs de cet état; il gardait constamment dans son cœur, sur son visage et dans son maintien, la règle dont il faisait profession. Il exécutait avec une obéissance infatigable les ordres de son père spirituel; sa soumission ne connaissait pas de retards; elle était absolue et immédiate, comme si Dieu lui-même eût commandé. Aux injures, aux vexations et aux peines quelconques il opposait une telle patience, que toute occasion de souffrir lui semblait être d'un avantage immense (pour son salut éternel).

Qui dira son extrême réserve sur le manger et le boire? Comment parler dignement de la dureté abjecte et vile de sa couche, de l'austérité presque repoussante de son vêtement? Qui n'admirerait l'assiduité de son silence et de sa lecture? Qui

<sup>1</sup> Livre de la Sagesse, iv, 8 et 9. — <sup>2</sup> Leur maturité, leur vieillesse même.

gitatione pondus, in locutione statera, in omni actione discretio, enarretur? Jesum testor ejusque regnum, cujus iste sanctus meruit beari participio, quod, ad ejus virtutum singulatim copias explicandas, facundia, ut existimo, Tulliana succumberet. Hi mores ejus pueritiam decorarunt; his dotibus ejus adolescentia juvenusque resplenduit.

Cum igitur, de virtute in virtutem proficiens, ultra omnium cohabitantium mensuram religionis procederet incremento, fama divulgante, circumquaque nominis ejus celebritas enituit. Tum vero adversus *cenodoxie*<sup>1</sup> subreptiones humanique favoris deceptorios flatus quanto se circumvallaverit humilitatis munimine, non facile cujuslibet eloquentia narraverit; licet enim cunctorum ore sanctitatis ejus celebraretur magnitudo et in ejus laudem non solum vicinæ, verum etiam remotiores et procul positæ regiones acclamarent, ipse tamen, divini memor eloquii, ad illud semper Sapientiæ dictum recurrebat : « Quanto  
« magnus es, humilia te in omnibus, et coram Deo invenies gratiam. »

ne serait touché du récit de ses jeûnes, de ses prières et de ses pieuses larmes? Quel mortel racontera jamais la gravité de ses pensées, la rigoureuse mesure de ses discours? J'en atteste Jésus-Christ et son royaume, dont ce saint a mérité de jouir éternellement; oui, l'éloquence d'un Cicéron succomberait, je crois, à la tâche impossible de retracer en détail chacune de ses vertus. Telles furent les mœurs qui ornèrent son enfance; telles furent aussi les qualités dont resplendirent son adolescence et sa jeunesse.

Comme il avançait ainsi de vertu en vertu, de manière à surpasser; par ses progrès dans la vie religieuse, tous les cénobites ses confrères, la renommée répandit de tout côté l'éclat de son nom. Derrière quel rempart d'humilité il se mettait à l'abri des séductions de la vaine gloire et des souffles perfides de la faveur humaine! C'est ce que tout orateur ne raconterait pas aisément, malgré les ressources de l'éloquence; en effet, bien que la grandeur de sa sainteté fût célébrée par toutes les bouches, et que ses louanges fussent l'objet d'acclamations unanimes, non-seulement de la part des localités voisines, mais encore de provinces plus éloignées, lui cependant, qui se souvenait de la parole de Dieu, avait toujours présente à l'esprit cette maxime du sage : « Humilie-toi en toute chose à proportion de ta grandeur, et

<sup>1</sup> Ce mot grec, synonyme de *vane gloriæ*, ne se trouve pas dans les dictionnaires la-

tins classiques; mais Du Cange l'a mis dans son glossaire de la basse latinité.

Verum, quoniam justitiæ vestem, qua sacerdotes Domini induuntur, religionisque ornatum livoris ubique tinea corruptrix insequitur, et meliorum laudes deteriorum semper annullare nititur invidia, viri Dei innocentiam falsorum fratrum derogatio lacerabat, qui virtute quam consequi non poterant eum non carere dolebant. Toto itaque malignitatis suæ conamine machinari cœperunt, ut aliquid adversus hominem Dei seditionis habere possent initium, quo aut necarent aut fugarent lucem tenebræ quam non comprehendebant. Sed, dum in ejus dictis aut actibus nil reprehensibile notaretur, odii flamma, zeli fomite succensa, nusquam valens reperire processum, intra sola conceptionis suæ receptacula sæviebat. Quod ubi vir Domini, spiritus sancti revelatione, persensit, miserorum potius cœpit insanix perditionique magis quam suis persecutoribus condolere.

Præcavens ergo mens Deo devota periculi quod ex pravorum conspirationibus coalescere sentiebat eventum, vesanientium rabiei cedere benigna intentione cogitabat, non tam suæ liberationi prospiciens quam

«tu trouveras grâce devant Dieu.» Mais, parce que la robe de justice dont les prêtres du Seigneur sont revêtus et les saintes livrées de l'habit religieux sont exposées aux vers rongeurs d'une jalousie malfaisante, et que l'envie des méchants s'efforce toujours de dénigrer le mérite des bons, l'innocence de l'homme de Dieu fut déchirée par les mensonges de faux frères, qui le voyaient avec peine pratiquer les vertus auxquelles eux-mêmes ne pouvaient atteindre. En conséquence, tous les efforts de leur malignité se tournèrent contre l'homme de Dieu, et cherchèrent une machination, un prétexte quelconque pour arriver peu à peu soit à éteindre, soit, du moins, à éloigner une lumière que les ténèbres ne comprenaient pas; mais leur haine, attisée par le feu de l'envie, eut beau scruter méchamment ses paroles ou ses actes, elle ne put y trouver rien à reprendre; désespérée de cet échec, elle rugissait en elle-même de honte et de dépit. Aussitôt que l'homme du Seigneur eut connu leurs complots par une révélation du Saint-Esprit, il regarda en pitié la folie et la perdition de ces malheureux, au lieu de concevoir le moindre ressentiment de leurs persécutions.

Son esprit, dévot à Dieu, prévoyant donc le mal que pourraient lui faire les intrigues des méchants et frappé du péril toujours croissant de leurs manœuvres, pensait à céder, par bonté d'âme, à la rage de ces forcenés, et cela, moins pour se délivrer de leurs embûches que pour épargner à ses persécuteurs la damnation

ne persecutores ejus perpetuum sui causa mererentur exitium, præcepti quippe memor evangelici, quo Dominus ait : « Cum persecuti vos « fuerint in ista civitate, fugite in aliam, » a malis divertendo, satius eorum mitigare furorem sua meditabatur absentia quam præsentia irritare. Denique, quod crebro revolverat cogitatu, factu saluberrimum esse judicavit. Cum autem quando et qualiter id ageretur jugi pervigilio disponeret dispositionisque suæ principium Deo, prece sedula, finemque commendaret, ille de quo et ad quem dicitur : « Desiderium « pauperum exaudivit Dominus, præparationem cordis eorum audivit « auris tua, » desiderium et preces ejus exaudivit, quodque cor ejus præparaverat ad consummationem debitam perduxit.

Ad idem enim de quo præfati sumus cœnobium vir quidam, divino adductus spiritu, venit, natione Carnotensis, sacerdos officio, vita religiosus, notus fama, nomine Baudomirus, qui, ab omnibus illic officiosissime susceptus, inter eos, honestæ conversationis solitæque religionis

éternelle qu'ils encourraient peut-être à cause de lui-même, se souvenant bien de cet avis du Seigneur : « Lorsqu'on vous persécutera dans une ville, réfugiez-vous « dans une autre. » Docile à ce conseil évangélique, saint Dié réfléchit que mieux valait adoucir leur fureur par une retraite volontaire que l'irriter par sa présence prolongée. Enfin, ce qu'il avait souvent roulé dans les replis de sa pensée lui sembla devoir être d'une exécution très-salutaire. Tandis qu'il s'ingéniait, par une continuelle méditation, à trouver le moment et le moyen propices d'en venir à bout; tandis qu'il recommandait à Dieu, par une prière assidue, le commencement, la suite et la fin de son projet, celui de qui l'on dit : « Le Seigneur a exaucé « le désir des pauvres, » et auquel on dit : « Votre oreille, ô Seigneur, a entendu la « disposition de leur cœur; » celui-là même, exauçant son désir et ses prières, procura le plein accomplissement du dessein préparé dans son esprit.

En effet, au même monastère dont nous avons parlé vint un homme, conduit par l'esprit de Dieu, Chartrain de naissance, prêtre de profession, religieux de vie comme de réputation, nommé Baudemire<sup>1</sup>; tous les frères conventuels l'ayant reçu avec le plus vif empressement, il commença parmi eux à s'appliquer aux exercices

<sup>1</sup> Patron secondaire de l'église et de la paroisse de Saint-Dié. Ce compagnon de saint Dié fut inhumé dans la même église, et la

vénération publique s'attacha également à son tombeau.

studere cœpit exercitio, qui, virum Dei Deodatum innocenti et pio simillique suæ sanctitatis studio conversari conspiciens, ultra quam verbis ostendi queat, ad ejus familiaritatem se convertit quotidianisque et pêne assiduis ejus fruebatur colloquiis. Nimirum, ut ait Salomon, omne animal ad simile sibi conjungitur, et homo simili sibi sociatur; sic Baudomirus, in Deodato qualitatibus similitudinisque recognoscens vestigia, remotius cæteris atque secretius ejus dilectioni et societati cohæserat; unde factum est ut et impropiorum vituperationumque quas ab impiis patiebatur ipse quoque participium sustineret. Cum autem se secretis mutuo consolarentur alloquiis, et super tolerandis reproborum vituperiis animos suos ad patientiam vicaria cohortatione roborarent, inter cætera, vir Domini Deodatus socii fidelis sciscitari cœpit originem, quamve regionem suo natalitio vel educatu beavisset. Cui ille Carnotensium se esse finibus exortum professus est, et sub ejusdem civitatis episcopo ecclesiasticis imbutum disciplinis. divinis usque ad id tempus obsequiis deservisse.

d'une vie pure et d'une piété habituelle. Comme il remarquait dans Dié, homme de Dieu, une innocence et un zèle religieux analogues à sa propre sainteté, il contracta bientôt avec ce nouveau frère la familiarité la plus intime, par l'assiduité presque non interrompue d'entretiens de chaque jour. Il est vrai de dire avec Salomon que : « tout animal se joint à son semblable » et que, de même, « l'homme s'associe à ses pareils. » Ainsi, Baudemire, ayant reconnu en Dié l'image de son caractère et les traces de sa ressemblance, s'était attaché davantage à lui, et avait pénétré, plus profondément que les autres frères de la communauté, dans les confidences de son amitié; d'où il lui arriva de participer également aux reproches et aux critiques acerbes que Dié avait à souffrir des impies. Comme ils se consolèrent mutuellement par des entretiens secrets, comme ils s'encourageaient l'un l'autre à supporter patiemment les injures des méchants, comme ils fortifiaient ainsi leurs deux âmes dans une exhortation réciproque et soutenue, Dié, l'homme du Seigneur, adressant plusieurs questions à ce fidèle compagnon, lui demanda, entre autres choses, d'où il tirait son origine, quel pays privilégié avait eu le bonheur de lui donner naissance et de lui conférer l'éducation. Baudemire lui déclara donc qu'il était originaire du territoire chartrain, qu'il y avait reçu les enseignements ecclésiastiques sous la direction de l'évêque diocésain, et qu'il avait persévéré jusqu'à ce jour dans le service de Dieu.

Tum beatus Deodatus, cui perversorum cohabitatio displicebat, de cœnobii mutatione sermonem adorsus, conversationis anachoreticæ se patefecit ardere desiderio, ac si Davidicis uteretur verbis, dicens : « Odivi « ecclesiam malignantium et cum impiis non sedebo. » Cujus cum sanctus Baudomirus agnovisset desiderium, insinuavit ei in territorio Blesensi locum esse super Ligeris fluvium, vita frui solitaria cupientibus opportunum, sed ejus opportunitatem immanissimi draconis importunitate teneri, qui non solum obvia quæque morsu necaret animantia. verum etiam flatu vicinum aerem inficiens, remota et longe posita morbidaret. Quod ut vir Deo plenus audivit, non belluinæ metu crudelitatis a solitudinis amore deferbuit, sed, ex congressione serpentina spe victoriam concipiens, ad appetenda loci prælibati secreta sese potius animavit; sciens enim scriptum esse : « Justus ut leo confidit, » in Domino confidebat, evangelicæ memor sponsionis, quia discipulis suis calcandi super serpentes et scorpiones terræ Christus dederat potestatem; unde

Alors, le bienheureux Dié, auquel la société des méchants déplaisait, se mit à parler (à son ami) d'un changement de résidence, et lui avoua le fervent désir qui le portait à embrasser la vie d'anachorète, comme s'il eût emprunté ces fortes expressions de David : « J'ai pris en aversion l'assemblée des hommes malicieux. et je ne demeurerai plus avec les impies. » Saint Baudemire, ayant reconnu son désir, lui insinua qu'il existait dans le territoire blésois, sur le bord du fleuve de Loire, un lieu favorable à ceux qui voulaient jouir des avantages de la solitude, mais que *l'opportunité* du lieu était présentement gênée par *l'importunité*<sup>1</sup> d'un dragon très-féroce : non-seulement le monstre tuait par ses morsures cruelles tous les êtres vivants qui se trouvaient sur son passage, mais encore il infectait de son haleine empestée l'air environnant; le poison, sorti de sa bouche, s'étendait même au delà du pays blésois et se faisait sentir au loin. A cette nouvelle, l'homme rempli de l'esprit de Dieu ne conçut aucune crainte du fléau; les fureurs d'une bête sauvage ne refroidirent point son amour de la retraite; au contraire, espérant la victoire dans le combat qu'il se proposait de livrer au serpent dévastateur, il s'anima de plus en plus à rechercher cette solitude préférée; sachant bien qu'il est écrit : « Le juste a eu confiance comme un lion. » il se confiait dans le Seigneur et dans les promesses de l'Évangile, où le Christ avait donné pouvoir à ses dis-

<sup>1</sup> Ce jeu de mots est dans le texte latin.

cogitatu ejus firmissima fide inhæserat, draconis facilius expelli posse venena quam invidorum sopiri obloquia, rabiemque ferre levius bestialem quam humanum furorem, et divino citius imperio serpentem pariturum quam hominem.

Igitur a patre monasterii, quam diu desideraverat, vix impetrata licentia, tandem, cum ejus benedictione, de monasterio noctu digreditur, fideli collega de quo prælocuti sumus ejus adherente comitatu. Viatici autem ejus computatio laboriosa descriptione non indiget, cum tunicam solummodo cilicinam cucullamque et palliolum superindutarium monasticæque regulæ codicillum et baculum, gressus ejus sustentatorium, nihil amplius secum tulisse feratur : in eo enim spei suæ fixerat anchoram qui, discipulos suos in viam mandatorum dirigens, jam profecturis præceperat : « Nolite portare sacculum, neque peram, neque panem, neque pecuniam, » et, inter alia institutionis evangelicæ præcepta : « Nolite solliciti esse, dicentes : Quid manducabimus aut quid bibemus, aut quo operiemur? Scit enim pater vester cœlestis quia his

ceptis de fouler aux pieds les serpents et les scorpions de la terre. Telle était l'impétuosité de son âme, solidement convaincue qu'il lui serait plus facile de dissiper le souffle venimeux d'un dragon que de faire taire l'envie, qu'il viendrait mieux à bout d'une bête enragée que de la fureur humaine, et qu'un serpent obéirait plus vite que l'homme méchant à l'ordre de Dieu.

En conséquence, ayant obtenu, non sans peine, la permission de l'abbé, longtemps désirée, avec la bénédiction de ce père spirituel, il sort du monastère pendant la nuit, accompagné du fidèle collègue dont nous avons parlé plus haut. Ses provisions de voyage ne demandent pas une longue description, puisqu'il n'emportait avec lui autre chose, dit-on, qu'une tunique tissue de poils de chèvre, une *coulle* et un petit manteau de dessus, une copie de la règle monastique et un bâton pour se soutenir en marchant; du reste, il avait fixé l'ancre de son espoir dans celui qui, montrant à ses disciples la voie de ses commandements, leur avait adressé cette injonction expresse, au moment de leur départ : « N'emportez ni sac, ni besace, ni pain, ni argent! » Entre autres préceptes évangéliques, Jésus-Christ leur avait dit encore : « Ne soyez point inquiets sur votre sort, et gardez-vous bien de ces questions indiscrètes : Que mangerons-nous? que boirons-nous? de quoi nous couvrirons-nous? car votre père céleste connaît tous vos besoins. Cherchez donc d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous

« omnibus indigetis. Quærite autem primum regnum Dei et justitiam  
 « ejus, et hæc omnia adjicientur vobis. » Tantæ ergo autoritatis fultus  
 præsidio, curis omnibus et sarcinis, ut diximus, expeditus, comitante  
 Baudomiro, cum psalmis et hymnis, destinatum Deodatus iter arripuit.  
 Quorum licet afflictionis multimodæ squaloribus membra macerata  
 carneæ plenitudinis vigore carerent, tanta tamen munere divino sancto-  
 rum gressibus est collata velocitas, ut, sub unius noctis spatio, plus  
 quam sexaginta millia passuum, sine terrenæ subvectionis adminiculo,  
 transcurrissent. Spirituales quippe geminæ dilectionis alas acceperant,  
 quibus ab impiorum contuberniis evolarent, quas David quoque postu-  
 laverat, cum turbaretur a voce inimici et a tribulatione peccatoris :  
 « Quis dabit (inquit) mihi pennas sicut columbæ ? Et volabo et re-  
 « quiescam. » Quibus tanquam mox acceptis : « Ecce, ait, elongavi fu-  
 « giens et mansi in solitudine. » Sic et isti, cum his pennis in solitudi-  
 nem volantes, sub antelucano, ad prætaxatum locum pervenerunt.

Videns autem Deodatus eremum mansioni solitariae congruentissi-  
 mum, precibus ad Dominum cum gemitu fuis, draconis inhabitantis

« viendront par surcroît. » Appuyé sur le secours d'une si grande autorité, dégagé  
 de toutes les inquiétudes et de tous les fardeaux, comme nous l'avons remarqué,  
 Dié, en compagnie de Baudemire, prit le chemin qu'il voulait suivre, en chantant  
 des psaumes et des hymnes. Quoique leurs membres amaigris par toutes sortes de  
 mortifications manquaissent de vigueur musculaire, cependant la protection divine  
 accéléra tellement leur marche, qu'en une seule nuit ils parcoururent plus de  
 60,000 pas, sans l'aide d'aucun moyen de transport terrestre. Ils avaient, en effet,  
 reçu les ailes spirituelles d'une double dilection, pour fuir la compagnie des impies.  
 ces ailes que David lui aussi demandait, dans le trouble que lui causait la voix de  
 son ennemi, et dans la tribulation qu'il éprouvait de la part du pécheur : « Qui me  
 « donnera, disait-il, des ailes, comme à la colombe, pour m'envoler et pour trouver  
 « un lieu de repos ? » Puis, comme s'il les avait bientôt reçues : « Voici, continuait-il,  
 « que je me suis éloigné en fuyant, et que j'ai établi ma demeure dans la solitude. » De  
 même, les deux amis, s'envolant au désert et portés sur les ailes rapides de l'amour  
 divin, parvinrent, dès l'aurore, au but de leur voyage.

En apercevant ce désert, très-convenable à la vie érémitique<sup>1</sup>, Dié se met à prier  
 et à gémir devant le Seigneur, chasse le dragon qui infestait la contrée, et rend

<sup>1</sup> Ce désert est aujourd'hui le territoire fertile de la riche commune de *Saint-Dié-sur-Loire*.

infestationem fugat locumque prius inaccessibilem humanæ conversationis usibus adaptat. Extracta itaque brevi cellula, solitudinis ea diu quæsitæ delectatione fruebatur. In labore manuum suarum necessaria sibi procurans et, in divina contemplatione, lectioni cum silentio, orationi cum lacrymis spiritualibusque theoriis inhians insistebat. Nec multo post, omnem circumpositam regionem magno virtutum suarum atque religionis odore respersit.

Eo vero tempore quo vir beatus sanctitatis nitore miraculorumque radiis in se cunctorum converteret admirationem, Clodoveus, Francorum rex, nondum baptismi purificatione mundatus, adversum Gothos de Galliarum finibus plurimos in arma coegerat; qui, dum, cum suo profectus exercitu, Carnutum venisset, a beato Solemne, civitatis episcopo ipsius, verbum sanctæ prædicationis audivit. Cujus auditu rex.

ainsi habitable pour l'homme un séjour naguère inaccessible<sup>1</sup>. Bientôt, ayant construit une petite cellule, il y goûtait ces délices de la solitude après laquelle il avait longtemps soupiré. Il se procurait par le travail des mains ce dont il avait besoin, et passait le temps qui lui restait dans la contemplation des choses divines, dans une application assidue à la lecture silencieuse, à la prière accompagnée de pieuses larmes et aux exercices de la plus haute spiritualité. Aussi tout le pays d'alentour ne tarda pas à ressentir la bonne odeur de ses vertus et de sa grande religion.

A l'époque où le bienheureux attirait sur soi l'admiration universelle par l'éclat de sa sainteté et par le rayonnement de ses miracles, Clovis, roi des Franes, non encore purifié dans les eaux du baptême, avait rassemblé une armée nombreuse pour combattre les Goths qui occupaient les frontières de son nouvel empire des Gaules<sup>2</sup>. Passant par Chartres avec ses troupes, il entendit le bienheureux Solemne,

<sup>1</sup> Cette histoire du dragon se retrouve dans beaucoup de légendes de saints. Suivant les interprètes peu favorables au merveilleux chrétien, ce ne serait qu'une allégorie des triomphes de la vraie religion sur le paganisme, des vertus sur les vices, et de la civilisation sur la barbarie. Conformément à cette donnée hagiographique, une fine gravure du xvii<sup>e</sup> siècle, signée *Spirinx*, a représenté notre saint Dié plongeant le bout de sa crosse abbatiale dans la gueule d'un reptile furieux.

<sup>2</sup> Il y a ici une erreur de chronologie. Puisque le baptême de Clovis eut lieu bien avant son expédition contre les Goths (Dom Bouquet, *Historiens de France*, t. III, p. xxv et xxvi de l'*Index chronologicus*). La même faute se trouve répétée dans une autre vie de saint Dié, mise au jour par les Bollandistes (24 avril); les Bénédictins ont emprunté à leurs devanciers le passage en question (même volume des *Historiens de France*, p. 381).

operante Christi gratia, statim compungitur et ab eodem sacerdote catechismi interim perceptione signatur, ad reliqua et majora catholicæ fidei sacramenta, subacto divinis auxiliis hoste, venturus. Inde, cum Blesensium fines ingrediens, populari fuisset exceptus occurso, famæ volitantis aura percellitur, quæ virum Dei Deodatum sanctitate cunctis eminere mortalibus per vulgi totius ora clamabat. Quo rex audito, ad eum visendum proficisci destinatur destinationique suæ properatissimum subnectit effectum. Recenti nimirum christianitatis afflatus amore, quoscumque in hac professione perfectos audiisset videre cupiebat, ut qui maternis adhuc Ecclesiæ parturiebatur visceribus, jam adultorum visitatione et colloquio fidei paulatim vitæque modestæ caperet incrementum, donec Christus in eo formaretur. Itaque, in beato paupere regni Dei adorans divitias, ad humilis genua monachi regia sublimitas inclinatur, terrenique majestas imperii, solitæ dominationis oblita, cælesti gaudet subijci clientelæ.

évêque de cette cité, prêcher la parole sainte. Le roi se sentit, à l'instant même, touché de ses discours, auxquels s'ajoutait l'opération de la grâce; en conséquence, il reçoit, des mains du pontife, le signe des catéchumènes, avec promesse de se présenter, par la suite, aux autres et plus grands sacrements de la foi catholique; après avoir subjugué son ennemi par le secours de Dieu. De là, se dirigeant sur le territoire blésois, où les populations viennent à sa rencontre et lui font un accueil empressé, il entend avec émotion la renommée proclamer, par les bouches de tout un peuple, l'éminente sainteté de Dié, vraiment homme de Dieu. Le roi, ainsi informé de ses mérites, se met en chemin pour le visiter, et hâte sa marche pour arriver plus tôt au but de cette excursion; car, inspiré qu'il était d'un zèle de néophyte pour le christianisme, il désirait ardemment voir tous les hommes qui en faisaient une profession accomplie, afin que, dans ce temps où les entrailles maternelles de l'Église le portaient encore, pour l'enfanter plus tard à Jésus-Christ, il pût au moins profiter de la vue et de l'entretien salutaire des chrétiens *adultes*<sup>1</sup>, de manière à recevoir peu à peu les accroissements de la foi et d'une vie pure, jusqu'à ce que le Christ se formât définitivement en lui. C'est pourquoi, adorant les richesses du royaume de Dieu dans ce bienheureux pauvre, il incline la dignité royale aux genoux de l'humble moine; la majesté d'un empire de la terre, oubliant ses habitudes de domination, se soumet avec joie à une protection toute céleste.

<sup>1</sup> C'est-à-dire, déjà avancés dans les voies du salut (*jam adultorum*).

Inter familiaria autem colloquia, cum a viro Dei rex benedictionem flagitaret, baptismatis eum lavacro perfusum iri sanctus admonuit, ut et illius cæterorumve sanctorum benedictione dignus haberetur, et tanti perceptione sacramenti contra adversa omnia munitus, ex hostili reportaret congressione triumphum. Quod rex libentissime se facturum pollicens, benedictione quam postulaverat accepta, lætus discessit. Igitur, viri beati fretus orationibus, adversus Gothos Clodoveus aciem confidenter dirigit, audacter congreditur, fortiter pugnat, feliciter vincit. Siquidem christianæ virtus confidentiæ, quam spe lota nanciscabatur, major omnibus armis erat, eumque ad hostium sustinendos impetus, magis quam sui numerositas exercitus animabat. Quod cum experirentur adversarii, pereuni ejus constantiæ resistere nequeentes, terga dederunt, magnaue suorum strage labefactati, alii capti, multi vulnerati, plures fugati, omnes vero superati sunt.

Patrata autem tam prædicabili turmæ hostilis eversione, ad virum Dei Clodoveus revertitur, innumerasque ei gratias agens, intercessionis ejus se patrocinio de hoste triumphasse fatetur, et, ut tantis ejus me-

Dans le cours d'entretiens familiers, le monarque ayant imploré la bénédiction de l'homme de Dieu, le saint l'avertit d'aller se purifier dans les eaux du baptême, afin de se rendre digne de sa bénédiction et de celle des autres saints, et afin que, fortifié contre toutes les adversités par la réception d'un sacrement auguste, il pût remporter la victoire sur ses ennemis. Le monarque promet très-volontiers d'obéir à cette injonction, reçoit la bénédiction qu'il avait demandée, et se retire plein d'allégresse. En conséquence, appuyé sur les prières du bienheureux, Clovis dirige avec confiance son armée contre les Goths, engage résolument l'action, combat vaillamment, et triomphe heureusement. Sans doute la foi chrétienne, qui le remplissait d'espérance, était plus forte que toutes les armées, et l'animait, bien plus sûrement que le nombre de ses soldats, à soutenir le choc des ennemis. Ceux-ci éprouvèrent, à leurs dépens, sa force invincible; incapables de résister à son courage intrépide, ils tournèrent le dos, et, consternés à la vue du grand carnage des leurs, les uns furent faits prisonniers, beaucoup furent blessés, un plus grand nombre mis en déroute, tous enfin battus à plate couture.

Après avoir consommé, d'une manière aussi glorieuse, la ruine de son ennemi, Clovis revient à l'homme de Dieu, lui adresse de longues actions de grâces, lui déclare qu'il doit ce triomphe à son intercession favorable, et, pour payer de quelque

ritis aliquantulam mercedis vicissitudinem redderet, agrum ei amplissimum cellæ suæ circumquaque contiguum largitus est, largitionisque suæ notitiam auctoritatis regiæ testamento roboravit. Dedit etiam libras auri viginti sex argentique totidem, ut haberet unde pauperibus advenisque, vel sub eo regularis vitæ vias aggredientibus, necessaria ministraret. Quo completo, benedictioni se illius orationique committens, recessit, sponsionisque non immemor, a beato Remigio, Rhemensis Ecclesiæ præsule, cum plerisque regni sui primoribus, lavacri salutaris purificationem suscepit.

Vir autem Domini Deodatus nullo de regia visitatione collatave sibi munificentia tumuit fastu. Immo, provida discretionem perpendens quia « cor regis in manu Dei est et quocumque voluerit vertet illud, » Deo, cujus in se virtutem summates et infimates venerabantur, gratias egit. Colebat quippe humilitatem quam sub Christi didicerat disciplina. Nec ejus mentem de prælibatæ vaticinio vel impetratione victoriæ ulla vanæ

retour un si grand service, il lui donne un vaste terrain contigu de tout côté à sa cellule, et appose au titre de donation le sceau de l'autorité royale. Il lui fait, en outre, présent de 26 livres d'or et d'autant de livres d'argent, pour le mettre à même de subvenir aux besoins des pauvres, des étrangers et de ceux qui voudraient embrasser la vie religieuse sous sa conduite. Cela fait, il se recommande à sa bénédiction et à ses prières, se retire, et, sans oublier une promesse formelle, va recevoir, avec la plupart des principaux personnages de son royaume, le bain salutaire du baptême, des mains du bienheureux Rémi, évêque de l'Église de Reims<sup>1</sup>.

Dié, l'homme du Seigneur, ne conçut aucun orgueil ni de la visite royale, ni de l'auguste munificence dont il venait d'être l'objet. Au contraire, réfléchissant en soi-même, par un discernement plein de prévoyance, que le cœur d'un roi est dans la main de Dieu, que Dieu l'incline à sa volonté et par où il veut, il rendit grâces à Dieu dont les grands et les petits vénéraient en sa personne la toute-puissance. En effet il pratiquait l'humilité qu'il avait apprise à l'école de Jésus-Christ. Du reste, son esprit ne sentait aucune démanaison de vaine gloire, ni pour avoir reçu du Ciel l'heureux présage d'une victoire certaine, ni pour en avoir obtenu la réalisation complète. Sa force et son appui avaient été le Christ seul; or une

<sup>1</sup> L'auteur intervertit l'ordre des faits; car, ainsi que nous l'avons déjà remarqué,

la conversion de Clovis est antérieure à la bataille de Vouillé, où les Goths furent défaits.

gloriæ subreptio titillabat. Christus ei firmitas, Christus extiterat firmitamentum, cui domus superædificata nulla fluminum movetur inundatione, nullo ventorum flatu concutitur.

Talibus itaque tantisque viri Dei fama clarescens eventibus, ad ejus visitationem de diversis partibus plurimos invitabat. Venientium autem plerique, sermonis ejus et miraculorum compuncti gratia, pompis sæcularibus terrenarumque sollicitudinum renuntiabant illecebris, et, sub ejus disciplina, cœlesti magisterio adhærebant. Quos ille, caritativo suscipiens affectu, arctioribus instruebat exemplis et ad imitationis suæ formam spirituali regula dirigebat. Susceptorum denique fratrum conventus in brevi quadragenarium supplevit numerum; qui omnes, a perfecto magistro monasticis institutionibus eruditi, sanctimonix studiis unanimiter inserviebant eoque vitæ religiosæ ferventius insistebant exercitiis, quo in magistro suo doctrinæ quam acceperant virtutumque efficaciam mirabantur.

Omnis enim æger, de cibo quem benedixisset aliquid accipiens aut potu, mox a totius infirmitatis liberabatur incommodo. Quot vero cæcis visum, surdis auditum, loquelam mutis, debilibus gressum, leprosis

maison bâtie sur ce fondement solide n'est ébranlée par aucune inondation des fleuves en furie, par aucune tempête des vents déchaînés.

La réputation de l'homme de Dieu, augmentée par de tels et si grands prodiges, lui attirait de nombreux visiteurs de différents côtés. La plupart, touchés de ses discours et de ses miracles et remplis de componction, renonçaient aux pompes du siècle et aux charmes des affections terrestres pour se ranger sous sa discipline et pour obéir à ses enseignements, qui descendaient du ciel même. Le saint, les accueillant avec bonté, les formait par l'exemple d'une vie plus austère, et les amenait peu à peu à imiter ses vertus par la stricte observation d'une règle toute spirituelle. Le nombre des frères ainsi rassemblés s'éleva bientôt à quarante; tous, instruits par un maître si éminent des devoirs de l'institut monastique, travaillaient, avec un zèle unanime, à leur commune sanctification, et s'appliquaient avec d'autant plus de zèle aux exercices de la vie religieuse, qu'ils admiraient dans leur maître l'efficacité de la doctrine enseignée par lui et confirmée par ses propres vertus.

En effet, tout malade, mangeant ou buvant de ce qu'il avait béni, était aussitôt délivré de son infirmité. A combien d'aveugles n'a-t-il pas rendu la vue, à combien de sourds l'ouïe, à combien de muets la parole, à combien de paralytiques la

munditiam, dæmoniacis purgationem seu qualibet in valetudine depressis sospitatem, precum suarum contulerit antidoto, ideo sigillatim non exprimimus, quia scribendi facultatem miraculorum copia superavit. Animarum quippe utilitati, non aurium servientes deliciis, ea tantum de sancti hominis operibus recitanda suscepimus quæ operantibus sufficerent ad salutem, non quæ vanæ gloriæ fomitem ministrarent. Quid enim præstat audire quod vir beatus mortuum suscitaverit, an quod membra, quæ mortificanda monet Apostolus, mortificaverit? Quid discere salubrius quod infirmorum corpora pristinae restituerit sanitati, an quod carnem suam crucifixerit cum vitiis et concupiscentiis? Quid scire commodius quod hostes visibiles precario dejecerit, an quod adversus invisibiles, omni cordis et oris operisque custodia, legitime certaverit per arma justitiæ, a dextris et a sinistris? In hoc pro-cinctu, annis ferme quadraginta, insuperabili constantia dimicavit, sibi-met ipsi cavens subjectisque omni corporeæ spiritualisque substantiæ administratione prospiciens; qui, licet innumeris Satanæ congressionibus appetitus, victor semper evaserit, elationem tamen, operis gloriosi

force de marcher, à combien de lépreux la santé, à combien de démoniaques la tranquillité de corps et d'esprit! Enfin quel est le genre d'infirmité qui n'ait cédé radicalement à l'antidote souverain de ses prières! Aussi n'entrerons-nous point dans le détail de ces guérisons miraculeuses, dont le nombre a surpassé la mesure possible de nos écrits. En effet, désireux de procurer le bien des âmes et non de flatter les oreilles, nous avons entrepris seulement de raconter, dans la vie du saint homme, les œuvres dont le mérite suffirait au salut de ses vrais imitateurs et non celles qui pourraient fomentier une vaine gloire. Après tout, il importe peu d'entendre dire que ce bienheureux homme de Dieu ressuscita un mort. Ne vaut-il pas mieux savoir qu'il a exercé sur ses propres membres la mortification tant recommandée par l'apôtre? Quelle est la leçon la plus salutaire à l'âme, ou d'apprendre qu'il a rendu aux corps des infirmes leur première vigueur, ou de considérer qu'il a crucifié sa chair avec ses vices et ses concupiscentes? Que ses prières aient terrassé des ennemis visibles, ou que, tenant en main les armes de la justice, il ait, suivant son devoir, combattu à droite et à gauche d'invisibles adversaires, avec toute la vigilance du cœur, des paroles et des actions? Il soutint cette lutte incessante pendant près de quarante années, avec une persévérance infatigable, attentif à veiller sur lui-même, soigneux d'administrer les secours matériels et

pedisequam, familiaris ei comesque individua semper ab eo separavit humilitas, quæ, quam firmis in ejus fuerit corde fixa radicibus hinc perspicuum est quod, cum, jam diaconii præditus honore, de sacerdotii quoque susceptione, quod abbati congrueret, ob suæ sanctitatis merita, moneretur, cogi non potuit, ultra sui dignitatem quod acceperat esse protestans. His se vir sanctus munivit, his sibi subjectos instruxit; hæc duntaxat nobis audienda, récitanda imitandaque reliquit.

Cum vero jam omnipotens Deus, pro laboribus suis, æternæ quietis illi mercedem rependere vellet, præsentis se lucis in proximo metam sortiturum divina revelatione cognovit, convocansque filios suos, quos in Christo per evangelium genuerat, apud illos oratione hac utitur : « Carissimi fratres et filii, quos cœlesti erudiendos suscepimus disci-  
« plina, qui, sub æterno rege militaturi, in castra spiritualia convenistis,  
« mementote quid a vobis exigit servitutis divinæ professio, quod offi-  
« eii vestri nomen habitusque requirat. Reminiscimini vos in Christi  
« jurasse sacramenta, illiusque vos arma sumpsisse recolite. His ergo ac-

spirituels à ses subordonnés : malgré les assauts réitérés de Satan, il sortit toujours victorieux des attaques du démon, sans néanmoins jamais s'enorgueillir d'avantages glorieux; au contraire, l'humilité demeura la compagne fidèle et inséparable de ses œuvres. Cette vertu avait poussé dans son cœur les racines les plus fortes et les plus profondes; aussi, les instances de son abbé, fondées sur les mérites de son éminente sainteté, ne purent-elles le déterminer à recevoir l'ordre de la prêtrise; toujours il protesta de son indignité, en alléguant que c'était déjà trop pour lui d'avoir obtenu l'honneur du diaconat. Voilà par quels actes le saint homme se perfectionna lui-même et instruisit ses disciples; tels sont également les beaux exemples qu'il nous a laissés à recueillir, à proposer et à suivre.

Lorsque ensuite le Dieu tout-puissant voulut, en retour de ses travaux, lui accorder le repos éternel, il connut, par révélation divine, qu'il touchait au terme de sa vie présente; ayant donc convoqué les fils qu'il avait engendrés en Jésus-Christ par l'Évangile, il leur tint ce langage : « Très-chers frères et enfants, que nous  
« avons été chargé d'instruire dans la science du Ciel, qui vous êtes réunis dans  
« un camp spirituel pour combattre sous les étendards du Roi immortel, rappelez-  
« vous ce qu'exige de vous votre engagement au service de Dieu, ce que vous de-  
« mandent le titre et la règle de votre profession. Souvenez-vous que vous avez  
« juré fidélité au Christ et pris les armes pour la défense de sa religion. Armez-vous

« cingimini adversus hostis antiqui versutias, gladio videlicet spiritus,  
 « quod et verbum Dei, et lorica justitiæ, scuto fidei, galeaque salutis,  
 « et state succincti lumbos vestros in castitate. Pacem et dilectionem  
 « inter vos habetote continuam, ne, zeli vel discordiæ scissuris virtutum  
 « munitione dirupta, invadendi aditum callidus insidiator inveniat.  
 « Retinete in quam expeditionem processuri, contubernales estis, et  
 « quasi jam conserto pede cominus pugnaturi, vicario vos hortamine  
 « roborate. Vigilate in orationibus, vestra jejuniis corpora castigantes,  
 « mundanisque deliciis et cupiditatibus abdicatis, divinæ miserationis  
 « opem cum lacrymis implorate. Hæc sunt quæ hucusque vos docui,  
 « hæc in quibus usque in finem perseverare vos monui, hæc quorum  
 « vobis magister et præceptor præviusque dux extiti. Jam nunc ducatus  
 « mei, quo in vestro sum functus exercitu, præmia recepturus, ad im-  
 « peratorem meum vado, vosque illius ducatus custodiæque com-  
 « mendo. »

His auditis, lacrymabilis in conventu fratrum clamor exoritur, pa-

« donc contre les ruses de l'antique agresseur; saisissez le glaive de l'Esprit, c'est-  
 « à-dire la parole de Dieu; couvrez-vous de la cuirasse de justice, du bouclier  
 « de la foi et du casque de salut; serrez vos reins avec la ceinture de la chasteté.  
 « Gardez entre vous la paix et la dilection, de peur que, le rempart des vertus  
 « venant à se rompre par les déchirements de la jalousie et de la discorde, le per-  
 « fide assiégeant ne trouve accès dans la place démantelée<sup>1</sup>. Songez bien à quelle  
 « expédition vous devez marcher tous ensemble, et, puisque vous êtes sur le point  
 « d'engager, d'un commun accord, une action décisive, encouragez-vous et fortifiez-  
 « vous mutuellement. Veillez en prières, châtiez vos corps par les jeûnes; ayant  
 « abjuré les plaisirs et les cupidités du monde, implorez avec larmes le secours de  
 « la divine miséricorde. Tels sont les enseignements que je vous ai donnés jusqu'à  
 « cette heure, et dans l'observation desquels je vous ai avertis de persévérer jusqu'à  
 « la fin; telle est la voie que je vous ai tracée par mes préceptes, et où j'ai marché  
 « le premier devant vous, de manière à vous servir de guide. Maintenant je vais  
 « rejoindre mon général, pour recevoir le prix du commandement que j'ai exercé  
 « dans votre milice, et je vous remets à sa garde tutélaire. »

A ces mots, tous les frères du couvent fondent en larmes et poussent des cris

<sup>1</sup> Dans la forteresse de votre cœur, ouverte aux mauvaises passions.

tris spiritualis pastorisque et ducis eximii se præsentia desolari gementium. Quos vir beatus, paterno consolans affectu, ne divinæ repugnare jussioni viderentur, ut parcerent fletibus imperavit, spiritui potius cœlestibus gaudiis potituro congauderent, terrenum vero ejus tegmen tegendum terræ mandarent. Nec multo post, ægritudinis corporeæ detineri cœpit incommodo, quo per singulos dies augmentato, ante horam exitus sui, sacræ communionis viaticum petiit et accepit, sicque secretas ad Dominum preces effundens, rosea facie, velut obdormiens, inter obsequentium manus expiravit.

Quod cum per circuitum clericis et laicis vicinisque innotuisset cœnobiiis, ad ejus exequias innumerabilis utriusque sexus multitudo convenit. Quos omnes odoris ineffabilis tanta replevit suavitas, ut nemini dubium fuerit ministerii cœlestis illic affuisse præsentiam. Sepulturæ itaque celebritate completa, cucullæ ejus et tunicæ palliolique portiu-

de douleur; tous gémissent à la pensée d'être privés de la présence d'un père spirituel, d'un pasteur et d'un chef si excellent. Le bienheureux tâche de les consoler par les douces remontrances d'une affection paternelle, leur enjoignant de ne pas résister à l'ordre de Dieu, de modérer leurs pleurs, ou plutôt de se réjouir avec lui-même du bonheur qui l'attendait au Ciel et de déposer son enveloppe terrestre dans le sein de la terre. Peu de temps après, il commençait à ressentir les atteintes douloureuses d'une maladie qui s'aggrava de jour en jour; avant l'heure de sa mort, il demanda et reçut en viatique la sainte communion; c'est ainsi que, répandant ses prières devant le Seigneur, le visage resplendissant d'une teinte rosée et sous l'apparence du sommeil, il rendit le dernier soupir dans les bras de ceux qui l'assistaient<sup>1</sup>.

Cette triste nouvelle étant parvenue au clergé et aux laïcs des alentours et aux monastères voisins, une multitude innombrable de fidèles des deux sexes accourut à ses funérailles. Tous les assistants furent embaumés d'une odeur ineffable et tellement suave que personne ne douta de la présence invisible d'un envoyé du Ciel. Les cérémonies de sa sépulture étant achevées, on distribua aux assistants les plus dignes de petites portions de ses vêtements, de sa *coulle*, de sa tunique, de

<sup>1</sup> L'année de sa mort est incertaine; le Bréviaire de Blois, promulgué en 1736

(*Pars verna*, 24 Aprilis), la place vaguement au VI<sup>e</sup> siècle.

culis, tanquam pretiosis reliquiis, sanctioribus quibusque distributis, Dominum glorificantes in propria quique redierunt.

Post hæc, miraculorum frequentia, quæ ad ejus sepulcrum vel per ejus fiebant ubique reliquias, accolæ permoti, super ejus tumulum basilicæ ingentis opus incipiunt, advenisque juvantibus et navibus onerariis ex Ligerino comœatu loco eidem tributa solventibus, ad consummationem perducunt. Deinde, multis annis, in summo locus ille perstitit honore, quousque bellorum turbinibus paganorumque populatione in vastitatem solitudinemque redigeretur. Quo facto, contigit ut, sicut ignis concrematione cætera perierant, sic ab omnium memoria diem quoque transitus ejus deleteret oblivio. Sed omnipotens Deus, qui famulum suum honore cœlesti beaverat, id providit ut in terris quoque non esset inglorius. Cuidam nempe monacho, nomine Blidesindo, ad cœlestium visionem per spiritum sublevato, inter cætera, revelatum et dictum est : « Octavo kalendas Maii, sanctum Deodatum « migrasse de sæculo; eo die, natalis ejus coleretur celebritas, ut inde « merces salutifera colentibus redderetur. » Jamque locus ille solitudine

son manteau, comme de très-précieuses reliques; puis chacun s'en retourna chez soi, glorifiant le Seigneur.

Ensuite, les habitants du pays, émus de la fréquence des miracles qui se faisaient à son tombeau et ailleurs par la vertu de ses reliques, commencèrent à bâtir une grande basilique sur ce sépulcre; ils purent l'achever, à l'aide des offrandes des pèlerins et du produit d'un péage imposé sur les bateaux chargés de marchandises, qui passaient en cet endroit de la Loire. Ce lieu demeura bien des années en très-grand honneur, jusqu'à ce qu'il eût été réduit en solitude par le tourbillon des guerres et par les ravages des païens; d'où il arriva que, le feu ayant consumé tous les documents relatifs à saint Dié, on oublia même le jour de sa mort. Mais le Dieu tout-puissant, qui avait accordé à son bienheureux serviteur la gloire du Ciel, ne permit pas qu'il restât sans honneur sur la terre; car un certain moine, nommé Blidesinde, ayant été élevé en esprit à la vision des choses célestes, reçut, entre autres révélations, l'avis exprès : « Que saint Dié avait quitté « ce monde, le 8 des calendes de mai<sup>1</sup>, et que l'on devait célébrer sa fête ce jour-là. « afin d'obtenir les grâces du salut, en récompense du culte qu'on lui rendrait. »

<sup>1</sup> 24 avril, jour auquel le diocèse de Blois célèbre encore la fête de saint Dié.

diuturna nimis viluerat, cum, sub Karolo, Ludovici Augusti filio, cujus maxime tempore gentilis furor locum ipsum pene ad nihilum redegerat, quidam, Christo largiente, eidem loco prælatus est abbas, Aurelianus nomine, sacerdos officio. Qui, tam sua strenuitate quam *quorum*<sup>1</sup> potentum nutu auxilioque sermonis elegantia qua fulgebat impetrato, eundem locum in pristinum reduxit statum, tum monachorum majori congregatione, tum basilicæ venustioris a fundamentis constructione. Quo decedente, nepos ejus, nominis et morum qualitate consimilis, in ipsius ei cœnobii regimine successit, et quod ille imperfectum reliquerat hic perfecit, ecclesiamque sibi creditam pretiosis ornamentis et prædiis amplissimis ditavit, Christo Domino

Déjà ce lieu (naguère illustre) était tombé dans l'obscurité par l'effet d'un trop long délaissement, lorsque, sous le règne de Charles<sup>2</sup>, fils de Louis-Auguste<sup>3</sup>, époque où la *fièvre des païens*<sup>4</sup> avait presque anéanti le monastère et l'église de Saint-Dié, Notre-Seigneur Jésus-Christ voulut que le gouvernement de l'abbaye déchue passât aux mains d'un prêtre nommé Aurélien. Ce nouveau chef, doué d'une grande énergie, obtint les secours nécessaires à son entreprise, tant par le crédit de puissants protecteurs que par le pouvoir de sa propre éloquence : par ce moyen, il rétablit la splendeur première du même lieu, qui vit tout à la fois s'accroître le nombre des cénobites et s'élever une basilique plus belle<sup>5</sup>. Lui mort, un neveu, héritier de son nom et de ses vertus, lui succéda dans la conduite du monastère restauré<sup>6</sup>, acheva ce qu'il avait laissé imparfait, enfin, enrichit l'église confiée à ses soins de précieux ornements et de vastes domaines, sous le règne de

<sup>1</sup> Pour *quorundam*.

<sup>2</sup> Charles le Chauve.

<sup>3</sup> Louis le Débonnaire.

<sup>4</sup> Ces païens furent probablement les barbares du Nord, qui, à cette époque, dévastèrent les rives de la Loire et commirent de grands ravages dans le pays blésois.

<sup>5</sup> Il reste fort peu de chose de cette construction de la fin du ix<sup>e</sup> siècle. L'église fut presque entièrement rebâtie au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle, sans compter les embellissements intérieurs que le xvii<sup>e</sup> ajouta, dans un style

disparate. (Voir une notice que j'ai publiée sur le bourg et l'église actuelle de Saint-Dié, dans le *Journal de Loir-et-Cher*, du 20 septembre 1868.)

<sup>6</sup> Ce nouveau monastère fut lui-même réduit en un prieuré de l'obédience des Bénédictins de Pont-Levoy en Blésois. Jusqu'à la Révolution, la cure de Saint-Dié demeura soumise au patronage de cette abbaye (*Breviarium Blesense, 24 aprilis, pars verna*, p. 480 et 481).

regnante, qui cum Patre et Spiritu sancto gloriatur unus Deus in sæcula. Amen.

EXPLICIT VITA SANCTI DEODATI ABBATIS.

---

Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est glorifié avec le Père et le Saint-Esprit, seul Dieu dans tous les siècles des siècles. Amen.

FIN DE LA VIE DE SAINT DIÉ, ABBÉ.

## OFFICIUM SANCTI DEODATI.

## VIGILIA, AD VESPERAS.

## Prima antiphona.

Quæsumus, intende laudi, -Deus, accipiendæ,  
 Quam sonat iste chorus, animo verboque canorus. *Alleluia.*

## Secunda antiphona.

Laus tibi sit, Christe, cui servivit sacer iste  
 Quique tuis donas vitæ sine fine coronas.

## Tertia antiphona.

Fac, Deus, hunc sanctum voces audire precantum  
 Et patriam cœli populo rogitare fideli.

## Quarta antiphona.

O Deodate, chorum sine fine tuere tuorum,  
 Nec nos ire sinas in qualescumque ruinas.

## Antiphona in canticum evangelicum.

Omnes intenti psallamus Cunctipotenti,  
 Festa Deodati celebrando beata beati,  
 Ut sua regna Deus prece nobis conferat ejus<sup>1</sup>.

## AD MATUTINUM.

## Invitorium.

Alleluia, corde, ore, Deodati sub honore,  
 Deo celsa symphonia celebremus.

<sup>1</sup> Tous ces vers hexamètres sont *léonins*; cette forme de prosodie semblait favorable à l'harmonie du chant.

## OFFICE DE SAINT DIÉ.

## LA VEILLE, À VÊPRES.

## Première antienne.

Nous vous prions, ô Dieu, d'accueillir favorablement les louanges que nous chantons de la bouche et du cœur.

## Deuxième antienne.

Gloire vous soit rendue, ô Christ, que ce saint homme a servi fidèlement et qui donnez à vos amis les couronnes d'une vie sans fin!

## Troisième antienne.

Faites, ô Dieu, que ce saint entende nos prières et demande la patrie céleste pour le peuple fidèle!

## Quatrième antienne.

O saint Dié, protège toujours la réunion de tes dévots clients, et ne permets pas que nous tombions dans aucun précipice.

Antienne du cantique évangélique *Magnificat*.

Chantons tous ensemble pour la gloire du Tout-Puissant, en célébrant l'heureuse fête du bienheureux Dié, afin qu'à sa prière Dieu nous donne le royaume céleste!

## À MATINES.

## Invitatoire.

Alleluia. De cœur et de bouche, en l'honneur de saint Dié, louons Dieu par les chants joyeux d'une éclatante symphonie.

IN PRIMO NOCTURNO<sup>1</sup>.

## Prima antiphona.

Legem Dei Deodatus | nocte et die meditatus,  
Peccatorum vias cavit, | vias rectas ambulavit.

## Secunda antiphona.

Cum fremerent invidia, | meditantes inania,  
Fugarunt pacis filium | extra suum consortium.

## Tertia antiphona.

Cum invocaret hic Deum, | Deus exaudivit eum.  
Fecitque illum pluribus | mirificum virtutibus.

## Quarta antiphona.

Scuto bonæ voluntatis | iste vir a Domino  
Coronatus, cum beatis | regnat sine termino.

## Quinta antiphona.

In cœlesti patria coronasti gloria  
Et honore propriam, Deus, hunc per gratiam.

## Sexta antiphona.

O pie confessor, pro nobis, | quæsumus, ora  
Ut Dominus nobis | omni succurrat in hora!

## Primum responsorium.

In Domini messe | fervens operarius esse,  
In quantum potuit, | vir sacer hic studuit:  
De fructu terræ | secum super æthera ferre.

## Secundum responsorium.

Exemplum factus | cunctis sermonis et actus.  
Iste vir egregius | splenduit ut radius.  
Vir Domini plenus, | animo vultuque serenus.  
Intus et exterius splenduit.

<sup>1</sup> Ces antiennes sont en prose rimée, sans *quantité* prosodique; elles offrent une ébauche de la versification moderne. Nous mar-

quons par le signe | la séparation de ces prétendus vers, dans la même ligne. Les rimes sont tantôt suivies, tantôt croisées.

## PREMIER NOCTURNE.

## Première antienne.

Dié, ayant médité, nuit et jour, la loi de Dieu, se détourna des voies tortueuses des pécheurs pour marcher dans le droit chemin.

## Deuxième antienne.

De faux frères, frémissant d'envie et formant de vains complots, obligèrent le fils de la paix de fuir leur société.

## Troisième antienne.

Dieu exauça son invocation et le rendit admirable en vertus.

## Quatrième antienne.

Cet homme, que sa bonne volonté protégeait, a été couronné par le Seigneur, et règne à jamais avec les bienheureux.

## Cinquième antienne.

Dans la céleste patrie vous l'avez couronné de gloire et d'honneur, par votre grâce, ô Dieu bon !

## Sixième antienne.

Ô pieux confesseur, prie pour nous, afin que le Seigneur nous secoure à toute heure.

## Premier répons.

Ce saint s'appliqua de tout son pouvoir à devenir un ouvrier plein de zèle dans la moisson du Seigneur. — Il a voulu emporter avec lui, au plus haut des Cieux, quelque chose du fruit de la terre.

## Deuxième répons.

Devenu l'exemple de tous par ses discours et par ses actes, cet excellent modèle a brillé comme un rayon de soleil. — Cet homme, rempli de l'esprit du Seigneur, et portant la sérénité sur son visage comme dans son âme, a brillé au dedans et au dehors.

## Tertium responsorium.

Schema Deodatus | sancti capiens monachus,  
 Actibus exhibuit | regula quod docuit,  
 Ut posset veræ | requiei munus habere.

## Quartum responsorium.

Confessor Christi, | qui cælum promeruisti,  
 Vitæ perpetuæ | dona tuis tribue,  
 Ut tibi jungantur | qui te venerantur.  
 Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto ! Alleluia.

## Prosa.

Alleva propriæ	Semper habes vivere;
Nos dono gratiæ	Fac nos illic scandere,
Ad sedem gloriæ,	Ut scandentes recto calle,
Sancte vir et pie,	Lacrymarum de convalle,
Qui, divino munere,	Decantemus semper
Positus in æthere,	<i>Alleluia.</i>

## IN SECUNDO NOCTURNO.

## Prima antiphona.

Hic habitabit, Domine, | qui vixit sine crimine,  
 In tuo tabernaculo, | cœlesti junctus populo.

## Secunda antiphona.

Vitam sancto, Deus, isti | quam petivit tribuisti,  
 In qua semper est quietus | et cum vultu tuo lætus.

## Tertia antiphona.

Mundus cogitatibus | fuit hic et actibus,  
 Montem Dei scandere | recto niteus opere.

## Quarta antiphona.

Lætabitur hic in Deo, | quia speravit in eo:  
 Æternam laudem meruit; | nam rectus corde vir fuit.

Troisième répons.

Dié, ayant embrassé la profession monastique, mit en pratique la règle qu'il enseignait à ses disciples; — De manière à mériter de jouir du véritable repos, pour prix de ses vertus.

Quatrième répons.

Confesseur du Christ, toi qui as mérité le ciel, *accorde*<sup>1</sup> aux tiens les dons de la vie éternelle; — Afin que tous ceux qui te vénèrent se réunissent à toi. — Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit! Alleluia.

Prose.

Attire-nous, par la force de ta propre grâce, au siège de la gloire, homme saint et pieux, qui, placé dans les cieux par la bonté divine, y possèdes une vie éternelle; fais que nous aussi nous y montions sur tes traces, afin qu'en suivant le droit sentier nous chantions toujours, du fond de notre vallée terrestre : *Alleluia!*

SECOND NOCTURNE.

Première antienne.

Cet homme, qui a vécu irréprochable, habitera, ô Seigneur, dans votre tabernacle, et sera joint au peuple céleste.

Deuxième antienne.

O Dieu, vous avez accordé à ce saint la vie véritable qu'il vous a demandée et dans laquelle il jouit, en votre présence, d'un repos et d'un bonheur sans fin.

Troisième antienne.

Toujours pur dans ses pensées et dans ses œuvres, il s'est constamment efforcé de gravir la montagne de Dieu par la droiture de sa conduite.

Quatrième antienne.

Il se réjouira en Dieu, parce qu'il a espéré en lui; il a mérité une louange éternelle, pour avoir conservé un cœur toujours droit.

<sup>1</sup> Ou plutôt, obtiens par ton intercession, par tes prières.

Quinta antiphona.

Assumptus ex hominibus, | in atriis cœlestibus  
Beatus hic inhabitat | et hymnum Deo clamat.

Sexta antiphona.

Sancte, tuis precibus a rege poli, Deodate,  
Posce locum nobis vitæ sine fine beatæ.

Primum responsorium.

Cum se laudari plausu sciret populari,  
Non altum sapuit, sed potius timuit,  
Ne laus quæ flaret ejus meritum mutilaret.

Secundum responsorium.

Dum mala zelantum lacerarent famina sanctum,  
Dicitur illorum deseruisse chorum,  
Ut zeli morsum fugeret, vadens aliorum.

Tertium responsorium.

Hic, ubi secessit, magnalia plurima gessit;  
Unde quis ille fuit omnibus enituit.  
Mirifica vita fulsit bonus hic eremita.

Quartum responsorium.

Nobis, sancte Dei, deposce locum requiei,  
Et fac conscribi nos super astra tibi,  
Hicque sub æterna nos prosperitate gubernata.  
Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto.

Prosa.

Athleta fortis, miles invictissime,  
Qui factus particeps es partis optimæ,  
Adversitates corporis et animæ  
Quæ nobis imminent orando reprime.  
Da nostris meritis indebitæ  
Splendorem gloriæ, vir inclite,  
Quo, bonæ vitæ ducti tramite,

## Cinquième antienne.

Ce bienheureux habite les parvis célestes, et chante à pleine voix une hymne à Dieu.

## Sixième antienne.

O saint Dié, prie Dieu de nous faire arriver au séjour de la vie éternellement heureuse.

## Premier répons.

Instruit des éloges et des applaudissements que le peuple lui décernait, il n'en conçut point d'orgueil, mais plutôt de la crainte. Il redoutait que le souffle pernicieux de la louange ne vînt corrompre la pureté de son mérite.

## Deuxième répons.

Tandis que les mauvaises langues des jaloux déchiraient la réputation du saint homme, il abandonna leur compagnie, afin de fuir les morsures de l'envie et de chercher une autre demeure.

## Troisième répons.

Dans le lieu de sa retraite, il accomplit plusieurs choses merveilleuses qui le firent connaître à tous. Ce bon ermite s'illustra par une vie admirable.

## Quatrième répons.

Ô saint de Dieu, demande pour nous un lieu de repos, et fais par tes prières que nous t'allions rejoindre dans les cieux. — En attendant cette heureuse réunion, prends nous dès ici-bas sous ta protection, qui nous assurera un bonheur sans fin. — Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.

## Prose.

Puissant athlète, soldat invincible, qui as obtenu la meilleure part<sup>1</sup>, éloigne de nous, par tes prières, les dangers menaçants du corps et de l'âme; malgré l'insuffisance de nos propres mérites, obtiens-nous, ô grand saint, la splendeur de la

<sup>1</sup> L'héritage du Ciel.

Cum plebe gaudeamus cœlite,  
 Dicentes læto carmine :  
 Laus tibi, rerum Domine;  
 Quæcumque vivunt omnia  
 Subinferant : *Alleluia.*

## IN TERTIO NOCTURNO, POST CANTICA.

Nos venerantes te, Deodate piissime, dita  
 Et de præsentî simul et de perpete vita.

## Primum responsorium.

Hunc hominem clari venere viri venerari.  
 Illius auditis magnificis meritis,  
 Isse ferunt ad eum regem quoque tunc Clodoveum.

## Secundum responsorium.

Nullus vincetur pro quo sacer iste precetur.  
 Tantarum secum dum feret arma precum.  
 Immo sibi subici poterunt omnes inimici.

## Tertium responsorium.

Hic homo dum vixit mundo semet crucifixit,  
 In cruce continua membra domando sua;  
 Nunc felix vivit, quia vitæ regna subivit.

## Quartum responsorium.

Perpete nos dona, vir sancte, mitere corona,  
 Qui cluis æthereo stemmate, dante Deo;  
 Prospera cuncta dato, nobis adversa fugato.  
 Gloria Patri, etc.

## Prosa.

Requiescis qui mercede	Hic, te supplicante,
In sua te fovet æde,	Deodate sancte,
Et in modum stellæ claræ	Venerantes nos te,
Facit secum coruscare,	Protegat ab hoste

gloire; fais que, guidés dans les sentiers d'une bonne vie, nous puissions nous réjouir avec le peuple céleste, en répétant, de concert avec lui, ce chant d'allégresse : « Gloire à vous, maître souverain de l'univers, et que toutes les créatures animées s'empressent de redire *Alleluia!* »

## TROISIÈME NOCTURNE, APRÈS LES CANTIQUES.

En retour de notre vénération pour toi, obtiens-nous, ô saint Dié, les dons de la vie présente et ceux de la vie future.

## Premier répons.

Informés de ses mérites merveilleux, des hommes illustres vinrent lui offrir leurs hommages. — On rapporte que le roi Clovis lui-même vint le trouver dans son ermitage.

## Deuxième répons.

Aucun de ceux pour lesquels prie ce saint, ne sera vaincu, tant qu'il portera sur soi des armes aussi puissantes. Au contraire, il pourra dompter tous ses ennemis.

## Troisième répons.

Tant qu'il vécut, cet homme se crucifia au monde, en soumettant toujours ses membres au joug salutaire de la croix; maintenant qu'il est entré dans le royaume de la véritable vie, il y jouit d'un bonheur sans mélange.

## Quatrième répons.

Fais, ô saint homme, que la couronne immortelle brille sur notre front, ô toi que Dieu a bien voulu gratifier des honneurs du ciel! donne-nous toutes sortes de prospérités, en éloignant de nous ce qui pourrait nous être nuisible.

## Prose.

Que celui qui, dans sa demeure céleste, t'assure le repos éternel en récompense de tes mérites, et qui te fait resplendir avec lui, comme une étoile lumineuse, daigne, ô saint Dié, exaucer tes prières en faveur de ton peuple dévot; et qu'en égard à notre vénération pour toi, il nous protège contre l'ennemi, qui nous

Qui circumdat,	Sine nobis agmine;
Ut infundat	At nos omni discrimine
Hortulis ecclesiar	Liberemur sine fine,
Quicquid nocet,	Et in regno sidereo
Et suffocet	Conreguemus semper Deo.
Germina justitiæ;	Alme, da tuæ
Ipsæ tuo propulsatus	Familiæ
Fugiat precamine,	Quæ postulat præmia
Cumque suo sit damnatus	Tua gratia!

## IN MATUTINIS LAUDIBUS.

## Prima antiphona.

Dominanti cœlo, terræ, | decet grates nos referre,  
Sub honore Deodati | super cœlos exaltati.

## Secunda antiphona.

Jubilemus Deo cœli, | cantilena dulcis meli,  
Cui laudes dat beatus | in æternum Deodatus.

## Tertia antiphona.

Deus, creator omnium, | per hujus fac suffragium  
Sic nos in bono vigiles | ut illi simus similes.

## Quarta antiphona.

Benedicaris, Domine, | ab omni rerum ordine.  
Cujus hunc benedictio | cœli beavit gaudio.

## Quinta antiphona.

Laudemus cœli Dominum | sonoritate carminum.  
Quem laudat ejus munere | beatus hic in æthere.

In evangelico cantico *Benedictus*.

Confessor Domini, noster dux atque patrone.  
Qui cœlestis habes munus sine fine coronæ.  
Nos, post hanc vitam, tecum super æthera pone.

assiége pour semer dans les jardins de l'Église toutes les mauvaises herbes capables de gêner et d'étouffer les bons germes de la justice ! Que le perfide, chassé par tes supplications, s'éloigne de nous, et qu'il s'en aille, avec son troupeau de damnés, sans nous attirer à lui ! fais plutôt que nous soyons délivrés de tout péril, et que nous régnions éternellement avec Dieu dans le ciel ! Bon père, procure à ta famille les récompenses qu'elle sollicite par ton entremise favorable à nos vœux !

## AUX LAUDES.

Première antienne.

Au maître du ciel et de la terre nous devons rendre grâce, en l'honneur de saint Dié, élevé au plus haut des cieux.

Deuxième antienne.

Glorifions, par nos joyeux et doux accents, le Dieu du ciel, dont saint Dié chante les louanges pour l'éternité.

Troisième antienne.

Dieu, créateur de l'univers, accorde-nous, par les suffrages de notre saint patron, la grâce de persévérer dans le bien, de telle sorte que nous devenions semblables à ce modèle accompli !

Quatrième antienne.

Soyez béni par tout ordre de créatures, ô Seigneur, dont la bénédiction a répandu sur ce bienheureux la joie du ciel !

Cinquième antienne.

Louons, dans l'éclat de nos chants, le maître du ciel, que ce bienheureux loue dans le séjour de la gloire, grâce à la bonté divine.

Antienne ou cantique évangélique *Benedictus*.

Confesseur de Dieu, notre guide et notre patron, toi qui possèdes à jamais les récompenses célestes, prépare-nous, au sortir de cette vie, une place près de toi, dans le même royaume !

In vespertino cantico *Magnificat*.

Grates, Christe, tuæ decantamus pietati !  
 In cujus laudem sanctum sancti Deodati,  
 Te donante, sumus hodie festum venerati,  
 Da nobis, petimus, ut ei sumus sociati !  
 Alleluia. — *Malos linquite gressus* <sup>1</sup>.

LA MENTION SUIVANTE, AJOUTÉE EN ÉCRITURE DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE, APRÈS L'OFFICE DE SAINT DIÉ.  
 TERMINE NOTRE MANUSCRIT.

Ludovicus undecimus, tanti viri sanctitatem meditans, et quod Francorum reges, infidelitate deposita, ad sanctum baptisma excipiendum moverat, amplissimo munere hanc decoravit ecclesiam, capsella scilicet argentea, auro supertecta et mira arte fabricata : hanc hujus loci coloni cum per triginta et sex annos fidei custodia servassent, in anno Domini millesimo quingentesimo decimo octavo, undecima die Februarii, furto sublata est. Qui hujusce criminis sacrilegio participavere, magno ecclesiæ questu prosecuti sunt, nec tamen commodum ex eis retulit.

<sup>1</sup> Cet office est divisé comme le prescrit la règle de Saint-Benoit. (Voir le Commentaire de dom Calmet sur ladite règle, t. I, p. 295 et suiv.) En effet, il fut composé

pour les Bénédictins, à une époque où l'église de Saint-Dié était desservie par des religieux de cette observance. L'office romain actuel est autrement distribué.

Antienne du cantique *Magnificat* des secondes Vêpres.

Nous chantons les louanges de votre infinie bonté, ô Christ! c'est pour votre gloire et par votre grâce que nous avons aujourd'hui solennisé la fête de saint Dié! Daignez donc, nous vous en prions, nous associer à son bonheur; alleluia. — *Quittez la mauvaise voie.*

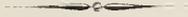
Louis XI, considérant la sainteté d'un si grand homme, et se rappelant qu'il avait exhorté les rois des Francs à recevoir le saint baptême, après leur abjuration de l'infidélité, décora cette église par le don insigne d'une châsse d'argent doré, fabriquée avec un art merveilleux : les habitants du lieu la gardèrent soigneusement pendant trente-six années; mais, l'an du Seigneur 1518, le onzième jour de février, elle fut dérobée, malgré leur vigilance. L'église eut beau lancer des *monitoires*<sup>1</sup> contre les auteurs ou complices de ce vol sacrilège, elle ne retira aucun fruit de ses grandes poursuites.

<sup>1</sup> Plaintes ou *quérimonies* (*questus*), alors en usage dans la procédure canonique.



**DIFFINITIONES**  
**CAPITULI GENERALIS CLUNIACENSIS**

**ANNI M. CCC. XXIII.**



**DÉFINITIONS**  
**DU**  
**CHAPITRE GÉNÉRAL DE CLUNY**

**EN L'AN 1323,**

**PUBLIÉES D'APRÈS LE MANUSCRIT ORIGINAL,**

**AVEC UNE INTRODUCTION**

**ET UN INDEX DES NOMS DE LIEUX,**

**PAR M. FRANÇOIS MORAND,**

**MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.**



# DÉFINITIONS

## DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE CLUNY

DE L'AN 1323.

---

### NOTICE PRÉLIMINAIRE.

Les monastères de l'ordre de Cluny formaient des circonscriptions de provinces. Il y avait, selon le système de leurs généralités propres, aux temps dont nous allons parler, les provinces de France, d'Auvergne, de Lyonnais, de Poitou, de Provence, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne et de Lombardie. Soumises d'abord aux visites et aux corrections des abbés de l'ordre, puis à celles de chambriers, *camerarii*, que les abbés mirent à leur place dans chacune d'elles, quand la charge leur devint trop lourde, ces provinces eurent enfin des visiteurs choisis dans les chapitres généraux.

L'institution des chambriers fut l'œuvre à peu près commune du 17<sup>e</sup> abbé de Cluny, Hugues V, et du chapitre général, en l'an 1200<sup>1</sup>. Les provinces en retinrent le sous-nom de chambreries, *camerariæ*. Quant aux visiteurs, ils datent de la sixième année du pontificat de Grégoire IX<sup>2</sup> (1235).

Les visites de chaque province avaient lieu simultanément, tous les ans; et les visiteurs faisaient ensuite leur rapport au chapitre général devant une juridiction de définiteurs, *diffinitores*.

On nommait définitions, *diffinitiones*, les décisions qu'ils rendaient, et définitoire, *diffinitorium*, l'ensemble ou l'organe de ces décisions.

Nous connaissons différents actes, ou procès-verbaux de visites. La *Bibliothèque de l'École des Chartes*<sup>3</sup> a publié une relation de celle de la province de

<sup>1</sup> «Hugonis V Statuta.» (*Bibliotheca Cluniacensis*, p. 1469 et suiv.)

<sup>2</sup> «Bulla Gregorii papæ IX pro reforma-

«tione ordinis Cluniacensis.» (*Bullarium sacri ordinis Cluniacensis*, p. 110.)

<sup>3</sup> *Quatrième série*, t. V, p. 239 à 246.

Poitou que firent, du 15 février au 17 mars 1292 (vieux style), les prieurs de Barbézieux et de Saint-Sauveur de Nevers. Bien que celles de Simon de Beaulieu, pour les années 1284 à 1291, éditées par Baluze<sup>1</sup> et après lui par Mabillon<sup>2</sup>, soient essentiellement diocésaines et dans l'exercice de l'autorité épiscopale, dont l'ordre de Cluny ne relevait pas, on y trouve repris un assez grand nombre de ses prieurés. Il s'en rencontre aussi dans le *Journal des visites pastorales* de l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud<sup>3</sup>.

Mais il restait à faire connaître un monument quelconque de décisions rendues sur les visites des monastères de Cluny par les définiteurs. Celui que l'on va lire est, je le crois, le premier qui aura été publié. Je serais surpris s'il n'en faisait pas sortir d'autres de l'oubli.

Il me paraît impossible, en effet, que le temps ou les révolutions les aient tous détruits, jusqu'à n'en laisser subsister qu'un seul, qui serait le nôtre. Les définitions, en matière de discipline monastique (car on donnait quelquefois aussi cette qualification aux formes juridiques de la justice civile), ont rempli des siècles tout entiers dans le moyen âge; et elles n'étaient point particulières au seul ordre de Cluny. L'ordre de Cîteaux, par exemple, avait également ses définiteurs. On les voit poindre à Cluny dans le même temps que les chambriers. Je dirai, cependant, que le recueil connu sous le nom de *Bibliotheca Cluniacensis*<sup>4</sup>, si je les y ai bien exactement toutes relevées, ne m'a point offert de définitions antérieures à 1237, année voisine de la réforme que Grégoire IX venait d'introduire à Cluny.

Or, en se rappelant bien que le chapitre général de l'ordre se tenait chaque année, il faut savoir que, outre le procès-verbal de toutes les définitions prononcées dans ce chapitre, on en faisait des extraits pour ce qui concernait chaque province; et que même chaque monastère défini devait avoir le

<sup>1</sup> *Baluzii Miscellanea*, t. IV, p. 205 à 596.

<sup>2</sup> *Vetera Analecta*, nova editio, 1723, pages 338 à 346.

<sup>3</sup> *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*. — *Journal des Visites pastorales d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen*, II CC.XLVIII—M.CC.LXIX. Publié pour la première fois par M. Th. Bonnin. Rouen,

M.DCCCLII. — Il faut joindre, comme introduction à cette publication, le résumé historique qu'en a donné, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, M. Delisle sous ce titre : *le Clergé Normand au XIII<sup>e</sup> siècle*.

<sup>4</sup> *Bibliotheca Cluniacensis, etc. Omnia nunc primum ex Mss. Codd. collegerunt dominus Martinus Marrier et Andreas Quercetanus*. 1614.

sien, relativement à ce qui lui était particulier. C'était, pour les visiteurs de l'année suivante, un moyen de vérifier si l'on s'y était conformé, et, pour le monastère, un avertissement permanent de n'y pas manquer. Sans doute ces documents si multiples n'ont pas tous disparu.

Le nôtre est un définitoire de l'an 1323 pour l'ordre de Cluny tout entier. A cette époque, l'ordre était régi par les statuts que le 29<sup>e</sup> abbé, Henri I<sup>er</sup> du nom (1308 à 1319), avait réunis en un seul corps, formé de tout ce qui devait continuer de faire loi dans les règles précédemment établies, avec des modifications jugées utiles<sup>1</sup>. Ce définitoire remplit un rouleau de huit feuilles de parchemin, chacune d'inégales dimensions en largeur comme en hauteur, et cousues à la suite l'une de l'autre dans des plis formant onglets. Ces feuilles ne sont écrites que d'un côté, et elles ne sont pas toutes de la même main. L'ensemble donne l'idée d'un plumitif : il y a des additions en interlignes, des mots surchargés, d'autres rayés ou marqués pour être supprimés par des points au-dessous des lettres, selon la forme du *deletur* des anciens manuscrits. Deux définitions même, les 66<sup>e</sup> et 67<sup>e</sup>, sont bâtonnées pour ne pas faire double emploi, ou pour être à la suite plus exactement rédigées; toutes modifications qui eurent besoin, plus tard, d'une approbation spéciale pour être valables. Mais elles n'ôtent rien, telles qu'elles sont, à l'authenticité du texte de notre rouleau, constatée, d'ailleurs, par les sceaux des définiteurs; chaque feuille étant scellée avec celle qui la suit par deux définiteurs, quelquefois par un seul, la première avec la seconde, la seconde avec la troisième, et ainsi de suite, au moyen d'une incision dans les onglets laissant passage à une double queue de parchemin.

Malheureusement notre rouleau n'a conservé que les doubles queues des sceaux; toutes les empreintes en cire ont disparu, à l'exception d'un seul fragment de l'une d'elles; néanmoins, le titre du définitoire (le prieur d'Abbeville) étant resté écrit sur l'attache qui portait son sceau, il devient aisé de s'y reconnaître. Nous y voyons les attaches de dix d'entre les quinze définiteurs repris en tête du rouleau. J'en conclus que le rouleau n'est plus complet; et d'autres indices m'aideront à le démontrer.

D'abord, la huitième feuille a gardé dans son pli inférieur des points de

<sup>1</sup> « Collectio Statutorum per summos  
« Romanos Pontifices et bonæ memoriæ præ-  
« decessores abbates Cluniacenses, etc. Or-

« dinata per domnum Henricum, abbatem  
« Cluniacensem, nominis hujus primum, et  
« ordine 29. » (*Biblioth. Clun.* p. 1542-1586.)

couture et une incision, qui prouvent bien qu'elle était jointe et scellée avec une neuvième. Ensuite le définitoire ne comprend pas toutes les provinces de l'ordre. On y trouve celles de France, d'Allemagne, de Poitou, d'Auvergne et de Provence, qui étaient obligées à envoyer chaque année leurs prieurs au chapitre général. L'Angleterre, l'Espagne et la Lombardie, à raison de leur éloignement, n'étaient astreintes qu'à une comparution biennale, *de biennio in biennium*. L'absence de ces provinces en 1323 pourrait donc s'expliquer par cette exception dont les statuts font aussi jouir l'Allemagne. Mais le Lyonnais n'en jouissait pas. Très-vraisemblablement cette province avait eu sa place dans nos définitions; deux de ses prieurs font même partie des définiteurs désignés au préambule. En faut-il plus pour se convaincre qu'il y avait une suite aux huit feuilles de notre rouleau?

Les définiteurs étaient électifs et choisis parmi les abbés et les prieurs pour chaque chapitre général; ceux d'une année ne pouvaient être réélus l'année suivante; mais ils devenaient les électeurs des quinze qui devaient les remplacer. On nous montre, au xvii<sup>e</sup> siècle, ce tribunal avec un président, un greffier, un procureur général, deux auditeurs des causes et deux auditeurs des excuses<sup>1</sup>.

C'étaient aussi les définiteurs qui éalisaient annuellement les visiteurs. La visite du Poitou, faite par deux prieurs en 1292, nous donne sans doute leur nombre pour chaque province. Ceux de 1323 déclarent n'avoir pu remplir leur mission dans certaines maisons de leurs circonscriptions: en France, faute de temps; en Auvergne, à cause des neiges; en Provence, parce qu'on a refusé de les recevoir. Leurs prieurs s'en trouvaient dès lors d'autant plus astreints à comparaître au chapitre général, pour éclairer les définiteurs sur leur administration et sur l'état de leurs monastères. Du reste nul des abbés et des prieurs des provinces visitées ne pouvait se soustraire à ce devoir sans encourir des peines, à moins de motifs reconnus légitimes; ce qui explique l'institution des auditeurs d'excuses.

On se figure quel concours de religieux l'assemblée d'un chapitre général amenait à Cluny, dans ce monastère qui les recevait tous et les nourrissait, pendant toute la session, eux, leurs gens et leurs chevaux, quelque modération que l'on eût prescrite à leur équipage: *cum moderata equitatura et decenti familia*<sup>2</sup>. Les auteurs du *Gallia christiana*, qui attribuent à saint Hugues,

<sup>1</sup> «Forma procedendi in diffinitorio Cluniacensi.» (*Bibl. Clun.* p. 1703.) — <sup>2</sup> «Henrici I «Statuta.» (*Bibl. Clun.* p. 1553.)

6<sup>e</sup> abbé de Cluny, la réunion du premier chapitre général de l'ordre, élèvent à trois mille le nombre des moines qui s'y rendirent<sup>1</sup>. Il est vrai qu'ils n'ont pas réussi à convaincre les bénédictins du *Thesaurus novus Anecdotorum* que ce chapitre ait été tenu du temps de cet Hugues<sup>2</sup>. Mais peu importe le temps en ce cas; si le nombre reste, il est formidable.

Les décisions du définitoire de 1323 portent sur différents points de l'administration spirituelle et temporelle des monastères. Il y est souvent parlé d'actes de désordre attestant un grand dérèglement de mœurs : on connaissait déjà bien des scènes de cette nature par les documents de visites qui ont été indiqués au commencement de cette Notice; mais les exemples, bien que fréquents, ne s'y présentaient qu'à l'état de faits individuels et de cas isolés. Il faudrait peut-être craindre que la résolution prise, ou du moins les réserves faites par les définiteurs à l'égard du prieuré d'Allemagne nommé *de Valpaco*, qui était un monastère de femmes, n'eussent été commandées par des déportements plus compliqués, et en vue de leur fermer des repaires. Je n'entrerai pas en d'autres détails. Le définitoire est là : c'est un tableau à laisser en son cadre sous les yeux du lecteur, et à transmettre directement aux sources de l'histoire. Les conclusions que l'on pourrait essayer d'en tirer pour un aspect général et d'ensemble de toute l'institution du tribunal des définiteurs, et qui seraient le principal fruit de cette étude, auraient besoin, pour être fermes et complètes, de s'étendre sur une certaine quantité de documents semblables. C'est surtout ce qui doit faire désirer que l'on en retrouve d'autres.

Celni-ci aura ouvert la voie. Par quelles circonstances est-il arrivé dans le lieu où je l'ai découvert? A quelle époque y est-il venu? Est-ce un débris de la dispersion des archives de Cluny dans le grand sinistre de la destruction des ordres religieux? Ou bien, l'en avait-on tiré auparavant pour une raison quelconque, sans prendre le soin de l'y réintégrer? Je n'en sais rien. Le dio-

<sup>1</sup> Je prends cette citation dans le *Thesaurus novus Anecdotorum* de Martène et Durand, t. IV. Ce volume paraissait en 1717. On ne pouvait y avoir en vue que la première édition du *Gallia Christiana*, qui y est sévèrement jugée : «*Nimis vacillat eo in opere, quod scateat erratis, Sammarthano-rum auctoritas.*» Tel est l'arrêt sommaire

des deux bénédictins, qui ne sont pas eux-mêmes exempts d'erreurs dans leur réfutation, puisque, en contestant à saint Hugues la création des chapitres généraux de Cluny, ils l'attribuent à Hugues VI. Ils pouvaient dire Hugues V, tout au moins.

<sup>2</sup> *Thesaurus novus Anecdotorum*, t. IV. p. 4.

cèse de Boulogne, qui se forma du démembrement de celui de Thérouanne. après la ruine de cette ville, en 1553, comptait dans son ressort trois prieurés de l'ordre de Cluny, ceux de Le Wast, de Rumilly et de Beussent, qui figurent dans nos définitions ; mais ce ne serait pas un motif pour que, soit l'un ou l'autre de ces monastères, soit même les archives de leur évêché, eussent possédé un définitoire de l'ordre tout entier, bien que ce ne fût pas absolument impossible. C'est à Boulogne que je l'ai trouvé, il y a déjà bien des années. Ne demandons rien de plus à ses risques passés : il est sauvé.

On a justement attaché un assez grand intérêt aux relations des visites pastorales et monastiques par rapport à la topographie de la France du moyen âge. En effet, ces voyages marquent des itinéraires, des stations et des distances : ils fournissent des renseignements sur la viabilité des campagnes. Il ne faut pas attendre le même service des définitoires sous ce rapport : cependant ils n'y sont point étrangers. J'ai pensé qu'un Index de tous les noms de lieu inscrits au rouleau de 1323 pouvait en être un utile complément. J'y donne le nom latin, tel qu'il est orthographié dans ce document, en l'accompagnant d'une indication de la situation du lieu dans son ancien diocèse, comme l'ont fait aussi les auteurs de la *Bibliotheca Cluniacensis* : et à cet état ancien je rapporte la position actuelle autant que j'ai pu, ou éru la reconnaître. On s'y trompe quelquefois.

# DIFFINITIONES

## CAPITULI GENERALIS CLUNIACENSIS

ANNI DOMINI MILLESIMI TRECENTESIMI VICESIMI TERCII,  
FACTE PER VENERABILES ET RELIGIOSOS VIROS THYERNENSEM ABBATEM,  
CLAUSTRALEM CLUNIACENSEM, CELSIGNIARUM, DE GIGNIACO, DE ABBATIS VILLA,  
DE SANCTO MARCELLO PROPE CABILLONUM, DE PAREDO,  
DE LONGO PONTE, DE SANCTO EUTROPIO, DE RIVIS, SANCTI STEPHANI NYVERNENSIS,  
DE RELENGIIS, DE LUPERCIACO, DE BOGESSANT,  
ET DE POMERIIS (?) PRIORATUM PRIORES.

---

### DIFFINITIONES FRANCIE.

I. In decanatu de Nogento est debitum centum et septem librarum turonensium, preter censam anni presentis et debita domni abbatis Cluniacensis. Diffiniunt diffinitores ut dictum debitum, quamcivius poterit, attenuet et persolvat; et, cum domno abbate, de censa et debitis predictis satisfaciat aut concordet.

II. Domus Montis Desiderii debet quingentas libras parisienses. Debebat, anno preterito, sexcentas; tamen sine usuris. Diffiniunt diffinitores quod circa solutionem dicti debiti studeat prior dicti loci diligencius vigilare.

III. In Sancta Marguareta in Alincuria bene fiunt omnia, excepta hospitalitate. Debet sexcentas libras parisienses. Diffiniunt diffinitores quod hospitalitas bene fiat; et, ad solvendum dictum debitum, more solito, sit diligens et attentus.

IV. Domus de Abbatis Villa debet circa quingentas libras parisienses, et tantum debebat anno preterito. Prior dicte domus non potuit, anno

isto, attenuare debitum predictum, propter plures et magnas impositiones noviter impositas, et propter ruinam quarundam grangiarum suarum, que reparatione indigebant; et propter multas questiones inter dictam domum et villam Abbatis Ville noviter exortas. Nichil tamen debet sub usuris. Diffiniunt diffinitores quod prior predicte [domus] circa attenuationem dicti debiti, prout possibile sibi fuerit, sit diligens et attentus.

V. Domus de Donna Petra debebat, anno preterito, sex viginti decem et septem libras parisienses. Debet modo octo viginti decem et septem libras parisienses; et, sic, de quadraginta libris parisiensibus dictum debitum augmentavit, propter impositiones duplicis vicesime et decime Regis, et propter causam arduam quam habet contra dominum ville de Donna Petra, qui est multum potens. Nichil tamen debet sub usuris. Habet de denariatis venalibus, ultra victualia necessaria ad fructus novos, usque ad valorem sexaginta librarum parisiensium pro solvendo debito supradicto. Diffiniunt diffinitores quod dictus prior attenuet et diminuat dictum debitum de dictis sexaginta libris quas dictus prior, ut premittitur, asserit se habere, infra instans festum beati Mychaelis; et de hoc teneatur fidem facere visitoribus anni futuri.

VI. Domus de Rumiliaco, in clausura sua, in pluribus indiget reparatione. Cetera sunt in bono statu. Diffiniunt diffinitores quod prior dicte domus circa reparationem dicte clausure diligenciam adhibeat opportunam.

VII. Domus Sancti Salvii juxta Valencenas debet octingentas libras turouenses, non tamen sub usuris, nec malis creditoribus. Habet necessaria usque ad fructus novos. Quidam monachus, Johannes de Crispino nomine, qui (*sic*), propter quamplures graves et enormes excessus ibidem per eum commissos, fuit adductus apud Cluniacum, et ibidem est incarceratus juxta diffinitiones anni preteriti, ut de suis demeritis puniretur; essetque magnum scandalum, ac pejora prioribus committeret, si, eo correcto, ad dictum locum remitteretur; diffiniunt diffinitores quod dictus prior, circa diminutionem et attenuationem dicti debiti, more solito, prout possibile sibi fuerit, det opem et operam efficaces;

et quod dictus frater Johannes de Crispino ad dictum locum, nec ad alium sibi vicinum, nunquam pro mansionario remittatur; cum totus ordo in partibus illis, propter ipsius enormia malificia et inhonestam conversationem, sit quamplurimum diffamatus.

VIII. Domus de Namecha debet trecentas libras de tempore predecessoris prioris qui nunc est. Prior bene se habet in regimine suo. Quare exhortatur per diffinitores ut continuet in melius et procedat.

IX. Domus Sancti Severini debet quadraginta libras turonenses sine usuris. Cetera sunt in bono statu. Exhortantur diffinitores ut dictum debitum attenuet et persolvat.

X. Domus de Bertreyo habet edificia ruinosa. Debet centum libras parisienses de tempore predecessoris prioris qui nunc est. Diffiniunt diffinitores quod domnus abbas cum priore qui nunc est loquatur, et provideat de remedio oportuno.

XI. In domo Sancti Victoris de Oyeo, subdita domui de Bertreyo, sunt viginti quinque moniales, duo monachi et unus conversus, religiose et laudabiliter conversantes. Unus ex dictis monachis, licet religiosus et honestus, est ibi inutilis, quia non potest cantare missam, ut expedit, alta voce. Debet dicta domus quinquaginta modios spelte, tringinta sex libras turonenses, propter guerrarum discrimina, fulgura ac etiam tempestates. Diffiniunt diffinitores quod prior ejusdem exoneret se et domum, cicius quam poterit, de debitis supra dictis; monachumque predictum mutet, et de alio, si habeat, alioquin camerarius provideat competenti.

XII. Domus de Crispeyo debebat, anno preterito, sexdecim centum libras : nunc mille duntaxat parisienses, sine usuris. Habet necessaria usque ad fructus novos, et ultra tres centum modios bladi. Diffiniunt diffinitores quod prior ejusdem de blado predicto et aliis, prout incepit, extenuet et persolvat debitum supradictum. Cetera sunt in bono statu.

XIII. Domus de Annayo debet ducentas libras parisienses, prout prior ejusdem loci recognoscit. Multa alia debita petuntur a priore. et iminere dicuntur, ad que prior se asserit non teneri. Diffiniunt diffini-

fores quod domnus abbas super hiis inquiri faciat diligenter, et provideat de remedio oportuno.

XIV. Domus de Grandi Campo debet, sine usuris, centum libras. Debentur eidem quinquaginta turonenses. Diffiniunt diffinitores ut dictum debitum persolvat, quamcito commode poterit, et quod debetur recuperare studeat diligenter.

XV. Domus de Consiaco debet quatuordecim centum libras turonenses vel circa. Debebat, anno preterito, sex viginti, prout in visitatione dicti anni preteriti continetur : causa tamen hujusmodi debitorum ignoratur. Quare diffiniunt diffinitores quatinus domnus abbas per se, si infra breve ipsum ad partes illas contingerit declinare, alioquin per alium, inquirat plenius de debitis hujusmodi et de causis; et, prout dictum priorem super hiis culpabilem repererit, puniat et de remedio provideat oportuno.

XVI. Domus de Prato debet septem viginti et decem libras turonenses, sine usuris. Cetera sunt in bono statu. Elemosina tamen non fit prout antiquitus fieri est consuecta. Quare diffiniunt diffinitores quod visitatores anni futuri sollerter inquirant per quem modum dicta elemosina ibidem fieri consuevit, et quare diminuta; ac referant in capitulo subsequenti.

XVII. Domus Sancti Stephani Nyvernensis debet trecentas libras turonenses, de tempore predecessoris prioris qui nunc est; ultra quadraginta libras turonenses quas solvit prior de dictis debitis, anno isto. Cetera sunt in bono statu. Hortantur diffinitores dictum priorem circa solutionem debitorum laboret efficaciter, ut incepit.

XVIII. Domus de Luperciaco debet octo viginti libras turonenses de tempore prioris qui nunc est. Asserit tamen dictus prior se dictum debitum contraxisse pro reparatione et substentatione tessarum domorum, molendinorum et clausurarum dicte domus, et pro defectu vini et bladi et aliorum. Diffiniunt diffinitores quod, circa solutionem dicti debiti, prior ejusdem taliter operetur quod, in subsequenti capitulo, bona relatio super hoc audiatur.

XIX. Domus de Bongessant debebat mille libras parisienses quando

venit prior qui nunc est ibidem, prout coram visitatoribus asseruit dictus prior. De quibusdam solvit, ut dixit, sexcentas libras. Sic restant de debito, ad solvendum, quadringinta libre. Vitree ecclesie et clausura murorum reparatione indigent. Diffiniunt diffinitores quod prior ejusdem debitum solvendum solvere, et premissa, quamciculus poterit, studeat reparare.

XX. Domus de Vasto est multipliciter in edificiis ruinosas, quorum quedam ex hiis penitus corruerunt. Prior ejusdem excommunicatus perstitit pro defectu solutionis duplicis vicesime atque pastus. Anno preterito relatum extitit quod prior ejusdem viginti marchas argenti, quas domus habet in Anglia redduales, cuidam scutifero concessit ad vitam; ac diffinitum quod dictam alienationem studeret, infra capitulum quod nunc est, revocare, alioquin debite puniretur. Non apparet quod hoc fecerit, neque constat. Quare diffiniunt diffinitores quod domnus abbas de remedio provideat oportuno, et puniat prout justum fuerit et consonum rationi.

XXI. In domo de Gaya sunt xx<sup>iiij</sup> monachi juxta relationem visitatorum anni preteriti, et duo nichilominus vagabundi. Domus de Regiis, eidem subdita, in omnibus suis est edificiis ruinosas, etiam in ecclesia et in claustro. Diffinitum extitit ut decanus de Gaya tenentem locum de Regiis, ad reparandum et sustinendum dicta edificia, coherceret. Visitatores vero hujus anni referunt quod quedam alia villa, que dicitur Via Aspera, ad dictam domum de Gaya pertinens, habebat quamdam domum que jam corruit. Item referunt quod monachi predicti de Gaya frocos non portant, preter priorem et suppriorem ejusdem. De statu alio dicte domus de Gaya spirituali et temporalis iidem visitatores referunt minus plene. Quare diffiniunt diffinitores quod decanus ejusdem dictas domos, et edificia que ruinam minantur ac etiam corruerunt, faciat per tenentes easdem, prout possibile fuerit, reparari; camerariumque ad administrandum frocos monachis compellat, et dictos monachos ad portandum. De ceteris autem statum spiritualem et temporalem tangentibus, dictam domum domnus abbas, ut ciculus poterit, per se vel per alium se informet et remedia adhibeat opportuna.

XXII. Decanatus Sancti Cosme, in Normandia, anno isto, non extitit visitatus; sed vocatus fuit decanus coram diffinitoribus, et per juramentum interrogatus si ducentas et sexaginta libras parisienses in quibus dicta domus erat, anno preterito, prout per visitatores relatum extitit, obligata, persolverat, sicut iisdem visitatoribus promiserat idem decanus infra istud capitulum se facturum; prout etiã idem decanus coram dictis diffinitoribus recognovit, dixit quod totum solverat, preter quãdraginta libras vel circa, de quibus tamen docere non potuit in presenti. Quare diffiniunt diffinitores quod prefatus decanus, infra instans festum sancti Johannis Baptiste, doceat, coram domno abbate, de solutione predictorum; alioquin idem domnus abbas, extunc, de remedio provideat opportuno.

XXIII. Super causa decani Sancti Taurini fuit, anno Domini m<sup>o</sup>ccc<sup>o</sup>xxi<sup>o</sup>, diffinitum; cujus executio, non sine nota et opprobrio Cluniacensis ordinis, extitit pretermissa. Quare diffiniunt diffinitores quod dicta diffinitio executioni debite celeriter demandetur.

XXIV. Abbatia Belli Loci in Argouia; [domus] de Columberiis ad duas ecclesias, de Sancta Eulalia; decanatus de Monstereto et Marmissa, et de Turribus super Maternam, de Gacicura; et domus de Donna Maria, non existerunt propter brevitatem temporis visitate.

XXV. Domus de Sancta Marguareta in Campania, anno isto, visitata non fuit. Interrogatus tamen extitit coram diffinitoribus prior ejusdem de statu ejusdem, qui dixit quod domus est obligata in quingentis libris vel circa. Debebat, anno preterito, octingentas. Diffinitio anni preteriti de duabus missis dicendis ter in septimana, et de capitulo tenendo ter in ebdomada, bene servatur, ut dicit. Cetera bene fiunt. Exortantur diffinitores dictum priorem ut dictum debitum attenuet et persolvat fideliter, ut incepit.

XXVI. Domus de Vandopera, que diu in malo statu permansit, etiam visitata non fuit anno isto; sed decanus, per diffinitores interrogatus, dixit quod debebat mille libras, sicut debebat anno preterito. Dixit etiam quod est in omnibus suis edificiis ruinosa, excepta ecclesia, et quibusdam molandinis (*sic*), que ipse, ut asseruit, reparavit. Diffi-

niunt diffinitores ut decanus ejusdem, circa solutionem debiti et edificiorum reparationem predictorum, fervencius quam hactenus operetur; sic quod, anno subsequenti, de sua administratione melior relatio audiatur.

XXVII. Domus de Vitriaco similiter non extitit visitata. Interrogatus prior ejusdem, hic, per diffinitores, dixit quod domus non debet ultra quadraginta libras. Anno preterito, debebat sexaginta: solvisset totum, nisi inundatio aquarum dampnificassent eundem anno isto. Quod dampnum ascendit usque ducentas libras, ut dixit, preter dampnum quod domibus ejusdem intulit et etiam molandinis. Diffiniunt diffinitores quod debitum solvere idem prior et ruinas domorum diligenter studeat reparare.

#### DIFFINITIONES PROVINCIE ALMANIE.

XXVIII. Quia domus de Frovilla est in octies viginti et decem libris obliguata, nec appareat, ex relatione visitorum, utrum sit culpa prioris qui nunc est, vel non, diffiniunt diffinitores quod dictus prior, antequam recedat de capitulo generali, domno abbati aut ab eo deputandis reddat rationem; nisi omnino circa attenuationem dictorum debitorum sit adeo ita dilligens et attentus quod in futuro capitulo possit de dilligencia commendari.

XXIX. Super eo quod dominus dux Lothoringie omnia bona domus de Vandopera saysiverit, ita quod priorem bonis dicte domus, excepto victu et expensis prefate domus, gaudere non permittit; scribat domnus abbas domino duci super premissis, prout juxta utilitatem melius viderit faciendum. Dicta domus nichil debet. Cetera sunt in bono statu.

XXX. Precipiunt diffinitores priori de Ticcior ut circa prosecutionem negociorum et atenuacionem debitorum, quibus, absque culpa sua, dicta domus est honerata, se adeo reddat vigilem et attentum quod, ejus dilligencia, possit dicta domus a dictis honeribus liberari.

XXXI. Quoniam, duobus annis immediate nuper lapsis, diffinitum extitit ut prior de Relengiis uno monacho quem habet ultra numerum consuetum exoneraretur, et eidem monacho per priorem claustralem Cluniacensem, vel camerarium Alimanie, alibi mansio assignaretur; quod nundum extitit exsecutum; diffiniunt diffinitores quod, apud Vallem Clusam, ubi de novo quidam monachus obiit, vachans mansio eidem monacho, dum tamen sit sacerdos, per priorem claustralem assignetur. Precipiunt etiam dicti diffinitores priori dicte domus ut circa atenuationem debitorum adhibeat dilligenciam, prout athenus consuevit.

XXXII. Quia prior de Chalce invenerit domum suam obligatam usque ad summam septingentarum et sexaginta librarum turonensium, sollicitusque extiterit circa atenuacionem dicti debiti, adeo quod solum debet quagingenta (*sic, videlicet pro quadringinta*) libras; sollicitant diffinitores eundem priorem ut se habeat sicut prius.

XXXIII. Domus de Alta Clicca est in ducentis libris turonensibus obligata. Prior vero dictum debitum, anno presenti, atenuare non potuit, pro eo quod, circa reparationem templi sui, quod ruinam minabatur, sexaginta libras turonenses expendit, prout referunt visitorum (*sic, videlicet pro visitatores*) dictum priorem, in eorum presentia, affirmasse. Precipiunt diffinitores priori prefato ut, circa exoneracionem et atenuacionem dictorum debitorum, cum effectu, vigilet et intendat.

XXXIV. Domus de Tirenbat est in centum libris turonensibus obligata; nec fuit a capitulo citra dictum debitum attenuatum propter defectum bladi quem habuit idem prior, anno presenti, prout idem prior visitoribus retulit. Quare, cum idem prior, iuxta (*sic, pro iuxta*) relationem visitorum, habeat vina ad vendendum, ultra necessaria dicte domus, precipiunt diffinitores dicto priori ut pecuniam quam inde habere poterit in solutionem dicti debiti convertat, et, modis aliis quibus poterit, dictum debitum attenuet, ita quod de ejus dilligencia possit in sequenti capitulo apparere.

XXXV. Referunt visitatores quod in domo de Valpaco, in qua sunt

xxiii moniales, a tempore visitationis anni preteriti, et alias de novo, sunt plures stuphe, sive *paille* justa vulgare dicte terre, per dictas moniales constructe. Precipiunt diffinitores camerario Alemanie ut ipse, cum diligentia, inquirat si constructio dictorum edificiorum sit, vel esse presumatur, in posterum, occasio alicujus dissolutionis vel mali: quod si repererit, dictas stupas, sive *pailles*, auctoritate diffinitorum destrui faciat; inobedientesque et rebelles, per censuram ecclesiasticam, eadem auctoritate compescat. Prior autem circa attenuationem  $\text{clx}^{\text{a}}$  librarum, in quibus est dicta domus obligata, sit sollicitus et intentus.

XXXVI. Quia domus Distain, in qua sunt vij moniales, prout referunt visitatores, jam per duos annos, sine priore aut gubernatore fuit, ordinatusque fuerit per diffinitores in nuper lauxo (*sic, videl. pro lapso*) capitulo generali ut dominus abbas de priore dicte domui provideret, et priori qui resignaverat mansionem assignaret, que nondum fuerunt executi, ordinant diffinitores quod dominus abbas dictam diffinitionem, quanto celerius commode poterit, exequatur.

XXXVII. Juxta relationem visitorum, in domo Insule Medii Lacus sunt quamplures alienationes bonorum immobilium et reddituum facte absque licentia superiorum, tam per priorem qui nunc est quam predecessores suos, contra canonica instituta; propter que idem prior per visitatores citatus fuit ut ad presens capitulum personaliter interesset, et secum qualitatem et quantitatem alienationum et venditionum predictarum deferret; quod non fecit. Diffiniunt diffinitores quod idem prior, infra festum beati Johannis Baptiste proximum, personaliter apud Cluniacum coram domno abbate vel ab eo deputandis compareat, super premissis et toto statu dicte domus rationem explicite redditurus, necnon super dictis alienationibus justiciam recepturus.

XXXVIII. Prior de Villario Monachorum, prout visitoribus retulit, hoc anno, pro tectis ecclesie et aliis coperturis domorum, pro defectu bladi et vini, pro duplici vicesima domni abbatis et abergaria, pro vicesima domini nostri summi Pontificis, et aliis dicte domus oneribus supportandis, debitum dicte domus de xl libris amentavit; et sic, juxta relationem ejusdem, est dicta domus in  $\text{ciii}^{\text{xx}}$  libris obligata.

Precipiunt diffinitores dicto priori quod circa solutionem debitorum adibeat diligentiam efficacem.

XXXIX. Prout referunt visitatores, prior Montis Richerii debitum occies vinginti librarum in quo idem prior est obligatus [attenuare nequivit], pro eo quia eandem sommam in redditibus per ipsum acquisitis et domibus reparandis applicavit. Diffiniunt diffinitores quod in attenuatione dicti debiti efficaciter sit attentus.

XL. Visitorum relatione, domus de Frigido Fonte est in novies vinginti libris obligata. Prior dicti loci hujus modi debitum, propter anni presentis sterelitatem, attenuare nequivit. Precipiunt diffinitores dicto priori ut dictum debitum attenuet sic quod, anno sequenti, de negligencia et inhobediencia nequeat reprehendi.

XLI. Injungunt diffinitores priori Sancti Albani Basiliensis ut debitum sexcies vinginti librarum basiliensium, in quibus est obligatus, ut visitatores refferunt, attenuare non omittat.

XLII. Debitum centum et quadraginta librarum, vel circa, in quo est domus de Alta Petra obligata, ut relatum est per visitatores, precipiunt diffinitores attenuari cum effectu per priorem dicti loci.

XLIII. Domus de Megiis est in quadraginta libris obligata, ut visitatores refferunt. Sollicitant diffinitores priorem dicti loci ut in solutione dicti debiti sit diligens et attentus.

XLIV. Visitorum relatione, prior Sancti Nicholai de Salinis mutuatus fuit quinquaginta florenos, quos tradidit mutuo bone memorie domno Raymondo, abbati quondam. Precipiunt diffinitores dicto priori ut de dictis quinquaginta florenis reddat indempnem domum suam.

XLV. Ut visitatores refferunt, in domo de Seldone est una monialis ultra quindecim monialium numerum consuetum. Precipiunt diffinitores, inhibendo priori dicti loci ne amodo creare presumat, nec eciam recipere monialem ultra numerum antedictum, valorem sexaginta librarum sibi debitum de fructibus et redditibus anni preteriti exigat et sibi solvi procuret, et debitum centum librarum, quo dicitur obligatus, attenuare non omitat.

XLVI. In domo de Portu supra Sagonam, tam per priorem qui

nunc est quam predecessores suos, dicuntur plures alienationes facte, et cense, seu arendationes dampnose : super quibus, propter varias et diversas assertiones prioris et monachi sui, nequiverunt plene diffinitores informari. Precipiunt diffinitores priori de Relangiis et tenenti domum de Maseriis, quatinus, ad dictam domum personaliter accedentes, de predictis et alienationibus et modis et formis earumdem, vocatis evocandis, veritatem inquirent; citantes nichillominus, si expediat, priorem dicti loci et quos tangit negocium, apud Cluniacum, coram domino abbate, vel priore majori in ejus absentia, juxta dictam inquestam justiciam recepturum : mitentes ad diem dicte citationis quidquid super hiis invenerint sub sigillis suis fideliter interclusum. Et debitum trescentarum vincti librarum, in quo est obligata dicta domus, quod attenuare juravit prior qui nunc est in presencia diffinitorum de sexcies vincti libris infra sequens capitulum, precipiunt et injungunt diffinitores eidem priori quod dictum debitum attenuet, ut juravit; alioquin contra ipsum dominus abbas procedat previa ratione.

XLVII. Apud Cellam sunt duo monachi ultra numerum consuetum. quorum unum bone memorie dominus abbas, et alterum camerarius Alemanie ad dictum locum misserunt. Diffiniunt diffinitores quod camerarius, de illo quem ibidem misit, incontinenti dictum locum exoneret; et alio, quamecius in dicta cameraria vacantis mansionis ottulerit se facultas. Et, quia monachi dicte domus male et raro surgunt ad matutinas, precipiunt diffinitores priori ut ipsos per sutactionem (*sic*) vini et pictancie, prout melius eidem videbitur, ad surgendum continue ad matutinas compellat.

XLVIII. Apud Valles sunt quatuor monachi ultra numerum duodecim consuetum, quorum duos asseruit prior coram diffinitoribus per dominum abbatem bone memorie [Raymundum] sibi missos, et alios duos, de dicti domni abbatis licencia, induisse. Diffiniunt diffinitores quod dictus prior de hoc domno abbati fidem faciat : et nichillominus eidem priori inhibent diffinitores quod nullum induat habitu monachali, donec ad numerum pervenerit consuetum.

XLIX. In domo Loci Dei est defectus librorum in ecclesia : tecta

domus et ecclesie indigent reparatione. Monachus conqueritur quod sibi minus sufficienter providetur. Precipiunt diffinitores priori dicte domus ut de libris necessariis provideat dicto loco, tecta predicta faciat reparari, et monacho faciat de necessariis debite provideri.

L. Cum alias diffinitum fuerit et preceptum priori Romani Monasterii ut ipse debitum quatuor millium et quatuor librarum lauxonensium, in quibus tunc erat dicta domus obligata, attenuaret; quod non fecit; quinimo dictum debitum, juxta relacionem visitorum, circa summam trescentarum et octuaginta librarum augmentavit, pretendens, a tempore visitationis anni preteriti, se redemisse quemdam (*sic*) pensionem precio trecentarum librarum; item aquisisse quosdam redditus in blado precio ducentarum librarum; item eciam mutuatus fuit sexcies vingenti libras, causa solucionis decime quam exigit dominus Papa et solucionis duplucis vicesime et pastus, seu abergarie, et quarundam aliarum subventionum; quas sexcies vingenti libras mutuatus asseruit coram visitoribus se solvisse. Premissas vero causas asseruit esse veras conventus dicti loci. Diffiniunt diffinitores ut, infra sequens capitulum, dictum debitum attenuet cum effectu, sic quod de inhobediencia nequeat reprehendi; quod si non fecerit, per diffinitores anni sequentis puniatur.

LI. Cum per diffinitores anni preteriti fuerit diffinitum quod prior Paterniaci debitum v<sup>m</sup> et v<sup>c</sup> et LX librarum lausonensium attenuaret, quod non fecit, quinimo dictum debitum in mille libris augmentaverit, et coram dictis diffinitoribus anni preteriti asseruerit quod viam inveniret, et remedium oportunum per quod posset dicta domus a debito liberari, et dictam viam domno abbati aperiret; nec potuerint diffinitores anni presentis de causis augmentationis dicti debiti informari ad plenum; nec fuerit, ut coram dictis diffinitoribus asseruerat, apertum super hiis remedium nec sequutum; diffiniunt diffinitores quod idem prior absque domni abbatis speciali licencia non recedat, donec super augmentatione dicti debiti eidem reddiderit explicitam rationem; et, si cause sufficientes non fuerint, per eundem debite puniatur; et donec vias et modos domno abbati aperuerit, per quos remedium aponere

poterit super statu miserabili dicte domus. Quod si dicte vie et modi eidem domno abbati non sufficiant, alias dicte domui provideat de remedio oportuno. Verum, quia in dicto dono (*sic, videlicet pro loco*) non est superior residens, ordinant diffinitores quod per dominum abbatem, aut priorem dicti loci, sufficiens et residens ibidem superior ordinetur, et compellantur monachi dicti loci, per penas ordinis, jacere in dormitorio, ut tenentur; faciatque dominus abbas diligenter inquiri super inobediencia et insolenciis quorundam monachorum ibidem residentium; et culpabilibus, juxta demerita, una cum aliis penis eisdem infligendis, ad evitandum scandalum, mansionem extra loca vicina faciat assignari. Quia vero elemosina non bene fit, et, inter cetera, pro eo quia monachi in victualibus apprehendati dicuntur [et] dictas prebendas in usus alios, pro libito voluntatis, convertunt contra ordinis instituta, inhibent diffinitores districcius ne de cetero apprehendantur dicti monachi; sed comedent in communi, ita quod frumenta que superfuerint, una cum bonis aliis elemosinarie, in utilitate elemosine convertantur. Bona vero dicte elemosinarie que, de assensu prioris, alienata dicuntur, studeat, cum effectu, tam prior quam elemosinarius, ad usum elemosinarie revocare; et, si super hoc negligentes fuerint, debite castigentur, et ad sequens capitulum ipsorum diligenciam vel negligenciam visitatores studeant reportare.

## DIFFINITIO AUVERNIE.

LII. Supplicant moniales de Venna quatinus obolus cuilibet earum, qualibet die, pro pictancia debitus, qui solum quater in anno eisdem solvitur, qualibet edomada solvatur, ut suas necessitates possint decencius subportare. Sollicitant diffinitores priorem dicti loci ut, earum supplicationi annuens, solvat qualibet edomada juxta posse.

LIII. In domo de Ravis sunt tres monachi ultra numerum xx<sup>li</sup> consuetum, de quibus, anno preterito, extitit diffinitum dictum loci exonerari priorem. Diffiniunt diffinitores diffinitionem anni preteriti, nondum

executam, per camerarium Auvernie executioni demandari cum effectu; sollicitantesque eundem priorem de Rivis ut debitum trescentarum et quadraginta librarum, in quibus dicitur obligatus, attenuet juxta posse.

LIV. Apud Mauzac non potuerunt informari visitatores super diligencia prosecutionis mortis Petri de Cithain, monachi dicti loci; licet super diligenti prosecutione facienda anno preterito fuerit diffinitum. Procurator tamen abbatis ipsius monasterii asseruit, coram diffinitoribus. redditus usque ad decem libratas terre pro quadam vicaria, seu capellania, pro succursu anime monachi supradicti. Diffiniunt diffinitores quod per visitatores anni sequentis veritas premissorum inquiratur, et ad proximum capitulum referatur.

LV. Precipiunt diffinitores priori de Augeroliis quod super questione jurisdictionis quam habet cum dominis Montis Buxerii et Olergii, que jam diu periculose duravit et durat, sic sollicite vigilet et intendat quod dicta questio possit ad finem deduci.

LVI. Domus de Roseriis est in centum libris obligata; quedam ipsius edificia minantur ruinam. Precipiunt diffinitores priori predicto ut dictum debitum attenuet, edificia reparet, ita quod in sequenti capitulo possit de ipsius diligencia aparere.

LVII. Ratione solutionis vicesime et quadragesime et pastus, seu abergarie, prior de Genzac obligatus est in tringenta septem libris. Injungunt diffinitores dicto priori ut dictum debitum attenuare non omitat.

LVIII. Prioratus Salsigniarum spiritualiter et temporaliter est in bono statu, ut referunt visitatores. Prior eciam dicti loci quamplura edificia dicte domui utilia et honorabilia construxit, et adhuc construit incessanter. Super quibus diffinitores ipsius industriam et diligenciam in Domino recommandant.

LIX. Propter sterilitatem et solutiones decimarum et duplicis vicesime, non potuit prior Silvigniaci attenuare debitum novies centum librarum in quibus est obligatus, ut visitoribus retulit. Precipiunt diffinitores ut dictum debitum attenuare studeat, juxta posse.

LX. In prioratu de Arona, in quo est solus monachus cum priore. est dictus monachus penitus ignorans, ita quod in absentia prioris cessat penitus divinum officium; [h]ac de causa diffiniunt diffinitores quod per priorem claustralem Cluniaci dicto monacho alibi mansio assignetur, et ibidem alius sacerdos idoneus transmittatur. Circa vero attenuationem ducentarum librarum, in quibus, de tempore predecessorum suorum, obligatus existit, more solito sit diligens et attentus.

LXI. Prioratus de Bort et de Vantadoro, propter nives, non fuerunt visitati.

LXII. In domo de Volta sunt sex monachi ultra numerum vincti quinque monachorum consuetum. Cumqueruntur camerarius, pictanciaris et ceteri officiales qui habent conventui de necessariis providere, quod eorum facultates non suppetunt ad dicta onera supportanda. Diffiniunt diffinitores quod per camerarium Auvernie de facultatibus dictorum officialium inquiratur, et, nisi eorum facultates ad providendum dictis monachis sufficiant, prior dicti loci eisdem de necessariis provideat competenter : et nichillominus inhibent diffinitores dicto priori ne aliquem induat habitu monachali, donec ad numerum devenerint consuetum. Quia vero, preter culpam prioris, de mandato bone memorie domni quondam abbatis Raymundi, fuerunt dicti monachi in dicto loco inducti, diffiniunt diffinitores quod, quam cito commode fieri poterit, per domnum abbatem, aut camerarium Auvernie, dictis monachis exoneretur dicta domus et eisdem alibi mansio assignetur. Super attenuatione debiti in quo dicitur obligatus, sit dictus prior diligens et intentus. Preterea, conqueritur domnus Symon de Merzi quod cum ipse domum de Sancto Eble fuisset canonice assecutus et diu possedisset, prior de Volta qui nunc est, absque causa et cognitione, ipsum domo privavit contra justiciam et Cluniaci ordinis instituta, alterique contulit, qui eam detinet occupatam. Diffiniunt diffinitores quod domnus abbas, vocatis evocandis, de predictis faciat inquiri et partibus fieri justicie complementum.

## DIFFINITIONES PICTAVIE.

LXIII. In domo de Castelario spiritualia et temporalia sunt in bono statu, preter quod domus est obligata in LX<sup>a</sup> libris turonensibus propter litem et temporis sterilitatem. Coquina dicte domus reparatione indiget. Diffiniunt diffinitores quod prior dicti loci circa regimen spirituale et temporale prosperare procuret, et coquinam reparet infra annum; et circa attenuationem dicti debiti sit diligens et attentus.

LXIV. In domo de Roncenaco est unus monachus ultra numerum consuetum, ut dicit prior. Diffiniunt diffinitores quod per visitatores anni futuri veritas inquiratur et referant ad capitulum generale.

LXV. In prioratu de Berbizillo quamplures ex monachis ejusdem loci indecentibus vestibus incedunt; Statuta papalia et ordinis non observant. Frater Hugo de Ruppe, monachus quondam et mansionarius dicti loci, per aliqua tempora, sine licencia recedens, evagit (*sic*): nunc petit admitti, salva ordinis disciplina. Gentes prioris, qui in curia Romana esse dicitur, eundem recipere contradicunt, dicentes de mandato bone memorie domni Raymundi, quondam abbatis, loco dicti Hugonis alium recepisse, numerumque completum sic habere. Dicitur prioratus per seculares, non per monachos, gubernatur; obligatus esse dicitur in trecentis libris turonensibus per predecessores prioris qui nunc est; propter quod plures homines dicti prioratus, qui super hoc se fidejussores constituerant, molestantur multipliciter et vexantur. Diffiniunt diffinitores quod camerarius Pictavie, cum litteris domni abbatis, ad dictum locum personaliter accedat, et dictos monachos faciat, quantum possibile fuerit, in vestimentis decentibus et statutis servandis predictis per censuram ecclesiasticam regulari, et priorem ad hec efficaciter compellat; dictum fratrem Hugonem recipi ibidem faciat, salva ordinis disciplina; informetque se si dictus prior illum, quem loco illius dicti Hugonis asseruit recepisse, de mandato dicti domni abbatis receperit, et ad cujus instanciam, et an supra numerum; et si, in aliquo

predictorum, in culpa repertus fuerit dictus prior, sustineat illum, alioquin per domnum abbatem super hoc relevetur. Item inquirat dictus camerarius de debito supradicto, si in utilitatem contractum et conversum fuerit dicte domus; et, si sic, ad attenuationem ejusdem prior sit diligens et attentus; alioquin, defendat dictos homines, quantum commode poterit, per juris remedia, ne propter illud incurrant amplius detrimentum; locum etiam non per seculares, sed per discretos monachos faciat gubernari, vel potius per se ipsum.

LXVI. In domo Sancti Georgii de Dydonia sunt quatuor monachi, et debent esse sex et unus pro domo de Mecherio; et sic tres deficient secundum antiquum numerum consuetum, licet prior asserat de tribus monachis suo predecessori gratiam sibi factam. Quare diffiniunt diffinitores quod ibidem teneatur monachorum numerus consuetus, nisi, infra instans festum beati Mychaelis, domno abbati fidem fecerit de gratia supradicta. Item debet dicta domus quinquaginta vel sexaginta florenos de Florenzia et quinquaginta tres libras turonenses. Diffiniunt diffinitores quod dictus prior, infra annum, dictam domum de dicto debito studeat liberare; ita quod de diligencia valeat commendari. Item cum dicta domus impediatur, in juribus et jurisdictionibus, a domino de Dydonia divite et potenti, nec sit ibi aliquis presens, qui dicta jura et jurisdictiones defendat, diffiniunt diffinitores quod dictus prior ad dictum locum veniat, vel mittat aliquem legitimum defensorem.

LXVII. In prioratu de Bruleto quoddam appendicium et quedam domus ejusdem loci ruinam minantur. Grangia dicti prioratus corrui, jam est diu. Diffiniunt diffinitores premissa per priorem, quamecius poterit, refici ac etiam reparari.

LXVIII. In prioratu de Marneyo, subjecto abbati Monasterii Novi Pictavensis, voluerunt declinare, hospitalitatis causa, visitatores; quibus frater Guill. . . (?) monachus ejusdem (dictam domum dicitur accensasse), hospitalitatem, clausis jannis, inhumaniter denegavit. Diffiniunt diffinitores quod domnus abbas mandet abbati predicto ut dictum monachum super hoc taliter puniat quod sit ceteris in exemplum; et, pro

expensis quas visitatores fecerunt illa die, in viginti quinque solidis turonensibus condampnet, et solvi faciat infra festum beati Johannis Baptiste visitatoribus supradictis.

LXIX. Apud Sanctum Paulum est unus monachus cum priore, inobediens eidem et rebellis, secreta sua revelans, aves et venationes insequens, divinum servicium facere contradicens. Diffiniunt diffinitores ut dictus monachus per camerarium personaliter revocetur, et de premisis debite puniatur, ac alibi sibi mansio assignetur, et provideatur dicto prioratui de alio monacho et socio competenti.

LXX. In abbazia Monasterii Novi Pictavensis sunt plures ex monachis vestes cissas, inequales manicas, sotulares irregulares ac capucia irregularia deferentes, contra statuta et observancias Cluniacensis ordinis regulares. Verum, cum non liceat membra a capite deviare, sed potius vita et moribus conformare, diffiniunt diffinitores quod dominus abbas dicto abbati mandet districtius et injungat ut premissa omnino faciat emendari.

LXXI. In insula de Ayes sunt duodecim monachi cum priore, et unus consuevit esse in prioratu de Allodio eidem subdito, qui propter exiguitatem facultatum ejusdem ad claustum de Ayes exitit revocatus. Debet domus octo viginti et decem libras turonenses tam de tempore prioris qui nunc est quam predecessoris sui. Diffiniunt diffinitores quod circa solutionem dicti debiti dictus prior efficaciter operetur.

LXXII. Domus de Monte Berulphi spiritualiter male regitur, et temporaliter penitus dissipatur propter violenciam invasoris, videlicet fratris Gaillardi de Cardailaco, monachi. Qui, cum frater Guillelmus de Thaynaria, vir utique religiosus verusque prior ejusdem domus, ad capitulum generale Cluniacense anni preteriti accessisset, dictam domum indebite occupavit et se intrusit in illa, dictumque priorem venientem de capitulo non admisit; sed, bona dicte domus illicite distrahens et consumens, restitutionem de dicta domo et bonis ejusdem prefato priori facienda[m] per aliqua tempora indebite perturbavit, vasa et ornamenta ecclesie interim dissipando, instrumenta quoque et

litteras domus predicte de potestate ecclesie extrahendo. Et nichilominus, jam factam restitutionem domus predicte, duntaxat, priori prefato, per gentes regias totis suis conatibus nititur impugnare, in Dei et justicie offensam, religionis obprobrium, ac domus ante dicte dispendium non modicum et jacturam, et scandalum plurimorum. Unde, cum alias domos dicti ordinis simili modo temeritate propria invaserit, in quibus jus aliquod non habebat, videlicet domum de Venthadoro, cujus prior verus et possessor, prior Sancti Martini qui nunc est, tunc temporis existebat; necnon et domum de Sancto Monte, dyocesis Auxitanensis, quas nunc tenent reverendi patres domini Penestrinus et Albanensis episcopi; pluraque mala alia idem Gaillardus invasor commisisse dicatur, de quibus est multipliciter diffamatus, ne deteriora committat, diffiniunt diffinitores ut prefatus Gaillardus invasor personaliter, infra instans festum beati Johannis Baptiste, coram domno abbate, aut ipso absente, coram domnis in ordine apud Cluniacum compareat et vocetur; allegaturus causas et defensiones, si quas habet, in premissis, ac auditurus et recepturus quod circa eum super hujusmodi fuerit ordinandum. Et, ne dictus Gaillardus, quovis casu, citationem hujusmodi valeat evitare, iidem diffinitores, in pleno capitulo Cluniaci generali coram copiosa multitudine personarum ordinis in eodem congregata, palam et publice, tenore presentis diffinitionis citant dictum Gaillardum peremphoricè; monent primo, secundo et tercio, ac canonice; et eidem in virtute obedientie et sub pena excommunicationis, quam ipsum incurere volunt eo ipso, si non fecerit quod mandatur, precipiunt ut personaliter in dicto loco et coram predictis compareat termino supra dicto.

LXXIII. Item, cum Guido Blanchardi, monachus et supprior dicte domus Montis Berulphi adhererit, consenserit, et cooperatus fuerit cum dicto Gaillardo invasore in omnibus et singulis superscriptis, sitque de horribili vicio sodomitico, in dicto loco, cum pluribus personis commisso, apud bonos et graves multipliciter diffamatus et vehementer suspectus, diffiniunt diffinitores quod idem Guido, ubicunque repertus fuerit, per personas ordinis capiatur, invocato ad hoc, si necesse

fuerit, auxilio brachii secularis; et ad id faciendum dominus abbas et camerarius dent opem et operam efficaces; captusque adducatur apud Cluniacum, penam pro suis demeritis recepturus.

LXXIV. Item, cum dominus temporalis Montis Berulphi predicti quemdam monachum, Johannem Montis Morini nomine, personaliter ceperit, incarceraverit ac supposuerit in tormentis, in Dei et religionis obprobrium non modicum et offensam, exhortantur diffinitores dominum abbatem quatinus eundem dominum et amicos ejusdem instanter requirat, ut de dicta injuria et offensa ordini debite satisfaciat et emendet; alioquin, ad expensas domus cujus mansionarius tunc temporis existebat et ordinis, dictam offensam seu injuriam in curia seculari vel ecclesiastica diligencius prosequatur.

#### DIFFINITIO PROVINCIE PROVINCIE.

LXXV. In domo Sancti Amancii quam tenet nepos domini cardinalis de Turre, et in domo de Ulmitis quam tenet dominus cardinalis de Pogeto, visitatores declinantes ad dicta loca non fuerunt admissi nec recepti, simpliciter et absolute, absque exactione alicujus cause; eodemque modo non fuerunt admissi nec recepti in domo de Tincto quam tenet dominus cardinalis de Arrablayo; sed tamen procurator causam adjexit, videlicet quod tunc monachi, commorantes in dicta domo, erant, ad vocationem dicti domini cardinalis, absentes a dicto loco, in Romana curia existentes: propter quod, ut asserebat dictus procurator, non poterant tunc in dicta domo sue visitationis officium exercere; offerens dictus procurator quod, regredientibus dictis monachis de curia ad dictam domum, cum quibus posset fieri dicta visitatio, paratus erat eos recipere reverenter. Verum, cum, non obstante absentia dictorum monachorum, dicti visitatores tam ad videndum statum, et investigando tam super edificiis et statu temporali quam hospitalitatis, recipi debuissent: diffiniunt diffinitores quod dominus abbas

scribat singulis ex dictis dominis cardinalibus quod eis placeat taliter ordinare et precipere ut visitatores ordinis, in futurum declinantes ad dicta loca, recipi debeant, ut ex moris.

LXXVI. In prioratu Sancti Marcelli de Sageto, quem tenet dominus Ludovicus de Pictavia, episcopus Lingonensis, in quo morantur vij monachi, cumputato priore, deficiunt duo Psalteria et Regula sancti Benedicti et Consuetudines regulares. Diffiniunt diffinitores quod dominus abbas scribat dicto domino episcopo ut placeat sibi dictos defectus supplere.

LXXVII. Quia prior de Alesio, et dominus Bernardus, monachus ibidem commorans, contra se ad invicem, unus contra alium, scripta diffamatoria et crimina seu commissionem criminum continencia, in diversis rotulis et sedulis reddiderunt visitoribus, super quibus nequiverunt scire nec inquirere veritatem, propter sui temporis brevitatem; que scripta dicti visitatores requirentia indaginem et inquisitionem diffinitoribus reddiderunt; et, eis visis, sub sigillo prioris claustralis Cluniacensis incluserunt; diffiniunt diffinitores quod dominus abbas dicta scripta recipiat, et ea, si placet, faciat apperiri vel coram aliquo de suo mandato; et post modum de premissis inquiri faciat veritatem; qua reperta, puniat seu puniri faciat, prout sue providencie videbitur faciendum.

LXXVIII. Quia in domo Sancti Georgii, in qua debent morari prior et unus monachus; qui monachus ibi non residet, sed in scolis moratur; propter quod, licet persona prioris, prout refferunt visitatores, quantum potest per se honeste et diligenter Domino deserviat, sufficienter tamen per eum sine consocio monacho deserviri nequeat in divinis; sitque consuetum et statutum in ordine quod, in domo in qua non nisi prior et unus monachus commorari consueverunt, sive prior, sive monachus in scolis non debeat commorari; ac, secundum Statuta papalia, unus solus monachus in aliqua domo morari non debet; diffiniunt diffinitores quod, per dominum abbatem, dictus scolaris ad dictam domum revocetur, una cum dicto priore in divinis Deo deserviturus; vel, si res exegerit, mutata mansione dicti scolaris, prout providencie dicti

domni abbatis videbitur faciendum, loco illius in dicta domo alius mansionarius subrogetur.

LXXIX. Quia prior de Fontibus conqueritur quod dicta domus est ultra debitum antiquum numerum honerata, diffiniunt diffinitores quod domnus abbas de antiquo numero et de causa honerationis inquiri faciat veritatem; qua reperta, ordinet prout sue circumspectioni videbitur faciendum.

LXXX. In prioratu de Fallifoco non fit helemosina, prout visitatores refferunt, et prout extitit consuetum. Defficiunt ibi duo libri, videlicet unum Responsorium et unum Graduale. Conqueruntur monachi de vestiario nimis parvo. Item nemora male custodiuntur, et de die in diem destruuntur adeo in tantum quod, si per triennium continuentur, ad nichilum rediguntur. Claustum et alia edificia cooperitura indigent. Domus de Maleboscheto, que est de mensa prioris, et hospicium pro majori parte indigent reparatione. Diffiniunt diffinitores quod prior dicte domus, mox et indilate, maxime isto tempore indigenti, helemosinam consuetam reducat ad statum pristinum, et de subtracta helemosina de suo tempore, sub periculo anime sue et detestatione divini iudicii, infra istum annum, videlicet ante messes, satisfactionem faciat Christi pauperibus competentem; defectumque dictorum librorum suppleat, et in reparandis dictis edificiis diligentem se reddat, ac nemora predicta non distrahat nec alienet sine domni abbatis licencia speciali. Et, super omnibus premissis et singulis, visitatores singulorum annorum inquirant de diligencia vel negligencia, et de obediencia et rebellionem dicti prioris; et ea que invenerint refferant in capitulo generali.

LXXXI Prior de Podio Galnogobie conqueritur eo quod habet duos monachos ultra numerum consuetum; quos, prout asserit, induit de mandato domni Raymundi, quondam abbatis Cluniacensis. Loquatur dictus prior super hoc cum domno abbate; et, reperta veritate, faciat quod sibi videbitur faciendum.

LXXXII. Domus Sancti Andree de Rosanis est obligata in quatur (*sic, videlicet pro* quatuor) c. libris, tam de tempore prioris qui nunc

est quam de tempore predecessorum suorum. Diffiniunt diffinitores quod dictus prior qui nunc est circa attenuationem dictorum debitorum, juxta qualitatem et quantitatem reddituum et facultatum, et juxta possibilitatem dicte domus, se reddat diligentem, sollicitum et attentum; et visitatores anni sequentis diligenciam vel negligenciam suam refferant in instanti capitulo generali. Super eo, vero, quod dictus prior conqueritur se dictam domum de uno monacho ultra consuetum numerum honeratam, diffiniunt diffinitores quod placeat domno abbati se, per se, vel per alium, informari et, reperta veritate, expediat quod sibi videbitur faciendum.

LXXXIII. Quia domus de Avalone, prout refferunt visitatores, est usque ad centum libras debitis obligata, cujus redditus vix dictam summam attingunt; ac in dicta domo consueta helemosina omnino tollitur, et hospitalitas non servatur; asserens prior dicte domus quod propter guerrarum discrimina illarum partium hoc contingit, defectumque ciborum et aliorum victualium usque ad fructus novos paciatur; diffiniunt diffinitores quod domnus abbas, vocato coram se vel alio commissario, dicte domus priore, de veritate et causa dictorum honerum et defectuum, et de remedio opportuno quod super hoc apponi poterit, se informet; et super hoc premissis prestet illud quod poterit commode consilium et auxilium opportunum.

LXXXIV. Quia domus de Burgeto est in cc m<sup>xx</sup> libris obligata, diffiniunt diffinitores quod prior dicti loci circa attenuationem dicti debiti sit diligens et attentus, et visitatores anni sequentis ejus diligenciam vel negligenciam refferant in capitulo generali.

LXXXV. Prior de Arthasio debet cc libras. Diffiniunt diffinitores quod ipse prior circa attenuationem dicti debiti se reddat sollicitum et actentum.

LXXXVI. Quia, in prioratu de Tarnay, non fit helemosina prout actenus extitit consuetum, diffinitores precipiunt priori dicti loci quod satisfactionem faciat Christi pauperibus competentem, et dictam helemosinam ad statum pristinum reducere non obmictat; et circa attenuationem debiti ducentarum librarum se reddat sollicitum et actentum.

Verum, quia major jurisdictio per dominum comitem Sabbaudie occupatur, diffiniunt diffinitores quod dominus abbas scribat dicto domino comiti super hac, prout sibi videbitur faciendum; et nihilominus dictus prior circa recuperationem dicte jurisdictionis laboret, prout poterit competenter.

## INDEX TOPOGRAPHIQUE.

---

Le chiffre renvoie au numéro d'ordre de la définition, et le T au titre du définitoire.

---

- ABBATIS VILLA (Prioratus de), Ambianensis diocesis. — *Abbeville*, département de la Somme, 4.
- ALESIO (Pr. de), Valentiniens. d. — *Allex*, Drôme, 77.
- ALLODIO (Pr. de), Pictavens. d. — *Les Alleuds*, Deux-Sèvres, 71.
- ALTA CLICCA (Pr. de), Basiliens. d. — *Altkirch*, Haut-Rhin, 33.
- ALTA PETRA (Pr. de), Vesontinens. d. — *Haute-Pierre*, Doubs, 42.
- ANNAYO (Pr. de), Parisiens. d. — *Annay*, Seine-et-Oise, 13.
- ARONA (Pr. de), Claromontens. d. — *Aroune*, Allier, 60.
- ARTHASIO (Pr. de), Viennens. d. — *Artas*, Isère, 85.
- AUGEROLIS (Pr. de), Claromontens. d. — *Augerolles*, Puy-de-Dôme, 55.
- AVALONE (Pr. de), Gratianopolitanens. d. — *Avalon*, Isère, 83.
- BELLI LOCI in Argonia (Abbatia), Viridunens. d. — *Beaulieu-en-Argonne*, Ardennes, 24.
- BERBIZILLO (Pr. de), Santonens. d. — *Barbezieux*, Charente, 65.
- BERTREYO, et aussi BERTRERES (Pr. de), Leodicens. d. — *Bertreis*, Belgique, 10, 11.
- BONGESSANT (Pr. de), Morinens.<sup>1</sup> d. — *Beussent*, Pas-de-Calais, 19.
- BORT (Pr. de), Lemovicens. d. — *Bort*, Corrèze, 61.
- BRULETO (Pr. de), Santonens. d. — *Breuillet*, Charente-Inférieure, 67.
- BURGETO (Pr. de), Gratianopolit. d. — *Le Bourget*, Basses-Alpes, 84.
- CASTELARIO (Pr. de), Engolismens. d. — *Chastellar*, Charente, 63.
- CELLA<sup>2</sup> (Pr. de), Constantinens. d., 47.
- CHALGE (Pr. de), Vesontinens. d. — *Chaux*, Haute-Saône, 32.
- CLUNIACENSIS (Prior claustralis), Maticouens. d. — *Cluny*, Saône-et-Loire, T.
- COLUMBERIS AD DUAS ECCLESIAS (Pr. de), Lingonens. d. — *Colombey-les-deux-Églises*, Haute-Marne, 24.
- CONSIACO (Pr. de), Suessionens. d. — *Coincy*, Aisne, 15.
- CRISPEYO (Pr. de), Sylvanectens. d. — *Crépy*, Oise, 12.
- DONNA MARIA (Pr. de), Tullens. d. — *Dammarie*, Meuse, 24.
- DONNA PETRA (Pr. de), Ambianens. d. — *Dompierre*, Somme, 5.

<sup>1</sup> Ce prieuré passa du diocèse de Théroouanne dans celui de Boulogne, en exécution du traité de paix de Cateau-Cambrésis, en 1559.

<sup>2</sup> « Prioratus de Sella, alias Sancti Ulrici, in Nigra Silva. » (*Bibl. Clun.*)

- FALLIFOCO (Pr. de), Sistaricens. d. — *Faucon*, Basses-Alpes, 80.
- FONTIBUS<sup>1</sup> (Pr. de), Vivariens. d. — *Fontaines*, Ardèche, 79.
- FRIGIDO FONTE (Pr. de), Basiliens. d. — *Froide-Fontaine*, Haut-Rhin, 40.
- FROVILLA (Pr. de), Tullensis. d. — *Froville*, Meurthe, 28.
- GAGICURA (Decanatus de), Carnotens. d. — *Gassicourt*, Seine-et-Oise, 24.
- GAYA (Dec. de), Trecens. d. — *Gaye*, Marne, 21.
- GENZAC (Pr. de) Claromontens. d. — *Janzat*, Allier, 57.
- GIGNIACO (Pr. de), Lugdunens. d.<sup>2</sup> — *Gigny*, Jura, T.
- GRANDI CAMPO (Pr. de), Meldens. d. — *Grand-Champ*, Seine-et-Marne, 14.
- INSULA DE AYES (Pr. de), Pictavens. d. — *Isle-d'Aix*, Charente-Inférieure, 71.
- INSULE MEDII LACUS (Pr.), Lausanens. d. — Suisse, 37.
- ISTAIN (Pr. de), Constantiens. d. — Suisse, 36.
- LOCI DEI (Pr.), Vesontinens. d. — *Lieu-Dieu*, Jura, 49.
- LONGO PONTE (Pr. de), Parisiens. d. — *Long-Pont*, Seine-et-Oise, T.
- LUPERCIACO (Pr. de), Nivernens. d. — *Lurcy-le-Bourg*, Nièvre, 18.
- MALEBOSCHETO (Domus de), 80.
- MARMISSA (Dec. de), Lingonens. d. — *Marmesse*, Haute-Marne, 24.
- MARNEYO (Pr. de), Pictavens. d. — *Marnay*, Vienne, 68.
- MASERIIS (Dom. de), 46.
- MAUZAC (Abb. de), Claromontens. d. — *Mauzac*, Puy-de-Dôme, 54.
- MEGHS (Pr. de), Lausanens. d., 43.
- MECHERIO (Pr. de), Santonens. d. — *Méchers*, Charente-Inférieure, 66.
- MONASTERII NOVI PICTAVENS (Abb.). Pictavens. d. — *Moutier-Neuf*, Vienne, 68, 70.
- MONSTERETO (Dec. de), Lingonens. d. — *Montret*, Haute-Marne, 24.
- MONTE BERULPHI (Pr. de), Engolismens. d. — *Moutbrou*, Charente, 72, 73, 74.
- MONTIS BUXERII (Dominus), Claromontens. d. — *Moutboissier*, Puy-de-Dôme, 55.
- MONTIS DESIDERII (Pr.), Ambianens. d. — *Montdidier*, Somme, 2.
- MONTIS RICHERII (Pr.), Vesontinens. d. — *Montricher*, Suisse, 39.
- NAMECHA (Pr. de), Leodicens. d., 8. — *Namèche*, Belgique.
- NOGENTO (Dec. de), Carnotens. d. — *Nogent-le-Rotrou*, Eure-et-Loir, 1.
- OLERGH (Dominus), Claromontens. d. — *Oliergue*, Puy-de-Dôme, 55.
- PAREDO (Dec. de), Eduens. d. — *Paray-le-Monial*, Saône-et-Loire, T.
- PATERNIACI (Pr.), Lausanens. d. — *Payerne*, Suisse, 51.
- PODIO GALNOGOBIE (Pr. de), Sistaricens. d. — *Gauagobie*, Basses-Alpes, 81.
- POMERIIS<sup>3</sup> (Pr. de), Lugdunens. d. — *Pomiers*, Loire, T.

<sup>1</sup> «Prioratus Sancti Petri de Fontibus, alias de Roquemorata, Vivariensis diocesis, ad duas leucas «prope Vivarium supra Rodanum.» (Bibl. Clun.)

<sup>2</sup> Ce prieuré passa du diocèse de Lyon dans celui de Saint-Claude érigé en 1741.

<sup>3</sup> «Prioratus de Pomeriis in Foresio.» (Bibl. Clun.)

- PORTU SUPRA SAGONAM (Pr. de), Vesontinens. d. — *Port-sur-Saône*, Haute-Saône, 46.
- PRATO (Pr. de), Autissiodorens. d. — *Le-Pré-lez-Donzi*, Nièvre, 16.
- REGIIS (Dec. de), Treceus. d. — *Règes*, Marne, 21.
- RELENGIIS (Pr. de), Tullens. d. — *Relanges*, Vosges, T, 31, 46.
- RIVIS (Pr. de), Claromontens. d., 53.
- ROMANI MONASTERII (Pr.), Lausaniens. d. — *Roman-Monstier*, Suisse, 64.
- RONCENACO (Dec. de), Petragoricens. d. — *Ronsenac*, Charente, 64.
- ROSERIIS (Pr. de), Anicens. d., 56.
- RUMILIACO<sup>1</sup> (Pr. de), Morinens. d. — *Rumilly-le-Comte*, Pas-de-Calais, 6.
- SALSIGNIARUM (Pr.), Claromontens. d. — *Sauxilanges*, Puy-de-Dôme, 58.
- SELDONE (Pr. de), Constantiens. d., 45.
- SILVIGNIACI (Pr.), Eduens. d. — *Souigny*, Allier, 59.
- SANCTI ALBANI BASILIENSIS (Pr.), Basiliens. d. — *Saint-Alban*, Suisse, 41.
- SANCTI AMANCHI (Pr.), Tricastinens. d. — *Saint-Amans*, Drôme, 75.
- SANCTI ANDREE DE ROSANIS (Pr.), Vapincens. d. — *Saint-André-de-Rosans*, Hautes-Alpes, 82.
- SANCTI COSME IN NORMANDIA (Dec.), Constantiens. d. — *Saint-Côme*, Manche, 22.
- SANCTO EBLE (Domus de), Sancti Flori d. — *Saint-Eble*, Haute-Loire, 62.
- SANCTO EUTROPIO (Pr. de), Santonens. d. — *Saint-Eutrope*, Charente-Inférieure, T.
- SANCTI GEORGHII DE DYDONIA (Pr.), Santonens. d. — *Saint-Georges-de-Didonne*, Charente-Inférieure, 66.
- SANCTI GEORGHII<sup>2</sup> (Pr.), Valentiniens. d. — *Saint-Georges*, Drôme, 78.
- SANCTI MARCELLI DE SAGETO (Pr.), Valentiniens. d. — *Saint-Marcel-les-Sanzets*, Drôme, 76.
- SANCTO MARCELLO PROPE CABILLONUM (Pr. de), Cabilonens. d. — *Saint-Marcel*, Saône-et-Loire, T.
- SANCTI MARTINI (Pr.), 72.
- SANCTO MONTE (Dom. de), Auxitanens. d. — *Saramon*, Gers, 72.
- SANCTI NICHOLAI DE SALINIS (Pr.), Vesontinens. d. — *Saint-Nicolas-de-Salins*, Jura, 44.
- SANCTI PAULI (Pr.), Malleacens. d.<sup>3</sup> — *Saint-Paul-en-Gâtine*, Deux-Sèvres, 69.
- SANCTI SALVII JUXTA VALENGENAS (Pr.), Cameracens. d. — *Saint-Sauve*, Nord, 7.
- SANCTI SEVERINI<sup>4</sup> (Pr.), Leodicens. d. — *Saint-Severin*, Belgique, 9.
- SANCTI STEPHANI NIVERNENSIS (Pr.), Nivernens. d. — *Saint-Étienne*, Nièvre, 17.
- SANCTI TAURINI (Dec.), Ambianens. d. — *Saint-Taurin*, Somme, 23.
- SANCTI VICTORIS DE OYEO (Pr.), Leodicens. d. — *Saint-Victor de Hoi*, puis *Huy*, Belgique, 11.
- SANCTÆ EULALIE<sup>5</sup> (Pr.), Lingonens. d. — *Sainte-Eulalie*, Haute-Marne, 24.
- SANCTA MARGUARETA IN ALINCURIA<sup>6</sup> (Pr. de),

<sup>1</sup> Il passa du diocèse de Thérouanne dans celui de Boulogne.

<sup>2</sup> «Prioratus Sancti Georgii de Musaco, ad duas leucas prope Valence.» (*Bibl. Clun.*)

<sup>3</sup> En 1649, le siège épiscopal de Mailleçais fut transféré à la Rochelle.

<sup>4</sup> «Prioratus Sancti Severini in Condrom.» (*Bibl. Clun.*)

<sup>5</sup> «Prioratus Sanctæ Eulaliæ d'Orville.» (*Bibl. Clun.*)

<sup>6</sup> «Prioratus Sanctæ Margaretæ in Elincuria, ad duas leucas prope Compendium.» (*Bibl. Clun.*)

- NOVIOMENS. d. — *Sainte-Marguerite-d'Alincourt*, Oise, 3.
- SANCTA MARGUARETA IN CAMPANIA (Pr. de), Trecens. d. — *Sainte-Marguerite-de-Mer-gey*, Aube, 25.
- TARNAY (Pr. de), Viennens. d. — *Ternay*, Isère, 86.
- THIERNENSIS (Abb.), Claromontens. d. — *Thiers*, Puy-de-Dôme, T.
- TIECOR<sup>1</sup> (Pr. de), Basiliens. d. — *Ticourt*, Moselle, 30.
- TINCTO (Pr. de), Viennens. d. — *Tain*, Drôme, 75.
- TIRENBAT (Pr. de), Basiliens. d. — *Thierenbach*, Haut-Rhin, 34.
- TURRIBUS SUPER MATERNAM (Dec. de), Rheimens. d. — *Tours-sur-Marne*, Marne, 24.
- ULMITIS<sup>2</sup> (Pr. de), Aptens. d., 75.
- VALLE CLUSA (Pr. de), Vesontinens. d. — *Vauchuse*, Doubs, 31.
- VALLIBUS (Pr. de), Vesontinens. d. — *Vaux-sur-Poligny*, Jura, 48.
- VALPACO (Pr. de), Constantiens. d., 35.
- VANDOPERA (Dec. de), Lingonens. d. — *Vandœuvre*, Aube, 26.
- VANDOPERA (Pr. de), Tullens. d. — *Vandœuvre*, Meurthe, 29.
- VANTADORO (Pr. de), Lemovicens. d. — *Vantadour*, Corrèze, 61, 72.
- VASTO (Pr. de), Morinens.<sup>3</sup> d. — *Le Wast*, Pas-de-Calais, 20.
- VENNA<sup>4</sup> (Pr. de), Claromontens. d., 52.
- VIA ASPERA (Villa dicta), 21.
- VILLARIO MONACHORUM (Pr. de), Vesontinens. d. — *Villiers-les-Moines*, Doubs, 38.
- VITRIACO (Pr. de), Catalaunens. d. — *Vitry*, Marne, 27.
- VOLTA (Pr. de), Sancti Flori d. — *La Voultre*, Haute-Loire, 62.

<sup>1</sup> « Le prieuré de Thiecourt, ordre de Cluny, est situé à trois lieues de Fauquemont, vers l'occident, et environ à neuf lieues de Metz vers l'orient. » (*Histoire de Lorraine*, III, preuves xxvi, à la note.)

<sup>2</sup> « Prioratus beatæ Mariæ de Ulmatis, alias de Casanova. » (*Bibl. Clun.*)

<sup>3</sup> Ce prieuré, comme les prieurés de Beussent et de Rumilly, passa de Théroüanne à Boulogne.

<sup>4</sup> « Prior de Venna, alias Avennes. » (*Bibl. Clun.*)

CORRESPONDANCE FRANÇAISE  
DU  
GRAND PENSIONNAIRE JEAN DE WITT,  
PUBLIÉE  
PAR M. FRANÇOIS COMBES.  
PROFESSEUR D'HISTOIRE À LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX.



# CORRESPONDANCE FRANÇAISE

DU

## GRAND PENSIONNAIRE JEAN DE WITT.

I.

A M<sup>LLE</sup> MARGUERITE DE NASSAU.

6 juin 1653.

Madame, Je ne me connaîtrais pas moi-même si je ne reconnaissais l'honneur qu'il vous a plu me faire par l'envoi de vos deux lettres, avec le respect et révérence dus à une naissance comme la vôtre, et je ferais tort à vos excellentes vertus et rares bontés, si je ne m'assurais que vous m'avez déjà excusé de ce que, jusqu'à cette heure, je n'ai pas encore présenté la lettre de Madame votre sœur à messeigneurs les États; c'est pourquoi je ne ferai pas ici beaucoup d'excuses sur ce sujet et ne vous raconterai les affaires d'importance auxquelles l'assemblée de messeigneurs les États susdits a été toujours occupée. Mais je ne saurais omettre ici, à moins que de manquer à mon devoir, que je juge plus à propos (si vous ne trouvez mieux d'attendre encore une occasion plus favorable) que vous présentiez à messeigneurs les États susdits une remontrance ouverte plutôt qu'une lettre close, à cause que les choses, de la nature comme est celle que vous poursuivez, selon l'ordre et pratique ordinaire se doivent représenter de telle façon. et qu'autrement cette formalité peut-être choquerait messeigneurs les États susdits; au moins, si vous ne craignez pas ce hasard, qu'on m'en-

voie une lettre de plus fraîche date, et je ne manquerai pas de la lire devant l'assemblée susdite, dès aussitôt que l'occasion s'en présentera, comme ne souhaitant autre chose que de pouvoir donner plus grandes preuves que celle-là que je suis,

Madame,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

II.

A M<sup>ME</sup> LA BARONNE DE SLAVATHA.

10 octobre 1653.

Madame, Si la vôtre du 30<sup>me</sup> passé m'eût été rendue plus tôt qu'aujourd'hui, j'eusse aussi plus tôt témoigné la joie que j'en ai ressentie et le contentement qu'elle m'a donné. S'il était loisible à un chétif chevalier, qui ne fait que recevoir votre ordre par un étrange bonheur que le ciel lui a envoyé très-inopinément, de juger et de dire son sentiment des actions de sa grande maîtresse, je dirais que vous faites tort à votre grandeur d'user des termes de supplication envers celui que vous avez droit de commander, et par cela je croirais que vous doutassiez de ma promptitude d'obéir à vos commandements, si je ne craignais que cette créance fît tort à votre justice et équité ordinaires, qui ne peuvent aucunement permettre que vous ayez une telle opinion au préjudice de ma fidélité, et tant contraire à la vérité; mais, quoique je sois très-assuré que vous n'avez autre sentiment de ma bonne volonté que celui que je désire, et qui est conforme à la vérité, si ne puis-je pourtant m'empêcher de vous assurer par cette présente que jamais plus grand bonheur ne m'arrivera que lorsque je pourrai réussir en l'entreprise et l'exécution de quelque chose que je saurai être de votre contentement, priant le bon Dieu de faire naître des occasions plus favorables que n'a été celle dont vous faites mention, afin que je puisse confirmer ce que dessus, non par des paroles seulement, mais par des effets, et vous suppliant à cette fin de me vouloir honorer de vos

commandements toutes et quantes fois que vous me jugerez capable de vous rendre quelque service, et, au nom de Dieu, n'usez plus des termes de supplication ou des prières (quoique vos prières me tiendront toujours lieu de commandements), mais traitez-moi comme je suis véritablement,

Madame,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Si je ne craignais vous importuner, je prierais encore que mes très-humbles baise-mains fussent faits à vos jeunes sœurs, et spécialement à la coadjutrice à qui je suis et serai toute ma vie redevable du bonheur de l'ordre et des autres bénéfices que j'ai reçus de sa bénignité.

### III.

#### A M<sup>LE</sup> MARGUERITE DE NASSAU.

19 décembre 1653.

Madame, J'ai bien reçu celle qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire sur le sujet de la compagnie que vous demandez de messeigneurs les États de Hollande et de West-Frise pour votre neveu, le fils du feu Monsieur le comte Henri de Nassau, votre frère, et vous puis dire que j'ai consulté sur le même sujet avec le seigneur d'Opdam, avant que messeigneurs les États susdits s'étaient séparés, comme ils le sont dès à présent, mais que nous avons jugé plus à propos de ne mettre pas cette affaire sur le tapis, que lorsque messeigneurs susdits auraient pris résolution de pourvoir aux charges vacantes de leur répartition. Néanmoins, puisque vous m'assurez des bonnes inclinations de messrs de Nord-Hollande, dont je ne laisse pas pourtant de douter encore fort, je ne manquerai pas de mettre en délibération la requête que vous m'avez envoyée ci-devant, dès que messeigneurs les États susdits seront rassemblés, et je suis bien marri que l'occasion manque, à cette heure, de vous faire connaître ma promptitude d'obéir à vos commande-

ments, ne souhaitant autre chose que de pouvoir montrer par effet que je suis véritablement,

Madame,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

---

IV.

M. ANDRÉ COLVIUS,

MINISTRE DE LA PAROLE DIVINE DANS LA COMMUNE FRANÇAISE À DORDRECHT.

3 janvier 1654.

Monsieur et Cousin, J'ai bien reçu votre lettre du 29 du mois dernier, et je viens de parler à M. le secrétaire Beaumont, au sujet du *subsidiū in studiis*, accordé dans le temps à votre fils, par résolution de MM. les conseillers délégués. M. le secrétaire disait qu'il serait nécessaire, comme vous le jugez également, d'en demander le paiement par requête à MM. les conseillers délégués, et d'y joindre le certificat *vita et studiis* ci-joint, car, bien que M. de Barendrecht n'ignore pas le fait, le service demande cette formalité, et ces certificats doivent être exhibés à titre de documents justificatifs.

J'ai eu avec M. l'ambassadeur Chanut une conversation sur les œuvres de M. Descartes et sur les manuscrits que vous m'avez écrit être en votre possession; sur quoi ce monsieur m'a fait entendre que déjà quelques lettres de M. Descartes, adressées à plusieurs savants, et traitant divers sujets, sont livrées à l'impression, et que les autres manuscrits ne sont que quelques fragments, traitant pêle-mêle une foule d'objets, et qui ne peuvent pas bien être publiés avant d'avoir été revus avec soin.

Vous recommandant dans la protection du Très-Haut, je serai toujours,

Monsieur et cousin,

Votre dévoué et affectionné cousin,

JEAN DE WITT.

## V.

A M<sup>ME</sup> LA BARONNE DE SLAVATHA.

13 janvier 1654.

Madame, Comme je n'estime rien à l'égal de l'honneur que je reçois en recevant de vos commandements, votre lettre du 10<sup>e</sup> de ce mois m'a donné le plus grand contentement que jamais chose du monde me pourroit rapporter; et comme, d'autre côté, toute ma gloire consiste en la promptitude d'obéir et exécuter ce que vous me pouvez avoir imposé, aussi n'ai-je pas tardé, après la réception, de faire savoir incontinent au solliciteur de M. le baron de Slavatha qu'il aurait à dresser une requête à messeigneurs les États généraux pour demander, au nom et de la part de M. le baron susdit, prolongation du congé qui lui a été accordé dernièrement, et que, sans perdre temps, il me la mit entre les mains, afin que je la pusse moi-même présenter à leurs Hautes Puissances, et en seconder la demande: ce qu'étant fait, elle lui fût entièrement accordée, comme aussi l'attache du conseil député de messeigneurs les États de Hollande et West-Frise à ce requis; en sorte que M. le baron de Slavatha susdit pourra, sans scrupule, continuer encore sa demeure en Allemagne, où je suis informé que ses affaires le requièrent; et, s'il était besoin ci-après de continuer encore le terme de trois mois auquel, selon votre volonté, le congé est limité, je pense encore vous pouvoir assurer que, ce cas arrivant, il n'y aura point de difficulté, non plus qu'il y en a été à cette heure, d'obtenir encore une autre prolongation ou continuation comme dessus. Mais je m'imagine bien et m'assure que vos attraits et le désir qu'excitera en M. le baron de Slavatha susdit l'image et le souvenir de vos merveilleuses beautés m'éviteront bien la peine de travailler à cette seconde prolongation, comme aussi la même et cent mille autres qualités, que moi et tout le monde admire en vous, me font être et me feront demeurer à jamais,

Madame,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Je ne vous donnerai pas la peine de faire mes baise-mains à votre

coadjutrice, puisque moi-même je suis toujours auprès d'elle, et moi à me lui fait incessamment les hommages qui lui sont dus, quoique mon corps, par un obstacle violent, en demeure éloigné.

---

## VI.

A M<sup>LLE</sup> MARGUERITE DE NASSAU.

14 mars 1654.

Madame, Si j'avais dérobé ce qu'il vous a plu par votre bonté et générosité m'envoyer, je n'en trouverais pas ma conscience enchargée, et le garderais toute ma vie, comme l'ayant d'une personne dont je ne perdrai jamais la souvenance, et chérirai toujours tout ce qui viendra d'elle; de même que je garde et chérirai à jamais ce que je vous dérobaï à la nuit de joie que dernièrement nous passâmes ensemble; mais permettez-moi, je vous supplie, que je demeure honnête homme, et que je ne contrevienne pas à une promesse que j'ai faite et confirmée par serment solennel; et, afin que vous ne m'imputiez pas à ingratitude ou à manque d'affection ce qui se fait par une nécessité absolue, je vous envoie ici, avec le cachet (qui ne part de moi que tirant après soi mon cœur) un extrait de l'instruction qui m'est donnée pour loi assez raisonnable en toutes autres occasions, mais en celle-ci bien dure. La résolution ci-jointe est celle qu'ont prise messeigneurs les États de Hollande et de West-Frise sur votre affaire, laquelle sans doute ne vous agréera pas plus qu'à moi. Mais il faut espérer et attendre des occasions plus favorables que je prie le bon Dieu d'envoyer bientôt, afin que je puisse montrer par effets, que je ne souhaite et ne cherche rien tant que votre contentement, et que je suis véritablement,

Madame,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

## VII.

## A LA MÈME.

13 août 1654.

Madame, J'avais souhaité et même avais-je cru que vous n'auriez pas frustré du contentement de votre présence si longtemps ceux qui n'ont pas le pouvoir de vous suivre, et par conséquent que ci-devant j'aurais eu la commodité de vous satisfaire, au moins de me satisfaire moi-même, en vous payant ce que je vous dois depuis la kermesse de La Haye; mais, puisque jusqu'ici j'ai été frustré en mon attente, et que peut-être encore quelque temps s'écoulerait avant que le bonheur de votre présence nous pourrait arriver, j'ai entrepris de charger le porteur de la présente (qui a aussi très-volontiers pris sur soi cette charge) de vous présenter de ma part cet instrument mobile, sachant que vous avez cela de commun avec les autres de votre sexe que la mobilité ne vous est pas tant désagréable, en ayant eu preuve aux assemblées, où la danse et l'agilité étaient le sujet du passe-temps; au reste, je me remets à ce que le présent porteur vous dira en outre de bouche, auquel je vous supplie de vouloir ajouter entière foi et créance en tout ce qu'il vous proposera ou expliquera de la part,

Madame,

De votre très-humble et très-obéissant serviteur.

## VIII.

## A M. DE LA GRAND'MAISON, ETC.

6 juillet 1655.

Monsieur, vos *trois* lettres, l'une *d'Amsterdam*, l'autre de Bremen et la troisième de Hambourg, dont la dernière a été du 30 juin passé, me sont bien rendues; ce que j'ai trouvé convenable de vous avertir par la présente, et, en outre, vous dire que je trouve plus à propos que vous

vous sépariez d'avec votre compagnon, afin que les nouvelles que l'un et l'autre me mandent viennent par diverses informations et de diverses mains; aussi serais-je bien aise d'apprendre toujours les circonstances et toutes les particularités de ce que vous me mandez et particulièrement les personnes et les occasions desquelles et auxquelles vous l'avez appris, ou la raison pourquoi vous croyez telles ou telles choses, afin que j'en puisse juger avec fondement.

J'oubliais à vous dire, sur votre départ, que vous auriez aussi à donner avis à Son Excellence le seigneur de Bréderode de tout ce que vous appreniez de considérable; en quoi je vous prie de ne manquer pas après la réception de la présente, adressant vos lettres à sa dite Excellence sous un couvert portant seulement :

Monsieur

Monsieur Pierre Sarrasin, à Vianen.

En quoi vous obligerez,

Monsieur,

Votre très-affectionné serviteur.

IX.

A M. PIERRE SARRASYN,

SECRÉTAIRE DE M. DE BRÉDERODE.

29 juillet 1655.

Monsieur, Il importe à l'État et me servira en mon particulier à grande satisfaction que je puisse de temps en temps successivement être informé de la disposition du seigneur de Bréderode, et n'osant pas Son Excellence même entretenir sur ce sujet ni lui donner la peine de satisfaire à mon désir en ce point, j'ai cru avoir assez de part en votre affection pour oser vous importuner à cette fin et vous prier, par la présente, que vous vouliez prendre la peine de m'informer de temps en temps, avec les circonstances requises, comme quoi se portera le seigneur susdit; quelle opération l'eau de Spa aura faite, et tout

ce qu'en outre vous jugerez à propos et digne de m'être communiqué sur ce même sujet; quoi faisant, vous obligerez infiniment,

Monsieur,

Votre très-affectionné serviteur.

X.

A M<sup>ME</sup> LA C<sup>TESSE</sup> DE BRÉDERODE.

6 septembre 1655.

Madame, Votre lettre du troisième de ce mois, dont je ne vous répéterai pas le contenu, m'a obligé de vous assurer par la présente que l'affection que feu M. le comte de Bréderode, votre mari, a portée toujours durant sa vie et témoigné en toutes occasions par ses services à cet État en général, et particulièrement à la province de Hollande et de West-Frise, outre la bonne volonté que Son Excellence a toujours eue pour moi, quoique fort indigne d'elle, m'a tellement lié de cœur et d'âme à sa famille et à toute sa postérité, que je contribuerai toujours et en toutes occasions tout ce qui sera en moi, pour l'avancement de ses fils et pour le bien de sa maison; et partant, travaillerai-je en premier lieu pour M. le comte Henri, son fils aîné, afin de lui faire obtenir, durant la prochaine assemblée de messeigneurs les États de la susdite province, les charges dont ci-devant nous avons déjà fait proposition, et dont encore j'ai eu recommandation particulière et sérieuse de sa dite Excellence; mais j'espère que les effets plus que ces paroles montreront que, comme pendant la vie de son Excellence, je l'ai honoré et estimé plus que personne du monde, aussi après sa mort je serai à ceux par qui il vit encore en ce monde, qui lui ont été chers, et particulièrement à vous,

Madame,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

## XI.

A M<sup>LLE</sup> TRAJECTINE DE BRÉDERODE.

18 septembre 1655.

Mademoiselle, L'honneur que vous me faites par l'expression obligeante et les termes très-civils de votre lettre qui me fut rendue hier, outre les obligations infinies que je vous ai, me portera avec zèle à l'exécution de ce que vous me recommandez, et que j'avais déjà préconçu, à savoir, en la manière que le ministre Vogelsang me le propose au nom de Madame la douairière de Bréderode, votre très-honorée mère, par sa lettre du 15<sup>e</sup> de ce mois. Mais je trouve à propos qu'avant toutes choses on tâche d'obtenir conclusion sur la proposition qui a déjà été faite en faveur de Monsieur votre frère aîné, et que par après on se règle selon l'issue d'icelle. Mon indisposition a été cause que je n'ai pas pu, jusqu'ici, remémorer cette affaire, n'ayant que depuis hier fréquenté l'assemblée de messeigneurs les États. Mais j'espère que la semaine qui vient nous donnera occasion d'en parler, et vous assure que je ne manquerai pas, et en cette et en toutes autres rencontres, de montrer que véritablement je suis et demeurerai à jamais,

Mademoiselle,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

## XII.

A M<sup>ME</sup> LA DOUAIRIÈRE DE BRÉDERODE.

26 septembre 1655.

Madame, J'ai vu par la vôtre du 23<sup>e</sup> de ce mois que feu Monsieur votre époux, de glorieuse mémoire, m'a fait cet honneur de me nommer entre autres, pendant sa vie, dedans l'instrument de sa dernière volonté, pour être l'un des exécuteurs de son testament; ce qu'ayant

examiné et considéré, en premier lieu, si cela fût compatible avec ma charge, et, secondement, si par cela je ne me rendrai pas plus inutile à rendre les services à la maison de Bréderode que je lui dois, et là-dessus ayant consulté avec ceux qui ont droit de me commander ou avec quelques-uns d'eux qui s'y trouvent le plus obligés à votre famille, je me suis trouvé à la fin contraint de dire à Votre Excellence, par la présente, que je ne saurais m'engager dedans le susdit emploi, pour plusieurs raisons qu'un jour j'aurai l'honneur, s'il plaît à Dieu, de vous expliquer plus amplement. Et cependant je prie Votre Excellence de croire que c'est en partie pour demeurer plus capable à rendre des services à la maison susdite, et pour avoir moins de scrupule de montrer en toutes occasions résolument, comme j'ai dessein de faire, que véritablement je suis et serai toujours, et de la maison de Bréderode en général et de vous en particulier,

Madame,

Le plus humble, le plus obéissant et le plus affectionné  
serviteur.

### XIII.

#### A LA MÈME.

11 octobre 1655.

Madame, Comme vers la séparation de l'assemblée de messeigneurs les États de Hollande et West-Frise les affaires pressent un peu plus que de coutume, l'occupation continuelle aux affaires publiques m'a empêché quelques jours de faire mon devoir même envers ceux auxquels j'étais le plus obligé; c'est pourquoi je prie, par la présente, Votre Excellence qu'elle me veuille pardonner un si long silence après la réception de votre dernière du 28<sup>e</sup> de septembre passé, et qu'elle veuille croire que pourtant je n'ai pas laissé de travailler à ce qui concerne l'honneur et l'avantage de votre famille; et quoique en l'exécution de ce que nous nous étions proposé sur ce sujet nous ayons rencontré quelques obstacles, et en aucuns ayons trouvé une disposition contraire

qui ne se pouvait nullement surmonter, si est-ce pourtant qu'à la fin nous avons obtenu la résolution en faveur de vos deux fils, dont incontinent après je vous ai fait envoyer une copie authentique par un de vos domestiques qui se trouvait ici : et je vous assure, Madame, que je me trouve autant obligé par les continuelles marques de faveur et signes de bienveillance du feu seigneur de Bréderode, que je n'en perdrai jamais la souvenance, et que je travaillerai en toutes occasions à la gloire et à l'avancement de tous ceux qui lui ont été chers pendant sa vie, et particulièrement de sa généreuse postérité. Quant au reste, et le contenu principal de votre lettre susdite, j'espère qu'un jour j'aurai l'honneur de vous en entretenir de bouche, demeurant toujours,

Madame,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

XIV.

A LA MÊME.

14 octobre 1655.

Madame, La vôtre du 13<sup>e</sup> de ce mois m'est bien rendue, et, sur les remerciements qu'il vous a plu faire dans icelle, je ne dirai autre chose sinon que ce que je pourrais avoir contribué à la résolution que messeigneurs les États de Hollande ont prise en faveur de vos fils n'est pas seulement un commencement de solution de l'obligation infinie que j'ai au feu seigneur de Bréderode, votre mari, et j'espère que d'autres occasions montreront davantage que je ne suis pas ingrat envers la postérité de celui qui, pendant sa vie, m'a témoigné tant d'affection. Quant aux remerciements que Votre Excellence est résolue de faire à messeigneurs les États, il me semble qu'il suffira que cela se fasse, lorsque messeigneurs les États susdits seront rassemblés, soit par ma bouche, soit par une lettre, comme bon vous semblera. Et quant au serment, il suffira, à mon avis, que votre fils aîné le fasse à la première assemblée de messeigneurs les États susdits, et, touchant le plus

jeune, qu'il le fasse lorsqu'il sera en âge à ce faire compétent. Cependant je demeure,

Madame,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

---

XV.

A M. DE LA GRAND'MAISON, ETC.

13 janvier 1656.

Monsieur, Vous serez déjà informé comme quoi messeigneurs les États ont résolu d'envoyer quelques ambassadeurs vers le roi de Suède, qui présentement se préparent à leur voyage et partiront en peu de temps d'ici; ce qui m'oblige de vous dire par la présente que notre intention est que vous vous informiez de leur venue en ces quartiers-là, et que dès leur arrivée vous vous rendiez auprès d'eux, vous adressant particulièrement à ceux d'entre eux qui sont de la province de Hollande, et que vous les informiez ponctuellement de tout ce qui sera de votre connaissance touchant les choses qui auront quelque réflexion à leur négociation, et qu'ils désireront de savoir de vous; quoi faisant vous obligerez de plus en plus,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

---

XVI.

A M<sup>ME</sup> LA DOUAIRIÈRE DE BRÉDERODE.

24 juin 1656.

Madame, La vôtre, écrite à Vianen le 18<sup>e</sup> de ce mois, m'est rendue à son temps, par laquelle il vous a plu me demander ce que vous devriez faire pour porter Messieurs les nobles de Hollande à convoquer Monsieur votre fils dans leur assemblée, ce qui jusqu'à présent aussi,

contre mon opinion et pensée, n'est pas encore fait. Je vous dirai donc, Madame, que je ne saurais trouver autre moyen pour parvenir à votre juste prétention que faire solliciter et obtenir les bonnes grâces et faveur de Messieurs les nobles susdits. Et je m'imagine indubitablement que, s'ils appréhendent dûment l'équité de votre demande, Monsieur votre fils susdit jouira facilement l'entier effet de son intention à laquelle je contribuerai de ma part tout ce qui me sera possible, vous assurant que je ne souhaite chose du monde plus que l'honneur de pouvoir rendre service à vous, Madame, et à ceux de votre illustre maison; ce que je témoignerai et en l'affaire susdite et en toutes autres occurrences, dont il vous plaira d'en prendre des preuves, comme étant véritablement.

Madame,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

---

XVII.

A M. LE PASTEUR MARESCHAL.

20 janvier 1657.

Monsieur, La vôtre du 16<sup>e</sup> de ce mois m'est bien rendue, et je me trouve obligé de vous rendre grâces par la présente du soin que vous prenez touchant les affaires de ma famille; quant à ce jeune homme que vous dites propre pour conduire un carrosse et pour entretenir un jardin, s'il est habitué en ces deux fonctions, s'il n'est point marié et s'il se veut obliger à faire toute sorte de messages qu'on lui enjoindrait, il se pourrait faire que, sur le bon témoignage que vous en rendez, je le prisse en mon service au mois de mai prochain; c'est pourquoi, si vous le trouvez bon, il se pourra rendre ici un jour qu'il aura le moins d'empêchements, afin que je le puisse voir, et, si sa physionomie et mine m'agrément, parler avec lui des conditions auxquelles il se rendrait à mon service : sur quoi, attendant votre réponse, je prierai le bon Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde, et demeurant,

Monsieur,

Votre bien humble et très-affectionné serviteur.

## XVIII.

A M. DE LA GRAND'MAISON.

14 février 1657.

Monsieur, Celle-ci ne servira à autre fin que pour vous avertir que messeigneurs les États m'ont ordonné de vous faire savoir, comme je fais par là présente, que leurs seigneuries trouvent bon que vous reveniez de là et vous rendiez ici à la première commodité qui se présentera à cette fin : c'est pourquoi, attendant votre retour en ces quartiers ici, je finirai en demeurant,

Monsieur,

Votre bien affectionné serviteur.

## XIX.

A M. MARESCHAL.

27 février 1657.

Monsieur, Je vous prie de ne trouver pas mauvais que je vous renvoie le panier de houblon qu'il vous a plu m'envoyer avec votre lettre du 23<sup>e</sup> de ce mois, puisqu'il m'est défendu absolument d'accepter aucuns présents, quels qu'ils puissent être sans exception, et que je fais profession d'observer ponctuellement mon instruction, aussi bien que d'être de tous les gens de bien et particulièrement de vous,

Monsieur,

Le bien humble serviteur.

## XX.

A M. LE RHINGRAVE.

14 août 1657.

Monsieur, Aujourd'hui Mons<sup>r</sup> le Résident de Groot m'a communiqué votre lettre, par laquelle vous lui donnez avis qu'à la fin le Roi très-

chrétien a dépêché une lettre aux seigneurs États généraux de ces Provinces-Unies, qui contient l'aveu et la ratification plénière de tout ce que Mons<sup>r</sup> l'ambassadeur de Thou leur a assuré par ses écrits et mémoires. Et, comme je sais que c'est un effet de votre conduite, qui, par votre zèle et affection singulière pour la tranquillité de cet État, et pour lui conserver l'amitié et la bonne intelligence de ses voisins, et principalement de ses anciens alliés, nous a procuré ce bien, si est-ce que je me trouve obligé de vous témoigner, par la présente, le contentement que cette nouvelle m'a donné, et l'obligation que je vous en aurai toute ma vie, en attendant que ladite lettre de Sa Majesté soit lue à l'assemblée des seigneurs États susdits, où elle n'a pas encore été exhibée, et que, le contenu d'icelle étant examiné, je vous puisse faire savoir si la forme et les expressions sont satisfaites à l'État. Cependant, reconnaissant votre affection et conduite en cette affaire, j'attendrai des occasions pour vous témoigner effectivement que je suis,

Monsieur, etc.

XXI.

A M. DE THOU,

AMBASSADEUR DE FRANCE.

13 novembre 1657.

Monsieur, Après le discours que Votre Excellence me tint hier sur les affaires naguère survenues entre le roi de Suède et cet État, qui pourraient à la fin aboutir à quelque mésintelligence, ayant reçu la réponse faite à Sa Majesté de la part des seigneurs États généraux de ces Provinces-Unies sur l'affaire du résident Appelboom et ce qui en dépendit, il m'a semblé que le meilleur expédient pour prévenir ladite mésintelligence serait que ledit roi écrivît une lettre auxdits seigneurs États et déclarât par icelle qu'ayant eu égard à ladite réponse, et particulièrement sur ce que par icelle lesdits seigneurs États témoignent et protestent de n'avoir rien disposé contre la personne, ou touchant l'emploi et la fonction de sondit résident, même n'avoir point

voulu exercer aucune sorte ou espèce de juridiction sur icelui, mais qu'au contraire ils défèrent ladite cause entièrement à Sa Majesté, afin qu'elle la détermine selon qu'elle le trouvera convenir, et qu'après avoir reçu la nouvelle de la séclusion de leur ambassadeur de toute communication et correspondance avec Sa Majesté, ils avaient réciproquement seclu ledit résident seulement jusqu'à ce qu'ils seraient informés que leursdits ambassadeurs soient restitués dans leur premier État, Sadite Majesté désirant entretenir avec cet État toute sorte de bonne intelligence, et même de la corroborer par des alliances nouvelles, aurait fait soigneusement examiner les plaintes faites de la part desdits seigneurs États contre sondit résident, avec les copies de lettres qui sur ce sujet lui avaient été envoyées, et aurait trouvé que lesdites copies étaient pièces controvées, au moins avec un mélange de fausseté, mal traduites, comme Sadite Majesté les a déchiffrées par sa déclaration du 6<sup>e</sup> de septembre passé, et qu'ensuite, disposant sur ladite affaire de son résident, elle en déclarât et ordonnât comme bon lui semble, concluant à la fin que, puisque par là étaient ôtés les incidents qui avaient causé l'interruption de la communication et correspondance réciproque, comme Sa Majesté se tint assurée qu'après la réception de sadite lettre, sondit résident serait admis et reçu par lesdits seigneurs États comme devant la *susmentionnée rencontre*, ainsi de son côté elle avait admis leursdits ambassadeurs à sa cour auprès de sa personne et en toute sorte de communication et correspondance comme ci-devant. Ce qu'a cru vous devoir représenter par la présente

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

## XXII.

A M<sup>NE</sup> LA DOUAIRIÈRE DE BRÉDERODE.

Novembre 1657.

Madame, Je me trouve obligé de vous avertir par la présente qu'ayant fait feuilleter les registres à la Chanibre feudale comme aussi

à la Chambre des comptes de cette province, pour savoir si on y trouvait aucune annotation ou enregistrement de quelque paiement du droit de succession collatérale de la part des feu seigneurs de Bréderode, lorsque ladite seigneurie était tombée sur eux par succession collatérale, je n'en ai rien trouvé dans lesdits registres, et que, par conséquent, il soit vraisemblable qu'ès dits cas aucun paiement dudit droit n'en soit fait; ce qui peut-être pourra servir à Votre Excellence pour réussir mieux en la prière que Votre Excellence est résolue de faire touchant ledit sujet aux seigneurs États de cette province, en laquelle, comme aussi en toutes autres occurrences, je contribuerai au contentement de Votre Excellence tout ce qui sera de mon petit pouvoir, et tâcherai toujours de vous faire voir réellement que je suis,

Madame, etc.

XXIII.

A M. FRICQUET,

AMBASSADEUR DE L'EMPEREUR.

4 mars 1659.

Monsieur, Depuis que j'ai eu l'honneur de votre dernière visite, j'ai reçu une lettre de M. de Schooten, par laquelle il me mande qu'il attend le *Traité des éléments des lignes courbes*, que je vous ai laissé entre les mains, il y a quelques jours. C'est pourquoi je me trouve obligé de vous prier qu'il vous plaise me le renvoyer, afin que je puisse satisfaire à la demande de M. de Schooten susdit, vous assurant que je ne manquerai pas de vous le faire ravoïr le plus tôt qu'il sera possible, si vous vous en voulez encore servir, et de vous faire voir, en toutes occasions, que je suis, etc. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Table des Minutes. etc. p. 66, année 1659.

## XXIV.

## AU MATHÉMATICIEN CHRÉTIEN HUYGHENS.

9 mars 1659.

Monsieur, Comme je pense que, vers la fin du travail *De locis planis solidisque*, les gravures manquent, vous les trouverez ci-jointes avec les écrits qui s'y rattachent; je vous prie de bien vouloir relire attentivement le premier volume, pour que vous puissiez me donner l'assurance qu'il n'y reste point de fautes ou d'erreurs. Veuillez me renvoyer le manuscrit et me marquer les endroits qui exigeraient quelque changement ou quelque correction. Par là vous obligerez beaucoup

Votre humble serviteur,  
JEAN DE WITT.

## XXV.

## AU MÊME.

9 avril 1659.

Monsieur, M. le professeur Schooten ayant appris que vous, Monsieur, avez eu la bonté de vous charger de la révision et de la correction du manuscrit *De locis planis solidisque*, m'a envoyé les gravures qui y appartiennent, pour que celles-ci, dans la révision de ce travail, puissent être examinées attentivement, et que les erreurs qui s'y trouvent soient redressées. A cet effet, j'ajoute les gravures en question, dont j'attendrai le renvoi à la première occasion avec les remarques.

Je suis, Monsieur,

Votre humble serviteur,  
JEAN DE WITT.

## XXVI.

AU C<sup>TE</sup> LOUIS DE NASSAU, S<sup>R</sup> DE BEVERWAERT.

21 mai 1660.

Monsieur, La vôtre, du 17 de ce mois, m'a été bien rendue, et je me trouve obligé de vous rendre grâces pour la communication des choses qu'elle contient.

Aujourd'hui nous recevons une lettre de MM. les Députés des États généraux au lieu où vous êtes, du 26 de ce mois, par laquelle ils donnent à considérer si leurs Hautes Puissances ne pourraient pas trouver bon de changer leur résolution du 19, touchant les compagnies de cavalerie auxquelles on a donné patentes pour se rendre à la Hooge-Swaluwe, à cause que le roi de la Grande-Bretagne a pris la résolution de faire son voyage vers ce lieu par eau, et que, par ainsi, Sa Majesté ne passera pas par le bourg susnommé. Mais je crois que c'est sans votre communication et avis que ces mêmes députés ont trouvé à propos de représenter ces choses à leurs Hautes Puissances, jugeant que, pour l'honneur des États de Hollande et West-Frise, cette démonstration sur leurs limites ne se doit point omettre; et, quoique Sa Majesté s'embarque à Moerdyck, si est-ce pourtant qu'elle passe auparavant sur une partie de leur territoire, et je présuppose que vous aurez donné ordre auxdites compagnies de se rendre au lieu où le roi commencera de toucher le territoire de Hollande, au temps que Sa Majesté y doit arriver, et que là se fera, par MM. les Députés de Hollande, le compliment de l'invitation dont il est fait mention dans la résolution des États généraux, du 16 de ce mois, dont je vous ai envoyé copie par ma dépêche précédente. Et quant au reste, me remettant à ce qui vous est mandé par le comité des députés, je demeurerai,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Table des minutes, etc. 1660. p. 245.

## XXVII.

## AU MÊME.

29 mai 1660.

Monsieur, La lettre qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois m'a été rendue le 17 suivant; ensuite de laquelle nous attendrons d'heure en heure la nouvelle de la résolution que le roi de la Grande-Bretagne aura prise de se mettre en chemin vers La Haye, pour honorer cet État de sa présence. Mais, comme nous souhaitons que la cérémonie se puisse faire en bonne et due forme, et qu'il nous faudra quelque temps pour en faire les préparatifs, nous espérons que le voyage de Sa Majesté vers ce lieu ne se fera pas plus tôt que lundi prochain, et ce, d'autant plus que les députés des villes de Hollande et West-Frise ont pris l'occasion de la fête passée pour se rendre chez eux, et ne pourront être rassemblés que samedi ou lundi qui vient.

Je vous envoie ici les lettres que nous avons reçues aujourd'hui d'Angleterre, quoique je me doute que vous en avez d'avant ces mêmes nouvelles et peut-être encore de plus fraîches et de plus particulières.

Le comité des députés vous mande, par leurs lettres, ce qu'ils ont résolu aujourd'hui touchant votre commission, à quoi je puis ajouter que l'on dépêche à présent les patentes aussi bien de la généralité que de cette province, pour faire marcher les compagnies, dont il est fait mention dans ladite lettre. Voilà ce qu'a cru être de son devoir de vous notifier celui qui est et demeurera à jamais.

Monsieur, etc. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 264.

## XXVIII.

## AU MÊME.

16 juillet 1660.

Monsieur, Depuis ma dépêche dernière, la vôtre, du 9 de ce mois, m'a été bien rendue. Quant à ce que vous me mandez de l'avertissement que l'on vous a donné, savoir : que, de la part de la Grande-Bretagne, l'on ne fera point de traité avec cet État qu'au nom du roi et de la couronne, et qu'avec précaution contre le dedans aussi bien que contre le dehors, vous pouvez vous assurer que, de la part de cet État, on ne fera non-seulement nul scrupule en cet engagement, mais qu'au contraire nous le jugeons tout à fait raisonnable et même nécessaire pour notre propre intérêt, puisque c'est la chose du monde que, pour le bien de cet État, nous souhaitons avec le plus de passion que le maintien de Sa Majesté et l'affermissement de sa couronne. C'est sur quoi vous pourrez faire état dans votre négociation avec vos collègues et dont vous pouvez assurer Sa Majesté, lorsqu'il sera besoin, le ménageant pourtant et le faisant ménager autant que possible; d'autant que ce n'est nullement l'intention de l'État de s'engager en la même manière avec la France et contre ceux de la religion réformée en ce royaume.

Nous avancerons ici la délibération sur le sujet de votre instruction, et faciliterons le départ de vos collègues autant qu'il nous sera possible. Mais, avant que la même instruction passe par toutes les provinces, ainsi qu'il est nécessaire, en toute délibération de cette importance, même pour rendre l'ouvrage parfait, ferme et solide, il faudra bien encore quelques semaines avant que l'on puisse parvenir à une dernière conclusion.

Voici la copie d'une lettre du collège de l'amirauté de Zélande et de celle que MM. les États généraux écrivent à ce sujet au roi de la Grande-Bretagne, l'une et l'autre pour votre information, et afin que, aux occasions, vous puissiez seconder l'intention de l'État, qu'il vous plaira

remarquer en la dernière. Et comme par là vous ferez service à l'État, vous obligerez aussi celui qui est et demeurera à jamais,

Monsieur, etc. <sup>1</sup>

## XXIX.

## AU MÊME.

23 juillet 1660.

Ma dépêche précédente a été du 16 de ce mois, et la vôtre du même jour m'a été rendue lundi passé, 19, à neuf heures du matin. C'est chose fâcheuse qu'il se trouve des esprits malins, qui tâchent de donner mauvaise impression au roi de l'inclination et intention de la province de Hollande, comme si elle eût eu quelque contestation avec les autres provinces sur un point qui concerne l'honneur et la sûreté de Sa Majesté. Ma précédente vous aura pleinement éclairé sur ce sujet; et je puis y ajouter qu'elle est écrite selon le sentiment unanime, avec aveu et par ordre de messeigneurs les États de Hollande. C'est pourquoi je vous supplie de détromper hardiment ceux auxquels on pourrait avoir fait accroire que la Hollande eût d'autres sentiments à l'égard du roi que ceux que Sa Majesté pût souhaiter elle-même.

Votre instruction a été agréée par messeigneurs les États de Hollande comme elle avait été projetée, sans y changer rien que quelques paroles, pour plus claire explication de l'intention, et sans toucher ou altérer la substance en aucun point, dont voici la conclusion sous le nombre 1. Et quant aux spéculations et considérations que nous eûmes ensemble, dans le discours auquel j'eus l'honneur d'assister chez M. Van Hoorn avant votre départ, elles sont toutes les mêmes que celles que l'on a trouvées parmi les membres de l'assemblée de Hollande, ainsi que vous pourrez voir par la copie ci-jointe, sous le nombre 2, laquelle vous aurez aussi trouvée dans ma dépêche précédente, quoique alors elle n'était pas encore arrêtée finalement par résumption.

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 297.

Vous savez ce qui s'est passé, au sujet de M. le prince d'Orange, pendant le temps que nous avons eu l'honneur de la présence du Roi en cette province, et la proposition que Sa Majesté fit sur ce sujet en l'assemblée des États généraux et en celle des États de Hollande et West-Frise, dont voici la copie, sous le nombre 3.

Pour votre information plus particulière, et quoique c'était alors la résolution et le sentiment unanime de Sa Majesté et de M<sup>me</sup> la Princesse royale, que l'on ne devait point presser, pour le présent, quelque désignation dudit prince à la charge de capitaine général, et ce, pour beaucoup de raisons solides et convaincantes, et particulièrement parce que la disposition de ceux qui gouvernent dans les autres provinces était telle, qu'infailliblement ils joindraient à cette délibération la lieutenance ou la charge de maréchal de camp en faveur de M. le prince Guillaume, ce que Sa Majesté et son Altesse royale témoignaient d'appréhender fort, si est-ce pourtant que, depuis, Sadite Altesse a témoigné de l'inclination et résolution de vouloir demander et poursuivre la désignation du prince, son fils, à la dite charge; et, m'ayant fait l'honneur de me demander mon sentiment là-dessus, je n'ai point fait de difficulté de lui dire que, à mon avis, cette proposition apporterait beaucoup de préjudice à l'État, aussi bien qu'à la maison et au prince d'Orange.

Premièrement, que, dans un point de si grande importance, c'était en quelque façon usurper sur les droits de ceux qui seront au gouvernement, lorsque le prince sera en âge de faire la fonction de ladite charge, et que, par ainsi, il est grandement à redouter que, si l'on venait à faire la désignation présentement, ceux qui gouverneraient, alors que le prince aurait le plus besoin de leur amour et affection, voyant que l'on avait disposé par anticipation d'une chose qui proprement leur appartenait, ne prissent occasion, par là, pour montrer leur pouvoir, de disputer les ingrédients de la commission et de l'instruction, comme c'est arrivé au prince Guillaume, après la mort du prince Henri, son père, encore qu'il lui eût procuré la désignation ou la survivance. Et, comme ce fut le commencement de la jalousie

qui a causé tant de malheurs, la même chose arriverait infailliblement à l'égard de ce prince.

Qu'il importe aussi grandement qu'une charge de si haute importance soit conférée à ce prince, lorsqu'il sera en âge de le comprendre, afin que la même collation puisse faire naître en lui un amour et une affection envers l'État.

Qu'en outre la manière d'agir par les provinces (comme c'est le quartier de Nimègue en la Gueldre, qui a pris déjà résolution à ladite désignation, mais y ajoutant deux maréchaux), est tout à fait choquante à la Hollande, puisque ce sera la Gueldre et l'Oveer-Yssel, qui ne contribuent quasi point de milice, la Frise et la Groningue, qui ont leur capitaine général à part, et qui, par conséquent, ne contribuent pas un soldat pour le mettre sous le commandement du capitaine général de l'État, qui tâcheront de disposer de l'autorité et de la milice de la province de Hollande, ce qui est tout à fait insupportable; et que, par ainsi, il en résultera une division entre la plupart des provinces, d'une part, et la Hollande de l'autre, et que le prince d'Orange sera en la presse entre l'enclume et le marteau, comme on dit : toute chose pareille qui, par une même conduite, arriva au prince Guillaume, d'éternelle mémoire, au grand préjudice de l'État et de sa maison.

Que, pour toutes ces considérations, et pour éviter le malheur qui en arriverait indubitablement, les plus sages et les mieux avisés, qui participent au gouvernement de la province de Hollande, s'opposeraient à ladite proposition, et que, selon les lois de l'État, en une délibération de cette nature, il ne se peut prendre aucune conclusion que de l'unanimité des voix.

Qu'il n'est nullement à propos de presser et de forcer les inclinations de nos membres, si l'on veut éviter l'ombrage et la jalousie, principalement dans le temps que le roi de la Grande-Bretagne est rétabli sur son trône, au plus haut degré : ce que j'appuyais par l'expérience de la jalousie qu'a donnée le mariage de Son Altesse royale, au grand préjudice du feu prince Henri, de glorieuse mémoire.

Mais, afin que Son Altesse royale pût voir que toutes ces allégations ne procédaient pas de quelque aversion qu'elle eût pu présupposer en moi contre l'emploi dudit prince en ladite charge, et pour montrer le chemin le plus assuré pour y parvenir, je proposai à Sadite Altesse que l'on pourrait disposer les États de Hollande à prendre soin de l'éducation du jeune prince, comme aussi de l'administration de son bien, et encore de lui faire avoir une pension considérable du public; que l'on pourrait même insérer, dans la résolution, des termes qui dénoteraient que tout cela se serait fait, afin de rendre ce prince plus capable des grands emplois que l'on avait intention de lui confier, lorsqu'il serait en âge et en capacité d'en faire la fonction. Et je m'offrais à y travailler et à le faire réussir, répétant aussi les assurances que je lui avais données avant votre départ et pendant le séjour de Sa Majesté en cette province.

Et, quoique je n'eusse nullement douté que Sadite Altesse n'eût embrassé ce parti proposé, si est-ce pourtant qu'elle ne s'y pouvait résoudre, avant qu'elle eût reçu l'avis du roi, qu'elle me disait avoir demandé sur ce même sujet. Ensuite elle me communiqua, hier, la lettre de Sa Majesté, qui tendait aussi à une désignation. Mais je ne doute pourtant nullement que, si Sa Majesté connaissait l'humeur de nos Messieurs et comme quoi l'on s'y doit prendre, et que lui étant représentées toutes les difficultés et mauvaises suites de cette affaire, il ne trouvât la voie proposée meilleure et plus sûre que le chemin de la désignation.

C'est pourquoi j'ai cru que c'était mon devoir de vous informer en détail de tout ce qui s'était passé entre ladite princesse et moi sur ce sujet, me remettant entièrement à votre avis et à votre sage et prudente conduite, demeurant, etc.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 308.

XXX.

AU MÊME.

30 juillet 1660

Monsieur, Ma dernière a été du 23 de ce mois, et la vôtre, du même jour, m'a été bien rendue mardi passé.

Je serai ravi de savoir, par le prochain ordinaire, si vous avez eu la commodité d'entretenir Sa Majesté sur ce qui s'est passé entre la princesse royale et moi, touchant la demande que Son Altesse avait intention de faire à messeigneurs les États de Hollande à l'égard du prince d'Orange, son fils, m'assurant entièrement que Sa Majesté étant bien informée de toutes les raisons que l'on a alléguées à Sadite Altesse Royale et de l'humeur de nos Messieurs, elle embrassera entièrement l'expédient proposé de l'éducation dudit prince de la part de l'État, avec ce qui en dépend, sans vouloir que l'on presse l'État à une désignation.

Jeudi de la semaine passée, Sadite Altesse Royale partit d'ici, sur le soir, vers Amsterdam, là où elle a parlé avec le Sr de Polsbroeck, et fait parler par le Sr Buysero aux bourgmestres; et, à ce que l'on m'a rapporté, tous ces Messieurs ont été entièrement de mon sentiment, et ont fait savoir à Son Altesse Royale qu'ils ne croyaient pas que, si elle faisait la demande de la désignation, le conseil des Trente-Six pût être disposé à l'accorder, et qu'ils étaient d'avis que Son Altesse Royale ferait bien de ne la point demander; et je trouve que généralement tous les députés de nos villes sont de ce sentiment. Néanmoins, Sadite Altesse étant revenue d'Amsterdam, et m'ayant fait l'honneur de m'entretenir de-rechef sur ce sujet, a pressé encore extrêmement la désignation, et surtout qu'il lui fallait la demander, et attendre ce que l'État trouverait bon de répondre là-dessus, soutenant qu'au moins cette demande ne pouvait apporter aucun préjudice à l'expédient proposé de l'éducation. Mais j'ai pris la liberté de lui remontrer qu'elle se mécomptait, et que le seul moyen pour y faire condescendre les membres de

notre assemblée, c'était de les assurer que ce ne serait pas le degré à la désignation susdite, laquelle ils tâcheraient d'éviter par tous les moyens imaginables, pour les inconvénients et les mauvaises suites que je vous ai représentés en ma précédente; et que, par conséquent, pouvant appréhender que, s'ils donnaient les mains à l'expédient proposé, cela les pourrait tirer en quelque façon dans le chemin de la désignation, ils s'y opposeraient pour les mêmes raisons. Et, quoique je croie que Sa dite Altesse a été entièrement persuadée par toutes ces allégations, si est-ce pourtant qu'elle a fait toujours réflexion sur la lettre de Sa Majesté, dont je vous ai fait mention dans ma dernière dépêche; et, pour cette raison, elle n'a pu entièrement se désister de la poursuite de la désignation, ayant pourtant modéré sa demande et couché son mémoire aux États de Hollande en termes qu'il vous plaira de remarquer en la copie ci-jointe; si bien que, sans qu'elle soit dégagée de ce commandement du Roi (ainsi qu'elle le qualifie) par un autre avis de Sa Majesté, il sera impossible d'obtenir qu'elle se déporte de la demande, au moins du désir de poursuivre la désignation.

Le susdit mémoire ayant été lu aujourd'hui, il a été résolu, sur le premier point, que l'on fera un contre-compliment à Son Altesse Royale, et, quant au reste, les membres en ont demandé copie, et, ce nonobstant, il a été mis en mains des commissaires pour l'examiner. Mais je crois que notre assemblée se sépare demain, et que, par ainsi, les mêmes commissaires ne pourront s'assembler qu'en l'autre assemblée, qui se tiendra, à ce que je crois, vers le commencement du mois de septembre.

Quant à vos instructions, la plupart des provinces sont assemblées pour résoudre là-dessus, et, quoique ceux de Hollande n'aient encore pris aucune résolution positive sur ce sujet, si est-ce pourtant que, par forme de considération, ils ont soulevé, par leurs députés ordinaires à l'assemblée des États généraux, quelques difficultés et scrupules sur l'engagement que l'on pourrait faire à des secours. Mais les mêmes députés de Zélande ayant entendu les raisons que nous avons déduites pour justifier les instructions aux termes qu'elles sont couchées, il a

paru que les mêmes raisons ont fait tant d'opération sur leur esprit, qu'ils ont confessé qu'en leur particulier ils ne pouvaient juger sinon que c'était le vrai chemin que l'on devait tenir, et qu'ils tâcheraient de représenter les mêmes raisons à leurs principaux, en telle sorte qu'ils espéraient que leursdits principaux s'y conformeraient.

Votre dernière me fait appréhender en quelque façon que l'on pourrait bien encore, par delà, être sujet à quelques brouilleries. C'est pourquoi je souhaiterais bien que vous m'avertissiez à temps, si, de notre côté, nous pouvions contribuer quelque chose pour prévenir ce malheur : car je crois que c'est entièrement notre intérêt que l'Angleterre ne retombe point dans de nouveaux changements et de nouvelles révolutions.

Je serais bien aise de savoir quelle est l'intention de Sa Majesté touchant l'envoi d'un ministre en cette cour, et si ce que je vous ai témoigné, avant votre départ, de souhaiter tant, pourra réussir à mon attente. Voici ce que l'État a résolu sur les affaires de Danemark; à quoi n'ayant rien à ajouter, pour le présent, je finirai, demeurant, etc. <sup>1</sup>

XXXI.

AU MÊME.

6 août 1660.

Monsieur, Après le départ de ma dernière, du 30 juillet passé, j'ai bien reçu la vôtre de la même date.

Je crois que, par ma précédente, vous aurez été informé suffisamment pour être persuadé que ceux-là se mécomptent fort qui s'imaginent que les grosses villes de Hollande ne désirent pas seulement la désignation du prince d'Orange au généralat, mais que même elles la pressent. C'est ce dont on peut s'assurer davantage par ce qui s'est passé à l'assemblée des seigneurs États de Hollande, sur la lecture du

<sup>1</sup> Table des Minutes, 1660, etc. p. 317.

mémoire de M<sup>me</sup> la princesse royale, dont je vous envoyai copie par le dernier ordinaire, savoir, que pas un seul membre n'a montré inclination à ladite désignation, mais qu'ils se sont déclarés unanimement à la conclusion qui a été prise sur ledit mémoire, dont voici la copie.

C'est pourquoi nous ne pouvons attendre autre chose de la prudence et de la modération d'esprit de Sa Majesté qu'un acquiescement à l'expédient mentionné dans ma dépêche du 23 du mois passé, étant tout ce à quoi les membres de l'assemblée pourront être disposés.

La Gueldre s'est déclarée conformément avec la Hollande touchant vos instructions; et, des autres provinces, on attend l'avis de jour à autre. Que les deux couronnes pourraient être disposées à faire une alliance commune, et dans un seul instrument, avec cet État, c'est ce que malaisément aussi nous pouvons espérer; mais la raison pourquoi l'on a couché la résolution des États de Hollande en ces termes vous est connue, par le discours assez ample que nous avons eu l'honneur de tenir avec vous sur ce même sujet chez M. Van Hoorn. Et cependant ce nous a été une nouvelle fort agréable, que nous avons reçue de Paris, par l'ordinaire passé, que, par la lettre du roi de la Grande-Bretagne, écrite à M. le cardinal Mazarini, la cour de France a pris telle satisfaction à l'égard de ce qui s'est passé touchant M. de Bordeaux-Neufville, que l'on était résolu d'admettre M. Graft à l'audience auprès du roi de France.

Et pour cette fois n'ayant plus rien de considérable à vous communiquer, je finirai en demeurant, etc. <sup>1</sup>

XXXII.

A M<sup>ME</sup> DE BRÉDERODE.

8 août 1660.

Madame, Celle que Votre Excellence me fit l'honneur de m'écrire le 19 du mois passé m'a été bien rendue en son temps; et, depuis, j'ai

<sup>1</sup> Table des Minutes. etc. 1660, p. 329.

cherché des occasions pour pénétrer le sentiment de MM. les nobles, touchant la quittance que Votre Excellence m'a envoyée. Mais, comme, depuis ce temps-là, la plupart d'entre eux ont été hors de La Haye, je n'en ai parlé jusques ici qu'à deux d'iceux. C'est pourquoi je n'en saurais mander rien de positif à Votre Excellence; mais je crois qu'il ne sera pas mal à propos que Votre Excellence envoie sa quittance signée, pour faire recevoir la somme qu'elle contient, et je m'offre très-volontiers pour aider et concourir à ce que ladite quittance puisse être acceptée, et l'argent payé; comme je ne manquerai pas aussi, en toutes autres rencontres, de témoigner que je suis, etc. <sup>1</sup>

## XXXIII.

AU C<sup>TE</sup> LOUIS DE NASSAU.

13 août 1660.

Monsieur, C'a été le 6 de ce mois que je vous écrivis la dernière fois, et la vôtre, de ce même jour, m'a été bien rendue le 9 suivant; le contenu de laquelle je ménage, et ménagerai encore à l'avenir, comme la matière le requiert, vous remerciant- cependant de la communication.

Lundi passé, M<sup>me</sup> la princesse royale présenta aux États généraux un mémoire semblable à celui qu'elle a présenté à messeigneurs les États de Hollande, touchant le prince, son fils, dont voici la copie, avec la résolution qui a été prise là-dessus, où il vous plaira de reconnaître que ceux qui ont déjà disposé de leur milice, et qui, par conséquent, ne peuvent pas mettre un seul soldat sous le commandement de M. le prince d'Orange, ont été les premiers qui se sont déclarés pour disposer en effet de la milice de Hollande. Cependant les États de Zélande ont écrit une lettre aux États de cette province, qui ne s'assembleront que vers le commencement du mois prochain, pour entrer avec eux en conférence et en délibération sur ce même sujet, comme il vous plaira d'apercevoir plus particulièrement par la copie ci-jointe.

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1860, p. 335.

Et pour cette fois je ne vous saurais mander autre chose sur cette matière, sinon que je me confirme de plus en plus en mon opinion que je vous ai expliquée par ma lettre du 23 du mois passé.

Les députés de Zélande et l'assemblée des États généraux ont déclaré que leurs principaux ayant examiné les instructions dressées pour les ambassadeurs vers la France et l'Angleterre, et mûrement pesé les raisons qui leur étaient représentées par les mêmes députés, de la part de quelques autres provinces, pour justifier lesdites instructions, n'avaient pas encore pu se résoudre à aucun engagement avec lesdites couronnes, ni avec l'une ou l'autre d'icelles, qu'à un simple traité d'amitié, de commerce et de marine, sans obligation à aucune garantie, ni même encore à des secours. Ceux d'Utrecht et d'Over-Yssel étant absents, leur suffrage n'a pas encore été donné sur la même matière. Ceux de Frise et de Groningue ont consenti que l'on fit l'alliance avec l'Angleterre; mais, pour celle de France, ils ont été d'avis que l'on ne devait pas la conclure avant que l'on fût assuré de la première, opinant néanmoins, ceux de Frise, que l'on ferait bien de commencer, quand et quand, la négociation de France, sur l'instruction telle qu'elle a été dressée. Tellement que l'affaire n'étant encore, en aucune façon, disposée à une conclusion finale, l'on a écrit à ceux d'Utrecht et d'Over-Yssel, avec réquisition de se vouloir résoudre, et faire faire ouverture de leurs résolutions sur le même sujet en l'Assemblée des États généraux le plus tôt qu'il sera possible. L'on a prié ceux de Zélande et de Groningue de vouloir résumer leur premier avis, et de se conformer avec les projets comme ils ont été couchés par les commissaires des États généraux.

Voilà en quel état se trouve à présent ladite affaire, et, quoique nous nous fâchions un peu qu'elle ne soit encore guère avancée dans un temps où elle devait être achevée, nous ne pouvons pourtant rien gagner ici; mais nous sommes obligés d'attendre les résolutions des États des provinces. N'ayant plus rien qui soit digne de votre entretien, etc. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 341.

## XXXIV.

## AU MÊME.

20 août 1660.

Monsieur, Ma dernière a été du 13 de ce mois, et celle de la même date, dont il vous a plu m'honorer, m'a été bien rendue, mardi, 17 suivant.

Je suis bien aise que le bon Dieu ait disposé les choses du monde en telle sorte que l'on puisse pénétrer et voir clairement dans toute la correspondance qui a été tenue avec le feu Protecteur, et je serai ravi que le tout se découvrit et fût su d'un chacun : car je m'imagine qu'il se trouvera peut-être que ceux-là qui ont présenté la Hollande et accusé les ministres de la même province comme s'ils avaient tenu correspondance secrète et contre l'intention de l'État avec ledit Protecteur, eux-mêmes ont tenu correspondance avec lui, par laquelle il paraîtra qu'ils n'ont été rien moins que ce qu'ils ont voulu paraître devant le monde.

L'on a écrit de la part des États généraux à ceux de Zélande et de Groningue, pour les induire au sentiment des autres provinces qui se sont conformées avec les projets des instructions pour les ambassadeurs de France et d'Angleterre, et à ceux d'Utrecht et d'Over-Issel, qui ont été entièrement absents depuis quelques semaines, de vouloir prendre résolution sur les mêmes projets, et d'en faire faire l'ouverture à l'assemblée des États généraux le plus tôt qu'il se pourra. Je crois que ceux de Zélande tâcheront de faire valoir leur sentiment, touchant lesdites instructions, dans la conférence qu'ils vont tenir avec la Hollande et les députés des autres provinces au commencement du mois prochain; et que, n'y pouvant pas réussir, ils se conformeront, à la fin, avec les susdits projets. Mais, comme vous voyez, nous perdons cependant, par des délibérations inutiles, le temps qu'il faudrait employer pour agir et traiter sur le lieu.

Je demeure, etc. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 347.

XXXV.

AU MÊME.

27 août 1660.

Depuis ma dernière dépêche du 20 de ce mois, la vôtre, de la même date, m'a été bien rendue.

Le sieur Oudart n'était pas encore arrivé avant-hier, et, depuis, je n'en ai point ouï parler; tellement qu'il pourrait bien encore être en chemin.

Je ne sais si vous aurez vu ce que Messieurs de Zélande ont résolu touchant la désignation de M. le prince d'Orange : c'est pourquoi je vous en envoie ici la copie. Je serais bien aise que ces mêmes Messieurs fussent aussi prompts à résoudre sur la garantie que l'on doit faire avec le roi d'Angleterre; et sans doute, en ce cas, l'ambassade ne tarderait guère : car le sieur de Rhenswoüde<sup>1</sup> me dit hier qu'il croyait que les États d'Utrecht se conformeraient avec ceux de Hollande, touchant les instructions pour l'une et l'autre ambassade. Je me réjouis de voir que Sa Majesté a les véritables sentiments de la Hollande, et je crois qu'elle pourra bien juger que le retardement de l'ambassade n'est causé que par les offices qu'elle fait auprès des autres provinces pour les faire condescendre à la garantie, aux termes qu'elle est couchée dans les projets, sans laquelle il me semble qu'il sera impossible de traiter quelque chose de solide avec l'une et l'autre couronne. Vous pouvez vous assurer que, de la part de la Hollande, il ne sera négligé aucune occasion pour faire avancer ce grand ouvrage.

Je demeure, etc.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> M. de Reede, sieur de Rhenswoüde, membre des États d'Utrecht et des États généraux.

<sup>2</sup> Table des Minutes, etc. année 1660, p. 354.

## XXXVI.

## AU MÊME.

3 septembre 1660.

Monsieur, Depuis que je vous écrivis ma dernière du 26 du mois passé, l'on m'a bien rendu la vôtre de la même date.

Le sieur Oudart arriva, si je ne me trompe, le lendemain, et me parla, mardi passé, à Honsholredyk (après que j'avais eu l'honneur d'entretenir M<sup>me</sup> la princesse royale), et me communiqua les ordres du roi, son maître, à Son Altesse royale, touchant la délibération qui s'est entamée au sujet de M. le prince d'Orange, son fils. Sadite Altesse royale persistait toujours en la poursuite de la désignation, confessant néanmoins qu'elle ne pouvait pas vaincre mes raisons qui tendaient à lui persuader le contraire. C'est pourquoi je crois que Sadite Altesse, auparavant que se conformer à l'expédient du sieur de Holsbroeck, voudra voir le résultat de la commission que messeigneurs les États de Hollande ont décrétée sur son mémoire, et peut-être aussi le résultat de la conférence que l'on doit tenir avec les députés de Zélande sur ce même sujet.

Je m'étonne que l'on tâche encore de faire valoir, par delà, que les principales villes de la Hollande ont une grande disposition à la désignation, puisque je n'en ai encore aperçu aucune marque, mais au contraire les bourgmestres, avec le conseil des Trente-Six à Amsterdam, ont pris résolution conformément à l'expédient, dont je vous ai fait mention, dans ma précédente du 23 juillet, et que l'on refuserait la désignation, si l'on insistait pour l'obtenir.

Les États de Zélande sont présentement assemblés, et mettront ou auront déjà mis en délibération les lettres que les États généraux leur ont écrites pour les faire condescendre au projet des instructions que vous savez, pour les ambassades de France et d'Angleterre; et, afin que vous puissiez parler, avec d'autant plus d'assurance, de la cause du retardement desdites ambassades, voici les copies des lettres que

les États généraux ont écrites sur ce sujet aux autres provinces, et particulièrement à la Zélande. J'espère que nous y pourrons remédier à l'arrivée des députés extraordinaires de ladite province, lesquels nous attendons au commencement de la semaine prochaine, et je demeure, etc.<sup>1</sup>

---

## XXXVII.

## AU MÊME.

10 septembre 1660.

Monsieur, Ma dernière a été du 3 de ce mois, et, depuis, savoir le 7 septembre suivant, l'on m'a bien rendu la vôtre de la même date.

Les députés extraordinaires de Zélande sont arrivés ici, et ladite province s'est à la fin déclarée plus particulièrement sur le sujet des instructions pour les ambassades de France et d'Angleterre, ainsi qu'il vous plaira apercevoir plus particulièrement par la copie ci-jointe, notant que ceux de Zélande, jusqu'ici, n'ont pas donné leur avis dans le greffe, mais que ledit avis en substance est conforme à celui de Hollande.

Ceux d'Utrecht n'ont pas encore donné leur avis sur le même sujet, et ceux d'Over-Yssel sont entièrement absents. Mais à présent que la Zélande a passé le point de la garantie, j'espère que bientôt nous aurons les sentiments des autres provinces, tels, que l'on pourra, à la fin, arrêter les instructions conformément aux projets qui vous sont connus. et que, par conséquent, les ambassadeurs pourront être expédiés.

Les États de Hollande ont été complètement assemblés depuis mercredi passé, le 8 du courant, hormis ceux de Harlem, lesquels n'ont envoyé que leur pensionnaire, ayant été occupés à élire de nouveaux bourgmestres et échevins : tellement que, sur la réquisition dudit pensionnaire de Harlem, la délibération sur le mémoire de M<sup>me</sup> la prin-

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 359.

cesse royale a été différée jusqu'ici, et vraisemblablement ne pourra guère être avancé que la semaine qui vient. Voilà tout ce que je puis vous mander pour cette fois. C'est pourquoi j'achève et demeure, etc.<sup>1</sup>

## XXXVIII.

## AU MÊME.

17 septembre 1660.

Depuis ma dernière du 10 de ce mois, l'on m'a bien rendu la vôtre de la même date, et ce m'a été un grand déplaisir d'y recevoir la nouvelle que vous vous trouviez incommodé d'une fièvre, de laquelle je prie Dieu de vous délivrer au plus tôt, en vous remettant en bonne disposition, si vous n'en êtes déjà guéri, comme je veux l'espérer.

Voici la copie de l'avis de ceux de Zélande sur le sujet des instructions pour les ambassades, dont je vous ai fait mention dans ma précédente, comme aussi celui de Groningue sur l'instruction pour l'ambassade de France; tellement qu'il ne tient plus qu'à ceux d'Utrecht (qui n'ont pas encore pris leur résolution sur lesdites instructions), que l'on ne procède à la conclusion finale. Cependant les États généraux ont assigné aux ambassadeurs vers les trois couronnes le jour de leur départ, savoir, le 1<sup>er</sup> du mois prochain, espérant que leurs dépêches pourront être prêtes avant ce temps-là.

M<sup>me</sup> la princesse royale demeure toujours ferme dans son sentiment à demander la désignation, et a notifié hier aux États de Hollande qu'elle croyait partir pour l'Angleterre dans huit ou dix jours, priant lesdits États de vouloir prendre résolution devant son départ sur le point de la désignation, comme aussi sur la demande de l'éducation de son fils. Les commissaires desdits États de Hollande ont délibéré, diverses séances, sur le mémoire de Son Altesse royale, et je crois que l'on aurait formulé un avis, par unanimité des voix, conformément au projet dont je vous ai fait mention dans ma lettre du 23 juillet passé, n'eût été que M. de Winmenüm, montrant, à mon avis, trop

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 367.

de zèle, eût conduit l'avis des nobles à la désignation de M. le prince d'Orange au plus haut point de toutes les charges que ses prédécesseurs ont exercées, et cela, en termes et avec des expressions qui ne choquaient pas moins les députés des villes que la désignation même. C'est pourquoi les mêmes députés des villes, hormis ceux de Leyde et d'Enchuysen, qui se sont conformés avec les nobles, ont montré qu'ils n'étaient nullement enclins à la désignation, ni même, pour la plupart, à aucun tempérament qui semblerait impliquer quelque engagement pour l'avenir. Ils ont montré pourtant leur inclination au point de l'éducation, en substance conformément à la demande de Son Altesse royale, hormis ceux de Dordrecht, qui ne voulurent pas se déclarer sur ce second point, avant que l'on se fût départi entièrement de la désignation.

Les affaires étant en ces termes, j'ai couché hier le projet dont vous trouverez la copie ci-jointe, étant en substance conforme à l'expédient de conciliation, proposé par ceux de Harlem et d'Alcmaer. Mais Messieurs les nobles, principalement par l'ardeur et zèle de M. de Vimmenüm, ne voulant en aucune façon se conformer audit projet, il n'a été accepté que par ceux de Harlem, d'Alcmaer et de Hoorn; ceux de Dordrecht, d'Amsterdam et de Medenbleck s'y opposant, comme contenant, à leur jugement, des clauses qui engageaient en quelque façon la postérité : tellement que, pour cette fois, l'on s'est séparé encore sans pouvoir former aucun avis, à quoi l'on travaillera dans les sessions suivantes. Mais je crois que vous jugerez avec moi que, dans une affaire de cette nature et où la conclusion dans l'assemblée ne se pourra prendre que d'une unanimité des voix, il sera impossible de réussir, si l'on n'y apporte plus de modération, et même je suis obligé de vous dire que la façon dont ont usé Messieurs les nobles a déjà causé quelque animosité principalement auprès de Messieurs d'Amsterdam : tellement qu'à cet égard il y aura plus de peine à diriger l'affaire au tempérament proposé, et au projet dont la copie est ci-jointe, qu'il n'y en aurait eu si Messieurs les nobles eussent apporté plus de modération à l'affaire, à quoi s'ils ne se disposent je crois que l'affaire reculera.

M. Van Beuningen m'a dit, ces jours passés, qu'il avait eu l'honneur d'entretenir M<sup>me</sup> la princesse royale sur le susdit sujet, et que, lui ayant représenté les raisons qui la devaient détourner de la poursuite de la désignation, elle avait enfin pris recours au roi de la Grande-Bretagne, son frère, disant qu'elle voulait encore prendre son avis sur ce sujet. C'est pourquoi je crois qu'il serait fort à propos que Sa Majesté fût exactement informée de la vraie constitution de ladite affaire et des humeurs de nos Messieurs, pour pouvoir donner son avis, en ce point, sur des principes assurés et des fondements solides. Et n'ayant plus rien de considérable à vous communiquer, pour cette fois, etc.<sup>1</sup>

## XXXIX.

## AU MÊME.

24 septembre 1660.

Monsieur, Votre lettre du 14, venue après celle du 17, m'a été rendue par M. Oneale. J'ai trouvé à propos, sur ce que lesdites lettres contiennent et sur ce que ledit sieur Oneale m'a expliqué plus amplement de bouche, de prier le sieur Van Hoorn, que je trouve très-bien disposé à seconder la proposition de Sa Majesté, de vouloir prendre la peine de faire un voyage vers Amsterdam, pour disposer Messieurs les bourgmestres et autres, qui participent au gouvernement de ladite ville, à la même fin, ce qu'il m'a promis de faire, et de partir, à cette fin, aujourd'hui ou demain. Ceux d'Amsterdam ayant l'inclination conformément au désir de Sa Majesté, je suis résolu d'en faire ouverture aux commissaires, députés pour les affaires d'Angleterre, après que j'en aurai parlé en particulier avec les principaux d'entre eux. Et, comme c'est une députation de la noblesse et de toutes les villes capitales, si l'on peut disposer lesdits commissaires conformément au désir de Sa Majesté, il semble qu'alors on s'en pourra promettre une bonne issue;

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 369.

et j'espère que de cette apparence je vous pourrai entretenir plus particulièrement par le prochain ordinaire.

Quoique MM. d'Utrecht n'aient pas encore résolu, ou donné leur avis à la généralité sur les instructions pour les ambassades, néanmoins ils ont consenti à ce que, pour avancer l'affaire, l'on couche une forme de conclusion sur ce sujet, ainsi qu'il vous plaira d'apercevoir plus particulièrement par la résolution ci-jointe. Mais, d'autant que le sieur de Gent n'est pas en ville, l'on n'a point travaillé jusqu'ici à cet ouvrage.

Touchant l'affaire de M. le prince d'Orange, les commissaires ont, à la fin, fait rapport et déclaré, pour leur avis, ce que vous trouverez inséré dans la résolution ci-jointe du 17 de ce mois, dont voici la copie, quoique ce n'a été qu'un avis formé par pluralité des voix. On pensa, hier, de reprendre la délibération sur ledit projet; mais, à cause de l'absence de quelques membres, elle fut remise jusques au lendemain : tellement que je crois qu'aujourd'hui chacun fera ouverture des ordres de ses supérieurs, dont je ne manquerai de vous aviser les suites le plus tôt qu'il me sera possible. Je demeure, etc. <sup>1</sup>

## XL.

## AU MÊME.

1<sup>er</sup> octobre 1660.

Monsieur, Ensuite de ce que je vous mandais, dans ma lettre du 24, l'on a, ce même jour et le jour suivant, comme aussi mardi passé 28, sérieusement délibéré sur le mémoire de M<sup>me</sup> la princesse royale, dont le résultat a été que la résolution, qui fut couchée le 25, dont voici la copie, sous le nombre 1, a été arrêtée finalement, mardi, le 28 susdit, ainsi qu'il vous plaira voir plus particulièrement par l'extrait de la même date ci-joint sous le nombre 2.

Les députés que vous y trouverez nommés eurent encore, le même

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660. p. 381.

jour, l'honneur de mettre ladite résolution ès-mains de Son Altesse royale, et, quoique nous ne doutions nullement qu'elle en aurait témoigné une entière satisfaction, surtout puisqu'elle n'ignorait pas avec combien de peine l'on avait disposé les principales villes pour se conformer au projet, et même que, sur leurs instances, tous les membres avaient déclaré unanimement que le même projet n'impliquait aucun engagement à la désignation, si est-ce pourtant qu'il lui a plu d'ajouter à sa réponse qu'elle aurait bien souhaité plus de satisfaction et d'assurance. Mais ce qui a fort surpris et choqué les membres de notre assemblée, c'est que Sadite Altesse royale a donné par écrit aux États d'Hollande la réponse ci-jointe, sous le nombre 3, par laquelle elle témoigne en effet n'être pas satisfaite, mais qu'elle considère ladite résolution comme un acheminement à la désignation, dont elle attendrait une résolution au plus tôt, y ajoutant encore la clause qui a trouvé parmi plusieurs une interprétation comme si elle approchait en quelque façon à une menace que Son Altesse royale n'appuierait pas les intérêts de cet État auprès du roi son frère, si on ne lui accordait cette résolution plus complète. Et, quoique tous les membres de notre assemblée aient déclaré qu'ils ne prenaient ledit mémoire que pour notification, puisque la délibération sur le sujet était terminée, il n'a pas laissé pourtant de faire mauvaise impression auprès de quelques-uns, principalement après que l'on est entré en soupçon que ç'a été le sieur de Sommelsdyck, un disgracié de l'État, qu'elle a écouté en cette affaire, et même que ce serait lui qui aurait couché ladite réponse. Je ne sais point ce qui en est; mais je vois que c'est une impression qui prend généralement racine, et qui serait capable de produire de fâcheux effets.

Les commissaires, députés par les États généraux pour dresser un projet de conclusion sur les instructions pour les ambassades de France et d'Angleterre, en ont dressé un, dont voici la copie, sous le nombre 4, et je crois que le rapport s'en fera aujourd'hui à l'assemblée desdits États.

J'ai continué de pressentir les inclinations de quelques membres et de ceux du conseil député, sur ce que vous m'avez mandé par les

vôtres du 14 et du 17 du mois passé, et je vous puis assurer que tant ceux d'Amsterdam, desquels il vous plaira voir le sentiment dans la copie de la lettre du sieur Van Hoorn ci-jointe, sous le nombre 5. que plusieurs autres, m'avaient témoigné une inclination à souhait; mais, depuis que la susdite réponse a commencé d'altérer les esprits et que le renouvellement du placard de l'année 1651 les a mis entièrement en alarme, j'ai rencontré plus de difficulté, et je prévois que, si l'on ne trouve pas des moyens pour montrer, de ce côté-là, des preuves plus réelles et des effets plus solides de l'affection de Sa Majesté envers cet État en général et la province de Hollande en particulier, il y aura de la peine et peut-être impossibilité à réussir en ceci selon son désir.

Hier je mis entre les mains de M<sup>me</sup> la princesse douairière la même résolution, touchant l'éducation du prince d'Orange, par ordre de messeigneurs les États de Hollande, qui n'avaient pas trouvé à propos d'en faire plus de cérémonie ou de le faire effectuer par des membres députés. Son Altesse me témoigna qu'elle en demeurait entièrement satisfaite, et qu'elle ne trouvait nullement à propos de presser la désignation, se fiant entièrement (à ce qu'elle disait), à la bonne volonté et affection des États envers son fils. Voilà ce que j'avais à vous mander.

Je finis, etc.<sup>1</sup>

XLI.

AU MÊME.

1<sup>er</sup> octobre 1660.

Monsieur, Les États de Hollande et de West-Frise ayant trouvé à propos de déclarer, par une résolution solennelle, dont voici la copie, que l'acte de séclusion touchant l'emploi de M. le prince d'Orange était à présent mortifié et de nulle valeur, m'ont commandé de vous faire savoir qu'ils désirent que vous fassiez les offices convenables auprès du roi de la Grande-Bretagne, afin qu'il plaise à Sa Majesté de remettre

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 384.

entre vos mains l'instrument original de ladite séclusion, qui a été délivré au feu Olivier Cromwell en l'année 1654, ou bien de le renvoyer à messeigneurs les États susdits, et vous pouvez assurer Sa Majesté qu'en ce faisant elle leur donnera une obligation particulière. Et celle-ci ne servant à autre fin, je demeure, etc.<sup>1</sup>

## XLII.

## AU MÊME.

1<sup>er</sup> octobre 1660.

Monsieur, Je m'assure que le roi de la Grande-Bretagne aura eu occasion de pénétrer au fonds de tout ce qui s'est passé à l'égard de l'acte de séclusion de M. le prince d'Orange en l'année 1654, et qu'il aura trouvé surtout que non-seulement l'on n'a donné aucune occasion, de ce côté-ci, pour disposer le feu protecteur à demander ladite séclusion, mais que, au contraire, les ministres de cet État, tant ceux qui étaient sur le lieu que ceux qui participaient au maniement des affaires, ici, ont fait toute la diligence et tous les devoirs possibles pour détourner cet esprit capricieux d'une si fâcheuse demande; et, quoique, en ce regard, il ne leur peut rester, en leur particulier, aucune inquiétude ni scrupule, et que Messieurs les États de Hollande et de West-Frise, par une résolution publique, se soient expliqués nettement sur la direction de cette affaire et en aient déchargé absolument lesdits ministres, néanmoins, considérant qu'il y a ici encore des esprits qui, ou par malice ou parce que le soupçon leur est naturel, tâchent de se persuader à eux-mêmes et de faire croire aux autres le contraire, c'est-à-dire que l'on a fomenté cette affaire d'ici, ce me serait une satisfaction particulière, comme aussi à tous ceux qui participent au maniement des affaires et que l'on peut tirer sans le même soupçon, s'il plaisait à Sa Majesté, en renvoyant l'instrument de séclusion à Messieurs les États de Hollande, de leur donner l'attestation suivante :

« Haut et puissant seigneur, le sieur de Beverwaert, m'a donné part

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1860. p. 388.

« de votre résolution solennelle, par laquelle il vous a plu déclarer  
 « que l'acte de séclusion, touchant l'emploi du prince d'Orange, mon  
 « neveu, dont vous renvoie ici l'original selon vos désirs, est et demeu-  
 « rera, à l'avenir, mortifié et de nulle valeur. Et, comme ce m'a été une  
 « nouvelle preuve de la bienveillance et de l'affection que vous avez  
 « témoignée pour lui en plusieurs autres occasions, aussi n'ai-je pas eu  
 « une moindre satisfaction d'avoir rencontré ici des occasions pour pé-  
 « nétrer au fond de tout ce qui s'est passé à l'égard de ladite séclusion  
 « en l'année 1654, et surtout d'avoir eu cet éclaircissement que, non-  
 « seulement, de votre côté, l'on n'a donné aucune occasion pour disposer  
 « ceux qui, n'étant pas contents d'exercer ici leur domination, la tâ-  
 « chaient aussi d'étendre sur vous, à demander ladite séclusion; mais  
 « que, au contraire, vos ministres; tant ceux qui étaient ici sur le lieu,  
 « que ceux qui participaient au maniement des affaires chez vous, ont  
 « fait toute la diligence et tous les devoirs possibles pour détourner  
 « ces esprits capricieux d'une si fâcheuse demande. »

Ce témoignage de vérité dans sa lettre, de laquelle il accompagnerait ledit instrument, serait bien agréable. Et, si vous trouvez moyen de l'obtenir, vous aurez acquis une nouvelle obligation sur celui qui est et demeurera toujours, etc. <sup>1</sup>

## XLIII.

## AU MÊME.

8 octobre 1660.

Monsieur, Ma dernière dépêche a été du 1<sup>er</sup> de ce mois. La vôtre, de la même date, m'a affligé fort par la nouvelle qu'elle m'apporte de votre indisposition. Dieu veuille qu'elle passe bientôt, et vous encore beaucoup d'années pour le bien de l'État, de votre famille et de vos amis!

L'avis des commissaires, dont vous me mandez n'avoir pas été, par oubli, informé avec ma dépêche du 24 septembre, a été conforme à

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 389.

la résolution du 25 suivant, dont je vous ai envoyé la copie par ma susdite dépêche du 1<sup>er</sup> de ce mois. Messieurs de Zélande avaient fait une grande proposition pour porter messeigneurs les États de Hollande à la désignation du prince d'Orange aux charges que ses prédécesseurs ont exercées. C'est pourquoi je me trouve obligé de vous communiquer, par les pièces ci-jointes, ce que lesdits États ont résolu sur cette proposition, le 28 septembre et le 1<sup>er</sup> de ce mois, comme aussi les réponses qui en résultent. De même je me trouve obligé de vous communiquer, par la présente, les lettres que les deux princesses ont écrites successivement à notre assemblée, au sujet de la députation des commissaires pour l'exécution de ladite résolution du 25 septembre et ce qui a été notulé desdites lettres dans nos registres. Il semble que quelques membres ne se trouveront pas assez autorisés pour terminer cette affaire avant la fin de cette assemblée, qui se sépare, à ce que l'on croit, samedi prochain. Je tâcherai pourtant à les disposer pour mettre la dernière main à cet ouvrage le plus tôt qu'il se pourra.

L'on a commencé de délibérer sur la détermination de la somme, que vous avez trouvée en blanc dans la résolution du 28 du susdit, et, afin d'éviter la discrédance, on a demandé avis des commissaires et du Conseil député, ainsi que vous apprendrez plus particulièrement par la résolution ci-jointe.

A la fin on est venu à une conclusion finale sur les instructions pour les ambassades, nonobstant que ceux de Gueldre ne se pouvaient encore conformer entièrement au projet, dont je vous ai donné copie par ma précédente; et voici la résolution que MM. les États généraux ont prise sur ce sujet, tellement que je crois que les ambassadeurs partiront bientôt d'ici.

Je demeure, etc.

P. S. J'attendrai avec impatience la réponse que Sa Majesté aura donnée sur le contenu de ma dépêche du 1<sup>er</sup> de ce mois, touchant l'acte de séclusion, etc. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 395.

## XLIV.

## AU MÊME.

8 octobre 1660.

Monsieur, Depuis ma dernière dépêche du 1<sup>er</sup> de ce mois, j'ai donné part du contenu de vos lettres du 14 et 17 de septembre à MM. du Conseil député, qui, après avoir consulté sur le même sujet, chacun, avec le bourgmestre ou les bourgmestres de leurs villes, ont trouvé à propos d'en faire ouverture aux membres députés sur les affaires d'Angleterre. Ce qu'étant fait, tant ceux du Conseil député que lesdits membres ont fait résolution touchant ce que je vous ai mandé sur le même sujet par madite dépêche du 1<sup>er</sup> de ce mois, mais principalement sur l'exécution du placard ou renouvellement de l'ordonnance de l'année 1651 au préjudice de la navigation et du commerce des sujets de cet État, comme aussi sur ce que vous avez mandé par votre dernière dépêche aux États de Hollande, savoir, que le roi de la Grande-Bretagne avait déjà commencé de casser l'armée par pièces, et que, par ainsi, Sa Majesté ne serait pas tant pressée pour les deniers dont parlent vosdites lettres. C'est pourquoi les susdits commissaires ont trouvé à propos que vous, et le Sr Van Hoorn, qui est sur son départ, sonderiez plus particulièrement l'état présent des affaires de Sa Majesté, et s'il n'est pas arrivé de changement en icelles après vosdites dépêches, afin qu'en étant ici particulièrement informés par votre réponse, l'on puisse prendre les mesures et délibérer sur ledit sujet, avec plus d'assurance. Mais vous jugerez bien aisément ce que l'on peut attendre ici d'une délibération de cette nature, qui tire à la longue. Et je me trouve obligé de vous avertir que, si le roi fait encore fondement sur lesdits deniers, avec espérance de les pouvoir tirer d'ici avant le retour du parlement, je juge absolument nécessaire que vous informiez Sa Majesté que, selon toute apparence, Sa Majesté se trouvera frustrée de cette attente, puisque, faisant réflexion sur la longueur et lenteur ordinaire de nos délibérations, surtout dans une affaire qui

touche la bourse, et où il faut un consentement unanime de tous les magistrats des villes, je le tiens tout à fait impossible.

Je demeure, etc. <sup>1</sup>

## XLV.

## AU MÊME.

15 octobre 1660.

Monsieur, Samedi passé, l'on a mis derechef en délibération l'affaire de la députation des commissaires pour avoir la conduite de l'éducation de M. le prince d'Orange. Tous les membres ayant déclaré être prêts pour ouvrir leur sentiment sur ladite affaire, MM. les nobles, dont les sieurs de Mortwych, de Dnyvenwoordt et de Mérode étaient présents, remettaient absolument à la disposition des autres membres de choisir autant et telles personnes du corps de la noblesse qu'ils jugeraient convenir, et, quant au reste, se conformaient à la nomination faite par M<sup>me</sup> la princesse royale. MM. de Dordrecht se conformaient entièrement à ladite nomination, tant au regard de ceux que Son Altesse royale avait proposés du corps de la noblesse qu'au regard des autres, y ajoutant qu'il était entièrement requis que l'on eût soin que M. le prince d'Orange fût instruit aussi bien en la science militaire que des lois et coutumes du pays. Et comme il ne se rencontrait pas des personnes versées au fait de la milice, dans tous les membres de l'État, sinon dans l'ordre des nobles, par conséquent ils étaient d'avis que, de la noblesse, on devait choisir ceux qui étaient du métier, et non pas des personnes politiques.

MM. de Harlem étaient d'avis que l'on députât les douze personnes mentionnées en l'une et l'autre lettre des deux princesses, et que l'on pourrait besogner avec ceux d'entre eux que l'on trouverait présents.

MM. de Delft, d'Amsterdam, de Ter Goude, de Gornichen, de Schiedam, de la Brielle, d'Alcmaer, de Hooru, d'Edam, de Munnick-

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 397.

kendam, de Medenblick et de Purmerynde, se rendaient conformes à l'avis de Dordrecht. Ceux de Leyde et d'Enchuysen se conformaient avec les députés de Harlem. Rotterdam et Schoonhoven jugèrent qu'il ne serait pas hors de propos que l'on fit une grande députation de deux personnes de la noblesse et d'une de chaque ville avec le conseiller pensionnaire; mais les derniers y ajoutèrent que néanmoins on ferait une députation de trois personnes, savoir : une de la noblesse, d'un des deux présidents des cours de justice et du conseiller pensionnaire, qui, en cas de besoin, ferait convocation du grand nombre des autorités : tellement que le résultat et la conclusion a été tel que vous apprendrez plus particulièrement par l'extrait ci-joint.

Ceux de Leyde, ayant vu que ni la noblesse ni ceux de Dordrecht et de Delft ne faisaient aucune résolution sur la nomination de M<sup>me</sup> la princesse douairière, tâchaient de renvoyer ou retarder la délibération commencée par une nouvelle proposition, savoir : en demandant que les États fissent une instruction et dressassent une commission au préalable pour ceux que l'on députerait, avant que de procéder à l'élection finale des personnes. Sur quoi ayant été institué une délibération séparée et, par la conclusion, ordonné que l'on poursuivrait l'élection commencée, ils se déclarèrent à la fin de la même manière que ceux de Harlem, en y ajoutant une menace que, si les autres membres ne suivaient pas leur avis, ils ne consentiraient jamais un denier pour l'éducation du prince; ce qui fut trouvé généralement fort étrange et pris pour un transport, et non pas pour un raisonnement bien délibéré.

L'on a commencé aussi la délibération sur la détermination de la somme que l'on a laissée en blanc dans la résolution du 25 du mois, et l'avis des MM. du Conseil député ayant été que l'on déterminât ladite somme à 36,000 ou 40,000 francs par an, l'avis des membres députés sur ce sujet a été conforme à celui-ci.

J'espère que M<sup>me</sup> la princesse royale ayant reçu la résolution de messeigneurs les États, que vous lui mettrez en mains, et voyant que l'on a député tous ceux qu'elle avait proposés, et pas un seul de ceux que

M<sup>me</sup> la princesse douairière avait désignés , prendra occasion , par là , de remercier les États, en tels termes qui corrigent la réponse qu'elle a donnée sur la résolution du 25 du mois passé ; ce que je juge absolument nécessaire pour le bien et l'avancement des affaires de Son Altesse royale et du prince son fils.

Je demeure , etc. <sup>1</sup>

## XLVI.

## AU MÊME.

22 octobre 1660.

Monsieur, Ce sera donc , d'après votre dépêche du 15 de ce mois , à la première occasion , que nous attendrons ici l'acte de séclusion en original. J'avais cru que le roi aurait eu occasion de pénétrer au fond de tout ce qui s'est passé à l'égard de ladite affaire, tant par ce que Thurloë aura rapporté à Sa Majesté que par l'inspection des papiers de Cromwel et dudit Thurloë. Mais il faut que vous sachiez que je ne suis nullement d'avis que vous pressiez le roi ou fassiez presser Sa Majesté à donner aucun témoignage ou aucune déclaration de ce dont il ne sera pas éclairci.

Messieurs les ambassadeurs, vos collègues, font état de partir encore, cette après-dînée, de La Haye, pour se rendre chez vous le plus tôt qu'il se pourra faire.

Les députés des États de Hollande pour avoir la conduite de l'éducation de M. le prince d'Orange, savoir, tous ceux qui se trouvent dans la province, ont été assemblés aujourd'hui pour la première fois, et ont commencé à discourir sur l'ordre et la forme de leurs besognes, étant d'avis que la communication, qui se devra faire de temps en temps à M<sup>me</sup> la princesse royale, pendant son séjour en Angleterre, se fera par vous, comme chef de la députation, et qu'à cette fin l'on vous enverra par écrit ce que lesdits députés jugeront devoir être fait

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 404.

et exécuté pour le bien de M. le prince d'Orange, avec les raisons qui les y portent, lorsqu'il sera question de quelque chose d'importance, et que l'on jugera nécessaire que les mêmes raisons soient représentées à Son Altesse royale. Cette après-dînée on continuera, et, à ce que je prévois, l'on mettra quelque chose par écrit, en forme de projet, touchant l'ordre et la forme qu'il faudra tenir, pour venir à des résolutions salutaires et des exécutions réelles, afin qu'étant communiqué à la tutelle selon notre commission, l'on le puisse arrêter, par après, finalement, et s'en servir à l'avenir comme une règle et un fondement de nos besognes. C'est de quoi j'espère vous entretenir par le prochain ordinaire, et, cependant, je demeure, etc. <sup>1</sup>

---

## XLVII.

À M. GUILLAUME DE NASSAU,

DEUXIÈME FILS DE M. BEVERWAERT.

22 octobre 1660.

Monsieur, Vous ne vous êtes point trompé au jugement que vous faites de mon affection pour votre service, quand vous désirez, par votre lettre du 23 juillet, que je vous serve dans l'affaire que vous me recommandez. Et de fait, vous pouvez vous assurer qu'il n'y a personne qui s'appliquât avec plus d'inclination à représenter votre mérite à messeigneurs les États de Hollande. Mais le peu d'apparence que je vois d'y pouvoir réussir m'empêche de m'y engager et de vous donner la moindre espérance. La disposition universelle au ménage, que je trouve en tous les membres de la province, qui sont en état de diminuer le nombre des officiers, plutôt par combinaison ou autrement, que d'en faire de nouveaux, m'oblige à vous dire qu'il y a une impossibilité formelle en ce que vous désirez, mais que c'est pour une autre occasion que je me réserve à vous donner des preuves de l'affection avec laquelle je suis, etc. <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660. p. 410. — <sup>2</sup> *Ibidem*, p. 412.

## XLVIII.

À M. LE MARQUIS D'ORMONDT.

22 octobre 1660.

Monsieur, Vous avez raison de croire que, s'il y a quelque chose que je doive considérer, après la recommandation du Roi, ce serait celle de Votre Excellence. Je serais ravi de pouvoir faire voir le respect et la déférence que j'ai pour l'un et pour l'autre, dans l'avancement de MM. Coutis et Schoonhoven, qu'il vous plaît me recommander par vos lettres des 27 et 31 août dernier, d'autant plus que je suis assuré qu'ils possèdent toutes les qualités nécessaires pour les emplois qu'ils demandent. Mais ils rencontrent une certaine conjoncture d'affaires où il m'est absolument impossible de les servir en ce que Votre Excellence désire de moi. Tous les conseils et toutes les délibérations de messeigneurs les États de Hollande vont au ménage, comme à une des choses les plus nécessaires à l'affermissement de leur État; et il me semble qu'il y a plus, pour cet effet, d'inclination de retrancher du nombre des officiers, qui servent présentement. que d'en faire de nouveaux. Toutefois vous pouvez vous assurer que j'ai un désir extrême de vous servir, et que j'attendrai les occasions et l'honneur de vos commandements pour vous faire voir que, etc. <sup>1</sup>

## XLIX.

À M. LE C<sup>TE</sup> LOUIS DE NASSAU,S<sup>R</sup> DE BEWEERWAERT.

24 octobre 1660.

Monsieur, Vous apprendrez, par la dépêche ci-jointe, la méthode et la forme que MM. les députés des États de Hollande pour avoir la

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 413.

conduite de l'éducation de M. le prince d'Orange, avec ce qui en dépend, ont jugé la plus convenable pour parvenir au but que lesdits États se sont proposé par ladite députation; et nous espérons que la même méthode gagnera votre approbation. Hier nous en avons donné part à M<sup>me</sup> la princesse douairière là où se trouva présent le S<sup>r</sup> Weyman, lequel, après que Son Altesse nous avait rencontré par une réponse fort civile, se mit à faire une harangue, par laquelle il nous représenta le peu de conduite et le mauvais ménage que l'on avait eu et tenu en la tutelle, et en la maison d'Orange, depuis dix ans, et la source dont ce mal était procédé, savoir : de ce qu'il n'y avait eu que deux voix dans ladite tutelle, et de la décrépance entre elles, avec les mauvais effets que cette conduite et ce ménage avaient produits; y ajoutant qu'il était fort à appréhender que, si l'on ne procédait pas, à l'avenir, avec beaucoup de prudence et avec une correspondance continuelle et solide, notre commission, et la résolution des États, nos maîtres, n'y apportât plus de mal que de bien. La conclusion de son discours était telle, qu'il semblait ne pas approuver entièrement la méthode que nous avons projetée, mais qu'il désirait que rien ne fût mis en délibération, moins encore conclu pour être exécuté, que dans une congrégation ou assemblée des députés de l'État et des trois tuteurs ou leurs autorisés. Et, pour nous induire à ce sentiment, il se mit à disputer le pouvoir des États et l'autorité qu'ils nous avaient pu donner. Mais, comme nous ne pouvions prendre tout cela que pour un discours du S<sup>r</sup> Weyman en son particulier, puisque M<sup>me</sup> la princesse ne venait que recevoir de nos mains l'extrait, contenant la méthode que nous avons projetée, sans lui avoir pu donner part de son sentiment touchant la même méthode, nous n'avons nullement trouvé à propos d'entrer en débat contre lui, mais avons répliqué seulement que Son Altesse pourrait considérer notre projet à loisir, et nous faire savoir, par après, son approbation ou ses considérations sur ce sujet, que nous attendions absolument que Son Altesse trouverait et entendrait avec nous que c'était la seule méthode par laquelle l'on pourrait venir certainement à des résolutions réelles au bien de M. le prince, son petit-fils; et sur

ce, nous avons pris notre congé d'elle. Mais MM. nos députés, bien loin de se trouver satisfaits du discours dudit S<sup>r</sup> Weyman, s'en trouvent un peu scandalisés, disant que ce pourrait bien être l'intention de M<sup>me</sup> la douairière de vouloir s'installer comme la directrice de la congrégation proposée, et de s'en prévaloir, d'autant plus que M<sup>me</sup> la princesse royale n'a point la même facilité de s'expliquer en notre langage, dont on se devrait servir en ladite assemblée, tant à cause que quelques-uns de nos députés n'ont pas l'usage de la langue française, que pour autres considérations; et, de plus, il y a parmi nous une répugnance à besogner avec le susdit S<sup>r</sup> Weyman, à cause qu'il nous tuerait par sa prolixité et par ses distinctions et divisions subtiles et nombreuses; mais nous espérons que Son Altesse royale, par sa prudence accoutumée et par son approbation de notre projet, nous mettra à couvert de tous ces inconvénients, et détournera sagement les obstacles que cette façon d'agir apporterait à nos besognes. C'est ce que les députés susdits ont trouvé bon qu'il vous fût mandé par celui qui est, etc.<sup>1</sup>

---

L.

## AU MÊME.

29 octobre 1660.

Monsieur, Je viens de recevoir la vôtre du 22 de ce mois; et, comme je vous ai mandé par ma dépêche de la même date, que je ne suis nullement d'avis que vous fassiez instance auprès du Roi pour lui faire donner aucun témoignage ou aucune déclaration de ce dont Sa Majesté ne serait pas bien éclaircie, je demeure toujours de ce même sentiment. Mais, sur ce que vous me faites l'honneur de me mander par votre dite dépêche, je me trouve obligé de vous ouvrir et expliquer ici plus particulièrement les raisons qui m'ont porté à vous écrire la lettre du 1<sup>er</sup> de ce mois, sur laquelle vous y faites réflexion, et le but que je

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660. p. 414.

m'y suis proposé, savoir : en premier lieu, que j'ai cru que Sa Majesté, qui peut-être n'était que perfunctoirement informée de la conduite que l'on avait tenue en l'affaire de la séclusion, aurait pris par cette occasion la peine de pénétrer plus au fond de la même affaire, et par conséquent s'en serait éclaircie tout à fait, ce que j'avais raison de souhaiter, afin que Sa Majesté, après avoir aperçu avec certitude la sincérité de notre procédé en une affaire si délicate, eût pu prendre une entière confiance en nous, en toute autre rencontre. En second lieu, que, quoique messeigneurs les États de Hollande, leur cour de justice et généralement tous ceux qui s'étaient appliqués à considérer de près notre procédé susdit, en soient entièrement satisfaits, il ne laisse pas pourtant de s'en trouver dans le gouvernement des autres provinces et parmi le peuple de la nôtre, auprès desquels nous passons encore pour ceux qui ont induit Cromwell à demander ladite séclusion, et que, par le témoignage projeté, ce soupçon se serait dissipé.

Or, quant au premier de ces points, je considère maintenant que, si l'on tâche de faire résoudre Sa Majesté au témoignage désiré, nonobstant que l'on y a rencontré d'abord quelque difficulté, et si l'on y montre tant soit peu de chaleur, ce pourrait bien causer dans l'esprit du roi quelque ombrage, et, par ainsi, faire un effet tout contraire à celui que je m'y étais proposé. Mais vous, Monsieur, qui êtes sur le lieu, et qui, connaissant le génie de Sa Majesté, jugerez mieux comme quoi il faut se gouverner en cette cour, je me remets en ceci entièrement à votre jugement.

Mais, quant à la seconde réflexion, puisque ce ne serait pas de bonne grâce qu'un acte d'un secrétaire d'État fût envoyé publiquement aux États de la province, et que ce serait sans doute l'intention qu'il fût adressé à moi en particulier, il me semble qu'il ne pourrait pas produire l'effet, en ce cas, désiré, qui dépendrait de ce que le témoignage de Sa Majesté serait éclatant et en peu de temps su de tout le monde.

Et, puisque voilà toute ma visée, quand je considère de plus près les raisons susalléguées, je me confirme de plus en plus dans cette opinion qu'il ne faut plus presser du tout cette affaire, mais attendre

si Sa Majesté ou quelqu'un de ses ministres vous donne quelque acheminement à vos premiers discours, et, en ce cas-là, vous servir de l'occasion pour le demander encore modestement et sans aucun empressement. Mais, si cette occasion ne se présente pas, il vaudra mieux que vous n'en parliez point du tout, afin que l'on ne puisse pas entrer en soupçon qu'une affaire, qui m'est quasi indifférente, nous importât grandement. Surtout ne pourrais-je pas être d'avis que l'on différât de retirer l'acte de séclusion, mais vous conseillerais de le demander, de vous le faire mettre entre les mains au plus tôt, et de l'envoyer ici sans aucun délai, afin qu'une affaire publique, et dont je vous ai écrit par ordre de l'État, ne demeure pas accrochée à des spéculations particulières. Me remettant en tout à votre prudence et conduite, je demeure, etc. <sup>1</sup>

LI.

AU MÊME.

29 octobre 1660.

Monsieur, Je vous ai envoyé, par le S<sup>r</sup> Van Hoorn, une dépêche de MM. les députés de l'État pour avoir la direction de l'éducation de M. le prince d'Orange, comme aussi une lettre des mêmes députés à M<sup>me</sup> la princesse royale. Mais, puisque celle-ci les pourrait devancer, je vous envoie ici le duplicata de l'une et de l'autre comme aussi de ma dernière dépêche du 24 de ce mois, afin que, si la première n'était pas arrivée avant celle-ci, et non autrement, vous délivriez la lettre ci-incluse à Son Altesse royale, et que, ce nonobstant, lorsque la première arrivera, vous la lui mettiez aussi en mains, à cause qu'elle est signée de tous les députés qui sont ici dans la province et que l'on a jugé convenir pour la première fois. Et celle-ci ne servant à autre fin, je demeure, etc. <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660. p. 422. — <sup>2</sup> *Ibidem*, p. 425.

LII.

À M<sup>ME</sup> LA C<sup>TESSE</sup> DE SLAVATHA.

3 novembre 1660.

Madame, Bien loin de prétendre avoir acquis aucune obligation sur vous, par la pension qui vous a été payée sur l'abbaye de Rensbourg, je crois avoir sujet de me plaindre de la reconnaissance que vous témoignez d'une chose qui n'en mérite point et qui vous était due. Ce m'est une grande satisfaction néanmoins de voir que ce petit office, que je vous y ai rendu, vous confirme dans l'opinion que vous avez de mes sentiments pour vos intérêts et pour ceux de votre maison, que je considérerai toujours, comme je m'y sens obligé par les preuves et les effets d'amitié dont M. votre père, de glorieuse mémoire, m'a daigné honorer pendant sa vie, et avec autant d'affection que je prends de part en la perte que vous avez faite en la personne de feu M. le comte de Slavatha, votre mari. J'avoue qu'elle est irréparable pour vous, Madame; mais, comme elle était inévitable aussi et que Dieu vous a donné le loisir de vous y préparer, je ne doute point qu'avec le grand esprit et la belle conduite qui paraissent en toutes vos actions, il ne vous ait aussi donné la force et la constance nécessaire pour résister à ces violentes épreuves. Il vous consolera sans doute, en bénissant votre travail et la peine que vous prenez pour les affaires de sa succession.

Elles sont en de si bonnes mains, et vos prétentions sont si justes et si bien fondées, que j'espère que j'aurai bientôt sujet de vous féliciter du succès de votre négociation avec la même affection avec laquelle je proteste présentement que je suis et serai toute ma vie, etc. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 426.

## LIII.

À M. LE C<sup>TE</sup> LOUIS DE NASSAU,S<sup>F</sup> DE BEWEERWAERT.

5 novembre 1660.

Monsieur, Par ma dépêche du 29 du mois passé, je vous ai fait savoir mes considérations sur le contenu de la vôtre du 22, et, depuis, celle qu'il vous a plu m'écrire, le 29 susdit, m'a été bien rendue. Si vous ne recevez pas la lettre de créance pour la reine mère par cet ordinaire, je tiendrai la main à ce que vous la receviez par le prochain.

Ceux qui disent que, du temps de Cromwell, Messieurs les États ont fait partir leurs ambassadeurs vers le gouvernement d'Angleterre en vingt-quatre heures, se trompent fort ou tâchent à tromper les autres, puisqu'en ce changement-là ce n'était pas l'État de ces provinces qui envoya vers l'Angleterre, mais le gouvernement d'Angleterre qui envoya chez nous Saint-John et Strickland en qualité de leurs ambassadeurs extraordinaires; et, quand après leur départ, cet État y envoya les S<sup>rs</sup> Cats, Schaep et Vander-Perre, vous savez qu'on fut plus d'une demi-année à délibérer là-dessus et à préparer cette ambassade. Mais, si ces Messieurs parlent du S<sup>r</sup> de Heemsteede, qui partit subitement d'ici, il faut qu'ils sachent que ce n'était pas une ambassade que l'on envoya, ni que l'on eut alors à délibérer sur ses instructions et sur ce qu'il aurait à négocier; mais que c'était seulement l'envoi d'un homme pour aider à travailler plus puissamment à ce qui était des instructions et des ordres déjà donnés auxdits ambassadeurs Cats, Schaep et Vander-Perre. Et, pour cette fois, n'ayant rien de considérable à vous communiquer, sinon l'avis de MM. de Gueldres, que voici, je demeure, etc. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 428.

## LIV.

## AU MÊME.

5 novembre 1664.

Monsieur, Par le dernier ordinaire nous avons reçu, par l'avis de M. Oudart, la lettre qu'il a plu à M<sup>me</sup> la princesse royale écrire à MM. les députés pour l'éducation de M. le prince d'Orange, son fils, comme aussi la copie de ce que Son Altesse royale a écrit, par le même ordinaire, à M<sup>me</sup> la princesse douairière, et voici, dans l'enclose, ce que nous avons trouvé à propos de répondre sur ce sujet à M. Oudart susdit; et, quoique d'abord nous étions d'avis que je lui aurais envoyé la même réponse directement, comme vous verrez, par le style et la forme, qu'elle est couchée en ce sens-là et avec cette même intention, si est-ce pourtant que, y ayant songé plus à loisir, nous avons jugé qu'il était de notre devoir de la faire venir entre vos mains et de l'assujettir à votre correction, comme je fais par la présente, vous priant de l'examiner mûrement, et, si vous n'avez point d'autres considérations, de répondre, en notre nom, audit S<sup>r</sup> Oudart, ce qu'elle contient, et, autrement, d'y ajouter ou d'en retrancher ce que vous trouverez convenir. Mais nous nous promettons de votre sage conduite auprès de Son Altesse royale, qu'elle déclinera prudemment l'adjonction proposée, comme aussi elle ne demandera point des changements dans le projet, que nous lui avons envoyé le 22 du mois passé, touchant la méthode et la forme de nos besognes, afin que M<sup>me</sup> la princesse douairière et le S<sup>r</sup> Weyman (qui parle continuellement de trois suffrages, et qu'on ne pourrait conclure que par la pluralité), ne soient fortifiés par là à vouloir faire valoir aussi leurs spéculations. Voilà tout ce que j'ai eu à vous mander pour cette fois, demeurant, etc. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 429.

LV.

À M. OTTO KRAGH,

SEIGNEUR DE WELBERG, ETC., GOUVERNEUR DE NIEBOURG ET SÉNATEUR DU ROYAUME DE DANEMARK.

12 novembre 1660.

Monsieur, Ce ne me serait pas une satisfaction médiocre, si, en travaillant pour la conservation des intérêts de Sa Majesté, j'avais pu contribuer au contentement que Votre Excellence témoigne, par sa lettre du 28 septembre passé, avoir reçu pendant le séjour qu'elle a fait dans cette ville. Mais j'ai eu si peu d'occasion de lui pouvoir donner des preuves de l'estime que je fais de sa personne et de son mérite. que je ne prétends point avoir acquis aucune obligation sur elle. Je devais à ma patrie et à la justice de la cause les services que j'ai tâché de rendre à Sa Majesté le Roi de Danemark, et ce ne sera pas par l'effet de l'assurance que j'en ai donnée, mais par celui de mon inclination, que je continuerai de m'employer pour les intérêts de la couronne et pour le service particulier de sa personne royale. Je vous supplie, Monsieur, d'en assurer Sa Majesté, et de lui rendre très-humbles grâces en mon nom de ce qu'elle a la bonté de m'honorer parfois de ses commandements, par lesquels je me sens de plus en plus obligé de ne laisser échapper aucune occasion, qui se présente, de la servir, que je ne lui donne des marques de mon respect et de mon obéissance. comme je serai bien aise qu'elle trouve ici celles de la joie que j'ai de la voir si glorieusement établie, pour elle et pour toute sa postérité. après une révolution, qui semblait menacer l'une et l'autre de la dernière ruine. Je vous supplie aussi d'être persuadé que si, jusques ici et pendant que nous avons eu l'honneur de vous posséder en ce lieu, je n'ai pas été assez heureux pour vous faire connaître les sentiments que j'ai pour vous, c'est avec beaucoup de déplaisir que je m'en fais reproche, espérant toutefois que vous ne doutez point de mon affection et de ma bonne volonté, et, ainsi, que vous n'aurez pas de peine à

croire que c'est avec beaucoup de sincérité que je proteste que je suis, etc. <sup>1</sup>

---

## LVI.

À M. LE C<sup>TE</sup> LOUIS DE NASSAU,

S<sup>T</sup> DE BEWEERVAERT.

12 novembre 1660.

Monsieur, C'a été le 5 de ce mois que je vous écrivis dernièrement, et, depuis, la vôtre de la même date, m'a été bien rendue, comme aussi celle qu'il vous a plu écrire aux députés pour l'éducation de M. le prince d'Orange, laquelle nous a donné beaucoup de satisfaction, voyant que nous avons si heureusement rencontré les sentiments de M<sup>me</sup> la princesse royale. Nous attendrons donc, par le prochain ordinaire, la lettre de Sadite Altesse, qui nous confirme ce que vous nous en mandez par son ordre; et, dès que nous l'aurons reçue, nous ferons une autre convocation de ceux desdits députés qui se trouvent absents pour entrer en matière, et tâcherons de disposer M<sup>me</sup> la princesse douairière à se rendre aussi conforme à notre projet.

La lettre que Son Altesse royale écrit aux États de Hollande et qui nous a été aussi rendue par le dernier ordinaire me plaît fort, comme aussi à MM. de Noortwyck et de Foreest, espérant qu'elle apaisera entièrement les esprits, que la réponse de Son Altesse royale, du 29 septembre dernier, avait altérés.

Je crois que M<sup>me</sup> la princesse douairière n'interpellera plus ni Son Altesse royale, ni MM. les États, pour avoir quelque adjonction à la députation du 9 du mois passé; et ce qui me confirme en cette croyance, c'est qu'au dernier changement du magistrat de la ville de Leyde l'on a fait son homme trésorier de la même ville, c'est-à-dire qu'on l'a mis tout à fait hors d'affaires publiques, et, comme l'on fut obligé de

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 440.

remplir une place vide dans le grand Sénat de ladite ville, ç'a été le beau-frère de M. Meerman que l'on a élu pour cette fois.

Je finis, en me disant, etc.<sup>1</sup>

## LVII.

## AU MÊME.

19 novembre 1660.

Monsieur, Ce n'a été nullement contre notre intention que vous avez fait voir au S<sup>r</sup> Oudart la réponse que je vous avais envoyée pour lui. Même nous avons bien voulu, et c'est ce que nous avons attendu, que vous la lui missiez entre les mains, si vous n'aviez pas de considérations pour le contraire, et ç'a été pour cette seule raison que nous ne l'avons pas envoyée directement audit S<sup>r</sup> Oudart, sachant que c'était de notre devoir de l'assujettir à votre correction.

Nous attendons, par la poste prochaine, la réponse de M<sup>me</sup> la princesse royale sur notre commune dépêche du 22 du mois passé, avec l'aveu et l'approbation de Son Altesse royale sur ce que nous avons projeté touchant la méthode et la forme de nos besognes, ainsi que vous nous l'avez fait espérer par votre dépêche du 5 de ce mois, et, en cette attente, nous avons convié les S<sup>rs</sup> de Baerendrecht et de Polsbroeck de se rendre ici, à la Haye, mardi qui vient, 23 de ce mois, pour arrêter ledit projet, et pour entamer à fond l'affaire qui nous est commise, par la commission des Seigneurs États, du 9 octobre passé.

La convocation desdits États a été faite pour le 17 de ce mois; mais l'assemblée n'étant pas encore complète, il ne s'est rien passé ici, pendant ces derniers jours, qui soit digne de vous être communiqué. C'est pourquoi, je finirai, etc.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 443. — <sup>2</sup> *Idem*, p. 445.

## LVIII.

## AU MÊME.

26 novembre 1660.

Monsieur, D'après votre dernière dépêche du 19, ce sera donc par le prochain ordinaire que nous attendrons, par la main de M<sup>me</sup> la princesse royale, la confirmation de ce que vous nous avez mandé par votre dépêche du 5 courant, savoir que Son Altesse royale applaudit ce que nous avons projeté, le 21 du mois passé, touchant l'ordre et la forme de nos besognes. Voici ce que nous avons résolu cependant sur votredite dépêche du 5 :

Pour tirer de M<sup>me</sup> la princesse douairière le même aveu, je parlai, mardi passé, à Son Altesse, suivant le contenu de ladite résolution; et, après m'avoir entretenu quelque temps sur ce sujet, elle me dit enfin qu'elle approuvait aussi le susdit projet du 22 octobre, mais que le Sr Weyman y faisait quelques difficultés de la part de l'électeur, lequel lui avait mandé qu'il trouvait à propos que la délibération sur le même projet fût différée jusqu'à son arrivée à Clèves. Mais, sur ce que je lui répartis que, par cette façon d'agir, elle attirerait sur soi le blâme de ce que l'on n'avançait rien aux affaires qui nous étaient commises. elle me dit qu'elle était d'avis que, de sa part et de celle dudit électeur, l'on pourrait approuver le projet, sous l'aveu de Son Altesse électorale, et qu'elle en parlerait à M. Weyman. Sur quoi j'attends la réponse de moment à moment.

Les États, nos maîtres, ont arrêté finalement, par résomption, notre commission du 9 du mois passé, sans y rien changer; de quoi vous pouvez avertir Son Altesse royale, à cause de l'avertissement que vous lui avez donné que ladite commission serait sujette à quelque altération, au temps de la résomption d'icelle en cette assemblée. Mais nous n'y pouvions plus appréhender aucun changement, après la réception de la lettre de Son Altesse royale du 26 octobre, style anglais, par laquelle elle témoigne un contentement et une satisfaction singulières en

ce que messeigneurs les députés de Hollande avaient résolu, le 9 susdit et le 25 septembre précédent, laquelle lettre a été fort agréablement reçue et fera sans doute de très-bons effets. Je serai bien aise d'apprendre la suite de l'affaire du duc d'York avec M<sup>lle</sup> Hide, par le récit de laquelle vous obligerez beaucoup, etc.<sup>1</sup>

---

## LIX.

## AU MÊME.

3 décembre 1660.

Monsieur, En même temps que votre lettre du 26 du mois passé, j'ai reçu un paquet de M. Oudart, avec la réponse de M<sup>me</sup> la princesse royale aux députés de l'éducation, qui nous a donné toute sorte de satisfaction, et nous croyons en partie être redevables à vos soins de ce qu'elle est couchée en termes si obligeants.

Ce serait mon devoir de vous faire ici un récit de ce qui s'est passé pendant quelques jours aux affaires préliminaires de ladite députation; mais, comme j'ai été obligé de répondre audit S<sup>r</sup> Oudart, je lui ai fait le même récit, dont voici la copie, avec les pièces y jointes, auquel je crois me pouvoir remettre, pour abrégé celle-ci, et me dire, etc.<sup>2</sup>

---

## LX.

## AU MÊME.

10 décembre 1660.

Monsieur, Votre dépêche du 3 de ce mois, de la même date que la mienne, m'a été bien rendue, et nous ne pouvons pas croire que ce qu'elle contient des avis que l'on a eus, par delà, du sentiment de M. l'électeur de Brandebourg, soit entièrement véritable; mais seulement que Son Altesse électorale a demandé du temps pour y penser mûrement, et pour s'en déclarer plus amplement, lorsqu'elle serait arrivée à Clèves.

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 455. — <sup>2</sup> *Idem*, p. 464.

Vous verrez, par la lettre des députés de l'éducation, du 8 de ce mois, leur sentiment sur ce qu'il faudra faire présentement au regard de Son Altesse. A quoi je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que les mêmes députés vous prient de la ménager, et supplier aussi M<sup>me</sup> la princesse royale d'en vouloir user de même, et nous faire savoir, le plus tôt qu'il se pourra, son sentiment, et ce, pour plusieurs raisons : premièrement, afin que nous puissions avoir du loisir pour apporter la direction requise à ce que messeigneurs les États trouvent bon ce que nous avons considéré touchant la demeure de Son Altesse dans l'appartement et le quartier de son père; secondement, afin que ceux de Leyde, qui ont consenti maintenant, jusques à la plus grande libéralité, à la pension pour M. le prince, venant à savoir l'intention de le retirer hors de ladite ville, ne prennent pas, par là, nouvelle occasion de s'y opposer, avant que l'on ait arrêté finalement la somme, lequel point est à présent en assez bon train.

Vous ne nous mandez rien touchant l'acte de séclusion, sur quoi j'attendrai en son temps ce que vous aurez obtenu, en suite de ce que je vous en ai mandé par ordre des États. Et cependant je demeure, etc.<sup>1</sup>

## LXI.

## AU MÊME.

17 décembre 1660.

Monsieur, Je serai bien aise d'entendre par continuation, comme dans votre dépêche du 10 de ce mois, des nouvelles de l'inclination du roi de la Grande-Bretagne pour son mariage, de quoi tout le monde est en attente présentement.

Nous espérons que la poste prochaine nous apportera la réponse sur la lettre des députés de l'éducation, du 8 de ce mois, et que M<sup>me</sup> la princesse royale aura approuvé nos considérations, qui ne tendent qu'au bien du prince, son fils, et pour le rendre plus capable et plus agréable; ce que Son Altesse royale comprendra bien lui être néces-

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660. p. 491.

saire pour parvenir doucement et glorieusement au but qu'elle se propose. Et cependant il vous plaira avoir égard à ce que je vous ai mandé par ma dite dépêche, de ménager discrètement l'affaire, pour beaucoup de raisons, dont j'ai touché les principales en la même dépêche, et auxquelles il se peut encore ajouter que nous serions bien aises de sauver l'honneur de M. de Suylensteyn, autre fils naturel du prince Maurice de Nassau. Ce qui est cause que nous n'en avons encore donné aucune ouverture à M<sup>me</sup> la princesse douairière, espérant que notre proposition touchant le gouvernement d'Orange agréera à Son Altesse royale, et que, par cette voie, il paraîtra, devant tout le monde, que c'est une nécessité de procéder à l'élection d'un nouveau gouverneur, sans que l'on ait réflexion sur la personne de celui d'à présent. Et la même raison n'a pas été la moindre de celles qui nous ont convié de prendre résolution de n'en parler à personne.

Je suis obligé de vous avertir que, nonobstant la résolution, prise par messeigneurs les États de Hollande en l'affaire de M. d'Odÿck, votre fils, il ne laissé pas de s'en trouver qui, ou par envie, ou par d'autres considérations, tâchent à rendre cette affaire odieuse, et peut-être sont en partie cause que l'on n'a pu disposer les députés des autres provinces à se conformer à la résolution de la Hollande.

Je suis, etc. <sup>1</sup>

## LXII.

## AU MÊME.

23 décembre 1660.

Monsieur, Comme MM. les députés de l'éducation, etc. n'ont autre but que de procurer et avancer le bien de M. le prince d'Orange, et de ne négliger rien de ce qui pourrait servir à son avancement, qui est aussi le souhait de M<sup>me</sup> la princesse royale, il nous a fort affligé de voir, par votre dépêche du 17 de ce mois, même date que la mienne, que Son Altesse avait été émue par notre proposition, faite le 8 de ce

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 508.

mois, touchant le gouverneur dudit prince, son fils. Et, quoique vous ne nous mandiez aucune raison pour le contraire, ni aucune solution sur les nôtres, si est-ce pourtant que nous avons trouvé à propos de consulter, sur votre lettre du 17 de ce mois, écrite auxdits députés, avec les S<sup>rs</sup> de Baerendrech et de Polsbroeck, qui ne se trouvent pas présentement en ce lieu; et, par ainsi, je crois que lesdits députés ne pourront vous répondre sur votre dite dépêche que par le prochain ordinaire. Nous espérons cependant que vous ne manquerez pas de représenter à Son Altesse royale continuellement nos considérations sur le point touchant le gouverneur, et qu'à la fin Sadite Altesse se rendra à nos raisons; ce que souhaite celui, etc. <sup>1</sup>

---

## LXIII.

## AU MÊME.

24 décembre 1660.

Monsieur, Dès que nous avons reçu votre lettre du 17 de ce mois, MM. de Woorwÿck, de Forceest et moi, ayant ensemble examiné le contenu d'icelle, avons trouvé bon de vous faire la réponse ci-jointe. Mais, comme j'étais résolu de passer la fête de Noël à Amsterdam, nous avons jugé à propos qu'elle ne partît qu'après être examinée et approuvée par le S<sup>r</sup> de Polsbroeck. C'est la cause qu'elle n'a pas été jointe à ma dépêche du 23 de ce mois, que je vous ai écrite de La Haye, avant mon départ vers cette ville : ce que j'ai cru être de mon devoir de vous signifier par la présente, demeurant, etc. <sup>2</sup>

---

## LXIV.

## AU MÊME.

31 décembre 1660.

Monsieur, J'ai reçu votre lettre du 24 de ce mois, et j'espère que la tempête qui nous a brisé ici, et principalement au Texel, un grand

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660, p. 532. — <sup>2</sup> *Idem*, p. 535.

nombre de navires, n'aura pas empêché que vous n'ayez reçu les miennes du 17 et du 24 du susdit mois, comme aussi celle du 23 de MM. les députés de l'éducation, etc. J'ai passé les fêtes de Noël ici à Amsterdam, bien plus dans les réjouissances et dans la débauche que dans les affaires, ce qui est cause que, pour cette fois, je ne vous manderai rien, sinon que je suis, etc. <sup>1</sup>

## LXV.

À M. DE BEVERWAERT, C<sup>TE</sup> LOUIS DE NASSAU.

7 janvier 1661.

Monsieur, Je crois que M. de Suylensteyn, appréhendant le même sentiment dans les députés de l'éducation qu'il apercevait généralement dans tout le monde, sur ce fondement en aura écrit par delà; mais que la délibération que lesdits députés ont tenue sur ce sujet soit éventée, c'est ce que je ne puis pas m'imaginer, à cause que nous nous avons promis l'un à l'autre de n'en parler à qui que ce fût. Cependant nous tenons notre délibération sur ce point en suspens jusques à ce que nous ayons reçu d'autres nouvelles de delà, en conformité de l'avis que vous en avez donné aux députés susdits; et, pour cette fois, n'ayant autre chose à vous communiquer, je finirai celle-ci et demeurerai à jamais, etc.

## LXVI.

AU MÊME.

7 janvier 1661.

Monsieur, Nous ne pouvons en aucune façon comprendre comment le royaume de Portugal se pourrait départir de toutes ses conquêtes pour en constituer la dot de l'Infante, au cas qu'elle vint à se marier

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1660. p. 355.

avec le Roi de la Grande-Bretagne, et jugeons que ledit royaume ne pourrait en aucune façon subsister sans lesdites conquêtes; c'est pour quoi je serais bien aise d'en pouvoir savoir la vérité sur un fondement certain.

Je crois bien que M. de Suylensteyn appréhendant le même sentiment dans les députés de l'éducation qu'il apercevait généralement dans tout le monde, sur ce fondement en aura écrit par delà; mais que la délibération que lesdits députés ont tenue sur ce sujet soit éventée, c'est ce que je ne puis pas m'imaginer, à cause que nous nous avons promis l'un à l'autre de n'en parler à qui que ce fût. Cependant nous tenons notre délibération sur ce point en suspens jusques à ce que nous aurons reçu d'autres nouvelles de delà, en conformité de l'avis que vous en avez donné aux députés susdits.

Je voudrais bien que je vous puisse être utile en votre demande pour être dispensé de la commission et du caractère d'ambassadeur extraordinaire; mais la volonté de messeigneurs les États de Hollande, et l'intérêt de l'État me forcent à vous prier, au contraire, de me dispenser moi-même de cet office que vous exigez de moi. Cependant je n'ai pas pu apercevoir que les provinces aient trouvé mauvais que vous ayez assisté aux conférences publiques et autres affaires qui dépendent de votre emploi; et, pour cette fois, n'ayant autre chose à vous communiquer, je finirai celle-ci et demeurerai à jamais, etc.

LXVII.

AU MÊME.

14 janvier 1661.

Monsieur, Ce m'a été une grande affliction d'apprendre par votre lettre du 7 de ce mois que vous n'étiez pas dans la disposition que nous vous souhaitons pour le service de l'État et pour votre propre commodité; c'est pourquoi je prie le Tout-Puissant que le prochain ordinaire nous délivre de ce souci par des nouvelles plus agréables.

Le 31 du mois passé, Messieurs vos collègues ont mandé aux États

généraux, par une lettre adressée à leur greffier, qu'ils avaient eu le bonheur de vous disposer, par la considération de l'importance des affaires qui trottent là présentement, à vous mettre en fonction et en exercice de votre charge conjointement avec eux, ce qui donnait beaucoup de satisfaction à tous ceux qui aiment le bien de l'État et votre réputation. Voilà pourquoi nous avons aucunement été surpris par la lettre du 7<sup>e</sup> de mois, que vous avez écrite à Messieurs du conseil député, par laquelle vous semblez présupposer que vous ne continuerez plus dans ce louable dessein; mais, puisque vous aurez vu, par ma dernière dépêche du 7<sup>e</sup> susdit, que l'on a pu apercevoir que ce même dessein donnait aucune mauvaise impression dans l'esprit des députés des autres provinces, je ne doute nullement que vous ne continuiez, à l'avenir, dans la négociation avec Messieurs vos collègues; c'est ce que souhaite celui qui est et demeurera toujours, etc.

---

## LXVIII.

## AU MÊME.

21 janvier 1661.

Monsieur, Ma dernière dépêche a été du 15 de ce mois, et, depuis, la vôtre de la même date m'a été bien rendue, qui continue de m'affliger par la nouvelle de la continuation de votre indisposition, dont je prie le Dieu tout-puissant de vouloir vous guérir au plus tôt.

Les députés pour l'éducation, etc., laissent tout en état et ne résoudront rien qu'anparavant ils n'aient reçu votre réponse sur la lettre qu'ils vous ont écrite le 14<sup>e</sup> susdit. Ce serait, à mon avis, chose souhaitable et qui produirait de bons effets, si M. Oudart (à qui je vous prie de faire mes baise-mains) pouvait prendre la peine de faire un tour en Hollande, quand ce ne serait que pour peu de jours; car j'estime qu'une information mutuelle, et un bon éclaircissement sur beaucoup d'affaires serait très-utile et même nécessaire.

Au reste, je me remets à ce que je mande par ce même ordinaire, tant à vous et le S<sup>r</sup> van Hoorn ensemble, qu'audit S<sup>r</sup> van Hoorn sépa-

rément, comme aussi à ce que vous recevrez de la part de l'État, demeurant, etc.

---

LXIX.

AU MÊME.

28 janvier 1661.

Monsieur, C'a été le 21 de ce mois que je vous écrivis dernièrement, et, depuis, l'on m'a bien rendu votre dépêche de la même date.

Nous avons vu le testament de M<sup>me</sup> la princesse royale de glorieuse mémoire, que le S<sup>r</sup> Oudart a envoyé au S<sup>r</sup> greffier Buysero; mais, comme vous savez que ce n'est pas dans la forme pour nous pouvoir servir de fondement en nos délibérations, nous attendrons que le roi nous en envoie une copie authentique, adressée aux députés pour l'éducation du prince d'Orange, ou bien aux États de Hollande et West-Frise, leurs maîtres. Et, comme il y a beaucoup à considérer, non-seulement à l'égard dudit testament, et du droit que Sa Majesté pourrait compéter en vertu d'icelui, mais principalement à l'égard de l'intérêt de M. le prince d'Orange, son neveu, et touchant la méthode et le chemin que l'on pourrait suivre, et qui sera le plus expédient et le plus utile à Sa Majesté pour prévenir toutes disputes et contestations de droit, et pour parvenir par d'autres voies à ce que nous croyons être de l'intention de Sa Majesté, et au but des exécuteurs du testament susdit, nous jugeons très-nécessaire que le S<sup>r</sup> Oudart, qui est le mieux informé de tout et le plus capable d'informer Sa Majesté de ce que l'on pourrait avoir concerté avec lui, prenne la peine de faire un petit voyage en çà, à la fin mentionnée dans ma précédente dépêche.

La lettre dont il a plu à Sa Majesté d'honorer les députés pour l'éducation, nous a fort satisfaits, et nous nous en promettons qu'il n'y aura guère de discrèpance entre l'intention de Sa Majesté et ce que j'ai proposé par ma précédente dépêche au S<sup>r</sup> van Hoorn, à savoir que, à mon avis, le plus expédient et le plus avantageux pour M. le

prince d'Orange serait que tant Sa Majesté que M<sup>me</sup> la princesse douairière et l'Électeur de Brandebourg remissent tout le soin et toute la conduite de l'éducation de la personne dudit prince, avec ce qui en dépend, aux États de Hollande et West-Frise, ou à leurs députés susdits, sans aucune exception ou réserve, et que, pour la collation des charges et des bénéfices, on tâchât de régler les affaires entre le roi et la princesse douairière au contentement de Sa Majesté, autant que la raison le peut permettre, et ce par l'autorité et par la conduite des États susdits; car, si l'on considère l'affaire au point du droit écrit ou selon le droit local et la coutume de cette province, il ne restera pas beaucoup pour Sa Majesté, comme vous aurez pu connaître par ce que je vous ai envoyé la semaine passée sous adresse de M. van Hoorn.

Voici la copie de la réponse que les députés pour l'éducation, etc., écrivent au roi, laquelle ces mêmes députés vous prient examiner mûrement, et, si elle se trouve à votre goût, qu'elle soit délivrée à Sa Majesté; sinon qu'elle soit renvoyée, et les députés bien instruits de vos considérations, afin qu'elle puisse être redressée selon votre sentiment, et comme il se trouvera convenir. J'espère que ce que le dernier ordinaire aura apporté vous aura mis hors de souci touchant la continuation de vos soins et de votre conduite en la négociation publique, c'est pourquoi je finirai, demeurant, etc.

LXX.

AU MÊME.

4 février 1661.

Monsieur, Ma dernière dépêche a été du 28 janvier passé, et, depuis, la vôtre du 27 m'a été bien rendue, avec la copie du testament de feu M<sup>me</sup> la princesse royale de glorieuse mémoire, dont nous nous servirons à l'avenir en nos délibérations.

Voici les copies de deux diverses lettres que les députés pour l'éducation, qui se trouvent ici sur le lieu, viennent d'écrire à MM. de Baerendrecht et de Polsbroek, que j'ai trouvé bon de vous envoyer pour

vosre information en particulier, en attendant que nous vous mandions notre sentiment ensemble, après que nous aurons tiré la réponse de ces mêmes messieurs; c'est pourquoy vous en userez, si vous plaît, cependant avec la circonspection et la retenue que l'affaire le requiert.

M. Huart aura mandé plus particulièrement ce qui s'est passé à l'égard du coffre de fer dont il est fait mention dans l'une desdites lettres, et il était absolument nécessaire que l'on en fit mention, si l'on ne l'eût voulu voir tomber entre les mains de M<sup>me</sup> la princesse douairière, pour ceux qui, du conseil de M. le prince d'Orange, semblaient le garder, l'ayant retiré de la maison du concierge Boers à son instance; comme aussi, lorsque ceux de la cour de Hollande leur ont enjoint de livrer ledit coffre entre les mains du commissaire de ladite cour, ils ont répondu par écrit qu'ils ne le pouvaient pas faire, sans en avoir communiqué au préalable avec M<sup>me</sup> la douairière et sans avoir reçu son ordre sur ce sujet; et de fait ladite princesse se gouverne en tout et partout comme unique tutrice de Son Altesse, à l'exclusion d'un chacun; même a-t-elle écrit une lettre à ceux du conseil et des finances de Son Altesse, par laquelle, en premier lieu, elle les confirme dans leurs fonctions, en second lieu, elle leur enjoint de ne recevoir ou respecter aucun ordre de qui que ce soit que d'elle seule, et, en troisième lieu, elle leur ordonne de ne demander avis que d'elle seule; le tout d'autant qu'elle a aussi pouvoir de M. l'électeur de Brandebourg; et, ensuite de cette même lettre, elle a envoyé au greffier Buysero des actes dressés sous son nom seul pour les signer; et je vous puis dire avec certitude que le même greffier reçut hier une lettre d'elle, par laquelle elle lui mande d'avoir à disposer d'une des charges qui étaient du partage de Son Altesse Royale, et que le père avait résignée entre ses mains, en faveur de son fils, lui ordonnant d'expédier la commission sous le nom du prince, par délibération d'elle seule, en sa qualité susdite; mais je crois que le susdit S<sup>r</sup> Buysero ne précipitera rien, et ce d'autant moins que les députés pour l'éducation lui ont recommandé de n'entreprendre rien qui pût apporter du préjudice à l'un ou à l'autre côté,

jusques à ce que tout fût réglé par intervention de messeigneurs les États de Hollande à qui il appartient de le faire selon les lois du pays. Et voilà ce que j'avais à vous mander pour cette fois, c'est pourquoi en finissant je demeure, etc.

---

LXXI.

AU MÊME.

11 février 1661.

Monsieur, Ma dernière dépêche a été du 4 de ce mois, et, depuis, la vôtre de la même date m'a été bien rendue, dont je n'ai pas manqué de donner aussitôt part à MM. les députés pour l'éducation de M. le prince d'Orange, et je vous puis dire que ce n'a pas donné peu de satisfaction à ces mêmes députés que vous étiez d'opinion que peut-être le roi ne ferait pas grande difficulté de remettre non-seulement l'éducation à messeigneurs les États, mais même toute la tutelle, si M. l'Électeur en faisait autant de son côté; et, comme nous avons jugé que c'était chose très-importante pour le bien de Son Altesse, et qui, par conséquent, ne pouvait être que très-agréable à messeigneurs les États, nous avons songé aux moyens et aux chemins par lesquels l'affaire pourra le plus commodément être conduite à la fin sus-mentionnée; et sur ce, ayant considéré que M<sup>me</sup> la princesse douairière, tant pour elle-même qu'ayant charge et pouvoir de M. l'Électeur susdit, s'est déjà ingérée bien avant dans la direction entière et privative de tout ce qui, pendant la vie de M<sup>me</sup> la princesse royale, se fit par les deux côtés ensemble, ou bien en vertu du contrat de la division faite entre Leurs Altesses par chacun des deux côtés séparément, et que même ceux du conseil et des finances de Son Altesse ne demandent et ne suivent que les ordres de la même princesse, nous n'avons pas pu désapprouver l'expédient dont nous savons de bonne part que le greffier Buysero fait mention par l'ordinaire passé à M. Oudart, savoir que le roi nous pourrait prier par une lettre de vouloir contribuer nos soins et nos offices à ce que rien soit fait ou admis

en l'affaire de la tutelle qui pourrait apporter quelque préjudice à l'un ou à l'autre côté, devant que tout soit réglé entre Sa Majesté et les tuteurs du côté paternel par la direction et l'entremise des États nos maîtres, dont Sa Majesté pourrait, à ce qui nous semble, implorer les offices à cette même fin, et que, dans la même lettre, Sa Majesté pourrait ajouter qu'étant entièrement persuadée que rien ne soit plus utile, voire plus nécessaire au prince son neveu que l'amour et l'affection de messeigneurs les États de Hollande et West-Frise, elle était résolue de remettre à iceux entièrement et sans aucune réserve le soin et la conduite de son éducation avec ce qui en dépend, et, quant aux autres affaires qui concernent la tutelle de ce même prince, que Sa Majesté se remettait auxdits États de les régler entre lui et les tuteurs du côté paternel, selon l'équité et la raison, sans s'ouvrir plus avant pour le premier pas, afin que, par ce même moyen, M<sup>me</sup> la princesse douairière puisse être disposée à faire autant de son côté; car nous croyons que, ce pas étant franchi, il y aurait par après moins de peine à surmonter le reste; et, quand nous serions assuré que Sa Majesté serait entièrement résolue de remettre aussi par après le reste de la tutelle auxdits États, nous trouverions sans doute moyen de lui en faire déférer, par autorité des mêmes États, bien plus que par droit elle n'en pourrait prétendre. Et notre but était de porter d'autant plus facilement M<sup>me</sup> la princesse douairière et l'électeur de Brandebourg à une résolution semblable à celle de Sa Majesté; ce qui serait sans doute la chose qui assurerait Son Altesse entièrement de l'amour et de l'affection du gouvernement et du peuple, et, par conséquent, de la jouissance des charges que ses prédécesseurs ont possédées en cet État. Et vous pourrez assurer Sa Majesté que, les affaires prenant ce biais, elle nous trouvera aussi très-disposés à seconder ses intentions touchant la principauté d'Orange, nous promettant que c'est par le poids de son autorité royale que cette pièce pourra être conservée et rendue un jour au prince, son neveu, au même état qu'elle a été possédée par ses ancêtres.

Ce sera donc à la première occasion que nous attendrons l'acte de

séclusion dont vous faites mention dans votre lettre, comme ce sera en toute occasion que vous me trouverez,

Monsieur, etc.

---

LXXII.

AU MÊME.

11 février 1661.

Monsieur, Les deux lettres ci-jointes, dont l'une est écrite au nom des députés pour l'éducation de M. le prince d'Orange, et l'autre sous mon nom en particulier, contiennent le sentiment de ces mêmes députés, et vont par leur ordre et avec leur approbation. Celle-ci vous apprendra ce qui s'est passé, ensuite de la résolution prise et exécutée par ceux de la cour de Hollande, touchant le coffre de fer dont je vous ai fait mention en ma précédente du 4 de ce mois, savoir que ceux du conseil et des finances de Son Altesse, ayant consulté l'oracle à Clèves et demandé des ordres de ce côté-là, il s'en est ensuivi injonction très-précise de M<sup>me</sup> la douairière audit conseil, de ne laisser échapper le susdit coffre à l'instance ou sur l'ordre de qui que ce pourrait être, et en même temps une lettre de ladite princesse à la cour de Hollande dont j'ai cru être obligé de vous envoyer ici la copie, afin que vous en puissiez apercevoir à quel point cette même princesse semble vouloir pousser l'affaire.

Les députés pour l'éducation qui se trouvent ici, ayant vu la même lettre, s'en sont fort scandalisés, et principalement par les passages subvirgulés, entre lesquels il leur a semblé fort irrégulier que ladite princesse fait savoir à la cour que l'on délibère par delà touchant l'aveu et le consentement qui doit servir à l'établissement de leur pouvoir, comme si le même pouvoir ne dérivait pas immédiatement des États de Hollande leurs maîtres, mais d'Elle et de M. l'Électeur, et cela même sept jours après que Son Altesse Électorale les avait encouragés par sa lettre, dont voici la copie, à poursuivre leur ouvrage commencé et à exécuter leur commission; et surtout que ladite prin-

cesse ose s'émanciper jusques à prétendre que le prince et ceux de son conseil ne seraient pas subalternes et sujets aux dispositions de ladite cour; chose à qui jamais aucun des princes d'Orange n'a osé élever sa pensée, et qui choque si hautement l'État, que cela seul serait capable. si l'on inspirait ces mêmes sentiments au jeune prince d'à présent, d'obliger l'État à ne lui jamais confier aucune autorité ou pouvoir. Mais le mal pour M<sup>me</sup> la princesse est que la cour de Hollande ne s'en trouve pas moins scandalisée que les susdits députés, et que, par ainsi, au lieu du coffre susdit, elle n'aura gagné, par la fierté de cette lettre. que l'indignation de ladite cour.

Ces jours passés ceux de la Chambre des comptes des domaines des États de Hollande et West-Frise, ayant reçu information qu'il n'était pas hors d'apparence que l'on avait dessein de se fourrer, par autorité privée et sans connaissance de l'État, dans le quartier de la cour où feu M<sup>me</sup> la princesse royale, de glorieuse mémoire, pendant son vivant, avait eu sa demeure, comme aussi dans les autres quartiers vides de ladite cour, ont pris résolution de se faire donner les clefs desdits quartiers et de les remettre incontinent après ès mains du concierge Boers, avec ordre de les garder soigneusement au nom et de la part de ladite chambre ou des États de Hollande leurs maîtres, et de n'admettre personne dans lesdits quartiers que de leur consentement ou par ordre desdits États; mais ayant mandé pour cette fin ledit concierge Boers, et lui ayant enjoint de leur mettre entre les mains lesdites clefs, y ajoutant que c'était avec intention de les lui remettre entre les mains sous promesse qu'il n'admettrait personne dans lesdits quartiers que de leur consentement ou par ordre des États, ledit Boers, s'étant retiré pour aller quérir les mêmes clefs avec promesse de s'en retourner incontinent après, au lieu de ce faire, s'est émancipé de porter les mêmes clefs ès mains de Messieurs du conseil et des finances de Son Altesse, lesquels, en étant requis de la part de ladite chambre des comptes, ont répondu et persisté qu'ils ne pouvaient démanier lesdites clefs sans ordre de M<sup>me</sup> la princesse douairière, à laquelle ils ne manqueraient pas d'écrire au plus tôt ce que la même chambre des

comptes leur avait proposé. Mais, comme ce procédé semblait fort étrange à ceux de ladite chambre, ils en ont donné avis et communication à MM. les députés pour l'éducation, pour leur faire connaître, comme ils disaient, que ce n'était nullement leur intention d'entreprendre rien au préjudice de M. le prince d'Orange, ni de toucher en façon quelconque son quartier ou la moindre chambre d'icelui, mais seulement de conserver le reste de la cour à la disposition des États de Hollande ou de leurs députés susdits, pour en disposer comme en temps et lieu ils trouveraient convenir à la commodité et au bien de Son Altesse. Les députés susdits n'ont su que louer l'intention de ceux de la susdite chambre des comptes, et n'ont nullement désavoué leur inclination de n'avoir aucun égard à ladite réponse, mais de fermer les entrées desdits quartiers vides par une autre serrure qu'ils étaient d'avis de joindre à la serrure que l'on y trouve maintenant, et de remettre les clefs de cette seconde serrure aux mains dudit concierge Boers, de la part et sous promesse comme dessus; mais les députés pour l'éducation n'ont su approuver en aucune façon le procédé de ceux du conseil et des finances de Son Altesse, de ne faire jamais réflexion que sur M<sup>me</sup> la douairière; et, pour cette fin, ont fait venir aujourd'hui devant eux le greffier Buysero et lui ont représenté tout au long, avec ordre d'en faire rapport au conseil de Son Altesse, qu'ils ne sauraient plus souffrir cette façon d'agir, et qu'ils entendaient que, lorsque ceux dudit conseil rencontreraient quelque proposition ou quelque incident qui leur semblerait mériter la réflexion et la délibération de la tutelle du prince d'Orange, ils auraient à s'adresser à eux comme représentant les tuteurs suprêmes, et qui seuls avaient le pouvoir de répondre et de faire exécuter ce qui serait jugé être du bien de Son Altesse, et ce principalement pendant que la tutelle subalterne, depuis la mort de M<sup>me</sup> la princesse royale, n'était pas encore réglée entre ses parents de l'un et l'autre côté, sans faire du préjudice aux uns ou aux autres par leurs choix ou consultes, et en recevant leurs ordres d'un seul côté; sur quoi ledit greffier n'a répondu, si non qu'il en ferait rapport au conseil.

Voilà ce que j'ai jugé de mon devoir de vous mander ici en détail pour votre information, demeurant toujours, etc.

---

## LXXIII.

## AU MÊME.

18 février 1661.

Monsieur, Mes dernières dépêches ont été du 11<sup>e</sup> de ce mois, et depuis je n'ai rien reçu de votre main, l'ordinaire passé ne m'ayant rien apporté de vous.

M<sup>me</sup> la princesse douairière et M. l'Électeur de Brandebourg continuent encore de se plaindre hautement de la cour de Hollande, à cause de ce qui s'est passé à l'égard du coffre de fer que vous savez, et en demandent la restitution avec empressement; dont je ne doute nullement que le roi de la Grande-Bretagne n'aperçoive de plus en plus l'utilité, voire la nécessité évidente, des procédures de ladite cour en cet endroit; et je crois qu'il serait fort à propos que Sa Majesté prît la peine d'écrire une lettre sur ce sujet à MM. les députés pour l'éducation, les requérant de vouloir avoir soin que les papiers et autres choses, qui se peuvent trouver dans ledit coffre concernant le prince d'Orange son neveu, soient bien et dûment gardés jusques à sa majorité, et de ne souffrir en aucune façon que ce coffre tombe entre les mains de ceux qui en pourraient mal user; et, si vous êtes de même sentiment, je vous prie de faire les offices convenables, afin que Sa Majesté se dispose à ce faire.

Touchant l'ordre que ceux de la chambre des comptes des domaines des États de Hollande et de West-Frise avaient donné à l'égard des clefs de la cour, dont je vous ai parlé plus amplement dans mes susdites dépêches, Messieurs du conseil et des finances de M. le prince d'Orange leur avaient répondu par écrit, ce que vous verrez par la copie et les pièces jointes que vous trouverez ici sous le nombre 1, auxquelles pièces était encore ajoutée la lettre que M<sup>me</sup> la princesse douairière a écrite à la cour de Hollande au sujet du coffre sus-men-

tionné, dont vous avez reçu la copie par le dernier ordinaire; et vous remarquerez, s'il vous plaît, desdites pièces, la vérité de ce que je vous ai mandé ci-devant, savoir que M<sup>me</sup> la princesse douairière tâche de se mettre elle seule en possession de la tutelle de Son Altesse avec séclusion de Sa Majesté; mais ladite princesse, ayant reçu information du procédé de ceux de ladite chambre des comptes, l'a avoué entièrement, et a donné ordre à ceux du conseil et des finances de Son Altesse de s'y conformer, dont vous serez plus amplement informé par la copie de sa lettre ci-jointe, sous le nombre 2.

Nous serons en attente de ce que vous aurez pu effectuer sur le contenu de la lettre des députés pour l'éducation, qui vous aura été apportée par le dernier ordinaire : et cependant je demeurerai, etc.

P. S. Voici, sous couvert volant, ce que je réponds à la lettre de M. Oudart, que j'ai reçue par le dernier ordinaire, laquelle vous fermez, s'il vous plaît, et la ferez tenir audit sieur Oudart, pourvu qu'elle vous agrée, et non autrement.

## LXXIV.

## AU MÊME.

24 février 1661.

Monsieur, Ma dernière dépêche a été du 18<sup>e</sup> de ce mois, et, depuis, la vôtre de la même date, avec les pièces y jointes, m'a été bien rendue, dont je me trouve obligé de vous rendre grâces.

Les députés pour l'éducation ont été fort surpris du changement qui est arrivé par delà aux affaires, et peut-être aussi aux inclinations touchant le fait de la tutelle de M. le prince d'Orange et ce qui en dépend, et attendront avec impatience vos informations de ce que vous aurez su négocier, ensuite de leur dépêche du 11<sup>e</sup> de ce mois, demeurant toujours de ce sentiment, que, si les affaires ne se peuvent disposer sur ce pied, il ne se fera jamais rien de bon en l'éducation de Son Altesse.

Nous avons représenté nos sentiments sur ce même sujet au prince Maurice et au chancelier Weyman, dans une conférence que nous avons eue avec eux, dont il vous plaira reconnaître le passé et l'événement par l'extrait ci-joint; lesdits seigneurs prince et chancelier partent aujourd'hui vers l'Angleterre. Et voilà tout ce que pour cette fois j'ai eu à vous communiquer, les États de Hollande n'étant pas encore complètement assemblés; c'est pourquoi je finirai en demeurant, etc.

LXXV.

AU MÊME.

4 mars 1661.

Monsieur, C'a été le 22 du mois passé que je vous écrivis dernièrement, et depuis l'on m'a mis entre les mains vos deux dépêches du 11<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> du même mois.

C'est chose pitoyable que l'on tâche par toute sorte de moyens rendre inutile à M. le prince d'Orange la résolution que messeigneurs les États de Hollande ont prise pour son éducation, et que l'on dégoûte aussi bien lesdits États que leurs députés, qui sont si bien intentionnés pour le service et l'avancement de Son Altesse. Nous attendrons avec impatience ce que vous aurez pu effectuer sur le contenu de nos lettres du 11<sup>e</sup> du mois passé, sans quoi nous demeurons tout à fait inutiles et ne pouvons rien entreprendre en exécution de notre commission.

Le prince Maurice et le chancelier Weyman nous ont témoigné que l'électeur de Brandebourg ne ferait point de scrupule à remettre aussi, de son côté, l'éducation de Son Altesse à messeigneurs les États de Hollande et de West-Frise; c'est pourquoi nous espérons que cela facilitera le succès de nos premières pensées; mais, comme M<sup>me</sup> la princesse douairière se trouvait ici, ils jugeaient qu'il serait à propos que l'on n'y procédât qu'avec sa communication et correspondance, et que l'on tâchât de faire goûter cela à Sa Majesté; sur quoi nous avons répliqué que, s'ils pouvaient eux-mêmes rendre agréable cette proposition à Sa Ma-

jesté, nous en serions fort contents, mais que, de notre côté, nous ne trouvions pas bon de travailler à cela, afin de ne donner point d'ombrage à Sa Majesté que nous ne nous tenions pas dans une indifférence entre elle et les tuteurs du côté paternel.

Monsieur Buysero a pris la peine de coucher quelques projets et de les communiquer de part et d'autre; mais nous n'avons pas eu le bonheur de tomber entièrement d'accord. C'est pourquoi il vous plaira de concerter là-dessus sur le lieu avec lesdits S<sup>rs</sup> prince Maurice et chancelier Weyman, pour voir si vous pourrez trouver quelque pied sur lequel vous travailliez ensemble auprès de Sa Majesté touchant le point de l'éducation, et quant au reste, à savoir, l'administration des biens et la régence de la principauté d'Orange, je crois que ces Messieurs y trouveront bien de la besogne, dont j'attendrai avec impatience la suite et le succès, demeurant toujours, etc.

LXXVI.

AU MÊME.

11 mars 1661.

Monsieur, Ma dernière dépêche a été du 4 de ce mois, et, depuis, la vôtre de la même date m'a été bien rendue, par laquelle j'aperçois que vous n'avez pas bien compris l'intention de ce que je vous mandai par ma dépêche du 18 du mois passé touchant le coffre de fer que vous savez; car, premièrement, vous y trouverez que je croyais qu'il serait à propos que Sa Majesté prît la peine d'écrire une lettre sur ce sujet à MM. les députés pour l'éducation, et non pas à la cour de Hollande, comme vous me mandez, et, en second lieu, vous y verrez que je croyais qu'il ne serait pas inutile que Sa Majesté priât lesdits députés de vouloir avoir soin *que les papiers et autres choses, qui se peuvent trouver dans ledit coffre concernant le prince d'Orange*<sup>1</sup>, soient bien et dûment gardés jusques à sa majorité, et de ne souffrir, etc., mais non pas que Sa Majesté les voulût prier d'avoir soin qu'il ne soit pas ouvert

<sup>1</sup> « Notez que ces mots subvirgulés présupposent quasi l'ouverture du coffre. »

jusques, etc. Toutefois les susdits S<sup>rs</sup> députés veulent bien que vous sachiez que ce n'est pas leur intention d'ouvrir ledit coffre, ne fût-ce qu'ils vissent à apercevoir que ceux qui en pourraient recevoir du dommage sont du nombre de ceux qui leur rendent indirectement mauvais offices auprès du roi, et qui tâchent en même temps de porter Sa Majesté à la poursuite de la désignation de Son Altesse; chose qui choque infiniment l'État, et qui mériterait bien la récompense que leur pourrait causer l'ouverture dudit coffre : mais nous ne doutons nullement que Sa Majesté ne prévienne cela par sa grande prudence, en déférant la tutelle, au moins de l'éducation, entièrement et sans réserve aux États de Hollande, sans se mêler en aucune façon de ce qui doit procéder de la libre disposition desdits États; et nous n'avons pas été peu surpris, lorsque nous avons vu qu'il s'y trouve des gens qui sont d'avis que Sa Majesté doit marchander avec la tutelle, comme si ce fût une chose que les États affectassent et la voulussent acheter au dépens de leur liberté. Il faut que ces Messieurs sachent qu'il y a près de dix ans que l'on a sollicité les États à vouloir prendre sur eux le soin et la charge de la tutelle de Son Altesse, et qu'à la fin on ne les y a disposés qu'avec beaucoup de peine. Mais, si ceux qui sont les plus proches parents de Son Altesse font paraître qu'ils ne comprennent pas que c'est pour son intérêt, et nullement par affectation de l'État, il n'y aura pas tant de peine à disposer les États à ne se mêler plus de ladite tutelle, qu'il y en a eu à les disposer pour s'y résoudre. Le S<sup>r</sup> de Heenvliet est sur son départ vers l'Angleterre, lequel nous avons instruit de nos intentions, et à cette fin nous lui avons, entre autres, mis en main copie de la lettre que les députés pour l'éducation vous ont écrite le 11 du mois passé. Il nous a promis d'en informer fidèlement M<sup>me</sup> la comtesse de Chesterfield sa mère, et de la disposer à faire des offices auprès du roi, conformément à nos intentions. Et certes il est bien obligé de le faire; car, sans un soin et une conduite toute particulière que l'on a apportés pour esquiver la cassation projetée de douze compagnies de cavalerie, il aurait été impossible de le garantir et sauver de ce même malheur.

Le 9 de ce mois, les députés pour l'éducation ont fait rapport à messeigneurs les États de ce qui s'était passé touchant leur commission depuis le dernier rapport, et voici le résultat de la délibération qui en est ensuivi : à quoi je n'ajouterai plus rien, sinon que je suis et demeurerai à jamais, etc.

P. S. Je serai bien aise d'apprendre ce que je dois rapporter à messeigneurs les États, touchant la restitution de l'acte de séclusion, dont j'ai fait plusieurs fois mention dans mes précédentes; et peut-être en voudra-t-on aussi marchander; mais l'on ne l'achètera pas chèrement.

Voici ce qu'il a plu à MM. de Frise d'aviser au sujet de la libéralité que le roi de la Grande-Bretagne a voulu faire au Sr d'Odych votre fils, dont je vous supplie de ne vous alarmer pas trop; car je crois vous pouvoir assurer qu'il ne se prendra jamais une résolution semblable par les États généraux; toutefois je n'ai pas voulu manquer de vous envoyer copie pour votre information.

LXXVII.

AU MÊME.

18 mars 1661.

Monsieur, Ma dernière dépêche a été du 11 de ce mois, et, depuis, la vôtre de la même date m'a été bien rendue.

Je crois que le prince Maurice et le chancelier Weyman feront bien leurs offices pour porter le roi de la Grande-Bretagne à se départir entièrement de la tutelle de M. le prince d'Orange, mais non pas précisément pour disposer Sa Majesté à la déférer aux États de Hollande, s'ils aperçoivent la moindre apparence d'obtenir que Sa Majesté la résigne entre les mains de M<sup>me</sup> la princesse douairière. Nous en attendrons l'événement avec impatience, comme aussi le succès de ce que vous aurez su négocier, ensuite de la dépêche de MM. les députés pour l'éducation du 11 du mois passé.

Je n'ai pas manqué d'envoyer aussitôt au président de la cour de Hollande la lettre de Sa Majesté que vous m'avez envoyée, et je la trouve couchée en termes plus modérés et plus obligeants que je n'avais attendu, et je crois que la réponse de la cour pourra encore être envoyée par cet ordinaire.

Voici ce que Messieurs du conseil et des finances de Son Altesse ont répondu à messeigneurs les États de Hollande sur ce que lesdits seigneurs États leur avaient écrit en vertu de la résolution du 9 de ce mois que je vous envoyai par ma dernière dépêche du 11 de ce mois, laquelle a été mise ès mains de MM. les députés susdits pour aviser, et ce à cause que l'on remarquait que ceux dudit conseil ne faisaient nulle réflexion sur Sa Majesté, mais seulement sur l'électeur de Brandebourg et M<sup>mc</sup> la douairière. Je vous prie de me continuer l'honneur de vos bonnes grâces et de croire que je suis, etc.

LXXVIII.

AU MÊME.

25 mars 1661.

Monsieur, Ma dernière dépêche a été du 18<sup>e</sup> de ce mois, et, depuis, la vôtre de la même date m'a été bien rendue.

L'erreur qui s'est commise en l'adresse de la lettre du roi de la Grande-Bretagne à la cour de Hollande ne nous a donné aucune inquiétude. Je l'ai délivrée au président de ladite cour; et Messieurs de la même cour en ont donné part aussitôt à messeigneurs les États de Hollande, comme il était de leur devoir, ayant aussi donné part en même temps auxdits seigneurs États de ce qu'ils étaient résolus d'y répondre sous leur bon plaisir; ce qui a été trouvé bon par un chacun; et voici ladite réponse (que vous prendrez la peine, s'il vous plaît, de délivrer à Sa Majesté avec la copie d'icelle) pour votre information particulière. Si vous pouvez obtenir la seconde lettre à MM. les députés pour l'éducation, dont vous faites mention, elle sera agréable.

Nous demeurons toujours attendant ce que vous aurez pu effectuer,

ensuite de la lettre de MM. les députés pour l'éducation du 11<sup>e</sup> du mois passé; et, si Sa Majesté se pouvait conformer à nos sentiments, je crois que le Sr de Heenvliet serait hors de péril à l'égard de ses charges à Bréda; car Sa Majesté vous donnant assurance qu'elle résignera à messeigneurs les États de Hollande la part qui lui compétera dans la tutelle, et ensuite demandant que les mêmes États le veuillent déclarer tuteur du prince d'Orange, son neveu du côté maternel, avec pouvoir égal, quant à la collation des charges, à celui des tuteurs du côté paternel, je ne doute nullement que, sous cette assurance, on ne lui fasse avoir par la délation des États susdits cette autorité, qu'elle ne peut pas prétendre légitimement en vertu du testament de M<sup>me</sup> la princesse sa sœur; car je suis absolument de ce sentiment que l'on le peut faire selon le droit du pays, et qu'il n'y a que son absence que l'on pourrait mettre en avant pour s'y opposer. Et vous pouvez assurer M<sup>me</sup> de Chesterfield que les affaires étant dirigées de cette manière, nous ne manquerons pas de sauver son fils en tout et partout.

L'électeur de Brandebourg a envoyé ici un de ses ministres, pour se plaindre de la résolution de messeigneurs les États du 9<sup>e</sup> de ce mois, qui a fait la proposition ci-jointe, laquelle on a mise ès mains de commissaires, comme vous verrez par la résolution desdits États que voici. Je suis obligé de finir, faute de temps, qui ne me permet que de dire à la hâte que je suis, etc.

LXXIX.

AU MÊME.

7 avril 1661.

Monsieur, J'ai manqué à vous répondre par le dernier ordinaire sur la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 25 du mois passé, et ce à cause que j'avais compris, dans les deux lettres que j'écrivis alors à vous et à M. Hoorn ensemble, tout ce que j'avais à vous communiquer pour cette fois.

Je me suis étonné que les ministres de l'électeur de Brandebourg par delà se sont émancipés à nous jouer cette pièce qui nous a produit la plainte du roi de la Grande-Bretagne, faite à vous autres par la bouche du chancelier. J'en ai parlé, ces jours passés, fort nettement et à MM. Isinck et Copes ensemble, et à M. Copes en particulier, dont ils n'auront pas manqué de donner part, par l'ordinaire passé, au S<sup>r</sup> Weyman, et je serai bien aise de savoir comme quoi il aura reçu cette nouvelle, et quel effet elle aura produit dans son esprit.

Vous ne me mandez plus rien de l'acte de séclusion. Il semble que ces Messieurs par delà croient commettre un péché mortel en nous accommodant la moindre chose, même jusques à nous restituer un acte dont ils nous devaient savoir gré que nous en demandons la restitution.

Je n'ai plus rien à vous mander pour cette fois, et nous attendrons avec impatience ce qu'aura produit la résolution des États touchant la tutelle, du 1<sup>er</sup> de ce mois, et ce que vous aurez su négocier sur les ordres de l'État touchant l'affaire de Pouléron avec ce qui en dépend, et touchant l'alliance; ce qu'attendant, je demeurerai, etc.

LXXX.

A LA REINE DE BOHÈME.

1<sup>er</sup> juillet 1661.

Madame, la lettre qu'il a plu à Votre Majesté m'honorer de Londres, le  $\frac{1}{2}$ <sup>4</sup> du mois passé, m'oblige à lui rendre mes très-humbles grâces du souvenir qu'elle a eu de la prière que je lui avais faite sur le point de son départ, et de la peine qu'elle a prise d'en entretenir le roi de la Grande-Bretagne. J'espère qu'un jour Sa Majesté verra par mes actions qu'homme au monde ne travaille avec plus d'affection et avec plus de zèle à l'avancement de ses intérêts que moi, qui tâcherai d'y joindre toujours ceux de Votre Majesté, et de lui

donner des preuves du profond respect avec lequel je suis et serai toute ma vie,

Madame,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

LXXXI.

AU CHANCELIER D'ANGLETERRE, C<sup>TE</sup> DE CLARENDON.

1<sup>er</sup> juillet 1661.

Monsieur, le S<sup>r</sup> chevalier Downing m'a remis entre les mains la lettre qu'il a plu à Votre Excellence m'écrire de Londres le 30 mai passé, *stylo loci*; et, quoique jusques ici nous n'avons pas eu le bonheur de voir la conclusion de cette alliance, dont nous n'avions aucun sujet de douter, lorsque le roi de la Grande-Bretagne voulut lui-même nous en faire espérer le succès et les effets, si est-ce pourtant que nous ne manquerons pas de faire tous nos efforts pour achever d'acquérir l'affection et l'amitié de Sa Majesté; sur quoi se trouvera toujours prêt de conférer en toute sincérité, avec ledit S<sup>r</sup> chevalier Downing, celui qui fait profession d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LXXXII.

A M<sup>ME</sup> LA DOUAIÈRE DE BRÉDERODE.

13 octobre 1661.

Madame, Votre lettre du 11 de ce mois m'a été bien rendue; sur quoi je me trouve obligé en premier lieu de vous rendre grâces très-humbles de la communication de vos intentions y expressées; et, quant à ces quatre Messieurs des villes, dont Votre Excellence voudrait choi-

si un pour son assistance en la tutelle de Monsieur son fils, il faut que j'avoue que ce sont là, à mon jugement, les personnes les plus capables et les mieux affectionnées pour sa maison, qu'il s'en puisse trouver, et que, pouvant en obtenir un, qui que ce fût d'eux, Monsieur votre fils serait tombé en de très-bonnes mains; tellement que je ne saurais qui d'entre eux préférer aux autres, n'était que Votre Excellence jugeât que l'on doit la préférence à la ville d'Amsterdam. Pour ce qui est de mon père, je lui en ai parlé, quoique j'aie jugé mieux que ce fût quelqu'un actuellement au gouvernement ou ministre de quelque ville; mais, comme il se trouve déjà en âge qui semble plutôt avoir besoin d'assistance que d'en pouvoir donner aux autres, il vous rend grâces pour l'honneur de la mention qu'il vous a plu faire de lui en ce rencontre, et vous prie de l'en vouloir excuser, comme il s'en excuse par ces présentes. Au reste je vous prie de croire que je suis et demeurerai éternellement,

Madame,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LXXXIII.

A LA MÈME.

28 octobre 1661.

Madame, La lettre qu'il a plu à Votre Excellence me faire l'honneur de m'écrire à Tranen le  $\frac{15}{25}$  de ce mois m'a été mise entre les mains par celui qui rapporte la présente; et, en ayant bien examiné le contenu, il m'a semblé et me semble encore que Votre Excellence ne doit ni ne peut faire aucune difficulté que les Ibeemraden que Monsieur son fils a dans le collège de l'Alblasserwaert de la part de ses terres situées dans le même waert, fassent le serment inséré dans le règlement de messeigneurs les États de Hollande et de West-Frise; et ce notamment à cause qu'ils ne doivent faire le même serment qu'en leur dite qualité, et en tant que leur charge s'étend sur des terres et des digues qui sont notoirement et indisputablement sous la souverain-

neté de mesdits seigneurs les États, et que par conséquent les mêmes États sont leur *Hooge en souveraine werichheit*, en cette qualité; tellement qu'ils ne pourraient nullement difficulter de faire ledit serment, quand même ils fussent, par nativité et autres attachements, sujets des États de la province d'Utrecht ou de quelque autre province ou lieu sur lequel mesdits seigneurs les États n'eussent aucun droit de souveraineté, ni autre quelconque; non plus que les sujets de Gueldres, d'Utrecht, ou autres provinces ne font aucune difficulté de faire les serments de vassaux, dont un exemplaire va ci-joint, lorsqu'ils prennent investiture de quelque terre située en Hollande, reconnaissant par là mes susdits seigneurs les États pour leur souverain, en qualité de propriétaires et possesseurs de leurs fiefs situés en Hollande; ce qui arrive bien souvent. Et comme je puis assurer Votre Excellence que les commissaires de messeigneurs les États ont soigneusement pris garde que rien ne se fit au préjudice du droit de son fils, et particulièrement que, pour les raisons susdites, il n'y a nul scrupule en la susdite clause de ce même serment, aussi veux-je croire que Votre Excellence ne s'y arrêtera point, mais ordonnera aux Ibeemraden susdits de faire le serment susmentionné, sans exception ni réserve. Je vous prie, Madame, de croire qu'en ceci je donne le conseil que je prendrais moi-même en pareille rencontre, et que véritablement je suis et demeurerai à jamais, etc.

LXXXIV.

A M. DE BEVERWAERT, C<sup>TE</sup> LOUIS DE NASSAU.

A novembre 1661.

Monsieur, J'ai bien reçu celle qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire le 21 du mois passé, touchant l'affaire de M. le comte de Horn, et, comme je m'assure que vous ne doutez point que je me sens obligé de faire tout ce que vous me commanderez, sachant, d'une part, que votre équité naturelle ne permet point que vos commandements

ne soient toujours très-justes et très-raisonnables, et, d'autre part, que les obligations que je vous ai sont infinies, je vous prie aussi de croire, ainsi que je vous en assure par la présente, que je ne manquerai point, en cette rencontre, d'employer tout ce qui sera dans mon pouvoir, afin que M. le comte de Horn puisse obtenir une des compagnies présentement vacantes; en quoi je croirai plutôt satisfaire au devoir d'un honnête homme et d'un bon serviteur de l'État, puisque j'estime que l'accomplissement du désir de M. le comte de Horn en ceci, à cause de ses qualités et de ses mérites, sera véritablement un service à l'État, qu'à l'obligation dont je me sens poussé et contraint d'être et de demeurer à jamais, etc.

---

LXXXV.

A M. NICOLAS COLVIUS,

MINISTRE DE LA PAROLE DIVINE DANS LA COMMUNE FRANÇAISE, À AMSTERDAM.

25 octobre 1661.

Monsieur et cousin, Comme nous vous attendons ici, vous et votre bien-aimée, pour assister au mariage et aux noces de notre neveu Colvius avec M<sup>lle</sup> ..., cette lettre sert à vous prier affectueusement de ne plus oublier notre logis, mais de nous faire jouir de l'honneur de votre présence pour quelques jours dans notre maison. Vous donnant l'assurance que mon épouse, autant que moi, souhaite de tout son cœur une réponse favorable, je suis,

Monsieur et cousin,

Votre cousin dévoué et affectionné,

JEAN DE WITT.

LXXXVI.

À M. L'AMBASSADEUR DE PORTUGAL.

3 janvier 1662.

Monsieur, après que j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence sur le sujet de la ratification du traité que nous conclûmes ici à la Haye le 6<sup>e</sup> d'août de l'année passée, et considérant le dessein que Votre Excellence avait d'exhiber l'instrument de la ratification, conditionnée et clausulée du roi son maître aux États généraux ou à leurs commissaires, pour disposer Leurs Hautes Puissances de s'y vouloir conformer et de s'en contenter, je me trouve obligé de vous répéter ici par écrit ce que je vous ai représenté de bouche, savoir que les États de Hollande et de West-Frise, mes seigneurs et maîtres, ayant eu communication que le susdit instrument de ratification du roi votre maître exemptait le 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> article du susdit traité, et les autres clauses qui en dépendent, les remettant à une négociation sur un équivalent, ont soigneusement et mûrement examiné le rapport fait par le commissaire de Witt et les pièces que les ministres du roi de Portugal lui avaient mises entre les mains, et que, le tout attentivement considéré, ils ont déclaré, par unanimité des suffrages de tous leurs membres, le 2<sup>e</sup> du mois passé, que l'on ne pourrait accepter en aucune façon ladite ratification, conditionnée et clausulée comme dessus, enjoignant MM. les députés de leur corps, en l'assemblée des États généraux, de se régler selon leur dite intention dans les délibérations que l'on pourrait tenir en ladite assemblée sur ce sujet. Mais, d'autre côté, prévoyant que, si ces délibérations se mettent formellement sur le tapis dans ladite assemblée, et que, par conséquent, on soit nécessité d'en faire un point de délibération dans les autres provinces, toute la négociation de la paix, qui a été conduite au point qu'elle est à présent par beaucoup de peine et de travaux des susdits États de Hollande et West-Frise, se mettra au hasard d'être entièrement renversée jusques

à tel point que, quand même la ratification absolue et sans réserve serait par après offerte de la part du roi de Portugal, ainsi que lesdits États de Hollande l'attendent et n'en peuvent douter en aucune façon, l'on ne serait plus alors en état ici d'en faire autant et de ratifier le même traité de la part de cet État; c'est pourquoi ils ont dirigé les affaires en sorte que, par le refus d'audience fait au Sr Ulhoa, l'on a esquivé ladite délibération, et, par ainsi, prévenu les inconvénients que l'on en appréhendait avec beaucoup de raison. Et, afin que Votre Excellence ne nous expose pas au même hasard et péril, je n'ai pas voulu manquer de lui faire part des sentiments de la province de Hollande sur ce point, lui laissant à penser, si les députés de ladite province en l'assemblée des États généraux rejetant le susdit instrument de ratification et leurs principaux s'en trouvant offensés, l'on se puisse promettre quelque chose de bon des autres provinces. Mais surtout je vous prie, Monsieur, de considérer les raisons que je vous ai déduites de bouche, et qui ont disposé les États de Hollande et West-Frise à prendre ce sentiment, et même à ne pas recevoir sans indignation l'ouverture des conditions et réserves ajoutées à ladite ratification, et particulièrement que l'on n'a su montrer aucune contrariété entre le susdit traité et celui qui était fait peu de temps auparavant avec le roi d'Angleterre. Quant à la lettre du roi de Portugal au même roi d'Angleterre, outre qu'elle peut être considérée comme un compliment, n'étant pas une obligation réciproque, Votre Excellence sait que l'article séparé du susdit traité ne donne aucun droit ou pouvoir au roi de Portugal de se fonder sur quelque lettre ou autre instrument semblable, mais seulement d'alléguer et de vérifier quelque contradiction entre les deux traités susdits; ce qui n'étant pas fait pendant les quinze jours dont le susdit article fait mention, il ne reste plus aucun échappatoire pour le roi de Portugal; et c'est aussi pourquoi je puis assurer Votre Excellence, comme je l'assure encore par ces présentes, que messeigneurs les États de Hollande et West-Frise ne se contenteront jamais en aucune façon que par une ratification pure et absolue dans la forme ordinaire; sur quoi vous pouvez faire fonde-

ment, comme venant de celui qui fait profession de ne dire jamais que ce dont il est très-bien assuré, comme aussi d'être et de vouloir demeurer toujours,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LXXXVII.

A M. LE C<sup>TE</sup> DE BRIENNE (LE FILS).

15 février 1662.

Monsieur, Je considère si fort la recommandation que vous me faites de la personne et des intérêts de M. Boulleau, que, si j'avais le crédit et l'autorité que vous m'attribuez, je vous ferais bientôt connaître que je la reçois comme je dois et comme vous le pouvez désirer. Mais, comme je ne suis que ministre qui n'ai point de voix décisive dans l'assemblée des États, je ne vous pourrai pas rendre tout le service en cette occasion que je voudrais bien. Tout ce que je puis faire, c'est de représenter à messeigneurs les États de Hollande le mérite et les services de M. Boulleau, le temps qu'il commande déjà comme en chef la compagnie qu'il demande, et la réflexion qu'il sera nécessaire de faire sur l'un et sur l'autre. Je le dois à la vérité, et je le dois encore au soin que vous en prenez, Monsieur; c'est pourquoi vous ne devez point douter que je n'y travaille de toute mon affection, sans que néanmoins ni moi ni aucun autre puisse répondre de l'événement, à causé de la résolution qui a été prise en faveur des capitaines réformés, laquelle rendra sa sollicitation difficile et peut-être incertaine. Toutefois il n'y a rien qu'il ne puisse espérer de ses bonnes qualités et de ses services. Je les ferai connaître; en sorte que, partout où le devoir de mon emploi m'appellera, vous aurez sujet de croire que je ne souhaite que l'occasion de vous obliger et de vous témoigner que je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LXXXVIII.

A M. LE RHINGRAVE.

7 mars 1662.

Monsieur, Votre lettre du 26 février, avant celle que je vous envoie à présent, m'a été rendue bien à temps. J'ai différé de vous répondre sur ce qu'elle contient, jusques à ce que je vous en puisse mander le sentiment des États mes maîtres; et c'est aujourd'hui que les douze principaux membres de l'Assemblée desdits États, ayant commission pour examiner et aviser ce que l'on pourrait contribuer de ce côté-ci pour faire avancer et parvenir à une conclusion la négociation de cet État en France, et ayant consulté ensemble sur ce sujet, ont été d'un sentiment unanime et très-zélé que l'on ne pouvait nullement se relâcher des termes demandés pour expliquer la garantie de la pêche, et ce pour des raisons très-importantes, dont je vous ai expliqué quelques-unes de bouche, lorsque dernièrement j'eus l'honneur de vous voir ici; tellement que le premier ordre que les ambassadeurs de cet État en France vont recevoir sera leur révocation, soit qu'ils puissent achever le traité selon les instructions ci-devant données, soit qu'ils dussent partir sans avoir rien conclu. Mais j'espère que la cour de France prendra des résolutions qui empêchent ce malheur, que j'estime pourtant moindre qu'un engagement de cet État à la garantie de toute la France avec toutes ses conquêtes, jusques à cette nouvelle de la Lorraine, sans avoir la sûreté réciproque en termes positifs et tels qu'ils ne puissent être sujets à aucune interprétation contre l'intention de l'État : c'est ce dont je n'ai pas voulu manquer de vous faire part et de vous assurer, en même temps que je suis et demeurerai à jamais,

Monsieur, etc.

## LXXXIX.

A M. LE C<sup>TE</sup> DE CLARENDON,

CHANCELIER D'ANGLETERRE.

11 avril 1662.

Monsieur, Le peu de pouvoir que j'ai dans l'assemblée des États de Hollande ne m'a pas permis de rendre au roi de la Grande-Bretagne le service que je lui dois; et, si j'ai contribué quelque chose à la satisfaction de Sa Majesté, en la résolution que Leurs Hautes Puissances ont prise, au sujet que vous me marquez en votre lettre, Monsieur, ç'a été de la seule bonne volonté et en appuyant les bons sentiments que j'ai reconnus dans les délibérations de l'assemblée. De sorte que c'est un pur effet de la bonté de Sa Majesté, que l'agrément qu'il lui plaît donner à mon intention, qui est et sera toujours, en toutes choses compatibles avec le bien et la liberté de ma patrie, telle que le roi la pourra désirer. Il est vrai que messeigneurs les États de Hollande, en prévenant ce que l'on ne leur pouvait demander qu'en vertu du traité, quand il sera achevé, ont témoigné qu'ils feront toujours, par un mouvement de justice et d'affection pour le service du roi, les choses que raisonnablement on leur pourra demander par obligation, comme ils feront connaître, à l'avenir, qu'il n'y a rien qui les puisse séparer des intérêts de sa couronne et de sa personne. Vous me ferez justice, Monsieur, si vous croyez que je contribuerai de tout mon pouvoir à la conservation de cette union, laquelle les ambassadeurs de cet État sont à la veille d'affermir par la conclusion du traité qu'ils négocient, et j'espère qu'en son exécution je trouverai souvent l'occasion de donner à Sa Majesté des preuves du zèle que j'ai pour son service, et à vous en votre particulier des marques de la reconnaissance que je dois à l'honneur que vous me faites en votre lettre. Ce procédé obligeant augmenterait les sentiments d'amour et de respect que j'ai pour votre personne et pour votre caractère, s'il n'y

avait longtemps que plusieurs autres considérations eussent donné la perfection à ceux qu'aura toute sa vie pour vous,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

---

XC.

A M. LE PRINCE DE TARENTE (LA TRÉMOILLE).

27 juillet 1662.

Monsieur, J'ai différé de faire réponse à la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire du 8 du mois passé, parce que je voulais vous dire quelque chose de positif sur ce que vous y désirez de messeigneurs les États de Hollande. Celui qui a été en France de leur part, pendant la dernière ambassade extraordinaire que messeigneurs les États généraux ont envoyée en France, a fait un rapport si avantageux de votre conduite, pendant tout le temps de leur négociation, et des bons offices que vous et les vôtres leur avez rendus à la cour, que messeigneurs les États de Hollande ont bien voulu reconnaître la bonne volonté que vous leur avez voulu témoigner en cette rencontre. Ils l'auraient fait, en vous dispensant de la résolution générale de l'année 1658, s'ils ne faisaient une profession très-particulière de fermeté à ne rien changer en des résolutions si solennellement prises, et s'ils n'eussent pu appréhender une conséquence nécessaire pour les autres officiers que l'on n'aurait pu empêcher d'espérer la même dispense, si nous l'avions accordée à une personne et à un mérite extraordinaire. Je crois néanmoins que vous ne serez pas moins satisfait de la résolution que messeigneurs les États de Hollande ont voulu prendre sur votre requête, puisqu'ils vous accordent, sous un titre plus avantageux, ce que vous pouviez prétendre. Je ne vous dirai point que j'y aie contribué quoi que ce soit, puisque, n'étant que ministre de l'assemblée, sans autre pouvoir que de proposer et de conclure, je n'ai pu apporter à l'avancement de vos intérêts que la seule bonne volonté et

la seule inclination que j'ai à servir les personnes de votre qualité et de votre considération qui ont pour cet État, et pour notre province en particulier, l'affection dont vous avez donné tant de preuves en toutes les rencontres, mais seulement que M. de Forsé vous pourra envoyer la résolution que messeigneurs ont prise pour votre affaire. Il me fera justice, s'il ajoute qu'il a trouvé en moi toute la disposition que vous pouvez désirer à vous servir, comme je continuerai à rechercher les occasions qui pourront achever de vous témoigner que je suis,

Monsieur,

De Votre Altesse,

Le, etc.

XCI.

AU CAPITAINE ROBERT HONIJWOOD.

1<sup>er</sup> septembre 1662.

Monsieur, Hier au soir étant revenu ici à la Haye de la ville de Geeroliet, j'ai trouvé votre lettre, par laquelle vous me faites l'honneur de me vouloir faire participant, avec ma femme, de la joie de vos noces. Je suis fort marri que, par la convocation de l'Assemblée des États de Hollande et les affaires qui en dépendent, je me trouve en état de ne pouvoir pas jouir du bonheur que vous m'offrez; et c'est bien malgré moi que je suis obligé de vous donner cet avis. Cependant je vous souhaite, avec Madame votre chère épouse, toute sorte de douceur et de prospérité, demeurant,

Monsieur,

Votre très-affectionné serviteur.

XCII.

AU C<sup>TE</sup> DE FURSTEMBERG.

11 octobre 1662.

Monsieur, J'ai bien plus de sujet de me plaindre que vous de n'a-

voir pu jouir du bonheur de vous posséder quelque temps pendant le peu de séjour que vous avez fait en ce lieu, et ce me sera toujours un grand avantage, quand vous me ferez naître l'occasion de vous pouvoir rendre mes très-humbles services : car, encore que, dans l'emploi dont messeigneurs les États de Hollande et de West-Frise m'honorent, je n'aie aucune autorité ni aucun pouvoir, je ne laisse pas d'aller au-devant de tout ce que les personnes de votre condition et de votre mérite peuvent désirer de mon affection pour leur service. J'y comprends aussi et principalement celui de Son Altesse Électorale de Cologne, pour laquelle messeigneurs les États de Hollande ayant la considération qu'ils doivent, vous ne devez point douter, Monsieur, qu'ils ne lui donnent toutes les preuves d'amitié et de bon voisinage qu'elle pourra légitimement désirer d'eux; comme, de mon côté, je m'appliquerai de tout mon pouvoir à tout ce qui y pourra contribuer et à ce qui vous pourra entièrement persuader que ce sera avec beaucoup de satisfaction que je vous donnerai des marques de la vérité avec laquelle je suis,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

XCH.

AU C<sup>TE</sup> DE CLARENDON,

CHANCELIER D'ANGLETERRE.

13 octobre 1662.

Monsieur, Je ne me puis pas résoudre à ne me servir point de l'occasion du voyage de M. Downing, Envoyé extraordinaire du roi de la Grande-Bretagne en cette cour, pour vous assurer de mon affection pour votre service et pour vous témoigner la reconnaissance que j'ai aux peines qu'il vous a plu prendre à faire achever le traité que les ambassadeurs de cet État ont négocié auprès de Sa Majesté. Je ne doute point, Monsieur, que vous ne donniez la dernière perfection à un ouvrage qui est proprement vôtre, et que, selon votre justice naturelle, suivant toujours l'équité et n'appuyant que ce qui se trouvera

raisonnable, vous ne soyez l'instrument qui lui fasse produire les effets nécessaires pour la conservation et pour l'affermissement de la bonne amitié et correspondance entre les deux nations; comme vous ne devez point douter non plus que je n'y contribue tout ce que pour cet effet l'on pourra désirer de moi, qui n'y travaillerai pas seulement par inclination, mais qui suis aussi obligé d'exécuter les bonnes intentions de messeigneurs les États de Hollande, mes maîtres, à qui cette bonne correspondance a toujours été très-chère. Ledit seigneur Downing, qui est témoin de tout ce qui s'est passé ici en toutes ces affaires, le sera aussi de la sincérité de mon procédé, et vous pourra dire de bouche avec quelle affection j'y ai toujours travaillé. Il a beaucoup d'esprit, et, étant homme d'honneur et ministre très-capable, il rendra ce témoignage à la vérité et ne manquera pas de donner ses soins à ce que le nœud de l'amitié, entre le roi son maître et cette république, laquelle aura toujours des considérations toutes particulières et respectueuses pour Sa Majesté, soit serré, en sorte qu'il soit indissoluble. Ce me sera un grand avantage, Monsieur, si, en cette satisfaction générale et publique, vous me faites naître l'occasion, en mon particulier, où je vous puisse donner des preuves de l'estime que j'ai pour votre personne et pour votre qualité, et de l'affection avec laquelle je suis,

Monsieur.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

XCIV.

AU C<sup>TE</sup> DE MÉRODE.

30 octobre 1662.

Monsieur, Votre lettre du 27 septembre 1662 ne m'a été rendue que le 21 d'octobre ensuivant, et celle du 6 ou 7 septembre susdite, dont elle fait mention, n'a jamais été livrée entre mes mains; si bien que ce qu'elle peut avoir contenu m'est encore inconnu. Je n'ai pas manqué de faire tenir au S<sup>r</sup> Gans les vingt mille livres, avec l'intérêt à

quatre pour cent que je vous dois, en vertu de notre contrat de vente, et, le surplus de l'intérêt qui devait être payé audit Sr Gans ayant été fourni en votre nom par le Sr van den Broeck, votre receveur, j'ai retiré la lettre de constitution de la rente de 1,250 florins des mains dudit Sr Gans. Aussi ai-je fourni au même Sr Gans la somme de huit mille cinq cents livres pour le capital et l'intérêt, issu de la rente de 500 livres, dont il avait aussi une lettre de constitution à ma charge, et pour laquelle il a été passé procure de me la faire transporter; le tout selon ce que j'avais promis au Sr Dubois votre secrétaire. J'ai fait passer les procures audit Sr Gans, pour me transporter lesdites lettres, au cas que ce dont j'étais tombé d'accord avec le dit Sr votre secrétaire, sans votre aveu, et dont il vous aura livré les projets, vînt à ne vous agréer pas : sur quoi j'attendrai votre réponse et vos ordres. M. le marquis de Deyne, votre père, m'a aussi livré une assignation de votre main, en forme de lettre, de 1,500 patacons, pour les lui fournir en votre nom des deniers qui restent encore à payer sur l'achat de Heekendorp; ce que je n'ai pu faire, puisque le décret contre le Sr Jean Oly de Velsen n'est pas encore interposé; espérant de votre discrétion qu'elle trouvera que c'est selon notre contrat, selon la raison et selon votre intérêt, lequel je tâcherai de procurer et avancer en toutes occasions, autant qu'il me sera possible, comme étant, Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

---

XCV.

AU MÊME.

2 novembre 1662.

Monsieur, Le 30 du mois passé je vous écrivis la lettre dont copie est jointe à celle-ci, pour plus grande assurance qu'elle parviendra à vos mains. Incontinent après j'ai reçu une citation, par lettre close, avec la requête présentée par M. le marquis de Deyue à notre cour feudale, pour intenter retraite des seigneuries que vous m'avez vendues, dont j'ai cru être mon devoir de vous envoyer les copies, comme

vous les trouverez ci-encloses. Je pense avoir montré fort démonstrativement au secrétaire de M. le marquis que c'est en vain que son maître intente cette action, et que c'est hors de toute apparence qu'il puisse triompher ou obtenir ledit bien par ce moyen-là; et sur ce, ayant consulté mûrement avec ses avocats, il s'est chargé de faire rapport à son maître de toutes les raisons alléguées contre les procédures qu'il lui a plu d'intenter, et de donner ordre au procureur à ce que la cause étant présentée devant la cour soit mise en état, et que toutes procédures ultérieures soient suspendues jusques à ce que M. le marquis, après avoir examiné les mêmes raisons, en dispose comme il trouvera convenir. M. van den Broeck, votre receveur, ayant été présent à la conférence tenue comme dessus avec le susdit secrétaire de M. le marquis, vous mandera peut-être plus en détail ce qui s'y est passé, auquel je me remets, et demeure, etc.

### MÉMOIRE DE 1663,

RELATIF À L'ÉVENTUALITÉ DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE.

Attendu que les affaires du monde, grâce à la sainte disposition de Dieu, se trouvent amenées présentement en une situation paisible et désirable pour cet État, et que la première difficulté ou le premier changement notable que, selon toute apparence humaine, on puisse entrevoir, semble être celui qui pourrait résulter de la mort du roi et de l'infant d'Espagne, tous deux, à ce qu'on assure, d'une complexion débile et frêle; que non sans raison on a à appréhender les éventualités d'une succession des royaumes, pays et provinces, possédés aujourd'hui par le présent roi d'Espagne, et auxquels, dans ledit cas, le roi de France, du chef de la reine son épouse, et ensuite du dauphin son fils, entend être appelé; de sorte qu'aucune renonciation faite antérieurement ne pourrait ici obster, la renonciation de succession, faite par ou de la part de ladite reine avant la conclusion du mariage, ayant été faite sous une condition expresse, savoir que la dot accordée avec

la main de Sa Majesté fût payée avant l'expiration d'une année; et cette condition n'ayant pas été adimplée par l'Espagne, la renonciation de Sa Majesté n'aurait pas eu d'effet.

Et, comme on entrevoit ainsi par ce motif que, le cas échéant, le roi de France tâchera d'abord de s'emparer des Pays-Bas espagnols, ce que ce prince a toujours hautement convoité, comme il a été prouvé aux négociations de Munster, il est jugé utile de prendre en considération ici, à temps et dès à présent, une telle éventualité, et de se concerter là-dessus par prévision : car on a compris que la prise des Pays-Bas espagnols par les armes du roi de France serait une chose des plus alarmantes et accablantes pour cet État, et ce pour plusieurs considérations notables, qui déjà autrefois ont fait beaucoup redouter au gouvernement du pays le voisinage en question.

Et ayant pris en considération scrupuleuse par quelles voies et par quels moyens cet État pourrait être le mieux délivré de cette cause d'alarme, on s'est arrêté *d'abord* à l'idée d'avoir recours à la même voie qui naguère a été jugée salutaire au même but, savoir que les Pays-Bas espagnols fussent constitués en une république libre et indépendante, et considérée comme telle, alliée à cet État, et appuyée par une alliance avec l'Angleterre, et, si faire se pourrait, par celle de la France également;

*En second lieu*, que le roi d'Espagne, temporairement et avant que le cas précité vînt à surgir ou fût trop prochain, laissât lesdits Pays-Bas à une main puissante, qui, outre le droit, eût la force, et se trouvât dans la situation nécessaire pour les défendre contre qui que ce fût, et de les donner ainsi en dot à l'Empereur, avec l'infante, aujourd'hui sa fiancée;

*En troisième lieu*, que l'on s'efforcerait ici pour se concerter avec l'Empire, l'Angleterre et lesdites provinces des Pays-Bas espagnols elles-mêmes, pour les défendre à main armée contre la France;

*Quatrièmement*, que l'on tâcherait de conduire l'affaire de telle sorte que, pour prévenir les périls et les difficultés auxquels cet État pourrait être exposé par l'incorporation des Pays-Bas espagnols à la France.

Leurs Hautes Puissances occupassent toutes les frontières, villes et forteresses les plus rapprochées des Flandres, du Brabant, etc., qui, selon les apparences humaines, pourraient servir de garantie à cet État pour lui offrir une assurance pleine et entière.

Après avoir mûri ces quatre moyens dans leur ensemble et chacun séparément, on a jugé toujours, comme autrefois, le premier moyen comme fort avantageux; toutefois on a entendu que, pour qu'on pût le réaliser, les Provinces-Unies dussent être assurées par des voies convenables que leur commerce et leur industrie ne se transporteraient pas alors dans les Pays-Bas espagnols, qui deviendraient libres également.

On a jugé encore qu'il y aurait trois moyens pour y parvenir :

1° Que le roi d'Espagne, dans l'appréhension des difficultés futures pour la maison d'Autriche, pût être amené à permettre, même tacitement, que lesdits Pays-Bas pussent dès à présent s'établir en État libre;

2° Que le roi de France pût être amené à permettre que lesdits Pays-Bas, après la mort du roi d'Espagne, pussent s'ériger en république libre, comme il est entendu plus haut, et, qu'en attendant, cet État en reçût secrètement et sous main l'assurance de la France;

3° Que cet État, avec l'assistance de ceux qui voudraient y coopérer, pût aider les Pays-Bas susdits de ses armes et les protéger dans l'exécution de ce dessein, soit avec le roi ou l'infant d'Espagne vivant, et malgré eux, soit après leur mort, même malgré la France.

De ces trois moyens on a jugé le premier peu propre à avoir des chances de succès. Le second paraissait le plus sûr, mais peu propre aussi à y faire entrer le roi de France. Le troisième enfin semblait être une entreprise par trop difficile et périlleuse pour cet État.

Pour ce qui regarde le second des quatre moyens précités, il n'est pas jugé sans utilité, mais d'une exécution difficile, vu la grande guerre où se trouve engagé l'Empereur avec la Turquie et l'alliance de plusieurs princes de l'Allemagne avec le roi de France; aussi n'est-il pas probable que l'Empereur entre dans ce dessein, et, le fit-il, qu'il eût peu de chances pour l'exécuter.

Le troisième des quatre moyens est jugé trop difficile pour cet État, et comme impliquant une guerre fort dangereuse, qui ne paraîtrait pas être sans injustice, pour peu que la succession échût à la France et que l'on trouvât que ladite renonciation eût été conditionnelle et non adimplée par l'Espagne.

Le quatrième moyen a été entendu être de nature à être préjugé, l'État paraissant se trouver dans la nécessité absolue d'amener l'affaire par toutes les voies et par tous les moyens, afin d'obtenir une assurance pleine et entière de ne voir jamais la France en position de s'emparer des Pays-Bas espagnols, à moins que Leurs Hautes Puissances ne se voient en possession ou assurées de se voir bientôt en possession des frontières, villes et forteresses des Flandres et du Brabant, qui, se trouvant dans le pouvoir de Leurs Hautes Puissances, couvriraient cet État, et qui, se trouvant au pouvoir de la France, pourraient être un danger permanent de voir arriver la ruine de cet État.

Et, ayant ensuite considéré les moyens les plus propres à acquérir ladite assurance, on a jugé qu'on pourrait l'obtenir, d'un côté, de l'Espagne, d'autre part, de la France :

Du côté de l'Espagne, soit par l'abandon réel desdites villes et forteresses *de presenti*, ou par la promesse de les abandonner ultérieurement, en cas que la succession de la France fût prétendue être échue.

De la part de la France : par une promesse et assurance suffisantes de céder, le cas échéant, à l'État lesdites villes et forteresses, et d'en laisser prendre possession réelle et immédiate par Leurs Hautes Puissances.

Quant à l'abandon réel desdites villes et forteresses, qui se ferait par les Espagnols, *de presenti*, on a jugé que l'on ne viendrait jamais à y amener l'Espagne; et en ce qui touche la promesse et l'assurance de les abandonner ultérieurement, le cas échéant, on a pensé que, bien que l'on pût y amener les Espagnols, ils ne se trouveraient pas dans la possibilité alors de donner suite à cette promesse, attendu qu'au moment que la prestation devrait se faire le roi et l'infant d'Espagne tous deux seraient morts, et qu'ainsi il n'y aurait personne qui pût donner suite

à l'accomplissement d'une pareille promesse. D'ailleurs, ni l'une ni l'autre des stipulations ne pourraient être attendues ou demandées avec raison de l'Espagne, que sous la promesse réciproque, à faire par cet État-ci, de défendre les autres Pays-Bas espagnols contre la France; ce qui, d'un côté, engagerait l'État dans une guerre formidable, et, d'autre part, paraît être impraticable à défaut de forces suffisantes, et dans la situation desdites autres parties des Pays-Bas espagnols, surtout en considérant que les frontières et forteresses en question, voisines de la France pour la plupart, se trouvent déjà en possession de ce dernier pays.

Mais qu'il paraissait sûr et très-désirable de demander la promesse et assurance secrète précitée de la France, *in eventum*, et afin que la convoitise que l'on sait exister chez la France pour se rendre maîtresse de tous les Pays-Bas espagnols n'aliène pas le roi de France tout à fait de notre idée, il a paru bon de donner l'ombrage aux Français que Leurs Hautes Puissances inclinent à s'allier avec l'Espagne, l'Empire et autres États pour la défense des Pays-Bas espagnols contre la France, *omni causa*; afin que le roi de France, si faire se pouvait, fût porté à faire faire par son ministre ici des ouvertures et des propositions pour détourner Leurs Hautes Puissances dudit dessein; et, pour peu que cela eût du succès, que l'on aurait alors à saisir l'occasion pour représenter au ministre de France les réflexions d'État qui, de temps anciens, ont été faites par le gouvernement de cet État, et se font en général encore, contre l'incorporation des Pays-Bas espagnols par les Français; et que Leurs Hautes Puissances, afin de la prévenir, voudraient plutôt hasarder quelque chose, que se plaindre quand il serait trop tard; qu'il était ainsi fort à craindre que, le cas échéant, et le roi de France, sous prétexte de vouloir se mettre en possession de sa succession, voulant s'emparer des Pays-Bas espagnols, la bonne intelligence, et l'alliance conclue récemment avec une si grande peine entre la France et cet État, ne pût être gravement compromise, sinon détruite complètement; qu'après de telles représentations on pourrait arriver à quelques expédients de nature à prévenir à temps ces inconvénients et difficultés,

et que l'on pourrait tenter alors de s'assurer mutuellement les deux propositions suivantes, *gradatius*, et par ordre de succession :

1° Que l'on s'efforcerait de chercher, de part et d'autre, que lesdits Pays-Bas espagnols fussent érigés en une république libre et indépendante, et maintenus dans cette situation, alliés avec cet État, comme canton catholique, et appuyés par une alliance efficace avec la France, pourvu que, si cela pouvait se faire et s'obtenir, la France, aussi bien que cet État, se tînt satisfaite perpétuellement de cet arrangement, n'importe les cas intervenus ou à intervenir ultérieurement;

2° En cas que l'on ne pût pas obtenir ce succès, et le roi ainsi que l'enfant d'Espagne venant à mourir; supposé encore que ladite renonciation fût conditionnelle, et non adimplée, comme il est dit précédemment, et le roi de France venant à prendre la résolution de se mettre en possession desdits Pays-Bas en vertu de la succession précitée, que, dans ce cas, il pût être assigné et laissé à cet État telles frontières et forteresses voisines, dans les Flandres, le Brabant, etc., propres à couvrir complètement cet État et à l'assurer et tranquilliser, aussi entièrement que cela pourra se faire d'après les apparences humaines. Et, en cas que le roi de France voulût y prêter l'oreille, qu'alors on ferait à Sa Majesté ou à son ministre résidant ici des ouvertures ultérieures relativement aux frontières, villes et forteresses que, dans le but précité, on aimerait à voir entrer au pouvoir de l'État; à quel effet, après avoir examiné la carte, et après les informations et l'inspection d'un ingénieur, envoyé expressément dans ce but sur les lieux, on a jugé que, sur les côtes flamandes, on devrait étendre les limites de cet État, non-seulement jusqu'à Blanchenberg, comme le portait le traité de partage de l'an 1635, mais jusques et y compris Ostende, et ce pour diverses considérations importantes, ayant rapport tant à la sûreté de l'État, qu'à la conservation du commerce et de l'industrie de ces provinces, et afin de prévenir toute diversion de nos ressources publiques; qu'ensuite les limites entre la France et cet État devraient s'établir d'Ostende jusqu'à Maestricht, de façon que cet État demeurât en possession des places suivantes :

Ostende, Plassendael, Bruges, Gand, Dendermonde, Rupelmonde. Malines, Aerschot, Sichem, Diest, Halle, Maestricht, et, si c'étoit possible, encore les places situées sur la Meuse au delà de Maestricht jusqu'à Liège, savoir Navaigne et Argenteau, y compris tout ce qui est situé dans l'enceinte de cette ligne et les frontières actuelles de cet État: sous l'assurance réciproque, de ce côté, que, le cas échéant de ladite succession, Leurs Hautes Puissances se tiendraient à cet arrangement et aideraient à maintenir le roi dans les autres parties des Pays-Bas espagnols; et que l'on se prêterait secours de bonne foi pour détourner les obstacles que l'on pourrait rencontrer, *respective*, dans l'obtention de l'occupation desdites villes, places et pays.

Il a été dit que tout ce qui précède devrait être dirigé de la manière la plus secrète, et que, pour peu que l'on obtînt un succès en conséquence, la promesse et l'assurance à donner de la part de la France devraient être tenues également secrètes; toutefois cette promesse et assurance devraient être si péremptoires et solennelles, que, *in eventum*, on pourrait s'y fier en pleine tranquillité.

Et, pour que l'on ne pût amener la France à accéder à ce qui est requis pour sauvegarder l'État, on aviserait à d'autres moyens, indiqués plus haut, et à d'autres expédients, les plus propres à la sûreté du pays.

## XCVI.

## A M. LE MARQUIS DE LIONNE,

CONSEILLER DU ROI EN SON CONSEIL PRIVÉ,  
 SECRÉTAIRE D'ÉTAT ET DES COMMANDEMENTS DE SA MAJESTÉ, ETC., À PARIS.

12 avril 1663.

Monsieur, Je ne pourrais pas souhaiter une plus belle occasion de vous pouvoir témoigner l'estime que j'ai toujours eue pour votre personne, que dans un temps où le roi vient de donner une si illustre preuve de la considération en laquelle il vous a, en honorant votre mérite d'un des plus beaux et des plus importants emplois de son royaume. Il y a longtemps que vous en faites les fonctions, et il y a long-

temps que nous remarquons, en la suite des affaires, une affection si particulière pour cet État, que vous ne pouvez pas douter que ce ne soit avec une très-parfaite joie que nous voyons dans ce poste une personne qui a pour cet État des inclinations si avantageuses, dont nous sentons les effets tous les jours. J'espère que cette belle et haute charge vous fournira de jour à autre de nouveaux moyens d'acquérir quelque nouvelle obligation sur nous; et, comme j'ai une parfaite connaissance de celles que cet État vous a, aussi emploierai-je tous mes soins à ce qu'elles soient reconnues par une affection très-forte pour la satisfaction de Sa Majesté, et à ce que la bonne correspondance s'affermisse si bien entre elle et cet État, que ceux qui ont été de si puissants et de si utiles instruments pour l'établir en aient aussi le contentement qu'ils doivent trouver en ce grand ouvrage. Pour moi, je ferai tout ce qui me sera possible pour sa conservation, et par même moyen je chercherai les occasions de vous rendre mes très-humbles services, de répondre à tout ce que vous faites de si bonne grâce pour le bien de ces provinces, et de vous faire connaître que c'est avec une très-véritable affection que je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

XCVII.

A M. LE C<sup>TE</sup> DE CLARENDON,

CHANCELIER D'ANGLETERRE.

27 mai 1663.

Monsieur, J'ai reçu par M. Nicolas Armerer, avec les lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire du 3 de ce mois, selon le style du lieu, les civilités qu'il vous a plu me faire, et les marques d'affection que vous m'y donnez. Je tâcherai d'y répondre de tout mon cœur aux occasions qu'il vous plaira me faire naître; et cependant je travaillerai incessamment à faire serrer de plus en plus le nœud d'amitié entre les deux nations et à l'avancement de l'intérêt et de la

gloire du roi de la Grande-Bretagne, me persuadant qu'en ce faisant je ne manque pas de servir aussi Votre Excellence en particulier. Sur quoi je fais d'autant moins de difficulté de m'expliquer nettement, que je sais que ce sont les plus sincères sentiments des États d'Hollande et West-Frise, mes seigneurs et maîtres, et les véritables intérêts de cet État. La lettre qu'il a plu à Sa Majesté d'écrire à mesdits seigneurs les États au sujet de l'éducation de M. le prince d'Orange, son neveu, a été lue en leur assemblée avec beaucoup de satisfaction : tellement que je puis dire qu'il ne se peut rien ajouter au contentement qu'ils ont eu de voir les sentiments de confiance et d'affection que Sa Majesté y témoigne pour eux : mais d'autant que cette lettre n'y a été lue que la veille du jour de la séparation de ladite assemblée, il n'a pas été bien possible, selon la constitution du gouvernement de cette province, de former sur la lettre une dernière résolution, sans l'avis des magistrats des villes, qui est absolument nécessaire en des affaires de cette nature et de cette importance. Si bien qu'il est impossible de faire la réponse à Sa Majesté avant la prochaine assemblée, qui a été ajournée au 17 du mois d'avril. Cependant je n'ai pas laissé de représenter aux États, mes maîtres, l'affection dont Sa Majesté, en considération de la tendresse qu'elle conserve pour la mémoire de la feuë princesse royale, sa sœur, continue d'honorer ceux qui sont encore de sa main auprès de la personne de M. le prince d'Orange, son fils, et nommément les S<sup>rs</sup> de Zuilestein et de Buat. Je n'entretiendrai point Votre Excellence de l'état où se trouvent toutes ces affaires de deçà, parce que je ne doute point que M. Somerer ne vous en fasse connaître toutes les particularités, puisque je lui en ai parlé avec toute la sincérité et avec toute la franchise imaginable. C'est pourquoi, me remettant à ce qu'il vous en rapportera, je finirai en vous suppliant de m'honorer de vos commandements, en l'exécution desquels je vous puisse donner des preuves de la vérité avec laquelle, je suis,

Monsieur,

De Votre Excellence,  
Le très-humble et très-affectionné serviteur.

## XCVIII.

## A M. L'AMBASSADEUR DE PORTUGAL.

15 septembre 1663.

Monsieur, J'ai vu et examiné le mémoire que vous avez dressé pour messeigneurs les États généraux touchant le commencement de la paix hors de l'Europe, et ce qui en dépend; mais je ne saurais vous cacher que, l'article 6 du traité étant couché en des termes fort clairs pour soutenir la réponse que Leurs Hautes Puissances vous ont baillée sur ce sujet, je ne vois nulle apparence que l'on s'en puisse départir ou relâcher de ce côté, touchant la plainte que nous avons faite de la détention de nos vaisseaux en Portugal, contre le texte et la disposition évidente du troisième article de notre traité. Je ne vois point de voile pour couvrir une contravention si manifeste de ce même traité, et me trouve obligé de vous avertir que, sans que l'on y remédie en Portugal, je tiens pour assuré que nous retomberons dans les malheurs passés, dont vous savez que la province de Hollande a eu tant de peine de nous retirer; et véritablement, si l'on ôte à ladite province le fruit principal de cette peine qu'elle en a espéré pour ses sujets, vous jugerez bien aisément ce qui en doit devenir nécessairement.

Je ne doute nullement que M. le comte de Miranda ne se trouve obligé de déclarer hautement que la détention susdite choque directement le troisième article susmentionné, et crois que sa présence en qualité d'ambassadeur en cette cour, appuyée de vos sages conseils, contribuerait beaucoup à la conservation de l'ouvrage qu'il a si sagement, et avec tant d'adresse, conduit à sa perfection: c'est sur quoi je vous prie de faire les réflexions qu'il convient en une affaire de cette importance, et demeure toujours,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur.

## XCIX.

A M. LE PRINCE DE TURENNE,

MARÉCHAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

30 septembre 1663.

Monsieur, Si, lorsque messieurs les Ambassadeurs extraordinaires de cet État étaient en France, vous en avez reçu quelque civilité, suivant l'ordre et l'intention de messieurs les États, Votre Altesse ne m'en doit point avoir l'obligation, mais à elle-même et à l'affection qu'il vous a plu témoigner pour les intérêts de ces provinces. Vous en avez voulu donner tant de marques pendant la négociation qui s'est faite pour le dernier traité, que messieurs les États généraux ont jugé qu'il fallait vous en témoigner leur reconnaissance. Je le ferai en mon particulier, quand l'occasion s'en offrira, et surtout en l'affaire de M. de Montpouillan, qu'il vous a plu me recommander. Car encore que je n'aie point de part à l'administration de la justice, et qu'elle soit entre les mains de personnes qui la lui conserveront tout entière, je ferai néanmoins tout ce qui dépendra de moi pour lui en faire avoir une prompte expédition, autant que la nature et l'état de l'affaire le pourront permettre, afin que vous voyiez la considération que j'ai pour votre recommandation, et que vous y trouviez des effets des sentiments affectionnés et respectueux avec lesquels je suis,

Monsieur,

De Votre Altesse,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

C.

A M<sup>ME</sup> LA PRINCESSE DOUAIRIÈRE D'ORANGE.

30 septembre 1663.

Madame, Je me trouve infiniment honoré par la lettre qu'il vous a

plu m'écrire de Turnhout, le 1<sup>er</sup> de ce mois, et n'ai pas manqué de voir par plusieurs fois messieurs de l'une et l'autre cour de justice, pour les prier d'envoyer à messeigneurs les États de Hollande et West-Frise leur avis sur les représailles que Votre Altesse demande contre le roi d'Espagne. Ils m'avaient promis qu'ils y travailleraient, dès qu'ils auraient les pièces dont la communication ayant été en quelque façon retardée ci-devant par l'indisposition de M. de Buysero, je ne doute point qu'ils ne forment présentement leur avis, puisqu'ils ont les pièces nécessaires. Dès qu'il sera achevé, j'en ferai rapport à l'assemblée, afin qu'elle prenne sur cela les résolutions que la prudence et la justice dicteront. J'estime que Votre Altesse est suffisamment persuadée du zèle que j'ai pour appuyer les affaires de M. le prince d'Orange en tout ce qui est juste et équitable, et aussi que je travaillerai de tout mon pouvoir à ce que Son Altesse puisse une fois, sans plus de délais, recevoir les deniers que le roi d'Espagne lui retient, il y a déjà tant d'années; en sorte que je ne doute point que Votre Altesse n'y trouve nouveau sujet de se persuader de plus en plus que je suis,

Madame.

De Votre Altesse,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

CI.

A M. LE COMTE D'ESTRADES.

12 janvier 1663.

Monsieur, Je suis chargé par messeigneurs les États généraux de vous supplier de représenter au Roi, votre maître, que, contre l'intention de Sa Majesté, et contre ses ordres exprès, portés par l'édit d'établissement des 50 sous pour le droit de fret, arrêté à Fontainebleau le 16 juillet 1659, et plus particulièrement par le traité d'alliance fait entre Sa Majesté et cet État, le 27 avril 1662, et encore par l'arrêt qu'il lui a plu faire donner en son Conseil d'État depuis quelques

mois, les commis établis par les fermiers à la recette dudit droit ne laissent pas d'incommoder extrêmement le commerce, dont la liberté est un des plus précieux fruits que cet État espère de cette alliance, en exigeant le droit du fret, non-seulement lorsque les navires de ce pays sortent des ports de France, mais aussi lorsqu'ils y rentrent, ce qui est une vexation contraire directement aux intentions de Sa Majesté, exprimées audit traité et en sa dernière déclaration.

D'ailleurs, Sa Majesté s'est bien clairement expliquée sur le fret même, et particulièrement audit édit de Fontainebleau, en déclarant que les navires, qui, suivant le traité, ne payent qu'en sortant, ne payeraient non plus en sortant vides, et, par conséquent, qu'ils ne payeront qu'à proportion de leur charge et pas davantage.

Et néanmoins l'État reçoit si souvent des plaintes sur ce sujet et sur les contraventions qui se font pour cet égard, qu'il ne se peut pas dispenser de prier très-instamment le Roi d'y remédier et de trouver bon qu'en même temps il lui représente que, quelque ordre que Sa Majesté y puisse donner, et quelque remède qu'elle y puisse apporter, il sera presque impossible de prévenir les désordres qui s'y commettent continuellement par ceux qui ne se jettent en cette sorte d'emplois qu'à dessein de rapiner, si ce n'est que Sa Majesté, prenant plaisir à achever de s'acquérir l'affection de ses peuples, supprime entièrement ce droit, la continuation de la levée duquel ne pouvant que donner sujet à des plaintes et à des déplaisirs continuels.

Comptant là-dessus sur vos bons offices accoutumés et sur votre juste appréciation des choses, je vous prie de me croire, etc.<sup>1</sup>

## CII.

## AU MÊME.

2 février 1663.

Monsieur, Je viens de nouveau, au nom de messieurs les États généraux, mes maîtres, vous prier plus amplement, et sous des points

<sup>1</sup> Tirée d'une liasse ayant pour titre : *Lokethias Van Holland*, A, A. 59, n° 5.

précis, de vouloir représenter à Sa Majesté le roi de France qu'il se fait tant de contraventions au traité qu'il lui a plu de conclure avec cet État, que l'on ne se peut plus empêcher de s'en plaindre, et particulièrement :

1° De ce que, contre le contenu en l'article séparé, qui porte en termes exprès que *dès à présent Sa Majesté donnera les ordres nécessaires à ce que l'imposition de 50 sous pour tonneau ne soit exigée des habitants de ces Provinces-Unies qu'une fois pour chaque voyage en sortant des ports de son royaume, et non en y entrant*, l'on ne laisse pas d'exiger des vaisseaux de ces pays ledit droit deux fois, en entrant aussi bien qu'en sortant, ce qui est directement contraire à l'intention du roi, exprimée dans ledit article.

2° Ainsi que de l'exécution que les fermiers du droit de 50 sous pour tonneau font faire du droit entier sur les navires chargés de sel, contre la disposition expresse du même article, qui dit bien formellement, que *dès à présent, les navires chargés de sel ne payeront que la moitié desdits 50 sous*; ce qui fut demandé alors par les ambassadeurs extraordinaires de cet État, avec d'autant plus d'instances, qu'ils avaient ordre de faire en sorte que les habitants de ces provinces fussent déchargés et soulagés au plus tôt. Tellement que je ne doute point que Sa Majesté ne fera aucune difficulté de faire exécuter sa volonté, portée par ledit article séparé.

3° Il se fait aussi une contravention très-manifeste, sans doute encore contre l'intention du roi très-chrétien, à l'article 20 dudit traité, et cela en deux points fort importants. Premièrement, en ce que, au préjudice des termes exprès du même article, qui dit qu'*il sera permis aux sujets de Sa Majesté et aux habitants de ces provinces de porter et vendre dans les États l'un de l'autre toutes sortes de marchandises et de denrées, dont l'entrée, ou sortie et transport ne sera défendu aux sujets de l'un ni de l'autre, sans que cette liberté puisse être limitée et restreinte par aucun privilège, octroi, ou concession particulière, à l'exception seulement des huiles de baleine*, liberté qui a été étendue, par un arrêt du Conseil d'État du 16 décembre dernier, à la compagnie du Nord, *jusqu'aux huiles d'autres*

*poissons, et même aux huiles de navet, de colza, de lin et de savon noir*, les habitants de cet État sont continuellement vexés et inquiétés, sous prétexte que, dans les huiles de navet, de lin et de colza, il y a des huiles de baleine. Cela est contre le texte exprès de l'article susdit, qui ne limite la liberté générale que par la seule exception des huiles de baleine; et cependant, sous ce prétexte, l'on défendrait tacitement le commerce de toutes sortes d'autres huiles.

Secondement, en ce que cet État, se voulant prévaloir, comme de raison, du contenu de cette partie du même article 20, qui dit expressément que *l'exception touchant les huiles de baleine ne durera que pendant le temps porté par le privilège déjà donné par le roi à la compagnie du Nord*, et voulant s'informer particulièrement du temps porté par ledit privilège, l'on a fait voir à M. Boreel, ambassadeur de cet État en France, une copie d'un privilège accordé à perpétuité, comme si l'on avait dessein d'éluder ce qui est porté par ledit article, et de frustrer cet État de ce qu'il peut légitimement espérer en vertu de cela. Les articles accordés au nommé Thomas Gosselin, le 16 novembre 1661. disent bien expressément que le privilège accordé à Robert Yvon, seigneur de Saint-Maur, ne lui avait été accordé, en l'an 1657, que pour vingt ans, et que ledit Gosselin ne le prend que pour neuf ans, le roi se réservant, avec cela, bien expressément la faculté de déposséder ledit Gosselin et sa compagnie dans quatre ans, s'il lui plaît. Or tout cela est aussi contraire à la perpétuité prétendue de la copie qu'on a fait voir à M. l'ambassadeur Boreel, que cette perpétuité est contraire elle-même à l'intention du roi et de messieurs les États, portée par ledit article.

Sur quoi, Monsieur, nous attendrons la réponse que l'on se peut légitimement promettre de la sincérité et de la justice de Sa Majesté. et des bons offices dont il plaira à Votre Excellence, je n'en doute pas. de vouloir accompagner ce mémoire. vous prieant, Monsieur. de me croire, etc.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Même liasse.

CIII.

AU MÊME.

23 juin 1663.

Monsieur, Voici les raisons pour lesquelles les États de Hollande et West-Frise se trouveraient empêchés de remettre entre les mains du roi très-chrétien le capitaine Laurens Davids, présentement détenu dans les prisons de Dordrecht :

1° Que la prévention a lieu en des délits communs, et que les crimes de cette nature se punissent aux lieux où les criminels sont appréhendés, suivant la règle générale : *ubi te invenio, ibi te judico*;

2° Que Laurens Davids, pour avoir demeuré longtemps à Calais, ne peut pas avoir renoncé à ce qu'il doit au lieu de sa naissance, qui est Dordrecht, ni être dispensé de l'obéissance qu'il doit aux lois du pays, lesquelles défendent, sous punitions exemplaires, de prendre des commissions d'aucun roi ou potentat étranger. Tellement qu'ayant péché contre les ordonnances émanées sur ce sujet, et confirmées de temps en temps, devant qu'il ait failli contre la commission qu'il a prise de M. l'amiral de France, il peut et doit être jugé au lieu où il se trouve par ceux qui sont, en cette rencontre, ses juges compétents et naturels;

3° Que ledit S<sup>r</sup> Laurens Davids étant notoirement forban, et ayant piraté sous le pavillon de cet État, l'on a intérêt ici de le faire punir, pour justifier l'intention de cet État envers ceux qui, ayant été volés par des gens de ce pays et sous le pavillon de cet État, s'en pourraient ressentir sur les effets que la compagnie des Indes Orientales a dans la mer Rouge ou en ces quartiers-là;

4° Outre que, ladite compagnie faisant payer comptant toutes les marchandises qu'elle fait acheter des Maures, devant que de les faire transporter à Suratte ou ailleurs, il ne se peut qu'elle ne se trouve fort intéressée aux prises que ce capitaine et ses complices ont faites.

Telles sont les raisons que j'ai à vous exposer, en demeurant, etc.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Même liasse.

## CIV.

## AU MÊME.

2 août 1663.

Monsieur, Puisque les jaugeurs, qui sont établis en ces pays pour mesurer les navires, sont assermentés, l'on a sujet d'être surpris des plaintes que Votre Excellence fait d'un navire de seize tonneaux qui aurait été taxé à vingt-trois par le jaugeur de Rotterdam, et d'autant que, de la part de cet État, l'on s'est plaint par plusieurs fois, avec grand sujet, des semblables désordres qui se commettent véritablement en France. Pour y remédier et pour prévenir toutes sortes de plaintes à cet égard, l'on n'a point d'autre expédient à proposer, de ce côté, sinon qu'il est fort facile de savoir la capacité et la grandeur des navires de ce pays, parce que tous les navires payent ici à l'État une espèce de fret, c'est-à-dire une certaine somme par lest; de sorte que les fermiers du fret ou leurs commis, en France, pourraient régler leurs droits sur la jauge légitimement faite d'autorité publique en ces pays, sur laquelle ledit droit se paye ici à l'État, sans se donner la licence d'exiger au delà de la juste grandeur des navires. C'est ainsi que l'on en use à l'égard des droits que les vaisseaux de ces pays payent au passage du Sund, où les fermiers ou officiers du roi de Danemark se règlent absolument, et sans aucune autre contestation ou recherche, sur les passe-ports des bureaux de ces pays, pour la quantité et qualité des marchandises.

S'il plaît à Sa Majesté faire faire une ouverture semblable pour la jauge des navires de son royaume, sur laquelle on puisse prendre un pied assuré, on l'embrassera volontiers, pour aller au-devant de toutes les plaintes que l'on pourrait faire sur ce sujet.

L'on ne doute point aussi que le roi n'ordonne aux fermiers du fret et à leurs commis de ne lever ce droit que sur les vaisseaux chargés, et à proportion de leur charge; en sorte que ceux qui entreront dans les ports et havres du royaume, ou entièrement vides ou en partie, ne

payent rien du tout, ou seulement pour la partie du navire qui est chargée. Ce qui semble être conforme à l'intention de Sa Majesté, exprimée en son ordonnance, datée de Fontainebleau le 16 juillet 1657. Et ceci est si juste, qu'il y a lieu d'espérer que cela ne recevra point de difficulté.

Mais, pour les lever toutes à la fois, et pour prévenir par un seul remède toutes les plaintes qui en pulluleront tous les jours, il serait à souhaiter que Sa Majesté eût la bonté de supprimer tout à fait le droit du fret, et qu'elle laissât la liberté du commerce tout entière à ses plus fidèles amis et à ses plus affectionnés alliés, parce que tous les autres remèdes que l'on y apportera pourront bien fermer la plaie, mais ne la guériront pas si bien que l'on n'en sente continuellement la douleur et qu'elle ne soit au hasard de se rouvrir.

Recommandant tout cela à vos bons offices, je suis, Monsieur, etc. <sup>1</sup>

---

CV.

AU MÊME.

14 septembre 1663.

Monsieur, Je viens supplier Votre Excellence de vouloir bien faire connaître à M. le marquis de Lionne que j'ai remarqué que M. l'ambassadeur Borel, ayant mis sur la liste des traités dont cet État demande la garantie à la France, le traité de Portugal, ne laisse pas de déclarer bien expressément que tous les traités couchés sur ladite liste ont été conclus et même ratifiés devant la conclusion de notre alliance avec la France. Or cette déclaration n'est pas conforme à la vérité de la chose, à l'égard dudit traité de Portugal; elle est même directement contraire à ce qui est en ladite liste au sujet dudit traité, savoir: qu'il aurait été ratifié à la Haye le 28 novembre 1662, quoique en effet les ratifications dudit traité n'aient été échangées que le 18 décembre de la même année. Ainsi, Monsieur, il sera à propos de réformer ces

<sup>1</sup> Même liasse.

erreurs, et il plaira à M. le marquis de Lionne trouver bon que cette liste soit changée, en sorte que. au lieu de la déclaration générale, l'on y ajoute une exception qui fasse connaître que le traité de Portugal, quoiqu'il n'ait été conclu et consommé à sa dernière perfection, par l'échange des ratifications, que le 18 décembre 1662, ne laisse pas d'y être mis, en vertu du septième des articles séparés, conclus et arrêtés au même temps que le traité d'alliance. En quoi j'espère, Monsieur, qu'il ne se trouvera pas de difficulté, puisque l'on ne donne cette petite incommodité à M. de Lionne qu'afin de rendre la chose plus claire et plus sûre.

Faites-moi l'honneur de me croire toujours, Monsieur, etc.<sup>1</sup>

## CVI.

## AU MÊME.

29 novembre 1663.

Monsieur, J'ai reçu l'avis que vous avez eu la bonté de me donner de l'ouverture, faite par le roi d'Angleterre à Sa Majesté Très-Chrétienne, de son inclination à renouveler le traité fait entre les deux nations en 1655, et je considère et reçois cette communication comme une marque singulière de la bonne inclination et affection de Sa Majesté pour cet État, à laquelle nous tâcherons toujours de répondre, de ce côté, par des offices réciproques d'amitié en toutes sortes d'occasions.

Et, pour ce qui est de l'affaire même, je puis dire à Votre Excellence que l'on sera très-aise en ce pays de la voir acheminer à sa perfection, tant parce que Leurs Hautes Puissances ont toujours passionnément souhaité de voir les trois États voisins, de France, Angleterre et Provinces-Unies, vivre ensemble en bonne amitié et correspondance, soit en général, soit pour chacun d'eux en particulier (ainsi que Leurs Hautes Puissances se sont employées de tout leur pouvoir, en ladite année 1655, pour faire réussir ledit traité), que parce que Leurs Hautes Puissances

<sup>1</sup> Même liasse.

se sont encore, depuis peu, obligées à la garantie du même traité par l'alliance dernièrement conclue, et par les listes des traités qui devaient être garantis, exhibées et échangées ensuite.

Seulement je prie Votre Excellence, par les présentes, de tâcher de disposer les affaires de sorte que, au cas que le renouvellement dudit traité se fasse, il fût le bon plaisir du roi, votre maître, de stipuler, à cette occasion, en faveur de Leurs Hautes Puissances, que cet État puisse être compris nommément audit renouvellement de traité, en telle sorte qu'il puisse jouir effectivement de toutes telles immunités, exemptions, prérogatives et avantages, que les parties contractantes stipuleront pour elles-mêmes.

Et, bien que cela puisse être demandé au roi d'Angleterre, comme un droit acquis, en vertu du treizième article du traité fait avec Sa Majesté l'année passée, dont l'extrait est ci-joint, comme aussi sur l'exemple de l'inclusion, stipulée alors dans le même traité de l'année 1655, par le Protecteur d'Angleterre, pour cet État, en vertu d'un semblable article inséré au traité, qui fut fait quelque temps auparavant entre ledit Protecteur et cet État, sur lequel il fut alors passé un acte d'acceptation par Leurs Hautes Puissances et présenté au roi de France, dont aussi la copie est jointe à celle-ci, si est-ce pourtant que ladite inclusion, avec son effet positif, couchée en des termes clairs et exprès, sera plus agréable à Leurs Hautes Puissances, si elles la reçoivent des mains du roi très-chrétien, comme lui étant présentement plus fortement et plus étroitement alliées et attachées. Sur quoi nous attendrons, en son temps, les effets des bons offices de Votre Excellence et de l'affection de Sa Majesté pour cet État, demeurant toujours, Monsieur, etc.

PREMIER EXTRAIT.

Treizième article du traité conclu dernièrement, en l'année 1662, entre l'Angleterre  
et les Provinces-Unies.

Item, si ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne, ou lesdits seigneurs États généraux des Provinces-Unies' des Pays-Bas font ou traitent aucune alliance, amitié.

confédération ou accord, avec aucuns autres rois, républiques, princes ou États, l'un d'eux fera comprendre l'autre et les États dans lesdites alliances, amitiés, confédérations ou accords, ou en chacune d'icelles, s'il y veut être compris, et donnera communication à l'autre de tels traités d'amitié et confédération.

## SECOND EXTRAIT.

Traité avec le Protecteur, 1655.

D'autant qu'après le traité de paix, amitié, accord et alliance, conclu le 3 novembre de l'année dernière entre le royaume de France et la république d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, etc., comme aussi entre les terres, domaines, villes et places, qui sont sous l'obéissance et sujétion de l'une ou de l'autre à de certaines conditions et pactions, contenues en vingt-huit articles, le 23 du même mois de novembre, il ait été aussitôt ajouté un article séparé pour l'inclusion des hauts et puissants seigneurs les États généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, en la manière qui suit :

« Il a été convenu et conclu, de part et d'autre, que, dans le traité entre la France et l'Angleterre, daté de Westminster le 3 novembre (nouveau style) 1655, seront compris et inclus les hauts et puissants seigneurs États généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas avec tout et chacun de leurs domaines et seigneuries, comme aussi les amis et alliés de l'un et de l'autre État, qui auront demandé d'être compris audit traité, dans trois mois prochain venant, à compter de la date dudit traité<sup>1</sup>. . . »

## CVII.

## A M. LE COMTE DE HORN.

14 janvier 1664.

Monsieur, La vôtre du 6 de ce mois, dont il vous a plu m'honorer, m'oblige de vous dire que je ne crois pas que votre absence pour quelque temps puisse être préjudiciable ni à l'État ni à vous-même. L'affaire de l'évêque de Munster me semble telle, que la justice et la raison l'obligera de retirer ses troupes, quand il aura reçu le payement pour lequel il intente son exécution, et qu'il prévendra par ce moyen

<sup>1</sup> Même liasse.

que l'État ne soit pas nécessité de faire marcher ses troupes pour faire déloger les siennes du pays d'Oost-Frise. Cependant je demeure.

Monsieur,

Votre très-humble et très-obligé serviteur.

CVIII.

A M. CHRÉTIEN HUYGENS DE ZÛLICHEM ,

GENTILHOMME HOLLANDAIS<sup>1</sup>.

7 février 1664.

Monsieur, Par votre lettre du 1<sup>er</sup> du mois courant, j'ai appris avec satisfaction et un vif plaisir que des essais faits en mer avec vos horloges donnent l'espoir bien fondé qu'elles pourront servir dans des voyages de long cours, afin de fixer la longitude est ou ouest. J'espérais qu'avant votre départ vous eussiez demandé un octroi à MM. les États généraux. Comme cela ne s'est pas fait jusqu'ici, je me permets de vous donner en considération de faire aussi promptement que possible cette demande, d'autant plus que votre compagnon ne semble pas se rencontrer avec vous en discrétion. A mon avis, l'affaire pourrait être entamée même en votre absence, en ce qu'avant que l'on prendra une disposition à cet égard on soumettra sans doute l'ouvrage à la compagnie des Indes Orientales, ou à l'une ou l'autre des amirautés, dans le dessein de faire des essais. Je me réfère en ceci à votre meilleur avis et je suis,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

JEAN DE WITT.

1664.

<sup>1</sup> Cette lettre est signée, non écrite, de De Witt; l'adresse est en français, le cachet porte un lièvre avec deux chiens.

## CIX.

A M. FRICQUET,

ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DE L'EMPEREUR.

30 août 1664.

Monsieur, Touchant l'affaire de la dette de M. l'Électeur de Brandebourg, je demeure toujours de ce même sentiment que je vous ai déclaré ci-devant, savoir : que je crois que les États de Hollande n'auront point de répugnance que quelques médiateurs ou compositeurs amiables interviennent, prennent connaissance de ladite affaire et accommodent les parties, s'il se peut, sans que pourtant on soumette à aucun arbitrage ce qui est déjà rendu clair et liquide par la confession volontaire des parties mêmes, et reconnu pour tel par leur propre sceau et signature; car, pour moi, je juge qu'il importe à cet État que des alliés et amis désintéressés aient occasion de voir comme quoi la soutenue de messeigneurs les États de Hollande en cette affaire ne peut souffrir aucune contradiction, et que, par ce moyen, leur jugement puisse servir pour faire résoudre Son Altesse Électorale à accomplir sa promesse si solennellement faite; et c'est pourquoi je tiendrai très-volontiers la main à ce que l'intervention des médiateurs et compositeurs amiables soit acceptée par lesdits seigneurs États, mes maîtres; ce que je n'ai pas voulu manquer de vous faire savoir pour satisfaire à ce que vous avez désiré de moi; comme je ne manquerai pas aussi, en toutes autres occasions, de témoigner que je suis véritablement, Monsieur.

Votre très-humble serviteur.

## CX.

A M. LE COMTE D'ESTRADES,

AMBASSADEUR DU ROI DE FRANCE EN HOLLANDE.

20 avril 1665.

Monsieur. Je viens de recevoir votre lettre, écrite cejourd'hui à la

Haye, avec la copie de celle du roi de France, adressée à Votre Excellence de Paris, le 24 de ce mois, et où j'apprends avec beaucoup d'agrément que le roi de la Grande-Bretagne s'est aussi résolu à la fin d'accepter la médiation de Sa Majesté. Il est bien vrai, et nous l'avons aussi pu remarquer par les lettres de notre ambassadeur à Londres, qu'il n'a pas donné toutes les lumières et toutes les ouvertures que les ambassadeurs de Sa Majesté ont légitimement pu désirer de lui. Mais je ne doute nullement que, après qu'il aura reçu la réponse de l'État sur lesdites lettres, il ne donne à Leurs Excellences toute la satisfaction qu'ils désireront.

Je crois que messeigneurs les États ne trouveront pas bon de tirer M. Van Beuningen du poste où il se trouve à présent, tant qu'ils seront obligés de faire solliciter auprès du roi de France le secours qui leur est dû sans exception ni délai; outre qu'il y a peu d'apparence qu'ils puissent se résoudre à l'envoyer en Angleterre, sans avoir vu auparavant qu'il y aura apparence et un bon acheminement à une sûre et honnête paix. Quant à moi, je veux bien confesser que je juge qu'il ne pourrait être qu'à déshonneur à l'État de n'avoir envoyé ledit Sr Van Beuningen en Angleterre que pour écouter les propositions et demandes extravagantes qui seront sans doute faites de la part des Anglais. Mais, si le roi pouvait résoudre d'y envoyer Votre Excellence, qui est déjà pleinement instruite des intentions de cet État, et qui pourrait encore, devant son départ, recevoir toutes les informations qu'elle désirera, je crois que ce serait pour le bien de la négociation et pour pénétrer, sans perte de temps, les sentiments intérieurs des Anglais, comme aussi pour parvenir à une prompte fin de la même négociation, d'un côté ou d'autre.

Voilà mes conjectures sur le sujet dont vous m'avez daigné écrire, me remettant, en tout et partout, à ce que l'État trouvera bon de résoudre sur ce que Votre Excellence lui représentera touchant le contenu de ladite lettre de Sa Majesté. Je suis,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

## CXI.

## AU MÊME.

12 mai 1665.

Je vous suis obligé de la communication des avis dont vous m'avez donné part avec vos lettres du 29 avril et du 5 de ce mois. Les occupations que me donnent ici les préparatifs de la guerre m'ont, jusqu'ici, dérobé le temps qu'il me fallait pour vous entretenir au sujet des propositions que l'on pourrait faire en Angleterre au sujet de l'avancement de la paix. Je ne trouve nullement étrange l'avis que donnent MM. les ambassadeurs extraordinaires du roi de France, savoir : que le roi de la Grande-Bretagne ne peut être disposé pour faire les premiers pas ; mais il me semble aussi que, pour les mêmes raisons, l'on ne doit pas presser messeigneurs les États à s'ouvrir sur les conditions du traité. C'est notoirement dans l'ordre et de la forme que les ouvertures et les propositions procèdent des médiateurs, et non pas des parties. Votre Excellence sait que j'ai de temps en temps, avant le départ de MM. les ambassadeurs de Paris, fort insisté pour qu'on voulût concerter auparavant, en la même ville, avec le Sr Van Beuningen, qui était instruit des intentions de ses maîtres, ou bien par Votre Excellence ici avec ceux de l'État, sur ce que l'on avait à négocier en Angleterre, et sur la conduite que l'on y pourrait tenir de la part du roi très-chrétien, aussi bien pour l'avancement de la paix que pour la satisfaction de son allié. Si cela eût été fait, tant Sa Majesté que MM. les ambassadeurs, dès le commencement de leur arrivée à Londres, se fussent trouvés pleinement instruits et de tout ce qui peut servir à confondre les Anglais, quand ils entrent en matière et se mettent à justifier leurs procédures contre cet État, et des conditions sur lesquelles Leurs Hautes Puissances pourraient se résoudre à un traité. Non que j'aie jamais jugé, ou que je sois encore de cette opinion, qu'il est à propos de faire aucune proposition ou ouverture aux Anglais, comme venant de la part de cet État, ou comme étant concertée avec Leurs

Hautes Puissances, mais seulement comme des pensées et propositions de médiateur, lequel, ayant une si étroite liaison et alliance avec l'une des parties, ne rencontrera que trop de disposition dans l'autre pour croire qu'il n'avance rien que ce qu'il sait être agréable, ou au moins acceptable, à son allié.

Or, pour ne pas vous celer mon sentiment sur les propositions qui pourraient être faites par MM. les ambassadeurs de Sa Majesté, en qualité de médiateurs entre le roi de la Grande-Bretagne et les États généraux de ces Provinces-Unies, je considère que les choses que l'on a à démêler ensemble, ou bien que l'une des parties prétend et demande de l'autre, sont de différente nature; car elles ont rapport : premièrement, à des affaires arrivées avant le dernier traité fait entre le roi de la Grande-Bretagne et cet État; secondement, à des affaires arrivées après la conclusion dudit traité et avant la rupture réciproque; et, en troisième lieu, à des affaires arrivées après ladite rupture et pendant la guerre ouverte.

Quant aux premières, il est évident que les médiateurs n'en peuvent faire autre proposition, sinon que l'on demeure, de part et d'autre, à ce qui en est disposé dans le susdit traité, et que l'on l'exécute réciproquement de bonne foi, selon la forme et teneur. En quoi aussi il n'y a point d'opinion différente, que je sache, entre les parties, sinon à l'égard des deux navires, nommés *la Bonne-espérance* et *Henri Bonne-Aventure*, savoir, touchant le vrai sens des paroles du quinzième article, *poterunt litem inceptam proseguere*, dont on a donné ci-devant, par écrit, toutes les informations et tous les éclaircissements nécessaires au roi de France. Et, puisque Leurs Hautes Puissances se sont relâchées si avant à l'égard de ce différend, qu'elles ont offert de soumettre la décision et la détermination du vrai sens de ces paroles au Parlement de Paris ou à quelque autre cour bien réglée, il ne reste autre chose, touchant ce point, qu'à faire comprendre au roi de la Grande-Bretagne que c'est à tort qu'il entre en contestation avec Leurs Hautes Puissances sur ce sujet, ou bien à le disposer à consentir aussi, de son côté, à ladite soumission.

Touchant les affaires de la seconde nature, elles consistent en ce

que les Anglais demandent réparation du dommage qu'ils prétendent avoir souffert par l'empêchement qui serait fait, de la part des compagnies privilégiées de cet État, à deux navires anglais, ayant dessein d'entrer au havre de Porcat, proche de la ville de Cochin, et à quelques autres qui auraient voulu entrer dans quelques havres de la côte de Guinée; et en ce que les États généraux demandent restitution des places prises par les Anglais sur la même côte, comme aussi de la Nouvelle-Belgique et des vaisseaux de leurs sujets, que les mêmes Anglais ont pris, tant sur ladite côte de Guinée que dans la Manche et aux environs, avant la dénonciation de la guerre. Or il est constant que, comme Leurs Hautes Puissances ont offert de faire dédommager lesdits sujets du roi d'Angleterre qui prétendent être endommagés par les sujets de cet État, quoique leur prétention ne soit pas tout à fait bien fondée, le roi de la Grande-Bretagne aussi ne peut avoir eu aucun prétexte de faire occuper par surprise la Nouvelle-Belgique et lesdites places sur la côte d'Afrique, non plus que lesdits navires, saisis dans la Manche et aux environs. Par conséquent l'on ne peut attendre, sur les affaires de cette seconde nature, aucune proposition de la part de Sa Majesté très-chrétienne, sinon que les États généraux exécuteront, de leur côté, leur promesse donnée touchant le dédommagement des intéressés auxdits navires anglais, et que le roi de la Grande-Bretagne, de son côté, fasse restituer la Nouvelle-Belgique et les places prises en la côte d'Afrique, comme aussi lesdits vaisseaux pris dans la Manche et aux environs, avant la dénonciation et déclaration publique de la rupture; car il n'est pas raisonnable, à ce qu'il me semble, que l'on ait grand égard à ce que les Anglais, mal à propos échauffés et aigris, pourraient rejeter ou accepter, mais seulement à ce qui est juste et raisonnable. Or, qu'il soit de la dernière justice que les Anglais restituent ce qu'ils ont pris avec la dernière injustice, c'est chose qui ne peut souffrir aucune contradiction; et nous croyons avoir tout sujet d'attendre que Sa Majesté très-chrétienne ne souffrira point qu'il soit fait des propositions et ouvertures de sa part qui choqueraient également et la justice et ses alliés.

Quant aux affaires de la troisième nature, savoir : les dommages que l'on s'est faits l'un à l'autre après la déclaration de la guerre, ce sera sans doute par une compensation mutuelle qu'il en faudra sortir, à l'ordinaire. Quoiqu'il soit vraisemblable que tout ce que le lieutenant-amiral de Ruyter aura pris sur les Anglais, en Afrique ou ailleurs, aura été fait après ladite déclaration de guerre ouverte, et que, par conséquent, les États le pourraient retenir à bon titre, si est-ce pourtant qu'il y a apparence de les amener à en promettre et faire effectivement la restitution, moyennant que les Anglais restituent aussi, de leur côté, la Nouvelle-Belgique et les places occupées en Afrique, ce dont il est très-certain que les États ne se relâcheront jamais.

Au reste, Monsieur, si vous trouvez quelque chose à redire en ce qui a été posé ci-dessus, je vous prie de m'en faire part au plus tôt. et vous vous pouvez assurer que, en tel cas, je ne manquerai pas de donner à Votre Excellence toutes les informations qu'elle pourra désirer sur les points où elle ne se trouvera pas assez instruite et bien satisfaite. Et cependant je demeure,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

CXII.

AU MÊME.

28 mai 1665.

Monsieur, La flotte de l'État, laquelle était sur le point de sortir, lorsque je reçus la lettre que Votre Excellence me fit l'honneur de m'écrire le 20 de ce mois, m'a si fort occupé, que, jusqu'ici, il m'a été impossible de répondre avec application à ce que vous désirez de moi, au sujet de la lettre que MM. les ambassadeurs extraordinaires de France à Londres vous écrivent le 15 de ce mois. J'ai reçu, depuis, votre billet du 26, avec l'extrait de la lettre du roi très-chrétien du 22, et vous rends grâces très-humbles de l'affection que vous continuez de témoi-

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc., ann. 1665, p. 249.

guer pour le bien des affaires de cet État, qui vous en est obligé, comme je le suis de la confiance que vous voulez bien prendre en moi. Je ne m'en servirai que pour tâcher de donner à Sa Majesté et à MM. ses ministres d'autant plus de connaissance de la sincérité de nos intentions et d'autant plus de moyen de faire réussir celle qu'Elle a de porter les affaires à un accommodement, ou bien d'exécuter le traité qu'Elle a avec cet État en tous les points et articles.

En la lettre que je me suis donné l'honneur de vous écrire, le 6 de ce même mois, j'ai fait connaître que je juge que MM. les ambassadeurs de France, qui sont à Londres, doivent poser pour fondement de leur négociation le traité que cet État a fait avec le roi d'Angleterre en 1662. Je suis encore dans le même sentiment, et j'estime que, puisque tous les différends, qui étaient alors entre cette couronne-là et les Provinces-Unies des Pays-Bas, ont été ou amortis ou réglés par le même traité, c'est à eux à examiner lequel des deux partis y a contrevenu, à distinguer entre ce qui s'est fait avant le traité, entre les affaires qui sont survenues depuis la conclusion du traité avant la rupture actuelle et entre celles qui sont arrivées depuis la déclaration de la guerre; à chercher les moyens de faire réparer les contraventions par ceux qui les ont faites, et à disposer les esprits, de part et d'autre, à un accommodement juste et raisonnable. Cette distinction de ces trois sortes d'affaires est si nécessaire, qu'il est impossible, sans cela, que MM. les ambassadeurs extraordinaires puissent bien entamer la matière; comme il est certain que, moyennant cette distinction, ils verront jusqu'à quel point ils peuvent porter leur médiation. Car il est constant que, si le traité de 1662 a amorti ou réglé tous les différends, l'on ne doit point aller déterrer les affaires qui ont été amorties, et que, pour vider les autres, il faut demeurer dans les termes portés dans le traité; et ainsi, à l'égard du fort Saint-André et de l'île de Boavista, dans la rivière de Gambie, et des navires *Bonne-Espérance* et *Heuri Bonne-Aventure*, l'on doit suivre ponctuellement ce que le traité ordonne sur ce sujet. C'est pourquoi cet État n'avait garde de permettre à son ambassadeur, qui est à Londres, de parler à ceux de France de ces

deux affaires, dont la première est de la nature de celles qui, suivant le quinzième article du traité, doivent être soumises à l'examen, à l'arbitrage et à la décision des commissaires qui doivent être nommés pour cela de part et d'autre; et l'autre est l'unique qui ait été exceptée, par le traité, de l'amortissement général, et ce seulement pour réserver aux intéressés le pouvoir de poursuivre le procès qui a été entamé pour cela. Vous jugerez bien, Monsieur, que ces affaires ayant été ainsi réglées par le traité, MM. les ambassadeurs extraordinaires ne peuvent pas désirer que le Ministre de cet État fasse quelque autre proposition touchant cela, puisque, d'ailleurs, nous avons offert, il y a longtemps, que, pour l'explication des mots qui parlent des navires *Bonne-Aventure* et *Bonne-Espérance*, où l'envoyé d'Angleterre cherche quelque ambiguïté, l'État se soumettrait à la décision du Parlement de Paris ou de quelque autre cour de justice dont l'on demeurerait d'accord. Et la disposition du traité, à cet égard, a été si religieusement observée de notre côté, que, bien que le fort Saint-André et l'île de Boavista aient été pris en pleine paix et pendant que l'on travaillait audit traité à Londres, de sorte que l'on n'en peut pas refuser la restitution, si est-ce pourtant que cet État ne l'a voulu demander qu'en la manière prescrite par le même traité; et ainsi il a raison de soutenir que les Anglais, qui veulent mal à propos faire valoir la prétention des deux navires, laquelle a été plusieurs fois réglée et effectivement éteinte, doivent en user de même et ne pas s'écarter de la seule route que le traité leur laisse pour aller à leur but.

Pour ce qui est du dédommagement de ceux qui se plaignent et prétendent que leur commerce a été traversé sur les côtes de Malabar et de Guinée, il plaira à MM. les ambassadeurs de considérer que cette affaire est d'une autre nature et d'une autre classe que les deux précédentes, parce qu'elle n'a été ni amortie ni réglée par le traité, mais qu'elle se doit régler suivant le dix-huitième article dudit traité, qui dit : « Que, s'il arrive que quelqu'un des sujets de l'un ou de l'autre « fasse ou entreprenne quelque chose contre le traité, l'alliance et amitié « ne laissera pas de subsister, et qu'il n'y aura que celui seul qui aura

« péché qui sera puni, et qu'il sera donné satisfaction aux intéressés. » C'est ce qui a été ponctuellement exécuté par cet État, quand il a protesté et offert que, bien que les prétentions des intéressés aux navires, que l'on dit avoir été empêchés de trafiquer aux côtes de Malabar et de Guinée, ne soient pas si liquides qu'on ne les puisse disputer avec justice, néanmoins MM. les États, pour le bien de la paix, disposeraient les compagnies privilégiées des deux Indes à leur donner la satisfaction que le roi de la Grande-Bretagne et cet État trouveraient raisonnable. C'est tout ce que le traité exige de nous, et c'est à quoi nous avons satisfait, même au dire de MM. les ambassadeurs de France, qui justifient notre procédé, quand ils posent en fait qu'il y a plus de huit mois que la proposition en a été faite, et avouent tacitement que cet État a plus fait qu'il n'était obligé de faire, dès ce temps-là. Sur quoi il plaira à Votre Excellence de considérer que ce prétendu empêchement de commerce est la seule contravention au traité de laquelle les Anglais se plaignent, bien que sans sujet. Avec l'affaire des deux navires, c'est là le prétexte qu'ils ont fait servir à leurs hostilités et à la violence avec laquelle, de leur côté, ils ont pris des forts et des places en la côte d'Afrique, toute la Nouvelle-Belgique en Amérique, et un très-grand nombre de navires qui, à la faveur du traité et de la paix, se trouvaient ou dans les ports d'Angleterre ou dans les mers de l'Europe. Tellement que, si l'on demeure dans les termes du traité, comme il y faut demeurer indubitablement, et que MM. les États l'aient exécuté, de leur côté, en offrant de faire dédommager les intéressés dès qu'ils auraient fait paraître leur perte en dommages, il faut nécessairement que les Anglais l'exécutent de leur côté; qu'ils restituent tout ce qu'ils ont pris devant la déclaration de la guerre, et qu'ils dédommagent l'État et les sujets qui s'y trouvent intéressés.

Je ne sais pas quelle difficulté MM. les ambassadeurs de France peuvent faire de proposer ce que dessus aux commissaires anglais. Il n'est pas fort nécessaire de faire réflexion si lesdites propositions ont été faites ci-devant, ou non, ni comment elles ont été reçues, mais si elles sont justes et raisonnables en elles-mêmes; si le roi d'Angleterre

a eu raison de les rejeter, et si cet État, de son côté, n'a pas satisfait au traité et au devoir d'amitié et de bonne correspondance.

Votre Excellence jugera, s'il lui plaît, si des ambassadeurs médiateurs, si des ministres d'un roi allié, qui est obligé de garantir cet État, de l'aider et de le défendre, de le conserver et de le maintenir en tous ses droits, possessions, immunités et libertés, tant de navigation que de commerce, de faire son possible pour faire cesser le trouble et hostilité, et réparer les torts et injures qui ont été faits à un État son allié, peuvent dire, de bonne grâce, que la restitution de ce qui a été pris est contraire, en tous ses points, au roi d'Angleterre, qui serait obligé de rendre places, forts, vaisseaux et marchandises, et à qui il ne serait rien rendu. Comment, Monsieur, sera-t-il permis au roi d'Angleterre ou à quelque autre puissance de prendre, sur cet État et sur ses sujets, des places, des forts, des vaisseaux et des marchandises, et aux ministres du roi qui est obligé, non-seulement de les faire restituer, mais aussi de contraindre celui qui aura fait ces outrages de les réparer, comment leur sera-t-il permis, dis-je, de dire qu'ils n'osent pas demander la restitution, parce qu'elle est désavantageuse à celui qui a pris? Si les ministres du roi font difficulté de demander cette restitution, comment est-ce que cet État peut espérer que Sa Majesté y contraindra le roi d'Angleterre, s'il la refuse? c'est-à-dire, comment osera-t-on espérer que le roi très-chrétien exécute le traité et garantisse cet État, conformément à sa parole royale? Pour moi, j'avoue que je ne suis pas capable d'avoir une pensée qui me puisse faire soupçonner que Sa Majesté veuille y manquer; et ainsi je ne puis croire non plus que MM. les ambassadeurs aient bien considéré que leur position, telle qu'elle se trouve dans leur lettre, est directement contraire à l'intention du roi leur maître.

Je dirais bien un mot sur ce qu'ils disent du règlement du commerce, n'était que, voyant que ma lettre n'est déjà que trop longue, je me trouve obligé d'en parler incidemment, à l'occasion de ce que Sa Majesté en dit, en sa lettre, dont il vous a plu m'envoyer un extrait.

Je ne m'étonne point, Monsieur, de ce que le secrétaire d'État

d'Angleterre a dit à MM. les ambassadeurs extraordinaires de France qu'il serait très-facile d'accommoder toutes les affaires pour le passé. Il est très-facile aux Anglais de parler ainsi, puisqu'ils sont en possession de forts, places, provinces entières, vaisseaux et marchandises, et à ceux qui ne leur osent pas demander la restitution, puisqu'ils sont persuadés ou que ce qu'ils ont pris leur demeurera, ou qu'ils seront quittes en restituant sans dédommagement ni réparation. Mais c'est en quoi nous ne trouvons pas notre compte, ni, pour parler franchement, l'exécution du traité de garantie. Et toutefois cet État offre de restituer quoi? Non pas ce qu'il a pris avant la rupture, car il n'a rien pris avant ce temps-là; mais ce qu'il a pris après une déclaration ouverte de la guerre, laquelle justifie toutes les prises, et qui en rend la possession légitime. Offre d'autant plus satisfaisante, que, par là, l'État renonce tacitement aux réparations et dédommagements dont l'importance serait bien plus considérable que celle d'une simple restitution.

Quant au règlement pour le commerce, je ne crois pas que la difficulté soit aussi grande que MM. les ambassadeurs la font. Tout ce que je trouve à redire, c'est que nos ennemis déclarés, qui n'ont eu aucun égard à un traité solennel, nous veulent extorquer, à la veille d'un combat, une chose qui est absolument volontaire et que l'on ne peut pas prétendre de droit. Il suffit que nous protestions de vouloir observer tout ce à quoi le droit des gens et le traité que nous avons avec l'Angleterre nous obligent. C'est tout ce que l'on peut exiger de nous, non-seulement en l'état où sont les affaires présentement, mais même en pleine paix. Si les Anglais désirent quelque chose de nous, qu'ils la demandent, lorsque l'amitié et la confiance seront rétablies, et alors nous ne manquerons pas de joindre les devoirs d'une bonne amitié aux obligations du droit des gens. Et, pour faire voir que ce prétendu règlement n'est pas si difficile que MM. les ambassadeurs du roi de France se l'imaginent, je ne craindrai pas de répéter ici ce que l'on a dit souvent à l'envoyé d'Angleterre, que cet État sera toujours prêt d'entrer en conférence au sujet d'un règlement pour le commerce, quand les Anglais seront disposés à souffrir qu'on le fasse

général, tant pour l'Europe que pour les Indes; MM. les États étant fort résolus de ne point faire de distinction, puisqu'ils jugent que ce qui est juste pour les Indes ne peut pas être injuste en Europe. Ce sont là mes pensées, Monsieur, et je puis dire que ce sont aussi les sentiments de l'État, puisqu'il a jugé à propos de les rendre publics par ses écrits. Ce sont aussi là toutes les avances que l'on peut faire, non à l'égard des Anglais, à qui nous n'avons point de propositions à faire, après qu'ils nous ont contraints de prendre les armes pour les mettre à la raison, mais seulement pour fournir à MM. les ambassadeurs médiateurs, qui doivent et peuvent trouver en eux et faire de leur mouvement les propositions qu'ils croient devoir faciliter la paix, les moyens sur lesquels ils puissent fonder leur médiation et réussir en leur négociation.

Je ne m'étendrai pas sur ce qu'ils disent, en la suite de leur lettre, de la crainte qu'ils ont d'irriter les esprits au lieu où ils sont, en faisant les mêmes propositions qui ont été faites ci-devant, et de l'intérêt qu'ils ont à détromper les Anglais de la fausse impression qu'ils ont touchant les intentions de la cour de France, parce que je me persuade qu'ils n'ont qu'à suivre les justes sentiments de leur maître pour vaincre cette crainte, et qu'en agissant sur le pied des traités que cet État a avec la France et avec l'Angleterre il leur sera très-facile de faire voir à tout le monde que le désir et l'intérêt de Sa Majesté vont à porter les affaires à un accommodement.

C'est tout ce que l'incommodité du lieu où je me trouve et l'embarras des affaires qui m'occupent encore me permettent de vous dire présentement, en attendant que j'aie l'honneur de vous voir, de suppléer de bouche à ce qui peut y manquer, et de vous assurer de l'affection avec laquelle je suis,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1665. p. 291.

## CXIII.

## A M. LE PRINCE DE TARENTE.

10 juin 1665.

Monsieur, Je suis obligé à Votre Altesse du jugement qu'elle fait de la part que je prends à ses intérêts, quoiqu'elle me fasse justice quand elle a de mes sentiments l'opinion qu'ils méritent. Je serai bien aise de vous les faire connaître dans une occasion où je vous puisse témoigner de la joie, comme je me trouve, en celle-ci, obligé de vous dire la douleur que votre affliction me donne. La perte que vous venez de faire d'une mère vous doit être très-sensible; mais vous trouvez de quoi vous consoler, Monsieur, dans ce que vous dites, que cette princesse est décédée dans un âge auquel peu de personnes atteignent, et avec une piété et résignation que l'on ne voit qu'en ceux que Dieu aime et qui aiment Dieu. Vous avez encore cet avantage qu'elle vivra toujours dans la mémoire de ceux qui l'ont connue pour la princesse de toute la France qui avait le plus de mérite et qui serait le plus regrettée, si l'on pouvait lui envier le bonheur dont elle jouit présentement. C'est ce que vous ne voudriez pas faire vous-même, Monsieur; et ainsi j'estime que vous considérerez cette rencontre, non comme une perte que vous venez de faire, mais comme une acquisition très-précieuse dont feu M<sup>me</sup> la duchesse de la Trémoille est allée prendre possession. Le soin que vous avez de faire élever vos enfants en la religion réformée, dont par la grâce de Dieu nous faisons profession, est un effet de votre insigne piété; et il ne se peut que le zèle et l'affection que vous témoignez pour le bien de l'État ne soit très-agréable à ceux qui ont le pouvoir et la volonté de le reconnaître. Pour moi, qui ai toujours eu une estime très-particulière pour votre personne, je ne fais que souhaiter l'occasion où je vous en puisse donner les plus fortes preuves, et vous témoigner que je suis véritablement, Monsieur,

De Votre Altesse, etc.<sup>1</sup><sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1665, p. 314.

## CXIV.

A M. DE WIMMENÛM<sup>1</sup>.

18 juin 1665.

Monsieur, Le comte de Guiche m'a entretenu aujourd'hui lui-même au sujet dont vous me faites l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois. Je lui ai dit que je ne jugeais pas qu'il lui pût être à honneur de commander un seul navire de guerre, outre que je ne le voyais pas praticable dans cet État. A quoi il n'a pas fait de grandes objections, tellement que je crois qu'il n'y songera plus. Au reste, je me remets à ce qui est contenu dans notre lettre à l'État, et vous prie de croire que je suis véritablement,

Monsieur, etc.<sup>2</sup>

## CXV.

A M. MICHEL DE RUYTER,

LIEUTENANT-AMIRAL DE HOLLANDE.

7-8 août 1665.

Très-noble, Au moment même nous venons de recevoir la nouvelle que vous, Monsieur, avec votre flotte vous seriez arrivé devant ou dans le voisinage de Delfzyl; et, comme il nous importe beaucoup d'avoir connaissance exacte de ce fait avec toutes les particularités et circonstances qui s'y rattachent, pour m'acquitter de la charge qui nous a été donnée par Leurs Hautes Puissances, en l'absence des autres délégués, je m'empresse de vous demander de vouloir bien prendre la peine de nous donner par le porteur, aussitôt possible, avis du nombre des vaisseaux de l'État et des autres navires que vous avez ramenés, ou de toutes les rencontres que vous pourriez avoir eues en mer. Veuillez m'apprendre aussi le nombre des vaisseaux que vous avez laissés

<sup>1</sup> Amelis van den Bochorst, seigneur de Wimmenûm, l'un des membres les plus influents de l'Assemblée des États généraux. — <sup>2</sup> Table des Minutes, etc. . . . p. 326.

autre part, et de tout ce que vous jugerez nécessaire pour notre gouverne.

On vient de réunir ici une nouvelle flotte considérable de l'État, au nombre d'environ quatre-vingt-dix bons vaisseaux de guerre, prêts à faire voile sous peu de jours.

Je termine à la hâte. Je suis,

Très-noble,

Votre tout dévoué, etc.<sup>1</sup>

CXVI.

A M. LE C<sup>TE</sup> DE WALDECK.

7 décembre 1665.

Monsieur, J'ai reçu, dès la semaine passée, les deux lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, du 10 et du 18 du mois passé, et j'ai su de MM. Müller et Wicquefort les petites difficultés que M. le colonel Haersolt formait. A quoi j'ai tâché de remédier par la résolution qui a été prise, que les régiments et les compagnies seront payés à mesure qu'ils seront complets et en état de servir, bien que, par ce moyen, nous nous éloignons en quelque façon du texte du traité. Nous avons passé par ces formalités sans répugnance, en considération de MM. les ducs de Lunebourg et de l'affection que Leurs Altesses témoignent pour cet État. J'espère qu'ils la lui continueront, et que vous les fortifierez dans ces bons sentiments pour le bien de la cause commune. Je ne vous dirai rien de la manière en laquelle nous sommes résolu de faire agir les armes autant que possible, parce que M. Müller, qui a été ici depuis quatre ou cinq jours, et qui aura appris sur le lieu les sentiments de l'État et des chefs sur ce sujet, doit être arrivé auprès de Leurs Altesses avant cette lettre. C'est à lui que je m'en remets et à M. de Wicquefort, à ce qu'il sait de l'estime que je fais de votre mérite et de votre personne. Je ne doute point que vous

<sup>1</sup> Au bas de la lettre se trouve marqué de la main de De Ruyter : « Reçue le 9 août. étant à l'ancre devant Delfzyl. »

n'avez du zèle pour un État en la conservation duquel vous avez un si notable intérêt; mais je sais aussi que vous agissez par un principe plus noble, qui est celui de l'honneur. Il n'y a personne ici qui n'en soit entièrement persuadé et qui ne contribue à vous faire donner des preuves de l'affection que l'on a pour vous. Je vous puis répondre de celle de messeigneurs les États de Hollande et West-Frise en particulier, qui rechercheront l'occasion de vous le pouvoir témoigner; et, bien que je n'en sois que le ministre, si est-ce que je tâcherai de vous faire connaître qu'il n'y a personne qui vous honore plus que moi et qui soit avec plus de vérité,

Monsieur,

De Votre Excellence, etc.<sup>1</sup>

CXVII.

AU MÊME.

8 janvier 1666.

Monsieur, J'ai reçu les deux lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, du 7 et 20 décembre dernier, mais l'une et l'autre si tard, que, même sans les affaires qui m'occupent continuellement, il m'aurait été bien difficile d'y répondre plus tôt. Tout l'État demeure bien d'accord de ce que vous dites en la première, qu'il eût été nécessaire de pousser l'évêque de Munster, et je vous puis bien assurer que c'est à mon grand regret et contre le sentiment général que l'on a mis les troupes en garnison, lorsqu'il y avait de l'apparence de les faire agir avec avantage. Mais, comme c'est une chose faite, il faut tourner les pensées vers l'avenir et songer à ce que nous aurons à faire de concert avec Leurs Altesses Sérénissimes. C'est présentement l'objet de nos plus sérieuses délibérations, dont et leurs ministres qui sont ici, et le nôtre qui est sur le lieu, sauront la résolution dès qu'elle aura été prise. Nous ne doutons point qu'elles ne demeurent satisfaites des

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc, 1665, p. 548.

avances que nous avons faites et que nous continuons de faire en l'affaire de Brandebourg, et qu'elles n'avouent, en étant informées, comme elles le doivent être par leurs ministres, que nous allons au delà de ce que l'on peut raisonnablement désirer de nous.

Pour ce qui est de votre manière d'agir en particulier et du zèle que vous faites paraître en toutes vos actions, l'État en est parfaitement persuadé et satisfait. De tous ceux qui le composent il n'y en a point qui ait plus d'estime pour votre personne et pour votre mérite que moi, qui ne manquerai pas de veiller aux occasions de représenter vos services à messeigneurs les États de Hollande, et j'espère que je le ferai avec succès, comme je serai toujours prêt de vous faire connaître que je suis bien véritablement,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Le très-humble serviteur.

---

CXVIII.

A M. LE PRINCE DE TARENTE.

14 février 1666.

Monsieur, C'est bien une preuve du zèle que vous avez pour le bien de l'État que la diligence que vous venez de faire, dès que vous avez été averti de l'invasion de quelques troupes ennemies auprès de cette province. Nous avons des avis particuliers qui disent que le succès a répondu à vos vœux et aux nôtres, et que vous avez défait et ruiné ces gens-là. Je le souhaite pour le bien de l'État et pour votre gloire; mais, quoi qu'il en soit, je vous puis assurer que messeigneurs les États de Hollande, mes maîtres, sont fort satisfaits de votre manière d'agir en cette rencontre, ainsi qu'ils vous le témoignent par leur lettre; et, comme je prends grande part à ce qui vous touche, je n'ai pas pu m'empêcher de témoigner à Votre Altesse qu'après la joie que me peut donner la prospérité des affaires de l'État, je n'en ai point de plus parfaite que de vous voir si bien réussir en ce que vous entreprenez. Je vous ferai

connaître cette vérité avec plus d'effet, quand vous me ferez naître l'occasion qui puisse achever de vous persuader que je suis au point où vous le pouvez désirer,

Monsieur,

De Votre Altesse, etc.

CXIX.

AU MÊME.

28 février 1666.

Monsieur, C'est avec beaucoup d'agrément que j'ai appris, tant par votre dépêche du 26 de ce mois que par le rapport de M. Bamfield, la diligence que Votre Altesse apporte en toutes occurrences où il va du service de l'État, et que, pour la seconde fois, vous remporterez sans doute la gloire de battre ou de chasser les ennemis qui s'avancent sous la conduite de Van der Natt vers les frontières de cet État. Peu de temps après l'arrivée du Sr Bamfield, nous reçûmes la nouvelle, par une dépêche du prince Fritz de Nassauw et par un officier envoyé de sa part, que les ennemis, qui avaient occupé le château de Woude, s'étaient rendus, sans aucune résistance, à quelque peu de gens commandés de la garnison de Bergue et de Steenbergue, à ce que nous croyons, par la frayeur que la nouvelle de votre marche leur aura donnée. Si les troupes de Van der Natt ont touché le territoire de l'État ou fait le moindre ravage, et que Votre Altesse trouve moyen de les attraper, quand même ce serait dans le territoire du roi d'Espagne, je serais d'avis que l'on ne devrait pas laisser échapper l'occasion, puisque les États généraux ont donné ordre à tous leurs gouverneurs de poursuivre les ennemis même hors du territoire de l'État, et qu'en tel cas ceci ne serait qu'une juste poursuite des ennemis dans le territoire où ils ont été levés et d'où ils ont fait l'insulte aux sujets de l'État. Je prie Dieu de vouloir bénir votre expédition et vos desseins, et me faire naître des occasions que je puisse montrer par des preuves réelles comme je suis véritablement, etc.

## CXX.

A M. LE M<sup>S</sup> DE CASTEL-RODRIGO.

19 mars 1666.

Monsieur, Votre Excellence n'aura pas beaucoup de peine à me persuader de la sincérité de ses intentions, parce que je juge que l'intérêt du roi son maître le doit convier à vivre en bonne intelligence avec cet État. Je veux croire aussi que c'est sans ses ordres que se commettent les excès dont MM. les États généraux se sont plaints plusieurs fois; mais, comme ces hostilités et invasions se font du côté d'une des provinces de votre gouvernement qui devrait couvrir notre frontière de ce côté-là, Votre Excellence ne peut pas trouver mauvais que l'État s'adresse à elle pour en demander réparation et satisfaction, puisque c'est de ce côté-là que le mal lui arrive et qu'il nous met en nécessité de garnir nos frontières comme contre un ennemi voisin. Et, puisque Votre Excellence me demande par sa lettre du 12 de ce mois que je lui insinue les voies et lui marque les moyens par lesquels elle puisse entièrement assurer cet État de la véritable inclination et de la réalité de son procédé, je prendrai la liberté de lui dire qu'il n'y en a point d'autre que de donner aux États l'assurance par écrit qu'ils lui ont demandée, et spécialement qu'elle ne permettra point que des gens de guerre du roi de la Grande-Bretagne ou autres, sous quelque nom ou prétexte que ce puisse être, mettent pied à terre dans les ports d'Ostende, Nieuport ou autres de son gouvernement; bien moins, que de semblables gens de guerre passent par le territoire du roi d'Espagne pour se joindre aux ennemis de cet État, ou pour l'incommoder en aucune autre manière; qu'elle ne souffrira aussi point que l'évêque de Munster ni leurs autres ennemis, s'il y en a, fassent des levées dans l'étendue de son gouvernement, et qu'elle ne permettra pas qu'on leur y donne passage ou retraite qui puisse faciliter ou favoriser les desseins qu'ils pourront former au préjudice de cet État et de ses habitants. C'est à Votre Excellence à considérer s'il importe au service du

roi son maître qu'elle en use ainsi; mais je la puis bien assurer que, sans cela, il est impossible de nous guérir de l'inquiétude en laquelle nous sommes depuis quelque temps et avec beaucoup de sujet. Pour moi, comme toutes mes pensées ont pour objet le repos et la bonne intelligence avec tous les voisins, je ferai tout ce qui me sera possible pour aider à la faire entretenir, particulièrement avec Votre Excellence et avec les provinces qu'elle gouverne, et par même moyen je rechercherai l'occasion de lui pouvoir témoigner que je suis,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Le bien humble serviteur.

CXXI.

A M. LE C<sup>TE</sup> D'ESTRADES.

4 juin 1666.

Monsieur, Vos deux dépêches, l'une du 1<sup>er</sup>, et l'autre du 2 de ce mois, m'ont été successivement bien rendues. Il m'a été impossible, par la presse des occupations qui m'accablent ici, de répondre à Votre Excellence par le menu sur tous les points compris dans les mémoires ou extraits y joints; mais, comme, selon toute apparence, je partirai d'ici après-demain, j'espère vous entretenir de bouche en peu de jours sur ce qu'ils contiennent, me trouvant cependant obligé de donner part à Votre Excellence, par ce courrier exprès, que la flotte de cet État est en mer jusqu'à quatre-vingt-trois vaisseaux de guerre, hormis les frégates d'avis, les brûlots et un bon nombre de galiotes. Demain, s'il plaît à Dieu, sortira encore le vice-amiral de l'amirauté de Frise, et un autre bon vaisseau de la même amirauté; ce qui restera alors est dégarni de la plupart de leur monde pour fortifier d'autant plus les autres, et sera équipé de nouveau, pour servir après, comme il sera trouvé le plus à propos pour le bien commun. L'instruction pour l'amiral est dressée selon le mémoire qui a été donné à Votre Excellence par M. Huygens et moi devant notre départ, dont j'ai envoyé

copie au S<sup>r</sup> Van Beuningen pour en pouvoir informer le roi avec la ponctualité requise.

J'ai trouvé la flotte de beaucoup plus belle et plus considérable que je ne me l'étais imaginé, y ayant plus de trente vaisseaux, plus grands et mieux équipés, tant au regard du canon qu'au regard des hommes, que le plus considérable de tous ceux avec lesquels nous entrâmes en mer le mois d'août de l'année passée; outre que tous les officiers sont très-bien animés et parfaitement bien unis, le monde gai comme s'il allait aux noces, et le tout à souhait; tellement qu'il ne reste qu'à prier Dieu qu'il veuille faciliter notre jonction et nous octroyer sa bénédiction dans la bataille. Je veux espérer que le roi, sur le vu de notredit mémoire, aura donné ordre en toute diligence à M. le duc de Beaufort pour monter le canal au premier vent qui lui sera favorable pour cette fin, puisqu'il n'y peut légitimement appréhender aucun mal; car, ou notre flotte tiendra ouvert le détroit de la Manche entre Calais et Douvres, ou elle se sera battue avec les Anglais; et, en ce dernier cas, la nouvelle de l'événement lui pourra être portée par diverses barques de Calais, Boulogne, Dieppe ou autres places, selon que le roi en aura ordonné, afin qu'il puisse sûrement prendre ses mesures. Je crois que Votre Excellence sera d'avis que cette nouvelle doit être portée à Sa Majesté par un courrier exprès le plus promptement que faire se pourra, afin que M. le duc de Beaufort en soit averti par tous moyens imaginables. Je suis avec passion,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

---

CXXII.

AU MÊME.

9 juin 1666.

MÉMOIRE pour servir de réponse sur ce qui a été proposé et représenté par M. le comte d'Estrades de la part du roi très-chrétien, tant par un mémoire de Sa Majesté daté de Saint-Germain-en-Laye, le 28 du

mois passé, que sur ce qu'il y a ajouté de bouche par ordre de Sa dite Majesté le 8 juin suivant :

« Que les États ou leurs autorisés ont apporté et fait apporter toute la diligence possible pour mettre leur armée navale en mer, tant de leur propre mouvement et pour le bien de la République que sur les exhortations qui leur en ont été faites de la part de Sa Majesté, et particulièrement après qu'elle a fait témoigner par ledit Sr comte d'Estrades son inquiétude sur les avis que l'on reçut que les Anglais avaient dessein d'envoyer leur flotte ou une bonne partie d'icelle au-devant du duc de Beaufort, pressant lesdits États de mettre la leur ou les vaisseaux qui en seraient prêts en mer, au plus tôt, pour faire diversion; ce qui leur a fait redoubler leur soin et leur diligence pour obvier à temps aux inconvénients que Sa Majesté appréhendait légitimement.

« Et, quoique, depuis, l'on ait reconnu par ledit mémoire qui n'a été reçu à la rade du Texel que mercredi le 2<sup>e</sup> de ce mois, après que le mardi auparavant toute la flotte des États, hormis quelques vaisseaux de Nord-Hollande et de Frise, était déjà sortie, que Sa Majesté avait en quelque façon changé d'avis et semblait croire le parti le plus sûr et le plus prudent que l'armée des États demeurât au Texel jusqu'à ce que l'armée de Sa Majesté étant arrivée en ponant, et celle de Danemark en état, ou pût se joindre à l'une des deux, suivant la route que prendrait l'armée d'Angleterre, en sorte que, si cette armée prenait sa route vers le nord pour aller attaquer le Danemark, celle des États pourrait la suivre, et, en donnant avis à celle de Sa Majesté, elle pourrait entrer dans la Manche sans risque, et suivre et se joindre à celle des États; comme, réciproquement, si l'armée d'Angleterre venait à sortir de la Manche pour attaquer l'armée de Sa Majesté, celle des États pourrait la suivre de même, et, en donnant avis à celle de Danemark, elle pourrait la suivre pareillement et se joindre. Et, si le roi d'Angleterre venait à diviser sa flotte pour éviter ces jonctions, chacune des armées serait assez puissante pour résister à celle qui voudrait l'attaquer. Si est-ce pourtant que lesdits États ou leurs autorisés, ayant

mûrement examiné tout ce raisonnement, n'ont pu comprendre que ce serait pour le bien commun de faire rentrer les vaisseaux qui étaient déjà sortis du Texel, considérant qu'il n'y avait nulle apparence que les Anglais auraient pris aucun des trois partis allégués, mais bien un quatrième, savoir : qu'ils se seraient infailliblement postés avec toute leur flotte devant l'embouchure du Texel, et que, par ce moyen, la jonction aurait été quasi tout à fait désespérée, particulièrement puisque Sa Majesté témoignait par sondit mémoire qu'elle trouvait de la difficulté de faire avancer le duc de Beaufort vers le détroit de la Manche, jugeant plus à propos et plus sûr de le faire arrêter à Pontérieux : et véritablement, la flotte des États n'étant pas en mer, mais comme assiégée dans le Texel ou bien dans quelque autre port de ces provinces, il y avait un danger palpable pour la flotte de Sa Majesté, au cas qu'elle eût voulu passer toute seule la Manche et avancer jusque dans la mer du Nord; car les Anglais prenant leur temps à la rencontrer et à lui livrer bataille souventesfois, celle des États aurait pu être empêchée pour plusieurs jours de sortir pour la venir secourir; et, par conséquent, on se serait mis dans une nécessité absolue de combattre séparément la flotte anglaise avec beaucoup de désavantage ou d'abandonner la mer pour toute la campagne : car de supposer que les Anglais, n'ayant que pour six semaines de vivres, auraient été bientôt obligés de quitter leur poste et de rentrer dans leurs havres, c'est chose que l'on ne devait nullement attendre; car, outre que l'on est très-bien informé ici qu'ils ont des vivres prêts pour quatre mois, il leur serait plus facile de ravitailler leur flotte en pleine mer devant la côte de cet État pendant l'été et ayant toute la mer libre et ouverte, qu'il n'a été faisable aux États de ravitailler la leur en pleine mer devant la même côte pendant l'automne et quasi à la vue des ennemis; ce qui pourtant a été fait effectivement l'année passée.

« Et, dans une telle conjoncture, les Anglais tenant comme assiégée la flotte de cet État, il ne leur manquerait point d'argent pour fournir à ce peu qu'il faudrait pour ravitailler leur flotte; d'autant que, par un tel avantage, tout le peuple serait animé de contribuer libéralement. De

plus, cette résolution, montrant manifestement la défiance que l'on aurait des forces navales de cet État, donnerait du cœur aux ennemis et abattrait entièrement les esprits des officiers, matelots et soldats, dans la flotte de cet État, ce que l'on juge très-considérable; et ce d'autant plus qu'à la fin on serait obligé de sortir avec ces esprits abattus contre l'ennemi animé qui les aurait tenus assiégés quelque temps; car il faut savoir qu'il est impossible que les États abandonnent la mer aux Anglais pour quelques semaines, d'autant qu'on attend de jour à autre plusieurs vaisseaux marchands, richement chargés, de tous les quartiers du monde, et particulièrement aussi des Indes Orientales, qui, par ce moyen, seraient donnés en proie à l'ennemi; outre que l'on doute s'il n'y a pas autant de sujet d'appréhender que la flotte de Sa Majesté, faute de vivres, pourrait être réduite pour quelque temps à ne pouvoir rien faire contre l'ennemi commun, qu'il y a lieu d'espérer que la flotte anglaise tomberait et demeurerait pour longtemps dans le même inconvénient.

« Pour conclusion on laisse à penser à Sa Majesté si, dans une république où les sujets ont contribué des sommes immenses pour l'armement naval, l'on doit entreprendre de laisser une flotte toute prête que l'on estime, avec beaucoup de raison, au moins d'un tiers plus forte que la plus considérable qui soit jamais sortie de ces pays, comme par crainte dans les havres, et de donner aux ennemis l'avantage de la venir assiéger dans le port, d'abandonner par conséquent la mer, et de laisser piller sans aucune résistance les richesses des habitants, pendant qu'en même temps on leur fait payer une bonne partie de ce qui leur reste sans aucun titre que pour défendre ces mêmes richesses que l'on sacrifierait en même temps à l'appétit des ennemis.

« C'est sur toutes ces considérations principalement, et sur plusieurs autres qu'il serait trop long de déduire ici en détail, que les États ou leurs autorisés n'ont point trouvé à propos de changer leur première résolution, croyant que Sa Majesté trouvera leur opinion bien fondée, et espérant que le Dieu tout-puissant la favorisera de sa bénédiction; en sorte que la flotte de cet État, sous le commandement de l'amiral

de Ruyter, a fait voile de devant cette côte vers l'embouchure de la Manche le 6 de ce mois, avec ordre et instruction d'observer l'ennemi, de l'attaquer si l'occasion se présente favorable pour le pouvoir entreprendre avec espérance de succès, de rechercher pourtant auparavant la jonction avec la flotte de Sa Majesté, s'il y a apparence de la pouvoir effectuer, et de se régler en tout et partout selon les occurrences et les avis qu'il recevra de temps en temps, ainsi que le Sr Van Beuningen aura plus amplement déduit à Sa Majesté ou à ses ministres; tellement qu'il semble qu'il n'y reste plus rien, sinon que Sa Majesté fasse avancer sa flotte sous le duc de Beaufort vers le détroit de la Manche avec toute la célérité possible; car, celle de cet État observant toujours l'ennemi et tenant autant qu'il sera possible le détroit ouvert, il semble qu'il n'y a point de danger en l'exécution de ce projet, d'autant que, si, avant son arrivée, les deux flottes ne se sont pas encore engagées dans un combat, la jonction sera faite à souhait; et, si un combat précède sa venue, ou la victoire sera du côté de cet État, ou elle balancera, et, en ces deux cas, il n'y a point de péril pour la flotte de Sa Majesté; mais ce qui restera de celle de cet État étant joint avec celle de Sa Majesté, on sera maître de la mer: ou bien, ce que Dieu ne veuille, celle de cet État sera battue en telle sorte qu'elle sera obligée de quitter la mer, et que celle des Anglais puisse continuer sa course sans qu'elle soit obligée d'entrer pareillement dans ses havres; à quoi pourtant il y a fort peu d'apparence, puisque cela n'est jamais arrivé, non pas même au printemps de l'année passée, lorsque, après la défaite de la flotte de cet État, celle des Anglais quittait aussi la mer pour se raccommo-der; et néanmoins, ce dernier cas arrivant, le duc de Beaufort en pourra être informé à temps par des barques de Calais ou autres places sujettes à Sa Majesté, qui pourront observer le combat. Et, sur ces avis, il se pourra mettre à Pontérieux ou autre part, selon que Sa Majesté en aura disposé.

Fait à la Haye, ce 9 juin 1666.

## CXXIII.

## A M. LE PRINCE DE TARENTE.

2 juillet 1666.

Monsieur, J'ai bien reçu celle qu'il a plu à Votre Altesse de m'écrire le 24 du mois passé; et, comme je sais la part que vous prenez à tout ce qui touche le bien et l'honneur de l'État, en étant serviteur très-zélé et très-fidèle, je vous dois aussi congratuler de la victoire très-considérable qu'il a plu au bon Dieu nous donner. Je ne m'en attribue point de gloire, comme n'y ayant rien contribué qui puisse être mis en compte, mais bien la qualité d'être et de demeurer toujours,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

## CXXIV.

## A M. LE PRINCE D'ANHALT.

9 juillet 1666.

Monsieur, Mon absence et le séjour que j'ai été obligé de faire dans la flotte de l'État m'ont empêché de faire plus tôt réponse à la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire le 11/22 juin. Je lui ai rendu justice, quand j'ai parlé de sa personne et de son mérite, et vous me la feriez, si vous jugiez plus équitablement du mien. Je n'en ai point d'autre que le zèle que j'ai pour le service de ma patrie, et le respect que j'ai pour les personnes qui vous ressemblent. Je souhaiterais, en donnant des preuves de l'un, pouvoir rencontrer aussi l'occasion de donner des marques de l'autre à Votre Altesse en particulier, à laquelle je prendrai toujours plaisir de faire voir que je l'estime bien, autant pour ses belles qualités que pour sa naissance. La joie qu'elle témoigne de la prospérité des armes de cet État est un effet de

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. t. II, p. 5, ann. 1666.

l'amour que Votre Altesse a pour le repos universel de la chrétienté, que nous ne pouvons espérer presque que par des avantages continuels sur une nation dont la fierté est invincible. J'espère que Dieu continuera de bénir les armes de l'État, et mettra en évidence la justice de sa cause par un redoublement de ses bénédictions. C'est le premier des vœux, et l'autre est de voir naître l'occasion où je puisse confirmer, par des effets, la véritable protestation, que je fais, que j'ai pour Votre Altesse tous les sentiments de respect et d'estime qu'elle peut désirer de celui qui est et sera toujours.

Monsieur,

De Votre Altesse, etc.<sup>1</sup>

CXXV.

A M. LE PRINCE D'ORANGE

ET A M<sup>ME</sup> LA PRINCESSE DOUAIRIÈRE D'ORANGE.

20 août 1666.

Illustre et très-noble prince et seigneur, Avant-hier le capitaine Buatt est venu me faire communication de quelques lettres du comte d'Arlington et du Sr Sylvius; mais, vu que j'étais très-pressé, étant sur le point de sortir, ledit capitaine a laissé entre mes mains quelques lettres pour les lire plus tard, et il avait, à ce qui semble par inattention, laissé parmi elles une lettre qui avait pour adresse : *Pour vous-même*, étant d'un contenu très-grave, comme Votre Altesse verra plus spécialement dans la copie ci-jointe sous le n° 3. Les seigneurs États de Hollande et de West-Frise, en ayant eu la communication, n'en ont été pas peu mécontents, de sorte que hier ledit capitaine Buatt a été saisi, et on l'a fait avec les papiers étant encore dans sa maison, qui ont été examinés après, tandis qu'il sera interrogé lui-même plus tard. Tout ceci étant une chose bien importante, j'ai jugé de mon

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. t. II, p. 16, ann. 1666.

devoir d'en faire part à Votre Altesse, tandis que je ne négligerai point de faire savoir à Votre Altesse, à temps juste, ce qu'on en découvrira davantage.

---

## CXXVI.

## A M. LE PRINCE D'ORANGE

ET A M<sup>ME</sup> LA PRINCESSE DOUAIRIÈRE D'ORANGE.

24 août 1666.

Monseigneur, Depuis ma dernière lettre à Votre Altesse du 20 de ce mois, on a encore découvert quelques affaires d'importance relativement au capitaine Buatt, et, entre autres, une lettre écrite par lui, le 19 mars passé, au comte d'Arlington, contenant divers passages très-graves, parmi lesquels on trouve principalement les suivants :

« Cher milord, il faut que vous sachiez que nous avons fait un grand parti pour la paix, et par conséquent pour *mon petit maître*, qui l'emporte de haute lutte sur l'autre parti.

« Je vous laisse à penser, quand la paix sera faite, en quel bon état Sa Majesté et *mon petit maître* sera ici. Oui, je le dis encore, qu'il sera le plus grand roi du monde.

« Je suis très-bien assuré que le bonheur de mon maître dépend de la bonne intelligence du roi avec les honnêtes gens qui sont ici; ce qui m'a obligé de jeter mes dernières lettres au feu; car, si je les avais communiquées aux bien intentionnés, ils auraient tous changé. »

Le texte des autres lettres, qu'il dit avoir jetées au feu, a été, comme on le devine et comme il le dit lui-même, premièrement : que, pour arriver à la paix, on devait se séparer de la France, et puis s'occuper d'une alliance plus intime, et au préjudice de cedit royaume. En troisième lieu : que le roi de la Grande-Bretagne insistât sur le rétablissement de Votre Altesse (comme il dit mot à mot), sur le pied néanmoins que Sa Majesté laissât la conduite des affaires avec elle à MM. les États.

J'ai jugé de mon devoir de communiquer ceci, en peu de mots, à Votre Altesse, parce qu'actuellement le temps ne permet pas d'en dire plus. Mais je me suis abouché avec le Sr de Ruyter, et je ne doute pas qu'il donnera à Votre Altesse un ample rapport de tout ceci. Après quoi, je suis, etc.<sup>1</sup>

## CXXVII.

A M<sup>ME</sup> LA PRINCESSE DOUAIRIÈRE D'ORANGE

ET A M. LE PRINCE D'ORANGE.

30 août 1666.

Illustre et très-noble princesse, Je me trouve obligé de présenter par la présente à Votre Altesse mes remerciements pour l'honneur qu'elle m'a fait par sa lettre du 25 du mois courant. Je me suis rendu le même jour de bonne heure à la Haye, et, parce que la séance des seigneurs États de Hollande et de West-Frise n'était séparée qu'à onze heures et demie du soir, le temps m'a manqué pour communiquer à Votre Altesse, comme le capitaine Buatt a déclaré encore le même jour à sa décharge, qu'il n'avait brûlé les lettres mentionnées dans ma précédente qu'après en avoir fait communication, et d'après l'avis des sieurs Kievitt et Van der Horst; qu'en même temps le modèle de la lettre que le roi de la Grande-Bretagne écrirait aux seigneurs États, mentionnée dans la lettre de Sylvius et ayant pour adresse: *Pour vous-même*, a été faite et rédigée de concert avec les sieurs mentionnés, et, en général, que tout ce qu'il avait fait et écrit dans sa correspondance avait été fait d'après les conseils et sous l'affirmation dudit sieur Kievitt. Leurs Hautes Puissances ont renvoyé l'affaire avec tout ce qui en dépend à la jurisprudence de la cour, et j'étais informé que le Sr Kievitt était parti pour le Brabant avec très-mauvaise grâce, même après qu'il lui était parvenu, à cause de la rédaction d'un rapport prétendu touchant à ce qui était arrivé dans la dernière

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. t. II, p. 148, ann. 1666.

bataille de mer, une missive de leurs *nobles-puissants*, dans laquelle il était mis par la susdite cour *in reatu*, avec suspension de sa charge du conseil-comité, et qu'il savait cependant fort bien qu'il devrait venir se justifier. Quant à ce qui s'est passé davantage, Votre Altesse en aura été informée sans doute déjà, avant le départ de la présente de la Haye. Je veux avouer volontairement que j'ai été, comme Votre Altesse, très-étonné de la conduite du capitaine Buatt, aussi bien que des procédures desdits sieurs Kievitt et Van der Horst. . . . .

. . . . . et que je suis très-satisfait d'avoir appris, par ladite lettre de Votre Altesse, que tout ce qui est arrivé est fait sans aucune participation ni communication à Votre Altesse, et que Votre Altesse désapprouve publiquement sa conduite, dont j'ai ensuite donné la certification aux députés mes collègues et autres personnes d'ici, et je ne cesserai pas de la donner partout où je pense que ça sortira de l'effet<sup>1</sup>. . . .

. . . . . Cependant l'affaire étant de la sorte, nous devons reconnaissance à Dieu, qui nous a fait savoir cette affaire d'une manière si étonnante.

Ici, dans la flotte de l'État, tout se porte très-bien : le sieur Van Gent a été aujourd'hui installé sur le vaisseau commandé dernièrement par l'amiral Tromp, avec démonstration du respect requis par les seigneurs députés de la part de Leurs Hautes Puissances, et dont Votre Altesse pourra trouver les particularités dans la copie ci-jointe de ce qui a été avisé à Leurs Hautes Puissances touchant cette affaire. Nous comptons que, si le temps est bon, la flotte de l'État sera complètement en ordre vers le commencement de la semaine prochaine, et en état pour être portée en mer. Après quoi je prie Dieu tout-puissant de conserver à Votre Altesse une bonne santé et de la prendre dans sa sainte garde, etc.

Ces règles ont été écrites seulement au prince d'Orange.

## CXXVIII.

## A M. LE CONSEILLER FANNIUS

ET A M. DE MAASDAM.

4 septembre 1666.

Monsieur et père, J'ai reçu hier en bon ordre votre lettre du 31 du mois passé, et, pour vous faire part de ce qui s'est passé dès le commencement avec la correspondance tenue par le capitaine Buatt avec Sylvius et autres personnes en Angleterre, j'ai l'honneur de vous communiquer que, quand le 5 novembre j'étais revenu chez moi, j'ai été informé par différentes personnes que ledit capitaine Buatt avait reçu quelques ouvertures d'Angleterre touchant à la paix, et qu'il viendrait m'en faire part. Quelques jours plus tard, le capitaine Buatt est venu me voir et m'a montré un papier contenant trois articles, étant très-ambigu et obscur, et, autant qu'il était possible d'en comprendre le sens, très-irraisonnable, avec la déclaration que, depuis peu, un gentilhomme anglais avait emporté trois autres articles, qui, pendant mon séjour sur la flotte, avaient été montrés au sieur Beverninck; mais parce qu'alors on n'avait pas approuvé ces articles, les trois d'à présent étaient envoyés dans leur place, disant que le roi de la Grande-Bretagne inclinait de faire la paix sur ce fondement. Et nonobstant que j'étais convaincu que tout ceci finirait en rien, autant à cause de la rédaction des articles que des personnes qui étaient employées pour la conduite de ces affaires, j'en ai fait communication aux États de Hollande et de West-Frise, afin de ne négliger rien dans une affaire de si grande importance, et, avec l'approbation desdits États, j'ai mis entre les mains du sieur Buatt la dernière présentation des conditions de paix faite par les États au roi de la Grande-Bretagne, avec des observations en marge sur le vrai sens de ces conditions, et sur ce que les États étaient tenus d'exiger depuis la rupture avec la France et au regard de cette couronne. Et parce que j'avais peur que cette affaire n'eût été commencée par l'ennemi avec de mauvaises intentions, et par-

ticulièrement les deux suivantes : en premier lieu, pour donner l'impression au public, et même à quelques régents ignorants, qu'on pouvait avoir la paix avec l'Angleterre aussitôt qu'on le désirerait ; mais que le gouvernement d'ici était lui-même la cause qu'on ne pouvait pas y parvenir, et pour causer par cette manière division et partialité dans le pays et rendre les habitants involontaires pour fournir aux contributions considérables qui, en conséquence des événements actuels, leur furent imposées, et ensuite, pour séparer ce pays de la France, et occasionner la jalousie et la différence entre les deux États ; j'ai conseillé au sieur Buatt d'être prudent, en lui représentant les observations mentionnées. De plus, parce qu'il m'avait été dit par diverses personnes que le sieur Buatt s'était expliqué en différentes assemblées comme il avait la paix entre ses mains et que Leurs Hautes Puissances la pouvaient avoir quand ils la voudraient, et comme j'étais persuadé, en considération de différentes affaires qui s'étaient passées autrefois, qu'on tâchait, en Angleterre, avec tous moyens imaginables, de séparer la France de cet État, j'ai recommandé très-sérieusement au sieur Buatt d'éviter avec prudence ces deux écueils et de s'empêcher dorénavant de tenir les discours susmentionnés. De l'autre côté, j'ai recommandé au sieur Buatt d'assurer ledit gentilhomme que Leurs Hautes Puissances ne pouvaient, et par conséquent ne feraient aucun traité avec l'Angleterre sans l'intervention du roi de France, et qu'il fût attentif si, en Angleterre, on ne tâchait pas d'occasionner une telle séparation avec la France. Et, puisque ledit Buatt me disait aussi qu'en Angleterre on désirait beaucoup que d'ici une personne fût envoyée, à laquelle le roi pourrait faire des ouvertures plus particulières, j'ai répondu, après communication aux États et avec leur approbation, qu'une telle députation ne pouvait pas se faire par suite de différents motifs : principalement, parce que le roi de la Grande-Bretagne, qui avait été depuis si longtemps invité par les États généraux, et par écrit et par des sollicitations de leur ambassadeur, de leur faire part de ses intentions réelles sur lesquelles Sa Majesté pourrait accorder la paix, avait jusqu'au moment manqué d'y satisfaire, et que, de plus, la dépu-

tation désirée ne pouvait être faite par Leurs Hautes Puissances séparément, parce qu'alors elles donnaient lieu à des différences avec leurs alliés. J'ai de même recommandé audit sieur Buatt de ne laisser aucune espérance d'une telle députation vers l'Angleterre, et de n'y laisser même aucune apparence, pour ne pas rompre les bonnes occasions qui avaient été données, et qui étaient encore beaucoup avancées plus tard, d'engager une négociation formelle à Paris, à la cour de la reine mère de la Grande-Bretagne. Depuis, le sieur Buatt m'a de temps en temps encore montré une lettre venant de l'Angleterre, et écrite par le comte d'Arlington ou bien par le sieur Sylvius, ne contenant autre chose que des paroles d'inclination pour la paix et la demande qu'on envoie quelque personne pour cette cause vers l'Angleterre. Mais de toutes les lettres qui ont été écrites par lui au nommé comte d'Arlington ni à Sylvius, je n'ai jamais eu quelque communication, ni même d'un rendez-vous à Anvers, et de ce qui pourrait être arrivé à cette occasion; toutes choses que j'ai jugé de mon devoir de faire savoir, *mutatis mutandis*, au sieur Maesdam en sa qualité de premier conseiller de la cour, afin qu'il puisse servir ladite cour de ses bons conseils en conséquence.

Après quoi, que Dieu vous ait dans sa sainte garde, etc.

## CXXIX.

## A M. LE COMTE D'ESTRADES.

4 septembre 1666.

Monsieur, La vôtre du 1<sup>er</sup> de ce mois, écrite à Rotterdam, m'a été bien rendue hier au soir, avec la lettre du Roi très-chrétien, dont il a plu à Votre Excellence de me faire part. Nous avons reçu le même avis par un courrier exprès qui nous portait une lettre du Sr Van Beuningen, et qui était déjà arrivé ici le dernier du mois passé sur le soir. Nous prions Dieu pour que la flotte de Sa Majesté, qui est, à cette heure, arrivée à la Rochelle, se puisse trouver au plus tôt en ces mers du Nord et se joindre à celle de cet État, pour combattre ensemble

l'ennemi commun : laquelle jonction nous tâcherons de faciliter, de notre côté, par les voies et les moyens concertés avec Votre Excellence et le S<sup>r</sup> de Bellefonds, autant qu'il nous sera possible, en espérance que, selon ledit concert, Sa Majesté fera avancer sa flotte en toute diligence, autant qu'il se pourra faire humainement. L'occasion à cela semble maintenant fort belle par les avis que nous venons de recevoir d'Angleterre, en date du 17/27 du mois passé, que la flotte anglaise serait entrée dans le Oseleybaey. Je vous renvoie la lettre du roi, et demeure,

Monsieur,

De Votre Excellence, etc.<sup>1</sup>

CXXX.

A M. LE DUC DE BEAUFORT.

29 septembre 1666.

Très-illustre et puissant seigneur, C'était le 26 de ce mois que les États généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas reçurent quelque nouvelle avant-coureuse de l'arrivée de Votre Altesse, avec la flotte de Sa Majesté très-chrétienne, aux environs du Havre-de-Grâce; et c'était aussi au même instant qu'ils dépêchèrent des ordres au S<sup>r</sup> de Ruyter, leur général, d'avancer avec leur flotte en toute diligence vers celle de Sa Majesté. Mais, comme ledit S<sup>r</sup> de Ruyter se trouve présentement atteint d'une fièvre, c'est pour cela, et pour d'autres réflexions, que Leurs Hautes Puissances ont trouvé à propos de députer quelques-uns de leur corps, avec plein pouvoir, tant pour faciliter la jonction des deux flottes et pour concerter avec Votre Altesse sur ce que l'on pourra entreprendre contre l'ennemi commun, que pour disposer, en toutes les occasions, sur-le-champ, sans être obligé d'avoir aucun recours à Leurs Hautes Puissances, ou d'attendre aucuns ordres ou instructions

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. t. II, p. 177. ann. 1666.

de la Haye. Venant présentement d'arriver à ce bord, nous avons cru être de notre premier devoir d'en avertir Votre Altesse, et de lui assurer que nous n'épargnerons aucun soin, ni ne laisserons échapper aucun moment pour nous joindre à votre flotte, de laquelle on n'a ici aucune nouvelle assurée que du 23 de ce mois, hormis qu'un maître de nos galiotes, ou barques d'avis, nous rapporta, avant-hier, qu'il y aurait eu quelque commencement de combat entre Votre Altesse et quelques vaisseaux de guerre de nos ennemis, à la hauteur de Dieppe, dont nous n'avons entendu, depuis, aucune suite. C'est ce qui a fait redoubler l'envie du général Ruyter et de tous nos officiers pour être auprès de vous. Mais ils nous assurent tous unanimement qu'il leur a été impossible d'avancer plus qu'ils n'ont fait, à cause d'un orage qui les a pris la nuit entre le 27 et le 28 de ce mois, qui a coupé les mâts à cinq ou six de nos vaisseaux, a fait disparaître quelques-uns et a fait perdre les ancres et les câbles à plusieurs autres. Dieu veuille que la flotte de Sa Majesté n'en soit pas aussi pareillement atteinte, et nous donne bientôt le bonheur de vous rencontrer et de pouvoir montrer, par des preuves réelles, comme nous sommes,

Très-illustre et puissant seigneur,

De Votre Altesse, etc.<sup>1</sup>

CXXXI.

A M. LE C<sup>TE</sup> DE CHAROST ET A M. LE M<sup>AL</sup> D'AUSMOND.

29 septembre 1666.

Monsieur, Après que nous avons dépêché notre lettre d'aujourd'hui par une galiote, à Calais, nous avons trouvé à propos de vous envoyer encore, par la voie de Dunkerque, notre secrétaire Nieupoort, pour vous informer particulièrement comme quoi nous avons reçu, cette après-dînée, par un armateur particulier de Flissingue, deux impor-

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. t. II, p. 254, ann. 1666.

tants avis : l'un, que la flotte de Sa Majesté Très-Chrétienne avait été vue, le 27 de ce mois, à l'aube du jour, entre Wight et Portland, prenant sa route vers le Nord, et l'autre, que la flotte anglaise s'était, pour la plupart, portée vers les Dunes, étant, l'une de leurs escadres, savoir celle du pavillon blanc, hier vers le soir, à l'ancre derrière le *cingels* (alentours d'une place), qui sans doute aura aussi tâché de gagner les Dunes aujourd'hui. Mais, comme il nous importe grandement, pour pouvoir bien prendre nos mesures, de savoir si le duc de Beaufort a pris résolution de se retirer vers Brest, sur la détermination que le conseil de guerre de cette flotte avait prise en présence du maréchal d'Ausmond et en celle du marquis de la Feuillade, comme ce premier avis le semble présupposer, ou bien, s'il nous attend encore quelque part dans la Manche, nous vous prions de nous vouloir faire part de ce que vous en pourriez savoir : car, au premier cas, il nous serait fort préjudiciable d'entrer dans la Manche avec notre flotte; et, au second cas, nous poursuivrions et exécuterions notre résolution, prise pour passer le pas de Calais et chercher la flotte de Sa Majesté, ou de combattre l'ennemi, s'il se trouvait posté entre nous deux. Nous attendons au plus tôt votre réponse à celle-ci, et nous nous réglerons, en outre, sur les avis que, dans l'intervalle, nous pourrions recevoir. Au reste, nous en remettant à ce dont ledit secrétaire Nieupoort vous informera plus amplement de bouche, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde, demeurant,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

CXXXII.

A M. LE COMTE DE CHAROST.

3 octobre 1666.

Monsieur, Nous venons de recevoir celle qu'il vous a plu nous faire l'honneur de nous écrire le 30 du mois passé, à ce que nous croyons.

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. t. II. p. 256, ann. 1666.

car elle ne portait pas de date; et nous vous remercions de l'avis que vous nous y donnez. Pour ce qui est de M. de Villequier, vous aurez sans doute déjà appris qu'il a été jeté par la tempête dans le port de Flissingue, d'où il nous a écrit une lettre datée du 28 du mois passé, par laquelle il nous expliquait le sujet de sa commission, et qu'il s'en retournait à la cour. Si vous aviez reçu quelque avis assuré de l'ennemi, depuis que vous nous avez dépêché votredite lettre, nous vous supplions de nous en faire part, vous assurant que, en le faisant, vous obligerez infiniment,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

## CXXXIII.

## A M. LE DUC DE BEAUFORT.

4 octobre 1666.

Très-illustre et puissant seigneur, La lettre qu'il a plu à Votre Altesse d'écrire au S<sup>r</sup> de Ruyter, le 24 du mois passé, par la voie de Dieppe, n'a été rendue en cette flotte qu'aujourd'hui; et, comme la maladie dudit S<sup>r</sup> de Ruyter ne le quittait point, nous avons été obligés de le disposer à prendre sa commodité à terre; tellement qu'il est parti d'ici hier matin, et, à ce que nous jugeons, il sera aujourd'hui arrivé à la Meuse.

Ce n'a été qu'avant-hier que nous avons reçu la première nouvelle de ce que Votre Altesse mande dans sadite lettre du 24, savoir que vous étiez retourné à Brest; mais, recevant des avis, par le S<sup>r</sup> comte de Charost et par notre ministre résidant à Calais, que la flotte ennemie avait paru à la rade de Saint-Jean et prenait sa route vers les Dunes, nous avons cru de notre devoir de tâcher de regagner le pas de Calais, pour la rencontrer, en espérance qu'il plaira au bon Dieu nous favoriser de sa bénédiction, et en considération que, si nous pouvions faire recevoir à l'ennemi quelque perte considérable à sa flotte, dans un

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. t. II, p. 298, ann. 1666.

temps où Dieu lui en a fait sentir une effroyable, par le feu, à la ville de Londres, il serait sans doute réduit à une grande nécessité, et trouverait des difficultés extraordinaires à se pouvoir remettre vers le printemps, et par conséquent serait obligé de rechercher tout de bon la paix.

Nous souhaiterions bien, dans une telle rencontre, avoir votre assistance et le secours de la flotte de Sa Majesté Très-Chrétienne; *mais nous devons aussi ce témoignage à la vérité*, que Votre Altesse n'a pu prendre à cet égard aucune résolution, après qu'elle était informée du résultat de la délibération tenue dans le conseil de cette flotte en présence de MM. le maréchal d'Ausmond et le marquis de la Feuillade. Ce même conseil, trouvant trop dangereux que Votre Altesse passât le gros de la flotte ennemie, posté près de l'île de Wight, sans que celle-ci entrât bien avant dans la Manche, ne pouvait non plus prendre d'autres mesures, ou vous suppéditer (fournir) d'autres conseils que ceux qu'il a fait : tellement que tout ceci doit être regardé comme l'effet de la volonté de Dieu, que nous prions de vouloir bénir plus favorablement la jonction des forces maritimes de nos maîtres au printemps de l'année prochaine, espérant que, cependant, vous trouverez occasion de faire éprouver à l'ennemi commun quelque dommage dans les biens de ses sujets, en faisant croiser l'ouverture de la Manche, entre Ouessant et les Sorlingues, par quelques-unes de vos frégates. Nous vous supplions de croire que nos mesures mal prises ne nous sont pas seulement sensibles pour l'amour du bien de la cause commune, mais parce que, par là, nous avons été frustrés du bonheur que nous nous étions imaginé dans la rencontre de votre personne, pour laquelle nous sommes véritablement, etc.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. t. II, p. 307, ann. 1666.

## CXXXIV.

A M. NACKAR,

INTENDANT À DUNKERQUE.

5 octobre 1666.

Monsieur, Les bâtiments légers que nous envoyons journellement vers le pas de Calais pour y prendre quelque connaissance, et aussi les avis que nous avons reçus de M. le comte de Charost et de notre agent à Calais, nous ont appris que la flotte ennemie arriva aux Dunes le 26 et 29 du mois passé. Ledit Sr comte de Charost et ledit agent continuent à nous mander par leurs lettres, et même encore par celles du 3 de ce mois, écrites après midi, que les avis que l'on avait jusque-là, à Calais, confirmaient que la flotte anglaise se tenait encore dans les Dunes. Mais nos frégates, qui s'y sont trouvées le dernier de septembre et les jours passés de ce mois, n'y ont vu aucun vaisseau de guerre; tellement que nous ne pouvons pas conjecturer de quel côté les ennemis peuvent avoir pris leur route. Car, s'ils ont voulu gagner le Nord, pour entrer dans la Tamise, ceux de nos vaisseaux qui étaient le plus avancés vers leur côté les auraient sans doute aperçus, à moins qu'ils n'aient fait ce chemin-là pendant la nuit; et, s'ils se sont retirés dans la Manche, vers le havre de Portsmouth, il est quasi impossible que de Calais on ne les eût pas vus repasser, et qu'en outre, dans quatre jours de temps, on n'en eût pas eu des nouvelles certaines, à ladite ville. S'ils avaient voulu tenir la mer, pour hasarder encore un combat avec nous, il est impossible que nous n'eussions été aux mains il y a plus de quatre jours, parce que, depuis qu'ils ont été aux Dunes, nous n'en avons été éloignés qu'à une fort petite distance, ayant même quelquefois été à la vue de Nordtweerlant; or, *comme il nous a été impossible d'avancer vers eux, à cause des vents contraires*, il leur a été fort facile d'être, dans trois ou quatre heures, auprès de nous. Tellement que, dans cette incertitude, nous avons voulu avoir recours à vous, sachant que vous avez très-bonne correspondance, pour vous prier de nous vouloir faire

part de ce que vous pourriez savoir de la route que la flotte ennemie peut avoir prise, et, particulièrement, si elle serait entrée dans la rivière de Londres ou dans quelque autre port d'Angleterre. Ce que faisant, vous obligerez infiniment,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

CXXXV.

A M. LE COMTE DE WALDECK.

8 novembre 1666.

Monsieur, Mon absence et les affaires qui m'ont occupé à mon retour m'ont empêché de faire réponse aux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je reconnais les bons sentiments que vous avez pour le public et pour cet État, et la sage adresse avec laquelle vous savez acheminer les affaires à leur fin. Vous en avez donné des preuves particulières en celle de l'alliance que vous venez de conclure, où vous avez bonne part pour ce qui regarde les princes auprès desquels vous êtes. Les ministres, qui sont ici de la part de Leurs Altesses Sérénissimes, sont témoins des sentiments que l'on a ici pour eux, et les doivent avoir assurés qu'ils seront satisfaits de la conduite qu'ils ont tenue et qu'ils tiennent encore en la conjoncture présente des affaires, et, particulièrement pour ce qui est de cette province dont j'ai l'honneur d'être ministre. En cette qualité, je tâcherai toujours de secourir leurs bonnes intentions, surtout quand il sera question de vous en donner des marques. C'est ce dont vous devez être entièrement persuadé, et que je ne perdrai jamais l'occasion de vous faire connaître l'estime que je fais de votre personne et de votre mérite, et de vous rendre tout ce que vous pourrez légitimement désirer de celui qui fait profession d'être,

Monsieur,

De Votre Excellence, etc.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1666, t. II, p. 314. — <sup>2</sup> *Ibidem*, p. 407.

CXXXVI.

AU MÊME.

16 novembre 1666.

Monsieur, En la lettre que je me suis donné l'honneur d'écrire à Votre Excellence, le 8 de ce mois, je vous ai témoigné les sentiments que l'État et cette province en particulier ont pour les princes auprès desquels vous vous trouvez présentement, et vous y ai dit que je contribuerai tout ce que je pourrai pour vous les faire continuer. J'y travaille de tout mon pouvoir, et tâche de prévenir tout ce qui pourrait déconcerter cette bonne correspondance. Mais, prévoyant que l'affaire d'Ost-Frise la pourrait altérer en quelque façon, j'ai encore recours à vous pour vous supplier de m'y seconder. Pour cet effet, veuillez vous ressouvenir de ce qui se passa entre nous sur ce sujet, lorsque vous vîtes ici il y a un peu plus de trois mois. Je vous représentai que cet État est si indispensablement obligé à la garantie des concordats faits entre les princes et les États d'Ost-Frise, qu'il n'y a rien qui le puisse empêcher de lever tous les obstacles qui s'opposent à leur exécution, et, ainsi, qu'il fallait nécessairement que les troupes de Leurs Altesses Sérénissimes, qui y sont entrées sans le consentement des États du pays, en sortissent, parce que sans cela on ne pourrait entrer en aucune négociation ni rien faire pour l'affermissement de l'amitié entre cet État et ces princes. Ensuite nous posâmes pour fondement, et comme une condition inséparable de la continuation des subsides pendant deux mois, la retraite de leurs troupes. Je ne doute point que vous n'en demeuriez d'accord avec moi, aussi bien que de la nécessité de leur rappel. Aussi n'est-ce pas ce qui m'inquiète le plus, mais bien la peine où je me trouve de pouvoir faire en sorte que Leurs Altesses Sérénissimes fassent de bonne grâce, et de la façon généreuse dont elles ont accoutumé, ce que la nature de l'affaire rend inévitable. C'est en quoi il faut que vous m'aidiez, Monsieur, et que vous les disposiez à

concerter, avec les députés de cet État et avec ceux de la princesse<sup>1</sup> et des États d'Ost-Frise, les moyens par lesquels on puisse assurer la conservation du pays, sans préjudice des privilèges et des droits des uns et des autres, après que les troupes qui y sont en seront sorties. Vous m'avez dit que c'était l'intention de Leurs Altesses Sérénissimes; tellement que je me promets qu'elles ne souffriront pas qu'il se fasse rien qui y soit contraire, et que vous leur conseillerez d'en donner des preuves en cette rencontre, comme je vous en donnerai de l'estime que j'ai pour votre personne, et de la passion avec laquelle, etc.<sup>2</sup>

---

CXXXVII.

AU MÊME.

23 novembre 1666.

Monsieur, Je ne puis dire, sur la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 26 octobre, que ce que j'ai déjà dit en ma précédente au sujet de l'affaire d'Ost-Frise. Je ne puis pas comprendre comment la conduite de cet État à l'égard de ce pays-là puisse donner de l'ombrage à l'assemblée de Ratisbonne ou à l'Empire, puisque le prince et les États d'Ost-Frise ont bien voulu que, depuis plusieurs années, Messieurs les États soient garants des accords et concordats qu'ils ont faits entre eux, et de l'exécution desquels il est question présentement. Ils feront toujours ce qu'ils pourront pour complaire à MM. les ducs de Lunembourg, à qui cet État a de l'obligation et dont il tâchera toujours de cultiver l'amitié; mais je m'assure que Leurs Altesses ne voudraient pas que ce fût aux dépens de la parole que cet État a donnée, et au préjudice de l'intérêt qu'il a d'accomplir ponctuellement ce qu'il a solennellement promis. Ce n'est pas l'intention de l'État de faire entrer des troupes en Ost-Frise sans le consentement unanime de la princesse et des États du pays, comme il ne sera pas marri que celles de Leurs Altesses y demeurent, si les uns et les autres y consentent; mais

<sup>1</sup> C'était la princesse douairière d'Ost-Frise, Christine-Charlotte, duchesse de Wurtemberg-Teck. — <sup>2</sup> Table des Minutes, etc. 1666, t. II, p. 431.

vous pouvez bien juger, Monsieur, que l'État ne peut pas refuser la garantie à celui des deux qui la demandera. Nous n'avons pas refusé notre secours au prince<sup>1</sup>, quand il l'a demandé, et nous avons fait marcher nos forces, quand un des princes voisins a voulu envahir son État, sous prétexte d'une exécution d'un décret de l'Empire. Nous n'y avons point d'autre intérêt que celui du repos de ce pays-là, auquel j'espère que Votre Excellence s'emploiera, en conseillant à MM. les ducs de Lunebourg de retirer toutes leurs troupes, et de travailler, conjointement avec cet État, à l'établissement de la tranquillité publique en ces quartiers-là et à l'affermissement d'une parfaite bonne correspondance entre le prince et les États du pays, conservant à l'un le respect et l'obéissance qui sont dus, et aux autres, les droits et immunités qui leur appartiennent. C'est à quoi je vous supplie de contribuer ce qui dépendra de vous, et de croire que je suis, etc.<sup>2</sup>

## CXXXVIII.

A M. COURTIN.

11 mai 1667.

Monsieur, J'ai bien reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire de Breda, le 9 de ce mois. J'estime que c'est un grand désavantage pour moi de ne me pouvoir pas trouver en un lieu où je rencontrerais une personne de votre mérite, et qui vient informée des dernières intentions du roi très-chrétien pour l'affaire qui est présentement sur le tapis. Je m'en console en quelque façon en ce que M. le comte d'Estrades fera connaître à Votre Excellence les intimes sentiments qu'il aura sans doute toujours reconnus en moi, savoir, que, pour fondement de tous mes conseils et de toutes mes actions, j'ai supposé que le véritable intérêt de cet État est de demeurer inséparablement attaché à l'amitié de la France; que, sur ce principe, j'ai cru qu'il fallait rejeter toutes les

<sup>1</sup> C'était le jeune Chrétien-Ébrard, prince d'Ost-Frise. L'Ost-Frise était sous le protectorat des États généraux, qui tenaient garnison à Euden et à Liroot. — <sup>2</sup> Table des Minutes, etc. 1666, t. II, p. 443.

ouvertures qui ont été ci-devant faites de la part des Anglais qui eussent pu tendre à nous désunir d'avec un si considérable allié, ayant aussi résisté avec fermeté aux tentatives qui ont été faites de temps en temps de la part du roi d'Angleterre, afin que cet État voulût mettre dans le tort Sa Majesté Très-Chrétienne, faisant difficulté de rendre les îles prises sur les Anglais dans l'Amérique. Comme en effet je ne doute point que, si, en la suite de la négociation que l'on va commencer à Bréda, l'on agit avec vigueur et fermeté, les alliés n'obtiennent ce qui est juste et raisonnable. C'est à quoi je contribuerai toujours tout ce que je dois à cet État, tout ce que vous vous pouvez promettre de la sincérité de mes intentions; dont je prendrai plaisir de donner aussi des preuves. quand en votre particulier je vous pourrai témoigner que je suis,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Le très-humble serviteur.

CXXXIX.

A M. LE COMTE D'ESTRADES.

11 mai 1667.

Monsieur, Quand M. Courtin n'aurait pas la réputation qu'il a d'un mérite extraordinaire, le seul caractère dont il se trouve revêtu pouvait donner à sa lettre l'accès que Son Excellence lui veut procurer par celle dont elle l'a voulu accompagner. Je prends ce procédé comme je dois, c'est-à-dire pour une civilité qui est inséparable de votre personne et de toute votre conduite. J'ai reçu sa lettre comme un effet de la sienne, et m'en remets à la copie ci-jointe de ce que je lui réponds sur ce sujet. M. Van Beuningen m'écrivit par cet ordinaire que Votre Excellence doit avoir reçu par la même voie un ordre ou un éclaircissement plus particulier pour le salut des pavillons. Elle sait de quelle façon ce différend a été débattu depuis quelque temps, et aussi qu'étant dans l'impatience de savoir ce que la cour aura enfin résolu sur ce sujet, elle m'obligera bien fort de me faire part de ce qu'elle en sait,

et surtout si par même moyen on ne lui mande rien de ce qui se peut faire pour l'accommodement entre Sa Majesté et le roi d'Espagne à l'égard de ses prétentions sur les provinces des Pays-Bas de son obéissance. *Je sais que cet État serait bien aise de seconder en cela les pacifiques intentions du roi votre maître*, et pour moi en mon particulier, il n'y a rien que je ne fasse pour seconder les conseils de ceux qui appuieront les propositions modérées que Sa Majesté pourra faire. Elle déférera sans doute à tout ce qui pourra faire éclater le plus sa justice et sa générosité, et considérera qu'en la conjoncture présente des affaires elle ne peut plus différer d'en faire les ouvertures à ses plus affectionnés amis et alliés, afin d'éviter les désordres qui en pourraient arriver sur les frontières de cet État, qui se promet qu'elle agira de concert avec lui en cette importante rencontre, suivant les assurances qui en ont été données de temps en temps. Je ne m'étendrais pas tant sur cette matière, si je ne savais que vous êtes parfaitement persuadé de mes sentiments, et qu'avec cela j'ai pour votre personne tous ceux qui me peuvent donner la qualité que je prends,

De Votre Excellence,

Le très-humble serviteur.

CXL.

AU MÊME.

23 mai 1667.

Monsieur, J'ai vu avec déplaisir, dans la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire de Bréda, du 19 de ce mois, que les dernières dépêches qu'elle avait reçues de la cour ne nous rendent pas encore capables de pouvoir faire office, avec quelque apparence de succès, auprès du roi d'Espagne et ailleurs, pour faire réussir l'inclination modérée que le roi très-chrétien témoigne d'avoir à un accommodement amiable, touchant ses prétentions sur quelques-unes des provinces de Pays-Bas qui sont de l'obéissance du roi d'Espagne. Et d'autant que j'ai toujours jugé et juge encore que cet accommodement

amiable est une chose absolument nécessaire pour achever de serrer le nœud de la bonne intelligence entre la France et cet État, et pour la rendre indissoluble à jamais, et qu'à mon avis on pourrait disposer Leurs Hautes Puissances, si on leur fait confiance de la part de Sa Majesté de quelque ouverture modérée, à entrer dans ses sentiments, en sorte que l'on pourrait aider à porter les Espagnols à un accommodement amiable, à des conditions concertées; j'ose espérer que Sa Majesté, de son côté, s'y laissera disposer aussi, et ce au plus tôt, parce que l'affaire ne souffre point de délai. Il est fort facile de donner de l'ombrage à ceux d'un *État aristocratique* composé de tant de têtes, et il est fort dangereux d'en émouvoir les humeurs. D'ailleurs, ceux que l'on a assurés, tant de bouche que par écrit, que l'on ne poursuivrait pas par la voie de fait le droit et les prétentions de la reine sur les provinces des Pays-Bas de l'obéissance du roi d'Espagne, qu'on ne leur eût tout confidemment communiqué auparavant, et que l'on n'y entreprendrait rien qu'après un préalable concert fait avec eux, et qui, sur cette parole formelle, ont donné les mêmes assurances à ceux de l'État qui y sont le plus considérés pour leur prudence et pour leur dignité, se trouvent présentement inutiles et incapables de lever ces ombrages et d'effacer les fâcheuses impressions qu'ils peuvent avoir prises, puisqu'ils se trouvent eux-mêmes frustrés de l'effet de ces assurances, aussi bien que ceux qui, sur leur rapport, ont cru y trouver le repos et la sûreté requise, et que même, après la dénonciation publique, bien loin d'établir cette confiance, on en fait difficulté et on l'évite, encore que l'on en soit recherché. Je supplie Votre Excellence de faire ressouvenir Sa Majesté de tout ce qui s'est passé sur ce sujet, afin qu'elle exécute encore la même promesse si solennellement faite; ce que nous nous promettons infailliblement de la générosité qu'elle possède en un si haut degré. Et en ce cas-là je tiendrai volontiers la main à ce que la pensée de Sa Majesté, si elle a pour objet la Franche-Comté, *ou bien ce que Votre Excellence m'a ci-devant déclaré en confiance comme son sentiment particulier être la véritable intention du roi*, réussisse, après l'avoir concertée avec Leurs Hautes Puissances.

Elles trouveront fort bon que l'escadre du S<sup>r</sup> de La Roche, si elle est prête, sorte en mer avec l'armée navale de cet État, et je m'emploierai volontiers auprès du S<sup>r</sup> de Ruyter ou auprès des députés et plénipotentiaires qui se trouveront de la part de MM. les Etats dans la flotte, à ce que l'on assigne au commandeur de La Roche le poste le plus proche de l'amiral que l'ordre et la bienséance permettront de lui donner. Et, bien que le commandeur Jean Gedeons Verburg, qui fut quelque temps, l'année passée, avec quelques vaisseaux de cet État, sous le pavillon de M. le duc de Beaufort, ne fût jamais appelé au conseil de guerre, que je sache, mais envoyait toujours quérir l'ordre du duc, je ne laisserai pas de m'employer de bon cœur à ce que ledit commandeur de La Roche se puisse trouver aux conseils de guerre. Mais d'autant qu'il n'a point de caractère, que je sache, en vertu duquel il le puisse prétendre, ni autre qualité que celle de capitaine et commandeur, Votre Excellence considérera, s'il lui plaît, si les vice-amiraux n'auraient pas sujet de s'offenser si on lui donnait séance au-dessus d'eux; d'autant plus qu'ordinairement dans l'armée navale de l'État (et je l'ai vu en ma présence pratiquer ainsi en la personne du commandeur Van der Zaen, neveu du S<sup>r</sup> secrétaire de Urdt, homme de valeur et d'expérience, qui commande des escadres sous le pavillon de l'État depuis dix-huit ou vingt ans, comme je crois), les commandeurs, qui joignent la flotte avec quelques escadres, ne se trouvent pas au conseil de guerre, et, quand ils y sont appelés extraordinairement, ils ont séance après tous les contre-amiraux; néanmoins, pour pousser la complaisance à bout, je veux bien faire davantage et en sorte que, en considération et pour le respect du roi, on lui donne séance devant tous les contre-amiraux, ne doutant point que Votre Excellence même ne juge qu'il n'est pas à propos de faire une plus grande différence entre ce qui s'est fait à l'égard du commandeur Verburg et ce que l'on prétend faire à l'égard du S<sup>r</sup> de La Roche, afin de n'offenser personne. Il y a déjà plusieurs jours que M. le lieutenant-amiral de Ruyter est dans Goerce, prêt à faire voile avec tous les vaisseaux de l'escadre de la Meuse, et ne fait qu'attendre le vent d'Est pour prendre la route

du rendez-vous, à dessein de sortir ensuite en mer avec toute la flotte, conformément à ce qui a été concerté. C'est pourquoi, d'autant que le temps presse, j'ai pris la liberté de mettre mes pensées sur le papier en forme de convention, afin que, si elles plaisent à Votre Excellence, je le puisse communiquer aussi à MM. les députés aux affaires secrètes de la mer, et ensuite vous envoyer deux copies signées, dont Votre Excellence me pourra renvoyer l'une aussi, signée d'elle.

Puisque Sa Majesté a agréé ce dont l'on est convenu touchant la jonction des flottes, il sera très-nécessaire que son armée navale sorte du havre de Brest et se mette en état de pouvoir avancer dans la Manche, si le cas, dont il est parlé dans la convention, échet. Je serai aussi bien aise d'avoir un état de la même armée navale, ou, du moins, du nombre des vaisseaux dont elle sera composée.

Pour ce qui est des discours, que Votre Excellence me mande que M. Coventry lui a faits, je n'en suis point du tout surpris, parce que je connais la manière d'agir de MM. les Anglais; mais, quand ils verront les alliés agir de concert et avec une juste fermeté en toute la suite de la négociation, je crois qu'ils cesseront de nous importuner de leurs prétentions mal fondées et impertinentes de dédommagement touchant Pouléron, Bonne-Espérance, etc. et de persécuter Votre Excellence de leurs demandes injustes et immodérées, mais qu'ils se mettront bientôt à la raison. En quoi je ferai tout ce qui me sera possible pour seconder, du lieu où je suis, tous vos bons offices comme étant,

Monsieur, etc.

---

Il a été convenu et accordé entre les soussignés, ambassadeurs extraordinaires du Roi de France, au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne d'une part, et les députés des États généraux, au nom et de la part de Leurs Hautes Puissances, d'autre :

#### I.

Premièrement, que le sieur de La Roche, commandant, de la part du Roi Très-Chrétien, les six vaisseaux de guerre qui ont été bâtis et équipés, l'année passée, à Amsterdam, se joindra avec ces six vaisseaux et avec les deux autres qui ont été bâtis en Danemark pour le compte de Sa Majesté, si les premiers se trouvent prêts et

si les autres arrivent à temps à la flotte desdits États; qu'il demeurera sous le pavillon et suivra les ordres et commandements de l'amiral de Ruyter ou de celui à qui Leurs Hautes Puissances confieront la direction suprême de leur flotte, et ce jusqu'à ce que ladite flotte aura joint celle de Sa Majesté, commandée par M. le duc de Beaufort, conformément à la convention faite pour cela le 5 de ce mois.

## H.

Que ledit sieur de La Roche commandera lesdits vaisseaux de Sa Majesté comme une escadre particulière, en sorte que ladite escadre ne pourra pas être divisée ou démembrée par quelque ordre que ce soit.

## III.

Tiercement, que, dans les rencontres contre l'ennemi, ladite escadre sera postée et rangée le plus près du vaisseau et de l'escadre particulière dudit amiral de Ruyter, autant que l'occasion et la conjoncture des affaires le pourra permettre.

## IV.

Finalement, que ledit de La Roche se trouvera aux délibérations du grand conseil de guerre, et y aura séance après les vice-amiraux et devant les contre-amiraux desdits seigneurs États.

Ainsi fait et accordé.

## CXLI.

## AU MÊME.

19 juin 1667.

Monsieur, Depuis ma dernière lettre du 10 de ce mois, j'ai bien reçu vos trois dépêches dont la première fut datée le 11, et les deux autres le 17 ensuivant. Pour satisfaire à la dernière, voici la convention signée des sieurs députés des États, comme Votre Excellence l'a désiré; mais nous n'avons pas encore des nouvelles de l'arrivée du S<sup>c</sup> commandeur de La Roche, et ayant vu comme quoi deux vaisseaux du roi, des six que Sa Majesté a fait équiper en ces pays-ci, n'ont pas pu passer le Pampus, je crains que ladite convention ne sortira guère d'effet.

Si vous recevez quelques nouvelles de la flotte de Sa Majesté sous

le commandement du duc de Beaufort, je vous prie de m'en vouloir faire part; car, jusqu'ici, nous n'en avons rien appris, non pas même si elle est en mer ou dans les ports de Sa Majesté, et il me semble que, pour bien pouvoir prendre nos mesures, nous en devons recevoir successivement des avis, ainsi que Sa Majesté en reçoit de la nôtre, de temps en temps, suivant la convention du 5 mai.

Nous sommes sur le point de signer avec les ministres suédois un accommodement touchant la marine et la spécification des marchandises de contrebande, dont M. le comte de Dohna, qui fait état de passer bientôt d'ici à Bréda, vous rendra un compte plus exact et plus particulier. Mais je m'étonne de la tiédeur et de la lenteur des Anglais: il semble que cette nation ne peut pas changer sa vieille coutume d'agir. J'avais cru que MM. Hollis et Coventry auraient bien voulu prévenir par une prompte conclusion les occasions des nouvelles rencontres de deux flottes et autres accidents et effets de la guerre; mais, puisque ces messieurs se gouvernent d'une manière si inopinée et si extraordinaire, je prie Dieu que les flottes de Sa Majesté et de cet État puissent trouver occasion de mettre en effet avantageusement le dernier article de ladite convention, puisque aussi bien il semble que ce soit l'effort des armes qui nous doive procurer la paix. Je ne suis pas trop bien instruit comme quoi les Anglais se gouvernent avec vous; c'est pourquoi vous m'obligerez de m'en éclaircir.

Je vous assurai, le 23 du mois passé, que l'on pourrait disposer les États (si on leur a fait confiance de la part de Sa Majesté de quelque ouverture modérée, même de ce que Votre Excellence m'a ci-devant déclaré confidemment, comme son sentiment particulier, être la véritable intention du roi son maître) à entrer dans les mêmes sentiments; en sorte que l'on pourrait aider à porter les Espagnols à un accommodement amiable aux conditions concertées, et je vous ai fait subministrer par M. de Beverninck la copie de la promesse solennelle que le roi nous a faite sur ce sujet pour lui en faire souvenir; j'attends avec impatience ce qu'il plaira à Sa Majesté nous faire savoir sur ce sujet. Je vous supplie d'être persuadé et de faire savoir à la cour, au-

tant qu'il sera besoin, que l'affaire ne souffre pas plus de délai, et que je contribuerai tout ce qui dépendra de moi, afin que l'on s'entende sur cette importante matière, moyennant qu'on ne m'en rende pas tout à fait incapable, en dilayant encore plus longtemps de satisfaire à ce qu'on a si solennellement promis. Je suis véritablement, etc.

---

## CXLII.

## AU MÊME.

28 juin 1667.

Monsieur, Des incidents et affaires pressantes m'empêchèrent hier de rendre compte à Votre Excellence du succès qu'il a plu au bon Dieu d'octroyer aux armes de cet État, employées, suivant le huitième article de notre convention du 5 mai passé, pour incommoder l'ennemi commun, autant sensiblement et notablement qu'il se pourrait faire en aucune occasion favorable; mais, comme je fis envoyer, incontinent après la réception de la nouvelle, copie des avis reçus au Sr de Beverninck, je ne doute pas qu'il ne vous en ait aussitôt donné part; comme aussi ils vous sont communiqués de la part de l'État. Le même Dieu, qui nous a assistés si visiblement en l'exécution d'un si grand dessein, fasse servir ce sien ouvrage pour disposer le cœur du roi de la Grande-Bretagne et de ceux de son Conseil à une sûre et honnête paix avec les trois États alliés, à laquelle tous les honnêtes gens de ces provinces aspirent, aussi bien après la susdite victoire remportée sur l'ennemi qu'auparavant.

J'ai été bien aise d'apprendre, par la vôtre du 20, que vous aviez signifié au médiateur et aux Anglais que vous ne feriez aucun accommodement avec eux, si l'alternative n'a lieu, y compris les deux vaisseaux *Bonne-Espérance* et *Henry-Bonne-Aventure*, jugeant que la bonne union et la fermeté des alliés est l'unique moyen pour parvenir à une heureuse fin de notre commune négociation. Je souhaite bien fort d'entendre quelque nouvelle assurée de la flotte du roi très-chrétien sous le commandement du duc de Beaufort, et il semble que Dieu nous

a donné à cette heure une très-belle occasion de forclorre les Anglais de l'entrée de la Manche, en faisant croiser une escadre, composée des vaisseaux de Sa Majesté et de cet État à son ouverture. Si le roi y est enclin, comme il semble très à propos pour le bien commun, il y trouvera toujours les seigneurs États très-disposés. Je suis véritablement,

Monsieur, etc.

---

CXLIII.

AU MÊME.

28 juin 1667.

Monsieur, Après que je vous avais écrit ma dépêche de ce soir, l'on m'a rapporté qu'il y a présentement à Amsterdam ou au Texel, en Zélande et à Dunkerque, un grand nombre de brûlots appartenant au roi très-chrétien, votre maître; et, comme vous aurez vu, par les nouvelles de la Tamise, que quasi tous les brûlots de cet État y sont employés et consumés au grand dommage de l'ennemi commun, je me suis émancipé de vous prier de vouloir faire office auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne, à ce qu'il lui plaise de donner les ordres que lesdits brûlots se joignent au plus tôt à la flotte de cet État dans la Tamise, et y obéissent aux ordres des plénipotentiaires de l'État et du général de Ruyter; car il est certain, et les avis desdits plénipotentiaires le confirment, qu'avec des brûlots on y pourrait encore faire grand service, et, puisque l'affaire presse infiniment, je vous supplie de vouloir dépêcher incessamment, et sans aucune perte de temps sur cet objet, vers la cour, et de prier Sa Majesté que ses ordres pour la susdite fin puissent être expédiés avec autant de promptitude et célérité qu'il sera possible. Quoi faisant, Votre Excellence fera une œuvre très-salutaire pour le bien commun, et obligera infiniment celui qui est et demeurera à jamais, etc.

## CXLIV.

A M. LE BARON DE LISOLA.

21 juillet 1667.

Monsieur, C'est un excès de bonté et de civilité qui vous fait trouver en moi les avantages que vous me donnez en votre lettre du 15 de ce mois, comme c'est la justice de la cause de cet État qui a attiré sur ses armes les bénédictions qui nous peuvent faire espérer la paix. Vous savez, Monsieur, que je n'ai rien contribué à l'un ou à l'autre, sinon mes vœux et souhaits et un zèle ardent et inviolable pour le bien et le service de ma patrie. Ce n'a été qu'avec regret que je l'ai vu entraîner dans une funeste guerre, tellement qu'il ne se peut que ce ne soit avec une joie extrême que je l'en verrai sortir, tant pour son repos particulier que parce que j'espère que cette paix particulière sera un acheminement à la paix générale de toute l'Europe. Il n'y a personne qui ait une plus forte passion pour cela que moi, qui seconderai toujours de tout mon cœur ceux qui travailleront à une œuvre si chrétienne. C'est ce dont je vous supplie d'être entièrement persuadé, et que je vous suis bien fort obligé des bons sentiments que vous témoignez avoir pour moi. Vous ne les pouvez pas donner à une personne qui vous estime plus que je fais et qui ait une plus forte inclination à vous donner de véritables preuves d'affection, comme étant.

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

## CXLV.

A M. LE PRINCE MAURICE DE NASSAU.

9 août 1667.

Monsieur, Je suis bien obligé à Votre Altesse de ce que, dans la joie que lui donne le succès des armes de l'État, elle se souvient de moi

et de mon frère, et de ce qu'elle prend part à celle que j'en puis avoir en mon particulier. Vous faites beaucoup d'honneur à des personnes qui n'ont autre ambition que de se donner entièrement au service de l'État, et qui font gloire de s'employer pour ceux qui s'y rendent recommandables par les preuves qu'ils lui donnent tous les jours de leur zèle et de leur affection. Votre Altesse est du nombre de ceux que l'on ne considère pas moins par là que par l'avantage de leur naissance. Aussi ne douté-je point qu'elle n'avoue avec moi que messeigneurs les États de Hollande et West-Frise reconnaissent bien votre mérite personnel, puisqu'il y a longtemps qu'elles destinent Votre Altesse pour être le chef de l'ambassade extraordinaire à la cour de l'Empereur; et, par leur résolution de samedi dernier, elles tâchent de vous faire chef des gens de guerre de cet État, en vous nommant à la charge de premier maréchal de camp de nos armées. Je ne doute point que les autres provinces n'approuvent le choix que Leurs Illustres et Grandes Puissances ont fait de votre personne pour l'un et pour l'autre emploi, et que Votre Altesse a sujet d'être satisfaite de l'illustre marque qu'elles donnent de leur inclination à l'honorer de ce qu'elles ont de plus beau et de plus éclatant. Je prends la part que je dois au contentement qu'elle en aura sans doute, et ferai toujours tout ce qu'elle pourra désirer de moi pour l'assurer de plus en plus de l'affection très-sincère avec laquelle je suis,

Monsieur.

De Votre Altesse,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

CXLVI.

A M. LE CONSEILLER COURTIN.

10 septembre 1667.

Monsieur, Je vous suis bien obligé du souvenir que vous avez de moi, en sortant d'un pays où je vous ai été entièrement inutile pen-

dant le séjour que vous y avez fait. Au contraire, j'ai profité des moments de conversation que vous n'avez voulu donner, et j'ai l'avantage d'y avoir acquis la connaissance d'un achevé ministre, dont les sentiments ne sont que bons et généreux. Je tâcherai de les seconder, de mon côté, auprès de messeigneurs les États de Hollande et de West-Frise, mes maîtres, *qui très-assurément voudront bien travailler sérieusement, afin que le roi très-chrétien obtienne, par un accommodement, sa satisfaction selon la justice et la raison.* Et, comme vous n'avez qu'à ménager l'esprit d'un prince qui n'agit que par ce principe, et que, d'ailleurs, vous y apportez des qualités capables de vaincre les obstacles les plus difficiles, vous n'aurez pas beaucoup de peine à y réussir et à disposer les affaires, en sorte que l'étroite intelligence qui n'a pas été inutile à la France, et que je juge nécessaire à cet État, se serre de plus en plus et devienne avec le temps indissoluble. J'y travaillerai avec chaleur et tâcherai de lever ou prévenir les obstacles et occasions qui la pourraient troubler un jour; en quoi je serai très-aise de mériter et obtenir votre approbation, comme d'une personne dont je connais la capacité et le mérite, qui m'ont déjà donné une estime très-particulière pour elle, et qui me feront demeurer toute ma vie.

Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

CXLVII.

A M. LE RHINGRAVE.

31 octobre 1667.

Monsieur, J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 26 de ce mois. Je vous suis obligé de la peine que vous prenez de me tenir averti des choses qui viennent à votre connaissance, et je serai bien aise d'en voir la continuation, quand vous jugerez que les avis seront importants, et quand vous le pourrez faire, sans vous incommoder. Je suis et demeurerai toujours, Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

## CXLVIII.

## A M. LE PRINCE GUILLAUME DE FURSTEMBERG.

23 janvier 1668.

Monsieur, J'ai tardé un peu trop longtemps à répondre à la lettre qu'il vous a plu m'écrire le 31 du mois passé; mais la cause en a été que, d'un côté, pour satisfaire au respect et à la soumission que je dois à mes maîtres, je me dispense, autant que faire se peut, d'avoir commerce de lettres avec des princes étrangers, ou d'entretenir autre correspondance avec eux que par le moyen des ministres qui résident en cette Cour, ou par ceux que cet État entretient au dehors, et que, d'un autre côté, je différerais à vous avertir de cette même coutume jusqu'à ce que je vous pusse donner en même temps quelque avis solide des dispositions de l'État sur les ingrédients du projet que vous m'avez fait la faveur de m'envoyer au jour de votre départ d'ici. Je voulais aussi pouvoir vous dire jusqu'où les amis et alliés de l'État (auprès de qui l'on a travaillé en même temps en conformité des principaux chefs dudit projet, et dont, pour notre opinion particulière, nous tombâmes d'accord en notre entretien, tenu à la veille de votre départ) pouvaient être disposés à prendre le même sentiment et suivre les mêmes résolutions. C'est justement aujourd'hui (même jour auquel je me trouve honoré de votre seconde lettre du 17 de ce mois) que je puis vous mander avec certitude que le roi de la Grande-Bretagne s'est à la fin laissé induire à se joindre à cet État, et à s'obliger avec lui de faire avoir à la France, ou les places qu'elle a conquises la campagne dernière, ou un équivalent pour la cession des places frontières dont le roi très-chrétien a déclaré lui-même se contenter, ou d'autres échanges qui pourront être faits du consentement des parties; et, sur ce fondement, il a été dressé et signé, aujourd'hui, un traité dont la copie est ci-jointe, dans laquelle vous verrez, et sans doute avec satisfaction, que, en faisant ledit traité, l'on a suivi en tout le modèle du

susdit projet : tant s'en faut que j'en aurais été fâché. Il est bien vrai, et M. le comte d'Estrades vous a dit la vérité, quand il vous a mandé que je jugeais que son titre, *Projet d'un traité secret*, etc. était superflu, et que, n'ayant parlé dans notre entretien que de mon propre chef, sans aucune commission ni pouvoir de l'État, j'ai été obligé de le retrancher, avant de communiquer le projet aux commissaires de l'État, députés sur la matière qu'il contient. En second lieu, j'avais marqué audit Sr comte d'Estrades que j'espérais que c'eût été par mégarde qu'il se trouvât glissé, dans le premier article, en parenthèse, ces paroles : *devant la fin du mois de mai*, qui semblaient mettre le roi très-chrétien en droit de refuser ou de rejeter la paix, quand même l'Espagne eût été disposée *ou obligée* à l'alternative, si cela n'était effectué avant l'expiration dudit mois de mai, mais peut-être un jour ou quelque temps après ledit terme, parce que je me souvenais fort bien que, dans nos discours, nous avons proposé le contraire. Quant à la réserve de pouvoir attaquer le Luxembourg, dont M. le comte d'Estrades vous a entretenu aussi, il ne me souvient pas que nous en ayons parlé en aucune manière; et je comprends bien avec vous qu'en Allemagne l'on a autant ou plus de sujet d'appréhender la part de cette province, qu'en ce pays. De plus, considérant le cas auquel cette liberté est réservée au roi de France dans ledit projet, je suis fort persuadé que ladite réserve, en ce cas, ne nous causera point de troubles; d'autant que je suis entièrement d'opinion que, puisque la France accepte la paix conditionnelle, savoir, en se réservant la faculté d'assister son allié aux termes exprimés dans le projet, si l'Espagne ne peut pas être disposée à conclure la paix avec le Portugal de roi à roi, il faudra faire des offres plus efficaces auprès d'elle, afin qu'elle accepte au moins ladite paix conditionnelle, et qu'ainsi le cas auquel le projet réserve à la France de pouvoir attaquer le Luxembourg ne doit jamais exister. Et, puisque cette affaire du Portugal est un des points qui pourraient faire échouer toute la négociation entre l'Espagne et la France, j'en ai aussi entretenu fort au long le Sr Temple, envoyé extraordinaire d'Angleterre, et je vous puis assurer que ses sentiments sur ce point sont entièrement

conformes aux nôtres, exprimés dans ledit projet, et qu'il ne doute nullement que le roi son maître ne s'y conforme tout à fait; tellement que, si les Espagnols peuvent être disposés à admettre quelque tempérament à l'égard du point de la renonciation, il semble que la paix ne nous peut point échapper. Je ne puis pas mander encore si l'État résoudra d'envoyer à Cologne, d'autant que les provinces ne se sont pas encore expliquées sur ce point de délibération. Cependant vous m'obligerez en me donnant avis si les députés des électeurs et princes des cercles que vous nommez s'y trouvent déjà tous assemblés, ou vers quel temps vous jugez que cette assemblée sera complète. J'espère que tous les électeurs et princes de l'Empire voudront bien faire les mêmes offices et suivre les mêmes pas que l'Angleterre et les États généraux vont faire ensuite du susdit traité, et que vous y voudrez bien tenir la main, puisque c'est entièrement votre propre ouvrage. Je vous prie de m'en mander au plus tôt votre sentiment et de me communiquer vos conseils sur la conduite que l'on devra tenir à l'égard de l'exécution du même traité: quoi faisant vous obligerez infiniment.

Monsieur,

Votre, etc.<sup>1</sup>

CXLIX.

AU LORD ARLINGTON.

4 février 1668.

Monsieur, Comme il n'était pas possible d'envoyer ici un ministre plus capable, ni plus propre pour le naturel et le génie de cette nation, que M. le chevalier Temple, aussi crois-je que l'on n'aurait pas pu choisir une personne qui puisse ou veuille plus équitablement juger de la disposition en laquelle il a trouvé les États à répondre aux bonnes intentions du roi de la Grande-Bretagne. Il ne doit pas être moins satisfait de la promptitude avec laquelle les États ont passé outre à la conclu-

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1668, p. 45.

sion et signature des traités, pour lesquels il est venu ici, qu'ils ne le sont de sa conduite et de sa belle manière d'agir en toute la suite de sa négociation. Il paraît, Monsieur, que vous vous connaissez en hommes, et que vous ne donnez votre amitié qu'à ceux qui la méritent, puisque vous faites employer des hommes qui s'en acquittent si dignement. Je m'estime heureux d'avoir eu à négocier avec lui, et de ce que, par son moyen, il vous a plu me donner un nouveau témoignage de votre bienveillance.

Pour ce qui est de la bonté que vous dites que Sa Majesté a pour moi, je ne l'ai méritée que par ce respect que j'ai pour sa personne royale, dont je tâcherai de lui donner des preuves en toutes les occasions qu'elle me fera la grâce de me faire naître. J'attends bien avec autant d'impatience celles où je vous puisse témoigner combien je suis sensible à toutes vos civilités, que je reconnâtrai toujours par une véritable estime pour votre mérite, et par une très-forte passion de vous faire voir que je suis, avec autant de sincérité que vous pouvez désirer, Monsieur, etc. <sup>1</sup>

CL.

## A M. LE CHEVALIER TEMPLE,

RÉSIDENT DE LA GRANDE-BRETAGNE À LA COUR DE BRUXELLES.

25 février 1668.

Monsieur, Le porteur de celle-ci m'a bien délivré la lettre qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire d'Anvers, le 24 de ce mois, et j'y ai vu avec agrément le zèle et la diligence que vous avez apportés pour l'avancement de notre affaire commune, comme aussi les bonnes dispositions que vos offices ont déjà fait naître dans l'esprit de M. le marquis de Castel-Rodrigo, et l'apparence d'une déclaration plus satisfaisante que nous recevrons, sur la prière commune qu'on va lui faire de la part du roi de la Grande-Bretagne et de cet État. Je n'ai pas tardé de commu-

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1668, p. 59.

niquer et délibérer, sur le contenu de ladite lettre, avec les commissaires des États, députés sur ce sujet de nos dernières négociations; et nous espérons que vous jugerez, avec nous, qu'il est absolument nécessaire que Son Excellence se déclare sans plus de délai et sans aucune réserve, conformément à la disposition de ce qui est conclu entre l'Angleterre et cet État, sans désirer au préalable aucun concert plus particulier que celui qui est fait, signé et ratifié entre nous et par nos maîtres. Car, puisque le roi de France a vu, par ses derniers progrès. *combien les Espagnols sont faibles et négligents*, il est à appréhender que, si M. le marquis laisse écouler le mois de mars sans s'être déclaré nettement, comme nous le désirons, le roi de France n'en soit très-aise, pour n'avoir, après l'expiration de ce terme, nulle obligation, en vertu de sa parole donnée, de faire la paix sur l'alternative, et qu'il ne se serve encore du temps *et du désordre des Espagnols* pour surprendre en même façon le Luxembourg et une grande partie de ce qui reste au Roi d'Espagne dans les Pays-Bas, et pour se régler, par après, sur les occurrences. Les États généraux se trouvent obligés et *entièrement résolus*, au cas de refus du roi de France, ou des échappatoires recherchées de son côté, après qu'on lui aura insinué que M. le marquis a accepté l'une ou l'autre partie de l'alternative, *d'exécuter, de la manière la plus rigoureuse que faire se pourra, le contenu au troisième de nos articles séparés; par conséquent de rompre, conjointement avec l'Angleterre, en guerre ouverte contre la France, d'agir de concert, non-seulement pour la défense des Pays-Bas, mais aussi et surtout d'attaquer et d'incommoder la France de leurs forces maritimes, en tout et partout, même par des descentes ou invasions dans ce pays, et en toute autre manière.* Mais, d'autant qu'il faut présupposer publiquement que le roi de France, après avoir premièrement donné sa parole aux États et, par après, par une lettre circulaire au roi de la Grande-Bretagne et auxdits États, ainsi qu'à plusieurs princes d'Allemagne, ne voudra pas manquer à une promesse si solennellement donnée, nous ne pourrions en aucune façon entrer de concert et en ligue avec l'Espagne, avant que ce cas soit effectivement arrivé; et nous jugeons qu'un tel concert et une telle ligue, faite

avant le temps, seraient fort capables de produire l'effet que M. le marquis souhaite, mais qui est tout à fait éloigné du but de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne et de Leurs Hautes Puissances. Car il ne peut vous être inconnu que *Son Excellence préférerait la continuation de la guerre, avec nos secours, à la conclusion de la paix sur l'alternative; et Sa Majesté, aussi bien que Leurs Hautes Puissances, préfèrent cette paix à la continuation d'une guerre dont ils seraient obligés de porter toutes les dépenses et dont tout le profit serait pour le roi d'Espagne.* Or nous comprenons fort bien qu'un tel concert et une telle ligue, que Son Excellence désire, mettraient le roi de France dans une nécessité absolue de continuer la guerre; d'autant que, se rendant, après une telle ligue faite avec ses ennemis, il paraîtrait publiquement qu'il y serait obligé par cette liaison, et par conséquent par ses ennemis mêmes; et, partant, l'affaire est judicieusement exposée par Son Excellence pour parvenir à son but; mais, puisqu'elle nous ferait perdre le nôtre, nous espérons que vous en détournerez M. le marquis, et que vous lui ferez perdre toute espérance de nous pouvoir avoir, par son génie même comme par gaieté de cœur, *là où nous ne voulons venir qu'au cas d'une fatale nécessité.* Il me semble que Son Excellence ferait tort au roi de la Grande-Bretagne et aux États généraux de ne pas se fier à leur affection et à leur honneur, dont il y va aussi bien que de leur intérêt, après la liaison et le pas qu'ils ont fait déjà ensemble. Mais si, après qu'elle aura accepté nos propositions, le roi de France vient à reculer ou à chercher des échappatoires, alors le roi de la Grande-Bretagne et les États généraux entrant dans le pays et même en rupture avec la France, il sera très-juste et très à propos que l'on concerte avec Son Excellence la manière dont on agira dans le territoire du roi son maître, et que pourtant on ne laisse pas d'entrer en action sans la moindre perte de temps. Il ne sera donc nullement nécessaire que je me trouve sur nos frontières pour la fin proposée par Son Excellence, ce qui d'ailleurs me serait tout à fait impossible, et encore bien moins que l'on envoie quelqu'un d'ici à Bruxelles; d'autant que les députés des États qui s'y trouvent présentement sont ceux-là mêmes que l'on pourrait choisir

pour la fin désirée; vous pouvant assurer que je ne pourrais nommer personne en qui l'État, aussi bien que moi en particulier, pourrait avoir plus de confiance, dont ils vous donneront sans doute des preuves aussi bien que de leur intégrité et de leur bonne conduite. Je vous supplie donc, Monsieur, d'user avec eux de la même franchise dont vous avez usé envers moi, et je vous demeure garant qu'eux, de leur côté, en useront de même; et, si vous avez été en quelque façon satisfait de ma manière d'agir, comme je l'ai été fort de la vôtre, je vous assure que vous le serez tout à fait de celle desdits députés de l'État.

Au reste nous approuvons fort la diligence que vous ferez de part et d'autre directement auprès des ministres du roi de la Grande-Bretagne et de cet État à Paris, et nous nous promettons de vos offices communs la paix universelle de la chrétienté, au grand profit du public et à la gloire éternelle de vos personnes, laquelle vous souhaitez, avec autant d'affection que personne du monde, celui qui est et demeurera à jamais,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur<sup>1</sup>.

CLI.

AU MÊME.

5 mars 1668.

Monsieur, C'a été avec beaucoup de satisfaction que j'ai appris, par votre dépêche du 2 de ce mois et par celle de MM. les députés de l'État, le succès provisionnel qu'il a plu au bon Dieu d'octroyer à vos soins et à votre direction auprès du marquis de Castel-Rodrigo, et je ne doute point que la conduite que vous avez tenue, pour disposer ceux du Conseil d'État de ce pays à se conformer au sentiment de Son Excellence, ne produise leur applaudissement. J'espère que, devant que celle-ci vous sera rendue, vous aurez reçu de Son Excellence une

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1668, p. 102.

déclaration, dans les formes et par écrit, conçue en termes clairs et satisfaisants, sans aucune ambiguïté ou obscurité, et enfin telle qu'elle ne laisse aucune occasion ni même aucun prétexte à la France d'y trouver quelque chose à redire, mais qu'elle la mette en nécessité de se déclarer aussi, de son côté, nettement sur les conditions et articles de notre convention, et nous sorte de doute et d'embarras de ce que nous avons à faire.

Quant à moi, je ne manquerai pas de tenir la main à ce que l'État se mette tout à fait en posture de pouvoir accourir vigoureusement et efficacement à la défense du Pays-Bas, en cas que, après une déclaration nette et satisfaisante de Son Excellence, le roi de France nous laisse encore dans l'appréhension des progrès plus grands que Sa Majesté voudrait tâcher de faire dans le Pays-Bas, ce que nous ne pouvons pas présupposer sans être préoccupés d'un soupçon que ledit roi voudrait bien fausser la parole donnée et la promesse si solennellement faite par des lettres publiques et circulaires, ce qu'à Dieu ne plaise, et ce que pourtant la prudence veut que nous nous figurions comme possible, pour ne pas négliger les moyens dont nous nous sommes bien souvent entretenus, et sur lesquels les États ont donné ordre à leurs ambassadeurs en Angleterre, de concert plus particulièrement avec le roi de la Grande-Bretagne et ses ministres. Vous m'avez encore obligé de n'avoir point donné copie de ma précédente dépêche au marquis, puisque, à mon jugement, on aurait pu s'en servir pour aigrir et piquer le roi de France, et pour l'obliger en quelque façon, par point d'honneur, à s'opiniâtrer dans la guerre contre le but et le souhait du roi de la Grande-Bretagne et des États généraux; mais que vous ayez donné part à Son Excellence, par lecture de nos articles séparés, c'est ce que je ne puis qu'approuver entièrement, comme étant fort conforme à ma manière d'agir et de procéder, aussi bien que la précaution avec laquelle vous avez garanti la cause commune du susdit danger, en ne lui en ayant point donné copie. Au reste, je me remets à ce que MM. les députés de l'État vous auront déjà dit et témoigné sur le contenu de votre dépêche précédente, et à ce qu'ils vous communiqueront

de temps en temps de l'intention de Leurs Hautes Puissances, et demeurera à jamais celui que je suis avec passion,

Monsieur,

Votre très-affectionné, etc.<sup>1</sup>

CLII.

AU MÊME.

16 mars 1668.

Votre dépêche du 11 de ce mois ne m'a été rendue que le 14 après midi, le courrier qui l'a apportée n'ayant été expédié et n'étant parti de Bruxelles que le 13.

J'ai été fort aise de voir que vous aviez enfin disposé M. le marquis de Castel-Rodrigo à dépêcher M. le baron de Bergeyck promptement vers Aix-la-Chapelle, étant très-persuadé qu'il nous importe d'avoir une prompte conclusion de la paix, ou de voir clair dans les intentions les plus intérieures du roi de France, aussi bien que dans celles de la cour d'Espagne, et que tout délai est fort préjudiciable aussi bien à nos intentions qu'aux intérêts de l'Espagne. Afin que nous ne puissions pas être abusés de côté ou d'autre, je juge que, en la conjoncture présente, deux choses nous sont absolument nécessaires : la première est que l'Angleterre et cet État soient bien armés par mer et par terre; l'autre, qu'on ôte non-seulement toute cause légitime, mais aussi, tant que faire se pourra, tout prétexte à la France de dilayer ou d'esquiver la conclusion et la signature du traité de paix.

Pour satisfaire, de notre côté, au premier point, nous sommes résolus de mettre en campagne, aussitôt que la saison le pourra permettre, toute notre cavalerie, qui consiste en sept mille et trois cents chevaux, et, provisionnellement, vingt-cinq régiments de notre infanterie : pour lequel le principal rendez-vous sera à Berg-op-zoom et aux environs, place fort commode pour pouvoir, de là, nous jeter en peu de temps dans la plupart des places du roi d'Espagne au Pays-Bas.

<sup>1</sup> Table des Minutes, 1868, etc. p. 127.

Aussi avons-nous donné ordre pour l'équipage de quarante-huit vaisseaux de guerre, par-dessus le nombre qui sert pour la garde et l'escorte ordinaire; et il y a déjà quelque temps que les États généraux ont donné ordre à leurs ambassadeurs en Angleterre de concerter avec le roi de la Grande-Bretagne et ses ministres sur le nombre et la qualité des vaisseaux et hommes que chacun s'obligerait d'avoir tout prêts, et en quel temps. Outre cela, les députés des États sont tombés aujourd'hui finalement d'accord avec les ministres des ducs de Brunswick et de Lunebourg, pour faire passer au service de cet État trois régiments de cavalerie et trois mille hommes de pied, et j'espère que le traité en pourra être signé demain ou après-demain. Au surplus, on va ici encore augmenter la vieille milice par de nouvelles levées jusqu'au nombre de 12,000 hommes, y compris les troupes desdits ducs qui passeront au service de cet État; et je ne manquerai pas de tenir la main et de presser autant qu'il me sera possible, afin que tout ce que dessus ait son accomplissement le plus tôt qu'il se pourra faire, selon la constitution de ce gouvernement.

Si vous approuviez toutes ces préparations et diligences, comme je l'espère (parce qu'elles me semblent fort nécessaires et nullement offensantes, d'autant que celui qui voudra la paix réellement y trouvera son appui et son avantage, et que leur emploi sera de la dernière nécessité contre celui qui, par son opiniâtreté, en voudrait frustrer la chrétienté), je vous supplie de faire les exhortations nécessaires, par vos lettres au roi de la Grande-Bretagne et à ses ministres, afin que, de ce côté-là, on ne manque pas de faire de semblables préparatifs et les mêmes diligences.

Quant au second point, je crois qu'il importe grandement que M. le marquis de Castel-Rodrigo s'explique, pour savoir laquelle des deux conditions proposées dans l'alternative il entend avoir acceptée; en quoi il me semble qu'il y a d'autant moins de difficultés que, sans contredit, Son Excellence s'expliquera pour l'abandonnement des places que le roi de France a conquises, la campagne passée, avec leurs dépendances. Mais ce sera, ce me semble, alors de notre intérêt et de

notre devoir de travailler puissamment, afin que *quelque échange raisonnable se puisse faire des places les plus avancées en Flandre contre des places nouvellement occupées dans la Franche-Comté, ou autres qui seront plus à la bienséance de la France et moins à l'incommodité de l'Espagne et de nous autres.*

De plus, pour ôter à la France tout prétexte dont elle se pourrait servir, à raison qu'il pourrait y avoir quelque manquement au pouvoir dudit marquis ou en la matière principale, ou par défaut de la clause de substitution, ou autrement, il me semble qu'il serait très-nécessaire que le roi de la Grande-Bretagne et les États généraux se fassent forts de la ratification et de l'accomplissement de tout ce qui sera traité et conclu à Aix-la-Chapelle, et promettent, en la manière la plus forte que le roi de France pourra le désirer, d'obliger, en cas de besoin, l'Espagne à ladite ratification et audit accomplissement, de toutes leurs forces, et par mer et par terre. Enfin, en toute autre occurrence, il me semble aussi qu'on fera très-judicieusement d'obvier à toutes les exceptions et délais qui pourraient être apportés au préjudice de la paix. Mais aussi, *quand on aura mis par là le roi de France dans une nécessité absolue de procéder outre à la conclusion finale*, ou de découvrir son intention contraire à la paix, il faudrait qu'alors, à la première démarche que la France ferait pour frustrer la chrétienté d'un bien si salutaire, le roi de la Grande-Bretagne et les États généraux feraient agir, incontinent et sans marchander, toutes leurs forces par mer et par terre, non-seulement pour la défense des Espagnols, mais aussi pour la fin spécifiée au troisième de nos articles séparés, et plus amplement déduite en ma dépêche du 25 février passé.

Au reste, j'attendrai de vos nouvelles, si vous avez reçu la ratification du roi de la Grande-Bretagne sur notre dernier traité de marine, et en quelle manière vous jugerez à propos que l'on en fasse l'échange; sur quoi je tâcherai de disposer les États à se conformer à votre désir, soit que l'on envoie notre ratification ès mains de nos commissaires qui se trouvent présentement auprès de vous, soit que vous envoyiez votre secrétaire, ou bien M. votre frère ici à la Haye, ou que vous sachiez

encore quelque autre façon qui soit plus à votre goût; car, en cela et en toute autre occurrence, je tâcherai de suivre vos désirs et de seconder vos intentions, comme étant, non par forme de compliment, mais fort réellement,

Monsieur.

Votre très-affectionné, etc.<sup>1</sup>

CLIII.

AU MÊME<sup>2</sup>.

26 mars 1668.

Monsieur, J'ai bien reçu la vôtre du 18 de ce mois, et, quoique des occupations pressantes ne m'aient pas permis de vous répondre incontinent après, je n'ai pas laissé pourtant de communiquer aux députés de l'État mes pensées et mon jugement de la réponse du roi de France du 9 de ce mois, et surtout de vous en faire part et de prendre votre conseil sur ce qui restera à traiter avec le marquis de Castel-Rodrigo. Je suis persuadé que vous jugez avec moi qu'il y a deux points très-importants qui devaient être ajustés il y a longtemps et dont tout le bon succès que nous pouvons espérer dans la grande affaire dépend absolument : en premier lieu, celui de l'oppignoration des places au bord de la Meuse avec les forts de Flandre, et, en second lieu, celui de l'engagement entier du roi de Suède dans notre liaison, lequel point, à mon jugement, ne peut être conduit à la fin souhaitée sans le premier. C'est ledit marquis qui devait presser l'un et l'autre : si est-ce pourtant que, en étant pressé lui-même, il semble les négliger. Vous serez mieux instruit de l'état présent des affaires du roi d'Espagne que moi, et jugerez par conséquent, avec plus de fondement, s'il est imaginable ou possible qu'ils viennent à bout de leurs affaires sans un prêt d'une bonne somme d'argent. Quant à moi, je tiens pour assuré que, faute de cela, *non-seulement ils ne pourront pas se prévaloir du secours*

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 158. — <sup>2</sup> En marge : *Communiqué aux députés pour les affaires secrètes de France, le 26 mars 1668.*

*suédois*, mais que même ils ne seront pas capables de mettre en aucun état leurs troupes pour faire la moindre résistance à leurs ennemis. Même le temps me semble, en ceci, si précieux, que déjà, par la perte de celui qui est écoulé depuis que vous prenez la peine et le soin d'exhorter Son Excellence, par vos lettres de la Haye, de vouloir avancer ladite oppignoration, deux millions présentement ne feront pas tant d'effet qu'un million aurait fait en cette saison-là; outre qu'il faut savoir que le corps de cette République est de telle composition, que, quand, à la fin, Son Excellence sera résolue de son côté, il faudra encore *des semaines pour faire passer ici*, par toutes les provinces, *une affaire qui touche la bourse*; et je me trompe fort si le roi de France aura la complaisance de nous octroyer alors le temps que nous faisons écouler inutilement par notre négligence. C'est pourquoi, si vous êtes de ce même sentiment, je vous supplie de représenter très-vivement à Son Excellence *qu'elle ruine les affaires du roi, son maître, par son irrésolution et par sa lenteur*, et qu'en peu de jours elles seront sans remède, si elle continue de ce même train. Il est temps que l'armée suédoise soit déjà mise en bon état, pour être capable de rendre le service que l'on doit en tirer, et il est très-fâcheux que l'argent, *par lequel l'âme doit être inspirée à ce corps*, est encore si loin à chercher: Dieu sait si l'on y pourra encore remédier, quand même on conclurait le contrat de l'oppignoration aujourd'hui. Je dispose, tant que je puis, les esprits des États à la libéralité; mais on commence à me faire des objections: *qu'il semble que j'y prends plus d'intérêt que l'Espagne même; qu'il vaut mieux employer trois millions dans son pays et entre ses propres sujets que d'en envoyer un au dehors; que l'Espagne s'évertuera mieux à envoyer de l'argent dans son Pays-Bas, quand elle n'aura pas l'espérance d'en toucher ici, et semblables*. Je ne laisserai pas pourtant de continuer à presser et à faire presser par nos députés, auprès de Son Excellence, ladite affaire, d'autant que je suis très-persuadé que, faute de cela, *l'on perd la Suède* et l'on abandonne la défense du Pays-Bas.

Il y a plus d'un mois que Son Excellence me fit mander par vous qu'elle jugeait très-nécessaire que, sans perte de temps et devant toutes

choses, l'on concertât ensemble les moyens dont on se servirait pour leur défense, et pour agir de concert, avec la vigueur requise, contre la France. Il vous souviendra sans doute que vous approuviez fort ma réponse, qui portait que, si le roi de France, après que Son Excellence aurait accepté nos propositions, venait à reculer ou à chercher des échappatoires, alors il serait très-juste et très-à propos que, de la part du roi de la Grande-Bretagne et des États, l'on concertât avec Son Excellence la manière dont on agirait dans le territoire du roi son maître; et, puisque le roi de France refuse encore, par sa dernière réponse du 19 de ce mois, la continuation de la cessation d'armes, il semble que le temps requiert que tout fût déjà préparé pour un tel concert; que l'oppignoration et le prêt d'une bonne somme d'argent fût arrêté; que le traité avec la Suède et autres princes voisins et intéressés fût conclu; que le marquis eût donné une information très-exacte, à vous et à nos députés, de l'état présent de sa milice et de la garde de ses places les plus importantes, comme aussi du succès de cette grande levée dont M. le baron de Bergeyck nous parla tant, lorsque, chez moi, nous mêmes entre les mains de l'ambassadeur Gamarra et les siennes la copie de nos traités, et que l'on me dit présentement être allée en fumée pour la plupart, partie par la mauvaise foi ou larcin de ceux qui avaient touché des deniers pour lever des régiments, et partie faute d'argent, et que l'on songea aux moyens pour remédier aux défauts qui s'y trouveront sans doute quasi partout. Il serait malséant et contre la méthode ordinaire, que nous, qui avons inclination de lui fournir de l'argent, premier et principal remède à tous ses maux, l'allions prier d'en vouloir recevoir de nous; mais il semble que ce serait plus dans l'ordre que cette prière vînt du côté de celui qui en a fort besoin. Et, puisque *la froideur de Son Excellence semble en ceci aussi grande qu'en toute autre chose*, je me remets à votre jugement s'il ne sera pas à propos que vous y apportiez un peu de chaleur, pour faire terminer promptement une affaire qui doit visiblement être le premier ressort qui fera mouvoir toute la machine. Quant à l'autre point, nous avons envoyé, il y a longtemps, tels ordres, instructions et pouvoirs à nos ministres, en

Angleterre, que, le premier étant conclu, l'effet de ce mouvement sera sans doute la prompte conclusion avec M. le comte de Dhona, et la triple liaison qui se doit faire entre l'Angleterre, la Suède et cet État.

Nous ne manquons pas cependant de faire assembler nos troupes vers les quartiers de Berg-op-Zoom, et aussi de former un autre corps vers les quartiers de Zütphen, les patentes pour l'un et l'autre étant déjà expédiées, comme vous en serez plus amplement informé par nos députés qui sont auprès de vous, et qui ne manqueront pas de vous entretenir sur tout ce qui touchera la cause commune. A quoi me remettant, je demeurerai,

Monsieur,

Votre très-affectueux, etc.<sup>1</sup>

CLIV.

AU MÊME.

29 mars 1668.

Monsieur, J'ai bien reçu la lettre dont il vous a plu m'honorer, le 25 de ce mois, sur quoi je vous dirai en peu de mots que je suis tout à fait de votre opinion, tant à l'égard de la disposition du roi de France à continuer la guerre, vu l'insuffisance de l'offre de vouloir restituer tout ce qu'il pourrait conquérir entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 mai, et les exceptions recherchées contre les pouvoirs du marquis de Castel-Rodrigo et contre son acceptation de l'alternative, que principalement et surtout à l'égard de l'armement, que l'on devra avancer avec toute la promptitude possible, et de la manière dont on devra accourir à la défense du Pays-Bas, dès que le roi de France commencera à se remuer pour l'accabler. Les États ont déjà approuvé et confirment encore de jour en jour les mêmes sentiments par leurs actions, faisant marcher, en toute diligence, une armée aux environs de Berg-op-Zoom, et ayant envoyé leurs avis par un exprès au roi de la Grande-Bretagne

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 183.

qu'ils sont d'opinion que, tout en satisfaisant au roi de France sur les scrupules proposés dans l'esprit du S<sup>r</sup> de Lionne, du 19 de ce mois. avec des assurances et promesses suffisantes, il faudra lui faire savoir discrètement et néanmoins bien positivement que nous jugeons que sa générosité ne pourra pas permettre qu'il accable un État ou un ministre que le roi d'Angleterre et les États généraux ont obligé, à sa réquisition, d'accepter les conditions présentées avec une assurance formelle que, par là, il se délivrerait de tout danger de la guerre; qu'au moins l'honneur et la bonne foi du roi de la Grande-Bretagne et des États ne pourra pas souffrir qu'on accable un tel État ou un tel ministre, sans lui prêter leur secours et assistance. Je ne vois point de disposition ici qui ne m'assure que l'oppignoration étant conclue, on marchera au secours du Pays-Bas, dès la première démarche que le roi de France fera pour l'attaquer, si le roi de la Grande-Bretagne en veut faire autant. Mais, pour nous satisfaire en bonne conscience, et pour faire voir à tout le monde la justice de notre procédé. je suis entièrement d'opinion qu'il faudra faire toutes les avances et donner toutes les assurances requises à la France pour parvenir et pour l'obliger à la paix.

Sur quoi, comme aussi sur plusieurs autres particularités, je me remets à ce que les députés de l'État vous communiqueront plus en détail, n'ayant pas le temps, à présent, de m'étendre ici plus amplement, mais seulement pour répéter, en un mot, que je suis très-véritablement,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

CLV.

AU MÊME.

4 avril 1668.

Monsieur, Un grand rhume, qui m'a suscité une fièvre la nuit passée.

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 201.

a été cause que je n'ai pas pu répondre d'abord à votre lettre du 2 de ce mois; mais, vers midi, la fièvre, étant beaucoup diminuée, me laisse présentement la faculté de vous dire que, quoiqu'il y ait déjà quelques jours que M. de Beverningk est parti pour se rendre à Aix-la-Chapelle, je ne vois pas pourtant que, dans la conjoncture présente des affaires, votre séjour soit plus nécessaire audit lieu qu'à Bruxelles; mais que, tout au contraire, l'affaire est présentement réduite à un point que ce pour quoi vous vous fussiez transporté à Aix-la-Chapelle se pourra et se devra traiter et achever au lieu où vous êtes et à Paris. Il me semble que MM. les ministres du roi de la Grande-Bretagne et des États, à Paris, ont négocié adroitement de nous avoir su procurer un instrument qui nous mettra en peu de jours dans une clarté entière pour résoudre finalement ce que nous aurons à faire, si le marquis de Castel-Rodrigo nous y seconde, comme nous l'espérons et l'attendons de sa prudence et de l'intérêt visible de son maître qui l'y oblige : je parle du projet de traité, dressé sur le pied de l'alternative, et concerté entre lesdits ministres de nos maîtres à Paris et les commissaires du roi de France, dont je m'assure que vous aurez reçu copie de la part de M. Trévor. Il me semble que ce projet nous donne en main un mois assuré pour avoir la paix ou une guerre dans laquelle tous les princes et États de la chrétienté nous appuieront; au moins loueront-ils notre procédé et notre conduite. Et voici comme quoi, à mon avis, nous y pourrions procéder : je présuppose que vous et messieurs nos députés, qui se trouvent auprès de vous, n'aurez pas beaucoup de peine à disposer M. le marquis d'envoyer incontinent un pouvoir à MM. Van Beuningen et Trévor, pour signer en son nom et de la part du roi son maître, le traité avec les commissaires du roi de France, conformément au projet susdit, que je trouve entièrement conforme à notre convention et à nos articles secrets, ainsi que le Sr Van Beuningen nous mande aussi que lui et M. Trévor en ont rendu le même jugement, si ce n'est que Son Excellence aime mieux signer lui-même ledit traité et en recevoir un en échange, signé de la part du roi de France. Auquel cas, il me semble que l'on n'aurait qu'à mettre

dessus le propre *traité de paix entre les rois d'Espagne et de France, ou de France et d'Espagne*, pour ne pas disputer sur les termes de la préface, et, au bas, d'ajouter la date. Cela étant fait, il faudra, à mon jugement, que lesdits ministres offrent au roi de France de signer au nom du roi d'Espagne, ou bien d'échanger le traité signé, si Son Excellence trouve bon de signer lui-même, moyennant que la France accorde un terme raisonnable pour procurer la ratification de la reine d'Espagne et surtout la continuation de la cessation d'armes pendant ce terme accordé. Je vois que, pour octroyer ce terme un peu au gré de la France, *vous serez plus libéral ou complaisant que moi*; car, au lieu que vous vous contenteriez du terme du 15 mai, ci-devant proposé par M. de Ruigny, il me semble que la raison et la bienséance nous obligeraient bien de le prendre jusqu'au dernier jour de mai. Et, si le roi de France venait à refuser ou la signature de son côté, ou le terme avec la cessation d'armes, *je n'hésiterais point à nous déclarer d'abord, sans marchander, pour l'Espagne et à agir par mer et par terre*, en conformité du troisième de nos articles séparés. Et, comme il ne peut tomber dans l'esprit d'un homme raisonnable que la reine d'Espagne pourrait être si aveuglée que de ne pas ratifier ledit traité, qui lui fait rendre une province entière et qui délivre un roi mineur d'un second accablement de l'Angleterre et de cet État, je ne serais nullement chiche à accorder au roi de France tout ce qu'il pourrait demander avec quelque apparence de raison dans un cas qui n'écherra pas, principalement parce que plusieurs princes d'Allemagne, alors, se déclareront de notre parti, qui, sans cela, aveuglés par les apparences du raisonnement compris dans la lettre de M. de Lionne du 19 du mois passé, nous abandonneraient entièrement. Le roi de Suède, ou son ministre à Londres, me semble trop tendre la corde, et il la rompra, s'il ne se met un peu à la raison. Néanmoins nous avons encore, vendredi passé, envoyé tels ordres à nos ambassadeurs, que je ne doute nullement d'un bon succès de cette négociation. Quant aux autres points de votre lettre, je suis obligé de me remettre à ce que vous pourrez entendre de nos députés et de Son Excellence pour les avis de

l'ambassadeur D. Estevan de Gamarra. C'est pourquoi, en finissant, je demeurerai, comme je suis véritablement,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

---

CLVI.

A M. KILLEGREW<sup>2</sup>.

13 avril 1668.

Monsieur, Je dois louer l'affection que vous témoignez pour cet État, et vous en remercier; mais je me trouve obligé de vous dire en même temps que l'occasion pour la faire valoir est passée. Les levées que cet État avait résolu de faire sont réglées, et toutes les commissions délivrées. Aussi n'a-t-il été levé qu'un régiment d'infanterie, sous le nom de M. Wirtz, maréchal de camp, et quelques compagnies dont on renforce les vieux corps, tellement qu'il n'y a plus de lieu de vous servir selon votre intention. Je tâcherai de profiter de quelque autre occasion que vous me ferez naître, où je vous puisse donner des marques de l'assurance avec laquelle je suis,

Monsieur, etc.<sup>3</sup>

---

CLVII.

A M. LE CHEVALIER TEMPLE.

16 avril 1668.

Après que je vous ai écrit le 4, je me trouve honoré de vos deux dépêches du 9 et 14 de ce mois. La manière d'agir de M. le marquis de Castel-Rodrigo nous déplaît infiniment, et nous croyons pénétrer assez dans ses visées pour conclure que son but est de délayer la signature du projet et l'envoi du pouvoir jusqu'à ce que les Français commencent à se remuer; de signer en même temps, ou d'envoyer le pouvoir désiré,

<sup>1</sup> Tables des Minutes, etc. p. 214.

<sup>2</sup> C'était un colonel anglais au service des Provinces-Unies. Il avait eu le comman-

dement d'un secours envoyé par la République au Danemark.

<sup>3</sup> Table des Minutes, etc. p. 242.

et de nous sommer, en vertu d'une promesse préalable, d'opposer nos armes contre celles de France qui commenceront alors d'entrer en action, et par ainsi nous mettre en guerre ouverte par provision. Néanmoins, pour donner audit marquis une assurance plus ample, et pour achever de le mettre dans le tort, nous avons bien voulu nous conformer entièrement à votre avis, et autoriser nos députés à passer avec vous la promesse, en bonne et due forme, par écrit, y insérant les mêmes paroles du troisième de nos articles séparés; et je juge que vous avez très-judicieusement considéré que la condition de la promesse doit être non-seulement la signature du projet et des pouvoirs, mais si, *après la signature, etc. la France refuse ou d'y consentir, ou de continuer la suspension d'armes....*

Nous croyons avoir grand sujet de nous plaindre du Sr marquis, en ce que, nonobstant la promesse solennelle faite par les États généraux, et délivrée à D. Estev. de Gamarra, dans leur résolution du 5 de ce mois, il a dilayé de signer et de dépêcher les pouvoirs; d'autant que, si cela eût été fait d'abord, nous nous trouverions hors de toute obscurité; car, ou la conclusion en aurait été suivie à Paris, avec la suspension d'armes, ou, en cas de refus, l'Angleterre et cet État agiraient déjà de bon cœur et en bonne conscience pour l'Espagne. Je vous supplie de faire voir à Son Excellence, le plus vivement qu'il se pourrait faire, que si, à cette heure, après sa signature ou l'envoi du pouvoir vers Paris, et avant qu'on en puisse avoir averti le roi de France, il reçoit quelque disgrâce, que ce sera à lui-même à qui il la devra imputer; car l'Angleterre et cet État ne peuvent pas lui donner en main un mois assuré, pour les envelopper, mal à propos et contre leur intention clairement exprimée dans la convention du 23 de ce mois, dans une guerre ouverte avec la France; ce qui se ferait, si on lui laissait la faculté de dilayer sa signature ou l'envoi de ses pouvoirs jusqu'à ce qu'il aurait provoqué les Français de se remuer, et qu'alors, signant ou envoyant les pouvoirs, il eût le droit de faire agir nos troupes contre celles de France, avant que le roi de France eût pu avoir nouvelle de ladite signature ou dudit envoi desdits pouvoirs, et, par conséquent,

avant qu'il eût pu faire achever le traité et continuer la suspension d'armes.

J'espère et je me tiens assuré que, après ce pas, qui est le dernier que les États sont capables de faire en cette conjoncture, M. le marquis ne dilayera plus la signature et l'envoi d'un pouvoir vers Paris. Mais si, contre toute apparence, il était capable de le faire, je vous supplie de lui faire voir, comme il faut, que ni l'Angleterre ni ces États ne peuvent pas assister un refusant manifeste; que, par conséquent, il sera abandonné de tous côtés, et qu'aussi nous nous trouverons nécessités de le réduire, par des moyens plus efficaces, à accepter réellement et en effet, par sa signature du traité, l'alternative qu'il a déjà acceptée par un écrit séparé. J'apprends même que, par les délais déjà passés, l'affaire ne soit réduite au point de ne pouvoir pas être redressée; comme en vérité nous nous trouverions bien embarrassés à cet égard, si le roi de France était déjà parti de Paris vers son armée, avant que le projet signé ou le pouvoir y fût arrivé.

Je ne sais pas par quelle politique Son Excellence trouve bon de faire décrier sa conduite par tout le monde, et de perdre le pays de son gouvernement; car, de nous croire si malavisés qu'elle nous pourrait engager dans une guerre contre la France, lorsqu'elle, de son côté, veut tout de bon conclure la paix, c'est ce que je ne puis pas présumer. Et, si elle juge que la France reculera ou refusera la suspension, pourquoi ne l'a-t-elle pas voulu faire paraître publiquement devant tout le monde par une prompte signature de son côté? C'est ce que je ne puis pas comprendre. Cependant M. Colbert, à Aix-la-Chapelle, fait paraître hautement la facilité, voire la complaisance du roi son maître, par la protestation qu'il fait publiquement qu'il a ordre de signer l'alternative, sans faire exception sur le préambule des pouvoirs du marquis, sur le défaut de la faculté de substituer un autre là où, au contraire, M. le baron de Bergeyck ne se trouve autorisé à rien. Je vous assure que les avis positifs que nous recevons font tourner la tête à un chacun. C'est pourquoi je vous supplie, d'autant plus, de tenir la main efficacement à ce que M. le marquis achève

l'affaire sans plus de délai; car, si cette dernière complaisance des États ne le satisfait pas, je vous avoue que *je ne songerai plus qu'aux moyens efficaces pour le réduire à la raison*, et aux expédients par lesquels le roi de la Grande-Bretagne et Leurs Hautes Puissances *puissent s'entendre avec la France, pour prévenir les malheurs de son voisinage*. En quoi j'espère que vous coopérerez avec tant d'application, selon l'intention de notre convention, que je me tiens assuré que vous tâcherez, par toutes sortes de moyens, de prévenir ce cas désespéré et ruineux pour l'Espagne. Et moi je demeurerai à jamais, avec beaucoup de passion,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

---

## CLVIII.

## A M. L'ÉLECTEUR DE SAXE.

27 avril 1668.

Monseigneur, Bien que dans l'emploi où je suis je n'entretienne pas de correspondance hors l'État qu'avec ses ministres aux cours des autres princes, j'ai cru pourtant devoir répondre à la lettre que Votre Altesse électorale m'a fait l'honneur de m'écrire, du 20 février dernier. M. Werderman, qui me l'a rendue, m'a exposé les ordres particuliers qu'il avait, et s'est acquitté avec zèle de sa commission; mais ce n'a pas été avec le succès qu'il se pouvait promettre de son affection pour Votre Altesse Sérénissime. Car, outre que nous ne sommes pas ici dans un lieu où il se fasse grand commerce d'argent, je ne m'en suis jamais mêlé en mon particulier. Aussi ne connais-je personne qui eût inclination de prêter de l'argent sur des hypothèques si éloignées.

Maintenant que la paix vaut comme faite, il me semble que ce serait pour le bien et le repos de la chrétienté que Votre Altesse Électorale, qui a de si bons sentiments et qui a une si parfaite connaissance de ses véritables intérêts, entre, avec cet État et le roi de la Grande-Bretagne, dans la garantie du traité qui vient d'être ajusté entre les couronnes

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 257.

de France et d'Espagne, comme nous ne doutons point que plusieurs autres électeurs et princes de l'Empire, à qui il importe que le repos de la chrétienté soit de plus en plus affermi, n'y entrent. Et, comme il m'est impossible présentement de servir Votre Altesse Sérénissime en cette occasion, je tâcherai de lui donner alors des preuves de l'inclination que j'ai à lui rendre mes très-humbles services, comme en tout temps je serai prêt de lui en donner du respect avec lequel je suis,

Monseigneur, etc.<sup>1</sup>

---

## CLIX.

## A M. LE CHEVALIER TEMPLE.

27 avril 1668.

Monsieur, Vous devez être bien satisfait de toute votre conduite, puisque le succès répond si parfaitement à votre bonne intention, et que votre ouvrage a un si excellent rapport aux fondements que vous en aviez jetés. Toute la chrétienté vous doit la gloire *d'avoir donné la première disposition, dans l'esprit du roi de la Grande-Bretagne, à une étroite liaison entre Sa Majesté et cet État*, pour le bien et le repos universel de l'Europe. Sur ce principe vous avez continué de travailler, avec tant d'application et si heureusement, auprès de M. le marquis de Castel-Rodrigo, que c'est à vous principalement que l'on est obligé de la bonne disposition en laquelle il se trouve présentement, et de la jouissance d'un si grand avantage qui en résulte pour la chrétienté. J'en parle comme d'une chose que nous possédons déjà, parce que je ne vois rien qui nous en puisse frustrer, y ayant de l'apparence que, dès à présent, le baron de Bergeyck aura exécuté le pouvoir *que vous lui avez porté*, et que la cour de Madrid, pour délivrer les Pays-Bas de l'importunité de ses hôtes, ne voudra pas différer de ratifier le traité. Au reste, je donne fort dans vos sentiments, et suis d'avis que l'on fasse négocier quelque échange de places, incontinent après la signature du traité. J'en ai écrit

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 295.

ci-devant à M. de Beverningk; de sorte que je ne doute point que vous ne vous en soyez déjà entretenus. J'avoue aussi, avec vous, que cette négociation se fera plus commodément, dans sa suite, à Paris qu'ailleurs, au moins si M. le marquis de Castel-Rodrigo se peut résoudre à prendre assez de confiance aux ministres du roi de la Grande-Bretagne et de cet État, pour s'en rapporter à eux pour la négociation d'une affaire de cette nature; quoique, s'il le considère bien, il trouvera que nous y avons, les uns et les autres, presque le même intérêt. Vous n'aurez qu'à continuer votre route sur le fondement de la convention du 23 janvier, pour soutenir, la paix faite, une garantie de tous les intéressés en général et en particulier, et ne point craindre que ceux qui travailleront au nom de cet État avec vous déconcertent cette belle harmonie que l'on a vue en toute la suite de cette négociation. Ils le feront non-seulement en exécution des ordres qu'ils en ont, mais aussi par inclination. Pour moi, ce sera toujours avec joie que je secondrai votre zèle et que je rencontrerai les occasions où je vous puisse donner des preuves de la passion et sincérité avec laquelle je suis,

Monseigneur, etc.<sup>1</sup>

CLX.

AU MÊME.

27 avril 1668.

Monsieur, Après cette lettre écrite, l'on vient de me rendre votre lettre du 23 de ce mois, à laquelle je dirai en peu de mots que M. Beverningk se trouve autorisé, à l'égard de la garantie, de conférer avec vous et de résoudre sur le lieu ce que l'on jugera le plus expédient pour la sûreté de l'observation et de la durée de la paix. Mais, si les ministres de l'Empereur et de Suède ne s'y trouvent point, je ne vois pas que l'on y pourra faire quelque chose de plus solide que ce qui a déjà été fait à Bruxelles et peut-être aussi à Paris.

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 298.

A l'égard de M. le prince d'Orange, les dispositions demeurent encore les mêmes que ci-devant, sans que j'y aie aperçu aucun changement depuis votre départ d'ici. Aussi n'a-t-on tenu aucune délibération dans l'assemblée des États de Hollande, de lui faire quitter les appartements où il est logé présentement, comme le bruit vous l'a rapporté au lieu où vous êtes. Mais ceux de la chambre des comptes ont parlé, il y a quelque temps, de faire vendre la maison où l'on a fait loger ses faucons, dont aussi je n'ai point ouï parler depuis.

Je suis toujours, etc.<sup>1</sup>

CLXI.

AU MÊME.

4 juin 1668.

Monsieur, Comme j'ai été hors de la ville, à l'arrivée de M. de Beverningk ici, et qu'à mon retour à la Haye il était allé aux champs, d'où il a pris la peine de revenir aussitôt qu'il a reçu la clause de votre lettre du 27 du mois passé faisant réflexion sur quelque rapport qu'il me ferait, que je lui avais envoyé par copie, à cause de cela je ne vous ai pas pu répondre à ladite lettre aussitôt que c'était de mon inclination et de mon devoir.

Je vous avoue que j'ai été bien surpris d'entendre, par votre lettre, que quelques-uns, en Angleterre, jaloux sans doute du bon succès de toutes vos négociations, tâchaient à vous rendre de mauvais offices. comme si vous n'aviez pas apporté toute la précaution nécessaire pour l'intérêt de la navigation et du commerce des sujets du roi de la Grande-Bretagne, dans notre dernier instrument de marine. Mais aussi ai-je été bien aise d'entendre, de la bouche même du S<sup>r</sup> de Beverningk, que ce n'était qu'une cavillation sur le formulaire des lettres de mars, qu'il m'a expliquée en détail. Je sais que vous êtes très-persuadé de la franchise avec laquelle MM. les commissaires des États généraux ont traité cette affaire avec vous, et qu'ils n'ont pas eu la moindre pensée

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 299.

de se prévaloir par quelque extension de paroles. Mais, pour vous donner encore une preuve de la mienne en particulier, je vous dirai que, si le roi votre maître le juge nécessaire, ou si vous le trouvez à propos, je tâcherai de disposer les États à ce qu'ils consentent que le formulaire des lettres de mars, pour les sujets de Sa Majesté, soit couché, *mutatis mutandis*, aux mêmes termes et paroles que celui pour les habitants de cet État s'y trouve inséré. Je ne doute pas que je n'y réussisse, si vous désirez que je l'entreprenne; d'autant que je sais que ç'a été un principe dans toutes nos délibérations, que nous ne désirions qu'une entière réciprocité. C'est pourquoi je ne négligerai rien, sur ce sujet, selon ce que vous me ferez savoir de l'intention du roi, votre maître, et de votre désir. Je vous supplie d'être persuadé et d'assurer aussi le roi, votre maître, qu'en nos négociations, aussi bien qu'en toutes nos actions, nous ne prendrons jamais aucun avantage, mais seulement une égalité raisonnable; et je croirais que, si ce même principe était aussi une fois établi chez vous, notre union serait indissoluble et éternelle, et que, par la nouvelle liaison avec la Suède, nous n'aurions jamais rien à craindre de qui que ce fût. Je me trouve obligé de vous remercier bien fort des bons offices que vous avez rendus pour insinuer ce même principe aux ministres de votre maître, et particulièrement pour obvier, par un ordre raisonnable, aux inconvénients que l'on doit légitimement appréhender du procédé irrégulier de vos gens de mer, au fait du salut avec le pavillon. Mais vous aurez entendu sans doute que tous les offices que nous avons fait faire par nos ministres à Londres, sur ce sujet, n'ont pas pu faire désavouer la procédure extraordinaire tenue envers notre vice-amiral Sweers, auquel l'escadre du roi, croisant dans la Manche, a fait tenir le pavillon bas jusqu'à ce qu'il l'eût perdu de vue. Tant s'en faut que l'on ait voulu admettre quelque tempérament certain sur ce sujet, quoique nous ayons montré notre inclination à porter autant de respect et de déférence au pavillon royal que nos ambassadeurs sont accoutumés de porter à l'auguste personne de Sa Majesté même sur son trône, de son approbation même et entière satisfaction.

Je vous supplie de vous appliquer un peu à cette matière et de me mander vos sentiments comme quoi vous jugez que la bonne union, dont vous avez si heureusement jeté les fondements, ne souffre point d'interruption par cette affaire épineuse, comme elle le fera certainement, si l'on abandonne un si haut point à la discrétion des officiers de mer, ou si on la gouverne, de part et d'autre, selon le *dictamen* de sa raison ou de sa fantaisie, sans aucune certaine correspondance ou mesure prise ensemble. J'espère que la fertilité de votre esprit et ses productions équitables nous tireront, une fois pour toutes, de cet embarras. C'est pourquoi j'attendrai vos expédients, sur ce sujet, auxquels vous pouvez vous assurer que j'aurai une entière déférence.

Quoique je me persuade que vous aurez déjà vu les lettres que les États ont écrites à la reine d'Espagne et à M. le marquis de Castellar-Rodrigo, au sujet de la Triple Alliance, j'ai pourtant voulu les joindre à celle-ci par copies, pour votre information, espérant que nos offices communs, qui se font sur ce sujet, auront à la fin le succès que nous en désirons pour le bien même de l'Espagne.

Je suis et demeure fort de votre sentiment à l'égard d'un échange des places, pour éloigner le roi de France de nos frontières autant qu'il se pourra. Je crois qu'il serait à propos de faire travailler à cette fin par MM. nos ministres à Paris, à la première occasion qui s'en présentera, comme sans doute des incidents sur l'exécution de la paix faite n'en fourniront que trop.

Si vous êtes satisfait de la conduite et du procédé de M. de Beverningk, je vous assure qu'il ne l'est pas moins du vôtre, et que vous l'avez acquis entièrement, aussi bien que celui qui est et demeurera toujours, etc.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 381.

## CLXII.

## AU PRINCE DE TOSCANE.

6 juin 1668.

Monseigneur, Je ne croyais pas qu'au sortir de Florence, c'est-à-dire du lieu le plus délicieux de l'Europe, l'on pût trouver quelque chose d'agréable en Hollande, et je ne me serais jamais persuadé que Votre Altesse Sérénissime eût pu rencontrer en ma personne quoi que ce soit qui la pût convier à s'en souvenir, si elle ne m'en assurait par l'obligeante lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, du 15 mai. Je lui en rends mes humbles grâces comme d'une chose que je ne pouvais espérer que de sa bonté, et je la supplie de me permettre de lui dire que ce qu'elle dit des obligations qu'elle m'a est un reproche qu'elle me fait de n'avoir pas assez cherché l'occasion d'en acquérir sur elle pendant le peu de séjour qu'elle a fait en ce lieu. Je puis bien assurer Votre Altesse Sérénissime que je ne l'ai pas négligée; mais, comme, dans le poste où je suis, je ne puis pas obliger des princes de cette naissance et de ce mérite, je me dois contenter de leur donner mon affection, accompagnée d'un profond respect. C'est ce dont j'ai tâché de donner des marques à Votre Altesse Sérénissime, et dont je lui donnerai de plus fortes preuves, toutes les fois qu'il lui plaira de me procurer des occasions où je puisse témoigner en effet que je suis,

Monseigneur,

De Votre Altesse Sérénissime, etc.<sup>1</sup>

## CLXIII.

## A M. LE CHEVALIER TEMPLE.

6 juillet 1668.

Je ne pouvais pas recevoir un avis plus agréable que celui que vous me donnez de votre prochain retour avec la qualité d'ambassadeur.

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 385.

Je m'assure que vous ne douterez point de la vérité de ce que je viens de dire, quand vous voudrez faire réflexion sur la satisfaction que je dois avoir, et que j'ai en effet, de la générosité et sincérité que j'ai remarquée en tout votre procédé. Vous avez raison de dire, Monsieur, qu'il ne se peut que l'intention du roi de la Grande-Bretagne ne soit de vivre dans une parfaite bonne intelligence avec cet État, puisqu'il nous envoie une personne qui nous doit être chère par tant de considérations, revêtue d'un caractère qui marque l'estime et l'amitié qu'il a pour cet État. Nous tâcherons d'en mériter la continuation, en faisant tout ce que Sa Majesté pourra désirer de ses plus fidèles alliés, et, par le même moyen, je tâcherai de lui donner des marques du profond respect que j'ai pour la personne de Sa Majesté, et des preuves des sentiments que j'ai de votre mérite. Et, comme de part et d'autre nous ne désirons rien, ni vous ni moi, que de conserver éternellement la bonne intelligence que vous avez aidé à affermir avec tant de succès, je ne puis pas douter que nous n'ajustions sans peine tout ce qui pourrait être capable de l'altérer.

Permettez-moi, Monsieur, que je vous dise encore que vous me trouverez toujours disposé à donner une dernière facilité à tout ce qui pourra établir l'intérêt commun de l'un et de l'autre État; et, comme je sais que je trouverai toujours la même disposition en vous, il ne se peut que je ne me réjouisse, quand je considère que j'aurai à négocier avec un ministre qui possède toutes les qualités qui le peuvent faire réussir en tout ce qu'il entreprendra. C'est tout ce que me permet de dire présentement l'affliction qui m'est survenue, venant de perdre une femme qui faisait en effet la véritable moitié de moi-même<sup>1</sup>; ce dont je ne fais point de difficulté de faire part, pour cette occasion, à celui qui a eu la bonté de me témoigner qu'il en prend beaucoup à ce qui me touche, comme, de mon côté, j'en prendrai toujours à tous

<sup>1</sup> C'était Wendela Bicker, fille de Jean Bicker, échevin d'Amsterdam en 1647, bourgmestre en 1653, et, en même temps,

membre du conseil de l'amirauté de la même ville. On l'appelait le docteur Jean Bicker.

vos intérêts, avec toute l'affection et sincérité avec laquelle je suis et demeurerai toute ma vie,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

## CLXIV.

A M<sup>ME</sup> DE BRÉDERODE<sup>2</sup>.

11 juillet 1668.

Le souvenir qu'une personne de votre naissance, de votre vertu et mérite a de moi est toujours obligeant; mais il l'est extrêmement dans l'occasion de mon affliction, à laquelle il vous a plu témoigner vouloir prendre part. Je vous en rends très-humbles grâces, Madame, et avec d'autant plus de ressentiment et de reconnaissance, que je ne doute pas que vous n'ayez été vivement touchée. Vous savez combien les douleurs de cette nature sont sensibles, et avez appris d'avoir pitié de ceux qui en sont atteints. La mienne est d'autant plus grande que ma perte est inestimable, et, pour dire la vérité, irréparable. J'avoue que les consolations qui me viennent de votre part soulagent mon mal et adoucissent ce qu'elles ne peuvent pas rendre insensible. Je vous en suis très-obligé, et prie Dieu de détourner de votre illustre famille ces funestes accidents, et qu'il me fasse naître l'occasion où je vous puisse donner des preuves du respect avec lequel je suis,

Madame, etc.<sup>3</sup>

## CLXV.

A M. LE PRINCE FRÉDÉRIC DE NASSAU.

8 juillet 1668.

Ce ne sont que de faibles témoignages de l'affection que j'ai à rendre très-humble service à Votre Altesse que ceux que je lui ai rendus pen-

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 440.

<sup>2</sup> C'était Louise-Christine de Solms, veuve, en 1656. du feld-maréchal de Bré-

derode, et sœur aînée de la princesse d'Orange.

<sup>3</sup> Table des Minutes, etc. p. 446.

dant le séjour qu'elle a fait en cette ville. Il lui plaît leur donner le nom de civilité et de faveurs, et je les appellerai, avec votre permission, des devoirs auxquels m'obligent et sa naissance et son mérite. Pour ce qui est des conseils que j'ai pris la liberté de lui donner de temps en temps, ils sont procédés de l'estime que j'ai pour la personne de Votre Altesse, et pour les belles et hautes qualités qui se distinguent en elle. Aussi ne douté-je point qu'elle ne reconnaisse un jour qu'ils ont été très-sincères, et que, après le bien de l'État, ils n'ont eu pour objet que le seul avantage de Votre Altesse. J'y trouverai le mien, quand je saurai qu'elle agrée la bonne volonté que je lui voue, et dont je tâcherai de lui donner des preuves aux occasions. Au reste, je lui suis extrêmement obligé de la part qu'elle veut bien prendre à mon affliction, au sujet de laquelle, après la consolation de Dieu, celle de mes amis semble me fortifier en quelque façon. Votre Altesse me fait l'honneur de m'assurer qu'elle est du nombre; c'est pourquoi il ne se peut que sa consolation n'aide à me fortifier et à me mettre en état où je lui puisse donner de véritables marques du respect et de l'affection avec laquelle je suis,

Monsieur,

De Votre Altesse, etc.<sup>1</sup>

CLXVI.

A M. LE COMTE D'ESTRADES.

19 juillet 1668.

Monsieur. Vous m'avez donné tant de marques de l'amitié dont vous m'honorez, que je ne doute point que vous n'ayez été sensiblement touché de ma douleur, et que vous ne preniez part à mon affliction domestique. Bien que j'en fusse entièrement persuadé, je ne laisse pas de vous être obligé des nouveaux témoignages qu'il vous plaît m'en rendre dans votre lettre du 11 de ce mois, et vous remercie très-humblement de toutes vos bontés. Je tâcherai de les reconnaître par

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 443.

mes services en toutes les occasions qui vous pourront donner de nouvelles assurances de la vérité avec laquelle je suis,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

---

## CLXVII.

A M. DE PELNITZ<sup>2</sup>.

24 juillet 1668.

Monsieur, Je ne crains pas de vous avouer que j'ai été très-sensiblement touché de mon affliction. C'est pourquoi vous ne devez point douter que je n'estime comme je dois les consolations de mes amis, vu que les médecins mêmes demandent bien des remèdes aux leurs en leurs maladies. Je reçois celle qu'il vous plaît me donner dans votre lettre comme un effet de l'affection dont vous me voulez honorer, et vous en suis infiniment obligé comme d'une chose qui me soulage beaucoup. J'y ajouterai, Monsieur, que je mérite cette amitié, non par mes services, puisque je n'ai pas encore eu l'occasion de vous en rendre, mais par l'estime que j'ai toujours faite des bonnes et grandes qualités qui vous font considérer non-seulement en la cour où vous êtes, mais aussi par tous ceux qui ont l'avantage de vous connaître. En quelque lieu que vous vous trouviez, vous me ferez faveur de m'employer pour vos intérêts et de vous pouvoir témoigner avec quelle affection je suis,

Monsieur, etc.<sup>3</sup>

---

## CLXVIII.

A M. DE LIONNE.

26 juillet 1668.

Quoique j'aie à rendre grâces au souverain monarque de l'univers de m'avoir appris, dès ma jeunesse, à conformer ma volonté à la sienne,

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 458.

<sup>2</sup> M. de Pelnitz, ex-envoyé extraordinaire de l'électeur de Brandebourg près les États

généraux, dont il avait reçu, en signe de satisfaction, une chaîne d'honneur.

<sup>3</sup> Table des Minutes, etc. p. 465.

et à n'augmenter point mon mal par des regrets et des vœux inutiles contre sa disposition, je dois pourtant avouer qu'en l'affliction domestique dont il m'a voulu visiter je reçois beaucoup de satisfaction de ce que mes amis me prêtent la main pour me soutenir et empêcher que je ne chancelle. En prenant part à ma douleur, ils contribuent puissamment à ma consolation. Vous êtes de ce nombre, Monsieur, et avez bien voulu me donner des marques de l'affection dont vous m'honorez, dans une rencontre où il semble que j'en aie le plus besoin. Je vous en rends très-humbles grâces et vous supplie de croire que non-seulement je réponds parfaitement à l'amitié que vous me témoignez en votre lettre, mais aussi que je suis dans l'impatience de vous en pouvoir donner des preuves réelles, aussi bien que de la haute estime que j'ai pour vous, pas tant à cause de votre éminent emploi que pour le mérite extraordinaire qui se trouve en votre personne. J'attends les occasions où je vous puisse faire voir avec quelle passion et sincérité je suis,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

CLXIX.

A M. LE CHEVALIER TEMPLE.

27 juillet 1668.

Je trouve, dans l'obligeante lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 3 de ce mois (style du lieu), tant de marques d'affection et de tendresse pour moi, que je ne puis pas différer de vous en rendre mes très-humbles grâces, et de vous dire que, de toutes les consolations que l'on me donne en mon affliction, il n'y en a point qui ait été plus efficace que celle que je viens de recevoir de vous. J'y reconnais que c'est le cœur qui parle, et que vous prenez véritablement part à mon affliction, dont je vois que vous savez la grandeur, puisque vous savez celle de la perte inestimable que j'ai faite. J'ose dire que, s'il y a un remède capable de fermer la plaie, c'est sans doute celui qu'y

<sup>1</sup> Table des Minutes. etc. p. 466.

applique la main bénigne et salutaire que vous me prêtez. Elle se fait sentir, je l'avoue, parce qu'elle sonde la plaie, mais elle y applique ensuite un baume qui l'adoucit et en soulage la douleur. Je le reçois comme je dois, et tâcherai de faire mon profit de vos consolations, en combattant ma faiblesse avec la force de vos raisons, que vous dicte non-seulement la philosophie chrétienne dont vous faites profession, mais aussi la très-sincère amitié dont il vous plaît m'honorer. Je vous supplie très-humblement d'être persuadé que j'y réponds parfaitement, que je suis dans l'impatience de vous en pouvoir donner des preuves, et que, comme j'espère que j'en trouverai les occasions, lorsque nous aurons l'avantage de vous posséder, je désire avec passion de vous voir ici, pour vous faire juger de l'intention de l'État à entretenir fidèlement l'alliance qu'il a plu au roi de la Grande-Bretagne de faire avec lui, mais bien plus particulièrement de l'inclination que j'ai à y contribuer tout ce qui est de mon petit pouvoir et à demeurer tant que je vivrai,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

CLXX.

A M. KNOFF,

CONSEILLER ET SECRÉTAIRE DE S. A. S. LE DUC DE BRUNSWICK ET DE LUNEBOURG.

24 novembre 1668.

Comme je sais que ceux qui traitent en ministres ne peuvent pas ce que font ceux qui disposent en maîtres et de leur propre chef, j'ai toujours donné une interprétation favorable aux petits changements qui sont arrivés en la contractation que nous avons ajustée, soit à l'égard du temps, soit à l'égard de la somme. J'ai bien reçu des mains de M. Müller votre assignation en banque, comme aussi l'argent par M. Vander-Heck, et, en échange, mis en mêmes mains mon obligation avec les assurances et précautions dont nous sommes convenus. Puisque j'avais disposé, il y a quelque temps, de toute la somme dont l'offre

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 472.

et la proposition a été faite originairement, j'ai été bien aise de voir, dans votre lettre du 22 de ce mois, que vous attendiez par le premier ordinaire les ordres précis de Son Altesse Sérénissime sur ce que vous auriez à faire, et qu'alors vous joindriez le reste sans délai; ce dont je vous prie de m'avertir le plus tôt qu'il vous sera possible, afin que je règle mes dispositions, à l'avenir, selon l'avis que vous m'en donnerez, et que je puisse mettre ordre à l'accomplissement de ce que j'ai déjà disposé, avec la ponctualité qui se pratique dans ce pays entre les particuliers en matière d'argent, et, en ce faisant, vous obligerez,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

---

CLXXI.

A M. MÜLLER.

30 novembre 1668.

Je serais bien aise de savoir, depuis notre dernière entrevue, si vous ou M. le secrétaire Knopff n'avez point reçu des lettres de Son Altesse Sérénissime, qui vous donnent la faculté et le pouvoir d'achever finalement le contrat et l'acte que je vous ai mis en mains ci-devant; d'autant que, combien que je présuppose qu'il n'y arrivera point de changement, j'ai pourtant résolu de ne pas disposer des deniers transcrits sur mon compte en la banque d'Amsterdam, qu'après que vous m'assurerez que je le puis faire sans pouvoir être sujet à quelque nouveau changement. C'est pourquoi, en me le faisant savoir, vous obligerez,

Monsieur, etc.<sup>2</sup>

---

CLXXII.

A M. DE LIONNE.

10 janvier 1669.

Monsieur, Je réponds un peu tard à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 20 décembre dernier, parce que j'ai cru ne

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 619. — <sup>2</sup> *Ibid.* p. 623.

devoir pas laisser partir ma réponse sans la satisfaction que je prétendais vous faire donner au sujet dont elle parle. Et, pour vous la faire avoir il a fallu que je me sois adressé au magistrat et échevin de la ville d'Amsterdam, à qui appartient la connaissance de tout ce qui regarde leurs bourgeois, à l'exclusion de toutes les autres justices, et qui a condamné le gazetier dont vous vous plaignez, en lui faisant défense d'imprimer des gazettes d'un mois. J'espère que vous ne trouverez rien de disproportionné en cette sentence à la faute qu'il a faite, quand il vous plaira considérer, Monsieur, qu'il n'a fait en effet que copier ce qui lui a été envoyé de Paris, et qu'il a cru innocemment pouvoir faire imprimer ce qu'un sujet du roi très-chrétien débite publiquement en France. Je vous envoie la feuille qu'il a produite, et dont l'auteur ne se peut pas cacher dans un lieu où il en distribue plusieurs. Le gazetier a fort protesté qu'il ne le connaît point, et que tout ce qu'il peut faire pour sa justification, c'est de faire voir que ce n'est pas par malice ni à dessein d'offenser Sa Majesté qu'il a publié une chose qu'il jugeait indifférente. J'y ajouterai, Monsieur, que ni l'imprimeur, ni les autres qui composent ces gazettes, n'entendent pas la fin de la langue française et ne sont pas gens à songer à la conséquence de ce qu'ils publient; mais nous ne laisserons pas de châtier leur imprudence, aussi bien que de punir leur malice, toutes et quantes fois que nous trouverons qu'ils débitent des choses préjudiciables à l'honneur et à la réputation d'un grand roi, ami et allié de cet État, dont nous tâcherons de conserver l'affection pour toutes les déférences qu'il pourra légitimement désirer de nous. M. de Pomponne ne sera pas sitôt arrivé que nous ne lui en donnions des preuves en répondant parfaitement à celles que vous nous faites espérer par lui des bonnes intentions de Sa Majesté pour le bien de cet État et pour le repos de la chrétienté. J'y contribuerai tout ce qui sera de mon petit pouvoir, et tâcherai toujours de vous donner des marques des sentiments que j'ai pour vous en particulier, et qui sont accompagnés d'une véritable estime, que vous trouverez toujours en celui qui est, Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

## TRADUIT DE LA SENTENCE.

Messieurs de la justice d'Amsterdam ont interdit et défendu, interdisent et défendent par les présentes à Corneille Janss. Zwol d'imprimer les nouvelles ou gazette française, ni faire imprimer directement ni indirectement pendant les premières quatre semaines consécutives. Fait à Amsterdam, le 4 janvier 1669, en la présence de l'escoutette et de tous les échevins, et était signé Henri Spiegel, secrétaire.

---

## CLXXIII.

## A M. LE BOURGMESTRE VAN BEUNINGEN.

9 mars 1669.

Samedi dernier nous eûmes encore une longue conférence avec M. l'ambassadeur Temple touchant le fait de la marine, et en la même conférence l'on débattit principalement le second des deux articles qui ont été proposés de nouveau, touchant la liberté du commerce en tous les pays qui ne sont pas effectivement en la possession et sous le gouvernement de l'une des deux compagnies. Au sujet de quoi MM. les députés de Leurs Hautes Puissances ayant employé toutes les raisons imaginables et tout le zèle que l'on pouvait désirer d'eux, pour faire voir l'iniquité qui se trouve en ce qui est demandé pour cet égard de la part des Anglais, comme aussi les inconvénients infinis et les dangereuses conséquences qui en seraient inséparables, ledit sieur ambassadeur Temple insista avec la même chaleur à ce que, pour cet égard, on lui donnât la sûreté que le roi son maître demande, déclarant itérativement et nettement que ce n'était nullement l'intention de Sa Majesté de troubler les deux compagnies privilégiées des Indes orientales et occidentales dans la possession en laquelle elles ont été quelques années devant la dernière guerre à l'égard du commerce privatif en quelques pays, côtes ou îles où elles s'étaient établies par la prise ou bien par le bâtiment de quelques forts, et conséquemment où elles avaient aussi exercé ce commerce pendant plusieurs années à l'exclusion de toutes les autres nations, mais aussi qu'il attendait de son côté,

de la part desdits sieurs députés, semblablement une déclaration nette et sincère que l'intention de Leurs Hautes Puissances n'est nullement que les compagnies qui trafiquent sous le bénéfice de leur privilège entreprendraient en aucune façon d'exclure ou de chasser les sujets de Sa Majesté de la possession paisible du commerce qu'ils ont en des pays, côtes et îles libres et non occupées, où, depuis plusieurs années, ils ont leur navigation et commerce sans trouble et empêchement, comme il déclarait qu'en Angleterre l'on en avait grande appréhension, et que, si les sociétés anglaises et les autres sujets de Sa Majesté n'étaient guéris de cette appréhension, mais qu'au contraire on la nourrit et fortifiât en eux, ainsi qu'il déclarait que, par le refus de toute stipulation et convention sur ce sujet, elle était déjà fort bien enracinée en eux et s'y fortifierait encore davantage par la continuation du même refus, il serait impossible en ce cas-là d'empêcher que la confiance, qui est présentement entre les deux nations, et qui est si avantageuse et si nécessaire, non-seulement à elles, mais aussi à toute la chrétienté, ne reçût une altération notable, protestant à tous moments qu'il ne se pouvait pas persuader que l'intention de Leurs Hautes Puissances sur ce sujet fût autre que celle du roi son maître, ainsi qu'il l'avait déclaré. De sorte que ce serait une chose tout à fait déplorable que, les véritables intentions des maîtres n'étant point différentes, leurs ministres fussent assez malheureux pour ne pouvoir point trouver des paroles capables d'exprimer par écrit cette intention réciproque et de les faire coucher en ce présent traité, pour le repos et assurance de Sa Majesté et de ses sujets, et ce à cause de la trop grande défiance des deux compagnies; concluant enfin à ce que nous y appliquassions nos pensées sérieusement, et que, du moins, nous trouvassions quelques expédients qui pourraient être plausiblement proposés à Sa Majesté, au lieu de ceux qu'il avait avancés. Sur quoi donc lesdits sieurs députés de Leurs Hautes Puissances s'étant retirés d'auprès dudit sieur ambassadeur, et ayant conféré de l'affaire entre eux avec application, ils ont fait leur rapport à Leurs Hautes Puissances de la manière que vous verrez plus amplement dans l'extension d'icelui ci-jointe, et de la conclusion qui s'en

est suivie. J'ai cru être de mon devoir, comme aussi lesdits sieurs députés de Leurs Hautes Puissances l'ont jugé à propos, de vous communiquer tout ce que dessus par les présentes, tant pour votre instruction particulière, qu'afin que vous vous en serviez là et ainsi que vous le trouverez bon. Ayant aussi ensuite appliqué sérieusement mes faibles pensées sur la déclaration faite par ledit sieur ambassadeur Temple, je prendrai la liberté d'ajouter ici en quels termes l'on pourrait, selon mon petit jugement, que je soumettrai toujours à un meilleur, toucher l'article dont il est question, tellement que les compagnies et les habitants de ces provinces n'y fussent point lésés, pour ensuite être mis entre les mains dudit sieur ambassadeur, savoir en la manière suivante :

Que les sujets et habitants de part et d'autre, et aussi nommément les compagnies privilégiées de l'une et de l'autre nation, pourront librement et sans aucun empêchement trafiquer avec tous les peuples et toutes les nations dont le pays n'est pas effectivement occupé, et se trouve sous le pouvoir de Sa Majesté ou de Leurs Hautes Puissances, ou bien de leurs compagnies privilégiées en leur nom, là et ainsi qu'il a été pratiqué durant l'espace et par un usage continuel de longues années, devant la dernière malheureuse guerre entre les deux nations. Et que ni l'une ni l'autre compagnie n'empêchera ni n'incommodera de ses flottes ou vaisseaux de guerre ledit trafic, ni conséquemment aussi les navires, agents ou facteurs, qui seront employés à cela, en leurs voyages ou passages, et qu'à l'égard des lieux où l'une desdites deux compagnies a déjà établi son commerce par le moyen de bureaux ou loges qu'elle y a faits, ou de facteurs qu'elle y a mis, nulle desdites compagnies ne pourra tâcher d'entreprendre de lui ôter ce commerce, de lui en boucher l'accès, ou de l'empêcher par des forts ou des châteaux que l'on pourrait ci-après mettre pour cet effet sur les passages. Et que tout ceci sera observé et exécuté de bonne foi, afin d'assurer de part et d'autre les possessions présentes, et d'empêcher tout trouble que l'on y pourrait faire à l'avenir.

Je vous supplie de considérer, de votre côté, cette pensée avec ap-

plication, et, si vous le jugez à propos, de la communiquer où il faudra, et de me faire savoir au plus tôt là-dessus votre sentiment, comme aussi celui de MM. les bourgmestres et directeurs du lieu où vous êtes, afin que je m'en puisse servir par provision et prendre mes mesures là-dessus dans les conversations particulières que j'aurai avec M. Temple, en attendant que les compagnies mêmes envoient leurs avis à Leurs Hautes Puissances; ne pouvant pas me dispenser de faire connaître ici qu'à mon avis ledit sieur ambassadeur procède en tout ceci avec une parfaite sincérité et avec une forte inclination à ajuster l'affaire selon la raison et l'équité, et ainsi qu'apparemment nous ne trouverons jamais une occasion plus favorable que celle qui s'offre présentement pour accommoder cette grande affaire au contentement des uns et des autres et pour prévenir de plus grandes animosités à l'avenir. A tant, je prie Dieu,

Monsieur, etc.

CLXXIV.

A M. DE BRÉDERODE.

28 mars 1669.

Monsieur, J'ai reçu avec beaucoup de douleur la notification que vous m'avez fait donner du décès de feu M<sup>me</sup> de Bréderode, votre mère, dont j'ai rendu compte aux seigneurs États de Hollande et West-Frise, selon que j'ai cru être de mon devoir. Son âge et les maladies dont elle se trouvait affligée depuis quelque temps m'avaient en quelque façon préparé à recevoir avec fermeté cette mauvaise nouvelle; mais j'avoue qu'elle n'a pas laissé de me surprendre, pas tant à cause de la perte que je fais d'une dame que j'honorais infiniment et pour sa vertu et pour son mérite, que parce que je suis extrêmement sensible aux afflictions qui arrivent à votre maison et à votre personne. De sorte que je ne suis pas capable presque de vous consoler en cette rencontre. quand même je ne saurais pas que vous en trouvez la matière en vous-même, qui avez appris de votre première jeunesse à vous résigner

absolument à la volonté de Dieu, qui nous a ordonné à tous de mourir une fois. Je sais bien que ces considérations ne peuvent pas fermer et guérir la plaie, pendant qu'elle est encore fraîche, et qu'il faut laisser agir le temps, qui est presque l'unique remède à cette sorte de maux. C'est pourquoi je me contenterai de vous dire, Monsieur, que de tous vos amis il n'y en a point qui prenne plus de part à ce qui vous touche que moi, qui souhaiterais de tout mon cœur vous en donner de véritables marques en cette rencontre, et de pouvoir témoigner en votre personne la vénération que j'ai et aurai toute ma vie pour la mémoire de feu M. de Bréderode, votre père, aussi bien qu'un souvenir éternel des obligations que je lui ai. Je tâcherai de les reconnaître en ceux qu'il a laissés après lui, et particulièrement aux occasions que je vous supplie de me faire naître où je vous puisse servir de tout mon pouvoir et de toute mon affection, afin que vous puissiez être entièrement assuré de la sincérité de mon amitié et demeurer persuadé que je suis sans compliment, par devoir et par inclination,

Monsieur, etc.

CLXXV.

A M. LE BARON DE BONSTETTEN,

SEIGNEUR DE ROSIÈRES.

11 avril 1669.

Monsieur, La lettre que vous m'avez écrite de France, le 7/17 du mois passé, m'a été bien rendue le 3 du courant. Les remerciements que vous m'y faites ne sont point nécessaires, parce que la gratification que messeigneurs les États de Hollande et West-Frise vous ont faite ne procède que de leur mouvement, et, si j'y ai contribué quelque chose, ç'a été en considération de la peine que vous prenez pour faire réussir une négociation dont le succès ne sera pas moins avantageux au corps helvétique qu'à cet État. Les lettres que vous avez de temps en temps écrites à M. de Wicquefort m'ont été communiquées, et j'y ai vu des preuves de votre zèle et de votre diligence. Je ne doute point qu'il ne

vous ait fait entendre les sentiments de cet État, et particulièrement au sujet de la dépense que vous jugiez qu'il fallait faire pour faire réussir votre négociation, et qu'il ne vous ait dit que l'on ne se peut pas résoudre ici à employer de l'argent pour un intérêt qui ne regarde directement que l'Espagne, et, s'il touche indirectement cet État, il ne touche pas moins les Cantons, à qui il importe aussi bien qu'à nous de prendre les précautions nécessaires pour la conservation de la chère liberté. Au reste, je ne comprends pas bien votre intention, quand vous demandez la résolution que les États ont prise en leur dernière assemblée au sujet de cette affaire; c'est pourquoi, en attendant que vous vous en expliquiez mieux, je vous en envoie une qui parle de l'affaire de la *garantie* et pour ce qui regarde *votre personne*, laquelle il vous plaira ménager. Si vous jugez avoir besoin de quelque autre chose pour l'avancement de votre négociation, je tâcherai de vous le faire tenir; comme j'espère, de l'autre côté, que les esprits, en vos quartiers, seront si raisonnables, qu'ils reconnaîtront bien leurs propres intérêts, et, ainsi, qu'ils iront au-devant de toutes les raisons dont vous vous pourriez servir pour les y porter; tellement, que, ne pouvant pas douter du succès de votre travail, je ne crois pas vous y devoir animer davantage, mais bien vous assurer qu'en toutes les occasions je vous donnerai des marques de l'inclination avec laquelle je suis,

Monsieur,

Votre très-affectionné serviteur.

CLXXVI.

A LORD ARLINGTON.

30 août 1669.

Monsieur, En servant M. de La Lecq dans la poursuite qu'il a faite du gouvernement de l'Escluse, j'ai suivi l'inclination que j'ai à lui rendre tous les bons offices dont je suis capable, et me suis aussi acquitté en partie de ce que je dois à feu M. de Beverweert, dont la mémoire m'est très-chère. C'est pourquoi il n'était pas nécessaire, Monsieur, que vous

prissiez la peine de m'en remercier; mais, si vous me voulez honorer de vos commandements et des occasions plus importantes où je vous puisse donner des preuves de ce que je voudrais faire pour votre service particulier, je ferai en sorte que vous ne pourrez pas douter des sentiments d'affection et de respect qu'a pour vous,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

CLXXVII.

A M. MOROSINI,

AMBASSADEUR DE LA SÉRÉNISSIME RÉPUBLIQUE DE VENISE À LA COUR DE FRANCE.

24 octobre 1669.

Monsieur, Comme je n'avais pas la connaissance de toutes les particularités des choses qui s'étaient passées depuis peu en l'affaire dont il a plu à Votre Excellence m'entretenir en sa lettre du 9 août, j'ai différé de lui faire réponse, jusqu'à ce que je m'en fusse plus pertinemment informé. Ce qu'ayant fait avec toute l'application possible, je me trouve obligé de lui dire que, quelque inclination que j'aie à servir la Sérénissime République de Venise et la personne de Votre Excellence en particulier, il m'est absolument impossible de le faire en la manière qu'elle le désire de moi en cette rencontre. Je ne doute point qu'elle n'en demeure d'accord, quand elle saura que l'autorité souveraine de messeigneurs les États de Hollande n'agit pas dans les affaires dont la justice a pris connaissance dans les formes, comme elle a fait du différend que le Sr Sautin a avec la République; il a fait saisir quelques deniers entre les mains de Hoch Tamague et de quelques autres marchands demeurant en la même ville, comme débiteurs de la Sérénissime République, et ce suivant le style ordinaire et la coutume, qui permet aux particuliers de poursuivre leurs prétentions et de fonder la juridiction et compétence de juge par ce moyen. De sorte que tout ce que le magistrat politique a pu faire et peut faire encore selon nos constitutions et nos coutumes, c'est, ou de tâcher de porter les parties

à un accommodement, ou de laisser à la justice toute la liberté que les lois du pays lui donnent. Pour ce qui est du premier (et messeigneurs les États de Hollande et MM. les bourgmestres d'Amsterdam, à leur réquisition, ont fait ce qu'ils ont pu pour disposer le Sr Sautin à s'accommoder aux désirs de la République), j'y ai ajouté mes devoirs particuliers, l'ayant fait venir en cette ville exprès pour l'exhorter à s'y rendre facile et à complaire à la Sérénissime République de Venise en cette occasion. Mais, comme ni eux ni moi nous n'avons pu le forcer à renoncer à une action qui semble liquide et très-bien fondée, non plus qu'à un droit de la poursuivre par voie ordinaire de justice, qui lui est acquis par les lois de l'État et par les privilèges de sa ville, nous avons pourtant obtenu de lui qu'il acquiescera volontiers à toutes les ouvertures qu'on lui fera pour la satisfaction de la Sérénissime République, pourvu qu'il ne soit point frustré de la sienne, après une sollicitation de près de quarante ans, c'est-à-dire qu'il renoncera sans difficulté à la saisie et qu'il embrassera avec joie tous les moyens qu'on lui proposera de sauver la réputation de la Sérénissime République, si on lui fait voir comment il pourra recouvrer son payement par d'autres voies. Il dit qu'il a vérifié ses droits et prétentions au sénat, et qu'il l'a fait assurer qu'il sera bien aise de lui donner des marques du profond respect qu'il a pour elle, en tâchant de trouver son compte en la fourniture de quelques munitions de guerre que la Sérénissime République pourrait faire contracter avec lui pour son service. C'est ce qu'il m'a confirmé, en protestant qu'en cela il sera si raisonnable, que l'on aura sujet d'être satisfait de sa conduite. C'est aussi tout ce que légitimement on en peut espérer, puisque la puissance souveraine de la province ne s'émancipe pas à obliger les juges à ne rendre point justice à ses sujets.

Vous jugerez, s'il vous plaît, Monsieur, si, après cela, dans l'étendue du crédit que vous me donnez, et qui néanmoins est enfermé dans les bornes de mon ministère, il y a la moindre apparence que je puisse rien faire contre les lois du pays, ou forcer un habitant de cette province de renoncer au droit qu'elles lui donnent. Pour ce qui est du

reste, je continuerai de m'employer avec joie à ce que Samuel Sautin, en matière d'accommodement sur l'expédient proposé, ou tel autre que l'on pourrait suggérer, fasse tout ce qui est juste et raisonnable, et cela d'une manière qui laissera la Sérénissime République de Venise toute persuadée que cet État et ses ministres ont pour elle les sentiments qu'elle peut désirer, et que, pour mon particulier, j'admire et honore la conduite et la fermeté des illustres personnes qui la composent, vous suppliant de me faire naître l'occasion où je lui puisse donner de plus fortes marques de la passion avec laquelle je suis,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

CLXXVIII.

A M. DE LELYS,

DU CONSEIL D'ÉTAT ET PRIVÉ DE S. A. ÉL. DE COLOGNE.

8 novembre 1669.

Monsieur, J'estime que la civilité que vous dites avoir reçue de moi pendant le séjour que vous avez fait en ce lieu n'a rien eu d'extraordinaire, mais que je ne vous en ai point fait d'autres que celles que je devais au ministre d'un grand prince et à une personne d'un très-grand mérite. C'est pourquoi il n'était pas nécessaire que vous prissiez la peine de m'en remercier; toutefois, puisque vous voulez bien vous souvenir de moi, quoique je n'aie pas eu l'occasion de vous obliger, je vous en rends mes très-humbles grâces et vous supplie de me la faire naître à l'avenir, afin que je puisse faire encore ce que je n'ai pas pu faire jusqu'ici, c'est-à-dire vous témoigner jusqu'à quel point je suis.

Monsieur, etc.

## CLXXIX.

## A M. LE PRINCE DE TOSCANE.

10 décembre 1669.

Très-illustre et très-puissant seigneur, Ce n'est pas sans quelque confusion que je trouve en la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'écrire, le 5 du mois passé, des termes de civilité que je prendrais pour de justes reproches, si je n'étais persuadé qu'ils n'y ont été employés que par un excès de bonté et de générosité. Je ne mérite pas que Votre Altesse Sérénissime ait pour moi de la reconnaissance, puisque je n'ai pas eu l'occasion de la servir ni de l'obliger; si ce n'est qu'elle croie que la forte inclination qu'elle peut avoir remarquée en moi à lui rendre quelque service me doit acquérir quelque part en ses bonnes grâces. Il n'y a qu'elle que Votre Altesse Sérénissime puisse estimer et chérir en ma personne, comme, de mon côté, je chérirai toujours en la sienne ces éminentes qualités qui lui donnent un si illustre avantage par-dessus tous les autres princes qui, pour leur naissance, peuvent aller de pair avec elle. J'ose espérer que les sentiments qu'elle a pour moi, et qu'elle me fait la grâce de me témoigner en sa lettre, ne me seront pas moins avantageux, quand elle m'aura fait naître les occasions où je lui puisse donner des preuves de ceux que j'ai pour elle, étant bien assuré qu'elle me fera la justice d'avouer qu'il n'y a personne qui soit avec plus de respect et de soumission que moi,

Très-illustre et très-puissant Prince,

De Votre Altesse Sérénissime,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

CLXXX.

A M. LOUIS CHRESTIEN,

COMTE DE ZAYN ET WITGENSTEIN, ETC.

10 décembre 1669.

Je me trouve obligé de vous remercier bien humblement des marques d'affection que vous avez pour cet État, dont il vous a plu donner de nouveaux témoignages en la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 3/13 du mois passé. Il ne manquera pas de les reconnaître aux occasions, bien que présentement il ne puisse pas profiter des offres avantageuses que vous lui faites. Je ne suis pas encore bien assuré si l'on fera des levées, et, si dès cette heure l'on s'assure de quelques officiers, ce n'est qu'afin de pouvoir avoir des troupes quand on en aura besoin. Il s'en présente un grand nombre; mais, suivant les résolutions que messeigneurs les États de Hollande ont prises, et le règlement qu'ils ont fait, il faut que les capitaines se rendent ici en personne et qu'ils fassent voir et justifient les années de leur service ou en ce pays ou ailleurs. Si, au lieu où vous êtes, il y a des officiers qui désirent offrir leur service en cette manière, l'on en considérera le mérite et votre recommandation, et cependant je vous offrirai, en mon particulier, tous les services dont vous me jugerez capable, et vous supplierai de m'employer aux occasions où je vous puisse témoigner jusqu'à quel point je suis,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

CLXXXI.

A DON ESTÉVAN DE GAMARRA,

AMBASSADEUR D'ESPAGNE.

Dordrecht, 13 janvier 1670.

La lettre de Votre Excellence, du 11 de ce mois, m'a été bien

rendue, avec les copies de la dépêche et des annotations de M. le connétable de Castille. Je fais état de me trouver à la Haye après-demain, ou au plus tard jeudi qui vient. C'est pourquoi je ne m'étendrai pas ici sur les particularités contenues dans lesdites copies, espérant avoir l'honneur de vous en entretenir de bouche. Mais je ne puis pas ne point vous dire par avance que je me trouve fort surpris de ce que M. le connétable, après toutes ses remarques et propositions, semble encore appréhender la conclusion finale, qu'il devait, de son côté, avancer le plus, en vous ordonnant que vous lui envoyiez la minute du projet, avant de l'ajuster en la forme où il doit demeurer; ce que j'espère que l'on trouvera redressé à mon arrivée à la Haye par un pouvoir absolu et illimité de terminer, en la manière qu'on le pourra ajuster, avec les ministres de la Triple Alliance, *sans s'arrêter à nous prescrire la loi*, mais que l'on pourra s'accommoder de tous côtés à la raison et à l'équité, qui est le seul moyen de venir à bout des négociations où plusieurs États interviennent; car, si chacun des ministres, et notamment ceux d'Angleterre et de Suède, doivent aussi envoyer la minute du projet à leurs principaux agents, avant de conclure finalement, Votre Excellence, aussi bien que M. le connétable de Castille, pourront aisément comprendre qu'il n'y aura jamais de fin. Au reste, je demeure,

Monsieur,

Votre, etc.<sup>1</sup>

CLXXXII.

A M. DE BONSTETTEN<sup>2</sup>.

La Haye, 13 février 1670.

Comme, d'un côté, je ne vous puis pas dire si l'on fera, cette année, des levées ou non, messeigneurs les États de Hollande ayant été assemblés pendant quatre jours et s'étant séparés sans qu'ils aient rien arrêté sur cette affaire, aussi jugé-je, de l'autre côté, que, dans cette

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. 1670, p. 1.

suisse, entré au service des Provinces-Unies avec un bataillon suisse de Berne.

<sup>2</sup> François-Louis Bonstetten, colonel

incertitude, vous ne devez pas régler le séjour que vous faites à Paris sur la résolution que l'on prendra sur ce sujet, mais que vous pouvez, sans préjudice de l'engagement que vous avez pris ici, vous transporter là où vos affaires vous appelleront. J'aurai le soin de vous faire avertir si l'État trouve nécessaire de faire des levées, en quelque temps que ce soit, l'intention de messeigneurs les États de Hollande étant de considérer, lorsqu'ils prendront cette résolution, ceux qu'ils ont nommés au même temps que vous l'avez été; c'est ce dont vous pouvez vous tenir assuré, et que je ferai tout ce qui me sera possible pour faire reconnaître votre mérite, quand l'occasion s'en présentera, comme étant,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

CLXXXIII.

A M. LE CONNÉTABLE DE CASTILLE.

1<sup>er</sup> mars 1670.

La lettre que MM. les États généraux écrivent à Votre Excellence porte des marques de la reconnaissance qu'ils ont de son procédé généreux à leur égard. Mais j'espère qu'elle ne trouvera pas mauvais que je lui dise en mon particulier que l'on ne peut rien ajouter à la satisfaction que Leurs Hautes Puissances ont de voir que Votre Excellence prend une confiance entière en leur intervention pour la restitution de deux cent mille rixdalers, en cas que les rois d'Angleterre et de Suède fassent difficulté de ratifier ce qui a été arrêté ici avec leurs ministres, au sujet de la Triple Alliance et de ce qui en dépend. Aussi puis-je bien assurer Votre Excellence, comme je fais par la présente, que ce que MM. les États généraux ont promis ou promettront encore sur ce sujet sera effectivement et ponctuellement exécuté, de bonne foi et avec honneur, ce dont elle ne doit douter en aucune façon. Mais aussi ne lui dois-je

<sup>1</sup> Table des Minutes. etc. 1670, p. 62.

pas cacher que Leurs Hautes Puissances n'ont pas pu comprendre pourquoi Don Estévan de Gamarra, ambassadeur d'Espagne, retranche vingt mille livres de la somme de deux cent mille rixdalers qui ont été promis à la couronne de Suède pour le premier terme de ses subsides, et ce sur les ordres qu'il dit avoir de Votre Excellence; ce qui est d'autant plus surprenant que tant s'en faut que, dans la Triple Alliance, ou dans l'acte séparé, l'on puisse rien trouver qui puisse servir de prétexte ou donner couleur à la défalcation de cette somme. Il semble que ceux qui y ont travaillé aient prévu toutes les difficultés de cette nature et les aient voulu prévenir par les expressions claires qu'ils y ont employées. Car, si Votre Excellence veut prendre la peine de passer la vue sur l'acte séparé, elle trouvera qu'il n'y a pas un mot qui ne soit clair, exprès et significatif, et qui ne mérite d'être pesé. Il porte que *l'on payera à la couronne de Suède trois cent mille dalers de l'Empire en espèces, et cela en banque, d'une part, et cent quatre-vingt mille semblables dalers, pour les raisons y contenues, d'autre part.* L'acte dit expressément : *dalers de l'Empire*, c'est-à-dire battus au coin et suivant la loi de l'Empire. Il y ajoute *en espèces*, et rejette par ce moyen, non-seulement les patacons ou pièces de huit qui ne sont pas de la même bonté et valeur, mais aussi toute autre monnaie par laquelle la Suède ne trouverait pas l'équivalent, et, par conséquent, ne s'en contenterait pas. Il marque encore, pour obvier plus palpablement à toute ambiguïté, *que le payement de ces dalers de l'Empire en espèces se doit faire en la banque.* La reine régente d'Espagne ayant reçu l'acte séparé, et en ayant mûrement délibéré en son conseil, l'a agréé et approuvé, et ensuite a donné plein pouvoir à son ambassadeur de consentir et arrêter tout ce qui sera requis pour l'exécution de ce que dessus. Toutes lesquelles particularités M. de Gamarra déclare et assure bien expressément, dans l'acte qu'il a signé le 9 mai de l'année passée, et y promet de faire payer effectivement et de bonne foi lesdits subsides (lesquelles paroles y sont relatives audit acte séparé de la Triple Alliance), au profit de la couronne de Suède, à savoir, *la somme de deux cent mille rixdalers comptant*, etc. Il se sert du mot de *rixdalers*, employé dans l'acte séparé,

signifiant *dalers de l'Empire*, qui doivent être payés en espèces et en la banque à Amsterdam et à Hambourg. J'estime, Monsieur, non-seulement qu'il n'y a personne qui puisse donner un autre sens à ces paroles, mais aussi que Votre Excellence même y acquiescera sans répugnance, s'il lui plaît y faire une sérieuse réflexion. C'est ce dont je la supplie très-humblement, et de vouloir considérer si, par cette sorte de procédure et voulant défalquer ce qui est légitimement dû, *l'on doit dégoûter une couronne alliée, de laquelle on peut espérer de si grands avantages, ou bien laisser imparfait un ouvrage dont Dieu nous a inspiré le dessein, pour le bien universel de la chrétienté.* Je m'assure que, dans l'éminent poste où Votre Excellence se trouve, elle en considérera l'importance et fera bientôt ce qui n'est pas seulement juste, mais aussi très-nécessaire, et qu'ainsi elle ne tardera point d'envoyer incessamment audit S<sup>r</sup> ambassadeur de Gamarra les ordres et les instruments nécessaires pour déboursier encore les vingt mille livres de banque restants au paiement entier du premier terme des subsides susmentionnés. Pour moi, je suis bien aise de trouver, en cette circonstance, l'occasion de vous pouvoir offrir mon très-humble service, que je vous supplie d'agréer, et de croire que je suis en effet,

Monsieur,

De Votre Excellence, etc.<sup>1</sup>

CLXXXIV.

A DON ESTÉVAN DE GAMARRA.

5 août 1670.

Monsieur, J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, du 30 du mois passé, avec les pièces y jointes, au sujet de la nomination que la reine régente d'Espagne a faite de MM. les États généraux, pour être adjoints aux rois de la Grande-Bretagne et de Suède, en l'arbitrage des différends qui doivent encore être réglés

<sup>1</sup> Table des Minutes. etc. 1670. p. 95.

entre les deux couronnes. Je fais d'autant plus volontiers réponse à votre lettre, que je sais que MM. les États généraux m'ont prévenu par celle qu'ils vous ont écrite, il y a huit jours, dans les mêmes sentiments et dans les mêmes termes que vous devez attendre de moi. Car, encore que Sa Majesté aurait raison d'en user comme elle fait, si le roi de France avait nommé des arbitres, de son côté, *que l'on aurait pu soupçonner avoir plus de penchant pour lui que pour l'Espagne*, si est-ce qu'il me semble qu'en l'état où sont les affaires présentement, il vaut mieux aller au solide que s'amuser à un point d'honneur apparent, pendant que l'intérêt nous appelle ailleurs. Je ne doute point que Votre Excellence ne demeure d'accord avec moi, à savoir que la reine régente se peut fier entièrement aux deux rois que le roi de France a nommés. parce qu'ils ne peuvent pas, au préjudice de leur honneur et de leur conscience, faire violence à leur intérêt, *qui leur est en quelque façon commun avec l'Espagne et avec cet État*. Pour ce qui est de nous, bien que nous estimions beaucoup l'honneur que la reine régente a fait à MM. les États, nous jugeons néanmoins qu'il nous importe, et bien plus à Sa Majesté, que l'on passe par-dessus cette considération et que l'on ne songe qu'à sortir d'affaire *au plus tôt*, et à faire régler les différends qui ne sont pas encore ajustés, *sans perdre de temps, afin d'ôter par là à la France le prétexte d'une nouvelle rupture*. Je serais bien d'avis, et c'est aussi le sentiment de cet État, que les rois arbitres, s'il est possible, règlent non-seulement les trois prétentions nommées dans la déclaration, mais aussi toutes les autres, tant de la France que de l'Espagne, c'est-à-dire *les prétendues dépendances* des dernières conquêtes et tout ce qui concerne l'exécution du traité d'Aix-la-Chapelle, afin que par ce moyen l'on accommode tous les différends qui pourraient troubler le repos de la chrétienté. Et, sur ce que dessus, je vous supplie, Monsieur, de faire une sérieuse réflexion, et de représenter ces raisons, et les autres, que votre esprit et la longue expérience que vous avez des affaires vous fourniront, à la reine régente d'Espagne et à ses ministres, et de faire en sorte que, sans s'arrêter à la nomination que Sa Majesté a faite, l'on rende les deux rois capables de pouvoir prononcer au

premier jour sur les différends, que l'on ne peut se dispenser de faire terminer dans le temps marqué dans les offres de la France. Je ferais tort à la prudence consommée de Votre Excellence, si je m'étendais davantage sur une matière de cette nature. C'est pourquoi je finirai par les protestations de l'affection avec laquelle je suis,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

CLXXXV.

A M. LE RHINGRAVE.

2 septembre 1670.

J'ai reçu, avec votre lettre du 27 du mois passé, celle que M. l'évêque de Strasbourg vous a écrite le 28 du même mois. Je vous suis obligé, Monsieur, de la peine que vous avez prise de me l'avoir communiquée, et de la part que vous me faites de l'intention que vous avez de l'aller trouver à Liège. J'estime que vous ferez fort bien de le voir et de tirer de lui ce que vous jugerez pouvoir servir au bien de l'État.

Pour ce qui est des deux ingénieurs qui sont allés à Cologne, je vous puis bien assurer que MM. les États n'y ont point de part du tout. Seulement ils ont eu congé du Conseil d'État pour aller chercher fortune ailleurs; tellement qu'en cela on n'a pas eu le dessein d'obliger ni de désobliger qui que ce soit. Au reste, je crois vous devoir dire que les avis que l'on a eus de la marche de l'armée française et le contenu de l'avis ci-joint ont fait résoudre MM. les États à renforcer la garnison de Maëstricht de quelques compagnies, selon la liste ci-jointe, dont vous ne manquerez pas d'être averti de la part de l'État, de sorte que je me contenterai de finir, en protestant que je suis,

Monsieur, etc.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 239. — <sup>2</sup> *Ibid.* p. 279.

CLXXXVI.

A M. LE PRINCE DE TARENTE.

4 septembre 1670.

Monsieur, Quoique Votre Altesse m'ait fait honneur en me faisant connaître la résolution qu'elle a prise de résigner les emplois qu'elle avait en ces pays, pour se donner entièrement aux soins des affaires de sa maison, je ne laisse pas de recevoir un déplaisir très-sensible de voir l'État privé du service d'une personne qui lui a témoigné tant d'affection par le passé, et qui lui pouvait être si utile à l'avenir. Les raisons qui vous obligent, Monsieur, me doivent obliger aussi à y acquiescer, et à recevoir, comme je le dis, les assurances que vous me donnez de la continuation de votre zèle pour le service de cet État en général et de la province de Hollande en particulier. Je suis entièrement persuadé qu'il a jeté de trop profondes racines pour pouvoir être arraché par quelque considération que ce soit, et je m'assure que messeigneurs les États de Hollande sont dans les mêmes sentiments après une si longue suite d'années. Je ne manquerai pas de leur en donner de nouvelles assurances, suivant votre désir, dès qu'ils seront assemblés, le 16 de ce mois, et je vous ose bien dire par avance que ce sera avec regret qu'ils apprendront votre retraite, et avec plaisir la continuation de votre affection pour le bien de leurs affaires. Si vous désirez quelque autre service de moi, je recevrai vos ordres avec respect, et exécuterai avec joie les commandements dont vous voudrez honorer celui qui est,

Monsieur,

De Votre Altesse, etc.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 281.

CLXXXVII.

A M. LE RHINGRAVE.

16 septembre 1670.

Monsieur, Je vous suis bien obligé de la communication que vous me donnez de vos nouvelles et de la part que vous me faites de vos divertissements. Il ne se peut qu'ils n'aient été très-agréables en la compagnie de M. l'évêque de Strasbourg, *qui a tant de grandes qualités capables de recommander sa personne et sa conversation.*

Nous avons des lettres de M. de Groot et savons son incommodité; mais nous espérons qu'il sera bientôt en état d'entrer dans les fonctions de son emploi.

Pour ce qui est de M. le marquis de Fabert, M. Collier, qui a eu le soin de le faire rechercher à ma réquisition, le plus exactement que faire se peut, m'écrit de Constantinople, du 30 mars, que le consul qui est de la part de cet État dans l'île de Chio lui a fait savoir que M. le marquis de Fabert est encore en vie, et qu'il est dans une galère, mais dans un appartement où on ne lui permet de voir personne; qu'on le garde fort étroitement; qu'il se dit Flamand, mais que les Turcs le croient Français et de grande condition; que cet avis avait été porté à Constantinople par un capucin, mais que l'express que le résident de MM. les États avait envoyé à Chio n'en était pas encore revenu; que, sur l'avis du capucin, il y avait renvoyé, et qu'il ne manquerait pas de faire toutes les diligences nécessaires pour en savoir la vérité, ainsi que vous apprendrez tout cela plus particulièrement par l'extrait de sa lettre ci-joint. Et, comme ledit S<sup>r</sup> Collier m'en fera sans doute part, j'aurai soin de vous donner avis de tout ce que j'apprendrai de ce côté-là, en quoi je ferai, aussi bien qu'en toutes les autres rencontres où je pourrai contribuer à votre satisfaction et à celle de vos amis, tout ce que vous pouvez désirer de celui qui est,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 305.

CLXXXVIII.

AU MÊME.

8 octobre 1670.

Monsieur, Les affaires qui m'occupent pendant l'assemblée m'ont empêché de répondre plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 23 du mois passé. J'espère que vous m'excuserez bien et que vous trouverez bon que je vous remercie présentement de la part que vous me faites des affaires qui viennent à votre connaissance. La continuation m'en sera très-agréable, quand votre commodité le permettra, particulièrement s'il vous plaît y ajouter les ouvertures que vous dites, en votre dernière lettre, pouvoir faire touchant la réparation des fortifications de Maëstricht, sans incommoder les finances de l'État. Je les attendrai donc, à la première occasion, de l'affection que vous avez pour le bien public. Et cependant je vous communiquerai ce que l'on m'écrit de Constantinople, du 18 juillet, touchant les diligences que l'on a faites pour savoir des nouvelles de M. le marquis de Fabert. Elles ne consoleront pas beaucoup les parents, puisque toutes les lettres de Candie et de Chio, et les prisonniers, disent qu'il est demeuré en la même rencontre où feu M. de Beaufort fut tué, et que, parmi les prisonniers de qualité, il n'y en a que trois, savoir : le comte Sabin, de Dalmatie, âgé de 60 ans, M. de l'Escase, Provençal, sergent de bataille, âgé de 58 ou 59 ans, et M. de Saint-Rémy, gentilhomme breton, âgé de 30 ans, qui ont été amenés à Constantinople au château des Sept-Tours. Je suis bien marri de ne vous pouvoir pas donner plus de satisfaction sur ce sujet, ni à vos amis, pour l'amour de vous. J'espère qu'il s'offrira quelque autre occasion où je vous pourrai témoigner que je suis,

Monsieur, etc.<sup>1</sup><sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 338.

CLXXXIX.

A M. L'AMBASSADEUR TEMPLE.

21 octobre 1670.

J'ai reçu les deux lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, du 23 et du 30 septembre, et de l'Angleterre, au sujet du navire anglais que le directeur qui est de la part de la compagnie des Indes occidentales dans l'île de Curaçao a fait arrêter. MM. Boreel et Van Beuningen en ont écrit en même temps à MM. les États généraux, qui se trouvent fort disposés à ordonner, sur ce sujet, tout ce que la justice pourra souffrir être fait, en la considération du roi de la Grande-Bretagne. Mais, comme M. l'ambassadeur d'Espagne a présenté un mémoire sur la même affaire, et qu'il importe sans doute, pour le bien commun, que l'on termine cet incident par un concert amiable entre les intéressés, à moins que l'ordre et les règles de la justice ne permettent pas que l'on dispose, dans une affaire, sans avoir ouï celui ou ceux qui s'y croient touchés, Leurs Hautes Puissances ordonnent, par cet ordinaire, à MM. leurs ministres, qui sont à Londres, de tâcher de porter l'affaire à un accommodement amiable entre les ministres du roi de la Grande-Bretagne et M. de Molina, ambassadeur du roi d'Espagne à la cour de Sa Majesté. Je vous envoie, Monsieur, copie du mémoire de l'ambassadeur de Gamarra, afin que vous y voyiez que les Espagnols ne demeurent pas d'accord de tout ce que les autres disent en leur faveur. Mais cela n'empêchera pas que MM. les États ne fassent, en la considération de Sa Majesté, tout ce qui se pourra faire en toute l'étendue de la justice. En mon particulier, je contribuerai toujours ce qui sera de mon pouvoir à sa satisfaction et à ce qui pourra servir à maintenir la bonne intelligence entre elle et cet État. Pour cet effet, *je souhaiterais que, de part et d'autre, il n'eût point paru de libelles, de vers, des médailles ou autres choses semblables qui eussent pu déplaire, et, particulièrement, que l'on ne songeât plus aux accidents d'une guerre dont la mémoire devrait être abolie à jamais; et j'avoue volontiers qu'en ce pays l'on*

*se donne un peu trop de licence en de certaines choses, quoique pourtant, après une recherche très-exacte, l'on n'ait point su trouver que les libelles dont on se plaint par delà aient été imprimés en cette province. Mais vous savez aussi qu'il y a des maux épidémiques qui sont sans remède, et que tout ce que l'on y peut faire, c'est d'avouer le mal, que l'on ne peut pas entièrement guérir.* Vous, Monsieur, et ceux qui vous ressemblent, vous êtes au-dessus de ce que vous nommez bien bagatelles. et ne vous arrêtez qu'aux véritables intentions de l'État, où le roi trouvera toujours tout le respect et tous les sentiments qu'il pourra souhaiter. Au reste, je me remets à ce que lesdits ministres des États vous diront de plus sur ces matières contenues en vos susdites lettres; et, pour ce qui est de moi, je tiendrai à gloire de faire connaître au roi qu'après le service que je dois à ma patrie je m'emploierai pour celui de Sa Majesté avec tout le zèle imaginable, surtout quand vous y voudrez mêler le vôtre, puisque c'est avec une inclination toute particulière que je suis,

Monsieur,

De Votre Excellence, etc.<sup>1</sup>

CXC.

A M. LE PRINCE DE SOLMS.

21 octobre 1670.

Monsieur, Je crois qu'il ne me sera pas fort difficile de vous servir, dans les termes de votre lettre, c'est-à-dire d'empêcher que l'on vous fasse tort. Mais, comme je crois que vos intentions vont plus avant, et que vous prétendez que messeigneurs les États de Hollande vous donnent le régiment vacant par le décès de feu M. de Tuyl, je me trouve obligé de vous dire qu'il s'y rencontre une difficulté invincible, à cause de la résolution qui a été prise de supprimer les charges de colonel et autres hauts officiers des régiments qui viendront à vaquer,

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 365.

jusqu'à ce que ceux qui subsistent puissent être tous réglés à quatorze compagnies ; ce qui ne se pouvant pas faire encore, vous voyez, Monsieur, que je me trouve dans l'impuissance de vous rendre le service que vous pouviez désirer de celui qui vous témoignera en toutes les occasions qu'il est,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

---

CXCI.

A M. LE PRINCE ROBERT.

22 octobre 1670.

Sérénissime Prince, Je ne doute point que M. le capitaine Reeves ne fasse à Votre Altesse Sérénissime un rapport ample et fidèle de la réponse que je lui ai faite sur ce qu'il m'a fait entendre de la part de Votre Altesse Sérénissime, et comment il m'a trouvé fort disposé à la servir en tout ce qu'elle pourra désirer de moi. C'est pourquoi je n'ai garde de l'importuner, en réitérant ici les assurances que je lui ai données d'une forte inclination à avancer ses intérêts partout où j'y pourrai contribuer. Il plaira à Votre Altesse Sérénissime de le croire, et que je tiendrai toujours à honneur de lui pouvoir donner des preuves du respect avec lequel je suis,

Sérénissime Prince,

De Votre Altesse Sérénissime, etc.<sup>2</sup>

---

CXCII.

AU LORD ARLINGTON.

20 mars 1671.

Monsieur, Quoique nous ne puissions pas nous persuader que nos gens qui transportent les lettres de l'État aient donné sujet aux nouvelles plaintes contenues dans le mémoire qu'il vous a plu de m'envoyer, puisqu'il y a longtemps qu'on leur a fait des défenses très-ex-

<sup>1</sup> Table des Minutes, etc. p. 367. — <sup>2</sup> *Ibid.* p. 427.

presses, de la part de messeigneurs les États de Hollande, de transporter aucune lettre, hormis le paquet de l'État, qui ne contient que nos lettres publiques; en quoi nous procédons avec tant d'exactitude, que j'ai même refusé de faire transporter par la même barque la dernière lettre de l'Empereur au roi de la Grande-Bretagne, si est-ce pourtant qu'ayant communiqué auxdits États ce que vous m'en avez écrit, ils ont réitéré lesdites défenses à celui qui a la direction du paquebot de La Brielle, en lui ordonnant non-seulement de n'y faire point passer des lettres particulières, mais aussi de ne pas souffrir que les matelots qui y sont employés, ou que les passagers qui se servent de cette commodité, s'en chargent en aucune manière. Mesdits seigneurs États prétendent faire exécuter ponctuellement et de bonne foi ce qui a été convenu sur ce sujet avec la ville d'Amsterdam, et de faire châtier sévèrement et sans aucune connivence ceux qui y contreviendront directement ou indirectement. C'est à quoi je tiendrai la main, non-seulement parce que c'est l'intention de messeigneurs mes maîtres, mais aussi parce que c'est votre désir, Monsieur, auquel je tâcherai de complaire en toutes occasions; si bien que, si je jugeais qu'en celle-ci il se pouvait ajouter quelque chose à l'exactitude avec laquelle messeigneurs les États de Hollande se feront obéir, je le ferais volontiers, tant pour l'amour de la justice que pour servir une personne que j'estime et honore infiniment. Voilà tout ce que j'ai pu faire en cette rencontre; et, quand il vous plaira en tirer d'autres preuves à l'avenir, je vous ferai avouer que je suis, autant que vous pouvez désirer,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

CXCIII.

A M. LE RHINGRAVE<sup>2</sup>.

28 avril 1671.

Je reçus hier la lettre qu'il vous a plu m'écrire, du 25 de ce mois,

<sup>1</sup> T. des Minutes, etc. 1671, p. 106.

engagé au service des Provinces-Unies, et

<sup>2</sup> C'était Frédéric, rhingrave de Salm,

en cette qualité, commandant de Maëstricht.

et, bien que je jugeasse que vous ne pouviez pas manquer de faire le voyage d'Aix-la-Chapelle et de Cologne, dans l'intention que vous dites, si est-ce que, puisque vous-même vous vous formiez quelques scrupules, j'ai bien voulu, pour votre satisfaction et repos, communiquer ce point de votre lettre à l'assemblée de MM. les États généraux. Je l'ai trouvée toute dans les mêmes sentiments, n'y ayant personne qui ne jugeât qu'il n'y avait point de difficulté à vous permettre de faire ce voyage. Je n'estime pas vous devoir dire, Monsieur, que sans doute vous ne sortirez point ci-après, pour longtemps, hors de votre gouvernement et du territoire de l'État, sans la connaissance et la permission de messieurs vos supérieurs, parce que je croirais faire tort à votre sage conduite, et même à l'estime que j'ai pour vous, comme étant,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

CXCIV.

A M. LE COLONEL DE MÜY, À BERNE.

5 juin 1671.

Les amitiés que l'on contracte dans les voyages s'établissent ordinairement pour longtemps; mais, quand elles sont fondées sur un mérite extraordinaire de la personne à qui l'on donne son affection, elles sont perpétuelles; celle que j'ai contractée avec vous est de cette nature. C'est pourquoi j'ai eu bien de la joie, lisant, dans votre lettre du 5 avril dernier, *que vous aviez de l'inclination à vous attacher au service de cet État, par un engagement envers les États de Hollande*, mes seigneurs et maîtres. Je serais bien aise de pouvoir faire réussir votre intention au plus tôt, comme aussi je n'ai pas manqué de me souvenir de votre mérite, *quand mesdits seigneurs et maîtres ont fait dernièrement de nouvelles levées*. Mais, comme tous les colonels ont été nommés dès l'année passée.

Cette charge était d'autant plus importante, que le gouvernement civil de Maëstricht était partagé entre les Pays-Bas et les évêques

de Liège, auprès desquels la France était en état d'intrigues continuelles.

<sup>1</sup> T. des Minutes, etc. 1671, p. 167.

et que je ne savais pas votre intention sur ce sujet, je ne vous ai pas pu servir en cette occasion; et présentement je me trouve obligé de dire, bien qu'avec regret, que je ne le puis pas faire encore, parce que je ne vois pas d'apparence que, de longtemps, l'on fasse de nouvelles levées où l'on vous puisse donner l'emploi que vous marquez en votre lettre. Je suis bien marri de voir ma patrie frustrée du service d'un personnage de ce mérite, et de me voir moi-même privé de la conversation d'un ami pour qui j'ai une estime particulière. Mais notre éloignement ne m'empêchera pas de vous en donner des marques en toutes les rencontres; et, si vous jugez à propos de faire un peu plus d'ouverture de l'affaire dont vous ne dites qu'un mot, je tâcherai de ménager la confiance que vous m'en ferez, en sorte que les deux États, qui sont fondés sur les mêmes principes et qui ont les mêmes intérêts, y trouvent leur avantage. Je m'en remets pourtant à ce que vous trouverez bon, et vous supplie d'agréer que, devant que de finir, je vous assure encore que je suis de tout mon cœur et avec tous les sentiments que vous pouvez souhaiter,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

CXCV.

A M. LE CHEVALIER TEMPLE.

14 juillet 1671.

J'ai reçu tant de civilités de vous, pendant le séjour que vous avez fait dans cette ville, comme aussi depuis que vous en êtes parti, par le soin que ceux de votre maison ont eu de me visiter de temps en temps de votre part, que je ne puis pas différer davantage de vous en témoigner ma reconnaissance. J'en ai autant que vous pouvez désirer, et une si haute estime pour votre mérite et pour vos bonnes qualités, que je n'en perdrai jamais le souvenir, non plus que le regret que j'ai de ne pouvoir plus jouir de l'honneur de votre conversation et de la

<sup>1</sup> T. des Minutes, etc. 1671, p. 231.

douceur de votre chère correspondance. Ce regret m'est commun avec tous ceux qui ont eu l'avantage de vous connaître ici, *et qui espéraient que vous continueriez d'affermir l'amitié entre les deux nations, que vous aviez si heureusement établie.* L'application et la conduite avec laquelle vous avez travaillé vous ont acquis l'affection de tout le monde, mais de personne plus que de moi, qui embrasserai toujours avec joie les occasions de vous en pouvoir donner des preuves. Vous me les ferez naître quand il vous plaira, et je les attendrai avec d'autant plus d'impatience, qu'une des choses que je désire avec le plus de passion, c'est de vous voir persuadé que je suis et serai, tant que je vivrai,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur<sup>1</sup>.

CXCVI.

A M. LE RHINGRAVE.

18 septembre 1671.

J'ai reçu le projet d'accommodement entre Son Altesse électorale de Cologne et la ville, que M. l'évêque de Strasbourg vous avait mis entre les mains pour être communiqué ici. Il a été examiné par MM. les députés aux affaires de la Triple Alliance. Mais, comme l'on ne peut pas bien juger, de si loin, de tous les intérêts particuliers des deux partis, l'on en a chargé M. d'Amerongen, afin que, *en la suite de sa négociation*, il y ait l'égard qu'il jugera devoir faire pour la satisfaction de l'un et de l'autre et pour l'affermissement du repos dans notre voisinage.

Pour ce qui est de l'affaire particulière qui vous regarde, et dont vous parlez en la première de vos deux lettres, auxquelles celle-ci servira de réponse, je m'attendais à ce que M. Kinschot ou L'Amoureux m'instruisît de votre intention et du mérite de l'affaire, afin que je susse en quoi je vous pourrais être utile. Mais, n'ayant, jusqu'ici, vu ni

<sup>1</sup> T. des Minutes, etc. 1671, p. 250.

l'un ni l'autre, je ne puis pas savoir ce qu'ils désireront de moi pour votre service. Dès que je le saurai, je contribuerai tout ce qui dépendra de mon petit pouvoir à ce que l'on vous fasse justice, en sorte que vous ayez sujet de croire que je suis,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

## CXCVII.

A M. DE POMPONNE.

25 septembre 1671.

Monsieur, Je n'ai pas été surpris du choix que le roi très-chrétien a fait de la personne de Votre Excellence dans un poste où votre mérite vous appelait il y a longtemps. Ce procédé généreux d'un roi qui sait juger avec justesse de la capacité et de l'affection de ceux qui le servent me fait espérer qu'à l'avenir Sa Majesté vous donnera bien d'autres marques encore de son estime et de sa bienveillance. Je dis, Monsieur, que je l'espère, tant parce que je prends bonne part à tout ce qui vous peut arriver d'avantageux, que parce que je sais qu'à votre retour, et lorsque vous pourrez agir de votre mouvement, vous travaillerez à *faire revivre ces anciennes maximes qui ont été si glorieuses et si utiles à la France aussi bien qu'à cet État; que vous aiderez à faire exécuter ponctuellement les traités que nous avons avec la France, particulièrement celui de l'an 1662, et à rétablir la même confiance que les deux nations ont autrefois jugée leur être si nécessaire.* Nous y répondrons parfaitement de notre côté, et ferons connaître que nous avons fait et ferons toujours tout ce qu'on pourra désirer de bons et fidèles alliés, *comme nous espérons aussi que l'on nous ôtera le sujet légitime d'inquiétude que nous donnerait le trop grand voisinage d'une si redoutable puissance, et que l'on remettra le commerce en l'état où il était lors du dernier traité.* Je ne doute point que Votre Excellence n'y contribue beaucoup, et que même, devant qu'elle parte de la cour de Suède, elle ne jette les fondements

<sup>1</sup> T. des Minutes, etc. 1671, p. 297.

du rétablissement de l'ancienne amitié et confiance entre la France, d'un côté, et les trois États d'Angleterre, de Suède et de ces provinces, *très-étroitement alliés pour le repos commun de l'Europe*, de l'autre; ce dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir plus amplement devant votre départ. Ce sera un ouvrage digne de la main d'un ministre né dans une famille qui a produit tant de grands personnages, et si capables de produire des choses si extraordinaires, qu'il n'y a rien que je n'ose me promettre des inclinations pacifiques que j'ai toujours remarquées en vous. Je puis assurer que vous y trouverez, avec votre satisfaction particulière, le bien du service du roi votre maître, et particulièrement que je ménagerai toutes les occasions qui se présenteront où je vous pourrai témoigner que je suis véritablement,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

CXCVIII.

A M. DE ROTTKIRCHE,

BOURGEMESTRE DE COLOGNE.

24 novembre 1671.

Je ne devrais pas prendre part aux remerciements que vous me faites dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 6 de ce mois, vu que, en ce que je puis avoir contribué dans l'affaire dont vous y parlez, je n'ai fait qu'exécuter les intentions de messeigneurs les États de Hollande et West-Frise, mes maîtres. Je ne doute point qu'ils ne continuent de s'employer à contribuer tout ce qu'ils jugeront pouvoir affermir le repos dans le voisinage de ces États, et servir, pour la ville de Cologne, à la conservation d'une liberté si légitimement acquise.

Pour ce qui est de l'autre partie de votre lettre, j'aurais eu de la joie à contribuer ce que j'aurais pu pour faire réussir votre désir, si l'affaire eût été en son entier. Mais MM. les États de Hollande ayant,

<sup>1</sup> T. des Minutes, etc. 1671, p. 316.

dès le 9 octobre dernier, donné aux quatre capitaines réformés les quatre premières compagnies vacantes des dernières levées, ainsi que vous pourrez voir dans la résolution qui accompagnera cette lettre, il a été impossible de servir M. votre neveu suivant vos désirs. Toutefois, comme il y a de l'apparence que l'État va encore faire des levées, j'espère qu'on le pourra faire considérer en cette occasion, s'il le souhaite, et je ne manquerai pas de faire connaître son mérite, comme, en toutes les autres occasions, je tâcherai de vous témoigner que je suis,

Monsieur, etc.<sup>1</sup>

CXCIX.

A M. LE PRINCE MAURICE DE NASSAU.

15 décembre 1671.

Monsieur, Ayant communiqué à l'assemblée de messeigneurs les États de Hollande, mes maîtres, le contenu de la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire, du 7 de ce mois, j'y ai trouvé une si grande estime pour votre personne, et une approbation si universelle de l'affection que vous avez pour le bien de l'État, que je pense pouvoir assurer à Votre Altesse, dès à cette heure, que Leurs Illustres et Grandes Puissances agréeront les offres que vous leur faites, sur le rapport que M. Rabenhaupt vous a fait de la facilité qu'il y aurait à lever des troupes en ces quartiers-là, ne doutant nullement que Leurs Illustres et Grandes Puissances n'accordent que vous leviez un régiment d'infanterie, après que la résolution en aura été prise du consentement de toutes les provinces. C'est pourquoi je pense que vous pourrez prendre vos mesures, et, si vous y trouvez votre satisfaction, vous y en trouveriez peut-être encore davantage dans l'assurance que je vous puis donner avec vérité que ce sera un effet de l'affection générale

<sup>1</sup> T. des Minutes, etc. 1671, p. 400.

qu'on a ici pour votre personne, plutôt que d'aucun office que je vous aie rendu en cette rencontre, n'y ayant contribué autre chose, sinon d'avoir nuement rapporté le contenu de votre lettre. Quand il vous plaira me faire naître quelque autre occasion où vous jugerez que je vous puisse servir, je m'y emploierai d'une manière qui vous obligera de croire que je suis véritablement,

Monsieur,

De Votre Altesse, etc.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> T. des Minutes, etc. 1671, p. 422.

## PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

OU CONFIRMATIVES.

I.

### LORD ARLINGTON À JEAN DE WITT.

(T. des Particuliere missiven aende Raedt. pensionnaris, ann. 1668.)

Londres, 2 janvier 1668.

Monsieur, Le chevalier Temple, porteur de la présente, ayant donné part au roi, mon maître, des conférences qu'il eut avec vous, passant dernièrement par la Hollande, et Sa Majesté se trouvant fort satisfaite de ce que vous lui avez fait dire par ledit chevalier des désirs et intentions de MM. les États généraux à l'égard de la paix entre les deux rois ou des moyens d'assurer les intérêts communs des deux nations, a trouvé à propos de le dépêcher en toute diligence en qualité de son envoyé extraordinaire auprès de MM. les États généraux, avec un plein pouvoir de traiter et conclure les choses qui seront les plus utiles entre nous. Et Sa Majesté, voulant bien que vous soyez fort persuadé de l'estime et amitié qu'elle a pour vous, m'a commandé de vous en donner l'assurance par cette lettre, et je vous puis assurer avec vérité que j'embrasse l'occasion avec bien de la joie, pour vous pouvoir témoigner les respects particuliers et l'estime que j'ai toujours eus pour vous. Au reste, je prends la hardiesse de recommander à vos bonnes grâces le chevalier Temple comme une personne très-affectionnée à l'affaire qu'il va traiter avec vous, et très-digne de votre amitié; et, comme il a toujours eu grande part à la mienne, il pourra répondre avec plus d'assurance de la vérité avec laquelle je suis, etc.

## II.

## PASSAGE DE LA LETTRE DE TEMPLE

SUR LA MORT DE LA FEMME DE JEAN DE WITT.

Londres, 3 juillet 1668.

Je ne sais que trop combien cette perte vous doit sensiblement affliger, et qu'il n'y a ni justice ni bonne grâce à vous vouloir sitôt consoler là-dessus. C'est pourquoi je dirai seulement que, sans cette occasion si triste, vous auriez manqué la plus grande pour montrer la force de votre âme, qui se voit quelquefois plus facilement surmontée par les accidents du cabinet et de la maison que du palais ou de la guerre ; car, par ces derniers commerces, on s'endurcit tous les jours, mais on s'attendrit infiniment par les autres. Je vous prierai donc de ne pas négliger cette occasion de votre gloire, ni d'oublier, parmi vos regrets, d'avoir dès longtemps épousé le bien de votre patrie et de la chrétienté même, dans les dernières conjonctures, à qui vous devez toutes vos caresses et vos diligences, et j'espère qu'elles vous serviront, *asture* (à cette heure), de soulagement, ou au moins de diversion, au lieu de vous avoir donné autrefois tant de fatigues....

## III.

## INSTRUCTIONS A VAN BEUNINGEN,

AMBASSADEUR EN FRANCE,

DONT COPIE AU CHEVALIER TEMPLE.

10 février 1668.

En cas que ledit ambassadeur trouve des difficultés ou du retardement, dans les résolutions dudit roi de France, à se conformer en tous points au projet de la paix concerté entre le roi de la Grande-Bretagne et Leurs Hautes Puissances, il emploiera tous les moyens et instances possibles au moins pour le faire consentir à la suspension d'armes jus-

qu'à la fin du mois de mai, afin de donner lieu aux offices de MM. les alliés, pour disposer, en attendant, les deux parties à l'accord commun.

Et fera ledit ambassadeur ses instances afin que ledit roi, après les premières ouvertures faites par ledit ambassadeur de ses instructions, dépêche les ordres à ses troupes de ne faire aucune nouvelle entreprise. Remontrant audit roi que tous succès qu'il pourra avoir en de tels desseins ne tendront qu'à rendre la paix plus difficile et par là le pas à une plus funeste guerre.

*N. B.* Malgré trêve, dit Temple, lettre du 11 mars 1668, date de Bruxelles, le roi de France assiégeait et battait en brèche Genap, à quatre lieues d'Aix-la-Chapelle.....

## IV.

## TROIS LETTRES DU CAPITAINE BAMFIELD À JEAN DE WITT,

RÉVÉLANT LES EFFORTS DE JEAN DE WITT

POUR FAIRE ÉCHOUER LE PRINCE D'ORANGE DANS LA ZÉLANDE.

1<sup>re</sup> LETTRE.

Middelbourg, 5 mars 1668.

Il dit que M. Ingolsel, député de la Zélande, et M. Fannius sont du côté des stathoudériens; le premier, par peur du prince et de la populace, le second par serment, par obligations d'argent, et aussi par inclination. Fannius voulait devenir directeur de la compagnie des Indes. Voici le passage sur Ingolsel, personnage très-important de Flissingue :

« Après une assez longue conversation avec M. Ingolsel, que j'avais  
 « hier au soir, dans laquelle il témoignait plus de confiance qu'aupa-  
 « ravant, je trouve qu'il est fort dégoûté de la cour, et principalement  
 « de la princesse; mais, de peur du prince et de la populace, qui est  
 « zélée pour cette maison-là, il n'ose pas agir directement ni ouverte-  
 « ment dans les rencontres qui sont visiblement contre les intérêts du  
 « prince; mais je suis persuadé qu'il fera le moins qu'il peut contre la  
 « Hollande, et, dans les affaires qui ne touchent Son Altesse de bien

« près, il fera tout ce qui lui sera possible. Quand il viendra à la Haye,  
 « il vous parlera en particulier, et, je crois, avec plus de franchise qu'il  
 « ne m'a parlé encore. Il m'a montré une lettre que M. Stavenosse, dans  
 « les États généraux, lui avait écrite touchant une conversation qu'il a  
 « eue avec vous, qui regardait les affaires du prince d'Orange, et que  
 « vous lui avez dit que vous ne voyez aucune possibilité que MM. de  
 « Hollande puissent être enclins à donner encore la charge de général  
 « de la cavalerie audit prince, et qu'une certaine personne qui vous en  
 « avait parlé avait dit plus sur ce sujet qu'il ne devait. Je puis répondre  
 « pour moi-même que je n'en ai parlé à âme vivante ici qu'audit  
 « M. Ingolsel, à M. Fannius et à M. Rouly, qui a beaucoup de pouvoir  
 « ici; et tout ce que je leur ait dit était que, pour le généralat de la  
 « cavalerie, vous voyez bien de la difficulté pour le faire donner à M. le  
 « prince sitôt, à cause d'un placard que la province de Hollande avait  
 « fait contre la donation d'aucune charge générale à qui que ce soit  
 « avant que d'avoir l'âge de 25 ans; mais que, pour vous-même, vous  
 « n'étiez aucunement son ennemi; toutefois, qu'il trouverait assez d'oppo-  
 « sition dans cette affaire présentement. J'ai dit presque la même chose  
 « à M. le prince même, n'ayant jamais parlé avec aucune assurance à  
 « personne sur cette matière-là.... »

La lettre commence ainsi :

« Après avoir été quelque temps à ma garnison, pour mes affaires  
 « particulières, je suis venu pour deux jours ici où j'ai parlé avec  
 « M. Fannius, le premier, qui m'a dit que MM. Zulichem et Bisroë le  
 « vieux étaient venus ici pour accommoder les affaires entre MM. de  
 « Mornhaut et Müninx, ou, en cas d'impossibilité, de fortifier tellement  
 « le parti du premier, dans l'assemblée qui se conviendra d'aujourd'hui  
 « en huit jours, que les intérêts du prince d'Orange ne puissent pas en  
 « souffrir.... »

—  
 2<sup>e</sup> LETTRE.

Middelbourg, 10 mars 1668.

« J'ai cru de mon devoir de vous rendre compte exact et particulier  
 « de la condition des affaires présentes de la Zélande, qui est beaucoup

« meilleure présentement que je ne l'avais espéré, quand j'y ai travaillé  
 « avec la plus grande assiduité pour les mettre dans l'état où elles sont  
 « aujourd'hui, comme je suis persuadé qu'elles y demeureront, si vous  
 « engagez M. Fannius le conseiller, ou M. Wibergh dans les États généraux,  
 « ou tous les deux, d'écrire à M. Wibergh dans le *committeed* de Roelt, de  
 « tenir fermement la promesse qu'il vous a donnée, comme il a pro-  
 « testé aussi à moi-même, de vouloir mettre à part ses intérêts parti-  
 « culiers pour travailler conjointement avec les autres pour le bien  
 « public, et, dans cette conjoncture, de ne pas tâcher de faire des ca-  
 « bales à part pour détruire ou troubler les mesures qui sont prises  
 « pour donner satisfaction à la Hollande, et pour jeter de bons fonde-  
 « ments d'une plus étroite correspondance entre les deux provinces  
 « qu'il n'y en a jamais été depuis quelque temps. A peine, du reste,  
 « pourrait-il y réussir, quand il voudrait faire ses derniers efforts pour  
 « faire une séparation entre ceux qui sont si liés ensemble par des  
 « promesses, des serments solennels, par des obligations entre-données  
 « mutuellement, et par un mélange réciproque des intérêts de l'un avec  
 « l'autre. Ce projet est tenu secret, comme cela se doit et se devra en-  
 « core quelque temps; mais jamais la ville de Middelbourg n'a été sur  
 « un si bon fondement.... »

Il répète la même observation sur M. Ingolsel, qui craint « que la  
 « rage de la populace irritée ne le chasse de la ville de Flessingue et  
 « ne ruine sa maison et sa famille... Mais, dit-il, il ne poussera pas  
 « les affaires du prince trop vigoureusement, et je crois que la sépa-  
 « ration de stathouder et général se fera par leur députation ici où les  
 « États s'assemblent lundi ou mardi prochain... M. Ingolsel a gagné  
 « beaucoup de monde, et, par conséquent, Middelbourg et Flessingue  
 « marcheront ensemble.... »

---

 3<sup>e</sup> LETTRE.

Middelbourg, 19 avril 1668.

« Je suis parti lundi passé de La Haye avec MM. La Sâge et Cordon.  
 « M. Keen nous rencontra à Rotterdam et s'embarqua avec nous. Hier

« nous arrivâmes ici. Immédiatement j'allai trouver MM. Wibergh,  
 « Fannius et Rouly; et les deux derniers avec M. La Sâge et moi, vers  
 « le soir, nous avons parlé avec les bourgmestres Goudain et Divelar  
 « à la fin d'incliner la ville de Middelbourg pour tâcher à disposer les  
 « autres villes de faire révoquer l'ordre du committerd Roelt, envoyé à  
 « la Haye, aux députés dans la généralité de cette province, pour la  
 « nomination du prince Maurice au commandement de l'armée pour  
 « cette campagne; ce qu'ils feront ou aujourd'hui ou demain, et se dé-  
 « clareront pour le Genveortz. . . . »

« Comme le prince d'Orange est résolu d'aller à l'armée, il serait à  
 « souhaiter qu'il y allât devant l'arrivée des députés à la Haye, et que  
 « M. Oudyke fût envoyé à sa charge, lequel, je vous assure, fait plus de  
 « mal que vous ne sauriez l'imaginer, considérant le talent qu'il a, qu'il  
 « me semble qu'il n'en est pas de plus grand. Le prince se fie en lui  
 « entièrement, et, en mon opinion, il gâtera les affaires par la subtilité  
 « de son invention et de son jugement. En tous cas, il sera bon de  
 « l'éloigner un peu sous un prétexte ou sous un autre, devant cette  
 « affaire. La princesse, le prince, M. Oudyke et tous les instruments, ont  
 « fait tout leur possible pour gagner M. Keen; mais j'espère qu'ils n'ont  
 « pas fait grand progrès sur lui, avec lequel j'ai eu beaucoup de dis-  
 « cours en chemin. Il semble raisonnable et bien intentionné, sur-  
 « tout quand je lui ai rappelé tout ce qu'ils avaient fait pour l'ôter des  
 « États généraux et le ruiner autant qu'il était en leur pouvoir. . .  
 « Il agira, je crois, en bon patriote, pour ôter une injuste domination. »

## V.

## AVIS SECRET DE PARIS, DONNÉ À JEAN DE WITT.

(Register rackende Saken van Vranckryck, 1671, p. 437. Ce sont les registres des  
 résolutions des États généraux.)

27 novembre 1671.

Il y a sous presse, pour sortir demain ou après, une déclaration du  
 roi qui défend le commerce avec les Hollandais, et Pélisson travaille

à un manifeste au sujet de cette guerre, et l'on est dans l'impatience de vous attaquer, et l'on commencera dans cet hiver. M. de Verjus part aujourd'hui et porte de grandes sommes d'argent aux princes du Rhin, et même l'évêque de Munster en aura sa bonne part, étant tout assuré à la France, et attaquera du côté de l'Yssel pour entrer dans les entrailles du pays. Cependant l'électeur de Brandebourg a offert sa médiation, mais inutilement; car on est ici résolu à la guerre, *par l'union assurée de la flotte d'Angleterre*, où l'on a envoyé quantité de lingots d'or et d'argent pour convertir en espèces du pays. C'est pourquoi l'on doit songer promptement en Hollande de se bien préparer et prémunir; car il n'y a plus de temps à prendre, et c'est le vrai moyen d'empêcher la guerre. Le prince Robert commandera la flotte anglaise, depuis cette alliance de la France avec la maison palatine. Le roi s'en va dimanche ou lundi à Villers-Cotterets pour voir les nouveaux mariés, et reviendra le lendemain. M. de Piquelin-Lauzun, auparavant si grandement favori, est conduit à Pierre-Encise de Lyon par M. d'Artagnan, avec sa compagnie de cent mousquetaires. L'on n'en a point encore la cause; mais l'opinion est d'avoir aspiré à un mariage si haut; ce qui afflige bien la princesse. On assure le roi de 36 millions pour la campagne.

---

## VI.

## ALLIANCE OFFENSIVE ET DÉFENSIVE AVEC L'ESPAGNE.

14 novembre 1671.

Les États généraux intervinrent aussitôt, offrant toutes satisfactions, le 10 décembre suivant (p. 451), et l'ordonnance d'interdiction ne parut que le 6 avril 1672 (p. 89, Register, etc. de 1672).

Déjà, avant cette lettre d'avis, les États généraux avaient conclu une alliance offensive et défensive avec l'Espagne, pour la sauvegarde réciproque des Provinces-Unies et de la Belgique espagnole, ou bien pour le maintien exclusif du traité d'Aix-la-Chapelle de 1668, 2 mai-14 novembre 1671. Les pourparlers à cet égard avaient même com-

mencé par les soins de Don Estévan de Gamarra, ambassadeur d'Espagne aux Pays-Bas, au mois de mars précédent (p. 427 1/2 à 429. Register, etc., de 1671).

Copie du traité qui liait, pour la guerre et pour les conditions de la paix, l'Angleterre à la France, signée BUCKINGHAM; ARLINGTON; HALIFAX; LE TELLIER, m<sup>is</sup> de L...; ARNAULD DE POMPONNE (p. 212, année 1672, 17 juillet).

## VII.

## CONDITIONS FAITES AUX PROVINCES-UNIES

PAR LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

17 juillet 1672.

Suivent les conditions pour la France et les conditions pour l'Angleterre.

Les Anglais s'appuyaient sur le prince d'Orange.

L'article qui le concerne est ainsi conçu :

## SIXIÈME ARTICLE.

M. le prince d'Orange d'à présent et ses descendants auront la souveraineté des Provinces-Unies à la réserve de ce qui tombera en partage aux deux rois et à leurs alliés, ou, du moins, ils jouiront des dignités de général, amiral et stathouder à toute perpétuité, de la manière la plus avantageuse que les États des Provinces-Unies les ont ci-devant données à aucun des princes leurs prédécesseurs (p. 222).

Au contraire, Louis XIV, par l'article 3 (p. 217), s'engageait, sur la demande des États généraux, à les maintenir tels quels, pourvu qu'ils consentissent aux cessions demandées, et que tous les ans ils envoyassent un ambassadeur présenter au roi une médaille du poids d'un marc, constatant par une inscription qu'ils tiennent de lui la conservation de la même liberté ou constitution que ses prédécesseurs avaient tant contribué à leur procurer (p. 219, art. 12). Dix jours

donnés par l'acceptation, à partir du 17 juillet. Dans les conditions de la France, ville et comté de Meurs, prise au prince d'Orange, à charge par les États généraux de dédommager ce dernier (art. 6, p. 218). Ce comté et cette ville, pour être donnés à l'Électeur de Cologne.

---

## VIII.

## MARGUERITE DE NASSAU À JEAN DE WITT.

7 mars 1654.

Monsieur, Ce que vous aviez dérobé vous est ici envoyé pour une marque d'affection, sans y mettre autre question, et de vous faire souvenir que le temps est venu de proposer une prière où il va de votre entière. . . de présenter un petit Guillaumet<sup>1</sup>, qui sera à vous et autant que nous le sommes. C'est la fin de ce billet, et il ne sera jamais dit que je me dédis d'être, tant que j'aurai de vie, votre très-fidèle amie,

Très-humble et très-obéissante servante de M. le Pensionnaire,

SOPHIE-MARGUERITE DE NASSAU.

---

## IX.

## NOUVELLE LETTRE DE JEANNE DE PORTUGAL.

La Haye, le 5 août 1659.

Monsieur, Je vous demande bien humblement pardon de mon importunité; mais la grandeur de ma misère me force et me jette à vos pieds, pour vous supplier de toute mon âme de vouloir avoir pitié de nous, et, par ce grand pouvoir que vous avez, faire que MM. les États de Hollande accordent, cette fois, notre très-humble requête, et que nous puissions être tirés de cette mer de calamités, où sans doute nous

<sup>1</sup> Comte Guillaume, neveu de Marguerite.

succomberons, si cette assemblée se sépare sans nous aider. Ayez donc pitié de nous, Monsieur, pour l'amour de Dieu, et pardonnez que je vienne moi-même; mais M. Rolland m'a dit que vous ne le diriez pas, après mes très-humbles recommandations.

Je suis,

Monsieur,

Votre bien humble servante.

# PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

POUR ÉCLAIRCISSEMENT.

---

## SEPT LETTRES ADRESSÉES À JEAN DE WITT,

GRAND PENSIONNAIRE DE HOLLANDE,

PAR LES AMBASSADEURS DES PROVINCES-UNIES EN ANGLETERRE, 1653-1654.

V. B. Ces lettres établissent la vérité historique relativement à l'exclusion du prince d'Orange, voulue par Cromwell.

---

### I.

La première lettre est adressée à *Monsieur, Monsieur Jean de Witt, Pensionnaire de la ville de Dordrecht, actuellement à la Haye*<sup>1</sup>, et porte ce qui suit :

Monsieur, Nous vous remercions beaucoup de la communication au sujet des affaires mentionnées dans votre lettre du 2 courant, et nous vous prions de continuer ces communications pour notre instruction.

Les motifs avancés dans ladite lettre, et puisés dans la loyauté et dans l'intérêt, pour comprendre le Danemark dans nos traités, sont si clairs et si évidents, que personne ne saurait les contredire avec fondement : aussi nous n'en avons jamais eu l'idée ; toutefois nous avons cru de notre devoir d'informer Leurs Hautes Puissances, en vertu de leur résolution du 5 juin dernier, de l'accueil que nous avons reçu, et ce avec une prudence telle, que, par un seul chiffre, tout le sens s'apprend, et que, tombant par hasard dans des mains hostiles, personne ne puisse l'entendre. Pour peu que Leurs Hautes Puissances doutent

<sup>1</sup> De Witt, bien que qualifié ici Pensionnaire de Dordrecht, remplissait déjà, depuis février 1653, par intérim, les fonc-

tions de Grand Pensionnaire, dans lesquelles il fut confirmé le 23 juillet de la même année.

même du secret, nous ne saurions quel succès pourra avoir cette négociation, qui paraît dépendre uniquement de ce point. Nous avons eu l'idée de fixer l'attention de Leurs Hautes Puissances sur de pareils expédients que vous proposez maintenant vous-même; pour le moment, nous n'insisterons pas davantage.

Vous concevez aisément les causes de la suspension de nos propositions. Vous désirez cependant sans doute savoir comment elles sont appréciées par Leurs Hautes Puissances; nous n'envoyons encore rien qui soit de grande importance, espérant que, sous peu, nous serons à même d'informer complètement Leurs Hautes Puissances.

Nous n'avons pas d'objections contre le retrait de vos pouvoirs particuliers, en ce que nous traitons déjà sur les pouvoirs généraux, et jugeons suffisants ceux-ci pour continuer en cas d'accident ou de maladie d'un de nous autres.

La plus grande difficulté que nous ayons trouvée jusqu'ici dans notre négociation, et que nous entrevoyons chaque jour de plus en plus, est qu'ici on croit tant aux mutineries et aux désordres que l'on présume ici inquiéter notre État, que l'on se tient assuré que, quand la force des armes viendra à y être ajoutée de l'étranger et viendra troubler et interrompre le commerce et tout ce qui en dépend, nous serons portés à la dernière extrémité et à toutes sortes de concessions. On croit particulièrement ici que les *factions* et les *divisions* sont si grandes au sujet de l'intérêt du prince d'Orange, que peut-être les bons patriotes qui aiment le plus la prospérité et la liberté du pays *ne soient pas suffisants* à empêcher que ce prince ne soit destiné dès à présent aux *fonctions que ses pères ont remplies*. Et, quoique nous puissions fort bien discerner le véritable état de ces affaires des bruits que l'on débite ici, entourés de circonstances mensongères, nous devons *reconnaître pourtant que nous éprouvons une grande inquiétude à cet égard*, et que nous croyons qu'il est de notre devoir de dire en toute franchise que nous pensons avoir pénétré si bien dans la constitution du gouvernement et l'intérêt des régents *ici*, que nous *désespérons* d'être admis, non pas à *traiter*, mais en *audience ultérieure*, si l'on fait quelque *proposition pu-*

*blique, dans notre État, au sujet de ce point; ce qui, comme cela doit avoir lieu inévitablement, serait connu ici.*

Aussi espérons-nous fort respectueusement que l'on ne nous fera pas ce *tort*, en ce que nous avons à nous louer grandement de la sincérité des intentions et de la bonne foi *des États généraux*, et mettons surtout en évidence le principe de la liberté, et que, par de telles délibérations, non-seulement on rendrait *stérile* toute notre négociation, mais que nous encourrions ici le *blâme* de tous les gens de bien; que, en *ministres infidèles*, nous sommes venus abuser le *Parlement* par de belles paroles, rien que pour *gagner du temps et sauver un peu nos affaires*. Comme ce sont là des impressions qui n'ont que trop de cours ici et ne sont pas ménagées par des malveillants, et comme les conjonctures se présentent ainsi que de pareilles affaires doivent entrer dans des propositions et des délibérations publiques, nous vous prions que, par vos directions, nous soyons *avertis à temps*, et que Leurs Hautes Puissances nous donnent des ordres, afin de ménager le plus convenablement possible notre *retour*.

Nous vous recommandons dans la sainte garde de Dieu, Monsieur; vos amis tout affectionnés et vos serviteurs,

(Signé) H. BEVERNINGCK, WIL. NIEUPOORT.

Westmunster, 18 juillet 1653.

Suit un post-scriptum non déchiffré, portant ces mots :

Monsieur daigne se concerter suivant sa sagesse s'il serait bon, comme nous le pensons, que cette lettre fût communiquée à MM. du 50, 15, 12, 49, 16, 52, 17, 11, 40, 48, 50, 44, 41, 37, 13, 19, 38, 57, 27, 18, 38, et particulièrement à 15, 19, 37, 26, 22 et 18<sup>1</sup>.

L'adresse de la lettre porte cette note évidemment autographe de De Witt : « 18 juillet 1653. A éviter des propositions. — Pr. d'Or. »

<sup>1</sup> Bien qu'on n'ait pas la clef de ce chiffre, il est évident que l'on a eu en vue ici plusieurs membres des États généraux ou des

États de la Hollande et Ouest-Frise à qui l'on pourrait confier le secret.

## II.

La seconde lettre est adressée à *Monsieur Jean de Witt, Grand Pensionnaire de la Hollande et de l'Ouest-Frise, à la Haye*, sans écriture en chiffre aucune, et dès lors transmise probablement par une personne de confiance. Elle porte ce qui suit :

Monsieur, Vous aurez vu par notre lettre du 17 courant, expédiée par voie de mer, que nous ne désespérons pas encore de nos affaires<sup>1</sup>; et la présente servira à vous faire part que nous sommes toujours dans la même opinion, bien que nous ne soyons pas encore avancés dans la chose principale : les causes vous en apparaîtront par la lettre ci-jointe<sup>2</sup>. Toutefois nous croyons être mieux en état de vous donner des renseignements plus précis sur ce que nous avons à espérer ou à craindre, d'après lesquels vous aurez à vous concerter dans votre sagesse si Leurs Hautes Puissances ne doivent pas être réunies pour le cas que nous serions à même de transmettre notre rapport, ce qui peut avoir lieu en peu de jours. On nous informe de bonne part que nous avons lieu d'espérer que l'on passera outre pour ce qui touche le point de la pêche et de la domination de la mer; mais que l'on exigera de nous quelques particularités au sujet du salut, auxquelles nous ne saurions accéder de notre chef, mais que nous tâcherons de diriger à l'effet d'un règlement mutuel, pour en faire un rapport. Quant aux affaires du Danemark, nous espérons qu'elles pourront se régler sans peine<sup>3</sup>; mais nous craignons que ce point ne s'accroche particulièrement au prince d'Orange, qu'on ne saura permettre ici voir élever jamais à un commandement militaire ou politique, ou gouvernement quelconque, soit de la part de la généralité, soit de quelque province en particulier.

La question d'Amboine ne nous donnera pas moins de difficultés en ce qu'ici on prétend indirectement avoir l'indemnité que l'on aurait promise autrefois au roi. Pour peu que nous n'y voyions d'autre issue,

<sup>1</sup> Les négociations de paix.

<sup>2</sup> Probablement une lettre de la même date, écrite par les ministres au greffier Ruysch.

<sup>3</sup> Les mots suivants, jusqu'à la fin de la phrase, sont soulignés dans l'original.

nous nous proposons de transmettre ces deux points, pour connaître l'intention ultérieure du gouvernement. La question du placard de décembre 1650 ne sera pas non plus vidée, par suite de motifs qui pourront s'expliquer mieux verbalement; mais on ne doute point que soit le temps, soit un ordre exprès du gouvernement, n'abolisse ce placard.

Nous vous recommandons à la sainte garde du Tout-Puissant.

Vos respectueux serviteurs,

(Signé) H. BEVERNINGCK, Will. NIEUPOORT.

Wesmunster, 16/26 décembre 1653.

L'adresse porte la note évidemment autographe de De Witt :

« 26 décembre 1653. Pr. d'Ora. »

### III.

La troisième lettre, signée Beverningck seul<sup>1</sup>, est adressée également à De Witt, et porte ce qui suit :

Monsieur, J'ai laissé partir le messager ordinaire avec de telles lettres que j'ai osé livrer à la recherche de cette nation et aux éventualités du temps; mais la présente lettre je l'ai confiée aux mains de M. Stockar, qui vous la transmettra. Depuis notre départ de l'Angleterre, le maître des cérémonies, qui était notre parfait ami, est, peut-être à cause de cela, dépossédé de l'emploi de recevoir les adresses des ministres qui arrivent, fonctions dont est chargé le secrétaire Thurloe. Dans l'ignorance de ce fait, j'ai perdu toute une journée dans les négociations, et peut-être cela produira d'assez grands empêchements pour notre affaire dans l'avenir, eu égard à la disposition de cet esprit, que j'ai vu toujours opposé à vos intérêts, et qui m'a fait apparaître encore aujourd'hui deux fois cette disgrâce; ce que j'ai laissé passer en toutes civilités et

<sup>1</sup> La raison en est fort simple : des ministres envoyés à Londres, trois étaient partis le 16 janvier 1654, Beverningck

revint le 4 février, et Nieupoort revint avec Jongestall le 10 mars suivant.

sans y regarder. Il en est de notre affaire ici comme je l'ai entrevu et comme j'en avais la crainte; la disposition, en général, n'est pas mauvaise en apparence du moins, mais on est si blessé quant aux formalités, que je ne sais comment y obvier.

On m'a fait mille questions pourquoi l'on est parti sans signer, pourquoi je suis retourné, moi seul, sans pouvoir aucun, pas même de Leurs Hautes Puissances, et si je me fonde sur la déclaration de Son Altesse même<sup>1</sup> au sujet de laquelle elle s'en est référée à la ratification de la Hollande, et laquelle déclaration je transmets en due forme, signée par le secrétaire d'État; si ensuite je veux rattacher mon adresse touchant les formalités de qualifications, etc., à la résolution du 29 du précédent mois, prise à l'égard de la reconnaissance de Son Altesse et que je m'y veux appuyer pour ladite adresse; alors on me demande avec dédain de quelles lettres d'autorisation je suis nanti pour adresser cette résolution à Son Altesse, et quel fond il y a dans ces résolutions où l'on ne parle que de ce qui va être soumis à la généralité, où elles seront peut-être sujettes encore à bien des discussions et oppositions; de sorte que j'en suis tout surpris, et que je doute si c'est de l'ignorance ou bien de la malice qui s'oppose à ce qu'on comprenne tout ce que j'y ai répondu bien distinctement. Aussi, pour peu que d'autres personnes me traitassent de la même manière que ce secrétaire, alors craindrais-je le pire pour notre cause. Demain je tâcherai de m'enquérir ultérieurement sur les délibérations ou la résolution du conseil à cet égard, et j'en ferai mon rapport le plus tôt possible. J'ai allégué toutes les considérations possibles pour le cas que l'on ait quelque difficulté à avoir une audience auprès de Son Altesse, pour peu du moins que j'aie le pouvoir de disposer les articles en forme de traité, et, si on ne le veut pas signer, que je puisse toujours tranquilliser Leurs Hautes Puissances sur les termes, afin de dresser la ratification. Mais je n'ai point trouvé de bon accueil; on m'a répondu seulement que l'on me considérait comme un simple particulier, et qu'ainsi

<sup>1</sup> Cromwell.

on ne pourrait pas entrer en affaires avec moi. J'ai remarqué aussi que l'on pense diriger tout le traité sous le nom du Protecteur, sans y immiscer ou obliger par là la République. Lorsque je représentai sa mortalité, on me répondit que le roi du Danemark, lui aussi, était mortel, et point d'une autre condition. Je crains aussi que le point d'Orange heurtera fort<sup>1</sup>; aussi je me trouve dans la perplexité que j'ai bien entrevue autrefois, et dans d'autres perplexités dont j'augurais mieux. La seule chose qui console, c'est la bonne disposition de Son Altesse pour l'affaire principale; on m'a assuré que, lorsqu'il reçut la nouvelle de mon arrivée, il dit : « Dieu merci, qu'il soit le bienvenu, je « m'en réjouis fort. » Et, pour remédier à ce que je crains d'énoncer, je ne vois d'autre moyen que d'accélérer l'affaire, ou, en cas de délai, de me pourvoir de quelque écrit pour être entendu. Je m'efforcerai d'ailleurs avec fidélité et dévouement à contrecarrer les mauvaises menées et vous tenir au courant, en laissant à notre discrétion la communication, en tant que vous jugeriez nécessaire; attendu qu'il n'est pas utile pour moi, et peut-être pour l'affaire, que j'en fasse part directement à la généralité.

Je suis, Monsieur, votre humble serviteur,

H. BEVERNINGCK.

Westmunster, dans la nuit du 6 février 1654.

*In dorso* de cette lettre on lit ces mots autographes de De Witt :

« 6 février 1654. Pr. d'Or. Afin de prouver la fausseté de l'assertion « dans le journal en question, au sujet de ce qu'on y allègue relative- « ment à la séclusion de M. le prince d'Orange. »

#### IV.

La quatrième lettre, signée encore seulement Beverningck, et adressée au Grand Pensionnaire de Witt, porte ce qui suit :

Monsieur, Votre honorée lettre du 12 courant, envoyée par le capitaine, m'est parvenue hier, et le double, ainsi qu'une autre lettre de

<sup>1</sup> Ces mots sont soulignés dans l'original.

la même date, enfin votre lettre du 13 courant, m'out été transmises ce matin. J'y vois avec peine que mes lettres du 6 et 8, expédiées par l'intermédiaire de M. Stockar et mon commis, n'étaient pas encore reçues alors. J'attends cependant la réponse bientôt, car ces lettres doivent être transmises peu de temps après. J'espère d'autant plus une expédition bonne et prompte, que je vois avec bonheur la conformité absolue d'idées d'Utrecht et la résolution assez satisfaisante de la Zélande, ce qui me tranquillise pour toutes les autres provinces. Mais je crois inutile de parler de leurs opinions, parce qu'elles ne sont pas positives; je m'étonne des scrupules du greffier. Si j'avais eu une semblable lettre, bien que votre but ne fût pas atteint par là, elle aurait pu servir à fermer la bouche à ceux qui me considèrent et voudraient me faire passer comme un envoyé de la Hollande seule, contre le gré des autres provinces; mais l'affaire ne doit pas échouer pour ces peccadilles, et elle doit se terminer quant à la question principale le plus tôt possible. J'ose dire sans vanité qu'indirectement je reçois parfois de petites preuves d'estime envers ma personne, qui me font espérer encore du bien<sup>1</sup>; autrement, pour le point en question, j'ai toujours les mêmes inquiétudes qu'autrefois et je suis aussi dans la même incertitude là-dessus; mais j'espère qu'en justice et en équité on trouvera que nous ne saurions faire autrement, et que notre propre sûreté sera toujours leur plus grand garant.

Je désirerais savoir qui MM. de la Zélande destinent pour ici, et si c'est vrai, comme on me le dit, que c'est M. Veth qui a été proposé. Comme je me tiens convaincu qu'une dépêche pour moi est expédiée, ou partira aujourd'hui même, je n'écris pas au greffier; je recommande cette expédition à votre sagesse et à votre direction dévouée. Je crois avoir pleinement satisfait, dans mes lettres du 6 et du 8 courant, à ce que vous désiriez dans votre office du 12; ainsi je soumetts seulement à votre considération si les points inférieurs qui restent encore, et qui sont seulement à l'ordre, ne devront pas être terminés avant

<sup>1</sup> Souligné dans l'original jusqu'à la fin du passage.

l'arrivée de plusieurs autres ministres, tels que la nomination de commissaires pour les différends particuliers, exprimés en temps et lieu dans le dernier des vingt-neuf articles, ainsi que l'acte de soumission aux cantons suisses et autres, s'il y en a; ce que je vous recommande aussi, pour que nous n'éprouvions pas de nouvelles difficultés. Vous remerciant de votre sollicitude dévouée, je m'empressemerai toujours en tant de me montrer,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

H. BEVERNINGCK.

Westmunster, 10/20 février 1654.

L'adresse porte la note autographe de De Witt :

« 20 février 1654. Pr. d'Or. »

V.

La cinquième lettre est signée encore Beverningck et adressée au Grand Pensionnaire de Witt; elle porte ce qui suit :

Monsieur, Votre honorée lettre du 1<sup>er</sup> courant m'est parvenue par mon domestique, et celle du 27 février par le messager ordinaire. Sur ce, je dirai que la résolution touchant la proposition du Danemark n'est pas seulement toute sage, mais encore, à mon avis, toute nécessaire, aussi longtemps que les affaires ne seront pas encore tout à fait arrangées et que l'on aura à poursuivre ici encore quelque chose, à quoi je contribuerai avec le plus grand empressement, bien que, pour le dernier point, il y ait bien peu d'apparence de succès. M. l'envoyé de la Suisse a écrit à Flemmingh<sup>1</sup> une lettre que je sais être tombée dans les mains de Cromwell; elle est formulée dans des termes si favorables, que l'État en est obligé à l'auteur, qui a dépeint sa loyauté, son

<sup>1</sup> Le maître des cérémonies.

pouvoir et sa sagesse d'une manière telle, que je n'oserais espérer pouvoir l'imiter; je laisse à votre discrétion de lui en témoigner en particulier de la reconnaissance.

La proposition de l'ambassade de France, je la trouve non-seulement un peu pompeuse, mais encore très-imprudente dans les présentes conjonctures, et je ne saurais me représenter ce que l'ambassadeur a eu en vue ici, ce point seul étant de nature à miner ses négociations, si l'on voulait le relever, ce dont je me garderai bien; mais, bien que je sois absolument disposé à avancer ces affaires avec tout le dévouement possible de pair avec les nôtres, et en tout ce que celles-ci le permettent, je crois pourtant non utile de faire ce que je m'étais proposé et ce à quoi je m'étais décidément préparé<sup>1</sup>.

Quant à l'affaire du prince d'Orange, je crois que l'on passera outre; comme je n'en avais pas encore la certitude, je ne pouvais pas écrire positivement là-dessus, et ce point n'a pas été compris dans la dénomination générale du *Secrétaire Thurloe sur l'immuabilité des articles disposés*. Je laisse toujours ouvertes mes lettres pour vous, Monsieur, jusqu'au dernier moment, dans l'espoir d'y faire entrer encore quelque communication qui puisse mériter votre attention. Ainsi je ne viens que d'apprendre à l'instant que l'État a résolu de nous recevoir avec des honneurs et des cérémonies extraordinaires, et de défrayer neuf dîners chaque fois de 50 couverts et de 30 pour le banquet, et de nous faire entrer accompagnés de quatre seigneurs dans un grand nombre de carrosses; parmi ces seigneurs, on nomme M. le président Lawrence<sup>2</sup> et le lieutenant général Lambert. Je me tiens préparé à recevoir mes confrères à Gravesande, à la première nouvelle; mes amis me disent aussi (ce qui serait le meilleur accueil) qu'ils pensent con-

<sup>1</sup> Parmi les faux bruits répandus par Van Ruyven à la charge de De Witt et des ministres à Londres, se trouvait l'accusation que ceux-ci tâchaient de contrecarrer et de faire échouer, contrairement à leur devoir et à leur mission expresse, le traité que la

France tenait à conclure, à cette époque, avec l'Angleterre. Par les paroles intimes que nous signalons ici, on voit ce qui en était.

<sup>2</sup> Président du Conseil d'État.

clure immédiatement avec nous, ce que Dieu daigne accorder. En attendant, je suis toujours,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

H. BEVERNINGCK.

Westmunster, 6 mars 1654.

Cette lettre porte *in dorso* la note autographe de De Witt :

« 6 martii 1654. Négociation de la France. Pr. d'Orange. »

## VI.

Monsieur, Depuis le départ de votre dernière lettre du 23 courant, adressée à Leurs Hautes Puissances, nous avons fait faire par des amis dévoués, avec la plus grande sollicitude et avec la plus grande confiance dans Son Altesse, toutes les démarches possibles au sujet de l'affaire en question; mais nous avons trouvé de plus en plus que Son Altesse reste dans son opinion d'une manière si ferme et si précise, que nous devons désormais laisser évanouir tout espoir de la faire changer d'avis. Elle a déclaré encore, avec bien des protestations, « de n'avoir  
« aucun dessein d'amoinrir la liberté ou les droits de nos provinces,  
« mais de vouloir concourir, au contraire, à les faire grandir et à les  
« affermir, et vouloir s'y attacher comme à sa propre âme. » Voilà ses propres termes. Mais elle a déclaré franchement en même temps que cela a été le seul fondement et le seul but de ses bonnes intentions dans cette négociation, et que, sans cela, elle aurait préféré en venir aux dernières extrémités, attendu qu'il n'y avait aucune assurance de part et d'autre, pour peu que cette famille restât dans cette grande opinion et que ce jeune seigneur, se trouvant en relations de parenté avec la maison de Stuart et ayant des prétentions à cet État, pût être élevé dans cette grande espérance. Pourtant nous osons espérer encore, des rapports reçus, que l'on ne nous précipitera pas quant au terme. Depuis notredit office du 23, nous n'avons pas eu d'autres relations

publiques sur cette matière; nous avons cru utile de vous faire part du moins de ceci.

Monsieur.

Vos humbles serviteurs,  
H. BEVERNINGCK. Will. NIEUPOORT.

Westmunster, 19/29 mai 1654.

VII.

OPINION DE CHRÉTIEN HUYGENS

(LE GÉOMÈTRE)

SUR LES FRÈRES DE WITT.

M. A. D. Schinkel, littérateur et ancien typographe à La Haye, possesseur de manuscrits de la famille Huygens, en a fait imprimer quelques extraits pour ses amis seuls. J'ai été assez heureux pour recevoir un exemplaire de lui, et l'on y trouve, sous le titre de notre en-tête, les lignes suivantes en hollandais :

Bien que Huygens ait noté bien des faits importants dans son journal, en homme d'État sagace et prudent, il s'est gardé d'y faire mention d'événements au sujet des divisions intestines, surgies à propos d'affaires politiques ou gouvernementales, ou au sujet des personnes qui ont pris part à ces événements. Son journal ne fait pas mention non plus des personnes qui, pour des crimes contre l'État fondés ou prétendus, ont été mis à mort coupables ou innocents, ou ont subi des peines plus ou moins fortes. Aussi ne trouve-t-on rien dans ce journal à l'égard de ce qui s'est passé au sujet du lieutenant amiral van Dorp, de Buat, de Mombas, des frères de Witt, de Pain et Vin, de Wicquefort et d'autres hommes de l'époque.

Nous voyons pourtant par deux lettres, qui se trouvent en notre possession, écrites par le célèbre mathématicien Chrétien Huygens à son beau-frère Philippe Doublet, que l'accusation portée contre Corneille de Witt, et puis le massacre commis sur la personne de cet homme d'État et de son frère, non-seulement furent

jugés exécrables par la famille de Huygens, mais que cette famille plaignit vivement le sort tragique de ces deux frères, et qu'elle les regarda comme innocents.

Philippe Doublet, qui avait fait part à son beau-frère, Chrétien Huygens, résidant alors à Paris, de ce qui s'était passé avec le Ruwaerd (Jean de Witt), reçut à cette communication la réponse que voici (en français) :

A Paris, ce 5 août 1672.

. . . . . J'ai grande envie de savoir ce qui se sera passé depuis votre dernière dans l'affaire du Ruwaert. S'il est certain, comme vous dites, qu'on lui a confronté ce chirurgien qui confesse qu'on l'a voulu corrompre, la chose n'est donc plus douteuse; mais je crois qu'il court bien des faux bruits parmi le peuple. Du moins je ne saurais croire que le Pensionnaire fût capable de participer à une si méchante entreprise. J'aurais même de la peine d'en soupçonner de Groot, quoiqu'il soit très-certain qu'il est ennemi capital de M. le Prince.

Ce que vous dites du démêlé du Ruwaert avec de Ruyter est bien étrange, et je m'étonne comme il a pu demeurer si longtemps secret, puisque le dernier ne devait pas laisser passer une chose comme cela sans en faire ses plaintes <sup>1</sup>.

Plus tard, lorsque, le 20 août 1672, la mort cruelle des de Witt eut lieu, Doublet fit part aussi de ce drame sanglant à son beau-frère Huygens, et reçut une lettre en réponse, où il y a ce passage :

A Paris, ce 4 septembre 1672.

L'histoire de M. le Pensionnaire et de son frère est horrible. Je l'avais sue dès le vendredi, mais non pas avec ces particularités que vous m'en racontez. Quand on voit des choses comme celle-là, l'on dirait bien que ces messieurs les épicuriens n'avaient pas tort de dire

<sup>1</sup> Ces mots se rapportent à des bruits que la malveillance faisait courir sur des démêlés entre de Ruyter et Corneille de Witt (non avec Jean de Witt); il démentit

complètement le fait dans une lettre adressée à Jean de Witt, peu de jours avant sa mort.

que *versari in Republica non est sapientis*. Il y a eu bien de l'imprudence au fait du Pensionnaire de s'aller exposer en plein jour au peuple irrité; cependant je le plains beaucoup, dans l'opinion que j'ai qu'il n'avait pas commis des crimes qui méritassent la mort. Les circonstances du procès contre le frère du Ruwaert, comme sont cette sentence contre les formes, et la démission du barbier, excusent en quelque façon la fureur du peuple, qui paraît autrement de la méchanceté, quand on ignore par quelle raison il a été excité à faire ce qu'il a fait. L'on dit toujours ici que la fille du Pensionnaire est morte, dont j'ai jugé le contraire par ce que vous m'en écrivez.

LETTRES  
DE JEAN-LOUIS GUEZ DE BALZAC,  
PUBLIÉES  
PAR PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.



## AVERTISSEMENT.

---

M. B. Hauréau, aujourd'hui membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et Directeur de l'Imprimerie nationale, annonçait, dans la séance du 3 mars 1851 du Comité des monuments écrits de l'histoire de France<sup>1</sup>, que le Ministère de l'Instruction publique avait résolu de publier une seconde série de *Mélanges*<sup>2</sup>, et que, parmi les pièces dont se composerait le premier volume du nouveau recueil, figureraient en assez grand nombre des lettres inédites de Balzac à Chapelain. Chargé par une trop bienveillante décision de préparer l'édition depuis si longtemps promise, je n'ai rien négligé pour remplir de mon mieux une tâche qui présentait certaines difficultés.

La moins grave assurément n'était pas l'imperfection de l'unique manuscrit que l'on possède des cent soixante et dix lettres<sup>3</sup> adressées par Balzac, depuis le

<sup>1</sup> Rapport fait au nom de la commission des *Mélanges historiques*, alors composée de MM. Hauréau et Ravenel, dans le *Bulletin du Comité*, t. III, 1852, p. 105-109.

<sup>2</sup> La première série des *Mélanges historiques ou Documents historiques extraits de la Bibliothèque royale, des archives et des bibliothèques des départements*, forme quatre volumes, publiés, avec le concours de divers érudits, par M. Champollion-Figeac. 1841-1848.

<sup>3</sup> M. Hauréau (*Bulletin*, p. 106) croyait que ces lettres étaient au nombre de cent quatre-vingts environ. L'auteur anonyme de l'article consacré à Balzac dans le tome IV de la *Nouvelle Biographie générale* (1855) en compte deux cents à peu près. Cet article renferme bien d'autres erreurs. On y

lit, par exemple, que Balzac est né en 1594, alors que M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême, a prouvé d'une manière incontestable, dès 1846, que le *grand épistolier de France* fut baptisé le 1<sup>er</sup> juin 1597, et qu'il naquit, par conséquent, dans les derniers jours du mois de mai de cette année (*Recherches sur la maison où naquit Jean-Louis Guez de Balzac, sur la date de sa naissance, sur celle de sa mort*, etc.). On y lit encore que Balzac mourut à Paris, le 18 février 1654 (colonne 324), le 18 février 1655 (colonne 326), alors que M. Castaigne a non moins certainement établi que son illustre concitoyen rendit le dernier soupir à Angoulême le 8 février 1654. Les petites découvertes de M. Castaigne ont été mises à profit par

31 août 1643 jusqu'au 2 décembre 1647, à celui qui fut toujours le meilleur de ses amis, à celui dont il parlait ainsi déjà, le 20 décembre 1631<sup>1</sup> : « Ceux  
 « qui ne le voyent que par le dehors le prennent pour un homme fort poli, et  
 « qui a de très belles et de très agréables qualitez; mais moy, à qui il a des-  
 « couvert ce qu'il n'estalle pas à tout le monde, je sçay qu'il est capable de  
 « très grandes choses. . . J'adjousteray, sur le sujet de sa probité, que je vous  
 « ay parlé d'un ancien Romain, et que je ne voy point d'exemple de vertu  
 « dans la première décade de Tite-Live qui soit trop hault et trop difficile pour  
 « luy. . .<sup>2</sup>. » Ce manuscrit, conservé à la Bibliothèque nationale sous le numéro  
 12,770 du Fonds français (autrefois n° 3,756 du Supplément français), est  
 un volume *in-quarto*, non entièrement paginé, formé de copies d'une époque  
 indéterminée, mais déjà ancienne, qui proviennent d'une main des plus  
 maladroites. Parfois les fautes de lecture y sont tellement choquantes, que l'on  
 serait tenté d'attribuer à un laquais cette transcription inintelligente, gros-  
 sière, de la pure et délicate prose de Balzac<sup>3</sup>. Si, pour plusieurs de ces fautes,  
 les rectifications étaient indiquées par le simple bon sens, plusieurs autres  
 fautes n'ont pu être corrigées qu'à la suite d'un patient et minutieux rappro-  
 chement entre les cent soixante et dix lettres inédites d'une part, et, d'autre  
 part, les huit cent vingt lettres qui remplissent le premier volume des *Oeuvres  
 complètes*<sup>4</sup>, et les lettres assez rares çà et là publiées depuis l'année 1665<sup>5</sup>.

M. Paulin Paris dans son édition des *Histoires* de Tallemant des Réaux (t. IV, p. 88, 1855), par M. Ch. L. Livet dans son édition de l'*Histoire de l'Académie française* de Pellisson et d'Olivet (t. II, p. 62, 63, 1858), par M. Sainte-Beuve (*Port-Royal*, 3<sup>e</sup> édit. *Append.* t. II, p. 524, 1867), etc.

<sup>1</sup> Lettre au poëte François de Mainard (p. 222 du tome I des *Oeuvres complètes*, in-folio 1665, Paris, chez Thomas Jolly).

<sup>2</sup> Dans une foule d'autres lettres, Balzac rend hommage aux vertus de Chapelain, et Boileau a eu raison de dire :

Balzac en fait l'éloge en cent endroits divers.

<sup>3</sup> M. Hauréau a été bien indulgent, quand il s'est contenté de dire (*Bulletin*,

p. 106) que le copiste était « assez malhabile. »

<sup>4</sup> Les vingt-sept livres contiennent, en réalité, huit cent trente-deux lettres; mais on a mêlé à celles de Balzac une lettre du cardinal de Richelieu (p. 1), une lettre du maréchal de Schomberg (p. 101), une lettre du comte de Servient (p. 1016), une lettre du ministre protestant Drelinecourt (p. 1022), une lettre de M. de Lagger, secrétaire des commandements de la reine de Suède (p. 1023), etc. Je ne mentionne pas une lettre de l'archevêque Pierre de Marca, qui a été rejetée à la fin du volume (p. 1058).

<sup>5</sup> Trois ont paru dans la *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire de M. de*

Grâce à cette précaution, j'ai fini par retrouver dans les imprimés presque tous les mots corrompus de la copie, et je crois avoir réussi à reconstituer, à peu près partout, un texte irréprochable.

Une autre difficulté, c'était celle de l'explication de quelques passages qui, à plus de deux cents ans de distance, sont pleins pour nous d'obscurité. Tantôt un nom propre est sous-entendu, tantôt une épigramme est à demi voilée. Que de fois, dans les phrases du correspondant de Chapelain, se glissent de fines allusions qui semblent d'abord devoir dérouter à jamais notre curiosité ! J'ai essayé de deviner toutes les énigmes des lettres que l'on va lire, me faisant, en quelque sorte, à force de persévérantes lectures, le contemporain de Balzac, et, si je ne me flatte pas d'avoir suffisamment éclairci tous les mystérieux passages d'une correspondance qui touche à tant de sujets, j'espère, du moins, m'être le plus souvent rapproché de la vérité.

Il était moins malaisé d'indiquer l'origine des nombreuses citations latines dont Balzac aimait à émailler les lettres que, presque toutes les semaines, pendant une grande partie de sa vie, depuis l'année 1631<sup>1</sup>, reçut de lui un humaniste aussi distingué que Chapelain. Du reste, je me plais à le recon-

*Salengre*, par Desmolets et Goujet (t. X, p. 432-438). J'ignorais cette circonstance quand je publiai ces trois lettres, avec neuf autres également conservées au département des manuscrits de la Bibliothèque de la rue de Richelieu (*Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 3<sup>e</sup> série, 1862, p. 491-506). Depuis la publication de ces *Douze lettres de Jean-Louis Guz de Balzac*, tirées des collections Baluze (vol. 208) et Dupuy (vol. 803), j'en ai retrouvé (Fonds français, vol. 6,644) deux autres, originales, adressées au cardinal de La Vallette, et elles ont paru dans le *Bulletin du Bouquiniste* du 15 mars 1867. Une lettre de Balzac à Du Moulin (avec la date du 20 septembre 1647) a été donnée, en 1858, par M. Amédée Roux, aux pages 56 à 61 de son opuscule intitulé : *Lettres du comte d'Avaux à Voiture, suivies de pièces inédites, extraites des pa-*

*piers de Conrart*, et redonnée, en 1861 (avec la date du 30 septembre 1637, qui est la bonne), par M. Charles Read, d'après l'original conservé aux Archives de l'État à la Haye, à la page 355 du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*. Enfin, M. Jal (au mot *Académie française* de son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 1867) a reproduit une lettre de Balzac à Conrart, du 3 novembre 1653, trouvée dans les minutes d'un notaire de Paris. Notons que, dans le recueil de 1665 (p. 984), on voit une autre lettre à Conrart, écrite le même jour, et qu'il est très-probable qu'une des deux est mal datée.

<sup>1</sup> La première des lettres de Balzac à Chapelain, dans l'édition de 1665, aurait été écrite, si la date est exactement indiquée, ce qui n'est pas sûr, le 10 septembre 1631 (p. 221). Une autre lettre, imprimée

naître, dans cette recherche de la paternité des vers cités par Balzac, comme pour les corrections et les éclaircissements, j'ai mis à profit les notes d'un érudit justement loué de tous, M. J. Ravenel, qui avait commencé, il y a plus de vingt ans, à préparer la présente édition<sup>1</sup>.

Les nouvelles lettres de Balzac offrent, ce me semble, un vif intérêt. Avec beaucoup de détails autobiographiques, on y trouvera de curieux renseignements sur une foule d'écrivains français ou étrangers de la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. Balzac y juge avec autorité non-seulement les poètes et prosateurs ses contemporains, mais aussi parfois les poètes et prosateurs du siècle précédent, et sa renommée d'excellent critique gagnera quelque chose à la publication de ces lettres, écrites dans la maturité de sa vie et de son talent. A de si précieux chapitres d'histoire littéraire s'ajoutent, pour l'histoire politique, des informations qui ne sont point à dédaigner, et qui, tantôt légères, anecdotiques, tantôt plus sérieuses, plus importantes, complètent les unes et les autres, d'une heureuse façon, les mémoires relatifs soit au règne de Louis XIII, soit aux premières années de celui de Louis XIV, et surtout les piquants récits de Tallemant des Réaux.

plusieurs pages avant celle-là (p. 168), serait du 18 novembre 1632. Une troisième (p. 356) appartiendrait au 12 juillet 1633. Plusieurs autres (p. 448-458) seraient des années 1632, 1633, 1634. Les six livres (XVII à XXIII) compris entre les pages 719 et 867 renferment cent quatre-vingt-sept lettres à Chapelain (on voit qu'il y en a environ deux cents dans le volume) qui vont du 1<sup>er</sup> juin 1636 (et non 1626, ce qui est une faute d'impression) au 28 décembre 1641. Il nous manque toutes les lettres de 1642 et des huit premiers mois de 1643, ainsi que toutes les lettres écrites depuis la fin de 1647 jusqu'au commencement de 1654. Rappelons que les cent quatre-vingt-sept lettres des livres XVII, XVIII, etc., avaient été publiées à part, en 1656, sous le titre de *Lettres familières à M. Chapelain* (Paris. Aug. Courbé, in-8°).

et réimprimées à Leyde (Elzevier, 1659, in-12), à Amsterdam (Elzevier, 1661, in-12).

<sup>1</sup> Nul plus que moi ne regrette que M. Ravenel n'ait pas achevé ce qu'il avait si bien commencé. J'ai regardé comme un devoir de marcher le plus possible sur les traces d'un tel devancier. Deux habiles critiques, M. Léonce Couture, rédacteur en chef de la *Revue de Gascogne*, et M. Gustave Servois, mon commissaire, ont beaucoup contribué, par leurs indications comme par leurs conseils, à rendre mon travail moins imparfait. Que ces obligeants amis reçoivent ici mes meilleurs remerciements, ainsi que toutes les personnes qui ont daigné, sur quelques points spéciaux, m'honorer de leurs bienveillantes observations, et notamment MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Paulin Paris, Adolphe Regnier!

Au sommet de la première page du manuscrit de la Bibliothèque nationale, on lit ce titre, qui n'est pas de la main du copiste : *Lettres de Balzac à Chapelain, la plupart non imprimées*. L'abbé d'Olivet (page 116 du tome I et page 62 du tome II de l'édition de 1858) rapporte trois courts fragments de trois de ces lettres, sans dire s'il a eu en main les originaux ou simplement la copie qui seule paraît exister aujourd'hui. Quelques autres fragments, non moins courts, ont été publiés à la fin d'un recueil de pièces formé par le P. Quesnel (*Très humble remontrance à messire Humbert de Precipiano, archevêque de Malines, 1695*), et, de nouveau, à la page 660 du tome XXVIII de la collection des *Oeuvres complètes de messire Antoine Arnauld* (édition de Lansanne, 1775-1783, en 48 tomes in-4°). Une lettre écrite en latin, et non datée, a paru, sans le *post-scriptum*, dans le tome II du recueil de 1665<sup>1</sup>. Il n'a été publié, à ma connaissance, aucune autre des lettres ici réunies<sup>2</sup>.

On n'attend pas de moi que, dans ces quelques mots d'avertissement, j'insiste ni sur le caractère ni sur le génie de Balzac, si bien connus d'ailleurs après tant de travaux dont l'homme et l'écrivain ont été l'objet<sup>3</sup>. Je me contenterai de constater que sa correspondance inédite doit, soit au point de vue moral, soit au point de vue littéraire, le faire apprécier plus favorablement que l'ensemble de ses lettres imprimées. Balzac, dans cette correspondance de quatre ans et trois mois, se montre constamment aini dévoué, et l'on prend

<sup>1</sup> Cette lettre, que j'ai cru devoir reproduire, porte le numéro 144. J'ai eu soin de ne pas la compter au nombre des cent soixante et dix lettres inédites annoncées à la première page de cet *Avertissement*.

<sup>2</sup> Non-seulement ces lettres sont inédites, du moins considérées *in extenso*, mais encore il est permis de dire qu'elles n'ont été consultées de presque aucun de ceux qui ont eu à s'occuper du xvii<sup>e</sup> siècle, et qu'elles ont même échappé à deux des plus zélés et des plus illustres chercheurs de ce temps-ci, M. Sainte-Beuve et M. Paulin Paris.

<sup>3</sup> Il me suffira de rappeler les noms de MM. Malitourne, Moreau, Bazin, Désiré Nisard, Geruzez, Demogeot, Jacquinet, Godfroy, surtout celui de M. Sainte-Beuve. A

côté de leurs appréciations, presque toutes assez étendues, il faut signaler les éloges donnés à Balzac, en passant, par deux juges d'un goût exquis, M. Joseph Joubert et M. J. J. Ampère, et les rapprocher des jugements du cardinal de Richelieu, de Malherbe, de Descartes, de Sarazin, de Ménage, de Costar, de Bossuet, de Boileau, de Perrault, de Bouhours, de La Bruyère, de Bayle, de Joly, de Daguesseau, de Voltaire, de Marmontel, de Palissot, de Coupé, de La Harpe, etc. Enfin, je renverrai à l'ample et judicieuse préface publiée par l'abbé Jacques Cassagne en tête de l'édition de 1665, et à l'estimable notice de l'abbé d'Olivet dans l'*Histoire de l'Académie française*.

une meilleure idée de son cœur en voyant de quelle tendresse sincère, profonde, ce cœur était rempli pour celui qui, du reste, le chérit et le conseille toujours comme un frère<sup>1</sup>.

Si certains reproches que l'on a cru pouvoir adresser à l'insensibilité de Balzac paraissent, à la lecture de ses affectueuses lettres à Chapelain, fort exagérés, les personnes qui ont regretté de ne pas trouver, en général, dans sa correspondance, plus de simplicité, plus d'abandon, seront agréablement surprises d'avoir affaire ici à un homme s'exprimant la plupart du temps sans pompe et sans apprêt, et (pour employer une expression bien inattendue à propos de lui) *tout naturellement*. Sans doute Balzac n'a pas renoncé au plaisir d'aiguiser une pointe et de faire miroiter une métaphore. On n'abjure pas entièrement, après des années d'idolâtrie, le culte des faux dieux! Mais, s'il commet encore quelques-uns de ces brillants péchés (*splendida peccata*) d'après lesquels on l'a parfois trop sévèrement jugé, l'excès n'y est plus. L'écrivain a cessé de courir après les périodes sonores, après les images à effet. C'est un prodigue devenu presque économe. En un mot, si ses anciennes lettres, principalement celles qui furent écrites dans l'épanouissement de la jeunesse, ont à peu près toutes le ton emphatique, oratoire, ses nouvelles lettres, au contraire, rappellent le plus souvent le ton libre, dégagé, d'une cordiale et spirituelle causerie.

Puissent tous les lecteurs me donner raison! Puissent-ils tous considérer comme « une bonne fortune littéraire, » selon la parole de M. Hauréau<sup>2</sup>, la

<sup>1</sup> Balzac et Chapelain étaient presque du même âge, ce dernier étant né le 4 décembre 1595. Il semblerait, à lire les lettres de Balzac, que son ami, au lieu d'être son aîné de dix-huit mois, l'était de plusieurs années. On peut consulter, sur Chapelain, Tallemant des Réaux, Ménage, Baillet, Huet, Pellisson et d'Olivet, Titon du Tillet, Goujet, M. Guizot (*Corneille et son temps*), M. Saint-Marc Girardin (*Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1838), M. Livet (*Précieux et Précieuses*), M. J. Duchesne (*Histoire des poèmes épiques français du XVII<sup>e</sup> siècle*, thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté de Paris, 1870), etc.

<sup>2</sup> *Bulletin du Comité historique*, p. 106. — M. Hauréau ajoutait, un peu plus loin (p. 107) : « Un instant nous avons espéré qu'il nous serait possible de joindre aux lettres de Balzac les réponses de Chapelain. Un volumineux recueil de la correspondance de ce dernier avait été mis à notre disposition; malheureusement ce recueil est incomplet de deux tomes, de ceux-là précisément qui se rapportent aux années 1643-1647. Quelques lettres de Balzac, dans lesquelles il répond aux sages et aux nobles conseils de Chapelain, nous font regarder comme une chose très-regrettable la perte des volumes qui n'ont

publication de ces pages! Alors même qu'elles ne nous aideraient pas à mieux connaître beaucoup de personnages marquants du xvii<sup>e</sup> siècle, elles mériteraient encore d'attirer l'attention des esprits cultivés, car celui qui les retraça gardera l'immortelle gloire d'avoir été un des créateurs de la prose française.

« pu nous être fournis. Nous n'aurions pas  
 « parlé de nos regrets, s'il était certain que  
 « ces volumes fussent anéantis. En les signa-  
 « lant aux recherches des correspondants  
 « du Comité, on parviendra peut-être à les  
 « retrouver : nous le désirons vivement. »  
 Je répète ici, sans trop d'espoir, l'appel

adressé par M. Hauréau à tous les amis de  
 la vieille littérature, et, que l'on parvienne  
 ou non à compléter le recueil qui, des li-  
 bérales mains de M. Sainte-Beuve, a passé  
 dans la Bibliothèque nationale, j'exprime  
 le vœu qu'une édition en soit bientôt  
 donnée.



# LETTRES

DE

## JEAN-LOUIS GUEZ DE BALZAC.

I.

Du 31 août 1643.

Monsieur, Le courrier arrive à Paris le samedi : mais le bon Rocolet<sup>1</sup>, qui attend tousjours mes lettres, et ne les envoie jamais querir, ne les reçoit<sup>2</sup> quelquesfois que le dimanche bien tard. Il se picque donc de gloire en ce qu'il faict, et me<sup>3</sup> veut ayder à faire un beau livre. Je le croy sur vostre parole, Monsieur, et que luy et son neveu

<sup>1</sup> Pierre Rocolet, chargé de la publication des *OEuvres diverses du sieur de Balzac* qui parurent en 1644 (in-4°), était, depuis 1618, « imprimeur et libraire ordinaire de la maison de ville au Palais. » Il est question de lui dans le premier volume des *OEuvres complètes* de Balzac (vingtième lettre du livre XXI, datée du 10 juin 1640, p. 825). Il avait déjà publié, en 1636, le second recueil épistolaire de Balzac sous ce titre : *Lettres de M. de Balzac, seconde partie* (2 vol. in-8°), et, en cette même année, le *Discours sur une tragédie* (de Daniel Heinsius) intitulée : *Herodes infanticide* (1 vol.

in-8°). P. Rocolet a été l'éditeur de quelques ouvrages des académiciens Silhon, Cureau de La Chambre, etc., de la traduction de *l'Imitation* par Corneille (1659), etc. Il mourut le 19 janvier 1662. Voir sur lui une petite notice à la page 228 de *l'Histoire de l'imprimerie et de la librairie*, par Jean de La Caille (1689, in-4°). La Fontaine l'a mentionné dans son épître à Fouquet sur l'entrée solennelle de la reine à Paris (26 août 1661).

<sup>2</sup> Le copiste a écrit : *recet*.

<sup>3</sup> Le copiste, sans redouter le contresens, a mis : *ne*.

iront du pair avec les Estiennes<sup>1</sup>, sinon<sup>2</sup> par leur doctrine, *quæ nulla est*, au moins par leurs soins et par leur déférence à vos avis, qui sont excellens en toutes choses.

Je vous envoie les Épigrammes retouchées, et en l'estat où il fault qu'elles demeurent, puisqu'elles sont plus historiques de cette dernière façon et sentent bien davantage l'antiquité, principalement l'*Ara*<sup>3</sup>, dont la fin me plaist plus que tout le reste.

Je pensois escrire aujourd'huy à M<sup>r</sup> de<sup>4</sup> Bonair<sup>5</sup>, mais je suis si mal depuis quelques heures, qu'à peine puis-je rachever ce billet et vous dire que je n'ay rien à ajoûter à une de mes précédentes despeschés.

C'est, Monsieur, vostre très humble et très passionné serviteur.

BALZAC.

## II.

Du 7 septembre 1643.

Monsieur, Mon indisposition n'a pas duré, et la fièvre, qui m'avoit donné l'allarme, s'estant contentée de me menacer, je me trouve en estat de traiter avec vous à l'accoustumée. Je vous diray donc, pour commencer, que la raison par laquelle vous refusez mes [compl-

<sup>1</sup> Le copiste a ainsi défiguré le nom des célèbres imprimeurs : *Estreïnes*.

<sup>2</sup> Je substitue *sinon* à *seroit*, parce qu'il est évident pour moi que le copiste a substitué *seroit* à *sinon*.

<sup>3</sup> *Silicone et Eucherio cæsis, ara libertati*. Voir cette épigramme, une des mieux réussies de Balzac, dans le tome II des *Œuvres complètes*, seconde partie (*Ludovici Guezii Balzaci Carmina et epistolæ*, p. 39).

<sup>4</sup> Au lieu de la particule *de*, le copiste a mis la majuscule *P*.

<sup>5</sup> L'édition de 1665 renferme (p. 406) une lettre de remerciement écrite, le 20 novembre 1635, à un M. de Bonair, qui avait

cité Balzac dans un de ses livres. Cet auteur, maintenant si inconnu, est-il le même personnage que celui dont parle ici « l'ermite de la Charente » ? Est-ce le même que le Bonair auquel, dans une lettre du 14 février 1639 (p. 476), Balzac se plaint du retard qu'on lui fait éprouver pour le paiement de sa pension, s'écriant : « Je suis le plus mauvais gueux de France, et ne sçay ni mendier, ni me resjouir d'une grâce mendicée, » et auquel (p. 477) est adressée enfin une autre lettre du 4 janvier 1641, relative encore à la pension toujours irrégulièrement payée ? Le nom de Bonair se retrouve dans la partie de la cor-

ments]<sup>1</sup> est également obligeante et ingénieuse, mais je ne laisse pas de demeurer toujours dans les mesmes termes, et avec quelle présomption, Monsieur, oserois-je vous appeller une partie (quoyque la principale) de moi<sup>2</sup> mesme? Les aultres parties seroient trop disproportionnées à celle-là, et ce seroit faire un tout qui feroit un monstre. Il est bien plus raysonnable que, sans me séparer de vous, ny vous de moy, je vous considère soubz un aultre nom, et dans un estat plus noble, voire dans une nature plus relevée que la nostre : Chapelain ne peut estre Balzac : l'un est trop sage, l'aultre bien trop peu : mais Chapelain pourroit bien estre le bon démon de Balzac, ou, pour parler plus chrestienement, l'ange gardien de Balzac. En ce cas là, les prières, les hymnes, les vœux, les offrandes, les autels, et toutes les aultres reconnoissances humaines luy appartiennent : et en ce cas là je doibs et je rendray en despit de vous des remerciements continuels à vostre continuelle protection. *Verum enim vero.*

Hactenus hæc, tibi, dulcis olor; uostrique Maronis  
 Dum memor ipse mei, dum spiritus hos reget artus<sup>3</sup>,  
 Semper honos nomenque tuum, laudesque manebunt<sup>4</sup>,  
 Balzacam dixisse puta.

Vous vous mocquez bien de moy de me destiner pour l'Aristarque de vostre Iliade<sup>5</sup>. Je n'ay garde, Monsieur, d'estre de la force de celuy

respondance de Chapelain qui a été publiée par M. Livet à la fin du premier volume de son édition de l'*Histoire de l'Académie française* (p. 378, 380. à l'année 1639).

<sup>1</sup> Le mot manque dans la copie.

<sup>2</sup> Le copiste a mis : *vous mesme*, ce qui est démenti par le sens.

<sup>3</sup> Virg. *Æneid.* IV, 336.

<sup>4</sup> *Id. ibid.* I, 613.

<sup>5</sup> Cette Iliade, hélas! c'était *La Pucelle*, poème auquel Chapelain, qui certes n'avait pas la tête épique, travaillait déjà depuis plusieurs années, malgré *Minerve*, et dont les douze premiers chants ne devaient pa-

raître que deux ans après la mort de Balzac (Paris, 1656, in-fol.). Balzac n'a pas seulement comparé son ami à Homère, il l'a aussi appelé (lettre à Conrart du 24 décembre 1651, p. 923 du tome I<sup>er</sup> des *OEuvres complètes*) « nostre Virgile françois. » Godeau, l'évêque de Vence, a, lui aussi, placé Chapelain sur la même ligne qu'Homère et que Virgile (*Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, t. XVII, p. 377). On a un ironique parallèle de l'*Iliade* avec *La Pucelle* par Just Van Effen, à la suite du *Chef-d'œuvre d'un inconnu* du docteur Mathanasius, sous le titre de : *Dissertation sur*

Qui sancti lacerum collegit corpus Homeri,  
 Quique notas spuriiis versibus apposuit<sup>1</sup>.

Je ne suis pas grammairien dominant, comme Castelvetro<sup>2</sup>; je suis grammairien valet : comme vous diriez un régent de la cinquième, et ne puis vous offrir que mes yeux, [ma] main et [mon habitation]<sup>3</sup> à l'imprimerie.

Aujourd'hui, septième de ce mois, le messager part chargé du reste de notre copie, c'est à dire de dix discours qui, avec ceux que vous avez, feront, à mon avis, un juste volume. Je vous en envoie le catalogue y enclos; et, si quelqu'un trouvoit quelque chose à redire aux titres, il en faudra accuser le neveu du sieur Rocolet et dire que le père n'est pas le parrain. Reste maintenant le Discours à la Reine<sup>4</sup> qui doit tenir lieu de préface, et estre imprimé de plus gros caractère que les autres. Je n'y ai pas encore songé, mais Dieu m'inspirera, et votre amy fera peut estre quelques périodes oratoires qui ne

*Homère et sur Chapelain* (p. 265-300 de l'édition de Lausanne, 1758). Signalons encore une appréciation de *La Pucelle* dans un volume manuscrit (non paginé) de la Bibliothèque nationale, inscrit au Fonds français sous le numéro 12793.

<sup>1</sup> Quique sacri lacerum collegit corpus Homeri,  
 Quique notas spuriiis versibus apposuit.

ALFON. *Epist.* XVIII, 28, 29.

<sup>2</sup> Louis Castelvetro, subtil commentateur de la *Poétique* d'Aristote, mort en 1571. Voir sa vie par Muratori en tête des *Opere varie critiche* (1727, in-4°). En France, le président de Thou, Teissier, Bayle, Nicéron, Ginguené, se sont occupés de lui. Teissier et Bayle ont rappelé que Balzac avait écrit à Chapelain en 1640 : « Je n'ai guère vu de grammairien de la force de ce Modénois. »

<sup>3</sup> On lit dans la copie : mes yeux, une

main et une habitation à l'imprimerie. Ces derniers mots sont inintelligibles. Il est clair pour moi que Balzac a voulu mettre sa grande expérience en matière typographique à la disposition de son ami. C'est ce qu'il appelle son *habitation à l'imprimerie*.

<sup>4</sup> *Discours à la reine regente, présenté à Sa Majesté le VII novembre 1643, composé par le sieur de Balzac*. Ce discours parut pour la première fois dans les *Œuvres diverses* (1644); puis, pour la seconde fois, la même année, quand on réimprima ce volume (Paris, in-8°, chez Boullierot). Il y eut une autre édition du même volume en 1658 (Paris, chez Barbier, petit in-12). Les Elzeviers ont publié les *Œuvres diverses* (Leyde, 1651, 1658; Amsterdam, 1664, petit in-12). Dans l'édition de 1665, le *Discours à la reine regente* se trouve parmi les *Dissertations politiques* (t. II, p. 466-481).

vous desplairont pas, et le tout sans se jeter dans les lieux commungs des panégyristes.

Outre la coppie, vous trouverez dans le paquet que vous porte le messenger les lettres de Madame Desloges<sup>1</sup> pour<sup>2</sup> Monsieur Conrart<sup>3</sup>, mon privilège que je vous prie de garder, et la harangue manuscrite de M<sup>r</sup> Della Casa<sup>4</sup>, qu'il faudra desplier et manier bien délicatement,

<sup>1</sup> Marie de Bruneau, qui épousa, en 1599, Charles de Rechignevoisin, seigneur des Loges, et qui mourut dans le Limousin en juin 1641. Le *Moréri* de 1759 la proclame «une des plus illustres femmes du XVII<sup>e</sup> siècle.» Balzac en a bien souvent et bien élogieusement parlé dans ses *Lettres* et dans ses autres ouvrages (*Entretiens, Socrate chrétien, Carmina et epistole, etc.*). Bayle a fait remarquer «combien elle était estimée, non-seulement des plus grands esprits, tels que Malherbe et Balzac, mais aussi des plus grands princes» (roi de Suède, duc d'Orléans, duc de Weimar). On peut citer encore sur M<sup>me</sup> des Loges Tallemand des Réaux, le P. Hilarion de Coste, Wicquefort, le commentaire de M. P. Paris (t. III des *Historiettes*, p. 365-379), commentaire où sont reproduites plusieurs lettres inédites de M<sup>me</sup> des Loges à Pierre d'Hozier (Bibliothèque nationale) et une notice anonyme sur cette dame trouvée par M. de Monmerqué dans les manuscrits de Conrart (Bibliothèque de l'Arsenal). Il reste encore, dit M. P. Paris (p. 365), un assez grand nombre de lettres de M<sup>me</sup> des Loges dans les recueils de Conrart. M. Am. Roux en a publié une (à M. de Beringhen) aux pages 117-121 de ses *Lettres du comte d'Avaux à Voiture*.

<sup>2</sup> Au lieu de *pour*, on lit très-distinctement *par* dans la copie.

<sup>3</sup> Conrart fut un des meilleurs amis de

Balzac, qui lui adressa un grand nombre de lettres publiées d'abord en 1659 (Paris, Courbé, in-8°), réimprimées ensuite à diverses reprises, notamment par les Elzeviers (Leyde, 1659; Amsterdam, 1664, petit in-12), et insérées enfin dans l'in-folio de 1665 (liv. XXIII, XXIV, XXV et XXVI, p. 867-989). On sait que Conrart, malgré le mauvais état de sa santé, prépara l'édition des *OEuvres complètes* de Balzac. Voir, sur le premier secrétaire de l'Académie, d'abondants détails dans les *Mémoires concernant les vies et les ouvrages de plusieurs modernes célèbres*, par Charles Ancillon (Amsterdam, 1709, in-12, p. 1 à 133), et dans l'ouvrage de M. Victor Cousin : *la Société française au XVII<sup>e</sup> siècle d'après le Grand Cyrus* (1858, t. II, ch. XI, XII, XIII, XV, XVI, et *passim*, à l'Appendice).

<sup>4</sup> Jean della Casa, habile poète et habile orateur, né près de Florence en 1503, archevêque de Bénévent en 1544, mort à Rome en 1556. Balzac avait ainsi parlé de Jean della Casa à Chapelain (lettre du 23 novembre 1637, p. 757) : «Je suis bien aise de l'estime que vous faites de Monsieur Della Casa. C'est une de mes anciennes inclinations, et feu M<sup>r</sup> de Ruccelai, son petit-neveu, m'en avoit donné le premier la connoissance. Depuis, j'ay leu avec soin tout ce qu'il a escrit en langue vulgaire, et me glorifie d'en avoir fait au

pour ce qu'elle est deschirée en quelques endroits, sans que neantmoins il y ait un seul mot de perdu<sup>1</sup>. Il n'y a que trente cinq lettres de Madame Desloges, quoyque j'en aye reçu beaucoup davantage; mais ma nièce<sup>2</sup>, qui en avoit une bonne partie dans sa cassette, n'en a pas esté si bonne mesnagère qu'elle devoit, *et cum quædam supersint, plures desiderantur*.

Je ne vous diray rien là dessus pour nostre très cher M<sup>r</sup> Conrart, et je serois bien trompé et bien mal traicté, si je n'estois bien avant dans ses bonnes graces.

Souvenez-vous au moins, Monsieur, que vous m'avez promis la révision de M<sup>r</sup> Ménage pour le grec de nostre livre<sup>3</sup>. Je croy très aisément qu'il s'y trouvera un grand nombre de fautes à corriger; mais sans cela qu'auroit il à faire et *Quis tam lynceus*<sup>4</sup>, et ce qui s'ensuit. La lettre grecque de Fabrice est, comme vous sçavez, de Plutarque et dans la vie de Pyrrhus, où vous la pourrez mieux considérer<sup>5</sup>.

« hazard le mesme jugement que vous en  
« donnez par une science confirmée, etc. »  
Voir encore une autre lettre à Chapelain du  
8 octobre 1640 (p. 832) et un chapitre  
des *Dissertations critiques* (t. II, p. 610-  
618).

<sup>1</sup> Il sera bien souvent question, dans les lettres suivantes, de la harangue de Jean della Casa. Je suppose que cette harangue, que Balzac voulait tant publier, est celle qui parut, en 1667 (in-8°, Paris), par les soins de Ménage, sous ce titre : *Orazione per muovere i Veneziani a collegarsi con il Papa, etc.*, et qui a été réimprimée ensuite dans les diverses éditions des *OEuvres complètes*, notamment dans celle de Venise (1728-1729, 3 vol. in-4°).

<sup>2</sup> M<sup>lle</sup> Marie de Campagnole, fille d'Anne Guez et de François Patras de Campagnole. Cette nièce de Balzac se maria, en février 1640. avec Bernard de Forgues, maréchal

de camp, propriétaire du château de Neuillac (aujourd'hui dans la commune d'Asnières, à quelques kilomètres d'Angoulême), château d'où sont datées tant de lettres du recueil de 1665 et quelques lettres du présent recueil. Une des plus jolies lettres de Balzac est celle qu'il adressa le 15 décembre 1637, à M<sup>lle</sup> de Campagnole, qui lui avait envoyé des roses en plein hiver (p. 442).

<sup>3</sup> Gilles Ménage, qui fut lui aussi un des grands amis de Balzac, et qui édita ses poésies latines (1650, in-4°), était beaucoup plus jeune que lui. Né en 1613, il n'avait que trente ans quand Balzac réclamait son concours comme helléniste.

<sup>4</sup> *Quis est tam Lynceus, qui tantis tenebris nihil offendat? Nusquam incurrat? (M. T. Ciceronis EPISTOLÆ, lib. IX, Epistola II M. Terentio Varroni.)*

<sup>5</sup> Chap. xxv. Voir, sur Fabricius et Pyr-

Si le petit amy<sup>1</sup> avoit touché le reste de mon argent et qu'il vous l'eust mis entre les mains, j'ay trouvé un homme qui me le donneroit à Angoulesme et le prendroit à Paris. Je vous conjure, Monsieur, de presser le plus que vous pourrez cette affaire. Je dors<sup>2</sup> en achevant cette ligne, et suis, Monsieur, vostre, etc.

J'ay peur que Rocolet et ses ouvriers ne s'avancent guères.

## III.

Du 14 septembre 1643.

Monsieur, Le mesme jour que je vous escrivis par<sup>3</sup> le dernier ordinaire, je vous envoyay par le messenger le reste de mes discours accompagnés de la harangue de M. de la Casa, des lettres de Madame Des Loges pour M<sup>r</sup> Conrart et du privilège du Roy pour l'impression de mes ouvrages.

Ce seroit, certes, une belle chose si M. le Chancelier<sup>4</sup> prenoit l'in-

rus, le *Romain* dédié à M<sup>me</sup> la marquise de Rambouillet (*OEuvres complètes*, t. II, p. 419); *De la conversation des Romains* (à la même, *ibid.* p. 428); surtout la *Réponse à M. de Pressac* (*ibid.* p. 460).

<sup>1</sup> Ce *petit ami*, dont la mention reviendra souvent, s'appelait de Bonair, comme on le verra plus loin. Est-ce le même que le Bonair de tout à l'heure? Est-ce le fils de celui-là? Quoi qu'il en soit, le *petit ami* était chargé des commissions de Balzac et rendait des comptes à Chapelain, le grand surveillant des affaires de « l'ermite de la Charente. »

<sup>2</sup> Le copiste a lu et a écrit : *je doibs*, ce qui ne présente aucun sens. Balzac a souvent, en pareil cas, employé la formule finale *je dors*, et je la relève, par exemple, au bas d'une lettre à Ménage du 4 sep-

tembre 1646 (p. 573) : « Je vous donne le bonsoir et dors en achevant cette ligne. »

<sup>3</sup> Le copiste a mis *pour*.

<sup>4</sup> Pierre Seguier, chancelier de France depuis la fin de l'année 1635. Quand Seguier avait été nommé garde des sceaux deux ans auparavant, Balzac s'en était grandement réjoui dans une lettre écrite à Girard, le secrétaire et l'historien du duc d'Épernon (mars 1633, p. 181). Là, Balzac vantait la modestie, la probité et les autres vertus de Seguier, et assurait que son élévation serait l'occasion d'une fête publique et universelle. Voir aussi (p. 413) les félicitations envoyées directement à Seguier par Balzac, dans une lettre à tort datée du 1<sup>er</sup> avril 1636. D'élogieux vers latins ont été adressés encore par le même *Illustrissimo Seguerio* (p. 6, 10, 11, 58 de la

terest de Tibere<sup>1</sup> et de Stilicon, et si *post mortem domini, ut ille<sup>2</sup> ait, conservos servivemus*. J'espère mieux du gouvernement présent, et de l'équité de la Régence, et il me semble que c'est bien assez de pardonner au nom du grand homme<sup>3</sup> (que j'estime très-petit *in his quæ vere magna sunt*) sans qu'il faille révérer (pour l'amour de luy) la mémoire de tous les Busiris, de tous les Phalaris et de tous les Denis ses prédécesseurs. Souffrez-moy encore cette tirade de juste ressentiment, et assurez-vous que je n'ay pas moins sujet de me plaindre de l'injustice du mort, que ceux qu'il a tenus des siècles entiers dans la Bastille. Vous mesme, Monsieur, n'avez point tant de sujet de vous en louer que vous pourriez bien vous imaginer, et je sçay de science qu'il a parlé autrement qu'il ne devoit du mérite de vostre *Pucelle*<sup>4</sup>, et qu'encore que vous fussiez un de ses pensionnaires<sup>5</sup>, il estoit un de vos envieux; *sed hæc hactenus, hactenus, hactenus*.

Je souhaiteray donc l'amitié de vostre amy<sup>6</sup>, mais de ce *desiderio de-*

seconde partie du tome II des *OEuvres complètes*).

<sup>1</sup> Voir trois petites pièces en vers latins sur Tibère, à la page 38 de la seconde partie du même tome II.

<sup>2</sup> Le copiste n'a fait qu'un seul et même mot des mots *ut ille*.

<sup>3</sup> Le cardinal de Richelieu, pour lequel Balzac se montre aussi sévère en ce passage, qu'il s'était montré complaisant dans les lettres écrites en 1620, en 1622, en 1624 (p. 2 à 12 du tome I des *OEuvres complètes*).

<sup>4</sup> Ce dédain de Richelieu pour *la Pucelle* n'avait, ce nous semble, été connu jusqu'à ce jour d'aucun biographe ni d'aucun critique.

<sup>5</sup> L'abbé d'Olivet raconte (*Histoire de l'Académie française*, éd. de M. Livet, t. II, p. 130) que ce fut après un discours sur l'indispensable observation des unités de temps, de lieu et d'action, prononcé devant

Richelieu, que Chapelain obtint du cardinal une pension de mille écus. La somme a paru un peu forte à M. Guizot (notice sur Chapelain dans *Corneille et son temps*, 1866, p. 322). Ce fut en décembre 1636, comme Chapelain lui-même nous l'apprend dans une lettre à Bois-Robert citée par M. Livet (t. II, p. 130), que le cardinal le pensionna.

<sup>6</sup> Henri d'Orléans, deuxième du nom, duc de Longueville, mort le 11 mai 1663. Il s'intéressait vivement à *la Pucelle*, en sa qualité de descendant de Dunois. D'Olivet affirme que le duc de Longueville assura à Chapelain 1,000 écus de pension pour l'engager à continuer son travail; le *Menagiana* parle seulement de 2,000 livres, et c'est aussi le chiffre indiqué par Tallemant des Réaux, qui donne beaucoup de détails à ce sujet (t. III, p. 267, 268). Le duc de Longueville doubla la pension quand le poëme, qui lui est dédié, eut vu le jour.

*sideravi*<sup>1</sup> et de ce *sitivil anima mea*<sup>2</sup> dont il est parlé dans l'Écriture. Sa grande mère, comme vous sçavez, estoit une excellente personne, célébrée par tous nos anciens, Latins et François, *nec ipsa Saphone indoctor, sed nec castior*, s'il en fault croire les histoires mesdisantes<sup>3</sup>.

Je fus bien, dès le commencement, de l'avis de M<sup>r</sup> de Voiture<sup>4</sup> pour la dédicace de mes lettres, et je vous en escrivis, s'il vous en souvient : mais le petit<sup>5</sup>, qui avoit desja entretenu la financière de son dessein, crut que son honneur estoit engagé dans cette affaire, et je luy promis tout ce qu'il voulut. A tout cela il y a remède, car j'escris une lettre d'importance au plénipotentiaire<sup>6</sup> qui vaudra un volume de préfaces et d'epistres liminaires, au jugement mesme de M<sup>r</sup> Voiture, *nisi me sententia fallit*<sup>7</sup>. Il faudra attendre la fin des trois mois pour le payement de la seconde partie, et cependant je vous prie de me conserver ce Très Cher Amy qui ne laisse pas de m'escire des

<sup>1</sup> *Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum.* (LUC, XXII, 15.)

<sup>2</sup> *Sitivil anima mea ad Deum.* (Psaln. XLI, 3.)

<sup>3</sup> Il s'agit ici de Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, si fâcheusement compromise par sa liaison avec le comte de Connas, et mère de Catherine de Gonzague, qu'Henri d'Orléans, premier du nom, épousa en février 1588. Voir, avec les *Mémoires de l'Etat de France et le Divorce satyrique*, le *Journal de L'Estoile*, les *Mémoires de Castelnau* (éd. Le Laboureur), les *Mémoires du duc de Nevers*, etc.

<sup>4</sup> Voiture et Balzac se connurent de bonne heure. Dans une lettre du 7 octobre 1625 (p. 120 du tome I des *OEuvres complètes*), Balzac écrivait déjà à son rival : «Vostre compagnie, qui me fut d'abord très-agréable, m'est devenue entièrement nécessaire.» Voir d'autres lettres à Voiture (du 15 juillet 1630, du 4 novembre 1634, etc. p. 370, 371, etc.). Les diverses

lettres, françaises ou latines, écrites par Balzac à Voiture, ont été réunies par M. Am. Roux à la suite des *Lettres du comte d'Avaux à Voiture* (p. 33-55). Sur Voiture, je citerai, outre les deux derniers éditeurs de ses *OEuvres*, M. Ubicini (1855) et M. Am. Roux (1858), dont les notices se complètent l'une l'autre, M. Victor Cousin (*la Jeunesse de Madame de Longueville*, ch. II, *Madame de Sablé*, ch. 1<sup>er</sup>, *la Société française*, ch. VIII).

<sup>5</sup> Le *petit ami* de la lettre précédente, Bonair.

<sup>6</sup> Le duc de Longueville, chargé, avec d'Avaux et Servien, de représenter la France dans les conférences de Münster, ouvertes en juillet 1643, et d'où devait sortir (24 octobre 1648) le traité de Westphalie. Le duc de Longueville, chef de la députation, ne se rendit à Münster qu'en 1645.

<sup>7</sup> *Nec te sententia fallit.* (VIRG. *Aeneid.* x, 608.)

lettres très ridicules, et où souvent il n'y a pas de construction, comme parlent les filz des grammairiens.

Ne m'escrivites-vous pas dernièrement que le philosophe du faux-bourg S<sup>t</sup> Michel<sup>1</sup> vous faisoit le froid? Si je ne me trompe, c'est un visionnaire, et qui d'ailleurs cache beaucoup de bonne opinion de luy-mesme soubz une apparence toute contraire.

Mon bon homme de père<sup>2</sup> s'avisa de vous escrire, il y a huit jours<sup>3</sup>. C'est un orateur qui a les années de Nestor<sup>4</sup> quoyqu'il n'ait<sup>5</sup> peut-estre pas son miel.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Dans mon 16<sup>e</sup> Discours, il y a une douzaine de lignes pour M<sup>r</sup> Bour-

<sup>1</sup> Ce personnage est La Mothe-le-Vayer, que Chapelain, dans une lettre à Balzac du 15 janvier 1639 (Livet, t. II, p. 373), appelait le *suburbicaire*. On voit, par cette lettre de Chapelain et par quelques autres, que l'auteur du *Petit discours chrétien de l'immortalité de l'âme* lui inspirait très-peu de sympathie. Balzac écrivait à ce philosophe, le 6 septembre 1631 (p. 269) : « Quelque soin que vous apportiez à cacher une belle vie, il en est venu des rayons jusques à moi. » Voir une lettre très-favorable sur un ouvrage de La Mothe-le-Vayer, adressée à Chapelain le 15 juillet 1641 (p. 855). Dans le *post-scriptum* d'une autre lettre adressée, le 2 janvier 1648, à Conrart, Balzac dit de La Mothe-le-Vayer : « J'admire la fécondité de son esprit et la variété de sa doctrine. » On a sur La Mothe-le-Vayer une thèse de M. L. Étienne (Rennes, 1849, in-8°).

<sup>2</sup> *Bon homme* voulait dire alors homme âgé. C'est une expression familière à Balzac. Il s'en est servi, à l'occasion de la mort du vieux Guez, dans cette phrase, qui lui a valu tant de reproches (Demogeot, *Histoire*

*de la littérature française*, 1855, p. 362; Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 1867, t. II, p. 63, etc.) : « Depuis la dernière lettre que je vous ay escrite, j'ai perdu mon bon homme de père... » (Lettre à Conrart du 10 octobre 1650, p. 890.)

<sup>3</sup> La lettre du *bon homme* a été ainsi analysée par Tallemant des Réaux (p. 88 du tome IV) : « Quelques années avant que de mourir, il escrivoit à M. Chapelain pour faire, disoit-il, amitié avec luy, au moins par lettres, et qu'après avoir ouy dire tant de bien de luy à son fils, il vouloit avoir cette satisfaction là en mourant. »

<sup>4</sup> Tallemant dit (*ibid.*) : « Ce M. Guez a vescu plus de cent ans. » Guillaume Guez mourut à quatre-vingt-dix-sept ans, comme l'a déclaré M. Castaigne (*Recherches déjà citées*), et comme on pouvait facilement le calculer d'après une lettre écrite par Guez à son fils le 20 novembre 1642, et communiquée par ce dernier à Ménage le 12 mai 1644 (p. 695 du tome I des *Oeuvres complètes*), lettre où il annonçait qu'il était entré « dans la 89<sup>e</sup> année de son âge. »

<sup>5</sup> Le copiste a mis *n'avait*.

bon<sup>1</sup>. En les luy faisant remarquer, je m'assure que vous les rendrez bien meilleures qu'elles ne sont<sup>2</sup>.

## IV.

Du 20 septembre 1643.

Monsieur, Nous attendons Monsieur D'Argence, qui sans doute se sera amusé par les chemins, *si tamen* une dévotion à Notre Dame de Saumur, ou quelque autre remore<sup>3</sup> de mesme nature se doit appeller amusement. Bon Dieu, Monsieur, quelles nouvelles et quels change-

<sup>1</sup> Nicolas Bourbon, petit-neveu d'un autre poëte latin nommé aussi Nicolas Bourbon et auteur des *Nugæ*. Bourbon le jeune a un excellent article dans le *Moréri* de 1759, où il est appelé «un des plus grands poëtes latins que la France ait jamais produits.» Il fut tantôt l'ami, tantôt l'adversaire de Balzac. Ce dernier lui écrivit de Rome, le 25 mars 1621 (p. 138). une lettre avec cette suscription : «A Monsieur Bourbon, professeur du Roy aux lettres grecques,» lettre où il s'étonne de lui voir faire si loin de Rome «de si beaux vers, et si proches de la majesté de ceux de Virgile.» Balzac (octobre 1637) disait à Chapelain (p. 755) : «Je veux rendre, à l'advenir, le bien pour le mal, et commenter par M. Bourbon, que je recherche le premier, sans me tenir sur le point d'honneur, ni me souvenir des choses passées.» Pourtant un peu de rancune survivait encore dans l'âme de Balzac, s'il faut en juger par un billet adressé à Chapelain, le 6 novembre de la même année (p. 756), au sujet de la «plaisante eslection» de Bourbon à l'Académie française. Balzac se moque là très-vivement du style du nouvel

académicien : «Je vous ay autrefois monstré de ses lettres françoises, qui sont escrites du style des bardes et des druides.» On peut voir (Livet, t. I, p. 166) la réponse de Chapelain, en date du 17 octobre, ce qui montre combien est fausse la date assignée par les éditeurs de 1665 à la lettre de Balzac (21 octobre). Dans les *Passages deffendus* (t. II, p. 368), Balzac salue avec reconnaissance Bourbon comme son maître pour la latinité, et il prodigue les éloges à cet «incomparable guide.» Enfin, on trouvera (*ibid.* seconde partie, p. 33) des vers latins en l'honneur du poëte, mort le 6 août 1644 : *Nicolai Borbonii in Academia Parisiensi Græcarum literarum professoris regii, sacerdotis inculpatissimæ vitæ, oratoris disertissimi, poete maximi spiritus, memoria.*

<sup>2</sup> Ces lignes commencent ainsi (t. II, p. 368) : «Pour le latin, la sçavante conversation de Monsieur Bourbon m'en avoit piqué d'une estrange sorte. Ce fut luy qui me refit et me forma l'esprit.»

<sup>3</sup> Retard, du mot *remora*. M. Littré n'a cité, pour l'emploi de ce mot, aucun écrivain antérieur à Regnard et à Saint-Simon.

ments! Que deviendra la silve<sup>1</sup> du Père de l'Oratoire<sup>2</sup> adressée au cardinal désigné<sup>3</sup>? Et que sera-ce de tant d'autres choses qui ne s'accordent nullement avec l'article de la *Gazette*<sup>4</sup> où il est parlé du satyrique moyne Sainet-Germain<sup>5</sup>? Seriez-vous assez charitable pour m'expliquer toutes ces énigmes, et pour me faire une relation d'un demy feuillet, qui m'instruise de l'estat présent de nostre Cour? Sans cela je pourray m'équivoquer d'une estrange sorte, et vous en serez quitte pour autant de peine que vous en pristez à m'informer de l'avènement, progrès et perfection de Mr le Cardinal Mazarin<sup>6</sup>, qui fut

<sup>1</sup> Au lieu de *la silve*, le copiste a lu *le salut*.

<sup>2</sup> Ce *Père de l'Oratoire* n'était autre que Nicolas Bourbon, dont Pellisson dit (*Histoire de l'Académie*, t. I, p. 185) : « Il se retira dans les Pères de l'Oratoire, mais il ne voulut être obligé à pas une des fonctions ni même souffrir qu'on l'appelât « Père, » ce que confirme cette lettre de Chapelain à Balzac, du 13 février 1639 (*apud* Livet, t. I, p. 376) : « Le Père qui ne le veut point être... » L'abbé d'Olivet, annotant le livre de son devancier (*ibid.* p. 185), cite des vers latins en tête d'un livre de M. de Bérulle sur les *Grandeurs de Jésus* (1623), signés : *Nic. Bourbon, Congregationis Oratorii Presbyter*.

<sup>3</sup> Augustin Potier de Blancheménil, qui fut évêque de Beauvais du 17 septembre 1617 au 19 juin 1650. En même temps que la reine régente avait nommé le cardinal Mazarin chef de son conseil, elle y avait fait entrer (18 mai 1643), avec le titre de ministre d'État, l'évêque de Beauvais. Ce premier aumônier de la reine avait été présenté pour le cardinalat, lorsqu'il fut brusquement disgracié (septembre 1643) et fut obligé de se retirer en toute hâte dans son diocèse.

<sup>4</sup> Voici cet article (numéro du 12 sep-

tembre 1643, p. 796) : « Le septiesme, le « sieur de Saint-Germain de Morgues, ci-  
« devant premier aumosnier de la reine  
« mère du Roy défunt, estant retourné de  
« Flandres en cette ville, salua Leurs Ma-  
« jestés, et fut fort bien reçu. » Le volume 631 de la collection Dupuy, à la Bibliothèque nationale, renferme les lettres d'abolition accordées, en 1643, à l'abbé de Morgues.

<sup>5</sup> Matthieu de Morgues, sieur de Saint-Germain, fut un bien *satyrique moine*, en effet, car il passa sa vie entière à écrire des satires. Il en fit contre le cardinal de Richelieu, contre le P. Joseph, contre l'Académie française, contre Balzac, contre Scipion Du Pleix, contre tout le monde. Balzac, comme Bayle l'a observé dans son curieux article sur le fécond pamphlétaire, l'a fort maltraité à son tour (lettre du 15 juillet 1635, et non 1625, ainsi qu'on l'a imprimé dans l'in-folio de 1665), l'appellant « déserteur  
« de plus d'une douzaine de partis, parasite  
« des Espagnols, secrétaire des mauvais  
« François qui sont à leur cour, etc. »

<sup>6</sup> Ce fut quatre jours après la mort de Louis XIII, c'est-à-dire le 18 mai 1643, que Mazarin fut nommé, par Anne d'Autriche, chef de son conseil.

certes une information excellente au jugement d'un excellent homme qui la vit icy le jour que je reçeus vostre lettre.

Je vous envoie une coppie de la lettre que j'ay escrite à M<sup>r</sup> D'Avaux<sup>1</sup>. Je voudrois bien que ce fust l'original, parce qu'elle est mieux, ce me semble, et que [j'ay eu]<sup>2</sup> le temps [de] la revoir et corriger, c'est-à-dire le temps de deux ou trois jours. Vous ordonnerez au petit de rendre cette-cy, si de bonne fortune la première n'avoit point encore esté rendue; mais d'ailleurs, Monsieur, si vous me trouvez excessif en mes affections et en mes reconnoissances, vous vous souviendrez toujours *nihil esse honestius culpa benignitatis*.

Sollicitez donc la diatribe<sup>3</sup> puisque le diatribeur<sup>4</sup> s'en souvient encore, et qu'il ne luy fault que quinze jours pour s'acquitter de sa dette<sup>5</sup>. *Mire frigent opera nostra*, et Rocolet rapporte la longueur de l'impression à la beauté du travail. Au dernier discours, sur la fin, où il y a : « Elle produira tousjours des héros de Robe longue, des Catons, des Scipions et des Cicérons, » je vous prie qu'on mette : « Elle produira tousjours des lumières à la France, des Catons, des Scipions et des Cicérons françois<sup>6</sup>. »

<sup>1</sup> On a conservé des lettres écrites par Balzac, le 11 mai 1627 et le 20 décembre de la même année (p. 138, 373 de l'in-folio de 1665), au comte d'Avaux, alors « maistre des requestes de l'hostel du Roy et ambassadeur à Venise, » mais non celle dont Balzac parle si complaisamment à Chapelain.

<sup>2</sup> Les mots *j'ay eu* ont été oubliés par le copiste.

<sup>3</sup> Du temps de Balzac, *diatribe* voulait seulement dire : dissertation critique.

<sup>4</sup> *Diatribeur* doit être un mot créé par Balzac, en plaisantant. Les lettres suivantes nous apprennent que le *diatribeur* était Claude de Saumaise.

<sup>5</sup> Saumaise travaillait avec une extrême facilité. Balzac en a souvent fait la remarque, notamment dans cette lettre à

Conrart, du 4 avril 1650 (p. 878) : « M<sup>r</sup> Courbé pense, peut-estre, que j'aille aussi viste que M<sup>r</sup> de Saumaise, qui va plus viste que les copistes et les imprimeurs. Une petite lettre me couste plus qu'un gros livre à ce dévoreur de livres. » Voir une autre lettre à Conrart du 13 novembre 1651 (p. 918) dans laquelle Balzac s'écrie : « O bienheureux escrivains, M<sup>r</sup> de Saumaise en latin, et M<sup>r</sup> de Scudéry en françois ! J'admire vostre facilité et j'admire vostre abondance. Vous pouvez escrire plus de calepins que moi d'almanachs. . . » Boileau s'est souvenu de l'exclamation de Balzac quand il a dit (satire II) :

Bienheureux Scudéri, dont la fertile plume  
Peut tous les mois sans peine enfanter un volume!

<sup>6</sup> Voici la rédaction définitivement adop-

Il n'y a pas moyen de passer outre; j'ay une plume qui me faict suer sang et eau.

C'est, Monsieur, vostre, etc.

Mille très-humbles et, comme disent les Moines, très-affectueux remerciements pour la faveur que vous m'avez faite et la peine que vostre homme a prise. Au reste, Monsieur, je vous doibs les huit livres qui manquoient et que vous avez fournies, car je suis très-assuré que vous ne les avez point à moy.

## V.

Du 27 septembre 1643.

Monsieur, J'ai reçu les Centuries, qui ne valent que ce que vostre estime les fait valloir, et ne sont vostre thrésor que dans les termes de l'Évangile, à cause que vous y avez mis vostre cœur<sup>1</sup>. Petrus Monmor<sup>2</sup> vous allégueroit là-dessus les thrésors de vent desquels parle Job<sup>3</sup>; et le thrésor de charbons, duquel les Grecs ont faict un proverbe<sup>4</sup>. Mais moy qui ne suis pas si sçavant<sup>5</sup>, je me contenteray de

tée dans les dernières lignes du Discours dix-huitiesme (*Response faicte sur le champ*, à Monsieur de Pressac, conseiller du Roy, etc.): «Vostre Thoulouze est de ces villes privilégiées et choisies du ciel. Elle produira toujours des lumières à la France; des Catons, des Sulpices et des Cicérons français.»

<sup>1</sup> *Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bonum* (LUC, VI, 45).

<sup>2</sup> Pierre de Montmaur, parasite et pédant sur lequel il faut citer, avec l'article du *Dictionnaire* de Bayle, le recueil de Sallengre: *Histoire de Pierre de Montmaur* (la Haye, 1715, 2 vol. in-8).

<sup>3</sup> Balzac a été mal servi par sa mémoire. Il n'est nullement question, dans le livre de Job, de *trésors de vent*, mais seulement de

*trésors de neige et de grêle*: *Nunquid ingressus es thesauros nivis, aut thesauros grandinis aspexisti?* (XXXVIII, 22.) Balzac aura confondu Job soit avec l'auteur du psaume cxxxiv (*Qui producit ventos de thesauris suis*, verset 8), soit avec Jérémie (*Et produxit centum de thesauris suis*, LI, 16).

<sup>4</sup> «Mais, comme on dit, mon trésor s'en est allé en charbons.» (LUCIEN, *Zeuxis ou Antiochus*, chap. II. Voir *Adagiorum Des. Erasmi Roterodami Chiliades*, etc., Paris, 1579, in-fol., col. 276).

<sup>5</sup> Balzac fait ici allusion à ce qui se passa un jour chez le chancelier Seguier, où l'audacieux Montmaur, expliquant, en présence de plusieurs érudits, un passage des *Épîtres* de saint Paul, invoqua l'autorité d'Hesychius, de Manilius et de Strabon. Nicolas

vous dire avec le baron de Fœneste, mon voisin, qu'il n'y a point de mal d'appeler les choses par noms honorables <sup>1</sup>, et que les plus beaux ne coustent pas davantage que les plus vilains. Mais en conscience, y en a-t-il d'assez noble et d'assez illustre dans tout le Vocabulaire de M<sup>r</sup> de Vaugelas<sup>2</sup> pour le billet que m'a apporté M<sup>r</sup> d'Argence, ce billet, que j'estime des volumes : *cujus tot puncta, tot lumina*, et ce qui s'en suit? Ne doutez pas, Monsieur, de ma ponctualité et de mes soins, puisque vous me les ordonnez, et assurez-vous que je vous rendray très-fidèle conte, non-seulement de toutes les lettres des Centuries, mais aussy de toutes les enveloppes des lettres, de toute la toille et de toute la fiscelle s'il est besoing, que je vous renvoyeray par une voye encore plus assurée que celle par laquelle je les ay reçues.

Ce que vous me mandez de M<sup>r</sup> le Chancelier me desgoute et me discourge extrêmement. Seroit-il possible qu'il voulust qu'on exerçast l'inquisition contre moy? Je parle de cette inquisition cruelle, ignorante, eunemie de la vertu et des Muses; car pour la juste aucto-

Bourbon, ayant voulu vérifier l'exactitude de ces citations, reconnut que Montmaur s'était moqué de la docte assemblée, et, livres en main, il confondit le charlatan. C'est Bourbon lui-même qui a raconté l'historiette, cinq ou six jours après, dans une piquante lettre écrite en latin, le 3 novembre 1637, au comte d'Avaux, et imprimée à la page 471 du livre de Charles Ogier : *Iter Danicum, Suecicum, Polonicum* (Paris, 1656, in-8°).

<sup>1</sup> «Fœneste : Encores ne coustera il rien «de nommer les choses pour noms honorables.» (Chap. 1 des *Aventures du baron de Fœneste*, page 8 de l'édition donnée par M. Prosper Mérimée dans la *Bibliothèque Etzévirienne*, 1855.)

<sup>2</sup> Claude Favre, sieur de Vaugelas, n'avait encore rien publié à cette époque, quoiqu'il eût déjà de beaucoup dépassé la cin-

quantaine (étant né le 6 janvier 1585.) Ses *Remarques sur la langue françoise*, tant attaquées par La Mothe-le-Vayer et par Scipion Du Pleix, parurent seulement en 1647, et sa traduction de Quinte-Curce ne vit le jour que trois ans après sa mort, en 1653. Balzac, par le *Vocabulaire* de Vaugelas, entend le *Dictionnaire de l'Académie*, auquel le philologue savoyard travailla pendant une quinzaine d'années. Balzac écrivait à Faret, le 12 décembre 1625 (p. 112) : «Je n'attends qu'un peu de santé pour estre «en estat de partir d'ici, et aller jouir avec «vous de nos délices communes : je parle «de la conversation de M<sup>r</sup> de Vaugelas, qui «me feroit trouver la Cour au village et Paris dans les Landes de Bordeaux.» Voir diverses lettres de Balzac à Vaugelas (années 1625 et suiv., p. 121, 129 à 133, 376, 414).

rité des légitimes censeurs, je ne croy pas avoir subject de l'appréhender. M<sup>r</sup> l'Official, qui est homme de Sorbonne, et de plus homme de jugement<sup>1</sup>, a examiné mon ouvrage avec toute la sévérité théologique : les plus pieux et les plus sçavants Jésuites de ces provinces me l'ont renvoyé avec éloges, avec couronnes de laurier et chapeaux de fleurs, ont dit tout haut (je pense vous l'avoir déjà escript) que la Modestie elle-même ne sçauroit se défendre plus modestement. Depuis ce temps là j'ay osté le nom de Phyllarque de tous les endroits où il estoit<sup>2</sup>, sans parler de plusieurs aultres adoucissements, auxquels M<sup>r</sup> l'Abbé de Saint-Cyran (s'il eust esté en ma place) ne se fust jamais résolu, quand il en eust esté prié par le Pape<sup>3</sup>. Et après cela, Monsieur, on trouvera encore à dire en mon procédé. Mon

<sup>1</sup> C'était le frère de Guillaume Girard, secrétaire et historien du duc d'Épernon. De nombreuses lettres de Balzac sont adressées aux deux frères. Presque toujours Balzac les distingue en donnant à Guillaume le titre de secrétaire du duc d'Épernon (p. 87, 181, 255, 558, 559, etc.), et à Claude le titre d'official d'Angoulême (p. 377, 390, 438, 439, 589, 700, etc.). Claude, qui, d'official de l'Église d'Angoulême, devint, en 1652, archidiacre de la même Église, mourut le 2 septembre 1663, au moment où il allait publier les œuvres complètes de Balzac et où il en écrivait la vie, dont personne, dit l'abbé Cassagnes (*Préface* déjà citée), ne savait « tant de particularitez que luy. » Ce fut Claude Girard qui publia les *Lettres familières à M. Chapelain* (1656), les *Entretiens* (1657) et les *Lettres à M. Courart* (1659). Ce fut lui aussi qui s'occupa des funérailles de celui dont il avait toujours été le « confident amy. » On a souvent confondu les deux frères Girard, comme on peut s'en assurer en consultant le *Dictionnaire* de Moréri, celui de Chaudon, la *Biographie universelle*, la *Nouvelle Biographie*

*générale*, le *Manuel du Libraire* (au mot *Balzac*), etc.

<sup>2</sup> On sait que Jean Goulu, général des feuillants, publia contre Balzac deux volumes intitulés : *Lettres de Phyllarque à Ariste* (le premier en 1627, le second en 1628). D'Olivet (*Histoire de l'Académie*, t. II, p. 68) explique ainsi le choix du pseudonyme du P. Goulu : « Phyllarque. » comme qui diroit *Prince des feuilles*, par « allusion à sa qualité de général des feuillants. » (Voir aussi Tallemant des Réaux, t. IV, p. 90.) Quant à M. de Balzac, ajoute d'Olivet, il ne fit rien paraître là-dessus, car son apologie, faite par lui-même, sous le titre de *Relation à Ménandre*, ne parut que dans ses *Œuvres diverses*, imprimées pour la première fois en 1645 (*sic*, pour 1644). L'histoire de la querelle de Balzac avec les feuillants a été très-complètement racontée par M. E. de Certain, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* de 1861-62, à propos du monastère de Saint-Mesmin (p. 373-385).

<sup>3</sup> Duvergier de Hauranne mourut quelques jours après que Balzac eut fait ainsi

grand et souverain protecteur, que j'ay appelé Solon dans mes épigrammes<sup>1</sup>, m'abandonnera à la violence des Barbares, c'est-à-dire à la chicane des pédans? souffrira que la canaille persécute incessamment le plus passionné de ses serviteurs, et qui d'ailleurs ne fait point de déshonneur à son siècle? sera d'avis que les libelles diffamatoires et les épitaphes insolens<sup>2</sup> m'outragent jusques devant le grand autel, sans qu'il me soit permis de faire sçavoir au monde par un mot, par une plainte, par un soupir, que je n'approuve pas ces outrages? J'espère de la justice de Solon, et de l'amitié (*verbo sit venia*) qu'il m'a fait l'honneur de me promettre. Mais si, par malheur, j'espérois à faux, et que M<sup>r</sup> le Président de Marca<sup>3</sup>, M<sup>r</sup> de Priesac<sup>4</sup>,

allusion à son orgueilleuse opiniâtreté (11 octobre 1643). Amis et ennemis ont, du reste, toujours été d'accord pour reconnaître que le fameux janséniste avait une inflexibilité de caractère toute béarnaise. Balzac avait beaucoup connu l'abbé de Saint-Cyran. Déjà, le 12 janvier 1626, il lui écrivait (p. 109) : « Je n'ay jamais entré dans votre chambre si homme de bien que j'en suis sorti. »

<sup>1</sup> Le chancelier Seguier. J'ai déjà indiqué, dans une note de la lettre III, les petites pièces en vers latins que Balzac lui adressa.

<sup>2</sup> M. Littré remarque (*Dictionnaire de la Langue française*) qu'au xvii<sup>e</sup> siècle *épitaphe* était indifféremment des deux genres, et il cite, pour un exemple de ce mot employé au masculin, une phrase de Corneille (*Suite du Menteur*). Le *Dictionnaire de Trévoux* rappelle que Ronsard a toujours fait *épitaphe* du masculin.

<sup>3</sup> Pierre de Marca avait été nommé président du parlement de Pau, en 1621. Au moment où Balzac réclamait son intervention auprès du chancelier, dont ce magistrat était très-considéré. Marca avait

obtenu, depuis plusieurs mois déjà, le titre d'évêque de Couserans, mais la cour de Rome, ayant trouvé dans le *De concordia sacerdotii et imperii* (1641) de trop libres sentiments, ne lui accorda que beaucoup plus tard (1647) ses bulles d'institution. Balzac lui avait écrit (p. 536), le 6 avril 1641, au sujet du *De concordia* : « Votre science est large, votre liberté est discrète, votre zèle n'est pas aveugle. » Il lui dédia (p. 286 du tome II) son *Apologie contre le docteur de Louvain*, dans les *Dissertations chrétiennes et morales*. Le 1<sup>er</sup> octobre 1652 (p. 1057 du tome I) il lui écrivait : « Je vous ay loué dans un livre qui ne flatte point (le *Socrate chrétien*) . . . Votre vertu m'a été sainte. avant que votre personne eust esté sacrée. . . »

<sup>4</sup> Comme Marca, Daniel de Priézac était, à cette époque, conseiller d'État. C'était le chancelier Seguier qui, sur le bruit de sa réputation de jurisconsulte, l'avait attiré à Paris, en 1635. Priézac avait (dès 1621) professé en l'université de Bordeaux. Il fut membre de l'Académie française. Balzac lui adressa plusieurs lettres, notamment une bien spirituelle du 12 septembre 1641

M<sup>r</sup> Esprit<sup>1</sup>, *et cætera*, ne me servoient<sup>2</sup> de rien auprès de Solon, je vous supplie, Monsieur, de ne me le point dissimuler, et à l'heure mesme que vous le sçavez d'arrester l'impression de mon livre, de la suppression duquel je me consolerois très facilement, *nisi*<sup>3</sup> *me paterna pietas moveret*, et si je ne considérois l'intérêt qu'y prend le bonhomme à qui vous avez escrit et que vous avez béatifié par vostre lettre<sup>4</sup>.

Puisque M<sup>r</sup> de Saumaise est entré dans la carrière, il sera bientôt au bout, et, puisqu'il combat, je ne doute point de son entière et pleine victoire<sup>5</sup>; mais, à mon advis, vous entendez bien que ce n'est pas

(p. 484), en faveur d'une dame qui avait un procès à Paris. Balzac a fort loué un livre de Priæze dans une lettre à G. Girard du 3 janvier 1640 (p. 704).

<sup>1</sup> Jacques Esprit, un des favoris du chancelier qui, dit Pellisson (*Histoire de l'Académie*, t. I, p. 289), «lui donna sa table et «cinq cents écus de pension, lui proœura de «plus une pension de deux mille livres sur «une abbaye et le brevet de conseiller «d'État.» Esprit était, depuis 1639, membre de l'Académie. Balzac lui écrivait rarement, car je ne trouve qu'une seule lettre de lui à ce confrère, dans le recueil de 1665 (p. 578; la lettre est du 15 octobre 1643). Une lettre du 22 mai 1640 (à Chapelain, p. 819) roule sur les frères Esprit, dont un avait été l'hôte de Balzac au château de ce nom.

<sup>2</sup> Le copiste a écrit *serviroient*.

<sup>3</sup> Le copiste a substitué *moi* à *nisi*.

<sup>4</sup> Guillaume Guez, qui désirait depuis longtemps voir paraître l'apologie de son fils, comme on le voit par la lettre du *Bon homme*, que Balzac envoya, le 12 mai 1644, à Ménage, et dont il a été question dans une note précédente. Le père, dont Balzac tint sans doute la main, sinon la plume, y disait : «Si l'envie d'estre loué des hommes

«ne vous tente point, pour le moins celle «de me plaire doit faire quelque impression «sur votre esprit.»

<sup>5</sup> Claude de Saumaise était alors à Dijon, où l'avait appelé, en 1640, la mort de son père, et d'où il ne repartit qu'en 1645 pour Leyde, ville où il occupait, depuis 1631, la chaire illustrée par Joseph Scaliger. Balzac admirait beaucoup Saumaise. S'il plaisante un peu, comme on l'a vu déjà, sur l'inépuisable fécondité du professeur de Leyde, cela ne l'empêche pas d'écrire à Courart, le 25 juillet 1651 (p. 881) : «J'ay reçu des «nouvelles du grand M<sup>r</sup> de Saumaise.» Ce sentiment de la grandeur de Saumaise éclate en beaucoup d'autres passages des lettres de Balzac, et surtout dans les lettres qu'il lui adresse (15 juin 1643, 10 octobre 1643, 7 mai 1648, p. 540, 665, 1.003). Je citerai, entre tous les autres, ce passage de la première de ces lettres : «... Après avoir veu une si grande multitude d'excellens ouvrages, et tant de «belles et de bonnes choses, je dis qu'il n'est «rien de si vaste ni de moins borné que «vostre doctrine. Je n'en excepte pas l'estendue de l'Océan, ni la profondeur de ses «abysses. Je soustiens que vostre esprit est

assez de faire du mal à l'adversaire, il fault, outre cela, obliger l'amy et l'obliger de la bonne sorte. Je suis l'homme du monde (vous le voyez par la lettre que j'escris à Mr d'Avaux) qui me picque le plus de gratitude et qui mets les graces à plus hault prix. Nostre très cher Mr Ménage, ou, en la langue de Mamurra<sup>1</sup>, *Dulce decus meum*<sup>2</sup>, ne l'ignore pas, et je le conjure de vouloir assurer mon bienfacteur de mon éternelle recognoissance, *namque erit ille mihi semper Deus*<sup>3</sup>.

Je vous renvoie la lettre à Mr d'Avaux retouchée encore une fois, et vous prie de faire part de cette cy à Mr Voiture. J'ay jetté les yeux sur quelques endroits des Centuries, et je juge à peu près qu'il s'en pourra faire un juste volume, sans violer la religion de nostre secret. Ce seroit principalement *in gratiam carissimi nobis olearii, cui plus sapiunt quandoque obvise istæ et inemptæ dapes, quam longe petita et transmarinæ deliciae*.

Je vous remercie de tout mon cœur de cette diabolique, ou, pour mieux dire, divine chose, qui vous est venue de Rome. Jamais pape ne fit de si beaux vers, ny poète iambique de si innocens iambes<sup>4</sup>. Mais

« d'une autre espèce que les nostres, et que  
« vous sçavez plus qu'on ne peut sçavoir hu-  
« mainement. . . » Il paraît que la modestie  
de Saumaise n'accepta pas de telles louanges,  
car Balzac s'excuse presque de l'avoir fâché  
(lettre du 25 avril 1644, p. 666).

<sup>1</sup> Ménage écrit de sa plume la plus malicieuse la vie de Montmaur, sous le titre de : *Vita Gargilii Mamurræ, parasito-pædagogii, scriptore Marco Licinio* (Paris, 1643, in-4°). L'épître dédicatoire à Balzac est datée d'Angers, le 20 octobre 1636. Cette vie fut réimprimée avec le poème satirique intitulé : *Mamurræ Metamorphosis*, dans *Ægidii Menagii miscellanea* (Paris, Courbé, 1652, in-4°; 1656, in-8°). On la trouvera aussi dans le recueil déjà cité de Sallengre. Une traduction française en a été donnée par Jean Rou (*Mémoires inédits et opuscules*,

t. II, 1857, p. 138-164). Balzac écrivait à Ménage, le 4 novembre 1643 (p. 524) : « Au reste, Monsieur, je ne me lasse point  
« de lire la vie de Mamurra; je l'ay trouvée  
« et plus belle et plus nouvelle la dixiesme  
« fois que la première. Qu'elle eust fait rire  
« de bon cœur le cardinal Du Perron! Qu'elle  
« plaira au cardinal Bentivoglio! Que le  
« Père Strada en estimera le sel et les sausses,  
« luy qui rit quelquefois à la romaine et qui  
« se mesle de la belle raillerie aussi bien que  
« vous... » Voir encore, t. II, p. 689, l'épître  
dédicatoire du *Barbon*.

<sup>2</sup> *O et præsidium, et dulce decus meum.*  
(HORAT. *Od. lib. I, carmen 1, v. 2.*)

<sup>3</sup> VIRG. *Bucol. ecl. I, v. 7.*

<sup>4</sup> Urbain VIII (Maffeo Barberini), élu le 6 août 1623, mort le 29 juillet 1644. Ce pape ne se contenta pas de protéger.

comment se peut accorder cet exercice avec celui de la guerre, laquelle il aime si fort, à ce qu'on m'a dit, que peut s'en fault qu'il ne porte un collet de buffle sur un pourpoint vert et qu'il ne veuille qu'on luy donne de Sa Bravoure au lieu de Sa Sainteté<sup>1</sup>?

Mon père vous vouloit répliquer, mais je vous ai espargné cette seconde civilité, et luy ay conseillé de se laisser vaincre à vostre éloquence.

Je suis sans réserve, Monsieur, vostre, etc.

Celui dont vous avez reçu le poëme est mon parent et cousin issu de germain de feu M<sup>r</sup> de Villetry, conseiller de la grande chambre. Il a la naissance heureuse et se peut dire honneste homme, *quantum patitur municipalis fragilitas*. Obligez-moi de dire à M<sup>r</sup> Drouet<sup>2</sup>, quand vous le verrez, que je vous en ay escript des merveilles, car autrement je passerois pour mauvais parent ou pour amy peu officieux. Je voudrois de bon cœur que M<sup>r</sup> le Chancelier eust leu mes discours ou M<sup>r</sup> de Marca, pour luy en faire son rapport. Je m'asseure qu'il n'y trouveroit rien qui le choquast ny qui doive offenser son parent<sup>3</sup>, autrefois général de l'Ordre et à présent évesque d'Avranches. Que si ce parent

pendant toute la durée de son glorieux pontificat, les écrivains et les artistes; il cultiva les lettres avec beaucoup de zèle et beaucoup de succès, et de grands éloges ont été donnés aussi bien à ses poésies italiennes (*Rime*, Rome, 1640, in-12) qu'à ses poésies latines (*Poemata*, Bologne, 1629, in-8°; Rome, 1631, in-4°; Paris, imprimerie du Louvre, 1642, in-fol.; Oxford, 1726, in-4°, *cum vita auctoris*). On peut voir sur les vers d'Urbain VIII les *Jugemens des savans*; de Baillet (édition in-4°, 1722, t. V).

<sup>1</sup> L'*historiette* répétée par Balzac trouve son explication dans la petite guerre de l'année précédente. Urbain VIII avait déjà occupé Castro et faisait marcher des troupes

contre Parme et Plaisance, quand la médiation de la France ramena la paix en Italie.

<sup>2</sup> On a une lettre de Balzac (12 octobre 1636) à M. Drouet, docteur en médecine (p. 405).

<sup>3</sup> Charles Vialart, plus connu sous le nom de Charles de Saint-Paul, supérieur général des feuillants. «Comme il étoit parent de M. le chancelier Seguier,» dit plaisamment le *Moréri* de 1759, il fut nommé à l'évêché d'Avranches, en 1640. Vialart occupa le siège d'Avranches du 6 juillet 1642 au 15 septembre 1644. Il est l'auteur de *Geographia sacra* (Paris, 1641, in-fol.), des *Mémoires du ministère du cardinal de Richelieu* (Paris, 1649), etc.

estoit aussy délicat que l'ancien prince des feuilles<sup>1</sup> et que l'ombre d'une injure le fit cabrer, je m'offre à lui escrire une lettre, après la publication du livre, qui sera imprimée avec les autres, et dans laquelle je lui donneray toute la satisfaction que sa vanité sçauroit désirer. *Quis neget hoc nimium, sed sit satis.*

Si je fais un discours à la Reine, je parleray des princes du sang (le mieux qu'il me sera possible) et n'oublieray pas le victorieux beau-frère<sup>2</sup> de vostre héros. Vous ne sçauriez croire au reste, Monsieur, combien j'ay eu d'indignation ces jours passés contre la petite fille du cuisinier La Varenne<sup>3</sup>. *Dii, tantum punite nefas!*

<sup>1</sup> C'est-à-dire le P. Goult, qui était mort à Paris le 5 janvier 1629, peu de temps après la publication du second volume des *Lettres de Phylarque*.

<sup>2</sup> Le copiste a écrit : *beau-père*. C'est bien du beau-frère du duc de Longueville, du jeune et brillant vainqueur de Rocroy, qu'il s'agit dans le *Discours à la Reyne regente*, discours, ne l'oublions pas, qui est une des plus éloquents protestations lancées en quelque temps que ce soit contre le fléau de la guerre. Voici le passage qui justifie ma correction (p. 478) : « Quand ce ne seroit que pour conserver à la France une vie qui lui est infiniment chère, et qui se hasarde tous les jours ; un héros de la race de nos dieux, vostre général de vint et un an ; sans doute, Madame, sans doute vous desirés la fin de la guerre. Vous devez craindre l'infidélité de Mars et le destin de Gustave, pour un prince qui va au péril comme il y alloit... »

<sup>3</sup> Cette petite-fille du cuisinier La Varenne, comme parle Balzac, à l'imitation de l'injurieux auteur de la *Confession de Sancy*, était Marie de Bretagne, fille aînée du comte

de Vertu et de Catherine Fouquet. Catherine avait eu pour père le célèbre Guillaume Fouquet, marquis de La Varenne, maître d'hôtel, et, comme le dit M. Victor Cousin, en se servant d'un adroit euphémisme, « serviteur très-complaisant de Henri IV. » Marie, digne de sa mère par sa beauté et encore plus par sa galanterie, avait épousé, en 1628, Hercule de Rohan, duc de Montbazou. Balzac fait allusion aux lettres d'amour méchamment attribuées par M<sup>me</sup> de Montbazou à M<sup>me</sup> de Longueville, calomnie qui causa tant d'orages dans la haute société parisienne (août 1643), et qui amena, quelques mois plus tard (12 décembre), entre le duc de Guise et le comte de Coligny, un duel qui devait être si funeste à ce dernier. Sur toute cette affaire, voir M. V. Cousin, qui, dans le chapitre III de la *Jeunesse de M<sup>me</sup> de Longueville*, a parfaitement tiré parti des récits de M<sup>me</sup> de Montpensier, de M<sup>me</sup> de Motteville, de La Châtre, de La Rochefoucauld, de d'Ormesson, ainsi que de quelques documents inédits de la Bibliothèque nationale et des archives des affaires étrangères.

## VI.

Du 5 octobre 1643.

Monsieur, Vostre lettre du 26 du passé, que j'ay reçue ouverte, est cachetée au dedans, c'est-à-dire est toute pleine des marques de vostre Pallas, et n'a rien qui ne sente la déesse du bon sens et de la sagesse. En conscience, j'ay esté ravy de la façon dont vous avez pris la nouvelle que je vous avois mandée du cardinal qui n'est plus<sup>1</sup>, et je ne sçaurois assez admirer cette modestie plus que socratique avec laquelle vous parlez ensuite de vostre mérite et de celui de vostre *Pucelle*. Si vous craignez tant pour l'avenir, en quelle peine devois-je estre maintenant, et pourquoy m'avez-vous laissé entreprendre un si périlleux voyage et auquel vous apprehendez si fort de vous exposer? Je parle de l'indignité, du peu de prix de mes discours; car pour leurs hérésies et pour les crimes d'Estat, je n'en suis pas autrement inquiet. Je pense, Monsieur, qu'ils ne méritent point de couronnes, mais je pense aussy qu'ils ne sont pas dignes de la corde; et, s'ils n'ont de la vertu, ils ont pour le moins de l'innocence. Quand ils seront achevez d'imprimer, je seray très-aise, s'il est besoing, qu'on les mette entre les mains de Mr le président de Marca, à qui j'escriray un petit mot; et, si son rapport à Mr le Chancelier ne m'est entièrement favorable, je condamne desjà mes Muses, tant latines que françoises, à un silence perpétuel. Pour les épigrammes, je ne sçay pas ce que vous appelez despaïser, si elles ne sont despaïsées, et si les précautions que vous exigez ne devoient pas estre plus grandes pour la mémoire des Louis et des Henris, si nous avions résolu d'en mesdire finement. Mais vous ne relaschez jamais en ma faveur de vostre première sévérité. Vous n'estes indulgent qu'aux tyrans, et parcequ'Armand vous est cher<sup>2</sup>, vous voudriez, je croy, qu'on aimast Tibere et Stilicon pour l'amour de luy.

<sup>1</sup> C'est-à-dire du cardinal de Richelieu se moquant de la *Pucelle*.

<sup>2</sup> Le cardinal de Richelieu. Chapelain

s'honore en défendant avec tant de fermeté la mémoire du grand ministre contre les implacables rancunes de Balzac.

Puisqu'il n'y a point moyen de rhabiller leurs épigrammes à vostre fantaisie, affin de vous oster le gout que leur amertume vous a laissé, j'ayme mieux vous en envoyer d'autres sur d'autres matières moins désagréables. Celle que je fis cet hiver, de l'impertinent autheur de Poitou, est reformée de la façon que vous la verrez et pourra avoir pour titre : *Respondet Capellano, a quo blandissimis verbis objurgatus fuerat, quod cujusdam autoris malum poema pro bono venditasset*<sup>1</sup>. La seconde, que vous n'avez point encore veüe, est sur un bouquet de roses que Diane portoit dernièrement à la teste<sup>2</sup>, et qui me sembla jetter des esclairs de la nuée noire de ses cheveux.

Au reste, Monsieur, vous ne deviez point attendre de mes nouvelles pour résoudre du lieu de l'impression de la diatribe. Il fault que ce soit à Paris, et vous estes merveilleux de me demander, comme en doutant, si Rocolet voudra l'imprimer. Il sera trop heureux et trop honoré d'entreprendre une si noble besoigne; et, pour cet effect, je vais luy escrire, affin qu'il face tout ce que vous lui ordonnerez : l'importance est que la dissertation soit à vostre gré comme je veux croire qu'elle sera à mon avantage. Je me suis expliqué au long là-dessus par le dernier ordinaire.

Ayez toujours un peu pitié du chagrin et des infirmités de vostre amy, qui vous ayme, révère et admire plus que toutes les personnes du monde.

Monsieur, l'article du papier est un excellent article et bien obligeant pour vostre très-humble serviteur<sup>3</sup>. Il n'est que voisin du lieu où se fait cette charte<sup>4</sup> renommée, aussy blanche que les lys et que les ligustres<sup>5</sup>, sur laquelle néantmoins *tot Aquinii, tot Volusii cacare*

<sup>1</sup> T. II, p. 20. Le titre définitif est celui-ci : *De non optimo poeta, quem per summam humanitatem laudaverat. Respondet Capellano.*

<sup>2</sup> Voyez cette pièce (*Diana rosis coronata*) au tome II, p. 26, des OEuvres de Balzac, à la seconde pagination, parmi dix ou douze gracieuses petites pièces réunies (de la page 25

à la page 27) sous ce titre : *Diana Sautonis, sive Galatei insania.*

<sup>3</sup> Balzac fournissait, chaque année, à Chapelain comme à plusieurs autres amis, quelques rames de papier d'Angoulême.

<sup>4</sup> Le copiste a écrit *charité*.

<sup>5</sup> C'est le nom latinisé du troëne, un des plus jolis arbrisseaux de la famille des jas-

*audent*<sup>1</sup>, pour user des vilaines parolles de celuy qui fit une épigramme contre Cæsar<sup>2</sup>.

On me vient de monstrier une gazette manuscrite dont certains endroits m'ont depleu, et, entre autres certains : « Mr le Prince ayant fait instance pour le gouvernement de Languedoc, moyennant la récompense de la charge de grand maistre, il en a esté nettement refusé et, sur<sup>3</sup> ce refus, ayant fait reproche des services rendus cette campagne, cela a fort brouillé l'intelligence entre la Reine et Madame la Princesse. Mr le duc d'Anguien ayant prétendu le gouvernement de Bourgoigne et de Bresse par l'eschange cy-dessus, et ce refus l'en ayant exclus, il est accusé d'avoir composé avec les petits maistres quelques rimes<sup>4</sup> scandaleuses contre les puissances supérieures, de quoy on appréhende des suites fascheuses. » Cela est-il vray ou non<sup>5</sup>, Monsieur? et, de grace, deux ou trois tirades de vostre politique sur l'estat présent de nostre cour.

Je ne demande point d'autres privilèges que celuy que je vous ay envoyé. Il est pour vingt ans, à commencer du jour de la publication ou de l'achèvement de chaque volume. Je ne pense pas que ce soit par vostre ordre qu'on a mis dans les vers du second discours : *nos encens pour nostre encens*<sup>6</sup>. Dans ce que j'ay veu, il y a quelques autres légères fautes.

minées. On se souvient du vers de Virgile :

Alba lignustra cadunt, vaccinia nigra leguntur.

Buc. Elog. II, 18.

<sup>1</sup> Annales Volusi, cacata charta...

CATULLI Carmen XXXVI in Annales Volusii, 1.

<sup>2</sup> Carmen XXIX in Cæsarem :

Quis hoc potest videre, quis potest pati, etc.

<sup>3</sup> *Sur* a été omis par le copiste.

<sup>4</sup> Le copiste a écrit : *venues*.

<sup>5</sup> Le bruit était faux. Le duc d'Enghien obtint, pour récompense de ses services, le gouvernement de Champagne et la ville de

Stenai, cédée depuis peu à la France par le duc de Lorraine, et rien n'indique qu'il ait été mécontent, en cette occasion, de la reine régente. Rappelons que, moins de deux ans auparavant, le 20 novembre 1641, don avait été fait par le roi d'une pension annuelle de 100,000 livres au duc d'Enghien (Archives nationales, cartons des Rois, K 114-116).

<sup>6</sup> La faute dont Balzac se plaignait ne se retrouve pas dans les diverses éditions de son second discours. Partout nous lisons : Et portons nostre encens où l'on cherche vos temples.

## VII.

DU 12 OCTOBRE 1643.

Monsieur, Vous m'avez fait voir en petit toute nostre cour, et j'ay leu avec grand plaisir l'histoire des Importans<sup>1</sup>, que vous ramassez en peu de parolles, mais qui signifient beaucoup. Je connois, il y a long-temps, la pluspart de ces Messieurs, et ne me suis point estonné du mauvais succès de leur politique. Mon estonnement n'alloit qu'à M<sup>r</sup> de Beauvais<sup>2</sup> et à M<sup>me</sup> de Choisy<sup>3</sup>, laquelle n'est pas pourtant tombée, comme le bruit en avoit couru partout; mais dans la relation des importans, pourquoy avez-vous oublié les petits maistres<sup>4</sup> et l'article de Saint-Germain que je demandois sur toutes choses? Je ne puis comprendre que celuy qui a chassé de son hostel<sup>5</sup> le frère d'un mareschal de France<sup>6</sup>, pour n'avoir pas assez respecté la mémoire du

<sup>1</sup> M. Bazin (*Histoire de France sous Louis XIII, etc.* t. III, p. 329) prétend que le public avait bien jugé la cabale du duc de Beaufort et de ses compagnons, en appelant ces personnages « les importans. » M. V. Cousin (*La Société française au XVII<sup>e</sup> siècle*, t. II, p. 228) dit dans un charmant chapitre sur M<sup>me</sup> Cornuel, d'après le témoignage formel de Tallemant des Réaux : « C'est elle, en 1643, qui, en voyant Beaufort et ses amis Fiesque, Montrésor, Bérthune, La Rochefoucauld, prendre de grands airs et juger superbement tout ce qui n'était pas de leur parti, les appela « Messieurs les importans, mot nouveau qui est resté et a pris place dans l'histoire. »

<sup>2</sup> J'ai déjà rappelé, dans une note de la lettre V, que c'était Augustin Potier de Blancmémil.

<sup>3</sup> Le copiste a écrit : *Venisy*. Jeanne Olympe Hurault de L'Hospital, arrière-petite-fille du chancelier, mariée en 1628 à

Jean de Choisy, maître des requêtes et chancelier du duc d'Orléans, fut une des femmes les plus distinguées du XVII<sup>e</sup> siècle. Sa correspondance avec la reine de Pologne (Marie de Gonzague), avec la reine de Suède (Christine), avec les sœurs de Louis XIII (Madame Royale de Savoie, Christine de France), lui donna beaucoup de célébrité. On peut voir sur elle les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, les *Lettres* de Mainard, les *Mémoires* de M<sup>me</sup> de Montpensier, ceux de M<sup>me</sup> de Motteville, ceux du cardinal de Retz, et surtout ceux de l'abbé de Choisy.

<sup>4</sup> « On avait appelé, » dit Voltaire (*Siècle de Louis XIV*, chap. IV). « la cabale du duc de Beaufort, au commencement de la régence, « celle des *Importans*, on appelait celle de « Condé le *parti des petits-maîtres*, parce « qu'ils voulaient être les maîtres de l'État. »

<sup>5</sup> Le cardinal Mazarin.

<sup>6</sup> Le frère de Jean de Saint-Bonnet, seigneur de Toiras, nommé maréchal de

deffunt, souffre dans le Louvre l'ennemy juré dudit deffunt, et qui le traite non seulement de tiran (*hæc quidem laus est*), mais aussy de fou et de ridicule : *hæc mihi sunt obscura satis*.

Je voudrois bien que la dissertation Salmasienne fust entre vos mains et qu'elle parust en mesme temps que mon livre.

J'ay escrit trois fois au petit depuis un mois, et n'en ai point eu de response.

J'ay ajusté un distiquè à vostre epigramme, qui luy estoit nécessaire pour la remplir et pour en faire un poème de quatorze vers. Le compliment, à mon advis, ne sera pas mauvais, et la latinité n'en est pas impure.

Un notaire, avec tous ses instrumens de chicane, me tient présentement à la gorge et m'empesche de passer outre. Le reste à une aultre fois; et je demeure cependant, Monsieur, vostre, etc.

## VIII.

Du 19 octobre 1643.

Monsieur, La postérité n'aura garde de me reprocher la confiance que j'ay eue avecque vous. Au contraire, c'est le plus bel endroit par où elle me regardera; et, si ma gloire ne m'estoit moins chère que la vostre, j'aurois grand peur qu'on ne dist un jour que le second Atticus valoit beaucoup plus que le premier, mais qu'il s'en falloit bien que le nouveau Cicéron ne fust du mérite de l'ancien.

A Dieu ne plaise que j'aie rien entendu de mauvais par l'innocence des lambes de Nostre Saint Père. C'estoit seulement pour les distinguer de ces lambes *truces* ou *minaces*, dont la rage armoit Archilocus<sup>1</sup>, pour user

France le 13 décembre 1630, et tué d'un coup de mousquet devant Fontanette, le 14 juin 1636, était Simon, seigneur de La Forêt, gouverneur de la ville et du château de Foix, mort après 1680 plus que nona-

généaire. (Voir le *Moréri* de 1759. au mot *Saint-Bonnet*.)

<sup>1</sup> Archilochum proprio rabies arnavit iambo.

Πολλάτι *Ars poetica*, 80.

des termes du *lepidissimus homuncio*<sup>1</sup> qui refusa la charge de Secrétaire d'Etat<sup>2</sup>. La dévotion de M<sup>r</sup> des Noyers<sup>3</sup> seroit-elle aussy desgoustée et aussy désintéressée que la liberté de cet honeste pourceau ou autrement *parcus Deorum cultor et infrequens*<sup>4</sup>, comme il se nomme luy mesme? Je ne respons point de la vertu de demain et prenez seulement en la personne de ce jésuite travesti<sup>5</sup> un grand et puissant oppugateur du livre *De la fréquente communion*<sup>6</sup>. M<sup>r</sup> l'Archevesque de Thoulouse<sup>7</sup> a passé par ce pays et m'a fort entretenu de ce livre et de plusieurs autres. Il m'a dit d'estranges choses du deffunct<sup>8</sup> et un

<sup>1</sup> C'est ainsi que l'empereur Auguste appelait son cher Horace, dit Suétone (*Horatii poetæ vita*).

<sup>2</sup> Balzac s'est trompé. Ce fut seulement un emploi de secrétaire particulier, de *secrétaire des commandements*, qui fut offert par Auguste à Horace. Le texte de Suétone est formel : *Augustus ei epistolarum officium obtulit*, et la lettre d'Auguste à Mécène, citée par le même Suétone, est, s'il se peut, plus formelle encore : *Ante, ipse scribendis epistolis amicorum sufficebam : nunc occupatissimus, et infirmus, Horatium nostrum a te cupio abducere. . . Nos in scribendis epistolis juvabit*.

<sup>3</sup> François Sublet de Noyers (suivant sa signature), et non *des* Noyers, comme on l'appelle ordinairement, secrétaire d'État au département de la guerre, fut disgracié (avril 1643), et mourut peu de temps après (20 octobre 1645). M. Bazin (*Histoire de France sous Louis XIII*, t. III, p. 193) caractérise ainsi ce ministre : « ambitieux, remuant et dévot. » M. Michelet (*Richelieu et la Fronde*, aux notes, à la fin du volume), le maltraite encore davantage. C'est pour lui « un sot fieffé, dangereux, haineux, venimeux, etc. » M. Michelet l'accuse d'avoir détruit, dans sa stupide pudeur, la subline

Léda de Michel-Ange que l'on admirait au palais de Fontainebleau. Il ajoute, en son pittoresque langage, qu'il « creva d'ambition » rentrée. »

<sup>4</sup> HORAT. *Od.* liv. I, Carmen xxxiv, v. 1.

<sup>5</sup> Le copiste, confondant une épithète avec un nom propre imaginaire, a écrit : Ce jésuite *Tranetti*.

<sup>6</sup> Le livre *De la fréquente communion*, le premier de ceux qu'Antoine Arnauld donna au public sous son nom, parut en août 1643 (Paris, Ant. Vitry, in-4°). Sur les livres écrits par les jésuites contre celui du disciple de l'abbé de Saint-Cyran, voir les pages 21 à 23 de la *Vie d'Antoine Arnauld* (Lausanne, in-4°, 1783), le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, dernière édition (t. II, p. 179-185), etc.

<sup>7</sup> Charles de Montchal, qui, avant d'obtenir du protecteur de Balzac, le cardinal de La Vallette, la cession de l'archevêché de Toulouse, qu'il garda du 9 janvier 1628 au 22 août 1651, avait été abbé de Saint-Amand-de-Boisse, au diocèse d'Angoulême. Balzac lui écrivit plusieurs lettres, de 1635 à 1643 (p. 205, 575, 598).

<sup>8</sup> Montchal détestait le cardinal de Richelieu, comme on le voit par ses *Mémoires* (Rotterdam, 1718, 2 vol. in-12). On cite

jour de conversation avec luy m'a instruit de beaucoup de particularités que j'ignorois ou que je ne sçavois pas bien. Il estoit présent lorsque Laforest, frère de M<sup>r</sup> de Thoiras, fust maltraité par M<sup>r</sup> le Cardinal Mazarin. Mais la chose se passa tout aultrement qu'on ne vous l'a ditte, et ce fut la propre injure du Cardinal qui excita son ressentiment, et non pas l'interest de son amy mort. M. le Mareschal de Vitry et M. l'évesque de Lizieux<sup>1</sup> virent tout ce desmêlé aussy bien que M<sup>r</sup> l'Archevesque, et je conclus de là, s'il vous plaist, Monsieur, que les nouvelles se corrompent quelques fois à quatre pas de leur source.

Il n'y a rien de si vray que le mesme Cardinal a reçu trop favorablement Saint Germain et que le mesme Saint Germain a desjà disné plus de trois fois avec M<sup>r</sup> de Chavigny<sup>2</sup>. Comment s'accorde tout cela, Monsieur, avec la générosité de M<sup>r</sup> le Chancelier, lequel, à vostre dire, *delusit umbram et colit exequias*, voire mesme pourroit révéler les mânes de Tibère et de Stilicon, si j'estois si impie que de les vouloir violer, je ne sçay combien de siècles après leur mort?

Il ne me souvient point d'avoir demandé des louanges à M<sup>r</sup> de Saumaise, mais ouy bien de la civilité et de la faveur, et je croy qu'il est trop honneste et habile pour ne m'avoir pas sçeu obliger en me voulant obliger.

Mon parent le poète m'a envoyé coppie de la lettre que luy a escrite M<sup>r</sup> le Cardinal Mazarin : vous la trouverez cy enclose, avec un extrait d'une aultre lettre escrite par le petit médecin, qui est un encomiaste<sup>3</sup>

en outre, de lui plusieurs mots piquants contre le grand ministre.

<sup>1</sup> Cet évêque était Philippe Cospéan, qui siégea du 25 juillet 1636 au 8 mai 1646, et qui avait été auparavant évêque d'Aire (en 1607), puis de Nantes (1613). Cospéan fut un des grands amis de Balzac, qui lui adressa de très-nombreuses lettres (p. 12, 13, 15, 16, 19, 123, 260, 265, 266, 267, 347, 396), et aussi des vers latins (seconde partie du tome II, p. 83 et 93). On a de M. Ch. Livet une intéressante mono-

graphie intitulée : *Philippe Cospéan, sa vie et ses œuvres*, 1854.

<sup>2</sup> Léon Le Bouthillier, comte de Chavigny et de Busançois, ministre et secrétaire d'État, mort le 11 octobre 1652. Balzac lui a écrit quelques lettres (p. 142, 152, etc.) et lui a consacré des vers latins (t. II, seconde partie, p. 8) : *De illustrissimo Leone, comite Charinio*, et : *Ad eundem illustrissimum comitem*.

<sup>3</sup> Ἐγκωμιστής, louangeur. Le *Dictionnaire* de M. Littré, comme le *Dictionnaire* de

très-impertinent et très-menteur, si je ne me trompe. Ce petit faquin gastera l'esprit de ce pauvre provincial, qui d'ailleurs certes est honnête homme, et qui croit à la bonne foy ce que l'autre luy mande de Paris.

Je vous recommande le paquet pour nostre cher président<sup>1</sup> et j'ay peur que Flotte<sup>2</sup> ayt esté quelquefois yvre le jour que le courrier est parti, car nous ne trouvons pas nostre compte.

Je suis *medullitus*, Monsieur, vostre, etc.

*Trévoux*, n'a cité de l'emploi de ce mot qu'un seul exemple, emprunté au discours de l'archevêque de Lyon en faveur de Jacques Clément (dans la *Satire Ménippée*).

<sup>1</sup> François de Mainard, qui était président au présidial d'Aurillac, né à Toulouse en 1582, mort, non dans cette ville et non le 23 décembre 1646, comme l'avance la *Nouvelle Biographie générale*, mais à Saint-Céré (département du Lot, arrondissement de Figeac), le 28 décembre, ainsi que le prouvent les registres de la paroisse de Saint-Céré. Voir, sur cet ami de Balzac, outre Tallemant, Pellisson, Titon du Tillet, Adrien Baillet, M. de Labouisse-Rochefort, M. Geruzez, M. Sainte-Beuve (t. VIII des *Causeries du Lundi*), un excellent travail de M. Prosper Blanchemain (*Notice sur le président François de Maynard*, dans le *Bulletin du Bouquiniste*, du 15 mai 1867). L'habile éditeur de Ronsard, de Mainard, de N. Vauquelin des Yveteaux, s'est servi de la bio-

graphie inédite que Guillaume Colletet retraça de l'académicien, son confrère (*Vies des poètes françois*, naguère à la Bibliothèque du Louvre), et de divers documents qui lui ont été communiqués par un descendant de ce même académicien, M. Th. de Lavour. Balzac a mille fois parlé de Mainard dans ses lettres et dans ses autres ouvrages.

<sup>2</sup> Le copiste a écrit : *Lotte*. On chercherait en vain le nom de Flotte dans nos dictionnaires biographiques anciens ou modernes. C'était un homme de plaisir, en même temps homme de goût, auquel Mainard, qui l'appelle toujours « son cher maître, » a adressé un grand nombre de lettres recueillies en 1653 (Paris, chez Toussaint Quinet, 1 vol. in-4° de 873 pages). De Flotte, éditeur de ce recueil, fut très-lié avec Scarron et avec Saint-Amant, qui l'ont souvent célébré dans leurs vers. Voir une lettre que Balzac lui écrivit le 28 décembre 1641 (p. 683).

## IX.

Du 26 octobre 1643.

Non tantum, Capelane, viris concurrere virgo  
 Audet<sup>1</sup>, at indigetes vocat in certamina Divos<sup>2</sup>,  
 Theseaque, Æneamque, et sævum ambobus Achillem<sup>3</sup>.  
 Inferiorque loco nunquam cessisse priori,  
 Diceris mihi, Romano nec mollius ære  
 Nec Graia sonuisse tuba . . . . .

Si vous continuez à me contredire, j'iray bien plus loin. Mais c'est assez pour aujourd'hui, et peut estre que cette dernière fougue achevera de forcer le retranchement dans lequel se deffend vostre modestie. Pour les louanges que vous donnez à ma prose, elles me sont extrêmement agréables, à cause qu'elles partent d'une extrême affection, et que vostre estime naist de vostre amour, *in quo uno abjectissime alias et pæne doloribus confecti serio triumphamus*. Ce que dit nostre très-cher<sup>4</sup> des tiltres historiques des Épigrammes est très-bien et très-judicieusement dit; mais, après avoir considéré celle de l'enfer<sup>5</sup>, je ne pense pas qu'elle ait besoin d'aulture tiltre que de *Respondet Capelano*. Et, présupposé que c'est une réponse à un aulture poème, l'esprit du lecteur seroit bien divertie, s'il n'entendoit d'abord de quoy il s'agit; et il seroit peu délicat, s'il ne trouvoit beaucoup meilleur, *est ex abrupto*, qu'avec préparation plus longue et plus estendue<sup>6</sup> de deux ou de quatre vers. Toutes les réponses des lettres sont obscures de cette sorte d'obscurité, présupposant des choses dittes qu'elles ne répètent pas et il y a encore moins de clairtés dans plusieurs sonnets du Cardinal Bembo<sup>7</sup>,

<sup>1</sup> Souvenir du vers de Virgile :

. . . . Audetque viris concurrere virgo.  
*Æneid.* I, 497.

• Souvenir de cet autre vers de Virgile :

Demens, et cantu vocat in certamina divos.  
*Ibid.* VI, 172.

<sup>3</sup> C'est décidément ici un centon virgilien, car ce vers est encore emprunté (infidèlement il est vrai), à l'*Énéide* (I, 462) :

Atridas, Priamunque, et sævum ambobus Achillem.

<sup>4</sup> Ménage.

<sup>5</sup> T. II, seconde partie, p. 20, déjà citée.

<sup>6</sup> Le copiste a écrit : *estudiée*.

<sup>7</sup> Pierre Bembo, un des plus élégants écrivains italiens du xvi<sup>e</sup> siècle, dont les œuvres complètes ont été publiées à Venise (1729, en 4 vol. in-fol.) et réimprimées à Milan (de 1808 à 1810, en 12 vol. in-8°). Voir le *Manuel du Libraire* pour les éditions particulières de ses poésies (1530, 1535,

de M<sup>r</sup> de la Casa et d'Annibal Caro<sup>1</sup>, qui respondent à d'autres sonnets de leurs amys. Mais pour revenir aux tiltres commentateurs, que dites-vous, Monsieur, de celui-cy de nostre amy Cerisantes<sup>2</sup>: *In ventum qui vehementissimus flabat, cum in arcem Aranchionensem ascenderent. Genius loci alloquitur subeuntem*, et de plusieurs autres tiltres de cette nature, *quos passim videre est apud optimos quosque avi nostri poetas?*

Je vous renvoye l'Épigramme<sup>3</sup> à la fin de mon Élégie<sup>4</sup> que j'ay reformée pour le feu Roy et qui a esté changée en plusieurs endroits. Il la faudra datter de l'année de la prise de Pignerol<sup>5</sup>, lorsque toutes choses en Italie sembloient favoriser l'entreprise du voyage de Naples. si le Roy eust eu ce dessein et qu'apparamment la Nympe Parthenope luy tendoit les bras.

Je croy avoir dit des choses assez jolies de cette Nympe et les lettres qu'elle a escriptes à la Nympe d'Ajou, sa parente, dans

1548, cette dernière édition revue par Annibal Caro), etc. Jean della Casa, dont nous avons déjà trouvé le nom dans une précédente lettre, a écrit l'histoire de la vie de Bembo. En France, de Thou, les deux Scalliger, Baillet, Teissier, etc., l'ont plus ou moins favorablement jugé.

<sup>1</sup> Annibal Caro, dont les sonnets ont été rapprochés de ceux de Pétrarque et de Bembo, et dont la traduction de l'*Énéide* a été mise au-dessus de toutes les traductions en vers qui aient jamais été faites de ce poëme. Les œuvres d'Annibal Caro ont été insérées dans la collection des classiques italiens (Milan, 1806. 8 vol. in-8°). Balzac a souvent fait l'éloge d'Annibal Caro (p. 722, 782, 788 du tome I de 1665).

<sup>2</sup> Marc Duncan de Cerisantes, tué au siège de Naples en 1648, «gentilhomme de beaucoup d'esprit et de cœur,» dit Bayle, qui lui a consacré un très-bon article, qu'il

faut rapprocher du récit de Tallemant des Réaux (V, p. 424-445), de celui de l'abbé Arnauld (*Mémoires*, t. XXXV de la collection Petitot, p. 258-259), et enfin de celui du *Menagiana* (édition de 1715, t. II, p. 292-296). Voir une ode latine de Balzac en l'honneur de Cerisantes (p. 99 de la seconde partie du tome II des *Oeuvres complètes*). Le *Menagiana* reproduit cette odelette avec une autre odelette en latin adressée à Voiture. Sur Cerisantes poëte on peut encore consulter le *Parnasse françois* de Titon du Tillet (1732, p. 230).

<sup>3</sup> *Ad Regem Christianissimum Ludovicum semper victorem post pugnam in Alpi-bus, epigramma* (tome II, seconde partie, p. 3).

<sup>4</sup> *Ad eundem Elegia* (*ibid.* p. 4).

<sup>5</sup> La ville de Pignerol, assiégée le 23 mars 1630, se rendit le 31 mars de la même année, jour de Pâques.

lesquelles elle se plaint de sa mauvaise fortune, me semblent assez poétiques. Je ne suis pas encore mal satisfait de

Pictum Ludovix dum circuit orbem,  
 . . . Et duce sub Fabro<sup>1</sup>,

et je voudrois bien que vous trouvassiez bon que je fisse venir dans l'esprit du Roy l'envie de délivrer l'Italie, dès ses plus tendres années, et lorsqu'il estudioit sous Mr le Febvre, qui luy devoit, à mon advis, apprendre la carte. Mais tout cela soit dit néanmoins sans aucun dessein de préoccuper vostre jugement, et je suspandray le mien jusqu'à ce que vous ayez prononcé pour ou contre.

Rocolet m'envoya, il y a huit jours la Métamorphose de la Marmitte<sup>2</sup> et me parle de quelque autre pièce latine que vous lui avez donnée pour moy; mais il ne me l'envoie point. Je vous prie que je sçache qui est l'auteur de cette Marmitte, et que veut dire nostre très-cher de ne m'avoir pas encore régaté de la Vie de Mamurra, qui apparemment doit être imprimée.

J'ay reçu ce qu'il vous a envoyé de la Diatribe et en demeure extrêmement satisfait. Le commencement me semble très-beau et escrit avec très-grand jugement, mais cette guerre de *campo cedere* et de *arma abjicere* ne me pique-t-elle point, et qu'avait-il besoin de dire une chose de son amy qui l'eust rendu infame dans la République de Sparte? Je suis pourtant trop obligé à ce grand et illustre personnage

<sup>1</sup> Nicolas Le Febvre, né à Paris en 1544, un des plus savants hommes de son temps. Henri IV l'avait donné pour précepteur à Henri de Bourbon, prince de Condé, qui avait été amené, en décembre 1595, à l'âge de sept ans, au château de Saint-Gernain. Dans l'été de 1611, il devint le précepteur de Louis XIII. (Voir, à ce sujet, le *Journal de l'Estoile* et surtout le *Journal de Jean Héroard*).

<sup>2</sup> *Monnori parasito-sycophanto-sophistæ*,

etc. Sallengre explique ainsi le titre de cette satire : « Comme qui diroit en françois la *mitodéfication de Montmaur*. » Il ajoute (p. xxx du t. I de l'*Histoire de Montmaur*) : « Cette pièce, qui est fort rare, a été imprimée à Paris, in-8°. L'année n'y est pas marquée. L'auteur n'en est pas connu. » On trouvera le texte latin de cette pièce dans le t. I du recueil de Sallengre (p. 227-259), et la traduction française dans le t. II (p. 67-76).

de s'estre voulu mesler de mes affaires et je luy en tesmoigneray ma reconnoissance en temps et lieu.

Est-il vray que la Reine a commandé à M<sup>r</sup> de Gomberville d'escrire l'histoire de nostre temps<sup>1</sup>?

Par le dernier ordinaire j'escrivis à M<sup>r</sup> Conrart et vous addressay un paquet pour le président. J'ay receu depuis une de ses lettres, par laquelle il me promet de me venir voir après la feste. Si mon paquet ne le trouvoit pas à Saint-Céré, je vous prie que, par le moyen du seigneur Flotte, il revienne à Paris, afin que vous nous le puissiez renvoyer.

Je suis sans aucune retenne, Mousieur, vostre, etc.

## X.

Du 2 novembre 1643.

Monsieur, Auray-je tousjours sujet de me plaindre de la vecordie<sup>2</sup> du dur et de l'indisciplinable Rocolet? Laissera-t-il tousjours vieillir mes lettres ou au bureau de la poste, ou sur la table de sa chambre, ou dans les pochetes de ses garçons? Ne doutez point, Monsieur, que je ne vous aye escrit, et faites faire, s'il vous plaist, perquisition de mes lettres, dans lesquelles il y avoit quelque chose qui ne devoit estre veue que de vous. Un mal extraordinaire pourroit bien estre cause de l'interruption de ce commerce; mais ayant un Totila<sup>3</sup> pour vous en

<sup>1</sup> Marin Le Roy de Gomberville, l'auteur de *Polexandre* (1632, 4 vol. in-4°), l'éditeur des *OEvres poétiques de Mainard* (1646, in-4°) et des *Mémoires du duc de Nevers* (1665, 2 vol. in-fol.). Je ne vois nulle part que Gomberville ait été chargé par Anne d'Autriche d'écrire l'histoire de son temps. Pellisson (*Histoire de l'Académie française*, t. I, p. 265) nous apprend qu'il avait commencé d'écrire l'histoire des cinq derniers rois de France, de la maison de Valois, mais que le peu qu'il en fit n'a point été con-

servé, quoique le P. Lelong l'ait mentionné sous le n° 8201 de sa *Bibliothèque historique de la France*. On en trouve seulement le plan dans l'excellente préface des *Mémoires du duc de Nevers*.

<sup>2</sup> Mot qui manque dans tous les dictionnaires et qui a peut-être été forgé par Balzac lui-même avec le latin *vecordia*, sottise.

<sup>3</sup> Voir, sur ce secrétaire de Balzac, une lettre à Chapelain du 10 septembre 1637 (p. 758 du tome I et p. 620 du tome II, *Disserutions critiques*, IX). Il est question de

donner avis, vous devez croire qu'au milieu mesme du mal extraordinaire j'auray soin de vous envoyer de mes nouvelles.

Vous m'avez obligé de me faire part de cette belle préparation à la mort que j'ay veue dans le sonnet de vostre Épicure<sup>1</sup>. C'est un faune que j'ay surpris aultres fois dans ses bocages<sup>2</sup> avec un [housseau<sup>3</sup>] de paille, un pourpoint de satin blanc<sup>4</sup> et une grande chaisne au col de patenôtres<sup>5</sup> musquées. En ce temps là il aymoit l'une et l'autre Vénus<sup>6</sup> et se servoit d'un Marotus aussy bien que d'une Délie. Je pense qu'il ne s'est point converti et qu'il a encore toutes ses pensées de vingt-

Totila dans plusieurs écrits des contemporains de Balzac, notamment dans les *Lettres* de Costar, t. I, p. 629.

<sup>1</sup> Cet Épicure est évidemment Nicolas Vauquelin, sieur des Yveteaux, né en 1567 au château de la Fresnaye, près Falaise, mort le 9 mars 1649. C'est un des petits poètes du xvii<sup>e</sup> siècle dont on s'est, de nos jours, le plus occupé, et, pour le prouver, il nous suffira de citer les notices de MM. Viollet-le-Duc, J. Pichon, Blanchemain, Rathery, J. Travers. On avait déjà bien des renseignements sur ce singulier personnage (*Historiettes* de Tallemant des Réaux; *Origines de Caen*, de Huet; *Mélanges de Vigneul-Marville*; *Parnasse françois*, de Titon du Tillet. *Bibliothèque françoise*, de l'abbé Gouget, etc.).

<sup>2</sup> Balzac veut sans doute parler de ce grand jardin « que possédait Vauquelin auprès de sa maison située dans la rue des « Marais, au faubourg Saint-Germain, vers « les Petits Augustins. » Voir, sur ce jardin, le commentaire de M. Paulin Paris (t. IV de son *Tallemant des Réaux*, p. 355).

<sup>3</sup> Le copiste a écrit *housteau*, mot qui n'existe pas. Faut-il lire *housseau*, qui serait un diminutif inconnu jusqu'ici du mot *housse*, nom ancien d'une couverture que les paysannes mettaient sur la tête et sur

les épaules, pour se défendre de la pluie et du froid? Le *housseau* de Balzac aurait été « le chapeau de paille doublé de satin couleur de rose » décrit par Vigneul-Marville. Peut-être tout simplement Balzac avait-il écrit *chapeau*! Huet assure, du reste, que le costume de son compatriote n'était pas aussi fantaisiste que l'on a bien voulu le dire, et sa coiffure notamment, d'après le grave auteur, consistait, « pendant les chaleurs de « l'été, » en « un chapeau de paille couvert de « satin noir pour la légèreté. » N'oublions pas de signaler encore une autre version, celle de Tallemant des Réaux, qui prétend (p. 343) que Vauquelin parut devant M<sup>me</sup> de Rambouillet avec « un chapeau de peaux de « senteur. »

<sup>4</sup> Tallemant dit (p. 343) que, la première fois que M<sup>me</sup> de Rambouillet vit Vauquelin, « il avoit des chausses à bandes, comme « celles des suisses du Roy, rattachées avec « des brides; des manches de satin de la « Chine, un pourpoint, etc. »

<sup>5</sup> *Chapelets*. Le copiste appelle *patenottes* le bizarre ornement enroulé autour du cou de Vauquelin. Tallemant parle tout simplement (p. 343) d' « une chaisne de paille à « son cou. »

<sup>6</sup> Voir Tallemant, p. 342.

cinq ans<sup>1</sup>; c'étoit le souhait de messer<sup>2</sup> Tibulle, qui disoit à la figure de sa maistresse :

Te teneam moriens deficiente manu<sup>3</sup>.

Depuis quelque temps le messenger d'Angoulesme part tous les huit jours de Paris; mais la grosse teste<sup>4</sup> ne sçait rien et ne se veut enquérir de rien. *Per Dio santo!* je n'en dis pas davantage; mais c'est un faquin qu'à la fin j'abandonneray, et qui ne tient plus à vostre amy que par vostre protection.

J'ay leu une partie du livre que vous me promettez. En certains endroits il m'a donné du plaisir; en d'autres il m'a fait peur, mais partout il m'a causé de l'admiration. *Et hæc serio et ex animo tibi dicta sunt.* Vostre héros est donc *bellandi fandi que potens*, et fait honneur à nostre mestier. *Peribit inter nos hoc arcanum;* mais je ne laisseray pas de *gaudere in sinu*, et de me glorifier d'estre vaincu par un prince, en un art qui m'a donné quelque gloire<sup>5</sup>,

Si, præstans Capelane, velim tibi credulus esse.

Je n'avois garde de vous rien mander de la lettre qui est à la suite de la dissertation, ayant fait sçavoir, il y a desjà longtems, à Rocolet,

<sup>1</sup> Quelques-uns ont cru que celui que l'abbé de Chaulieu surnomma « la gloire de nostre aage et l'Épicure de son temps » ne se convertit jamais, Saint-Évremond et Vigneul-Marville, par exemple. Mais Huet a dit : « Il répara le scandale du sonnet licencieux qu'on a cité, lorsque, approchant de la fin de sa vie, touché d'une sincère pénitence, il en fit un autre plein de sentimens véritablement chrétiens et partant d'un cœur humilié et contrit. » Le premier sonnet est beaucoup plus connu que le second : on le retrouve jusque dans l'article (non exempt d'erreurs) que M. Éd. de Manne

a donné sur Vauquelin au tome XLV de la *Nouvelle Biographie générale*.

<sup>2</sup> Le copiste, oubliant que Balzac s'amuse souvent à employer l'expression *messer*, a écrit *mesler*.

<sup>3</sup> Lib. I, Elegia prima, v. 60.

<sup>4</sup> La *grosse teste* est l'infortuné Rocolet. Jamais imprimeur n'a été autant maudit par un auteur.

<sup>5</sup> Quel pouvait être cet ouvrage alors manuscrit et resté probablement toujours manuscrit composé par le héros de Chapelain? Le secret confié à Balzac n'a été que trop bien gardé.

que je ne désirois pas qu'au titre mesme de la dissertation<sup>1</sup> on mist le nom de Huygens<sup>2</sup> ny celuy de Heinsius<sup>3</sup>. Quand il aura violé en cela mes ordres, l'inconvénient ne sera pas grand, et nous remettrons à une aultre fois à effacer les noms odieux.

Vous trouverez dans ce paquet deux coppies de mon ancien remerciement à M. Guyet<sup>4</sup>, l'une pour vous, l'aultre pour nostre très-cher.

<sup>1</sup> *Dissertation sur une tragédie intitulée : HERODES INFANTICIDA*. C'est, dans les *OEuvres diverses*, le septième discours, et, dans le tome II des *OEuvres complètes*, la troisième des *Dissertations critiques* (p. 530).

<sup>2</sup> Le copiste a écrit *Huggeus*. La dissertation est adressée « A Monsieur Huygens de « Zuylichem, conseiller et secrétaire de Mon- « seigneur le prince d'Orange. » Constantin Huygens, né en 1596, mort en 1687, fut à la fois célèbre comme littérateur et comme homme d'État. Il fut lié non-seulement avec Balzac, mais encore avec Descartes et avec Corneille. On a de lui une curieuse autobiographie : *De vita propria sermones*. Voir, avec un excellent article de Bayle (au mot *Zuylichem*), une bien flatteuse lettre que lui écrivit Balzac, le 10 mars 1632 (p. 157). Pour d'autres lettres, voir pages 172, 407, 487, etc. Nous signalerons encore une lettre du 2 juillet 1641, sur Huygens, à M<sup>r</sup> de Couvrelles (p. 501). On y voit que Huygens avait pris pour devise le mot *constanter*.

<sup>3</sup> Heinsius (Daniel), dont M. Ernest Grégoire a très-bien résumé la vie et indiqué les travaux dans la *Nouvelle Biographie générale*. Nous n'avons pas besoin de dire que son nom revient bien souvent dans les lettres de Balzac, par exemple page 219, où nous lisons, sous la date du 5 décembre 1634 : « Je ne suis pas le seul qui vous regarde « avec vénération assis dans le throsne de « Scaliger et donnant des loix à toute l'Eu-

rope civilisée... La lumière de vostre doctrine esclaire plus d'un peuple et plus d'un « pays. » Heinsius trouva les éloges de Balzac insuffisants. Celui-ci, dans une lettre à Chapelain du 22 août 1637, se plaint (p. 750) de l'injuste mécontentement du docte Hollandais, lui reproche son « humeur « sauvage, » mais ajoute pourtant : « Je le « tiens pour un des grands hommes des der- « nières siècles, poète, orateur, philosophie, « critique, etc. » N'oublions pas de citer une lettre latine de Heinsius à Balzac (p. 444 du tome I des *OEuvres complètes*).

<sup>4</sup> Sur François Guyet, né à Angers en 1575, précepteur du futur cardinal de La Vallette, prieur de Saint-Andrade (près de Bordeaux), mort à Paris le 12 avril 1655, voir Tallemant des Réaux, Huet, Moréri, Bayle, Charles Nodier (*Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, p. 380). Voir aussi le *Menagiana*, où les vers latins de Guyet sont fort vantés (édition de 1715, t. I. p. 316; t. II, p. 237). La vie de Guyet a été écrite en latin (1657, in-12) par Portner, qui l'appelle *vir acutissimi ingenii*. Balzac l'a souvent loué dans ses lettres, soit en lui écrivant directement (*A Monsieur l'abbé Guyet*, p. 669), soit en écrivant à ses amis (p. 346, 366). Il l'a aussi choisi pour sujet d'un petit poème latin (tome II, seconde partie, page 14) : *De hypercritico Galeso, ad Egidium Menagium, ludus poeticeus*.

Il y a des endroits remplis et des vers ajoutés qui, à mon avis, ne vous desplairont pas. Si je n'estois extrêmement pressé par le courier, vous auriez encore une Silve que je viens d'achever pour M<sup>r</sup> d'Avaux<sup>1</sup>. Je la vous promets pour l'autre ordinaire et demeure, Monsieur, de toute mon âme, vostre, etc.

Je prendray grand plaisir à faire impurement un volume de lettres *ad Pomponium Atticum*, quand ce ne seroit que pour faire voir deux ou trois endroits où il est parlé de vostre ou de nostre héros, pour parler plus purement :

Namque erit ille mihi semper Deus<sup>2</sup>.

Je vous supplie de me mander de quelle grosseur sera la dissertation de M. Saumaise<sup>3</sup>. Je vous ay escrit au long par les deux derniers couriers. Aymez-moi bien tousjours, mon très-cher et très-aymable Monsieur. Le redoutable Guyet s'est autrefois meslé de censurer Pétrarque et *Hetruscos* et *Romulidas*. C'est pourquoy j'en dis mon petit mot dans le poème, et, s'il vous plaist, on mettra *Galesus* en la place de *Guietus*, etc.

<sup>1</sup> Dans la seconde partie du tome II des *Œuvres complètes*, on trouve (p. 6) une pièce de vers *Ad illustrissimum comitem Claudium Memnium, summum sacri ærarü præfectum, Regis Christianissimi extraordinarium in Germaniam legatum*. Cette pièce, dans les *Œuvres diverses*, suit le *Discours présenté à la Reyne régente*.

<sup>2</sup> VIRG. *Bucol.* Ecloga 1, v. 7.

<sup>3</sup> On voit combien Balzac se préoccupe du secours que Saumaise devait lui appor-

ter par sa dissertation apologétique. Citons ici le *Menagiana* (t. I, p. 312) : « Je priai M. Saumaise de prendre sa défense contre ceux qui écrivoient contre lui. Il fut si content de ce que je lui avois procuré un défenseur d'une si haute réputation, qu'il me dit un jour en me remerciant : *Non homini, sed scientiæ deest quod nesciuit Salmasius*. On ne peut rien dire de plus spirituel et en même temps de plus flatteur. »

## XI.

Du 9 novembre 1643.

*O beate tu*, d'avoir passé quatre jours avec l'illustre Julie<sup>1</sup>; et celui qui s'escria aultrefois, voyant la princesse de Sulmone, *Ave, Regina cœlorum*<sup>2</sup>, diroit bien aujourd'huy à celle-cy : *pluris est unus dies in atriis tuis*<sup>3</sup>. Si vous ne vous souvenez du reste, demandez-le au paraphraste du Roy David, *qui omnes ejus versiculos in numerato habet*, et qui est encore plus souvent sur les bords du Jourdain que sur ceux de la Durance<sup>4</sup>. Mais pourquoy n'a-t-il point donné d'approbation au livre de nostre amy<sup>5</sup>, non plus que MM<sup>rs</sup> de Beauvais et de Lizieux<sup>6</sup>? Les Jésuites en tirent grand avantage et me sont venus dire jusques icy que ces trois sages prélats n'ont point voulu approuver une doctrine creuse et mélancholique. Il est bien vray que

<sup>1</sup> Julie-Lucie d'Angennes, marquise de Rambouillet et de Pisani, puis (13 juillet 1645) duchesse de Montausier. Née en 1607, elle avait 38 ans quand elle épousa le futur gouverneur du dauphin. Voir Tallemant des Réaux, Voiture, Fléchier, et, de nos jours, Rœderer, Walckenaër, V. Cousin, Amédée Roux, Ch. Livet, etc. Déjà, le 1<sup>er</sup> décembre 1636, Balzac écrivait à Chapelain (p. 736) : « La princesse Julie est admirable, et vous la chantez admirablement. Mais j'ay grand peur qu'elle sera cause que vous ferez une infidélité à la Pucelle d'Orléans, et que la vivante vous fera oublier la morte. »

<sup>2</sup> Tiré de l'antienne à la sainte Vierge, que l'on chante depuis complies du jour de la Purification jusqu'au jeudi saint exclusivement.

<sup>3</sup> Tiré du psaume LXXXIII, v. 10.

<sup>4</sup> Godeau (Antoine), évêque de Grasse et

de Vence. Sa *Paraphrase des Psaumes de David, en vers françois*, parut à Paris, chez la veuve Camusat, en 1648, in-4°. Il en avait déjà paru plusieurs pièces détachées (Paris, Jean Camusat, 1635, 1636, 1637, 1638, in-4°). L'ouvrage eut plusieurs éditions. Godeau, sur lequel on peut consulter Tallemant des Réaux, le *Menagiana*, Moréri, Pellisson, Nicéron, Cousin, M. l'abbé Tisserand (*A. Godeau, évêque de Grasse et de Vence*, 1<sup>re</sup> partie, in-8°, 1870), avait depuis longtemps les meilleures relations avec Balzac. Dès le 26 novembre 1631, Balzac adressait beaucoup d'affectueux compliments à ce cousin de Conrart (p. 263). Voir les autres lettres des pages 179 (10 mai 1632), 532 (12 avril 1639), etc.

<sup>5</sup> Antoine Arnauld.

<sup>6</sup> Augustin Potier de Blaneménil et Philippe Cospéan, dont il a été déjà parlé dans de précédentes lettres et de précédentes notes.

j'ay remarqué en nostre apostre <sup>1</sup> une extrême aversion pour le prophète nouvellement décédé <sup>2</sup> et que plusieurs fois il m'en a parlé comme d'un animal purement imaginatif et sujet à la maladie de Bellerophon <sup>3</sup>? Or est-il, Monsieur, que tout le monde croit qu'il est le Dieu qui a inspiré la Sibille ou le Socrate que Platon a débité, pour parler toujours <sup>4</sup> M<sup>r</sup> d'Espesses <sup>5</sup>, *sed de perfectissimo opere alias*, et de toute cette excellente famille, si fertile en capitaines, poètes, orateurs, théologiens, *et cætera* <sup>6</sup>.

Je vous rends mille graces, Monsieur, de la continuation de vos soins, soit pour la correction de mon livre, soit pour la vraye <sup>7</sup> et agréable peinture que vous me faistes de nostre cour. M<sup>r</sup> l'Archevesque de Toulouse <sup>8</sup> pourroit bien estre historien suspect, s'il escrivoit la vie du cardinal mort, mais il est véritable de ce qui se passa chez celuy qui vit, et personne ne peut mieux sçavoir que luy une aventure qui arriva en sa présence.

<sup>1</sup> Balzac a souvent donné ce titre à Philippe Cospéan. Mais il semble qu'ici l'expression *nostre apostre* se rapporte à l'évêque de Grasse.

<sup>2</sup> Ce prophète était l'abbé de Saint-Cyran, qui venait de mourir quelques jours auparavant (11 octobre).

<sup>3</sup> Le copiste a écrit *Bellerophane*, nom inconnu de toute l'antiquité. Balzac fait ici évidemment allusion à ces vers d'Homère (*Iliade*, chant VI) qui nous montrent Bellérophon devenu « odieux à tous les immortels, errant seul dans les champs d'Alée, « dévorant son âme et fuyant les sentiers « fréquentés par les humains. » La maladie de Bellérophon était donc une sorte de mélancolie farouche.

<sup>4</sup> C'est-à-dire à la façon de M. d'Espesses.

<sup>5</sup> D'Espesses, appelé par le copiste d'Espesses, était Charles Faye, seigneur d'Espesses ou d'Espeisses, fils de l'illustre

président et ambassadeur Jacques Faye, seigneur du même lieu. Voir, dans la seconde partie du tome II des *OEuvres complètes* (p. 12), deux lettres de Balzac à M. d'Espesses, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et privé, l'une du 26, l'autre du 27 novembre 1636. D'Espesses fit en l'honneur de l'Académie française des vers qui furent présentés à cette compagnie, le 19 juin 1634, par Cerisy et Desmarets. Voir principalement sur ce personnage les *Histoires* de Tallemant des Réaux et les *Lettres* de Guy Patin. Ce dernier annonce sa mort le 5 mai 1638, et, à cette occasion, le proclame « fort savant. »

<sup>6</sup> Sur la famille Arnauld, depuis son origine jusqu'en plein xvii<sup>e</sup> siècle, on trouvera les plus exacts et les plus intéressants détails dans *Port-Royal* (t. I, p. 53 et suiv.).

<sup>7</sup> Le copiste a mis *vaine*.

<sup>8</sup> Charles de Montchal. Voir la lettre VIII et les notes qui l'accompagnent.

Vous trouverez dans ce paquet la Silve que je vous promis par le dernier ordinaire, et j'ose me promettre que vous ne la trouverez pas mauvaise. Elle demande la paix et l'extermination de la Maltôte, cette chère fille de feu Bullion<sup>1</sup>, et pire que la fatale Céléno, qui fait tant de ravages dans le troisième (livre) de l'*Énéide*<sup>2</sup>.

Je viens de dicter un billet pour nostre incomparable M<sup>r</sup> Voiture, que vous me ferez la faveur de luy donner avec la Silve<sup>3</sup>.

J'ay receu les despesches du petit il y a longtemps, mais je ne luy fis point de response, parce qu'il me mandoit qu'il partoit pour la campagne; les trois mois expirent dans quinze jours. Je vous prie, Monsieur, qu'il ne perde pas un moment de temps, et, si vous jugez à propos de luy faire quelque nouvelle gratification pour l'avancement de l'affaire, ne me consultez point là dessus, car vous pouvez tout sans me consulter.

J'attends ce soir le paquet que Rocolet a donné au messenger d'Angoulesme et j'ay grande impatience de voir les livres que vous m'envoyez. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Je vous conjure, Monsieur, de faire sçavoir au vray si le dernier paquet qui a esté porté au logis de Flotte, a esté envoyé à M<sup>r</sup> Mainard. Il m'estoit important et je serois fâché qu'il se fust perdu.

<sup>1</sup> Claude de Bullion, sieur de Bonelles, surintendant des finances en 1632, mort le 22 décembre 1640. Balzac ne l'a pas calomnié. Le cardinal de Richelieu, dans un mémoire du 10 janvier 1639, publié par M. Avenel (*Lettres*, t. VI, p. 271-272), exprimait le vœu que Bullion, qui était en quelque sorte son *enfant gâté*, fût un jour aussi opulent au ciel qu'il l'était en terre. Si l'on voulait d'autres témoignages contre Bullion, on n'aurait qu'à consulter les *His-*

*toriettes* de Tallemant des Réaux (*passim*).

<sup>2</sup> . . . . . Strophades Graio stant nomine dictæ,  
Insulæ Ionio in magno: quas dira Celæno,  
Harpyiæque colunt aliæ, etc.

(V. 211 et seq.).

<sup>3</sup> La Silve consacrée à glorifier Claude de Mesmes, comte d'Avaux, devait d'autant plus intéresser Voiture, que ce grand seigneur, après avoir été son condisciple, fut son protecteur et son ami.

## XII.

Du 15 novembre 1643.

Monsieur, J'ay receu dans un mesme paquet le livre *De la fréquente communion*, un exemplaire de la *Vie de Mamurra* et une tragicomédie de M<sup>r</sup> Colletet<sup>1</sup>, accompagnée d'une de ses lettres en date du 3 ou 4 du mois passé, ce que je vous particularise de la sorte affin de me justifier auprès de ce cher amy, qui m'accuseroit peut-estre de la faute de mon libraire, et auroit sujet de trouver estrange que j'eusse gardé si longtemps le beau présent qu'il m'a fait avec autant de secret que si je le luy eusse desrobé. Quand j'auray achevé une si agréable lecture, je lui en tesmoigneray mon sentiment et mon ressentiment<sup>2</sup> tout ensemble, affin de parler Lipse en françois, et cependant, Monsieur, si vous le voyez à l'Académie ou ailleurs, vous me ferez bien la faveur de l'asseurer de la continuation de mon service et de la parfaite estime que je fais de ce que j'ay desjà veu.

Mais, au reste, que dites-vous de la fatale vecordie de Rocolet, à laquelle il a ajousté nouvellement je ne sçay quoy encore de plus mauvais, puisque plusieurs exemplaires distribués ont esté réduits à un seul et qu'ainsy il a fait ses largesses à mes despens de la chose du monde que je trouve la plus belle en son genre? En effet, Monsieur, Licinius imprimé me paroist encore plus honneste homme et plus agréablement sçavant que Licinius manuscrit, et toutes les satyres

<sup>1</sup> C'était *Cyminde*, tragi-comédie que Pellisson, dans sa liste par ordre chronologique des œuvres imprimées de Guillaume Colletet, place entre un *Recueil de poésies* qui parut en 1642, et la traduction du latin de Scévole de Sainte-Marthe des *Éloges des hommes illustres*, qui parut en 1644.

<sup>2</sup> On sait que *ressentiment* voulait dire alors, dans un sens très-favorable, sentiment renforcé, redoublé. Chapelain (Lettre

à Mainard, écrite en août 1634, *apud Livet*, t. 1, p. 363) disait, quelques années auparavant : « Nous lûmes à l'Académie les termes honorables avec lesquels vous parliez d'elle, et fûmes ouïs avec ressentiment de tous. » Racine est le dernier de nos grands écrivains qui ait employé le mot *ressentiment* pour exprimer le souvenir reconnaissant des bienfaits.

des docteurs bataves n'approchent point du mérite de cette ingénieuse composition. Quand on la réimprimera, il faudra mettre avec elle la *Métamorphose du perroquet*<sup>1</sup> et prier cependant l'admirable auteur de ces belles choses d'exercer son urbanité<sup>2</sup> sur quelque autre matière qu'il choisira, ou que vous choisirez tous deux ensemble.

Je croyois M<sup>r</sup> de Saumaise en Hollande il y a longtemps, me fondant sur les termes exprès de vos lettres, qui ne me parloient que de huit à dix jours pour le plus qu'il devoit séjourner à Paris; et, par conséquent, je remettois mon compliment après la publication de la diatribe, afin qu'il fust plus juste et plus régulier. Néanmoins, puisque vous jugez à propos que je le datte du mois d'octobre, et que vous me permettez de le faire court, vous le trouverez dans ce paquet et le donnerez à nostre excellent ami pour le commenter à sa façon.

Par le dernier ordinaire je vous envoyai un *Protreptique*<sup>3</sup> à M<sup>r</sup> d'Avaux. Depuis, l'ayant retouché, comme vous verrez par plusieurs notables changemens, je vous prie, Monsieur, que les deux premières copies soient jettées au feu et qu'une de celles que je vous envoie aille en Allemagne avec le passeport de M. Voiture, *si hoc quaecunque est, possit à Diva Pigrilia impetrari*.

Vous m'avez fait très-grand plaisir d'estimer mon *Élégie* et de

<sup>1</sup> C'est-à-dire la *Métamorphose du pédant parasite en perroquet*, *Gargili Macronis parasito-sophistæ Metamorphosis*. Ce petit poëme latin parut à la fin de 1643 (in-4°). pour reparaitre en 1652 et en 1715.

<sup>2</sup> M. V. Cousin (note de la page 123 de la *Jeunesse de Madame de Longueville*) prétend que le mot *urbanité* est de Balzac. Le *Dictionnaire de Trévoux*, dans une petite dissertation sur ce mot, assure, au contraire, que Balzac, loin de l'avoir créé, le tolérait à peine: «Balzac disait que nous nous y accoutumerions lorsque l'usage aurait mûri «parmi nous un mot de si mauvais goût,

«et corrigé l'amertume qui s'y trouve. Mé-  
«nage, qui le protégeait, avouait qu'il en  
«faut user sobrement. . . »

<sup>3</sup> Je ne trouve ce mot dans aucun dictionnaire. Balzac aurait-il été le premier à franciser le mot *Protrepticus*? Voir la définition du poëme qui, chez les anciens, portait ce nom, dans la *Poétique* de Jules-César Scaliger (liv. III, chap. 105). Il y avait un *Protrepticus* dans Ennius (voir Patin, *Études sur la poésie latine*, t. II, p. 78). Le *Protreptique* d'Avaux est la pièce déjà indiquée dans une note de la lettre 10.

l'estimer sérieusement et en termes efficaces, ainsy que vous avez fait, et ainsy que font ceux qui sont persuadés de ce qu'ils disent. Après cela, je disputeray le rang au Romain Callimachus, c'est le nom que Properee lui-mesme se donne<sup>1</sup>; et, si ce malheureux proverbe de *Una hirundo non facit ver*<sup>2</sup> ne rabbatoit ma vanité, elle me porteroit au dessus d'Ovide, que j'estime le roy de l'Élégie, n'en déplaise au tyran Guyet qui aultrefois luy a voulu tant de mal<sup>3</sup>.

Si vous ne faites une terrible réprimande à Rocolet, je feray quelque chose de pis, et il me sera plus qu'ethnique et publicain, tant j'ay sujet de me plaindre de ses continuelles bévues et de son insupportable négligence. Où en serois-je maintenant, Monsieur, si j'avois fait estat assuré de présenter mon livre à la Reine immédiatement après la St Martin?

Si le père Hercule est de retour à Paris, mandez le-moy affin que je luy escrive, c'est à dire que je face une mauvaise response à une très-bonne lettre que j'ay receue de luy<sup>4</sup>. C'est le vray Hercule Musa-

<sup>1</sup> Ut nostris tumefacta superbiat Umbria libris,  
Umbria Romani patria Callimachi.

(Lib. IV, Carmen I : *Roma*, v. 63, 64.)

<sup>2</sup> Ce gracieux proverbe était venu de la Grèce en Italie : il est déjà cité par Aristote. Ronsard a dit :

Le printemps ne se fait d'une seule arondelle.

<sup>3</sup> Les trois poètes favoris de Guyet étaient Térence, Horace et Virgile (lettre de Balzac du 28 octobre 1644, p. 669). Ménage possédait les corrections de Guyet sur Ovide. (Voir ce qu'en dit le *Menagiana*, t. III, p. 141.)

<sup>4</sup> Hercule Audiffret, supérieur général de la congrégation de la Doctrine chrétienne, né à Carpentras en 1603, mort à Paris en 1659. Il fut oncle et maître de Fléchier. l'évêque de Nîmes. Voir sur le P. Hercule, qui passait pour un des meilleurs orateurs de son temps, les *Mémoires de*

*Trévoux* de novembre 1711, l'*Histoire de Fléchier*, par l'abbé Delacroix (1865, p. 5 et 9), etc. Balzac était en correspondance avec le R. P. Hercule. Le 15 décembre 1643, il lui écrivait (p. 515) : « Pour moy, je révère « à tel pinct vostre vertu, que, s'il m'estoit « permis, je jurerois volontiers par Hercule. « et dirois *me Hercule*, aussi bien que le car- « dinal Bembe et que le cardinal Sadolet. » Le 14 juillet 1646, il lui écrivait bien sagement (p. 566) : « Sortons du langage « figuré, de peur de tomber dans le galima- « tias, qui luy est si proche. » Dans une lettre à Conrart du 2 septembre 1650, Balzac disait (p. 885) : « Mille baise-mains de « ma part à nostre tout bon et tout sage « Père Hercule. Dites-luy, s'il vous plaist. « Monsieur, que j'ay grande confiance en ses « prières, et que je le conjure de se souvenir « de moy à l'autel. »

gète<sup>1</sup>, et vous sçavez ce qu'en dit Eumenius en sa harangue *pro instauratione scholarum*<sup>2</sup>.

Nostre volume de lettres, ainsy lardé de latin, aura plus de conformité avec celui de Cicéron, qui n'est guères moins lardé de grec, et la bigarrure n'en sera pas désagréable à ceux qui auront connoissance des deux langues.

Je viens de lire dans une lettre ces mots : « Le Cardinal Mazarin est devenu pasle et resveur estrangement et ne parle presque plus. » J'attends là dessus un mot d'avis et vous supplie de me mander s'il ne songe point à la retraite<sup>3</sup> et si je ne perdrois point une vingtaine de lignes que je désirerois dire de luy.

Je suis sans réserve, Monsieur, vostre, etc.

Il n'y a pas moyen d'obtenir une demy heure du courrier qui va partir, et mon copiste, qui s'est amusé ailleurs, en auroit besoing pour escrire la lettre que je pensois vous envoyer. Ce sera pour le premier ordinaire, celui, Monsieur, qui part dans trois jours d'icy et qui arrive le mercredi à Paris. Je vous enverray par la mesme voye d'autres copies de mon dernier poëme, car ces deux ne me semblent pas assez bien escrites. Que je sçache, je vous supplie, si mon dernier paquet à M. Mainard luy a esté envoyé.

<sup>1</sup> Il est inutile de rappeler ici la légende qui attribuait à Hercule, le grand civilisateur, l'introduction des lettres, et qui lui avait valu l'honneur de partager avec Apollon le titre de conducteur des Muses.

<sup>2</sup> *Panegyrici veteres opera et studio Beati Rhenani* (Bâle. 1520, in-4°, p. 290). Voir, sur le rhéteur gaulois et sur sa harangue en faveur du rétablissement du collège d'Autun, prononcée en 296 ou 298, l'*Histoire littéraire de la France* par les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (t. I, seconde partie, p. 44-49), l'*Histoire littéraire de la France avant Char-*

*lemagne*, par M. J. J. Ampère (2<sup>e</sup> édition, t. I, p. 203-204), etc.

<sup>3</sup> Chapelain, s'il était bien informé, dut répondre à Balzac que Mazarin, encore plus amoureux du pouvoir que d'Anne d'Autriche, ne songeait nullement à la retraite. Les événements du mois de septembre précédent (emprisonnement du duc de Beaufort à Vincennes, éloignement du duc de Vendôme, du duc de Mercœur, de l'évêque de Beauvais, de l'incorrigible duchesse de Chevreuse, etc.) avaient, à l'intérieur, non moins consolidé la position du cardinal-ministre que ne l'avaient fait, à l'extérieur, les brillantes victoires du duc d'Enghien.

## XIII.

Du 19 novembre 1643.

Monsieur, je vous escrivis au long il y a trois jours et vous envoie aujourd'huy le compliment qui ne put pas estre copié à temps. J'ay quelque opinion què vous ne le trouverez pas mauvais. Il est, ce me semble, de ma plus belle manière; et, s'il y a de la galanterie *in regione Pedana*<sup>1</sup>, peut estre que le *summum rerum judicium*. . . mais j'en ay trop dit, et c'est de vous, Monsieur, de qui je dois apprendre ce qui en est.

Que le livre de M<sup>r</sup> Arnauld est un sçavant, sage et éloquent livre! Il me paroist si solide, et si fort de tous costés, que je ne pense pas que tout ce qu'il y a de machines dans l'arsenac<sup>2</sup> de la Société en puisse esgratigner une ligne. Je dis davantage, il donneroit de la jalousie au Cardinal du Perron ressuscité<sup>3</sup>, si la gloire de l'Église ne lui estoit plus chère que la sienne propre. J'en parle de cette sorte à nos bons amys les Révérends Pères; et, quoy que j'aye plus besoin qu'homme du monde de douceur et d'indulgence, en cette occasion, je suis pour celuy qui me menasse de la foudre, contre ceux qui ne me promettent que de la rosée<sup>4</sup>. Obligez-moi, Monsieur, de luy rendre

<sup>1</sup> *In regione Pedana*. C'est là que Marcus Licinius fait naître son Mamurra (p. 49 du tome I du Recueil de Sallengre).

<sup>2</sup> M. Littré a cité, dans le *Dictionnaire de la langue française*, quelques lignes de Ménage très-favorables à la forme *arsenac*. Ménage invoque précisément l'autorité de Balzac, qui a toujours écrit *arsenac* comme l'avaient fait Rabelais et Clément Marot. Au contraire, Amyot, Mainard, Vaugelas, ont préféré la leçon *arsenal*, qui fut définitivement adoptée après que Pascal s'en fut servi dans les *Provinciales*.

<sup>3</sup> Balzac avait la plus haute estime pour le talent du cardinal Du Perron. Dix fois,

il a rendu à ce prélat un hommage des plus flatteurs. C'est ainsi qu'à la page 135 du tome I il l'appelle « grand cardinal, qui a triomphé de tous les esprits du monde. . . » C'est ainsi encore que, dans les *Dissertations critiques* t. II, p. 529), il célèbre son entraînant éloquence et cite, un des premiers, ce mot si souvent répété du pape Paul V : « Dieu veuille inspirer l'homme que je voy, car il est asseuré de nous persuader ce qu'il luy « plaira. » Balzac, comme il le rappelle avec fierté (p. 388 du tome I), avait, dans sa jeunesse, connu le cardinal Du Perron.

<sup>4</sup> Il me semble que les terribles ana-

mille très-humbles remerciemens de ma part de l'honneur qu'il m'a fait de me juger digne d'un de ses présents.

Je vous écris d'une main gelée et avec une très-mauvaise plume, *per quam non licet ulterius progredi.*

Je suis, Monsieur, etc.

Je seray bien aise que M<sup>r</sup> Bourbon voye la Silve que j'envoye à M<sup>r</sup> d'Avaux, son ancien disciple. Il seroit bon aussy que M<sup>r</sup> le président Le Bailleur<sup>1</sup> en heust<sup>2</sup> une coppie, et qu'elle luy fut présentée par une main agréable. Je vous conjure, Monsieur, de vouloir chercher cette main.

AIV.

Du 23 novembre 1643.

Monsieur, Vous estes certes bien agréable dans vostre premier article, quoy que vous luy ayez dit des injures, après l'avoir fait : et ce libraire massif, son Parménion<sup>3</sup>, les lettres couvées et grassouillettes,

Quæque satis per se pinguem redolere Minervam  
Nostra solent, nullo quamvis fœdante profano.

m'ont plu extraordinairement. J'ay conclu pourtant de cet article que

thèmes du jansénisme et que les complaisances infinies de certains casuistes de la compagnie de Jésus ne pouvaient guère être plus heureusement caractérisés. M. Sainte-Beuve, citant ce passage (depuis : *Que le livre de M. Arnauld est un savant, sage et éloquent livre!*), d'après l'ouvrage du P. Quesnel, que j'ai mentionné dans une note de l'*Avertissement*, dit trop malicieusement (*Port-Royal*, t. II, p. 68) : « Ô Antithèse, ô Trope, que me veux-tu? »

<sup>1</sup> Nicolas Bailleur ou Le Bailleur, successivement conseiller au Parlement, maître

des requêtes, ambassadeur en Savoie, président au grand Conseil, lieutenant civil de Paris, prévôt des marchands, président à mortier au Parlement, chancelier de la reine, enfin (1643) surintendant des finances. Il mourut en 1652. Voir, sur ce personnage, les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, les *Mémoires* du cardinal de Retz, ceux de M<sup>me</sup> de Motteville, ceux de Montglat, les *Lettres* d'Arnauld d'Andilly, etc.

<sup>2</sup> Le copiste a écrit *veust*.

<sup>3</sup> Le copiste a écrit *Parmenon*.

vous recevez mes paquets quand on vous les porte, mais que vous ne les envoyez jamais quérir : et moy, Monsieur, je vous apprens que j'irois au devant des vostres jusqu'à Poitiers et courrois après eux jusqu'à Bourdeaux, si je ne les pouvois avoir aultrement. Vous et moy avons rayson, et n'en parlons plus.

Je viens à vostre second article, dans lequel m'est apparu encore très-agréablement le spectre voisin de la Charité :

Seu Faunus, dubii sciens futuri  
Barbatus, Capripesque, Cornigerque,  
Seu malit pater Incubus vocari;  
Ille senex <sup>1</sup>, olidos vincens pruritibus hircos,  
Lampsacio <sup>2</sup> haud multum castior ille Deo.

Que je sçache, s'il vous plaist, si la nymphe de ce faune est jeune ou vieille <sup>3</sup>, et si, après le sousris dont vous me parlez, la Reine n'envoya point chez luy, pour l'exorciser, une légion de Missionnaires, voire mesme leur grand patriarche, Mr Vincent, conseiller de conscience de Sa Majesté <sup>4</sup>. Ce bon homme est un des restes de la Cour paillardie, et un des nourrissons de Mr Des Portes, de la religion duquel il est dit dans le Catholicon : « Aussy athée que le poète de l'Amirauté <sup>5</sup>. »

Vous m'avez régalé d'un présent inestimable; je parle du poème de Mr Ferramus <sup>6</sup>, que j'ay desjà leu une douzaine de fois et tousjours avec

<sup>1</sup> Nicolas Vauquelin de La Fresnaie. alors âgé de soixante-quinze ans.

<sup>2</sup> Le copiste a écrit : *Lamphario*.

<sup>3</sup> Cette nymphe était-elle la Du Puis, joueuse de harpe, que Vauquelin aima jusqu'à son dernier jour? (Voir Tallemant, déjà cité.)

<sup>4</sup> Saint Vincent de Paul, qui institua, en 1625, la communauté des prêtres de la Mission, et qui, après avoir assisté Louis XIII dans ses derniers moments, avait été nommé par la reine régente membre du conseil de conscience pour la direction des affaires ecclésiastiques. Voir l'excellent livre de

M. l'abbé Maynard (*Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence*, 4 vol. in-8°, 1860).

<sup>5</sup> « Athéiste et ingrat comme le poète de « l'Admirauté. » (SATYRE MÉNIPPÉE, p. 9, édition de Ch. Labitte.) Sur les sentiments peu religieux de Desportes, voir encore la notice de M. Alf. Michiels déjà citée, p. LX, LXI. On a une bien louangeuse élogie de N. Vauquelin sur les œuvres de M. Desportes (p. 5-9 de l'édition de M. Michiels).

<sup>6</sup> Charles Ferramus, dont le nom manque à tous nos dictionnaires biographiques, était un avocat au Parlement de Paris qui

un nouveau plaisir. *Pro duobus versiculis, multa cum laude et dignitate nominis mei additis illi heroum pari, quibus verbis gratias agent, non reperio : ita me plus illi debere sentio quam quod declarare sermone ullo possim : tu qui omnem dicendi artem mirabiliter tenes, promitto, si me amas, de tua illa uberrima suavissimaque facundia, aliquod genus verborum, ad hanc rem idoneum, eique pro me gratias quam potes maximas et quam amplissimas agito. Quod si etiam alterum ejus poema brevi ad nos miseris, tibi omnia secundum illum debebo.*

Sans avoir vu la Harangue de nostre Prince, gouverneur de Normandie<sup>1</sup>, j'en fais bien plus d'estat que de celle du Mareschal gouverneur de Languedoc<sup>2</sup>, quoy que je ne pense point qu'il faille accuser ce dernier de toutes les belles similitudes qu'il a récitées; la récitation estant, à mon advis, la seule part qu'il ait eue en sa harangue.

Je vous ay escrit par les deux ordinaires de la semaine passée, et vous ay envoyé par le dernier mon compliment pour M<sup>r</sup> Saumaise. Ce compliment, et les louanges que je luy donne dans mon discours de

mourut vers 1653 ou 1654. (*Mémoires de l'abbé de Marolles*, t. I, p. 362.) Il naquit à Boulogne-sur-Mer. Outre la pièce : *Marcini parasito-grammatici Ημέρια* (ou la Journée de Moutmaur), on a de lui une élégie latine sur la mort de Pierre Dupuy (Paris, 1652, in-4°), une épigramme latine sur les *Origines françaises* de Ménage, etc. Ménage, dans ces mêmes *Origines*, a cité (aux mots *Ahan* et *Flegard*) les commentaires inédits de Feramus sur la coutume du Boulonnois. Voir encore de Ménage la 18<sup>e</sup> et la 34<sup>e</sup> de ses épigrammes dans l'édition de Wetstein. Parmi les lettres latines de Roland Desmarets, frère de Saint-Sorlin, il y en a une à Feramus, où il loue beaucoup le talent de cet avocat pour la poésie, *in quo genere excellis*, dit-il. Salengre, à qui j'emprunte la plupart de ces renseignements (*Histoire de Pierre de Mout-*

*maur*, t. I, p. vi), rappelle encore ce mot de Bayle, que Feramus fut un de ceux qui écrivirent le plus malignement contre l'infortuné pédant. J'ajouterai que La Mothe-le-Vayer, dans sa XCVII<sup>e</sup> Lettre, met Feramus au nombre des amis auxquels il a eu la douleur de survivre.

<sup>1</sup> Le duc de Longueville.

<sup>2</sup> Charles de Schomberg, duc de Halluin, pair et maréchal de France. Le discours qu'il prononça le 21 octobre 1643, à l'ouverture des états du Languedoc, se trouve dans la *Gazette de France* de ladite année, p. 1005-1009. Il est souvent question du maréchal de Schomberg dans les lettres de Balzac (p. 100, 102, 815, etc.). Mais il s'agit là du père de Charles de Schomberg, Henri, qui mourut à Bordeaux le 17 novembre 1632.

l'Urbanité et dans mon second poème à M<sup>r</sup> Mainard, mériteroient bien un peu de reconnaissance dans sa Diatribe, qui pouroit estre mise à la fin et bien à propos. Non pas, Monsieur, que je ne sois sou jusqu'à la gorge de cette viande gnatonienne<sup>1</sup> et que je me soucie de ses louanges, mais quelques uns s'en soucient pour moy, et trouvent estrange que mon ennemy m'eust traité de *vir disertissimus*, et que mon défenseur n'ose pas se hasarder jusques là. De dire là dessus que c'est beaucoup de me deffendre, entre nous, Monsieur, je ne le croy pas, et me persuade que mon opinion se soustient toute seule et d'elle mesme, sans l'assistance de mon amy, lequel mesme a pris de l'extrait d'une de mes lettres que vous luy envoyastes le vray moyen de renverser toutes les objections de Heinsius. Si cette période que quelques uns demandent est ajoustée à la Diatribe, ces quelques uns seront contens; et quand cela ne seroit pas, je ne laisseray pas de demeurer extrêmement satisfait.

Les trois mois sont expirés, *velle aurem Bonarido*<sup>2</sup>, et je voudrois bien qu'il eust déjà mis entre vos mains ce que luy doit l'infidèle publicain. Puisque le massif<sup>3</sup> m'a escroqué mes *vies de Mamurra*, j'ay recours à la libéralité de nostre très-cher.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

## XV.

Du 30 novembre 1643.

Monsieur, Ce que vous m'escrivez de la très-parfaite personne<sup>4</sup> m'oste l'espérance de faire jamais son Éloge; je ne puis plus que le

<sup>1</sup> Allusion à un personnage qui fut le type du parasite dans l'antiquité, à ce Gnathon le Sicilien dont l'excessive gloutonnerie a été signalée par Plutarque en son traité : *S'il est vrai qu'il faille mener une vie cachée*.

<sup>2</sup> Balzac, impatient du retard des trésoriers non moins que du retard des im-

primeurs, conseille à Chapelain, en vian, de pincer l'oreille de Bonair, son *chargé d'affaires*. Sur l'adage *aurem vellere*, voir l'édition déjà citée du livre d'Érasme, col. 222.

<sup>3</sup> Rocolet, ainsi surnommé par Chapelain, comme on l'a vu au commencement de cette même lettre.

<sup>4</sup> Le duc de Longueville.

copier ou le paraphraser, ou le commenter, et en ce cas là Dieu veuille qu'Eustathius soit digne d'Homère<sup>1</sup>. Vous estes au lieu où se trouvent les très-parfaites personnes, et que je serois heureux d'estre cet Aubret(?)<sup>2</sup> aussy bien que vous très-humble et très-dévoit auditeur de ce jeune Chrisostoma<sup>3</sup>, *de quo in hac etiam solitudine mira nobis narrantur : designatum Parisiensium præsulem facile intelliges*. Mais mon exil ne doit point finir : je n'entendray jamais que braire des asnes, *et in æternum ad bestias damnati sumus*<sup>4</sup>.

J'ay fait tout ce que vous m'avez ordonné par vos dernières depesches, et vous envoye aujourd'huy pour M<sup>r</sup> Ferramus ma Sylve changée pour la cinquantesme fois. J'ay achevé mon discours à la Reine et suis aussy las que si j'avois ramé quinze jours. Mais il me reste encore un aultre discours à faire, et vous aurez l'un et l'autre au premier jour.

Le petit m'a escrit, et je vous prie de luy faire tenir ma response. Je voudrois bien que l'argent fut en seureté, et vous sçavez que *multa cadunt inter calicem*<sup>5</sup> et ce qui s'ensuit. J'ay failly à rendre l'âme la nuit

<sup>1</sup> Encore ce sacrilège rapprochement entre l'auteur de l'*Iliade* et l'auteur de la *Pucelle* ! Personne n'ignore que l'archevêque de Thessalonique, Eustathe, nous a laissé un *Commentaire sur l'Iliade et l'Odyssée*, qui est d'une inappréciable valeur.

<sup>2</sup> Je ne trouve nulle part la moindre trace de l'existence de cet *Aubret*, et je me demande si le copiste n'a pas mis *Aubret* pour *Abbé*. Alors tout s'expliquerait à merveille. L'abbé serait Gilles Ménage, qui avait déjà pris la soutane sans entrer dans les ordres, et qui était communément appelé l'abbé Ménage.

<sup>3</sup> Le futur cardinal de Retz, qui allait être sacré quelques jours après (31 janvier 1644) archevêque de Corinthe *in partibus*. Balzac lui écrivait, le 1<sup>er</sup> décembre 1644 (p. 509) : « Vous traitez des

« choses divines avec toute la force et toute « la dignité dont est capable l'éloquence humaine. » Dans le *Soerate chrétien* (t. II, p. 271), on trouve un grand éloge de l'éloquence de « l'abbé de Raiz » à côté d'un grand éloge de l'éloquence de saint Jean Chrysostome. Chapelain avait recommandé Ménage à Paul de Gondi, qui ne tarda pas à l'attacher à sa maison et à le combler de faveurs. (Voir *Mémoires pour servir à la vie de M. Ménage*, en tête du *Menagiana*.)

<sup>4</sup> Allusion au terrible mot que prononçait la Rome de Néron contre les martyrs : *Les chrétiens aux bêtes* ! Combien de fois la spirituelle plaisanterie de Balzac a été renouvelée !

<sup>5</sup> *Multa cadunt inter calicem supremaque labra*. C'est notre proverbe : *Il y a loin de la coupe aux lèvres*.

passée, tant ma toux a esté pressante et impétueuse. Encore à cette heure elle me tourmente et m'empesche d'aller jusqu'au bout de mon papier. Je vous demande la continuation de mon bonheur, c'est à dire de vos bonnes graces, et suis, plus que personne du monde, Monsieur, vostre, etc.

## XVI.

Du 14 décembre 1643.

Monsieur, Je ne vous escrivis point par le dernier ordinaire, et aujourd'huy je fais un effort en vous escrivant. La fascheuse chose que le rheume et l'estrange chose tout ensemble dans un corps aride comme le mien! Je brusle et me noye en mesme temps; et comment est-ce qu'il peut sortir des torrens de pituite de cet homme de brésil ou de pierre ponce<sup>1</sup>? Mais un second mal s'est venu joindre au premier, et la cholique m'a deschiré les entrailles quatre jours durant. Voulez-vous que je vous die une chose que peut estre vous ne savez pas, et que j'explique la fable au plus grand poète de nostre temps? Prométhée et Tityus avoient la cholique sans doute, et la cholique est ce vautour ou cet aigle

Immortale jecur tundens. fœcundaque pœnis  
Viscera<sup>2</sup>. . .

Vous me faites tort, Monsieur, si vous vous imaginez que je sois affamé d'éloges et de magnifiques superlatifs. Le *disertissime* Balzac se passera fort aisément de la célébration du *doctissime* Saumaise. Je ne fais le fin avec personne, et moins avec vous qu'avec tout aultre. Un amy qui vit sur ma table le commencement et la fin de la Diatribe me

<sup>1</sup> Nous lisons dans le *Dictionnaire de Trévoux* : « On dit proverbialement, d'une chose très-sèche et qui brûle aisément, qu'elle est sèche comme du bresil, qu'elle prend feu comme bresil. » Quoi de plus

sec, en effet, que le bois rouge propre à la teinture que l'on appelle *brésil*; quoi de plus sec, si ce n'est la pierre ponce?

<sup>2</sup> VIRGIL. *Eneid.* VI, 598-599.

dist ce que je vous escrivis à l'heure mesme, à quoy depuis je n'ay pas songé. Ou je ne m'entens point en odes, ou celle qui vous est adressée est très-belle. Vous m'avez extremement obligé de m'en faire part; *et tandem aliquando* il fault que les poètes changent de matière: celle de Montmaur est un peu trop rebatue et je commence à m'en ennuyer.

Ce poète de fer (*Ferratum intelligo*) est digne du siècle d'or d'Auguste et fait mieux des vers que la plupart de ceux qui ont la grande réputation de les faire bien. Je suis fasché de ce qu'il a mis Douza<sup>1</sup> au nombre des grands personnages du siècle passé, ayant à choisir parmi les Turnèbes, les Cujas, les Lipses et les Muret. Douza estoit bon homme, brave homme et gentilhomme de bonne maison, mais au reste très-misérable poète et grammairien à la douzaine. Mais que veut dire le docteur Palatin de son orateur Mareschal de France? Pense-t-il luy faire beaucoup d'honneur de croire qu'il soit autheur de la harangue imprimée dans la *Gazette*? Je connois, il y a longtemps et assez particulièrement, ledit orateur; mais, sur ma parole, croyez que sa sœur<sup>2</sup> est beaucoup plus habile et plus judicieuse que luy<sup>3</sup>. La bataille de Leucate<sup>4</sup> et quelques aultres [aventures précé-

<sup>1</sup> Jean Douza, seigneur de Norwik, qui fut gouverneur de la ville de Leyde (1574) et premier orateur de l'université de cette ville (1575), mort de la peste le 12 octobre 1604. Quelques auteurs, trop indulgents, l'ont surnommé le *Varron de Hollande*. Ses vers latins ont été imprimés, en 1586 (Leyde, in-4°), avec ceux de son fils, dont le talent et la mort furent également prématurés.

<sup>2</sup> Jeanne de Schonberg, mariée d'abord avec François de Cossé, comte de Brissac, remariée avec Roger du Plessis-Liancourt, duc de la Rocheguyon, marquis de Liancourt et de Guercheville, morte le 14 juin 1624. L'abbé Boileau (de l'Agenais) fit imprimer, en 1698, un excellent petit livre composé

par M<sup>me</sup> de Liancourt, sous ce titre : *Règlement donné par une dame de haute qualité à M<sup>me</sup>... sa belle-fille*. Voir, sur M<sup>me</sup> de Liancourt, une note de M. P. Paris (p. 5 du t. III des *Historiettes*), une note de M. Marty-Laveaux (p. 134 du tome I des *Œuvres complètes de Corneille*, dans la collection des *Grands écrivains de la France*), etc.

<sup>3</sup> Tallemant des Réaux affirme cependant (p. 52 du tome III) que Charles de Schonberg avait bien de l'esprit et qu'il écrivait bien. En revanche, M. Cousin (*Madame de Hautefort*, 3<sup>e</sup> édit. p. 105, 106) ne dit rien de l'esprit du mari de son héroïne.

<sup>4</sup> La victoire gagnée par Charles de Schonberg sur les Espagnols, près de Leucate en Roussillon, le 28 septembre 1637,

dentes] l'ont ressuscité, car je l'ay veu mort civilement, et feu M<sup>r</sup> de Blainville<sup>2</sup>, qui n'estoit pas sot, comme vous sçavez, m'ayant un jour trouvé avec luy, faillit à me battre, et me fit une grosse réprimande sur le sujet de ma bonne renommée, comme si ce commerce m'eust déshonoré<sup>3</sup>.

J'ay receu jusqu'à la trente-huitiesme feuille de mon livre; mais je n'ay pu encore les lire, et ne leur ay donné que quelques légères veillées. Je suis tombé sur l'endroit de l'esponge et du rasoir au discours du caractère de la Comédie, et ne l'ay pas trouvé changé selon la correction que je vous avois envoyée. Ce sera pour les cartons qu'il faudra refaire quand tout sera imprimé, et, ce pendant, Monsieur, je vous demande la continuation de vos soins et de vos bontés, *ut te et me prodeat digna editio*. J'oubliois à vous dire que j'ay esté bien surpris de ne point trouver le nom de Monsieur Ménage au lieu où je pensois

lui valut le bâton de maréchal de France. (Voir, sur la victoire et le vainqueur, Dom Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, t. V, p. 610-616).

<sup>1</sup> Parmi ces aventures précédentes, on peut placer, entre les années 1622 et 1632, le siège de Sommière, où Schomberg fut blessé, l'attaque du Pas de Suze, la prise de Privas, le combat de Rouvroi, où Schomberg fut encore blessé. Balzac n'aurait été que juste en parlant des *aventures* qui suivirent la victoire de Leucate, le combat de Canet et de Sijan en 1639, la levée du siège d'Ilhes, en 1640, la prise des villes de Perpignan et de Salces, en 1642, etc. Bossuet a magnifiquement loué le maréchal de Schomberg dans l'épître dédicatoire de son premier ouvrage: *La Réfutation du catéchisme du sieur Paul Ferry* (Metz, 1655, in-4°). On peut rapprocher de ces belles pages reproduites par M. Cousin (*M<sup>me</sup> de Hautefort*, Appendice, Note huitième: *Relations de Bossuet avec le duc et la duchesse de Schomberg*,

à Metz et à Paris), les vers dans lesquels Loret, payant sa dette de reconnaissance, célébra le sauveur de Leucate et le preneur de Tortose (*Gazette* du 10 juin 1656).

<sup>2</sup> Jean de Varigniez, seigneur de Blainville, conseiller d'État, ambassadeur en Angleterre (1625), mort à Issy, près de Paris, le 26 février 1628. M. Bazin (*Histoire de France sous Louis XIII*, t. II, p. 95) rappelle qu'en 1628 Louis XIII donna à Saint-Simon « la charge de premier gentilhomme de la chambre, vacante par la mort d'un « habile négociateur, le sieur de Blainville. » Sur Blainville en Angleterre, voir les *Mémoires du cardinal de Richelieu* (collection Petitot, t. XXII, p. 500, 501; t. XXIII, p. 165); Michel Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, t. II, *passim*, etc.; deux notes de M. Avenel (*Lettres du cardinal de Richelieu*, t. I, p. 684, 685, et t. II, p. 125). etc.

<sup>3</sup> Voir, pour l'explication de ce passage. Tallemant, t. VI, p. 173.

qu'il deust estre, comme nous en estions demeurez d'accord, vous et moy. Je ne sçay que croire de cette omission qui m'a fasché, *et suspicor carissimum illum nostrum ab illaudato viro laudari noluisse.*

Je me console de ce que M<sup>r</sup> de Montausier n'est que prisonnier<sup>1</sup>; le malheur nous l'a conservé, et je ne doute point qu'il n'ait fait tout ce qu'il faut faire pour mourir aussy bien que Monsieur son général<sup>2</sup>.

Vous aurez bientost une copie de mon discours à la Reyne; mais je vous avertis de bonne heure que là dedans je ne fais point le faquin, c'est à dire le panegyriste déclamateur, comme sont tous les faiseurs d'oraisons funèbres qui n'ont rien dit dont le monde soit persuadé. Je parle en homme de bien et en bon françois, et tempère pourtant ma liberté de toute la discrétion que l'art et le jugement me peuvent fournir. M<sup>r</sup> l'Évesque d'Angoulesme<sup>3</sup>, qui voulut voir hier mon discours, jure par sa mistre et par sa crosse qu'il n'a jamais rien veu de pareil: mais vous estes le primat de cet evesque et il faut attendre vostre décision là-dessus.

Le feu Roy Henry III donna dix mille escus en dix millé pièces, pour un discours que j'ay veu et que je n'estime pas dix quarts d'escu<sup>4</sup>. Vous estes bien assuré que la Reine ne me fera pas un si grand pré-

<sup>1</sup> Maréchal de camp dans l'armée du comte de Guébriant, Montausier fut surpris à Tutlingen par les Impériaux et fait prisonnier avec Rantzau, les autres officiers généraux et une grande partie des troupes (25 novembre 1643). Montausier fut emmené à Schweinfurt, où il fut gardé pendant près d'une année. On ne l'en laissa partir qu'après le payement d'une rançon considérable. Voir une lettre de Voiture « à M. le marquis de Montausier, prisonnier en Allemagne, » à la page 311 de l'édition de M. Am. Roux.

<sup>2</sup> Le maréchal de Guébriant, dont Montausier était le lieutenant, mourut la veille du désastre de Tutlingen, le 24 novembre,

à Rothweil, d'une blessure reçue le 16. au siège de cette ville.

<sup>3</sup> Jacques Du Perron, qui siégea de 1637 à 1646 et qui était un neveu du cardinal Du Perron. Voir une lettre que lui écrivit Balzac le 20 septembre 1636 (p. 427).

<sup>4</sup> J'ai vainement cherché quel était ce discours. Le Gendre, dans son *Traité historique et critique de l'Opinion* (3<sup>e</sup> édit. 1741. t. I, p. 98 et 99), a oublié de citer ce trait de générosité dans la liste qu'il donne des bienfaits de nos rois, et notamment de Henri III, à l'égard de divers écrivains.

sent, et néanmoins avec beaucoup d'apparence j'aurois droit d'espérer beaucoup, si le pauvre M<sup>r</sup> de Lizieux estoit auprès d'elle<sup>1</sup>.

Mandez-moy, s'il vous plaist, quelque chose de ce cher amy; et, si vous luy écrivez, qu'il y ait un article pour moy dans vostre lettre. J'achève celle-cy avec un remède dans le ventre, qui commence à me bien travailler. Jugez par là, Monsieur, si je prens plaisir de m'entretenir avec vous, *qui mihi unus es omnia*.

Je vous recommande, Monsieur, les passages grecs.

## XVII.

Du 21 décembre 1643.

Monsieur, J'estois mal lorsque je vous escrivis par le dernier ordinaire, et ne suis guères mieux aujourd'huy. Ce sont des fruits de la mauvaise saison, et de ce cruel et funeste hiver, contre lequel je déclame depuis que je suis au monde : bienheureux sont les peuples qui sont aymés du soleil<sup>2</sup>! J'attends un rayon de ce bel astre pour achever de fondre mon rheume et pour travailler au second Discours, *de quo me tam amanter interrogas*. C'est un second discours à la Reyne, et qui a quelque rapport avec le premier, mais qui n'en despend pas de telle sorte que je sois obligé de les faire imprimer tous deux à la fois. Vous aurez bientôt le premier, et j'espère qu'il partira d'icy dans huit jours. Il n'aura point d'autre titre que le Discours à la Reyne, quoyque celui de la Paix ou pour la Paix ne lui conviendrait pas mal<sup>3</sup>. Je ne sçay ce que veut dire le petit de l'autre discours qu'il croit avoir parmy ses papiers, et je vous prie qu'il ne s'en mette point en peine, pourveu que le papier de M<sup>r</sup> Le Turc<sup>4</sup> soit converti en argent comptant.

<sup>1</sup> Philippe Cospéan, renvoyé de la cour en même temps que l'évêque de Beauvais.

<sup>2</sup> Le cardinal de la Valette prétendait que Balzac était un adorateur du soleil, et disait, lui empruntant ses paroles, que la

lumière entrait dans son âme avec la joie. (T. II des *Oeuvres complètes*, p. 404.)

<sup>3</sup> Le titre définitivement adopté par Balzac fut celui-ci : *Discours à la Reyne Régente sur la Paix*.

<sup>4</sup> C'est-à-dire le surintendant des finances.

Je ne scaurois vous alléguer d'auteur certain des nouvelles qui nous sont venues de cette grande et souveraine éloquence qui remue tous les esprits de Paris avec une force plus qu'humaine<sup>1</sup>. C'est la Renommée, Monsieur, de qui j'ay appris ces belles nouvelles, dès le commencement de l'Avent, et laquelle se peut appeler en cette occasion :

Fama, *bonum* quo non aliud velocius ullum<sup>2</sup>.

D'autres nouvelles moins agréables arrivèrent icy, il y a trois jours, et on parle d'un duel où Mr de Guise a eu avantage<sup>3</sup>. Les grandes guerres ont eu quelque fois de plus petits commencements. Quoy qu'il en arrive, je me déclare pour le sang de Saint Louis, et vous en verrez des marques dans mon discours qui ne vous desplairont pas.

Mille remerciemens, s'il vous plaist, à Mr Corneille, pour son exquis et riche présent<sup>4</sup>. Je ne suis pas encore en estat de le lire avec l'attention qu'il mérite, et j'ay la teste si empeschée, qu'à peine ay-je peu vous barbouiller ces mauvaises lignes. Je vous porte tousjours dans le cœur, et suis plus qu'homme du monde, Monsieur, vostre, etc.

### XVIII.

Du 27 décembre 1643.

Monsieur, Je chante palinodie<sup>5</sup> et me desdis de tout le mal que j'ay dit et de toutes les imprécations que j'ay fait contre le rheume el

<sup>1</sup> L'éloquence du futur cardinal de Retz. Voir, sur Paul de Gondî prédicateur, M. P. Jacquinet (*Des prédicateurs du xvii<sup>e</sup> siècle avant Bossuet*, in-8°, 1863, p. 305-318).

<sup>2</sup> VIRGIL. *Æneid.* IV, 174. *Bonum* a été substitué à *malum*.

<sup>3</sup> Le duel dans lequel le comte de Coligny fut mortellement blessé, et dont il a été parlé dans une note de la lettre VI.

<sup>4</sup> La tragédie de *Polyeucte*, qui, représentée pour la première fois à la fin de l'année

1640, ne fut imprimée qu'à la fin de l'année 1643. L'édition originale de cette pièce a pour titre : *Polyeucte martyr, tragédie*; à Paris, chez Antoine de Sommaville et Augustin Courbé, 1643 (format in-4°). L'achevé d'imprimer (Rouen, Laurens Maury) est daté du 20 octobre 1643.

<sup>5</sup> Le copiste a naïvement écrit *Palidonie*, comme s'il s'agissait d'un nom propre, du nom d'une femme aimée et célébrée par Balzac.

contre la fluxion. Ce sont d'excellentes choses puisqu'elles m'ont procuré de si excellens tesmoignages de vostre amitié et de vostre estime. Et qui ne voudroit estre enrumé à ce prix là, voire ne désenrumer jamais :

Tu facis ut totis cupiam tussire diebus,  
Et gelidi Jovis æternos mihi ferre tumultus  
Dulce sit. O quali gaudent mea nubila sole!

J'ay receu dans un mesme paquet les lettres de M<sup>r</sup> Lhuiliér<sup>1</sup>, et celle du seigneur Gronovius<sup>2</sup>; mais vous me menacez encore d'une aultre lettre; et, si je né me trompe, l'antagoniste de C...<sup>3</sup> me demande de nouvelles louanges. Ma condition sera-t-elle donc tousjours aussy

<sup>1</sup> François Luillier, d'abord maître des comptes, puis conseiller au parlement de Metz, père de Chapelain. Voir son *Historiette* dans le Tallemant des Réaux de M. P. Paris (t. IV, p. 191-197). Voir dans ce même volume, à l'*Appendice* (p. 489-516), plusieurs lettres de Luillier à son ami Bouilliaud, publiées pour la première fois d'après les mss. de la Bibliothèque nationale. Luillier fut aussi l'ami de Des Barreaux, de Gassendi (qui fut le précepteur de son fils naturel), de Peiresc, de La Mothe-le-Vayer et surtout de Théophile, qui lui a adressé cinq lettres en latin (*Œuvres complètes*, publiées par M. Alleaume dans la *Bibliothèque elzevirienne*, t. II, p. 415-424). Balzac lui écrivait quelquefois (23 novembre 1636, p. 401; 15 août 1641, p. 495) : c'est là qu'est le remarquable éloge de Peiresc [« Toutes les vertus des temps héroïques s'es-toient retirées en cette belle ame, etc. »]; (30 novembre 1644, p. 569; 3 avril 1644, p. 638, etc.). Dans une lettre à Chapelain, du 25 août 1641, Balzac vantait beaucoup (p. 857) les vers latins de Luillier. Dans une lettre à Rigault, du 27 novembre 1644

(p. 668), Balzac s'écrie : « L'admirable Monsieur L'Huillier. »

<sup>2</sup> Gronovius (Jean-Frédéric), né à Hambourg en 1611, mort à Leyde en 1671, un des plus savants philologues de l'Allemagne. Voir sur lui un bon article (de M. Ernest Grégoire) dans le tome XXII de la *Nouvelle Biographie générale*. Balzac lui adressa une lettre bien affectueuse, le 1<sup>er</sup> octobre 1640 (p. 667). Le 14 août précédent, il le remerciait (p. 688) des vers latins dans lesquels le grand humaniste avait célébré le bonheur qu'il avait eu de passer (en 1639) une demi-journée dans l'Angoumois, sous son toit hospitalier. Le 7 mars 1644, Balzac disait à Gronovius (p. 689) : « Qu'est devenue la candeur et la sincérité germanique? elle s'est réfugiée dans votre cœur. » Et il ajoutait, en jouant sur les mots, et pour marquer combien son voisinage lui serait précieux : « Vous avez fait un livre *De Sestercüs...* je ne compterois que par *talens*. »

<sup>3</sup> Mot laissé en blanc par le copiste. Il faut lire Chapelain. L'antagoniste était Costar. Voir plus loin la lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1645, n° LXXV.

malheureuse que celle du *Poeta regius* du siècle passé<sup>1</sup>? Ne me fera-t-on jamais de présent sans en exiger de moi?

Semper et insidias potero tua dona vocare.  
Quisquis opus mihi mittis, et cætera.

Un intendant de justice, nommé M<sup>r</sup> Vantorte, qui me vint voir ces jours passés, m'avoit appris la mort de M<sup>r</sup> Daligre<sup>2</sup>, dont il se dit allié. Il me parla de beaucoup de livres dans la conférence que nous eumes ensemble; mais particulièrement d'une certaine vie de Fra Paolo, qu'il a leue écrite à la main, et de laquelle il me conta plusieurs choses remarquables<sup>3</sup>. Je vous prie de me mander si ce manuscrit est à présent imprimé, afin que j'en passe mon envie et que je connoisse Paul par Fulgence.

On a chargé le messenger d'Angoulesme d'un ballot qui s'adresse à mon neveu, et dans lequel il y a une copie, pour vous, de mon Discours à la Reyne. Je désire que Rocolet en imprime une cinquantaine d'exemplaires in-folio, sur la copie que je lui feray envoyer dans huit

<sup>1</sup> Le poète limousin Jean Dorat, auquel Charles IX donna, en 1567, le titre de *poète royal*, complimenta tour à tour tous les auteurs ses contemporains grands et petits. Balzac avoit déjà écrit à Chapelain, le 8 novembre 1639 (p. 803) : «Quelle pitié d'estre «obligé de louer tous les livres imprimez «nouvellement, c'est-à-dire d'estre de pire «condition en prose que n'estoit *Auratus* «*poeta regius*, qui faisoit de bonne volonté «ce que je fais en forçat et en condamné!» Voir sur Dorat, auquel Guillaume Colletet avoit consacré une ample notice, *Elogium Joannis Aurati, poetæ latinî, auctore Papirio Massono* (Paris, 1588, in-4°); le *Scaligeriana*, le *Menagiana*, Scévole de Sainte-Marthe, Isaac Bullard, Adrien Baillet, Nicéron, Goujet, Moréri, Teissier, Bayle, Joly, Coupé, divers articles du *Bulletin du Biblio-*

*phile*, surtout un article de M. le marquis de Gaillon (1857), Jal (article *Dorat*, dans le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*), etc.

<sup>2</sup> Étienne d'Aligre, chevalier de Malte, tué dans un combat naval contre les Turcs, le 28 septembre 1644. C'était le cinquième des dix-neuf enfants du garde des sceaux Étienne d'Aligre.

<sup>3</sup> C'est l'ouvrage auquel renvoie le *Moréri* (article *Sarpi*) : «Voyez sa vie par Fra «Fulgentio, son compagnon.» L'ouvrage parut sous ce titre : *Vita del Padre Paolo, dell' ordine de' servi* (en Leida, 1646, petit in-12). La *Vie du P. Paul* a été traduite par un anonyme que l'on a pris à tort pour Fr. de Graverol (Leyde, Elzevier, 1661. et Amsterdam, 1663, in-12).

jours; et, si quelque mot dudit discours vous donne quelque scrupule. je ne désire point vous faire de prière incivile en suite de vostre scrupule, et vous pouvez dire, si vous voulez, que je me suis caché de vous en ceste occasion, et que vous n'avez point receu de copie, mon neveu <sup>1</sup> ne sçachant point si c'est le discours ou une aultre chose qu'on vous envoie. J'ay un second discours dans l'esprit, où je puis dire quelque chose de bien exquis de M<sup>r</sup> le cardinal Mazarin, pourveu qu'il me tesmoigne le désirer, et que Son Eminence face quelque cas de ma seigneurie, aultrement, *mea me virtute involvam, et omittam mirari beatæ fumum et opes strepitumque Romæ*<sup>2</sup>. J'ay assez d'argent pour mespriser les couronnes et les chapeaux rouges; mais assurez-vous, Monsieur, que j'auray tousjours du respect et de la révérence pour vous. Je ne m'expliqueray pas là dessus : vous lisez dans mon cœur ce que je veux dire; et qu'est-ce que je n'aurois point dit du Tyran mort, si vostre considération ne me retenoit? Je suis plus que tous les Marquis et tous les Evesques, vos chers amys, Monsieur, vostre, etc.

## XIX.

Du 4 janvier 1644.

Monsieur, Passe pour vostre modestie; mais il n'y a point moyen de souffrir vostre médiocrité, et autant de fois que vous employerez cet injuste mot, autant de fois je m'y opposerai :

Summa tenes dudum Pindi juga; nec mihi tecum  
Divisi imperii jura Godeillus<sup>3</sup> habet.

<sup>1</sup> Le fils de la sœur de Balzac, auquel, le 10 août 1644, il adressait une lettre (p. 562) avec cette suscription : *A Monsieur de Campaignole, lieutenant au régiment des gardes du Roy*. Le neveu de Balzac fut chargé de distribuer à Paris bon nombre d'exemplaires du *Discours à la Reyne*, comme on le voit par cette lettre du 15 novembre 1644 à M. de Souchotte (p. 656) : « Je pense bien

« que M<sup>r</sup> de Campaignole, qui a esté maistre « absolu de tout ce petit negoce, peut n'avoir « pas songé à quelques-uns de mes amis. »

<sup>2</sup> Omitte mirari beatæ  
Fumum, et opes, strepitumque Romæ.  
HORAT. Carmin. lib. III. od. XXIX, v. 11, 12.

<sup>3</sup> Godeau, l'évêque de Vence, déjà plusieurs fois mentionné.

Et après cela demandez-moy ma censure de vostre dernier sonnet. afin que je vous dise en une aultre sorte de vers :

..... Meamne, quæso,  
 Censuram exigis, et bonus poeta  
 Subis iudicium mali poetæ?  
 Præsertim tibi cum sit ille præsto  
 Antistes pius, optimusque vates,  
 Hospes nunc dominæ Godellus urbis,  
 Cujus, si sit opus, potes fideli  
 Stare consilio, sed ipse nullis  
 Eges consiliis, satis tibi unus.

Vous n'êtes pas seulement grand poète dans vostre sonnet; vous l'êtes dans vostre lettre; et la punition de Prométhée<sup>1</sup> est une si belle chose, et expliquée si ingénieusement, qu'elle mériteroit bien d'estre rimée.

Si le messenger d'Angoulesme n'a fait naufrage par les chemins, mon Discours à la Reyne arrive aujourd'huy à Paris. Dieu veuille que l'endroit délicat ne vous fasche point et que vous ne vous preniez point à moy de ce quoy nous respondent les Espagnols quand nous leur parlons des mauvais conseilz de leur Comte Duc<sup>2</sup>. J'aymerois mieux brusler tous mes ouvrages de mes propres mains que d'oster une seule syllabe de cet endroit, et je ne seray pas faché de faire avouer à la race du tyran<sup>3</sup> qu'il ne devoit pas m'avoir mal traicté. Pour vous,

<sup>1</sup> Le copiste a écrit *Promessée*. Il ne se souvenait donc pas de la bonne leçon donnée par lui-même dans la première page de la lettre XVI?

<sup>2</sup> Voici le passage du *Discours à la Reyne* (t. II, p. 474) contre Richelieu : « Mais parce que si nous soutenions si affirmativement qu'un Espagnol qui est hors de la Cour a commencé la querelle (Olivarez), on nous repartiroit avec presque autant d'affirmation qu'un François qui n'est

« plus au monde ne l'a pas voulu finir; et qu'ayant dessein de perpetuer nos maux, pour rendre eternelle son autorité, il a tousjours meslé son ambition dans la justice de la cause de la France, je ne suis pas d'avis que nous examinions cette question avec trop de curiosité... ».

<sup>3</sup> Le copiste a écrit *Titan*. Toutes les fois que Balzac parle du tyran, c'est de Richelieu qu'il s'agit.

Monsieur, que je considère plus que les ducs, que les admiraux et les mareschaux de France, j'espère qu'après avoir bien regardé l'endroit, vous m'avouerez que ma douleur a esté sage (*agnosce tua verba*) et que dans mon ressentiment mesme j'ay caché mon ressentiment. Ce n'est pas Armand qui doit estre vostre héros, c'est le comte de Dunois, ou son petit filz, auquel je me viens d'aviser dédier mon *Cygne françois*<sup>1</sup> par le changement et l'addition de quelque vers, comme vous verrez par la copie que je vous envoie. Mon dessein est de faire imprimer le volumette incontinent après Pasques, et parceque vous estiez à Colommiers<sup>2</sup> lorsque le *Cygne* fust fait et que je ne suis pas bien assuré que le héros se nomme Henry<sup>3</sup>, mandez-le-moy. s'il vous plaist, et s'il sera mal d'ajouster au tiltre : *in Colomerio suo otiantem*.

M<sup>r</sup> le marquis de Montauzier me fait tort s'il croit que j'aye besoing de la relation pour l'estimer plus que tous ceulx qui l'ont pris en un lieu où il ne pouvoit se desfendre et pour m'escrier avec [le poète] élégiaque :

Infelix virtus Fortunæ forma superba<sup>4</sup>.

J'ay pour luy une estime et un respect extraordinaire. Mais vous voyez, Monsieur, et par sa prison et par la mort de son général, si j'ay eu raison de dire des injures à Mars et d'appréhender cette solitude d'hommes excellens dont nous menace la continuation de la guerre<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *Olor gallicus*, *Œuvres complètes*, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 10. *Ad excellentissimum et generosissimum principem, Henricum Aurelianensem, ducem Longavillæ*.

<sup>2</sup> On lit dans une lettre de Balzac à M. de la Nauve, du 10 septembre 1640, p. 634 : « A Coulommiers, où M<sup>r</sup> le duc de Longueville avoit mené M<sup>r</sup> Chapelain pour y passer quelques jours avec luy. » La véritable orthographe est Coulommiers (Seine-et-

Marne). Voir une description du château de Coulommiers par l'abbé de Marolles (*Mémoires*, édit. de 1755, t. I, p. 126, 127).

<sup>3</sup> Henry était bien le prénom du duc de Longueville.

<sup>4</sup> Je n'ai retrouvé ce vers nulle part, et de doctes humanistes, qui ont daigné le chercher pour moi, n'ont pas été plus heureux.

<sup>5</sup> Cette fin de phrase, depuis le mot *soli-*

Je ne me fieray plus à la parole de Rocolet, et, si je fais imprimer un autre livre, ce ne sera pas luy qui sera le directeur de l'impression. *Quasi vero* il n'y ait d'imprimeurs ni de compositeurs à Paris que ceux qui ont esté mis en prison. Je voudrois bien voir la diatribe imprimée, et apparemment elle l'est puisqu'elle ne contient que huit ou neuf feuilles.

Si vous voulez que je face response à Jan Federic Gronovius, vous me renvoyerez sa lettre que je vous envoyai par le dernier ordinaire. Je vous envoyai aussy une lettre pour le R. P. Hercule, et je m'asseure que vous la luy ferez tenir seurement. Je n'ay point encore receu celle de M<sup>r</sup> de Scudéri<sup>1</sup>, et Rocolet seroit bien fâché de ne garder pas un mois mes paquets devant que de se résoudre à les faire porter chez le messenger. Cette dureté de teste est insupportable et vous avez beau le protéger, je pense qu'à la fin il faudra lui donner le ban et le chasser houteusement de la République littéraire. Souvenez-vous au moins, Monsieur, que je ne veux point qu'il demande de nouveau privilège, et que je lui feray cession du mien par un escrit que je vous enverrai au premier jour.

Dousa en toutes façons n'est pas grand'chose, *jurisque peritus Apollo*<sup>2</sup> luy a fait grand' grace de le placer parmy ses illustres. Priez-le, je vous prie, de ma part, de le vouloir tirer de là et de mettre en son

*tude*, est une citation textuelle du *Discours à la Reine* (p. 478).

<sup>1</sup> Georges de Scudéry, l'éditeur de Théophile (1632), le critique du *Cid* (1637), l'auteur de tant de mauvaises tragi-comédies, etc. Voir sur lui Tallemant des Réaux, Pellisson, V. Cousin (*la Société française*), Livet (*Précieuses et Précieuses*), etc. Balzac lui écrivit le 27 août 1637 (p. 541), le 16 avril 1643 (p. 587), etc. Non content de prodiguer directement les éloges à Scudéry, il les lui prodigua indirectement en s'adressant à Chapelain et à Courart,

trouvant des choses incomparables dans *l'Amour tyrannique* (p. 808, Lettre du 8 janvier 1640), et avouant qu'il dit aussi souvent le *grand Scudéry* que le *grand Cyrus* (p. 891, Lettre du 24 octobre 1650). Scudéry, qui fut l'hôte de notre *épistolier*, paya son écot par une longue et flatteuse description du château de Balzac (*Poésies*, in-4°, 1649).

<sup>2</sup> Feramus, tout à la fois poète et jurisconsulte, comme on a pu le voir dans une précédente note.

lieu ou nostre Muret<sup>1</sup> de Limousin ou vostre Vettori de Florence<sup>2</sup>, il s'appelle autrement Victorius.

Le petit m'a escrit un billet, dans lequel j'ay veu qu'on ne m'a point encore payé et que l'affaire est renuise au quinsiesme de ce mois. Que j'ay peu de sujet de me louer de l'Estat et des valets de l'Estat! Ne se trouvera-t-il point quelque voix libre qui parle pour l'honneur de nostre siècle, et qui avertisse la Reyne qu'elle est obligée de payer les debtes du feu Roy? Trois ou quatre mille livres de pension sur la premiere evesché<sup>3</sup> ou grosse abaye vacante seroient justement ce qu'il me faudroit pour le soulagement de ma vieillesse. Et Paris tout entier ne devoit-il pas demander si peu de chose *ut possim paulo commodius otuari*? Mais vous me desesperez tousjours de voir une meilleure saison : je suis assureé pourtant qu'il ne tiendrait pas à l'apostre<sup>4</sup> que je ne la visse, quoy que vous puissiez en dire ou penser de luy. Il parleroit encore plus hault à la Reyne que ne sont les parolles qui sont icy des-

<sup>1</sup> Marc-Antoine Muret, né en 1526, à Muret (Haute-Vienne). Ses poésies latines parurent, sous le titre de *Juvenilia*, à Paris, en 1552 (in-8°). Voir les abondantes indications données sur cet éminent humaniste par M. M. Audoin (tome XXXVI de la *Nouvelle Biographie générale*). Y ajouter les *Lettres* de Paul Manuce, le *Sealigerana*, les *Entretiens*, de Balzac; le *De claris interpr.* de Huet; l'*Académie des Sciences*, de J. Bullard; les *Éloges des hommes savans*, de Teissier, et surtout la notice (que je publierai bientôt) de Guillaume Colletet.

<sup>2</sup> Pietro Vettori, né, en 1499, à Florence, où il mourut en 1585, après y avoir occupé avec éclat, pendant près d'un demi-siècle, la chaire d'éloquence grecque et latine. Éditeur, commentateur, orateur, poète, Vettori fut, à tous ces titres, un de ceux qui servirent le plus utilement la cause des lettres en Italie, et dont le nom restera le

plus glorieusement attaché à l'histoire de la Renaissance. « Pour Victorius, disait Balzac le 29 mai 1638 (p. 722), c'est un homme « à qui je veux beaucoup de bien, quoiqu'il « n'en ait guères dit d'Ovide, et qu'il ne soit « pas mesme entièrement satisfait de la latinité de Virgile. » Dans une autre lettre du 29 juin 1638 (p. 773), Balzac s'étend avec complaisance sur le mérite de Victorius. Il revient sur le même sujet (p. 774, Lettre du 6 juillet de la même année). Voir encore dans le tome II les *Dissertations* (p. 368).

<sup>3</sup> Autrefois le mot *évêché* était féminin, et le *Dictionnaire de Trévoux* a pu citer ces vers de Ronsard :

Voudroit avoir le dos et le chef enpesché  
Dessous la pesanteur d'une bonne evesché.

Regnier a mis aussi *évêché* au féminin (*Sat.* II et *Sat.* III).

<sup>4</sup> L'évêque de Lisieux, Cospéan, comme je l'ai déjà rappelé.

sus, soit pour se faire honneur, soit pour me faire du bien. Ne m'oubliez pas quand vous escrirez à M<sup>r</sup> de Montauzier. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

## XX.

Du 10 janvier 1644.

Monsieur, Vous m'avez consolé de mon rheume, et le temps m'en a guéri. C'est un médecin à qui personne ne sçait gré de ses remèdes. Mais vous estes un consolateur qu'il ne faut pas traiter de la sorte. Je vous remercie donc, Monsieur, de vostre agréable consolation et des jolies choses que vous m'avez escrites sur le sujet de la toux universelle. En ce païs elle a fait encore plus de bruit qu'au lieu où vous estes, et Jupiter mesme en a eu sa part, car il touna, il n'y a pas quatre jours. *Hic dicunt tussire Jovem*, et pourquoy non, puisqu'autrefois *hibernas nive conspuat Alpes*<sup>1</sup> ?

Vous me comblez tousjours de grace et de faveurs, et je voy bien que vous ne fustes disner chez M<sup>r</sup> le Coadjuteur<sup>2</sup> que pour me régaler d'un plat excellent, et pour nourrir mon ambition de la véritable viande des Dieux, ainsy nostre Aristote appelle la gloire<sup>3</sup>. Je vous supplie de croire, Monsieur, que ces bons offices me sont extrêmement sensibles, et que, ne pouvant vous rendre la pareille en un lieu où il n'y

<sup>1</sup> *Furius hibernas cana nive conspuat Alpes.*

HORAT. *Satir.* lib. II, sat. v, v. 41.

<sup>2</sup> Chapelain était un des familiers du futur cardinal de Retz. Lui, qui aimait à dîner toujours chez les autres, il dînait souvent, avec son ami Ménage, chez Paul de Gondî.

<sup>3</sup> On ne trouve rien de pareil dans les livres qui nous restent d'Aristote. Après y avoir vainement cherché la citation de Balzac, j'ai, pour plus de sûreté, interrogé le savant traducteur des *Œuvres complètes* du philosophe, et M. Barthélemy Saint-Hilaire m'a fait l'honneur de me répondre

que Balzac, en cette occasion, n'avait été qu'un infidèle écho.

On lit dans une lettre de Guy Patin, du 1<sup>er</sup> mars 1650 (édition de 1715, l. 1, p. 107) cette phrase: «Comme pourroit être ce que Néron appelle, dans Suétonne, la viande des Dieux, sçavoir des champignons de l'empereur Claude.» Voici le texte de Suétone (*Nero Claudius*, XXXIII): «Neque dissimulanter, ut qui boletos, in quo cibi genere venenum is acceperat, quasi deorum cibum, posthac proverbio græco colaudare sit solitus.»

a point de grands seigneurs, je tasche tant que je puis de faire sçavoir ma reconnoissance à la postérité, qui jugera de nous et des grands seigneurs. Celuy dont vous me parlez est célèbre par la conférence qu'il eust avec le feu duc de Weimar<sup>1</sup>, quand il luy demanda rayson de la bataille de Nortlinghen<sup>2</sup>. Mais ne sçait-on point à Paris que les relations des gouverneurs de provinces ou de places sont ordinairement apocriphes, et que les plus braves et les plus habiles mandent souvent des nouvelles ridicules, pour avoir ordre de mettre sur pié une compagnie de gens d'armes, ou pour augmenter de cent hommes leurs garnisons? Les assemblées qui se sont faites et qui se font ne sont mauvaises, je vous en respons, qu'en ce qu'elles s'appellent assemblées et que ce nom est odieux à la Monarchie; car, pour l'intention et le pouvoir des assemblées, *de his sit Regina secure*, comme je le suis dans ma solitude, où je ne pense point avoir à craindre de danger plus proche que celui de la guerre de Cataloigne. N'ayez point peur non plus de voir de manifestes de Poitou, et beaucoup moins de voir de mon stile dans les manifestes; leur ayant coupé la gorge par cinq ou six lignes du Discours à la Reyne, où je dis *qu'il fault que la pauvreté soit humble et obéissante, et non pas fière ny séditieuse, et cætera*<sup>3</sup>. Vous devez avoir receu ledit Discours, qui vault bien a mon advis une des mauvaises harangues funèbres qui ont esté faites à L. le J. [Louis le Juste<sup>4</sup>].

<sup>1</sup> Bernard, duc de Saxe-Weimar, sur lequel on peut voir tous les historiens de Louis XIII. Il est bien regrettable qu'on n'ait pas traduit en notre langue l'excellent ouvrage de Ræse sur le célèbre capitaine (2 vol. in-8°. Weimar, 1828), ouvrage rédigé d'après les papiers de Bernard et divers autres documents inédits.

<sup>2</sup> Le copiste a écrit *Hortlinghen*. La bataille de Nortlinghen fut livrée le 6 septembre 1634.

<sup>3</sup> Voici le passage tout entier: «Je l'ay avoué, Madame, dès l'entrée de ce Discours, et je ne crie autre chose à ceux que

«je voy. Je crie de toute ma force qu'il «faut que la pauvreté soit humble et obéissante, et non pas fière ny séditieuse; qu'elle «invoque et non pas qu'elle menace; qu'elle «agisse auprès de Vostre Majesté par la modestie de sa douleur, et non pas par les «inurmures de son chagrin. Il ne suffit pas «que le peuple ayt la fidélité dans le cœur, «il la doit porter sur le visage: il doit éviter la mine mesme et la ressemblance de la «révolte.»

<sup>4</sup> Voir dans la *Bibliothèque historique de la France*, et mieux encore dans le *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale*, la

Ce que vous me mandez du cardinal Ma[zarin] m'a dégoutté de ce que j'ay dit de luy et m'a osté l'envie d'en dire davantage en un aultre lieu, ainsy que l'avois résolu. Il ne fault pas que les sçavans se prostituent à tous les heurenx. Il fault conserver l'honneur *des Muses hautaines* et braves; et, si la Cour nous fait tort, faisons luy justice, c'est-à-dire parlons et véritablement et noblement (*modo tuto*) dans les discours que j'ay tout prests pour cela. Vous en sçavez davantage une aultre fois, et je vous demande cependant s'il ne seroit point à propos qu'à la teste <sup>1</sup> de la dissertation Salmasienne il y eust une epistre ou une préface de deux douzaines de lignes adressée ou à M<sup>r</sup> le Chancelier ou à M<sup>r</sup> le Coadjuteur, ou à quelqu'autre sur qui nostre amy jettera les yeux.

Je n'ay point receu le *Minutius Felix* de M. Rigaut <sup>2</sup>, que les lettres de M<sup>r</sup> l'Huillier me promettent. Je vous prie, que je sçache quand ces Messieurs doivent estre de retour à Paris. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

longue liste des harangues funèbres de Louis XIII.

<sup>1</sup> Le copiste a mis à la feste.

<sup>2</sup> Le *Minutius Felix*, de Nicolas Rigault, alors conseiller au parlement de Metz, comme son ami Luillier, parut en 1643 (in-4°). Le *Manuel du Libraire* n'indique pas cette édition. Balzac faisait le plus grand cas de Rigault. C'est à lui qu'il adressa, le 25 mars 1633, à propos du Tertullien que le savant magistrat allait publier (1634, in-fol.), cette fameuse lettre où le docteur africain est si bien apprécié: «C'est un autheur avec lequel vostre préface m'auroit reconcilié, si j'avois eu de l'aversion pour luy, et si la dureté de sa diction et les vices de son siècle m'avoient desgousté de sa lecture. Mais il y a long temps que je l'estime, et

«que tout espineux et triste qu'il est, il ne me parust point désagréable. J'ay trouvé dans ses escrits ceste lumière noire, dont il est parlé dans un ancien poëte, et je regarde avec autant de plaisir son obscurité que celle de l'ébène bien nette et bien travaillée. Advouons aux délicats que véritablement son style est de fer, mais qu'ils nous advouent aussi que de ce fer il a forgé d'excellentes armes...» Balzac lui écrivait encore, le 22 novembre 1644 (p. 668): «...Quand je m'imagîne que c'est le cher et dernier confident du grand président de Thou, qui est aussi mon cher et parfait ami, vous ne sçauriez croire quel avantage je tire de la seule imagination d'une si illustre société.»

## XXI.

Du 18 janvier 1644.

Monsieur, J'ay receu, avec vostre lettre du 10 de ce mois, la requeste de Mr Guyet à Mr le Chancelier, de laquelle je ne vous diray aultre chose, sinon qu'elle me plaist bien davantage que le remerciement de Catulle à Cicéron<sup>1</sup>, et cela sans avoir dessein d'offenser la sainte et vénérable Antiquité.

J'espère que ce placet, si latin et si poli, produira ce qu'il mérite, et ce que nous désirons, et une affaire sollicitée par Calliope en personne sçaurait-elle mal réussir auprès de nostre Apollon?

J'ay vu, par les dernières feuilles que Rocolèt m'a envoyées, qu'il est mal servi dans son imprimerie, et qu'on y laisse les fautes que vous avez pris la peine de corriger. J'en ay trouvé de telles (comme vous diriez de mots omis) que si on n'avoit tiré que dix feuilles du volume, j'arresterois tout à fait l'impression, et me servirois des Elzeviers, qui m'offrent leur travail et leurs soins, ainsy que vous avez pu voir dans la lettre du professeur allemand<sup>2</sup>.

Je viens à l'article amer, c'est un mot que je vous dois, avec tant d'autres choses. Nous avons tous deux rayson; et vous faites bien de persévérer, mais je ne fais pas mal de me repentir. Premièrement, je croy que la cause du deffunt n'est soustenable que par un excès de charité pareille à la vostre, et que, s'il n'a esté tyran, Busiris et Phalaris ne l'ont point esté. Je croy de plus qu'il m'a voulu mal et qu'il m'en a fait; et, par conséquent, je croy que ma guerre est juste et que

<sup>1</sup> Carmen XLIX.

AD M. T. CICERONEM.

Disertissime Romuli nepotum  
 Quot sunt, quotque fuere, Marce Tulli,  
 Quotque post aliis erunt in annis,  
 Gratias tibi maximas Catullus  
 Agit, pessimus omnium poeta, etc.

<sup>2</sup> Frédéric Gronovius. On sait quelle charmante lettre de remerciement écrivit, quelques années plus tard, Balzac aux Elzeviers, lettre qui parut pour la première fois dans l'édition de 1652 des *Lettres choisies* (Leyde), et qui, par un fâcheux oubli, n'a pas été réimprimée dans les éditions de Paris.

j'ay droit de détester sa mémoire comme François, comme chrestien, et comme Balzac<sup>1</sup> :

Implevit modo qui tantis terroribus orbem,  
 Pressit et indigno regia colla pede  
 Annibal ille sacer, Brenni furor ille togati  
 Concidit, et vivit libera Roma metu.  
 Cantet lo longum, sed lo pia Roma triumphe.  
 Non alias Christi sævior hostis erat.  
 Ipse etiam Eois late regnator in oris,  
 Mammetes, hostis mitior ante fuit.

Mais remettons à une aultre fois l'intérêt de la Religion et de l'Estat : le mien, Monsieur, ne doit-il estre compté pour rien ? Et il sembleroit que j'approuverois l'injustice qui m'a esté faite, si je ne me retractois de fausses louanges que j'ay données ; il sembleroit à la pluspart que ce seroit mon indignité et non pas la cruauté du deffunt qui m'auroit laissé au lieu où je suis, au dessous<sup>2</sup> des Grilletts<sup>3</sup>, des Raconis<sup>4</sup> et *cætera*, le moindre desquels il faut que j'appelle Monseigneur, moy qui estois bien premier en datte qu'eux dans les premières pensées de Son Eminence. Ce n'est pas pourtant ce qui me blesse le cœur, et, tout gueux

<sup>1</sup> *OEuvres complètes*, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 39.

<sup>2</sup> Le copiste a écrit *au dessus*, ce qui forme un contre-sens.

<sup>3</sup> Nicolas de Grillet fut évêque de Bazas de 1631 à 1633, et évêque d'Uzès de 1633 à 1660. Son nom n'est ni dans Moréri, ni dans Chaudon, ni dans nos recueils biographiques contemporains. On a de lui une *Oraison funèbre prononcée dans l'église des Augustins de Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1643, pour le très chrestien roi de France Louys le Juste* (Paris, 1643, in-4°).

<sup>4</sup> Le copiste l'appelle *Draconis*. Charles-François d'Abra de Raconis fut évêque de Lavour de 1637 à 1646. Il composa plu-

sieurs médiocres ouvrages. Le moins ignoré (je ne puis dire le plus connu) est le *Traité contre le livre de la fréquente communion* (Paris, 1644 et 1645, 3 vol. in-4°). On sait que Raconis a été une des victimes de Boileau. Voir, sur ce personnage, Tallemant des Réaux (*passim*), dom Liron (*Bibliothèque chartraine*), Richard Simon (*Lettres choisies*), l'abbé d'Artigny (*Nouveaux Mémoires d'histoire de critique, etc.*, t. VII, chap. x). M. Sainte-Beuve (*Port-Royal*, t. II, p. 184). Je dois faire observer que M. l'abbé Maynard a mis sur Abra de Raconis une note apolo-gétique au bas de la page 341 du tome II de son *Saint Vincent de Paul* déjà cité.

que je suis, j'ay mis mon ame au dessus des mitres et des couronnes. Il y a un sujet qui m'est plus proche, duquel je me suis expliqué à vous. Mais au reste, Monsieur, si mon procédé me succède mal et s'il recule mes affaires au lieu de les avancer, *ut mihi videris ominari*, je suis desjà tout consolé du mauvais succès.

Je ne prétens point tant que mon discours soit un beau discours, que je desire qu'il passe pour une bonne action, et ne cherche point tant le nom de grand, éloquent et d'orateur figuré, que celui d'homme de bien et de bon François. Je voudrois seulement n'avoir point parlé de deux personnes qui peut-estre ne vallent pas mes parolles. Mais à Dieu ne plaise que vostre très-humble serviteur ait mis *le bon Dieu au rang des fantomes!* Ne voyez-vous pas en termes exprès que ce sont les spéculatifs et les profanes qui courent après ces nouveaux fantomes comme<sup>1</sup> *fortune, destin, maligne influence du Ciel*<sup>2</sup>, et que c'est moy qui les laisse courir après ces fantomes pour monter à la véritable source des choses, et conclure par où j'ai commencé, *que la guerre est une punition de Dieu*, qui chastie son peuple *et cætera*. Les uns disent que c'est le comte d'Olivarès qui est la cause de la guerre, les autres que c'est le cardinal de Richelieu; il y en a qui en accusent les astres ou la comète. Moy qui ne suis ny mesdisant, ny spéculatif, mais qui suis chretien, je trouve dans les maux que nous faisons la cause de ceux que la justice divine nous fait souffrir. Si j'avois dit le Roy assisté de M. le prince de Condé et de M. le duc d'Orléans, j'offenserois sans doute le dernier, et il sembleroit que je luy voulusse faire perdre son rang; mais je puis dire, il n'y a point de prince estranger qui puisse aller de pair avec M. le Prince, beaucoup moins avec M. le duc d'Orléans, beaucoup moins avec le Roy, sans offencer M. le duc d'Orléans ny le Roy, M. le Prince n'estant qu'un degré pour aller à eux. *Hic simile aliquid videbis, sapientissime Capellane, si iterum orationem meam videas.* Il n'estoit pas question de louer *ex professo* celui qui avoit besoing de

<sup>1</sup> Le copiste a mis *venge*, ce qui est incompréhensible.

<sup>2</sup> Les paroles de Balzac, dans cette partie

de son discours, sont si claires, que l'on ne s'explique pas la chicane de Chapelain.

deffense et de justification pour la mémoire des choses passées, et néanmoins le nom de *grand Prince* le loue assez, et les autres termes dont je me sers en parlant de luy. Mais après je deffie le plus bel esprit de messieurs vos panégyristes de ne rien dire de plus raisonnable ny de plus fort de cette personne-là, sans se rendre ridicule et elle aussy.

Pour l'endroit des commissaires et pour celuy du Parlement, j'ayme encore mieux qu'on le trouve mauvais au Palais royal, que si on le trouvoit à dire à Paris, et j'ayme mieux ruiner mes petites espérances que de renoncer entièrement à ma liberté et faire le Sirmond<sup>1</sup> ou le Chastelet<sup>2</sup>. Si Son Eminence Mazarine ne me sçait gré de la période qui est pour luy, il sera fort aisé de l'effacer, et il faudra donner ou à Mecenas ou à quelque autre Romain les louanges que je luy avois préparées pour l'autre discours. Je suis très obligé à vostre amitié des advis que vous m'avez fait la faveur de me donner, et parfaitement, Monsieur, vostre, etc.

Je seray bien aise de la clause<sup>3</sup> de la Diatribe; mais je le suis

<sup>1</sup> Sirmond (Jean), neveu du P. Sirmond, le confesseur de Louis XIII, fut un des premiers membres de l'Académie française. Pellisson (t. I, p. 222) dit que, « par la faveur du cardinal de Richelieu, qui l'estimoit un des meilleurs écrivains qui fussent alors, il fut fait historiographe du Roy, avec douze cents écus d'appointements, » et qu'il « fit pour ce cardinal divers écrits sur les affaires du temps, presque tous sous des noms supposés. » C'était à lui surtout que songeait Balzac, dans la lettre XX, quand il parlait avec tant de mépris des Oraisons funèbres de Louis XIII. Sirmond, en effet, publia en 1643 (Paris, in-4°) un mauvais discours intitulé: *Consolation à la Reine Régente, sur la mort du Roi*.

<sup>2</sup> Paul Hay, sieur du Chastelet. d'abord

avocat général au parlement de Rennes, puis conseiller d'État ordinaire, un des premiers membres de l'Académie française, mort en 1636. Il ramassa, dit Pellisson (t. I, p. 169), plusieurs pièces de divers auteurs pour la défense du roi et de ses ministres, les fit imprimer avec ce titre: *Recueil de pièces servant à l'histoire*, et mit au devant cette longue préface qui est comme une apologie du cardinal de Richelieu. M. B. Hauréau (tome X de la *Nouvelle biographie générale*, col. 71) prétend que Richelieu appelait familièrement Chastelet son *lévrier*, donnant ainsi raison d'avance à la sévérité du jugement porté par Balzac sur la bassesse du personnage.

<sup>3</sup> De *clausula*, conclusion. Le mot manque dans le *Dictionnaire de l'Académie* et

beaucoup plus de cette clause de votre lettre : *Je commence à trouver qu'il y a longtemps que vous me restenez mes lettres*. Qu'il y a de bonté et de tendresse cachée sous ces mots, et qu'il faut que vous m'aymiez pour estimer si fort des choses de si peu de prix ! Je vous envoie les derniers vers que j'ay faits ; mais vous ne vous estes pas souvenu de me renvoyer votre sonnet. Je desirerois que la Diatribe fut dédiée ou à M. le Chancelier ou à M. d'Avaux, ou à M. le Bailleul, et nostre cher pourroit méditer deux douzaines de lignes qui luy pourroient servir à luy et à moy.

Je n'exige rien de vous d'extraordinaire ny d'incivil, mais je ne scaurois m'empescher de vous dire que vous me devez plus aymer que vous ne devez adorer le mort. En mesdisant de vous et de vos ouvrages, il vous a fait payer par vanité quelque chétive pension, prise de l'argent qu'il desroboit au public, et moy qui pour le plus n'ay que mille escus de rente<sup>1</sup>, je vous les donne dès aujourd'huy, si vous me voulez faire l'honneur de les accepter. Prenez-moy au mot, et vous verrez quel homme je suis.

Dans le discours à la Reine où il y a *Princes et Ministres, capitaines et soldats, tous ont desrobé*, il fault mettre, s'il vous plaist, *Empereurs et Roys, Conseil et Ministres, tous ont desrobé*.

## XXII.

Du 21 janvier 1644.

Monsieur, Je vous assassinaï, il y a trois jours, de la multitude de mes escritures. *Hæc satis illud erat*. Voicy encore une recharge, et parce qu'il m'importe de sçavoir en quelle disposition sera pour moy le Cardinal Mazarin après la lecture du Discours, je vous supplie d'essayer de le découvrir et de m'en mander la vérité. S'il est galand homme, et

dans celui de Trévoux. M. Littré n'en a cité qu'un exemple tiré de Calvin.

<sup>1</sup> Il faut rapprocher ce renseignement des détails que, neuf ans plus tard, Balzac don-

nait sur sa modeste fortune dans un curieux document dont la découverte est due à M. Babinet de Rencogne, et que l'on trouvera à l'*Appendice*.

qu'il me veuille obliger, j'ay de quoy n'estre pas ingrat, et je lui adresserois dans peu de jours mon *Cleophon sive*<sup>1</sup> *De la Cour*, c'est à dire tout ce que vous avez veu des ministres et des favoris qui peut faire un volumette exquis, et estre divisé en neuf chapitres raisonnables, affin qu'il y en ait autant que de Muses<sup>2</sup>. Ce seroit dans cet avant propos que je parlerois de Casal<sup>3</sup> et de tout le reste comme il fault, mais je ne veux point faire d'avances sans estre asseuré du succès de ma dévotion, et, si vous trouvez quelque sarbatane<sup>4</sup> propre pour luy faire porter de ma part le désir que j'ay de le servir, peut-estre qu'avec toute sa haulte faveur il ne rejetteroit pas la bonne volonté d'un artisan, lequel, aussy bien que Michel-Ange, peut mettre en enfer un cardinal ennemy<sup>5</sup>, *et immortales inimicitias exercere*. Si vous me rendez cet office, je ne pense pas que ce doive estre par le moyen de M. Silhon<sup>6</sup>; car, bien que je l'aye tousjours connu vertueux et mon amy, néanmoins la pauvreté se regarde en toutes choses, et, vous excepté, je n'ay point encore veu de docteur qui ne fust intéressé et qui,

<sup>1</sup> Au lieu de *sive*, le copiste a écrit *sieur*, comme si *la Cour* était une seigneurie de Cléophon. L'ouvrage dont Balzac parle ici est *Aristippe, ou De la Cour*, qui ne parut qu'après sa mort (Leyde, Elzevier, 1658; Amsterdam, Elzevier, 1664, pet. in-12). Dans les *OEuvres complètes*, l'*Aristippe* occupe les pages 129 à 190.

<sup>2</sup> L'*Aristippe* parut *divisé en sept discours*.

<sup>3</sup> Tout le monde sait que, le 26 octobre 1630, au moment où, devant Casal, l'armée française et l'armée espagnole en venaient aux mains, Mazarin, alors âgé de vingt-huit ans, s'élança entre les combattants, apportant la nouvelle d'une trêve qu'il avait eu l'habileté de faire accepter aux deux généraux, et appelant par cette hardiesse heureuse la célébrité sur son nom. Voir, sur l'incident de Casal, M. V. Cousin : *La jeunesse de Mazarin*.

<sup>4</sup> On disait autrefois *sarbatane* (de l'espagnol *cerbatana*) aussi bien que *sarbatane*, mais cette dernière forme a toujours été plus usitée.

<sup>5</sup> Allusion au tableau de Michel-Ange, *le Jugement dernier*. Ce n'est point un cardinal que le sublime peintre a représenté dans la fresque de la chapelle Sixtine, c'est un simple maître des cérémonies de la cour pontificale, messer Biaggio. Voir le livre de M. Armgand : *Rome* (in-fol., 1856, p. 126).

<sup>6</sup> Jean de Silhon, né à Sos, dans l'Agenais, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, mort à Paris en 1667. Il fut secrétaire du cardinal Mazarin, conseiller d'État, membre de l'Académie française. Il a été loué par Guy Patin et par Bayle, et aussi par Chapelain et par Pellisson. Balzac lui a écrit plusieurs lettres amicales (p. 352, 458, 684, 686, etc.).

en matière de livres, servist fidèlement les aultres docteurs. Tout ce que dessus est remis à vostre bon jugement, et quand le Cardinal ne sçaura rien de ma part et ne fera rien pour moy, je n'en seray pas extrêmement affligé; vostre seule amitié m'est nécessaire, je me puis passer des aultres choses facilement. Et au reste, en l'occasion présente, je seray très aise que l'on sçache que j'ay eu la discrétion de ne vous rien communiquer qui vous put desplaire; mais aussy, pour mon intérêt et pour mon honneur, vous ne devez pas estre fâché que l'on sçache qu'il n'y a que le seul endroit dont est question qui ne vous pouvoit pas estre agréable.

Mandez moy quel est ce gouvernement de Nostre Dame de la Garde<sup>1</sup> et si le poète en tire de grands appointemens. Il faudra lui respondre au premier jour et au seigneur Colletet<sup>2</sup> par le premier ordinaire.

Depuis le sonnet médisant, le cher Ménage et le furieux Ogier<sup>3</sup> se sont-ils veus et racommodés? Si le dernier [ne] se pend un jour de

<sup>1</sup> Georges de Scudéry avait reçu de Richelieu, en 1643, le gouvernement de Notre-Dame-de-la-Garde,

Gouvernement commode et beau,  
A qui suffit, pour toute garde,  
Un suisse avec sa hallebarde  
Peint sur la porte du château.

(*Voyage de Chapelle et de Bachaumont*, p. 89 de l'édition de M. Tenant de Latour, dans la *Bibliothèque elzévirienne*). Les vers de Chapelle et de Bachaumont sont d'autant plus plaisants, que Scudéry avait fait une plus pompeuse description de sa forteresse.

<sup>2</sup> Pour Guillaume Colletet, qu'il me soit permis de renvoyer à l'*Introduction aux Vies des poètes gascons*, publiées d'après le double manuscrit que possédait la bibliothèque du Louvre des *Vies des poètes français* (Paris, Aubry, 1866).

<sup>3</sup> Ogier (François), qui fut prédicateur du roi et qui est souvent appelé dans les écrits de ses contemporains le prieur Ogier,

eut de terribles querelles avec le P. Garasse (*Jugement et censure de la Doctrine curieuse*, 1623, in-8°), avec le frère André (*Apologie de M. de Balzac*, 1627, in-8°). Balzac se montre ici bien cruel à l'égard de celui qui avait autrefois si chaleureusement défendu sa cause contre le jeune feuillant. M. P. Paris a publié, d'après les manuscrits de Conrart, une curieuse lettre inédite de Fr. Ogier à Balzac (page 111 du tome IV des *Histoires*). Tallemant des Réaux (page 218 du tome V) parle ainsi du *Sonnet médisant* : « Ogier, le prédicateur, fit en ce temps là un « Sonnet qui disoit qu'il estoit surpris de « voir que Ménage persécutoit un pedant « bien moins pedant que luy... » Tallemant ajoute : « Ogier est hargneux et grossier, et « peut estre aussy pedant pour le moins « qu'un autre : pour l'éloquence, il se prend « pour le premier homme du monde. On les « accomoda. »

ses propres mains, ce ne sera pas sa faute; ce sera une assistance particulière de son Ange gardien, qui, à mon avis, doit bien veiller pour pouvoir empêcher ce mauvais coup.

Je vous envoie deux copies de mon *Christus nascens*<sup>1</sup>, ou en la langue des devosts, de mon petit Jésus. L'une pour Mr d'Andilly et l'autre pour Mr Vincent<sup>2</sup>, en cas qu'il y ait commerce entre luy et Mr d'Andilly. Je suis de toute mon ame, Monsieur, vostre, etc.

Je ne sçay si Mr de Grasse aura receu une de mes lettres qui a esté adressée à mon neveu.

## XXIII.

Du 25 janvier 1644.

Monsieur, Il estoit résolu hier que je vous escrirois aujourd'huy une demie main de papier. Mais il ne me reste qu'un petit quart d'heure jusqu'au départ du courier, et la journée que je vous avois destinée m'a esté ravie par des importuns. Je vous envoie la cession que j'ay faite à Rocolet de mon privilége, pour le volume qu'il achève d'imprimer et pour le Discours à la Reine, auquel Rocolet, Monsieur, (bien loin de luy faire part des mistères de nostre amitié) j'escrivis, il y a plus d'un mois, qu'il ne vous parlast point de mon discours, si vous ne luy en parliez le premier, n'osant pas luy en dire davantage, de peur de luy en dire trop, et parce que je sçay la portée de son gros esprit. Reposez-vous donc sur ma discrétion et ne doutez point du respect que je vous porte. Je feray plus que vous ne désirez de moy, et, si je suis obligé de publier un manifeste pour deffendre mon honneur et celuy de ma constance (à quoy je suis desjà préparé), je proteste en termes exprès, *nec sine honorificentissima nominis vestri mentione*, que ce particulier est la seule chose dans laquelle je ne suis pas de vostre opinion.

<sup>1</sup> Le *Christus nascens* est à la page 31 de la seconde partie du tome II des *OEuvres complètes*. — <sup>2</sup> Saint Vincent de Paul.

*Quod felix faustumque sit, et per plures autumnos in Colomerio suo otictur cum Joanne Capelano invictissimus princeps.* Je m'en devois estre advisé de moy-mesme pour faciliter l'intelligence du lecteur Germain. Et je suis faché que vous ayez cet avantage sur moy. Mais, à propos de Germain, ce Gronovius Federic<sup>1</sup> n'est pas si docteur à la douziesme que vous vous imaginez, et outre qu'il est fort vertueux et bon amy, il a une grande et exquise littérature, et n'a pas plus de trente deux ou trois ans<sup>2</sup>.

Ne verrons-nous jamais la fin de la Diatribe ny des Discours? Je vous supplie, Monsieur, de grossir le ton de vostre voix la première fois que vous parlerez au massif, et de luy dire que, si on ne corrige très-exactement les cartons que j'envoyeray quand j'auray reçu le reste des feuilles, il ne faut plus parler de commerce ensemble. Je n'ay point receu des nouvelles du petit; mais, s'il a de quoy contraindre le débiteur, *cur non Deum et hominum implorat fidem*, et pourquoy ne se sert il pas des remèdes du bon M<sup>r</sup> de Racan, que j'ay veu, en pareille occasion, deffendre luy-mesme, avec deux sergents, la tapisserie d'un comptable, sur lequel il estoit assigné<sup>3</sup>? Je pense bien qu'on fait plus de cas d'un soldat que de douze docteurs de Sorbonne; mais je ne pense pas pourtant qu'on ait encore donné aux soldats des pensions sur les bénéfices; et, quelque ingrate et brutale que soit la Cour, il y a certaines graces qu'elle ne sçauroit s'empêcher de faire aux docteurs. Le mal est pour moy que je suis des docteurs malheureux et disgraciés. Mais, si j'avois de la santé, je me mocquerois bien du malheur et de la disgrâce.

Je vous demande la vie du Servite et nostre Diatribe imprimée le plus tost que faire se pourra.

<sup>1</sup> Le copiste a métamorphosé le prénom *Frédéric* ou *Fédéric* en ce mot latin : *fæderis*.

<sup>2</sup> Balzac était bien informé tant au sujet de l'âge qu'au sujet du mérite de Gronovius : lesavant philologue, né le 3 septembre 1611, n'avait alors que 32 ans et quelques mois.

<sup>3</sup> Voilà une bonne anecdote à joindre à toutes celles qui nous ont été conservées par Tallemant des Réaux, soit dans son historiette sur le digne ami de Malherbe, soit (*passim*) dans diverses autres historiettes.

M<sup>r</sup> l'Évesque de Grasse doit avoir reçu ma lettre, et je vous prie de me tenir en ses bonnes grâces. Je ne sçay ce que je vous écris, tant je suis pressé, mais je sçay bien que je suis plus qu'homme du monde, Monsieur, vostre, etc.

Je vous ay écrit par les deux ordinaires de la semaine passée.

## XXIV.

Du 28 janvier 1644.

Monsieur, Je vous écrivis *de more*, il y a trois jours, mais si à la haste que je n'eus pas le temps de vous copier une épigramme, par laquelle je vous dédie un certain recueil de *Pièces rustiques*, qui sera à la fin de mon volumette. Toutes les pièces sont choisies, et de la composition d'excellens poètes, mais dont le plus ancien ne passe pas le pontificat de Léon dixiesme. Avec vostre permission, nous donnerons pour tiltre au Recueil : *Rus et lusus rustici liber adoptivus*, recueilli de plusieurs autheurs anonimes. Voicy l'épigramme, *sive dedicatio operis* :

AD JOANNEM CAPELLANUM.

Hi-ne tibi colles, hæc sylva, hic gemmeus amnis<sup>1</sup>.  
 Et domus et dominus vilia semper erunt?  
 Sunt hic Di, Capelane, tamen; sunt plurima cœli  
 Munera, sunt mentis gaudia vera bonæ.  
 At si nulla mei tangit te gloria ruris,  
 O decus, o urbis sceptrâ tenentis amor,  
 Non ideo offendent fastidia tanta sodalem,  
 Desinet aut oculis velle placere tuis;  
 Accipe selectos alieni ruris honores,  
 Quæque tulit docto vomere cultus ager.  
 Qui coluere, piis sunt nomina grata Camœnis.  
 Nec veteri soboles inficienda Remo;  
 Nomina sed lateant; tibi sat se Roma probabit,  
 Barbaraque Ausonius poma negabit odor.

Cette épigramme, Monsieur, ne vaut-elle pas bien une Épître dé-

<sup>1</sup> *Œuvres complètes*, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 42.

dicatoire, et, puisque vous estes si constant à mespriser mon village et les fruits de mon village, ne trouvez-vous pas belle mon invention de vous envoyer un aultre village, et des fruits d'autrui jusques à Paris? Les fruits seront exquis et romains, n'en doutez pas, et il y aura tel plat que vous n'estimerez guères moins que *Beatus ille qui procul negotiis, ut prisca gens mortalium*<sup>1</sup>. Fracastor<sup>2</sup>, Naugerius<sup>3</sup>, Flaminius<sup>4</sup>, Buchanan<sup>5</sup>, Suliola<sup>6</sup> (?) et autres semblables, sont mes jardiniers; mais souvenez-vous que je vous dis leurs noms à l'oreille, et qu'il faut que le lecteur les devine, et que, par l'odeur des pommes, il juge de leur terroir. Au reste, Monsieur, trouvez-vous bon que je me resjouisse

<sup>1</sup> *Beatus ille, qui procul negotiis,  
Ut prisca gens mortalium.*

*Quinti Horatii Flacci Epodon liber, od. II, v. 1 et 2.*

<sup>2</sup> Fracastor (Jérôme), le poète-médecin, auteur de *Syphilis* (Vérone, 1530, in-4°), ce poème que tant de critiques ont regardé comme le plus admirable de tous les modernes poèmes latins, et que Jules-César Scaliger, si sévère pourtant, appelle *divin* dans le livre VI de sa *Poétique*. Voir, sur Fracastor, les nombreux témoignages recueillis par Teissier (tome I des *Éloges des hommes savants, tirés de l'Histoire de M. de Thou*, p. 169-178).

<sup>3</sup> Le copiste a écrit : *Hangerius*. Naugerius est le nom latinisé d'André Navagero, né à Venise en 1483, mort à Blois en 1529. Ronsard, dans une lettre écrite à Antoine de Baif à propos de la *Pédotrophie* de Scévole de Sainte-Marthe, lettre publiée plusieurs fois et tout récemment encore par M. Achille de Rochembeau (en tête de son volume *La famille de Ronsart*, 1868), s'exprime ainsi : « Je le veux préférer (le livre de Sainte-Marthe) à tous ceux de mon siècle, voire quand Bembe et *Naugere* et le divin Fracastor en devroit estre courrousses... » Consulter sur Naugerius le *Manuel du Li-*

*braire* et la *Nouvelle Biographie générale* : les deux articles (le dernier de M. Léo Joubert) sont faits avec beaucoup de soin.

<sup>4</sup> Marc-Antoine Flamínio, mort à Rome en 1550. Ses poésies ont été recueillies avec celles de son père en 1743 : *Carmina, edente Fr. Manewrtio* (Padoue, in-8°). L'année suivante, Capponi publia à Bologne : *M. Ant. Flaminii epistole familiares, nunc primum editæ et argumentis, notis, auctoris vita, aliisque accessionibus illustratæ* (in-4°). Le nom de Flaminius figure dans le *Scaligerana*, dans de Thou, dans Teissier, dans Moréri, dans Bayle, dans le *Menagiana*, etc.

<sup>5</sup> Sur Buchanan (Georges) les citations seraient facilement innombrables. On en indique déjà beaucoup dans les *Éloges des Savants* et dans les articles des *Dictionnaires* de Moréri et de Bayle.

<sup>6</sup> Je n'ai pu réussir à reconstituer le nom, qui doit être fort estropié, de ce poète latin. J'avais pensé d'abord à un auteur italien du xvi<sup>e</sup> siècle, Hubert Folieta ou Foglieta; mais cet historien de la ville de Gènes, ce biographe des hommes célèbres de la Ligurie, fut-il jamais autre chose qu'un prosateur? Nulle part je ne vois la moindre mention de ses poésies.

avec vous de ce que j'auray de quoy faire un gros volume *ad Atticum* des lettres que vous m'avez envoyées, et en vérité je croy que ce sera le plus agréable de tous mes volumes. Je vous tiendray jusqu'à un billet, et n'en soyez point en peine; mais il faut attendre pour cela une commodité aussy seure qu'a esté celle de Mr d'Argence.

Pour vostre beau sonnet réformé, vous auriez mon petit Jésus, changé en quelques endroits, si mon copiste ne s'estoit allé promener à la ville. Quand il sera de retour, il en fera quelques copies que je vous enverray par le premier ordinaire. Vous me ferez bien la faveur de faire rendre mes lettres à Mr le Gouverneur de Nostre Dame<sup>1</sup> et au poète du fauxbourg St Marceau<sup>2</sup>.

Je suis Monsieur, vostre, etc.

## XXV.

Du 1<sup>er</sup> février 1644.

Monsieur, Vos yeux sont très-bons pour voir les choses présentes, et vos raisonnemens sont encore meilleurs que vos yeux pour juger de l'avenir. Je sçay d'ailleurs que mon seul intérêt vous intéresse dans les advis que vous me faites la faveur de me donner, et qu'il n'y eust jamais d'amitié plus noble ny plus magnanime que la vostre. Aussy, Monsieur, reçois-je tout ce qui m'est annoncé par vous, comme proposition d'éternelle vérité, et vous me feriez grand tort si vous doutiez de ma foy, de ma déférence, de mon zèle et de toutes les autres qualités qui accompagnent la vraye dévotion. Ma pensée n'est point exagérée par ces dernières parolles; et je vous jure sérieusement, et par un serment qui n'est point poétique, que *mihî unus es pro omnibus*, et que cette pure et généreuse amitié *qua me dignaris amantem* est le

<sup>1</sup> Scudéry.

<sup>2</sup> Guillaume Colletet. Voir dans les *Vies des poëtes gascons*, déjà citées, une note, à la suite de l'*Introduction*, sur la maison de

Colletet (p. 22-24). On sait que cette maison, située dans l'ancienne rue des Morfondus (aujourd'hui rue Neuve-Saint-Étienne), avait été habitée par Ronsard.

souverain bien que je pense avoir trouvé en cette vie. Voilà l'essentiel de ma lettre et ce que mon cœur avoit à vous dire.

Je viens au moins important, et vous prie de croire que la publication de mon discours n'est point une chose que je désire avec ardeur. Il me suffit d'avoir parlé en homme de bien, et suis résolu de me taire à l'advenir, puisque les vérités le plus sagement et le plus discrètement proposées ne laissent pas d'estre odieuses et de faire mal aux yeux et aux oreilles des supérieurs.

Rocolet ne me mande rien de M<sup>r</sup> le Chancelier: c'est qu'il veut faire le fin et me donner le change d'une autre façon; mais c'est un faquin en toutes façons, et je suis bien aise pourtant de pouvoir luy mander qu'il supprime le Discours, sans qu'il connoisse que j'aye en aucun advis de Paris, pour la réformation dudit Discours.

Au reste, Monsieur, vous me béatifiez de m'offrir une occasion de vous servir en Saintonge. Nous y trouverons des [amys] et, s'il en est besoin, je y enverrai un homme exprès, docte et intelligent en telles matières, qui vous empeschera d'estre trompé. J'attens cependant vos procurations, et prétens de vous faire voir qu'encore que je ne sois pas homme d'affaires, je sçay tourmenter d'une étrange sorte ceux qui le sont. En un mot, mon cher Monsieur, l'excès de mon affection suppléera au défaut de ma connoissance. J'achève ce mot dans une extrême précipitation.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Il fant pourtant que vous sçachiez que je me sens très-obligé aux nouvelles faveurs que j'ay receues de M<sup>r</sup> Ménage. L'addition est trop belle et trop avantageuse pour moy. Je vous ay escrit par les quatre derniers ordinaires. Je vous prie que mon *Christus nascens* ne soit veu que comme je vous l'envoie.

## XXVI.

Du 7 février 1644.

*Sit hoc inter res judicatas.* En tout l'empire de la vertu il n'est point de bonté ny de sagesse pareille à la vostre; et en tout celuy de la volupté point de douceur ny de délices comparables à celle de vostre communication. Il y a mesme je ne scay quoy qui chatouille dans les blessures qu'on reçoit de vous, et vous me blasmez avec tant d'amour, que vos blâmes me sont des faveurs, et que je croy vous devoir remercier de l'obligeante manière que vous apportez à me contredire. Je le fais, Monsieur, de tout mon cœur et avec tant de respect pour vous, que je ne veux plus vous répliquer, quoy que je le pusse faire très-aisément. Il est juste que le dernier mot vous demeure et que vostre autorité impose silence à ma raison. Ce sera au public, s'il en est besoin, à qui je rendray compte de mon procédé.

Instabilis nec nos animi justa arguet unquam  
 Posteritas, nec quinque annos laudasse Neronis,  
 Aut laudes celebrasse tuas, Armande, pigebit,  
 Cum nondum damnatus eras.

C'est à dire, en langue vulgaire, devant qu'il eust fait mourir de faim la bonne Reyne Marie<sup>1</sup> et que le Roy Louis le Juste l'enst accusé en mourant d'estre cause de sa mort<sup>2</sup>. Si au reste vous avez trouvé dans

<sup>1</sup> C'est là une exagération de rhéteur. Balzac a changé un dénûment relatif en une misère absolue, extrême. La vérité est que Marie de Médicis mourut, âgée de près de soixante-dix ans, d'une fièvre compliquée des plus graves accidents (3 juillet 1642). Il ne faut pas oublier que le cardinal de Richelieu lui avait fait accorder, le 20 mars de l'année précédente, un secours de cent mille livres (Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII*, t. III, p. 90). Balzac, qui avait fait un grand éloge de Marie de

Médicis dans une lettre à Richelieu, du 15 mai 1620 (p. 4 du tome I des *Œuvres complètes*), en reparla très-favorablement, à plus de vingt ans de distance, dans celle des *Dissertations politiques* qui porte le singulier titre de : *Les baisers de Pénélope* (t. II, p. 501). Repoussant d'avance les attaques de M. Michelet, il dit en cet endroit : « Cette bonne reyne, que nous savons n'avoir pas esté moins chaste que les poètes nous figurent leur Pénélope. . . »

<sup>2</sup> Le P. Griffet (*Histoire du règne de*

mes lettres quelque terme qui vous a desplu, je vous supplie de n'en point accuser mon intention, et de pardonner à un pauvre homme qui a mal dormi la nuit et qui vous escrit à la haste le matin, le plus souvent sans revoir ses escritures.

Je suis très satisfait de M<sup>r</sup> Ménage et de tout ce que j'ai veu dans son billet, quoyque peu content de la peine qu'on vous donne de courir après le privilège. Vous devez avoir receu le mien, que vous garderez, s'il vous plaist, jusqu'à ce qu'il le faille mettre entre les mains du sieur Rocolet.

J'attens là dissertation Salmasienne et la vie du Père Paul, et vostre jugement en quatre lignes de la guerre de nostre Monsieur Arnaut avec le Père Petau <sup>1</sup>, *an scilicet propitium Martem nostro illi futurum existimas?*

Vous estes, *ut semper*, très-ingénieux et très-galand sur le sujet de Paris et de Corinte, qui n'est aujourd'huy qu'un meschant village et qui ne vaut pas une paroisse de trois cens livres de rente <sup>2</sup>.

Le petit m'a escrit par le dernier ordinaire, et sa lettre est du 30 du mois passé; il me mande qu'on lui faisoit espérer de luy donner le lendemain le reste de mon argent. Quoy qu'il en soit, je désire luy tesmoi-

*Louis XIII*, t. III, p. 601, 602, etc.) ne dit rien de cette accusation *in extremis*. Michel Le Vassor garde, à ce sujet, le même silence (*Histoire de Louis XIII*, t. VI, p. 691-703). Enfin, M. Bazin ne parle pas plus que ses devanciers de l'incident raconté par Balzac (*Histoire de France sous Louis XIII*, t. III, p. 209-219).

<sup>1</sup> «Le savant et respectable Père Petau,» comme l'appelle M. Sainte-Beuve (*Port-Royal*, t. II, p. 182), «ce profond auteur de la *Doctrine des temps* et des *Dogmes théologiques*» (*ibid.*, p. 183), écrivit, contre la *Fréquente communion* d'Arnauld, un gros livre intitulé : *De la pénitence publique* (1644). Voir sur le P. Petau l'ample

article du tome XXXVII des *Mémoires de Niceron*, article dû à la savante plume du P. Oudin. On trouvera dans ces cent quarante pages les détails les plus complets sur la vie littéraire de l'adversaire d'Arnauld et de Saumaise.

<sup>2</sup> Le nom de Corinthe est amené ici à l'occasion de Paul de Gondy, sacré à Notre-Dame, le 31 janvier 1644, archevêque *in partibus* de Corinthe, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le rappeler. De nos jours, comme du temps de Balzac, Corinthe n'est plus guère qu'une misérable bourgade. Voir Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem* (première partie).

gnier ma reconnoissance sans attendre davantage, et je vous supplie, Monsieur, de luy faire prendre dix ou douze pistoles, pour sa foire St Germain, sans que je prétende par là m'estre acquité de l'obligation que je luy ay. S'il ne vous va voir, vous me ferez bien la faveur de luy donner cet advis par un billet de deux lignes et de luy mander que je luy ay escrit par la voye de Rocolet.

Je vous fis sçavoir, il y a huit jours, combien je me sentoies honoré d'estre vostre agent en ces quartiers. Envoyez-moy les pièces nécessaires pour cet effet; mais parceque difficilement il se trouvera des fermiers qui se veuillent charger de faire porter le prix de leur ferme à Paris, il ne faudra point apposer cette condition en la procuration qui sera envoyée pour affermer. Il suffit qu'ils s'obligent de payer à Angoulesme et c'est moy qui me charge de vous faire tenir vostre argent.

J'ay encore changé mon *Christus nascens*, et je vous avoue que je suis un importun et peut-estre un impertinent changeur.

J'escriray à nostre très cher M<sup>r</sup> Lhuillier par le premier ordinaire et n'ay pas une minute de temps pour escrire davantage.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

## XXVII.

Du 15 février 1644.

Je vous jure, avec la formule *si sciens fallo*, que je n'ay jamais rien veu de si sage que la lettre de M<sup>r</sup> d'Andilly à Monsieur le premier président de Toulouze<sup>1</sup>. Les choses m'en plaisent infiniment, mais d'ailleurs les

<sup>1</sup> On trouvera cette pièce, qui est en effet très-remarquable, dans les *Lettres de M. Arnauld d'Andilly* (p. 458-466 de l'édition de 1665, Lyon, in-12). C'est la lettre CCLXXIV à M. de Montrave, premier président au Parlement de Tolose, sur le sujet de l'Histoire de M. le Président de Gramond. Arnauld d'An-

dilly a parlé de sa querelle avec le président de Gramond (p. 132-133 de ses *Mémoires*, édition de 1734, Hambourg). Voir encore, sur cette affaire, l'*Avís mis en tête desdits Mémoires* par l'abbé Goujet (p. IV, V, VI). M. Sainte-Beuve a dit de la lettre à M. de Montrave (*Port-Royal*, t. II, p. 258) : « Il

paroles sont si justes et si bien placées, si pures et si nuées à leur sujet, que je ne craindray point d'asseurer que celui qui les employe de la sorte possède l'atticisme de la cour; et *saporem illum vere urbanum quem nos provinciales* (si vous ne m'en voulez pas excepter) *adeo non novimus ut ne suspicemur quidem, et cætera.* Mais, Monsieur, que veut dire ce Gascon, d'accuser un Romain de lascheté; je dis un Romain de la saine République, et devant que Pompée et César eussent tout gasté? N'est-ce pas l'historien dont vous m'envoyastes l'histoire et une lettre latine, il y a quelque temps? *Per Dio Santo* voilà un beau juge de l'honneur et de la réputation des hommes<sup>1</sup>!

Les Jésuites m'ont fait voir un livre qu'ils disent estre de la façon de M<sup>r</sup> le Prince<sup>2</sup>, et certaines lettres de M<sup>r</sup> de Marca<sup>3</sup>, qui s'est travesti en M<sup>r</sup> Eusebe. Je suis fâché que nos amys se brouillent ainsy avec

«y a, dans cette réponse, quelques accents «élevés qui sentent l'honnête homme et «l'éloquente famille.»

<sup>1</sup> Balzac ne pouvait apprécier avec bienveillance un auteur qui, en continuant l'*Histoire* du président de Thou, d'abord de 1610 à 1617 (Paris, 1641, in-fol.), ensuite jusqu'en 1629 (Toulouse, 1643, in-fol.), avait flatté Richelieu autant qu'il avait attaqué la plupart des adversaires du cardinal. Guy Patin est encore plus sévère que Balzac, lui qui ne craint pas de dire (t. I, lettre 91): «Son livre est peu de «chose. . . il est rempli de faussetés et de «flatteries indignes d'un homme d'honneur.» Bayle, plus équitable, a déclaré que l'histoire de Gabriel de Barthellemi de Gramond est estimée, rappelant de plus que «les «étrangers l'ont jugée digne de leurs «presses, tant en Hollande qu'en Allemagne.» Il loue aussi la bonne latinité du livre. Colomiez, dans sa *Bibliothèque choisie*, a été non moins favorable que Bayle à l'historien toulousain.

<sup>2</sup> C'était vrai. Le livre du prince théolo-

gien parut, en 1644, sous le voile de l'anonyme, avec ce titre : *Remarques chrétiennes et catholiques sur le livre de la Fréquente communion.* Voir, sur cet ouvrage, M. Sainte-Beuve et la piquante citation qu'il tire des *Mémoires* du P. Rapin (*Port-Royal*, t. II, p. 185).

<sup>3</sup> Ces lettres n'étaient point de Marca. Voici ce qu'en dit M. Sainte-Beuve (*ibid.*, p. 183): «*Les lettres d'Eusèbe à Polémarque*, «attribuées au Père Lombard, et qui avaient «précédé de peu le volume du P. Petau, «lettres écrites par un soi-disant évêque «à un soi-disant haut personnage, homme «de guerre et capitaine, affectaient des airs «cavaliers et sentaient le collège à pleine «gorge.» Dans les *Supercheries littéraires dévoilées*, de Quérard (édition de MM. G. Brunet et Jannet, t. I, 2<sup>e</sup> partie, col. 1266), c'est aussi le P. Nicolas Lombard, jésuite, qui est signalé comme l'auteur de la *Lettre d'Eusèbe à Polémarque sur le livre de M. Arnauld* (Paris, Hénault, 1644, in-4°). La même année, le P. Pinthereau, jésuite, prit encore le pseudonyme d'Eusèbe pour répondre

nos amys. Mais, sans entreprendre de décider la doctrine contestée, et après avoir dit *quæ supra me nihil ad me*, je ne voy point d'esprit, à le considérer dans la pureté de son naturel, qui soit de la force de celui à qui tant de gens déclarent la guerre. Celle dont me menasse le brave de vostre lettre<sup>1</sup> est certes digne de luy, et je vous avoue qu'il pouvoit estre vaillant contre moy, mais vous m'avouerez aussy que pour cela il ne se raquiteroit pas de ses pertes, et que, son intérêt luy devant estre plus proche que celui de son allié, il devoit battre toute la France qui met en proverbe sa poltronnerie, et le chante depuis Amyens jusques à Bayonne. S'il continue à me menasser, il faut que je luy dédie la vie de son allié, et que je luy face une Épistre qui soit digne de l'histoire. Y aura-t-il toujours de la tyrannie, et la vérité ne trouvera-t-elle jamais de protection? Mais encore le tyran mort valoit quelque chose : cettuicy n'est guères plus grand guerrier que le Drancès de Virgile<sup>2</sup>; et si on souffroit son joug avec patience, *non tantum a libertate sed etiam a servitute degeneraret genus humanum*.

Je ne sçay pourquoy je vous ay parlé de Mr Vincent<sup>3</sup>: cet article

à ce qu'il appelloit le *libelle diffamatoire* intitulé : *Théologie morale des jésuites* (par Antoine Arnauld).

<sup>1</sup> Le cardinal Mazarin, comme on le voit clairement par une des phrases qui suivent, où est établi un parallèle entre le *tyran mort*, qui *valait* au moins *quelque chose* (Richelieu), et le *tyran vivant*, qui, pour Balzac, semble en ce moment ne rien valoir du tout. Je dis en ce moment, car, en d'autres occasions, Mazarin fut tout autrement jugé par le correspondant de Chapelain. Voir surtout une lettre du 3 avril 1644 (p. 686 du tome I des *OEuvres complètes*), où le successeur de Richelieu est déclaré « si nécessaire au bien général du monde. » Voir encore une lettre à Mazarin du 7 novembre 1641 (p. 994), où Balzac s'écrie, tout en protestant qu'il ne veut rien *ampli-*

*fier* et qu'il repousse les *exclamations oratoires* : « C'est prendre son rang, par avance, entre les demi-dieux de l'histoire, et « estre véritablement de l'ancienne Rome.... »

<sup>2</sup> Drancès, ainsi caractérisé (*Æneid.* lib. XI, v. 340, 341) :

Largus opum, et lingua melior, sed frigida bello  
Dextera. . .

Drancès, auquel Turnus dit un peu plus loin :

. . . Quid cessas? An tibi Mavors  
Ventosa in lingua, pedibusque fugacibus istis  
Semper erit. . .

<sup>3</sup> Vincent de Paul qui, très-influent sur l'esprit de la reine régente, aurait, plus facilement que tout autre, pu faire obtenir à Balzac un de ces gros bénéfices qu'il désira toujours si vivement, tout en ayant l'air de les dédaigner.

vous aura pu donner mauvaise opinion de moy et de ma philosophie. Mais, si vous avez le don de pénétration, vous pouvez lire dans mon cœur que je refuserois l'archevesché de Tolède, si on me le vouloit donner, à la charge seulement de dire le Bréviaire. Je ne demande que du loisir, mais avec un peu plus de *et cætera*.

Je suis en peine, Monsieur, de quelques lettres et de quelques vers dont vous ne m'escrivez rien. Peut-estre que j'en sçauray des nouvelles samedy, et cependant on vous fait une seconde copie de l'Épigramme; mais vous ne la sçauriez bien entendre, si par malheur les lettres se sont perdues.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Je vous supplie, Monsieur, de vous vouloir bien souvenir de tout ce que je vous ay escrit par ma précédente sur le sujet de M<sup>r</sup> de Bonair. Je luy ay fait sçavoir et lui fais sçavoir de mes nouvelles par la voye de Rocolet.

## XXVIII.

Du 22 février 1644.

J'estois en peine de ma dédicace, mais, puisque vous l'avez receue et qu'outre cela elle vous a plu,

*Æqualis astris gradior et cunctos super  
Altum superbo vertice attingens polum.*

L'Épigramme est vostre, et par conséquent vous en pouvez faire ce qu'il vous plaira. Je vous en envoyai une copie par le dernier ordinaire, où il y a un hémistique changé, et à mon advis changé en mieux. Voicy encore deux copies reformées du *Christus nascens*, l'une pour M<sup>r</sup> d'Andilly et l'autre pour M<sup>r</sup> l'évesque de Grasse, auquel j'ay escrit, n'en doutez pas, par la voye de Campagnole; mais c'est un cavalier qui n'est pas si ponctuel que vous, ny si diligent à s'aquiter de mes commissions.

Je pense que je ne vous ay encore rien dit du billet de nostre très cher M<sup>r</sup> de Voiture. Il est certes extremement obligé, *et agnosco veteris vestigia flammæ*<sup>1</sup>. Mais je vous prie de me faire souvenir des parolles de mes lettres. Ay-je voulu faire un si sale marché que celuy qu'il me reproche? et sçavoir d'un homme s'il a agréable qu'on parle de luy, est-ce luy dire en langage suisse, point d'argent, point de louanges? Je ne veux pas m'enfoncer dans cette matière, je vous diray seulement que l'empereur Auguste estoit bien aussy grand seigneur et d'aussy bonne maison que M. le cardinal Mazarin. Cet empereur néanmoins escrivist autre fois en ces termes à un de nos chers amys : *trasci me tibi scito, quod non in plerisque ejusmodi scriptis mecum potissimum loquaris. An vereris ne apud posteros infame tibi sit, quod videaris familiaris nobis esse*<sup>2</sup>? Ce sera donc à Auguste, Monsieur, à qui j'adresseray mon *Cleophon* ou à quelque autre honneste homme de ce siècle là, puisque les gens de cettuy-cy se tiennent si roides sur le point d'honneur<sup>3</sup>.

M<sup>r</sup> de Scudéry m'ayant offert une couronne de sa façon, une si grande bonté m'a touché sensiblement, mais ma modestie n'a pas creu que je méritasse d'estre couronné, et j'aymeroyz beaucoup mieux une petite éclogue qui parlast de ma solitude qu'un panégyrique<sup>4</sup> régulier qui me louast avec excès<sup>5</sup>.

Rocolet ne vous a rien dit qui vaille, et mon privilège est généralement pour toutes mes œuvres sans qu'il y ait lieu de pointiller sur les termes. Qu'il se serve néanmoins du sien, si bon luy semble; je ne

<sup>1</sup> *Æneid.* lib. IV, v. 23.

<sup>2</sup> SUÉTONE, *Horatii poetæ vita.*

<sup>3</sup> L'*Aristippe* fut dédié à la reine Christine.

<sup>4</sup> Le copiste a mis *panegyris*, mais dans d'autres lettres il a écrit *panegyric* et *panégyrique*. Je crois donc pouvoir adopter cette dernière forme. Au reste, *panégyrique* n'était pas encore très-employé à cette époque, et Vaugelas, ne le trouvant ni dans Nicot ni

dans Monet, déclara que c'était un mot nouveau. D'Aubigné, pourtant, comme l'a fait remarquer M. Littré, avait dit (*Histoire universelle*, t. II, p. 487) : « nos faiseurs de panegeries. »

<sup>5</sup> Le *Dictionnaire de Trévoux* cite, sous le nom de M<sup>lle</sup> de Scudéry, cette observation trop applicable au discours de son frère en l'honneur de Balzac : « Rien n'est plus ennuyeux qu'un panégyrique mal fait. »

veux point user de mon droit et suis content de luy donner plus que je ne luy ai promis. J'ay pourtant sujet de me plaindre de ce privilège obtenu sans m'en advertir, vous ayant fait [sçavoir], il y a plus d'un an, que je luy voulois faire cession du mien.

J'ay receu le mémoire que vous m'avez fait la faveur de m'envoyer et l'ay mis entre les mains d'un homme qui a de bonnes habitudes au païs du Prieuré, et qui m'a promis de nous y servir très fidèlement. Vous pouvez croire que cette affaire m'est bien plus chère que les miennes propres, et que *quicquid volo valde volo*, c'est-à-dire que Saint-Hilaire d'Hiers<sup>1</sup> m'est aujourd'huy l'archevesché de Tolède.

Je vous envoie une lettre pour nostre incomparable Mr l'Huidier ; elle avoit esté oubliée par le dernier ordinaire, et vous m'obligerez de la luy faire rendre seurement. Je vous demande la mesme faveur pour une autre despesche qui est importante, et je vous supplie qu'un de vos gens la porte au Collège de Navarre sur l'heure du disné, afin qu'il la donne en mains propres à celuy à qui elle est adressée. Un équivoque me fâcheroit, et il sera aisé de l'éviter, parce qu'il n'y a point de plus célèbre pédant en tout le collège, ainsy qu'il me mande de luy-mesme<sup>2</sup>. Je vous baise très-humblement les mains et suis sans réserve, Monsieur. vostre, etc.

J'ay escrit au petit par les deux derniers ordinaires, et luy ay envoyé une lettre pour M<sup>me</sup> de Brienne<sup>3</sup>, jadis de la Ville-aux-Clercs. Je

<sup>1</sup> Un de ces petits bénéfices dont Tallemant des Réaux disait (t. III, p. 273) que Chapelain en avait plusieurs, ajoutant : « Il court après un petit bénéfice de cent francs. »

<sup>2</sup> *Ce célèbre pédant*, aujourd'hui si inconnu, était, comme nous l'apprend la lettre suivante, un certain Maury, qu'il faut peut-être identifier avec le poète Jean Maury, mort en 1697. On a une lettre de Balzac (p. 549) à M. Maury, docteur en théologie (30 août 1640). Est-ce au même que Bal-

zac avait écrit, le 23 octobre 1636, pour le remercier de ses vers latins (p. 418. A M. de Maury) ?

<sup>3</sup> Le copiste a écrit *Brière*. Louise de Béon, fille de Bernard, seigneur du Massès, gouverneur de Saintonge, d'Angoulême et du pays d'Aunis, avait épousé, en 1623, Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, seigneur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire d'État, l'auteur des *Mémoires* publiés pour la première fois en 1719 (3 vol. in-12.

croÿ qu'il vous aura apporté le reste de mon argent sur lequel vous lui donnerez, s'il vous plaist, ce que je vous ay prié de luy donner. Je veu croire qu'à présent vostre fluxion est au nombre des choses passées.

## XXIX.

Du 29 febvrier 1644.

A ce que j'apprens, l'épistre *ad Menagium* a donné l'allarme aux Hollandois et a troublé l'alme université de Leiden et Messieurs ses curateurs. Que ne fera-t-elle point quand elle sera publiée? et si le docteur Heinsius<sup>1</sup> est assez téméraire pour y respondre, *Dii boni*, quel bon plat sera ce hachis de sa tragédie que nous promet M<sup>r</sup> de Saumaise! J'attens cette célèbre Epistre, accompagnée de toutes les autres pièces que vous me faites la faveur de me promettre. Mais, Monsieur, mon compliment à mondit sieur de Saumaise s'est-il perdu? et n'a-t-il point seen que j'ay de la gratitude, ou, pour parler avec Crassot<sup>2</sup>, que je suis animal reconnoissant? Il me fâcheroit qu'il crent le contraire. Du reste, je ne m'en mets point en peine et vous sçavez bien que je ne voudrois jamais qu'on respondit à mes lettres, de peur d'estre obligé aux répliques.

Amsterdam). M<sup>me</sup> de Brienne mourut le 29 septembre 1667. Femme d'un secrétaire d'État, belle-fille d'un secrétaire d'État, elle fut aussi mère d'un secrétaire d'État (Henri-Louis de Loménie). Balzac lui écrivait, le 14 décembre 1644 (p. 582) : « Il n'est point de lieu si reculé où la réputation de vostre vertu ne soit arrivée. La voix publique n'en vient entretenir jusques au désert, et toute la France est en cela l'écho de Paris. » Voir une autre lettre à la comtesse de Brienne, du 5 mai 1645 (p. 672).

<sup>1</sup> Le copiste a écrit *Heius*. Heinsius ne répondit pas à la dissertation de Saumaise :

*Cl. Salmasii ad Ægid. Menagium epistola super Herode infanticida, Heinsii tragœdia, et censura Balzaci* (Paris, V<sup>o</sup> Mat. Dupuis, 1644, pet. in-8<sup>o</sup>). Rappelons ici que la tragédie de Daniel Heinsius avait paru en 1632, que le discours critique de Balzac avait été publié en 1636, et qu'enfin la réponse de l'auteur avait vu le jour aussi en 1636.

<sup>2</sup> Jean Crassot, né à Langres, professeur de philosophie dans l'Université de Paris (au collège de Sainte-Barbe) depuis 1587 jusqu'en 1616, année de sa mort. On publia, en 1617, sa *Logique* (in-8<sup>o</sup>); en 1618, sa

Ce M<sup>r</sup> Sarrau, dont vous me parlez<sup>1</sup>, ne seroit-il point beau-frère d'un des meilleurs et plus chers amys que j'ay en ce monde, nommé M<sup>r</sup> de Morin, conseiller en la Chambre de l'Édit de Guyenne<sup>2</sup>? Il me semble que je l'ay ouy quelque fois nommer à ce cher amy; et, si ma mémoire ne s'équivoque, il est de Bourgoigne, le filz d'un secrétaire du Mareschal de Biron<sup>3</sup>. Il ne faudra pas seulement luy donner un

*Physique* (in-8°), et en 1619 son *Corps de philosophie* (2 vol. in-4°). Le *Naudawana* de 1701 (p. 113) dit: «M. Crassot est fort prisé en Italie... Ce n'est pas sans raison qu'il y est loué hautement. Crassot a esté un grand personnage, etc.» L'abbé de Marolles (*Mémoires*, éd. de 1755, t. I, p. 60) a donné de singuliers détails sur ce professeur.

<sup>1</sup> Claude Sarrau, un des plus vertueux magistrats et un des érudits les plus distingués du xvii<sup>e</sup> siècle, *inter bonos optimus*, *inter doctos doctissimus*, comme s'exprime son ami Jacques le Paulmier de Grentemesnil, dans *Cl. Sarraui Epitaphium*, en tête du recueil des *Lettres* de ce dernier (Utrecht, 1697). J'ai réuni divers renseignements sur Sarrau et sur sa famille autour d'une *Lettre inédite de Claude Sarrau*, tirée de la collection Dupuy et publiée dans la *Revue d'Aquitaine* (1866, p. 390-399). Là j'ai cité un fragment d'une lettre très-élogieuse adressée par Balzac à Sarrau, le 20 octobre 1644, et imprimée à la page 641 du tome II de l'édition de 1665.

<sup>2</sup> Le copiste a écrit *Marins*. Marie de Sarrau, sœur de Claude, sœur en même temps de cette marquise de Villars qui paya de sa tête sa participation à la conspiration du chevalier de Rohan (1674), avait été mariée, le 18 octobre 1625, à François de Morin, seigneur de Tourtoulon, conseiller au parlement de Bordeaux et à la chambre

de l'édit de Guicenne, lequel était fils de Jean de Morin, conseiller en la même cour, et de Catherine de Reyla. Balzac lui écrivit le 20 février 1636 (p. 414 : A Monsieur de Morins, conseiller du Roy en la chambre de l'édit, à Agen). Une autre fois, Balzac le remercie (lettre sans date, p. 661) d'une charge de muscat dont il dit : «C'est une charge d'enthousiasme et d'inspiration que vous m'avez fait la faveur de m'envoyer.» Enfin, Balzac parle de lui dans la lettre à Sarrau citée (note précédente) : «Quand M. de Morin ne vous seroit rien, et que vous ne seriez pas le grand confident du grand M<sup>r</sup> de Saumaise, vous avez des parties essentiellement vôtres, etc.»

<sup>3</sup> La mémoire de Balzac s'équivoque : Sarrau n'était pas de Bourgoigne, mais d'Aquitaine. *in Aquitania natus*, dit le Paulmier. Claude Sarrau naquit très-probablement dans la maison paternelle située à Boynet, dans la commune actuelle de Laussou, près de Moufflanquin (Lot-et-Garonne). Ce ne fut pas le père, mais bien le grand-père de Claude Sarrau qui fut le secrétaire du maréchal de Biron. Tous les deux portèrent le prénom de Jean et prirent le titre de seigneurs de Boynet (en Agenais). Le grand-père de Claude, consul de Monflanquin, en 1610, fut anobli en 1614 pour services notoires rendus au roi et à l'État. (Papiers de famille conservés au château d'Arasse, près d'Agen.)

exemplaire, mais il luy en faudra donner plusieurs, pour en envoyer quelques uns *ad partes Infidelium*, je veux dire en la contrée des Bataves. à Mr Sanmaise, à Mr Gronovius et à Mr Huygens, si vous le voulez; car je vous déclare, Monsieur, que le livre est à vous et non pas à moy; et je vous prieray d'en prendre une cinquantaine d'exemplaires, pour les faire distribuer comme vous le jugerez à propos.

Rocolet me parle d'un avant-propos et me menace là dessus d'une de vos ordonnances par vostre première lettre, à laquelle ordonnance je désobéis dès à présent, et vous supplie que ce soit le libraire qui parle, pourveu qu'il ne die rien d'impertinent. Il ne faut point attendre mon intention, car en conscience mon intention seroit de supprimer le volume, et je seray bien aise qu'il passe dans le monde pour un *fœtus expositus* de vostre mélancolique amy. Si on met un avant-propos, je ne pense pas qu'il doive s'estendre au delà d'une douzaine de lignes ou de deux douzaines pour le plus, et *de istius modi præfatiuncula scopo, in illa ubi habitas rerum luce melius multo me et videbis et judicabis*.

Je vous envoiay, il y a huit jours, une lettre pour Mr l'Huillier, laquelle avoit esté onbliée. Je voudrois bien qu'elle le trovast encore à Paris. Et, sans mentir, c'est un estrange homme de vouloir estre sénateur à Toulouse. Je ne m'estonnerois pas tant s'il y vouloit estre simple citoyen, ou s'il se venoit faire hermite à Balzac, car occupations pour occupations, celles de Paris doivent estre préférées à toutes les autres.

Je n'ay point de nouvelles de Mr Mainard, et suis en peine de sa santé. Vous nous aurez bien fait la faveur de recommander les deux paquets qui vous ont esté adressés pour luy. Je vous ay aussy prié de faire rendre en mains propres à Mr Maury une lettre que je luy ay écrite, et ledit sieur Maury, comme je vous ay desjà mandé, est précepteur du filz de Mr de Villemontée<sup>1</sup>, et loge au Collège de Navarre.

<sup>1</sup> François de Villemontée, seigneur de Villenauxe et de Montaiguillon, maître des requêtes en 1626, intendant du Poitou.

de la Saintonge et de l'Aunis, de 1634 à 1641, conseiller d'État en 1657, puis évêque de Saint-Malo; mort en octobre

Vous m'offensez de délibérer si vous me devez prendre au mot pour l'offre que je vous ay faite de vous faire tenir l'argent de vostre ferme à Paris. Je vous offre bien davantage, car je veux estre vostre fermier, si vous n'en trouvez point qui veuille traiter raysonnablement avec vous.

Je suis de toute mon ame, Monsieur, vostre, etc.

## XXX.

Du 7 mars 1644.

Monsieur, Que vous m'avez fait de plaisir de me destromper, et que je suis aÿse de savoir que l'Evesque joueur de balon<sup>1</sup> soit le véritable autheur des *Lettres d'Eusèbe*! Je n'en avois leu que fort peu; mais ce fort peu m'avoit très peu satisfait et ne me sembloit pas digne de vostre amy de Béarn<sup>2</sup>. Je m'en'estois mesme plaint, avec ma franchise de village, à son allié M. de Forgues<sup>3</sup>, et luy avois dit : *Nollem factum*, et peut-estre quelque chose de pis. Mais un grand malheur pour moy de l'autre costé, c'est que ce bon prélat, dont le premier nom guérit de la fievre quarte (*vocatur si quidem Abracadabra*) me menaça dernièrement par un de mes amys, qu'il trouva je ne sçay où, de m'envoyer

1670. Voir l'historiette qui lui a été consacrée par Tallemant des Réaux (t. IV, p. 346-348). M. P. Paris a cité (p. 348) deux lettres écrites par Balzac, en juillet 1641 et en avril 1642, à Villemontée. Beaucoup de lettres de cet intendant sont réunies dans les volumes du fonds français qui renferment la correspondance du chancelier Seguier.

<sup>1</sup> Tallemant des Réaux, dans l'historiette intitulée *L'esprit de Montmartre et Raconis* (t. V, p. 95), dit, au sujet de l'évêque de Lavour : « Une de ses plus belles qualitez estoit de bien jouer au ballon. » Chapelain

était bien mal informé; il avait sans doute confondu l'*Examen et Jugement du livre* de la Fréquente communion avec les *Lettres d'Eusèbe*.

<sup>2</sup> Pierre de Marca naquit, le 24 janvier 1594, à Gan, petite ville située à deux lieues de Pau.

<sup>3</sup> Bernard de Forgues, à qui Balzac écrivait, le 7 mars 1634, en l'appelant *mon cher cousin*, et qui alors commandait une compagnie en Hollande (p. 279), avait, comme je l'ai déjà dit, épousé M<sup>lle</sup> de Campaignole.

plusieurs volumes de sa façon, entre lesquels vraisemblablement doivent estre les *Lettres d'Eusèbe*.

Me miserum! tot enim pestes et dira venena  
Hostibus eveniant talia dona meis<sup>1</sup>.

Ce sont vos présents, Monsieur, qui véritablement m'enrichissent et après lesquels je soupire, et pour lesquels je pesteray, si le messenger est si cruel que de les laisser à Paris ou par les chemins. Le plus désiré de tous viendra le dernier, et, à mon advis, nous ne verrons pas si tost le livre de M. Arnault. Quoyque son esprit soit d'une rapidité incroyable et qu'au mérite des grandes choses qu'il sçait faire il sçache encore ajouter la grace de les faire promptement; néanmoins je ne luy conseillerois pas de se haster pour ceste prochaine campagne; et le Père Petau, qui est le Saumaise catholique, mérite bien que l'on se prépare et qu'on ne laisse rien au logis, quand il faut marcher contre luy. Je vis hier le tiltre de trois gros volumes dudit Père *Dogmatum theologorum*<sup>2</sup>, et tombay par hazard sur un chapitre dans lequel il traite cruellement Monsieur mon juge, l'auteur de l'épistre *ad Menagium*<sup>3</sup>. Mandez moi, je vous prie, quel est le sentiment des doctes, et ce que croit l'Académie Puteane<sup>4</sup> de ces trois volumes. Le nostre

<sup>1</sup> Ce pentamètre, souvent cité, est une réduction de l'hexamètre d'Ovide (*Epistola XVI, Paris Helenæ*, v. 218) :

Hostibus eveniant convivia talia nostris.

On retrouve l'*hostibus eveniant talia dona meis* dans une lettre de Balzac à Chapelain du 15 avril 1637 (p. 744).

<sup>2</sup> Le premier volume de cet ouvrage resté inachevé parut à Paris (in-fol.) en 1644. Le cinquième volume parut en 1650. On a réimprimé cette encyclopédie théologique à Amsterdam en 1700 (3 vol. in-fol.), à Venise en 1745 (3 vol. in-fol.), à Venise encore en 1757 (7 vol. petit in-fol.) enfin à

Rome en 1857 et années suivantes (gr. in-4°).

<sup>3</sup> Sanmaise, avec lequel Petau avait eu déjà une violente querelle au sujet de quelques notes de l'édition donnée par le jeune érudit bourguignon (1622) du *De pallio* de Tertullien. (Voir les *Miscellanæ exercitationes adversus Claudium Salmasium*.) On regrette d'avoir à le dire, Saumaise et Petau restèrent ennemis irréconciliables toute leur vie.

<sup>4</sup> Balzac a souvent parlé et toujours avec les plus grands éloges, de la docte assemblée qui se tenait, sous la présidence de Pierre et de Jacques Dupuy d'abord à la biblio-

adoptif n'est point pour grossir le naturel, car ce seront des volumes séparés, bien qu'ils se puissent relier ensemble. Et au reste, Monsieur, je ne suis pas le premier honneste homme faiseur de Recueils. Il y en a devant moy et des Empereurs<sup>1</sup> et des Patriarches de Constantinople<sup>2</sup> qui ont fait la mesme chose. Henry Estienne a fait un Recueil des Harangues des Historiens<sup>3</sup>, des fragmens des anciens Poètes<sup>4</sup>, *et cætera*. Et la nouveauté mesme ne manquera point à nostre Recueil, non plus qu'à cette belle saison que nous attendons après Pasques, et que nous, nos pères et nos grands pères, avons veu si souvent sans nous en fâcher. Je voulois en dire davantage, mais on me tire d'icy. C'est, Monsieur, vostre, etc.

thèque du président de Thou, ensuite à la bibliothèque du Roi. Dans une lettre à Luillier, un des initiés, il disait, le 23 novembre 1636, de la célèbre Galerie (page 401 du tome I des *Oeuvres complètes*), qu'elle n'était pas « seulement pleine des plus nobles dépouilles de l'Antiquité, » mais qu'elle « était habitée par toutes les grâces du siècle présent et par toutes les vertus sociables et civiles. » Peu de temps avant sa mort, Balzac, écrivant à Jacques Dupuy, le 17 avril 1652, glorifie encore (*Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1862, p. 501) le célèbre cabinet, et ajoute spirituellement que son Socrate « ne veut pas d'autre Prytanée que celui-là. » Voir, au tome I<sup>er</sup> du *La Bruyère*, publié par M. Gustave Servois dans la collection des *Grands écrivains de la France*, à l'appendice (p. 546-548), une note sur ce cabinet, avec renvoi, pour de plus amples détails, à la vie de *Pierre du Puy*, par Rigault, à la préface du catalogue de la bibliothèque de Thou, par Quesnel, à la cor-

respondance d'Ismaël Bouilliau, conservée à la Bibliothèque nationale.

<sup>1</sup> Balzac fait sans doute allusion à l'empereur Constantin VII, surnommé Porphyrogénète, mort en 959, qui ne rédigea pas, mais qui fit rédiger une espèce d'encyclopédie où l'on recueillit, sous divers titres, tout ce qu'offraient de plus remarquable les compositions historiques des anciens, et dont on n'a plus que quatre sections : *des Ambassades, des Vertus et des Vices, des Sentences, des Embûches*.

<sup>2</sup> Photius, dont la *Bibliothèque* si précieuse n'a encore trouvé en France aucun traducteur, et dont il n'a pas même été publié d'édition parmi nous depuis l'incorrecte édition de Rouen (1653, in-fol.).

<sup>3</sup> *Conciones, sive orationes, ex græcis latinisque historicis excerptæ. Excudebat H. Stephanus* (1570, pet. in-fol.).

<sup>4</sup> *Fragmenta poetarum veterum latinorum. Anno 1564. Excudebat H. Stephanus.* in-8°.

## XXXI.

Du 1/4 mars 1644.

Monsieur, J'ay leu l'imprimé et le manuscrit que vous m'avez fait la faveur de m'envoyer, et vous ne doutez pas, je m'asseure, que je n'aye leu l'un et l'autre *con gratissimo gusto*. La vie du [Servite] est Asiatique, mais elle ne laisse pas d'estre belle : les digressions m'en plaisent, et le superflu ne m'ennuye point. Je vous prie seulement que je sçache si elle est escrete de bonne foy, et si le Maestro Fulgentio n'a point esté le Philostrate de son Apollonius. *Fama est* que M<sup>r</sup> le Prince se vante de l'avoir tué par la seule force de ses parolles, *juxta illud Isaie prophetae : Il occira le Meschant par l'esprit de ses lèvres*<sup>1</sup>. Je douterois bien autant de cecy que de l'endroit le plus difficile à croire qui soit dans toute sa vie, et cette éloquence homicide est un don du ciel si rare, que la terre n'en a point ouy parler depuis que les Apostres n'y sont plus.

Richer<sup>2</sup> est nommé deux fois entre les correspondants que le Père avoit deça les Mons; Richer *autem* estoit un homme très médiocre et qui se mesloit d'escrire en latin, mais non pas sans faire des solecismes et donner mains soufflets à Priscian<sup>3</sup>, *ut illi olim in Curia Parisiensi et ante ora fratrum objectum est à Georgio Critonio*<sup>4</sup>. Mais qui est cet aultre

<sup>1</sup> Chap. II, verset 4. On a traduit moins littéralement ce verset en ces mots : « L'impie s'évanouira devant le souffle de sa bouche. »

<sup>2</sup> Edmond Richer, docteur en théologie de la Faculté de Paris, d'abord professeur au collège du cardinal Lemoine, puis principal (1594) de cet établissement, auteur, entre autres ouvrages, d'un petit livre qui fit grand bruit (1611) : *De ecclesiastica et politica potestate*. Voir, sur Richer, dans le *Moréri* de 1759, un article rédigé d'après les mémoires manuscrits de l'abbé Goujet,

qui résume très-bien tout ce que nous ont appris du biographe de Gerson Adrien Baillet, Ellies Dupin et Nicéron. Voir, de plus, de curieux détails dans les *Mémoires* du cardinal de Richelieu (collection Michaud et Poujoulat, t. XXII, p. 136).

<sup>3</sup> Priscianus, l'auteur de *Commentariorum grammaticorum lib. XVII*.

<sup>4</sup> Le copiste a écrit *Cristonio*. Georges Critton, après avoir été professeur de droit à Toulouse, fut professeur de grec à Paris, au Collège royal. Il mourut le 13 avril 1611. On cite surtout ses notes sur l'*Anthologie*

ultramontain nommé Pomello<sup>1</sup>? Pour l'Echassier, je l'ay veu aultre fois (estant petit garson) chez les libraires de la rue S<sup>t</sup> Jacques, et il me souvient qu'il régnoit en ce pais là, et que je prenois grand plaisir de l'escouter<sup>2</sup>.

Reste à vous demander des nouvelles du véritable Israélite M<sup>r</sup> Perrot<sup>3</sup>, et vous me ferez sçavoir : *an sit gentilis optimi et doctissimi nostri d'Ablancour<sup>4</sup>, quem ego facio plurimi, et par est, et majorem in modum di-*

(1584, in-4°) et son *Éloge funèbre* de Ronsard (1586, in-4°). Voir sur Critton Moréri, Nicéron, Bayle (avec additions de Leclerc et de Joly), et principalement Goujet (*Mémoire historique et littéraire sur le Collège royal de France*, t. I, p. 503-536).

<sup>1</sup> Je suis obligé de répéter la question de Balzac : « Mais qui est cet aultre amy ultramontain nommé Pomello? »

<sup>2</sup> Jacques Leschassier, fils de Philippe Leschassier, secrétaire du roi, né à Paris en 1550, mort en 1625, d'abord avocat au Parlement, puis substitut du procureur général, eut une grande réputation comme jurisconsulte. Ses nombreux opuscules sont énumérés dans le *Dictionnaire de Moréri*. On en a fait un recueil (Paris, 1649, 1 vol. in-4°; nouvelle édition, Paris, 1652). Voir l'Avertissement qui est en tête de ce recueil et aussi le *Journal* de Pierre de L'Estoile, ainsi que les *Vies des plus célèbres jurisconsultes* de Taisand (1737).

<sup>3</sup> Perrot (François), seigneur de Mézières, adversaire, comme Jacques Leschassier, de la cour de Rome. Il composa en langue italienne un écrit satirique intitulé : *Aviso piacevole dato alla bella Italia, da un nobile giovane francese, etc.* (1586, in-4°), écrit que réfuta Bellarmin. Perrot, qui passa une partie de sa vie en Italie, y fut très-lié avec Fra Paolo. Il a reçu les éloges de Louis de Mazures en ses poèmes latins, d'Hubert

Languet en ses lettres à Philippe Sidney, de Liques, en sa vie de Ph. de Mornay, seigneur du Plessis (Perrot traduit en italien le traité de *la Vérité de la religion chrétienne*, de ce théologien protestant, Saumur, 1612), de Colomiez en sa *Bibliothèque choisie, etc.* Les Italiens, dit le *Moréri* de 1759, en faisaient une estime particulière, le traitant ordinairement de *vrai Israélite*, à cause de sa candeur et de sa débonnaïeté.

<sup>4</sup> François Perrot appartenait à la même famille que Nicolas Perrot, seigneur d'Ablancourt, né à Châlons-sur-Marne, en 1606, reçu dans l'Académie française en 1637, mort en 1664. Voir, sur d'Ablancourt, Tallemant des Réaux, le *Menagiana*, Nicéron, Bayle et les remarques de Leclerc et de Joly, l'abbé d'Olivet, *la France protestante*, mais surtout la notice biographique rédigée par Olivier Patru, l'intime ami du traducteur de Quinte-Curce (*Œuvres*, t. II, édition de 1692, p. 334 et suiv.). Nous nous souvenons d'avoir vu le testament (que nous croyons inédit) de Perrot d'Ablancourt dans le volume 217 de la collection Baluze, dite *des Armoires*, à la Bibliothèque nationale. Balzac adressa d'assez nombreuses lettres à d'Ablancourt (le 7 mars 1635, p. 532, le 4 juin 1643, p. 544, lettre qui contient un éloge démesuré de la traduction de Tacite; le 5 juin 1645, p. 612), etc. Il disait de lui, dans une lettre à Chapelain du 6 juillet

*ligo*. Je vous conjure, Monsieur, de l'en assurer efficacement et de luy dire qu'au premier jour il verra des marques publiques de cette passion et de cette estime.

J'ay recen la lettre de M<sup>r</sup> de Saumaise, très longue et très obligeante, et à laquelle je respondray lorsque je luy enverray un de mes livres. Mais je n'ose vous parler de l'impression. Le nombre des fautes que j'y ay trouvées est incroyable, et je suis extrêmement fâché que ces faquins d'imprimeurs vous ayent donné tant de peine, pour faire pis qu'ilz n'eussent fait, s'ilz n'eussent point eu un si grand et si illustre directeur que vous. Sans parler de la ponctuation mal observée, et qui en beaucoup d'endroits gaste le sens, il y a plusieurs mots oubliés et quelques fois une demie ligne, principalement dans les trente dernières feuilles.

Vous aurez veu par ma dernière despesche et par un extrait de lettre que je vous ay envoyé, en quels termes on parle à Saintes du revenu de vostre prieuré. Nous employerons tout nostre crédit et toute nostre industrie pour vous faire avoir contentement. Je ne vous escrivis jamais si à la hâte.

C'est, Monsieur, vostre, etc.

Je voudrois bien que le carton qui a esté osté de l'épistre *ad Menagium* ne se vît point. Faites en sorte que ledit Menagius prenne ce soin pour l'amour de vous; car souvent les libraires sont des paresseux ou pour le moins les relieurs, si on ne donne du canif dans tous les exemplaires. Une autre fois nous parlerons de la doctissime dissertation.

1639 (p. 793) : «C'est un homme capable de tout ce qu'il vouldra entreprendre, à quy j'ay donné mon cœur et mon estime, et qui ne sera pas oublié en nos entretiens.» Voir encore une lettre au même, du 30 août de la même année (p. 295), sur le Tacite

alors attendu; une autre à Conrart, du 25 avril 1648 (p. 870); une autre au même, du 7 octobre 1649 (p. 875); une autre enfin (toujours au même), du 10 décembre 1650 (p. 893).

## XXXII.

Du 21 mars 1644.

Monsieur, J'ay eu le cœur blessé de la nouvelle que vous m'avez escrite avec douleur, et mettant l'amitié à part à laquelle je suis très sensible, je vous avoue que je souffre encore quand on fait brèche à la liberté publique, et que l'autorité veut opprimer la rayson. Quelque bonne que soit la cause de nostre amy, cet envoy ou cette citation à Rome ne doit guères plaire à un homme de l'Église Gallicane, qui a ses affaires et ses livres à Paris<sup>1</sup>. En cecy néanmoins on fait plus de plaisir à Rome que Rome ne luy fera de mal. Je la connois un peu et les maximes qui la gouvernent. Elle rapporte tout à sa grandeur et sait tirer avantage des moindres choses. Elle sera ravie de la déférence filiale de la Reine, et songera bien plus à l'humiliation des Evesques ultramontains qu'à la censure de M<sup>r</sup> Arnaut. Le pis que vous appréhendez pour luy n'a point de lieu en une affaire de cette nature, puisqu'elle [ne] choque ny l'infailibilité, ny l'omnipotence de celuy qui s'appelle *nostro Signore*, à l'exclusion de Jésus Christ. Ce sont là les redoutables Mistères du Vatican; pour les autres, on ne fait que s'en jouer, et le véritable pis (?) qui arrivera à nostre excellent docteur est qu'il peut perdre beaucoup de temps dans les longueurs du procès, et que le [public] patira de cette perte. Je ne doute point qu'outre cela on ne luy ferme la bouche et qu'on ne luy lie les mains pour l'empescher de combattre son antagoniste le père Petau, qui devoit estre envoyé à Rome aussy bien que luy, puisqu'il est sa principale partie, et que la question n'est pas décidée; et en ce cas là, Monsieur, le pro-

<sup>1</sup> On lit dans le tome II de *Port-Royal* (p. 185) : « Au plus fort de la controverse « qu'excitait le livre d'Arnauld (mars 1644), « ils (les jésuites) parvinrent à circonvenir « assez la Reine régente et le cardinal Ma- « zarin, pour que l'ordre fût donné à l'auteur

« d'aller à Rome défendre son ouvrage de- « vant le tribunal de l'Inquisition. » Pour de nombreux détails sur cet incident, voir la *Vie de messire Antoine Arnauld* (1783. p. 24-28).

cédé de la Reine eut esté loué de tout le monde; et *Regina Juno pari à nobis elogio celebraretur ac Rex Jupiter, de quo dictum est* :

. . . . Rex Juppiter omnibus idem<sup>1</sup>.

Au reste, n'ayez point peur que je vous brouille avec mes amys les Révérends Pères. Je suis le plus retenu et le plus discret de tous les hommes, quand il s'agit de vous alléguer. Ce n'est que pour moy que je suis téméraire, violent et estourdy, et quoy qu'on croye en toute nostre province que lesdits Pères soient mes gouverneurs, je n'ay pas laissé de les gourmander comme des marauds, sur le sujet de leur querelle avec mon amy, et leur en ay dit de vive voix beaucoup plus que je ne vous en ai escrit dans mes lettres. Ainsy je me moque au village de vostre morale de la Cour. J'ayme mon aigreur et mes amertumes, et ne voudrois pas les changer pour tout le miel et pour tout le sucre de vos Vaugelas et de vos Voitures. Voilà suffisamment répondu à la fin de vostre lettre, c'est-à-dire à l'article qui me pressoit davantage. Remontons au commencement et disous quelque chose de l'invincible Saumaise. Je suis absolument de vostre avis : ou le docteur Heinsius a l'esprit ladre, ou il sentira les coups de fouet qu'on luy a donnés et ne se tiendra point au traité de paix. Mais je m'estonne que ledit traité n'ait esté avantageux puisque M<sup>r</sup> le Ministre Rivet en a esté le médiateur<sup>2</sup>. Ce faquin fait profession publique de me vouloir mal (sans aucune sorte de fondement) et ne s'est pas contenté de me dire des injures dans quelques mauvais livres qu'il a faits, mais sa haine a passé jusques à un frère qu'il a en Saintonge, Ministre de Taillebourg<sup>3</sup>, qui m'a voulu injurier aussy bien que luy, *ut mihi*

<sup>1</sup> Virgil. *Æneid.* X, 112.

<sup>2</sup> André Rivet, célèbre théologien protestant, mort le 7 janvier 1651. La *France protestante* a donné la liste complète de ses très-nombreux ouvrages. M. Michel Nicolas, dans la *Nouvelle Biographie générale*, a cité les principaux.

<sup>3</sup> Guillaume Rivet de Champvernon, cadet d'André, mort la même année que lui. On mentionne trois ouvrages de polémique de ce pasteur de Taillebourg, et on lui en attribue généralement quatre autres encore. Voir sur lui l'article de M. M. Haag et celui de M. Michel Nicolas.

*maledicere jam illis sit gentilitium.* L'un et l'autre sont deux chétifs ennemys et avec lesquels je n'ay garde de me commettre, quand je scaurois faire des Diatribes encore plus viste que ne les fait Mr de Saumaise.

Je ne scay que vous dire de mon livre, car ne le dédiant à personne, et l'advertissement du libraire faisant scavoit que ce sont pièces recueillies par luy, pensez-vous qu'il faille qu'on face des présens en mon nom? *De hoc amplius deliberandum*, et nous aurons assez de temps pour cela, le livre ne pouvant point estre publié devant les festes de la Pentecoste. Il y auroit pour le moins douze feuilles entières à refaire, mais je me contente de la moitié, avec protestation de ne me plus fier à la diligence de Rocolet, ny au soin de son parent. Quand un mesme mot est répété dans une période, il pense gaiguer beaucoup de sauter tout d'un coup jusqu'au dernier, une ligne ou une ligne et demie entre les deux. Outre quatre ou cinq fautes notables de cette sorte, pour la correction desquelles je fais refaire les cartons, il y en a plusieurs autres que je laisse, pour ce que par hazard il s'y trouve quelque sens, et que je ne veux point (sans nécessité) donner des corvées<sup>1</sup> à un homme qui (avec beaucoup d'innocence) me donne tant de chagrin.

J'iray demain à Angoulesme pour conférer avec l'amy qui doit estre employé dans vostre affaire et qui a de si bonnes habitudes à Saintes, à Brouage et à Marennes qu'on n'en scauroit en avoir de meilleures. Il est très intelligent, très fidèle et très bon amy. Il est Jésuite de plus; mais ne vous en allarmez pas, s'il vous plaist, car il n'est pas de ceux que j'ay gourmandés.

Je vous recommande le petit Bonair et vous prie de luy faire prendre mon petit présent, afin de l'encourager pour l'avenir. J'attens le Minutius<sup>2</sup>, la Diatribe *De Hellenistica*<sup>3</sup>, et ne scay pas pourquoy vous

<sup>1</sup> Le copiste a écrit *courvée*, ce qui est une faute de lecture, car Balzac s'est servi dans ses lettres imprimées de la forme *corvée*, ainsi que M. Littré l'a rappelé (à ce mot) dans son *Dictionnaire*.

<sup>2</sup> Le copiste a écrit *Minutin*. Il s'agit là du *Minucius Felix*, de Rigault, qui avait paru l'année précédente (in-4°).

<sup>3</sup> C'est la dissertation de Saumaise : *De hellenistica commentarius, pertractans origi-*

oubliez celle de *Sestertiis*, de Jean Federic<sup>1</sup>, pour lequel je vous envoyay une lettre il y a quelque temps.

Je cours la poste en vous escrivant et ne vous garentis point la pureté de mes escritures. Solécisme, barbarisme, impropriété, je vous demande grace et abolition de tout cela. Aymez-moy, puisqu'avec mille défauts et mille imperfections je suis plus qu'homme du monde, Monsieur, vostre, etc.

Vous me ferez bien la faveur de faire en sorte, par le moyen de Mr Ménage, que le carton changé de l'Épistre Salmasienne soit changé en tous les exemplaires qui se débiteront. Pour les vostres, il faut prendre garde qu'en corrigeant les vieilles fautes on n'en face de nouvelles, *quod non raro evenit*.

## XXXIII.

Du 25 mars 1644.

Monsieur, La guerre de nostre amy fait autant de bruit que celle des deux couronnes, et les Novellans spéculatifs n'en parlent et n'en raisonnent pas moins. Outre ce que j'en ay appris de vostre lettre, j'ay veu d'estranges relations sur ce sujet, et seroit-il possible que le Recteur de l'Université, dans la harangue qu'il a prononcée devant la Reyne, eust reproché aux Révérends Pères les parricides des Roys; eust appelé leur Société la mère et la nourrice des monstres<sup>2</sup>? *Bona verba, sapientissime Domine, magister noster*. *Disputez ad extremum potentie*

*nes et dialectos lingue græcæ* (Leyde, 1643, in-12). La même année, Saumaise publia encore (*ibid.* et dans le même format) : *Funus lingue hellenisticæ*.

<sup>1</sup> *De sestertiis, sive subsecivorum pecunia veteris græcæ et romane libri IV* (Deventer, 1643. in-8°; Amsterdam, 1656, in-8°; Leyde, 1671. in-4°, édition augmentée par le fils de l'auteur, Jacques Gronovius). Le

traité *De sestertiis*, attaqué par Saumaise, fut défendu par Jean-Frédéric dans deux dissertations spéciales (Leyde, 1661 et 1664).

<sup>2</sup> Ce fut le 12 mars que le recteur de l'Université harangua la reine de façon à l'offenser, tant il attaqua violemment les jésuites. Voir la *Vie* déjà citée d'*Antoine Arnauld*, p. 25.

(comme on parle au païs latin) pour les libertés et privilèges de l'Église Gallicane; soustenez qu'il n'est pas de la dignité de l'Éstat qu'un François aille plaider à Rome; dittes, si vous le voulez, *Non cedet crista Gallica Italico supercilio* : j'en demeure d'accord avec vous: mais en grace ne désenterrez point les questions mortes, ne remuez pas les matières odieuses; ne tousez point aux vieilles pierres de scandale du temps de la Sainte Ligue. Et, dans cette fièvre frénétique des esprits, la Sorbonne n'a pas esté plus sage que les Jésuittes. J'ay leu de ses thèses, criminelles de leze Majesté, et frère Clément a esté canonisé par Messieurs vos maistres, aussy bien que par mes Révérends Pères. Le monde s'est guéry depuis ce temps là, et nouvellement n'a-t-on pas veu plus d'un Loyolite, ennemy par escrit de l'Empereur et du Roy d'Espagne, partisan du grand Arnaud et passionné pour la gloire du Roy de Suède? *Sed de his hactenus*, voire *hactenissimus* avec la permission de Priscien, affin que cette *crambe*<sup>1</sup> soit *tandem aliquando* desservie et que vous ne preniez pas la peine de m'en dire un seul mot par vostre response.

Je n'ay point assez de foy pour croire les six mille livres de pension. On peut les faire espérer, on peut les promettre, on peut les payer la première année. Mais sans doute le publicain ne persévérera pas dans cette belle chaleur pour les Muses, et le docteur sera mal conseillé s'il s'embarque sur la parole d'un trompeur juré, et s'il quitte la place de Scaliger pour celle de Casaubon<sup>2</sup>. N'avez-vous pas veu les plaintes et les lamentations sur sa pension que cestui-cy fait dans ses *Épistres*<sup>3</sup>,

<sup>1</sup> Allusion au vers 152 de la satire VII de Juvénal :

*Occidit miseros crambe repetita magistros.*

<sup>2</sup> Le docteur dont il s'agit est Saumaise, qui occupait alors à Leyde, je l'ai dit, la chaire de Joseph Scaliger, et auquel comme on le voit ici, l'on avait offert à Paris la chaire d'Isaac Casaubon.

<sup>3</sup> *Is. Casauboni Epistolæ* (Rotterdam, 1709, in-fol.). Cette édition, à laquelle a

présidé Janson d'Almeloveen, est la troisième : elle contient 300 lettres de plus que la seconde, et, en tout, n'en renferme pas moins de 1,100. On se souvient sans doute des réclamations adressées par Casaubon à Sully, des refus non adoucis du terrible surintendant des finances (*iniquissimus questorum prefectus*, comme l'appelle Casaubon, Ep. CCXXV) et de la gracieuse intervention de Henri IV en faveur du grand érudit.

et la prose et les vers de . . . .<sup>1</sup> et de Passerat<sup>2</sup>, qui mandient le paiement de leurs gages, qui pestent sans cesse contre la cruauté de leur siècle, qui protestent qu'il vaut bien mieux estre maquereau ou bouffon à la Cour de France que professeur du Roy *in inclita Academia Parisiensi*? Au reste, l'intérêt de ces Messieurs me fait souvenir du mien et m'oblige de vous demander pourquoy, à la fin de Mars, on n'a point encore fait l'estat des pensions de l'année passée, ou, s'il est fait, pourquoy le petit ne m'en parle rien. Je me sers de luy en mes affaires de Cour, et pourrois me servir d'un autre qui a bien plus de crédit et plus d'intelligence que luy, et qui s'est offert plusieurs fois à moy sans avoir d'autre pensée que de me servir, et sans aucun particulier intérêt. Le Père Recteur attend son frère dans deux ou trois jours. En ce cas là je seray porteur de la lettre que vous luy écrivez; et ne doutez pas, je vous prie, que je ne leur recommande vostre affaire un peu plus fortement que si ma vie et mon honneur dépendoient de vostre affaire. L'avertissement au lecteur est très-bon, et je vous en remercie de tout mon cœur: Reste à refaire les cartons et à corriger avec la plume les endroits dont j'ay envoyé la liste au sieur Rocolet, *de quo apud te sapius questus sum et queri porro non desinam*.

Ni duri capitis moles et cornea fibra

Præceptis, Capelane, tuis atque arte dometur.

<sup>1</sup> Je ne sais par quel nom remplacer le nom illisible qu'a tracé le copiste, tous les poètes et tous les prosateurs du xvi<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du xvii<sup>e</sup> ayant eu à se plaindre de l'irrégularité du service de leurs pensions. Peut-être faut-il lire Dorat.

<sup>2</sup> Jean Passerat, professeur au Collège de France, spirituel et aimable poète, mort le 14 septembre 1602. Voir sur lui l'abbé Goujet, M. Sainte-Beuve, M. Charles Labitte (en tête de son édition de la *Satyre Ménippée*), M. Louis Lacour (*J. Passerat, chapitres inédits, précédés d'une notice sur sa vie*, Paris, 1856, in-8°), M. Charles Du

Guerrois (*Jean Passerat, poète et savant*, Paris, 1856, in-8°). Balzac, dans une lettre déjà citée à M. de Morin (p. 661), rappelle que Passerat garnissait sa bibliothèque de bouteilles, et qu'il les y rangeait en bataille. De nombreux témoignages confirment le témoignage de Balzac : je n'en invoquerai qu'un, celui du *Journal de l'Étoile*, où nous lisons (p. 338 de l'édition de M. Champollion) : « Ayant perdu la vue avant que « de mourir de trop estudier, et aussi (disent « aucuns) de trop boire : vice naturel à ceux « qui excellent en l'art de poésie, comme « faisoit ce bon homme... »

Vous ne m'avez point fait savoir si M<sup>r</sup> Rigaut est à Paris, ny si M<sup>r</sup> Sarrau<sup>1</sup> est beau-frère de M<sup>r</sup> de Morin.

*Ergone*<sup>2</sup> *aulice artes de summa virtute triumphabant?* Et l'envie sera-t-elle assez forte pour désarmer cette souveraine vertu, pour rendre inutile le héros de la race de nos Dieux, le héros de mon discours à la Reine?

Que pensez-vous du procès que Monseigneur son frère<sup>3</sup> a intenté contre notre princesse au teint de safran? Mais comment le plus noble et le plus généreux de tous les esprits<sup>4</sup> peut-il avoir un attachement si particulier à la plus avare de toutes les créatures, *ne quid amplius dicam*<sup>5</sup>? Je suis, Monsieur, vostre, etc.

## XXXIV.

Du 4 avril 1644.

Monsieur, Je ne suis pas hors d'inquiétude, mais je serois bien plus en peine que je ne suis, si vostre lettre qui m'a appris vostre mal ne m'en promettoit la guérison. Elle me parle en termes si affirmatifs de cette prochaine guérison, et vous avez une telle connoissance de vous

<sup>1</sup> Le copiste n'a pas manqué d'écrire *Sarran*.

<sup>2</sup> Le copiste a écrit *Egone*.

<sup>3</sup> Ne faut-il pas lire *son père*, c'est-à-dire le prince de Condé, lequel, à cette époque, comme nous l'apprennent les *Mémoires de M<sup>me</sup> de Motteville* (édition Riaux, t. I, p. 181) «avoit de grands différends à de-  
«mêler» avec la duchesse d'Aiguillon, «la  
«princesse au teint de safran?» Voir encore sur ce procès, le *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson* (t. I, p. 183, 302), et dans les *Lettres de Guy Patin* (t. I, p. 324) une lettre du 8 mars 1644, où l'on voit que la duchesse d'Aiguillon «tâchant d'avoir com-  
«position, a offert deux cent mil livres au-

«dict prince, qui ne veut pas boire à si  
«petit gué.»

<sup>4</sup> Chapelain.

<sup>5</sup> La haine de Balzac contre Richelieu s'étendait jusque sur la nièce du cardinal (Marie-Magdelaine de Vignerot, dame de Combalet, puis duchesse d'Aiguillon). Cette pauvre femme a été cruellement calomniée tant par Balzac que par Tallemant des Réaux, et, par exemple, bien loin d'être la plus avare de toutes les créatures, elle employa presque toute sa fortune à soulager les pauvres et à fonder des établissements charitables, comme Fléchier l'a rappelé dans son oraison funèbre, et comme on l'a redit dans la *Biographie universelle*.

mesme, que je veux croire que vous aurez pris vos mesures justes, et n'aurez pas gardé le lit plus de quatre jours. Mais, puisque le Caresme vous traite si mal, que ne vous en plaignez vous à la souveraine maistresse du Caresme et votre bonne mère? Pourquoi n'usez-vous de la bonté de l'Église, qui ne demende rien d'injuste ny d'impossible; qui se contente de l'obéissance et de la submission de ses enfans; qui ayme bien mieux des hymnes et des cantiques d'un grand poète comme vous, que des jeunes et des abstinences d'un corps délicat et foible comme le vostre?

J'ay receu avec vostre lettre celle què le Gombaud de Paris<sup>1</sup> escrit au Gombaud de Xaintes, auquel le Gomband d'Angoulesme la fera tenir seurement. Mais ce que vous désirez d'ailleurs estoit fait avant que j'eusse receu vos ordres, et vous verrez, par le duplicata du billet dont j'ay accompagné vostre depesche, que ma paresse et ma longueur deviennent actives, quand il y va de vostre service. L'homme à qui nous escrivons tous est en réputation d'homme de bien, et sa probité ne manque pas de l'intelligence nécessaire pour manier pareilles affaires avec succès. C'est pourquoy, à mon advis, nous devons nous en rapporter à luy et croire qu'il sçaura faire toutes les choses possibles. La Xaintonge vous servira fidèlement. La question est de sçavoir si vous n'avez point esté trompé par la Normandie.

Je vous ay remercié de l'Avertissement au lecteur, que je trouve très bon; je désirerois seulement que vous prissiez la peine d'y adjoûter une couple de lignes au commencement qui fissent entendre plus clairement ce qu'a pu sur moy la révérence de l'autorité paternelle et les prières d'un homme de quatre vint dix ans<sup>2</sup>, qui a exigé de

<sup>1</sup> Jean Ogier de Gombauld, né à Saint-Just-de-Lussac, près de Bronage, d'une famille de Saintonge, un des premiers membres de l'Académie française. Voir sur lui Tallemant des Réaux, Conrart, Pellisson et d'Olivet, Moréri, Bayle, etc. Le Gombauld de Saintes et le Gombauld d'Angoulême

étaient des parents de l'auteur d'*Endymion* et des *Danaïdes*. Voir une lettre de Balzac à M<sup>r</sup> Gombauld, chantre de l'église de Saintes, du 7 août 1645 (p. 526).

<sup>2</sup> Guillaume Guez. Voir les notes de la lettre IV.

moy la publication de ce Discours par une lettre qui mérite aussy un jour d'estre publiée. Mais je vous supplie, Monsieur, de ne m'envoyer point cette addition, laquelle (s'il vous plaist) je ne veux voir qu'imprimée.

Le petit est paresseux aussy bien que moy et a gardé je ne sçay combien de temps une lettre que j'écrivois à Madame de Brienne. Il devrait contraindre le Tyran qui me fait tant languir après mon argent et à qui je crie de cent lieues loing : *Dii te perdant, publicane!*

On m'a dit que M<sup>r</sup> le Duc commanderoit la seconde armée, et que le Maréchal Gassion<sup>1</sup> seroit son lieutenant. *Dii tantum servate caput*, pour opposer à l'autre *Dii* de malédiction qui m'est eschappée peu chrestienement.

Je suis de toute mon ame, Monsieur, vostre, etc.

Je vous ay escrit beaucoup de choses par le courier que vous me dites ne vous avoir rien apporté. Cela me met en nouvelle mauvaise humeur contre Rocolet, et je ne luy pardonneray jamais l'esgarement de mon paquet, s'il n'a eu le soin de le trouver.

## XXXV.

Du 11 avril 1644.

Monsieur, Tout ce que je vous puis dire dans l'estat où je me trouve, c'est que j'ay receu ce que vous m'avez envoyé, que je feray ce que vous désirez de moy et quelque chose de plus. Je n'eus jamais tant de

<sup>1</sup> Le duc d'Orléans commanda, en 1644, l'armée qui fit la campagne de Flandre et qui s'empara de la ville de Gravelines (29 juillet). Le maréchal de Gassion, qui commandait un corps séparé, était venu (en mai) rejoindre le duc d'Orléans à Baupume : il fut blessé devant le fort Philippe dans la nuit du 10 au 11 juillet. Voir, sur Gassion, l'histoire de sa vie par l'abbé de

Pure, la notice sur sa vie et sur sa mort par Th. Renaudot, *l'Histoire militaire de Louis XII* par Quincy, la *Chronologie militaire* de Pignard, les divers Mémoires du temps, surtout ceux de M<sup>me</sup> de Motteville et de Monglat, la notice de la *France protestante*, et une belle page de M. Michelet (*Richelieu et la Fronde*, p. 298).

mal qu'hier et faillis à mourir de la cholique; mais aujourd'huy cette extrême violence a cessé, et il ne me reste que de la foiblesse, qui ne m'empeschera pas de vous obéir, et très-punctuellement. En faisant donner à Mr Flotte le paquet cy enclos, adressé à Mr Maynard (qui n'est pas de moy, mais de ma nièce), vous luy ferez dire, s'il vous plaist, qu'il aura une de mes lettres par le premier ordinaire. C'est, Monsieur, vostre, etc.

## XXXVI.

Du 17 avril 1644.

Monsieur, Mon vautour me laisse aujourd'huy en paix et cesse de becqueter mes entrailles. Je suis en estat de vous escrire; et sans plus grande préface je vous diray qu'hier j'envoyai par homme exprès toutes vos pièces à Mr le Chantre<sup>1</sup>. Elles sont accompagnées d'une lettre de Mr l'Évesque d'Angoulesme<sup>2</sup> à Mr l'Évesque de Xaintes<sup>3</sup>, et d'une autre lettre de Mr de la Thibaudière<sup>4</sup> au mesme prélat, avec lequel il a estroite amitié. Mr l'Official escrit de plus à son secrétaire pour la diminution de l'argent de Mesles (?), et en un mot je vous prie de croire que rien n'a esté oublié de ce que vous desirez ou que vous pouvez desirer de moy en cette occasion. Mais, Monsieur, je me plains un peu de la manière curieuse et oratoire avec laquelle vous m'en parlez, comme si vos affaires n'estoient pas miennes, et bien plus miennes que les miennes propres, pour lesquelles je n'aurois garde de me remuer avec tant d'empressement et de véhémence que je fais en cette-cy. Le bénéfice sera affermé, la peau et les os, comme on dit en ce pays, et si vous n'y trouvez entièrement vostre compte, ce ne sera pas la faute de vostre agent<sup>5</sup>, ce sera la mauvaise foy de vostre

<sup>1</sup> On sait que ce mot, dans les lettres de Balzac, désigne toujours Claude Girard.

<sup>2</sup> Jacques II du Perron, déjà nommé.

<sup>3</sup> Jacques Raoul, qui siégea de 1631 à 1646.

<sup>4</sup> Un des meilleurs amis de Balzac. Voir

dans le tome I des *Œuvres complètes* une lettre du 20 mars 1639 (p. 482); une autre lettre du 16 octobre 1643 (p. 553), et diverses autres lettres encore (p. 554, etc.).

<sup>5</sup> Le copiste a mis *argent*.

résignataire. Mais est-il vray que ledit résignataire fait d'étranges contes de deffunt son maistre, le grand Armand, principalement quand il se met sur le chapitre de ses folies domestiques et de cette vie intérieure et secrète dont il a esté témoin ? Un gentilhomme de condition, m'en a asseuré et qu'il avoit esté son auditeur une heure durant chés Mr le duc de Saint-Simon<sup>1</sup>, où cette histoire anecdote fut dépliée.

Je ne puis comprendre le choix que Mr le Duc a fait<sup>2</sup>, si ce n'est qu'il veuille estre, aussy bien que ce Romain, *unus tota acies*<sup>3</sup>, et qu'il ait dessein d'avoir un second qui ne luy donne point de jalousie, et qui ne partage point la gloire avec luy. J'ay peur que cette seconde armée<sup>4</sup> ne sera pas la mieux pourvue de toutes les choses nécessaires, et que quelques-uns ne seroient pas fâchés que la grande réputation du général *et cætera* :

Avertant omen Superi; nec livor iniquus,  
Nec tantum malefida ignavia gaudeat Aulæ.

Je ne sçavois point la disgrâce de Mr Esprit; mais, puisqu'il est innocent et que son innocence est mal reconnue, je plains son maistre

<sup>1</sup> Claude de Rouvroi, duc de Saint-Simon, né en 1607, mort en 1693, le favori de Louis XIII et le père de l'auteur des *Mémoires*. On devait d'autant plus maltraiter le cardinal de Richelieu chez le duc de Saint-Simon, que l'on étoit d'autant plus sûr d'être agréable ainsi au maître de la maison qui, en 1637, avait été éloigné de la cour par le tout-puissant ministre.

<sup>2</sup> Balzac, en se lamentant sur le mauvais choix fait par le duc d'Orléans, avait-il en vue le maréchal de la Meilleraye, qui commandait un des trois corps de l'armée de Flandre, un autre corps étant sous les ordres du Prince, et le troisième étant sous les ordres du comte de Rantzau ? Balzac, dans ce cas, aurait été grandement injuste envers le cousin germain du cardinal de Richelieu, car Charles de la Porte, marquis, puis duc

de la Meilleraye, fut un des meilleurs officiers généraux de son temps, et Louis XIII, qui étoit bon juge en ce qui regardait les choses militaires, lui donna, en le créant maréchal de France (1639), un éloge bien considérable. Du reste, la campagne de 1644 en Picardie et en Flandre montra que le duc d'Orléans avait bien choisi ses lieutenants.

<sup>3</sup> Horatius Coclès sans doute. Je n'ai trouvé l'*unus tota acies* dans aucun des récits du légendaire combat de Coclès qui nous ont été laissés par Tite-Live, par Valère-Maxime et par Florus.

<sup>4</sup> Le copiste a écrit *année*. Un peu plus haut, il avait affreusement estropié le mot *anecdote*. Je ne relève pas toutes ses bévues : ce serait interminable.

beaucoup plus que luy, et déplore la condition des Grands qui, en pareille rencontre, ne veulent pas s'esclaircir de la vérité<sup>1</sup>. Ils ne veulent pas estre détrompés, pour ne pas sembler avoir failly, et font durer leurs cholères, affin de faire croire qu'elles sont justes. Assurez, je vous prie, ce cher amy de la tendresse de mon cœur et de la passion que j'ay pour luy. Il a beaucoup de vertu, je le sçay bien. Il est habile, bon et généreux. *Expertus loquor*, et j'ay tant d'indignation du mauvais traitement qu'il reçoit (cette fougue d'amitié me vient de saisir), que, si Aristide ne luy fait justice, j'ay envie d'effacer Aristide de mon discours à la Reine.

Mandez-moy vostre advis de l'extrait que je vous envoye d'une lettre de Mr Mainard. Si le secrétaire *auteur*<sup>2</sup> n'est pas mon amy, il le devrait estre. J'ai tousjours tasché de l'y obliger par toutes sortes de bons offices, et, sans en faire de particulière énumération, il me doit encore cinquante escus d'argent presté que je luy donne de très-bon cœur. Je ne ferois pas cette bassesse que de le vous dire, si ce n'estoit pour vous advertir d'une plus grande bassesse et pour vous faire sçavoir ce qu'il importe que vous n'ignoriez pas *ut intus tibi ille notus sit, qui in fronte Lælium pollicetur*. Dieu veuille que l'extrait ait menty, et que la jalousie de l'éloquence ne m'eust point fait perdre un de mes amys, le moindre desquels m'est en bien plus grande considération que le Dieu Mercure ny que la déesse Pitho<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Jacques Esprit perdit, en 1644, les bonnes grâces du chancelier Séguier, dont il était le commensal et le favori. On lui reprocha de n'avoir pas connu ou d'avoir fait semblant de ne pas connaître les intrigues de la fille de son protecteur (M<sup>me</sup> de Coislin) avec Guy de Laval, qu'elle épousa en bravant l'autorité paternelle. Le discret Pellisson se contenta de dire (t. I, p. 289) : « En 1644 on lui rendit quelques mauvais offices auprès de M. le Chancelier, et il se réfugia pour une seconde fois au séminaire de « Saint-Magloire... » Tallemant des Réaux,

qui paraît avoir été très-lié avec Esprit. a donné beaucoup de détails sur cette affaire dans une historiette spéciale (*M. de Laval, Esprit*, t. V, p. 257-290).

<sup>2</sup> Sans doute le secrétaire *auteur*, comme on le voit à la fin de la présente lettre. Il s'agit en cet endroit de Silhon, secrétaire du cardinal Mazarin et auteur du *Ministre d'État*, de *L'Immortalité de l'âme*, etc.

<sup>3</sup> Le copiste a écrit *Dito*. Ai-je besoin de dire que Pitho était la déesse de l'éloquence, de la persuasion ?

*Tandem, tandem*, délivrez-moy de la persécution du seigneur Flotte et dites luy franchement que je n'ay receu, ny ne veux recevoir les livres de son docteur financier. Tout ce que je puis pour contenter sa vanité, c'est d'adjouster deux ou trois lignes qui le désignent, à la lettre que je luy escrivis l'année passée, sur le sujet du premier présent, et de faire imprimer la lettre dans le volume que j'ay tout prest. Pour cette-cy, je vous prie de la cacheter après l'avoir leue et de la luy bailler en mains propres. C'est-à-dire, Monsieur, que vous prendrez la peine de l'envoyer quérir, et que vous luy ferez de grandes plaintes de ma mauvaise humeur et de la peine que vous avez à gouverner un si bizarre animal que moy. Je vous prie de luy donner la lettre en mains propres, parce que peut-estre il l'ouvreroit en présence de son Trésorier, et seroit aussy estourdy que l'abbé comique<sup>1</sup> qui fit autre fois une pareille bévue chez la Gargouille de Rouen<sup>2</sup>; vous connoissez bien par ce nom l'apologiste de l'Évangile.

J'ay receu vos livres par le messenger, et de plus celuy d'Orasius Tubero<sup>3</sup>, de la pédanterie duquel je commence à me lasser. Ne laissez pas de me rendre office auprès de luy, et de le remercier de ma part *exquisitissimis verbis*. Vous me faites grand tort, Monsieur, si vous ne croyez que je suis plus qu'homme du monde, Monsieur, vostre, etc.

Tiré d'une lettre de M. Mainard à M. l'Official :

« Mais oserois-je vous demander quelle est l'amitié qui est entre  
« nostre Divin et Sillon? un gentilhomme d'importance, qui vient  
« fraîchement de la Cour et qui m'a visité, m'a dit que ce secrétaire

<sup>1</sup> François Metel de Boisrobert, plus connu comme bouffon du cardinal de Richelieu que comme académicien. Voir sur lui Talle-  
mant des Réaux, Guy Patin, Pellisson, Huet,  
Baillet, Titon du Tillet, Nicéron, Goujet,  
M. Labitte, M. Hippeau, M. Livet, etc.

<sup>2</sup> On sait que Boisrobert avait été cha-  
noine de la cathédrale de Rouen. Voir Tal-  
lemant des Réaux (t. II, p. 384), le *Mo-*

*réri* de 1759 citant l'abbé Saas (*Notice des  
mss. de la cathédrale de Rouen*, 1746,  
in-12), etc.

<sup>3</sup> Pseudonyme de la Mothe-le-Vayer, qui  
avait publié, à une date qui n'est pas bien  
connue, mais après 1631, les *Dialogues  
faits à l'imitation des anciens*, par Orasius  
Tubero (Francfort, in-4°). Il en a été donné  
plusieurs éditions.

« autheur n'appuyoit pas comme il devoit, chez son maistre, le mérite des ouvrages de la Charante. Si cela est vray, comme presque je n'en ose douter, pensés ce que je pense, et quel est le murmure que j'en fay dans moy-mesme. »

J'oublois de vous dire que j'ay eu icy cinq ou six jours le bon M<sup>r</sup> de la Thibaudière et qu'il a tousjours grande vénération pour la vertu de Socrate<sup>1</sup>. Il me fut impossible de luy faire donner du Monseigneur à M<sup>r</sup> l'Évesque de Xaintes, mais ce n'est pas la première fois qu'il luy a escrit, et ledit Évesque ne se tient pas si roide sur le point d'honneur que le lui conseille Petrus Aurelius<sup>2</sup>.

Je vous prie de vous souvenir de mon compliment pour M<sup>r</sup> d'Ablancourt, je veux dire de mes propres termes, si M<sup>r</sup> Costard ne gouste point sa traduction, et y trouve grand nombre de fautes<sup>3</sup>. *Sed hæc inter nos.*

## XXXVII.

Du 25 avril 1644.

Monsieur, je vous escrivis au long il y a huit jours. Mon homme est arrivé depuis et m'a apporté la despesche que vous trouverez dans ce paquet. Je vous l'eusse envoyée par le courrier qui partit il y a trois jours, mais ma diligence n'eust rien opéré, et vous ne l'eussiez pas receue pour cela, ny plustost que celle cy; la fatale paresse de la maison Rocollette et le peu d'intelligence qu'elle a à la poste ayant tousjours causé semblables retardemens toutes les fois que j'ay voulu estre diligent.

<sup>1</sup> Chapelain.

<sup>2</sup> Pseudonyme de Jean du Vergier de Hanranne, abbé de Saint-Cyran. Le recueil des opuscules publiés à diverses époques, par l'abbé de Saint-Cyran sous ce nom d'emprunt, parut en 1646 avec ce titre : *Petri Aurelii opera, jussu et impensis Cleri Gallicani deuo in lucem edita* (Paris, 3 tomes in-folio).

<sup>3</sup> Le premier volume de la traduction des *Annales de Tacite* par d'Ablancourt fut

publié (Paris, in-8°) en 1640. L'ouvrage entier parut en 1644. Un autre traducteur de Tacite, Amelot de la Houssaye, a été de l'avis de Costar. Frémont d'Ablancourt, un des neveux de Nicolas Perrot, attaqua vivement celui qui avait osé critiquer le travail de son oncle : *M. Perrot d'Ablancourt vengé, ou Amelot de la Houssaye convaincu de ne parler françois, et d'expliquer mal le latin* (Amsterdam, 1684).

M<sup>r</sup> de Xaintes vous a donné son visa sur vostre provision, bien qu'elle fut en forme gratuite, pour vous garantir des lettres qu'il eust fallu prendre de la Chancellerie de Bourdeaux; car cela se pratique ainsy au ressort de ce parlement, lorsqu'il n'y a point de visa. Du reste reposez-vous en entièrement sur l'adresse et capacité de M<sup>r</sup> le Chantre, qui a passion de vous servir, et qui fera toutes les choses possibles. Nous l'avons prié de nous envoyer icy par un homme exprès vos provisions et autres pièces qui doivent estre controllées à Bourdeaux, et après les avoir receues, nous les ferons tenir seurement à M<sup>r</sup> Girard, qui prendra ce soin avec plaisir. Courage au reste, Monsieur, car il a tombé de l'eau depuis que M<sup>r</sup> le Chantre vous a escrit, et j'espère bien de l'augmentation de vostre ferme, pourveu que vous vouliez employer le crédit des Muses auprès de leur père<sup>1</sup> :

Versibus et paucis, sed quos miretur Amyntas,  
Conciliat pluvium si, Capelane, Jovem.

Vous en serez quitte pour une Épigramme, si courte qu'il vous plaira; voire pour le dessein d'une Épigramme, et pour un simple *Ex voto* que nous mettrons un jour en bon lieu.

Je suis donc au nombre des choisis, et M<sup>r</sup> d'Andilly m'ouvre la porte du sanctuaire. Asseurez-le, s'il vous plaist, que je n'abuseray point de cette grace, et que je la sens desjà avec toute sorte de gratitude. Mais j'avois oublié à vous demander quel personnage joue en tout cecy le petit *Abbate* de M<sup>r</sup> de Liancourt<sup>2</sup> et quels sont aussy les sentiments du bon ministre de la parole, nostre cher amy Daillé<sup>3</sup>. Je ne doute

<sup>1</sup> Allusion à la croyance qui voyait dans le père des muses, dans Jupiter, le maître des nuées, et qui le confondait avec l'atmosphère même. Balzac, conseillant à Chapelain de réclamer en faveur de ses prés altérés l'intervention des muses auprès d'un *Jupiter pluvieux*, se souvenait du distique attribué à Virgile :

Nocte pluit tota, redeunt spectacula mane.  
Divisum imperium cum Jove Cæsar habet.

<sup>2</sup> Le copiste a écrit *Lincourt*. Roger du Plessis, duc de Liancourt, mort le 1<sup>er</sup> août 1674, fut un des meilleurs amis de Messieurs de Port-Royal.

<sup>3</sup> Jean Daillé, un des plus célèbres théologiens protestants du xvii<sup>e</sup> siècle, né à Châtellerault en 1594, mort à Paris en 1670. On peut consulter sur lui Nicéron, Bayle, Dreux du Radier, MM. Haag, etc. Balzac l'estimait beaucoup. Voir l'éloge qu'il fait de ce *rare*

point que, tout rebelle qu'il est de l'Église, il n'admire l'éloquence, la doctrine et la piété de M<sup>r</sup> Arnauld, et qu'il s'escric quelquefois, en lisant ses admirables escrits :

Exoritur Perrone ipso, quo Roma superba est.  
Nescio quid majus<sup>1</sup>.

Vous estes le plus galand chastieur qui fut jamais, et vostre fidélité envers le Caresme et son ingratitude envers vous, sont deux endroits capables de faire rire nostre bonne mère<sup>2</sup>, si elle estoit capable de joye parmi les contentions et les querelles de ses enfants. Dans les deux lignes que vous me promettez d'ajouster, n'oubliez pas les quatre vingt onze ans de mon père. Je mande à Rocolet que vous luy donnerez un advertissement fait par un de nos amys, pour mettre au devant du livre. Je vous supplie qu'il ne paroisse point que toutes les corrections ne soient achevées et dans tous les exemplaires. *Vale, dulce decus meum, et me amare perge*, mais j'entens que ce soit de tout vostre cœur.

Monsieur, les louguteurs du petit commencent à me fâcher; et que d'abord ne s'est-il servi de contrainte contre cette canaille de publicains? J'ay besoin de mon argent, et je vous supplie, Monsieur, de donner ce que vous en aurez à un homme qui me le fournira icy sur une lettre qu'il vous portera de ma part : mais cependant obligez-moy de presser mon homme, soit pour le reste de l'argent, soit pour la nouvelle assignation au cas que l'estat s'en fait. Je seray bien trompé si Madame de Brienne ne me fait faveur; il n'y a point de mal néanmoins d'en dire un petit mot à M<sup>r</sup> d'Andilly, afin qu'il la face souvenir de ce qu'elle doit.

*personnage et de l'éloquence de ses sermons*, dans une lettre à M<sup>me</sup> Desloges du 16 janvier 1637 (p. 436). Voir encore une lettre à Daillé du 24 décembre 1639 (p. 603), une lettre à Feret du 8 août 1644 (p. 622), une lettre à Conrart du 2 septembre 1650 (p. 885), etc. C'est dans la lettre à Feret que Balzac s'écric : « Je l'envie tous les jours

« à vostre parti, et je luy dis quelquesfois :  
« *Cum talis sis utinam noster esses!* »

<sup>1</sup> Ingénieuse parodie de ces vers de Propere (lib. II, eleg. xxxiv, v. 65, 66) :

Cedite, Romani scriptores; cedite, Graii.  
Nescio quid majus nascitur Iliade.

<sup>2</sup> L'Église.

J'attens éclaircissement sur l'avis qui m'est venu de M<sup>r</sup> Mainard. Et n'oubliez pas de parler comme il faut au seigneur Flotte de ce fantasque animal que vous avez tant de mal à gouverner.

J'ay pitié du pauvre Monsieur, *et mentem mortalia tangunt*<sup>1</sup>. Si j'étois M<sup>r</sup> Ménage, je solliciterois pour luy, et ferois une action de bonté en cette occasion. Je dors en achevant cette ligne.

## XXXVIII.

Du 2 may 1644.

Monsieur, jamais homme ne s'est servi de la fable si heureusement que vous. Vous estes tousjours riche en comparaisons nobles, illustres, véritablement poétiques, et cette dernière de Castor et de Pollux ne doit rien à celle de Prométhée de l'hiver passé, *cum infelicissimi illius mortalis furtum et pœnam ingeniosissime simul et amantissime in nostram laudem interpretatus es*. Mais, à vous dire le vray, Monsieur, c'est de cet amour que je suis bien plus touché que de cet esprit, et j'ay baisé une douzaine de fois de suite cette très-galante et très-obligeante lettre *quæ sic spirat amores, quæ me sic mihi surripit*.

Je viens à ce qui me presse et vous avertis que je suis à la moitié du livre de M<sup>r</sup> Arnauld<sup>2</sup>. J'ai leu tout ce qui est de luy, et, en conscience, je n'ay jamais rien leu de plus éloquent ny de plus docte<sup>3</sup>. Je l'ay leu avec une continuelle émotion, avec un transport qui ne m'a point encore quitté, et j'accuse nostre langue de disette, je me plains de ce qu'elle ne me fournit point des termes assez puissans pour vous exprimer l'estat où m'a mis cette incomparable composition. O le grand personnage que ce cher amy! O que je suis glorieux de son amitié! O que l'Église recevra de services de cette plume! Ce sera le baston de

<sup>1</sup> VIRGIL. *Æneid.* 1, 466.

<sup>2</sup> *La tradition de l'Église sur la pénitence, etc.*, parut vers la fin du mois de mars 1644 (Paris, Ant. Vitré, in-4°).

<sup>3</sup> M. Sainte-Beuve a cité cet éloge du

livre d'Arnauld (*Port-Royal*, t. II, p. 68). d'après le Père Quesnel. Un extrait de ce même éloge a été donné à la page 29 de la *Vie de Messire Antoine Arnauld* (1783).

sa vieillesse; ce sera peut-estre son dernier appuy, et, s'il y a encore quelque hérésie à venir, qu'elle se haste de naistre, et que tous les monstres se déclarent, affin que cette fatale plume les extermine. Tout cela ne me satisfait point. J'en passe bien davantage que je n'en escriis. Je suis plein, je suis possédé de vostre livre; il me tourmente l'esprit, comme si c'estoit une inspiration divine qui m'agitast, et non pas le livre d'un homme mortel que j'eusse leu. *Magnum nec pectore possum excussisse Deum*<sup>1</sup>. Mais, Monsieur, je soustiens affirmativement qu'il luy faut changer de nom et qu'il ne se doit point appeller *Préface*. Je soustiens de plus qu'il faut le diviser en quatre ou cinq discours pour le moins, et je ne dis pas que, de la sorte, les belles choses en paroistront mieux et qu'elles seront considérées plus distinctement (cela ne persuaderoit point un antheur qui ne songe à rien moins qu'à sa propre gloire), mais je dis que les bonnes choses feront plus d'effet, qu'elles agiront plus efficacement, qu'elles entreront plus avant dans l'âme, et que tel pécheur desgousté, qui ne voudroit pas seulement toucher à ces excellens remèdes en masse, et qui en appréhenderoit la grosseur, les avalera facilement quand on l'aura partagée et qu'on aura mis la masse en pilules. Ostons tout sujet aux Eusèbes et aux Polemarques de faire les grammairiens à bon marché; car sans doute, ne pouvant offenser le corps de l'ouvrage, ils esgratigneroient le tiltre; ils déclameraient sur la disproportion des parties, ils appliqueroient mal cet ancien mot de Diogène auquel néantmoins force impertinens s'arristeroient sans passer outre; *Et cynicum illum ab inferis excitarent, qui cum non vastæ civitatis amplum ac latissimum videret aditum, ad incolas conversus: « Custodite, inquit, urbem, ne per portam elabatur*<sup>2</sup>. » La peine de l'imprimeur doit estre comptée pour rien, on ne doit point faire considération sur son dommage, *quod cum sænore pensabitur*; le temps aussy ne

<sup>1</sup> VIRGIL. *Æneid.* VI, 78, 79. Le véritable texte est celui-ci :

..... Magnum si pectore possit  
Excussisse Deum. ....

<sup>2</sup> Diogène de Laerte (I. VI, ch. 11) rap-

porte ainsi l'anecdote : « Passant à Mynde, il remarqua que les portes étaient très-grandes et la ville très-petite. Habitants de Mynde, s'écria-t-il, fermez vos portes, de peur que votre ville ne s'en aille. »

presse pas, puisque la publication est différée pour les raisons importantes dont vous me parlez. *His positis*, je vous conjure, Monsieur, de faire en sorte que nos illustres amis croient mon conseil, et vous ne doutez point, je m'assure, que par là *obviam ibitur delicati lectoris fastidio*; et que :

Intervalla viæ fessis præbere videtur  
Qui notat inscriptus millia crebra lapis<sup>1</sup>;

et qu'en un mot la moitié d'un livre ne se peut point appeler Préface, et que ce titre fait tort à un nombre infini d'admirables choses qu'elle contient. Je fais faire une copie de mon discours à la Reine, qui sera plus belle que si elle estoit imprimée, et l'envoyeray par le messager à M<sup>r</sup> l'abbé de Saint-Nicolas<sup>2</sup>, pour la faire tenir de ma part à M<sup>r</sup> le Cardinal Bentivoglio<sup>3</sup> :

Quem virum aut heroa orbis pars optima est  
Jure colit, Phœbumque voco haud indoctus Amyntas<sup>4</sup>.

Je vous suis trop obligé des soins que vous prenez après nostre impression et vous en remercie très-humblement. Elle doit estre bientôt publique, et en ce temps-là vous me ferez bien la faveur d'en donner des exemplaires à qui vous le jugerez à propos, et de les donner, s'il vous plaist, Monsieur, comme si j'estois cependant aux Indes, et que vous jugeassiez de mon intention sans avoir de mes nouvelles.

<sup>1</sup> Rutilius Numatianus, *Itiner.* lib. II. v. 7 et 8. L'édition Panckoucke donne *pres-tare* au lieu de *præbere*.

<sup>2</sup> Henri Arnauld, frère d'Antoine Arnauld, évêque d'Angers en 1649, mort en 1699 avec la réputation d'un des plus vertueux et des plus éclairés prélats de France. Voir sur lui, outre tous les livres sur *Port-Royal*, et notamment le livre de M. Sainte-Beuve, l'article de M. Avenel sur *Richelieu, Louis XIII et Cinq-Mars*, dans la *Revue des questions historiques* du 1<sup>er</sup> janvier 1868. Le savant éditeur de la correspondance de Ri-

chelieu s'est beaucoup servi, pour raconter la conspiration de Cinq-Mars, des lettres inédites de l'abbé de Saint-Nicolas conservées à la Bibliothèque nationale.

<sup>3</sup> Henri Arnauld était l'intime ami du cardinal Bentivoglio. Il vécut pendant cinq ans à Rome dans l'intimité de l'illustre cardinal. Voir, sur Henri Arnauld, comme sur Bentivoglio, diverses lettres de Balzac (p. 208. 224, 639, etc.).

<sup>4</sup> Quem virum aut heroa lyra, vel acri  
Tibia, sumis celebrare, Clio?

HORAT. lib. I. *Carmen* XII, v. 1. 2.

Dans cette distribution il ne faudroit pas oublier M<sup>r</sup> le Mareschal de Bassompierre<sup>1</sup>, M<sup>r</sup> de Liancour, M<sup>r</sup> le Comte de Fiesque<sup>2</sup>, M<sup>me</sup> la Marquise de Sablé<sup>3</sup> et M<sup>me</sup> la Comtesse de More<sup>4</sup>, nos bonnes amyes. Je manderay à Rocolet de vous fournir pour cet effet cinquante exemplaires, et trente à M<sup>r</sup> de Campagnole, lesquels il distribuera par vostre advis et après avoir eu l'honneur de vous voir chez vous.

Je receus, il y a huit jours, six cartons refaits, que je trouve bien et veux croire qu'on aura travaillé au reste avec le mesme soin. Mais pardonnez, je vous prie, à má bizarre et superstitieuse ponctualité, qui fait que tant de choses m'offensent les yeux et que je change tant d'endroits de la ponctuation du correcteur. Il faut contenter ce malade et donner quelque chose à cette mauvaise humeur, *quam pro tua humanitate boni consules*. Il est grand dommage que je ne sois imprimeur de mon mestier; je disputerois de la gloire avec les Elzeviers et effacerois celle des Plantins; pour le moins ne ferois-je pas comme les balourds<sup>5</sup>, qui d'une ligne ne font qu'un mot, *ut videre est in ea quam ad te mittimus, pagina*.

Je pense qu'il faudra mettre à l'entrée du livre le Privilège du Roy avec l'avertissement au lecteur; et à la fin une table et un advis de

<sup>1</sup> François, baron de Bassompierre, marquis d'Harouel, qui allait mourir à l'âge de 67 ans, le 12 octobre 1646. Le maréchal de Bassompierre était trop aimé de Mainard, pour n'être pas un peu aimé de Balzac.

<sup>2</sup> Sur Charles Léon, comte de Fiesque, je citerai les *Mémoires du cardinal de Retz*, ceux de *Mademoiselle de Montpensier*, ceux de *Madame de Motterville* et quelques passages de M. V. Cousin (*La Société française au XVII<sup>e</sup> siècle*, t. I, p. 213-225).

<sup>3</sup> Madeleine de Souvré. M. V. Cousin a tout dit sur elle (*Madame de Sablé*, 1<sup>re</sup> édition, 1858; 3<sup>e</sup> édition, revue et augmentée, 1865). Balzac (Lettre à Chapelain du 8 octobre 1640, p. 832) avait appelé Madame de Sablé «une femme extraordinaire.»

<sup>4</sup> Anne d'Attichy. Voir, sur la comtesse de Maure, M. Victor Cousin, *Madame de Sablé* (derniers chapitres et appendice), et *la Société française au XVII<sup>e</sup> siècle* (t. I, p. 198-204). M. V. Cousin rappelle (p. 441 de son livre sur Madame de Sablé), que la comtesse de Maure était fort liée avec Balzac. Dans une lettre à Conrart du 25 septembre 1648 (p. 873), Balzac dit à son ami, qui était en même temps l'ami de la comtesse de Maure : «Ayant été admirée «sous le nom de Mademoiselle d'Attichi, «et rendant encore plus illustre le second «nom qu'elle porte, qui ne voit qu'elle «doit sa grande réputation à sa constante «vertu?»

<sup>5</sup> Le copiste a écrit : *Balars*.

trois lignes, qu'un de nos amys prestera encore au sieur Rocolet. J'attends des nouvelles de Xaintes, et suis de toute mon ame, Monsieur, vostre, etc.

Si le petit vous voit, je vous supplie de le vouloir asseurer que je suis extrêmement satisfait de luy et que je pense luy devoir beaucoup de reste. Je n'ay pas un moment de loysir pour respoudre à une lettre qu'il m'a escrite, je luy escriray par le premier courrier, et cependant il me feroit grand plaisir de solliciter fortement la bonne comtesse de Brienne.

Je vous enverray une lettre pour donner douze cens livres à un homme qui me les fournira icy, et qui la vous portera de ma part.

Je suis tout à vous, mon très cher et très honoré Monsienn, quoyque je vous en assenne très grossièrement et sans aucune figure de Rhétorique.

## XXXIX.

Du 9 may 1644.

Monsieur, Je pensois hier me resjouir aujourd'huy avec vous, mais je suis bien loin de ma pensée. Vostre dernière lettre me fournit la plus belle matière du monde, mais je n'ose la toucher. Cette harpie de douleur gaste et empoisonne tout :

.....Furiarum maxima pulchrum  
 Inficit ambrosiosque sodalem haurire liquores.  
 Et tecum gaudere vetat.

Ayez pitié de moy, mon très cher Monsieur; vostre amy de Naples n'avoit point tant besoin de miséricorde, lorsqu'il vous la demanda si piteusement. Je ne vous spécifie point ma douleur, je vous dis seulement que je souffre et que je souffre en plusieurs façons, plus d'un mal ayant succédé à celui de la cholique.

Je vous supplie d'acquitter une lettre de douze cents livres que j'ay

donnée à un marchand d'Angoulesme nommé Gautier, qui me les doit faire toucher icy. Il m'a obligé de parler de pistolles de poids, et je l'ay fait sur la lettre du petit cy enclose que vous ne trouverez pas extrêmement éloquente. M<sup>r</sup> le Chautre escrit à son frère et luy mande qu'il attend l'acte de la publication de possession qu'il a prise à vostre nom, et qu'il vous enverra toutes les pièces aussy tost qu'il aura receu ledit acte. Pleust à Dieu que le Prieuré dont il s'agit fust le Prieuré de S<sup>t</sup> Martin de Paris, et pleust à Dieu estre obligé de me traîner à Rome pour vostre service, et pour remercier le Pape de vous avoir fait Cardinal!

J'escrivis il y a trois ou quatre jours au petit, et un mot à nostre excellent M<sup>r</sup> d'Ablancourt. Je vous recommande mes escritures, et suis sans réserve, Monsieur, vostre, etc.

Je croy qu'il n'y aura point de mal que mon neveu présente un de mes livres à la Reyne, à Son Eminence, *et cætera*. Je lui escriis de vous voir sur ce sujet, et vous me ferez bien la faveur de luy départir vos sages conseils. Rocolet a ordre de moy de vous donner cinquante exemplaires, et trente à mon dit neveu, avec lequel je vous prie de faire une liste des personnes à qui il en faudra présenter. Vous pourriez employer le petit pour en distribuer quelques uns, *nempe* à ceux dont on a besoin, Surintendant, Controlleur et quelque autre.

Pardonnez-moy, mon cher Monsieur, la peine que je vous baille. En conscience, je voudrois que le livre fust encore où il estoit il [y a dix] ans, et une bonne nuit vaut mieux que tout le grec de Salmasius. Je suis mal, et quoyque mon mal ne soit pas mortel, mon chagrin est incurable. Il vaut mieux que le livre ne paroisse qu'à la S<sup>t</sup> Jean et qu'il sorte de chez l'imprimeur en meilleur estat et moins incorrect. Au nom de Dieu, que je sçache ponctuellement la folie de Tubero sur le sujet de nos incomparables amys! C'est un fou que j'ay decouvert il y a longtemps.

AL.

Du 15 mai 1644.

Monsieur, Je me plains du bien que vous n'avez fait. Vous avez grand tort de vous estre forcé pour l'amour de moy et d'avoir songé à me donner de la satisfaction dans un estat où vous en aviez si peu. C'estoit le moyen d'obscurcir ces lucides intervalles et de changer ces reprises en continuité et d'ajouster la migraine à la cholique. J'use bien autrement avec vous du privilége de la misère; et, quand je souffre, ou je ne vous parle point du tout, ou je ne vous parle que de mes souffrances. Dieu vous pardonne vostre bonté et n'exige point à la rigueur la peine que méritent vos excès! C'est en effet un excès et une débauche d'avoir dicté trois pages entières, et, *ut semper*, très judicieuses et très sages, en un temps où apparemment vostre bouche ne devoit former que des hélas : *Informesque sonos et singultantia verba*<sup>1</sup>. Il ne fut jamais de malade plus intempérant et plus desreglé que vous, ou, pour mieux dire, d'amy plus ardent et plus ponctuel; car vous estes celuy-là par excellence *ut toties, toties a me dictum est*. Je ne seray pas peut-estre si malheureux que d'avoir encore des mauvaises nouvelles par le premier ordinaire :

Et spero meliora, et te, Natura, pudebit  
 Tantum opus abjecisse, tuæ nec parcere laudi :  
 Teque, Dolor, gens sacrilegum Parnassia dicet  
 Si pergas lacerare immiti vulture sanctum  
 Heroïs pectus, plenas et Apolline venas.

A propos de vers et de latin, que n'avez-vous achevé les vostres? si ce *vates insulsus* ou si ce..... avoit été mis en vigueur, il donneroit de la jalousie au poète de Bilbilis<sup>2</sup>; et croyez-moy, s'il vous plaist,

<sup>1</sup> Discordesque modos, et singultantia verba.

STAT. *Silvar.* lib. v, *Carmen V*, v. 26.

<sup>2</sup> Martial, né à Bilbilis, en Espagne.

aujourd'hui Baubola. Senecé (*les travaux d'Apollon*) a dit de Mainard :

Qui malgré la fierte de l'Espagne jalouse.  
 Contraignit Bilbilis de céder à Toulouse.

Monsieur, ce petit son<sup>1</sup> de vostre chifflet<sup>2</sup> ne fait point de deshonneur au bruit esclatant de vostre trompette.

L'homme que vous avez employé auprès de M<sup>me</sup> de Brienne, ne seroit-ce pas M<sup>r</sup> le Coadjuteur de Montauban<sup>3</sup>? Mais, si ladite dame n'a plus de crédit, pourquoy avez-vous pris la peine d'employer auprès d'elle qui que ce soit? Nous sommes icy au bout du monde et assez mal instruits de ce qui s'y passe. D'ailleurs la cour est un animal encore plus *varium et mutabile*<sup>4</sup> que le Protée, le Vertumne et les autres dieux bizarres des fables; cela fait qu'on y vise presque toujours à faux, et que, dans les provinces, nous faisons d'estranges équivoques en matière de faveurs et de favoris. Tesmoin le Mémoire que j'envoyay, il y a huit jours, à M<sup>r</sup> Bonair, de la composition de M<sup>r</sup> l'Official, sur le sujet de mes petites affaires. Je vous prie, Monsieur, de mander audit sieur qu'il me renvoye ledit Mémoire, parce qu'il me fascheroit extrêmement qu'il tombast en d'autres mains, et, si l'embarras de la maison Gordienne<sup>5</sup> ne luy permet plus de songer à moy, l'amy Ménage me pourra bien rendre un petit office auprès de M<sup>r</sup> le Bailleur, pour ma pension de l'année passée, et ce petit office se pourra faire de bonne grace en lui présentant mon livre, *quem quidem tibi, præstantissime Capellane, majorem in modum commendamus, creditum jam pridem fidei tue factum.*

Je vous ay desjà escrit pour la distribution des exemplaires, et quoy que le livre ne soit pas dédié à la Reyne par une epistre liminaire, il me semble qu'il n'y aura point de mal que mon neveu lui en présente un, et le discours qu'elle a desjà veu vaut bien, à mon advis, une Dédicace.

Outre les douze cens livres que je vous ay prié de bailler sur une lettre que je vous ay escrite, je mande à Rocolet de prendre de vous

<sup>1</sup> Le copiste avait mis : *sort*.

<sup>2</sup> *Chifflet* est dans nos anciens dictionnaires, pour *sifflet*.

<sup>3</sup> Pierre de Berthier, nommé coadjuteur de M<sup>re</sup> Anne de Murviel, le 9 janvier 1634.

et son successeur le 8 septembre 1652.

<sup>4</sup> . . . . *Varium et mutabile semper*  
Femina.

VIRGIL. *Æneid.* IV. 569.

<sup>5</sup> La maison de Brienne.

sept vingt quatre livres, pour quelque payement qu'il doit faire d'estoffes que j'ay recèues. Je commence à pester<sup>1</sup> contre les longueurs de M<sup>r</sup> le Chantre, et, si je n'ay de bonnes nouvelles dans deux ou trois jours, je luy despescheray un homme exprès. Si je n'eusse espéré beaucoup de luy sur la parolle de son frère le Jesuite, j'avois un autre amy à Xaintes qui nous eust peut-estre servi avec plus de diligence.

Je suis malade en vous escrivant, mais pourveu que vous vous portiez bien,

Me meliore mei parte valere puto.

Je seray toute ma vie plus qu'homme qui vive, Monsieur, etc.

Par le premier ordinaire, je vous enverray une lettre pour M<sup>r</sup> de Saumaise, dattée du commencement du mois passé. Nostre incomparable M<sup>r</sup> Ménage me fera la faveur, s'il vous plaist, de la lui faire tenir avec un de mes livres et mon Discours à la Reyne, de la dernière revision, que Rocolet a charge de lui porter. Vous ordonnerez audit Rocolet d'en envoyer quelques exemplaires hors de France, et particulièrement en Hollande. Du reste, Monsieur, n'attendez ny mon consentement ny mon advis, car vous estes quelque chose de plus que mon plénipotentiaire.

Il est certain que M<sup>me</sup> de Brienne m'a escrit, mais je n'ay point receu sa lettre, et M<sup>me</sup> du Massès<sup>2</sup>, sa mère, la mit entre les mains d'un homme qui la perdit au lieu de me la porter.

J'admire tousjours l'antagoniste du Père Petau, et mon ravissement dure encore : il n'en fut donc jamais ny un si juste ny un si long.

XLI.

Du 23 may 1644.

Monsieur, Je pense avoir receu de bonnes nouvelles, puisque vous ne m'en mandez point de mauvaises, et je veux croire que vostre dou-

<sup>1</sup> Le copiste a écrit *presser*. — <sup>2</sup> Voir une lettre de Balzac à M<sup>me</sup> de Massès, du 17 août 1644 (p. 585).

leur a cessé, ne voyant point dans vos lettres qu'elle continue. *Æternum sit de hac atroci materia silentium! Abeat nunquam rediturus crudelis ales, et dies tibi luceant*<sup>1</sup> quos merxisti, dilectissime et suavissime Capellane!

Je [devinai<sup>2</sup>] d'abord la cause de la longue Préface<sup>3</sup>, et je le dis à mon Ange gardien, qui fut seul le confident de ce secret. Mais, puisque le Privilège ne met point le livre en pleine liberté, je voudrois encore de bon cœur que la Préface eust changé de nom, et qu'elle fust divisée en plusieurs Discours.

Je liray les traductions quand on m'aura rendu le livre que j'ai presté, et vous en escriray mon sentiment avec la mesme liberté qui a accompagné mon premier transport, car je vous prie de croire que mon admiration ne procède point de mon amour, et que je vous eusse dit d'un admirable ennemy, *ut est istud dæmonium hominis*, tout ce que je vous ay dit d'une personne qui m'est extrêmement chère.

Je vous rends mille très-humbles graces de la continuation de vos soins dans la dernière affaire de l'impression, et trouve très-raysonnable la conduite dont vous avez pris la peine de me rendre compte.

Rocolet me mande que le *Graveolens*<sup>4</sup> n'a rien fait qui vaille, et j'ay grand peur que Rocolet luy-mesme ne fera pas mieux. J'ay perdu toutes mes prières, *et, quod notandum*, reiterées une douzaine de fois, qui le conjuroient de choisir quelque main adroite et délicate, *ad hoc opus stilo et calamo conficiendum*. Il a eu deux mois entiers pour cela, et n'a songé qu'à refaire les cartons, qui est une besogne séparée de l'autre, et qui ne la devoit point empescher, différentes personnes [devant] estre employées à deux différentes actions. Mais la dureté de la grosse teste est toujours à l'espreuve de mes prières, et il ne me sert de rien de luy escrire cent fois une mesme chose. Vous estes bon, certes, de le louer après cela de générosité, et les grands mots ne vous constent guères. Je n'avois point désiré *qu'il n'y eust point de mots cou-*

<sup>1</sup> Le copiste a écrit *Luctant*.

<sup>2</sup> Le copiste a mis *devinay*, ce qui n'offre aucun sens.

<sup>3</sup> Du livre d'Arnauld.

<sup>4</sup> C'est au calligraphe chargé de copier le *Discours à la Reyne* que s'adresse cette épithète appliquée par Horace à Mævius et par Virgile à l'Averne.

*pés d'une ligne à l'autre*, car qu'est-ce qu'en souffre la beauté de l'impression ? Je désirois seulement qu'il y eust le moins d'abréviations que faire se pouroit, et je vois bien que la grosse teste ne m'a pas compris. Au reste, Monsieur, je vous dis une fois pour toutes que je suis au bout du monde; qu'on a imprimé à Paris quelques discours qui portent mon nom, mais que je ne dédie à personne; par conséquent que mon livre n'est point mon livre, et que vous en ferez ce qu'il vous plaira. Voulez-vous qu'on n'en présente à personne ? A la bonne heure, et je le veux mieux que vous, personne ne s'en offensera, et on ne donne point ce qu'on a desjà abandonné. Mais, si néantmoins vous estes d'avis qu'il soit donné, je vous supplie que ce ne soit point en mon nom, quand ce ne seroit que pour éviter les remerciemens de quelques personnes qui ne manqueroient jamais de m'escire sur ce sujet des lettres dorées et que je donnerois au diable avec mon livre.

Pardonnez à ma mauvaise humeur. Elle n'a pas empesché de vous faire ce matin une Épigramme amoureuse que voicy :

AD JOANEM CAPELLANUM <sup>1</sup>.

Ibit in annales nostri quoque fœdus amoris  
 Meque <sup>2</sup> tibi socium posthuma fama dabit.  
 O quantum mihi munus ! Et ipsa superbiet umbra  
 Grandior et fiet nomine nota tuo.  
 Cuncta mei jamjam pereant monumenta laboris  
 Hoc mihi dum servent sæcla futura decus

ou bien :

Hoc mihi dum servet gloria vera decus <sup>3</sup>.

Je viens d'envoyer vostre lettre pour Xaintes au père Recteur d'Angoulesme, et l'ay accompagnée d'un mot pour M. le Chantre, qui est

<sup>1</sup> Seconde partie du tome II des *OEuvres complètes*, p. 10.

<sup>2</sup> Il y a dans le texte imprimé :  
 Et tibi me socium, etc.

<sup>3</sup> Les derniers vers ont reçu cette forme définitive (édition de 1665) :

O quantum dabit illa mihi, si dicar ab omni  
 Gente tuus, nec nos separet ulla dies.  
 Sub Terris gaudebo, et clara superbiet umbra.  
 Grandior et fiet nomine nota tuo.  
 Cuncta mei jamjam pereant monumenta laboris.  
 Hoc mihi dum servent sæcla futura decus.

plus homme de bien, sans doute, que l'abbé avec qui vous avez traité, *et illius quidem non incauta probitas multorum hic sermonibus celebratur.*

Je vous prie de donner au sieur Rocolet le reste des quatorze cens livres, pour quelques hardes que je luy ay mandé de m'acheter : auquel sieur vous direz, s'il vous plaist, Monsieur, que, si tous les exemplaires ne sont généreusement corrigés, je compteray pour rien tout ce qui aura esté fait. Faites-vous apporter la correction de la page 345, où il faut mettre un grand P pour un petit avec un point au-devant; et celle de la page 396, où il faut mettre aussy un grand Q pour un petit; et, si ces deux corrections ne vous semblent pas bien nettes et bien délicates, obligez-moy de dire de ma part à la grosse teste qu'il en sera quitte pour deux cartons. Je suis sans réserve, Monsieur, vostre, etc.

Le biberon<sup>1</sup> aura sans doute reçu ma despesche. Je vous recommande mon paquet pour M<sup>r</sup> de Saumaise et ne vous dis rien de l'épigramme, mais je n'en pense pas moins.

## XLII.

Du 30 may 1644.

Monsieur, J'ai reçu de Xaintes les pièces qu'il faut envoyer contrôler à Bordeaux, et que j'ay desjà mises entre les mains d'un homme qui m'a promis de prendre ce soin. Cet homme ne sera point nostre cher M<sup>r</sup> Girard, qu'on attend aujourd'hui ou demain à Angoulesme; mais les pièces ne laisseront pas d'aller et de revenir très-seurement, et je les ay recommandées *conceptissimis verbis*<sup>2</sup> à celui qui leur doit faire passer la mer. Si la chose estoit pressée, j'eusse envoyé exprès pour cela; mais huit jours de plus ne gasteront rien, et la voye de la poste, de ce costé-là, n'estant pas bien seure, j'ay cru devoir attendre une meilleure commodité.

<sup>1</sup> C'est-à-dire le grand buveur, M. de Flotte.

<sup>2</sup> *Jurat Eumolpus verbis conceptissimis.*  
(Petron. Satyr. cxiii.)

Je vous remercie de tout mon cœur de la faveur que vous m'avez faite de donner à M. Feret<sup>1</sup> les douze cens livres que M. Gautier me doit rendre icy. Pour la perte de l'escu ou des quatre francs, elle n'est pas grande et peut-[être] que le trébuchet du sieur Rocolet s'accordera mieux avec celui du petit amy.

Si j'ay bonne mémoire, je vous ay escrit au long par le dernier ordinaire et vous trouverez bon que je renvoye Vostre Seigneurie Illustriissime à cette longue lettre que je pense luy avoir escrite. J'y adjouteray seulement que la distribution des exemplaires ne se faisant pas en mon nom, ceux qui en recevront ne laisseront de m'en sçavoir gré, et ceux qui auront esté oubliés (*si modo rerum ejusmodi sit aliquod desiderium*) s'en prendront à mon libraire plustost qu'à moy. Ainsy il faudra que ce soit luy qui en donne une bonne partie aux personnes que vous luy choisirez dans la liste, affin que vos gens n'ayent pas toute la peine de cette importune distribution. Vous voyez par là, Monsieur, que je me suis enfin résolu de faire une liste, et qu'il faut tousjours que vous soyez absolument obéi. Vous la recevrez par le courrier qui partira dans trois jours, car il n'y a pas moyen de vous l'envoyer par cettuicy qui s'en va partir.

Vous dites merveilles de vostre sac; vous mesprisez le pauvre corps humain d'une estrange sorte, et il y a certes grand plaisir de vous voir philosopher de la cholique, quand la cholique est passée. Pour la tirade des escritures, elle est très-belle et très-obligeante. Mais il vous doit suffire que vostre bonté me pénètre jusqu'au cœur, et que je sens vos tendresses avec des chatouillemens inénarrables. Du reste. reposez-vous sur ma foy et ayez, s'il vous plaist, un peu de patience : le despost vous sera rendu aussy relligieusement que si c'estoit, *et cætera*. Mon copiste y travaille, mais il n'y peut travailler que par in-

<sup>1</sup> Balzac avait d'excellentes relations avec M. Feret, «secrétaire de feu Monseigneur «le duc de Weymar.» Voir la lettre qu'il lui adressa le 8 août 1644 (p. 622). Voir aussi une lettre à Chapelain du 1<sup>er</sup> mars

1650 (p. 812), où il l'appelle «homme de «beaucoup d'esprit,» et une lettre à Conrart, du 23 octobre 1651 (p. 918), où il parle à la fois très-flatteusement des deux amis Feret et Drelincourt.

tervalles. Il vous fait présent de l'épigramme de la semaine passée que j'ay retouchée et mise en l'estat où, à mon advis, elle demeurera. Il y paroist quelque sorte de simplicité, mais cette simplicité est romaine, et je n'ay rien fait en épigrammes qui me plaise davantage.

Je suis de toute mon âme, Monsieur, vostre, etc.

## XLIII.

Du 6 juin 1644.

Monsieur, Vous aurez sceu, par ma dernière despesche, que j'ay receu vos provisions; vous sçavez par cette cy que je les ay envoyées à Bordeaux par un homme qui est à moy, n'ayant pas eu la patience d'attendre plus longtemps une autre commodité. Vous me manderez ce qu'il vous plaist que j'en face, quand elles seront de retour, c'est-à-dire si vous les voulez par la voye du messenger ou par celle de la poste. Je tesmoigneray cependant au père Recteur le gré que vous sçavez à M<sup>r</sup> son frère, dont je ne receus les lettres que le 27 du mois passé, quoy qu'elles fussent dattées du 15 May. Tous ces retardemens ne sont pas de grande conséquence, et j'espère d'avoir dans quatre ou cinq jours les pièces controllées.

Que vous sçaurais-je dire, Monsieur, pour nostre cher et incomparable M<sup>r</sup> Ménage? Il est généreux et obligeant jusqu'à me couvrir de confusion et à me faire paroistre ingrat, si je ne proteste bien tost que je ne le suis pas, et si je ne rends un acte public de ma [re]connoissance. Je lui destine un discours qui s'appellera *Fragmens d'une histoire qui s'est perdue*, dans lequel, sur le sujet de son Mamurra, je prétens de luy conter des nouvelles de mon Barbon et de lui offrir *disjecti membra pedantis*<sup>1</sup>, qui peut-estre mériteroient la peine d'estre recueillis. Mais je voudrois bien deux ou trois exemplaires de ce Mamurra, et, si le livre se vend, dites, s'il vous plaist, à Rocolet, qu'il me les envoie.

Vous avez la harangue manuscrite de la Casa, *et hanc quidem ut in mei*

<sup>1</sup> ..... Disjecti membra poetæ.

HORAT. lib. 1, Sat. IV, v.

*gratiam recensere velis, te etiam atque etiam rogo*, afin que, sur une copie bien correcte que vous prendriez la peine de me faire faire, nous puissions un jour la publier. J'ay ouy dire que les Espagnols firent emprisonner l'auteur de cette harangue. Je vous prie de vous en enquérir à quelque répertoire d'Italie, comme vous diriez à Paul Fiesque<sup>1</sup> ou cet ambassadeur de Florence, si galand homme, dont vous m'avez escrit quelquefois.

Est-il possible que Madame de Brienne se mesle d'escrire de belles lettres? Cette nouvelle m'a un peu surpris, et jusques icy sa bonté m'estoit plus connue que son éloquence. Je seray bien aise de voir la copie, puisque l'original n'est pas venu jusques à moy, et que mon mauvais destin s'est servi de la négligence d'un maraut, pour me priver d'une si douce consolation.

Je suis en peine du petit amy, qui m'est entièrement nécessaire dans mes petites affaires, cet autre, dont je vous ay parlé, ne se trouvant pas maintenant au lieu où vous estes. Le paquet que vous luy envoyastes de ma part, il y a quelque temps, se seroit-il perdu? Je ne veux pas le croire, et vous conjure de mettre en queste quelqu'un de vos gens, pour avoir des nouvelles et de l'homme et du paquet. Au reste, Monsieur, que vouliez-vous dire des longueurs fatales du sieur Rocolet? Dieu me garde de tomber une autre fois entre ses mains! Il vaut bien mieux aller exprès à Leyden, faire soy-mesme imprimer ses livres, et estre soy-mesme son correcteur.

M<sup>r</sup> Girard est icy et vous honore toujours parfaitement. Il a commencé l'histoire de feu M<sup>r</sup> [d'Espéron] son maistre, qui ne sera pas une pièce à mespriser; il m'en a monstré quelque chose qui m'a plu extremement, et je suis trompé si vous ne l'approuvez aussi bien que moy, et si vous n'y trouvez des endroits instructifs et divertissans. Je

<sup>1</sup> Je trouve cet éloge de Paul Fiesque dans une lettre de Balzac à Chapelain, du 4 juin 1641 (p. 852): « Quelqu'un m'a dit que le seigneur Paul Fiesque est à la Cour, et qu'il se mesle de l'affaire de la paix. Si

« cela est, j'en espère bien, car c'est un dé-  
« mon dans les négociations, et non pas un  
« homme, et je ne croy point qu'en tout le  
« monde il y ait un esprit plus souple, plus  
« adroit ni plus intelligent que le sien. »

me précipite en vous écrivant ces mauvaises lignes. C'est, Monsieur, vostre, etc.

---

## XLIV.

Du 13 juin 1644.

Monsieur, Je fus hier saigné, et aujourd'hui je vous écris avec une médecine dans le corps. Ce sera pour accuser la réception de vostre lettre du 5 de ce mois, et pour vous donner avis que mon homme est arrivé de Bordeaux, qui m'a apporté vos pièces contrôllées. J'attends de vos nouvelles pour en faire ce que vous m'ordonnerez, et vous avertis de plus que M. de la Thibaudière doit avoir reçu la lettre que vous luy avez écrite : après en avoir considéré les graces et la galanterie, je la mis entre les mains de son procureur, qui me promit de la luy faire tenir seurement, et qui n'y aura pas manqué.

J'ai leu le billet de M. Ménage et relu la belle ode qu'il m'a fait adresser, très-belle certes, et très-digne de son excellent esprit, *ni peccasset in electione materie*. Je vous ay desjà fait sçavoir que je luy rendrois du françois pour du latin, et du cuivre pour de l'or en toutes façons. Au reste, Monsieur, je n'estime pas moins que vous la lettre de Madame de Brienne, et, au premier jour de santé et de loisir, il faudra la payer d'une autre lettre. Mais l'excellent avis qu'on me donne avec la copie de la lettre !

M<sup>r</sup> l'abbé de St-Nicolas juge donc à propos que j'employe une personne qui soit puissante auprès de M<sup>r</sup> le C[ardinal] M[azarin] pour estre payé de ma pension. Si la chaleur avec laquelle la femme<sup>1</sup> a parlé de mes affaires à son mari ne produit que ces beaux advis, c'est une chaleur plus froide et plus stérile que de la glace, et j'ay ouy dire depuis que je suis au monde que c'est se moquer des gens, de leur donner des conseils quand ils demandent de l'ayde. Tout le monde sçait que la *signora consorte* a tout pouvoir sur son mary le secrétaire

<sup>1</sup> M<sup>me</sup> de Brienne implorant, en faveur de Balzac non payé, le secrétaire d'État, son mari.

d'Etat. Et pourquoy ce secrétaire d'Etat ne sera-t-il pas cette personne puissante ou ne me la fera-t-il pas trouver? voire mesme pourquoy le seul Mr l'abbé de St-Nic[olas], sans l'assistance du secrétaire ny de sa femme, ne fera-t-il pas quelque chose de plus pour moy que de m'envoyer des conseils de cent lieues loin? Ne nous enfonçons point dans cette matière; je suis si peu capable d'une pareille langueur, que je n'en sçaurois parler que comme d'un prodige dans la morale que je me suis figurée. Dieu me garde d'une si sobre réserve en matière d'offices et d'amitié! *Et de his hactenus*, après vous avoir dit que celui qui m'empeschera d'estre payé de la petite pension que le feu Roy me donnoit, se fera beaucoup plus de tort que je n'en recevray de dommage; et, si on maltraite Cicéron (vous nommez quelquefois ainsy vostre amy), *uno proscriptus sæculo, proscibet Antonium omnibus*. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Mon père a fait dresser un mémoire (dans lequel je vous puis protester qu'il n'y a pas un seul mot de ma façon) pour estre présenté à Mr le Chancelier, en forme de placet ou de requeste; *et hoc*, par le libraire matériel qui, en qualité de valet de chambre, ou pour le moins de domestique de mondit Seigneur, pourra faire cela aussy bien qu'un conseiller d'Etat ou qu'un abbé favory<sup>1</sup>. Si le mémoire fait son effet, à la bonne heure, sinon, je suis desjà consolé. Je vous en envoie une copie et vous prie de la mettre entre les mains du petit, avec quelque advis de vostre cru, et une très-exacte recommandation de servir son amy avec secret; et en effet, si le Chancelier promet au libraire, le petit achèvera le reste et ne sera pas inutile solliciteur auprès de luy.

<sup>1</sup> La Caille (*Histoire de l'imprimerie*, p. 229) a rappelé que Rocolet «fut honoré de la bienveillance particulière de M. le Chancelier Seguier.» Rocolet sut se montrer reconnaissant envers ce protecteur pendant les troubles de la Fronde, où, comme

on sait, la vie du chancelier fut en danger. Rocolet était alors capitaine de son quartier. et le roi, pour récompenser sa fidélité et son dévouement, lui envoya, le 5 octobre 1651, par M. de Saintot, maître des cérémonies, une médaille et une chaîne d'or.

Voulez-vous que je vous parle franchement ? L'ode de nostre très-cher <sup>1</sup> n'est pas une très-bonne chose, mais gardez-vous bien de le luy dire de ma part. Je vous supplie, Monsieur, que je puisse avoir par vostre moyen le discours de la Servitude volontaire <sup>2</sup>, et tout ce qui se trouve de l'Eschassier, advocat au Parlement <sup>3</sup>.

Je suis bien aise que l'épigramme vous ait plu ; mais, au lieu de *luta*, n'aymeriez-vous point mieux *et clara superbiet umbra* ? Il me semble que le mot de *clara* avec *umbra* fait quelque beauté. Quoy que vous puissiez dire à la justification du libraire espais, il est sans excuse. Il a receu les corrections devant Pasques, et n'y a fait travailler que la veille de la Pentecoste. Encore ay-je peur qu'il gastera tout et qu'il se servira de la plume où il faudra du canif, voire qu'il fera de nouvelles fautes en corrigeant les anciennes.

J'ay envoyé vostre mot au Père Gombault <sup>4</sup>, et vous devez avoir receu la liste que vous m'avez demandée.

Il y a quinze jours que je vous ay envoyé la liste que vous m'aviez demandée, et devant que les exemplaires soient en estat d'estre présentés, vous aurez tout loisir de choisir ceux à qui vous prendrez la peine d'en donner, ou d'en faire donner par un de vos gens. Je vous prie de marquer les autres à qui Rocolet en présentera, et M. de

<sup>1</sup> Ménage.

<sup>2</sup> Très-probablement une copie manuscrite, car on ne connaît pas d'édition de ce discours à l'époque où Balzac écrivait cette lettre. M. le D<sup>r</sup> J. F. Payen dit, dans l'excellent article sur Étienne de la Boétie qu'il a donné à la *Nouvelle Biographie générale* (t. IV, col. 368) : «Après sa publication dans les *Mémoires de l'Etat de France*, «le *Contr'un* tomba complètement dans l'oubli jusqu'au moment où Coste l'inséra dans «ses éditions des *Essais*.» Ainsi, entre la date de la publication du recueil de S. Goulart (1576-1578) et celle de la quatrième édition des *Essais*, par Coste (1739, Londres, 6 vol. in-12), il n'aurait paru aucun

exemplaire du *Contr'un*. Le D<sup>r</sup> Payen ajoute : «On peut lire dans Tallemant des Réaux la «difficulté qu'éprouva le cardinal de Richelieu lorsqu'il voulut se procurer cet ouvrage et le prix auquel un malin libraire «le lui fit payer.» M. S. de Sacy a eu le tort de dire (*Variétés littéraires, morales et historiques*, t. II, p. 544) : «Montaigne a publié sans hésiter le *Contr'un*.»

<sup>3</sup> Rappelons que le *Dictionnaire de Morvéri* donne la liste complète des ouvrages publiés par Jacques Leschassier, de 1598 à 1621, ouvrages réunis ensuite tous ensemble en 1649 et en 1652.

<sup>4</sup> Le copiste a écrit ainsi le nom de ce jésuite : *Gaubault*.

Campagnole aussy, selon que vous en demeurerez d'accord avec luy, qui pour cet effet aura l'honneur de vous voir, et de recevoir vos bons advis. Vous ne sçauriez croire combien cette distribution me chagrine. Je voudrois estre aux Antipodes pour quatre mois, pourveu qu'en ce pais-là je ne fusse pas privé de la consolation de vos lettres, et qu'au défaut de l'ordinaire des Antipodes, vous trouvassiez un démon de bonne volonté qui m'en apportast toutes les semaines. Au reste, Monsieur, je ne désire point sçavoir la fortune de mon livre, ny les divers jugemens qu'en feront les beaux esprits. Quand tout le monde me chiffleroit<sup>1</sup>, il me suffit pour ma parfaite satisfaction que vous m'ayez desjà applaudi. Je suis d'ailleurs trop vieux et trop dur pour estre capable d'estre corrigé si j'avois failli, *et de his hactenus*.

Vous avez veu le mémoire que Rocolet doit présenter à M<sup>r</sup> le Chancelier. Je ne hazarde rien en le faisant présenter, et peut-estre qu'Aristide me rendra justice ou le demandera pour moy.

Obligez-moy de sçavoir de M<sup>r</sup> Ménage si M<sup>r</sup> de Saumaise n'a pas fait un commentaire sur Florus, et en quel lieu il est imprimé<sup>2</sup>. Je voudrois aussy sçavoir si Gevartius<sup>3</sup>, outre ses *Electes*, n'a pas fait encore un livre de *Diverses Leçons*, parce que, dans ses observations sur Stace, il promet de prouver clairement (je ne sçay où) que le poète Manille<sup>4</sup> n'a point vescu sous Auguste, et que c'est un pur équivoque

<sup>1</sup> Nous avons déjà trouvé l'expression *chifflet*. N'y avait-il pas dans le tardif emploi de ces expressions un peu de *provincialisme*?

<sup>2</sup> Le *Florus* de Saumaise parut en 1638 (*Lugd. Batav. apud Elzevirios*, 1 vol. in-12). Les notes du grand critique bourguignon ont été reproduites dans plusieurs éditions, et notamment dans celle d'Amsterdam (1702, 2 tomes en un volume in-8°), dans celle de Leyde (1744, in-8°), dans celle de Leipsick (1832, 2 vol. in-8°).

<sup>3</sup> Le copiste a écrit : *Genartius*. Jean Gaspard Gevaerts, né à Anvers en 1593, mourut dans cette ville en 1669. Ses *Electorum*

*libri tres, in quibus plurima veterum scriptorum loca obscura et controversa explicantur, illustrantur et emendantur*, parurent à Paris, en 1619, in-4°. Les *Observations sur Stace* sont dans l'édition des *Silves* qu'il donna en 1616 (Leyde, in-8°). Quant aux diverses leçons dont Balzac s'enquiert, ni les *Mémoires de Nicéron* (t. XXXVIII), ni le *Dictionnaire de Moréri*, ne les mentionnent, et on est autorisé à croire que ce livre n'a jamais existé.

<sup>4</sup> On croit généralement, avec Joseph Scaliger, Vossius, Saumaise, Huet, etc., que Manilius vivait vers le commencement de

de nom, *Cum sit verus ille Manilius celebratus a Claudiano, et cætera*. J'ay cherché cette preuve promise dans ses *Electes*, mais je n'en ay pas trouvé un seul mot.

## XLV.

Du 20 juin 1644.

Monsieur, Vous m'avez blessé en me chatouillant. L'article de vostre lettre qui me tesmoigne le désir que vous avez de me revoir, me représentant le malheur que j'ay de ne vous voir pas, a rempli mon cœur de jalousie, et m'a fait souspirer plus d'une fois ces vers amoureux :

Altri, ohime! del mio sol si fa sereno!

Del mio sol, ond'io vivo, oltri si gode, etc.<sup>1</sup>

A l'heure où je vous parle, je veux grand mal à cet *Altri*, quiconque puisse-t-il estre; fut-ce le cher M<sup>r</sup> d'Ablancourt, le bien-aimé M<sup>r</sup> Conrart, le petit homme grand personnage<sup>2</sup>, le brave et magnanime *Montosides*<sup>3</sup>. Il y aura donc tousjours quatre ou cinq provinces entre vous et moy? Je ne jouiray donc jamais que de la peinture de vostre conversation? Je ne recevray que des gouttes et des miettes par la voye ordinaire, et cette bienheureuse abondance, cette plénitude dont vous nte parlez, sera toute pour l'hostel de Rambouil[let] et pour Messieurs de Paris? Le nom de Rambouil[let] m'arreste tout court. Je n'oserois perséverer dans ma haine, et il faut que, pardonnant à la ville

l'ère chrétienne; mais on ne sait rien de positif sur la biographie de ce poète, qui n'est mentionné par aucun auteur ancien. M. Léo Joubert (*Nouvelle biographie générale*) rappelle que Gévart et Spanheim ont pensé que les *Astronomiques* appartiennent à l'époque d'Auguste, et il objecte que le Mallius Theodorus dont Claudien a célébré le consulat et loué les connaissances astronomiques avait, d'après le texte formel du

même Claudien, composé, non un poème, mais un élégant traité en prose.

<sup>1</sup> «Un autre, hélas! s'éclaire à mon soleil, un autre jouit du soleil qui fait ma vie!»

<sup>2</sup> Balzac écrivait, le 4 janvier 1651 (p. 897), à Conrart, au sujet de Godeau : «Ce petit homme, et tout ensemble grand personnage.»

<sup>3</sup> Montausier.

en la considération de l'hostel, je me contente de vous murmurer ces autres vers :

Non equidem invideo <sup>1</sup>, doleo tamen : et mihi longi  
Exilii mora displiceat, mihi dicere fas sit,  
O Fortunatos nimium, tua si bona norint  
Parisios! <sup>2</sup>

J'attendray encore huit jours le voyage d'un amy pour vous envoyer plus seurement vos pièces controollées : et, au défaut d'un amy, je les feray donner au messenger avec toutes les précautions nécessaires. Mais ne vous mettez point en peine de la despense qui a esté faite. Ny Xaintes ny Bourdeaux ne vous cousteront rien, et vous devriez avoir honte de m'escire si curieusement d'une chose de néant, et de laquelle nous ne nous souvenons plus ny M<sup>r</sup> Gombault ny moy.

Puisque M<sup>r</sup> l'abbé de St-Nicolas délibère sur l'envoy de mes vers à Rome, il croit qu'il y a lieu de délibérer. Il en fera ce qu'il luy plaira et *quidquid illi videbitur, optimum mihi videbitur*. En voicy de nouveaux pour justifier les premiers, et vous les considérerez, s'il vous plaist, Monsieur, comme choses escrites du temps de Tibère ou de Néron, auxquelles nous n'avons point de part, ou, si vous me permettez de parler Tacite, *procul amore et odio quorum causas longe habemus* <sup>3</sup>.

Vous estes, sans mentir, bien raisonnable sur le sujet de cette belle et grave simplicité des anciennes épigrammes, et il y auroit plaisir de voir là-dessus une diatribe de vostre façon.

Avez-vous ouy parler d'un poète lyrique italien et favoriy du duc de Modène, nommé Fulvio Testi<sup>4</sup>? Si vous avez veu ses odes, je vous

<sup>1</sup> VIRG. *Eclóg.* 1, v. 11.

<sup>2</sup> O fortunatos nimium, sua si bona norint,  
Agricolas!...

VIRG. *Georgic.* lib. 11, v. 458, 459.

<sup>3</sup> Allusion au *sine ira et studio* du chapitre 1 du livre I des *Histoires*.

<sup>4</sup> Le comte Fulvio Testi naquit en 1593 à Ferrare et y mourut le 28 août 1646.

Ses *Rimes* parurent à Venise en 1613. Il les revit et les corrigea dans une seconde édition (1617). Il fut le favori du duc de Modène, François I<sup>er</sup>, qui le nomma secrétaire d'État et ambassadeur. Ses œuvres choisies ont paru à Modène en 1817 (2 vol. in-8°). Voir Tiraboschi : *Vita del conte F. Testi* (Modène, 1780, in-8°).

prie que j'en sçache vostre opinion. Je ne vous sçaurois escrire la mienne de l'Apologie que je n'ay point veue et que je n'ay pas grande curiosité de voir, puisque c'est la cour sainte qui l'a faite. J'attens les livres promis et suis de toute mon âme, Monsieur, etc.

## XLVI.

Du 27 juin 1644.

Monsieur, Après vous avoir dit en courant que j'ay receu vos deux despesches pour Xaintes et que je les ai recommandées au Père Recteur avec les plus ardentès conjurations qui peuvent sortir de la bouche d'un suppliant, je viens et m'arreste à la grande nouvelle de nostre village. Le cher président Maynard y est arrivé, et avec luy toutes les Muses, toutes les Graces, toutes les Vénus et tous les Amours. Ne pensez pas que ces derniers mots viennent du transport de mon esprit ou de l'excès de ma passion; c'est la sienne que je vous exprime imparfaitement, et je ne suis que le triste historien du Héros le plus guay et le plus galand qui fut jamais. Si vous ne m'en croyez sur ma parole, voicy de quoy vous persuader, et je vous veux faire part d'un ouvrage qui m'a ravi. La belle chose, Monsieur, que la passion, conduite et employée par le jugement : c'est-à-dire, en vostre langage, la belle chose que le feu du ciel entre les mains de Prométhée ou de quelque autre excellent ingénieur! Cettuicy le sçait mettre en œuvre d'une admirable manière, et je pense qu'il n'est pas plus net ny moins fameux dans sa propre sphère que dans les vers que je vous envoie. Il a trouvé la pierre philosophale de la science des mœurs; et ce secret (estimé inconnu jusqu'à présent) d'aymer et d'estre sage tout ensemble <sup>1</sup> sans doute lui a esté révéllé. Le bonhomme Numa traitait ainsi avec la nymphe Égérie; et, si un prophète vouloit faire l'amour à une Sibille, il faudrait qu'il vinst prendre icy des leçons, et qu'il estudiast ce que Ménandre dit à Cloris. *Menander autem iste*

<sup>1</sup> On connaît le dicton : *Amare et sapere vix Deo conceditur*. C'est la dix-septième des sentences de Publius Syrus.

*meus Socratem meum solito cultu et observantia prosequitur, meisque verbis multam illi salutem dicit, et cætera.* Mais, bon Dieu! que Socrate perd de parolles à complimenter Amynte! La Rhétorique ne devrait point avoir lieu en pareilles occasions, et il me semble que vous vous moquez de moy de me dire que vous m'estes obligé de ce que je ne veux pas estre un maraut.

Au reste, vous vous mettez trop en peine de la despense qui a esté faite en Xaintonge et à Bordeaux. Cette régularité si exacte m'a presque offensé; et pourquoy, Monsieur, ne prendrez-vous pas un bouquet ou une paire de gans de vostre amy, encore qu'il soit plus pauvre que vous? Ne parlons plus de parties et de comptes de quatre deuiers. Quand vostre magnanimité devrait enrager, il faut qu'elle reçoive de moy ce petit présent: il faut que l'orgueil du roy des stoïques soit un peu mortifié.

Je le vous dis tout de bon. J'aymerois mieux que la harangue della Casa fut *in bordello*<sup>1</sup>, voire que son Galatée et que tous ses autres livres fussent confisqués, que si vous aviez pris la peine dont vous me parlez dans vostre lettre. *Absit, absit, præstantissime Capellane*, et gardez-vous bien de jamais succomber à la tentation qui vous est venue! La chose n'est point pressée; et nous attendrons à loysir la main de quelque copiste italien que M<sup>r</sup> l'abbé de Saint-Nicolas ou quelque autre *italianisi* vous pourra fournir. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Les pièces de vostre pricuré partent aujourd'huy par le messenger d'Angoulesme et arriveront à Paris un jour après cette lettre. J'ay escrit de ma main le dessus du paquet où elles sont, et vous l'ay adressé au logis de M<sup>r</sup> Rocolet, imprimeur du Roy, *et cætera*. Je mande audit sieur de le retirer à l'heure mesme qu'il sera arrivé et de le vous faire porter aussy tost. Il a esté recommandé au messenger, *conceptissimis verbis*. Je pense qu'il faudra donner un de mes livres au comte

<sup>1</sup> Le copiste avait écrit: *inbordela*. Le mot *bordello* n'a rien d'obscène en italien.

et les prédicateurs s'en servent encore aujourd'hui sans la moindre difficulté.

de Cremail<sup>1</sup>, puisque j'apprens qu'il est encore à Paris, et ne faudra point se haster d'en donner à *Conjuges*<sup>2</sup>, baron de Noailles<sup>3</sup> et Abbé de Cerisy<sup>4</sup>. Si je ne suis pas bien traité des princes, je ne veux point que mes livres traissent dans les palais. Vous verrez, par le mémoire que vient de faire M<sup>r</sup> l'official, la passion qu'a mon père de voir le quatrain de M<sup>r</sup> Maynard sous ma taille douce<sup>5</sup>. Je vous supplie, Monsieur, qu'il ait au plustost ce contentement : et dites moy, en conscience, si vous vistes jamais un plus beau quatrain. *Hoc unum desiderabis et dices : « Digniori te debebatur. »*

Dieu vous veuille consoler, mon cher Monsieur, et se contenter pour cette fois de la mort d'une princesse<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Adrien de Monluc, baron de Montesquiou, comte de Carmain ou de Cramail, prince de Chabanaïs, fils de Fabien de Monluc et d'Anne de Montesquiou, et petit-fils du maréchal Blaise de Monluc. Il fut gouverneur et lieutenant général au pays de Foix. Il aima et cultiva les lettres, et plusieurs écrivains du xvii<sup>e</sup> siècle, Mainard notamment, l'ont honoré de leurs éloges. Il mourut le 22 janvier 1646.

<sup>2</sup> Probablement M. et M<sup>me</sup> de Brienne, dont il a été question dans une précédente lettre.

<sup>3</sup> François, seigneur de Noailles, comte d'Ayen, baron de Chambres, de Noillac et de Malemort. Il mourut à Paris le 15 décembre 1645, après avoir été chevalier des ordres du roi, conseiller d'État, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur d'Auvergne et de Rouergue, ambassadeur à Rome.

<sup>4</sup> Germain Habert, abbé commendataire de Saint-Vigor de Cerisy (ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Bayeux), né à Paris en 1615, mort en 1654. Il fut un des premiers membres de l'Académie française, ainsi que son frère aîné, Philippe Habert.

L'abbé de Cerisy est plus célèbre par son poème (*La Métamorphose des yeux de Philis en astres*, 1639, in-8°) que par sa *Vie du cardinal de Bérulle* (1646, in-4°). Loret, dans sa *Gazette*, l'a singulièrement flatté en disant :

Il excelloit, sur toute chose,  
Aux beaux vers, à la belle proze.

Voir sur lui Tallemant des Réaux, le *Menagiana* (où il est appelé *un des plus beaux esprits de notre temps*), Pellisson et d'Olivet, et une lettre de Balzac à M. Habert, abbé de Cerisy, du 29 avril 1636 (p. 433).

<sup>5</sup> Tout le monde connaît ce quatrain si souvent réimprimé, et que je cite d'après le texte donné par Maynard lui-même (*OEuvres*, Paris, 1646, in-4°, p. 206).

*Pour mettre sous l'image de M. de Balzac.*

C'est ce divin parleur dont le fameux mérite  
A treuvé chez les roys plus d'honneur que d'appuy.  
Bien que depuis vingt ans tout le monde l'imite.  
Il n'est point de mortel qui parle comme luy.

<sup>6</sup> Anne de Montafier, veuve de Charles de Bourbon, comte de Soissons, venait de mourir à Paris, le 17 juin. Elle était la belle-mère du duc de Longueville, dont la seconde femme (Anne-Geneviève de Bourbon-Condé)

## XLVII.

Du 4 juillet 1644.

Monsieur, Les pièces de vostre Prieuré ont esté empaquetées et recommandées avec tous les soins imaginables; et le messenger d'Angoulesme, qui s'en est chargé, arrive aujourd'huy à Paris, jour marqué dans ma lettre au sieur Rocolet, affin qu'il retire le tout au plustost et qu'il vous le fasse porter chez vous.

L'ode de nostre très-cher a esté retouchée très-heureusement, et je suis certes trop heureux d'estre chanté et célébré par une lyre si harmonieuse que la sienne. Que j'ay d'impatience de voir ce Diogène Laërce et ces corrections admirables dont vous me parlez<sup>1</sup>! Mais il me semble que Marc-Antonin le philosophe estoit le premier en datte, et il me souvient bien de la promesse qui m'en avoit esté faite<sup>2</sup>. *Nou tecum tamen summo jure agam, præstantissimè Menagi*, et dites-luy de ma part, Monsieur, qu'il peut commencer par où il luy plaira, *quicquid tractaverit, hoc rosa fiet*.

Le nom de Mr l'avocat général Talon<sup>3</sup> est en grosse lettre dans la

n'avait pu rendre en personne les derniers devoirs à la comtesse de Soissons «pour estre elle-mesme, dit la *Gazette*, tombée malade avant ce temps-là hors de cette ville.»

<sup>1</sup> Les corrections dont parlent avec tant d'éloges Balzac et Chapelain ne parurent qu'en 1663 : *Ægidii Menagii in Diogenem Laertium observationes et emendationes* (Paris, in-8°). Elles furent réimprimées l'année suivante à Londres dans l'édition des *Vies des philosophes*, donnée par J. Pearson. On a eu raison d'annoncer l'édition sous ce titre : *cum uberrimis Ægidii Menagii observationibus*, car les notes de Ménage n'occupent pas moins de 238 pages dans ce volume in-folio. Les observations de Ménage, ainsi que celles de Casaubon, ont été reproduites en deux vo-

lumes in-8° (1830-1833) à la suite de l'édition des *Vies des philosophes* qui a paru à Leipsick, chez Köhler, en 2 vol. in-8° (1828-31).

<sup>2</sup> Les *In Marcum Aurelium Antoninum notæ* n'ont jamais paru. Voir, à la suite des *Mémoires pour servir à la vie de M. Ménage*, en tête du *Menagiana* de 1715, la liste des *Ouvrages manuscrits et promis*.

<sup>3</sup> Omer Talon, mort le 29 décembre 1652, avocat général au parlement depuis la fin de l'année 1631. Voir sur lui les *Histoires* de Tallemant des Réaux, les *Mémoires* de Madame de Motteville, du Cardinal de Retz, d'Olivier d'Ormesson, et surtout ses propres mémoires.

liste que je vous ay envoyée, et seroit-il possible que vostre régularité n'aist pas pris la peine de lire ma liste ?

M<sup>r</sup> de Voiture m'oblige toujours à peu de frais et me fait grand honneur de me prendre pour un maistre faiseur de panégyriques. Il voudrait donc que ma rhétorique secondast celle du Cordelier, et que je fisse hors de temps ce que j'ay promis de faire bien à propos. Je croy que ses intentions sont aussy bonnes que les conseils de M. l'abbé de Saint-Nicolas estoient sincères; mais je ne veux vous parler ny des intentions ny des conseils, de peur de les appeler par leur nom, et de trouver du ridicule dans leur bonté et dans leur sincérité.

Je suis bien aise de la bonne fortune de M<sup>r</sup> de Cerisante et liray ses beaux vers avec grand plaisir. Mais quelle vision de m'escire et de m'envoyer un mémoire pour me fournir de quoy luy respondre! Ce sont des corvées dont je me passerois facilement; et je ne cherche point nouvelle réputation; pleust à Dieu de bien m'estre desfait de l'ancienne et estre aussi obscur que je suis connu!

L'histoire que vous m'escrivez est estrange, et, sans doute, les Picots<sup>1</sup> et les Des Barreaux<sup>2</sup> en triompheront. J'ay peur mesime que cet accident face tort à nostre party et au livre *De la fréquente Communion*, car je viens d'apprendre que ce Monsieur le désespéré estoit un des principaux missionnaires et qu'il régentoit à l'hostel de Liancour, *quod quidem fieri non poterat nisi favente et approbante d'Andillio*.

M<sup>r</sup> de la Thibaudière (qui vient présentement d'arriver) a receu la lettre que vous luy avez escrite, et je pense qu'il y fait response. Il dit

<sup>1</sup> Picot était un des compagnons de plaisir de Des Barreaux. Voir, sur ce personnage, le *Tallemant* de M. P. Paris (tome IV, pp. 49, 52, 57). Un Picot était, à la même époque, maître de la musique du roi, mais rien ne prouve que ce fût le même que l'ami de Des Barreaux.

<sup>2</sup> Jacques Vallée, seigneur Des Barreaux, né, non à Paris, comme l'assurent la plupart des biographes, mais à Châteauneuf-sur-

Loire (département du Loiret), non en 1602, comme l'assurent ces mêmes biographes, mais en novembre 1599 (Registres de la paroisse de Saint-Martial de Châteauneuf). On a une lettre de Balzac à Des Barreaux, du 16 octobre 1641 (p. 650). On y voit que Des Barreaux était allé dans la maison de Balzac et y avait laissé tout le monde ravi de lui.

que tout le monde vous admire à Xaintes et particulièrement M<sup>r</sup> l'évesque, qui ne blasme en vous que le trop et l'excès des remerciemens.

Je n'ay point reçu la *Consolation* de M<sup>r</sup> Sirmond<sup>1</sup> ny la lettre des prélats au pape.

Souvenez-vous, je vous prie, des quatre vers de M<sup>r</sup> Mainard, pour mettre au-dessous de la taille-douce. Ce n'est qu'un ouvrage de deux ou trois jours, et on l'attend impatiemment au lieu où je suis, je veux dire les copies en latin que j'ay demandées à Rocolet.

C'est, Monsieur, vostre, etc.

Monsieur, Je viens de recevoir le riche présent de M<sup>r</sup> de Scudéry<sup>2</sup>, auprès duquel je vous demende vos bons offices en attendant que je puisse luy témoigner moy-mesme ma gratitude. Outre les deux volumes d'excellente prose, il m'a envoyé des vers admirables que j'ay desjà leus avec autant de plaisir que de confusion. Car, en effet, quoyque ma pudeur n'y reconnoisse presque rien qui m'appartienne, je ne laisse pas d'y voir le beau parmy l'incroyable, et de considérer avec chafouillement d'esprit ce phantosme lumineux *et cætera*. Si je ne responds à sa lettre si tost que je le désirerois, vous sçavez bien que je suis malade et que vous avez de quoy me justifier devant toutes personnes raisonnables.

Comme je vous ay envoyé une liste, vous m'en envoyerez, s'il vous plaist, une autre des exemplaires qui auront été distribués, et n'oubliez pas en cette distribution le brave Résident de Suède<sup>3</sup>, duquel je ne puis comprendre l'employ, si celui de M<sup>r</sup> Grotius subsiste.

<sup>1</sup> *Consolation à la Reine régente*, déjà citée (note de la lettre XXI). Ce Sirmond était un consolateur de profession, car, déjà en 1617, il avait publié (Paris, in-8°) une *Consolation à M. le Maréchal d'Aucre sur la mort de Mademoiselle sa fille*. Voir une lettre de Balzac à Sirmond, du 4 mars 1631, dans laquelle (p. 211) il le complimente sur un de ses poèmes.

<sup>2</sup> Georges de Scudéry publia, en 1644, *Axiane*, tragi-comédie en prose (Paris, in-4°); mais je cherche vainement quel peut être l'autre volume de prose dont parle Balzac, à moins qu'il ne s'agisse de la préface apologétique assez étendue qui est en tête de sa tragi-comédie d'*Arminius, ou les Frères ennemis* (Paris in-4°, 1644).

<sup>3</sup> Marc Duncan de Cerisantes, qui fut

J'ay fait un grand effort pour aller jusques au bout de la Consolation du Père B...<sup>1</sup> Je ne veux pas dire par là qu'il escrive mal; mais c'est que je ne puis plus souffrir le stile déclamatoire et que mes oreilles patissent lorsque ma rayson est offensée. Je vous supplie néanmoins, Monsieur, de faire assurer le consolateur de mon très-humble service. L'éloge que j'ay fait d'un de ses livres se verra bientôt dans le volume de lettres que je prépare.

Je vous envoie une seconde copie de la Cloris<sup>2</sup> du cher Président. Elle a esté retouchée et augmentée d'un couplet. Sçachez, au reste, Monsieur, que ses amours sont chastes et légitimes et que Cloris ne porte pas tout son argent sur la teste : elle en a dans ses coffres pour accommoder les affaires de nostre amy.

## XLVIII.

Du 10 juillet 1644.

Monsieur, Je ne veux point me servir du privilège des malades, et mon indisposition ne me peut point empescher de m'entretenir aujourd'huy avec vous, pour le moins à la mode de ce personnage des anciennes fables, *qui philosophabatur, sed paucis*.

Je croy tout ce que vous me dites de la cour, et, quelque mémoire que j'y envoie, je n'en espère quoy que ce soit. Celuy qui fut est encore : il a gasté le présent et l'avenir, et je sçay quelle est la contagion des mauvais exemples. Je ne suis pas d'avis néanmoins de chanter palinodie; et, pourveu que j'en sois quitte pour la perte d'une pension, dont il faut mendier tous les ans le payement, *præclare mecum et libera-*

envoyé en 1644 par le chancelier de Suède à la cour de France, cour auprès de laquelle Grotius était déjà accrédité comme ambassadeur.

<sup>1</sup> Je n'ai pu trouver le nom du religieux auteur de cette ennuyeuse consolation. Ce n'est évidemment pas le P. Binet, de la Compagnie de Jésus, dont le livre (*Conso-*

*lation des âmes affligées*) avait paru en 1625. Il s'agit ici de quelque harangue consolatrice dans le genre de celle de l'académicien Sirmond déjà citée.

<sup>2</sup> Voir une lettre de Balzac, du 20 août 1643 (p. 645) à la *Cloris de M. Maynard*. Les éloges y sont prodigués tant au poète qu'à la femme qui l'inspire.

*liter agi existimabo.* Sans avoir dessein de me faire moine, je médite une retraite beaucoup plus obscure que celle que j'ay choisie icy, et suis résolu de quitter un désert trop fréquenté pour un autre moins connu et plus esloigné des grands chemins. *Ut de aliis innumeris taceam,* il ne vient point d'homme du roy en ces provinces, soit de robe longue, soit de robe courte, qui ne me vienne relancer jusque dans mes bois; *et le temps et la Seigneurie,* dont je ne voudrais jamais ouyr parler, sont, malgré moi, les sujets perpétuels de nos fascheuses conversations.

Tandem, tandem, hæc omnia abrumpere liceat  
Et rure vero barbaroque lætari <sup>1</sup>.

Cette transmigration ne se fera point sans que vous en soyez premièrement adverti et que vous sçachiez le lieu où vostre bonté me pourra trouver. Vous verrez par là, Monsieur, que je ne suis point fanfaron de philosophie, et qu'en retranchant un peu de ma despense, je me puis aisément passer des Majestés, des Altesses et des Éminences. Je ne suis que fasché de m'estre laissé duper à la bonne opinion que j'avois de quelques-uns, qui sont cause de trois ou quatre bassesses insérées dans mon discours à la Reine, contre mes premiers sentimens et par le sage conseil des mondains. J'en demende pardon à Dieu et vous conjure, Monsieur, de faire en sorte, par l'entremise de M<sup>r</sup> Ménage, que mondit discours ne soit point imprimé en Hollande, affin que j'aye la liberté d'en oster et d'y ajouter ce qu'il me plaira, quand je le feray imprimer moy-mesme. M<sup>r</sup> de Saumaise, à qui l'excellent amy en escrira pour l'amour de moy, a assez de crédit en ce pays-là pour empescher cette impression, qui me fascheroit extraordinairement.

Que voulez-vous dire de la bestise de Rocolet? Il sçait que le messager d'Angoulesme n'arrive à Paris que le lundy au soir; et il m'escrit du dimanche qu'il n'a point receu *le paquet que je lui adressois pour vous,* et qu'il ne se trouve point chez le messager, *qui quidem* n'estoit pas encore arrivé. Ce faquin ne cessera-t-il jamais de me fascher et de me

<sup>1</sup> Sed rure vero barbaroque lætatur.

(MARTIAL. *Epigr.* lib. III, ep. LVIII, *De villa Faustini ad Bassum*, v. 5.)

donner des allarmes? Jaymeroï mieux qu'il fust mort et toute la boutique bruslée que s'il avoit dit la vérité. Quoy qu'il ne sçache ce qu'il m'escrit, je n'auray point l'esprit en répos que je n'aye eu de vos nouvelles là-dessus. Je suis, mais de tout mon cœur, Monsieur, vostre, etc.

Pourquoy me demendez-vous des ordres? Vous, Monsieur, de qui je dépens absolument et qui pouvez faire de moy et de mes livres tout ce qu'il vous plaist. Je croy qu'il n'en faut donner ny à *Conjuges* ny au baron de Noailles, et je croy de plus que vous estes trompé au jugement que vous faites de Silhon. Ne jugez point, Monsieur, par vostre vertu de celle des autres. Le mauvais estat où je suis ne me permet pas de vous en dire davantage.

## XLIX.

Du 17 juillet 1644.

Monsieur, Vous aurez receu ma dernière lettre par une autre voye que celle du sieur Rocolet. S'il eust esté aussi diligent en la conduite de l'impression du livre qu'à l'ajustement des vers françois au-dessous de la taille-douce, nous n'aurions pas eu tant de sujet de crier contre ses fatales longueurs et de mettre en proverbe : *Que la mort nous vienne de la boutique du sieur Rocolet*. Le nom de Mainard est absolument nécessaire. ainsi que vous avez pris la peine de le mettre de vostre main dans l'épreuve que vous m'avez fait la faveur de m'envoyer, que je trenve très-bien à cela près, et pourveu qu'ou n'oublie pas l'apostrophe sur la première syllabe de *l'imite*. Il n'y a que cette nouvelle sorte de D qui ne plaist point à mes yeux. Mais tous les yeux ne sont pas si délicats que les miens, et de là ne dépendent pas les destinées de la France : *ut de fato Græciæ olim dictum est*.

Je viens de recevoir présentement ce que vous m'avez envoyé par le messenger, et nous verrons à loysir la guerre pédagogique et les vers consolatoires. Le jésuite Le Moyne m'a envoyé par la mesme voye un

manifeste pour son party <sup>1</sup>, mais je ne sçay si j'auray le courage de le lire, et il me semble que ces querelles devroient finir, aussy bien que la Monmoréide.

Je suis toujours bien empesché de ma misérable personne, et je croy que je mourrois de chagrin, si la présence de Mr Mainard ne me soustenoit. C'est, Monsieur, vostre, etc.

Le messenger d'Angoulesme qui part demain vous porte quatre rames de papier, du plus beau qui se face en ce pays. Mr Costar, qui n'est pas si scrupuleux que vous, souffre que je le régale tous les ans de ces petits présens qui sont icy à ma bienséance <sup>2</sup>. Mais il faut vous traiter à vostre mode, et je vous manderay au premier jour ce que je désire que vous me donniez pour mon papier, qui arrivera à Paris un jour après cette lettre. Il est adressé à *Monsieur Chapelain, au logis de M. Rocollet, et cœt.*, et doit arriver à Paris un jour après cette lettre.

## L.

Du 25 juillet 1644.

Monsieur, J'ay leu la prose et les vers que vous m'avez fait la faveur de m'envoyer, et celle-là me semble meilleure que ceux-cy. Le poète est toujours asiatique et s'espand toujours plus qu'il n'e faut. Qu'il auroit besoin de cette hache virgilienne pour couper le superflu et pour

<sup>1</sup> Pierre Lemoyne, né à Chaumont en 1602, mort à Paris en 1671. Il publia en 1644 (Paris, in-8°) le *Manifeste apologétique pour la doctrine des Jésuites* ici mentionné. En 1652, il fit paraître sa *Dévotion aisée*, en 1658, son poème épique sur *Saint Louis*, en 1660, sa *Galerie des femmes fortes*. On se souvient des plaisanteries de Pascal et de Boileau. Nicole et Le Maître de Sacy ont aussi critiqué en lui le théologien. Quant au poète, il a été apprécié tour à tour par le P. Rapin, par Titon du Tillet, par Baillet,

par l'abbé Goujet, par Châteaubriand (*Génie du Christianisme*), par Viолет-le-Duc (*Bibliothèque poétique*), etc. Rappelons que le P. Senault, de l'Oratoire, trouvait la prose du P. Lemoyne si emphatique, qu'il disait de lui : « C'est Balzac en habit de théâtre. »

<sup>2</sup> Une des lettres de Costar à Balzac (p. 625 de la première partie des *Lettres de Monsieur Costar*), débute ainsi : « Quand j'emploirois tout ce beau papier dont vous m'avez régalaé à vous écrire de très-humbles remerciemens, je ne me satisferois pas. »

réduire cinquante à dix ! La matière d'Orbilius Musca ne finira-t-elle jamais, et sera-ce l'éternel exercice des docteurs latins ? Parlera-t-on sans fin de mangeurs, de parasites et de Gnatons ? Quoique la dernière pièce soit latine, sçavante, et, si vous voulez, ingénieuse, elle ne laisse pas de m'ennuyer. La variété plaist à l'esprit aussy bien qu'aux yeux, et vous sçavez que, pour ne les point lasser, il leur faut quelquefois changer les objets. Il n'y a rien à dire après ce qu'a dit nostre incomparable ami, et c'est un dessein téméraire de vouloir ajoûter quelque chose à son excellente Monmoréide ? Le Diogène qu'il nous promet viendra-t-il bientost, et quand me verray-je si près d'un homme qui m'a fait du mal ? Je veux dire M. Botru <sup>1</sup>, si l'abbé comique est véritable, que j'ay souvent surpris en mensonge <sup>2</sup>. Si vous jugez à propos de luy donner de ma part un de mes livres, vous le pourrez faire, et toute autre chose que l'occasion vous peut conseiller, sans attendre là-dessus ma volonté.

J'estime et honnore parfaitement les deux personnes dont me parle vostre lettre ; mais permettez-moy de vous dire encore une fois que c'est se moquer d'un homme que de luy donner des conseils quant il demende de l'ayde, et que les conseils sont ridicules quand ils ne se peuvent exécuter. *Sed satis est ineptiarum, tandiu aliquando desinamus.*

J'attendois aujourd'huy quelques exemplaires, et M. Mainard les attendoit beaucoup plus que moy ; mais Rocolet n'a garde de perdre ses bonnes coustumes, et il n'a pas manqué de les faire porter chez le messager, deux heures après qu'il a esté party de Paris. J'ay peur que

<sup>1</sup> Guillaume Bautre, comte de Serrant, né à Angers en 1588, mort à Paris en 1665. Il fut membre de l'Académie française, conseiller d'État, introducteur des ambassadeurs, et ensuite ambassadeur lui-même. Chapelain (*Mélanges*) a dit de lui que « les relations de ses ambassades ne peuvent être mieux écrites. » Chapelain ajoute : « Il a l'âme noble et bienfaisante, surtout aux savants qu'il apprend être incommodés,

« dont il y a plus d'un exemple. » Pour d'autres témoignages, voir Tallemant des Réaux, le *Menagiana*, les *Mémoires* de Michel de Marolles, ceux de Daniel Huet, etc.

<sup>2</sup> A cette malice contre l'abbé de Boisrobert, on peut opposer les innombrables compliments qui lui ont été adressés par Balzac dans ses lettres, notamment pages 28, 77, 140, 162, 234, 342, 395, 467, 586, 716, 717, etc.

le quatrain du président irrite de nouveau l'envie, et, si j'eusse pu (sans l'offenser) ne le pas faire mettre sous la taille douce, je vous assure que je me fusse passé bien aisément de cette nouvelle gloire et que ce seroit encore un secret entre luy et moy. La chose n'est plus en son entier, et j'apprens que l'ancien intendant des plaisirs nocturnes, et moderne seigneur de Logeri<sup>1</sup>, s'est desjà inscrit en faux contre le second vers, et soutient que je n'ay jamais esté de la cour; mais le président respond qu'il parle en ce vers de ma vertu et non pas de ma personne, et qu'un hermite peut estre estimé dans le grand monde encore qu'il ne parte du désert, *sic adversante frustra Porcherio, Deos Deasque testatur integerrimus præses se historice locutum*. Vous estes toujours le cher objet de mon souvenir et de ma passion, *et quem deferet impotenti amori. Alio modo*, je suis de toute mon ame, Monsieur, vostre, etc.

M<sup>r</sup> Mainard part d'icy, après y avoir attendu inutilement l'effet des promesses de Rocolet. Je luy avois promis trois exemplaires, l'un pour luy, l'autre pour le premier président de Tholozé<sup>2</sup> et le troisième

<sup>1</sup> C'est Honorat Laugier, sieur de Porchères, mort, d'après la *Muse historique* de Loret, le dimanche 26 octobre 1653, à l'âge de 92 ans. Il ne faut pas le confondre avec un autre académicien, Provençal comme lui, mais mort en 1640, qui s'appelait François d'Arbaud de Porchères. Tallemant des Réaux (t. IV, p. 323) nous apprend que Laugier (Honorat), qui avait chez la princesse de Conti « l'employ de faire les ballets et autres choses semblables, » prit la qualité d'*Intendant des plaisirs nocturnes*. La *Nouvelle Biographie générale* a prétendu bien à tort (au mot *Arbaud*), que ce fut le disciple et ami de Malherbe qui, « sous la régence de Marie de Médicis, occupa à la cour la singulière charge de surintendant des plaisirs nocturnes. » Le témoignage de

Balzac montre une fois de plus combien Tallemant est généralement bien informé. Du reste, Saint-Évremond, auteur de la *Comédie des Académistes*, avait lui aussi fait dire à François d'Arbaud (ce qui rend plus excusables les méprises de nos critiques contemporains) :

Et vous n'ignorez pas que j'eus, dans la régence,  
Des nocturnes plaisirs la suprême intendance.

<sup>2</sup> C'était alors Jean de Bertier, baron de Montrabe et de Launaguet, nommé premier président du parlement de Toulouse le 28 février 1632, mort en 1652. Balzac lui écrivit le 7 janvier 1643 (p. 636) : il lui parlait dans cette lettre de leur commun ami le poète président Mainard, et aussi il y louait beaucoup les vers latins composés sur *les images de Tholozé* par le père du premier

pour le comte de Clermont<sup>1</sup>. Je vous prie, Monsieur, que ces trois exemplaires soient donnés au père Flotte, le jour mesme de la réception de ma lettre, ou pour le plus tard le lendemain, affin que l'amy les puisse avoir au plus tost. Vous ne me mandez rien de Gevartius ny de Manile, et le cher semble faire le sourd quand je luy demende un exemplaire de la vie de Mamurra; je n'ay plus le mien, et il faut bien que j'en aye un autre, pour travailler à l'histoire du Barbon.

## LI.

Du 28 juillet 1644.

Monsieur, Je vous fais ce mot pour vous recommander un paquet que vostre cher m'a laissé en partant d'icy. Je vous escrivis il y a trois jours et attends aujourd'huy de vos nouvelles. S'il vous vient quelque chose en la pensée, n'attendez point mon consentement et faites tout ce que vous jugerez à propos. Je pense qu'un exemplaire suffira pour la maison de M<sup>me</sup> de Brienne, et la femme doit estre comptée pour le mary : aussi bien l'appelle-t-il son maistre. J'oubliais à vous dire que les *foux de dévotion*, que vous ajoustez aux foux d'ambition et aux foux d'amour, me plaisent extrêmement dans vostre dernière lettre.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

président, auteur qu'il compare à Virgile. Bayle, dans une note de l'article *Vérone* de son *Dictionnaire critique*, a dit de Jean de Bertier : « C'étoit un grand homme. » Voir, au sujet de sa nomination, l'éloge de ce magistrat dans la *Gazette* du 5 mars 1632, p. 98.

<sup>1</sup> Voir une lettre de Balzac au comte de Clermont de Lodève (p. 614) où, le 2 septembre 1639, il lui dit : « On vous trouvera « dans le chasteau que les Fées bastirent à vos

« pères sur les bords de la Dordoigne. » Il y a (p. 615) une autre lettre au même grand seigneur (du 25 juin 1640). Sur Alexandre de Castelnau, d'abord marquis de Sessac, puis comte de Clermont-Lodève, voir les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, les *Œuvres* de Théophile de Viau (*Lettres*, passim), au tome II de l'édition de la Bibliothèque elzévirienne, 1855, les *Additions* de Le Laboureur aux *Mémoires* de Castelnau, etc.

## LII.

Du 1<sup>er</sup> aoust 1644.

Monsieur, Je suis donc philosophe tout de bon, et les maux du corps ne me mettent point l'esprit en désordre. Cajollez toujours ainsi ma philosophie, afin qu'elle se pique d'honneur, afin qu'elle soit ferme et constante, afin qu'elle conserve le bien que vous dites d'elle. *Sic commendatione tua crescam, et qualem me velis facies.*

J'ay lu les lettres que M<sup>r</sup> de Saumaise a escrites à M<sup>r</sup> Ménage, et je vous conjure, Monsieur, d'asseurer ce cher Ménage que je m'estime heureux d'estre aymé de luy, que je le porte tousjours dans le cœur, que je ne parle jamais de sa vertu qu'avec transport. M<sup>r</sup> Mainard luy veut demander ses bonnes graces par une lettre qu'il luy doit escrire, s'il ne va bientost à la cour luy faire cete prière de vive voix. Cependant il m'a chargé, en partant d'icy, de luy envoyer son *Alcipe* de la dernière révision; et vous le trouverez cy enclos avec de nouvelles beautés, et une magnificence horatienne qui ne doit rien, à mon advis, à celle du comte Fulvio. La Cloris attend encore quelque ajustement pour estre digne d'Alcipe, et pour se pouvoir dire achevée. Les lettres Salmasiennes ne parlent ny près ny loin de l'affaire de Heinsius, et je ne sçay si la réconciliation a tenu, ou s'il s'est fait une nouvelle rupture. Je serois bien aise qu'on fist à Leyden une impression des diverses œuvres et qu'on y travaillast à l'heure mesme qu'ils auront veu celles de Paris afin qu'elle fust achevée à la St-Martin ou un peu après. Il faudroit qu'elle fust du caractère et de la taille de leur Cicéron, ou du livre *De lingua hellenistica*, que je trouve très-bien imprimé <sup>1</sup>. *Mon Discours à la Reyne seroit mis à la fin des autres Discours*; et, pour cet effet, je l'envoyeray dans un mois à M<sup>r</sup> Ménage, revu, corrigé et en l'estat où je désire qu'il demeure. Vous le prierez donc, s'il vous plaist, de ma part, d'en escrire au plus tost à M<sup>r</sup> de Saumaise et de luy recom-

<sup>1</sup> La dissertation de Saumaise déjà citée.

mander la diligence. Ce secret périra cependant entre nous trois, afin que la lumière de l'impression Elzévirienne apparaisse en France avant qu'on en ait ouy parler.

Je viens de trouver parmi mes papiers une copie de la dernière lettre que j'ay escrite à mon dit Sr de Saumaise, et je vous l'envoie m'ymaginant que vous ne serez pas fasché de la voir, et de la faire voir à nostre très cher, qui certes me fait un peu trop languir en l'attente de son Mamurra, sans lequel je ne puis travailler comme il faut à mon Barbon.

Je ne sçavois pas que Mr de Berville<sup>1</sup> fut à Paris; et sçachez, Monsieur, je ne croy pas seulement qu'il vaut deux fois plus que son amy, mais je croy encore qu'il vaut deux fois plus que l'amy de son amy, quoy que cet amy passe aujourd'huy pour l'oracle de l'État, et que *habeat omnia jura in scrinio pectoris*, et que Mr d'Emery<sup>2</sup> ait esté contraint de luy demander son amitié.

Le messenger est venu pour la seconde fois et ne m'a rien apporté. *O lentas plumbei Rocoleti maxillas!* Il faut s'arrester là pour l'honneur de ma philosophie, qui se mettroit bientost en cholère, quelque bien que vous ayez dit d'elle.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Je vous escrivis il y a trois jours, et vous envoyay un paquet de Mr Mainard pour le père Flotte. Par vostre dernière lettre vous me parlez de Mr Gomberville; mais ne vous a-t-il point parlé d'une lettre que je luy escrivis, il y a quelque temps, à la prière d'un gentilhomme

<sup>1</sup> Il est ainsi parlé de ce personnage dans une lettre de Balzac à l'abbé de la Victoire (M. de Coupeauville) du 26 décembre 1631 (p. 252): «Nostre M. de Berville ne désapprouve point, je m'asseure, cette sorte de sagesse.» Voir des vers latins : *Carolo Berville* (p. 68 de la seconde partie du tome II des *Œuvres complètes*).

<sup>2</sup> Michel Particelli, sieur d'Émery, que

Mazarin avait appelé, en 1643, au poste de contrôleur général des finances, et qui mourut en 1650, après avoir amplement mérité ces malédictions, qui, suivant sa remarque, étaient fatalement la part des surintendants. Le cardinal de Retz (*Mémoires*, t. II, p. 129) l'a présenté comme «l'esprit le plus corrompu de son siècle.»

de mes amys qui me demendoit sa connoissance ? Je ne sçay si elle lui a esté rendue.

## LIII.

Du 7 aoust 1644.

Monsieur, Il n'y a point de mauvaise cause entre vos mains; vous sçavez plaider admirablement, et c'est trop peu à vostre bien dire d'appaier un mortel quand il se fasche : il désarmeroit Jupiter, quand il se met en fureur, quand il lève le bras pour lancer la foudre. Le gros homme<sup>1</sup> n'est donc pas seulement innocent, mais je suis coupable, si je ne le croy aussi juste qu'Aristide, et si je n'avoue avec vous qu'il n'y a pas un coin de la vastité<sup>2</sup> de ses entrailles qui ne soit rempli de vertu et rembourré d'excellentes intentions. Vous plaist-il que nous le mettions au nombre des hommes illustres ? que nous lui donnions rang parmi les héros ? Après l'éloge que vous en avez fait, il n'est rien de si haut à quoy il ne doive prétendre, et nous le placerons, si vous voulez, vis-à-vis de saint Jean Portelatin. Il a présenté le mémoire, et me mande que Solon luy a dit, en se plaignant de moy amoureusement, *que je ne me souvenois plus de luy, et que je ne luy avois pas escrit depuis tant de temps*. Ce reproche gracieux m'a obligé de luy escrire, et, afin que vous n'ignoriez rien de mon petit particulier, je vous envoie copie de ma lettre. Qu'il m'oblige ou qu'il ne m'oblige pas, la chose m'est presque indifférente, et un remerciement d'une douzaine de lignes m'incommoderoit peut-estre plus que quatre mille livres que je demande ne me pourroient accommoder. Que je hay la cour et que j'estime peu ses faveurs ! Que je suis las du monde et de moy mesme !

<sup>1</sup> Rocolet.

<sup>2</sup> Le mot Vastité, qui n'est ni dans le *Dictionnaire de l'Académie*, ni dans le *Dictionnaire de Trévoux*, avait été déjà employé par Montaigne dans cette remarquable phrase (*Essais*, liv. II, chap. XI) : « Il n'est cœur

« si mol que le son des trompettes n'es-  
« chauffe, ny si dur que la douceur de la  
« musique n'esveille et ne chatouille ; ny âme  
« si revêche qui ne se sente touchée de  
« quelque révérence à considérer ceste *vastité*  
« sombre de nos esglises. »

Mais n'en parlons plus et laissons Balzac et le monde comme ils sont. Je vous ay desjà fait sçavoir quel est mon sentiment de la guerre parasitique et de l'histoire d'Orbilius. L'esprit et la latinité de ces messieurs me plaisent extrêmement ; mais, au nom de Dieu, qu'ils changent *tandem aliquando* de matière, *neve senescam in hoc ignobili studio et crambes repetite proverbialia*<sup>1</sup> in se irritent. Je n'ay pu encore me résoudre à lire le manifeste du Révérend<sup>2</sup> :

Simia quam similis, turpissima bestia, nobis<sup>3</sup>!

Vous ne sçauriés croire combien cette canaille me fait dépit. Mais, si les laquais barbouillent les murailles de figures sales et mal faites, faut-il pour cela accuser Raphaël d'Urbain ?

Il faut bien que le petit Bonair ait eu de mes livres, et que vous mentiez pour l'amour de moy, luy protestant qu'il est dans la liste. Il ne me le pardonneroit jamais, si vous ne me prestiez cette fourbe officieuse. Mais que fera-t-on à la damoiselle de Gournay<sup>4</sup>, qui se plaint aussi et se scandalise ? Je vous jure qu'on m'avoit assuré qu'elle estoit morte, outre que la dernière fois qu'elle m'escrivist elle me mandoit que c'estoit pour la dernière fois, et qu'elle ne pensoit pas avoir le loysir d'attendre ma response en ce monde<sup>5</sup>. Je la tenois femme de parole,

<sup>1</sup> J'ai déjà eu l'occasion de citer le vers, devenu proverbe, de Juvénal.

<sup>2</sup> Le père Lemoyne. Le 18 août 1639, Balzac écrivit bien différemment à Chapelain (p. 794) : « Je ne vis jamais une plus heureuse naissance (début littéraire du fécond écrivain), et vous dis de plus, mais je veux que cela passe pour oracle, que, si M. Chapelain est le conseil du P. Le Moine, le P. Le Moine réussira un des grands per-sonnages des derniers temps. »

<sup>3</sup> C'est un vers attribué par Cicéron (*De natura Deorum*, lib. I, cap. xxxv) au vieil Ennius. Ce vers, que l'on a traduit ainsi :

Tout difforme qu'il est le singe nous ressemble.

sert d'épigraphe au poëme d'Alex. Thomassen (*Pithecologia*, Amsterdam, 1774).

<sup>4</sup> Marie de Jars de Gournay, sur laquelle M. Léon Feugère (1853) et M. Ch. L. Livet (*Moniteur universel* d'avril 1857) ont réuni à peu près tous les renseignements qu'il était possible de trouver.

<sup>5</sup> La *filie d'alliance* de Michel de Montaigne n'avait guère moins de quatre-vingts ans quand Balzac plaisantait si cruellement sur le tort qu'elle avait eu de ne pas mourir encore. La pauvre fille ne tarda pas, du reste, à quitter ce monde (13 juillet 1645). Il est curieux de rapprocher de cette lettre si dure l'aimable lettre du 30 août 1624

et me l'imaginois desjà habitante des champs Élysées; car, comme vous sçavés, elle ne connoist point le sein d'Abraham, et n'eust jamais grande passion pour le Paradis.

Ce que je désire pour mes frais et pour mon papier, c'est un Virgile italien d'Annibal Caro<sup>1</sup> que vous me trouverez entre cy et Pasques; et vous m'envoyerez présentement une paire de gans de frangipane<sup>2</sup>, avec quatre petites fioles d'essences romaines, que je vous prie de demender de ma part à M<sup>me</sup> la marquise de Rambouillet; mais je vous déclare que, si elles ne viennent de l'hostel, je n'en veux point, et que je les vous renvoyeray par le mesme messenger qui me les apportera. J'ay le discernement des esprits, autrement le don de connoistre les essences. Mille très-humbles baisemains à nostre très-cher M<sup>r</sup> Ménage.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

J'attens la liste que vous m'avez promise, et nouvelles du paquet

(p. 117) où il lui disait : «Ce n'est pas un péché à une femme d'entendre le langage que parlaient autrefois les Vestales. Si mon approbation est de quelque poids, vous la pouvez adjouster en vostre faveur à celle de Lipse et de Montaigne, etc.» et surtout le huitain si gracieux de la page 15 des *Carmina et Epistolæ*, intitulé : *De Maria Gornacensi, ad Marcum Antonium Molsam*, et qui se termine ainsi :

Filia digna patre est, digna Sibylla Deo.

Le correspondant de Balzac n'avait pas beaucoup plus de sympathie pour M<sup>le</sup> de Gournay que lui-même. Dans les *Mélanges de littérature tirés des lettres manuscrites de Chapelain* (Paris, 1726), on lit (p. 11, lettre à Godeau du 28 novembre 1632) : «Nous manquâmes heureusement la demoiselle de Montagne en la visite que M. Con-

«rart et moi lui fimes il y a huit jours. Je prie Dieu que nous le fassions toujours de même chez elle, et que, sans nous porter aux insolences de Saint-Amant, nous en soyons aussi bien délivrés que luy.» On lit encore (p. 12, lettre au même, année 1635) : «La philosophie ne s'accommode pas avec la marchandise, et je n'aime pas que la fille du grand Montagne publie qu'elle ne fait réimprimer ses *Essays* que pour honorer sa uémoire, et que néanmoins elle y cherche de l'intérêt. . . »

<sup>1</sup> La traduction de l'*Énéide* par Annibal Caro parut pour la première fois à Venise en 1581 (in-4°). Il serait trop long de citer les nombreuses éditions qui suivirent celle-là, et parmi lesquelles il suffira de mentionner celle de Mantoue (1586) et celle de Venise (1592).

<sup>2</sup> Gants faits avec une peau parfumée. Ce

que je vous ay adressé pour Mr Mainard. J'envoyeray demain un de mes livres à Mr le Chantre, et vous sçavés bien pour l'amour de qui.

## LIV.

Du 15 aoust 1644.

Monsieur, Il n'est rien de plus vray que ce que vous m'escrivez du secrétaire d'Irène, autrement du poète Rufus<sup>1</sup>, et quand il ne m'admi-

parfum, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, a pris son nom d'un seigneur romain de la maison fort ancienne des Frangipani, qui en a été l'inventeur. Voir, sur ce seigneur (Pompeo Frangipani) Le Laboureur (*Additions aux Mémoires de Castelnaud*, t. II, p. 65). Le *Dictionnaire de la langue française* par M. Littré cite sur les *gants de frangipane* ou à la *frangipane* une lettre du Poussin et une lettre de Voiture.

<sup>1</sup> Une gracieuse communication de M. P. Paris me permet de faire connaître le personnage caché sous le nom de *Rufus* : c'est Jean Baptiste Croisilles, abbé de la Couture, natif de Béziers, mort en 1651 « dans une extrême pauvreté, » dit Gonjet (*Bibliothèque française*, t. XVI, p. 147), d'après les *Mémoires de Michel de Marolles* (édit. in-12 de 1755, p. 359). Balzac le surnomme *Rufus* parce qu'« il estoit rousseau, » ainsi que l'assure Tallenmant des Réaux, qui lui a consacré une de ses plus jolies historiettes intitulée : *Croisilles et ses sœurs* (t. III, p. 33). M. P. Paris a cité (*Commentaire*, p. 40) deux épigrammes contemporaines, d'où il résulte que Croisilles ne possédait d'autre « or que celui de sa barbe et de ses cheveux. » Pour la couleur et pour la gueuserie, on le voit, le signalement est des plus exacts. Quant à l'expression *secrétaire d'Irène*, ce doit être, si le copiste a bien lu

ce dernier mot, une allusion à quelque *épître* écrite par Croisilles sous le nom d'une Irène imaginaire. M. P. Paris (*Commentaire*, p. 38) a rappelé que Balzac, en ses *Entretiens* (1657, p. 84), voulant justifier la préférence qu'il donne aux roses sur les autres fleurs, s'exprimait ainsi : « Je pourrois en prendre chez les sophistes et traduire une douzaine de lettres de Philistrate, toutes pleines de bouquets de roses. Ce sophiste, qui fut le Croisilles de son siècle, j'entends le Croisilles, *secrétaire de Zéphir à Flore*, se joue de vos roses en mille façons. » Une lettre de François Ogier à Michel de Marolles (en tête de la traduction des *Épîtres héroïdes d'Ovide* par l'infatigable abbé de Villeloin, 1661) nous fournit d'autres éclaircissements : « C'était alors la fureur de certains écrivains de se faire secrétaires, comme Ovide, des héroïnes amoureuses de l'antiquité : Croisilles fut le premier qui entra dans cette carrière, où il réussit assez bien, et reçut beaucoup d'applaudissements de la Cour. Tous les riens pourtant n'étaient pas de son côté, si ce n'est qu'on veuille dire que c'étaient ses envieux qui appelloient par moquerie le *secrétaire de l'Aurore*. » Nous voyons dans les *Mémoires* de l'abbé de Marolles (édition déjà citée, t. I, p. 82) que Malherbe s'amusait à surnommer Croisilles le *secré-*

reroit pas, comme vous dites qu'il fait, je ne laisserois pas de l'estimer extrêmement, et de louer l'élégance de ses muses, en accusant aussy bien que vous leur mendicité. Je croy tout ce qui vous semble du dessein de nostre très cher sur Diogène Laerce, et ne pense pas qu'il y ait homme au monde plus capable de bien discuter toutes ces différentes philosophies que le Trismegiste Gassendi<sup>1</sup>. Il faut estre artisan pour connoistre et pour juger des secrets de l'art, *nec sapientem intelligit nisi sapiens, et cætera*.

Les vers lyriques que le brave Cérissante vous envoya de Suède, l'année passée, me plaisent bien davantage que les hexamètres qu'il vous en a apportés, dans lesquels je trouve quelque obscurité pour ne rien dire de pis. Je l'ay bien nommé au sieur Rocolet, avec l'incomparable M<sup>r</sup> de Berville. Et quoy qu'il ne fust point besoin de ce nouvel ordre, je luy ay escrit en termes exprès, qu'il fit absolument ce que vous luy ordonneriez pour la distribution des exemplaires, puis-

*taire des dieux*. Une lettre du poète normand à Balzac, de janvier 1625, roule sur une querelle qui éclata, cette même année, entre Balzac et Croisilles (p. 89-97 du tome IV des *Ouvres complètes de Malherbe*, publiées par M. L. Lalanne). A la page 91, M. Lalanne a mentionné une *Lettre du sieur de Croisilles contre M<sup>r</sup> de Balzac, écrite à M<sup>r</sup> le conte (sic) de Cramail* (Paris, 1625, in-f°). Marolles, Goujet et d'autres encore ont adopté, pour le nom de l'auteur des *Héroïdes*, de *Tyrçis et Uranie*, etc., la forme : *De Croisilles*.

<sup>1</sup> Pierre Gassendi, né en Provence à Champtercier en 1592, mort à Paris le 24 octobre 1655. Balzac avait raison de croire que Gassendi était le plus compétent des hommes en ces questions, car, dès 1630, comme l'a remarqué son plus récent biographe (M. B. Aubé, dans la *Nouvelle Biographie générale*), il s'occupait, à propos

d'Épicure, « à traduire en latin le X<sup>e</sup> livre « de Diogène Laërce. Il fouillait les bibliothèques, rapprochait les textes, comparait « les différentes leçons, demandait à ses amis « des explications sur les passages obscurs... « Il étudiait aussi les autres philosophes. » Balzac, écrivant à Conrart, le 30 janvier 1641, disait à Gassendi, auteur de la *Vie de Peïrese (De Vita Nicolai Claudii Peïreskii*, Paris, 1641, in-4°) : « Je connois qu'il sçait « l'art d'escire, et que sa latinité est du bon « temps, et partant il fera grand honneur à « la mémoire de son ami. » Balzac avait dû être flatté de trouver dans la vie de Peïrese (à la fin du VI<sup>e</sup> livre) la mention de sa lettre à M<sup>r</sup> L'Huillier, qui est une sorte d'oraison funèbre du savant conseiller au parlement d'Aix, mention accompagnée de cet éloge : *Cui nemo non gallice modo, sed latine etiam scribentium, elegantie palman non facile cedat*.

qu'il en faut donner par dessus le nombre qui est spécifié dans la liste.

Je sçay que Porcherago<sup>1</sup> radote il y a longtemps, et qu'il a toujours quelque Reine ou quelque Impératrice pour objet de son amour. Mais, à vous dire le vray, je ne me soucie guères de ses resveries, et guères davantage des morsures de l'Envie dont je vous avois tesmoigné quelque appréhension. Le quatrain français n'est pas plus magnifique que le latin, je ne suis auteur de l'un ny de l'autre; et pourquoy mon amy Bourbon et mon confident Mainard n'oseront-ils parler aussy hautement de moy que Gabriel Naudæus a parlé de Colletet dans une lettre imprimée, qu'on me vient de faire voir, où il le nomme *vatum qui nunc in Gallia castigatissime scribunt longe prestantissimum*<sup>2</sup>? Il est permis à un chacun de trouver belles ses amours et d'appeler sa femme sa Junon, tesmoing ce coquin que vous avez veu autrefois dans les comédies de Plaute.

J'ay receu la *Lettre aux Evesques* et le *Traité de la servitude volontaire*, mais je n'ay point encore receu les exemplaires de la vie de Mamurra, dont vous ferez, s'il vous plaist, reproche au sieur Rocolet, et tout ensemble mes remerciemens à M<sup>r</sup> Ménage. Je vous renvoye la lettre que M<sup>r</sup> de Saumaise luy a escrite, et vous supplie de sçavoir de luy quel homme c'est qu'un *Gaspar Barthius Allemand*<sup>3</sup>, qui a fait un livre de

<sup>1</sup> Honorat Laugier de Porchères

<sup>2</sup> Je n'ai pas retrouvé le passage cité par Balzac dans le Recueil des lettres latines de Gabriel Naudé, qui parut à Genève (1667, in-12).

<sup>3</sup> Barthius (Gaspard). que Bayle appelle « l'un des plus savants hommes et l'une des plus fertiles plumes de son siècle, » naquit à Custring, au pays de Brandebourg, le 22 juin 1587, et mourut le 17 septembre 1658. Ses ouvrages les plus connus sont ses *Adversaria* et ses Commentaires sur Stace et sur Claudien. C'est probablement des *Adversaria* que veut parler Balzac. car

cet ouvrage de critique, dont le titre réel est celui-ci : *Adversariorum commentariorum libri LX, antiquitatis tam gentilis quam christiana monumentis illustrati*, a le redoutable format du *Calepin* (Francfort, 1624, in-fol.). Le second volume n'a jamais paru. L'auteur laissa en manuscrit les livres LXI à CLXXX, qui auraient rempli au moins deux volumes aussi énormes que le premier. (Voir sur Barthius, Moréri, Bayle, Nicéron, trois dissertations spéciales de Kromayer, de Lage, de Weinhold, toutes les trois en latin, indiquées par la *Nouvelle Biographie générale*, etc.)

critique plus gros que le *Calepin*, et qui promet encore un second volume.

..... Superatne et vescitur aura  
Ætherea<sup>1</sup>?

Ne verray-je point les *Minutius* de M<sup>r</sup> Rigault, et ne sçauray-je point des nouvelles de son collègue nostre très cher<sup>2</sup>, c'est-à-dire ne m'en ferez-vous point sçavoir sans luy donner la peine de m'en escrire et à moy de luy répondre?

Je viens présentement de recevoir une lettre très-obligeante et très cordiale de M<sup>r</sup> l'Évesque de Grasses et m'en vais de ce pas luy en tesmoigner mon ressentiment. Je dors<sup>3</sup> pourtant en achevant de barbouiller ce papier. C'est, Monsieur, vostre, etc.

J'attens la liste que je vous ay demendée, afin de sçavoir tous les exemplaires qui ont esté donnés; mais je vous apprens, Monsieur, que Rocolet m'a fait très-grand desplaisir d'en donner en mon nom à des personnes que je ne connois point. Que ces personnes-là soient rayées de la liste que je vous demande.

## LV.

Du 22 aoust 1644.

Il y a quatre jours que je souffre, et je vous écris après une nuit aussy mauvaise que celles de M<sup>r</sup> Ménage estoient autrefois heureuses. Qu'il y a de peine à se soutenir sur des ruines! Que mon corps me pèse et m'importune! Qu'il me couste cher d'estre homme et de vivre,

Si sit vivere non valere vita!

Mais faut-il tousjours vous rompre la teste avec mes plaintes? Faut-il que je sois éternellement *non minus querulum quam miserum negotium*?

<sup>1</sup> ..... Superatne, et vescitur aura?

Quem tibi jam Troja...

(VIRGIL. *Æneid.* III, 339.)

<sup>2</sup> Luillier.

<sup>3</sup> Le copiste s'obstine à mettre *je dois*, partout où Balzac écrit : *je dors*.

Vous estes si bon, Monsieur, que vous voulez compatir à ma misère, et je pense d'ailleurs me soulager un petit quand je vous escriis l'histoire de ce qui m'accable; mais pourtant n'en parlons plus.

J'escrieray donc à ce Mr de Lionne<sup>1</sup>, puisque vous me l'ordonnés ainsy, et n'oublieray pas ce cher et ancien amy, *de quo mihi nec bella nec vera (quod gaudeo) nunciabantur*. Je vous remercie cependant de tout mon cœur de vos soins et de vos bontés accoustumées, dans lesquelles il entre toujours quelque tromperie innocente et bien inventée et quelque dol obligeant et ingénieux. Vous estes l'incomparable amy: mais, quoyque je sois inférieur de vertu, je tascheray de vous égaler en bons désirs et en bonne volonté, afin que je n'ay pas dit à faux:

Ibit in Annales *nostri* quoque *fordus amoris* <sup>2</sup>.

Eusse esté à vostre advis un grand crime ou un grand malheur de monstrer à Mr de Berville l'article dont vous me parlez? et sa Politique ou sa Morale en eust-elle esté extrêmement offensée, après luy avoir représenté que je suis un fort bien intentionné et que le chagrin me diete tousjours plus de la moitié de mes lettres? Il doit à présent avoir eu un de mes livres; au moins l'ay-je ainsy ordonné, et en ay desjà escrit trois ou quatre fois. Mais vous ne me mandez rien de Mr de Baillet, de Mr d'Emery, de Mr ou de Madame de Liancour, et je ne sçay s'ilz ont ou estimé ou mesprisé mon présent. Je sçay bien qu'il falloit le leur faire présenter par quelque personne qui sceut présenter de bonne grace, et qu'un valet du sieur Rocolet n'est pas assez honneste homme pour cela. Au reste, Monsieur, si vous voyez le petit, assurez-le fortement de mon inviolable affection, et empeschez-le de trouver mauvais l'employ de Mr Rivière dans l'affaire dont j'ay appris

<sup>1</sup> Hugues de Lionne, marquis de Berny, alors conseiller d'État (depuis 1643), qui allait être bientôt (1646) secrétaire de la Régente, et qui, plus tard, devait être un si habile ambassadeur et un si grand ministre. Personne n'a mieux rendu justice à

Lionne que M. Mignet dans sa belle *Introduction aux négociations relatives à la succession d'Espagne*. (*Documents inédits sur l'histoire de France*.)

<sup>2</sup> Voir ci-dessus, lettre XLI. du 23 mai 1644.

L'ouverture par vostre lettre, puisque c'est luy qui a présenté mon livre à Son Éminence et ma lettre à M<sup>r</sup> le Chancelier, et que d'ailleurs on m'avoit escrit que ledit petit estoit si occupé dans ses affaires particulières, que difficilement pourroit-il vaquer à celles d'autrui. Je ne respons point à sa dernière lettre, non plus qu'à celle de Mademoiselle de Gournay, que je vous envoie, et je suis assez malade pour ne vous escrire point à vous-mesme, si je ne sentoie quelque sorte de soulagement quand je vous écris.

*Je désire sçavoir au vray combien d'exemplaires ont esté donnés en mon nom, et en attends une liste très exacte.* Je vous supplie que cela soit fait ponctuellement, et dans vostre régularité ordinaire. Je suis sans réserve, Monsieur, vostre, etc.

J'ay trouvé d'estranges dislocations dans les exemplaires que Rocolet m'a envoyés. Et que sera-ce s'il y a des feuilles ainsy transposées dans ceux qu'on envoie en Italie et ailleurs ?

## LVI.

Du 29 aoust 1644.

Monsieur, J'ay ouy dire autrefois à un bon Père que, dans une certaine légende, il y a une sainte-stupidité. Cet animal, sur lequel Silène couroit la bague, a esté célébré par plus d'un autheur. Le grand Heinsius en a fait son héros dans un panégyrique deux fois plus long que celui de Pline<sup>1</sup>, et, si la machoire pesante<sup>2</sup> dont vous me parlez opéreroit le miracle que vous voudriez, pourquoy ne seroit-elle pas aussy apothéosée, ou canonisée ? Choisissez lequel des deux vous

<sup>1</sup> Ce fut sous le voile de l'anonyme que Daniel Heinsius publia, en 1623, à Leyde (in-4°), son spirituel opuscule : *Laus Asini, in qua præter ejus animalis laudes ac naturæ propria, cum politica non pauca, tum nonnulla alia diversæ eruditionis adsparguntur.* Une

nouvelle édition, augmentée d'une troisième partie, parut à Leyde en 1629, encore sans nom d'auteur. L. Coupé a traduit en français l'opuscule de Heinsius (Paris, 1796, in-18).

<sup>2</sup> Toujours l'infortuné Rocolet !

sera le plus agréable. Mais attendons le miracle avec patience et trouvez bon, cependant, Monsieur, que, sur vostre parolle, je ne trouve pas mauvais mon dernier latin. La copie que vous en avez eue est meilleure que l'original qui a esté envoyé à Solon<sup>1</sup>, et vous sçavez bien, affin de parler proverbe, que *secundæ meæ curæ primis sapientiores*. *Quæ cum ita sint*, je pense qu'il n'y aura point de mal de faire donner de ma part à M<sup>r</sup> de Priesac ou à M<sup>r</sup> de la Chambre<sup>2</sup> une autre copie cy enclose sur laquelle Solon pourroit peut-estre jeter les yeux à quelque heure de conversation ou de pourmenade. Ce ne sont point projets vagues et chimériques que ceux que je lui propose, et il ne tiendra qu'à luy qu'il n'ayt le plaisir de voir traiter ces belles matières par un homme qui ne gaste pas ce qu'il manie<sup>3</sup>, pour le moins qui a un peu plus d'adresse à manier de telles matières que le philosophe Pyrrhonnien<sup>4</sup>. Mais que veut dire ce docteur extravagant de conseiller M<sup>r</sup> Ménage pour vous régaler d'une extravagance? Si mon habillement n'est pas à la mode, c'est la faute de M<sup>r</sup> Melan<sup>5</sup> et non pas la mienne,

<sup>1</sup> Le chancelier Seguier. Mainard lui aussi a surnommé Seguier «le Solon de nos jours» dans un sonnet (p. 33 de l'édition de 1646 de ses *Oeuvres*) adressé à «Prieusac, que la France a toujours honoré des titres «glorieux de sçavant et de sage.»

<sup>2</sup> Marin Cureau de la Chambre, né au Mans vers 1594, mort à Paris le 29 décembre 1669, et non 1675, comme l'annonce M. B. Hauréau (t. XXVIII de la *Nouvelle Biographie générale*, col. 501). Il fut membre à la fois de l'Académie française et de l'Académie des sciences. L'abbé de la Chambre, curé de Saint-Barthélemy à Paris et membre lui aussi de l'Académie française, parle ainsi de son père dans une notice reproduite par Pellisson (*Histoire de l'Académie française*, t. I, p. 263, 264) : «Il étoit «à tous les hommes de lettres un ami qui «ne leur manquoit jamais au besoin. La «réputation que son esprit lui avoit acquise

«le fit connoître au chancelier Seguier, et «ce magistrat voulut avoir La Chambre auprès de lui, non-seulement comme un excellent médecin, mais encore comme un homme consommé dans la philosophie et «dans les lettres.» L'auteur des *Caractères des passions* fut aussi très-bien vu du cardinal Mazarin. On peut consulter sur lui Moréri, Niceron, Condorcet (*Éloges des académiciens de l'Académie royale des sciences*), M. Hauréau (*Histoire littéraire du Maine*), etc. Balzac, le 15 septembre 1645, lui écrivit une lettre qui portait cette adresse (p. 440) : *A Monsieur de la Chambre, conseiller et médecin du Roy, et ordinaire de Monseigneur le Chancelier*. Le 15 juin 1641, il envoyait à Chapelain (p. 853) toute sorte d'éloges du «beau livre de M. de la Chambre.»

<sup>3</sup> Le copiste a mis *mande*.

<sup>4</sup> La Mothe-le-Vayer.

<sup>5</sup> Claude Melan ou Mellan, un de nos

et vous vous souvenez bien de ce que je vous en escrivis, quand vous m'envoyastes l'espreuve de la taille douce : vous n'avez pas oublié le vers de nostre Juvénal, qui parle ainsy de ma part à nostre Melan :

Si, Melane, voles, fiam de rhetore consul<sup>1</sup>.

Croyez moy, Monsieur, ce n'est pas la fantaisie du peintre qui le fasche davantage, c'est le *divin parleur* du poëte françois et l'*unica suade* du poëte latin. Il pense sans doute qu'on lui oste les qualités qu'on me donne, et je sçay, il y a longtems, qu'il est du nombre de ces docteurs hipocrites, *qui gloriam specie recusantium ambitiosissime cupiunt*. Quand il vous plaira, je verray dans un article de moins de six lignes le sujet que vous avez eu de vous desfaire de la fille d'alliance<sup>2</sup>. J'entends les choses à demy mot, *nec est, Capellane, necesse historiam scripsisse omnem*.

J'ay envoyé mon livre à M<sup>r</sup> le Chantre<sup>3</sup>; et affin qu'il vit de quelle sorte il estoit considéré de moy, je ne l'ay point envoyé aux autres amys que j'ay à Saintes. Je ne suis pas faché de luy avoir tesmoigné par là la part que je prens en vos interests, et le gré que je luy sçay de vous y avoir servi. S'il a trop d'un volume, il en accomodera son frère le Réverend et ainsy nous trouverons tousjours nostre compte, et ferons une action de ménage dans une action de libéralité. S'il y a des mescontens au lieu où vous estes pour la distribution qui a esté faite, il faut dire affirmativement que la liste a esté faite par mon neveu et rejeter sur luy toutes les fautes et toutes les plaintes qui

plus habiles graveurs, né à Abbeville en 1598, mort à Paris en 1688. Voir, sur lui, la courte notice de Perrault (*Hommes illustres*), la notice beaucoup plus étendue de Mariette (*Archives de l'art françois*) et le Catalogue de son œuvre par M. Anatole de Montaiglon (*ibidem*), ces deux derniers morceaux ayant été imprimés à part (Abbeville, 1856, in-8°). Sur les divers portraits de Balzac on trouvera de bons renseignements dans

le *Dictionnaire critique* de M. Jal, au mot *Balzac*.

<sup>1</sup> Si fortuna volet, fies de rhetore consul,  
Si volet hæc eadem, fies de consule rhetor.

JUVEN., *Sat.* VII, v. 197, 198.

<sup>2</sup> Mademoiselle de Gournay.

<sup>3</sup> Le chantre de la cathédrale de Saintes, Gombauld, frère du jésuite du même nom, dont il a été déjà parlé, et que Balzac appelle, un peu plus loin, *le Réverend*.

commencent certes à m'ennuyer et à me faire haïr mon livre. Je voudrois bien que M<sup>r</sup> de Saintes en eust un exemplaire et je vous prie de le faire ajouter au mémoire que je demende au sieur Rocolet. J'en ay icy un parfaitement bien relié que je destine à la Sérénissime Reine de Suède, et je le vous enverray par le messenger avec deux rames de papier pour M<sup>r</sup> Ménage. La nouvelle de l'hostel de Rambouillet me béatifie et je n'ay garde de tant estimer ce qui me doit venir de l'Espargne, si M<sup>r</sup> le Cardinal veut estre obéi. J'escris par vostre (entremise) aux deux hommes qui sont près de luy, et, ne sçachant pas bien leurs qualités, ce sera vous, s'il vous plaist, qui ferez mettre le dessus de mes lettres. J'ai envoyé à M<sup>r</sup> de Rivière la procuration qu'il m'a demandée, et désirerois entièrement que l'affaire ne tirast point en longueur. Je vous supplie d'envoyer de ma part à Mademoiselle de Scudéry<sup>1</sup> une de mes tailles douces de satin. Je suis tousjours mal, mon cher Monsieur, quoy que j'aye attendu à me plaindre en prenant congé de vous.

C'est, Monsieur, vostre. etc.

## LVII.

Du 5 septembre 1644.

Monsieur, Avant que de venir à vostre lettre, je respous à vostre billet. et vous dis en premier lieu que j'en ay admiré la narrative. Que vous seriez habile historien, judicieux, exact, ponctuel dans les moindres circonstances des choses! Je conclus de vostre récit, Mou-

<sup>1</sup> Madeleine de Scudéry, née en 1607, au Havre, morte le 2 juin 1701, à Paris. Voir, sur la sœur de Georges de Scudéry, Conrart, Tallemant des Réaux, Somaize, Huet, Titon du Tillet, le *Journal des Savants* du 11 juillet 1701 (article de l'abbé Bosquillon), Nicéron, surtout M. Victor Cousin (*La Société française au XVII<sup>e</sup> siècle*). Voir

un grand-éloge de M<sup>lle</sup> de Scudéry dans une lettre de Balzac à Conrart, du 25 avril 1652 (p. 938). Au moment où je corrige ces épreuves, va paraître un volume que recommande d'avance le nom de M. J. B. Rathery : *Mademoiselle de Scudéry, sa vie, sa correspondance, avec un choix de ses poésies* (Techener, in-8°).

sieur, que la demoiselle<sup>1</sup> est folle de présomption, et trouve que vous avez très bien fait de mortifier sa vanité, en luy refusant un honneur qu'elle exigeoit de vous incivilement. Elle m'eust fait très grand plaisir de se laisser mourir comme elle me l'avoit promis. Cette bonne action eust espargné un exemplaire à Rocolet, et à moy cinq ou six lignes qu'il faut que je luy escrive, puisqu'elle n'est pas assez mal avec vous pour m'obliger de rompre avec elle. Je n'ay gueres meilleure opinion de la sagesse du philosophe Tubero<sup>2</sup>, autrement du perpétuel alléga-  
 teur, autrement du successeur des cornes Critoniens<sup>3</sup>. Si vostre très-cher en estoit duppé, je vous conjure de le détromper bientost et de l'asseurer de ma part que cet impertinent rapsodieur n'a pas moins de malice que d'impertinence. J'ay affaire à quatre ou cinq fols de mesme espèce, qui m'out bien donné de la peine, et *male sit molestissimis illis simiis sub persona philosophorum lateantibus*.

Tout ce que vous m'escrivez du poëte Rufus est plaisant et véritable. S'il croyait vostre conseil et qu'après cela il ne lut pas exactement le chapitre que Quintilien a fait *de emendatione*, nous verrions bien de la bourre dans le volume dont vous estes le conseiller; et vous, le Père Teron<sup>4</sup> et moy trouverions bien en ce país là des terres vagues, désertes et incultes.

Est-il possible que St Paul<sup>5</sup> ait de la dureté pour Sénèque<sup>6</sup>, et que M<sup>r</sup> Chapelain ne soit plus le gouverneur ou le favori de M<sup>r</sup> l'Evesque de Lizieux? Est-il point fâché de ce que vous avez permuté la chanoinie, dont il vous avoit fait présent, croyant que vous la deviez garder pour l'amour de luy, sinon comme une récompense ou un

<sup>1</sup> Mademoiselle de Gournay.

<sup>2</sup> La Motte-le-Vayer.

<sup>3</sup> Allusion aux dilemmes (*argumentum cornutum*) du professeur Critton.

<sup>4</sup> Le Père Vital Theron, de la Compagnie de Jésus, né à Limoux en 1572, mort à Toulouse en 1657, était un des correspondants de Balzac. Voir une lettre du 20 mars 1643 (p. 602). Balzac, écrivant à

Chapelain, le 6 février 1641. lui vante beaucoup le talent politique de ce religieux (p. 843) et lui rappelle que Motin, par l'ordre du feu roy, traduisit du latin ses deux poëmes sur les *Couronnes* et sur les *Dauphins*. (Voir les *Lettres* de Mainard. Moréri, Bayle, les frères de Backer, etc.)

<sup>5</sup> Philippe Cospean, évêque de Lisieux.

<sup>6</sup> Chapelain.

bienfait considérable, au moins comme un bouquet, ou comme un ruban donné par une maistresse? Quoy qu'il en soit, il ne falloit point luy escrire en luy envoyant mon livre, et ce compliment me fait plus de tort auprès de luy que vous ne pensez, puisque vostre diligence me reproche ma paresse, et sans doute vos lettres le feront souvenir qu'il ne reçoit point des miennes.

Je vous ay escrit par les deux derniers ordinaires, et ma précédente de jedy vous fait mention d'un volume de *Lettres selectes*<sup>1</sup>, *ita enim non a me, sed a bibliopola vocabitur*. Vous en trouverez un essay dans ce paquet, et vous verrez comme d'une lettre qui estoit trop longue j'en ay fait deux de raisonnable grandeur. Je vous prie de les donner à M<sup>r</sup> Ménage, pour M<sup>r</sup> Corneille, à qui elles sont escrites.

Au reste, Monsieur, je prétens bien d'avoir part aux bonnes graces de M<sup>r</sup> de Cerisante, et vous sçavez bien que j'estime extraordinairement sa vertu. Bon Dieu, qu'il y a de courage et de force dans ses beaux vers; et que la lyre qu'il touche avec tant d'adresse a d'avantage sur tous les tambours et toutes les trompettes des poëtes Bataves! Je reçoy à beaucoup d'honneur le dessein qu'il a de m'en adresser quelques accors; et je ne doute point qu'ils ne soient capables de traisner après eux les plus insensibles troncs, les plus dures roches, en un mot les plus immobiles pierres de mon désert. Mais, Monsieur, vous me devez conter pour quelque chose de plus sec et de plus insensible que tout cela. A force d'avoir parlé, je suis devenu muet; et quelle source de louanges pour les Roys et pour les Reynes ne seroit point tarie après tant d'hymnes et tant de panégyriques?

Je vous enverray par le messenger qui partira d'icy à huit jours

<sup>1</sup> *Joan. Ludov. Gucci Balzacii epistolæ selectæ* (à la suite des *Carminum libri tres*). Editore *Egidio Menagio*, Paris, Aug. Courbé, 1650, in-4°. Ces lettres furent réimprimées à Paris, en 1651, in-12. Voir, sur cette très-rare seconde édition, qui n'a été connue ni de d'Olivet, ni de Nicéron, Dan. Georg. Morhof, *Polyhistor*, 1714, in-4°,

t. I, p. 239, et David Clément, *Bibliothèque curieuse*, 1759, in-4°, t. II, p. 390. On trouvera les *Epistolæ selectæ* dans la seconde partie du tome II des *Œuvres complètes*, (p. 1-99), et dans l'édition donnée, à Leipsick, en 1722, in-8°, du traité du Père Vasseur : *De Ludicra dictione liber* (p. 715-778).

un exemplaire admirablement bien relié pour la Sérénissime Reyne de Suède, avec un distique ou deux pour le plus, à la dite Reyne, afin que mon présent ait une adresse qui le conduise, et qu'il n'aille pas à Copenaghen, au lieu d'aller à Stokolm.

Rocollet me mande qu'il a reçu la boîte une heure trop tard, et le messager estoit parti quand il l'a envoyée à son logis. Voylà certes un long exercice pour ma patience, et vous pouvez croire que je fais bien maintenant des vœux et au dieu Mercure et à la déesse Bonne Fortune, et au dieu Bon Événement, et à quiconque des autres immortels préside aux chemins et aux voyages.

Je vous rends graces très humbles de la longue observation historique que vous m'avez fait faveur de m'envoyer. Mais qui est ce Tristan St-Amand et de quel mérite est son livre<sup>1</sup>? Obligez-moy de me le faire sçavoir.

Je désirerois bien que ce fut vous qui donnassiez de ma part un de mes livres à M<sup>r</sup> de Saintes et un autre à M<sup>r</sup> d'Angoulesme, quand il sera de retour à Paris. Vous estes maistre absolu soit de mon cabinet, soit de la boutique de mon libraire. Je n'en puis plus. *E con questo vi baccio con maggior riverenza le mani.* C'est, Monsieur, vostre, etc.

Je pense que je pourray me hasarder d'escire à Son Éminence comme j'ay desjà escrit à Messieurs ses secrétaires. Mais ce sera en latin *ut majestate lingue vindicem, et cætera.*

<sup>1</sup> Jean Tristan, écuyer, sieur de Saint-Amand, mort à Paris après 1656. Cet antiquaire venait alors de publier la seconde édition de ses *Commentaires historiques, contenant l'histoire générale des empereurs,*

*impératrices, Césars et tyrans de l'empire romain* (Paris, 3 vol. in fol., 1644). La première édition de cet ouvrage avait paru en un seul volume in-fol. (1635).

## LVIII.

Monsieur, Vous voulez bien que j'ajoute à ma despesche de lundy un mot essentiel que j'y avois oublié, et que, par vostre moyen, je face sérieusement à M<sup>r</sup> de Lionne la prière qu'il m'a faite par civilité. Je le conjure donc de ne point prendre la peine de me respondre, et luy demande cette faveur pour une seconde grace. Les Dieux respondent aux hommes en les exauçant, et pour moy, quand je reçoÿ l'effectif, je ne cherche point les apparences.

J'ay receu les trois vies de Mamurra, dont il y en aura une pour M<sup>r</sup> Mainard qui l'attend avec d'estranges impatiences. Mon *Barbon* sera prest en peu de temps<sup>1</sup> et j'espère que la dédicace n'en sera pas désagréable à nostre excellent amy<sup>2</sup>. *Cujus sanctus amor tantum mihi crescat in horas*, et ce qu'il s'en suit.

Je mettrois aussy en estat le *Cleophon*, *SIVE de la Cour*, affin qu'au plus tost il aille solliciter Son Éminence de vouloir transférer ma pension de l'Espagne sur un Evesché. Si cela ne se fait dans l'année prochaine, je suis résolu de me rayer moy mesme de dessus l'Estat et de ne demander plus rien à personne; mais c'est une résolution constante et déterminée, et je ne seray pas fasché d'estre mal traité, affin d'avoir plus de rayon de chercher ce véritable désert, dans lequel il faut que j'aille cacher la dernière partie de ma vie. Je suis accablé, Monsieur, de civilités et de compliments, et, si le jeu dure, je feray un livre de lettres pour respondre à ceux qui me remercient du mieu. Vous ne scauriés croire combien ce fardeau me pèse, et combien je me repens de n'avoir point évité le malheur que j'avois préveu. Il fal-

<sup>1</sup> Le *Barbon*, déjà presque prêt en 1644, ne parut qu'en 1648 (Paris, Aug. Courbé, in-8°).

<sup>2</sup> Ménage aurait été bien difficile, s'il n'avait pas été content d'une dédicace qui

débutait ainsi : « L'histoire de Mamurra est « digne de Rome triomphante et du siècle des « premiers Césars. . . » (p. 689 du tome II des *OEuvres complètes*). Le *Barbon* occupe, dans cette édition, les pages 691 à 717.

loit ne donner que deux exemplaires ; l'un à vous, l'autre à nostre très cher, à qui j'escris en vous escrivant. Mais nous ne faisons jamais ce que nous avons résolu de faire, *et nos fata trahunt*<sup>1</sup>. Je suis de toute mon âme, Monsieur, vostre, etc.

Je m'en vais faire mettre au net un volume de Missives, que l'imprimeur appellera Lettres choisies. Deux autres volumes *ad Atticum* paroistront immédiatement après. Je vous renvoyeray les originaux le plus tost que je pourray avec la Vie de Fra Paolo.

Ce jeudi au soir, 1644.

## LIX.

Du 12 septembre 1644.

Monsieur, La philosophie, pour le moins celle que je connois, est une charlatante<sup>2</sup> du Pont neuf. Toutes les recettes qu'elle dit avoir contre la douleur ne sont que de beaux noms qui couvrent de l'inanité et du vuide, et quoy qu'en puisse dire nostre amy quand il dit : *Sunt verba et voces, et cætera*, je lui respons aussi hautement qu'il a parlé :

Nec voces nec verba valent lenire dolorem,  
Non corpus succis Chrisippi atque arte Cleantis.

Je vous laisse donc la philosophie et ne demande au bon Dieu que l'indolence que j'estime un peu plus que la sagesse de Cléantes et que la fortune du cardinal Mazarin. Ce cardinal tout puissant entend que je sois payé et commande à son secrétaire de me le faire sçavoir de

<sup>1</sup> Souvenir du vers de Virgile :  
... Quo fata trahunt retrahuntque sequamur.  
(*Æneid.* lib. V, v. 709).

Ou du vers de Lucain :  
Sed quo fata trahunt, Virtus secunda sequetur.  
(*Phars.* lib. II, v. 288).

<sup>2</sup> N'y a-t-il pas là une faute du copiste ?  
L'origine du mot *charlatan* (*ciarlatano*) empêche d'admettre la terminaison *tante*. Nulle part on ne trouve d'autre forme que la forme *charlatane*.

sa part; et néanmoins un des valets de l'État s'y veut opposer, et le Héros qui peut tout ne pourra pas vaincre

Semibovemque virum, semivirumque bovem <sup>1</sup>.

Ce seroit certes une estrange chose, et je ne veux pas si mal penser de la conduite de la République. Quoy qu'il en arrive, Monsieur, et quand la République me feroit tout d'or, il n'y a point moyen de pardonner à ce Barbare les parolles qu'il a dites à M<sup>r</sup> Silhon :

Flebit, et insignis tota ridebitur urbe,  
Semivirumque bovem fortis mactabit Apollo <sup>2</sup>,  
Nec semper ridere volet.

J'en seroy quitte, à mon advis, pour ne point toucher d'argent de l'Espagne, car je ne pense pas qu'on pendre les hommes si facilement qu'on faisoit au temps passé, et ce ne sera pas estre criminel de lèze-Majesté à l'avenir que de ne pas brusler d'encens aux bestes et aux monstres de l'État :

Nunc et adoratas Thebis Niloque profano  
Fas nobis damnare feras.

Un homme, qui essentiellement ne vaut guère plus que Minet et ne vaut pas tant que Totyla, jouera mille pistoles d'un coup de dé,

<sup>1</sup> Centimanumque Gygen, Semibovemque virum.  
Ovide, *Trist.* lib. IV, eleg. vii, v. 18.

Voir, à propos de ce vers, une anecdote racontée d'après Sénèque le rhéteur, dans la *Notice sur Ovide* qui est en tête des *Œuvres* de ce poète (*Collection D. Nisard*, p. xvi). La citation de Balzac est une épigramme (avec jeu de mots) contre le président Tubeuf, qui rendit de grands services dans les finances, d'abord sous Richelieu, puis sous Mazarin, et dont le magnifique hôtel est occupé en partie par la Bibliothèque nationale. Il est souvent question de Tubeuf dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux,

notamment à la page 150 du tome IV : « On dit que M. d'Orléans, le jour de la « Passion, estant au sermon entre la Rivière « et Tubeuf, il (Camus, l'évêque de Belley) « dit, comme s'il eût parlé à Jésus-Christ : « *Je vous voy là, Monseigneur, entre des bri- « gands.* » A la page 155 du même volume, M. P. Paris a cité contre ce financier une satire intitulée : *Le Catalogue des partisans* (1649).

<sup>2</sup> Allusion aux Cyclopes (Gygès, son frère Briarée, etc.) tués par Apollon parce qu'ils avaient fourni à Jupiter les foudres dont il frappa Esculape.

en perdra vint mille en demy heure, fera un festin à ses compagnons de débauche, qui me nouriroit largement toute ma vie :

Scilicet ut satur et civili sanguine plenus.

Il regrette au pauvre Balzac un morceau de pain que le Roy lui donne et fait le réformateur sur le sujet de deux milles livres, luy qui engloutit les millions entiers avec ses confrères, et de qui le Roy n'a que les restes. Je t'invoque là dessus, Dive Satyre, et te promets une hécatombe de vers en présence de mon bon ange et de mon parfait amy, qui en advertira, s'il lui plaist, Monsieur de Silhou, et ne sera pas si scrupuleux pour cet article que pour celuy du gentilhomme Normand.

Celuy <sup>1</sup> que vous m'avez envoyé datté de Ponponne est certes incomparable, et je l'ay leu plus d'une fois avec beaucoup de chatouillement. Ce n'est pas d'aujourd'huy que le feu de nostre amy <sup>2</sup> me plaist et qu'il m'esclaire agréablement; mais que je suis malheureux d'en estre si esloigné; que je m'eschaufferois auprès de ses flammes toutes célestes! Que ses enthousiasmes chrétiens animeroient une ame morte comme la mienne! *Felices quibus ista licent.* Je brusle d'impatience de voir les nouveaux livres de Monsieur son frère, pour lequel je donne tous les jours des batailles, c'est-à-dire je les gaigne et bas en ruine toute la nation monastique, tous les peuples Petaviens, Raconiens <sup>3</sup>, Eusebiens <sup>4</sup> et semblables qui ne se trouvent point dans la carte raysonnable.

Pour Monsieur l'abbé de Saint-Nicolas, je ne vous en veux pas dire un seul mot, parce que vous voulez que je discoure sur cette matière et que je me respande en amplifications oratoires, et que je face telles ou semblables exclamations : O l'amy des siècles héroïques! O le père des faveurs et des courtoisies! O l'apprivoiseur des Lyons et des Lyonesse et ce qui s'ensuit! Il voit dans mon cœur la passion que je luy conserve, et sçait bien que pour l'office qu'il m'a rendu auprès de Mou-

<sup>1</sup> L'article.

<sup>3</sup> Le copiste a écrit : *Draconien.*

<sup>2</sup> Arnauld d'Andilly.

<sup>4</sup> Le copiste a écrit : *Esséniens.*

sieur le Secrétaire <sup>1</sup>, je déclarerois la guerre au maistre mesme du secrétaire <sup>2</sup>, si la famille Arnaldine (cette éloquente et vertueuse famille) estoit mal avec le Ministre. Au reste, Monsieur, *mon Rivière* n'est point le mien; c'est celui de Monsieur Mainard qui m'a forcé de l'employer en certaines choses, quoy que son visage me soit inconnu, et que je doute fort de son mérite aussy bien que vous.

Le Monsieur Esprit exige-t-il des présens comme des dettes, et pense-t-il que j'ay jamais considéré sa faveur ny estimé beaucoup sa personne? Je n'ay pas laissé de mander à mon libraire de luy faire présent de mon livre. Mais je voudrois souvent que le livre et le libraire fussent au diable; j'ay failli à dire l'auteur, qui est sans mentir trop persécuté de civilités et de complimens. Vous entrez mesme quelquefois dans la conjuration contre mon repos, ô le plus cher et le plus parfait de mes amys, et le tout puissant ayant fait commander au secrétaire Cavalerie (?) d'expédier mon ordonnance, vous voulez que j'en aye encore obligation à un autre, et, si je vous voulois croire, j'emploierois tout mon papier en remerciemens. A la vérité, voylà un peu trop de formalités pour un sage effectif comme vous estes, et pour moy, qui remercie tant de gens, je voudrois obliger tout le monde et que personne ne me remerciast.

Je n'ay point encore receu la boëtte de la divine Marquise <sup>3</sup>, et vous envoye un *remerciement* par avance; mais c'est celui-là que j'ay fait volontiers et de bon cœur. Vous le vérifierez pour la gayeté de mon stile, et je pense pouvoir espérer sans vanité que les parfums que me donnent les deux parfaites personnes <sup>4</sup> auront un jour plus de réputation dans ma lettre que cet *unguentum quod Catulli puella*

Donarunt Veneres Cupidinesque<sup>5</sup>,

n'en a dans les vers du mesme Catulle.

Si vous ne connoissez pas bien Monsieur de Xaintes, je vous adver-

<sup>1</sup> Silhon.

<sup>2</sup> Le cardinal Mazarin.

<sup>3</sup> La marquise de Rambouillet.

<sup>4</sup> Marquise de Rambouillet et sa fille Julie.

<sup>5</sup> Nam unguentum dabo, quod mee puella  
Donarunt Veneres Cupidinesque.

CAT. *Carmen* XIII, v. 11, 12.

lis (sur le rapport d'un grand personnage qui le connoist bien) que c'est le plus habile homme de sa robe. Je m'assure qu'il a à présent le livre que je vous ay prié de lui donner. Pour M<sup>r</sup> d'Angoulesme, celuy que je luy avois destiné a esté mis entre les mains d'un homme qu'il a en ce pays. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Le messenger d'Angoulesme, qui part ce matin, vous porte un paquet, adressé au logis du sieur Rocolet. Vous trouverez dedans deux rames de grand papier fin, que je vous prie de donner de ma part à M<sup>r</sup> Ménage, avec le livre qu'il m'avoit fait la faveur de me prester. Il y a dans le même paquet un livre pour la Reyne de Suède, adressé à M<sup>r</sup> de Cerizante; et vous m'obligerez bien, Monsieur, de le luy faire rendre, empaqueté et cacheté comme il est. J'ay fait mettre au bas de la première feuille : *Pour la Sérénissime Reine de Suède, fille du Grand Gustave*; et j'ay fait marquer avec un ruban d'Angleterre couleur de rose l'endroit où il est parlé de l'éloquence de ce grand Prince et des foudres de sa bouche; tout cela affin de donner de la lumière aux deux épigrammes qui sont aussy dans la première feuille du livre et dont vous trouverez une copie cy enclose, etc.

C'est tout ce que je feray pour la Reyne de Suède, si elle ne me fait l'honneur de m'envoyer sa figure dans une médaille, quand elle aura receu mon livre <sup>1</sup>; car véritablement cette marque d'estime de sa part et la représentation de son image que j'aurois devant les yeux m'exciteroit peut-estre à dire quelque chose de sa vertu, qui, sans cela, ne me viendra jamais dans l'esprit. Je vous supplie d'en toucher un mot à M<sup>r</sup> de Cerizante; et, s'il me veut honorer de ses escritures, j'ayme bien mieux l'ode latine dont il vous a parlé, et qui me seroit extrêmement agréable, qu'une lettre françoise, qui m'incommoderoit extrêmement.

Je receus hier un poëme de M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup>-Blancat<sup>2</sup>, qui me célèbre d'une

<sup>1</sup> L'ingrate reine de Suède n'envoya pas de médaille à Balzac. Elle ne lui envoya jamais rien, sinon des compliments, et ce fut Ménage qui reçut d'elle une chaîne d'or de la valeur de quinze cents livres, en re-

tour de l'épître dédicatoire mise par lui en tête des *Carmina et epistole* de son ami (1650). Voir, à ce sujet, le *Menagiana* (t. II, p. 5).

<sup>2</sup> Ni la *Biographie universelle*, ni la *Nou-*

estrange sorte, car ses louanges vont jusqu'à l'apothéose et à la canonisation. C'est sans doute pour me consoler du mépris que fait de moy le Bœuf sauvage<sup>1</sup>, *aliter* ou la Déesse, ou la furie, ou l'oyseau Harpie, *juxta illud* :

Sive Deæ, seu sint diræ obscenæve volucres<sup>2</sup>.

Voici un eschantillon du poète gascon, dont je vous fais part, et vous verrez qu'il m'estime beaucoup plus que le financier ne me méprise, à la honte mesme du financier, voire du Ministre :

Armatusque super noctuque diuque Satelles  
Imminet et populis pariter dominoque minatur.  
Si quæ nocturnæ melior datur hora quieti  
Et vacat a vivis animus, per somnia Manes  
Incursant, et opes raptas animasque repossunt.  
Huic lætus, semperque suus, surgitque caditque  
Sospito vigilique dies. Velut astra poluque  
Suspicit æterno supra caput ire rotatu,  
Securus, certusque sui; sic Regia jura  
Sub pedibus, nostrumque orbem, terrasque moveri  
Et celsa ratione videt; nec flatibus ullis  
Excutitur cursu felix, cui vincere Reges,  
Cui datur immota Superos æquare quiete.  
Census opesque animi superant; augustior alta  
Majestas de mente venit; lætusque volucres  
Ingenii, qua premit equos de carcere Titan,  
Quaque premit positas adverso cardine metas,  
Balzaciuni cecinere Deum : non lætior Echo,  
Non nunquam paribus respondit plausibus orbis.

Si le bougre<sup>3</sup> entendoit le latin, que diroit-il de ces grandes et

*velle Biographie générale*, ni le *Manuel du Libraire*, ne font la moindre mention de Jean de Saint-Blancat. Le *Dictionnaire de Moréri* rappelle que l'on doit à ce Toulousain des *Sylves*, qui parurent dans sa ville natale (in-4°, 1635). Voir, sur cet auteur, *les Jugements des Savants* de Baillet (t. V). Balzac se moque beaucoup d'un poème de Saint-Blancat sur la naissance du Dauphin, dans une lettre à Chapelain, du 20 décembre 1638 (p. 769). Dans une autre lettre à Cha-

pelain, du 29 novembre 1641 (p. 863), il reconnaît pourtant que Saint-Blancat « a du feu et de l'esprit. » A la page 51 de la seconde partie du tome II des *Œuvres complètes* de Balzac, on trouve (*Epistola Selectæ*) une pièce adressée *Joanni Samban-cato*.

<sup>1</sup> Le président Tubeuf.

<sup>2</sup> VIRG. *Æneid.* lib. III, v. 262.

<sup>3</sup> Ce vilain mot s'applique à Tubeuf.

magnifiques parolles? Croiroit-il que le Dieu de St-Blancat ne mérite pas bien deux milles livres de pension? Mais sa mauvaise humeur ne vient-elle point de ce qu'on ne luy a point donné de mes livres et qu'on en a donné à Mr d'Emery, son supérieur? ou plustost de ce que Campagnol l'a fait cocu dans une certaine amour qu'il avoit? *Certe non liquet.*

J'escrivis il y a huit jours à M. de Bonair, par la voye du sieur Rocollet, et vous envoie la lettre qu'il a désirée de moy : vous la luy ferez rendre s'il vous plaist. J'ay reçu celle du cher président, qui vous doit aller voir à la Saint-Martin. Adieu, le cher amy de mon cœur, je vous demende la conservation de ce que vous m'avez acquis auprès de Monseigneur le duc de Longueville, *qui certe unus dignus est qui a Capelano celebretur*, etc.

AD SERENISSIMAM CHRISTINAM REGINAM SUECIE.

Fabricium hic et Scipiadem, Christina, videbis,  
 Maxima, sed magno corda minora patre :  
 Gustavus tibi namque pater. Non Julia tantum,  
 Non habuit natum Juppiter ipse parem.

AD EANDEM.

Hic te etiam invenies, Christina, hic Palladis artes  
 Quas colis, hic summi fulmen utrumque patris :  
 Gustavus nempe ut dextra sic ore tonabat.  
 O quanto exemplo charta superba mea est.

N'est-ce pas dire assez finement que Gustave est quelque chose de plus que le César des histoires et l'Hercule des fables <sup>1</sup>?

<sup>1</sup> Les deux quatrains ont été imprimés parmi les *Ludovici Guezii Balzacii carmina et epistolæ*, p. 8. Le premier est précédé de ces mots : *Ad Serenissimam Christinam reginam Sueciv, cum illi auctor opuscula sua mitteret*; le second, de ces autres mots : *Ad eandem, doctissimam et disertissimam*

*principem.* C'est l'ensemble des vers latins et des lettres réunis à la fin du second volume des *Œuvres complètes* qui a été dédié par Ménage à la reine de Suède. L'épître dédicatoire, aussi flatteuse pour Christine que pour Balzac, n'a pas moins de quatre grandes pages.

## LX.

Du 19 septembre 1644.

Monsieur, Vous avez grande rayson de mal espérer des choses du monde; mais en cela je ne seray pas plus trompé que vous; et, bien loin d'attendre de miracle de la machoire asinine, je n'attens pas seulement justice du législateur Solon. La dureté est dans tous les cœurs. la corruption s'en va estre universelle; la Cour est plus menteuse, plus infidelle, plus sorcière qu'elle n'a jamais esté. Mais, Monsieur, sur le point que je veux rompre entièrement avec elle, et que je vais luy donner ma malédiction, par malheur, vous me mandez quelque petite chose qui me radoucit; un sousris, une œillade me rengagent :

Age, rumpe nexus, et jugum collo excute,  
 Vindexque et assertor tui,  
 Aude esse felix; et procul cuncta amovens,  
 Quæ mentem humo adfixam tenent,  
 Per liquida puri spatia decurre ætheris,  
 Æterna tantum cogitans :  
 Et ista sortis lubricæ ludibria  
 Miranda vulgo desere.

Quand je parle de la masse corrompue et de la contagion de la Cour, j'en sépare toujours nostre bon et sage Monsieur Silhon, qui est Israëlite parmi les Ægyptiens, parmy les adorateurs de bœufs et de vaches. Pour moy, je ne seray jamais idolâtre de cette façon, et, quand je ne devrais rien avoir de l'Espargne :

O bos, o quamvis pecus aurea corniger Apis,  
 Non ego ero Pharius qui tua templa colam.

Il y a longtemps que vous estes accoustumé à mon jargon, et vous me pardonnerez bien cette *mescolenze*<sup>1</sup> de prose et de vers. vous qui avez souffert je ne sçay combien d'années les lieux communs du Doc-

<sup>1</sup> Mélange.

teur bourru <sup>1</sup>. Son histoire m'a plu et m'a desplu tout ensemble. Il est certes grand seigneur pour appeller nos amys <sup>2</sup> coquins. Mais sa malice me choque beaucoup plus que sa vanité. Et pourquoy le reçoit-on encore chez Messieurs du Puy? Pourquoy [ne] luy a-t-on donné le ban pour toute sa vie? Pourquoy ne le traite-t-on d'Orbilius ou de Mamurra aussy bien que l'autre?

Le gros paquet qui partist d'Angoulesme, il y a aujourd'huy huit jours, doit arriver ce soir à Paris, et vous y trouverez tout ce que je vous ay marqué par ma précédente, pourveu que la machoire face son devoir, et qu'on ne laisse pas vieillir ledit paquet au logis du mesager.

Je vous envoie un original nouveau de la lettre que j'ay escrite à Madame la Marquise de Rambouillet, pour lequel elle vous rendra le premier, que vous me renvoyerez, s'il vous plaist, par le premier ordinaire. J'ay receu son riche présent; et je vous laisse à penser avec quelle joye et quelle satisfaction d'esprit. J'attens de vous en ceste occasion tous les bons offices que vous sçavez rendre à qui en a besoin, et je m'asseure que vous ferez un commentaire sur ma lettre qui vaudra une douzaine de lettres.

J'ay leu les deux derniers livres que Mr d'Andilly m'a fait la faveur de m'envoyer, qui m'ont confirmé en ma première opinion. Si Mr le Cardinal du Perron revenoit au monde, il admireroit Mr Arnault; et, sans porter les choses trop loin, je pense le pouvoir comparer aux plus anciens et plus éloquens Pères de nostre Église: je ne distingue point icy la Latine de la Grecque, car, s'il a l'ame et la vertu de Saint-Augustin, il a le corps et la beauté de Saint-Chrisostome. Une autre fois je m'expliquerai mieux sur ce sujet, et ne vous diray cependant que ce petit mot: *que quand je regarde ses adversaires auprès de luy, ils ne me semblent que des nains ou des enfans.*

J'ay peur, au reste, qu'on trompera Mr Saumaise; et, quand il n'y auroit que le seul Mr le Prince qui le traverse dans le Conseil, pensez-

<sup>1</sup> La Mothe-le-Vayer. — <sup>2</sup> Les frères Arnault.

vous qu'il ne soit pas bien aise d'obliger Rome et le Pape en cette rencontre?

Si la Reyne de Suède m'envoye sa figure dans une médaille, il me semble qu'il seroit de la bienséance que la médaille fut attachée à une chaisne d'or, mais le plus grand présent que je puisse recevoir d'elle est de n'avoir aucunes nouvelles de sa part. J'ayme bien mieux une ode qu'une lettre de son Cerizante. Je suis en peine d'une lettre du jeudy, de laquelle vous ne me faites point de mention. C'est, Monsieur, vostre, etc.

## LXI.

Du 26 septembre 1644.

Monsieur, Il vaut bien mieux que Mr de Lionne me face payer sans m'escire, que s'il m'escrivoit sans que je fusse payé. J'ay plus besoin d'argent que de compliment, *hæc enim mihi domi nascuntur*, et nous en avons fourni des volumes à la France, qui parle Balzac depuis Calais jusqu'à Bayonne, ainsi que dit nostre président. Et en effet, Monsieur, plusieurs me rendent les mesmes espèces que j'ay données, et je reçoÿ mes propres parolles soit de vive voix, soit par escrit. Vostre conseil est très bon, et j'en devine plus d'une cause; mais vous et moy nous avons affaire à l'animal du monde le plus fantasque, qui est mon esprit. Je ne sçay pas seulement si j'escriray en latin, n'escrivant plus à quiconque n'est pas Monsieur Chapelain que par nécessité ou par humeur; l'humeur ne m'a point encore pris et je ne trouve point de nécessité, puisque je n'ay point reccu la grace première, que je tiens néanmoins assurée sur la parolle de Mr Sillon, car Son Éminence luy auroit-elle commandé en vain qu'il m'escrivist de sa part, etc.? Obligez-moy de le presser là-dessus par une recommandation de bouche, ou par un billet de quatre lignes, ou par un amy allant à Fontainebleau, affin qu'il me face avoir contentement au plustost, et que, s'il y a des longueurs et des remises à dévorer, je les rachète par une vintaine de pistolles, ou par une plus grande somme, *omne in mora periculum judicans*.

Peut-estre que la préface de *Cleophon* <sup>1</sup> satisfera pleinement Son Éminence, et cependant, si je luy escriis en latin, ne sera-ce pas lui escrire en la langue de l'Église et de l'Empire, et ne luy ferez-vous pas représenter accortement et avec quelque mot dicté par vostre prudence, que mes dernières lettres escrites à Armand, son prédécesseur, ont esté latines? Mais chose estrange de mon latin. Je n'eusse pas entrepris hier au soir deux épigrammes pour deux cent mille escus, et ce matin je les ay faites ou receues du Ciel en m'habillant, avec une félicité plus qu'ovidienne. Vous les trouverez dans ce paquet, et je suis bien trompé si vous les trouvez mauvaises. Ce n'est pas que peut-estre je n'y change encore quelque mot; mais ce n'est pas aussy qu'elles ayent besoin de mon changement, *et morbus hic est plerumque non judicium*. Si j'osois, ne vous enverrois-je pas encore la lettre à Madame de Rambouillet relimée pour la troisieme fois, et ne suis-je pas le plus grand replastreur et le plus insigne fripier doñt jamais vous ayez ouy parler?

Que je sçache, s'il vous plaist, en quel estat sont les affaires de Mr de Saumaise et s'il doit venir bientost à Paris. Je ne pense pas, pour moy, qu'un cardinal qui règne à la Cour y attire par de grandes récompenses un homme qui prétend d'avoir prouvé que St Pierre n'a pas esté Pape, et que toute la grandeur romaine *e una gran machina fabricata sopra un niente*.

Je vous ay desjà prié de rejeter toutes mes fautes sur mon neveu, qui a les espauls bonnes pour les porter et qui se consolera aysément de sa disgrâce auprès des Colletets, des Estoiles <sup>2</sup> et autres semblables, s'ilz se plaignent d'avoir esté oubliés dans la distribution des doctes présens; *Ita enim loqui amas, præstantissime Capellane*.

Je ne voy point dans les listes qui m'ont esté envoyées le nom de

<sup>1</sup> L'*Aristippe* devait d'abord être dédié au cardinal Mazarin.

<sup>2</sup> Claude de l'Estoile, sieur du Saussay, fils de Pierre de l'Estoile, le chroniqueur, fut membre de l'Académie française. C'est

l'auteur de *La belle esclave*, tragi-comédie (1643), et de diverses pièces de poésie. (Voir Tallemant des Réaux, le *Menagiana*, Pellisson, etc.)

M<sup>r</sup> Botru. C'estoit pourtant mon intention, comme vous sçavés, qu'on luy rendist cet hommage de ma part, et M<sup>r</sup> Ménage le luy tesmoignera bien, l'occasion s'en présentant, affin que je n'aye point pour ennemy le père des équivoques et des pasquinades, des bons et des mauvais mots. Il ne seroit plus temps de luy faire ce petit présent, et ce sera me justifier que d'accuser mon libraire.

Est-ce un grand personnage que M<sup>r</sup> Naudé<sup>1</sup>? Et qu'est-ce que son livre des Bibliothèques<sup>2</sup>? A vostre loisir vous me ferez copier (je vous en supplie) la Harangue de la Casa, parce que je désire la mettre avec une préface à la fin des Lettres choisies. Mais je voudrois que la copie fut *ex vera recensione Capellani*, et qu'il prist la peine de la diviser en plusieurs sections, ou (pour parler Rocolet) en des *alinea*, comme sont tous mes discours, qui est une chose qui aide extrêmement celuy qui lit et desmesle bien la confusion des espèces.

Je suis persécuté plus que jamais de civilités et de complimens, et je voudrois bien qu'il me fust permis de faire ce que vous me conseillez. Mais quelle apparence et quel moyen de payer en taciturnité si grande abondance de belles parolles et tant de lettres dorées?

Ne jubeas numerare, diserte sodalis, ab istis  
Disce alias.

En voicy donc deux entre autres, que je vous envoie, dans l'une desquelles il est fait mention de vostre Seigneurie illustrissime, et dites-moy en conscience si je me puis empescher de semblables lettres et si le dessein de cette retraite plus retirée et de ce désert plus caché

<sup>1</sup> Le copiste a écrit *Handé*. Balzac feint ici malicieusement de ne pas connaître celui qui fut le plus zélé bibliophile, le plus savant bibliographe du xvii<sup>e</sup> siècle. Nous avons déjà vu qu'il avait été blessé des éloges donnés par le dévoué bibliothécaire du cardinal Mazarin à Guillaume Colletet (lettre LIV). Rappelons que, dans le *Mascurat* (Paris, 1649, in-4°), Gabriel Naudé

s'est moqué plusieurs fois du style guindé et des images outrées de Balzac.

<sup>2</sup> L'*Avis pour dresser une bibliothèque*, qui avait paru d'abord en 1627 (in-8°, Paris), reparut en 1644 dans la même ville et dans le même format. Jean-André Schmidt l'a réimprimé (en latin) dans son recueil : *De bibliothecis* (Helmstadt, 1703, in-4°).

n'est pas fondé en raison, quand ce ne seroit que pour me sauver des faveurs incommodes du grand monde ?

On fait icy bruit d'une entrevue de Mr le Cardinal Mazarin et de Mr de Chasteauneuf<sup>1</sup>, sur quoy je vous demende un article politique de six lignes pour le plus.

Je me contente du présent que je vous ay envoyé pour la Reyne de Suède, et je n'arrestera y là, si elle ne m'oblige de passer outre par quelque marque de son estime, à quoy Monseigneur de Cerisantes doit travailler pour ma satisfaction, pour la gloire de sa maistresse.

Monsieur Costar a esté icy et nous avons heu plus d'une fois à vostre santé. Cet homme, je le vous jure, a de grandes et belles connaissances; et, s'il visoit à la gloire, et qu'il eust l'ambition de quelqu'un de nos amys, il laisseroit les plus estimés derrière luy<sup>2</sup>. Je suis de toute mon ame, Monsieur, vostre, etc.

## LXII.

Du 3 octobre 1644.

Monsieur, Un temps fut que mes emportemens vous plaisoient, et que mes fougues vous sembloient belles. C'est ce qui me donnoit courage de jouer quelquefois la folie d'Amynte en vostre présence, et de vous donner dans une lettre le divertissement de la comédie. Mais, puisque vous avez changé de goust, il faut que je change de procédé.

<sup>1</sup> Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, ancien garde des sceaux, était alors en disgrâce. Il ne devait être rappelé à la cour que trois ans plus tard (juin 1647).

<sup>2</sup> C'est un témoignage important à joindre à tous les témoignages réunis par M. Victor Fournel dans l'article *Costar* de la *Nouvelle biographie générale* et empruntés à Tallemant des Réaux, à Ménage, à Moréri, à Bayle, à Colomiès, etc. Costar dit

dans la Préface de ses *Lettres* (1658, in-4°, Courbé): « Il se trouvera dans ce Recueil « plusieurs lettres écrites à M. de Balzac, « qui témoignent assez l'admiration où j'ay « toujours esté de son esprit, de son érudition, de son éloquence et de sa vertu... » Et encore: « Il a élevé jusqu'aux plus hauts « sommets la noblesse de nostre langue et « la réputation de nos esprits chez les estrangers. »

Je seray aussy composé, aussy doucereux, aussy fade qu'un courtisan de Henry troisieme, ou de sa sœur la Reyne Marguerite. Je seray tout sucre, tout miel, voire tout citrouille, si vous le voulez, sans oser demander à Dive Satyre un seul grain de son sel ny de son poivre pour m'assaisonner. L'importance est, Monsieur, que vous avez peur que j'aye appellé d'autres spectateurs que vous à la représentation d'une pièce que vous croyez dangereuse pour moy; et cette peur est fondée sur la prière que je vous ay faite d'en faire part à M<sup>r</sup> Silhon. Je m'assure que sans cela vous m'eussiez abandonné vostre chere et bien aymée philosophie; et vous ne l'avez desfendue si agréablement et si fortement contre mes impatiences dans la douleur, que pour venir à mon ressentiment contre l'injustice du Minotaure<sup>1</sup>. Sçachez premièrement, Monsieur, que vous estes l'unique tesmoin, non-seulement de ce qui se passe dans mon cœur, mais aussy de ce que je tire de mon cœur pour le mettre sur le papier et vous le communiquer par la voye de l'escriture. Sçachez, de plus, pour la justification de mes violences, que mes violences ne troublent point ma raison et que la cholère ne commande pas chez moy, mais qu'elle obéit. Je n'en suis plus tourmenté, mais j'en tourmente les autres; je m'y laisse aller de dessein et n'en suis point traisné par force. Ce n'est pas mon bourreau, c'est mon soldat. Je l'exerce, pour ce que j'y prens plaisir, pour ce que j'y trouve de la douceur, pour ce que je vérifie par ma propre expérience la comparaison d'Homère, qu'Aristote rapporte dans ses Éthiques. Et affin de chercher la vérité dans d'autres images, ce que vous appelez violence et emportement, ce m'est un jeu, un divertissement, une escrime; quelquefois un remède qui me purge, qui me soulage, qui me desbouche les obstructions, qui me dilate les endroits que le chagrin avoit estrécis. Cette cholère est toute innocente pour moy, et n'est jamais sans quelque joye et sans quelque agréable chatouillement, bien loin d'aller jusqu'à la douleur et à la lésion de son sujet. Toutes fois, Monsieur, si vous voulez user de toute

<sup>1</sup> Le président Tubenif. L'allusion se retrouve partout, comme on le voit et comme on le verra encore.

vostre puissance, je n'ay garde de m'opiniastres dans une posture qui vous desplaist. Je renonce solennellement à toute sorte de violence et d'indignation, *quamvis ab antiquitate laudetur indignatio Valeriana*. Je quitte pour jamais une passion qui m'a fait tant de bien jusques icy, et vous promets de devenir mouton, de devenir M<sup>r</sup> de Vaugelas pour l'amour de vous, et non pas pour la peur que vous me faites du Minotaure.

Je vous suis extrêmement obligé des soins de vostre amy de Fontainebleau, et luy ay obligation à luy-mesme de son souvenir. Feu M<sup>r</sup> du Maurier<sup>1</sup> estoit un très habile homme, le meilleur secrétaire de son temps, et j'ay veu des lettres de luy pleines d'esprit et de jugement<sup>2</sup>. Je ne sçay si on peut dire la mesme chose de celles de M<sup>r</sup> du Maurier d'aujourd'huy<sup>3</sup>, ny (si) sa conversation est moins escholière ou moins pedante qu'elle n'estoit *cum una Parisiensem* ou *Palatinam insulam incolabamus*. Pour son frère, duquel il vous parle dans sa lettre, seroit-ce celuy dont on m'a parlé d'une si estrange sorte, et qui estoit bourgeois de Sodome longtemps devant que d'estre capitaine dans Loudun ? C'est-à-dire que, sans aller à la guerre, il sçait faire tourner le dos aux hommes, et qu'il a appris il y a longtemps l'art *de dompter et de subjuguier*. Je sçay cet horrible secret d'un jeune gentilhomme de mes amys, *quo non formosior alter*, et sur la pudicité duquel le dit frère a eu de très dangereux desseins, lorsqu'ilz estoient ensemble ou à l'Académie ou au collège; mais peut estre que c'est le frère chaste qui est

<sup>1</sup> Benjamin Aubery, sieur du Maurier, ambassadeur en Hollande et en Angleterre. (Voir, sur cet ami de l'amiral de Coligny, ainsi que sur sa famille, les *Mémoires concernant les vies de plusieurs modernes*, par Ancillon; la *France protestante*, et surtout la thèse de M. Ouvré: *Aubery du Maurier, ministre de France à la Haye*; in-8°, 1853).

<sup>2</sup> J'indiquerai de curieuses lettres écrites de la Haye par du Maurier à Peirese, pendant les années 1618 et 1619 (Bibliothèque

nationale, Fonds français, vol. 9544, p. 231-240).

<sup>3</sup> Louis Aubery, sieur du Maurier, mort en 1687, auteur, en 1645, de *l'Histoire de l'exécution de Cabrières et de Merindol*, et, en 1682, des *Mémoires pour servir à l'histoire de la Hollande*. Ces deux ouvrages ont été fort estimés. Louis Aubery avait eu l'intention d'écrire l'histoire des dernières années de Louis XIII, mais ce livre ne fut jamais achevé.

vostre amy et non pas le frère pédéraste; Dieu le veuille ainsy pour l'honneur de vostre amitié.

Vous ay-je rien dit par mes précédentes de nostre Monsieur de Montausier? L'honneur qu'il me fait de se souvenir de moy m'oblige sensiblement, mais l'estat présent de sa condition m'afflige encore plus sensiblement. Faut-il qu'un vray gentilhomme comme il est, un gentilhomme qui vaut un prince, et *patriæ lux prima meæ*, faut-il qu'un homme de si haut cœur, et qui a si bien et si dignement servi, soit oublié par le prince qui a receu de si considérables services? Et que *in regio Palatio nulla ipsius ratio habeatur*? Car on nous assure icy que sa rançon coustera à sa mère près de vingt mille escus, tous frais faits. Si je n'appréhendois là-dessus la sévérité de vostre philosophie, ne seroit-ce pas le sujet d'un second emportement, beaucoup plus impétueux et plus rapide que le premier?

Je n'oserois vous rien dire de cette foule de lettres eucharistiques<sup>1</sup>. Je suis heureux, Monsieur, je le vous avoue, mais je le suis un peu trop, et j'ay un peu trop de peine à souffrir constamment ma bonne fortune. *Rogo ipse me ut felicitatem meam fortiter feram*. Que M<sup>r</sup> de Lionne me fera de plaisir de ne prendre point de peine inutile, et que son collègue, aussy nostre cher amy, sera honneste homme, s'il fait mon affaire sans m'en escrire un seul mot! En cas que cela soit, je veux dire que l'assignation soit bonne, je vous conjure qu'on en compose à l'heure mesme par le moyen de mondit sieur de Silhon, qui est à la source des affaires, et qui pourra bien me faire donner par quelqu'un de l'argent contant, en perdant cent escus sur deux mille livres. Quand la chose seroit assurée, *Ille ego sum qui tuta etiam, timeoque morarum damna senex*.

A ce que je voy les Valois<sup>2</sup> ne sont pas si bons poètes que les Bour-

<sup>1</sup> Par allusion à l'étymologie, *Xáρις*, grâce.

<sup>2</sup> Il est ici question du grand érudit Adrien de Valois, né en 1607, mort en 1692, l'auteur du *Notitia Galliarum*, et le

frère de Henri de Valois. A ce moment, il venait de publier (Paris, 1643, in-4°) des vers latins satiriques avec notes et éclaircissemens, contre Pierre de Montmaur, sous ce titre : *P. Montmauri opera in II tomos*,

bons<sup>1</sup>; mais c'est peut être la jalousie de la maison qui les empêche de les bien louer. Cettui cy feroit toute autre chose que des vers, s'il s'en estoit conseillé (du) bonhomme Horace, et sa médiocrité est si basse, qu'elle mérite en italien le nom de *viltà*.

Vostre sonnet est un des meilleurs que j'aye veu de vous; commencé, poursuivi et achevé comme il faut. Les muses eschevelées, le débris du Temple qui embarasse les allées du bois de lauriers, *Et quod non in hoc poematio mihi non summopere placet?*

Je vous envoie mes deux épigrammes augmentées, dans lesquelles je croy que vous trouverez du latin et de la poésie. Si on imprime quelque chose, je vous supplie qu'elles ne soient point de l'impression qui leur osteroit la fleur de la nouveauté que je réserve à mon volumette, *quod brevi dabimus cum bona venia illustrissimæ dominationis vestræ*.

Bourbon a esté mon maistre en la langue grecque, et vous vous souvenez bien de son élégie, en suite de mon épigramme qui commence par :

Et pater inter se Damon et alumnus Amyntas.

Là plume me tombe des mains, et je suis malade en achevant cette lettre. C'est, Monsieur, vostre, etc.

Je vous recommande un second papier pour Mr Mainard.

Je sçay quelle est la civilité de Madame la Marquise; mais je vous supplie, Monsieur, que je ne sois point cause qu'elle prenne de la peine. Je suis desjà trop satisfait de la bonne réception de ma lettre.

Surtout souvenez-vous que je ne suis point de ceux qui *specie recusantium ambiciosissime cupiunt*.

*illustrata a Quinto Januario Frontone.* Cet opuscule a été inséré dans l'*Histoire de Montmaur*, par Sallengre.

<sup>1</sup> Je n'ai pas besoin d'expliquer le jeu de mots de Balzac opposant les *Bourbons* aux *Valois* et accusant, en riant, son cher correspondant de sacrifier (à cause de la mai-

son de Longueville) les derniers aux premiers. Beaucoup d'autres critiques ont jugé non moins sévèrement que Balzac et que Chapelain les vers d'Adrien de Valois, notamment ceux de ces vers qui ont été recueillis par son fils (Charles) dans le *Valesiana* (1694).

## LXIII.

Du 10 octobre 1644.

Monsieur, Je suis bien plus espouventé que vous de cette longue tirade de négoce, dont vous estes venu à bout. Et en vérité quand je considère les peines que ce négoce a données à M<sup>r</sup> Silhon, et celles que vous avez voulu prendre, je voudrois de bon cœur que le négoce fut à recommencer pour ne le commencer jamais. Ce peu d'argent couste certes trop à vous, à M<sup>r</sup> Silhon et à moy, et j'ayme bien mieux une autre fois n'estre pas payé que d'estre payé à ce prix-là, je veux dire aux despens de vostre repos et par une infinité de corvées, de desgousts et de rompemens de teste que je vous cause. J'en suis honteux, Monsieur, que vous ne sçauriez vous imaginer la confusion dans laquelle je vous eseris cette lettre, et, sans avoir dessein de faire le fin, je vous prie de croire que la nouvelle de l'ordonnance circonstanciée de tant et tant de difficultés m'afflige au lieu de me resjouir. Je demeure d'accord avec vous de *angustiis rei pecuniariae impeditisimis his temporibus*, de la bonne fortune que c'est à un provincial d'estre considéré à son absence, et de trouver place dans une mémoire remplie des affaires de toute l'Europe. Je vous avoue encore que ces petites douceurs que je reçois de temps en temps me font quelque bien, et soustiennent une partie de la despense dans laquelle m'engage (*absit verbo invidia*) la célébrité du lieu où je suis. Mais, ayant résolu de changer de lieu, et par conséquent n'estant plus obligé à cette despense, ne sentant d'ailleurs en mon ame aucune tentation d'avarice, je me passeray très aysément d'une pension qu'il faut obtenir tous les ans comme une chose nouvelle, qui m'est accordée comme une aumosne, pour laquelle j'ay besoin de mille solliciteurs, et ce qui me fasche davantage, qui importune, qui fatigue, qui tourmente la personne du monde pour laquelle j'ay le plus de respect et de révérence. Ces sortes de faveurs et de gratifications me pèsent plus que la pauvreté, et mon hommage estant une fois rendu à Son Éminence par la

présentation d'un petit ouvrage, j'ay dessein de la supplier, par une requeste ou par une lettre publique, de vouloir me faire la grace de m'oster de dessus l'estat, ou de me faire assurer ma pension sur une évesché ; ma pension *autem de quatre mille livres*, comme elle me fut promise au commencement, sans qu'il soit permis, à l'avenir, à Mr Tubeuf d'en rogner tous les ans une partie.

Je vous envoie la nouvelle procuration pour Mr Bonair, auquel, *ut mos erat meus*, je me fusse adressé d'abord, si vous ne m'eussiez fait sçavoir quelque temps auparavant que les affaires qui luy estoient survenues en son particulier l'occupoient de telle sorte, que difficilement luy permettoient-elles de pouvoir songer à celles d'autrui. Lorsque je receus la lettre où estoit l'article de ce nœud gordien, c'est-à-dire de l'intricatissime<sup>1</sup> embarras du petit dans la mayson gordienne. Mr Mainard estoit icy, qui me proposa son Mr Rivière, logé à ce qu'il me disoit avec vostre Mr Maigne, et n'obligea d'accepter les offres que ledit Mr Rivière luy faisoit de me servir dans la sollicitation de mes intérêts. Par là, Monsieur, il me semble que je n'ay point péché contre le petit amy, que je croyois accablé de son propre faix, selon les termes de vos lettres, et que je faisois conscience de surcharger. Si, après cela et après les autres choses qui se sont passées entre luy et moy, dont je conte l'argent qu'il en a receu pour la moins considérable, vous avez beaucoup travaillé à me le conserver, je ne vous dis rien sur ce sujet, sinon que je vous suis très obligé et à luy très peu. Pour mon autre malheur duquel je m'estois confessé à vous, il me vient encore du mesme endroit et de la mauvaise relation qui avoit esté faite au bon Président, laquelle il me confirma de vive voix, après m'en avoir escrit. Mais je ne sçaurois vous dissimuler, Monsieur, que la prière que vous me faites là-dessus *pour vostre intérêt* m'a piqué le cœur et que j'en suis tout de bon malade. Ah! Monsieur, que j'ay peu besoin de remontrance à cette occasion, et que mon esprit est esloigné des

<sup>1</sup> On ne trouve ce mot nulle autre part. Les contemporains de Balzac (Mézeray, par

exemple) disaient, en pareil cas, *inextricable*, mot déjà employé par Montaigne.

soupçons et de la trop grande crédulité que vous me reprochez tacitement. Je n'ay jamais perdu d'amys par ma faute, je n'en ay jamais hazardé par ma defiance; j'ay souffert non-seulement leurs mauvaises humeurs et leurs bizarreries, mais encore leurs vices et leurs injustices. Ils m'ont offensé impunément. Je suis revenu après avoir esté chassé. J'ay esté lasche pour estre bon, que diray-je davantage? Il n'est rien de si tendre que mon cœur, ny de si dur que ma patience, et, si je suis tel pour les moindres de mes amys, voire pour mes mauvais amys, que dois-je estre pour vous, mon très cher et honoré patron, mon vray et unique consolateur, pour lequel je n'ay pas seulement de l'amour et du respect, mais de la dévotion, du culte? La parolle me manque en ce lieu, où je me diray sans plus de parolles, Monsieur, vostre, etc.

J'ay receu la lettre que Madame la Marquise m'a fait l'honneur de m'escire, et en conscience je ne leus jamais rien de plus sage, de mieux sensé, ny de plus modeste, en un mot de plus digne d'une honneste femme, voire d'une princesse romaine. Je le vous dis très sérieusement, Monsieur, j'estime plus un billet de cette manière que toutes les longues amplifications de nostre pauvre défunt<sup>1</sup>, qui avoit appris de Mr de Vaugelas à faire des exclamations et des périodes de demie lieue de pays, que cet excellent grammairien appelle des périodes nombreuses.

Si la Reyne ny Monsieur son agent<sup>2</sup> n'entendent point la bienséance dont je vous avois escrit, j'en seray très ayse, pourveu que nous en demeurions là et qu'il ne me vienne point de compliment du Septentrion.

Je trouve vostre dernier sonnet parfaitement beau, et vous envoye mes vers pour les Manes du Père Damon<sup>3</sup> en l'estat où je désire qu'ils demeurent. Vous me ferez plaisir de donner cette copie à nostre très

<sup>1</sup> Madame des Loges.

<sup>2</sup> Gerisantes, agent de la reine Christine.

<sup>3</sup> Le poëte Nic. Bourbon. (Voir p. 33 de

la seconde partie du tome II des *OEuvres complètes*.)

cher M<sup>r</sup> Ménage, *quem semper medullitus diligo*. Obligez moy aussy, s'il vous plaist, Monsieur, de faire tenir seurement à M<sup>r</sup> le Prieur Talon<sup>1</sup> la lettre cy enclose, qui est escrite dès le temps que je vous envoyay la sienne.

Voicy le troisieme paquet pour M<sup>r</sup> Mainard, que je vous suplie de rendre en mains propres au bon Père Flotte.

J'ay eu quatre ou cinq accès de fièvre tierce, mais ce ne sont que mes petits maux.

Aymez-moy tousjours, je vous en conjure.

## LXIV.

Du 24 octobre 1644.

Je ne vous escrivis point par le dernier ordinaire, parce que *vis major* m'en empescha, et que, dès la première ligne de ma lettre, une violente esmotion me saisit qui me fit tomber la plume des mains. Grâce à Dieu, l'émotion est passée et je suis en estat de vous remercier de la continuation de vos courtoisies et de vos faveurs. Mais je ne sçay si je seray capable de profiter de vos bons préceptes, car quel moyen de domter ce monstre d'*humour*, qui est un animal dans l'animal, comme disent les médecins de la matrice des femmes? Il n'y a point moyen, Monsieur, de faire un courtisan parfait de l'humoriste achevé dont parle vostre première lettre. Le comte Baltazar<sup>2</sup> y manqueroit

<sup>1</sup> Jacques Talon, prieur de Saint-Paul-au-Bois (diocèse de Soissons), cousin germain de l'avocat général Omer Talon, et secrétaire du cardinal de La Vallette; il a rédigé les mémoires du belliqueux prélat, qui parurent un an après la mort de l'auteur : *Mémoires de Louis de Nogaret, cardinal de La Vallette*, Paris, 1672, 2 vol. in-12. (Voir une lettre de Balzac, p. 381 : « A M<sup>r</sup> Talon, secrétaire de Monseigneur le cardinal de La Vallette, » et d'autres lettres au même, p. 470, 534, etc.)

<sup>2</sup> Castiglione (Balthazar), mort en 1529, l'élégant auteur du *Cortegiano* (ou l'Art de devenir un courtisan accompli), Venise, 1528, in-f°. Les Italiens appellent cet ouvrage *Il libro d'oro*. (Voir, sur le comte Balthazar, un excellent article fourni par Grosley au *Dictionnaire de Moréri* de 1759.) Les autres critiques français qui se sont occupés de cet homme de lettres, qui fut aussi un homme d'État distingué, sont Nicéron, Ginguené, Valéry, M. Philarète Chasles. En Italie, il faut citer surtout, après l'éloge de

et y perdrait tout son latin, je voulois dire tout son italien. Mais vous me remonstrez qu'il ne faut donc rien attendre de la Cour et que ses maximes ne s'accommodent pas avec les fantaisies des solitaires. J'en demeure d'accord avec vous, et voicy, sur cet article, ma solennelle déclaration. M<sup>r</sup> Silhon la sçait il y a longtems, et je pensois aussy vous l'avoir faite il y a longtems. Si je désire quelque chose de la Cour, c'est sans bassesse et sans lacheté que je la désire. J'ay du pain et des habillemens tout ce qu'il m'en faut, autrement *victum et vestitum*. Reste à avoir des œufs de Portugal et des rubens d'Engleterre, de quoy je me passeray très aysément quand il me plaira. Un homme qui despense un peu plus que son revenu n'est pas fasché qu'il luy vienne de dehors un peu de secours; mais, en se retranchant, il n'a que faire de ce secours, et par là il se peut donner à soy mesme une bien meilleure et bien plus seure pension que celle que luy donne le Roy très chrestien.

Je vous envoye cinq responses que j'ay faites dans les intervalles de mon mal. Mes ouvrages aux Indes<sup>1</sup> ne m'eussent pas cousté davantage; et si vous sçaviés qu'à l'heure que je vous parle j'ay cinquante paquets sur ma table venus de Perigord, de Rouergue, de bas Poitou, *et cel.*, et presque autant de solliciteurs qui me tiennent à la gorge pour me faire respondre aux lettres donces qu'ils m'ont apportées; si vous sçaviés qu'on m'a envoyé des Sermons, des Harangues et des Tragédies pour examiner, et que ceux qui me demendent deux mots de correction attendent de moy des louanges plus longues que le panégyrique de Pline; si vous sçaviés beaucoup d'autres choses qui me travaillent, sans doute, Monsieur, quelque dur que vous soyez à mes plaintes depuis quelque temps, vous seriez touché de tant de malheurs et diriez avec un demy soupir que c'est ajouster trop d'affliction à un affligé. Ne reprendrez-vous jamais pour moy vostre visage doux et

Castiglione par Bembo, sa biographie par Serassi (Padoue, 1768). Le *Cortegiano* a été traduit en français par Jacques Colin d'Anverre en 1537, par Gabriel Chapuis

en 1580, et a été imité par Faret sous le titre de l'*Honnête homme* en 1633.

<sup>1</sup> Faut-il lire: *Deux voyages aux Indes?*...

compatisant; cet esprit consolateur qui se couloit autres fois si agréablement dans mon ame; l'huile et le baume de vostre pitié, dont j'ay bien plus de besoin que de la sonde et du rasoir de vostre philosophie? Je sçay que, si vous voulez, vous m'accablerez en cet endroit du pois et de la force de vos raysons, et que j'auray toujours tort avec vous. Mais le cœur me dit que *non amplius mecum ages summo illo et lycurgæo jure*, et que vous voudrez traiter un malade délicat avec une méthode qui ne soit pas rude. *Dii me perdant, amicissime Capellane*, si je n'ayme mieux estre consolé qu'estre payé, et si un article de douceur que je trouve dans une de vos lettres ne me fait plus de bien que trois ordonnances du Roy, sollicitées chaudement par Mr Silhon. Vous dites que rien ne vous peut desplaire en moy que ce qui me peut nuire; et je vous respons, mon très cher Monsieur, que rien ne me peut nuire que ce qui vous peut desplaire, appréhendant beaucoup plus la diminution de ma faveur auprès de vous, que la perte de ma fortune ou toutes les autres disgraces imaginables. Aymez moy donc tousjours, je vous en conjure, si vous désirez que je vive, ou que je ne vive pas malheureux. Les parolles me manquent pour vous assurer icy avec quelle passion je suis, Monsieur, vostre, etc.

Je verray très volontiers du latin de Mr du Maurier, et sur vostre parolle (sans autre plus exacte et plus particulière information de vie et mœurs) je le tiens desjà aussy chaste qu'Hippolite, ou que ce poète italien duquel il est dit : *Ne se pollueret, maluit ille mori*. Mais, Monsieur, que vous me dites de belles et grandes choses de Mr son frère, et que les magnifiques termes dont vous vous servez pour me les dire me font envie de devenir mathématicien! En sçauroit-il plus que M. Des Cartes<sup>1</sup>, qui croit en plus sçavoir que les grands démons, car pour les petits lutins, il leur fait leçon deux fois par jour?

<sup>1</sup> René Descartes, né un an avant Balzac (31 mars 1596), mort quatre ans avant lui (11 février 1650). On connaît l'amicale lettre écrite par Balzac à l'éminent philo-

sophe, le 25 avril 1631 (p. 235), où se trouvent ces mots : « Je ne vis plus que de l'espérance que j'ay de vous aller voir à Amsterdam et d'embrasser cette chère teste,

La mort de la belle dame me touche par la contagion de vostre douleur; mais dans celle de l'éloquent Cardinal <sup>1</sup> je n'emprunte mon deuil de personne, et *verissimis lachrimis illum luximus*. De fraîche mémoire, je luy avois de grandes obligations; et sans doute, s'il eust esté Papé, il nous eust envoyé le chapeau et à vous et à moy, et nous eussions esté ses Cardinaux Bembo <sup>2</sup> et Sadolet. *Diis aliter visum, et submissi fata feramus* <sup>3</sup>. Le Valois qui n'est pas prince du sang n'a garde d'approcher ni de la versification ni de la latinité des Guyets <sup>4</sup>, des Madelenet <sup>5</sup>, des Ramus <sup>6</sup> et des Ferramus; et ne pas faire de solécismes ny des positions brèves n'est pas pour cela escrire purement en latin et savoir faire des vers, *sed de his alias*. Je vous en envoie

« qui est si pleine de raison et d'intelligence. » On connaît aussi la réponse de Descartes à Balzac, du 15 mai 1631, lettre où il le presse tant de venir le rejoindre en Hollande (p. 200 du tome VI des *Oeuvres complètes* publiées par M. V. Cousin, 1824, in-8°). Pour d'autres lettres de l'auteur du *Discours de la Méthode*, voir ce même tome, pages 197, 198, etc. Rappelons qu'aux pages 189 à 197, on trouve le *Jugement de M. Descartes de quelques lettres de Balzac*, lettres où, dit-il, « les grâces se voient dans toute leur pureté. »

<sup>1</sup> Guï Bentivoglio qui, né à Ferrare en 1579, mourut le 7 septembre 1644, au moment où il allait probablement être appelé par le conclave à succéder sur le trône pontifical à Urbain VIII, dont il avait été l'intime ami. Balzac avait déjà fait un grand éloge du cardinal Bentivoglio dans une lettre du 3 octobre 1631 (p. 208), vantant surtout ses *Relations*, son *style si sobre et si chaste*, etc.

<sup>2</sup> Le copiste a écrit : *Rembret*.

<sup>3</sup> La première moitié du vers est de Virgile (*Æn.* lib. II, v. 428). Balzac, en

bon chrétien, l'aura complété par une leçon de résignation.

<sup>4</sup> Le copiste l'appelle : *Guyers*.

<sup>5</sup> Le copiste a lu : *Madelenes*. Gabriel Magdalenet, né en 1587 à Saint-Martin-du-Pui, mourut à Auxerre en 1661. Le recueil de ses poésies latines (*Gab. Madeleneti Carminum libellus*) parut en 1662 (Paris, in-12) par les soins de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, et reparut en 1725. Voir son éloge par Pierre Petit en tête de ce recueil ainsi que dans le *Moréri* de 1759, qui rapporte son épitaphe et qui rappelle que le talent poétique de Magdalenet a été récompensé par les pensions de Louis XIII et du cardinal de Richelieu et par les suffrages de Nicolas Bourbon, d'Adrien Baillet, de René Rapin, etc. Voir encore Nicéron (*Mémoires*, tome XXV) et Papillon (*Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, tome II).

<sup>6</sup> Ramus (Pierre), un des plus savants humanistes du xvi<sup>e</sup> siècle, massacré le 26 août 1572. On peut voir, sur Ramus, les récents travaux de MM. Franck, Waddington, Haag et Saisset.

que je fis avant hier et dont je demeure extrêmement satisfait, si vostre jugement ne désabuse le mien. Ce sera un secret, s'il vous plaist, entre vous et moy, et le monde les verra une autrefois. Mais je prétens, Monsieur, que vous disiez que je suis un galant homme et que je n'entens pas mal l'urbanité, quand vous aurez leu les responses que je vous envoye. Je ne voy plus en achevant cette ligne.

## LXV.

Du 31 octobre 1644.

Monsieur, Vostre lettre m'a donné la vie, et j'avoue que vous estes le meilleur comme le plus sage de tous les hommes. Je ne mérite point les belles larmes que vostre bon naturel vous a fait venir jusqu'au bord des yeux; tout ce que je puis vous dire, c'est que je les trouve belles et que je les ayme beaucoup mieux que la rigide indolence de dame Philosophie qui les a si subitement resserrées. Cette tendresse, cette mollesse, cette lacheté, si Zénon le veut ainsy, me plaisent bien davantage que ce fer, ce marbre, ces diamans du redoutable<sup>1</sup> et de ses confrères. Mais, pour ne pas oublier ce grand personnage sur la fin de ma lettre, disons en un mot en cet endroit, puisqu'il nous est tombé entre les mains; et, en premier lieu, n'admirons ny vous ny moy l'épigramme qu'il a faite pour Mr Bourbon. Sa Muse, en effet, n'est pas une si belle vieille<sup>2</sup> que celle du bon père de Toulouze<sup>3</sup> et *molto sente ingiuria del tempo*. Elle s'affoiblit extrêmement avec l'âge, et *duxit in obscura qui tot quinquennia cella, etc.*, n'a garde d'estre de la force de ces

<sup>1</sup> Le *redoutable*, c'est François Guyet, que Balzac appelle ailleurs *hypercriticus*.

<sup>2</sup> Guyet étant né en 1575, sa muse était bien vieille en 1644. C'était presque une septuagénaire!

<sup>3</sup> Theron (Vital), dont il a été parlé dans la lettre LVII, et qui n'avait pas alors moins de 72 ans. Balzac, le 9 mars 1643, dans une lettre au P. Theron (p. 607), plaisan-

tait très-agréablement sur la vieillesse du poëte: «Les hyvers de Naples me la repré-  
«sentent, ces hyvers tous pleins de lumière  
«et tous couronnés de roses; celle de Massi-  
«nissa a esté moins verte et moins vigou-  
«reuse, et l'enfant qu'il fit à quatre-vingts  
«ans n'estoit point une production com-  
«parable au poëme que vous avez fait à  
«soixante-quinze.»

autres vers, que je luy ay ouy chanter autrefois sur la carcasse d'un mot bien différent de cettuy-cy :

Dic ubi nunc, Cosme, es; nam te nec Tartara civem  
 Accipiant manes, qui nihil esse putas.  
 Nec superis gratus venias qui gaudia Cœli  
 Pro levibus nugis, vel moriturus, habes.  
 Restabat misero tumulus, te legibus arcent,  
 Eque sua trahitur putre cadaver humo.

La conclusion de l'Épigramme n'y est pas, et dès ce temps là qu'il estoit plus frais et plus vigoureux qu'aujourd'huy il ne peut aller d'un mesme pas jusqu'au dernier distique, dans lequel il tomba au lieu de finir. La pièce la plus achevée que j'aye veue de luy est celle qu'il a faite contre la bière <sup>1</sup>, encore y a-t-il :

. . . . dignusque suillo

Jure sit,

qui n'est pas digne du reste, et que le juge Tarpa <sup>2</sup> eust condamné à l'esponge. Ce demy poète ne laisse pas d'estre craint de ceux qui sont poètes tout entiers; et quoy-que son autorité soit plustôt usurpation et tyrannie que légitime puissance, la longueur du temps y a accoustumé les esprits; et après l'eucharistique que je luy ay fait ne faut-il pas tout souffrir d'un homme que nous avons reconnu pour lieutenant général d'Apollon au pays de son obéissance? Au reste, Monsieur, une de mes curiosités seroit de sçavoir son sentiment et celui de M<sup>r</sup> de Bautre sur le sujet de la guerre sainte des Jésuites et des Jansénistes; et ce qu'ilz disent de l'émotion des Docteurs, dans cette grande et inébranlable tranquillité où ils se sont mis en despit de tous les remords et de toutes les syndèreses dont l'esprit humain est travaillé. Je ne pense pas qu'il y eust jamais de plus pure ny de plus parfaite neutralité que la leur en toutes ces matières contestées, et quiconque les accusera d'interest ou de passion leur fera, à mon advis, un insigne tort.

<sup>1</sup> *Francisci Guicti in cervisiam*. Balzac a cité ce morceau dans une lettre à M. de Morin (p. 661).

<sup>2</sup> Le copiste a écrit *Taspa*. Tout le monde connaît ce vers d'Horace (*Satir.* l.I, x, v. 38):  
 Quæ neque in æde sonent certantia, judice Tarpa.

Vous pouvez voir à l'heure présente (si le courrier n'estoit mort par les chemins) que j'ay obéi à vostre désir et à vos pensées; et M<sup>r</sup> le Coadjuteur a une response à son compliment, qui ne sera pas la plus mauvaise des *Lettres choisies*. Les autres responses sont encore peut-estre meilleures, et il me semble que, pour un malade, je fus assez galand homme, le jour que je respondis à ces chers amys. Mais tous ceux qui m'escripvent ne sont pas mes chers amys, et souvent je donne au diable leur amitié. Je suis persécuté, je suis assassiné de civilités et de complimens. Il me vient des lettres et des escritures de toutes les parties du monde, et pour vous le dire avec un enthousiasme plus haut :

Fiet toto stilus impius orbe :  
 Hinc mihi Tectosages, illinc Normania chartas,  
 Belgæ etiam mittunt, Scotique atque ultima Thule <sup>1</sup>,  
 Præsentemque Arctoa intentat epistola mortem.  
 Hostibus ab nostris tales veniat amici,  
 Et tanti constet tibi fama, o bubo Genevæ,  
 Qui vis esse aliquis placidamque relinquere noctem,  
 Invideo tibi, bubo, nimis tua si bona nosti,  
 Obscuræ, sed nota parum, bona summa quietis.

Ayant appris par *la Gazette* que M<sup>r</sup> le Duc est de retour d'Allemagne, j'ay cru qu'il n'y avoit point de mal de vous envoyer quelques copies des vers que j'ay faits pour luy. Ils sont changés et augmentés d'un distique; et, sans avoir dessein de préoccuper vostre suprême judicatrice <sup>2</sup>, je ne croy pas pouvoir jamais rien faire de meilleur ny de plus digne du *patriciat romain*, dont il vous a plu nouvellement de m'honorer. Les demis latins, estrangers dans la bonne antiquité, s'arrestent peut estre aux mots de *puer* et de *pueri*, mais non ceux qui sont véritablement poètes et romains et qui savent l'histoire d'Auguste.

Outre les copies de l'Épigramme, vous trouverez dans mon paquet mon ancien poème chrestien, reveu et augmenté de plusieurs vers; et

<sup>1</sup> . . . . . Tibi serviat ultima Thule.  
 (Vinc. Georg. lib. I, v. 30.)

mot : *judiciaire*. Je ne trouve nulle part le mot *judicatrice*.

<sup>2</sup> Molière, en pareil cas, a employé le

Je vous supplie, Monsieur, de le faire rendre de ma part à M<sup>r</sup> l'évesque de Grasse. Je l'ay mis dans ledit poème, en la place de Damon, qui n'y estoit pas assez désigné, et que personne n'entendoit sans explication. Damon est assez loué ailleurs, et cette place estoit donc à nostre très cher Prélat à qui j'ay donné un nom le plus approchant du sien que j'ay pu, je dis du sien de Provence et non du sien de Paris ou de Dreux <sup>1</sup>, qui à mes oreilles n'est pas fort beau, n'en desplaise à Monsieur son frère. Encore de bonne fortune le nom est Romain et a esté connu à la cour d'Auguste, et porté par un poète de ce temps-là qui a escrit de la chasse, et duquel Ovide dit : *Aptaque venanti Gratius arma dedit* <sup>2</sup>. Je ne scaurois finir ma lettre sans vous remercier de rechef des bontés..... <sup>3</sup> de la vostre. Vous estes en vérité un souverain médecin des ames malades, et vous sçavez esgalement parler et guérir; c'est à dire qu'en vous seul on trouve du laurus et de la violette; vous n'ignorez pas ce que disoit Henry le Grand de l'un et de l'autre. Tout de bon vous m'avez escrit les meilleures et les plus belles choses du monde. C'est, Monsieur, v<sup>re</sup> stre, etc.

Qu'est-ce, Monsieur, que la Traduction françoise de l'histoire de Strada <sup>4</sup>? et la nouvelle que les Jésuites m'ont dite de l'impression de

<sup>1</sup> Le copiste a écrit *Dieux*. Le nom de Provence de Godeau étoit celui de sa ville épiscopale, Grasse. Balzac parle de son nom de Paris ou de Dreux (Antonius Godellus), parce que, si le prélat-poète naquit à Dreux, il passa presque toute sa jeunesse à Paris, où il logeoit chez son parent Courart, et il pouvoit, par conséquent, être considéré comme Parisien.

<sup>2</sup> Ovide a dit en réalité (*Pont.* lib. IV, *Epistola* XVI, v. 34) :

*Aptaque venanti Gratius arma daret.*

Gratius, surnommé bien à tort Faliscus par le commentateur Barthius, vivoit du temps d'Auguste et a laissé un poème

intitulé : *Cynegeticon liber.* en cinq cent quarante vers.

<sup>3</sup> Le copiste a écrit *lepenté*, ce qui ne signifie rien. Je suppose que Balzac, en cet endroit, s'étoit servi d'une épithète tirée du *Nepenthes* homérique. Déjà, dans une lettre à M. de Morin, il avoit dit (p. 662), du muscat que lui avoit envoyé ce magistrat : « C'est le véritable Nepenthe chanté par « Homère. »

Du Bartas avoit employé le même mot (*Seconde Sepmaine*, 1<sup>er</sup> jour) :

Serois-tu le Nepenthe ennemi de tristesse?

<sup>4</sup> Le premier volume de la traduction française du *De bello belgico*, par Du Ryer

sa seconde Décade ? Empeschez M<sup>r</sup> de Grasse de me remercier de mon poème, mais si à quelque heure de loisir il luy prenoit fantaisie de faire une Éclogue qui consolast Amynte de ses maladies, de ses chagrins et de ses autres disgraces, Amynte luy en seroit bien fort obligé. Ce Scævola Sammarthanus, *optimus latinitatis auctor*<sup>1</sup>, parlant de la bataille de Cerisoles, met Anguianus et non pas Anguienus ny Enguienus.

Enquerez-vous, je vous prie, Monsieur, s'il est vray, ce qu'a escrit d'Aubigné dans son histoire, qu'un cardinal espagnol donna un soufflet, à Rome, au cardinal de Joyeuse<sup>2</sup>. La foy de l'historien m'est un peu suspecte. Que je voudrois avoir ma part des conversations que vous aurez bientost avec nostre brave Marquis, *cui maxima queque voco!*

## LXVI.

Du 7 novembre 1644.

Monsieur, Je ne prétens pas avoir la peste. Ce n'est point mon dessein que mes maux aillent jusqu'à vous par contagion, et il vaut bien mieux les tenir secrets que de vous les faire sçavoir à ce prix là. Une autre fois, quand je ne pourray pas vous escrire, je seray tout autre chose

parut (in-f<sup>o</sup>, à Paris) en 1644. Le second volume vit le jour en 1649. La première décade du savant jésuite avait été publiée à Rome en 1632, in-f<sup>o</sup>. La seconde décade, dont Balzac s'informe ici, fut publiée en 1647.

<sup>1</sup> Scévole I<sup>er</sup> de Sainte-Marthe, né à Loudun le 2 février 1536, mort le 29 mars 1623, l'auteur des *Poemata* (1575, in-8<sup>o</sup>) et des *Gallorum doctrina illustrium... elogia* (1598, in-8<sup>o</sup>). Voir sur lui l'estimable *Étude* de M. Léon Feugère (Paris, 1854, in-12).

<sup>2</sup> *Histoire universelle*, première édition, 1616-20, in-f<sup>o</sup>, tome III, p. 308, chap. vi du livre III : « A Rome y avoit quelques « partisans pour le roi Henri III tant qu'il « vescu, mais si foibles, que le cardinal de « Joyeuse ne put tirer aucune raison d'un « soufflet qu'il reçut dans le consistoire par « un cardinal espagnol, en maintenant « l'honneur de son roi. » Aucun autre historien, que je sache, n'a mentionné ce scandaleux soufflet, et le silence du président de Thou doit surtout être remarqué.

que malade dans les lettres de mon secrétaire. Me présentant devant vous, je me farderay, comme faisoit Solyman quand il donnoit audience aux Ambassadeurs <sup>1</sup>. Je joueray le mesme personnage que Tibère, qui rioit et faisoit desbauche, ayant la mort sur le bord des lèvres <sup>2</sup>. Que voulez-vous davantage? La bonne mine, les couleurs et les masques ne me manqueront point pour vous desguiser mon infirmité. En un mot, il n'y aura rien dont je ne m'avise pour vous espargner de l'inquiétude et des allarmes. Cette inquiétude et ces allarmes m'obligent néanmoins sensiblement, et je vous avoue que les preuves continuelles que vous me donnez de vostre bon naturel me consolent trop des niches, n'osant pas dire des injures que je reçois de ma mauvaise fortune!

Je voudrois de très bon cœur que M<sup>r</sup> le Card. Mazarin n'eust point ouy parler de moy ny devant, ny après sa maladie, et que les ressorts qui ont joué pour remuer M<sup>r</sup> de Lyonne et M<sup>r</sup> Silhon fussent demeurés en repos durant ce temps là. Peut-estre qu'au mois de Janvier toute la République sera morte et qu'il n'y aura ny pensions ny pensionnaires. Voylà ce qui s'appeloit de l'argent comptant dans la bouche de son Éminence, et par les relations de Messieurs ses Secrétaires dont vous avez pris la peine de m'informer. N'en disons pas davantage et trouvez

<sup>1</sup> Balzac avait tiré cette particularité des *Lettres* de Busbecq, dont les œuvres complètes (*Omnia que exstant*) avaient paru à Leyde, chez les Elzeviers, en 1633. Voici le passage de la première lettre de l'ambassadeur à Constantinople, tel que l'a traduit l'abbé de Foy (1748, t. I, p. 192) : « Il (Soliman) est dans la soixante-dixième année de son âge, d'une santé assez bonne, n'ayant cependant point de couleur, ce qui dénote qu'il a quelques maux cachés, mais il sait aussi bien que les femmes réparer cette injure du temps; il se met du rouge; il prend ce soin surtout les jours qu'il congédie quelque ambassadeur, afin

qu'il rende compte de l'embonpoint et de la bonne santé dont les couleurs de son visage semblent annoncer qu'il jouit. » — On a raconté la même chose de Mazarin mourant. (Voir les *Mémoires inédits de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne*, publiés par F. Barrière, tome II, 1828, p. 124-127.)

<sup>2</sup> On lit dans Suétone (chap. LXXII) : « S'étant fait porter jusqu'à Misène, il ne retraucha rien de son genre de vie ordinaire, pas même les festins ni ses autres plaisirs, soit intempérance, soit dissimulation. » (Conférez TACITE, *Annal.* lib. VI. cap. L.)

bon, s'il vous plaist, Monsieur, que je me loue extremement de vous et que je me plaigne extremement de l'Etat.

Sed tuto tamen et tacito sub pectore solus  
Hæc nosti, Genins que meus; nec tertius alter  
Audiit effusos modo surdo in littore questus.

Je vous advertis que ce *modo* et ce *littore* ne sont pas deux chevilles de mon dernier vers, puisqu'en effet c'est au bord de la Charante, où j'ay fait arrester mon carosse, que je vous escriis ma lettre. La vostre me promet quantité de belles choses, et j'attens particulièrement cette espée fatale qui sera bientost plus célèbre que Durandal et que toutes les autres armes de la fabrique de nostre Arioste. J'ay grand peur pourtant que l'armurier <sup>1</sup> ne gaignera pas son procès, et, s'il le gaignoit, j'aurois certes très mauvaise opinion du gouvernement et de la politique des Gotz. Il y a bien de la différence entre un jeune passevolant de Saumur et un vieux routier de Hollande, confirmé dans son mestier par une parfaite connoissance du monde passé et par une longue pratique des choses présentes. Il semble que M<sup>r</sup> Ménage en soit desgouté depuis quelque temps et qu'il vous ayt fait part de son degoust. Mais *Hugues Groot* tant qu'il vous plaira, *mihî magnus Grotius et præcipuum sæculi sui ornamentum semper habebitur*, sans approuver néanmoins ses grimaces et son faste de légat. Je serois bien aise de pouvoir avoir par vostre moyen tous les vers de M<sup>r</sup> Gombault qui sont imprimés <sup>2</sup>, et principalement ceux qu'on m'a dit qu'il a faits pour le feu Roy de Suède.

J'admire toujours de plus en plus l'esprit et les livres de M<sup>r</sup> Arnault, et les Jésuites, mes chers amys, commencent à m'en sçavoir mauvais

<sup>1</sup> Cerisantes, auteur de la pièce sur l'épée dont il sera parlé dans la lettre suivante.

<sup>2</sup> Les poésies de Jean Ogier de Gombault furent réunies pour la première fois à Paris, en 1646, in-4°, chez Aug. Courbé. Jusqu'à

ce moment, il n'avait été publié de lui que quelques pièces détachées, parmi lesquelles je citerai *Amarante*, pastorale, in-8°, 1631. Les *Épigrammes* ne parurent que beaucoup plus tard (1657, in-12). C'est, sans contredit, le meilleur ouvrage de Gombault.

gré, parce que je continue à les mortifier sur ce sujet en toutes nos conférences. C'est estre mauvais courtisan ,

Sed mihi libertas malefida dulcior aula,  
Ipsaque non tanti est ut verum dicere nolim  
Purpura Romanusque favor.

Je vous baise très humblement les mains, et suis plus qu'homme du monde. Monsieur, vostre, etc.

## LXVII.

Du 14 novembre 1644.

Ouy, Monsieur, vous m'avez persuadé, sans que j'aye rien à vous répliquer; je voy bien que vous aymez comme les Dieux et les pères aiment, comme Juppiter aimoit Hercule, fortement et vigoureusement. Je remarque vostre tendresse au travers de vostre sévérité. J'adore la main qui me chastie. Je confesse, avec le Juif qui fut plus sage que tous les Grecs, que *meliora sunt vulnere diligentis quam oscula adulantis*<sup>1</sup>. Ce texte a esté traité par vous à plein fonds et avec tant d'efficace, avec une si douce violence, qu'il faut se rendre pour jamais à cette souveraine rayson qui use si agréablement de son pouvoir absolu, qui sçait plaire à l'esprit en le convainquant, qui ne me combat que pour me sauver. Je vous demende souvent, Monsieur, de semblables amertumes, ainsy appelez-vous vos faveurs, et je vous dis dans le sens du poète : *mihî calices amariores*<sup>2</sup>, puisque l'*amer* en ce vers est une louable qualité du vin que le poète trouvoit bon.

Le messenger m'a apporté le paquet promis, et j'y ay trouvé tout ce que vostre lettre me marquoit. Que vous puis-je dire du discours de M. Silhon, si ce n'est que c'est une pièce à durer pleine d'artifice, de jugement et de beautés chastes, s'il en fut jamais<sup>3</sup>? Ce seroit une

<sup>1</sup> *Prov.* cap. xxvii, v. 6.

<sup>2</sup> *Inger mi calices amariores.*

*CATULL. Carmen xxvii, v. 2.*

<sup>3</sup> Balzac veut sans doute parler de la

seconde partie du *Ministre d'État*, qui avait paru quelques mois auparavant (Paris, in-4°. 1643). La première partie de ce recueil de discours avait été publiée en

belle chose, si par là nostre cher amy estoit fondateur d'un estat nouveau, et ce seroit l'enchéris sur celuy qui remua une infinité de pierres et bastit les murailles d'une ville au son de son lut<sup>1</sup>.

Monsieur de Cerisantes est un grand et sublime poète, et je le remercie très-humblement de son Espée mille fois plus riche que celles que j'ay veues autrefois dont le pommeau estoit tout d'or et tout de diamans.

Madame Camusat<sup>2</sup> m'oblige de se souvenir de moy en la distribution de ses présens, et je vous prie de luy en tesmoigner mon ressentiment la première fois que vous la verrez.

Pour Monsieur Rigault, il faudra le remercier une autre fois. et cependant lire avec attention sa *Diatribes de Vultu Christi*<sup>3</sup>. J'escris à son confrère, nostre incomparable Mr Lhuilier, et vous trouverez ma lettre dans ce paquet. Mais je vous supplie de luy dire que je prétens bien d'estre courtié de luy, voire de son confrère Tertullian<sup>4</sup>, pour

1631. On sait qu'il y a eu d'autres éditions de cet important ouvrage. Nous en avons sous les yeux une en trois volumes in-12, d'Amsterdam (1661). Dans cette édition, la troisième partie est formée par le traité : *De la certitude des connaissances humaines*, qui avait paru pour la première fois en cette même année 1661 (1 vol. in-4°, Paris).

<sup>1</sup> Amphion

Dictus et Amphion Thebanæ conditor arcis  
Saxa movere sono testudinis, et prece blanda  
Ducere quo vellet.

HORAT. *Ars poetica*, v. 394-396.

On connaît les beaux vers inspirés par Amphion à Lucrèce, à Virgile, à Ovide.

<sup>2</sup> Denyse de Courbe, veuve de Camusat, qui avait été nommé, en 1634, libraire de l'Académie. Après la mort de Camusat (1639), l'Académie, résistant noblement au cardinal de Richelieu, qui protégeait le libraire Cramoisy, garda pour libraire Denyse

de Courbe. Voir là-dessus l'*Histoire de l'Académie française* de Pellisson (t. I, p. 126-129) et deux lettres de Chapelain à Boisrobert (t. II, p. 378-382). Chapelain fut un de ceux qui soutinrent le plus énergiquement la cause de la veuve, et cette bonne action doit lui être comptée.

<sup>3</sup> Rigault, dans cette dissertation, alors manuscrite et qui fut imprimée en 1649 au milieu de son commentaire de saint Cyprien (in-f°, p. 235-246), avait cru devoir soutenir que Jésus-Christ était dépourvu de toute beauté. Le P. Vavasour, jésuite, lui répondit en un volume spécial (*De forma Christi*, Paris, 1649, in-8°). M. Feuillet de Conches, dans le tome I de ses *Causeries d'un curieux* (p. 87-91), a donné d'abondants détails sur la question traitée par Rigault et par Vavasour.

<sup>4</sup> Rigault, que Balzac surnomme *Tertullian* à cause de tous ses travaux sur ce docteur.

leur faire voir deux nouveaux volumes d'Épistres *ad Atticum* outre les lettres choisies, qui paroîtront les premières et le plus tôt que je pourray. Aymons chèrement, Monsieur, ce Monsieur Lhuilier; il est certes très aymable, *nec patriæ lux parva tuæ sanctique Senatus*; lequel est pourtant *in partibus Infidelium*, et qui sent un peu trop la poudre à canon pour un esprit doux et pacifique comme le sien.

Quand je songe à l'ordonnance d'argent comptant commandée par son Éminence, et *vivæ vocis oraculo* recommandée et sollicitée puissamment par Messieurs ses Secrétaires, je vous avoue que j'admire le bon ménage de Monsieur Tubeuf, qui encore a voulu retrancher cinq cens livres sur deux mille, qui jusques icy ne sont qu'en papier, quoy que l'ordonnance s'appelle d'argent comptant en la langue de M<sup>r</sup> le Cardinal. Je suis très-affligé de la peine que cette petite affaire donne à M<sup>r</sup> Silhon, et à vous, Monsieur, dont je ne voudrois point prostituer les pensées à de si bas et si misérables soins. Il s'en faut bien que je ne sois ministre d'Etat, mais je fis hier un présent de douze cens livres qui n'a point esté mendié de la personne qui l'a reçu, et que j'ay fait avec la mesme facilité d'esprit que j'aurois donné un bouquet d'œillets ou de fleur d'orange<sup>1</sup>. Je suis, Monsieur, tout de feu pour vous, et de toute mon âme, vostre, etc.

Je fis, il y a deux jours, une épigramme pour Monsieur le Cardinal convalescent, qui a esté trouvée aussy bonne que celle des victoires de M. le Duc. Vous voyez par là, Monsieur, que je paye comptant, et que les avant-coureurs de Cléophon ne sont pas fantomes et chimères comme les parolles des financiers, puisque vous ne voulez pas que je die de M<sup>r</sup> Tubeuf. Je vous demande la continuation des bonnes graces de nostre Marquis, que j'estime bien plus que celuy de Brandebourg.

<sup>1</sup> Orange se disoit autrefois pour orange; Olivier de Serres, Corneille (dans son *Menteur*), M<sup>me</sup> de Sévigné, ont employé

l'expression : fleurs d'orange, au lieu de fleurs d'oranger.

## LXVIII.

Du 20 novembre 1644.

Monsieur, Je vous remercie en toute humilité, comme il se disoit jadis, des bons offices que vous avez rendus à mes derniers vers. Vous aurez, à mon advis, la mesme bonté pour ceux qui arivent aujourd'hui à Paris, et je ne doute point qu'ils ne trouvent par vostre moyen un *Hac itur* à M<sup>r</sup> le Cardinal, aussy bien que leurs frères à M<sup>r</sup> le Duc. Puisque ce Cardinal très bon et très grand est si mal obéi dans un affaire de rien, il faut qu'il y ait ou haine ou aversion pour moi dans l'esprit du financier. Et en ce cas là ne voudrez [vous] point un jour me souffrir une douzaine de lignes de belle et généreuse vengeance en quelque endroit escarté, soit prose, soit vers? Et pourquoy auray-je plus de respect pour M<sup>r</sup> Tubeuf que Catulle n'en a pour un favori de Jules César, nommé Monsieur Mamurra, duquel il a dit :

Quis hoc potest videre, quis potest pati  
Mamurram habere, quod comata Gallia  
Habebat uncti<sup>1</sup>?

J'ay rendu vostre lettre à M<sup>r</sup> Girard : mais par celle qu'il vous avoit escrite le bon seigneur vous avoit desguisé la vérité, car je vous apprens que ses escritures<sup>2</sup> sont bien avancées. Je luy ay desja donné trois audiences, et de deux heures la moindre, qui ne m'ont pas duré trois momens. Ou je ne me connois point en histoires, ou celle-cy ira loin. Elle sera estimée de l'avenir comme du présent, et passera à la postérité avec l'approbation et les éloges de nostre siècle. Vous y

<sup>1</sup> Voici les vers de Catulle (*Carmen* XXIX, v. 1-4) :

Quis hoc potest videre, quis potest pati,  
Nisi impudicus, et vorax, et alco,  
Mamurram habere, quod comata Gallia  
Habebat uncti et ultima Britannia?

<sup>2</sup> *L'Histoire du duc d'Esperron*, qui ne parut que plusieurs années après (1655).

trouverez du bon et du beau, du fort et du délicat. Mais il ne faut pas préoccuper vostre jugement. Je suis assuré que vous m'en direz tout ce que je vous en voulois diré, et que vous estimerez *mon parrain* le plus heureux maistre qui fut jamais, d'estre encore si bien servi, après sa mort, dans un monde où il n'est plus.

Mais vous, Monsieur, estes-vous fidèle historien, et dois-je croire l'article obligeant que vous m'escrivez sur le sujet de nostre Marquis? Tant d'estime, tant d'affection, tant de tendresse pour moy?

Armipotens si me tanto dignatur honore  
 Montosides voluitque meas laudare latebras.  
 Dico tibi, non me vivit felicior alter:  
 Non Phœbi consanguineus, sublimior astris,  
 Persarum rex ipse Sapor.....

J'aurois grande envie de voir la vintaine de vers dont vous me parlez; mais mon respect arreste ma curiosité, et il me suffit de sçavoir que je suis heureux; je ne cherche point le *quomodo*; à la bonne heure que je sois heureux *in ænigmate*, et que ma félicité soit un mistère tant qu'il plaira à *Montosides*, au brave et sage *Montosides*. Je vous envoie une copie de mes derniers vers que vous me ferez la faveur de luy donner. Il y a quelques changements dans *les Manes de Bourbon*, particulièrement au troisième vers de la première épigramme, où vous verrez que j'ay troqué une pensée Platonique pour une pensée plus populaire. Au reste, Monsieur, si j'ay pris l'un pour l'autre dans sa lettre, vous avez eu peu de charité de ne pas remédier d'abord à ce mot, les lettres vous ayant été envoyées ouvertes.

Mais de quoy s'avisent ces Messieurs du païs Grec et Latin, je veux dire de l'Académie putéane, qui jusques à présent ne connoissoient point le françois et *in patria peregrinabantur*? Pour en parler plus favorablement, je les prenois pour des Gaulois et pour des Druides, et ils se meslent maintenant de corriger leur précepteur en langue vulgaire; celui qui a donné de l'esprit à toute la France, *ut nuper dicebat quidam magni nominis Italus*<sup>1</sup>. En cela, Monsieur, et en tout

<sup>1</sup> N'est-ce point le cardinal Bentivoglio qui a parlé ainsi de Balzac?

le reste, je seray toujours de vostre opinion et ne sçauois pas trouver mauvais que, pour justifier l'auteur, vous accusiez le copiste.

Mille, mille très humbles remerciemens à vostre très cher M<sup>r</sup> Ménage et de ses soins pour moy et de ses mesmes présens au mesme moy. J'ay changé et ajousté quelques vers dans le poème où je parle de M<sup>r</sup> de Grasse; je les vous enuoye pour les luy faire tenir, s'il vous plaist. Je suis de toute mon ame, Monsieur, vostre, etc.

## LXIX.

Du 27 novembre 1644.

Monsieur, Les esloignés font ce qu'ilz doivent, quand ilz font des équivoques, et qu'ilz jugent mal des choses et des personnes qu'ilz ne voyent pas bien. *Ego certe legatum illum, magnum virum putabam, et magnum etiam, ut Romæ dicitur, in agribilibus*<sup>1</sup>. Il y a près de trente ans qu'on m'en avoit parlé en son pays de cette façon, *nempe*, comme d'un oracle de leur Estat et du successeur désigné de Barnewelt<sup>2</sup>. Je sçavois d'ailleurs la familiarité intrinsèque qu'il avoit eue avec luy; les éloges qui luy avoient esté donnés, en matière mesme de politique, par le président Jeannin et par tous nos autres ambassadeurs; l'élection que le grand Gustave avoit faite de luy pour son secrétaire. Tout cela, à vous dire le vray, me tenoit dans le respect, et je me figurois pour le moins un Ossat luthérien ou un Villeroy sçavant, sous la figure de ce Batave. Je vous rends graces, Monsieur, de la vérité que vous m'avez fait voir à la confusion de toutes mes apparences. Vostre science de cour a dissipé mon ignorance municipale, et je voy bien qu'il faut s'arrester à la fidèle relation que j'ay receue, et au bon latin qui m'a appris autrefois que *magis magnos clericos non sunt magis magnos sapientes*<sup>3</sup>. Le portrait que vous m'avez fait du Résident est

<sup>1</sup> Grotius, ambassadeur de Suède en France.

<sup>2</sup> Grotius avoit, en 1598, accompagné à Paris le grand pensionnaire Barneveld,

qui se rendit à la cour de France en qualité d'ambassadeur,

<sup>3</sup> RABELAIS, *Gargantua*, t. I, ch. xxxix. MM. Burgaud des Marets et Rathery, à la

encore une très belle chose, et je conclus de son carosse doré et escussoné, de son point de Gennes, de ses livrées chamarrées, voire de ses vers sur les cheveux de la Reine, qu'il pourroit bien en estre amoureux, et rouler en sa teste quelque roman, digne du beau nom de Cerisantes. Quant il n'y auroit que ce nom-là à luy objecter, et qu'il a esté luy-mesme son parrain<sup>1</sup>, sa politique me seroit suspecte, et difficilement luy fierois-je la négociation de la paix, ou quelque autre affaire de ce mérite, de peur qu'il ne la voulust traiter par les maximes d'Amadis et d'un air trop haut et trop généreux pour un siècle si lasche et si intéressé que le nostre. *Cæterum, Illustrissime Domine, appello fidem memorie tuæ*; et vous advertis que c'est à un autre à qui vous envoyastes il y a plus d'un an le poème de l'*Espée*, escrit à la main. Je ne l'ay veu que depuis un mois, et de l'impression de Stokolme.

M<sup>r</sup> de la Thibaudière me parla dernièrement des *Danaïdes*, tragédie de M<sup>r</sup> Gombault<sup>2</sup>, et m'en dit mesme quelques vers qu'il sçavoit par cœur.

Le bon M<sup>r</sup> Rigault est trop obligeant, et son remerciement m'a touché aussy bien que vous, qui sentez ce qui me touche encore plus vivement que moy.

Je vous demende, mais avec ardeur, les bonnes graces de M<sup>r</sup> le Comte de Fiesque, et vous conjure de l'asseurer comme il faut de ma passion et de mes respects. Je les luy<sup>3</sup> dois, et comme bon serviteur très obligé et comme personne assez raisonnable pour connoistre ce qu'il vaut.

Pour vostre héros de Catalogne<sup>3</sup>, je suis bien glorieux de l'impa-

page 155 du tome I<sup>er</sup> de leur excellente édition des *Œuvres* de Rabelais, rappellent que Regnier nous donne, dans sa troisième satire, la traduction de ce latin de cuisine:

N'en déplaist aux docteurs, cordeliers, jacobins,  
Par Dieu, les plus grands clercs ne sont pas les  
plus fins.

<sup>1</sup> Le vrai nom de Cerisantes étoit Duncan.

<sup>2</sup> Les *Danaïdes* ne parurent qu'en 1658 (in-12). L'abbé de Marolles, dans ses *Mémoires*, a singulièrement vanté ces « immortelles *Danaïdes*, où se lisent de si beaux vers. »

<sup>3</sup> Le marquis de la Trousse, comme on le verra par les lettres suivantes.

tience qu'il a de lire mon livre. Il s'y verra dès l'entrée comme vous sçavez, et je vous prie de luy dire de ma part que, pour estre mon Romain, il ne luy manque rien que d'estre nay en un autre siècle. Je parle du siècle des grandes occasions et de la vertu libre et indépendante, ne le tenant pas moindre artisan que Fabrice ou Scipion, si son estoffe estoit pareille à la leur. Mais en cet endroit *matière* ne vaudrait-il pas mieux qu'*estoffe*? Il faut le sçavoir de Messieurs de l'une et de l'autre Académie<sup>1</sup>; n'y ayant rien si aisé, au lieu où je suis, que de prendre un mot pour un autre, et de faire des incongruités et des barbarismes :

Dicere sæpe aliquid conor, sed turpe fateri est,  
 Verba mihi desunt, dedidicique loqui.  
 Et voces proprias non quæro aut nomina certa,  
 Nullus adest a quo doctior esse queam.  
 At veniam sperabo a te, vestigia ruris  
 Inque meis chartis si peregrina legis.  
 Equus eris scripto cujus, Capelane, fuisse  
 Scis febrim, tempus, barbariemque locum.

Ovide et moy avons fait cet épigramme, et ne vous semble-t-il pas que, pour avoir sujet de le faire, j'ay fait tout exprès l'impropriété dont il est question?

Le petit se remue donc de toute sa force et il ne tiendra pas à luy que ce Ligoure ne soit bon payeur. Mais sçavez-vous bien, Monsieur, que ce Ligoure est de ce pays et qu'il avoit espousé une sœur de feu M<sup>r</sup> Favereau, nostre cher amy<sup>2</sup>? *Hoc ego illi nomine*, etc. Les publiquains

<sup>1</sup> L'Académie française et l'Académie *putéane*.

<sup>2</sup> On trouve dans le Recueil de 1665 une lettre de Balzac, non datée, à M. Favereau, « conseiller du roy en la cour des Aydes » (p. 343), et une autre lettre du 20 juillet 1638 (p. 363). Voir sur Favereau le *Patiniana* (édition de 1701, p. 77), qui le fait mourir en 1638, et qui lui attribue une satire très-violente contre le cardinal de Richelieu (1636). Ce M. Favereau, dit l'au-

teur du *Patiniana* (p. 78), « était un bon et sçavant poëte et fort honnête homme, qui haïssait horriblement le cardinal. » On ne croit guère aujourd'hui que Favereau ait composé *la Milliade* (voir une note de M. Édouard Fournier à la page 5 du tome IX des *Variétés historiques et littéraires*, 1859). L'abbé de Marolles a dit quelques mots de Jacques Favereau (p. 275 du t. III de ses *Mémoires*).

ne connoissent ny parenté, ny alliance, ny droit de nature, ny droit des gens. Quoy qu'il en arrive, je vous demeure tousjours infiniment obligé, et suis aussy plus que personne du monde, Monsieur, vostre, etc.

Je suis en peine du cher Président, qui devoit estre à Paris à la St Martin. Vous luy donnerez, s'il vous plaist, ou luy ferez tenir le paquet que vous trouverez cy enclos.

## LXX.

Du 5 décembre 1644.

Monsieur, Je recevray tousjours vos advis avec respect, et, bien que je n'aspire point à la gloire du bon courtisan, bien que je sois impénitent dans tous les peschés que je fais contre tous les principes de la Cour, je ne laisse pas de trouver très bonnes les remonstrances que vous me faites sur ce chapitre. Je vous reconnois, et par conséquent je vous ayme et vous honnore, soubz quelque figure que vous apparoiſſiez à moy. Je tiens l'amertume et les médecines qui me sont présentées de vostre main en mesme degré de faveur et d'obligation que les douceurs et les parfums dont me fait présent Madame la Marquise de Rambouillet. Mais à ce que je voy, Monsieur, vous ne vous laissez point de me faire donner des parfums; et je vous avoue que ceux qui viennent de Tiliers ne sont pas moins bons en leur genre, ny n'envoyent de moins douces fumées au cerveau que ceux qu'on prépare en Italie.

Je suis certes trop obligé aux bontés de Monsieur le Comte de Fiesque, mais ce n'est pas d'aujourd'huy que je sçay qu'il est bon et qu'il est généreux pour moy. Il m'en a rendu des preuves il y a longtemps. Il a maintenant mes drois et mes avantages au lieu où l'on donne les rangs et les préséances. *Ante ora patrum, magnæque in mœnibus urbis*<sup>1</sup>. En un [mot], il m'a fait triompher jusques dans Rome, où

<sup>1</sup> Quæis ante ora patrum, Trojæ sub mœnibus altis.

(VING. *Æneid.* lib. I, v. 99.)

encore, en mesme temps, il fit berner solennement le livre du moyne, mon ennemy<sup>1</sup>. Vous ignoriez peut estre cela, c'est-à-dire vous ne sçaviez pas un des beaux endroits de mon histoire. Je le vous aprens, affin que vous preniez vos mesures la dessus dans le remerciement que je vous demande pour ce brave comte, *cujus antiquum me clientem, et cui omnia me debere sancte et ex animo profiteor.*

Mais ne vous ay-je rien dit pour le faiseur de choses prodigieuses ? Si ma mémoire ne me trompe, il y en a un article dans ma dernière despesche, et je vous conjure de rechef, Monsieur, de me rendre office auprès de luy. Je vous conjure de bien asseurer vostre thaumaturgue qu'il n'a point un plus dévôt ny plus zélé serviteur que moy. Je sçay bon gré à mes muses de me fournir de quoy plaire aux vostres; mais il faut que je vous dise de plus que je serois un ingrat, si je n'avoüois que c'est vous seul qui m'avez fait poëte, ayant esté mon premier inspireur, et celuy qui m'a soufflé dans l'ame l'entousiasme, si je laisse les autres derrière moy :

Ausus ego Ausoniæ divina laccessere cantu  
Ingenia. . . .  
. . . . Hoc totum muneris esse tui. . . .  
Profiteor, Capelane.

Je n'ay point retouché les vers Mazarins, parce que je les ay trouvés achevés (à ma façon) et dans l'enfantement et après, à la mienne volonté (*sic loqui amabat Cappatellus*)<sup>2</sup>. Que le Dieu entende la langue du prestre, et que nostre petit sacrifice attire sur moy quelque petite bénédiction du ciel! Je n'ay garde de vous recommander mes affaires. Je suis honteux, confus, *et quid non?* de la peine qu'elles vous donnent et de la bassesse, si esloignée de vostre magnanimité

<sup>1</sup> Est-ce le livre du Père Gouln?

<sup>2</sup> Le copiste a écrit *Cappatellus*. Je suppose que Balzac a ici latinisé le nom de Coëffeteau (*Cappa*, Coiffe). Balzac avait beaucoup connu, dans sa jeunesse ce pré-

dicateur. Il a rappelé (lettre du 20 août 1630, p. 387) qu'il avait fait « son cours » en langue française sous messire Nicolas « Coëffeteau. » Balzac écrivit à son ancien professeur le 15 août 1628 (p. 215).

et de vostre philosophie, dans laquelle elles vous font quelquefois descendre :

Parce bone ac tantam noli demittere mentem  
In cœnum, sordesque meas.

Je ne seray point satisfait que je n'aye donné à nostre très cher Monsieur Ménage des marques choisies, esclatantes, immortelles, etc. de ma passion, de mon estime, de ma reconnoissance, etc. Je suis sans réserve, Monsieur, vostre, etc.

La profusion pour laquelle vous me voulez donner un tuteur<sup>1</sup> est véritablement une dette que j'ay payée pour un autre, et cet autre s'appelle Campagnol.

Je vous envoie une nouvelle copie de mon poëme pour M<sup>r</sup> de Grasse, et vous supplie de la luy faire tenir par la voye de M<sup>r</sup> Conrart.

Le poëme est, à mon advis, où il en doit demeurer.

## LXXI.

Du 12 décembre 1644.

Monsieur, J'ay tout l'hiver et toute l'Æolie dans la teste. J'ay pourtant desjà appris les beaux vers que vous m'avez fait la faveur de m'envoyer, et je puis dire par conséquent que la muse de nostre Marquis a fait le mesme voyage que la Junon de Virgile, et qu'elle est venue aussy bien qu'elle :

Nimborum in patriam, loca fœta furentibus Austris<sup>2</sup>,  
Nempe meum, Capelane, caput...

Sans ces beaux vers vous n'auriez point de lettres aujourd'huy de moy. Le mal présent et pressant (*agnosce gallicam lipseitatem*<sup>3</sup>) seroit une trop juste excuse de mon silence et me dispenseroit d'escire pour

<sup>1</sup> Allusion aux 1,200 livres données par Balzac, dont il a été question dans une précédente lettre.

<sup>2</sup> VIRG. *Æneid.* lib. I, v. 55.

<sup>3</sup> Allusion à l'habitude qu'avait Juste Lipse de jouer sur les mots.

tout autre sujet que celui cy. Mais il faut avouer que la joye est maîtresse de la douleur. Il n'y a point de tempeste, d'inondation, voire de déluge de cerveau, qui puisse retarder les bons mouvemens du cœur, qui ne face place à la gratitude d'Amynte<sup>1</sup>, comme le feu à la piété d'Enée; qui m'empesche, Monsieur, de vous dire que ce n'est pas une épigramme de vingt et deux vers, mais un collier de vingt et deux perles plus grosses que des olyves, que je pense avoir reçu par le dernier ordinaire. Je vous en diray davantage une autre fois pour le magnanime *Montosides*, et cependant, pour me conserver le rang qu'il me donne au pays latin, je luy envoie le plus achevé de mes poèmes, le plus cher des enfants de mon esprit, celui pour lequel j'abandonnerois tous les autres. Vous avez veu l'ébauchement de ce poème, mais parce qu'à vostre avis c'est une marchandise de contrebande, vous pouvez la recevoir et la rendre les yeux fermés, et je n'ay garde de vouloir choquer tant soit peu la délicatesse de vostre prudence.

J'enverray à M<sup>r</sup> Girard l'extrait de l'article qui le regarde. Je luy ay donné le mesme conseil que vous, quoyque je ne me sois pas si bien expliqué que vous, et je hay mortellement, aussy bien que vous, toutes les histoires panégyriques. Le poète Maistre des Requestes est trop grand poète pour rendre office à un autre poète. Un abbé comique<sup>2</sup>, à défaut du médecin Bourdelot<sup>3</sup>, eust esté plus propre pour cela. Au reste j'ay reçu une lettre d'un semblable abbé, que je vous envoie affin d'en considérer l'apostille. La fluxion m'arreste tout court en ce lieu cy et je demeure, Monsieur, vostre, etc.

<sup>1</sup> *Amyntas* est le nom pris par Balzac dans ses poésies latines, p. 1, 15, 16, 32, 34, 35, 37, etc.

<sup>2</sup> Boisrobert.

<sup>3</sup> Le copiste a écrit *Bourdelon*. Il s'agit ici de Bourdelot (Pierre-Michon), neveu d'Edme Bourdelot, médecin de Louis XIII, oncle de Pierre-Bonnet Bourdelot, médecin de Louis XIV. et lui-même médecin du

comte de Noailles, pendant l'ambassade à Rome de ce dernier, puis médecin du prince de Condé et du duc d'Enghien, enfin médecin de la reine de Suède, mort le 9 février 1685. Voir une lettre de Balzac à M. Bourdelot, premier médecin de la reine de Suède, écrite d'Angoulême, le 10 septembre 1653 (p. 1029).

## LXXII.

Du 15 décembre 1644.

Monsieur, Revoyant hier l'épigramme que j'ay faite pour Son Éminence, une subite inspiration me saisit, comme vous verrez par les nouvelles copies que je vous envoie. J'y ay changé deux distiques, et en ay adjousté un, qui fait ce me semble un bel effet : car ne vaut-il pas bien mieux que ce soit le monde malade, qui prie luy-mesme Mr le Cardinal de se vouloir bien porter pour l'amour de luy ? Mais qui connoitra ce bel effet, si ce n'est vous et nostre Marquis ? Et de vos Messieurs de la Cour, qui sçavent tout sans apprendre rien, n'y en aura-t-il pas plus de quatre qui ne connoistront point Mecenas sous le nom d'*Ethruscus Eques*, quoyque ce nom soit connu par les cuistres de Parnasse, et que l'histoire d'Auguste soit toute pleine de la politique et des bons conseils de ce chevalier ? Ma fluxion n'est point arrêtée et j'en souffre mesme beaucoup en dictant ces mauvaises lignes. Je ne sçaurois pourtant les finir, sans vous parler de mes amours, je veux dire de la très chère, comme très excellente épigramme qui m'a béatifié, et a mis ma colline au dessus de *Surrentinum collem*<sup>1</sup> ? Mille très humbles remerciemens, s'il vous plaist, au sage et magnanime poète nostre amy. C'est, Monsieur, vostre, etc.

## LXXIII.

Du 19 décembre 1644.

Monsieur, En despit de ma fluxion et de son opiniastreté je vous diray que, dans toutes les causes que vous connoissez, vous estes un

<sup>1</sup> C'est ainsi que je propose de lire un mot que le copiste a écrit *Pollii*, forme inacceptable, puisqu'on ne saurait l'expliquer. Les collines de Sorrente (*Surrentini colles*) ont été trop célébrées dans l'antiquité

par les poètes (surtout par Ovide) et par les prosateurs (surtout par Pline l'Ancien) pour que j'aie besoin de justifier ma correction.

juge très rigoureux, mais aussy que vostre rigueur est très intelligente et très juste. Je n'appelle donc point de l'arrest que vous avez donné contre le Batave<sup>1</sup>. Je ne leus jamais rien de mieux sensé ny de plus judicieux; et, si vous aviez fait de cette manière les éloges des Illustres de ce temps, ce seroit un livre tout d'or, et que je préférerois aux *Caractères* de Theophraste.

Je vous envoÿe la lettre de M<sup>r</sup> de Grasse, et vous demende pour luy un compliment aussy passionné que celuy qu'il vous demende pour Madame de Longueville, encore qu'il ne soit pas si beau qu'elle est belle<sup>2</sup>. Vous m'aurez bien fait la faveur de luy faire tenir mon poème de la dernière revision, sans prendre la peine de lui escrire pour cela, car autrement j'aymerois micux que le poème fut demeuré icy ou à Paris.

Nec vexandus amor toties et sedula nostri  
Cura Capellani.

Vous avez obligation de ce second *l* à M<sup>r</sup> Ménage, qui vous en a fait présent dans sa dernière élégie, et ainsy Messieurs les poètes se jouent de nous et de nos noms à leur fantaisie.

Puisque vous appelez épigramme ce que je vous ay escrit sur le mot *douteux*<sup>3</sup>, il faut vous faire dire vray et vous envoyer une véritable épigramme, voire une double épigramme, comme vous verrez par le septiesme distique, sans lequel les six premiers achèvent le poème.

Si modo tanta licet parvis dare nomina rebus<sup>4</sup>.

Mais, Monsieur, que l'Académie Putéane ne se glorifie point, s'il vous plaist, de mon épigramme. Je vous l'adresse à vous seul, et pré-

<sup>1</sup> Grotius.

<sup>2</sup> L'enthousiasme de M. V. Cousin n'a rien laissé à dire sur la beauté de Madame de Longueville. Je rappellerai, à propos de la malice de Balzac contre Godeau, que le futur évêque de Vence, ayant recherché une jeune fille en mariage, fut refusé par elle tant il était laid et rabougri, et que, décou-

ragé, dit-on, par cet échec, le *nain de Julie* ne tarda pas à prendre le petit collet.

<sup>3</sup> *De verbo parum proprio, quod illi scribenti exciderat ad Joan. Capellanum*, p. 37 de la seconde partie du tome II.

<sup>4</sup> Allusion au vers de Virgile :

..... Si parva licet componere magnis  
(*Georg.* lib. IV, v. 176.)

teus estre le pédagogue de tous les autres, quelques Parisiens du Marais ou du faubourg S<sup>t</sup> Germain qu'ils puissent estre, *et de his habitus*.

En conscience, Monsieur, l'ordonnance de cinq cens escus vaut-elle la peine qu'elle vous donne et tant d'ordres réitérés par Son Éminence. pour ne pas les nommer commendemens, ne sont-ce point des actions de théâtre, et une simple représentation de sa bonne volonté? Je me contente là-dessus de votre pensée, sans qu'il soit besoin que vous preniez la peine de me faire de nouvelles remonstrances, ny une nouvelle carte de la Cour, à laquelle je suis résolu de renoncer comme au diable et à ses pompes. Je reviens à mon Scipion et à mon Fabrice. et ne veux plus louer que les Romains du temps passé, puisque ceux de cettui-cy se moquent de moy et de mes louanges. Le rheume me tient à la gorge, et j'ay pris et quitté la plume cinquante fois pour venir à

C'est, Monsieur, vostre, etc.

Il y a quatre vers de l'épigramme qui sont tirés presque mot à mot d'une élégie des *Tristes* d'Ovide; c'est pourquoy, *et cœt.* Ma response aux civilités et aux louanges de M<sup>r</sup> Rigault sera de vieille datte et du mois passé, bien qu'elle n'ayt pas esté encore envoyée, parce qu'elle n'a pas pu estre mise au net, *agrotante tota familia*. Nostre très cher l'aura par le premier ordinaire.

## LXXIV.

De 25 décembre 1674.

Monsieur, La place n'est plus tenable, et affin que vous sçachiez les dernières attaques que j'ay souffertes, je vous diray que le suivant d'un petit seigneur m'a escrit une très grande lettre, et veut absolument que je luy responde, et qu'un lieutenant d'une compagnie de gens de pié, prisonnier je ne sçay où, me demende une aussy élo-

quente consolation que s'il estoit Cardinal de la Valette<sup>1</sup>. Voyla à quels termes je suis réduit, et en vérité j'aymerois beaucoup mieux donner au suivant un manteau d'escarlate tout neuf et payer la moitié de la rançon du prisonnier, que de faire ce que l'un et l'autre désirent de moy. Cette persécution qui ne finit point, et qui vient de tous costés<sup>2</sup>, me chasse à la fin de mon village; et je viens présentement de me laisser persuader aux prières d'une personne qui m'est très chere, qui, compatissant à mes peines il y a longtemps, ne cesse de me conjurer depuis ce temps-là d'aller passer quelques mois de repos en sa mayson. Sa mayson *aulem* ne se trouve point dans la carte, est estoignée des grands chemins, personne n'en sçayt le nom que ma sœur, et, quand j'y seray, j'espère d'y estre aussy enchanté que si j'estois dans un des palais que Messer Ludovico Ariosto [nous décrit]. Ce qui m'est dur et sensible à la veille de mon départ et dans l'imagination de mon absence, c'est que je ne pourray pas recevoir de vos nouvelles, ny vous faire sçavoir des miennes si souvent que je voudrois, et qu'il faudra que cette ordinaire consolation, que cette manne de tous les huit jours<sup>3</sup> manque à la tranquillité dont je vais jouir. Mais y a-t-il condition de vie qui n'ayt ses defaulx et ses incommodités avec ses avantages? Je ne [me] souleray pas de mon bonheur, mais je le gouteray, mais je le mesnageray avec art, et mon œconomie me donnera de quoy subsister en attendant que l'abondance revienne. Qu'elle est belle vostre abondance, Monsieur, et qu'il y a plaisir de vous escouter sur les sujets qui vous plaisent, et dans les articles que vous estendez un peu plus qu'à l'ordinaire! J'ay tousjours infiniment estimé Mon-

<sup>1</sup> *La Consolation à Monseigneur le cardinal de La Vallette, général des armées du Roy en Italie, forme le Discours troisieme dans les OEuvres diverses.*

<sup>2</sup> Balzac se plaint amèrement de cette même persécution dans la 21<sup>e</sup> de ses *Dissertations* (p. 375 du tome II).

<sup>3</sup> Autrefois Chapelain n'écrivait pas aussi souvent à Balzac, si l'on en croit les do-

léances de son correspondant dans une lettre à Godeau, du 4 mai 1633, où se trouve (p. 263) un grand éloge de la conversation de leur ami commun, «de laquelle je ne reçois qu'un petit rayon en quinze jours par la voye de l'ordinaire. Ce n'est que taster d'une chose dont vous faistes des festins.»

sieur de la Trousse <sup>1</sup>, mais vostre lettre vient de m'en rendre amoureux. et mon estime n'est plus que feu et que flamme. C'est donc luy que nos preux et nos paladins ont figuré :

Ille decus nostrum, bello qui miscet amores.  
 Qui vultus radios et dextra fulmina jungens  
 Victor ubique animis dat jura volentibus, et me.  
 Dum mihi tanta refers, castis sic ignibus urit  
 Ut caros mihi Romulidas, jam gloria magni  
 Trossiadi caros faciat minus.

Au reste, Monsieur, cessons d'admirer Jonin le Jésuite <sup>2</sup>, et son compagnon le Polonnois <sup>3</sup>. L'ode que vous m'avez envoyée de Monsieur Ferramus doit estre l'objet présent de nostre transport, et pour moy je vous avoue que je n'ouïs jamais de meilleure musique que celle-là. *Non ille ipse numerosus Horatius numeros habet suaviores, et qui majori cum voluptate pectora erudita descendant.* Je suis passionné et intéressé en cecy, je le vous confesse, mais c'est principalement de la passion des

<sup>1</sup> Pellisson (*Histoire de l'Académie*, t. 1. p. 126) nous apprend que Chapelain, « au sortir des classes, entra chez le marquis de la Trousse, grand prévôt de France, qui lui confia d'abord l'éducation de ses enfants, et ensuite l'administration de ses affaires, » et qu'il « y demeura dix-sept ans entiers. » Les enfants de Sébastien le Hardy, sieur de la Trousse, furent François le Hardy, sieur de la Trousse, qui épousa Henriette de Coulanges, tante de Madame de Sévigné; François le Hardy, seigneur de Fay, maréchal de camp et gouverneur de Roses. Il y avait aussi une fille, qui devint Madame de Flamarens. Voir, dans une note de M. Livet sur le passage de Pellisson (*ibid.*), un extrait d'une lettre de Chapelain à Balzac, du 17 juillet 1638, au sujet de la mort de l'ainé de ses élèves. Sur le grand prévôt et sur ses enfants, il faut consulter

le Tallemant des Réaux de M. P. Paris (t. III, IV et VII).

<sup>2</sup> Jonin (Gilbert), « jésuite célèbre par ses poésies, » dit le Moréri de 1759. Le Père Jonin naquit en Auvergne (1596) et mourut à Tournon (Vivarais), le 9 mars 1638. Voir, sur lui, outre les ouvrages spéciaux sur les écrivains de la Compagnie de Jésus, et notamment le Recueil des Pères de Backer, Adrien Baillet (tome V) et Titon du Tillet.

<sup>3</sup> Mathias-Casimir Sarbiewski, né en 1595, mort le 2 avril 1690, à Varsovie. Coupé a traduit en français quelques-unes des poésies latines de *Sarbievius* dans le tome XIV des *Soirées littéraires*. On cite de G. Langbein : *Commentatio de M. C. Sarbievii vita* (Dresde, 1753, in-8°, 1754, in-4°).

belles choses et de l'intérêt de la vérité; et, quand je n'aurois point trouvé pour moy les trois incomparables couplets, je ne laisserois pas d'estre ravi des beautés de tout le reste. En attendant que je puisse paroistre reconnaissant, faites en sorte, Monsieur, que je ne paroisse pas ingrat, et pardonnez à la précipitation d'un homme qui vous escrit le jour de Noël. Il est plus que tous les autres hommes, Monsieur, vostre, etc.

Si vous me faites l'honneur de respondre à cette lettre, vous pourrez encore envoyer vos despesches au sieur Rocolet. Mais une autre fois il faudra les adresser tout droit à Madame de Campagnole à Saint-Cybardeau<sup>1</sup>; et, quand je vous escriray je me serviray aussy d'une autre adresse que celle du diligent Rocolet. Mon rheume m'incommode tousjours, quoyqu'il ne soit plus dans sa violence.

## LXXV.

Monsieur, je pars aujourd'huy pour le voyage dont je vous justifiai la nécessité par ma dernière despesche. Je ne vous parlay point de l'altération de ma santé, nouvellement esbranlée, que le changement d'air pourra peut estre racommoder. Je ne vous parlay pas non plus de quelques douleurs ou blessures domestiques, parce qu'en la langue des anciens jurisconsultes [ce] sont *causes de pudeur*, et qu'il n'y a point moyen de s'en expliquer qu'à l'oreille et en secret. Tant y a, Monsieur, que mon absence de mon village est fondée en plus d'une rayson, et il falloit le quitter nécessairement pour quelque temps. Mais, quoyque je veuille que le monde croye que j'en suis esloigné de cinquante lieues, toutes les fois que vous me ferez l'honneur de m'escrire, ma sœur me peut faire tenir vos lettres en un jour, par un homme exprès, que je luy puis renvoyer le lendemain avec mes responses. Je luy laisse cette charge en partant d'icy, avec ordre de mander à Rocolet de ne m'escrire plus, c'est-à-dire d'attendre à m'escrire

<sup>1</sup> Saint-Cybardeaux est aujourd'hui une commune du département de la Charente,

dans le canton de Rouillac, à 20 kilomètres environ d'Angoulême.

que je sois de retour de mon voyage, et ainsy cette avenue sera pour le moins fermée aux complimens de Paris et de la Loyre; m'estant fortifié par d'autres moyens contre la persécution et les attaques des provinces d'Adiousias<sup>1</sup>.

Vous envoyant la lettre de M<sup>r</sup> de Boisrobert, je n'ay point songé aux offres qu'il me faisoit dans ladite lettre, ny eu intention de changer le petit amy pour le grand, ou le pauvre pour le riche. Je voulois seulement estre éclairé par vous de la vérité d'un mot de l'apostille et sçavoir sur quel fondement *la mauvaise conscience* estoit reprochée à une personne en qui j'ay tousjours trouvé beaucoup de fidélité, sans parler de son industrie et de ses soins. Vous me confirmez, Monsieur, en mon ancienne opinion. Je vois bien que d'ordinaire les passions jugent mal, et que c'est un miracle quand nous sommes équitables à ceux à qui nous ne sommes pas affectionnés. Je ne vous diray rien pour Monsieur nostre Marquis, parce que j'aurois trop de choses à vous dire : d'ailleurs sa générosité est si pure et si désintéressée, que je seay qu'elle n'attend autre prix des actions bienfaisantes que la satisfaction d'avoir bien fait. Quand il luy plaira, j'enfleray mon thrésor de ces autres précieuses marques de son souvenir, dont il m'a voulu obliger estant en prison, et vous diray à vous seul, sans avoir dessein de luy faire valoir ma passion, que je suis résolu de choisir quelque lieu bien remarquable, pour y placer le ressentiment qui me demeure de ses faveurs, ce qui s'appelle au pays latin, *in bono lumine collocare*.

Au reste, mon cher Monsieur, vous m'avez régalez de la plus jolie chose du monde, je dirois de la plus belle, si j'osois contredire *Messer Aristotile*, qui ne veut pas qu'on donne de la beauté à ce qui est de petite taille. Sans plus de préface, l'épithaphe de vostre belle est extrêmement à mon gré, et, en pareilles matières, les choses historiques

<sup>1</sup> Balzac avait dit dans une lettre de la fin de l'année 1638 (p. 462) : « Il est certain que la raison est de tous les pays, et par conséquent aussy bien de celui d'Adiousias, que de celui de Dieu vous con-

« duise. » Tallemant des Réaux (t. 1, p. 278) nous apprend que ce fut Malherbe qui le premier appela ceux de delà la rivière de Loire, habitants « du pays d'A-Diou-Sias. »

me plaisent bien fort quand elles sont exprimées avec grace et ornement. Mais seroit-il possible, Monsieur, que vos muses eussent fait un *vœu* pour votre très-humble serviteur, et qu'une fois en ma vie je fusse célébré par le poète des Héros et des Héroïnes ? Si cela est, que ma douleur est heureuse ! et il y a bien plus de gloire à estre votre malade à deux couplets une fois payés, que d'estre celuy de la Reyne à cinq cens escus de pension<sup>1</sup>. Je meurs d'impatience de voir cette gloire mienne (comme parlent nos voysins), et cet acte d'humilité de vos muses. Et cependant je vous prépare une silve qui ne parle point de Porphirion, et que je n'estime pas pourtant moins que l'Apologie d'Amynte<sup>2</sup>. Je l'ay faite pour un de mes chers amys, desespéré d'avoir perdu sa maistresse que la dévotion lui a ravie, et qui s'est allé jeter dans les Carmélites de Bordeaux, quoyque son amant et toute nostre province criât après elle : *Quis hic furor est ? Ergo te vivam sepelias et antequam fata poscant, indemnatum spiritum effundas.*

Vous ne me dites rien de Mr Costar, et Mr Costar me parle de vous, dans une lettre qu'il m'escrit, avec tant d'amour et tant de respect, que, si vous estiez sa maistresse et son maistre tout ensemble, il ne vous pourroit pas traiter d'une autre façon. Y auroit-il pour luy quelque dureté dans vostre cœur, et seriez-vous de ceux qui ont un peu trop bonne mémoire<sup>3</sup> ?

Non ita sit, neque te quicquam Natura creavit  
Mitius, aut pectus finxit meliore metallo.

Je suis bien en peine de nostre cher Président, et n'ay point de

<sup>1</sup> Allusion à Scarron qui avait demandé à la reine Anne d'Autriche la permission d'être *son malade* en titre d'office, et qui obtint d'elle, à cette occasion, une gratification de cinq cents écus, convertie ensuite en pension. M. Guizot (*Corneille et son temps*, p. 433) dit : « Les différents biographes de Scarron supposent que cette pension fut accordée en 1643. On est porté à croire qu'elle ne le fut qu'en 1645. » On voit par

la lettre de Balzac que l'auteur du *Typhon* jouissait déjà de cette pension en 1644. Notons que Balzac composa des vers latins sur une maladie de Scarron : *De morbo Scarro nis ad eruditissimum Costardum* (p. 18 de la seconde partie du tome II).

<sup>2</sup> *Amynte Apologia scripta anno 1643*, p. 15 de la seconde partie du tome II.

<sup>3</sup> Ce passage des *Historiettes* (t. V, p. 151) explique bien la phrase de Balzac : « En ce

nouvelles de trois ou quatre paquets que vous avez fait rendre à l'éternel biberon<sup>1</sup> son correspondant. Dans peu de jours je vous renverray les originaux des lettres que vous appelez précieuses et qui ne le sont que par le prix que vous leur donnez. M<sup>r</sup> de Campagnol vous les mettra entre les mains, et m'a promis qu'elles ne se perdront point, s'il ne se perd avec elles. Il faudra, s'il vous plaist, après cela, que vous m'envoyez les autres avec la Harangue della Casa, *ex recensioe Capelani, nempe*, s'il y a quelque lieu corrompu, vous prendrez la peine de le restituer et de me le rendre en estat d'estre imprimé sans en faire une nouvelle copie.

Vous trouverez dans ce paquet une lettre pour M<sup>r</sup> de Boisrobert, et vous me feriez plaisir de luy donner une copie de mes derniers vers. Je suis de toute mon ame, Monsieur, vostre, etc.

A Angoulesme, le 1<sup>er</sup> janvier 1645.

## LXXVI.

Du 25 janvier 1645.

Monsieur, Je respons à vos deux dernières lettres que je viens de recevoir, et commence par l'incomparable sonnet; ce sonnet qui fait tant d'honneur et donne tant de réputation à ma cholique, ce sonnet qui adoucit toutes mes douleurs et enoblit tous mes maux, qui m'attache sur le Caucase avec des chaines de perles et des clous de diamant, en un mot, qui m'eslève dans le ciel et m'y assure ma place.

« temps-là, les odes de M. Godeau et de  
« M. Chapelain à la louange du cardinal de  
« Richelieu parurent, et ensuite M. Chapelain  
« eut pension de M. de Longueville. Costar,  
« par une estrange demangeaison d'escrire,  
« et pensant se faire connoistre, en fit une  
« censure qui le fit connoistre en effect, mais  
« non pas pour tel qu'il se croyoit estre; il  
« n'y avoit que de la chicauerie, et, ce qui ne  
« se pouvoit excuser, sans avoir jamais veu

« M. Chapelain, et sans avoir rien ouy dire  
« qu'à son avantage, il s'escrioit en un en-  
« droit : Jugez, après cela, si M. de Longue-  
« ville n'a pas bien de l'argent de reste, de  
« donner deux mille livres de pension à un  
« homme comme cela? » (Voir aussi p. 152,  
153 du même tome, et p. 225 du tome I  
des *OEuvres complètes* de Balzac.)

<sup>1</sup> Comme je l'ai déjà fait remarquer, c'est M. de Flotte que Balzac désigne ainsi.

faisant semblant de m'accuser qu'autresfois j'y suis entré par surprise ! Jamais fable ne fut mise en œuvre avec tant d'art ni plus d'ornement ; non pas mesme celle des Géans dans le dernier poème du père Malherbe<sup>1</sup>. Et, bien que ce soit fable sur fable, et que le second Prométée ne soit pas plus coupable que le premier, néanmoins il y a tant de beauté en cette double fiction, qu'il semble que l'une n'ait esté faite que pour l'autre, et il faut avouer que, depuis Orphée jusques à vous, les muses n'ont point menti de meilleure grace. Seulement un petit mot de vérité vous est eschappé en despit de vous ; et, quoyque l'entente soit au discurs, je vous puis bien assurer que personne ne lira *cette présentation de l'encens des dieux aux indignes mortels*, sans songer d'abord à Porphirion<sup>2</sup>, quelques sermens et quelques protestations que vous puissiez faire la-dessus. Vous ne pouvez plus vous en dédire, mon bon Monsieur :

Non vox missa sacro revocatur Apollinis ore.  
 Æternum est quodcumque canit : Tuus ergo, meusque  
 Ille olim, cui tot posuit Balzaciis aras,  
 Cui mundi, Jove posthabito, transcripsit habenas.  
*Indignus mortalis erit.* Culpam ipse fatebor,  
 Erroresque meos ; nec solus grandia fingit,  
 Spesque ratas Bacchus jubet esse, et somnia vera .  
 Res quoque amor fallax ; multumque imponit Amyntæ,  
 Multa mihi narrat miracula : credulus illis ;  
 Delusus rerum specie, simulachra sequutus,  
 Atque favens caris affectibus, esse putavi  
 Quem volui, et pulchros feci mihi semper amores.

Soit que je die vray de vostre héros, soit que je blasphème contre sa mémoire, n'admirez-vous point aussy bien que moy cette belle ex-

<sup>1</sup> Balzac veut parler de la pièce : *Pour le roi, allant chatier la rebellion des Rochelois, et chasser les Anglois qui en leur faveur étoient descendus à l'île de Ré*. C'est une des plus belles odes de Malherbe, qui avait près de soixante-treize ans quand il la composa.

Voir les quatre admirables strophes qui regardent les Géants, à la page 230 du tome II des *OEuvres complètes* de Malherbe, publiées par M. Lud. Lalanne (*Grands écrivains de la France*).

<sup>2</sup> C'est-à-dire à Chapelain lui-même.

temporanéité<sup>1</sup>? Raillerie à part, et je vous le dis dans toute la sérieux<sup>2</sup> de la prose, le sonnet est infiniment beau, et je vous suis infiniment obligé. Mais, pour retomber dans la raillerie (je parle en cet endroit de la vostre) tout ce que vous m'crivez de Quadrigarius<sup>3</sup>, de Girostome<sup>4</sup> et des autres doctes fous est certes de la meilleure et de la plus délicate. Et vous m'avez fait rire encore de bon cœur des bonnes nouvelles de S<sup>t</sup> Céré<sup>5</sup>, qui ne m'eussent donné qu'un peu de repos d'esprit, ou, pour le plus, de joye languissante, sans vostre assaisonnement, et si vous ne les eussiez tirées, pour me les envoyer, ou de la gueule, ou du goufre, ou de l'abisme des sausses et des ragousts.

Jusques icy la matière n'est pas fascheuse, et vous voyez aussy que je ne suis pas de mauvaise humeur. Mais pourquoy m'affligez-vous, Monsieur, par vostre dernière lettre? Et pourquoy voudroit-on que, n'estant point personne publique, n'ayant ny office, ny bénéfice, ny mayson, ny femme, ny enfans, je n'eusse pas la liberté de changer d'air, et de me promener quand il me plaist, en Auvergne, en Gascoigne, en Languedoc, voire en Italie et en Grèce, si je m'ennuyois en France? Il me semble qu'un homme si peu engagé que moy dans la société civile, peut faire tous les voyages sans extravagance et sans estre obligé de publier de manifestes ny d'apologies. Je ne vous allègueray point sur ce sujet les courses continuelles du père d'alliance de

<sup>1</sup> D'*extemporaneus* (*ex tempore*), instantané. M. Littré n'a cité, sous le mot *extemporanéité*, que le seul nom de Diderot.

<sup>2</sup> Ce mot a été employé plusieurs fois par Balzac dans ses *Oeuvres diverses*. Les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux* assurent que Vaugelas avait bonne opinion de ce néologisme et qu'il disait: «Si l'on faisoit «l'horoscope des mots, on pourroit, ce me «semble, prédire de celui-ci qu'un jour il «s'établira, puisque nous n'en avons point «d'autre qui exprime ce que nous lui fai-

«sons signifier.» Vaugelas a été mauvais prophète.

<sup>3</sup> Quadrigarius est un historien latin dont les ouvrages, souvent cités par Tite-Live et par les anciens grammairiens, sont depuis longtemps perdus. Nous ne savons auquel des contemporains de Balzac s'appliquait le nom du vieil historien.

<sup>4</sup> Peut-être faut-il lire *Chrysostome*! Chapelain se serait moqué en cet endroit d'un orateur, comme il s'était moqué d'un historien, à propos de Quadrigarius.

<sup>5</sup> Mainard était souvent à Saint-Céré.

la damoiselle<sup>1</sup>, parce que peut estre vous me respondriez qu'il s'habilloit aussy quelquefois tout de blanc ou tout de vert. Je vous diray seulement que feu M<sup>r</sup> l'Evesque d'Orleans l'Aubespine<sup>2</sup> (*quem honoris causa nomino*) a esté passer des années entières en Provence, quoyqu'il fust obligé de résider en son diocèse; et les macarites<sup>3</sup> Jansenius et Cyranus ne se renfermèrent-ils pas quatre ou cinq ans dans un chasteau de Biscaye, pour lire ensemble les anciens Pères<sup>4</sup>? Mais le public est un mauvais interprète et glose sur tout. A vous dire le vray, je ne pense pas qu'il songe à moy, et je suis trop caché et trop obscur pour estre veu ny remarqué de ce Monsieur le public. Au pis aller ce n'est point luy à qui je veux rendre mes actions agréables; c'est vous seul, Monsieur, que je désire qu'elles contentent, et je suis triste jusqu'à la mort et suis inconsolable et désespéré, si vous les trouvez mauvaises. Soulagez-moy donc l'esprit au plus tost par un aveu et une approbation de ce que j'ay fait; et je vous supplie que ce que j'ay fait ne s'appelle point retraite (dans les compagnies où l'on peut s'enquérir de moy) puisqu'en effet ce n'est qu'un petit voyage, et une visite de quelques mois que j'avois promise il y a longtems à un gentilhomme de mes amys. La mayson de ce gentilhomme est presque au milieu d'une forest qui nous fournit de quoy rendre les jours de janvier aussy clairs et aussy chauds que ceux du mois de juillet. Cette commodité me manquoit à Balzac, où nous avons bien assez de bois pour faire de belles ombres, mais non pas pour faire d'aussy grands

<sup>1</sup> Michel de Montaigne, dont Balzac s'est beaucoup occupé dans ses *Dissertations critiques* (t. II, p. 597, et surtout p. 658 à 661), a dit (*Essais*, livre I, chap. xxxvi): «Et puisque nous sommes sur le froid, et François accoustumez à nous bigarrer (non pas moy, car je ne m'habille guère que de noir ou de blanc, à l'imitation de mon père) adjoustons d'une aultre pièce, etc.» Ce doit être, non Balzac, mais bien son copiste, qui a écrit le mot *vert* au lieu du mot *noir*.

<sup>2</sup> Gabriel de l'Aubépine, évêque d'Orléans du 28 mars 1604 au 28 août 1630.

<sup>3</sup> De μακαρίτης, défunt, trépassé, avec ce sens particulier de mort qui jouit de l'éternelle félicité, de bienheureux.

<sup>4</sup> Le futur évêque d'Ypres et le futur abbé de Saint-Cyran passèrent cinq années environ (1611-1616) dans une terre appartenant à la famille Duvergier de Hauranne, proche de la mer, et appelée Champré ou Campiprat (SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, dernière édition, t. I, p. 280).

feux que j'en ay besoin. Pour mon loisir, je le possède tout entier, et personne ne me le trouble, estant maistre du maistre de la mayson, dont la complaisance en est venue jusques là que d'avoir voulu faire tuer tous ses chiens et tous ses coqs, afin que le repos que je suis venu chercher chez luy fut plus parfait. Je ne l'emploieray pas tout à dormir, et, pour vous faire voir de quelle façon j'en use desjà, *ecco*<sup>1</sup> ma composition de devant hier, que je vous ay fait copier par M<sup>r</sup> mon scribe. Je pense que ce sera un chapitre de mon *Cleophon*, pourveu que vous le goustiez et qu'après l'avoir leu, Vostre Seigneurie Illustrissime me donne courage de continuer. Vous me mortifierez estrangement, si vous avez mauvaise opinion de cet essay et si vous me mandez que je suis un mauvais paraphraste de Tulle<sup>2</sup> et un misérable commentateur de Tacite. J'espère mieux de la réussite de mon papier, et veux croire que ma prose et mes vers seront receus de vous aussy favorablement qu'à l'accoustumée. Je vous promis ceux-ci il y a quinze jours, et vous en fis l'argument assez au long, si ma mémoire ne me trompe. La Carmélite est plus dévote et son amant plus enragé que jamais. Pour la sylve (que je ne changerois pas pour toutes les précédentes), elle peste un peu contre sainte Thérèse et le Mont Carmel; mais, outre que le désespoir des amoureux est assez connu, elle sera suyvie d'une épigramme qui luy servira de correctif, et nous avons de quoy appaiser les Pères de l'Oratoire et contenter tout ensemble la dévotion et l'amour<sup>3</sup>.

Je ne suis pas moins obligé à M<sup>r</sup> Silhon du succès de la petite affaire, que s'il m'avoit fait tout d'or, veu qu'en effet je voy bien qu'elle ne luy a pas moins donné de peine que la plus grande affaire du monde. Quoyque je l'aye remercié d'avance, il y a plus de trois mois, je ne laisseray pas de luy en escrire encore, et enverray ma lettre au petit amy. Mais, Monsieur, voicy encore un endroit fâcheux et un de ces articles amers ainsy que vous les appelez. Puis-je lire ces termes

<sup>1</sup> Voici.

<sup>2</sup> Cicéron (Marcus Tullius).

<sup>3</sup> Voir ces pièces à la page 39 de la se-

conde partie du tome II des *OEuvres complètes*, *Celadon desperatus*. et *Euridice relata Celadoni desperato*.

douteux de la fin de vostre lettre, *s'il ne vous estoit pas aussy commode que je le croy de recevoir ces 357 livres de Mr Gombault, et cetera*, sans m'escrier quel tort est-ce faire à la noblesse de mon amitié? Mon très cher me traitera-t-il tousjours en marault ou pour le moins en marchant? Vous devez agir plus absolument en telles rencontres, et, puisque vous ne l'avez pas fait, me faisant mesme faveur, il suffit maintenant que vous mandiez à Mr Gombault qu'il me garde la somme dont est question jusqu'à ce qu'il se présente commodité pour me la faire tenir à Angoulesme, où, si je ne suis, ma sœur la recevra en mon absence, après plein pouvoir et ample procuration que je luy ay laissée en partant.

Je cours la poste il y a une heure et suis si las que je n'en puis plus. Combien de solécismes, barbarismes, incongruités, me seront eschappées dans cette furieuse précipitation! Et combien faudroit-il d'épigrammes pour les expier! Si faut-il encore que je vous die (puisqu'il m'en souvient) que l'épithète d'*infortuné* doit estre mon épithète PERPÉTUEL, et que celui de *viste de pié* n'appartient point si légitimement à Achille. Prenez garde néanmoins, Monsieur, si cet *infortuné* est bien en sa place dans le sonnet, estant si près du throsne d'or et de l'empire que vous me donnez, qui sont les deux plus grandes fortunes que la plus haute ambition scauroit concevoir. Il faut aller jusqu'au cinquiesme vers pour s'esclaircir de la doute que les quatre premiers ont donnée, et, sauf vostre meilleur advis, ne seroit-il point à propos de changer ce premier demy vers, pour la plus grande perfection de l'ouvrage, qui en conscience est un chef-d'œuvre? Je suis plus qu'homme du monde, Monsieur, vostre, etc.

J'ai respondu, il y a quinze jours, aux aultres articles de vostre lettre, bien que je ne l'aye receue qu'aujourd'huy, et vous avez ven ce que je vous ay mandé du paquet des originaux, et de la promesse que Mr de Campagnol m'a faite de le vous mettre luy-mesme entre les mains. Je connois par les lettres que m'escri ma sœur que cette despesche *faite il y a quinze jours* n'arrive qu'aujourd'huy à Paris, parce qu'elle fut

envoyée trop tard au courrier. Elle estoit pleine de beaucoup de choses dont j'ay perdu tout à fait le souvenir, et, si par malheur elle ne vous avoit pas été rendue, je vous prie de l'envoyer demander à Madame Barbot à l'enseigne du S<sup>t</sup>-Esprit, rue des Maturins. Mon neveu l'a adressée à cette femme et recommandée *ardentissimis verbis*. Il y avoit dans le paquet une lettre pour M. de Boisrobert.

J'ay eu des nouvelles du Président par un homme exprès qu'il m'a envoyé le jour mesme, je pense, que je m'en plaignoïs à vous.

## LXXVII.

Du 30 janvier 1645.

Monsieur, Vous me guerissez en me plaignant : vos bontés sont les remèdes de mes maux, et, sans entrer dans l'hipothèse de la chose, je pardonne journellement au genre humain; je luy ay mesme quelque obligation, puisque sa dureté me fait esprouver vostre tendresse. Vous me donnez tant de sujet de me louer de vous, que je ne me veux jamais plaindre de personne; et me tenant lieu, comme vous faites, de toutes choses, je compte pour rien toutes les pertes après lesquelles vous ne laissez pas de me demeurer. Si je vous possède, je suis riche; après cela il n'est plus en la puissance de ma mauvaise fortune ny de mon mauvais mesnage de m'appauvrir quoyque vous puissiez dire ou penser, Monsieur, de la conduite d'un homme qui fait gayement des présens de vingt cinq mille escus, et qui a toutes les peines du monde à tirer quinze cens livres de sa pension. Cette enigme finira là, s'il vous plaist, *nec ero ambitiosus in malis quæ per te haud amplius mala sunt*.

Je vous escrivis un livre il y a quinze jours; ma sœur me mande qu'elle adressa mon paquet à Rocolet; mais, puisque la voye du sieur Barbot est assurée, je m'en serviray désormais, comme je fais aujourd'huy, et il suffira qu'un de vos gens porte vos responses à la poste, le mercredy ou le dimanche après disné, parce que ledit Barbot n'aura plus d'affaire à Angoulesme, lorsque mon neveu n'y sera plus; quand il n'y auroit qu'un billet à m'envoyer, il faut toujours faire une couver-

ture et l'adresse ordinaire à *Madame de Campagnole à Angoulesme, et hoc ad majorem cautelam*, afin que les importuns ne puissent sçavoir que nostre commerce continue. En vérité vostre Comète vaut un soleil, et je ne vis jamais rien de mieux conceu, de mieux poursuivi, de mieux achevé. Le Prométhée est pourtant incomparable, et je vous confirme icy de sens froid tout ce que je vous en ay dit dans la plus chaude esmotion de ma joye. Je vous rends encore de seconds très humbles remerciemens, et vous prie de croire que j'en fais ma plus haute vanité, *cum a te sic amari, etiam parvum meritum, magna virtus sit*. Je ne pensois pas avoir escrit une si belle lettre à Monsieur l'abbé : mais la mauvaise lettre que c'est si elle l'oblige à une réplique ! Au pis aller je suis hors du monde, et il n'y a plus de Bellerophon ni d'Astolphe pour y porter les paquets de M<sup>r</sup> de Boiss[obert].

Je vous envoye une copie de mon Céladon pour nostre magnanime *Montosides*, et je vous prie aussy de luy faire voir ma paraphrase du passage de Tacite. Que je sçache, s'il vous plaist, de quelle sorte la Cour le traite, et s'il y a quelque justice pour son extraordinaire vertu, pour ses grands services, pour ses pertes qui ne sont pas petites au jugement de tout autre que de luy.

J'attends icy mon neveu dans deux ou trois jours, par lequel je vous escriray et vous enverray les originaux des lettres. Je vous manderay à quel messenger je désire que les autres soient confiées ; et il fault que je les aye, mon cher Monsieur, et que j'en face part au public, quand ce ne seroit que pour luy faire voir l'estime que nous faisons de nos braves.

Si vous avez reveu la Harangue della Casa, obligez-moy de l'envoyer de ma part à M<sup>r</sup> Costar, qui m'en fera faire une copie par son excellent Tyron<sup>1</sup>.

J'ay receu *le menteur*, qui m'a plu extrêmement<sup>2</sup>, et je vous prie,

<sup>1</sup> Le *Tyron* de Costar était un certain Pauquet dont il sera parlé plus loin.

<sup>2</sup> La comédie du *Menteur*, représentée pour la première fois en 1642. ne fut pu-

blée qu'en 1644 (Paris, chez A. de Som-maville, in-4°). *L'Achévé d'imprimer* est du dernier octobre.

si M<sup>r</sup> Corneille vous va voir, de le bien remercier de ce plaisir extreme qu'il m'a donné.

M<sup>r</sup> de Saumaise m'a escrit la plus obligeante lettre du monde, mais il ne me mande point qu'il parte de Leyden. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

## LXXVIII.

Du 6 février 1645.

Monsieur, Vous estes mon public, vous estes mon monde, et, pourveu que je vous plaise, il m'importe peu de desplaire à l'autre monde, qui n'est pas le mien :

Hle vel heroum censor, nec regibus æquus  
Sceptiferis, Populus me sibilat, at mihi plaude<sup>1</sup>.  
Hoc satis est, Capelane, mihi, sed et hactenus ista,  
Plusque satis.

Si ce n'est, Monsieur, qu'il vous fault dire un mot de l'historien Plassac<sup>2</sup>. Il fait le Tacite en cette occasion et ne débite pas sa science, ny la

<sup>1</sup> . . . Populus me sibilat; at mihi plaudo.

HORAT. *Satirar.* hb. II, v. 67.

<sup>2</sup> Antoine Gombaud Plassac, chevalier de Meré, trop souvent confondu (notamment dans le *Dictionnaire de Moréri* et la *Nouvelle biographie générale*) avec Georges de Brossin, chevalier, puis marquis de Meré. Voir sur lui une bonne et piquante note de M. P. Paris (*Historiettes*, t. IV, p. 115). Seulement le savant éditeur, tout en relevant l'erreur de ceux qui ont pris Georges de Brossin pour Gombaud de Plassac, en a commis une autre en attribuant au chanoine Joly «une notice «bien faite des ouvrages du chevalier de «Meré.» Cette notice (*Éloge historique et critique de M. le chevalier de Meré*) est de Michault, de Dijon. L'abbé Joly s'est contenté d'y ajouter quelques notes (*Éloges de*

*quelques auteurs françois*, 1742, in-8°). Sur les deux Meré je renverrai encore à une note de la dernière édition de *Port-Royal* (t. III, p. 611-61), note où sont cités l'annotateur des *Mémoires du Père Rapin* (M. L. Aubineau), Ménage, Vigneul-Marville, Mathieu Marais, Sorel, et M. Sainte-Beuve lui-même, auteur du *Chevalier de Meré* ou de *l'Honnête homme au XVII<sup>e</sup> siècle*, dans le tome III des *Portraits littéraires*. Indiquons de plus une note de M. D. L. Gilbert (p. 395 du tome I des *Œuvres de LA ROCHEFOUCAULD*, 1868), et surtout le curieux opuscule publié par M. le comte de Brémond d'Ars (*Le chevalier de Meré, son véritable nom patronymique, sa famille, etc.*, in-8°, Niort, 1869). Balzac a écrit à M. de Plassac-Meré, le 1<sup>er</sup> janvier 1644 (p. 513).

vérité que je luy ay dite, mais ses divinations et les choses qu'il a imaginées. Je vous ay parlé comme à moy-mesme, et en effet il y a quelque blessure dans le cœur; mais toutes les apparences sont sauvées, et je ne me suis jamais plaint à personne. Je viens de trouver le sonnet encor plus beau que je ne fis la dernière fois que je le leus, et bény soit le chien de mal, je voulois dire le vautour, qui vous a fait faire quatorze si excellens vers! L'objection de l'épithète (au lieu où il est) a du fondement, si je ne me trompe; mais, si vous prenez la peine de le changer, j'aymerois beaucoup mieux un épithète d'amour que d'estime. Les poètes latins traitent si bien et si amoureusement les personnes qui leur sont chères: leur *animæ dimidium meæ*<sup>1</sup>, leur *vita mihi charior illa, cæteraque de genere hoc*, me plaisent extrêmement, et ne sçauroit-on se servir de *mon autre ame Balzac* ou de quelque chose qui fut mieux, mais qui fust semblable? Je m'en rapporte à vostre souveraine judicatrice, et attens pour cet effet une seconde copie de l'incomparable Prométhée, que je vous demande encore de vostre main. *Æqualis astris gradior*, et ce qui s'en suit. [Je me resjouis] de ce que mon Céladon est à vostre goust, et certes vous m'en dittes des choses qui sont parfaitement belles et plus belles cent fois qu'Euridice, devant mesme qu'elle fut tondue<sup>2</sup>. L'excellente chose que c'eust esté et le beau miracle de mes vers, s'ils luy eussent fait deschirer son voile et rompre la grille, pour se venir jetter comme vous dites, entre les bras de son serviteur. Mais le lambeau est tout de bon admirable. Est-il possible, Monsieur, et ma politique de village est-elle digne de ce grand éloge? Je me mets bien à cette heure au-dessus des astres auprès desquels je me contentois de me tenir pour la gloire que vous aviez donnée à Céladon, *quem jam le auctore non mediocriter, et cætera*.

J'ay receu le beau présent de Monsieur d'Andilly, et luy en suis infiniment obligé, *quod velim, meo nomine carissimo capiti significes*.

le 1<sup>er</sup> octobre 1639 (p. 623), le 3 décembre 1642 (p. 624); à M. le chevalier de Meré, le 4 octobre 1646 (p. 529), le 24 août 1646 (p. 702), etc.

<sup>1</sup> HORATIUS, *Carminum* lib. I. *Carmen* III, v. 8.

<sup>2</sup> La religieuse dont il a été question dans les précédentes lettres.

L'apologie pour Monsieur Arnault n'est-elle pas de Mr Le Maistre<sup>1</sup>? et l'apologie pour Jansénius n'est-elle pas de Mr Arnault<sup>2</sup>? Ça esté mon opinion en les lisant toutes deux, et vous m'esclaircirez s'il vous plaist de la vérité. Quoy qu'il se peut faire que leur S<sup>t</sup> Paul soit orthodoxissime, difficilement, à mon avis, eschapera-t-il à la censure de là les Mons, ny peut estre à celle de Sorbonne. Je voudrois qu'ils n'eussent pas porté si avant cette dernière matière, et voudrois bien avec plus de passion que cette guerre finit, affin que nous vissions cet homme admirable (je veux dire Mr Arnault) rendre ses oracles sur d'autres sujets et traiter les autres belles parties de la théologie, dans lesquelles il seroit sans doute, ainsy que parlent les Grecs, un Aigle dans les nues<sup>3</sup>.

Je commenceray demain à lire les vers, par lesquels j'eusse commencé ma lecture, comme vous pouvez penser, s'ils m'eussent esté nouveaux. Je les veux considérer avec soin et nous pourrons bien en examiner ou en commenter quelques stances dans [quelques] chapitres.

Sçavés-vous bien que le philosophe sceptique<sup>4</sup> m'a aussy envoyé un livre nouveau dans lequel il allègue Mademoiselle de Gournay, et peut estre pour vous faire dépit<sup>5</sup>. Sans mentir ce philosophe est un grand fanfaron de philosophie, et a beaucoup plus de présomption au

<sup>1</sup> L'Apologie pour M. Arnault contre un libelle publié par les Jésuites, intitulé: Remarques judicieuses sur le livre de la Fréquente communion, parut en 1644, in-4°, sans nom de ville. On l'attribue à Hermant. Mais indépendamment de cette réfutation du livre de l'abbé Renard, on publia en cette même année (in-4°), une Réponse au livre de M. l'évêque de Lavaur, intitulé: Examen et jugement du livre de la Fréquente communion, réponse que l'on donne soit à Le Maistre, soit à de La Barre.

<sup>2</sup> La première Apologie de Jansénius par Arnault parut en juin 1644; la seconde en avril 1645. Ces deux pièces ont été réimprimées

dans les tomes XVI et XVII des *OEuvres complètes* du grand docteur (in-4°, Lausanne).

<sup>3</sup> Balzac a rappelé que la même métaphore a été employée par Juste Lipse en l'honneur de Joseph Scaliger, «l'illuminé Scaliger, celui que Lipse appelloit un aigle dans les nuées, et un diable d'homme.» (*Dissertations politiques*, VIII, p. 485 du tome II des *OEuvres complètes*.)

<sup>4</sup> La Mothe-le-Vayer.

<sup>5</sup> Ce devait être dans les *Opuscules*, ou *Petits traités*, dont la première partie avait paru en 1643, et dont la seconde et la troisième parurent en 1644, in-4°.

fond de l'ame, qu'en apparence et sur le visage il ne veut quelquefois tesmoigner d'humilité. Je sçay très certainement qu'il ne changeroit point son style pour le mien, et le throsne d'or dont il vous a pleu me faire présent sera un nouveau sujet de haine et d'indignation pour luy contre Vostre Seigneurie Illustrissime.

Je ne sçay si le secrétariat de l'Ambassade me doit affliger ou resjouir<sup>1</sup>; mais je sçay que vous estes capable des plus grandes choses, et que *non tantum par negotiis, sed supra es, ut mortales loquebantur Tiberianis temporibus*. Je suis en impatience de sçavoir le reste de la nouvelle dont vostre lettre ne m'apprend que le commencement, et vous conjure de m'en escrire au long par le premier ordinaire.

Il y a plus de dix jours que le paquet des originaux est fait, mais l'indisposition de mon neveu a retardé son voyage, et il ne peut encore partir de sept ou huit jours. Obligez-moy cependant de mettre par ordre toutes les lettres que vous me devez envoyer, afin de les mettre entre les mains de mondit neveu, lorsqu'il vous rendra les aultres. Il aura soin de me faire tenir le paquet très seurement, que je voudrois bien vous prier de vouloir grossir de quelques livres italiens, politiques et autres, dont je vous rendrois très fidèle compte. Vous m'obligerez aussy extremement de mettre avec les lettres *ad Atticum* quelques copies d'autres lettres qu'autrefois je vous ay envoyées, par exemple à Madame de Villesavin<sup>2</sup>, à Madame des Loges, *et cæc.*, après lesquelles je cours à présent, sans en pouvoir attraper que quelques périodes estropiées.

<sup>1</sup> Il avait déjà été question, en 1643, de Chapelain, comme secrétaire des plénipotentiaires de Munster. (Voir Tallemant, t. III, p. 271.) Chapelain n'alla pas plus à Munster qu'il n'était allé à Rome, lors de l'ambassade du comte de Noailles.

<sup>2</sup> Tallemant (t. I, p. 331) parle de cette dame comme d'une grande complimenteuse, vulgairement appelée *la servante très-humble du genre humain*. M. P. Paris (*ibid.*, p. 340) dit que c'était sans doute

la femme de Jean Phelippeaux, seigneur de Villesavin, secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis. M<sup>me</sup> de Motteville (*Mémoires*, t. I, p. 248) l'appelle Madame de Vellesevin. M. P. Paris cite deux lettres écrites par Balzac, en 1640, à Madame de Villesavin (Isabelle Blondeaux). A mon tour, je citerai une lettre de Godeau à cette dame sur les devoirs des évêques (p. 186 du Recueil de 1713, Paris. in-8°).

M<sup>r</sup> le Chantre ne se doit point presser pour l'argent que je dois recevoir de luy, et, s'il ne trouve la commodité d'un amy pour le faire tenir à Angoulesme, mandez-luy de le donner à M<sup>r</sup> Dargence de Forgues, qui fera un voyage à Xaintes dans quelques mois. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Je vous escravis, il y a huit jours, par la voye de Madame Barbot, et vous envoyay un gros paquet pour M<sup>r</sup> Costar. Je m'assure, Monsieur, que vous m'avez fait la faveur de le luy faire rendre seurement. Je vous demende la continuation de vos bons offices auprès de nostre Marquis Spartiate, ou Romain du siècle de Scipion.

Mille baisemains aussy, s'il vous plaist, à nostre très cher, très docte et très éloquent M<sup>r</sup> Ménage.

Son amy <sup>1</sup> a-t-il presché cet Avent et ne verray-je jamais rien de sa façon? Je dors en achevant cette belle ligne d'Apelles.

## LXXIX.

Du 20 febvrier 1645.

Monsieur, Je vous escriis d'Angoulesme, où m'a fait venir la nouvelle que j'avois eue de l'indisposition de mon père. Graces à Dieu je l'ay trouvé en meilleur estat que je ne pensois, après une secousse très rude et très violente, qui eust pu porter par terre un corps de vingt cinq ans, et n'a fait que purger une vieillesse de quatre vingt douze.

Je ne suis arrivé que d'hier au soir et médite desjà mon retour, pour aller jouir, dans deux ou trois jours, de la bienheureuse oysiveté que j'ay laissé dans mon Utopie. Je croyois que le dernier courier me devoit apporter de vos nouvelles, mais depuis celle du secrétariat de l'Ambassade, c'est-à-dire depuis quinze jours, je n'ay rien receu de vous, et j'attens impatiemment la réussite de cette affaire, que j'espère et que je crains tout ensemble.

<sup>1</sup> Jean-François-Paul de Gondi, le futur cardinal de Retz.

Sçavés-vous bien, Monsieur, que le bon comte de Cremail s'est imaginé qu'il falloit que je fusse instituteur du Roy par escrit et que je fisse un livre admirable sur ce beau sujet? Pour cet effet il a voulu me fournir de matériaux et m'a envoyé presque tous ses lieux communs, soubz le nom de *Mémoires* et de *Recueils*. Un autre que moy les appelleroit procès-verbaux, et très longues et très ennuyeuses escriptions. Je me serois aussy moqué de tout autre que de luy qui m'eust présenté telles paperaces; mais le présent a esté fait avec tant d'affection, voire tant de zèle et tant de respect, que je n'ay pas cru devoir sortir de cette affaire par une incivilité. J'ay donc fait à nostre commun correspondant la response que vous trouverez cy enclose<sup>1</sup> pour me desfaire de ses honnestes et obligeantes importunités; honnestes certes et obligeantes à si haut point, que, s'il estoit besoin, je vous ferois voir une de ses lettres dans laquelle non seulement il me souhaite crosses et mitres, mais de plus me juge digne d'un chapeau rouge. *Tanta est Monluciana erga Balzaciū proclivitas!*

Mandez-moy, mon cher Monsieur, quelques nouvelles choisies du monde poli, des Jésuittes et des Jansénistes; de nos éloquens et doctes amys; mais que je sçache particulièrement :

Ut Sophiam, Musasque superbam ducit in aulam  
 Silo<sup>2</sup> meus, veterumne memor Romanus amorum,  
 Cum Flacco sese oblectat, nostroque Marone<sup>3</sup>?  
 Mene etiam doctis adhibet post seria ludis,  
 Balzaciosque jocos et amica volumina quærit,  
 Ut mens læta parum ac rerum sub mole laborans  
 Se sibi restituat fessam, dulcique quiete  
 Interdum pascatur et horas captet amœnas.

En effet, autrefois il a pris goust à mes vers, jusqu'à en apprendre quelques uns par cœur, et maintenant le souvenir d'une si chère fa-

<sup>1</sup> On ne trouve aucune lettre de Balzac au comte de Cremail dans l'in-folio de 1665. Seulement Balzac parle de ce petit-fils de Monluc dans une lettre à M. de La Chétardie, du 6 mars 1645 (p. 579).

<sup>2</sup> Jean de Silhon.

<sup>3</sup> Horace (*Quintus Horatius Flaccus*) et Virgile (*Publius Virgilius Maro*).

veur, contre la saison de la desbauche, où nous entrons, *me quidvis audere jubet*. Je vous supplie donc de luy envoyer de ma part les derniers esclôs; lesquels, tant je sçay bien prendre mon temps, se présenteront devant luy justement le jour de caresme prenant :

Bacchanalibus, optimo dierum<sup>1</sup>.

J'escrirois à cet excellent amy, si je n'avois peur de luy faire peine et d'embarrasser de nouveau sa civilité. Dites-luy, s'il vous plaist, Monsieur, que je suis trop et trop assuré de la constance de son amitié, mais que, pour bonnes considérations, je ne veux de ses lettres que l'année prochaine. Je luy demande cependant sa protection (en cas de besoin) pour nostre cher M<sup>r</sup> de Bonair, *quem illi tu et ego de meliore nota commendamus*.

Je croy que Campagnole partira d'icy dans quatre ou cinq jours. Il vous portera les originaux empaquetés il y a plus d'un mois avec la Vie de fra Paolo, et le discours de M<sup>r</sup> Rigault *De Vultu Christi*. Je vous prie de le mettre entre les mains de M<sup>r</sup> Costar, après que vous l'aurez leu. Je n'eus jamais tant d'impatience de sçavoir de vos nouvelles. Je suis aujourd'huy, *si possibile est*, encore plus passionément que je n'estois hier, Monsieur, vostre, etc.

C'est vostre incomparable sonnet sur la mort du duc de Weimar qui est le père de mon épigramme, et c'est bien un de mes plus chers et plus favoris épigrammes<sup>2</sup>.

La dame de La Chétardie est une parente que j'ay femme de celuy

Saturnalibus, optimo dierum.

CATULLE, *Carmen* XV, v. 15.

<sup>2</sup> C'est la petite pièce de la page 19 de la seconde partie du tome II des *Oeuvres complètes* : *De invictissimo heroe, Bernardo Weimario, post victorias morbo extincto*. On a vu que Balzac employait dans d'autres lettres et notamment dans la première, le

mot épigramme au féminin. Cela ne doit pas nous surprendre, puisqu'il a dit (cité par le *Dictionnaire de Trévoux*) : « Pour une épigramme de haut goust, combien y en a-t-il d'insipides et de froids ? Car je vous apprendis qu'épigramme est mâle et femelle. »

à qui j'escris, qui me régale de certains fromages gras qui ne sont guères moins bons que ceux de Siene<sup>1</sup>.

## LXXX.

Du dernier février 1645.

Monsieur, Il se peut faire que l'employ qu'on vous a donné ne sera qu'un degré pour monter plus haut, et qu'ayant esté connu en cette occasion, on voudra se servir en plusieurs autres d'un homme de si grand service que vous estes. Il se peut faire que de secrétaire de l'Ambassade vous deviendrez négociateur en chef et qu'enfin vous aurez la fortune, comme vous avez le mérite, de M<sup>r</sup> d'Ossat<sup>2</sup>. Tout cela se peut et se doit, Monsieur, mais je ne laisse pas d'entrer dans les justes sentimens de vos deux dernières lettres, et de croire que vous laissez beaucoup plus de biens dans vostre cabinet de Paris qu'il n'y en a dans ceux de tous les Rois de la terre, pour vous pouvoir désintéresser. La belle chose que ce repos, que cette liberté, que cette indépendance philosophique! Les grandes richesses que cette pure et entière possession de soy mesme; que cette douce et paisible jouissance de ses pensées! L'heureuse vie que la vie contemplative, et qu'elle approche de celle des Dieux, *quorum vivere est cogitare*<sup>3</sup>. Il y auroit là dessus de quoy faire un livre et je vous avoue que [j'espérais que vous]

<sup>1</sup> Balzac appelle M. de La Chétardie «Monsieur mon cousin» dans une lettre déjà citée du 6 mars 1645 (p. 579). Dans une lettre à M<sup>me</sup> de La Chétardie, du 14 septembre 1639 (p. 660), il remerciait ainsi sa *chère cousine* des délicieux fromages qu'elle lui avait envoyés: «Ce n'est pas simplement de la crème assaisonnée, c'est une quintessence jusques icy inconnue, c'est je ne sçay quoy de merveilleux.»

<sup>2</sup> Balzac a beaucoup loué en peu de mots le cardinal d'Ossat dans une lettre non datée, mais de l'année 1638, que l'on trou-

vera à la page 462 du tome I des *Oeuvres complètes*. Déjà, le 1<sup>er</sup> août 1636, Balzac écrivait à Chapelain (p. 723): «Je sçay que le secrétariat de l'ambassade de Rome a esté le premier degré de la fortune du cardinal d'Ossat. . . »

<sup>3</sup> Montaigne (*Essais*, t. III, ch. III) et Charron (*De la sagesse*, liv. I, ch. 1) ont employé cette citation, qui est prise de Cicéron (*Tuscul. quest.* lib. V, cap. xxxviii): «Loquor enim de docto homine, et erudito, cui vivere est cogitare.»

m'auriez envoyé la substance de ce livre dans vos très sages et très éloquents lettres. Mais tout bien considéré, Monsieur, et après avoir promené longtemps mon esprit par tous les raisonnemens et toutes les reflexions de vos lettres, je me fixe sur leurs dernières parolles, et conclus avec vous qu'il faut respecter la Providence, qu'il faut suivre Dieu et obéir au destin :

Duc me parens , celsique dominator poli  
 Quocumque placuit; nulla parendi mora est,  
 Adsum impiger; fac nolle, comitabor gemens,  
 Ducunt volentem fata, nolentem trahunt,  
 Malusque patiar quod pati licuit bono.

Ces vers sont originaires de Grèce<sup>1</sup> et ont esté faits latins par le plus sage homme de son temps<sup>2</sup>. Il ne tiendra qu'à vous que le plus sage du nostre ne les face venir en nostre langue; et il me semble certes qu'ils méritent bien que vous preniez cette peine pour l'amour d'eux, et pour la commune consolation des pauvres mortels. Au reste, Monsieur, je ne parle point icy de mon interest particulier. Dieu sçait si il souffre et si j'apprehende; s'il me passe d'estranges fantaisies dans la teste; si je n'ay pas souvent de violentes envies de vous suivre *incognito* en Alle-

<sup>1</sup> Ces vers sont du stoïcien Cléanthe, et ils nous ont été conservés par Stobée (*Éclogues*).

<sup>2</sup> Sénèque (lettre cvii) a traduit les «vers éloquents» de Cléanthe, après avoir rappelé que ces mêmes vers avaient été déjà traduits par Cicéron. Je n'ai pas retrouvé cette traduction dans les œuvres de Cicéron, qui, du reste, discute très-souvent (*De natura deorum*) les opinions du disciple et successeur de Zénon de Cittium. Un ingénieux critique, M. Édouard Fournier (*L'Esprit des autres*, 4<sup>e</sup> édition, 1861, p. 156) a cité plusieurs imitations du *Ducunt volentem fata*, notamment celle de Montaigne (*Essais*, liv. II, chap. xxxvii) : «Il meine ceulx qui

«suyvent; ceulx qui ne le suyvent pas, il les «entraîne,» et celle d'Amyot (*Vie de Camille*) : «Le destin mène celui qui le suit, «et tire celui qui recule.» Ajoutons à ces citations la traduction donnée par Rabelais : «Les destinées meinent cellui qui consent, «tirent cellui qui refuse.» M. Fournier a rapproché de l'énergique vers de Sénèque la belle phrase de Balzac (*Socrate chrestien*) : «Dieu est le poète, les hommes ne sont que «les acteurs; ces grandes pièces qui se «jouent sur la terre ont été composées dans «le ciel,» et le célèbre mot de Fénelon (*Sermon pour la fête de l'Épiphanie*, 1685) : «L'homme s'agite, mais Dieu le mène.»

magne et de courir après ma bonne fortune qui s'en va; mais le destin m'arreste comme il vous emporte; outre que, quand je serois assez courageux et assez fort pour surmonter le destin, vous seriez assez cruel pour vous opposer à ma force et à mon courage, et pour vous refuser le congé que je vous demenderois. *Superanda omnis fortuna ferendo est.*

Je croy aussy bien que vous que l'examen des stances chrestiennes ne plairoit pas au poète qui les a faites. Nous en parlerons une aultre fois. On me presse de finir plus tost que je ne l'avois résolu, et de vous dire que je suis et seray tousjours sans réserve, Monsieur, vostre, etc.

Je vous escravis, il y a huit jours, par la mesme voye de la mesme Madame Barbot.

## LXXXI.

Du 7 mars 1645.

Monsieur, Ce n'est pas pour vous faire valoir mon affection que je vous mande mes inquiétudes; mais il est certain que depuis un mois j'ay bien Münster dans la fantaisie. Vous estes aujourd'huy la matière de mes vœux, et quelquefois aussy de mes plaintes, et encore ce matin je me suis escrié en me resveillant :

Alpinas, ah! dure. nives et frigora Rheni  
Me sine.

Je ne manqueray pas d'escrire à M<sup>r</sup> d'Avaux quand il sera temps, et pour cela il faudra prier mon bon ange de m'inspirer quelque belle et nouvelle manière de compliment :

Auribus ignotum Graiis cœloque latino  
Pro te aliquid dixisse velim.

J'attends la divine Eclogue que vous me promettez par vostre der-

nière lettre, et suis bien glorieux d'avoir reçu des recommandations de tout le cœur du père Strada<sup>1</sup>, dans la lettre que le père Hercule m'a écrite. Cettui-cy sera-t-il encore longtemps à Rome, et où ma réponse le pourra-t-elle trouver? Je ne sçay si M<sup>r</sup> l'Huillier en a fait tenir une à M<sup>r</sup> Rigault, que je luy envoiay, il y a desjà plus de deux mois, et dont je n'ay eu aucunes nouvelles. M<sup>r</sup> de Campagnol<sup>2</sup> vous porte ce que vous avez appelé vostre trésor, et je vous supplie, Monsieur, de luy donner quatre vingt onze pistoles de l'argent que vous avez à moy pour pareille somme que j'ay reçue de luy icy. Je vous ay écrit par les deux derniers ordinaires et suis pressé de finir. Aymez tousjours. s'il vous plaist, Monsieur, vostre, etc.

M<sup>r</sup> de Campagnol me fera tenir seurement tout ce que vous luy donnerez pour m'envoyer. Mais avec les papiers ne m'envoyez-vous point le *Virgile* d'Annibal Caro?

## LXXXII.

Du 13 mars 1645.

Monsieur, Il y a longtemps que je suis de retour en mon isle, après avoir laissé le Patriarche<sup>3</sup> en bonne santé. Je vous puis assurer que ce Patriarche vous honnore beaucoup plus qu'Abraham n'honora autrefois Melchisedec, et qu'il sera ravi de sçavoir que vous prétendez de recevoir de ses lettres qui soient datées de son second siècle. Les vostres du de ce mois me donnent un peu de consolation. J'y ay trouvé quelque petit rayon d'espérance, fondé sur quelque petit mot,

<sup>1</sup> Famiano Strada, qui allait mourir peu de temps après (6 septembre 1649), avec la réputation d'un homme de grande valeur et de grand savoir. Son ouvrage : *De bello belgico Decades II*, dont le premier volume avait paru à Rome en 1632, in-folio, a été mentionné dans une précédente lettre (du 31 octobre 1644). Le second volume fut

publié en 1647. La traduction française, par Du Ryer, parut en 1649 (Paris, 2 vol. in-fol.).

<sup>2</sup> Le copiste écrit tantôt *Campagnol*, tantôt *Campagnole*. La véritable orthographe, d'après les papiers de famille, serait *Campagnolles*.

<sup>3</sup> Guez le père.

interprété à ma mode, et le cœur me dit qu'il se pourra faire que vous n'irez pas en Allemagne :

Dî justas audite preces, carunique sodalem  
 Reddite mî ! Duret potius per sæcula bellum  
 Et nunquam pax alma veni !

Quelque légère que soit l'indisposition de nostre amy le Politique<sup>1</sup>, je ne laisse pas d'en estre en peine, et l'amitié, comme vous sçavez, est trop ingénieuse à tourmenter l'esprit de celui qui aime. Je ne m'estonne point qu'il vous ait parlé avec desgoust de sa condition présente, et ce n'est pas pour manquer de fortune que je me plains souvent de la mienne. Je la préférerois au chapeau et à la faveur de Jules<sup>2</sup>, voire aux trois couronnes et à la toute puissance de Pamphile<sup>3</sup>, si j'avois la santé et le tempérament sanguin de tel de mes voisins, qui ne sçait pas faire de si belles lettres que moy. Je suis bien aise que celle qui parle du Comte de Cremail soit à vostre gré : en voicy deux autres faites depuis, qui peut estre vous agréront davantage, et dont je ne pense pas qu'il soit besoin de vous faire l'argument. Il faut seulement que je rechante ma vieille chanson et que je maudisse de nouveau le misérable mestier de faiseur de lettres, puisqu'il n'y a point moyen que je m'en desface, ma mauvaise honte et ma niaise civilité ayant plus de pouvoir sur moy que toute la religion de mes vœux et de mes sermens. Je sue sang et eau à faire ces sortes d'escritures et j'accouche autant de fois que j'escris des lettres aux Grands et aux Grandes. Pour le moins, Monsieur, puisqu'elles me coustent tant ces belles lettres, faites les valoir beaucoup par vostre estime, quand en effet elles vaudroient peu, et que vous devriez duper le monde pour l'amour de moy. Dans quelques jours j'en enverray le premier livre à Rocolet avec le tiltre de *Lettres choisies*, donné ou par mes amys ou par mon libraire, *nam a me absit tanta pompa verborum*, quoy que j'aye l'exemple de Putean<sup>4</sup>, successeur de Lipse; duquel on m'a fait voir

<sup>1</sup> Jean de Silhon.

<sup>2</sup> Le cardinal Mazarin.

<sup>3</sup> Le pape Innocent X (Jean-Baptiste

Panfili), élu le 15 septembre 1644, à l'âge de soixante et douze ans.

<sup>4</sup> Henri du Puy (Ericius Puteanus), né

nouvellement un volume d'Épîtres dédié par luy mesme au Président Rose, *cum hoc titulo, Eriçi Puteani Epistolarum selectarum apparatus*<sup>1</sup>.

Ne vous souvenez-vous plus du sonnet de Prometée, et ne voulez-vous point que j'en aye une seconde copie, escrite de vostre main? *Si recte calculum pono*, M<sup>r</sup> de Campagnol arrive demain à Paris, vous porte le lendemain le gros paquet, et le jour mesme reçoit de vous celuy que vous me devez envoyer. *Dove si trova* le seigneur L'Huilier, et est-il Français ou Austrasien? Mandez-moy aussy quelque chose, s'il vous plaist, de nostre cher M<sup>r</sup> de Saumaise, et de ses deux mille escus de pension. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Je vous envoie une copie de la grande lettre escrite à M<sup>r</sup> Costar, changée en quelques endroits et telle que je désire qu'on la voye.

## LXXXIII.

Du 20 mars 1645.

Monsieur, Vostre voyage d'Allemagne embarasse mon pauvre esprit de telle façon, que, si quelque bon ange n'a pitié de luy, j'ay peur de le perdre dans ce labyrinthe. Jamais homme ne fut plus sçavant dans ses affaires, ny n'en parla mieux que vous. Je vous puis dire néanmoins que j'en ay pensé dès le commencement tout ce que vous m'en avez escrit depuis, et que je n'ay point remercié la fortune du mauvais don qu'elle vous a fait. La mauvaise chose en effet que la servitude, mesme la plus brillante et la mieux dorée, le fascheux honneur et la triste récompense que de la peine pour honneur et pour recompense! Qu'il

à Venloo, dans le duché de Gueldre, le 4 novembre 1574, mort à Louvain le 17 septembre 1646. L'archiduc Albert lui avait donné, dans cette dernière ville, la chaire de Juste Lipse, avec le gouvernement de la citadelle de cette ville et une place de conseiller d'État. (Voir Moréri, Nicéron, Bayle, Paquot, etc.)

<sup>1</sup> Le *Manuel du libraire* indique ainsi ce livre: *Eriçi Puteani Epistolarum selectarum apparatus centuriæ IV* (Amstelodami, 1646, in-12). Balzac ayant vu le volume avant le mois de mars 1645, ou M. Brunet s'est trompé pour le millésime, ou bien il faut admettre une édition antérieure à celle qu'il mentionne.

est dur de faire son noviciat de fortune après quarante cinq ans; et de quitter les Héros de votre poésie, desquels vous faites ce qui vous plaist, pour suivre les Plénipotentiaires de votre Ambassade qui feront de vous ce qui leur plaira! Je n'ay garde de les appeler vos maistres, ce mot me fait trop de mal à la bouche en le prononçant. Mais au moins, Monsieur, ils seront vos supérieurs, et vous serez leur dépendant, sujet à tous leurs caprices et à toutes leurs mauvaises heures. Peut estre mesme qu'ils seront capables de jalousie et qu'ils prendront d'abord contre vous un esprit malin et envieux. Peut estre qu'ils voudront pointiller sur vos despesches et y changer une ligne qui sera très judicieuse, pour y en mettre une autre de leur façon, qui le sera très peu. Et tout cela pour faire les habiles à vos despens, affin d'estendre sur votre esprit leur injuste supériorité, affin d'essayer de gaster par de mauvaises corrections la gloire qui vous sera due d'avoir bien escrit. Ce ne sont que les petits desgousts de Münster, où, sans parler de mille autres fascheuses rencontres, vous serez encore tourmenté par l'espouvantable spectre d'Ogier le Danois<sup>1</sup>, qui vous ensorcellera avec ses yeux tranchans et hagards, si vous ne vous munissez d'excellens préservatifs. Je reviens donc à mes premiers *Que*, et que je vous plains, mon cher Monsieur, et votre admirable ouvrage que vous laisserez imparfait! Que je dis souvent avec douleur :

. . . . .Pendent opera interrupta, minæque  
Librorum ingentes<sup>2</sup>.

Et avec plus de douleur, m'adressant à ceux qui perdent le plus par votre absence :

. . . . .Heu! mihi quantum  
Perdis virgo decus, qualesque, Henrice, triumphos.

<sup>1</sup> Charles Ogier, frère aîné du prieur François Ogier. Charles, qui mourut le 11 août 1654, était secrétaire de Claude de Mesmes, comte d'Avaux, et l'avait accompagné à Munster, comme il l'avait auparavant accompagné en Pologne, en Suède.

en Danemark, d'où son surnom *le Danois*. (Voir, sur François Ogier, Tallemant des Réaux, Moréri, etc.)

<sup>2</sup> . . . . .Pendent opera interrupta, minæque  
Murorum ingentes. . .

(VIRGIL. *Æneid.* lib. IV, v. 88, 89.)

Tu vero infelix, sævoque relicte dolori  
 Quid speras Balzaci? Et quæ tibi vota supersunt  
 Si Capelanus abest longinqui ad flumina Rheni  
 Vestrosque immensus modo dividet orbis amores?

Ces derniers vers, Monsieur, sont enfans de ma douleur et sortent bien plus des blessures de mon ame que de ma verve poétique. Ilz ne laissent pas pourtant de me plaire, tous sanglans qu'ilz sont sortis d'une mère demy-morte, et je vous prie de me les renvoyer avec cette mauvaise lettre, affin qu'ilz facent partie de nos deux volumes *ad Atticum*. Vous recevrez ces deux volumes à Münster, si vous y estes un peu plus d'un an; et ce seront mes volumes bien aymés :

Quisque tuus sese multum jactabit Amyntas.

C'est-à-dire que j'en tireray de la gloire et non pas vous, qui estes un vray moqueur de me mander si souvent que vous me devrez vostre éternité, et que je vous donne ce que je pense plus tost recevoir de vous.

Nempe meis, Capelane, decus, famamque libellis.

Je sçavois la nouvelle du Gouvernement quand j'ay reçu vostre lettre, et vous pouvez croire que je m'en resjouirois extremement, si vous n'alliez point en Allemagne. Mais cette cruelle pensée, ne m'abandonnant jamais, intervient dans tous les sujets de joye qui me peuvent arriver d'ailleurs, et quelque régale, pour user de vos parolles, que vous présentiez à mon esprit, il n'est plus en estat d'user du bien que l'on luy présente. Les plus agréables, les plus douces, les plus délicieuses nouvelles sont corrompues par une si funeste imagination.

Ac mihi concessas superum contingere mensas  
 Plenipotens prohibet furia; et deformis imago  
 Ogerii, tibi quem metuo de more furentem  
 Jactantemque manus ambas, stigioque veneno  
 Plenum intus, stigio. . .

Il ne fault pas pourtant que vostre mauvaise humeur vous empesche de faire vostre devoir, pour le moins mentalement, et de concevoir des vœux pour la prospérité du Marquis de Lacédémone, qui, comme

vous sçavez, estoit mon héros, devant que d'estre nostre Gouverneur<sup>1</sup>. Vous l'assurez bien et ce qui s'ensuit, il ne vous en faut pas dire davantage, *juxta illud : Mitte sapientem et nihil ei dicas*.

Je croy bien que tout le monde ne demeure pas d'accord du mérite des vers Scarroniques<sup>2</sup>, et ce n'est pas aussy mon jugement ce que j'en ay escrit dans ma lettre. M<sup>r</sup> Costar m'avoit prié de donner cette petite consolation au pauvre malade, et je vous avoue que je sçay refuser peu de choses à mes amys. Je ne serois pas néanmoins satisfait d'eux s'ilz souffroient que la lettre s'imprimast au commencement du volume dont vous me parlez ; non pas que j'aye dessein de la supprimer, *non hoc certe merita est*, mais c'est que je ne veux pas passer, s'il leur plaist, pour *Auratus poeta regius*<sup>3</sup>. Affin que tout le monde soit content, elle sera la quinzième ou la seizième de celles que je dois envoyer dans huit ou dix jours à Rocolet, pour commencer son impression, et vous me ferez la faveur d'en advertir M<sup>r</sup> Costar à vostre première veue, ou par un billet, si vous ne pouvez pas vous voir sitost.

J'ay receu la prose de M<sup>r</sup> Rigault et les vers de M<sup>r</sup> de Cerisantes, qui a eu remors en ce dernier poème d'avoir quitté le nom de M<sup>r</sup> son père. Il est donc revenu *Marc Duncan* ; mais l'importance est que son poème est beaucoup plus beau que ses noms. Il m'a plu certes extrêmement et il me semble qu'il va du pair avec ceux de Madelenet. Je ne dis rien du Polonois Casimir<sup>4</sup>, qui est bien eslevé, mais qui se perd bien aussy dans les nues, et qui a tout ensemble beaucoup d'esclat et d'obscurité. Nostre cher M<sup>r</sup> Ferramus pourroit aller au delà de tous ces messieurs les Lyriques, s'il en avoit le loysir, et qu'il n'eust point de meilleures et de plus importantes affaires, mais je m'emporte bien loin, et il est temps de mettre fin à ces longues escritures.

J'attens des nouvelles de Campagnole, et je m'assure que, sur ma

<sup>1</sup> Le marquis de Montausier traita, en 1645, pour deux cent mille livres, du gouvernement de Saintonge et d'Angoumois.

<sup>2</sup> Les vers déjà mentionnés : *De morbo Scarronis ad eruditissimum Costardum*.

<sup>3</sup> Dorat (Jean). Voir la lettre XVIII, du 27 octobre 1643.

<sup>4</sup> Le Jésuite Mathias-Casimir Sarbiewski dont il a été parlé déjà.

lettre, vous luy aurez donné les quatre vingt onze pistoles de mon argent. S'il est encore à Paris, faites luy rendre, je vous prie, ma despesche cy-enclose; s'il en est party, je voudrois bien qu'elle fut donnée en mains propres au *Graveolent*. Je vous escriis cette fois par la voye de Rocolet, et vous pourrez aussy luy envoyer vostre response. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Je vous envoyay, il y a huit jours, copie d'une lettre que j'ay escrite à Mr d'Espéron.

Depuis ma lettre escrite, ma sœur me vient de mander que Campagnole ne partira pas sitost de Paris; c'est pourquoy je luy adresse encore mon paquet, et vous luy donnerez, s'il vous plaist, vos lettres.

J'ay ajousté un distique à l'épigramme du cardinal Mazarin et y ay changé deux vers. Je ne pense pas avoir jamais rien fait de plus romain; et je croy que *tandem aliquando* il en faudra demeurer là, et l'imprimer de cette dernière façon.

J'ay trouvé parmi mes papiers une lettre que j'escrivis, il y a quelques années, à nostre brave Marquis. Je suis après à la mettre en estat d'estre imprimée avec les autres.

## LXXXIV.

Du 3 avril 1645.

Monsieur, Je suis extremement aise, comme vous pouvez penser, de vostre demeure en France, mais je ne loue pas extremement ce que vous avez fait pour n'en point partir. Je vous eusse blasmé d'en faire moins et d'estre malheureux volontairement. Car en effet je ne demeure pas d'accord avec ceux qui appeloient vostre secrétariat bonne fortune, je l'estime la plus mauvaise qui vous pouvoit jamais arriver. Et que vostre philosophie ne se glorifie point tant, s'il vous plaist, d'avoir refusé les misères de la galère et la chaisne d'un forçat. Puisque vous voulez sçavoir de mes nouvelles sur pareille matière, sçachez, Mon-

sieur, que j'ay pu estre en la première place d'un homme que je traite aujourd'hui de Monseigneur, et il n'a tenu qu'à moy que je n'aye esté secrétaire de la feue Reyne Mère, et cela devant que j'eusse vingt cinq ans<sup>1</sup>. Il n'est rien de plus vray que cette histoire, mais je ne l'ay jamais osé publier, de peur de me faire lapider par mes parens et par mes amys; de peur qu'on ne criast après moy, comme après un lasché, un poltron, un déserteur de son propre bien, de son honneur, de celuy de sa famille, etc. *Quod vero me ab hoc negotioso vitæ genere precipue avocavit, quietis studium fuit et amata mihi semper expers publicæ privatæque curæ tranquillitas.* Si on nous avoit offert l'abbaye de Corbie, ou cinquante mille louis de dix livres pièces, et que nous les eussions refusés comme Socrates a refusé les présens de plusieurs Roys de son temps<sup>2</sup>, *tunc certe haberet philosophia nostra quo se jactaret, et hoc vere esset contemnere humana ac supra fortunam assurgere.* Mais de ne trouver pas bon le travail ingrat et commendé par aultruy, de haïr la sujettion et la servitude, d'appréhender une servitude très assurée pour la perte de nostre repos, et très problématique pour l'aggrandissement de nostre fortune, je trouve bien que c'est une action raysonnable et judicieuse, mais non pas forte ny magnanime. Je me resjouis donc et de tout mon cœur, avec mon amy garanti d'un naufrage ou eschappé d'un embrasement, mais je ne luy fais point pour cela de panégirique et réserve mes louanges pour ses autres actions véritablement louables.

Est-il possible que Mr Arnault ne s'espuise point? J'admire certes sa bienheureuse fécondité et cette perpétuité de livres, quoyque les matières commencent à m'ennuyer. Vous avez donc trouvé bonnes les

<sup>1</sup> Balzac, parlant de lui-même à la troisième personne, est revenu sur ce sujet (*seconde notice*, dans ses *Dissertations chrestiennes et morales*, t. II, p. 402): «Feu Monsieur le duc d'Espéron, avec lequel il fit le voyage de Blois, qui tient plus du roman que de l'histoire, le proposa à la reine-mère du roi pour estre secrétaire de ses commandemens, et il est certain que,

«s'il eust voulu s'aider, il pouvoit d'abord remplir cette place, etc.»

<sup>2</sup> Je ne crois pas que Socrate ait jamais eu l'occasion de refuser les présens d'un seul roi. On ne trouve, du moins, rien de pareil dans la *Vie de Socrate*, par M. Ed. Chaignet, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Poitiers (Paris. 1868, in-12).

deux lettres que je vous ay envoyées : *In hoc ego serio*<sup>1</sup> *triumpho*, *præstantissime Cappelane*. Mais, quand je vous prie de les faire valoir avec les aultres que je prépare pour l'impression, ce n'est point tant un désir de gloire qu'un petit intérêt pécuniaire qui m'oblige à vous faire cette prière. Il n'est point nécessaire de vous particulariser<sup>2</sup> la chose. Je demeure, Monsieur, vostre, etc.

Je vous escrivis, il y a trois jours, par l'ordinaire du vendredy, et vous donnay un advis qui me pesoit sur le cœur.

LXXXV.

Du 10 avril 1645.

Monsieur, Je n'ay receu par cet ordinaire ny de vos lettres ny de celles de Mr Campagnole, et je voy bien qu'il est temps que nous reprenions Rocolet pour la facilité et seureté de nostre commerce. Je commençay il y a huit jours, et luy adressay mon paquet, qu'il ne manquera pas de vous faire rendre. J'ay receu depuis, par la voye du messenger, les originaux accompagnés de deux livres Jansénistes, mais je n'ay trouvé dans le paquet ny la harangue italienne ny le reste des choses que j'attendois. Pourveu qu'il n'y ait point de perte, nous nous consolerons du retardement.

J'ay veu, Monsieur, par un de vos billets au petit, que le cher président<sup>3</sup> s'est trouvé embarrassé de la commission, sur quoy j'ay à me justifier auprès de vous, *ut verecundie meæ et religionis etiam in hoc genere tibi ratio constet*. Vous verrez donc, par l'extrait de la lettre que je vous envoie, qu'un amy pouvoit bien estre employé en une chose, qui vouloit estre employé en tout, et que la discrétion elle mesme,

<sup>1</sup> Le copiste a écrit *sevio*.

<sup>2</sup> Balzac est un des premiers qui ait employé le mot *particulariser*. M. Littré n'a cité, dans son *Dictionnaire de la langue française*, au sujet de ce mot, que des écri-

vains postérieurs, Scarron, dont le *Roman comique* est de 1651, Pascal, dont les *Provinciales* sont de 1656, etc.

<sup>3</sup> Mainard.

voire la mauvaise honte, se fut hasardée sur des paroles si affirmatives et si ardentes. Je suis l'homme du monde qui appréhende le plus de faire des prières inciviles et qui désire le moins embarrasser mes amis. Mais le cher Président me devoit advertir de son style et de la différence qu'il fait entre le tout de bon et les figures de rhétorique. Vous ne luy en direz rien, s'il vous plaist, parce que je n'ay point l'ame blessée de son procédé, et que je ne laisse pas de l'aymer chèrement avec ses figures de rhétorique; *quas equidem non mihi proponam ad imitandum*, mais qui m'apprendront seulement qu'une aultre fois il ne faut pas embarrasser les Rhétoriciens.

Je ne fais pas grand fondement sur l'affaire proposée par le petit; je vous diray pourtant que Rocolet me mande merveilles de M<sup>r</sup> le Chancelier, qui but à ma santé le jour de la présentation de ma lettre par le petit et en parla comme d'une excellente chose, quoyqu'elle me desplaie extremement. J'ay de l'inquiétude pour vostre depesche, ou retardée, ou esgarée, ou perdue. Je suis de toute mon âme, Monsieur, vostre, etc.

---

---

LXXXVI.

Du 17 avril 1645.

J'ay receu tout ce que vous m'avez fait la faveur de m'envoyer tant par le messenger que par le courier, et vous rends mille très humbles remerciemens de la continuation de vos soins et de vos offices. Je loue Dieu de ce que l'advis n'a pas esté nécessaire. Sans doute le bon ange du gentilhomme l'a rendu capable d'un meilleur conseil que celuy qu'il avoit pris; car je suis très asseuré qu'il avoit eu cette première pensée, soit qu'elle luy eust esté suggérée par quelqu'un qui n'eust pas esté fashé de la noise, soit que son propre chagrin eust esté ce quelqu'un qui luy eust donné une si mauvaise tentation. Le premier quelqu'un (je l'entends à chaque mot) est un orateur extremement fabuleux, qui débite quantité de nouvelles de sa composition, pour

ne rien dire de pis d'une personne, dont . . . . .<sup>1</sup> connoist assez les autres dangereuses qualités. Je ne vous veux parler que de la plus innocente de ses nouvelles. Est-il vray, Monsieur, ce qu'il a débité en plusieurs lieux de cette province que le Marquis Spartiate se doit marier avec la princesse Julie, immédiatement après la campagne<sup>2</sup>? Je croiois qu'il n'y eust de part et d'autre que pure estime et pure amitié et ne m'estois point imaginé d'amour, quoyque le sujet en put donner au grand Gustave<sup>3</sup>, voire au grand Alexandre s'il ressuscitoit et qu'il voulût se marier en Alexandre. Vous m'esclaircirez, s'il vous plaist, de cette affaire, dans laquelle je prendrois, comme vous pouvez penser, un très notable interest; et, *ni molestum est*, vous m'expliquerez aussi l'article de la *Gazette*, qui parle de l'audience du congé du sieur Grotius<sup>4</sup>. Don Cerisantes auroit-il esté le plus fort dans le cabinet de Stockholm<sup>5</sup>? et l'Agent auroit-il terrassé l'Ambassadeur?

Je suis heureux de vous faire rire quelquefois, et de vous donner ce que je n'ay pas. Le spectre de Munster est bien le plus vilain de

<sup>1</sup> Le copiste a écrit *la veuve*, mot impossible. Peut-être faut-il ainsi rétablir la phrase: dont, à la vérité, on connoist assez, etc.

<sup>2</sup> Le mariage eut lieu le 13 juillet 1645. Voir, sur ce mariage et sur les circonstances qui le précédèrent, l'habile résumé fait par M. V. Cousin des récits contemporains. (*La Société française au XVII<sup>e</sup> siècle*, tome II, p. 36-42.)

<sup>3</sup> «Du temps de Gustave-Adolphe,» dit M. V. Cousin *ibid.* (p. 39), «elle (Julie) «disait qu'elle n'agréait d'autre amant que ce «héros, dont elle avait le portrait dans sa «chambre.» (Voir les *Historiettes* de Talle-  
mant des Réaux, les *OEuvres* de Voiture, etc.)

<sup>4</sup> Grotius, mécontent de Cerisantes, qui lui avait été adjoint l'année précédente, et voyant que la cour de Stockholm lui préférait cet aventurier, demanda son rappel au

commencement de 1645. Voici l'article de la *Gazette* du 8 avril 1645, p. 279: «Le «26 du passé, le sieur Grotius, ambassa-  
«deur de Suède en cette cour, eut son au-  
«dience de congé de Leurs Majestés, à  
«laquelle il fut conduit par le chevalier de  
«Guyse, grand chambellan de France, et  
«par le comte de Brullon, introducteur des  
«ambassadeurs. Il a eu aussi audience et pris  
«congé de Monseigneur le duc d'Orléans.»  
On lit encore dans la *Gazette* du 29 avril  
(p. 332): «Cette semaine est parti de cette  
«ville le sieur Grotius, ambassadeur ordi-  
«naire de Suède en cette cour, après y avoir  
«esté regalé par la reine d'un fort beau  
«service de vaisselle d'argent, le sieur de  
«Cerisantes estant ici demeuré pour traiter  
«des affaires de Suède.»

<sup>5</sup> Le copiste a écrit *Stavola*.

tous les Incubes <sup>1</sup>, mais il n'est pas le plus malfaisant de tous les Démons. Pour moy je n'ay peur que de ses yeux et de son visage, et pourveu que je ne le voye point, je ne le crains point. Il paroistra au reste dans les lettres *ad Atticum*, sans que luy mesme s'y reconnoisse. Il n'y paroistra qu'à vous et à moy, comme plusieurs autres qui exerceront la curiosité des spéculatifs et donneront à deviner au lecteur, et cela, Monsieur, sans qu'il y ait un seul mot dont vous soyez responsable. Reposez-vous donc sur moy de toute cette besogne, et assurez-vous que je suis un *Mango* <sup>2</sup> d'importance, qui sçay desguiser, farder, masquer, métamorphoser les choses en mille façons. Je ne me sens point choqué de mes deux amys, quoyque trop subtils interprites de mes pensées (car pour mes actions et pour mes parolles, elles ne leur ont point donné lieu de discourir), et il me semble seulement que la lettre que je vous escrivis dès le commencement de ma retraite, et celle que j'ay escrite depuis à Mr Despernon devoient obliger ces deux amys et le troisieme, que vous ne me nommez point, à croire un homme de bien sur sa parole, et à n'estre pas si ingénieux dans les intentions d'autruy. *Sed de his hactenus.*

En attendant que je remercie Mr l'Évesque de Grasse du précieux gage qu'il m'a donné de son amitié, je vous supplie de luy tesmoigner le ressentiment et la joye avec laquelle je l'ay receu. Elle est telle, Monsieur, que je ne sçaurois bien vous l'exprimer dans le transport où je suis, et, quoyque ses beaux vers me ravissent, ses bontés et ses tendresses pour moy me touschent encore plus que l'excellence de sa poésie.

Je vous escris d'Angoulesme, où je suis depuis deux jours, et vous escris si à la haste, qu'à peine me donne-t-on le temps d'achever. O mes bois, o ma rivière, o mes autres confidens muets, que vous

<sup>1</sup> Ogier le Danois, de la laideur duquel Balzac s'était moqué dans une autre lettre.

<sup>2</sup> Est-ce une allusion à l'habileté dont fit preuve un favori du maréchal d'Ancre, Claude Mangot, seigneur de Villarceau, qui

fut tour à tour maître des requêtes, ambassadeur en Suisse, premier président du parlement de Bordeaux, secrétaire d'État, garde des sceaux de France?

valez bien mieux que toute la conversation des petites villes ! Je suis plus qu'homme du monde, Monsieur, vostre, etc.

---

## LXXXVII.

Du 24 avril 1645.

Monsieur, Je suis obscur jusqu'à ne pouvoir souffrir la lumière ; je suis chagrin jusqu'à vouloir mal à la joye ; je sens de plus une si acre sécheresse dans mon pauvre corps, que, si elle dure :

Tuus ibit in ignes

Atque cinis fiet.

Ibit et in cineres Balzacijs. O bone rerum

Arbiter, o longum sitiens cui supplicat herba,

Quem pluvium dixere Jovem Nasoque Tibullusque,

Imbre riga modico arentes in corpore venas ;

Ne revoca mundi fixas ab origine leges ;

Vernos adde pater nimbos, redde humida terris

Solstitia, et solitis procedat mensibus annus.

En ce triste estat soit de l'esprit soit du corps, j'ay receu vostre dernière lettre et vous escriis celle-cy. Mais, Monsieur, pourquoy avez-vous supprimé celle que vous dites m'avoir promise, et que vous ne m'avez promise que mentalement, ou il faut que la promesse escrite se soit perdue. Ce que vous appelez une longue page d'escritures, je me l'imagine une Apologie pleine de bon sens et d'éloquence, une justification excellente de nostre loisir philosophique, *quod omni negotio pulchrius reddidit olim Romanus consul, idemque eloquentissimus sæculi sui scriptor*. Y a-t-il homme sur la terre qui vous estime à l'esgal de moy ? Et qu'on interroge là dessus la renommée et les assemblées civiles ; les échos et les divinités du désert, qui ne sçait dedans et dehors le monde que vous estes mon sage, mon généreux et mon magnanime ? Il est vray que ce n'est pas dans l'affaire du Secrétariat que j'admire principalement vostre magnanimité ; et, si je n'ay perdu la mémoire, il me semble que, dans les termes de toutes vos lettres, cette affaire passoit plustost pour mauvaise que pour bonne. J'ay donc esté de vostre

opinion, comme vous devez estre de la mienne aux choses qui me regardent, et ne pas louer si haut que vous faites la languissante paresse de vostre amy et l'appréhension qu'il a toujours eue de gémir sous le faix de la moindre charge. Mais, affin de ne me pas donner en cecy plus qu'en effect il ne m'appartient, je vous advertis, Monsieur, que mon refus de jadis n'a esté ny esclatant, ny public comme le vostre, et vous dis de plus que ce ne fust point mon mérite qui me fit désirer de la Reyne, mais la seule recommandation d'un homme qui pouvoit tout auprès d'elle en ce temps-là, et qui eust le pouvoir de mettre l'Évesque de Luçon en la place du pauvre Rucelai<sup>1</sup>, *et cæc.*

Je suis bien aysé que ma lettre à Madame la Princesse n'ayt pas esté trouvée mauvaise à l'hostel de Longueville<sup>2</sup>. Mais ne croyez-vous point, Monsieur, qu'Alexandre estoit un peu plus sensible que Monsieur le Duc, s'il est vray ce qu'on a escrit de luy, qu'il ne combattoit aux Indes et en Asie que pour estre loué à Athènes? C'est un avantage que nostre prince a sur celuy-là. Il mesprise les louanges à cause qu'il est au dessus d'elles et trouve dans sa propre vertu la récompense qu'elle mérite. Sans mon indisposition, j'aurois desjà envoyé le premier livre des lettres choisies et vous les aurez au premier jour. Je ne désire point cependant que vous preniez la peine d'en parler à Rocolet, parce que j'ay desjà accepté le petit présent qu'il m'a offert. Je désire seule-

<sup>1</sup> Le copiste a écrit : *Lucelai*. L'abbé Rucellai, une des créatures du maréchal d'Ancre, mourut à Montpellier, le samedi 22 octobre 1622, non, comme on l'a dit, du chagrin que lui causa la promotion de l'évêque de Luçon au cardinalat, mais, selon le témoignage formel de Bassompierre (*Mémoires*, édition Petitot, tome XXI, p. 438), de cette maladie contagieuse que l'on appelait *le pourpre*. Tallemant des Réaux (t. II, p. 3) dit que ce fut à Angoulême, en 1619, que l'abbé de Rucellai et l'évêque de Luçon disputèrent dix ou douze jours de la faveur auprès de la reine mère,

et que l'abbé allait l'emporter sur l'évêque, si le duc d'Épernon, tout-puissant en cette petite cour, n'eût combattu de toute sa force l'inclination de la reine. Voir encore là-dessus, outre les *Entretiens* de Balzac, Girard (*Histoire de la vie du duc d'Espèron*), Vigneul-Marville (*Mélanges*), etc.

<sup>2</sup> Voir cette lettre, qui est du 1<sup>er</sup> février 1645, à la page 591 du tome I des *OEuvres complètes*. Balzac y loue beaucoup les *victoires d'un prince de vingt-deux ans*, et il y appelle le duc d'Enghien « ce chef-d'œuvre du sang de Bourbon et de Montmorency. »

ment que vous en parliez aux docteurs qui vous rendent leurs visites ordinaires, et qui sont les trompettes de la rue S<sup>t</sup> Jacques et des galeries du palais.

Remerciez, s'il vous plaist, pour moy vostre cher M<sup>r</sup> Mainard de l'Énéide italienne; quoyque mes mauvais yeux ne s'accomodent guères bien avec son mauvais caractère, et que telles impressions ne soient plus à mon usage. Je vous souhaite un meilleur et plus véritable printemps que le nostre, et demeure, Monsieur, vostre, etc.

## LXXXVIII.

Du 1<sup>er</sup> may 1645.

Ne sævi, Musarum magne Sacerdos !

Le petit n'a point fait de faute, et je n'ay point eu de mal de cœur. Croyez moy philosophe une fois en vostre vie, s'il se peut, Monsieur; je suis encore plus indulgent et plus endurant que vous. J'explique tousjours favorablement les actions douteuses de mes amys. Je les excuse, je les deffens, je les justifie contre les apparences qui les accusent et contre mes opinions, qui semblent se laisser aller aux apparences. Je suis pourtant bien ayse de sçavoir le particulier des choses, afin que ma bonté ayt un meilleur principe que ne seroit mon ignorance, *et ut volens ac sciens honeste agam atque amicos amem, et jam officii sui parum memores*. Obligez moy donc de n'estre pas plus degousté de luy que je suis de l'autre, et soiez juste de tous côtés. Ne sçachés point mauvais gré à un homme qui ne m'a rien escrit indirectement, et qui, de plus, m'a donné moyen d'estre patient, équitable, débonnaire, je n'oserois aller jusqu'à généreux et aux autres grands mots dont se servent Messieurs de l'Académie en d'aussy petites occasions que cette cy. Je vous demende, Monsieur, mais avec ardeur, l'effet de vostre promesse, et je vous conjure que j'aye au plustost les deux volumes de lettres, dont vous me rendez un si illustre et si authentique témoignage.

Le Macariste<sup>1</sup> m'a escrit autresfois une lettre véritablement admi-

<sup>1</sup> Duvergier de Hauranne.

nable, mais admirable en obscurité et en galimatias, et il faut que je la face chercher parmi mes papiers, afin de vous en faire part. Je ne doute point néanmoins que le volume imprimé ne soit admirable d'une autre façon; et, quand je ne ferois pas fondement, comme je fais, sur votre parole, j'ay veu, depuis la lettre écrite, d'autres écritures du Macariste, où son esprit me semble bien esclaircy et son stile bien purifié. Mais qu'est-ce, Monsieur, que cette sépulture vivante du Port-réal, et que deviendra Pomponne et ses arbres, la serpe et l'agriculture de nostre amy<sup>1</sup>? Ce Port-réal n'est-il pas au fauxbourg S<sup>t</sup> Jacques, et par conséquent ne pouvez-vous pas voir une fois la semaine les *Mortuivivi*? Mandez m'en, s'il vous plaist, quelques nouvelles, et particulièrement de nostre très vertueux et sage Abbé de S<sup>t</sup> Nicolas, *quem sapere ad sobrietatem<sup>2</sup> et regia via incedere testantur etiam qui fratres minus probant*. Ne vous imaginez pas que je sois de ces improbateurs, ny que les Jésuites me puissent jamais corrompre; mais, à vous dire le vray, les longues guerres m'ennuyent, et le bon droit peut estre quelquefois opiniastre avec trop de violence,

Imponit finem Sapiens et rebus honestis<sup>3</sup>.

Ne voulez-vous jamais me renvoyer le sonnet de Prometée? Je croiray que vous vous repentez de l'avoir fait, si je ne l'ay par le premier ordinaire. J'ay mis l'Épigramme du Rossignol en l'estat où je la veux laisser; elle est de huit vers et n'estoit que de quatre quand vous la receustes, il y a deux ou trois ans. J'achève à la haste et en désordre. C'est, Monsieur, vostre, etc.

<sup>1</sup> Sur Pomponne, ses arbres, et Arnauld d'Andilly, le *Savant jardinier*, voir, avec le livre de M. Varin (*La vérité sur les Arnauld*, t. 1, p. 37), le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve (t. II, p. 254-264). Balzac, le 4 février 1633, écrivait à M. Le Maistre (p. 249): «... Vous sçavez que j'ay mangé

« des fruits de Pomponne jusqu'à offenser la  
« tempérance, et je vous ay advoué sur les  
« lieux qu'ils estoient excellens... »

<sup>2</sup> S. PAUL, *Ép. aux Romains*, chap. XII, vers. 3.

<sup>3</sup> JUVÉNAL, *Sat.* VI, v. 445.

## LXXXIX.

Du 7 may 1645.

Monsieur; Le trouble où vous estes m'empesche d'estre en repos, et vous sçavez bien que je crains, que je souffre, que je perds tousjours conjointement avec vous. Je prie Dieu qu'il nous veuille [conserver] la jeune princesse qui est en danger; *sed si aliter Deo visum est*, je le prie de vouloir ajouster à la vie du Prince son père et de la Princesse sa mère toutes les années que la petite devoit vivre naturellement<sup>1</sup>.

Pourquoy est-ce que vous ne me parlez que d'un volume de lettres, m'en ayant fait espérer deux par vos précédentes? et pourquoy est-ce que vous ne les appelez plus admirables, mais seulement pieuses et belles? Sans doute, Monsieur, *aut imposuerat auribus tuis recitatio Andillana, aut secunda lectio primæ impetus et admirationem temperavit*. J'attens l'un et l'autre volume avec impatience, et vous advertis que je vous ay escrit par tous les ordinaires du Lundy depuis les festes de Pasques. C'est, Monsieur, vostre, etc.

Vostre pauvre amy est réduit au lait d'anesse, aussy bien que fra Paolo.

## XC.

Du 15 mai 1645.

Monsieur, Vous n'aviez point besoin du mensonge charitable dont vous me parlez pour me rendre office auprès de Mr nostre Gouverneur. La vérité me justifioit assez, si vous eussiez eu entre vos mains la lettre que je vous renvoye, et que je croiois que vous luy eussiez fait voir en la recevant. Une autre lettre sur sa promotion au Gouvernement ne seroit plus, ce me semble, de saison, et il vaut mieux que vous luy

<sup>1</sup> Charlotte-Louise d'Orléans, née le 4 (30 avril 1645), quand Balzac exprimait ces vœux. février 1644, morte depuis sept jours déjà

disiez de vive voix : « que ma seule modestie m'a empesché de luy  
 « tesmoigner ma joye, » et que « cette omission a plustost esté une action  
 « de dessein que de négligence; que je m'intéresse de telle sorte dans  
 « toutes les choses qui luy arrivent, que j'ay cru avoir esté fait  
 « Gouverneur aussy bien que luy, et, par conséquent, que je n'ay pas  
 « jugé à propos de me féliciter moy mesme en cette occasion; que, si  
 « je l'eusse fait, j'eusse appréhendé d'imiter la mauvaise humeur d'une  
 « certaine Déesse nommée Nemesis, qui ne se contente pas de chastier  
 « la présomption et les actions superbes, mais qui souvent mesme ne  
 « laisse pas la joye impunie; qui ne veut pas qu'on ait trop de conten-  
 « tement et qu'on en face trop paroistre au dehors, et qu'on le publie  
 « trop par ses parolles, quoyque ces parolles soient très véritables et  
 « très innocentes et qu'elles n'offensent personne qu'elle, je veux dire  
 « la fascheuse Nemesis. » Ne voylà-t-il pas, Monsieur, pour me servir  
 de vos termes, l'embrion d'une Épigramme? Mais ce n'est pas assez  
 que cela, il faut l'achever de former, il faut la faire naistre et vous  
 l'envoyer devant que ma lettre soit cachetée. Je ne sçay ce que veut  
 dire le cher Président de la préface promise et il ne me souvient point  
 de cette promesse. Si elle est véritable, sans doute elle a esté faite  
 entre deux vins et la chaleur de la bonne chère; et vous sçavez bien  
 qu'on a blasmé de tout temps ceux qui, en cet estat là, avaient trop  
 bonne mémoire.

Ce n'est pas que je ne voulusse faire pour le cher Président quelque  
 chose de plus difficile qu'une préface, voire aussy longue que celles  
 de M<sup>r</sup> Arnault, et que les Prolégomènes<sup>1</sup> de Scaliger et de Casaubon<sup>2</sup>.

Mais à l'heure que je vous parle, je suis si las et si accablé des

<sup>1</sup> Balzac est un des premiers qui aient employé le mot *prolégomènes*. Du moins, M. Littré n'a rencontré ce mot dans aucun ouvrage antérieur au *Barbon*.

<sup>2</sup> Balzac veut ici parler des prolégomènes du *De emendatione temporum* (1583, in-fol.), du *Thesaurus temporum* (1606, in-fol.), et des prolégomènes dont Casaubon a enrichi

les éditions de Perse, de Théophraste, de Suétone, etc. Un critique a dit que Casaubon publia les vers inédits de Scaliger, « précédés  
 « d'une de ces belles et longues préfaces,  
 « telles qu'il excellait à les faire. » (Ch. Nisard, *le Triumvirat littéraire* au xvi<sup>e</sup> siècle, p. 308).

travaux passés, que, si vous mesme m'en vouliez ordonner quelque nouveau, *non sine indignatione tibi dicerem : Quem das finem, Cappelane, laborum?* Vous n'ignorez pas la gratitude de mon cœur, ma passion, mon estime, mes respects pour M<sup>r</sup> l'Évesque de Grasse : faites les luy valoir jusqu'à l'infini, vous ne le tromperez point; car en effet je l'honore infiniment et suis amoureux de tous ses beaux vers, mais particulièrement de ses Éclogues et de la dernière, sur le sujet de laquelle trouvez bon que je luy die,

Et Aminta ti cede et Pan t' honora  
 Et potresti et con Pane, et con le Muse  
 Giostrar cantando; et sfidar anco Apollo,  
 La sua gratia saluando, et la tua pelle <sup>1</sup>.

Devinez de qui sont ces quatre vers <sup>2</sup>, *Et major mihi Pane, et eris mihi magnus Apollo* <sup>3</sup>. Ce que vous dites est vray, du combat de nostre amy contre nostre amy, et nous ne pouvions que perdre vous et moy, de quelque costé que Mars se fust déclaré. Mais est-il vray, ce qui d'ailleurs m'a esté dit de l'un de ces deux amys, que, depuis quelque temps, il a beaucoup perdu de sa bonne réputation, et que le progrès qu'il fait dans le monde n'est pas si beau et n'a pas tant d'applaudissement que l'entrée qu'il y a faite? Il y a du malheur fatal en cette mayson, et je ne suis pas de ceux qui en rient. Je vous jure que je n'y pense jamais sans douleur.

Vous estes cruel de me faire attendre si longtems les lettres de M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Cyran; et je n'entens point vostre retenue de ne me plus parler que de celles là, après m'avoir promis avec elles celles de M<sup>r</sup> d'Andilly. J'envoyeray dans peu de jours le premier livre des miennes, affin que l'impression se commence, mais je prétens qu'on travaillera plus en une semaine qu'on ne faisoit l'année passée en deux mois.

<sup>1</sup> «Amyntas te cède et Pan t'honore; tu pourrais avec Pan et avec les Muses jouter en chantant, et défier même Apollon en sauvant à la fois sa faveur et ta peau.»

<sup>2</sup> Je ne sais si Chapelain devina de qui sont ces quatre vers, mais je n'ai pu le

deviner. Peut-être sont-ce des vers de Balzac lui-même!

<sup>3</sup> *Et eris mihi magnus Apollo* est de Virgile, *Eclog.* III, v. 104. Le reste doit avoir été improvisé par Balzac.

La nouvelle de M<sup>r</sup> Silhon me fasche plus pour son interest que pour le mien. J'ay peur qu'il sera blasmé, quelque raison qu'il puisse alléguer en cette rencontre, et que le blasme s'étendra sur tous Messieurs les faiseurs de livres, *quos parum aptos aulicis ministeriis et in rebus gerendis, et cæt.*

L'abbé comique<sup>1</sup> me mande merveilles de ma faveur. Il m'escrit que la Reyne m'ayme et m'estime et qu'il le sçait d'une de ses confidentes, laquelle il me nomme. J'ay receu sa lettre il y a près d'un mois, et ne luy ay point fait encore response, tant je suis peu sensible aux belles nouvelles et à la faveur des grandes princesses. Obligez moy de lui faire sçavoir que je suis malade, et vous ne luy ferez rien sçavoir qui ne soit très vray. Je suis malade, en effet, Monsieur; mais, quand j'aurois la mort sur les lèvres, je ne laisserois pas de parler à vous : vostre nom seroit le dernier mot qui sortiroit de ma bouche : vostre vertu seroit mon Euridice :

Euridicemque meam vox ipsa et frigida lingua  
Dilectumque sodalem anima  
Dilectamque animam vita fugiente vocaret<sup>2</sup>.

Depuis un mois, je vous ay adressé deux paquets pour M<sup>r</sup> Costar. et vous m'avez bien fait la faveur de les luy faire tenir.

Si chartas tibi non mitto de more loquaces,  
Montoside, in tacito gaudeo nempe sinu.  
Nempe pudor siluit, dubiæque modestia mentis.  
Cautus opes volui dissimulare novas :  
Felix sorte tua factus, cœpi invida fata  
Et nimium ultricis jura timere Deæ.  
Dic modo, Montoside, nostrum decus, inclita bello  
Dextera, Phæbeæ nec minus apta lyræ,  
Credulus an fallar, tibi sint si sceptræ, coronæque  
Ipse meos populos et mea regna putem.

Vous voyez par là, Monsieur, la part que je prétends d'avoir aux

<sup>1</sup> Le copiste a écrit : *Comingue*. On sait que, pour Balzac et Chapelain, l'abbé comique est Boisrobert.

<sup>2</sup> . . . . . Eurydicen vox ipsa et frigida lingua,  
Ah! miseram Eurydicen, anima fugiente vocabat.

(Virg. *Georg.* lib. IV, v. 525, 526.)

bonnes graces du marquis de Lacédémone. C'est à dire que je croirois estre Roy, s'il avoit une couronne. Mais c'est à sçavoir s'il m'avouera de cette belle pensée et s'il ne me dira point, luy qui a lu Suétone : *Nesciebam me esse tibi adeo familiarem*<sup>1</sup>.

Quoyqu'il en soit, je m'asseure que ma liberté vous plaira et que vous ne trouverès pas mauvaise l'extemporanéité<sup>2</sup> de ma Muse.

Le petit ne m'escrit point et je m'en estonne. Je vous prie, Monsieur, de luy faire souvenir de temps en temps que vous attendez qu'il vienne payer la rançon de sa promesse que sans doute vous avez enfermé dans vostre cassette.

Je n'ay point receu par cet ordinaire de lettres de M<sup>r</sup> Mainard : il aura envoyé trop tard à la poste.

## XCI.

Du 17 may 1645.

Monsieur, Une heure après avoir fermé mon paquet, relisant l'épigramme extemporanée *Ad Nobilissimum Montosidem*<sup>3</sup>, je crus la devoir fortifier d'un distique dont il me semble qu'elle avoit besoin. Vous la trouverez, à mon advis, plus pleine et plus achevée qu'elle n'estoit, et me ferez la faveur de la donner en cet estat là à celuy à qui elle s'adresse, avec l'ancien poème que j'ay mis au point où je le désire laisser. Je vous advertis, Monsieur, que ce poème et plusieurs autres, sans oublier le cher *Olor Gallicus*, seront insérés dans le volume des lettres choisies, le dessein du volumette ayant esté changé pour un autre plus

<sup>1</sup> Balzac ne s'est-il pas trompé en citant ici Suétone? Je n'ai pu trouver cette phrase dans ce qui nous reste de l'auteur des *Douze Césars*. C'est le cas de rappeler que Colomies a reproché à Balzac, qu'il appelle *politissimus Balzacijs*, deux fausses citations, dans le chapitre de ses *Opuscula* (1668, in-12)

intitulé : *Balzacijs duobus locis culpatus*, p. 18.

<sup>2</sup> Le copiste a écrit : *extemporacité*.

<sup>3</sup> Voir les vers latins de Balzac en l'honneur de Montausier, à la page 11 de la seconde partie du tome II des *Œuvres complètes*.

grand dessein au pays latin, de quoy je vous entretiendrai à loisir. *Absit verbo invidia*, je croy que la variété, voire que la beauté des choses vous surprendra dans le volume des lettres. Je vous envoie celle que j'ay receue du cher Président, qui se justifie sans que personne l'ait accusé. Nous n'oublierons pas dans les pièces latines l'*Illustrissimum* et le *Proregem meritissimum apud Inculismenses et Santonas*. Il y aura encore du françois dans le mesme livre pour le mesme marquis spartiate, qui peut estre ne luy desplaira pas. Tout cela, Monsieur, avec si peu d'intérêt particulier et de dessein temporel, que je ne croy pas faire ma résidence l'année prochaine dans les gouvernemens d'un seigneur qui me fait l'honneur de me vouloir tant de bien. Ah, mon cher Monsieur, que je suis las du monde et de moy-mesme (aussy bien que vos *mortui vivi*<sup>1</sup>), mais beaucoup plus sans comparaison de moy-mesme que du monde!

C'est, Monsieur, vostre, etc.

## XCII.

Du 22 may 1645.

Monsieur, Je fais comme de coustume : je m'instruis avec vous, et tous vos dogmes me sont propositions d'éternelle vérité. Ce que vous dites du Magnanime n'a point trouvé de résistance dans mon esprit. N'en doutez jamais, s'il vous plaist, il sera tousjours dépendant et subalterne du vostre :

Et partes sat erit nobis tractare secundas,  
Et tua signa sequi.

Je voudrois que vous eussiez donné au petit l'argent qu'il vous demendoit, quoyqu'à vous dire le vray, cette demande soit une circonstance un peu notable de l'affaire dont il a la direction, et

<sup>1</sup> Les solitaires de Port-Royal.

qu'elle me face souvenir de ces deux vers d'un poete<sup>1</sup> allégué par Cicéron<sup>2</sup> :

Quibus divitias pollicentur, ab his ipsi drachmam petunt.  
De his divitiis sibi deducant drachmam, reddant cætera<sup>3</sup>.

Je vous envoie la lettre qu'il m'a écrite, et, s'il a l'honneur de vous voir et que vous preniez la peine de l'entretenir la quatriesme partie d'un quart d'heure, vous verrez bien ce que je dois espérer des lettres scellées, et si ce sera en or ou en feuilles de chesne que je seray payé de mes mille escus.

J'ay rompu commerce avec le *Graveolent*, depuis quelque friponnerie qu'il me fit, en quelque petite somme qu'il escroqua en mon nom. C'estoit à la vérité peu de choses, mais la conséquence en estoit grande, et il me semble qu'il se devoit contenter de ce que je retrauchois tous les ans à ma pauvreté pour aider la sienne sans estre importun à mes amys, *et hoc ut commodius indulgeret impuræ et volivagæ suæ veneri*. Je n'ay point pourtant de mauvaise volonté contre luy et l'ayme encore assez pour le tirer de l'hospital et de la conciergerie s'il y estoit pour une somme modique. Mais le galand homme veut plustost mon estime que mon amitié, et me demande des lettres et des éloges. J'ay satisfait en partie à sa vanité, et il a pu voir un article qui luy est très-favorable dans une lettre que j'escrivis dernièrement à M<sup>r</sup> Campagnole :

Sunt, si plura petit, sunt improba vota Britanni.

Obligez-moy de m'achever la nouvelle de notre cher M<sup>r</sup> Silhou, que je plains extremement, s'il n'a pas la satisfaction qu'il mérite. Que je sçache aussy, s'il vous plaist, si le père Hercule est encore à Rome et quand il sera à Paris. Mille très humbles remerciemens pour la nouvelle copie de l'admirable sonnet. Mon indisposition m'empesche

<sup>1</sup> Ce poète est Ennius.

<sup>2</sup> Chapitre LVIII du livre I du *De divinatione*.

<sup>3</sup> Voici comment il faut rétablir, d'après le texte donné par M. J. V. Le Clerc (t. XXVI,

p. 148), les deux vers maltraités par le copiste :

Quibu' divitias pollicentur, ab iis drachmam ipsi petunt.

De his divitiis sibi deducant drachmam, reddant cetera.

de passer outre. Je vous ai écrit par les deux ordinaires consécutifs de la semaine passée, et ma dernière despesche a esté adressée à M<sup>r</sup> d'Argence. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

En l'estat où je suis, il n'y a point moyen que je face response à M<sup>r</sup> Bonair. Je vous supplie, Monsieur, de le vouloir asseurer de ma gratitude. S'il me procure du bien, il est très-raysonnable qu'il en ait sa part. Mais au nom de Dieu, Monsieur, en pareilles occasions, concluez sans attendre de mes nouvelles. Doutez-vous de mon aveu et de ma ratification?

## XCIII.

Du 5 juin 1645.

Monsieur, Mon indisposition m'empescha de vous escrire par le dernier ordinaire, et je la force en vous escrivant par cetuicy. C'est après avoir passé une très mauvaise nuit, et telle que les veilles accompagnées d'inquiétude et de douleur les sçavent faire chez les malheureux. Mais il faut quitter mes maux pour venir aux vostres. Je sçay, Monsieur, quelle est la tendresse d'un bon naturel. Je sçay que dans l'ame des plus sages la rayson fait quelquefois place à l'humanité. Je ne doute point, par conséquent, de l'affliction dont j'ay veu l'image dans vostre lettre. Une mère ne se peut perdre avec un esprit tranquille. Quelque naturelle que soit sa fin, elle est toujours violente, et ces sortes de séparations sont tousjours forcées. Mais après tout la rayson estant sortie de sa place par un mouvement de dehors qui l'a poussée, et contre lequel elle n'a pas trouvé honeste de tenir bon, il faut, ce me semble, qu'elle revienne incontinent d'où elle est partie, et qu'elle monstre par là qu'elle a plustost rendu une defference qu'elle n'a receu un affront, ayant cédé volontairement au plus ancien de tous les devoirs et à la plus vieille coustume du monde. *Sed hæc tibi, sapientissime Capelane, multaque meliora domi nascuntur.* Et il n'y a pas un seul mal dans la vie contre lequel vous n'avez plusieurs remèdes. Je dis

des remèdes efficaces et presens qui n'ont point besoin du secours du temps, qui savent guérir en vingt-quatre heures, qui ferment les plus larges et les plus profondes blessures de l'ame avec ces paroles innocentes : Je veux obéir à Dieu.

Au reste, Monsieur, vous m'avez extrêmement obligé de me faire part des vers funèbres qui consacrent la mémoire d'Amarante. Il faut avouer que Daphnis y a réussy admirablement. Je ne vis jamais une plus belle, ny plus agréable douleur, et ne pense pas que la femme d'Orphée et la maistresse de Pétrarque ayent esté mieux plaintes ny mieux louées. Il se peut qu'elles l'ont esté plus longtemps, car l'un des deux poètes fit l'amour toute sa vie à la dame qu'il avoit aimée. et Virgile a dit de l'autre :

Septem illum totos perhibent ex ordine menses  
Rupe sub aëria, *et cæc.*<sup>1</sup>

Je voudrois que vostre Daphnis, qui chante pour le moins aussy bien qu'eux, voulust chanter aussy longuement, et je ne me lasserois point de lire un juste volume de chants funèbres de sa façon. Conseillez-lui donc de faire durer ses plaintes, tant pour nostre contentement que pour la gloire de sa chère morte. Mais, s'il faut luy demander des vers par des vers, de grace qu'il confirme un si digne et si honeste travail; qu'il ne face plus autre chose que des temples et des autels, puisqu'il les sçait si bien faire :

Manesque beatos  
Orco auferre pius pergat sic Daphnis, et ingens  
Certamen cum Dite gerat, sic fleverat ante  
Quam dolor infirmus, dolor immortalis adoret,  
Pacatus sapiensque et nulla turbidus ira  
Festus ovansque dolor, multo qui dives odore  
Thura rosasque ferens, consanguineosque amarantus  
Soletur certo se posteritatis honore.

Cette boutade poétique ne me desplaist pas, et je suis trompé si elle n'est autant à vostre gré que celle de Juppiter pluviéux dernièrement.

<sup>1</sup> VIRG. *Georg.* lib. IV. v. 507, 508.

Pour response à l'article amer, rendez-moi mon épithete, celui que vous m'avez osté à ma très-humble supplication. Remettez l'infortuné Balzac à la teste de vostre sonnet. Je le suis véritablement puisque le marquis spartiate a si mal deviné mon intention, a douté si injustement de ma dévotion et de mon zèle, a esté susceptible de . . . . ., je n'ose achever le reste, et c'est tout ce que j'eusse du appréhender de M<sup>r</sup> de Parabère<sup>1</sup>, qui a l'honneur d'estre son oncle, ou de M<sup>r</sup> de Jonsac qui a l'honneur d'estre son cousin<sup>2</sup>. J'aurois à vous faire là-dessus des escritures aussy longues qu'estoient les deux Anti-Catons<sup>3</sup> de Cæsar; mais je ne veux point me justifier en accusant une personne qui m'est très-chère, et il me suffit qu'en vostre ame vous ne soyez pas contre moy, quoyque vous ne vous en expliquiez qu'à demy, et que vous vous contentiez d'appeler *chagrin* et *humeur* [et manière d']estre *fascheuse*, *quod graviore vocabulo appellaret qui nesciret lenitate verbi rei justitiam mitigare*. C'est mon unique consolation dans ce déplaisir, qui m'est certes très sensible, et que je tiendray pourtant très secret, n'en doutez pas, s'il vous plaist. Je voudrois qu'il me fust aussy aisé d'en oublier la cause que de le cacher. Mais vous sçavez le mot de Messer Cornelio : *non tam esse in nostra potestate oblivisci quam tacere*<sup>4</sup>. Il est encore bien difficile, Monsieur, de conserver beaucoup de tendresse pour des amitiés qui sont devenus si hautes et si relevées que celles-

<sup>1</sup> Le copiste a écrit *Barobère*. M. de Parabère avait épousé une demoiselle de Sainte-Maure, et se trouvait ainsi beau-frère du comte de Brassac, qui avait épousé l'autre sœur.

<sup>2</sup> Léon de Sainte-Maure, comte de Jonzac, marquis d'Ozillac, etc. On peut citer sur lui les *Mémoires* de l'abbé de Marolles, *l'histoire généalogique des grands officiers de la Couronne* (t. V, p. 16). Voir une lettre de Balzac, du 22 janvier 1645, à M. le comte de Jonzac, lieutenant du roy en Saintonge et Angoumois (p. 570), et une autre lettre du 3 juillet 1644 (p. 711).

<sup>3</sup> Le copiste a écrit *Antications*. On sait que Jules César avait composé un *Anti-Cato* en deux livres, en réponse au *Cato* que Cicéron avait publié en l'honneur de la mort de Caton. (Voir *Lettres de Cicéron à Atticus*, XII, 40, XIII, 50, et PLUTARQUE. *Vie de Caton, passim.*) Signalons un savant chapitre des *Opuscula academica* de Charles Guillaume Gœtting, intitulé : *De M. Tullii Ciceronis laudatione Catonis et de C. Julii anticationibus*. (Leipsick, 1869. in-8°.)

<sup>4</sup> *Agricola vita*, cap. II.

là, pour ne pas dire si dominantes et si tyranniques. Nos amis de l'antiquité ne se feussent point apperçus de l'omission de mon compliment, et je suis très assuré que les termes de la lettre que je vous ay renvoyée eussent satisfait Agis et Cléomènes, voire Léonidas, Agesilans, et tout ce qu'il y eust jamais de plus noble et de plus grand dans le Marquisat d'*Armipotens*. A l'avenir je me tiendray dans une très profonde humilité et le payeray de respects et genuflexions. Dans mes lettres *choisies*, il s'appellera M<sup>seigneur</sup> en grosses lettres. Je lui donneray de l'Altesse, s'il en veut, et s'il luy arrive quelque nouvelle bonne fortune, non seulement je luy en feray un compliment, mais j'en feray un feu de joye, et en prendray acte et prieray M<sup>r</sup> Renaudot de s'en souvenir dans sa Gazette<sup>1</sup>. Tout cela, Monsieur, entre vous et moy, qui vistes la peine que me donna mon affection, par l'advis inutile que je vous donnay. Et en conscience cette affection m'eust fait courir jusqu'à Rome, quoy que je ne puisse aller que le petit pas, s'il eust fallu faire ce voyage pour détourner le moindre péril de dessus la teste d'*Armipotens*.

Je pensois pouvoir écrire aujourdhuy à M. Mainard et à M. de Boisrobert, mais ce sera pour le premier ordinaire. Obligez moy de promettre cent escus sur les mille au petit amy, affin qu'il ait plus de courage d'achever l'affaire. Il peut bien s'adresser tout droit à M<sup>r</sup> de Lyonne pour ma pension, si l'ancien amy<sup>2</sup> n'est plus auprès de son Eminence, et je luy enverray ma procuration, sitost qu'il me le demandera. J'ay receu tout ce que vous avez fait donner au Messager et vous en parleray une autre fois.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

<sup>1</sup> Renaudot (Théophraste), fondateur de la *Gazette de France* en 1631, mort le 25 octobre 1653. Voir le livre du docteur F. Roubaud : *Th. Renaudot*, Paris, 1856, in-8°.

<sup>2</sup> Silhon, qui remplissait peut-être en ce moment une de ces missions à l'étranger dont il fut chargé quelquefois.

## XCIV.

Du 12 juin 1645.

Monsieur, je vous escrivis au long il y a aujourd'hui huit jours, mais le temps me manqua pour vous dire quelque chose du présent de M<sup>r</sup> d'Andilly et pour vous supplier, comme je fais de tout mon cœur, de l'en remercier ou de l'en faire remercier de ma part, *amplissimis scilicet et exquisitissimis verbis*. Je n'ay encore reçu que la première partie d'un si beau présent, du mérite de laquelle je demeure d'accord avec vous. Je conclus, Monsieur, qu'il y a de l'estrange, de l'admirable, du divin, en plusieurs endroits des lettres de ce saint homme<sup>1</sup>. Mais il ne se contente pas de donner de l'admiration, bien souvent il me fait peur, et je ne l'admire pas plus que je l'appréhende. Je sors presque toujours triste d'une lecture si agréable, et, quand je me considère auprès de cette perfection chrestienne, *cujus perfectissimam ideam hic videre est*, que j'ay pitié, que j'ai honte, que j'ay horreur de mon imperfection! Il parle une langue inconnue au monde, le Seigneur de la Scale l'ignoroit<sup>2</sup>, M. de Saumaise ne l'entend point, et je voudrois bien sçavoir ce qu'en croit le docteur Mezentius, autrement le redoutable grammairien<sup>3</sup>, et ce qu'en disent les autres genies<sup>4</sup> ou esclairs de ce siècle, comme ils se nomment eux (mesmes).

L'épître de M<sup>r</sup> Voiture à M<sup>r</sup> Coligny<sup>5</sup> n'est pas *de genere hoc*, et l'es-

<sup>1</sup> Les lettres de Robert Arnauld d'Andilly parurent à Paris chez la veuve de Jean Camusat, en 1645, in-4°. Ces lettres ont été réimprimées plusieurs fois, notamment en 1662, en 1680, en 1689, en 1694, en 1696.

<sup>2</sup> Joseph Scaliger.

<sup>3</sup> Ce redoutable grammairien n'est autre que La Mothe Le Vayer. Mezentius était ce roi des Tyrrhéniens dont Virgile a dit:

Imperio et sævis tenuit Mezentius armis.

<sup>4</sup> Le copiste a écrit: *guéris*.

<sup>5</sup> Il n'y a dans les *Œuvres* de Voiture qu'une seule pièce de vers adressée à Gaspard de Coligny (plus tard duc de Chastillon); c'est celle qui est reproduite aux pages 547-555 de l'édition de M. Amédée Roux (Didot, 1858, in-8°), et qui, sous le titre d'*Epître à M. de Colligny*, renferme de fort libres plaisanteries à l'occasion du mariage de ce gentilhomme avec Isabelle Angélique de Montmorency-Bouteville.

prit dont il faut avouer qu'elle est pleine n'a rien de commun avec l'esprit de dévotion et de pénitence, à laquelle il est temps qu'il songe aussy bien que moy, sans plus chercher des rimes en *lue* <sup>1</sup>.

Jam subrepet iners ætas; nec amare decebit,  
Dicere nec cano blanditias capite <sup>2</sup>.

Le feu cardinal de la Valette luy a dit mille fois ces deux vers du poète qui est son favory. Ce poète mourut à l'aage de vingt-cinq ans <sup>3</sup>, et M<sup>r</sup> de Voiture et moy en avons plus de cinquante <sup>4</sup>, desquels peut estre nous n'avons pas vescu un seul quart d'heure selon les reigles de M<sup>r</sup> S<sup>t</sup>-Cyran. *Tandem, tandem meliora sequamur.*

L'incomparable M<sup>r</sup> Ménage m'a trop obligé de s'estre souvenu de moy et de m'avoir régalé de ses derniers vers. Ils sont très beaux, très latins, et très passionnés, mais plus passionnés que je ne voudrois, car, à vous dire le vray, sa passion me donne de la jalousie, et j'ay bien de la peine à souffrir auprès de luy une plus grande faveur que la mienne.

J'enrage si ce bien heureux Monsieur Sarrasin <sup>5</sup> est plus aymé que

<sup>1</sup> Le copiste a écrit: *tue*. L'abbé d'Olivet a cité (non pas littéralement) ce passage depuis *les rimes en lue* jusqu'à *M<sup>r</sup> de Saint-Cyran* (*Histoire de l'Académie Française*, t. II, p. 63).

<sup>2</sup> TIBULL. lib. I. *Elegia prima*, v. 71, 72. Le copiste a mis *subrepet* pour *subrepet* et *docebit* pour *decebit*.

<sup>3</sup> On croit que Tibulle naquit l'an 43 avant l'ère chrétienne, le même jour qu'Ovide, et qu'il mourut l'an 19, la même année que Virgile. Il n'avait donc pas même, au moment de sa mort, les vingt-cinq années que lui donne Balzac.

<sup>4</sup> Balzac se trompait tant pour lui que pour Voiture: il n'avait alors que quarante-huit ans et quelques jours; Voiture, né en 1598, n'en avait que quarante-sept.

<sup>5</sup> Jean-François Sarrasin, né près de Caen en 1605, mort à Pézenas en 1654. M. V. Fournel, dans la *Nouvelle Biographie générale*, a cité, sur cet écrivain, Tallemant des Réaux, Pellisson et d'Olivet, Huet, Ménage, Baillet, Segrais, Daniel de Cosnac, Nicéron, Vigneul-Marville. Il a oublié M. V. Cousin et M. Hippeau. Il a oublié aussi Loret et Balzac. Ce dernier a dit (lettre à Chapelain du 8 janvier 1640, p. 808): «M. Sarrasin est un docteur excellent, et qui débite beaucoup de choses «d'une manière très-agréable.» Dans une lettre à Conrart du 7 octobre 1649 (p. 875). Balzac a fort loué «la raillerie» de *la Pompe funèbre de Voiture*, une des plus jolies pièces de Sarrasin.

moy, et il l'est sans doute, puisque mon amy se plaint si amoureux-ment de son absence, et qu'il ne peut vivre un seul jour sans luy non pas mesme dans un palais enchanté, où il est dans les délices jusques aux yeux<sup>1</sup>. Il verra dans peu de jours s'il a droit de me faire ce tort; et le premier livre des lettres choisies que je vous enverray luy reprochera le mauvais traitement que je reçoy.

Le petit devoit estre mieux instruit des affaires de la Cour et du Palais: son ignorance me couste cher, et que pense-t-il que ce soit à un philosophe de ma gravité que d'avoir fait une prière par escrit à M<sup>r</sup> le Chancelier et de luy faire encore un remerciement? *Et hoc* pour ses mille escus d'Alchimie, qui m'avoient este proposés comme chose assurée, prochaine, présente? J'ay eu la bonté, outre cela, de le recommander à mon dit seigneur le Chancelier, duquel il attend son salut, contre la persécution d'une personne qui le tourmente. Je vous envoie copie de mon remerciement et de ma recommandation, qui sont deux entousiasmes d'hier matin et pour lesquels, *absit verbo invidia*, je suis satisfait de nos Déesses. Le petit n'aura point pourtant de lettre de moy par cet ordinaire: mais vous voyez bien qu'il faut que ce soit luy qui présente le tout à Solon, affin que Solon voye au plustot la chaleur, l'excès, les hiperboles, voire les illusions de ma gratitude, qui s' imagine d'avoir eu le don d'une place pour faire bastir une rue, ou d'avoir receu pour le moins trente mille escus. Toutes fois, Monsieur, quoy-que je vous parle si souvent d'escus, je ne pense point avoir besoin de vos exhortations pour le mespris de l'argent, et je puis dire sans vanité qu'il n'y a gueres d'ames moins avares que la mienne. Je ne cours point après mille escus, mais, s'ils me viennent trouver, je les recevray. Que le petit sollicite ma pension à Paris; qu'il agisse de ma part tant qu'il luy plaira, pourveu que je ne parte point d'icy, et que son inquiétude ne trouble point mon repos. Au reste Monsieur de Lyonne n'est pas barbare, et je luy escrivis l'année passée, comme vous pouvez vous

<sup>1</sup> Ménage fut toujours le meilleur ami de Sarrasin. Ce fut à lui que le rival de Voi-

ture laissa, en mourant, tous ses papiers, d'où fut tirée l'édition de 1656 (in-4°; Paris).

en souvenir ; et Monsieur son maistre <sup>1</sup> a dit depuis peu à Mr de Bois-robert qu'il seroit bien aise que je luy fisse naistre une occasion de me servir. Il entend par là apparemment quelque chose de plus que le payement d'une chétive pension, mais on peut néanmoins pour cette chétive chose se prévaloir de sa bonne volonté, sans gaster de meilleures espérauces, si on les a ; et, après tout, que le petit soit heureux ou malheureux en ses sollicitations, je ne me mets point en peine de l'événement des choses.

Ce Mr Esprit est admirable d'avoir peur qu'on luy reproche d'avoir esté autrefois grand prédicateur. Il faudra le contenter là dessus. La bonne nouvelle que celle de l'arrivée de nostre cher père Hercule ! Il verra ma lettre dans mon livre, puisqu'il ne la [peut] plus recevoir à Rome. Dieu vous veuille consoler dans la maladie de Mademoiselle vostre mère. Je vous souhaite plus de satisfaction qu'à moy mesme et suis sans réserve et *medullitus*, Monsieur, vostre, etc.

Je n'ay nulle attache particulière à la mayson que vous sçavez, et l'affection que j'avois pour le prince ne passoit guères la civilité : mais j'estois inquiet, j'estois malade, je bruslois pour le spartiate, et sa mauvoise humeur ne m'a pas si offensé que je ne puisse dire encore tout cela au temps présent.

Je suis très mal, et ne laisse pas de vous escrire de très grandes lettres.

XCIV.

Du 20 juin 1645.

Monsieur, Pourveu que le mal ne m'accable pas tout à fait, mon esprit est toujours auprès de vous : je parle toujours à Atticus, voire mesme quand je dors, et mes songes me pouroient souvent fournir la

<sup>1</sup> Mazarin, sous les ordres duquel Lyonne travaillait alors.

matière de mes lettres. *Verbi gratia*, Monsieur, je me suis trouvé la nuit passée entre vous et la pucelle d'Orléans. J'ay esté tesmoing des privautés que vous avez avec elle. J'ay ouy les plaintes qu'elle vous a faites, qui ont fini par cette prière en latin, de laquelle il me souvient, et à laquelle j'ay donné pour titre en me resveillant :

## VIRGO AD POETAM CUNCTATOREM.

Sum fortis sat dicta, parum hæc laus virgine digna est;  
Da tandem ut per te pulchra decensque vocer.

Au premier vers la Pucelle n'est que femme; au second elle est femme et livre tout ensemble, et, si, en l'une et l'autre qualité, elle n'est pas satisfaite de l'épithète de belle et de celui d'agréable, elle est plus glorieuse que Vénus, qui s'en est contentée dans Horace<sup>1</sup>, sans parler des *Gratiæ decentes* du mesme poete<sup>2</sup>, nostre cher amy. Le songe est historique, n'en doutez pas; les vers sont de la Pucelle et non pas de moy. Il n'y a que le tiltre de ma façon, dans lequel je n'ay point eu dessein de vous offenser, en vous appellant le temporiseur. Fabius Maximus a eu ce nom devant vous, et Rome l'a traité comme je vous traite<sup>3</sup>.

J'ay receu les deux paquets envoyés par le messenger: le troisieme viendra quand il vous plaira. Je ne vous puis encore rien dire des lettres de M<sup>r</sup> d'Andilly, parce que je ne les ai pas encore leues<sup>4</sup>. Je vous diray seulement que l'ode de Madelenet me semble très bonne<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Quis non te potius, Bacche pater, teque, decens  
Venus.

(*Carminum* lib. I, od. xviii, v. 6).

Junctæque nymphis Gratiæ decentes.

(*Ibid.*, od. iv, v. 6).

<sup>2</sup> Quintus Maximus Fabius, né vers 275, mort en 203, surnommé *cunctator*, à cause de son excessive prudence, et dont Ennius a dit :

Unus homo nobis cunctando restituit rem.

Voir, sur l'habile adversaire d'Annibal. Polybe, Tite-Live, Plutarque, Cicéron, etc.

<sup>4</sup> Balzac oubliait donc qu'il avait rendu compte à son ami, le 12 juin précédent (lettre XCIV), des impressions que venait d'exciter en lui cette lecture. Du reste, dans la lettre suivante, Balzac va se plaindre des défaillances de sa mémoire.

<sup>5</sup> On a déjà vu que Balzac était un grand admirateur du talent poétique de Madelenet.

celle de S<sup>t</sup> Amant très mauvaise<sup>1</sup>, et le poème de Menardierius<sup>2</sup> très peu digne de sa grande et magistrale présomption<sup>3</sup>.

Je me resjouis extremement de la bonne nouvelle dont il vous a plu me faire part<sup>4</sup>, et prie Dieu de vous conserver la cadete de mon père, lequel se porte bien à l'aage de quatre vingt treize ans.

Si cœlum mea vota audit, Capelane, serenas  
Semper ages luces, et fœdi nescia luctus  
Puro vita tibi fluet incorruptior auro.

Je vous ay escrit au long par la voye de M<sup>r</sup> d'Argence et par celle du sieur Rocolet. C'est, Monsieur, vostre, etc.

Voici le distique d'une autre façon, mais la première me plaist davantage.

Bellatrix sum dicta satis; per te, inclyte vates,  
Ah patere ut tandem pulchra decensque vocer.

<sup>1</sup> Balzac paraît avoir peu goûté Saint-Amant; je ne trouve dans toutes ses œuvres qu'une seule ligne qui se rapporte à ce poète, c'est celle-ci, que je tire d'une lettre à Chapelain du 8 janvier 1690 (p. 808): «J'ay appris du mesme auteur» (du duc de la Rochefoucauld, que Balzac avait vu la veille) «que Moïse sauvé estoit la passion de M<sup>r</sup> et de M<sup>me</sup> de Liancourt.» Le *Moyse sauvé*, qui circula longtems manuscrit, ne parut qu'en 1653 (Paris, Courbé, in-4°).

<sup>2</sup> Hippolyte Jules Pilet de la Mesnardière, lecteur ordinaire de la chambre du Roi, reçu à l'Académie française en 1655, mort le 4 juin 1663. Les *Poésies* de La Mesnardière parurent à Paris (in-8°, 1656). On y trouve (p. 122) un sonnet composé à la louange de Balzac, et qui était destiné à servir de préface au recueil de vers funèbres

que Conrart avait projeté de former en l'honneur de son ami. Voir, sur La Mesnardière, Chapelain (*Mémoire sur quelques gens de lettres*), Tallemant des Réaux (*passim*), les *Mémoires* de Bussy-Rabutin, Tilton du Tillet, le P. Nicéron, l'abbé d'Olivet, Dreux-du-Radier (*Bibliothèque historique du Poitou*), Viollet-le-Duc (*Catalogue de la bibliothèque poétique*), etc.

<sup>3</sup> L'abbé d'Olivet a remarqué, à la fin de sa notice (t. II, p. 99), que l'on voit dans les ouvrages de La Mesnardière «une continuelle envie de se faire admirer plutôt que d'instruire.»

<sup>4</sup> La guérison de la mère de Chapelain (Jeanne Corbière, fille d'un Michel Corbière, ami particulier de Ronsard). Voir ce que dit de la mère de Chapelain l'abbé d'Olivet, en tête de sa notice (t. II, p. 125).

## XCVI.

Du 25 juin 1645.

Monsieur, A l'heure mesme que je receus vostre lettre pour Monsieur le Chantre, je l'envoyai au Père Recteur, son frère, qui promist de la luy faire tenir au plus tost. Je viens de retoucher l'*Extemporale* pour Mr le Chancelier; vous en trouverez deux copies dans ce paquet et me ferez la faveur d'en donner une au cher Président. Dans les vers qui ont besoin d'esclaircissement mon intention a esté de faire différence de deux sortes de douleurs, l'une populaire, lache et infirme, qui pleure, qui gémit, qui se tourmente, qui s'arrache les cheveux, qui ne songe qu'à la mort; l'autre sage, et honeste, et religieuse, qui loue, qui révere, qui adore, qui brusle de l'encens, qui bastit des temples, qui travaille pour l'éternité. Sur ce fondement j'ay cru pouvoir dire que la personne qui a esté pleurée par la première douleur doit être adorée par la seconde *juxta illud etiam antiquioris me vatis*:

Et quod fleverat ante, nunc adoret.

Et, afin de faire mieux entendre cette noble et immortelle douleur, je l'ay voulu descrire par deux ou trois beaux effects dans les derniers vers, qui certes me plurent en les faisant, et que je vous supplie de relire. La première douleur avoit peut estre besoin d'autant de vers pour desmesler toute ma pensée et pour ne point travailler l'attention du lecteur. Mais je n'estudie point quand je vous escriis, et en conscience les vers qui sont insérés dans mes lettres ne me donnent souvent guères plus de peine que la date de mes lettres et le très humble serviteur qui les finit. *Et hæc dicta sint* pour vous obeir, et pour vous faire sçavoir quelle a esté mon intention, et non pas pour disputer contre vous, ny pour soutenir que mon intention a esté expliquée assez clairement.

Mais, Monsieur, que dit nostre très cher de Daniel Heinsius et des autres poètes Bataves? Quelle opinion a-t-il de nos lyriques modernes.

tant françois que Polonois, et trouve-t-il leurs vers plus clairs que les miens? *Ego vero hactenus credideram (et hoc mihi persuaserat M. Tullius), poetas ubique gentium aliena vel sua lingua locutos; et nobiles nostris Deis (ut profanum vulgus odere) ita abhorrere plerumque a plebeio et abjecto genere dicendi.* A propos de poètes et de lyriques, est-il vray que Cerisantes fit dernièrement appeller Mr de Candalle<sup>1</sup>? Un petit article, s'il vous plaist, sur cette extravagance poétique. Un autre encore sur le sujet de Mr d'Avaux, et, s'il quitte l'Allemagne, [que] je sçache ce qu'il viendra faire en France. Des cousins que j'ay ceans (ceans autem est Balzac où j'ay presque toujours esté depuis Pasques) m'empeschent de vous en dire davantage. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Sans avoir dessein de vous faire valoir mes escritures, je vous prie de croire que je n'ay songé qu'à vous seul dans ce que j'ay escrit de Daphnis à Amaranthe. Je n'attens donc point de remerciement de qui que ce soit; et en l'estat où je suis il n'y a point de nouvelles connaissances qui ne m'embarassent, pour belles et illustres qu'elles soient.

Le petit se conseillera avec mon bon ange pour ma pension et pour tout le reste.

## XCVII.

Du 3 juillet 1645.

Monsieur, Je sçay bien que je vous ay escrit quelque chose de Mr de St Cyran, mais c'est tout ce que je sçay, et j'ay beau chercher dans ma mémoire, je n'y trouve pas un seul mot de l'éloquente tirade dont vous me parlez. Elle est donc morte ou malade à l'extrémité cette mé-

<sup>1</sup> C'était très-vrai. Voir Tallemant des Réaux (t. VII, p. 441 et p. 449); les *Mémoires* d'Arnauld d'Andilly (collection Petitot, t. XXXIV, p. 258). On lit dans le *Dictionnaire de Moréri*: « Ses rodomontades et son insolence le firent haïr du marquis du Vigean, du duc d'Épernon et de son

« fils le duc de Candalle, qui sollicitèrent si fort les puissances, que la cour en fit ses « plaintes en Suède, et que l'envoyé fut rap- « pelé de son emploi en 1646. » Voir aussi le *Dictionnaire de Bayle*, au mot: *Cérisantes*, remarque B.

moire, qui m'a donné autre fois réputation, et dont j'ay fait des efforts que mes maistres ont loué au Collége et qui m'ont fait envier par mes compagnons. *Omnia nostra cadunt, et nos quoque*<sup>1</sup>. Il faut se consoler avec nos restes : et, puisque nous périssons pièce à pièce, prions Dieu qu'il nous conserve la principale jusques à la fin du tout, et qu'elle ne se perde que la dernière; *ne in proverbium abeamus, et deliri senes bis pueri senes*<sup>2</sup>, *de nobis etiam dicatur*. Vous n'avez point de part à ce *de nobis* et c'est moy seul qui crains de devenir cruche, si mon chagrin s'obstine à me tourmenter.

Je ne vous puis encore rien dire des lettres de Mr d'Andilly. Elles me furent prises dès le jour que je les receus, et je les attends pour les lire : mais j'ay desjà veu la préface salmasienne. et l'endroit obligant où je suis nommé. Je vous supplie, Monsieur, que nostre très cher tesmoigne, comme il faut, à ce Trismegiste, le parfait ressentiment que j'ay de ses continuelles faveurs. Je luy escravis, il y a quelques mois, et donnay ma lettre à un Flaman, habitué en ce pays, qui me promist de la luy faire tenir. J'ay peur néanmoins de ne m'estre pas servy d'une bonne adresse, et, en tout cas, je seray bien aise qu'il sçache par nostre amy que son très grand mérite m'est toujours en très grande vénération, et qu'il en verra bientôt des marques publiques et imprimées.

S'il y a moyen, voyons les Épigrammes du Spartiate<sup>3</sup>, et vous estes un mauvais homme de n'en avoir pas pris copie lorsqu'il vous les cou-

<sup>1</sup> Est-ce là un souvenir de cette pensée d'Horace (*Ép. ad Pis. v. 63*):

*Debemur morti nos nostraque,*

pensée ainsi traduite par Ronsard (Élégie à Philippe Desportes, chartrain):

Nous devons à la mort et nous et nos ouvrages?

Du reste, Balzac a cité textuellement le vers de l'*Art poétique* dans ce passage d'une lettre à Chapelain, du 20 novembre 1639 (t. I, p. 803 des *Oeuvres complètes*): «Je regrette extrêmement nostre pauvre Camusat... Il avoit de l'honneur et de la vertu,

et, s'il eust vieilli dans sa profession, il luy pouvoit rendre sa première gloire. Mais un jour les livres périront aussi bien que les libraires. *Debemur morti nos nostraque.*»

<sup>2</sup> *Le bis pueri senes* a été cité par Charron, *De la sagesse*, l. I, ch. xxxvi, p. 231 du t. I de l'édition de 1820. Érasme (édition déjà citée de ses *Adages*, col. 157) nous apprend que ce mot a été dit pour la première fois par M. T. Varron dans une de ses *Satires Ménippées*.

<sup>3</sup> Montausier.

muniqua. Il y aura deux lettres pour luy dans le volume des Selectes; la première dattée de l'année . . . . le traite seulement de Monsieur; mais l'autre, *servato ut par est temporum ordine*, luy donne du Monseigneur et donne par mesme moyen bon exemple aux glorieux de nos deux provinces, qui ne peuvent digérer la dureté de ce mot, et disent tout haut que, n'estant point officier de la Couronne, il n'est que Monsieur de Montausier. Ils disent bien davantage, *ut plerumque etiam non mali alienam felicitatem ægris oculis intuentur*. Mais je leur ferme tousjours la bouche : je demeure toujours le maistre de la dispute; et, si le Marquis avoit esté derrière la tapisserie de la salle où la question fust encore agitée, il y a peu de jours, il auroit veu qu'il n'a point un plus zélé ny plus violent serviteur que moy. Et tout cela, Monsieur, sans aucun dessein d'ambition ni d'avarice. *Sed quid hoc monstri est, amicissime Capelane?* Il se trouve donc des gens qui me croient avide de finance, et qui ont l'effronterie de le vous dire. S'ils m'accusent d'estre avare, il faut qu'ils accusent d'estre prodigues l'*Eneclis* de Plaute ou le *Chremes* de Térence. Le bon Baudius<sup>1</sup>, à qui on donna un tuteur, après avoir passé quarante-cinq ans, estoit avare de la mesme sorte que je le suis. Et luy et moy ne pouvons avoir ce nom là que dans les *Contre-vérités*, publiées autrefois en rime par le Marquis de Rouillac<sup>2</sup>.

Vous pouvez croire que je suis bien ayse que mes derniers vers soient à vostre gré, et vous sçavez, il y a longtemps, que vostre estime

<sup>1</sup> Le copiste a écrit *Baudius*. Voir, sur Dominique Baudius, de bien singuliers détails dans l'ample et curieux article que Bayle lui a consacré. Cet article, qui n'a pas moins de trente-sept colonnes dans l'édition de Beuchot, peut tenir lieu de tout ce qui a été écrit en France et en Hollande sur le poëte-professeur.

<sup>2</sup> Jacques de Goth, baron de Rouillac, qui avait épousé, en 1582, Hélène de Nogaret, sœur du duc d'Épernon, en eut, vers 1584, Louis de Goth; marquis de Rouillac, maréchal de camp général de la milice des armées

navales, mort le 19 mai 1662. Voir l'*historiette* de Tallemant des Réaux (t. VI, p. 443-451) et l'*Histoire généalogique des pairs de France*, de M. de Courcelles (t. VI, p. 47). Ni Tallemant, ni M. P. Paris, ni l'auteur du *Manuel du libraire*, ni les autres biographes ou bibliographes qu'il m'a été possible d'interroger, n'ont attribué les *Contre-vérités* au marquis de Rouillac. M. Édouard Fournier, qui a réimprimé cette satire dans le tome IV (p. 335-347) de ses *Variétés historiques et littéraires* (1856), n'a pas cherché à deviner le nom de l'auteur.

est l'objet de mon travail : je vous les envoyay par le dernier ordinaire, changez en mieux, si je ne me trompe, et fortifiés de quelque distique. Je désirerois qu'ils feussent veus de cette dernière façon, *si tamen digni sunt qui omnino videantur*. Obligez-moy de faire rendre à M<sup>r</sup> Mainard le papier cy enclos, que mon copiste avoit oublié. Ne sçavez-vous aucunes nouvelles de M<sup>r</sup> l'Evesque de Lisieux, et n'est-il plus si apostre que nous l'avons cru au temps passé ? J'en ay appris un terrible et espouventable secret, que je vous diray un jour à l'oreille. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

## XCVIII.

Du 10 juillet 1645.

Monsieur, Je ne sçaurois que je n'estime mon songe, puisqu'il a reveillé vos belles pensées, puisqu'il vous a fourni la matière d'une très éloquente lettre, puisqu'il a donné occasion à la bonne nouvelle que vous m'avez fait sçavoir de vostre heureuse arrivée au neufviesme livre. Je ne pensois pas en vérité que vous en fussiez venu si avant, et je vous avoue que, si j'entreprendois un poème Epique, dans l'embarras de Paris (présupposé que je fusse capable de l'entreprendre), je demenderois un siècle entier pour l'achèvement de mon travail. Mais c'est, Monsieur, que vous estes nay plus heureusement que les autres hommes, et que, par une abstraction excellente, vous sçavez vous séparer du Monde où vous estes, et vous faire le loisir que vous n'avez pas. Vos momens vallent plus que nos journées, et, après vous avoir donné desmentis sur tout ce que vous me dites à votre désavantage, je conelus que vostre poème donnera réputation à la France, humiliera la présomption de l'Italie, embellira nostre siècle, et estonnera la postérité. Mais est-il vray que nous verrons douze livres dans trois ans ?

Sol propera, et senior fiam et jam *tertius annus*  
Accedat reliquis.

Je vous parlay, il y a huit jours, de ma seconde lettre au Marquis

de Lacédémone, et je suis d'avis aujourd'huy de vous l'envoyer ayant appris la consommation de son mariage, dont elle a esté la prédiction :

Vinto havea l'mondo, et vinto havea stessa  
 La gran Vittoria: ed incontr' Amor secreto  
 Portava in suo pensier libero, e lieto,  
 Querela eterna castitate oppressa;  
 Quando l'alato Dio, vinta ancor essa,  
 Le si pose nel core umile, et queto:  
 Et la congiunse à cui fatal decreto  
 Tanta felicitate havea promessa.  
 Rise il gran Giove. . . . etc.<sup>1</sup>

Il ne faut qu'ajouter une syllabe au premier *gran*, et changer *Vittoria* en *Julia*; ces beaux vers ne seront-ils pas, après cela, pour Madame nostre Gouvernante?

Puisque M<sup>r</sup> d'Andilly a fait une entière divorce<sup>2</sup> avec le monde, et qu'il n'escoute plus ce que luy est dit de la part du siècle, vous n'aurez rien icy de particulier pour luy. Vous sçavez seulement en général que j'ay trouvé ses lettres très belles et très françoises, et que je ne suis pas de l'opinion de celuy à qui je les avois prestées, qui m'a mandé qu'elles estoient de ces belles choses qui ont plus de beauté que d'ag-

<sup>1</sup> Voici la traduction de ce sonnet, qui n'est ni de Bembo, ni de Michel-Ange, ni de Molza, trois des plus fervents admirateurs de la *diva Vittoria Colonna de Pescara*:

« Elle avait vaincu le monde et elle-même,  
 la grande Vittoria: et contre amour secret,  
 dans sa pensée libre et joyeuse, chasteté  
 opprimée portait une éternelle plainte;  
 quand le Dieu ailé, l'ayant vaincue elle  
 aussi, se posa dans son cœur, tout humble  
 et tout coi, et l'unifia à celui à qui le décret  
 du destin avait promis un tel bonheur; —  
 le grand Jupiter rit. . . » On peut rapprocher de cette citation ce fragment d'une lettre de Balzac à Montausier, du 25 avril 1645

(p. 628): « Ce n'est pas sans quelque dessein du ciel, et sans quelque bon présage que ce marquis (le marquis de Pescaire, auquel Balzac vient de comparer Montausier) m'est venu en la mémoire. Puisque vous n'êtes pas moins brave que luy, il faut que vous soyez aussi heureux: il faut que la Vittoria Colonna de nostre siècle achève vostre félicité. . . »

<sup>2</sup> Ce doit être une faute du copiste. *Divorce* a toujours été du masculin, soit chez les contemporains de Balzac (Corneille, le Maître, etc.), soit chez les écrivains antérieurs à Balzac (Calvin, d'Aubigné, etc.).

gréement. Je crois vous envoyer le premier livre des miennes par le messenger qui part ce matin, mais ce sera sans faute pour lundy prochain; et cependant préparez-vous à me bien flatter, et à me mander que je suis un admirable faiseur de lettres, quand je ne mériterois d'avoir rang que parmi les secrétaires de St-Innocent.

Je remercie la bonne Madame Camusat de son sieur de Cerisiers<sup>1</sup>, qui *quidem* ne se devoit jamais séparer du Père le Moine, afin qu'en ces deux pères les Jésuites eussent une paire de fous, pour opposer à tous les Malverri<sup>2</sup> et à tous les autres maistres fous de delà les Mons. *Male sit in felicibus illis bestiis, de quibus humanum illud mihi sapius usurpandum est:*

Simia quam similis turpissima bestia nobis!

Ou, pour changer cette vieille image, Que je veux mal à ces ridicules Oysons qui veulent faire les Cygnes<sup>3</sup>!

Je vous envoie la procuration pour le petit, qui me mande merveille de nostre M<sup>r</sup> Silhon. Je voudrois bien que M<sup>r</sup> de Priesac eust une copie de mes vers à M<sup>r</sup> le Chancelier, de la dernière révision. J'attens les poèmes du poète Remy<sup>4</sup> et demeure, Monsieur, vostre, etc.

<sup>1</sup> Le père René de Cerisiers, né à Nantes en 1609, mort en 1662. Voir, dans la *Biographie universelle* ou dans la *Nouvelle Biographie générale*, et mieux encore dans la *Bibliothèque des Écrivains de la Compagnie de Jésus* (in-f°, 1869, t. I, col. 1180-1191), une interminable liste de ses mauvais ouvrages.

<sup>2</sup> Je ne trouve ce nom nulle part. Faut-il lire Malvezzi? Alors il s'agirait du marquis de Malvezzi (Virgilio), mort en 1654, fécond et médiocre auteur d'ouvrages imprimés en 1622, 1624, 1632, 1634, 1635, 1640, etc.

<sup>3</sup> Souvenir des vers de Virgile (*Eclog. IX*, v. 36) :

.. Argutos inter strepere anser olores.

<sup>4</sup> Abraham Ravaud, plus connu sous le nom de Remy ou Remy (en latin *Remmius*), du nom du village du Beauvoisis (Remi) où il naquit en 1600. On a de lui un poème épique, en latin, sur les expéditions militaires de Louis XIII, et diverses poésies publiées en 1646, l'année de sa mort. Voir une lettre de Balzac du 4 janvier 1643 à «M. Remy, professeur en éloquence, et poète du Roy (p. 605).»

## XCIX.

Du 15 juillet 1645.

Monsieur, Je peste sans cesse contre la nuit et luy donne plus de malédictions que les amans qui jouissent ne luy sçauroient faire de remerciemens. Je l'appelle la sœur de l'enfer et la fille du Chaos. Je change ses epithètes de sage et de conseillère<sup>1</sup> en celuy de conseillère de rage et de désespoir. Qu'elle me dure, qu'elle me travaille, mon cher Monsieur! Je ne connois ny son calme ny ses pavos: elle n'a pour moy que de l'agitation et des espines, et je vous fais ce mot après dix heures entières d'inquiétude et de douleur. C'est pour accuser la réception de vostre dernière lettre<sup>2</sup>, et pour vous dire que, puisque mon *Extemporale*<sup>3</sup> a mérité vostre approbation, je l'estime digne de l'éternité. En conscience j'ayme beaucoup mieux qu'il vous plaise qu'à celuy pour lequel il a esté fait; et, quoy que vous ait voulu persuader un historien ypocrite, mes passions me touchent bien plus vivement que mes interests. Il faudra adjouster le vers nécessaire pour l'éclaircissement de ma pensée, et je demeure d'accord avec vous qu'elle en sera plus claire, plus juste et mieux remplie.

Il y a deux jours que je suis à Angoulesme où j'ay veu le R. Père Recteur. Il a envoyé vostre lettre à Saintes, mais il n'a point encore nouvelle que M<sup>r</sup> son frère l'ayt receue. Je suis fasché de ne luy avoir despesché un homme exprès, qui m'eust apporté response que je vous aurois fait tenir il y a quinze jours; mais vous me proposiez la voye du Père Recteur, et, si j'ay failli, vous en estes cause. Le messenger d'Angoulesme part aujourdhuy et vous porte un gros paquet qui vous est directement adressé, et dont le port a esté payé icy. Vous trouve-

<sup>1</sup> On sait que les poètes grecs ont appelé la nuit *εὐφρόνη*, c'est-à-dire sage et prudente, celle qui porte conseil.

<sup>2</sup> M. Litté n'a cité, au sujet de la formule: *accuser la réception d'une lettre*, que

trois écrivains postérieurs, M<sup>me</sup> de Sévigné, Bossuet, Voltaire.

<sup>3</sup> Pièce adressée au Chancelier Seguier. p. 10 de la seconde partie du t. II des *OEuvres complètes*.

rez dedans le premier livre des lettres choisies, et le commencement du second; les derniers originaux que vous m'avez envoyés, et le petit Virgile d'Annibal Caro. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Je vous entretiendray plus au long par l'ordinaire de la semaine prochaine; j'ay encore dans la teste et dans les yeux les restes de la mauvaise nuit que j'ay passée.

C.

Du 24 juillet 1645.

Monsieur, Le cœur me dit que vous n'avez plus la cholique, et que la persécution dont me parle le billet que j'ay receu s'est arrestée au cinquiesme jour. Mais n'est-ce pas trop de l'avoir soufferte quatre tout entiers et d'estre plus mal traité avec vostre tempérance que les desbauchés ne le sont après leurs excès? Je vous plains certes extrêmement, et de telle sorte que mon amour ajouste votre douleur aux miennes :

*Utque ego felicem Tityrum atque Promethea clamem,  
Una quibus tantum viscera carpit avis.*

En effet, Monsieur, je suis la proye de mille vautours, je suis condamné à plusieurs suplices; et si vous sçaviés quelles cruelles nuits je passe depuis quelque temps; mais je prens patience pourveu que les vostres soient plus douces et que je sçache, pour ma consolation, que la plus noble partie de moy mesme est en repos au lieu où vous estes, pendant que l'autre se tourmente icy.

Mon gros paquet qui partist d'Angoulesme il y a huict jours, arrive à Paris aujourd'huy 24 de ce mois, et je m'asseure que vous prendrez la peine de le faire retirer par un de vos gens. Il vous est adressé tout droit, et le port en a esté payé comme vous voiez par la suscription en parchemin. Je seray en allarme jusqu'à ce que j'apprenne qu'il est arrivé à bon port, et que toutes les lettres que je vous ay escrites par la voye de Rocolet vous ont esté seurement rendues. J'espère que les

choisies vous divertiront, et que vous y trouverez des originaux et des nouveautés. A mon avis, Monsieur, elles mériteront une préface de la façon de quelqu'un de nos amys, *verbi gratia*, du cher M<sup>r</sup> d'Ablancourt, à qui vous la demanderez de ma part. Je la désire, principalement affin qu'elle annonce les deux volumes *ad Atticum*, et qu'elle empesche M<sup>r</sup> Lhuilier de plus songer à vostre mort et à l'inventaire de vos meubles. Elle pourra parler du caractère epistolaire, de la variété des humeurs, de l'urbanité, de la raillerie, du stile d'honneste homme opposé à celui du déclamateur et de bel esprit. Elle pourra encore parler de mes vers latins, de ce que vous en a dit autrefois le père Bourbon, de la bonne opinion qu'en a Grotius, Vossius<sup>1</sup>, *et cœt.* Mon dessein est de mettre en quelque lieu du volume vostre admirable sonnet et l'Eclogue de M<sup>r</sup> de Grasse; mais je voudrois bien, pour l'amour de luy, qu'il en retouchast quelques endroits que j'ay marqués dans la copie que je vous ay envoyée, *ut dignius sût tanto rate cultissimum alias et suavissimum carmen.* Surtout je ne puis souffrir là un « joints l'agréable avec le nécessaire, » et je ne sçay si je l'ay marqué. Il ne luy faut pas une demy-heure pour rabiller toutes les choses marquées. Mais il faut, s'il vous plaist, que les avis viennent de vous, affin qu'ils soient mieux receus de luy. J'ay bonne espérance et attens de bonnes nouvelles de vostre santé. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Je n'ay point bien releu les papiers que vous recevrez aujourd'huy : mais vostre Seigneurie illustrissime supléra à mon défaut, et les fautes françoises, latines, grecques, seront aisément [corrigées] par elle, etc.

Je vous ay escrit trois fois par la voye de Rocolet, et veux croire qu'en son absence ses garçons auront eu le soin de vous faire tenir mes despesches.

<sup>1</sup> Gérard Jean Vossius, mort en mars 1649, « l'un des plus laborieux et des plus doctes personnages du xvii<sup>e</sup> siècle, » comme l'appelle le *Moréri* de 1759, qui énumère la plupart de ses 44 ouvrages réunis de

1695 à 1701 en six volumes in-f<sup>o</sup> (Amsterdam). Vossius mériterait mieux que les simples articles biographiques ou critiques qui lui ont été consacrés par Baillet, Colomiez, Nicéron, Chauffepié, etc.

Monsieur de Forgues et Monsieur d'Argence ont conjointement un procès à la Chambre de l'Edit : obligez-moy, Monsieur, de conjurer en mon nom M<sup>r</sup> de Voiture de recommander leur affaire à M<sup>r</sup> le Président de Maisons<sup>1</sup>, mais que ce soit fortement et comme si j'estois le premier intéressé dans ladite affaire<sup>2</sup>; M<sup>r</sup> Remy pourroit bien aussy nous y servir<sup>3</sup>; je vous demande deux petits billets pour l'un et pour l'autre, et vous les baillerés, s'il vous plaist, à M<sup>r</sup> d'Argence.

Il ne sera point besoin d'employer le sieur Remy, si vous jugez que la recommandation de M<sup>r</sup> Voiture suffise.

Cl.

Du 31 juillet 1645.

Je vous prie que personne ne voye cette lettre et qu'elle ne se perde pas aussy. Je seray bien aise un jour de la revoir.

Monsieur, Puisque vostre cholique n'est plus que foiblesse et que desgoust, mes grandes inquiétudes sont passées. Et, si je ne sacrifie un coq à Esculape (si je le fesois, je serois aussy payen que le docteur Heinsius), pour le moins estant poète aussy bien que luy, je veux faire un remerciement à Apollon, et crois luy devoir un *ex voto*.

Ob te jam incolumem; et tam caræ dona salutis.

Vous estes tousjours très bon et très sage, et vos advis m'obligent tousjours : je m'abstiendray donc, à l'avenir, du nom qui desplaist à Mon-

<sup>1</sup> René de Longueil, marquis de Maisons, second président au parlement de Paris, mort le 1<sup>er</sup> septembre 1677.

<sup>2</sup> Voir diverses lettres de Voiture au président de Maisons, aux pages 296, 297, 309, de l'édition des *OEuvres de Voiture* donnée par M. A. Roux. La dernière de ces lettres, non datée, débute ainsi : « Madame de Marsilly s'est imaginée que j'avois quel-

« que crédit auprès de vous : et moy qui suis « vain, je ne luy ay pas voulu dire le con- « traire. »

<sup>3</sup> Remy devait être un des favoris du président de Maisons ; la plus remarquable de ses pièces de vers est celle qu'il fit, sous le titre de *Mesonium*, sur le château de Maisons, près de Saint-Germain-en-Laye, appartenant au président.

seigneur le \*\*\*<sup>1</sup>. Je vous prie seulement de vous souvenir que c'est vous qui avez esté son<sup>2</sup> parrain, et que j'ay pris le *nom* de vous, comme plusieurs autres nobles et galantes locutions. N'ayez pas peur que je m'émancipe davantage. Il ne me faut qu'un demy mot d'avertissement, et je ne sçay pourquoy je ne me suis adverti moy-mesme, connoissant la naturelle rudesse dont est question : c'est que je ne pensois pas qu'elle fust pour moy. Je pensois, Monsieur, estre personne privilégiée. Cæsar commença par là à estre tyran, et Suétone allègue ce mot pour la première marque de sa tyrannie : *Qu'il vouloit que le monde changeast de langage, et qu'on ne parlast plus à luy ny de luy comme auparavant. Tu vero quid censes de hoc nostro, qui, paucissimis post adeptam præfecturam diebus, escrivist sur le sujet d'une affaire de néant, dans laquelle ny l'authorité du Roy n'estoit interessée ny la sienne de diminution, que, comme il reconnoistroit les bons, il sçauroit bien aussy punir les meschans.* Feu M<sup>r</sup> le duc d'Espéron n'escrivist jamais d'un si haut stile; et vous sçavés néanmoins que qui dit feu M<sup>r</sup> le duc d'Espéron dit quelque chose de plus que le grand Turc, le grand Khan et le grand Mogol. Je ne blame pas toute sorte de fierté, et il y a un orgueil généreux; mais il n'est pas icy en sa place. C'est une belle chose de braver et de battre les Espagnols, et de se faire craindre aux Croates, mais de fouler aux pieds un pauvre peuple soumis et d'entrer en Lyon en sa patrie, *hoc certe parum dignum est magnanimo Aristotelis [alumno]. Noli ergo, discretissime Capelane, abuti eloquentia et ingenio ad purgandum. Nimum enim tu et ego credidimus hactenus spei nostre et amori nostro blanditi sumus.* Presque tous les hommes sont comédiens; presque toutes les vertus sont fausses<sup>3</sup>; et qui est-ce qui ne m'a point trompé de ceux que j'ay estimés et que j'ay loués, depuis tant de temps que j'estime et que je

<sup>1</sup> Le duc de Montausier.

<sup>2</sup> Comment le copiste avait-il pu écrire : sans?

<sup>3</sup> C'est ce que le duc de La Rochefoucauld allait si ingénieusement soutenir quelques années après (*Maximes*, 1665); mais c'est seulement en tête de la 4<sup>e</sup> édition (1625)

que l'on trouve cette épigraphe qui résume tout le livre : « Nos vertus ne sont le plus souvent que des vices déguisés. » La phrase misanthropique de Balzac rappelle encore le livre d'Esprit : *La fausseté des vertus humaines* (1679).

loue ceux que j'ayme? Pour conclusion il me suffit d'avoir esté la dupe de cettuicy, et d'estre encore encomiaste dans mes escriis? Je ne prétens point à davantage, ny ne veux pousser ma fortune plus avant; et, s'il ne part à la haste de Paris, et qu'il ne me surprenne en cette province, je vous puis assurer qu'il ne m'y trouvera pas<sup>1</sup>. Mon amy doit croire ce que luy demendera de ma part mon autre amy, et ne pas examiner si curieusement toutes les circonstances des petits devoirs de l'amitié. Tout le monde aspireroit-il à la tyrannie? *Absit ut hoc de Salamasio suspicemur.*

Le messenger d'Angoulesme est arrivé et ne m'a rien apporté. M<sup>r</sup> de la Thibaudière n'a point de pensions, quoy qu'il soit très digne d'en avoir. Votre mémoire est diabolique ou angélique, si le premier mot vous blesse l'oreille, et si vous estes aussy délicat que les nouveaux gouverneurs. Il est vray qu'il y a quatre ou cinq lignes dans la lettre que vous avez receue tirées d'une autre lettre que j'ay supprimée. Je pensois escrire aujourd'huy au cher Président, mais *per cursorem non licet*. Il ne me parle point de mon mémoire. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Je vous escrivis il y a huit jours, par la voye de M<sup>r</sup> d'Argence de Forgues. J'envoieray demain un laquais à Saintes pour la seureté de vostre paquet; il n'y a que douze lieues d'icy, et le père Gombault en fait faire quarante à ses lettres, qu'il baille d'ordinaire au messenger de Bordeaux.

## CII.

Du 7 aoust 1645.

Monsieur, Vous ne m'aviez point envoyé le jeu poétique; je le trouve très beau, et en suis très satisfait, quoyque je sois très degousté de celuy pour lequel vos Muses se sont jouées. M<sup>r</sup> Remy est un maistre

<sup>1</sup> Après avoir lu cette vive tirade contre *Alceste*, on ne s'étonnera pas de ce que dit le *Menagiana* (t. II, p. 4) : « J'ay toujours

« été dans l'amitié de M<sup>r</sup> de Montausier. »  
« M<sup>r</sup> de Balzac n'étoit pas bien avec lui. . . »

juré en nostre mestier. Je ne vis jamais rien de plus romain, de plus pur, de plus harmonieux que sa Motte prise<sup>1</sup>. Le père Bourbon n'avoit garde d'estre si uniforme ny si égal. Il mesloit souvent Lucian et Claudian avec Virgile. Cette bigarrure ne se trouve point dans les vers de cettui cy. Il n'est point faiseur de contours; il n'est point des frippiers du pays latin, *et cum ubique virgilianus sit, ubique tamen suus est.*

Que le messenger d'Angoulesme me fait de tort de me faire languir à son ordinaire, et de me retenir si longtemps ce que j'attens si impatientement. Vous ne me mandez rien de M<sup>r</sup> de Priesac; je vous avois prié de luy faire voir la copie que je vous ay envoyée, et il me semble qu'il est bien raysonnable que M<sup>r</sup> le Chancelier sçache, par le rapport et l'origine de ce confident, le zèle et la passion que j'ay pour luy.

Tout ce que vous me sçauriez dire de la dureté et de l'avarice de la Cour, de la misère des pauvres Muses, du mespris que l'on fait de leurs saints misteres, de la ruine de leurs temples et de leurs autels, *et cæc.*, tout cela, Monsieur, je me le suis dit moy mesme, avant que nous nous commussions vous et moy, et assurez-vous que je ne seray jamais trompé par ma trop grande crédulité. *Nou tamen queri semper et lugere volumus, neque omnium dierum soles occidisse; et post Cannensem cladem etiam aliquis de Republica non desperavit. De Republica loquor, sapientissime Capelane, de privata enim nemo me vivit securior,* et je ne voudrois pas faire un pas pour toutes les espérances de la Cour, quoyque je ne sois pas fasché que pour beaucoup moins le petit coure de toute sa force, qu'il sue en esté, et qu'il se crotte en hyver, *ex eo si quidem est hominum genere quibus abuti oportere prudens censuit Antiquitas.*

Totyla, qui fist le mémoire, oublia M<sup>r</sup> d'Abblancour, à qui je vous supplie de communiquer nostre copie, et je serois bien aise aussy, pour l'amour de mes vers latins, que M<sup>r</sup> Remy eust le mesme divertissement. *Sed si hoc qualecumque est, beneficium appellandum est, tibi uni debeat, velim, et me veluti inscio res agatur.*

J'ay trouvé parmy mes papiers un billet que je luy ay escrit, qui

<sup>1</sup> La Mothe ou La Motte, place forte de la Champagne (arrondissement actuel de

Chaumont), prise par le marquis de Ville-roy, le 7 juillet 1645.

peut avoir sa place dans le volume. Vous m'avez obligé d'offrir à M<sup>r</sup> Mainard l'argent que lui devoient couster les livres; mais, s'il ne les a pas encore payés, il m'obligera de ne les point acheter, parce que je pense les avoir d'ailleurs que de Paris, sans les faire venir de si loin. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Le messenger est arrivé pour la seconde fois et je n'ay rien eu de Paris. Il y a de l'apparence que le paquet aura esté porté au logis de quelque autre messenger. Mon homme continue à copier, et le volume sera beaucoup plus grand que celui des *OEuvres diverses*. Ne sera-ce point *Magnus liber magnum malum* <sup>1</sup>?

## CIII.

Du 12 aoust 1645.

Monsieur, Vous m'avez escrit des choses si estranges et si estomantes de la part de M<sup>r</sup> de Voiture, que j'en demeure aussy interdit que si j'avois esté frapé de la foudre. Ces choses ne m'ont pas seulement blessé le cœur, elles me l'ont osté avec la parole, et, en l'estat ou je me trouve, je n'ay ny le courage ny la force de me plaindre. J'aymerois mieux une autre fois perdre cinquante procès que d'en solliciter un à ce prix là. Si je n'avois esté que battu, je serois un peu moins offensé que je ne suis, et des coups de cane me seroient beaucoup moins sensibles que certains mots que j'ay leus dans vostre lettre. Il faut tout souffrir d'un amy de ce grand mérite; mais c'est le grand mérite (je n'oserois y ajouter la grande amitié) qui me fait résoudre à la patience. Car, pour le grand crédit dont vous me parlez, je ne le considère du tout point en cette occasion. M<sup>r</sup> de Voiture ne voudroit pas l'exercer contre un homme mort au monde, et je l'estime trop généreux pour estre jamais le violateur de mon tombeau. En effet que me reste-t-il à

<sup>1</sup> C'est le joli mot du grammairien Callimaque, mot si souvent cité, et dont Balzac lui-même s'est servi en une autre occasion : c'est quand il a écrit à Chapelain, au sujet

de Ronsard (1<sup>er</sup> juillet 1641, p. 854) : « Pour moy, je ne l'estime grand que dans le sens de ce vieux proverbe : *magnus liber, magnum malum.* »

faire que de m'enterrer après un si sensible desplaisir ? Je suis accablé d'une infinité de maux, tant du corps que de l'esprit, et cettuy cy (que je n'ay point mérité), est venu aujourd'huy pour m'achever. Il n'y a pas moyen de passer outre. C'est, Monsieur, vostre, etc.

---

## CIV.

Du 14 aoust 1645.

Monsieur, Deux jours après vous avoir escrit, j'ay releu l'article injurieux. Bon Dieu, Monsieur, qu'il sent les reproches et les menaces ! Et n'est-ce point une querelle d'Alleman qu'on me veut faire pour des plaintes douces, innocentes, amoureuses, que j'avois faites, et encore que j'avois faites pour mourir dans le sein d'un amy commun ? Je ne me suis point plaint que M<sup>r</sup> d'Avaux ne m'eust point escrit, car d'abord il fit response à ma lettre. Je n'ay point demandé de lettres à M<sup>r</sup> Voiture. Au contraire je ne me plains le plus souvent que de ce qu'on m'escrit des lettres, et, dans l'ardeur de mes plus ferventes prières, je ne demande d'ordinaire à Dieu que le silence des hommes. Vous le sçavez, Monsieur, M<sup>r</sup> Costar le sçait aussy, et, depuis sept mois et demy qu'il y a que je luy ouvris mon cœur dans le secret et la confiance de l'amitié, à deux diverses fois il m'a fait compliment de la part de mondit sieur de Voiture, comme je puis justifier par ses lettres. Que veut donc dire ce sentiment reschauffé, et tant de dureté, tant de rudesse, tant de raideur hors de saison ? Lorsque je receus vostre lettre, je revoiois la fin de mon second livre dans lequel il y a un billet plein d'estime et de passion pour cet amy si cruel. Mais à l'heure mesme la plume me tomba des mains. Je maudis les escritures et l'impression, et je n'en puis plus ouyr parler. Je voudrois de bon cœur avoir bruslé tous mes livres, et estre aussy inconnu et aussy obscur que le plus caché des ermites de la Thebaïde. Je vous supplie donc, Monsieur, à cette heure que le malheureux manuscrit doit estre retourné chez vous, de ne l'en laisser sortir et de le mettre en quelque coin de vostre cabinet (*si tam nobili hospitio dignus est*) jusqu'à ce que vous ayez trouvé

commodité seure pour me le renvoyer, puisque celle du messenger ne l'est pas tousjours, tesmoin le livre de M<sup>r</sup> Remy.

Je ne puis oster la main de dessus ma playe, de laquelle je ne pense pas jamais guérir. En vérité ce M<sup>r</sup> Voiture vous a dit d'estranges choses, et vous a prié encore de me les escrire; *hoc certe nimium est*. Il faut qu'il se soit eslevé de deux cent degrés depuis que je ne l'ay [vu] et que je sois descendu de deux fois autant, pour m'avoir envoyé ce beau compliment. Tant y a, Monsieur, que, si vous me connoissiez aussy bien qu'il me connoist, vous auriez bien mauvaise opinion de moy; c'est-à-dire que cela est desjà fait, si vous ne me croyez plus homme de bien et plus véritable que luy, qui *tam splendide et magnifice de me mentitur*. Ce n'est pas un article amer, c'est du poison que j'ay beu dans cet article, et j'en crèverois, si aux lasches reproches qu'il me fait de m'avoir deffendu à la Cour, je ne respondois ce petit mot historique, qu'en ce mesme *pays de la Cour je l'ay souvent empesché d'estre mal traité, et une fois entre autres d'estre battu, jusqu'à m'estre mis à genoux devant un gentilhomme de mes amys qui alloit faire l'exécution*<sup>1</sup>, *et cæc.*

La plainte faite il y a huit mois à M<sup>r</sup> Costar n'est sans doute que le prétexte du ressentiment; la cause pouroit estre plus proche et de plus fraische datte. Et ne seroit-il point fasché de ce qu'ayant veu son Epistre à M<sup>r</sup> de Coligny, je n'en ay pas fait l'éloge? *Hinc illæ forsan lachrymæ.*

Conferez, s'il vous plaist, l'article que je vous envoye avec celui que j'ay receu. Je ne sçay comment j'ay gardé copie de cette lettre. M<sup>r</sup> Costar me la donna sans que je la luy demandasse, estant très peu curieux de semblables escritures.

J'ay dit *des ames à l'épreuve des persuasions*, comme le cardinal Du Perron a dit devant moy, *des ames qui résistent aux persuasions des sens, aux persuasions de la volupté*. Est-il à remarquer qu'en français le mot n'a pas la mesme force qu'en latin? Il signifie seulement (et surtout

<sup>1</sup> Révélation dont les futurs biographes de Voiture auront à tenir compte, ainsi que de bien d'autres particularités consignées dans ces lettres.

au pluriel) des paroles puissantes et persuasives, et nous n'avons que nostre *persuader* pour le *suadere* et le *persuadere* de Messieurs nos maistres. Ce sont les peuples et l'usage qui en cecy nous doivent conduire, et non pas les philosophes ny la rayson.

Comme on a dit parler par des signes, *qui gestu manibusque loquax*, ne peut-on pas dire *figurati eodem dicendi modo*, faire signe par des parolles? L'un s'est dit des pantomimes et des danseurs de ballets, et l'autre se dira, s'il plaist à Mr Ménage, avec élégance et galanterie des *balbutientibus et indisertis. Tuum erit judicium.*

Je ne sçay pas si je n'ay parlé que d'un livre à Monsieur Dupuy. Mais je sçay bien qu'il m'envoya une pleine caisse de différens livres, et j'ay cru avoir parlé de plusieurs livres par ces mots de *foliata* et de son excellente compagnie. Et tout cecy, Monsieur, par manière de discours avec vous, sans aucun dessein de contention, ny de résistance à l'opinion de mes chers amys. J'y acquiesceray tousjours très volontiers. Et je ne doute point qu'il n'y ait plusieurs autres choses dans mes lettres, qui, estant prises à la rigueur, pourront estre condamnées par des juges moins sévères que Mr Costar. *Sed hoc quoque Epistolicum est non omnia ad normam exigere, et Marco Tullio teste, Epistole debent interdum hallucinari.*

Au nom de Dieu, Monsieur, ne parlez ny à Mr Conrart, ny à Mr le Révérendissime son cousin<sup>1</sup>, de l'incomparable Eclogue. J'en admire tous les vers sans exception. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

## CV.

Du 21 aoust 1645.

Monsieur, Dieu soit loué de vostre bonne santé. Cette bonne nouvelle me console un peu, et je trouve en vous ce que je cherche inutilement en moy mesme. Il y a longtemps que je serois par terre, si je ne m'apuiois sur quelqu'un, et, dans la langueur où je suis, ma seule

<sup>1</sup> Godeau, l'évêque de Vence.

amitié est la seule marque de vie qui me reste. M<sup>r</sup> Voiture n'en croit rien, et vous n'en croiriez rien non plus, si vous me connoissiez comme il me connoist. Ah le lache ! (mon assoupissement est en cet endroit excité par ma douleur), a-t-il eu l'audace de vous parler de la sorte ? Je ne dis pas, avez-vous eu la patience de l'escouter, car je sçay que vous ne l'avez fait que pour le mieux, et peut estre pour tirer de sa bouche la déposition d'une chose qu'il m'importoit de sçavoir au vray. Je ne suis pas si malheureux qu'il faille que je fasse tousjours mon noviciat auprès de vous et que vous ne puissiez jamais répondre de moy, et que, toutes les fois qu'on m'accuse, vous ayez besoin, pour me justifier, ou de ma présence ou de mon Apologie. Tout ce que vous a dit et tout ce que m'a escrit M<sup>r</sup> Costar est digne de considération. Mais la résolution que j'ay prise de ne plus rien imprimer me met en estat de n'avoir plus besoin de ces sortes d'avertissemens, quoyque d'ailleurs très sages et très fidèles. Quiconque ne veut plus partir de terre ne doit plus craindre les escueils et les autres fortunes de mer, [et] n'a que faire de carte ny de pilote. *Ut tamen mei facti tibi aliqua reddatur ratio*, vous sçavez, Monsieur, qu'outre que les deux lettres à M<sup>r</sup> le Chancelier sont changées en beaucoup de lieux, c'estoit pour luy et non pas le public que je les fesois imprimer ; afin qu'il vit tous mes vœux et tous mes sacrifices, sur un mesme autel, par l'entremise de M<sup>r</sup> de Priesac, qui, à mon compte, devoit avoir le manuscrit le premier. Je prétendois aussy que la Préface expliqueroit favorablement les intentions de l'auteur, et iroit au devant des plaintes des beaux esprits leur donnant satisfaction avant qu'ils eussent songé à l'offense, et rejettant la mauvaise prose et les mauvais vers sur des personnes sans nom, estrangères, inconnues.

Le paquet est à la fin arrivé, après avoir demeuré un mois et demy à l'enseigne de l'Arbaleste, rue de la Harpe. Je lis les poèmes latins, et liray la tragédie françoise, quand elle sera revenue entre mes mains, estant passée d'abord en celles d'autrui. Il n'est permis qu'à M<sup>r</sup> Voiture de louer son cœur, et d'en parler comme du cœur d'Alexandre. Je vous diray seulement que le mien n'est pas mauvais,

et que je suis de toute son estendue et de toute mon ame, Monsieur, vostre, etc.

## CVI.

Du 4 septembre 1645.

Monsieur, Je n'eus point de vos nouvelles par le courier de la semaine passée; mais le dernier m'a apporté deux paquets, l'un desquels se sentoit de la gresse de quelque pochete, et portoit des marques de la sale négligence de quelque valet; ce valet pourtant pouvoit faire pis : après avoir oublié les lettres, il pouvoit les jetter dans la rivière, et j'ayme bien mieus le remords de sa faute que sa continuation. Ce que vous m'escrivez, Monsieur, de la mort de vos deux amys, m'est entré plus avant dans l'ame que vous ne sçauriez vous imaginer; et vous me l'escrivez d'une manière si poétique et si obligeante pour eux et pour moy, que j'en ay versé des larmes de douleur et tout ensemble de consolation. Vous m'aymez trop, puisque vous m'aymez autant que vous avez ayiné ces héros; et que je suis dans vostre esprit en pareil<sup>1</sup> degré de faveur qu'estoit l'Archimède de France (qui ne devoit rien à celuy de Syracuse)<sup>2</sup> et qu'estoit le fils de la divine

<sup>1</sup> Le copiste a écrit *pareille*, mais *degré* a toujours été du masculin pour tout le monde.

<sup>2</sup> Ce *nouvel Archimède* est Pierre de Magalotti, d'une famille qui a fourni à l'Italie plusieurs hommes distingués, notamment le comte Lorenzo Magalotti, né à Rome en 1637, auteur de lettres, de dissertations et de poèmes sur lesquels on peut consulter Fabroni, Tiraboschi, etc. Pierre de Magalotti commença à servir la France en 1641; il fut nommé, cette même année, maistre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom. Il se fit remarquer au siège de Gravelines en 1644, devint successivement ma-

réchal de camp et lieutenant général, et fut mortellement blessé, le 20 juin 1645, au siège de la Mothe, en Lorraine. Voir, sur son admirable conduite devant cette ville, la *Gazette de France* du 13 avril 1645 (p. 287, 288). Voir encore les *Mémoires de Montglat* (édition de 1728, t. II, p. 161-162), l'*Histoire militaire du règne de Louis le Grand* par le marquis de Quincy (t. I, p. 41), la *Chronologie historique militaire* par Pinard (t. IV, p. 27), etc. Ce qui me décide à croire que Magalotti est bien l'Archimède de France, c'est que, comme l'illustre mathématicien de Syracuse, il montra autant de talent que de valeur en un siège où il de-

Artenice<sup>1</sup>, qui ne valoit pas moins que celui de la Déesse Thétis. Je ne doute point que cette perte n'ait touché très sensiblement toute la très illustre mayson, et, sçachant bien que là dedans la haute vertu ne laisse point de place à l'intérêt et aux basses passions, je suis assuré que la sœur est aujourd'huy trois ou quatre fois plus riche qu'elle ne voudroit. Je vous envoie des vers que je viens de faire pour la mère :

Heu mater, non jam mater quæ nominis hujus  
Dimidium saltem amisit<sup>2</sup>.

J'ay quelque opinion que les vers sont romains aussy bien qu'elle, et vous sçavez bien, Monsieur, que, si j'avois quelque autre remède meilleur pour le soulagement de son mal, je ne les espargnerois pas en cette occasion. A mon avis j'ay pris la chose par le bon biais, et sans doute le grand père eust voulu mourir comme est mort le petit-fils<sup>3</sup>. *Quis malit ignavam expectare senectutem, quæ terræ terram reddat, quam florenti atate reponere patriæ spiritum quem ipsa dedit nobis.* Je parle latin à une Romaine; et, quand je la considérerois comme Française, M<sup>r</sup> de Thou n'a-t-il pas bien parlé en la mesme langue à Madame de

vait trouver, lui aussi, une mort glorieuse. Si l'on m'objectait que le héros du siège de la Mothe n'a jamais eu une assez grande renommée pour pouvoir être comparé à l'homme de génie qui fut l'adversaire de Marcellus, je répondrais qu'il faut tenir compte ici des complaisances infinies de l'amitié. D'ailleurs, la date de la mort de Magalotti (derniers jours du mois de juin ou premiers jours du mois de juillet), concordant si bien avec la date probable de la lettre à laquelle répond Balzac, ne permet point de chercher un autre nom.

<sup>1</sup> Léon Pompée d'Angennes, marquis de Pisani, tué, âgé de trente ans, à la bataille de Nortlingen (3 août 1645). Voir Talle-  
mant des Réaux (t. II, p. 495-496) et une note de M. P. Paris (p. 509).

<sup>2</sup> *De morte fortissimi juvenis, Marchionis Pisanii, ad illustrissimam matrem Catharinam Vivoniam*, à la page 9 de la seconde partie du tome II des *OEuvres complètes*. M. V. Cousin, qui a cité, sur la mort du jeune Pisani (p. 265 du tome II de la *Société française* au vii<sup>e</sup> siècle), les vers de Scudéry, de Gombaut et de Tristan, a oublié ceux de Balzac, ceux de Chapelain et ceux de Cerisantes. (Voir les lettres qui suivent.)

<sup>3</sup> Soit Jean de Vivonne, seigneur de Saint-Gouard, marquis de Pisani, chevalier des ordres du roi et son ambassadeur à Rome, soit Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, gouverneur de Metz, loué par de Thou et par Davila.

Nemours, et M<sup>r</sup> de Sainte Marte à Madame la Mareschale de Retz dans un des plus beaux poèmes qu'il nous ait laissés? Mais parlerons-nous encore de ce beau Monsieur<sup>1</sup> qui parle d'un cœur fait comme le sien, qui mesprise Sénèque, qui ne peut souffrir Pline le jeune, qui admire les auteurs espagnols, qui voulust faire comdamner les *suppositi* de l'Arioste, qui se scandalisa une fois de ce que vous ne luy rendistes pas ponctuellement une visite? Vous voiez clairement qu'il a tort, et que tout ce qu'il a dit est très impertinent pour luy et très ingénieux pour moy; et néanmoins vous ne me donnez jamais tout à fait gaigné, tant vous avez peur que vostre entière approbation me rende insolent et que je me méconnoisse en [la] prospérité (j'appelle ainsy vos faveurs pures et sans meslange, si quelquefois vous me les vouliez départir). Il a certes bonne grace ce beau Monsieur de s'imaginer qu'il a esté mon intercesseur auprès de M<sup>r</sup> d'Avaux! Il peut l'avoir remercié, la grace ayant esté accordée, mais il ne l'a prié de quoy que ce soit, et, sans vanité, je puis dire que mon seul nom proféré par le petit amy fust le solliciteur de mon payement. Le beau mot encore qu'il vous a dit que je suis cause moy mesme de ce qu'il ne m'a pas peu obliger auprès de Son Éminence, n'ayant pas voulu faire ce qu'il m'avoit conseillé. Nous ferons, Monsieur, en temps et lieu ce qu'il faudra faire (*si tamen aliquid facimus*), et cependant je m'assure que vous ne comptez pas mes vingt vers pour rien, vous qui sçavez ce que six vers valurent à Sannazar, quoy qu'il les eust faits pour la ville du monde la plus mesnagère<sup>2</sup>.

Je remercie très humblement M<sup>r</sup> Domat, mais je vous prie que je

<sup>1</sup> Voiture.

<sup>2</sup> La ville de Venise donna six cens écus d'or à Sannazar pour l'épigramme que voici :

Viderat Hadriacis Venetam Neptunus in undis  
 Stare urbem, et toto ponere jura mari.  
 Nunc mihi Tarpejas quantumvis, Jupiter, arces  
 Objice, et illa tui mœnia Martis, ait.  
 Si Pelago Tibrim præfers, urbem aspice utramque,  
 Illam homines dices, hanc possuisse Deos.

Voir, sur Sannazar, outre les très-nombreux auteurs cités par Teissier (*Éloges des savants*, t. 1, p. 183-191), auteurs parmi lesquels se trouve Balzac (*Dissertation sur la tragédie de Daniel Heinsius*), de remarquables pages de M. Saint-Marc Girardin (*Tableau de la littérature française au XVI<sup>e</sup> siècle*, au chapitre: *De l'épopée chrétienne dans Sannazar et Vida*, p. 237-268).

sçache qui est la personne que je remercie, car je n'ay point l'honneur de connoistre M<sup>r</sup> Domat<sup>1</sup>.

Je me sens très obligé à nostre cher M<sup>r</sup> d'Ablancourt; je l'honore et l'estime parfaitement; je suis tout à luy et vous conjure de l'en assurer quand vous le verrez.

Obligez moy aussy de dire à M<sup>r</sup> Conrart que je prens part à tous ses biens et à tous ses maux, et que mon affection est peu babillarde, que quelquefois elle est paresseuse, mais qu'elle est toujours très sincère et très véritable; sans sçavoir le mistère qu'il a voulu découvrir, je suis déjà ravi d'effacer Rampalle de mes papiers<sup>2</sup>. C'est un de ces Messieurs les fascheux qui m'ont exeroqué des lettres<sup>3</sup>, qui m'ont donné pour avoir de moy, qui sont cause que j'ay si souvent maudit les escriitures et les complimens.

Vous m'avez infiniment obligé, Monsieur, de bailler à M<sup>r</sup> Mainard, de l'argent que vous me faites la faveur de me garder, la somme de trois cens quatre vints quinze livres trois solz, et je vous remercie de

<sup>1</sup> Jean Domat, un des plus grands jurisconsultes de la France, né à Clermont le 30 novembre 1625, mort à Paris le 14 mars 1696, auteur du beau livre: *Les lois civiles dans leur ordre naturel*. (Voir, sur cet ami de Pascal, M. Victor Cousin, dans le *Journal des Savants* de 1843.) Boileau écrivait à Brossette, le 15 juin 1704: «C'estoit un homme admirable... Vous me faites grand honneur de me comparer à lui, et de mettre en parallèle un misérable faiseur de satires avec le restaurateur de la Raison dans la jurisprudence. On m'a dit qu'on le cite déjà tout hant dans les plaidoeries comme Balde et Cujas, et on a raison, car, à mon sens, il vauz mieux qu'eux.» (*Correspondance entre Boileau Despréaux et Brossette*, publiée par Aug. Laverdet, 1858, p. 182.)

<sup>2</sup> Pauvre littérateur, mort vers 1660. On présume qu'il était originaire de la Provence. Tallemant des Réaux (t. VI, p. 249) l'appelle «un poète assez médiocre.» Boileau (vers 35 du chant iv de l'*Art poétique*) a dit:

On ne lit guère plus Rampale et Mesnardière.

Guillaume Colletet est sans doute le seul critique qui ait jamais vanté les idylles de Rampalle (*Discours du poème bucolique*). Voir la notice de l'abbé Goujet (t. XVII, p. 110-113).

<sup>3</sup> Voir une lettre de Balzac à M. de Rampalle (du 21 mai 1640), à la page 538 du t. I. des *OEuvres complètes*. C'est là que Balzac a raconté l'historiette de cette bonne vieille de Rome lisant les Nouvelles de Boccace et s'écriant: *Pleust à Dieu que eecy fust dire ses Heures!*

tout mon cœur de cette peine et de tant d'autres que vous avez la bonté de prendre pour moy. Mais oserois-je vous prier de me faire acheter quelques estoffes dont j'ay besoin, comme vous verrez par le mémoire cy-enclos? Vous agréerez bien, je m'assure, que je donne cette commission à vostre valet de chambre, ou à quelque femme de Mademoiselle vostre mère. Mais, parce que je suis pressé desdites estoffes, je désirerois que le messenger qui partira de Paris le 17<sup>e</sup> de ce mois me les apportast; et pour cet effet je vous supplie qu'on les porte dès le samedi chez M<sup>r</sup> Rocolet, empaquetées dans une toile cirée, afin que rien ne se gaste. Vous pourrez faire mettre dans le mesme paquet le manuscrit de mes lettres, non que je m'obstine pour cela à les supprimer, puisque vous ne le trouvez pas bon et que vous voulez qu'elles soient publiques, mais je ne seray pas fâché de leur donner encore quelques œillades, *nec ullum in mora est periculum*. Je n'en puis plus, la main et les yeux me manquent. C'est, Monsieur, vostre, etc.

---

## CVII.

Du 10 septembre 1645.

Monsieur, Je vous escrivis au long, il y a aujourd'huy huit jours, et vous envoiay je ne sçay quoy pour Madame la marquise de Rambouillet, sur la perte qu'elle a fait de Monsieur son fils. Après cette perte et plusieurs autres, chanterons-nous des victoires si funestes, et qui vous coustent si cher? Traduirons-nous en langue vulgaire la vie d'Alexandre<sup>1</sup>, afin que des exemples si dangereux poussent des gens qui se précipitent; afin qu'il [se?] face des équivoques qui achèveront de perdre la fleur de la noblesse françoise, s'ils s'imaginent que les Allemans ne sont pas plus mauvais garçons que les Perses?

O pax grata Deis! qua te orbis parte requiram?  
 Qua regione lates? O qui me in sinibus Indi  
 Trans freta, trans Gangem, nostro procul axe remotum  
 Sistat!

<sup>1</sup> Allusion au chef-d'œuvre de Vaugelas, au célèbre académicien trente années de cette traduction de Quinte-Curce, qui coûta travail.

Vous pensez peut estre que ces vers soient miens : ils sont de nostre très cher Mr Remmy, qui en vérité est un très grant poète, et qui mérite bien qu'on ayt erigé cette qualité en tiltre d'office pour l'amour de luy<sup>1</sup>. J'ay leu tout son livre avec un goust merveilleux. Mais sans rien vous dire du superbe et magnifique *Mesonium* et des autres pièces de longue haleine, n'estimez-vous pas infiniment, aussy bien que moy, l'*Icarus præceps*? *Mihi certe multum placet figuratum hoc scribendi genus Antiquis quoque familiare. Testis Poliphemus et Galatea temporibus Dionnisi Tyranni et sub imperatoribus Romanis alia fabularum nomina, quas apud Tranquillum videre est.* Vous pouvez croire que, quand je voudrois, je ne sçaurois haïr Mr de Voiture. Il faudroit que pour cela je me fisse une extreme violence, et ma douleur est grande à la vérité, mais elle agit plus contre moy que contre luy. Je ne responds point aux dernières lignes de vostre lettre. *Egone unquam dubitaverim de æquitate judicii de me tui? Et si Diis placet, amorem etiam desiderem in Capelano meo; qui erga me sic affectus est, ut qui faciat omnia temperate in uno diligendo Balzacio modum habere non videatur.* Si ce latin est bon, il est encor plus véritable, et j'en suis si persuadé, que je vous compte pour le plus grand, le plus asseuré, et le plus solide de tous mes biens. Ne doutez pas aussy, s'il vous plaist, Monsieur, que je ne sois sans réserve et jusqu'à mettre le feu au Capitole, Monsieur, vostre, etc.

J'attens mon manuscrit avec les estoffes que je vous ay prié de me faire acheter.

Si vous avez pris la peine de lire l'*Olor*<sup>2</sup>, vous y aurez veu sur la fin une addition de quelques vers, que je ne trouve pas les plus mauvais.

## CVIII.

Du 17 septembre 1645.

Monsieur, Je veux croire que Dieu aura exaucé les gens de bien, et que la mauvaise nouvelle n'aura pas esté suivie d'une plus mauvaise.

<sup>1</sup> J'ai rappelé que Balzac lui donnoit, en lui écrivant, le titre de «poète du Roy.» —

<sup>2</sup> L'*Olor gallicus*, déjà cité.

Mais, après tout, il faut se résoudre de bonne heure. Tous les fondemens qui se font en ce monde sont ruineux, et, puisque les estats mesmes doivent périr, ne mettons point les princes au nombre des choses immortelles. Caius et Lucius moururent jeunes<sup>1</sup>. Germanicus<sup>2</sup> et Drusus<sup>3</sup>, son père, ne durèrent pas longtems. Et, pour ne point sortir de la mesme maison principale, Marcellus fut ravi à sa patrie dans la fleur de sa jeunesse, et vous vous souvenez bien qu'un de nos amys l'appelle « *breves et infaustos populi Romani amores*<sup>4</sup>. » *Sed parcemus male ominatis historiis, et speremus dum licet meliora.*

Ce que vous m'escrivez de l'audace de nostre homme<sup>5</sup> est très agréable, et m'a plu extrêmement. Mais je ne sçay si vous sçavés qu'estant envoyé en Italie de la part du Roy, la première fois qu'il parla à la grande Duchesse, il luy parla familièrement d'amour, et luy fit offre de son service<sup>6</sup>. Sa vie est un roman composé de semblables aventures. Et combien de personnes, à vostre advis, ont esté blessées par sa seule mine? Combien son visage luy a-t-il fait d'ennemys? Je ne

<sup>1</sup> Caius et Lucius étaient fils d'Agrippa et de Julie, fille d'Auguste. Lucius, en allant aux armées d'Espagne, Caius en revenant blessé d'Arménie, furent enlevés par une mort que hâtèrent les destins ou le crime de leur marâtre Livie, comme s'exprime Tacite (*Ann.* lib. I, cap. III). -

<sup>2</sup> Mort en 19 après Jésus-Christ, âgé de trente-cinq ans. C'est encore Tacite qu'il faut citer surtout (*Ann.* lib. I et II, *passim* et, en particulier, cap. LXXII et LXXXIII).

<sup>3</sup> Claudius Drusus était fils de Tiberius Claudius et de Livia Drusilla, que Tiberius céda pour femme à Auguste, pendant qu'elle était enceinte de Drusus. Il mourut âgé de trente ans. M. Léo Joubert, dans un excellent article de la *Nouvelle biographie générale*, a recueilli tous les témoignages des anciens relatifs au père de Germanicus.

<sup>4</sup> C'est de Tacite (*Ann.* lib. II, cap. XII) qu'est la phrase si expressive appliquée au

fils d'Octavie, au neveu et gendre d'Auguste. Si l'on rapproche la phrase de Tacite des beaux vers de Virgile (*Æneid.* VI, 860-886), on peut dire que Marcellus a été en peu de mots bien délicatement loué, à la fois par le plus grand historien et par le plus grand poète de l'antiquité romaine.

<sup>5</sup> Voiture.

<sup>6</sup> Cette anecdote, que nous ne trouvons nulle autre part, est bien une des plus curieuses de toutes celles que fournissent les présentes lettres. On sait que Voiture, en 1638, passa quelques jours à Turin, à Gènes, à Florence, à Rome. Voir, dans la *Vie de Voiture*, de M. Roux (en tête des *Œuvres*), le chapitre XIII intitulé: *Voiture en Italie*, et, dans ces mêmes *Œuvres*, les lettres à Madame ou Mademoiselle de Rambouillet du 30 septembre 1638 au 25 novembre de la même année (p. 244 à 247 et 248 à 250).

sçaurois pourtant le haïr, non pas mesme quand il auroit ajousté de très rudes coups à ses parolles très désobligeantes; et je suis ou bon ou foible à tel point, que le moindre de mes amys me peut battre impunément. Monsieur Costar me mande la pénitence de l'homme; mais, quand ce seroit une nouvelle forgée pour me plaire, ne retouchons plus, je vous prie, à cette matière, et, en toutes choses, faites de moy et de mes intérêts ce qu'il vous plaira.

Je vous envoie un mot pour M<sup>r</sup> le Clerc<sup>1</sup>, qui pouvoit bien s'appeler le sieur le Clerc à l'entrée de sa *Virginie* et dans le privilège du Roy. Mais sans doute l'orgueil du Graveolent luy a esté contagieux; car, comme vous sçavez, il est tout de son long Monsieur du Breton dans ses harangues traduites, et veut des préfaces de ses amys au-devant de ses livres, aussy bien que moy. J'ay, d'ailleurs, très bonne opinion de M<sup>r</sup> le Clerc, et croy qu'il réussira, si vous en voulez prendre quelque soin<sup>2</sup>.

Monsieur de la Chambre m'a envoyé son dernier livre avec une lettre très civile<sup>3</sup>. Je luy ay fait la response que vous trouverez cy-enclose, et n'ay pas voulu l'obliger à demy, si c'est l'obliger que de luy donner les louanges qu'il mérite<sup>4</sup>. J'aimerois mieux faire un livre qu'une autre response de cette forme, et vous ne sçauriez croire l'aver-

<sup>1</sup> Michel Le Clerc, avocat au parlement, nommé membre de l'Académie française, le 26 juin 1662, mort le 8 décembre 1691. «A l'âge de vingt-trois ans, dit l'abbé d'Olivet (t. II, p. 250), il vint d'Alby, sa patrie, à Paris pour y faire jouer une tragédie de sa façon, la *Virginie romaine*.» D'après une note de la page 251, la *Virginie* fut représentée en 1645 et ne fut imprimée qu'en 1649. On voit, par la phrase formelle de Balzac, que l'impression fut bien antérieure.

<sup>2</sup> Cette prophétie ne se réalisa pas, comme ne le prouvent que trop l'épigramme de Racine contre l'*Iphigénie*, de Leclerc et de Coras, et les plaisanteries de Boileau au sujet

de la traduction du *Tusse*, publiée par l'ami de Coras en 1667 (Paris, in-4°).

<sup>3</sup> *Les caractères des Passions*, qui, je l'ai déjà dit, parurent en 5 vol. in-4°, de 1640 à 1662. Une des lettres de Ménage publiée par M. Matter, d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale de Vienne (*Lettres et pièces rares ou inédites*, 1846, in-8°), nous apprend (p. 223, à la date du 21 juillet 1645) que Cureau de la Chambre avait mis au jour depuis peu son second volume des *Passions*.

<sup>4</sup> Voir cette lettre, datée du 15 septembre 1845, à la page 538 du tome I des *Oeuvres complètes*.

sion que j'ay pour toutes ces sortes d'escritures, quoyque j'estime celle-cy une des meilleures de mes *Selectes*. Vous pouvez la garder, puisque je viens d'apprendre que la Cour est à Fontainebleau; et par l'autre ordinaire vous en aurez une autre copie pour Mr le médecin, dans laquelle je changeray peut-estre quelque petit mot. J'ay augmenté de deux vers mon épigramme, et vous ay escrit amplement par les derniers ordinaires. Je suis de toute mon âme, Monsieur, vostre, etc.

## CIX.

Du 25 septembre 1645.

Monsieur, J'ay tout ce que je désirois, puisque vous avez fait agréer mon zèle à Madame la Marquise. Mais je voy bien d'ailleurs que le scholiaste a aidé le poète et que vous avez embelli mes vers en les expliquant. Les vostres sont véritablement vostres; Annibal Caro diroit *vostrissimi*; et le seul *Allons forcer sa tombe* vant une douzaine de bons sonnets. Vos Muses, Monsieur, sont tousjours filles de Juppiter, tousjours hautaines et braves, tousjours et partout pleines de cœur: elles ne sçauroient se desguiser: elles ne sçauroient se desfaire de leur noblesse, de leur propre et naturelle grandeur.

*Sed iste homo<sup>1</sup> importunissimus perget ne cum ratione insanire?* Il est de ceux dont les satisfactions sont de nouvelles offenses. Il n'y a point dans la dernière Gascoigne de rudesse pareille à la sienne: Mr Bautru le connoissoit mal, quand il disoit que, s'il eust esté de la profession de son père, le vinaigre fut devenu hipocras entre ses mains<sup>2</sup>. Il m'oblige à dire tout le contraire, et il ne luy reste pas un grain de sucre pour moy, pas une goutte de sa première douceur. L'autre peut trouver des défauts en mon esprit, mais il n'a pas sujet d'avoir mauvaise opinion des qualités de mon ame, et il sçait bien qu'au second voiage qu'il fit icy, je luy voulus rendre une preuve effective d'amitié que ny son amy,

<sup>1</sup> Toujours Voiture.

<sup>2</sup> On sait que Voiture était le fils d'un marchand de vin, ce qui lui attira mille

plaisanteries plus ou moins spirituelles. Voir, à ce sujet, Tallemant (*passim*), Pellisson (t. I, p. 215), etc.

ny son hoste ne luy rendroient pas peut estre si noblement, s'il leur proposoit la mesme chose qu'il me proposa. Tout ce qu'il m'a juré depuis, tous ses sermens, toute sa passion, toute sa tendresse seroit-elle ironique? Serois-je son héros de la mesme sorte que Margites<sup>1</sup> l'a esté d'Homère, et Mamurra de Licinius<sup>2</sup>? Je ne suis pas fort heureux, si cela est, mais je ne laisseray pas pourtant de lui rendre le tesmoignage que je luy dois, et de vous assurer que je ne vis jamais homme avoir plus d'estime, ny plus de respect que luy pour vostre incomparable vertu; j'ajouste ny estre touché plus vivement du repentir d'une faute sans malice, ainsy qu'il m'a tousjours protesté.

Je vous envoie une copie de la dernière lettre qu'il m'a écrite : *Et hæc omnia (quæ tua est sententia, ut postremis tuis significasti mihi) inter nos peribunt, optime et sapientissime virorum. Habe et hic quas reddendas curabis camerario nostro*; et lui ordonnerez par mesme moyen de ne point respondre à ma response. Vous y trouverez quelque petit changement, sur lequel, *si tanti est*, vous pouvez corriger la copie que vous avez desjà receue. Mais est-il possible que ces deux chères sœurs ayent voulu prendre la peine que vous me mandez<sup>3</sup>? Il y a trop de bonté pour moy en vostre mayson : vous ne deviez pas leur permettre cet excès : mais, puisque vous en estes cause, je vous charge aussy des excuses et du remerciement que je leur dois.

On me mande d'Angoulesme qu'on y attend bientost M<sup>r</sup> nostre Gouverneur. Je seray ravi de luy pouvoir rendre mes devoirs et mes très humbles services, et le plus heureux de tous les hommes, si je rentre en possession de l'honneur qu'il m'a fait de se communiquer quelquefois à moy. Je dis de luy ce qui a esté dit de nos plus grands Romains :

<sup>1</sup> Margitès était un sot vaniteux et qui savait beaucoup de choses, mais qui les savait toutes mal. Quoique le *Margitès* ait été placé par Aristote au nombre des œuvres authentiques d'Homère, on croit généralement que ce petit poëme, depuis longtemps perdu, fut composé par quelque rapsode homérique.

L'opinion de Suidas, qui l'attribue à Pigrès, le frère d'Artémise, l'héroïne des guerres médiques, n'est pas soutenable.

<sup>2</sup> C'est-à-dire de Ménage.

<sup>3</sup> Les deux sœurs de Chapelain avaient acheté les étoffes réclamées par Balzac.

*huic minimum contulit consulatus, tanto plus in ipso est. J'attens l'ode de M<sup>r</sup> de Cerisantes et demeure, Monsieur, vostre, etc.*

## CX.

Du 2 octobre 1645.

Monsieur, Il y a du plaisir à vous ouïr plaider la cause des Dieux, ainsi parle notre bon Sénèque : vous dites merveilles de leurs mauvaises libéralités, ainsy les poètes appellent la guerre *fera munera militiæ*. Vous justifiez d'une manière excellente les capitaines et les soldats, les ouvriers et les instrumens du siècle de fer, et après cela qui sera le drame qui ose plus dire :

Scilicet, ut Turno, etc.,

Nos animæ viles, inhumata infletoque turba, etc.<sup>1</sup>

J'entre tout à fait dans vos sentimens. Il est certain que les pièces qu'on joue sur la terre ont esté composées dans le ciel<sup>2</sup>. Les batailles qui se donnent icy bas sont les exécutions des arrests qui ont esté prononcés là haut, et nous ne faisons que prester nos colères et nos mains à la Providence. Les misères que nous souffrons sont fatales, sont prescrites et ordonnées, souffrons les avec le respect deu à la première cause, avec la soumission et le silence qu'exige de nous la grandeur et la majesté qui nous accablent. Quand Dieu tonne, il faut que les hommes se taisent ; ycy nostre gronderie seroit blaspheme et nostre impatience rébellion. Et, si Attila revenoit une autre fois saccager le monde, il faudroit luy dire une autre fois avec ce bon saint : vous soyez le bien venu, puisque vous venez de la part de Dieu<sup>3</sup>. Cependant, Mon-

<sup>1</sup> Scilicet, ut Turno contingat regia conjux,  
Nos animæ viles, inhumata infletoque turba.

(VING. *Æn.* lib. XI, v. 371, 372.)

<sup>2</sup> Balzac avait déjà écrit à Chapelain, le 1<sup>er</sup> juillet 1640 (t. I, p. 823) : « On se « moque là haut de toutes les entreprises « d'icy bas. et nous ne sommes que les ma- « chines et les acteurs des pièces qui sont

« composées dans le ciel : *homo histrio, Deus « vero poeta est.* » Balzac a reproduit cette pensée dans *Le Socrate chrétien*.

<sup>3</sup> Le Nain de Tillemont (*Histoire des em- « pereurs*, t. VI, p. 143) rejette ainsi ce mot si souvent cité : « On prétend que, lors- « qu'il étoit dans les Gaules, un hermite « lui dit qu'il étoit le fléau (ou le fouet)

sieur, *calamitosis his temporibus*, s'il n'y a point moyen d'avoir de bonnes journées, attrapons par surprise quelques bonnes heures; jouissons de quelques agréables momens, consolons-nous, non seulement avec Socrate et messieurs les sages et les sévères, mais encore avec Aristophanes et autres semblables bons compagnons; contentons-nous des maux estrangers et nécessaires sans y ajouter des maux de nostre façon et de nostre choix. Jamais plus de soupçons, jamais plus de plaintes ny de fascheuses nouvelles, et qu'il ne se perde pas, s'il vous plaist, une seule occasion de rire ny de vous resjouir dans nos lettres. Si quelque Lanturlure vous refuse (en ma présence) les autels qui vous sont deus, il me sera pire qu'Ethnique et que Publicain; je le battray mesme si je suis plus fort que luy, et feray une punition exemplaire de sa profane témérité, comme aussi je ne doute point, Monsieur, que, si la rime de Lanturlure<sup>1</sup>, *aut si quis alius*, me maltraite en mon absence, vous crierez d'abord : je m'y oppose; vous l'empescherez de passer outre; vous luy direz ce petit mot, et je n'en demande pas davantage : *meus, meus est, quem ita male habes*. Vous avez fait plus que cela, je le sçay bien, mais cela me suffit, et *hæc hactenus*. Quand verray-je *nobilem illam atque animosam quam promittis, Epigrammatum centuriam, et fortissimum illum, non centurionem dico, sed tribunum militum, brevique etiam ita auguror, exercitus non contemnendi ducem illustrissimum Montoserium*. Je vous ay parlé par le dernier ordinaire et vous ay envoyé ma lettre pour Monsieur le médecin de la chancellerie<sup>2</sup>. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Encore une fois mes très humbles remerciemens aux deux chères sœurs. Le messager m'a apporté les estoffes, et j'en suis extrêmement satisfait.

A la bonne heure, Monsieur, ou pour parler en langue Monno-

«de Dieu. . . . . mais cela ne se trouve  
«que dans des auteurs modernes.» (Voir  
encore, contre l'authenticité de ce mot,  
M. Amédée Thierry, *Histoire d'Attila et de ses*

*successeurs*, 3<sup>e</sup> édition. 1865. tome II,  
page 238.)

<sup>1</sup> Voiture.

<sup>2</sup> Cureau de la Chambre.

rienne, *quod felix faustumque fiet*, je donne très volontiers mon amitié à un homme qui a desjà mon estime, et vous supplie aussy de me conserver le bien que sans doute vous m'avez acquis, c'est à dire qu'ayant fait venir à Mr Sarrazin l'envie de m'aymer, il faut maintenant que vous l'empeschiez de se desgouter de sa passion.

---

## CXI.

Du 9 octobre 1645.

Monsieur, Je ne tiens au grand monde que par vous, je ne suis ny du Palais Royal ny de l'hostel de Condé. Je suis de l'hostel Chapelain et attens de là mes bonnes et mes mauvaises nouvelles. Ce ne sont donc point les intérêts de l'estat, ce sont vos passions qui me touchent, et, puisque vous voulez travailler au triomphe germanique, je bats des mains par avance, je crie de cent lieues au prince qui triomphera : O bien heureux prince qui dois estre chanté si hautement, pour qui Dieu a fait naistre l'homme qu'Alexandre a souhaité! Vous m'avez obligé de me caractériser les deux amys, et je prendray mes mesures là dessus; mais cependant vous devez estre assuré que tout ce que vous m'avez confié des connoissances que vous avez et qu'il m'importe que j'aye, est plus caché et plus mort que la plus secrette et la plus vieille de toutes les confessions.

Le bruit de la cheute de Solon a couru cinq ou six jours en ce pays, et, quoyque le courrier nous ait appris qu'il est encore debout, s'il estoit véritablement Solon, il attendroit d'un visage guay et d'un esprit ferme le commandement de se retirer, et se feroit dire tous les matins à son lever par Mr Habert, disciple de feu Mr de Malherbe<sup>1</sup> :

La Cour a cela de Neptune, etc.  
 Ses infidelles flots ne sont point sans orages :  
 Aux jours les plus serains on y fait des naufrages,  
 Et mesme dans le port on est mal assuré.

Il sera bon qu'il sçache que je l'ay remercié à faux, et qu'il a eu

<sup>1</sup> Germain Habert de Cérisy, dont il a été déjà parlé.

des vers qu'on imprimera, et que je n'ay point eu d'argent, quoyqu'il sera imprimé avec les vers. S'il m'en faisoit toucher par quelque autre voye que celle qui a manqué, il feroit une action digne de luy, et à tout hazard dites en un petit mot au petit Bonair, la première fois qu'il vous ira voir, sans prendre la peine de me répondre seulement sur cet article. J'exige de vous moins que cela, et ne désirant rien de la Cour avec chaleur et empressement, ne perdez plus vos remèdes à guérir un homme qui se porte bien et qui ne demenderoit jamais aux grands seigneurs, s'il n'avoit un petit amy sur qui se décharger des bassesses et des infamies de la sollicitation.

Le cher Président ne m'a point fait sçavoir de ses nouvelles, bien qu'il m'eust promis de m'envoyer les copies de quelques vers de ses compositions et des dernières lettres que je luy ay escrites. Pour vous, Monsieur, vous ne m'avez rien promis, je prétens néanmoins d'insérer dans mes *Selectes* deux pièces de vostre façon, *scilicet* : la *Couronne impérialle* et la *Métamorphose de la Lionne*, pour l'esclaircissement desquelles je vous en demande les arguments; et, comme vous pouvez penser, ce n'est pas moy ny la Cour, c'est le peuple et la *bassa gente*, qui a besoin de cet esclarcissement.

Je pensois pouvoir escrire aujourdhuy à M<sup>r</sup> Costar, mais j'ay peur que je n'en auray pas le loisir. Il m'a fait une objection contre ce vers de ma dernière épigramme :

Jamque habitat superas nobilis umbra domos,

et l'attaque par la doctrine de l'antiquité, qui a cru que les *ombres* habitaient les champs Élyséens, et que les seules ames avoient places dans le ciel. Avant que d'avoir receu sa lettre, je sçavois bien cette différence qui a esté faite entre *les ames* et les ombres; et j'avois appris que l'homme estant composé de trois parties, son ame, qui est céleste, retournoit au lieu de son origine, que son corps pesant et matériel demouroit en partage à la terre, et que son ombre ou son simulacre alloit aux enfers, car ces *ombres* estoient autrement appelées simulacres,

images, idoles, et cette doctrine est alleguée par Lucrèce, qui la confirme par le tesmoignage d'Ennius :

Et si præterea tamen esse Acherusia templa  
 Ennius æternis exponit versibus edens;  
 Quo neque permanant animæ, neque corpora nostra.  
 Sed quædam simulacra modis pallentia miris <sup>1</sup>.

Icy il ne faut pas considérer Ennius et Lucrèce comme poètes, mais comme tesmoins de la religion et de la doctrine de leur temps. C'est donc ce que disent les théologiens et les philosophes, ausquels on peut ajouter les grammairiens. Mais les poètes se moquent des uns et des autres et pensent estre au dessus des lois. Ils confondent dans le langage des dieux toutes ces curieuses différences, et prennent presque partout les ombres pour les ames, et les ames pour les ombres. Et en effet, si ces ombres n'estoient que *certaines corps formés d'une substance subtile comme l'air*, ainsi qu'assure M<sup>r</sup> Costar, et *si les ames n'estoient point receues aux champs Élisiens*, ainsy qu'il assure encore, qui est-ce qui parleroit si bien, si longuement, si doctement à Énée, dans le sixiesme chant de l'*Énéide*? Seroit-ce une simple image de son père Anchise? Seroit-ce un marmouset, un corps artificiel et inanimé? Ne seroit-ce que de l'air un peu espessi et mis en couleur, qui luy feroit de si beaux discours, qui luy prophétiseroit toute la grandeur romaine; qui traiteroit avec tant de magnificence de la nature des choses et de la plus sublime philosophie? On voit par là l'absurdité de la théologie payenne. Et en vérité cette théologie est composée de pièces si mal jointes et si mal cousues, est si incertaine et si inconstante dans ses dogmes, est pleine de tant de contradictions, qu'il ne se faudroit fier à rien de ce qu'elle dit. Puisqu'elle affirme souvent ce qu'elle vient de nier, et que presque jamais elle n'est d'accord avec elle-mesme, comment voudroit M<sup>r</sup> Costar que je pusse m'attacher à une science qui a encore moins de prise et moins de tenue que les ombres et les fantosmes dont elle parle? Sans sortir de la question présente, ne sçait-il pas la variété et la bizarrerie

<sup>1</sup> T. LUCRETII CARI De rerum natura, lib. I. v. 121-124.

des opinions des anciens, touchant les champs Élisiens ? Tantost ils les ont mis dans les enfers, tantost dans les isles fortunées, quelquefois ils ont cru qu'ils faisoient partie de l'Espagne appelée Bœtique. Voire il y en a eu, tant a esté grande la licence de la Grèce, qui se sont imaginés qu'ils estoient dans une petite langue de terre proche la Grande Bretagne, et il y en a eu encore plusieurs qui les ont mis dans le globe de la lune, comme a remarqué Servius sur ces deux vers de Virgile :

Largior hic campos æther, et lumine vestit  
Purpureo; solenique suum, sua sidera norunt<sup>1</sup>.

Cela estant, Monsieur, et les ombres de M<sup>r</sup> Costar devant habiter les champs Élisées, et les champs Élisées estans dans le cercle de la Lune, n'ay-je pas parlé selon la doctrine des anciens, quand j'ay dit :

Janque habitat superas nobilis umbra domos ?

Mais voicy de quoy couper la gorge à l'objection, et ne laisser rien à répliquer au très cher amy. Voicy des vers qui ont esté faits tout exprès pour expliquer et pour défendre le mien, et dans lesquels non seulement l'ombre est prise pour l'ame, mais où l'ombre monte en haut, au lieu de descendre en bas. Ils sont de Lucain, au commencement du IX<sup>e</sup> livre de sa *Pharsalie*, et il me semble que je ne suis pas obligé d'estre meilleur théologien que luy, ny plus sçavant en sa propre religion :

At non in Pharia manes jacuere favilla,  
Nec cinis exiguus tantam compescuit umbram :  
Prosiluit busto, semiustaque membra relinquens.  
Degeneremque rogam, sequitur convexa Tonantis.  
Qua niger astriferis connectitur axibus aer,  
Quodque patet terras inter lunæque meatus.  
Semidei manes habitant, etc.<sup>2</sup>

De sorte, Monsieur, que c'est l'ombre de Pompée, et non pas son ame, qui sort du bucher qu'on luy avoit dressé au bord de la mer, et

<sup>1</sup> *Æneid.* lib. VI, v. 640, 641. — <sup>2</sup> V. 1-7.

qui va prendre sa place avec les demi-dieux dans la région supérieure. Que s'il estoit besoin de monstrier que je ne suis pas le seul des modernes qui ay escrit conformément à cette doctrine (que peut estre le nom de Lucain, qui a tant failli en d'autres choses, ne serait pas capable d'autoriser), je pourois alléguer cet homme qui est aujourd'huy si bon payen, et qui l'est mesme jusques en Judée et en Chrestienté, le grand et redoutable Heinsius. Dans l'apothéose qu'il a faite de M<sup>r</sup> le Président de Thou, il s'adresse à luy en cette sorte :

Te quoque lex eadem fati cœlestibus umbris  
 Addidit heroasque inter vix cognita terris  
 Veri immota fides.

Et encore dans une autre apothéose :

Innocui manes et magni nominis umbra  
 Et quicquid non servat humus nec subtrahit urna  
 Sedibus æternis superum mundoque Deorum.

Est-il possible, Monsieur, que je sois venu si avant et que j'aye tant escrit sans conférence, sans livres, sans méditation, sans les mains d'autruy? Je n'avois dessein que de vous faire un petit article pour le communiquer à nostre amy :

Dis aliter visum et doctis, Capelane, Deabus  
 Libera quæ summo exercent commercia Cœlo,  
 Quæ dominæ rerum verborumque anxia rident  
 Ingenia et servos regali in sede timores  
 Grammaticumque jugum, ac turpes odere catenas.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

CXII.

Du 12 octobre 1645.

J'ajousteray, s'il vous plaist, ce mot oublié à la longue lettre que je vous escrivis à la haste il y a trois jours. Je vous prie, Monsieur, de tout mon cœur, de ne la point mettre entre les mains de M<sup>r</sup> Costar.

Bien m'obligerez-vous, si vous vous rencontrez en quelque lieu de conversation, de luy dire mes raysons et de les fortifier des vostres. Surtout il ne faut pas oublier les vers de Lucain et ceux du redoutable *Heinsius*. Pour les miens qui sont à la fin de la lettre, vous jugez bien qu'il n'est pas à propos que l'amy les voye, de peur que, par malheur, il ne prit pour luy ce que je dis en général de la tyrannie ou de la servitude des grammairiens. *Sed hoc quicquid est tumultuarie*<sup>1</sup> *scriptio*nis, dont les espèces me sont demeurées dans l'esprit, ne demeurera pas en cet estat informe et défectueux, et j'en pourray faire une lettre à M<sup>r</sup> Costar qui méritera d'estre mise parmy mes *Selectes*. Je me glorifie infiniment de l'estime que vous faites de celle que j'ay escrite au Médecin; mais faites en sorte, mon cher Monsieur, que je n'escrive guères de belles lettres. Je veux mourir si un compliment de la part d'Alexandre ne m'incommoderoit (je voulois dire de M<sup>r</sup> le Duc<sup>2</sup>), tant je hai mon ancien mestier, et tout ce commerce de compliments. C'est sans compliment et du fond du cœur que je suis, Monsieur, vostre, etc.

## CXIII.

Du 16 octobre 1645.

Monsieur, Que j'ay l'ame pleine d'amertume! que j'aurois de choses à vous dire! que de plaintes! que de reproches à faire contre celuy que vous appelez le plasteux et le patelin<sup>3</sup>, et qui mérite un plus mauvais nom. Faut-il donc s'escrier si souvent : *sancta fides, ubinam gentium habitas?* Faut-il que ma bouté me trompe tousjours? Que je face tousjours des avances pour des ingras et des infidèles? Que mon amitié

<sup>1</sup> Chapelain commençait ainsi une lettre à Balzac, du 7 août 1637, citée par M. Livet (*Hist. de l'Académie*, t. I, p. 498): «Je vous escrivis mercredi dernier tumultuairement à mon ordinaire.»

<sup>2</sup> Le duc d'Enghien. On voit que Balzac a devancé Bossuet s'escrifiant : «Cet autre Alexandre.»

<sup>3</sup> Voiture.

soit tousjours payée de lascheté et de perfidie? Vous m'avez infiniment obligé de m'esclaircir d'une vérité qui m'estoit si importante. Vous deviez, Monsieur, cet office charitable à une pauvre ame abusée, simple et crédule plus qu'il ne faut, qui juge par sa franchise de celle d'autrui, qui se met d'abord en la puissance de quiconque luy tesmoigne, ou fait semblant de luy tesmoigner de l'affection. Ce que vous me mandez est très véritable. La calomnie de l'un n'est que la copie de celle de l'autre; il a voulu le croire en se desmentant soy-mesme, au préjudice de sa propre connoissance, contre le tesmoignage de ses yeux, après mille preuves de la sincérité de mon cœur, qu'il a veues, qu'il a touchées, qui luy firent dire, dans l'extrémité d'une maladie, ces parolles que j'ay sçeues par le rapport de son médecin : « qu'il « mouroit content d'avoir vescu au siècle du grand Balzac et d'en avoir « esté aymé. » Il n'ayme plus rien néanmoins le grand Balzac, parce que l'audacieux le veut ainsy, et le patelin ne se souvient plus que son illustrissime héros, qui maintenant n'a plus de tendresse, a esté tendre pour luy jusqu'à ne pouvoir souffrir des sentimens et des opinions de ceux qui ne l'appelloient pas l'Admirable, le Divin, etc.; jusqu'à quereller là dessus ses meilleurs amys, jusqu'à se mettre mal avec une cousine germaine et avec une dame de condition, qui ne luy pardonnera jamais la tendresse qu'il a eue pour le patelin. Je n'allègue que cela et compte pour rien l'argent que je hazardois, et que j'eusse perdu de bon cœur pour luy faciliter une affaire qui lui avoit esté proposée. Et c'est pentestre dans cette affaire qu'il a tiré une conséquence si injurieuse à son honneur, et qu'il a jugé que je n'aymois rien, puisque je n'aymois pas l'argent, qui est la chose du monde la plus aimée. Je souffre, Monsieur, je souffre extremement, et vous eseris tout cecy dans une agitation d'esprit qui n'est pas imaginable, et qui, ajoustée à un abattement extreme de corps, causé par quatre mauvaises nuits, me va terracer tout à fait, si Dieu n'a pitié de moy. Mais il faut encore, après cela, que je dissimule et que j'estouffe mes justes ressentimens, et que je vive avecques un traistre comme je vivois avec un amy. Il faut que je continue à luy donner des preuves de ma franchise, de ma confiance, de

ma tendresse qu'il a si vilainement calomniée. Je le feray, Monsieur, puisque vous me l'ordonnez et que mon obéissance est aveugle partout où me paroist vostre volonté. Je suis plus qu'homme du monde, Monsieur, vostre, etc.

Je voudrois bien que vous fissiez voir à M. de Montausier l'article qui parle de luy, car je ne refais pas volontiers de pareils articles. N'y a-t-il point de liberté avec ce bon seigneur? Et, si je vous escrivois ma confession, seriez-vous obligé de la luy lire parce qu'elle seroit dans un papier qui parleroit de luy? J'use tousjours de *décréditer*<sup>1</sup> aussi bien que vous. Pour *seriosité*, je l'ay déjà imprimée, je ne sçay où<sup>2</sup>, et ne la trouve pas laide, et vous prie de vous en servir pour l'amour de moi.

Mille très humbles remerciemens, s'il vous plaist, à M<sup>r</sup> Cerisantes. Son ode est incomparable<sup>3</sup>, principalement ce qu'il dit de la mère, de la fille et du gendre.

Je vous ay escrit par les deux derniers ordinaires, *nempe* celuy du lundy et celuy du jeudy. Encore une fois, je suis tout à vous.

## CXIV.

Du 23 octobre 1645.

Monsieur, *Di gratia*, expliquez moy favorablement et ne prenez pas mes parolles à la lettre. A Dieu ne plaise que vostre amy veuille faire ses jeux et ses passe temps des calamités publiques, *nec mihi lætandi veniat tam dira cupido*<sup>4</sup>. Je parle de la joye, parceque c'est la chose du

<sup>1</sup> *Décréditer* fut employé par Saint-Évremond, par Bossuet, par le P. Bouhours, par Boileau, par Fléchier, etc. Ce mot, avant d'être adopté par Balzac et par Chapelain, avait été mis en circulation par d'Aubigné.

<sup>2</sup> Voir, sur ce mot, une note sous la lettre LXVI (25 janvier 1645).

<sup>3</sup> C'était une ode composée sur la mort du jeune fils de M<sup>me</sup> de Rambouillet.

<sup>4</sup> *Nec tibi regnandi veniat tam dira cupido.*  
(Virg. *Georg.* lib. 1, v. 37.)

monde dont j'ay le plus besoin et qui me manque le plus ; je la désire parceque le désir est des choses absentes et esloignées ; mais je ne veux point, non plus que vous, de la joye de Timon ny du rire de Démocrite. Mamurra y ajouteroit le rire Sardonien et celuy que cause la frénésie, et celuy des gladiateurs mourans, qu'on avoit blessés sous les aisselles, et cet autre que Platon appelle *et cœt.* Je suis bien (loin), Monsieur, de me resjoir, vous l'avez veu par ma despesche de la semaine passée, escrite de mes larmes et de mon sang, toute pleine d'amertume et d'aconit. Depuis que je suis au monde, je n'ay fait que souffrir et me plaindre ; ma vie est un mal et un deuil continuel, *in pœna mihi datum est vivere.* Et néanmoins je ne laisse pas de vivre et de vouloir vivre, tant je suis accoustumé au mal et aux plaintes, tant je suis acoquiné à cette triste et fascheuse vie, comme parle le père d'alliance de la Damoiselle<sup>1</sup>. Tousjours du chaud et du froid, des estés et des hyvers, contre lesquels je murmure esgalement ; tousjours de mauvaises nuits et de pires jours, un cercle de pénibles occupations, de travaux inutiles et ingrats, une persécution éternelle de complimens ; des lettres de toutes les parties de la terre, sans compter la sciatique et la gravelle qui me viennent visiter de temps en temps, et la fièvre qui ne me quitte jamais ; sans rien dire des amitiés infidèles ou intéressées qui sont causé que j'en ay tant dit. Et voylà trop de la moitié pour haïr la vie et pour désirer la mort. Et néanmoins (redisons le encore une fois) dans ce desgoust de la vie, nous ne laissons pas d'avoir horreur de la mort. Le séjour de la terre ne nous desplaist pas, nous prenons plaisir à passer ses hyvers et ses estés, à demeurer dans sa boue et dans sa poussière ; nous trouvons nos suplices et nos peines agréables, nous croions que c'est une belle chose que d'estre quatre-vingts ans malade, affligé, etc.

Je reviens de la promenade, *ad ripam amœnissimam Carentoni*<sup>2</sup>, où ayant

<sup>1</sup> Mademoiselle de Gournay.

<sup>2</sup> Balzac a bien souvent célébré la Charente, que, dit-on, Henri IV appela la plus claire rivière de son royaume. Voir

surtout l'éloge de la Charente dans une lettre de Balzac à M. de la Motte-Aigron (t. 1, p. 26), et dans le *Prince* (t. II, p. 3).

repassé ma lettre par mon esprit, et l'ayant communiquée à mes Muses, elles m'ont dicté ces vers en forme de paraphrase :

Usque adeone ægrum et mortalem vivere dulce est!  
 Sic pulvis cœnumque mihi formosa videntur!  
 Pestiferosque æstus et diræ frigora brumæ  
 Semper anem! Noctesne almi sine munere somni,  
 Pejores ac nocte dies, hincemque timendam  
 Artifici expectem semper fessoque jacentique  
 Innumeræ placeant uno sub pectore curæ,  
 Officia, omne genus, totoque ex orbe labores?  
 An memorem assiduum qui sævit in ossibus ignem,  
 Et cæcos febre internum grassante tumultus!  
 Prætereo infidemque fidem, blandumque venenum  
 Mendacis linguæ, ac socios plerumque sinones,  
 Vitæ dura mala, et puppi vada naufraga nostræ.  
 Assuesco tamen ipse malis, doceorque dolere :  
 Mortem opto, rerum impatiens quandoque mearum,  
 Horreo præsentem, incertus metuensque futuri.  
 Infelix queror usque meas finire querelas  
 Nec volo, nec notos jam possum odire dolores :  
 Usque adeo et misero et morienti vivere dulce est?

Je vous renvoie l'extrait de la lettre de Hollande, que j'ay leu avec douleur. Le destin du pauvre M<sup>r</sup> Grotius me fait grand pitié<sup>1</sup>. *Ignotoque dedi lachrymas*, moy qui n'ayme pas mesme mes meilleurs amys, si le patelin dit vray. Consolez-moy, mon cher Monsieur, de cette cruelle injustice, et ne branlez jamais en cette immobile vérité que je suis plus homme de bien que les deux docteurs de cour, et plus que personne du monde, Monsieur, vostre, etc.

## CXV.

Du 30 octobre 1645.

Monsieur, je prétens d'avoir receu mes estreines de l'année pro-

<sup>1</sup> Grotius était mort à Rostock le 28 août précédent. Il y était arrivé deux jours auparavant, par un temps affreux, dans un

chariot découvert, après avoir, déjà souffrant, subi, de Lubeck à la côte de Dantzick, toutes les fatigues de la tempête.

chaîne, et croy estre obligé de vous remercier de vostre pourtrait. C'est un présent qui m'est extrêmement cher, comme il est parfaitement beau, et je ne me lasse point de regarder ce vertueux et admirable rebelle qui s'est cantonné dans une augiorte (?) de la ville Capitale; qui ne sçait ny le logis du surintendant ny celui du Contrôleur général, qui ne s'escarte jamais plus loin que chez la Marquise ou chez la Comtesse, qui fait de son cabinet son Acrocorinthe et cette haute forteresse, etc. Le reste du portrait vaut encore mieux que ce que je viens d'en copier. Et en vérité, Monsieur, puisque vous sçavez rire si sagement et si agréablement tout ensemble, vous ne devriez pas condamner la joye à qui vous avez cette obligation, *nec risum impostorum aversari et philosopho indecorum, et homini maxime proprium, quoque nulla re melius humanæ miseriæ condiantur*. Le chicagneur<sup>1</sup> ne pouvoit pas gagner son procès, *jus dicente integerrimo Capelano*. Ce n'est pas pourtant que je veuille triompher; je me contente d'avoir vaincu. Icy comme ailleurs il faut sauver les apparences, puisque vous le désirez ainsy, et je défendray l'ombre du Marquis contre la chicane du faux amy, sans qu'il paroisse que ce soit le faux amy qui ayt chicané. Que je souffre cependant, mon cher Monsieur! Il n'y a point de moyen que j'oste ma main de dessus ma playe et il me semble que l'ombre de Juste Lipse me crie souvent des Champs Elisées ou du globe de la Lune: *simpli- cissime mortalium, incautissime Balzaci, hostium etiam tuorum amice, fovisti in sinu Sinouem. De Præsidi belli rumores ad nos veniunt. Audio illum nullam valetudinis rationem habere, quotidie se invitare liberalius et perpetuis poculis certare cum Helicone nobilissimo, si in illo stadio currere pergit, timeo equidem pro amicissimo mihi capite*: et vous sçavez bien que, pour ruiner des espérances de cinquante ans, il ne faut qu'un quart d'heure d'apoplexie dont il a eu desjà deux ou trois attaques. *Pro tua et auctoritate et sapientia moue hominem*, etc.

Vos deux chefs d'œuvres en petit seront les grands ornements de mon volume, et je les attens avec les argumens que je vous ay demandés. Je suis sans réserve. Monsieur, vostre, etc.

<sup>1</sup> Costar.

## CXVI.

Du 6 novembre 1645.

Monsieur, je vous l'ay dit mille fois ; vous estes le confident de mon cœur et le médecin de mes playes secrettes. D'ordinaire, quand je vous escriis, je me confesse ; je croy que c'est cacher un mistere que de le vous descouvrir. N'ayez donc pas peur que j'admette un tiers dans le commerce particulier qui s'exerce entre vous et moy, mais apprehendez beaucoup moins que je veuille estaler des injures dans la rue S<sup>t</sup> Jacques<sup>1</sup>, et publier moy-mesme mon propre malheur. J'estois résolu à faire ce que vous me faites l'honneur de me conseiller. Je suis bien aise d'estre confirmé dans ma résolution par vos conseils ; et je n'auray plus de honte de dissimuler, puisque je le pourray honnestement et du consentement de M<sup>r</sup> Chapelain, et dans la rigueur de sa morale. Je ne pense pas néanmoins, Monsieur, que je puisse souvent escrire au Plastreux<sup>2</sup>. *Illud enim esset inimicum difficile et invito animo fieret.* Je ne laisseray pas de luy envoyer dans peu de jours du papier de nos moulins, parce que je le luy avois promis par mes dernières despesches. Mais qu'il employe, s'il veut, mon papier à des Philippiques et des Catilinaires, fust-ce mesme contre Cicéron ; qu'il s'en serve à chicauer toute l'antiquité Grecque et Latine ; à castelveter<sup>3</sup> et schiopiser<sup>4</sup> ses meilleurs amys. Quand je devois estre de ce nombre, je me tiendray dans mon ancien poste ; dans ce silence orgueilleux qui jusques à présent m'a vengé de tant de mauvaises paroles ; de tant d'Iliades d'impertinences et de sottises. Je ne donne pas ce nom aux escritures des deux amys<sup>5</sup> : Je les estime ce qu'elles vallent. et peut estre davantage.

<sup>1</sup> C'était alors la rue par excellence des libraires.

<sup>2</sup> Voiture. C'est ainsi que Chapelain l'avait surnommé, comme on a pu le voir plus haut.

<sup>3</sup> Mot forgé par Balzac avec le nom du

sévère critique Louis Castelvetro, dont il a été parlé dans la lettre II.

<sup>4</sup> Mot également forgé par Balzac avec le nom de Scioppius (Gaspard), le cynique adversaire de Joseph Scaliger.

<sup>5</sup> Voiture et Costar.

Je croy pourtant (*Libet enim hic merito gloriari; et quidni tuamur locum quem nobis dedit super hos nominatos satrapas consentiens fama et generis humani judicium*), je croy, dis-je, que quatre de mes vers, tels que vous les choisiriez; qu'une douzaine de lignes que je marquerois soit de mon Romain<sup>1</sup>, soit de ses frères; qu'une seule lettre de nos *Selectes*, vaut plus sans comparaison que toutes les notes, tous les lieux communs, tous les Rondeaux, toutes les Épistres marotiques des deux amys; et cela

Te censeste, o mi Capelane. et giudice Tarpa.

Mais ce me seroit peu de choses d'avoir plus d'esprit et plus d'estime que ces Messieurs, si je n'avois aussy plus de foy et plus de bonté. *Conscientie, conscientie, sapientissime virorum, non fame laboramus*. Au reste que me dites-vous de M<sup>r</sup> de la Thibaudière et de la lettre qu'il m'a escrite? Je n'en avois point encore ouy parler, et la matière, de laquelle vous me touchez un mot, m'est suspecte avec rayson, comme vous verrez par l'apostille d'une vieille lettre du Plastreux, qui pourroit bien avoir eu dessein d'aller au devant de l'accusation de l'autre. Si cela est, faites encore difficulté d'appeler trahison et lascheté les jeux de ces beaux esprits, et leur procédé avec leurs illustrissimes héros.

Je vous demende les bonnes graces de vostre excellent ami M<sup>r</sup> Ferramus. et vous prie de m'envoyer l'ode qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser, avec tout ce que vous pouvez trouver, soit prose, soit vers, de Mademoiselle de Schurman<sup>2</sup>. Il faudra mettre l'ode de l'excellent

<sup>1</sup> C'est-à-dire du discours dédié à madame la marquise de Rambouillet et intitulé *Le Romain*.

<sup>2</sup> Anne Marie de Schurmann, née en 1607 à Cologne, morte en 1678. Tous les dictionnaires biographiques ont un article pour cette femme célèbre. Voir surtout celui du Moréri de 1759, qui est très-ample et très-curieux. On l'y appelle « une des plus illustres filles du XVII<sup>e</sup> siècle, par le grand nombre de connaissances où elle a

« excellé, et par la modestie singulière qu'elle  
« a su conserver au milieu des acclamations  
« publiques qu'elle recevait de toutes parts, »  
et on y cite sur elle le P. Jacob, Vossius, Saumaise, Valère André, Le Laboureur, Frédéric Spanheim. La *Biographie universelle* ajoute à cette liste les noms de Nicéron, de Burmann, de Paquot, de Chauffepié et de Coupé. Balzac écrivait à son ami Girard, le 15 mai 1646 (p. 589) : « Il faut  
« avouer que Mademoiselle de Schurmann

ami, parmi plusieurs autres compositions étrangères, à la fin de nos choisies; et *hoc* à l'imitation de mon Docteur de Hollande, qui a fait imprimer un livre, dont le titre est tel : *Danieli Heinsii liber adoptivus, in quo magnorum aliquot vivorum ad auctorem poemata*<sup>1</sup>. Le volume sera remarquable et divertissant par une étrange variété; presque tous mes vers y seront insérés, et plusieurs lettres latines, qu'à mon avis vous ne trouverez pas mauvaises. En voici une que mon scribe m'a copiée ce matin, et que j'écrivis, il y a quelques années à nostre très cher, bien qu'elle ne luy ayt point esté rendue. Le sujet est nay dans la province, où un second paladin voulust encore se faire battre<sup>2</sup>. J'attens les deux petis poèmes et demeure, Monsieur, vostre, etc.

*Beavit me Illustrissimus Montoserius humanissimis et ingeniosissimis litteris.* Je viens d'y faire une response qui m'a plu, et je vous l'envoie avec la première lettre. Vous me les renvierez, s'il est parti de Paris.

Et ne doutez jamais (je vous en conjure), que je ne sois le plus passionné et le plus reconnoissant de tous ceux que vous avez obligés. Je dors<sup>3</sup> en achevant cette ligne.

## CXVII.

Du 13 novembre 1645.

Monsieur, si l'un de nous deux s'est mal expliqué, il faut sans doute

«est une merveilleuse fille, et que ses vers  
«ne sont pas les moindres de ses merveilles.  
«Je ne pense pas que cette Sulpitia, que  
«Martial a si hautement louée, en fist de  
«plus beaux, ni de plus latins. Mais qu'il y  
«a de pudeur et d'honesteté parmi les  
«graces et les beautés de ses vers!..»

<sup>1</sup> A la suite des *Poemata* dans l'édition de 1640 (Leyde, in-12). Ce recueil forme aussi la seconde partie de l'édition des *Poemata* de 1649 (Amsterdam, in-12).

<sup>2</sup> Allusion à la *Desfaiite du paladin Ja-*

*versac, par les alliez et conféderez du prince des Feuilles* (1628), pièce réimprimée dans la seconde partie du tome II des *OEuvres complètes* de Balzac (p. 172-174). Sur Nicolas Bernard, sieur de Javersac, sur la bastonnade qu'il reçut par ordre de Balzac, et sur toutes les circonstances qui précédèrent ou suivirent cette exécution, voir Tallemant des Réaux (t. IV, p. 90 et 109), Bayle (*Dictionnaire critique*, verbo *Javersac*, etc.).

<sup>3</sup> Le copiste ne manque jamais de mettre «je dois,» partout où il faut «je dors.»

que ce soit moy. Ce sont mes lettres qui sont estourdies et qui extravagent, qui se sentent du lieu de leur origine, et portent le caractère de leur naissance; qui ressemblent à leur mère infortunée, à cette ame toujours en désordre, toujours en mauvaise humeur, souvent triste jusques à la mort. En ce malheureux estat si voisin de la dissipation de tous les sens, et de l'entière ruine du composé, *Quid ni et loqui contraria, et delirare, et furere etiam nobis liceat? Sed hæc mihi propria, tibi haudquaquam conveniunt, sapientissimè virorum, qui nihil unquam aut loqueris aut scribis nisi ad amussim illam*, etc. Mais certes, outre cette constante et perpétuelle sagesse qui est l'ame de toutes vos lettres, j'ay bien trouvé des douceurs et de la consolation dans les dernières que j'ay receues. Si mes maux n'estoient incurables, assurément vous me guéririez, pour le moins je vous avoue que vous me donnez beaucoup de soulagement. Vous endormez ma douleur, vous enchantez mes ennuy, vous me faites tout le bien dont je suis capable. Je vous en remercie de tout mon cœur, et vous conjure de continuer :

Si curæ tibi nostra salus, quæ mellea poscit  
Pharmaca, et austeros sape aversata labores.  
Crantora, Crisippunque timei.

Il faut, au reste, que je vous die que Mr le Marquis de Montausier m'a absolument gagné à luy par la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, et qu'il ne m'a pas laissé le moindre reste de liberté, pour pouvoir porter jamais ailleurs mes inclinations. Je les luy donne donc tout à fait, sans partage, sans réserve, sans condition : et assurez le, s'il vous plaist, Monsieur, que ces termes ne sont point figurés en cet endroit et que je ne parle point *oratoria more* : comme aussy je fais grand fondement sur la solidité de ses parolles; et de telle sorte que j'ay envie de l'ajonster à celuy de qui j'ay dit dans un de mes discours qui ne sont pas encore imprimés : *Et je me fusse fié davantage à un billet d'Épaminondas, quoy qu'il n'eust pas esté signé de sa main, qu'à tous les traités des Carthaginois, quoyqu'ils fussent gravés sur le cuivre.*

J'ay retouché le compliment que je vous envoiay il y a huit jours :

vous en trouverez une copie dans mon paquet, et je vous prie ou de me renvoyer la première ou de la jeter au feu. Mais voicy encore une troisieme lettre, tant la matière me plaist : je la fis hier sur une nouvelle qu'on me dit que M<sup>r</sup> nostre Marquis s'en alloit en Allemagne, et qu'il y estoit appellé par la nécessité des affaires et du service du Roy. Je seray bien aise que la nouvelle soit fausse, et la lettre ne laissera pas de trouver sa place dans nostre volume. Je vous dis encore une fois que je ne sçay ce que veut dire M. Ménage de cette belle [lettre] que m'a escrit M<sup>r</sup> de la Thibaudière. Puisque les miennes vous plaisent toujours, et que vous en aymez jusqu'à la bigarrure de mes vers et de mon latin, je veux croire que vous me les garderez pour grossir nos livres *ad Atticum*. Souvenez-vous en, Monsieur, et croyez que personne ne sçauroit estre plus que moy, Monsieur, vostre, etc.

Je vous envoie une nouvelle copie de deux compositions que vous avez desjà veues. Elles sont dans le genre médiocre que les cleres appellent *temperatum dicendi genus*, et, par conséquent, la clarté y est plus grande que dans le sublime. Vous m'obligerez de les montrer à M<sup>r</sup> nostre Marquis.

M<sup>r</sup> l'Official a escrit à M<sup>r</sup> Pauquet<sup>1</sup>, et luy envoie de ma part deux rames et demye de papier par la voye de Rocolet. Je suis malade en plusieurs façons, et si, à l'avenir, quelqu'un se plaignoit que je n'escris point, vous m'en ferez bien la faveur, Monsieur, d'excuser mon silence par mes maux. Aymez moy toujours bien, mon très cher Monsieur.

<sup>1</sup> Le copiste a écrit *Pauquet*. Il s'agit de Louis Pauquet, chanoine et archidiaire du Mans, secrétaire et factotum de Costar, né à Bresles en Beauvoisis, mort le 14 novembre 1673, à 63 ans. M. P. Paris (*Historiettes*, t. V, p. 170) dit qu'il avoit de l'instruction et de l'esprit. mais il ajoute que c'était un grand

ivrogne. Il cite sur Pauquet un flatteur passage d'une lettre de Voiture à Costar, et renvoie, pour plus de détails, à une vie de ce personnage qui se trouve dans le tome VI de la première édition du livre de Tallemant des Réaux. On a une lettre de Balzac, du 1<sup>er</sup> février 1642, à M. le prieur Pauquet (p. 697).

## CXVIII.

Du 20 novembre 1645.

Monsieur, je demeure dans le plus bas estage de la dévotion et vous admire sans prétendre de vous imiter. Je jure sur vos dogmes, et ne laisse pas de suivre mes inclinations; je suis de vostre secte, comme les Cordeliers sont de l'ordre de St François. Ils en prennent et en laissent : ils mitigent la sévérité de sa règle, et l'accomodent à leur portée. Je vous prie de faire l'application de ce que dessus, et trouvez bon que je saute à un autre article.

Ce qui s'est passé entre vous et le patelin est le mieux du monde, et je suis d'avis, aussy bien que vous, qu'il n'est pas à propos d'enfoncer davantage la matière, ny de venir à un plus particulier esclaircissement. Il me suffit de sçavoir la vérité et de vivre comme si je l'ignorois. Ce ne sera point lascheté à moy, ce sera patience et sagesse. *Et te primum consulto, sapientissime Capelane, mihi Cornelianum illud in mentem venit, unicum insidiarum remedium ratus, si non intelligerentur.*

Les derniers sonnets que j'ay veus de nostre très cher<sup>1</sup> ne me semblent pas extremement bons : ils sont chevillés<sup>2</sup> en plusieurs endroits. Mais, pour esviter les mauvais présages, je n'en veux point accuser l'an climatérique<sup>3</sup>: j'ayme mieux croire que la cuisine Télamonique<sup>4</sup> ne contribue pas beaucoup aux méditations poétiques et qu'un air si espais<sup>5</sup> et une fumée si grosse n'est guères propre à purifier un esprit qui fait des sonnets. *Nosti antiquum proverbium: Obesus venter non generat tenuem sensum.* Et, quoyque ce ne soit pas en ce sens là : *Pingue ali-*

<sup>1</sup> Le président Mainard.

<sup>2</sup> Le *Dictionnaire* de M. Littré ne cite, pour l'expression *vers chevillés*, que J. B. Rousseau.

<sup>3</sup> Mainard, né en 1582, avait alors 63 ans. La 63<sup>e</sup> année était nommée la *Grande climatérique*, parce que 63 est le produit de 7 multiplié par 9.

<sup>4</sup> La cuisine de la petite ville de Saint-Céré.

<sup>5</sup> Saint-Céré est au pied d'une petite montagne, sur la Bâve. Voir une description de cette ville dans la *Chronique de Saint-Céré* par M. l'abbé Paramelle (Cahors, 1867, in-12, p. 7 et suivantes).

*quid redolebant poetæ cordubentes M. Tullio teste*<sup>1</sup>. Dites s'il vous plaît à cetuicy, que, sans prendre la peine de m'escire, il me renvoye toutes les copies des lettres que je n'ay pas, puisqu'il veut que je grossisse nostre volume. Je suis aujourd'huy plus mal qu'hier, et incapable par conséquent d'un plus grand entretien avec vous, *cumque alias desinere nescio*. C'est, Monsieur, vostre, etc.

Vous verrez bientôt des personnes à Paris qui me sont très proches : mais souvenez-vous, Monsieur, que rien ne m'est si proche que vous, et que personne ne doit estre admis où vous et moy devons estre seuls. *intimam illam admissionem intelligo*, etc. J'ay beaucoup de defaux, d'infirmités et de desplaisirs qui ne sont point de la connoissance des parens et amys, et qu'il n'est point nécessaire de leur découvrir.

## CXIX.

Du 27 novembre 1645.

Monsieur, il est vray que ma dissimulation est innocente, et qu'elle ne fait tort à personne. Appellons la prudence, puisque vous le voulez ainsy, et que vous luy faites l'honneur d'estre son parrain. Je dis plus, Monsieur, vous estes son père. Je vous dois tout ce que je fais de bon. J'emprunte de vous toute ma vertu. Vos lettres, très sages et judicieuses lettres, sont mes conseillères et mes directrices, sont les aydes et les appuys qui soustiennent la foiblesse de mon ame. Je ne suis philosophe que par communication et participalement, comme parlent les philosophes barbares; et, s'il vous plaît que je le vous dise d'un ton plus haut et en la langue de nostre Virgile :

Tu mihi quodeunque hoc sophiæ, tu Pallada solus  
 Concilias, dubiamque regis per singula mentem,  
 Tu vitæ, Capelane, autor melicris, et ipsum,  
 Auspice te, forti jam provoco voce Cleantem.

<sup>1</sup> Allusion à ce passage du *Pro Archia poeta* (cap. x) : « Ut etiam Cordubæ natis

« poetis, pingue quiddam sonantibus atque  
 « peregrinum, tamen aures suas dederet. »

L'audacieux vous avoit encor dit que je ne pouvois point avoir d'affection pour les docteurs en langue vulgaire. Je ne sçay sur quel fondement il a dit cela : je sçay bien, Monsieur, que j'ay esté accusé plus d'une fois d'aymer et d'estimer avec excès, je ne dis pas les amis du premier ordre, les du Perron, les Chapelain, les Malherbe (il n'y a point assez d'encens en Arabie pour de pareilles divinités), je dis le menu peuple du Parnasse et la canaille du Pinde, ceux qui sont au-dessous des Colletet et des Boisrobert. Qui fut jamais plus libéral d'épithètes magnifiques, de superlatifs illustres, etc., que vostre très humble serviteur? Sans parler des autres bons offices et autres marques d'affection qu'il a rendues au moindre de ces petits Messieurs, quand l'occasion s'en est présentée. J'ay quelque opinion que l'audacieux vous a voulu figurer mon contraire dans la description qu'il vous a faite de moy. Apparemment c'est l'anti-Balzac qui a esté son objet dans toute sa belle relation.

Je suis, *ut semper*, de vostre advis. Il vaut beaucoup mieux que ce soit un autre que moy qui débite les diverses pièces qui m'ont esté adressées, et cette adoption de louanges et de paranymphes doit estre laissée au Tyran de Leyde<sup>1</sup>, comme digne de sa seule majesté. Le livre donc ne portera point le tiltre d'*adoptivus*, mais il sera pourtant à la fin des autres, et donné au public par le mesme qui publie les lettres. et qui fera une préface au devant. Je suis, au reste, obligé à cette publication par les plaintes de quelques uns qui se faschent d'estre de ces gens, *que in vanum laboraverunt gentes*. Et ne pensez vous pas, sans vous en alléguer d'autres, que le bon père Théron<sup>2</sup>, qui a près de quatre vingts ans, et qui ne veut pas perdre un seul de ses vers (puisqu'il les fait imprimer dès le lendemain qu'ils ont esté faits), ne pensez-vous pas, Monsieur, qu'il me sçache mauvais gré de ce que j'en tiens en prison deux cent cinquante de sa façon, *impatientissimos captivitatis, et exire continuo gestientes*? Ainsy ce ne sera pas vanité, si je fais ce que désirent mes chers amys; ce seroit dureté et ingratitude, si je ne le faisois pas:

<sup>1</sup> Heinsius. — <sup>2</sup> Le copiste a écrit *Téron*. Le père Théron n'avait, en 1645, que 73 ans.

ce seroit la plus grande de toutes les vanités, si je me prenois pour ce grand Prince, monté à un tel degré de gloire, et *teste historico magni nominis, triumphos posset etiam contemnere.*

Obligez-moy de donner de ma part à Madame la Marquise de Rambouillet les trois copics que je vous envoie, dans lesquelles je la supplie de ne vouloir considérer que mon zèle, qui est certes très véritable et très pur. Si vous prenez la peine de relire les lettres, vous retrouverez la seconde retouchée encore un coup, et peut estre assez heureusement. Mon frère<sup>1</sup> partira bientôt pour Paris, et j'espère qu'il sera le porteur du manuscrit de nostre volume. Je vous rends très humbles graces des deux chefs d'œuvres, accompagnés de leurs argumens. Je suis tousjours plus qu'homme du monde, Monsieur, vostre, etc.

Il me vint voir, il y a huit jours, un poète latin originaire du Périgord, qui doit estre aujourd'huy bien près de Paris. Il me récita plusieurs Épigrammes, et quelques unes entre autres, sur le sujet desquelles il m'allègue de grands tesmoignages, *et te imprimis laudatore gloriabatur.* Il m'a parlé d'environ quatre ou cinq mille corrections sur Horace, Stace, etc., et m'en a dit quelques unes que véritablement j'ay admirées. Le nom du poète critique est Peyrarède<sup>2</sup>. Mandez m'en

<sup>1</sup> François Guez, sieur de Roussines, non pas frère aîné de Balzac, comme le dit Tallemant (t. IV, p. 100, note 2), mais son frère cadet. Il était né en septembre 1598. Balzac écrivait de Paris, le 25 janvier 1628, à M<sup>r</sup> de Roussines (p. 384) : « Si la chaleur des esprits ne se rallentit, il se pourra faire une petite bibliothèque des sottises qui s'eschivent contre moy. »

<sup>2</sup> Jean de Peyrarède, gentilhomme protestant, mort vers 1660. Voir sur lui Moréri, Bayle, Leclerc et Joly, et les auteurs cités par ces critiques, tels que Grotius, La Mothe-le-Vayer, Costar, l'abbé de Marolles, Huet, Baillet, La Monnoie. Bayle a repro-

duit deux passages du tome I des *Œuvres complètes* de Balzac relatifs à Peyrarède, l'un emprunté à une lettre à l'avocat Moricet, du 4 décembre 1646 (p. 703), l'autre emprunté à une lettre à Conrart, du 2 janvier 1648 (p. 867). Voici un autre extrait d'une lettre à M. de la Thibaudière, du 16 octobre 1643, (p. 553) : « Le sçavant Peyrarède y doit estre (à Paris) en ce temps là, s'il est homme de parole. Il nous apportera ses conjectures sur Plaute et sur Martial, pour mesler avec nos truffes et nos champignons. De tout cela, et de beaucoup de sel et de poivre, il ne se fera pas de mauvais ragonsts... » L'abbé

ce que vous en sçavez, et, s'il vous va voir, je vous prie de luy demander de ma part les Hendecasillabes qu'il me récita et que je trouvay incomparables sortant de sa bouche, quoyqu'il ne récite pas avec tant de graces que Mondory<sup>1</sup>. Je dors d'assoupissement et de faiblesse *post longas heu et crudeles vigiliis!*

## CXX.

Du 12 décembre 1645.

Monsieur, je fus si mal le jour que partit le courier de la semaine passée, qu'il me fut impossible de vous escrire. Sans cette *vis major* à laquelle il fallust obéyr, et qui estouffa mes parolles jusques dans mon estomac, je ne me fusse pas privé du seul contentement que me laisse vostre absence, et peut estre de la seule action de liberté que je fais dans un monde qui me gesne et m'incommode de tous costés; dans la ruine, j'ose dire universelle, de la sincérité, de la franchise et des autres vertus sociables. En effet, Monsieur, ce monde me semble

Audierne (*Le Périgord illustré*, 1851, p. 173) fait naître Jean de Peyrarède à Bergerac, et il est d'accord, en cela, avec une des lettres qui vont suivre.

<sup>1</sup> Pseudonyme sous lequel se rendit célèbre comme acteur Guillaume Gilbert, que l'on croit né vers 1580 et qui mourut en 1651. C'est M. Jal (*Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*) qui le premier a fait connaître le nom patronymique. Voir, sur Mondory, outre les dix auteurs indiqués dans la *Nouvelle biographie générale*, Tallemant des Réaux (t. VII, p. 170), les auteurs du *Menagiana*, qui le proclament «un des plus habiles comédiens de son temps.» et qui ajoutent qu'il réussissait à faire pleurer le cardinal de Richelieu; M. Soulié, le conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal (*Revue de Paris* du

30 décembre 1838). La *Nouvelle Biographie générale* fait naître Mondory à Orléans. Tallemant prétend qu'il «estoit filz d'un juge ou d'un procureur fiscal de Thiers, en Auvergne.» Enfin, Marguerite Perrier, la nièce de Pascal, assure, dans ses *Mémoires de famille* (voir *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. V, p. 317), que Mondory était de Clermont. M. Soulié a publié deux lettres de Mondory, dont une, du 18 janvier 1637, et où il est parlé des premières représentations du *Cid*, est adressée à Balzac. M. P. Paris a publié une autre lettre de l'excellent comédien à Pierre d'Hozier (*Historiettes*, t. VII, p. 186). Voir une lettre de Balzac à M. de Mondory du 15 décembre 1636 (page 419 du tome I des *Œuvres complètes*).

bien gasté, et je ne trouve presque plus de confident qui soit seur, plus d'yeux ny d'oreilles qui soient fidèles. Quand je parle des hommes je ne parle pas des demi-dieux; je les excepte de mes termes généraux, et, quoyque le mal les environne, considérons les dans un état de pureté inaltérable à toute la corruption du dehors, à toutes sortes de mauvais exemples. Parny ces ames privilégiées et ce petit nombre de choisis, vous sçavez bien qui nous mettons à part et qui est nostre généreux par excellence<sup>1</sup>. Je vous supplie, Monsieur, de luy reconfirmer ces assurances solides, réelles, essentielles, que je luy ay confirmées solennellement, cet abandonnement de cœur, dont vous me parlez : cette passion plaine de respect et de révérence, que je conserveray toute ma vie pour son incomparable vertu. Je serois bien fasché qu'il prist la peine de m'escire encore une fois, et vous m'obligerez de luy dire que les marques de souvenir qu'il a eu la bonté de me donner me sont si chères et si glorieuses, qu'elles doivent entretenir mon esprit, chatouiller ma vanité, nourrir mon ambition dix ans tout entiers; qu'elles me doivent consoler de tous les desplaisirs qui me peuvent arriver durant ce temps là. S'il veut aller plus avant et me faire de nouvelles faveurs, il suffit que je les receoive dans vos lettres; et soyez. s'il vous plaist, le milieu qui joigne les deux extrémités, et qui approche la Cour du Désert.

J'ay veu depuis peu le Président d'Angoulesme qui a espousé une nièce de M<sup>r</sup> de la Thibaudière<sup>2</sup>; il m'a dit que toute sa domesticité

<sup>1</sup> S'agit-il du chancelier Séguier?

<sup>2</sup> Voir une lettre de Balzac, du 3 janvier 1645 (p. 679) à son *cousin* M. Gandillaud, président au siège présidial d'Angoulême. Ce fut à ce neveu par alliance de M. de la Thibaudière que Balzac dédia sa 19<sup>e</sup> dissertation critique intitulée: *De Montaigne et de ses escrits* (t. II, p. 658-661). Des vers latins furent aussi adressés par Balzac (seconde partie du tome II, p. 53): *Gabrieli Gandillaldo apud Engolismenses præsidî*. Une

fille du président Gandillaud, nommée Marguerite, composa, le jour même de la mort de Balzac, et étant alors âgée de douze ans six vers latins que l'on trouvera à la suite de la *Rélation de la mort de M. de Balzac*, écrite par feu M. Moriscet, avocat en parlement, à la dernière page du tome II des *Ouvres complètes*. J'ai vu, à la Bibliothèque nationale (Fonds Français, vol. 17403), plusieurs lettres écrites au chancelier Séguier par le président Gandillaud.

crie contre luy, et qu'une femme et cinq ou six petis enfans sont prests de l'aller quérir à Paris, pour venir mettre ordre à des affaires pressantes qui ont besoin de luy à la mayson. Il s'amuse, disent-ils, à rien ou à peu de chose, et néglige l'essentiel et le principal; il perd le nom de bon père de famille, pour acquérir celuy de mauvais commentateur de Tacite. Je ne suis en tout ce cy que l'interprète de la Domesticité: mais vous estes certes merveilleux de me conseiller de luy escrire pour avoir sa lettre, vous qui n'ignorez pas que, quand je l'aurois receue par homme exprès, ou je n'y respondrois point, ou je me ferois une violence si j'y respondois. Toutes les lettres et tous les complimens de cette nature me sont des corvées insupportables. A vous seul, Monsieur, j'escris avec plaisir et gayeté; mais c'est aussy sans soin et sans préparation, et il est très vray que je ne garde point copie de ces lettres. Si je le faisois, quel mauvais fin serois-je? Quelle ridicule chose seroit-ce, si je vous priois de m'envoyer de Paris des escritures que j'ay, et que je voudrois avoir deux fois.

Il ne se peut rien de mieux que ce que vous m'escrivez de cette nouvelle espèce mestive entre le Sonnet et l'Épigramme. J'ay receu les derniers ou Sonnets ou Épigrammes, avec les lettres de nostre cher poète<sup>1</sup>, et mon advis est entièrement conforme au vostre, touschant le mérite de sa poésie. Je suis ravi de cette belle et noble facilité. Les choses et les parolles m'en plaisent également; et quelle vieillesse, Bon Dieu, sera celle-là, si elle réussit en Cour, en Amour et en Poésie? Je désire de tout mon cœur la première réussite, et il me semble qu'avecques le caractère de prestre de la déesse Thémis, qu'il a il y a longtems, il pouroit bien exercer quelque intendance ou demy intendance, si Solon avoit de la bonne volonté pour luy; je ne luy eseris point dans le chagrin où je suis, mais vous, Monsieur, et trois ou quatre parens que j'ay maintenant à Paris, supléerez aisément à mon défaut et l'asseurerez efficacement, je vous en conjure, de mon amour et de mon estime. Au reste, si je suis urbain, vous estes urbanissime et l'enche-rissez tousjours de beaucoup sur mes plus urbaines urbanités.

<sup>1</sup> François de Mainard.

Ou j'ay perdu la mémoire ou le Patelin a *mentito per la gola*, et de *his hactenus*. Mille très humbles baisemains à nos deux très excellens amys les sénateurs d'Austrasie<sup>1</sup>. Pour vous, Monsieur, les termes me manquent, et je ne trouve point de superlatif qui n'exprime imparfaitement la tendresse, le respect, la vénération, etc., Monsieur, de vostre, etc.

---

## CXXI.

Du 17 décembre 1645.

Monsieur, pourquoy est-ce que je suis tousjours sur la pente du désespoir, et que je ne tombe point, que je meurs sans cesse et ne suis pas mort? C'est, Monsieur, que, dans ce perpétuel voisinage du désespoir, vous ne me perdez jamais de veue, c'est que, quand le précipice est devant moy, vous estes derrière; c'est que vous arrêtez mon ame, quand elle s'enfuit; c'est que vous me retenez en cette vie par la force de vostre amitié, par vos bons conseils et par vos douces consolations:

Perge modo nostrosque leves, Capelane, dolores  
 Pharmacaque asperso semper mihi nectare dextra  
 Misceat, et solita infirmum dulcedine curet;  
 Scilicet illa potens revocare e faucibus oris  
 Caros dextra tuos, mortalesque addere Divis.

Vous voyez bien que les derniers mots de ce dernier vers vous demendent le panégirique que me promet vostre lettre, et que j'attens desjà avec mon ordinaire impatience: Comme vostre panégirisé est sans comparaison plus brave et meilleur que Stilicon, je ne doute point que vostre panégirique ne vaille plus que tous ceux de Claudian, quoy que le bonhomme Malherbe les admirast, quoyque celuy qui les a faits fust et grand courtisan et grand poète, quoyqu'on voye encore

<sup>1</sup> Lhuillier et Rigault, conseillers au parlement de Metz.

une statue, je ne sçay où, érigée à sa mémoire avec cette inscription :  
*Cl. Claudiano prægloriosissimo poetarum, etc.*<sup>1</sup>

Le seigneur Peyrarède eschappa à mon souvenir il y a huit jours ; et je ne vous en diray point encore ce que j'en pense, parce que je ne l'ay pas assez considéré pour le bien cognoistre. La première veue des choses et mes premières pensées m'ont souvent trompé, outre qu'il est aisé à la bonté feinte ou véritable de corrompre mon jugement par le moyen de ma passion. Cettuy cy s'est détourné de son chemin d'une journée et demye pour me rendre une visite. Il m'a fait d'abord mille protestations d'amitié. Il s'est avoué de vous. Il a commencé ses complimens par les chers noms de Ménage et de Mainard<sup>2</sup>. Il m'a récité quantité de ses Épigrammes. Il m'a communiqué quelques unes de ses corrections sur les poètes. Il m'a dit qu'elles avoient été admirées par Grotius, et que Heinsius s'estoit récrié dans une conférence qu'ils eurent ensemble : *Per Deum immortalem, tu es summus criticorum*. Il m'a dit aussy que le brave Cerisantes n'entendoit pas le latin et que sa dernière ode imprimée estoit très mauvaise. Il m'a dit encore que nostre très aymé Mr d'Ablancour avoit fait quatre cent fautes notables dans sa traduction de Tacite. Il m'a dit plusieurs autres choses que je n'ay pas le loisir de vous escrire, estant pressé de finir par le laquais de ma nièce qui me demende ma lettre. C'est, Monsieur, vostre, etc.

Je voudrois bien, avec les vers du Père Théron<sup>3</sup>, ceux de Mademoi-

<sup>1</sup> On lit dans l'article *Claudien* fourni par le savant Jos. Viet. Le Clerc à l'*Encyclopédie des gens du monde*, et reproduit dans la *Notice sur la vie et les ouvrages de Claudien* (collection Nisard) « Ces divers ouvrages de Claudien méritaient-ils la statue de bronze que Stilicon lui fit élever dans le forum de Trajan, avec une inscription latine, que Pomponius Letus, qui en inventa bien d'autres, prétendit avoir retrouvée à Rome en 1493, inscription où l'on

« imagine pour Claudien l'épithète barbare de *prægloriosissimus*, et qu'on fait suivre d'un distique grec qui lui accorde à la fois le goût de Virgile et le génie d'Homère? »

<sup>2</sup> Il n'y a rien sur Peyrarède dans le *Menagiana*, mais, en tête des *OEuvres de Mainard* (Paris, 1646, in-4°), on trouve douze vers latins signés *I. Peyraredus*, et dans un desquels le poète est appelé :

*Alter gallico in orbe Martialis.*

<sup>3</sup> Le copiste a écrit : *Thiron*.

selle de Schurmann et quelques unes de ses lettres; faites en souvenir nostre très cher.

---

## CXXII.

Du 24 décembre 1645.

Monsieur, je vous escriis en grand désordre, et en assez mauvais estat. Ce sera seulement afin que vous ne pensiez pas que je sois plus mal que je ne suis, et que vous ne preniez pas à la lettre *hominem degentem silentium* pour un homme mort. Les vers du Batave<sup>1</sup>, s'ils sont obligeans en toutes façons, ils m'obligent en effet à beaucoup de choses qui m'incommodent. Ils me lient les mains contre le père<sup>2</sup>; ils rompent mes mesures pour l'impression du volume, ils m'ont desjà fait quitter ma besogne, et avec quelque sorte de despit. Que deviendra tout ce que j'ay escrit à M<sup>r</sup> Saumaise, et plusieurs autres endroits du livre, où il est parlé librement du superbe Heinsius? De quoy ne me mandant rien par vostre dernière, j'aurois quelque sujet de croire d'un autre que de vous qu'il n'auroit pas pris la peine de lire la copie qui m'a esté renvoyée. Je ne plains point néanmoins les endroits qui se perdront, et, quand tout le livre périroit, je me consolerois aisément de sa perte, pourveu que je ne fusse point obligé d'en faire un autre. C'est donc la peine de refaire et de changer que je crains comme la mort; et, à vous parler franchement, j'eusse encore mieux aimé des lambes satyriques que des Hendecassillabes amoureux, parce qu'il m'eust esté permis de ne respondre point aux premiers et que mon silence eust passé pour modestie, au lieu qu'en cette rencontre il seroit appellé incivilité. Je ne puis néanmoins rien dire que vous ne m'avez premièrement fait sçavoir en quels termes est Heinsius avecques Saumaise, sur quoy il faudra que je règle mon compliment; et cela, Monsieur, après avoir maudit une infinité de fois ma réputation et mon mestier de faiseur de lettres.

Mille très humbles remerciemens, s'il vous plaist, à nostre très cher

<sup>1</sup> Nicolas Heinsius. — <sup>2</sup> Daniel Heinsius.

Mr Ménage, pour la très belle lettre qu'il m'a écrite. Vous ne doutez point, je m'assure, que je n'ay reçu avec toute la gratitude dont je suis capable l'honneur que m'a fait Mr le Coadjuteur, *quem virum aut heroa*<sup>1</sup>, et ce qui s'ensuit. Vous acheverez le reste et il vaudra beaucoup mieux de votre façon que de la mienne. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Je vous supplie, Monsieur, de tesmoigner au petit amy que je suis très satisfait de ses soins quoyqu'il ne receoive point de mes lettres. Assurément je quitteray la France, et m'yray confiner dans la Thébaïde, s'il me faut plus escrire à d'autre qu'à vous. J'attends impatiemment et avidement le panégirique, moy qui n'ay plus de gout pour quoy que ce soit, non pas mesme pour le nectar et pour l'ambrosie. Pardonnez à ma précipitation, je ne sçay ce que je vous escriis depuis le commencement jusques à la fin.

Je sçauray par vostre moyen quel homme est ce Nicolas, fils de Daniel, du corps, de l'esprit<sup>2</sup>, etc.

## CXXIII.

Du 31 décembre 1645.

Monsieur, le courrier qui devoit venir hier n'est pas encore arrivé. C'est le Dieu perruqué de glaçons<sup>3</sup> qui l'a arrêté par les chemins. Ce

<sup>1</sup> HORAT. *Carminum liber primus*, ode XII, v. 1.

<sup>2</sup> Nicolas Heinsius était venu à Paris en 1645, âgé de vingt-cinq ans, pour y étudier les manuscrits d'Ovide et de Claudien. Il avait été très-bien accueilli par le duc de Montausier, auquel il dédia, par reconnaissance, un recueil de poésies latines (*Elegiarum liber*, Paris, 1646, in-4°). Chapelain, qui avait pu le voir beaucoup à l'hôtel de Rambouillet, donna sans doute à Balzac tous les renseignements qu'il lui demandait sur

le jeune philologue hollandais. Je ne sais en quels termes était alors Heinsius avec Saumaise, mais ce que je puis dire, c'est qu'en 1650, quand Nicolas publia sa remarquable édition de Claudien (Leyde, in-12), Saumaise laissa trop voir la jalousie et la haine dont il était animé. Voir la *vie* de Nicolas Heinsius si bien racontée par Burmann en tête des *Adversaria* du premier (1742).

<sup>3</sup> J'avais pensé d'abord que le *Dieu perruqué de glaçons* était une de ces métaphores

sont les enfans frénétiques du septentrion qui tiennent à présent l'empire de l'air et de la terre. Ce sont les postillons d'Éolle<sup>1</sup> qui empêchent les nostres de courir. Je ne respons donc point à des lettres que je n'ay point receues : mais, en les attendant, je vous diray de rechef. Monsieur, que les injures de Daniel m'eussent beaucoup moins fasché que les cajolleries de Nicolas, et que je suis incommodé de tous les complimens qui demendent d'autres complimens<sup>2</sup>. Ce n'est pas que je ne prise infiniment l'acquisition d'un amy : mais me voudriez-vous faire accroire que ce soit amitié que tout ce commerce de vent, de fumée et d'autres choses encore plus légères et plus vaines ? On loue pour estre loué, et je suis si las de l'un et de l'autre que je ne soupire plus qu'après le silence et l'obscurité, j'ay pensé dire la surdité. Je voudrois souvent estre enchanté dans quelque palais d'une isle inconnue, sans action, parolle ny mouvement, ne vivant que par le seul dormir, pourveu que mes songes me représentassent perpétuellement vostre image, et me parlassent tousjours de vous. Presque tous les autres objets m'inportunent et m'affligent ; et, pour passer de la thèse à l'hipothèse, je ne craindray point de vous dire que deux Révérends Pères et un Cavalier sont venus aujourd'huy céans, sans que j'aye voulu me laisser voir. Peu s'en faut que je ne leur aye crié moy-mesme : Je n'y suis pas. Ainsi, quoyque quelquefois on me traite d'enfant de Jupiter, je suis plus fa-

que le cardinal Du Perron reprochait à Du Bartas, mais je n'ai rien trouvé de pareil dans *la Semaine*. Peut-être Balzac a-t-il simplement voulu faire allusion à un vers de Ronsard et opposer l'hiver «perruqué de glaçons» au soleil «perruqué de lumière!»

<sup>1</sup> . . . . Et de qui la parole

Serre et lasche la bride aux postillons d'Éole.

DE BARTAS, v. 3 et 4 du premier jour de *la Semaine*.

<sup>2</sup> Ces compliments, Balzac ne les fit pas trop attendre à Nicolas Heinsius. Voici ce qu'il lui écrivait, le 15 janvier 1646 (p. 670): «Si la Serene de la France, ainsi vous plaist

«il de me nommer, n'est pas tout à fait «nuette, outre que la pluspart du temps «elle est enrumée, il ne luy reste qu'un petit filet de voix, qui ne seroit pas capable «d'endormir le plus assoupi matelot de «vostre pays. C'est vous, Monsieur, qui «estes en age et en estat de charmer, et «non seulement les compagnons de Ulysse. «mais Ulysse mesme... Vous avez, à vingt-«quatre ans, tout ce qu'une exquise nourriture peut adjoüster à une heureuse naissance, etc.»

rouche que les enfants de Neptune, que le Cyclope mesme le plus farouche de tous, et duquel nostre amy a dit :

Nec visu facilis, nec dictu affabilis ulli <sup>1</sup>.

Un homme de cette humeur ne désire point, Monsieur, que Heinsius se raproche de luy. Au contraire de n'estre qu'à Leyden, il trouve que ce n'est pas estre assez esloigné de Balzac. Il n'est pas pour moy assez avant dans le Nort. Pleust à Dieu que tous les faiseurs de complimens fussent à Stokolm et au delà, qu'ils s'en aillent au diable chez les Lapons, tous ceux qui me voudront importuner chez les Hollandois! Mais le panégirique ne viendra-t-il pas par le premier ordinaire? Je vous jure, Monsieur, que, dans ma verte jeunesse, je n'attendis jamais l'heure d'une assignation avec plus d'impatience, ou plus de fureur, car, en matière d'amour, ma passion va quelquefois jusque là. O que je verrai d'admirables choses! Que je seray glorieux de vostre gloire! Que je diray de fois : « L'excellent amy que j'ay! Que c'est un excellent « ouvrier de couronnes! Qu'il est nécessaire pour les triomphes! Que « les demy dieux ont besoin de luy! » Le vostre m'a fait souvenir de mon discours à la Reyne, dans lequel il a bonne part, comme vous sçavez. Et, parce que nouvellement j'ay retouché, changé et corrigé le discours pour le mettre en estat d'estre imprimé avec quelques autres à la suite des *Choisies*, je vous l'envoie de cette dernière révision par le messenger qui part demain d'Angoulesme. J'en ay osté tous les endroits odieux et quelques uns qui me desplaisoient. Vous n'y trouverez plus le grand Pan mort, quoy qu'au jugement des justes il ne pouvoit jamais mieux estre qu'en ce lieu là. Mais il faut que vous sçachiez, Monsieur, que Mr le Mareschal de Grammont <sup>2</sup>, passant l'année passée

<sup>1</sup> VIRG. *Æneid.* III, 621.

<sup>2</sup> Antoine III, d'abord comte de Guiche, puis duc de Gramont, né en 1604, mort en 1678. Voir une lettre de Balzac, du 14 janvier 1645, « à Monseigneur le duc de Grammont, maréchal de France (p. 616). »

Dans une lettre à Courart du 20 novembre 1652 (p. 957), nous lisons : « Je vous « eusse écrit il y a trois jours, si j'eusse eu « une heure de loisir pour cela. Mais Mon- « sieur le Maréchal de Grammont estant icy, « il falut luy donner le jour du courrier. »

en ce pays, me fit faire tant de civilités par mon neveu, pour m'obliger à ne luy pas refuser une douzaine de lignes, que je lui eusse bien donné davantage, nie le demandant si honnestément et d'une manière si obligeante. Reprenez donc, s'il vous plaist, la douceur de vostre visage, pour une composition à qui vous fistes un peu mauvaise mine la première fois que vous la vistes; elle est purgée à mon advis de tout ce qui vous pouvoit choquer, et rien n'empeschera maintenant que vous ne luy donniez vostre bénédiction, pour luy porter bonheur, et la faire réussir dans le monde. Je vous supplie de la faire voir de ma part à M. nostre Gouverneur, et de la luy laisser quatre ou cinq jours, après lesquels vous me ferez la faveur de la retirer, et de la rendre à M<sup>r</sup> de Forgues, qui me la renvoiera ou me l'apportera luy-mesme, parce que c'est la seule copie bien correcte que j'en aye.

Vous trouverez dans ce paquet un petit poème que j'ay fait contre un Tiran de collège, terrible et impitoyable foueteur<sup>1</sup>, tel qu'estoit autrefois *Orbilus quem plagosum dixere olim magnanimi Remi nepotes*<sup>2</sup>. Il y a ensuite une de mes vieilles Épigrammes que j'ay ajustée et augmentée de six vers, pour commencer à me revancher de tant de faveurs que j'ay receues de nostre très cher M<sup>r</sup> Ferramus : Si vous la jugez digne de luy, vous luy en donnerez une copie. Je vous demande toujours les bonnes graces de M<sup>r</sup> l'Evesque de Grasse, et vous conjure de l'asseurer toujours comme il faut, de l'amour et des respects que j'ay pour son incomparable mérite.

Je vous prie aussy de sçavoir de Madame la Comtesse de More si elle a le testament que M<sup>r</sup> le Mareschal de Marillac<sup>3</sup>, son oncle<sup>4</sup>, fit à Ruel<sup>5</sup>, et qu'on m'a dit avoir esté supprimé par le Cardinal. Un homme

<sup>1</sup> C'est la petite pièce intitulée : *Orbilus* (p. 21 du tome II de la seconde partie des *OEuvres complètes*).

<sup>2</sup> Voir Horace (lib. II, ép. 1, v. 70, 71). Cf. Suétone, *De illustribus Grammaticis*, cap. II.

<sup>3</sup> Louis de Marillac, maréchal de France

en 1629, décapité comme concussionnaire le 10 mai 1632.

<sup>4</sup> Une sœur du maréchal, Valence de Marillac, épousa Octavien Doni, seigneur d'Attichy, et de ce mariage naquit la comtesse de Maure.

<sup>5</sup> Le P. Griffet, qui a donné tant d'exacts

de condition m'en a fait présent d'une copie comme d'une chose extrêmement rare, et je luy ay fait là dessus un remerciement qui, à mon avis, ne desplaira pas à Madame la Comtesse. Le testament finit par ces mots : *Fait au chasteau de Ruel, et clos montant en carosse pour aller où il plaist au Roy de m'envoyer.*

Mon frère ne manquera pas de vous rendre ses devoirs : je m'imagiue que vous ne le trouverez pas trop provincial. Je suis tout à vous. Balzac.

Le courrier est arrivé et m'a apporté vostre lettre, mais vos vers, qui pouvoient arriver demain par le messenger, sont demeurés à Paris par la faute du stupide Rocolet, *cui culpæ expiandæ quantum flagrorum opus esset*. Il mande à ma sœur qu'on luy a apporté un paquet de chez Madame Camusat, mais qu'il le trouve trop gros pour la poste et trop petit pour le messenger, et par conséquent qu'il ne l'envoye point : le messenger, *autem* ne luy en desplaise, porte des lettres de deux sols de port. Vous ne sçauriez croire l'indignation, voire la colère, voire la haine, que j'ay contre ce maraut, qui devoit estre crocheteur ou palefrenier et non pas libraire ou imprimeur. Je ne puis luy pardonner cette dernière dureté de crane, et une omission qui m'afflige au dernier point, qui me rend malade, qui tire de mon cœur et de ma bouche plus de malédictions et d'imprécations contre luy qu'il n'y a de sillabes dans vostre Ode. En vérité il n'y a plus moyen de le souffrir. Il m'a fait mille niches, mais cette dernière faute comble le boisseau, et vous me ferez plaisir de rompre tout à fait avec luy et de ne le point escouter en ses justifications, comme je suis résolu à la mesme chose. Il y a peu de gens de sa profession qui ne vaillent mieux que luy, et, si vous l'avez pris quelquefois pour un bon homme, croyez sur ma parole qu'il n'en a que le dehors, et que c'est un Asne qui fait tout ce qu'il peut pour estre Renard. N'en parlons jamais, je vous en prie; nous ne manquerons point de libraires qui nous servent.

détails sur le procès du maréchal de Marillac (*Histoire de Louis XIII*, t. II, p. 223-250) dit que le lundi matin, 10 mai, jour

de l'exécution, lorsque le sieur des Ruaux entra (à Ruel) dans la chambre de Marillac, « il le trouva qui écrivoit son testament. »

J'enrage de n'avoir pas votre Ode, et vous veu presque mal d'avoir eu si peu de soin de l'envoy d'un si riche présent. J'espère, j'espère au lieu que je devrois jouir.

## CXXIV.

Du janvier 1646.

Monsieur, C'est sans doute mon mauvais Démon qui vous conseilla d'envoyer à Rocolet ce que vous deviez avoir envoyé à M<sup>r</sup> de Forgues. Vous pensez que j'aye receu votre Ode il y a huit jours, et je vous apprens qu'elle ne sçauroit estre icy de quinze. Voicy de quoy vous le prouver par les propres termes de la lettre que ma sœur a receue aujourd'luy de cet honneste homme : « J'ay ceans un gros paquet que « j'envoyeray au messenger par le premier ordinaire avec quelque autre « chose que j'y joindray, *etc.* De Paris ce dernier jour de l'année 1645. » Après cela je vous demande si le maraut n'est pas le dernier de tous les maraus? S'il n'est pas *bipedum stultissimus, stolidissimus, etc.*? Si son esprit ne doit pas estre envoyé aux Incurables? S'il ne peut pas disputer à Margites la couronne du royaume de la Morie? S'il n'a pas du fer dans la teste? S'il n'est pas tout corps et tout matière? Si ce n'est pas un asne sous la figure d'un homme? Je souffre cependant cette dureté asinine; et vous excuserez encore *Capo di ferro* s'il a recours à votre bonté. Je vous prie, Monsieur, mais je vous en prie tout de bon, de ne le voir jamais pour l'amour de moy, et de luy faire dire par quelqu'un de vos gens, en luy fermant la porte de votre logis, que je vous ay fait cette prière :

Dii tibi pro ferro hoc capitis pro pectoris hujus  
 Innecta silice, ac rigidis, o bestia, fibris  
 Reddant formam Asini: certe nec fœmina nec vir  
 Tam durum fecere caput; tu vera rudentis,  
 Vera patris soboles, omnem gravitate paterna,  
 Perge modo, Arcadium vinces : tu tardior omni,  
 Fustibus æternis et dignior, ibis asello.

Ma cholère ne s'exhale pas par là et j'en garde bien plus dans le

cœur que je n'en verse sur le papier après avoir leu les vers que je viens d'escrire, et que l'indignation m'a inspirés tout d'un coup; il me semble, monsieur, qu'ils ne sont pas trop mauvais et que mon extemporancité est assez heureuse. Si cela est, il seroit dommage qu'elle se perdist, et je vous supplie de nouveau de mettre à part toutes les lettres (sans en excepter une seule) que je vous ay escrites, depuis celles que vous m'avez renvoyées, afin que je les receoive par le retour de M<sup>r</sup> de Forgues, vous promettant foy d'homme de bien et *per quicquid inter homines sanctum*, etc., que je n'abuseray point de vostre nom, et que ma liberté ne vous sera jamais reprochée, non pas mesme par le scrupule et par la superstition.

Je suis bien aysé que vous ne soyez pas mal satisfait de la personne de mon frère. Il sçait que je suis tout à vous, et que vous estes le plus cher objet de mon amour et de mes respects; mais il sçait de plus que toute la Cour est ma rivale dans une si noble passion; il sçait qu'il faudroit venir de la Chine et du siècle Mille Cinq Cens, pour ignorer que vous estes un des ornemens de la France et une des lumières de nostre siècle.

Je vous avois parlé par l'autre ordinaire de Madame la comtesse de Maure; mais je me ravise, et vous prie de ne luy rien dire du testament dont est question, que vous n'ayez eu là dessus de mes nouvelles. Au reste, Monsieur, ne vous souvient-il point que je vous menassay, il y a plus de cinq ou six ans, d'une silve à M<sup>r</sup> l'abbé de Boisrobert, et que je vous priay de luy porter de ma part cette parole de guerre? Le poème fut commencé dès ce temps là, mais je ne l'achevay que dernièrement, et encore la chose s'est faite plus tost par hazard que par dessein<sup>1</sup>. Ce courrier vous en porte une copie que je recommande à vostre bonté, afin que l'abbé me sçache gré de ma dédicace, et qu'il voye que j'ay autant d'affection pour mes amys que j'ay de mespris pour la fortune. La pièce est une chaisne d'interrogations. Elle demande des nouvelles et les dit presque toujours en les demendant. On y pourra remar-

<sup>1</sup> *Ad clarissimum et amicissimum antistitem, Metellum de Bosco Roberto epistola* (p. 22 de la seconde partie du tome II des *Œuvres complètes*.)

quer de l'antidate et quelque chose qui, pour l'ordre du temps et la rigueur de la vérité, n'est pas entièrement historique : comme par exemple j'ayme mieux parler de la Reyne mère que du cardinal, et l'*antistes* n'estoit alors abbé que de son nom, et on ne faisoit point guerre ouverte à Mamurra, et on ne parloit point du cher Ferramus, etc. Mais tout cela est de fort peu d'importance, et d'icy à dix ans personne ne le sçauroit reconnoistre; maintenant mesme peu de gens s'en apercevront. Je finis en pestant de rechef contre la teste de fer, qui me fait mourir de langueur et d'impatience. C'est, Monsieur, vostre, etc.

Que les nouvelles de Cataloigne me plaisent, et que nostre mareschal de camp<sup>1</sup> s'érige luy mesme en général d'une admirable manière! C'est véritablement estre artisan de sa fortune, mais artisan comme Polyclete et Phidias, artisan de chef-d'œuvres et de miracles, comme ces autres desquels on a dit qu'ils ne travailloient que pour l'éternité et pour les Dieux, les Roys de leur temps estant trop pauvres pour achepter leurs ouvrages. La gloire de cettuy cy me touche plus vivement qu'il ne seroit de la bienséance philosophique. Mon insensibilité en est chatouillée et vous sçavez bien pourquoy, et pour combien de raysons. Le petit rayon que j'ay veu dans la Gazette a desjà esclairey les nuages de mon visage; a pénétré jusques dans les Ténèbres et dans le Tartare de mon chagrin *jusques à faire luire le jour entre les morts.*

## CXXV.

Le 15 janvier 1646.

Monsieur, Je quitte toute autre matière pour venir à celle qui u'est la plus chère, et qui me remplit aujourd'huy l'esprit. Je parle de vostre sublime, pompeux, magnifique, en un mot incomparable poème<sup>2</sup>. Je

<sup>1</sup> Le marquis de la Trousse.

<sup>2</sup> Saint-Marc, dans le tome I de son édition des *Oeuvres de Boileau* (p. LIII), au sujet de l'éloge donné par le satirique à l'Ode

de Chapelain en honneur du cardinal de Richelieu (τ je n'ay pas prétendu que Chapelain τ par exemple, quoy qu'assez méchant poète. τ n'ayt pas fait autrefois, je ne sais comment.

l'ay receu par une voye extraordinaire et par les soins d'un autre que de mon asne de fer; je l'appelle ainsy à la différence de celuy d'Apulée, qu'on appelle d'or. J'ay donc receu de vostre grace ce riche présent; mais je n'ay garde de vous obéir, après vous avoir remercié. Je serois un fort honneste homme, si je voulois prononcer *ex cathedra* (comme vous dites par galanterie) sur un oracle qui me vient *ex tripode* (comme je dis sérieusement). Je dis plus, Monsieur, je n'avoue pas seulement votre inspiration, je la voy, je la sens et j'en ay ma part. Vous faites de moy ce que vostre muse a fait de vous : vous me mettez hors de moy-mesme; vous me transportez l'ame et les sens. La lyre d'airain rehaussée de plus de trois tons, quoique vous n'en confessiez qu'un, m'a agité d'une estrange sorte : elle a presque fait un poète d'un orateur, et à l'heure que je vous parle, je serois capable de vous faire une Ode, pourveu que vous ne la voulussiez pas extremement longue; tant la vostre m'a laissé de semence dans l'esprit, et a sceu vaincre ma stérilité; tant elle a remué puissamment cette partie harmonique, qui se trouve dans les ames les plus dures et les plus terrestres, dans celle mesme de Rocolet.

Les fredons et les affeteries de la Musique corrompue ne vont pas si loin : sa douceur molle et efféminée qui s'arreste toute dans les oreilles, et n'a pour fin que leur volupté, ne produiroit point un tel effect, n'iroit point chercher, jusques au fonds de l'ame, un petit principe de chaleur, une bluette à demy esteinte, pour faire un grand feu et de belles flammes. Il faut une force extraordinaire pour ces effets merveilleux, et c'est à vous à qui je diray dans l'ode que je médite :

Toy, dont la force est le partage.

Ce n'est pas que vos vers manquent de douceur, mais c'est que la

«une assez belle ode»), Saint-Marc, dis-je, s'exprime ainsi : «Je connois une autre ode de Chapelain pour monseigneur le duc d'Anghien, imprimée à Paris, in-4°, chez la veuve de Jean Camusat et Pierre le Petit en 1646. Cette pièce n'est en rien infé-

rieure à celle dont il vient d'être parlé. J'y trouve même en quelques endroits plus de grand et de sublime.» Ces dernières expressions sont aussi dans la *Bibliothèque française* de Goujet (t. XVII, p. 372).

force domine, comme de rayon. Vos vers ont des graces et de la beauté, mais ils ont du courage et de la valeur encore plus. Il me semble qu'ils font plus tot la guerre qu'ils ne la descrivent; qu'ils combattent eux mesmes et qu'ils tuent eux mesmes les généraux; qu'ils entrent en société de victoires et de gloire avec les actions qu'ils ont célébrées. Voulez-vous croire un homme qu'ils ont inspiré? Ils seront un jour les amours et les favoris des Princes, leurs conseillers et leurs directeurs. C'a esté la fortune de ceux qu'Alexandre aymait si fort; qu'il avoit logés dans une cassette garnie de pierreries, qu'il faisoit coucher avecques luy. Il vaut mieux, Monsieur, ressembler à Homère qu'à Hésiode, c'est à dire au poète des Lacédemoniens qu'à celuy de leurs valets; à Pindare qu'à Anacréon, c'est à dire à un qui va dans le ciel et qui trouve le soleil, qu'à un qui ne vole que dans les parterres et qui ne bouge de dessus les fleurs. Pour conclusion, vous avez trop grand sujet de vous contenter de *vostre partage*. Souffrez sans envie que la voix des autres endorme et chatouille les courtisanes. pourveu que la vostre resveille et anime les capitaines; ne soyez point fâché qu'entre vos ouvrages et ceux qui sont les plus estimés on face la différence que j'ay veu faire en Italie, entre deux portraits d'Achille. dont l'un estoit plus hardy et l'autre plus délicat: *Celuy la* (ce sont les parolles d'un grand personnage) *a mangé de la moelle des lyons, celuy ci a esté nourry de confitures.*

Je rendray le compliment que je dois, parce que je ne veux pas estre incivil; mais je ne m'engageray point dans un autre compliment. parce que je ne suis point affamé d'approbation, d'estime ni de louanges.

Grammaticas ambire tribus nec pulpita curo <sup>1</sup>.

Je n'ay point dessain de former de party dans la République pédantesque; de cabaler, de brouiller en ce pays là; et pleust à Dieu estre aussi caché et aussy oublié du monde que ce bonhomme dans la

<sup>1</sup> HORAT. *Epistol.* liber I, Ep. XIX, v. 40. Le véritable texte est celui-ci :

Grammaticas ambire tribus et pulpita dignor.

cabane duquel se retira l'Herminie<sup>1</sup> de nostre Tasse. Pour le docteur dont vous me parlez<sup>2</sup>, on m'a assuré qu'il ne désenmyvre plus, *ne jam amplius hominem esse sed amphoram*<sup>3</sup>, *quid ergo siccis et sobriis intercedere potest cum hujus modi infundibulo commercii, societatis, amicitiae*, etc. Au reste, il n'est point nécessaire de me prescher la belle maxime des inimitiés qui doivent mourir. Je vais plus avant, Monsieur, je ne croy pas seulement qu'elles doivent naistre, et Dieu m'est tesmoin, s'il y a un seul homme au monde que je haïsse. *Tanti non sunt nec homines nec res humanae, et propterea de statu si non optimo saltem pacato satis morcamur.*

M<sup>r</sup> Lhuilier est extremement injuste, s'il ne m'ayme extremement; je l'estime et l'honneur de tout mon cœur; et dites luy, s'il vous plaist, que mes [plus] jolies de mes *Selectes* sont quatre ou cinq que je luy ay autrefois escrites, et que j'ay rabillées depuis quelque temps. Je suis sans réserve, Monsieur, vostre, etc.

## CXXVI.

Du 15 janvier 1646.

Monsieur, Ce n'est pas assez d'une lettre, vous me fournissez matière pour plusieurs discours. L'exemplaire m'a esté enlevé, mais je ne me suis pas pourtant dessaisy de l'Ode. J'ay leu et releu et ça esté avec succès. Ma mémoire fugitive depuis si longtemps s'est venu rendre à moy pour l'amour de vous, et il me souvient de tant de choses, que j'ay de quoy en entretenir plus de huit jours le Dieu et les Nymphes de la Charente. Je leur parle sans cesse du petit fils de celuy qu'ils veirent mourir sur leur rivage<sup>4</sup>, et leur fais avouer qu'il est plus grand

<sup>1</sup> *Jérusalem délivrée*, chant VII. Le copiste a écrit : *Feivre*.

<sup>2</sup> Daniel Heinsius, je le crains bien.

<sup>3</sup> C'est le mot qui fut dit par un mauvais plaisant devant le corps de l'empereur Bonose qui, vaincu par Probus, s'était pendu de désespoir : *amphoram pendere, non homi-*

*nem* (FLAV. VOPISCUS, *Historia Augustæ scriptores*).

<sup>4</sup> Louis I<sup>er</sup> de Bourbon, prince de Condé, tué à la bataille de Jarnac, sur la rive droite de la Charente, le 13 mars 1569. (Voir le beau récit de l'auteur de *l'Histoire des princes de Condé*, tom. II, p. 70. 71.)

que n'ont esté tous ses pères. Je leur dis qu'il s'appelle le prince affamé des combats, l'émulateur du grand Gustave; le modeste vaillant, le sage ambitieux qui commence au siège d'Arras à dresser son robuste bras aux futures grandeurs de tant d'actes illustres; qui force et chasse devant soy les tremblans escadrons de Lamboy<sup>1</sup>, de Buquoy<sup>2</sup>,

De son fer premieres victimes;

qui est en mesme temps général et soldat, *etc.*; qui semble seul toute l'armée, *juxta illud : Cocles tota acies pontis; et illud quoque : Respublica nostra tota Camillus erat; qui*

Désaltère de sang son fer impitoyable,

*quod paulo minus quam illud est : Inebriabo gladium meum de sanguine inimicorum meorum*<sup>3</sup>. Je conte des nouvelles à nostre fleuve de quelque fleuve de sa connaissance, du Rhin, du Nicère<sup>4</sup>, *etc.*, avec lesquels il fit autrefois amitié aux États Généraux tenus chez le père Océan il y a je ne sais combien de siècles. Tout cecy est historique, Monsieur, quoyque d'une manière poétique, et sur un sujet qui l'est aussy; et quand je vous diray que j'employay toute l'après disnée d'hier, qui fut assez belle, à vous réciter et à vous chanter au bord de nostre rivière, je ne vous diray que la vérité. La stance de Pithon, comme vous pouvez penser, ne fut pas oubliée dans ce récit; cette stance qui me semble admirable, et que j'estime plus que deux Odes grecques ou latines. Je n'oubliai pas aussy ce divin endroit :

Tu cherches son enfance et ne la peux trouver,

qui va si loin au delà de *Et sese virtute relinquens; et de In cunis jam Jove dignus erat*, et de *Parcite natales timidi numerare Deorum*. Si le cou-

<sup>1</sup> Guillaume de Lamboy, un de généraux espagnols vaincus à la bataille de Lens, mort vers 1670.

<sup>2</sup> Charles Albert de Longueval, comte de Bucquoi, général de la cavalerie espagnole aux Pays-Bas, mort en 1663.

<sup>3</sup> Le texte qui, dans toute la Bible, se

rapproche le plus de celui-là, est ce verset du *Deutéronome* (XXXII, 42) : *Inebriabo sagittas meas sanguine*, *etc.*

<sup>4</sup> *Nicer*, nom latin de la rivière d'Allemagne appelée Necker, qui se jette dans le Rhin, près de Manheim.

rier ne me pressoit, que ne vous dirois-je point de ce bras libérateur? De

L'effroyable Mercy<sup>1</sup>, d'armes tout hérissé,  
 Qui cède, qui s'escarte, et, sans se laisser voir,  
 De mons et de fleuves se couvre?

Que ne vous dirois-je point de tout le reste? Il me suffit de vous dire pour cette fois, et je le vous dis en poste et dans une extreme précipitation, qu'il n'y a pas seulement des richesses et de l'abondance dans votre poème, mais aussy de l'économie et de l'ordre; que la fin se rapporte au commencement; que la proportion et la bienséance sont gardées partout. *Alibi denique membra plerumque esse et numerum, hic vere corpus et aciem.* C'est, Monsieur, vostre, etc.

## CXXVII.

Du 22 janvier 1646.

Monsieur, Dieu soit loué de la bonne et grande nouvelle! Je vous laisse à penser si je suis ayse que vostre héros en ayt un autre qui serve également l'État par ses combats et par ses négociations, par ses travaux et par ses plaisirs<sup>2</sup>. Pour achever la félicité de ce brave Prince et la nostre aussy, après ce fils il faut une fille qui naisse à Muuster, et à laquelle Madame de Longueville n'ayt point de part. Nous l'appellerons la princesse Irène<sup>3</sup>; l'attendue et la désirée des peuples; celle dont la France a besoin et de laquelle l'Espagne ne se peut passer. *juxta illud antiquum : Pacem habere Victori expedit, victo necesse est.* Pour moy j'estimeray bien davantage cette fille que les deux filles d'Épaminondas; que sa Leuctres et que sa Mantinée. Et qu'est ce que la

<sup>1</sup> Le baron François de Mercy, le plus redoutable des adversaires de Condé et de Turenne, mort le 4 août 1645 des blessures reçues, la veille, à la bataille de Nortlinghen.

<sup>2</sup> Jean-Louis-Charles d'Orléans, duc de

Longueville et d'Estouteville, naquit le 12 janvier 1646. Il ne fut rien moins qu'un héros et mourut le 4 février 1694, après avoir reçu l'ordre de prêtrise en 1669.

<sup>3</sup> C'est-à-dire la paix.

gloire stérile de deux victoires infructueuses, au prix de la gloire qui doit produire le repos, la seureté, l'abondance et ce qui s'ensuit ? Il faut que vous soyez tousjours obéy, et que ma faiblesse face tousjours effort pour faire vostre volonté. Vous devriez pourtant m'espargner un peu davantage et avoir un peu plus de pitié de mon infirmité, que vostre rigueur appelle paresse. Mais il se faudra plaindre une autre fois de cette rigueur.

Vous me continuerez cependant vos bons offices auprès de M<sup>r</sup> de Heinsius, et, quand vous luy ferez valoir ma lettre infiniment plus qu'elle ne vaut, vous ne ferez que ce que vous avez coustume de faire.

Nugis quippe meis tuus est mos addere pondus  
Magnificaque ornare manu plerumque sodalem  
Immeritum, ut stimulis eadem me pungit acutis  
Cunctantem, censumque aliquis cum scribere Belga  
Me cogit, blandoque expugnat carmine mentem  
Pertæsam calamorum et chartas quæ timet omnes  
Tristia seu decreta patrum, sævique Draconis  
Immites tabulas et scriptas sanguine leges.

Je vous ay fait sçavoir par l'autre ordinaire une partie de mes sentimens sur vostre incomparable poème. Le cher Président m'avoit desjà envoyé les quatorze vers qu'il a faits pour le célébrer; il me les appelle ainsy et non pas sonnet. Vous pouvez croire si le sujet m'en a esté agréable, et si Ménandre me plaist quand il est très humble adorateur de Socrate, et qu'il porte autant de respect à cette sainte vertu que son rival Aristophane la traitoit indignement. Mon dessein estoit de luy escrire aujourd'huy; mais je voy bien que je n'en auray pas le loysir, et il faut mesme que je me haste pour envoyer cette lettre à temps. Je luy fis hier au soir une épigramme que vous trouverez cy enclose et que vous me ferez la faveur de luy donner. Elle sera ou présage de la bonne fortune que je luy souhaite ou consolation de la mauvaise dont il se plaint; et j'ai pris ma matière dans sa lettre où il me dit en termes exprès que quelques uns veulent qu'il espère, mais que pour luy il ne veut point espérer. Je prétens donc de le réconcilier avec cette bonne Déesse, la pieuse et charitable espérance, qui

tient toujours bon contre le malheur, et n'abandonne jamais les malheureux, non pas mesme après le naufrage, non pas mesme dans les chaisnes, non pas mesme sur l'eschaffaut, etc.

Un autre que moy ne sçauroit que penser du petit Bonair. Il y a plus de six semaines qu'il m'escrivist qu'il attendoit une ordonnance pour moy de M<sup>r</sup> de Brienne, et que M. le Cardinal la donneroit luy mesme à MM<sup>rs</sup> des finances. Depuis ce temps là je n'ay eu nouvelle ny du petit ny des grands. Je dirois, si je me portois bien :

Is mihi nec labor est, ea me nec cura quietum  
Sollicitat. . .

Je suis plus à vous. *Son vostrissimo. Sic loqui amabat noster carus.*

Il me semble que ce que vous voulez faire est desjà fait et que le Prince vivant doit estre héritier de l'Ode du mort, si ce n'est, Monsieur, que vous craigniez les mauvais présages, comme aussy j'ay quelque appréhension que la manuscrite que j'ay veue ne soit pas du mérite des deux précédentes. J'attends par le retour de M<sup>r</sup> de Forgues, c'est à dire au commencement du Caresme, les copies que je vous ay demendées : la dernière que j'ay est du 20 de mars de l'année passée, et dit quelque chose de la promotion de M. de Montausier au gouvernement de ces provinces. Envoyez moy tout, Monsieur, et assurez vous que je n'abuseray de rien.

Vous ne croyez qu'à demy que je suis malade. Et néanmoins je le suis de telle sorte, que je vous ferois grand pitié, si vous estiez tesmoin de mes maux; vous ne sçauriez croire la peine que j'ay à aller d'un jour à l'autre. Il n'y a rien de si vrai que ce que je vous ay dit plusieurs fois. *Misero mihi in pœnam vita data est.* Vous me consolés pourtant, s'il n'est pas en vostre pouvoir de me resjouir.

CXXVIII.

Du 29 janvier 1646.

Monsieur, je ferois bien le sage si je voulois, et il me semble que je

vous ay souvent dit que mes passions estoient plus en ma puissance que je n'étois en la leur. Elles vont quelquefois assez loin, mais ce n'est pas sans congé. On pense que le cheval m'emporte, rien moins que cela, Monsieur, c'est que je le pousse et que je veux courir. J'ay des brides et des esperons dont je me sers selon l'occasion, et le faquin<sup>1</sup> m'ayant fait un sensible desplaisir, trouvez-vous mauvais que j'aye voulu m'en consoler par l'agréable vengeance que j'en ay prise, que j'aye tiré quelque remède de mon mal et quelque plaisir de ma douleur? Vous dites merveille pour sa justification. Il me seroit néanmoins aisé de réfuter tout ce que vous dites, et de prouver<sup>2</sup> que mesme en qualité d'asne, de figure ursine, d'idée de marrucinite<sup>3</sup>, et agissant selon sa nature, il devoit estre moins massif, et avoir un peu plus d'instinct qu'il n'en a montré en cette occasion. *Et hæc hactenus, ne toties de hoc stipite verba faciam.*

Je vous ay escrit deux lettres par un mesme ordinaire sur le sujet de vostre Ode, et j'en aurois encore deux autres à vous escrire, si je voulois m'arrester sur toutes les beautés que j'y ay trouvées. Ma critique n'est pas moins sévère que celle du Patelin, et peut estre mesme qu'elle va plus droit au but; mais elle ne voit rien icy qui ne soit digne d'estime, de louange, d'admiration. *Et vae illis inepte ingeniosis, misere delicatis, quibus non sapiunt Deorum dapes.* J'ay de la peine à croire cette seconde lascheté; et ne se pouroit-il point faire que le petit poète de Cour auroit voulu donner de l'autorité à ses notes par un plus grand nom que le sien et ce *amplius deliberandum*. Cependant je loue vostre magnanimité et tout ensemble vostre prudence; et c'est ainsy que mon petit sens commun m'a fait agir autrefois contre mes plus violens ennemys, je veux dire en n'agissant point et en ne poursuivant point une guerre dont la victoire m'eust fait une douzaine de guerres.

Le cher Ménage ne se souvient point de la Demoiselle de Schurman. *Aurem, quæso, velle amicissimo capiti*, et que je sçache aussy par

<sup>1</sup> Rocolet.

<sup>2</sup> Le copiste a écrit *procurer*.

<sup>3</sup> De *Marruci*, nom donné à ces Maures

qui s'établirent, sous l'empereur Léon le philosophe, dans les Alpes. Voir Du Cange, *Glossarium*, au mot *Marrones*.

son moyen si Holstenius<sup>1</sup> est encore en la nature des choses, parce qu'il m'importe de le sçavoir, et, de plus, si on n'a point de nouvelles de Gronovius, lequel me devoit envoyer son Tite Live, et duquel je n'ay pas ouy parler depuis le temps de cette promesse<sup>2</sup>, ne sçachant point s'il a receu mon dernier ouvrage qu'on donna pour luy à [M. de] Sarrau. L'épigramme au Président fut oubliée par le dernier ordinaire. Je la trouve aussy bonne et aussy Romaine que la plus Romaine que j'aye faite. Advertissez de rechef l'abbé autrefois comique (car il a souvent besoin d'estre adverti plus d'une fois) que l'Épistre nouvellement envoyée a esté écrite il y a longtemps et qu'elle n'est pas de l'empire de *Anna Augusta*<sup>3</sup>, mais de celui de *Maria Augusta*<sup>4</sup>. Je suis tout à vous, voire mesme *ad ruinas, ad incendia*, si vous estiez Catilina comme vous estes Caton.

## CXXIX.

Du 5 février 1646.

Vous devriez estre persuadé aussy bien que moy de tout ce que je vous ay escrit sur le sujet de vostre Ode. Je vous en ay escrit non seulement de l'abondance du cœur, mais encore de la teste, avec amour véritablement, mais amour qui a des yeux et qui n'agit pas sans connoissance; amour qui discerne, qui examine, qui juge du mérite de la chose aymée. Laissez pateliner les Patelins tant qu'il leur plaira; s'ils veulent mordre vos ouvrages, ils se casseront les dents, au lieu de les

<sup>1</sup> Luc Holstenius (Lukas Holste), né à Hambourg en 1596, ne mourut que le 2 février 1661. Balzac disait de l'habile érudit, qui était alors bibliothécaire du Vatican (Lettre à l'abbé Bouchard, du 19 mars 1640, p. 534): «Je ne doute point des grandes richesses de M. Holstenius; je me plains seulement de son bon mesnage. Que sert l'abondance sans la libéralité? J'ay receu ce que vous m'avez fait la faveur de m'envoyer de sa part. C'est de la pourpre et du bro-

«catel, mais ce n'est qu'un eschantillon.» (Voir sur Holstenius d'excellentes pages de M. Raoul Rochette, rendant compte, dans le *Journal des Savants* de 1817, du recueil de M. Boissonade: *L. Holstenii epistole ad diversos*; Paris, in-8°, 1817.)

<sup>2</sup> Le *Tite-Live* de Fr. Gronovius parut à Leyde, chez les Elseviers, en 4 vol. pet. in-12, de 1644 à 1645.

<sup>3</sup> Anne d'Autriche.

<sup>4</sup> Marie de Médicis.

deschirer. Mais, Monsieur, y a-t-il plus d'un Patelin à Paris? Ou parlez vous figurément comme quand vous dites les Demosthenes et les Cicerons? Vous me ferez plaisir de m'instruire là-dessus, et vous ne sauriez croire combien je suis ignorant des choses de votre monde. Par exemple, vous me parlez de Mon *Croius*; et c'est un nom qui n'estoit point venu encore jusques à moy<sup>1</sup>; vostre lettre m'en a donné la première connoissance, *et an albus an ater homo sit adhuc equidem nescio*. Vostre autre lettre (si je sais bien lire) met Cominges au nombre des poètes de Cour; et le joint au petit Benserade<sup>2</sup>. Seroit-ce Cominges enseigne des Gardes de la Reine<sup>3</sup> et neveu de M<sup>r</sup> de Guitaut<sup>4</sup>? J'ay de la peine à le croire, et il me fâcheroit qu'il fut poète, parce qu'il ne le seroit que très médiocre<sup>5</sup>; et qu'il vous eust aussy desplu, parce que je luy dois quelque bon office qu'il m'a voulu rendre.

Je ne sçay si je vous ay parlé de l'Orayson de nostre très cher M<sup>r</sup> Gassendy<sup>6</sup>. En vérité je l'ay admirée. *Et mihi summus ille vir (ut le-*

<sup>1</sup> Si ce n'était pas là un nom défiguré par le copiste, je pourrais dire qu'il n'est pas davantage venu jusqu'à nous.

<sup>2</sup> Le *petit Benserade*, né en 1612, avait alors 34 ans. Balzac paraît avoir eu très-peu de relations avec Isaac de Benserade, beaucoup plus jeune que lui. Il ne s'en est occupé, ce me semble, que dans ses *Remarques sur les deux sonnets d'Uranie et de Job*, qui forment la sixième des dissertations critiques (en treize chapitres, p. 580 à 594 du tome II des *Œuvres complètes*). Voir, sur Benserade, Tallemant des Réaux, Ménage, Charles Sorel, Perrault, Baillet, Nicéron, Bayle, Leclere, Joly, Chauffepié, l'abbé Tallemant, l'abbé d'Olivet, Titon du Tillet, l'abbé Goujet, Viollet-le-Duc, M. Jules Sandeau (*Dictionnaire de la conversation*), M. C. Hippeau (*Nouvelle Biographie générale*), M. Victor Fournel (*Les Contemporains de Molière*, 1866), le *Bulletin du Bouquiniste* du 1<sup>er</sup> août 1866, etc.

<sup>3</sup> Gaston-Jean-Baptiste, comte de Cominges, qui fut plus tard capitaine des gardes de la reine, gouverneur de Saumur, ambassadeur en Angleterre, et qui mourut en 1670. Voir, sur ce personnage, ainsi que sur le suivant, presque tous les mémoires du temps, surtout ceux de Madame de Motteville, et une notice, mise par celui qui trace ces lignes en tête de la *Relation inédite de l'arrestation des princesses* (18 janvier 1650), écrite par le comte de Cominges (Paris, 1871, Victor Palmé).

<sup>4</sup> François de Pechpeyroux-Cominges, sieur de Guitaut, mort en 1663 plus qu'octogénaire.

<sup>5</sup> Tallemant des Réaux (t. IV, p. 247) cite un quatrain épigrammatique que l'on attribuait à Cominges.

<sup>6</sup> Probablement quelque discours prononcé par Gassendi comme professeur de mathématiques au collège de France, où il avait été appelé l'année précédente.

*nissime dicam*) *ingeniosissima dixisse visus est disertissimis verbis*. Je vous demande ses bonnes grâces et vous prie de l'assurer de la continuation de mon très humble service.

Au reste, Monsieur, je sens très vivement et comme je dois les nouvelles obligations que j'ay à M<sup>r</sup> de Silhon : faites en sorte, s'il vous plaist, qu'il ne doute point de ma parfaite reconnoissance. Il en verra mille marques dans mes papiers. Je luy en donneray en françois et en latin, *modo vita supersit*, et c'est tout ce qu'il peut attendre d'un pauvre inutile, à qui il ne reste que le cœur et la langue pour payer ses debtes.

Que diable veut faire ce docteur extravagant du faubourg St-Michel<sup>1</sup>, avec ces montagnes de lieux communs, et cette éternité de farrages<sup>2</sup> qui ne finissent jamais? Je vous en demande rayson, et à nos autres chers amis qui savent escrire et composer, au lieu que celuy cy ne sçait que descrire et copier.

Ergone, Menagi, Camerari, tu que Godelle<sup>3</sup>,  
 Ingenuo in chartis et vestro fonte fluentes  
 Autorem hunc spurium peregrina hæc furta feretis?  
 Finis nullus erit scribendi aliena, locosque  
 Communes nunquam et collectum exhauriet imbrem,  
 Plurima quem cisterna tenet.

Vous voyez comme les vers naissent tousjours dans ma prose. Je ne suis pas d'avis de les en tirer pour les mettre ailleurs, et, quand je n'aurois pas l'exemple de Fracastor dans quelques lettres italiennes que j'ay veues de luy, trouveriez-vous mauvais que je fusse fondateur de cette galanterie *de regione pedana*? Mon chagrin, mes veilles et mes autres infirmités continuent. *Quem das finem, bone Christe, dolorum*? Je suis tousjours de toute mon ame, Monsieur, vostre, etc.

<sup>1</sup> La Motte-Le-Vayer, comme je l'ai déjà noté.

<sup>2</sup> Traduction métaphorique du *Farrago* des Latins. M. Littré a trouvé le mot *Far-*

*rage* employé, dans le sens primitif (le mélange de grains des anciens), par Olivier de Serres.

<sup>3</sup> Ménage, La Chambre et Godeau.

## CXXX.

Du 12 février 1646.

Monsieur, J'ay oublié mes lettres quand je receoy vos responses; et par conséquent j'ay beau courir après les parolles du mois passé, je n'attrape point ce que vous y avez trouvé de bon. Les vers mesmes qui tiennent plus fortement à la mémoire, parce qu'ils s'y attachent par les mesures comme par de certaines agraphes, eschappent incontinent à la mienne, et, en conscience, il ne me souvient pas d'une seule syllabe de ceux que vous me loués. Ce qui mérite peut-estre d'estre loué, c'est la facilité avec laquelle je les fais, et encore plus celle avec laquelle je les oublie. Cette oubliance si subite, et qui suit de si près l'escriture, est une marque visible de l'inspiration, est un effet de cet esprit estranger qui vient de plus haut, et qui ne me possède qu'un petit instant. *A cælo, a cælo est, diceret felicissimæ memoriæ Mamurra et debet intra divina numerari.*

Je ne suis point obligé à deffendre la cause du Patelin<sup>1</sup>, ains au contraire, comme vous sçavez. Néanmoins la justification dont me parle vostre lettre, et la connoissance que j'ay, si non de sa prudhomie et de sa bonne ame, pour le moins de son bon esprit et de sa prudence mondaine, me font un peu suspendre mon jugement, et douter de la vérité du rapport qui vous a esté fait. Ne croyons point si viste, mon cher Monsieur; et ne se pourroit-il point que le cher Ménage, qui n'ayme pas fort le Patelin, vous auroit débité pour histoire un de ses soupçons, auroit cru fait ce qu'il a jugé faisable, se seroit imaginé que toutes les apostilles ne peuvent venir que du premier apostilleur? Il a l'ame naturellement chicaneuse, je le vous avoue; il ayme à gloser, à barbouiller, à castelvetrer; mais c'est généralement toutes sortes d'escritures et plus pour satisfaire à son inclination et se contenter en

<sup>1</sup> *Le Patelin* serait ici Costar, Balzac invoquant plus bas, en latin, le témoignage du secrétaire dudit Costar, Pauquet. Du reste,

Balzac a parlé, dans une lettre précédente, de deux *patelins*.

particulier (*etiam uno Pauqueto teste*) que pour faire du bruit au dehors, et chercher l'approbation du public. D'ailleurs, Monsieur, quand il n'auroit point de révérence pour vostre [génie]<sup>1</sup>, il a quelque esgard à l'opinion du monde. Il ne mesprise pas les suites et les conséquences des choses; il se souvient de ce qu'il m'a protesté, de ce qu'il m'a juré sur vostre sujet. Et quand mesme il seroit vray qu'il vous eust apostillé, comme il est certain qu'il apostilleroit Pindare et Horace, s'ils revenoient dans le monde y faire des odes, il n'y auroit point d'apparence qu'il eust envoyé ses apostilles au petit Benserade, et cette seconde action me fait fort douter de la première.

Je vous envoie un mot pour M<sup>r</sup> Bonair et vous prie de luy dire affirmativement de ma part que je ne veux pas toucher un teston de l'argent promis au mois de Juillet qu'il n'en ayt pris quinze ou vingt pistoles qu'il donnera à son vallet, s'il luy plaist, pour les messages chez le seigneur Catelan.

M<sup>r</sup> de Forgues a eu la fièvre continue quinze jours entiers. Je voudrois bien que vous luy eussiez rendu une visite durant ce temps là. *ne parum amari aut negligi se a meis, ut prona est in pejus suspicio, officium hoc oblitum interpretetur.* J'attens par luy les papiers lesquels je vous renvoyeray très fidèlement et avec l'exacteté<sup>2</sup> de M<sup>r</sup> Arnauld, ou l'exactitude d'un autre Monsieur qui m'escrivit il y a quelques jours<sup>3</sup>. Je suis sans réserve, Monsieur, vostre, etc.

*Exterminatum est ex rerum natura nomen Rampalli<sup>4</sup>, ut jussit amicissimus Conradus.* Mais, s'il vous plaist, que j'en sçache la rayson, après luy avoir rendu une obéissance aveugle; vous me promistes il y a plus

<sup>1</sup> Je comble hardiment par le mot *génie* le vide laissé par le copiste, parce que Balzac ne marchandait pas les hyperboliques éloges à son ami, et que, ses habitudes étant connues, l'emploi du mot *génie* est beaucoup plus vraisemblable que tout autre.

<sup>2</sup> C'est dans la *Fréquente communion* que le grand Arnauld avait risqué le mot d'*exac-*

*eté*. Voir Sainte-Beuve : *Vaugelas*, dans les *Nouveaux lundis*, t. VI, p. 312.

<sup>3</sup> Vaugelas, dans ses *Remarques* (1647), dit: « C'est un mot que j'ai vu naître comme « un monstre et auquel on s'est accoutumé; « On lui a en vain opposé *exacteté*. »

<sup>4</sup> Le mauvais poëte (Rampalle) dont il a été déjà question.

de six mois de me la faire sçavoir. Je vous prie de vous en vouloir souvenir.

M<sup>r</sup> de la Thibaudière m'oblige sensiblement de se souvenir de moy de la façon que vous me mandez. Je vous prie, Monsieur, de l'asseurer de la continuation de mon service très humble, et de luy dire que nostre Barbarie est plus Barbare de la moitié, qu'elle n'estoit, depuis qu'il nous a abandonnés. Il est certes un peu trop cruel.

---

## CXXXI.

Du 19 février 1646.

Je n'ay que deux momens pour ce petit mot, et il ne sera que pour accuser la réception de vostre dernière lettre. Un très honneste fascheux vient de me ravir le temps que je vous allois donner. Une autre fois, je ne me laisserai pas surprendre par les fascheux, ni opprimer par le garçon de la poste. Je demeure fixe dans la haute estime que j'ay faite de vostre Ode et suis toujours plus que personne du monde, Monsieur, vostre, etc.

---

## CXXXII.

Du 26 février 1646.

Monsieur, Dans une société pareille à la nostre il ne faut plus qu'il y ayt de tien et de mien, et, par conséquent, soit que je vous doive Patelin, soit que vous me le deviez, ce n'est qu'une mesme chose. Il n'importe pas beaucoup de prendre icy l'un pour l'autre; l'importance est de sçavoir si le docteur a esté chef de la bande révoltée et s'il est coupable du crime dont il est accusé, car, en ce cas là, il mérite un plus mauvais nom que celuy de Patelin.

Est-il possible que M<sup>r</sup> de Cominges se soit porté aux extravagances que vous me mandez, et qu'il ayt perdu le jugement dans le ridicule *aimer mieux perdre sa charge*, que je n'ay pu lire sans indignation. Je l'ay connu à Angoulesme lorsqu'il y passa quelques jours avec M<sup>r</sup> le

Marquis de Montausier; il eust dessein pour ma nièce bientôt après<sup>1</sup> et m'en fit parler par un gentilhomme de ses amys. Il m'a depuis obligé, à ce qu'on m'a dit, en quelques rencontres; et de fraische datte il a tesmoigné chaleur pour Campagnole, qui me pria de luy en faire six lignes de remerciement, ce que je luy refusay. Vous voyez par là qu'il n'y a point de commerce particulier entre luy et moy, et par conséquent qu'il me sera bien aisé *de vivre à l'ordinaire avecques luy*, puisque nostre vie a esté jusques icy sans parolle et sans action, *quod salustianis verbis dicere possumus vitam silentio transigere : et hoc tamen in posterum non erit si placet illustri dominationi vestrae*. Je me déclareray hautement quand il vous plaira, et il ne tiendra qu'à vous que je ne publie par un manifeste nostre ligue offensive et défensive.

Pour le chevalier<sup>2</sup>, qui juge des coups sous la galerie, il m'a toujours mis au dessus de tous les autres mortels, et me traite toujours avec des respects extraordinaires. Devant qu'il partist pour Paris l'esté dernier, il vint disner icy avec moy, et nous eusmes ensemble cinq ou six heures de conversation, dans lesquelles je vis véritablement qu'il avoit estudié depuis que nous ne nous estions veus; qu'il parloit teste à teste à Aristote, qu'il connoissoit les autres honnestes gens du mesme pays. Mais ny ses respects, ny ses visites, ny son Grec, ny son Latin, ne me le sçauroient plus faire gouster, et je ne veux pas qu'il ignore que mes interests ne peuvent estre séparés des vostres; il m'a offensé sensiblement par l'intempérance de sa langue.

Je ne vous dis rien de son prevost de salle, de cet homme qui joue en cette pièce deux personnages si diffiérens. C'est un gros Thibaut dont les passions sont toutes tièdes et languissantes; qui ne cherche dans l'amitié que le seul plaisir de la conversation, ou, pour mieux dire, qui n'ayme que le babil et qui ne hait rien que le silence. Com-

<sup>1</sup> Mademoiselle de Campagnol étoit fort jolie, si l'on en croit une lettre de son oncle du 3 mai 1635 (à Madame de Campagnol, P. 316). Le comte de Cominges épousa, le 22 mai 1643, étant âgé d'un peu moins

de trente ans, Sibylle-Angélique-Émilie d'Amalbi, fille unique d'André d'Amalbi, conseiller au parlement de Bordeaux, et de Sibylle des Aigues

<sup>2</sup> Le chevalier de Méré.

ment se souviendrait-il de l'affection qu'il vous a promise, puisqu'il a oublié celle qu'il doit à sa femme et à ses enfans! Sa femme, qui est preste à se remarier, s'il ne vient bien tost; ses enfans, qui vont présenter requête à la Cour, pour r'avoir leur père, ou pour avoir en sa place un curateur<sup>1</sup>.

Je suis très ayse de l'honneste curiosité de son Éminence; mais je ne sçais point la gratitude et les ressentimens de Son Altesse. Peut-elle trouver bon qu'on barbouille son image, voire que l'on renverse ses autels? Peut-elle tenir pour ses serviteurs ceux qui ne sont pas vos amys? et n'ay-je pas leu, je ne sçais où, que *qui bona fide Deos colit, amat et sacerdotes*? Sans doute M<sup>r</sup> nostre Gouverneur est un de vos propugnateurs; mais non pas de ces foibles et de ces impuissans dont vous me parlez, et je me représente son amour de feu, ses généreuses esmotions, son ton de commendement, et toutes les autres pièces de sa naturelle autorité qui foudroient la malice et l'ignorance des petits docteurs. Contentez ma passion sur ces articles : elle est aussy violente qu'elle est juste; elle me tourmente jour et nuit et ne me donnera point de patience que je n'aye fait imprimer mes lettres *ad Atticum*; ce que je feray au plustost quand ce ne seroit que pour faire voir à toute la Terre qui sçait lire, que, dans la cause présente, je suis l'Anti-Cominges et l'Anti-Méré! J'attens donc le reste des lettres, affin de travailler à ce dessein.

Vous ne me mandez rien de Holstenius ny de l'autre Allemand, mon cher amy<sup>2</sup>. Je suis sans réserve, Monsieur, vostre, etc.

On me vient de dire que ce M<sup>r</sup> Catelan, sur lequel je suis assigné<sup>3</sup>, est gendre de M<sup>r</sup> de la Milletière<sup>4</sup>. M<sup>r</sup> de la Milletière *autem* me promet

<sup>1</sup> Le président Gandillaud.

<sup>2</sup> Frédéric Gronovius.

<sup>3</sup> François Catelan, financier, sur lequel on peut voir, outre Tallemant des Réaux, le *Catalogue des partisans*, pamphlet de 1649, réimprimé par M. C. Moreau dans son *Choix de Mazarinades*, publié pour

la Société de l'histoire de France (t. I. p. 113-139).

<sup>4</sup> Théophile Brachet, sieur de la Milletière, conseiller d'État, mort en mai 1665. Ce fut sa fille aînée, Suzanne, qui devint la femme de Catelan.

amitié à mon dernier voyage de Paris, et me rendist mesme une visite. Si, à sa recommandation, son beau père me vouloit faire grace de trois mois, et payer en Mars ce qu'il promet en Juillet, je serois obligé à M<sup>r</sup> son gendre et vous scavès bien, Monsieur, que je ne manquerois pas de gratitude. Je vous prie d'en toucher un mot à nostre très cher M<sup>r</sup> Lhuilier, et voyez si on pouroit faire quelque chose par son entremise et par son adresse.

## CXXXIII.

Du 12 mars 1646.

Monsieur, A mon grand regret il faut que je vous rejoue mes vieilles pièces. Vous auriez trop pitié de moy, si vous estiez tesmoin de ma triste vie et particulièrement si vous pouviez voir de quelle sorte je passe les nuits. Asseurez-vous pourtant que ce n'est point le désir de faire fortune qui cause mes inquiétudes et que je ne suis pas plus reveillé par les Prélatures qui se donnent en mon absence que par les trophées de Miltiades, *quorum curas procul habeo*. Tous mes maux ont leur principe et leur siège dans mon mauvais corps. Ce n'est point mon esprit qui me donne la jaunisse (*hoc amico olim meo baroni de Saint Surin<sup>1</sup> exprobratum est*), et cette fumée de mon visage ne vient point du feu de mon ambition. Je lis donc sans y prendre aucune part les belles choses que vous m'escrivez de temps en temps, du mespris du monde et de la folie de ceux qui se fient en luy. C'est pour moy l'histoire de l'Amérique ou quelque matière encore plus esloignée de moy,

<sup>1</sup> N. de la Motte, baron de Saint-Surin, dont Tallemant des Réaux (t. II, p. 11) parle ainsi: «Gentilhomme de Xaintonge, «homme adroit et intelligent et qui scavoit «fort bien la Cour.» Voici l'explication de la phrase latine de Balzac: Tallemant, à propos de l'amour de Saint-Surin pour M<sup>lle</sup> de Beringhen, dit (t. III, p. 363): «On a remarqué que, quand il en tenoit

«bien, il estoit jaune comme soucy.» On a une lettre de Balzac à Saint-Surin, écrite de Rome le 11 mars 1621, et dans laquelle il cherche à le détourner du protestantisme (p. 27), et une autre lettre du 7 septembre 1632 (p. 158), dans laquelle il lui adresse des compliments de condoléance au sujet d'une blessure reçue devant Maëstricht.

et, par conséquent, j'y goûte le plaisir tout pur de la vérité, et ne sens point la douleur qu'il y a de se l'appliquer à soy-mesme, quand on fait le contraire de ce qu'elle ordonne.

Mais, Monsieur, je ne puis m'imaginer de quelle sorte d'ambition est malade nostre Président, et vous pouviez bien me la faire entendre. en me faisant sçavoir les offices que vous luy rendez en cette rencontre. Voudroit-il estre suivant en l'aage où il est, et mourir sur les coffres d'une antichambre<sup>1</sup>? Je n'ay pas si mauvaise opinion de son courage. Il y a de l'apparence que c'est pour son fils que vous travaillez. et force gens me disent qu'il est très bien fait et de très belle espérance<sup>2</sup>.

Le Minotaure dont vous me parlez par vos deux dernières lettres<sup>3</sup> est une beste qui n'est plus à mon service. Après le desplaisir qu'il me fit de retenir vostre paquet en suite de plusieurs autres qu'il m'avoit faits, ma sœur luy manda de ma part que j'estois irrité contre luy au dernier point et que je ne voulois plus recevoir de ses nouvelles. Elle n'a pas laissé d'entretenir commerce avecques luy pour ses affaires particulières, mais elles n'ont rien de commun avecques les miennes, et de moy il n'y a ny attache ny engagement qui m'oblige à rien : il m'a fâché au contraire et desobligé plusieurs fois de belle façon. Présup-

<sup>1</sup> Mainard mourut peu de mois après, le 25 décembre.

<sup>2</sup> Mainard avait épousé Françoise Galharde de Boyer, d'une maison noble de Toulouse, dont il eut au moins deux enfants; un, l'ainé, qui mourut avant son père (voir *Lettres* de Mainard, pages 102, 120, 362, etc.); l'autre, nommé Charles, qui fut gentilhomme ordinaire du roi et épousa Louise ou Élisabeth d'André de la Ronade et de Salers, en Auvergne. M. Pr. Blanchemain (*Notice* déjà citée sur le président François de Maynard) a eu le tort de prétendre (p. 285 du *Bulletin du Bouquiniste* du 15 mai 1867) que le poète toulousain

n'avoit eu qu'un seul enfant. Pellisson (*Histoire de l'Académie*, t. I, 199) dit formellement : « Il a laissé, entre autres enfants, un fils nommé Charles, dont il est souvent parlé dans ses vers, et de qui j'ai reçu quelques mémoires sur sa vie, écrits fort nettement et en beaux termes. Il en avoit un autre qui étoit son aîné, et qui donnoit de grandes espérances. » Voir, en tête des *OEuvres de Maynard* (1646), neuf vers latins en l'honneur de l'auteur, signés : *Carolus Maynardus, Francisci filius*.

<sup>3</sup> Ai-je besoin de dire que cette injure s'adresse encore à Rocolet?

posant donc, s'il vous plaist, ce qui ne se peut dire que de vive voix, vous verrez bien, je m'assure, que je ne suis point homme à rien faire contre mon honneur, et que, rompant avecques ce maraut, je fais seulement ce que je devois avoir fait il y a dix ans. Pour le petit négoce de l'impression, je m'en suis tout à fait deschargé sur M<sup>r</sup> l'official, et ne veux m'en mesler en façon du monde, ny en avoir la teste rompue par qui que ce soit, et *de his hactenus*.

Vous ne m'aviez rien mandé du desmeslé de M. Menage. Mais ce n'est pas tout que de m'avoir fait sçavoir la querelle : il faut m'envoyer la satire, car, à vous dire le vray, quoyque j'ayme l'Abbé Comique<sup>1</sup>, j'ayme aussy à lire quand je le puis, et de tout temps cette belle Académie m'a semblé une chose ridicule, jusqu'à avoir eu l'audace de le tesmoigner à M<sup>r</sup> le Chancelier, qui m'en parloit sérieusement.

Vous pouvez sçavoir du petit le véritable destin de Rampalle. Ils estoient tous deux camarades chez M<sup>r</sup> de Gordes<sup>2</sup>, et je seray bien ayse de ne sçavoir pas l'histoire douteusement. Si le mesme petit n'a receu ma lettre (dans laquelle je pense que je ne luy particularise rien), il aura le sujet de me demander ou de se demander a soy mesme, qu'est devenue la civilité Balzacienne. Je vous prie, Monsieur, d'ouvrir la lettre et de la luy faire rendre après cela.

Le Patelin m'avoit escrit un livre, et je luy en ay respondu un autre à l'heure mesme que j'ay receu le sien, et dans une chaleur d'esprit dont je me suis moy mesme estonné. Ce feu du ciel, mon très cher Monsieur, me donne la vanité de croire que, dans mes maux, il y a je ne sçais quoy de divin dont parle la Médecine. Ma boutade me dura un

<sup>1</sup> La querelle de Ménage et de Boisrobert fut causée par la satire du premier contre l'Académie française, la *Requête des Dictionnaires*, satire composée vers 1638, imprimée pour la première fois en 1649, mais qui circula manuscrite bien avant cette époque. Boisrobert y était fort mal traité. Voir Tallemant des Réaux, le *Menagiana*, l'*Histoire de l'Académie française* (édition

Livet), etc. Dans ces deux derniers ouvrages a été reproduite la *Requête présentée par les Dictionnaires à Messieurs de l'Académie pour la réformation de la langue françoisc*. Voir aussi une lettre de Ménage à Nublé (dans le recueil de M. Matter, p. 228).

<sup>2</sup> Est-ce Guillaume de Simiane, marquis de Gordes, capitaine des gardes du corps sous Louis XIII?

jour tout entier. Ce fut avant hier que j'eus cet admirable intervalle, et mon homme copie tant qu'il peut les choses que j'ay escrites afin de vous en faire part, aussy bien que de l'article qui vous regarde dans la lettre du Patelin, qui est desjà copié.

Je ne m'imagine point que Gronovius m'a promis son Tite Live, mais je seray extremement aise qu'il ne me donne point ce qu'il m'a promis, et j'ay beaucoup plus de chagrin quand je fais deux lignes de compliment, que je n'aurois de joye si je recevois toute la librairie des Elzeviers en pur don.

Est-il possible que vous ayez fait deux lieues à pied pour l'amour de moy ou de mon amy? J'en crie mercy à vostre bonté, mais j'apprens de là que l'usage des chaises est aboly à Paris<sup>1</sup>.

Je suis. . . mais que ne suis-je point à la personne du monde que j'estime et que je révère le plus? Aimez-moy toujours bien, mon très cher Monsieur.

## CXXXIV.

Du 19 mars 1646.

Monsieur, Je vous escrivis au long il y a huit jours, et vous adressay un paquet pour nostre amy le Président et une lettre pour M<sup>r</sup> de Gomberville. Leur négociation ne me donne point de peine, parce que je ne m'en mesle point et que M<sup>r</sup> l'Official me doit descharger de tout ce tracas, dont je ne veux plus ouir parler. Je vous diray seulement que je ne trouve pas que la proposition du libraire soit si grande pour ne pouvoir pas estre aisement exécutée, et que, si j'eusse voulu mettre à prix mes autres ouvrages, j'en eusse eu à proportion une fois autant pour le moins que ce que ce libraire promet. Mais je vous supplie, laissons là les libraires et les imprimeurs, et ne faisons point descendre

<sup>1</sup> Induction illégitime. Chapelain, par économie, ne se servait jamais de véhicule, et ce fut, dit-on, pour être allé à pied un jour de grande pluie qu'il mourut

d'une sorte de fluxion de poitrine. (*Segraisiana*; Auger, article *Chapelain*, de la *Biographie universelle*; Guizot, *Cornéille et son temps*, etc.)

nostre esprit (non pas mesme dans nos lettres) à ce commerce indigne de sa noblesse. Si je n'avois un rang qui me soulage de cela et un solliciteur qui agit pour moy de l'autre costé, je ne songerois de ma vie ny à Catelan ny à Courbé, et faites moy la faveur de croire que je suis l'homme du monde le moins affairé d'argent et le plus ennemy de toutes sortes d'affaires.

On me fit voir hier une *Requete des Dictionnaires à l'Académie*. J'en ay d'abord deviné l'auteur, qui ne peut estre que le cher Ménage. Mais je trouve que le cher Metel a esté mal conseillé de tirer esclaireissement là dessus et de remuer les ordures des choses passées. Il est toujours homme à corriger une faute par une autre faute, et son patelinage, dont il est parlé dans la *Requete*<sup>1</sup>, n'a garde d'estre si fin que celui de vostre Notaire<sup>2</sup>. Cellui cy néanmoins, à dire le vray, est souvent impertinent pour vouloir estre trop fin, et, quoyque je ne face point comme luy profession de Sophiste et de Grammairien, quoyque je n'aye point de pleins magazins d'observations et de lieux communs, je puis vous assurer qu'il ne m'a jamais fait d'objection que je n'aye toujours battue en ruine. Le peu d'émotion que vous avez tesmoigné en cette dernière rencontre ne m'a point surpris, et je ne m'attendois pas à moins que cela. Puisque, sans philosophie, j'ay mesprisé vingt ans durant et de bien plus grandes forces et de bien plus cruels ennemis, que seroit-ce si une légère atteinte avoit esbranlé [quelque] peu Socrate, et si un sage ne pouvoit faire par principe de vertu ce qu'un paresseux a fait par principe de poltronnerie et par pur désir de ne faire rien?

Je vous suis doublement obligé de vostre admirable prophétie, car, outre qu'une si charmante lecture a rempli mon esprit de mille belles

<sup>1</sup> Sans que l'abbé de Bois-Robert,  
Nommé Grand-Chansonnier de France,  
Favori de son Éminence,  
Cet admirable Patelin...

Suit une grossière allusion que je n'ose pas citer.

<sup>2</sup> Costar, comme on n'en peut douter à la lecture de la phrase qui suit. Mais pourquoi Balzac l'appellerait-il *le notaire* de Chapelain? Je propose de lire, *l'annotateur*, car on a vu que Costar avait fait des observations sur la pièce de Chapelain.

images, la promptitude de l'envoy a prévenu mon impatience, *quo morbo in primis laborat sodalis tuus, cum hic expectantur res longe pulcherrimæ*. Si vous n'avez, sur ce sujet, d'aussy longues lettres que celle que je vous escrivis quand je receus le premier poème, ce n'est pas faute de matière, c'est que je manque de loysir. Il me suffira donc de vous dire que je me desdis et que les deux aînées n'ont aucun avantage sur leur jeune sœur. Celle cy a celuy de la nouveauté, et en plus d'une façon, *ne aliquid dicam amplius*.

Il y a dix ou douze jours que, lisant les Eclogues de M<sup>r</sup> de Grasse et songeant à vous aussy bien qu'à luy, je fis des vers sur le champ qui, depuis, m'ont semblé beaucoup meilleurs que beaucoup d'autres qui m'ont cousté davantage. Cette bonne fortune m'arriva au bord de nostre canal, un de ces beaux jours qui précédèrent ce second hyver de l'année présente, et vous ne serez pas peut-estre fasché que je vous en face part. La dernière pensée de la Sylve n'est pas une pure invention de mon esprit. C'est une pensée d'un ancien profane qui a esté expiée et consacrée en un vray culte, comme les Temples des Idoles dont on a fait des Églises. J'ay leu autres fois dans je ne sçay quel scholiaste que le poète Pindare avoit composé un Hymne pour le dieu Pan, qui plust si fort à ce Dieu, qu'il le chantoit luy-mesme dans les forests et sur les montaignes d'Arcadie<sup>1</sup>. J'attendois par cet ordinaire vos remarques sur mon discours à la Reyne. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

CXXXV.

Du 22 mars 1646.

Monsieur, Je vous prie de jeter dans le feu l'*Extemporale* que je vous envoyai avant hier et de donner à nostre M<sup>r</sup> le Prêlat une des deux copies que vous trouverez cy encloses. Il importe aussy, à mon advis, qu'il voye ce que j'ay escrit au Patelin, et je pense qu'il n'y au-

<sup>1</sup> Voir M. Villemain, *Essais sur le génie de Pindare et sur la poésie lyrique* (1859,

in-8°), chapitre II, intitulé: *Quelques traditions sur Pindare*, p. 39-40.

roit point de mal non plus que vous en fissiez part à M<sup>r</sup> nostre Marquis. Ce Patelin est un grand docteur, mais avouez moy que je sçay donner le fouet aux grands Docteurs. Sa chicane est faible contre ma justice : ses plus rudes coups ne m'effleurent pas seulement la peau. Je brise comme du verre des machines qu'il croioit estre de fer. Et tout cela soit dit, Monsieur mon cher maistre, sans tirer vanité de mes prouesses, ny avoir dessain de me signaler en cette occasion. *Hoc unum addere liceat Patelinum plerumque cum ratione insanire ingeniosum esse in nugis denique, ut olim dictum est, Arcem facere solitum ex Cloaca*<sup>1</sup>. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

## CXXXVI.

Du 26 mars 1646.

Monsieur, J'auray, Dieu aidant, dans peu de jours, ce que me doit apporter M<sup>r</sup> de Forgues, et je vous en remercie d'avance dès l'entrée de cette lettre. J'avois desjà veu et admiré la harangue funèbre de Bazas<sup>2</sup>. Ou je ne m'entens point en pareilles choses, ou elle est digne du meilleur temps de l'Église Greque. Je parle de la Greque, parce qu'à vous dire le vray, je ne suis pas grand admirateur de l'éloquence de la Latine, et il me semble aussy bien qu'au docteur de Rotterdam<sup>3</sup>, que les Anges fouettèrent St-Hierosme très injustement<sup>4</sup>. Une chose

<sup>1</sup> Cicéron (*Oratio pro Cn. Plancio*, CXLI), a dit : « *Nunc venio ad illud extremum, quod dixisti, dum Plancii in me meritum verbis extollerem, me arcem facere ex cloaca,* » ce que l'on a traduit bien librement ainsi : changer une chaumière en palais (*Œuvres complètes de Cicéron*, édition de Jos. Viet. Le Clerc, tom XI, in-8°, p. 539). Voir, sur l'adage *Arcem ex cloaca facere*, Érasme, édition de 1579, col. 871.

<sup>2</sup> Le 24 novembre 1645, Antoine Godéau, évêque de Grasse, avait prononcé à Paris, dans l'église du grand couvent des

Augustins, l'oraison funèbre de Henri Litolphi Maroni, évêque de Bazas, mort le 18 mai 1645. Cette oraison funèbre fut imprimée en 1646 (in-4°) chez Vitré, par l'ordre de l'assemblée générale du clergé de France, à qui elle est dédiée.

<sup>3</sup> Érasme, né à Rotterdam le 28 octobre 1467. De la sévère sentence d'Érasme, Balzac aurait pu rapprocher la sentence plus sévère encore de Joseph Scaliger (*Scaligerana*; verbo : *Hieronimus*).

<sup>4</sup> Le récit que nous a laissé saint Jérôme du rêve dans lequel il se crut flagellé

qui m'a déplu et que j'ay trouvée ridicule dans la Harangue, c'est la parenté de Virgile alléguée sérieusement, et comme une pièce de bon alloy<sup>1</sup>. Mais S<sup>t</sup>-Hierosme, dont nous venons de parler, en fait bien d'autres. *Pacem tanti viri dixerim*. C'est un grand débiteur de fausse monnoye, et, en pareille matière que celle cy, ne fait-il pas descendre sa S<sup>te</sup>-Paule d'Agamemnon<sup>2</sup>? *Hoc certe ferendum non est*, et ces endrois fabuleux font douter de la vérité du reste.

Je voudrois bien que mes vers fussent plus intelligibles qu'ils ne sont et je ne dispute jamais contre vous. Je vous diray seulement que je ne demeure pas d'accord avecque le Patelin sur le sujet de ses dernières objections, et j'ay trop de raison de luy dire : *Si vous ne m'entendez pas, ce n'est pas ma faute*. Je vous envoyay, il y a trois jours, copie de la lettre que je luy ay escrite, et vous aurez veu si ce n'est pas très impertinément et très ridiculement qu'il a voulu faire le Grammairien. Mais ce n'a pas esté la principale fin de ma lettre que de vous faire voir son impertinence. Qu'il explique, au reste, mon intention comme il luy plaira, je suis consolé de la perte de son amitié, et il est fascheux, pour me servir de vos termes, d'estre tousjours la dupe volontaire d'un faux amy.

La copie qui vous a esté envoyée n'est pas de la dernière révision,

pour avoir lu avec trop de plaisir et d'assiduité Plaute et Cicéron, a été très-bien traduit par M. Amédée Thierry (*Revue des Deux-Mondes* du 1<sup>er</sup> septembre 1864, p. 37).

<sup>1</sup> Le *Moréri* de 1759 reproche à Godeau d'avoir, à ce sujet, avancé « ce qui serait sans doute fort difficile à prouver. » Pierre de Marcassus, dans ses *Commentaires sur les élégies de Ronsard*, dédiés au futur évêque de Bazas (p. 877-948 du tome II des *Œuvres complètes* de Ronsard, édition de 1609, in-8°), avait soutenu la même thèse, mais il est triste que Godeau ait osé redire du haut de la chaire de vérité ce qui avait déjà paru excessif dans l'épître dédicatoire d'un famélique gascon.

<sup>2</sup> Saint Jérôme s'exprime ainsi dans le chapitre I<sup>er</sup> de la *Vie de sainte Paula* : « Que d'autres, reprenant les choses de plus haut et comme dès le berceau de sa race, disent qu'ils veulent qu'elle eut pour mère Blésilla et pour père Rogat, dont l'une est descendue des Scipions et des Gracques, et l'autre, par les statues de ses ancêtres. par l'illustre suite de sa race et par ses grandes richesses, est encore aujourd'hui cru presque par toute la Grèce être descendu du roi Agamemnon, qui ruina Troie en suite d'un siège de dix ans; quant à moi, je ne louerai que ce qui lui est propre . . . »

mais elle ne laissera pas d'estre assez bonne entre vos mains pour persuader tout animal qui sera raisonnable, et, comme je ne désire point qu'elle soit publique, je pense qu'il vous importe et à moy qu'elle soit veue de quelques personnes.

Je vous ay escrit par les deux ordinaires de la semaine passée, et mes depesches ont esté recommandées à Mr de Campagnole. Je suis tousjours mal et ne sçay plus que faire de mon mauvais corps.

Monsieur, J'ay appris depuis peu d'un Intendant de Justice, Police et Finances, Maistre des Requestes de l'hostel du Roy, neveu de feu Mr le Président . . . . .<sup>1</sup>, voilà bien des qualités sans venir encore à son nom, que le Seigneur Catelan est le plus menteur et le plus infidelle des Publicains, et que, pour avoir de luy un escu, il faut faire marcher le canon. Tout ce que je désire de vous, Monsieur, c'est que vous me faciez la faveur d'en donner avis à Mr Silhon par le moyen du petit Bonair, afin qu'il sçache que, n'ayant point d'artillerie, je ne prétens point d'avoir de l'argent, etc.

Je désirerois bien que Mr de Grasse eust retouché les endroits de son Eclogue que j'ay marqués; c'est son honneur que je cherche et non pas le mien, etc.

## CXXXVII.

Du 9 avril 1646.

Monsieur, Nos gens de Paris ne sont arrivés icy qu'après la feste, et je n'ay eu vostre première despesche que quand le courier a esté parti: si, dans la dernière, le mot de rheume, quoyque passé, ne m'avoit fait de la peine, j'aurois receu égale satisfaction de l'une et de l'autre. Vous me faites tousjours plus de bien que je ne vous en demende. Vos bontés préviennent tousjours mes désirs et vont mesme souvent au delà, tesmoin l'office que vous m'avez rendu nouvellement auprès de Mr de la Milletière. Je vous prie de l'asseurer, Monsieur, ou de le faire

<sup>1</sup> Le copiste n'a lu qu'une partie du nom de ce président, laissant deux points à la

place des deux premières lettres de ce nom : . . . *runel*. Peut-être Brunel?

asseurer par nostre très cher qu'il n'obligera jamais personne qui sente plus vivement que moy, ny qui reconnoisse avec plus de gratitude les faveurs receues. Et, quand il ne m'obligeroit point en cette rencontre, je ne laisserois pas de l'honorer par obligation et de rendre justice à une vertu qui n'est pas commune, en l'estimant extraordinairement.

Le Président doit avoir sa lettre, il y a huit jours. Je vous en envoie une seconde copie changée et fortifiée en plusieurs endroits, et vous me ferez plaisir de jeter la première dans le feu. Il a fallu que j'aye parlé de moy dans ladite lettre *ad Patelinum*, parce qu'il fallait répondre à la sienne. Mais vous seriez tort à mon affection, si vous vous imaginiez que vostre interest tout seul ne fust pas assez fort pour me remuer, et qu'il eust besoin de ce meslange et de ce véhicule, dont vous me parlez, à mon advis sans nécessité : car, comme je ne veux point vous faire valoir mes prouesses et que j'avoue vous devoir beaucoup plus que tout ce que je vous sçaurois jamais rendre, il me semble aussy qu'il est de vostre générosité d'agrèer mon zèle, sans le croire intéressé, ny l'interpréter si subtilement. N'estant résolu, en cas qu'il en faille venir là, de faire imprimer de la lettre que les seules choses qui vous regardent, vous verrez par cette publication la véritable cause de mon ressentiment; et vous pouvez encore vous souvenir que je vous avois offert de le publier par un manifeste avant que le Patelin m'eust escrit et que cette cause ou cette occasion d'escire fust née. Mon escrit, au reste, n'est point un arrest de condamnation que je luy prononce. C'est une remonstrance que je luy fais, pleine de douceur et de charité, et de laquelle il fera son profit, s'il croit le conseil de son bon ange. En tout cas il ne sera pas difficile de se consoller de la perte d'une amitié si fragile et si fausse que la sienne; ce ne sera pas un amy perdu, ce sera une vérité decouverte, et une erreur dont nous nous serons détrompés. Si ce faux amy ne vous avoit dit fausement et laschement que je n'aymois rien, je n'eusse eu garde de rappeler sa mémoire, par la conclusion de ma lettre. Mais, estant obligé au secret par la loy que vous m'imposastes quand vous me descobristes la trahison, et, depuis, m'ayant souvent adverty, dans plusieurs de vos lettres,

que les injures faites aux mœurs estoient insupportables aux gens de bien, je n'ay pu m'empescher de reprocher à sa conscience, par un petit mot, qu'il devoit dire de moy tout le contraire de ce qu'il avoit dit.

Mon frère est revenu de Paris, très édifié de vous, *e con grandissimo concetto* de vostre très grand mérite. Il m'a expliqué quelques articles de vos lettres, auxquelles vous luy avez dit que je n'avois pas respondu, et là dessus j'ay trouvé bon que ma sœur entreprist de rajuster Rocolet avecque moy, *sed de hac, illustrissime Capelane, altum, si placet, silentium.*

Vous trouverez avec la grande lettre françoise un petit compliment latin escrit de l'année passée, après la réception du poème de Saint-Blancat; M<sup>r</sup> l'Official m'accuse de l'avoir desrobé à quelque Romain et m'oblige de vous l'envoyer.

J'ay donné à un des mes amys, qui a commerce en Saintonge, vostre paquet pour M<sup>r</sup> le Chantre, et il m'a promis de le luy faire tenir seurement, car, sans cela, je l'eusse envoyé par homme exprès. Ce que je devois recevoir par M<sup>r</sup> de Forgues n'est pas encore arrivé, et le messager à qui il laissa ses malles luy a manqué de parole. Mille très humbles remerciemens de vos remarques sur mon discours à la Reyne. Je suis plus qu'homme du monde, Monsieur, vostre, etc.

## CXXXVIII.

Du 13 avril 1646.

Monsieur, Je ne vous escrivis point le lendemain de Pasques, parce que ce jour là ma sœur n'escrivit point à son filz, et que nos gens qui m'ont apporté vos lettres n'estoient pas encore arrivés. Je vous ay fait, depuis, deux despesches et assez amples, s'il m'en souvient bien : vous y aurez veu que j'entre tout à fait dans vos sentimens et que je suis le plus doux et le plus pacifique animal de la nature. Je dis d'ordinaire mon avis avecque liberté : je me déclare sur telle et sur telle chose; mais, après cela, choque mon opinion qui voudra, il me suffit

d'avoir opiné, et je n'aspire point à la tyrannie. S'il y a des esprits incurables, je ne m'opiniastre point à les guérir, et, s'ils disent des injures à leur médecin, n'ayez pas peur que leur médecin rende injures pour injures, et que la pétulance d'autrui me face perdre ma gravité.

Mais, Monsieur, pourquoy me recommander si souvent une mesme chose? Je suis muet toutes les fois que je le veux estre, et personne ne sçauroit dire, sans dire un mensonge, que je luy aye descouvert le moindre mot que vous m'avez confié. Reposez-vous là dessus, je vous en supplie, et sur ce fondement vous pouvez respondre à toutes les questions que les interessés vous pourroient faire dans les doutes qu'ils pourroient avoir, *et de his plus satis, amicissime Capelane.*

Que veut dire le filz de Daniel, et de quoy s'avise-t-il de faire responce à une lettre de l'année passée, et encore à une lettre qui estoit une responce? Je me suis veu dans son livre auprès de Mr nostre Gouverneur<sup>1</sup>, et pas loin de nostre amy, *qua societate mirum in modum gloriamur ut præclaris illis laudibus.* Mais ma vanité a esté un peu mortifiée quand j'ay veu la demoiselle de Gournay aussy bien ou mieux traitée que moy<sup>2</sup>, et, à vous dire le vray, je ne tire pas beaucoup d'avantage de cette seconde société. Je ne laisse pas d'estre obligé à l'auteur Batave; et vous me ferez bien la faveur de le remercier pour moy de son livre, de la plus belle façon que vous sçachiez remercier les faiseurs de livres.

Mille très humbles baisemains, s'il vous plaist, et deux mille assurances de gratitude pour notre très cher, qui ne se lasse point de me faire des faveurs et des courtoisies, tesmoin l'Épigramme qui est à la fin de la belle Élégie que j'ay recceue. On me presse de finir. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

<sup>1</sup> Le *Liber Elegiarum* de Nicolas Heinsius, dédié à Montausier, venait de paraître (Paris, in-4°).

<sup>2</sup> M. Léon Feugère a cité (*Les femmes poètes au XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 166) cette parole

de Heinsius, que mademoiselle de Gournay était entrée en lice avec les hommes, et qu'elle les avait vaincus, *Ausa virgo concurrere viris scandit supra viros.*

J'escrivis à l'homme, il y a huit jours, et du style que vous m'aviez ordonné; l'une et l'autre lettre luy serviront peut estre de quelque chose.

---

## CXXXIX.

Du 15 avril 1646.

J'ay receu par un mesme ordinaire vostre dernier paquet et la lettre de M<sup>r</sup> Conrart. Il ne me sera pas difficile de suivre le conseil que vous me donnez, puisqu'il est conforme à mon sentiment et que je n'ay point combatu pour la victoire, mais seulement pour la vérité. Si, après ma lettre, je m'embarquois dans un procès, j'agiroy contre les principes que j'ay posés par ma lettre et ne serois pas d'accord avecques moy mesme. Condamnons la chicane par nostre exemple, après l'avoir condamnée par nos raisons. Sauvons, comme vous dites, les apparences. Mais faisons, Monsieur, quelque chose de plus. Conservons, s'il y a moyen, le solide, et ne désespérons pas du salut d'un homme qui a tant d'esprit, qui a tant de lumière pour faire différence des choses, pour juger *de finibus bonorum et malorum*. Essayons de changer et de convertir le Patelin; rendons le meilleur, si faire se peut, par vos inductions socratiques, par vostre sage et sainte dissimulation, par vos fines et ingénieuses remonstrances : employez-y mesme, s'il est besoin, le secours des fables et des parabolles et tout ce qui a esté pratiqué de plus subtil en pareilles occasions par les habilles medecins des ames. Mais, au reste, dormez en assurance, et reposez-vous sur moy de tous les secrets que vous m'avez confiés. *In me habebis Harpocratem*, et, pour descendre de la plus haute antiquité jusqu'à nostre temps et à vostre lettre, je dis que ma langue n'est pas moins en vostre puissance que celle de nostre excellent M<sup>r</sup> Conrart. Je suis très aise qu'il n'y ait que luy qui voye la lettre qui doit estre supprimée. Mais, avant la suppression, je voudrois bien qu'il vist la dernière copie que vous eustes par le courier de la semaine passée, et *de utraque, ut jam dictum est, dormi in dextram aurem*.

Qui est ce saint dont vous m'avez envoyé les vers avecques la lettre du père Hercule? *Per Dio santo*, c'est un galant homme et un grand poète, et c'est de luy qu'il faut dire, *famam meretur, alii habent*<sup>1</sup>. Mais le mal est que la réputation ne vient jamais sans amener la médisance avecques elle. Celui cy sera repris quand il sera connu, et l'envie rend tesmoignage au mérite des choses en les attaquant :

Tanti ergo sit invideri quod plus quam in laudari est.

Laudis egent quæ sunt mediocria; livor iniquus  
Commendat chartas, o Capelane, tuas.

Si je suis payé de Catelan, je tiendray cette grace de vous, et ne laisseray pas, en cas de besoin, de remercier de nouveau M<sup>r</sup> de la Milletière. L'Éclogue de M<sup>r</sup> de Grasse est trop belle et trop parfaite pour moy. Mais il y a deux ou trois endroits (en ce qui regarde la versification, si bien m'en souvient) qui ne sont pas dignes de luy et qu'il peut retoucher sans faire tort à sa Seigneurie illustrissime. Je m'assure que son bon parent, nostre cher amy<sup>2</sup>, en demeurera d'accord avecques vous.

Le messenger n'est point encore arrivé, et par conséquent je n'ay point encore le gros paquet. Je suis sans réserve, Monsieur, vostre, etc.

Je vous demende, Monsieur, un billet d'une ligne au petit Bonair, et, si vous voulez, qui ne contienne que ces quatre mots : « Qu'est de venu le Seigneur Rampalle? » afin que je sçache au vray s'il est en la nature des choses<sup>3</sup>. Mandez moi si M<sup>r</sup> nostre gouverneur vous a

<sup>1</sup> Allusion à cette phrase de Juste Lipse : *Quidam merentur famam, quidam habent.* (*Epist. cent. I, Ép. I.*) Joseph de Maistre s'est trompé, à cette occasion, dans les *Soirées de Saint-Petersbourg* (t. 1, p. 423 de la 7<sup>e</sup> édition, 1854). Voici ses paroles : « La fortune des livres serait le sujet d'un bon livre. Ce que Sénèque a dit des hommes est encore plus vrai peut-être des monuments de leur esprit. *Les uns ont la re-*

*nommée et les autres la méritent.* » L'éditeur a mis en note : « Sénèque est assez riche en maximes pour qu'il ne soit pas nécessaire que ses amis lui en prêtent. Celle dont il s'agit ici appartient à Juste-Lipse . . . etc. »

<sup>2</sup> Conrart.

<sup>3</sup> Rampalle était encore si bien *en la nature des choses*, qu'il publia, deux ans plus tard (Paris, in-4<sup>o</sup> et in-12), ses *Idylles*, qu'il dédia à la duchesse de Chaulnes.

montré l'Imprimé de son avocat, qui a présenté ses lettres de provision au Présidial d'Angoulesme, mais ne luy en parlez point, s'il ne vous en a rien dit. Ma langueur dure, et je cherche une nourrice afin de m'asinifier<sup>1</sup> comme l'année passée. Vivez sain et heureux, mon très cher Monsieur.

---

## CXL.

Du 30 avril 1646.

Monsieur, Je n'ay rien à répliquer à vostre dernière lettre, de tous les points de laquelle je demeure persuadé, avec une entière satisfaction de ces fortes et généreuses bontés que vous continuez d'avoir pour moy; soyez moy tousjours bon, je vous en conjure; ne vous laissez point d'aymer un malheureux, une personne si peu aymable, si lasche et si inutile, si pesante mesme et si incommode à quiconque s'est résolu de l'aymer. Mon humeur noire s'espaisist de jour en jour: je ne sçais plus que faire de mon mauvais corps. Tout ce que je mange m'est poison; et, si l'esté et l'asnesse ma nourrice ne font un petit miracle, *actum, actum est de Balzacio.*

J'ay receu la lettre de M<sup>r</sup> Heinsius et l'ay trouvée très avisée et en quelque sorte très obligeante. Je ne me laisseray pas vaincre de courtoisie; mais en l'estat où je suis, je ne suis pas capable de rien. On me vient d'interdire le papier et l'encre, toute sorte de lecture et d'écriture; et je seray mesme contraint de me priver pour quelques moys du seul contentement que j'aye en ce monde. Je prens donc congé de vous les larmes aux yeux et le cœur serré de douleur; je vous supplie, mon très cher Monsieur, de me faire l'honneur de bien croire que je suis et seray toute ma vie de toute mon ame, Monsieur, vostre, etc.

Je vous envoyay il y a huit jours une lettre pour le père Hercule; vous m'aurez bien fait la faveur de la luy faire rendre par quelqu'un des vostres.

<sup>1</sup> Prendre du lait d'ânesse.

## CXLI.

Du 21 may 1646.

Monsieur, J'ay receu toutes les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'escire et je n'y ay pas respondu; c'est mon malheur et non pas ma faute. Je le vous dis tout de bon. Je souffre plus de cette interruption de commerce que de la perte de ma<sup>1</sup> santé. Je trouve ce remède si cruel, qu'il m'auroit desjà tué, si je ne vivois de l'espérance que j'ay de recouvrer la liberté que l'on m'a ostée. Le convive dont vous me parlez est, à ce que je voy, plus que faiseur d'Épigrammes. On peut espérer un Poème Épique de sa façon, si pour cela il ne faut que bien mentir sur un petit fondement de vérité. Je ne suis pas fasché de la complaisance que je luy ay rendue. Il est vrai pourtant que, s'il fust arrivé en ce pais un jour plus tard qu'il ne fist, il en seroit parti aussy mal satisfait de moy qu'il tesmoigne d'en estre content. Ses relations me seroient beaucoup moins avantageuses qu'elles ne sont, parce qu'en effet il n'auroit pas esté mon convive et que j'aurois esté Cyclope pour luy, aussy bien que pour quelques autres qui sont venus icy depuis luy,

Nec visu facilis, nec dictu affabilis ulli<sup>2</sup>.

Il m'attrapa à Angoulesme à la veille de ma retraite de Balzac; et, m'ayant dit d'abord qu'il venoit passer quatre jours avecques moy, je me résolut sur le champ à la constance et fis de nécessité vertu. La brièveté du terme me consola et j'eus mesme assez de pouvoir sur les mouvemens de mon vissage pour luy faire voir de la joye d'une courtoisie qui m'affligeoit. J'ay joué mon personnage jusques au bout le mieux qu'il m'a esté possible. Je luy ayourny des Docteurs le matin et l'après disnée; je luy ay trouvé un Allemand pour luy tenir compagnie

<sup>1</sup> Le copiste a écrit *vostre* au lieu de *ma*, méprise qui s'expliquerait difficilement, si l'on ne savoit qu'on peut tout attendre de son étourderie. — <sup>2</sup> VIRG. *Æneid.* lib. III, v. 621.

à table et pour boire à la mode de Bitias<sup>1</sup>, me contentant de mouiller mes lèvres dans le verre, à la mode de Didon<sup>2</sup>. Enfin, Monsieur, je n'ay pas voulu estre incivil, puisque ma civilité ne devoit durer que quatre jours, et, me ressouvenant de ce vieux mot qu'il faut faire des pons d'argent aux ennemis qui s'enfuient<sup>3</sup>, je n'ay pas seulement donné de bon cœur à cettuy cy les quatre repas qu'il fait tant valoir, mais j'eusse payé encore plus volontiers son voyage au messenger de Paris, s'il m'eust voulu quitter dès le premier jour. J'oubliois à vous dire que je l'ay loué, que je l'ay admiré tant qu'il luy a plu, que j'ay crié mille fois *Vivat* et *Sophos*; que je l'ay appelé Magicien et luy ay dit que sans doute il avoit évoqué l'ame d'Horace et celle de Juvénal, afin d'apprendre tous leurs secrets. Mais néanmoins, avec tout cela, que de contraintes, que de gesnes, que de maledictions dans le cœur, que de murmure entre les dents, que de vœux faits *Deo liberatori!*

Et quam difficile est imitari gaudia falsa!

Je suis en peine de la maladie de Heinsius, et vous envoye sa lettre avecques la dernière que j'ay recue de M<sup>r</sup> Costar. Je vous demende, mon très cher Monsieur, la continuation de vostre amitié, qui, en conscience, est la seule attache que j'ay en ce monde. C'est, Monsieur, vostre, etc.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Tum Bitiæ dedit increpitans : ille impiger hausit  
Spumantem pateram, et pleno se proluit auro.

(VIRG. *Æneid.* lib. 1, v. 738, 739.)

<sup>2</sup> Primaque, libato, summo tenus attingit ore.

(*Id.* *ibid.* v. 737.)

<sup>3</sup> Rabelais a fait dire à son Gargantua (livre I, chap. XLIII) : « Ouvrez toujours à vos ennemis toutes les portes et chemins, et plus tost leur faites un pont d'argent, afin de les renvoyer. »

<sup>4</sup> Ici manque une lettre dont l'abbé d'Olivet parle ainsi dans une note de la page 51 du tome I de l'*Histoire de l'Académie française* (édition Livet) : « Une lettre non imprimée de Balzac, du 4 juin 1646, m'apprend que de tous les Académiciens nommés dans cette *Requête burlesque* (de Ménage), il n'y eut que l'abbé de Boisrobert qui s'en fâchât sérieusement. »

## CXLII.

Du 25 juin 1646.

Monsieur, Quoique ma diette et mon invisibilité<sup>1</sup> continuent, je n'ay pas voulu faire fermer la porte à M<sup>r</sup> le chevalier de Méré. Il eust pourtant esté traité comme les autres faiseurs de visites, si je ne me fusse souvenu que j'avois affaire à luy, et si vous n'eussiez esté le sujet de nostre affaire. Je l'ay confessé curieusement sur les choses qui se sont passées à Paris. Il m'a presque tout nié et ne m'a avoué que fort [peu de choses]. Mais je vous puis dire qu'après une longue conférence et un examen assez rigoureux, je ne suis pas demeuré mal satisfait de ses justifications. Il s'en faut bien que l'Enseigne des Gardes de la Reyne ne soit de sa force<sup>2</sup>. Le Chevalier a de l'esprit et du jugement. Il est beaucoup plus sage, et, par conséquent, il vous estime beaucoup plus qu'on ne vous avoit rapporté. Nostre bon homme de Saint-Céré prend l'un pour l'autre et s'équivoque la pluspart du temps. Outre que je le trouve tout assoupy, et qu'il me semble (hors de son *Alcipe* et de *Clovis*) que l'esprit luy baisse au déclin de son aage, depuis que nous nous connoissons, il m'a tant débité de relations apocryphes, que la vérité m'est aujourd'hui suspecte en sa bouche. En certaines choses il est encore plus simple que le Patelin n'est double, et ils ne me persuadent pas facilement ny l'un ni l'autre, parce que l'un trompe et l'autre peut estre trompé. Je feray pourtant ce que vous m'ordonnez par vostre lettre, et nous ne désespérerons point les pécheurs, afin de leur donner lieu de se repentir.

Pour faire le plus beau caractère du monde du Grammairien de Bergerac<sup>3</sup>, il ne faut que copier l'Article de vostre lettre qui me le décrit.

<sup>1</sup> Si l'on en croyait les citations réunies dans le *Dictionnaire* de M. Littré, ce mot serait seulement du xviii<sup>e</sup> siècle. Mais, avant Bonnet et Mercier, ce n'était pas seulement Balzac qui l'avait employé, c'était aussi

Vaugelas cité par le *Dictionnaire de Trévoux*.

<sup>2</sup> Le comte de Cominges.

<sup>3</sup> Peyrarède.

Mais je ne suis pas mesme en estat de copier, et vous n'auriez pas un seul mot de vostre pauvre amy, s'il n'avoit d'autres mains que les siennes à son service. Vous trouverez dans mon paquet quelques copies de vieilles dattes desquelles vous pouvez faire part à Mr Silhon, en attendant qu'il les voye en leur place parmy les choisies que Mr l'Official enverra bientôt à Paris et dont il prend soin à mon défaut. Le Latin a esté admiré par nos Docteurs, mais nos Docteurs ne sont pas les vostres : et la lettre pour le bien aisé passe icy pour l'idée des lettres de recommandation, mais ce n'est pas icy où sont les Hermogènes et les Longins<sup>1</sup>. Vous me feriez très grand tort, si vous n'estiez très persuadé de mon respect et de ma tendresse pour vous. Je vous jure, Monsieur, par tout ce qu'il y a de saint dedans et dehors le monde, que je suis plus que personne du monde, Monsieur, vostre, etc.

Au premier voyage que Mr le Chevalier de Méré fera à Paris il ira chez vous, vous assurer de son service et vous demander votre amitié, etc. Mr de la Motte<sup>2</sup> m'oblige trop de se souvenir de moy et de me le tesmoigner par de si excellentes marques de souvenir. Je vous supplie, Monsieur, qu'il sçache le parfait ressentiment que j'ay de ses courtoisies et de ses faveurs.

## CXLIII.

Du 31 juillet 1646.

Monsieur, Les festes d'Angoulesme ne sont pas muettes, et l'artillerie de son chasteau se fait entendre jusques icy. Elle vient de m'apprendre une nouvelle de laquelle je me resjouirois extremement, si

<sup>1</sup> De ces deux rhéteurs, le second est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en dire un seul mot. Je rappellerai que le premier vivait sous le règne de Marc-Aurèle, et qu'il était si exigeant, si raffiné pour tout ce qui regardait l'élégance du style,

qu'on l'avait surnommé le *Polisseur*. (Voir la thèse de M. D. Rebité: *De Hermogene*, 1845.)

<sup>2</sup> Le baron de Saint-Surin, dont il été question dans la lettre CXXXIII.

l'extreme joie pouvoit compatir avec le chagrin qui me dévore<sup>1</sup>. Tout ce que je puis, c'est de louer Dieu de tout mon cœur du contentement de M<sup>r</sup> le Marquis de Montausier et de luy en souhaitter de plus purs encore et de plus sensibles pour l'année prochaine. Vous m'entendez bien, Monsieur, je parle de la naissance d'un filz qui luy ressemblera, et qui sera digne du Héros et de l'Héroïne que nous révérons<sup>2</sup>. Ils ne sçauroient rien faire que de parfait, et, après une Julie, il faut avoir un César de leur façon. Peut estre qu'en ce temps là mon esprit sera mieux disposé qu'il n'est à recevoir les inspirations du Ciel, et je pourray peut estre chanter sur le ton de *Sicelides Musæ* :

Jam fatis promissus Olympo mittitur alto  
 Montosidesque alter terris datur : O tibi quantum  
 Præsidium, Engolea, et quales sperare triumphos, etc.  
 Dis genite et geniture Deos, tu gloria nostra,  
 Montoside, sic semper eris ; sic postera sæcla  
 Extremos que tua recreabis luce nepotes, etc.

Celuy qui implora ma faveur auprès de l'Intendant de Justice m'eschrivit que son amy pauvre et malaisé avoit esté mis au nombre des riches et bien aisés. Ce fut sur sa lettre que je fis la mienne, estant par la grace de Dieu très ignorant des termes et de la chose dont il s'agissoit. Cette langue m'est entièrement inconnue, et je ferois bien d'autres barbarismes et d'autres incongruités, si je me hazardois de la parler. *Sed hæc æternum ignoremus, pereatque utinam inter nos feralis illa doctrina, et emissæ Erebo artes, quibus sæculum suum illustravit Eminen-tissimus mortalium. Sequemur interea, te monente, receptum, usum, et commendatus a me homuncio etiam una sillaba fiat brevior.* Au reste, Monsieur,

<sup>1</sup> La nouvelle de la naissance de la première fille du duc de Montausier, Marie Julie; mariée le 16 mars 1664 à Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, morte le 19 avril 1675.

<sup>2</sup> Ce fils, né en 1647, ne tarda pas à mourir, et Marie Julie resta la fille unique

du duc de Montausier, ce qui n'a pas empêché M. Paul Louisy (article *Montausier* de la *Nouvelle Biographie générale*) de lui donner quatre enfants, notamment la marquise de Grignan, laquelle, au lieu d'être sa fille, était sa belle-sœur (Angélique-Claire d'Angennes).

si j'ay failli dans la conférence que j'ay eue avec le Chevalier, ça esté à bonne intention, et ma faute a procédé de mon zèle. Les moindres de vos interests me touchent de telle sorte, que je ne puis souffrir qu'il y ait un seul mortel sur la Terre qui ne vous rende pas des honneurs divins. Si ceux qui m'ayment ne vous adorent, je n'ay que faire de leur amitié : je leur déclare la guerre ; je jure leur ruine quand je me conseille à mon humeur ; mais, me conformant à vos maximes, je cherche leur conversion plus tost que leur mort. J'ayme mieux vous les gagner que les perdre. Faites moy l'honneur de croire que j'ay toute la reconnoissance dont est capable un homme de bien, obligé par une infinité de bienfaits, et que je suis plus que personne du monde, Monsieur, vostre, etc.

Je ne sçay si M<sup>r</sup> Maynard est de Fontainebleau ou de Saint-Céré. ny si son livre a veu le jour sous les auspices de son Éminence<sup>1</sup>. Mais je sçay bien que les meilleurs livres ne sont pas aujourd'huy les meilleurs moyens de faire fortune. On m'a dit que vous faisiez cas de ceux d'un Autheur de Périgort, qui compose des Romans<sup>2</sup> : si cela est, il faudra que je me les face lire, etc.

## CXLIIV.

JOANNES LUDOVICUS BALZACIUS JOANNI CAPELANO<sup>3</sup>.

S. P. D.

Magalottum<sup>4</sup> ex vulneribus obiisse moleste equidem fero. Sum enim

<sup>1</sup> Le recueil des poésies de Mairard (*OEvres*, 1646, in-4°) ne parut pas sous les auspices de Mazarin.

<sup>2</sup> Il s'agit là de Gautier de Costes de la Calprenède, né près de Sarlat vers 1612, mort en 1663, qui avait déjà publié les premiers volumes de son roman de *Cassandre* (1642-1650, 10 vol. in-8), et qui allait

publier les premiers volumes de sa *Cléopâtre* (1647-1658, 12 vol. in-8).

<sup>3</sup> Cette lettre a été imprimée dans les *Epistolæ Selectæ* (p. 59 de la seconde partie du tom. II des *OEvres complètes*).

<sup>4</sup> Pierre de Magalotti, dont il a été question plus haut (sous la date du 4 septembre 1645). Placée à tort parmi les

et Romani nominis, etiam cum aliqua religione studiosus, et majorem in modum [favebam] huic æternæ urbis civi, qui ad famam, ad gloriam, ad summa quæque, agnosce verba tua, magnis passibus properabat. Sed de magnanimo Romuli Nepote forsân alias<sup>1</sup>. De Roma vero, hodierna inquam Roma, imbellis et decrepitæ senectutis, aliquid amplius addendum est in hoc otio provinciali. Atque, si placet, communicabo ego tecum, sapientissime Capelane, quæ olim accepi cum in Italia agerem, ab ingeniosissimo eodemque disertissimo viro.

Aiebat ille mihi, et una tunc in Quirinali spatiabamur<sup>2</sup>, Romam quidem præsentî rerum statu, Christi virtute felicem, et diuturno silentio bellorum desuetam Majorum triumphis, per multos jam annos composuisse se in ea, qua fruebamur, tranquillitate, quæ sopori ac somno simillima sit. Cæterum quod in Dorientes a Polycrate olim jocose dictum, idem in Romanos homines non absurde conferri posse : ut enim<sup>3</sup> dicere solebat Polycrates, Dorios omnes nasci musicos, nisi quid eorum obstrepat auribus, ut Natura vocem ac se potissimum ipsi exaudire non possint, itidem affirmandum esse Romanum propagatione generis bonum militia gigni, nisi suapte sponte sic futurus occupetur protinus alienis artibus et naturam expellat disciplina. Vel quod is est<sup>4</sup> latini Cæli tractus et plaga Mundi, ea Romæ positio atque sedes, cæteraque necessitudo naturalium causarum, unde genitilis ducitur origo vitæ, ut ex iis vitalem spiritum haurientibus, indita simul semina præstantis animi, flammam laudis avidi corripiant, facillimeque excitentur ad æmulationem operum pulcherrimorum : vel quod ab urbis incunabulis, satus atque ortus gentis, ex parte Martius est paternus, ex parte durum a stirpe Lacedæmoniorum ac Sabinorum, maternum genus. Huc accedere temporum testem et nunciam vetus-

Lettres de l'année 1646, cette lettre a dû être écrite dans l'été de 1645, peu de temps après la mort de Magalotti.

<sup>1</sup> On lit dans le texte imprimé : *Sed de magnanimo Romuli nepote Bellorum nostrorum historia.*

<sup>2</sup> On lit dans ce même texte : *et una inclinato in Vesperam die, ad ripam Tiberis spatiabamur.*

<sup>3</sup> Le copiste a mis *ei* pour *enim*.

<sup>4</sup> On trouve dans le texte cette phrase incidente : *addebat ingeniosissimus vir.*

tatis historiam; tum carmina nobilium Poetarum, de Quirini populi triumphis decantata vulgo; tum cætera litterarum immortalia monumenta Majorum inscripta rebus pace et bello Terra et Mari gestis. Illud quoque pristinae gloriæ bustum, illum aspectum vetustatis nondum evanescentis, illam in disjectis sibi male superstitis antiquæ famæ reliquiis velut sepulchralem imaginem, insignitam passim magnis nominibus ac trophæis nonnullum [credebat] ad imitationem generis in bene notis ingeniis monumentum habere: nec esse parum quicquid illud est, quod e parietinis illis, atque ex illo semisepulto Romæ cadavere generosum quiddam et quasi bellicum spirat. Quamvis enim jam, in alto pulvere con sederit late olim resonans flamma Victoriarum, Victorum tamen memoriam, suorum triumphorum funere contactam necdum extinctam, si paululum agitetur, intermicare subito et quodam quasi vapore recalescere cinerem gloriæ fugientis. Adeo ut quo se cumque vertat homo Romanus, inter tot sacra urbis patriæ monumenta, præclara rerum memorabilium species objecta oculis obversetur animo, quæ illum quotidie Camillorum, Fabriciorum, Scipionumque prope modum vocibus appellet; quæ velut ardentibus lædis et dormientem excitet, nec patiatur vigilantem consistere.

Hæc magnifica certe quæque non parum faciat ad togatæ gentis gloriam, plenam animorum et spiritus pene tragici orationem nolui te nescire, præstantissime Capelane, qui Romanos animos et Romana ingenia, principem locum quem per tot annos tenere tueri adhuc posse cum dormire desinent mecum ingenue fateris. Vale <sup>1</sup>.

Audio Clarissimum Silonium de scribenda sui temporis historia serio cogitare. Bonum factum; vel quod fœlix, faustum, etc. Enim vero gratulor hanc mentem tanto viro, posterorum negotium agere meditantî. Imo posteritati ipsi gratulor, quæ arcana Imperiorum, rerum causas et consilia, quare, quomodo, quo fine gesta sint, qua stupet etiamnum Terrarum orbis, ab eloquentissimo scriptore summa cum voluptate docebitur. Amicum non unum ex multis, et quem scis a

<sup>1</sup> Le *post-scriptum* qui suit, si flatteur pour l'historien Jean de Silhon, n'est pas dans le texte imprimé.

me unice diligi ac coli, ex me si salvere jusseris, mihi gratissimum feceris; idque ut faciat te etiam atque etiam rogo. Iterum vale.

## CXLV.

Du 20 aoust 1646.

Monsieur, J'ay receu les livres que vous m'avez fait la faveur de m'envoyer : mais je voudrois bien que celuy de nostre Cher fust encore dans son Cabinet. J'ay grand peur que l'imprimé ne conservera pas la gloire que nous avions donnée au manuscrit, et qu'on dira de luy comme de l'Empereur Galba : *Major privato visus, dum privatus erat, etc*<sup>1</sup>. En cecy il est des Docteurs comme des Princes : on espère beaucoup de leur avenir ; mais, quand on y est arrivé, les espérances se trouvent trompeuses et le présent gaste tout. L'approbation des Ruelles n'est pas tousjours suivie des acclamations du Théâtre, et plusieurs ont perdu en public la réputation qu'ils avoient gagnée en particulier. Combien de fois ay-je esté pipé par le fard, par le faux or, par les diamans d'Alençon, par les perles de Venize ! Ces belles choses font leur effet dans l'obscurité de la nuit et veulent être veües aux flambeaux. Le jour juge de la vérité ; la grande lumière descouvre l'erreur que la petite favorisoit, et n'ay-je pas ouy dire à un galand homme qu'entre chien et loup, les chevaliers de Saint Lazare estoient chevaliers du S<sup>t</sup> Esprit ? Mais je me retiens et ne veux pas aller jusqu'à l'application de ces images peu avantageuses à nostre Cher. Dieu veuille que le peuple soit aussy sot que l'Acteur a esté hardy, et qu'il se trouve assez de dupes pour maintenir que la mauvaise raillerie est bonne, et pour s'opposer au party de ceux qui se connoissent en Épigrammes ! Nous ferons cependant vous et moy ce que nous conseille la Sainte Escriture, et nostre Charité couvrira la multitude des péchés de nostre amy.

De bonne fortune, M<sup>r</sup> de la Thibaudière s'estant trouvé icy lorsque le paquet du Messager fust ouvert, il a pris luy mesme le livre qui

<sup>1</sup> TAGITE, *Hist.* lib. I, cap. XLIX.

luy estoit adressé. Nous avons leu ensemble des endroits miraculeux de cet admirable livre. Il ne se peut rien de plus fort ny de plus pressant que ses raisons; et, s'il estoit aussy aisé à l'Abbé Thaumaturge<sup>1</sup> de persuader les Hérétiques que de les vaincre, on verroit bientost tous les ministres rendus et tous leurs temples abandonnés. Je ne le remercie point de la faveur qu'il m'a faite: M<sup>r</sup> de la Thibaudière s'est chargé de mon compliment, et le doit faire avec le sien, et vous sçavez combien « Monsieur est grand maistre en matière de complimens; « vous n'ignorez pas qu'il règne dans le genre Épistolaire, et qu'il va « disputer le rang aux Bembes, aux Manuces, etc. »

J'ay à Angoulesme une cousine Religieuse, que l'on croit estre ma gouvernante, et qui en effet a beaucoup de pouvoir sur moy. Elle et Monsieur l'Official m'ont arraché des mains quatre livres de mes choisies, pour les envoyer au père Hercule. C'estoit jadis le directeur de la Religieuse, auquel elle promist les quatre livres il y a quelque temps. J'ay souffert cette violence à la charge que j'aurois mon manuscrit dans un mois, et qu'il ne seroit communiqué qu'à vous, à M<sup>r</sup> le Marquis de Montausier et à M<sup>r</sup> Courart (M<sup>r</sup> l'Official peut y avoir ajousté quelque autre). Vous trouverez une fois autant de lettres que l'an passé, et celles là mesmes que vous avez desjà veües, changées et réformées en plusieurs endroits. Mais il faudra les copier de nouveau pour ce que j'ay changé de dessein à la prière d'une personne qui m'est très chère, et qui veut absolument qu'elles soient imprimées en petit. On en otera quelques-unes comme celles à M<sup>r</sup> le Chancelier, pour les mettre ailleurs. Le latin aussy sera mis à part, et il se pourra faire du françois deux ou trois volumettes séparés qui se débiteront l'un après l'autre. M<sup>r</sup> l'Official a escrit de ma part à M<sup>r</sup> Courart pour un privilège que je désire, et je vous avertis que j'ay tout à fait rompu avec Rocolet. C'est un maraut qui nous a désobligés (j'entens par nous,

<sup>1</sup> Le copiste a-t-il bien lu ce mot? Je ne trouve partout ailleurs que la forme thaumaturge. M. Littré, du reste, dans les citations du *Dictionnaire de la langue française*,

au mot *Thaumaturge*, ne remonte pas plus haut qu'à l'époque où Fléchier prononçait son *panégyrique de saint François de Paule* (1681).

moï et les miens) en des rencontres qui n'ont rien de commun avec les livres ny l'impression des livres. Autrefois il n'en eust pas esté quitte à si bon marché, et peut-estre qu'il auroit esprouvé en ce temps là les misères et les calamités du siècle de bois<sup>1</sup>, mais mes cheveux gris, mes maladies, etc.

Je meurs toutes les nuits et ressuscite tous les matins : non pas glorieusement, Monsieur; car, en vérité, mon visage vous feroit peur et vous auriez pitié du meilleur estat où je me trouve. En voulez-vous davantage? Je suis plus asne que ne le fut jamais Apulée, et je n'espère pas comme luy de revenir homme en mangeant des roses<sup>2</sup>. On m'a condamné à tetter ma nourrice toute ma vie, et mon remède doit estre désormais ma nourriture :

Sic rudere incipio, constans et alumnus asellæ,  
Dedidici, Capelane, loqui.

Qu'on demande après cela des lettres dorées et des complimens étudiés à qui a perdu l'usage de la parole. Je ne me plains point du Politique mon ancien amy; je ne peste point contre le Publicain<sup>3</sup>, gendre de M<sup>r</sup> de la Milletière. Je me loue infiniment de vous, Monsieur, de vos soins, de vostre tendresse, de vostre chaleur et suis de toute mon ame, Monsieur, vostre, etc.

J'ay leu deux fois la harangue de M<sup>r</sup> le Coadjuteur, et il n'y a qu'une heure que je l'ay reçue. Pensez-vous, Monsieur, que l'Église

<sup>1</sup> C'est-à-dire la bastonnade. On sait que Balzac, dans sa jeunesse (11 août 1628), fit bâtonner Javerzac par un ami trop complaisant. Lui-même, s'il faut en croire la terrible lettre de Théophile, aurait été bâtonné en Hollande. (*Œuvres complètes de Théophile*, édition de M. Alleaume, t. II, p. 287). Voir, sur toutes ces aventures, le spirituel petit livre de M. Victor Fournel : *Du rôle des coups de bâton dans les relations*

*sociales, et, en particulier, dans l'histoire littéraire* (Paris, 1858, in-32, p. 50, 89-91, etc.).

<sup>2</sup> -Tunc ego trepidans, assiduo pulsu micanti corde, coronam, quæ rosis amœnis intenta fulgurabat, avido ore susceptam, cupidus cupidissime devoravi, etc. (Apuleii *Metamorphoseon* lib. XI).

<sup>3</sup> Catelan.

ait jamais parlé par une plus éloquente bouche ? Pour moy, ce n'est pas mon opinion, sans excepter mesme le siècle des Basiles et des Chrisostomes : mais j'avoüe de plus que je ne vis jamais tant de sagesse avec tant de liberté, ny un si beau tempérament de zèle et de discrétion. Mr Ménage m'a extrêmement obligé de me régaler de ce nouveau présent, et de l'ajouster à son Épistre Latine, que j'avois admirée dès l'année passée. Je le remercie de tout mon cœur, et Mr Sarrau aussy, de la bonté qu'il a eüe de se souvenir de moy en la distribution de ses bienfaits. Assurez le, je vous prie, Monsieur, de la passion et de l'estime que j'ay pour luy. Je luy en rends un tesmoignage authentique dans le manuscrit que le Père Hercule vous doit mettre entre les mains.

---

## CXLVI.

Du 5 septembre 1646.

Monsieur, Mes maux ne sont pas petits, et ils durent certes depuis longtemps. Vous dites vray néanmoins. Je les considère avec trop d'attention et en fais une estude trop particulière. Je devois esloigner de mon esprit ces fabuleux objets et me fuyr moi-mesme, s'il estoit possible. Vos conseils sont très sages et seroient très salutaires à qui pourroit en user. J'y acquiesce et les veux suivre. Mais que sert une volonté impuissante ? Mon tempérament force et emporte ma résolution. Il faudroit me refaire pour me faire heureux ; et je serois triste avec des couronnes ou dans les palais, comme il y en a qui rient en chemise et à l'Hospital. C'est icy, Monsieur, où le quolibet latin est un oracle et où se vérifie : *Gaudeant bene nati et a contrario doleant male nati*. Je suis de ces derniers, à mon grand regret, et n'ay point sujet de me plaindre de l'injustice du Monde, puisqu'il ne m'a rien donné qui me pust rendre content. En quelque place que la fortune me mist, il n'y en a point sur la terre de bonne pour moi ; point de charge qui ne m'incommodast ; point d'honneurs, de dignités, de faveur de cour, dont je ne me trouvasse embarrassé. Dans nostre petit commerce mesme

j'appréhende plus un remerciement à faire que je n'estime une bibliothèque donnée.

Que veut le Batave que j'escrive de ses vers? et n'est-ce pas trop de la moitié de la lettre que j'ai déjà escrit? A vous parler franchement, je n'admire point les vers du Batave, et quoy qu'il allègue dans l'épître, pour justifier la simplicité, il me semble qu'on peut estre excellent dans le genre médiocre, mais qu'il est au dessous du genre qu'il a choisi et très-médiocre dans la médiocrité. *Quid agit Balzaciuss tuus?* ne laisse pas de m'obliger. Mais, en l'estat que je suis, on ne peut répondre à cette interrogation obligeante que ces quatre mots : *Nec agit, nec loquitur, infelix! sed patitur et tacet.*

Ne condamnons pas le Président tout entier, il en faut sauver quelque partie :

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala multa <sup>1</sup>.

Je ne dis pas la mesme chose de la raillerie de l'abbé comique. O bienheureuses personnes qui riez si facilement et qui avez une si grande disposition à la joye! J'espère, et mon cœur me le présage, que Dieu nous a conservé nostre cher M. Silhon. Si nous l'avions perdu, je ne serois pas capable de consolation. Je suis, Monsienn, vostre, etc.

J'ay fait reflexion sur ce que vous m'avez escrit autresfois que les lettres estoient beaucoup plus lettres, quand elles ne traittoient que d'un seul sujet. Cela est cause que, pour la future impression, je mettray en pièce quantité des miennes, de celles mesmes qui sont à Paris et que j'attens, et j'espère que, les ayant toutes veues en cet estat là, vous les estimerez un peu plus que les Épistres de Sidonius Apollinaris, et gousterez un peu moins la raillerie de l'abbé comique que celle de vostre très humble, etc.

<sup>1</sup> Martial, *Epigramm.* lib. I, ep. 17. *Ad Avitum.* Il y a, dans le vers si connu de Martial, *plura* au lieu de *multa*.

## CXLVII.

Du 24 septembre 1646.

Monsieur, Les belles et bonnes choses que vous m'avez escrit de l'Amitié m'ont extrêmement instruit, mais l'application que vous en faittes à vous et à moy m'oblige parfaitement. Et si, à l'heure que je vous parle, je ne sentoies de la douleur qui me rend incapable d'un long discours, je prendrois plaisir à vous faire voir, par mes reflexions sur vos maximes, que j'ay profité de vostre doctrine et que je ne suis pas indigne de vostre bonté. Cela se fera une autre fois, et je vous diray cependant, Monsieur, qu'il faut que je me sois très mal expliqué sur le sujet du nouveau livre de l'abbé comique <sup>1</sup>. Je le trouve absolument mauvais, et si mauvais, que je penserois luy faire faveur et mentir de la moitié si je disois :

Sunt mala, sunt quædam mediocria, sunt bona nulla.

*O frigidissimum et insulsissimum Scurram! O togatum mancipium! O natum ad servitatem pecus!* En effet, comme son esprit est d'un poète vulgaire de la vieille Cour, son ame est d'un esclave confirmé de cette cy. Et quel moyen de souffrir, à un homme qui ne manque pas de pain, ces bassesses, ces laschetés, cette passion aussy violente pour entrer dans la maison de M<sup>sr</sup> le Coadjuteur que celle de David pour aller en Paradis, lorsqu'il disoit : *Melior est unus dies in atrïis tuis* <sup>2</sup>, et ce qui s'ensuit. Vous voyez, Monsieur, que je suis imprenable par la flatterie, et que la divinité que me donne le prélat comique <sup>3</sup> n'a point corrompu mon jugement en sa faveur. Qu'il s'en prenne (pour

<sup>1</sup> Les *Épistres* du sieur de Bois-Robert-Metel, abbé de Chastillon, ne parurent qu'en 1647 (Paris, in-4°), mais sans doute, comme il arrivait souvent, quelques exemplaires en furent distribués d'avance aux amis de l'auteur.

<sup>2</sup> Nous avons déjà rencontré cette citation dans la lettre du 9 novembre 1643.

<sup>3</sup> C'est à la page 27 (Épître VI) que Bois-Robert s'écrie :

Divin Balzac, prince de l'éloquence,  
Tu veux qu'enfin je rompe mon silence! etc

ne point parler d'une plus haute antiquité) aux Nouvelles de Boccace, aux Comédies d'Arioste et de Machiavel, à quelques chapitres de Berni, etc. Après de tels ragousts et de telles sausses, je ne puis goûter leurs citrouilles insipides et mal apprestées, etc. Je suis, Monsieur, etc.

Cicéron ne fait point de lettres de raillerie, mais il y a de la raillerie presque dans toutes ses lettres. *Ridet sapiens, sed non proficitur ridiculum atque in hoc præcipue urbanus distinguitur a Scurra.* Je pense que le cher <sup>1</sup> feroit mieux d'aller faire vendanges en Gascogne que de s'amuser inutilement à Fontainebleau <sup>2</sup>. La bonne nouvelle de la guérison de nostre excellent amy <sup>3</sup> me donne la vie :

Di, tantum servate caput, nec lugeat orbis  
Extinctam virtutem Aula!...

## CXLVIII.

Du 22 octobre 1646.

Monsieur, Il est vrai que je mesprise trop le moderne imitateur de Marot <sup>4</sup>; il est encore plus vray que je ne sçaurois assez estimer le dernier historien d'Alexandre <sup>5</sup>. Les autres traducteurs suivent leur auteur et sont ses valets. Celui-cy mène et conduit le sien, il se sert hardiment de la raison, parce qu'il s'en sert en maistre. Son jugement va viste mais il va droit, et, quand il change ou remue le texte, il ne gaste pas, il améliore la chose. Il est plus tost œconome que dissipateur du bien d'autrui. L'Épistre à M<sup>r</sup> le duc d'Anguien me plaist si fort, que je voudrois l'avoir faite, moy qui suis grand Épistolier de France, et vous ne sçauriès croire combien j'ayme ce courage et cette noblesse

<sup>1</sup> Mainard.<sup>4</sup> Bois-Robert.<sup>2</sup> Le vieux poëte n'était donc pas<sup>5</sup> Perrot d'Ablancourt. Sa traduction des *Guerres d'Alexandre* par Arrien parut à Paris (in-8°, 1646).Las d'espérer et de se plaindre  
Des muses, des grands et du sort!<sup>3</sup> Silhon.

de stile, voire cette audace et cette bravoure, pourveu que le bon sens en ayt la direction.

Je serois trompé, je vous l'avoue franchement, si mes choisies n'estoient à vostre gré, et si vous n'estiez de l'opinion de celuy qui dit que ce sera un livre d'originaux. Il faudra se servir du sieur Courbé, et je lui feray sçavoir le tesmoignage que vous me rendez de son mérite.

Qui est ce Monsieur Mascaron <sup>1</sup> dont il vous a porté le livre? J'attendray impatiemment ceux de M<sup>r</sup> l'Évesque de Grasse, et je vous conjure de ne pas me faire languir. Je pensois vous envoyer aujourd'hui une montre que je vous ay fait faire du plus bel or que le soleil ayt jamais produit, et de la main du meilleur ouvrier de l'Europe; mais, appréhendant le peu de soin du messenger d'Angoulesme, j'ayme mieux la fier à un amy qui doit partir de ce pays à la Saint-Martin.

M<sup>r</sup> le Marquis de Montausier m'a escrit la plus obligeante lettre du monde : je luy en tesmoygneray mon ressentiment à son retour de l'armée. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Que je sçache, s'il vous plaist, Monsieur, les nouvelles qui se peuvent sçavoir de M<sup>r</sup> de Saumaise. A quel travail il est présentement occupé, quels sont ses appointemens et sa qualité au lieu où il est; si luy et Heinsius vivent bien ensemble; si ses amis de Paris espèrent de le revoir bientost, etc. Une conférence d'un quart d'heure que vous aurez avec M<sup>r</sup> Ménage me peut esclaircir de tout cela.

Le cher Président est encore mieux dans sa cabane qu'à la porte du palais. Pour moy, je ne voudrois pas faire un seul jour ce que l'abbé comique voudroit faire toute sa vie <sup>2</sup>, quand je serois assuré que, le lendemain de ce jour, la Fortune changeroit ma Seigneurie en Émi-

<sup>1</sup> C'était Pierre-Antoine de Mascaron, père du célèbre orateur Jules de Mascaron. Pierre-Antoine était avocat au parlement de Provence. Voir, sur cet avocat, les *Notes pour servir à la Biographie de Mascaron, évêque d'Agen, écrites par lui-même et publiées pour*

*la première fois* (1863, in-8°, p. 8 et 9). On trouvera, dans une des lettres suivantes (n° CL), des détails sur le livre dont il est ici question.

<sup>2</sup> C'est-à-dire des bassesses.

nence. Si je n'étois malade que d'ambition, *Ah! letice et pancratice valerem*; mais mon mauvais corps m'oste l'usage de tous les biens que je recevrois, si je ne vivois que de l'Esprit.

## CXLIX.

Du 12 novembre 1646.

Monsieur, A vous dire le vray, je n'ay leu des deux livres que les remarques qui sont à la fin et l'épistre qui est au commencement. D'ailleurs je ne juge pas tousjours si sévèrement que si j'étois Aréopagite ou Inquisiteur. Je veux quelquefois obliger et faire grace. Et que m'importe que mon amy ne révère pas les auteurs comme il devoit, pourveu qu'il m'ayme comme il faut et qu'il me soit plus fidelle qu'il n'a esté à Tacite ou à Arrian <sup>1</sup>? Rendons luy le tesmoignage que nous lui devons. Il a l'esprit haut et courageux, et, quoy que vous puissiez dire, c'est bien un autre homme que l'adorateur de Coeffeteau <sup>2</sup>, traducteur de Quinte Curse, qui travaille après cette benoiste traduction dès le règne de Charles Neuviesme. Il faudroit avoir traduit toute une bibliothèque depuis ce temps là.

L'or dont je vous ay parlé n'est point en figure, et il n'y a point de sens allégorique sous mes parolles. Ce n'est ny Philon Juif, ni Origène qui vous envoie la montre, de la main du plus habile ouvrier de l'Europe. C'est le véritable Balzac qui vous veut faire ce petit présent: et l'ouvrier qu'il a tant loué est résident à Angoulesme, mais il est plus estimé que ceux de Bloys, et ses ouvrages sont admirés à Paris. Quelques uns mesmes ont passé les Alpes et l'Océan, et M<sup>r</sup> de Chasteauneuf <sup>3</sup> en a régaté des princes et des princesses. Mais, je vous prie, à qui sont mieux deües qu'à vous pareilles machines; et qui use des heures plus utilement et plus dignement que celuy qui, dans l'embaras de Paris, a presque achevé un poëme héroïque? Puisque ces

<sup>1</sup> Perrot d'Abancourt.

<sup>2</sup> Vaugelas.

<sup>3</sup> On sait que M. de Chateaufort, dis-

gracié, fut, sous le ministère de Richelieu, interné à Angoulême pendant dix années (1633-1643).

heures sont des déesses dans les fables Grecques et guères moins belles que les Graces; puisqu'elles font garde à l'entrée du Ciel et qu'elles réveillent l'Aurore, et qu'elles ont soin de l'équipage du Soleil, et qu'elles ne manient là haut que des roses et des pierreries, il est bien raisonnable que, venant en terre, elles soient logées agréablement: et il me semble qu'une maison faite de la mesme estoffe que le chariot qu'elles attèlent tous les matins, n'est point trop magnifique pour elles. Après tout, Monsieur, ce n'est pas vingt pistoles que je vous donne; et encore, afin que vous sçachiez que je trafique plus que je ne donne, je vous demande (à votre commodité) deux paires de gans d'Espagne, soit que vous les receviez d'une dame, soit que vous les achetiez d'un marchand, ou que ce soit vostre part du butin de vostre amy, après la prise de Madrit. Mais souvenez-vous, s'il vous plaist, en ce temps là, que mes mains sont un peu plus [grandes] que les vostres, afin que la conquête de M<sup>r</sup> de la Trousse <sup>1</sup> soit à mon usage, et que je me puisse servir commodément de ce que je recepvray.

J'ay la teste si dure que je ne puis comprendre pourquoy vous ne voulez pas de *son Aisé*. L'amy qui me prie d'escrire à l'Intendant de Justice me pria pour un autre et non pas pour luy, et, par conséquent, ce n'est pas sa taxe, mais celle de l'autre; et j'appelle l'autre *son Aisé*, c'est-à-dire l'Aisé qu'il me recommande, comme, par exemple, je dirois que j'ay demendé au général des Gallères vostre forçat et qu'il m'a donné vostre forçat, au lieu de dire le forçat que vous m'aviez recommandé.

Je vous supplie de bien assurer M<sup>r</sup> Silhon de la continuation de mon très-humble service. Je ne désire point qu'il s'incommode pour l'amour de moy, et j'ayme beaucoup mieux que mes interests demeurent à terre que s'il faisoit un effort pour les relever. Dieu me garde d'estre mis au nombre de ses importuns et de vouloir prendre les graces par force! Sans me plaindre de l'avarice de l'Estat, je me louë de la bonne volonté de mes amys. Et ne parlons plus de cette af-

<sup>1</sup> J'ai eu déjà l'occasion de rappeler que Chapelain avait été le précepteur de M. de la Trousse.

faire, qui ne vaut pas le moindre article de ce que vous m'avez écrit. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

J'escrivis il y a quelques jours à M<sup>r</sup> le marquis de Montausier, et baillay ma lettre à ma sœur, qui l'a recommandée à mon neveu. Je croy qu'il doit estre de retour à Paris.

CL.

Du 1<sup>er</sup> décembre 1646.

Monsieur, Est-ce assez de dire du livre de M<sup>r</sup> Mascaron qu'il n'a pas esté mesprisé à la Cour? Nous ne sommes pas si dédaigneux au village, où il a esté extrêmement estimé, et je vous déclare que, si cet homme n'avoit que vingt-cinq ans, j'en espérerois plus que d'homme de France. J'ay jetté les yeux sur toutes les pièces <sup>1</sup>, mais je me suis particulièrement arrêté sur l'Apologie pour Coriolan, qui m'a semblé très ingénieuse et très éloquente. Elle a de la force et de la beauté; elle m'a piqué en certains endroits; elle m'a chatouillé en d'autres. L'apologiste pense bien et parle agréablement. Souvent il porte les choses jusqu'où elles peuvent aller; et, si quelquefois sa raison et son discours vont trop loin, encore aymé-je mieux le desbordement que la sécheresse. Ce qui me fasche, c'est que je voy qu'il ayme et qu'il cherche les éloges, voire mesme les impertinens et ridicules; et qu'avoit-il que faire d'une mauvaise Épigramme pour la recommandation d'un bon livre?

Si Charles, filz de François <sup>2</sup>, continue comme il a commencé, ce sera un mauvais faiseur d'Épigrammes. Il ne pouvoit pas débiter plus

<sup>1</sup> Les bibliographes n'ont pas signalé le recueil dont parle ici Balzac. La *Bibliothèque historique de la France* indique seulement plusieurs pièces détachées (harangues, relations, discours funèbres) qui parurent de 1637 à 1647. Le Père Bordes, auteur de

la *Vie de Messire Jules Mascaron* (en tête des *Oraisons funèbres*, 1704) regrettait déjà la perte de la plupart des ouvrages de celui qu'il appelle « le plus fameux avocat du parlement d'Aix. »

<sup>2</sup> Charles Mainard.

mal, et en tout ce que j'ay veu de luy, je n'ay pas trouvé un seul grain de sel.

Huncque malos inter numerabit Roma poetas,  
Mævius et fiet, magne Garumna, tuus.

J'ay presque envie d'en dire autant du poète de la Dordogne <sup>1</sup>; les bouquets dont il a couronné les princesses sont trop bien payés, s'il en a eu une chaisne de cuivre doré, et le comte de la Garde <sup>2</sup> est plus que Got et Visigot, s'il a fayt grand cas de ces bouquets.

Je suis trop obligé aux bontés de M<sup>r</sup> l'évesque de Grasse et de M<sup>r</sup> l'abbé de Cerisy, qui m'ont fait l'honneur de me régaler de leurs beaux ouvrages <sup>3</sup>. Je vous supplie, Monsieur, de les assurer de ma parfaite reconnoissance. Comme je souffre toujours, je me plains aussy tousjours, mais je suis las de vous importuner de mes plaintes.

On vient de me rendre vostre lettre du 25 du passé, mais, n'ayant pas le temps d'y respondre, je me contenteray de vous dire qu'elle m'a ravi et que je la trouve toute pleine d'amour, de galanterie, de bon esprit, de bons mots, etc. Je révoque ma sentence contre le poète de la Dordogne; les vers que vous m'avez envoyés de sa part sont excellens, et le seroient encore davantage, s'il n'avoit point parlé de M<sup>r</sup> d'Utique. Les lettres de M<sup>r</sup> de Grasse ne sont point perdues, mais il me faudroit plus d'un an pour les trouver dans la confusion de mes papiers, et je ne voy pas d'ailleurs qu'il en puisse avoir aucun besoin, *quod inter nos dictum sit, amicissime Capelane*. Le paquet de ma sœur s'est perdu, mais M<sup>r</sup> l'Official a grand tort, s'il a oublié dans le sien la copie que luy fit mon homme de la lettre de M<sup>r</sup> le marquis de Montausier.

Je vous prie de me mander si M<sup>r</sup> Mascarou est à Paris <sup>4</sup>; il mérite

<sup>1</sup> Peyrârède, né sur les bords de la Dordogne, à Bergerac.

<sup>2</sup> Le comte Magnus de La Gardie, petit-fils du célèbre Pontus de La Gardie, et alors ambassadeur de Suède en France.

<sup>3</sup> *Oraison funèbre de M. l'évêque de Bazas*, par Godeau (1646). — *Vie de Bérulle*, par Germain Habert (Paris, in-4°, 1646).

<sup>4</sup> Jules de Mascarou dit de son père (*Notes* déjà citées, p. 9) : « Il mourut à Paris l'an « 1647, où il étoit allé pour présenter à la « reine régente, Anne d'Autriche, deux ha- « rangues qu'il avoit faites au Parlement et à « la Chambre des comptes de Provence par « un très-honorable ordre de cette princesse, « lorsque les provisions de la charge d'Ad-

bien une douzaine de lignes de remerciement <sup>1</sup>. Je suis pourtant en un si mauvais estat, qu'il n'y a point de ligne qui ne me soit une corvée et un nouveau mal, etc.

## CLI.

Du 10 décembre 1646.

Monsieur, A l'avenir, parlons en termes plus propres et moins obligans. Je ne suis pas magnanime pour ne vouloir pas estre coyon <sup>2</sup>, ny libéral pour faire présent d'une bagatelle. Au premier concile grammatical qui se tiendra chez les Frères Puteans <sup>3</sup>, il sera conclu (ou je n'y auray point de voix) que vous n'abuserez plus des grands mots si licentieusement, et que ceux de magnanimité et de magnificence seront employés autres fois en de plus dignes occasions que celles que mes lettres vous font naistre. Vous ayant (comme vous dites) donné tout mon cœur, tout le reste doit estre compté pour rien, n'est que l'accessoire du principal, n'est qu'une petite marque de vostre souveraine possession, et partant ne vous faites plus de tort en me faisant de l'honneur.

Agréez les hommages et les sacrifices qui vous sont deus, mais espargnez la pudeur de vos dévots. Il me suffit que vous receviez le paquet que je vous envoie par le messenger, sans prendre la peine de me mander seulement que vous ayez receu le paquet que je vous envoie. Ce seroit trop d'une seconde confusion dans laquelle me jetteroit vostre honnesteté. *Et æternum sit, mi Capelane, litterarum nostrarum silentium de his me felicioribus horis, que brevi tecum habitabunt.*

«miral, chef de la navigation et commerce  
«de France, que le Roy avoit données à la  
«Reyne-mère, furent enregistrees en ces  
«deux cours.»

<sup>1</sup> Balzac paya sa dette en vers latins. Voir, à la page 18 de la seconde partie du tome II des *OEuvres complètes*, la pièce portant ce titre : *Ad Petrum Antonium Mascaronem, disertissimum in Aquensi curia pa-*

*tronum, candidatum stoicæ sectæ, declamatorum eximium.* Balzac débute ainsi :

Massiliæ decus, et patrii spes magna senatus,  
Mascaro,...

<sup>2</sup> On ne connaissait aucun exemple de l'emploi, par un bon auteur, de ce mot si bas et si libre. Voir (au mot *eoïon*) le *Dictionnaire de Trévoux* et celui de M. Littré.

<sup>3</sup> Du Puy (*Puteani*).

Au reste, je vous félicite de vostre concile grammatical et de tant d'autres endrois urbanissimes de vostre dernière lettre. Il n'y a que vous qui soyez capable de forcer mon opiniastre chagrin, et de faire luire des rayons de joye dans une humeur beaucoup plus noire que ne fut jamais celle du bonhomme *Heautontimorumenos* <sup>1</sup>.

Je vous prie, que je sçache si Mr de Saumaise est arrivé de Hollande, et si ses amys espèrent de le garder longtemps à Paris. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

## CLII.

Du 8 janvier 1647.

Monsieur, Pour un peu d'or vous me rendez quantité de diamans, et vos parolles sont bien plus riches et plus esclatantes que mon présent. Mais ce n'est pas en dire assez. Je trouve Archimède dans Démosthène; j'admire l'intelligence de l'artisan dans la rhétorique de l'orateur; et, si j'eusse envoyé une montre au feu Empereur Rodolphe<sup>2</sup>, il ne m'en eust pas escrit une lettre avec des termes si proches et si choisis; il en eust parlé moins agréablement sans doute, mais encore moins doctement que vous n'avez fait. Je conclus de là que vous estes le vray sage de Chrysippe et de Zénon; que vous estes cet homme qui se mesle généralement de tout; qui sçait tous les ars et tous les mestiers; qui feroit des cadrans et des horloges, des arquebuses et des canons, aussy bien que des dilemmes et des syllogismes, *etc.* Cet *etc.* est une bride qui arreste ma fougue oratoire, et qui m'empeschera de m'aller précipiter dans les espaces imaginaires de la philosophie stoïque. Pour le reste je n'ay pas plus de courage qu'à l'ordinaire. Vous avez beau là dessus me gronder éloquemment, et me reprocher ma pusillanimité en brave et en Philosophe; il n'y a point moyen que j'aspire à vos grandes choses, ny que je m'eslève de ma terre. Je renonce de

<sup>1</sup> Tout le monde connaît le héros grondeur d'une des plus jolies comédies de Térence.

<sup>2</sup> Rodolphe II, empereur d'Allemagne, mort le 20 janvier 1612.

nouveau à la gloire, si ce n'est à la gloire de bien aymer; car pour celle là, à la vérité, j'ay quelque droit d'y prétendre; et il est certain que je sens pour vous, mon cher Monsieur. les joyes, les tristesses, les mouvemens doux, les mouvemens violens, les contractions et les espanouissemens de cœur, en un mot toutes les peines et tous les plaisirs des ames véritablement amoureuses.

Avant que j'eusse receu vos lettres, l'endroit ambigu de la Gazette m'avoit esté suspect; je m'estois douté, en le lisant, de la malignité du x. x. x. et des mauvaises excuses qu'il cherche, et, dans une compagnie assez célèbre où je me trouvay immédiatement après, je blasmay l'obscurité du Gazetier et défendis la bonne conduite du Marquis<sup>1</sup>. Si, de mon propre mouvement et sans avoir esté instruit, j'ay esté capable d'agir de la sorte, que ne feray-je point à cette heure que vous avez pris le soin de m'esclaircir du particulier de la chose et que j'ay entre mes mains de quoy refuter les relations apocrifes? Mais c'est principalement à la Cour, où la malice et l'envie attaquent et blessent les gens de bien. En ce pays là la plus haute vertu est la plus exposée aux atteintes des plus [mauvaises] langues. Ceux-mesmes qui sont bien persuadés des choses en parlent mal; quoy qu'ils ne croient point les fables qui se débitent au désavantage de l'histoire, ils font semblant de les croire et profitent de l'erreur d'autrui. Il faut détromper la simplicité du peuple, et s'opposer aux artifices des Grands.

Nous ne manquerons ny de party ny de chef; et, si le véritable Héros (je dis le héros de vostre ode et de vostre dernier sonnet<sup>2</sup>) est informé, comme il le doit estre, de la vérité, une seule parolle de sa bouche fera taire les calomnieateurs, et les cent bouches mesmes de la Renommée, si elle avoit esté gagnée par le faux Héros. Ce Prince est aujourd'huy le Dieu de la Guerre, le successeur de la réputation de Gustave, l'arbitre et le juge des vaillans. Il a tous les rieurs, tous les

<sup>1</sup> Le marquis de La Trousse, gouverneur de Roses, qui était alors dans l'armée de Catalogne en qualité de maréchal de camp.

<sup>2</sup> L'ex-duc d'Enghien devenu prince de

Condé par la mort de son père (26 décembre 1646). Condé, dès les premiers jours de l'année 1647, fut mis à la tête de l'armée de Catalogne.

approbateurs, tous les admirateurs de son costé, et, s'il est pour nous, qui sera le téméraire qui soit contre nous, si ce n'est à sa confusion et à son malheur? De vostre grace j'ay leu la lettre qui luy a esté escrite et celle qu'on a escrite de luy. Dans la première il me semble que, quand l'auteur scæminin n'eust pas dit les Manes de ses soldats, il se pouvoit mieus expliquer par un autre mot. Le stile Attique de la seconde lettre ne me desplaist pas. J'y ay remarqué un certain air de coqueterie, qui m'a fait penser que le Plénipotentiaire pouroit bien estre piqué<sup>1</sup>. N'auroit-il point autant d'inclination pour la Fille que le Cardinal Bentivoglio en tesmoigne pour la mère, dans la Relation qu'il fit de la fuite de son mary<sup>2</sup>? Je receoy une infinité de faveurs de nostre très cher M<sup>r</sup> Conrart; je vous supplie, Monsieur, de luy tesmoigner la part que vous y prenez. Remerciez le particulièrement des civilités de sa dernière lettre, très belle et très obligeante, et de la vie de Fra Paolo qu'il m'a envoyée pour mes estrennes. Je n'ay point encore receu les autres livres; et je l'advertis que le messenger d'Angoulesme est la moins régulière de toutes les personnes publiques. Je suis sans réserve, Monsieur, vostre, etc.

Je ne désire de gans d'Espagne que sur la fin du mois de Septembre, mais j'en auray besoin d'une paire en ce temps-là, etc. Je vous prie, Monsieur, de demender à M<sup>r</sup> Ferramus un exemplaire de l'ode qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser, et généralement tout ce qui est

<sup>1</sup> D'Avaux, un des plus habiles des plénipotentiaires du Congrès de Munster. On sait que la belle duchesse de Longueville, qui était alors dans tout le rayonnement de ses vingt-huit ans, était allée rejoindre, l'année précédente, son mari à Munster. M. Cousin a publié, d'après les papiers de Conrart, la lettre de d'Avaux à la princesse de Condé (au sujet de la prise de Dunkerque par le duc d'Enghien), à la page 285 de *la Jeunesse de Madame de Longueville* (4<sup>e</sup> édi-

tion, 1859). — Balzac avait bien deviné. Voir *la Jeunesse de Madame de Longueville*, p. 279, 280, etc.

<sup>2</sup> *Relatione della fuga di Francia d'Henrico di Borbon, principe di Conde*, etc. Il faut rapprocher de la phrase de Balzac un passage des *Mémoires* de M<sup>me</sup> de Motteville cité par M. P. Paris (à la suite de l'historiette de *Madame la Princesse*, p. 186 du t. I). Voir encore M. V. Cousin, *la Jeunesse de Madame de Longueville*, p. 61.

imprimé de luy. Vous me l'envoyerez, s'il vous plaist, avec les œuvres de l'Eschassier, qui m'ont esté promises il y a si long temps.

Nec valeo nec spero unquam, Capelane, valere.

## CLIII.

Du 3 février 1647.

Monsieur, Vous dittes des merveilles de mon mariage avecques la gloire. Il ne faudroit que rimer cette excellente tirade pour en faire naistre un sonnet, une epigramme, un tout ce qui vous plairoit. Mais j'ay peur que vous parliez sans charge : estes-vous bien advoué de la Dame de la part de qui vous me parlez; il y a apparence que non (je ne diray pas de l'apparence, quand ce ne seroit que pour faire despit au grammairien Vaugelas); vous faites des avances de vostre chef : sans doute la gloire vous desdira de plus des trois quarts de l'excellente tirade; et ne seroit-ce point d'elle comme d'Hélène, qui estoit en Égypte, pendant que Paris croyoit coucher avecques elle à Troye? Quoy qu'il en soit, Monsieur, soit que je possède ce corps et la vérité, soit que je ne jouisse que du simulacre et de l'apparence, je vous suis obligé de vostre consentement à mon mariage, et vous remercie de l'opinion que vous avez que je mérite d'estre le mari, etc.

Je me presse tant que je puis pour venir au second article, et j'ay haste de me descharger de ce qui me pèse sur le cœur depuis la réception de vostre despesche. Ne doutez point, je vous prie, que je ne vous aye gardé le secret avec toute la religion que vous pouviez attendre d'un Confesseur Jésuite et plus que Jésuite. Ny Plassac, ny son frère<sup>1</sup>, ny qui que ce soit n'a eu communication de vos lettres, et quand vous n'auriez exigé de moy, je n'aurois pas laissé pour cela d'estre maistre de ma langue. Je ne descouvre jamais les blessures de mon ame qu'à ceux qui me les peuvent guérir, et je cache tousjours ce qu'il est inutile de publier. Le Patelin ne peut donc avoir appris de

<sup>1</sup> MM. de Méré.

mes nouvelles, ny directement ny indirectement, comme on dit, et de cela vous en devez faire un fondement assuré. Il faut qu'il ait raisonné sur la connoissance qu'il a de sa faute, et que ce soit cette conscience coupable que l'Antiquité a nommée *Mille tesmoins*, qui lui ait donné ou du remors ou de la honte ou du despit; après quoy je ne m'estonne pas qu'il laisse les personnes qu'il sçait avoir offensées. Mais n'y a-t-il que la discontinuation des visites qui vous ait fait entrer en soupçon, et n'avez-vous rien senti de Mr Voiture, qui est si libre, et qui se soucie si peu de fascher le monde, ou de Mr Ménage, qui est si franc et à qui les interests de ses amis sont si chers?

Ce dernier mot me fait passer au troisieme article. Pourquoi ce très officieux et très obligeant laisse-t-il gronder contre moy à Rome? Ne pouvoit-il pas prévenir toutes ces plaintes romaines par un petit apostille<sup>1</sup>, et faisant sçavoir en ce pays là que je suis plus qu'à demy mort, qu'on ne reçoit plus de mes nouvelles à Paris, que je n'escris plus de lettres, et que j'ay pourtant admiré celle que m'a escrite celuy qui se plaint. Mais ce seroit Rome elle-mesme qui se plaindroit, ne pouvoit-il pas luy dire de la part de son pauvre amy :

Jam parce fesso, Roma, gratulari,  
Parce clienti.

En effet, Monsieur, je fais beaucoup plus que je ne puis, et on me fait injustice de ne me pas dispenser de tous les devoirs de la vie civile. En l'estat où je me trouve je devrois ou me moquer ou me scandalizer de toutes les plaintes que l'on fait de moy. Je vous advoüe néanmoins que la tendresse de mon front, que ma sottte honte, que l'appréhension que j'ay de desplaire, me donne de grandes peines en pareilles occasions que celle-cy; et, en conscience, je voudrois avoir acheté bien cher deux douzeines de lignes latines pour Nicolas, fils de Daniel. N'y a-t-il point de Latin à vendre dans l'Université de Paris? Ne sçau-

<sup>1</sup> Jean Marot, cité par M. Littré, faisait *apostille* du masculin. M. Littré n'a signalé que cet exemple.

roit-on employer quelque tiercelet<sup>1</sup> de Tarin<sup>2</sup> ou de Granger<sup>3</sup> pour répondre à la lettre que je vous envoyay à mesme temps que je la receus ? Il me souvient que je la trouvay honneste et judicieuse ; et, si en ce temps là l'inspiration fust venue du Ciel (vous sçavés bien que ce n'est que l'humeur et le hazard qui me font parler la langue de Romulus), le Batave seroit aujourd'hui entièrement satisfait et se loueroit encore plus de mes civilités qu'il ne s'offense de mes desdains. Pour l'amour de luy, je supprimeray tout ce que j'avois dit de plaisant contre son père, quand M<sup>r</sup> de Saumaise, mon protecteur, m'en devoit sçavoir mauvais gré ; et je feray bien davantage une autre fois, mais il faut que ce soit par fantaisie et non par obligation ny par contrainte. Cependant, de grace, mon cher Monsieur, trouvez quelque docteur, puisque vous estes au pays de la doctrine, qui traduise en Latin ce que vous luy direz en François pour me justifier de mon silence et en rejeter la faute sur ma mauvaise santé, qui me rend incapable de toutes les belles sociétés. Je ne manqueray jamais à ce que je dois : estant très persuadé de la haute valeur et du mérite extraordinaire de vostre Marquis<sup>4</sup>, je l'estimeray tousjours extraordinairement, jusqu'à haïr et mespriser le prince son calomniateur<sup>5</sup>, et de telle

<sup>1</sup> Tiercelet, d'après le *Dictionnaire de Trévoux*, se dit figurément et par mépris : un tiercelet de gentilhomme, un tiercelet de docteur. Un tiercelet de Tarin ou de Granger étoit donc un latiniste bien au-dessous de ces deux personnages.

<sup>2</sup> Jean Tarin, d'abord professeur de rhétorique au collège d'Harcourt, puis professeur d'éloquence au collège royal, enfin recteur de l'université de Paris. Il mourut en 1661 (et non en 1666, comme l'a avancé le P. Lelong et comme l'ont répété la *Bio-graphie Universelle* et la *Nouvelle Biographie générale*). Il laissa quelques traductions du grec (1624, in-4°), une oraison funèbre (en latin) du cardinal Pierre de Gondi (1624, in-4°). Voir, sur lui, l'abbé de Ma-

rolles, qui, dans ses *Mémoires* (t. III, p. 367), l'appelle « l'un des plus savants hommes de nos jours, » et l'abbé Goujet (*Mémoire sur le collège royal*).

<sup>3</sup> Granger ou plutôt Grangier (Jean), professeur d'éloquence au collège royal, puis principal du collège de Beauvais. On a de lui plusieurs discours de circonstance, en latin, imprimés de 1619 à 1628, et une dissertation, également en latin, sur le lieu où Attila fut vaincu (1641). Voir Niceron et Goujet.

<sup>4</sup> Marquis de la Trousse.

<sup>5</sup> Le prince d'Harcourt (Charles de Lorraine), qui, vice-roi de Catalogne, avait échoué devant Lérida (novembre 1646), et qui, dans sa mauvaise humeur, avait in-

sorte, que de ce pas je m'en vais effacer je ne sçay quoy d'assez beau, qui estoit à son avantage (je dis du faux Heros) dans une de mes choisies, et qu'il eust leu peut estre avec plaisir.

J'ay beaucoup de regret de la mort de nostre pauvre M<sup>r</sup> Mainard et vous envoie une Epigramme qui le vous tesmoignera, car il est certain que j'ay senti de la douleur en la faisant, quoyqu'après l'avoir faite elle m'ait tenu lieu de quelque consolation. *Nunquam enim expertus mihi visus sum faciliores nostras Deas.*

Vostre Sonnet à Olympe est beau en perfection, et vous faites le desgousté du Nectar et de l'Ambrosie. Je suis plus *vostrissimo* qu'Annibal Caro ne le fut de celuy pour lequel il inventa ce nouveau superlatif.

Quand le Patelin auroit à l'entour du cœur *robur et æs triplex Horatianum*<sup>1</sup>, il verra dans mes choisies des choses qui l'obligeront de nous aymer et de se repentir de ses petites malices pour ne pas dire de ses grandes.

Le seigneur Flotte m'a escrit, et vous luy direz ou luy ferez dire, s'il vous plaist, qu'il se verra bientost imprimé dans nostre nouveau volume.

## CLIV.

Du 13 février 1647.

Monsieur, D'abord je rendis mes devoirs à la mémoire de nostre amy. Mais je ne me contente pas d'un seul acte de piété; mes Muses viennent de faire un second effort, et je vous envoie des vers un peu plus historiques que les premiers<sup>2</sup>. La mort de ce pauvre amy m'afflige, mais la dernière partie de sa vie m'a desplu, et je n'ay pas moins eu de despit de le voir demander l'aumône, que j'ay regret de ne le

justement accusé le disciple de Chapelain de ne l'avoir pas assez secondé.

<sup>1</sup> *Carminum* lib. I, od. III, v. 9.

<sup>2</sup> *Francisci Mainardi, viri clarissimi, poetæ elegantissimi, memorie*, p. 15 de la se-

conde partie du tome II des *Œuvres complètes*. On y trouve ces vers :

Et tu Palladiæ decus immortale Tholosæ,

Quo pater exultans vate Garunna tumet.

voir plus. Que sçay-je mesme si sa gueuzerie n'est point cause de sa mort? Il y a de l'apparence; et on nous a dit que le chagrin qu'il rapporta du Palais Royal le prit à la gorge si tost qu'il fust arrivé en sa maison. S'il n'en fust point parti ou qu'il fust revenu icy, comme c'estoit son premier dessein, il vivroit peut estre encore, et, au lieu d'un assez mauvais livre que vous luy avez laissé publier à Paris, nous vous en-voierions de sa part quelques bonnes feuilles qui seroient dattées ou du bois de Balzac, ou du rivage de la Charente. Plus d'une Cloris et plus d'un Alcipe eussent veu le jour, et tout ce peuple d'Épigrammes auroit esté ou exterminé, ou condamné à prison perpétuelle. *Dis aliter visum est* : vous pouvez faire part de mes vers à nostre très cher M<sup>r</sup> Ménage, mais je ne désire pas que le monde les voye que dans la foule de mes autres vers. S'il se pouvoit rien ajoûter au comble, je suis encore plus ce soir que je n'estois ce matin, Monsieur, vostre, etc.

## CLV.

Du 3 mars 1647.

Monsieur, Sans mon indisposition vous auriez reçu mes remerciemens et j'aurois fait l'éloge de votre boëtte. Je n'y aurois pas oublié, comme vous pouvez penser, le mérite du pourvoyeur, la jalousie de Martial, et les autres belles circonstances qui accompagnent le beau présent. Mais, en l'estat où je me trouve encore aujourd'hui, ne pouvant vous remercier que du cœur, agréez, je vous prie, mon intention, et contentez-vous du bon ou du mauvais mot de Catulle, pour toutes les excellentes choses que j'ai trouvées dans la boëtte; à l'ouverture de laquelle (afin que je n'oublie pas le bon ou le mauvais mot) :

Deos rogavi

Totum ut me facerent, amice, nasum<sup>1</sup>.

Je prens très grande part à la glorieuse justification de nostre brave

<sup>1</sup> Quod tu quum olfacies, deos rogabis,

Totum ut te faciant, Fabulle, nasum.

CATULL. *Carmen* XVIII, v. 13, 14.

calomnié. Mais un jour peut estre je feray davantage, quoyque dans l'approbation universelle la mienne luy doive estre peu considérable, et qu'après un arrest du Conseil de Guerre il n'y ait point de parolles qui ne soient faibles ny de Rhétorique qui ne bégaye. Le Comte <sup>1</sup> est en abomination à tous les gens de bien, et j'ay vu plus d'un Officier de son armée pester publiquement contre luy, et rendre tesmoignage à la bravoure et à l'innocence du Marquis. Ce que j'apprehende en suite du procès, c'est un combat; et il y a de l'apparence que le désespoir donnera ce dernier conseil au calomniateur deshonoré. Sur quoy resvant quelquefois dans ma solitude, je vous avoüe que la bizarrerie de Mars donne de l'inquiétude à ma passion, et que je crains beaucoup parce que je n'ayme pas peu. Je crains mesme pour la valeur et la justice en pareilles occasions. Je sçay que la Fortune et la Victoire ne font pas tousjours ce qu'elles doivent, etc.

Di carum servate caput : sit victor ubique  
Trossius <sup>2</sup>, et meritas det iniqua calumnia pœnas.

Vostre dernier sonnet me semble heureusement retouché. Mais est-il possible que, dans la vie de Paris, vous trouviez du temps à faire et à retoucher des sonnets? Je vous admire, mais je vous plains encore plus dans l'accablement de tant de différentes occupations. Et comment est-ce, Monsieur, que vous vous estes imaginé que je vous voulois donner de nouveaux emplois? Ce n'a point esté mon intention, et mes parolles m'ont mal expliqué. Vous n'estes pas homme que je mette à tous les jours. Travaillez au nécessaire, et n'ayez pas peur que je vous charge du superflu; vostre repos, mon cher Monsieur, ne m'est pas moins cher que le mien propre. Je suis de toute mon ame, Monsieur, vostre, etc.

<sup>1</sup> Le comte d'Harcourt, appelé tantôt *comte*, tantôt *prince* d'Harcourt.

<sup>2</sup> La *chère tête* ne fut pas conservée. François le Hardy, marquis de la Trousse, mourut en Catalogne (devant Tortose) en juillet 1648. M<sup>me</sup> de Motteville (édition

Riaux, t. II, p. 115) dit, à cette occasion, qu'il était estimé brave, honnête homme, et si civil, que, même quand il se battait en duel (ce qui lui arrivoit souvent), il faisoit des compliments à celui contre qui il avoit affaire. . . »

## CLVI.

Du 14 avril 1647.

Monsieur, Vous me faites donc de ces supercheries! Vous composez des odes de quatre cens soixante vers, qui sont imprimées chez la veufve Camusat, qui sont admirées à la cour, qui sont payées par Son Éminence, sans que je sçache que vous ayez eu dessein de les composer<sup>1</sup>. Je me resjouis extremement de ces heureuses nouvelles, bien que j'aye sujet d'estre un peu estonné de vostre secret, et que je croye que Virgile ne traittoit pas ainsi Varius: Mais c'est que Virgile n'estoit pas homme du monde, et que les escholiers comme luy et moy ne sçavent point faire de réserves, ny rien garder pour le lendemain. Tout de bon, Monsieur, je ne pouvois pas estre surpris par un plus excellent *inopinatum*, et je vous avoïe qu'il n'appartient qu'à vous de chanter les Dieux et les Demy Dieux, les Princes et les Ministres. Vous estes en possession de dire les grandes choses, vous estes maistre, vous régnez partout; mais il me semble que c'est dans les comparaisons que vous régnez principalement; c'est là le siège de vostre empire, où réside vostre majesté, où vostre force paroist toute entière. Qu'ainsy ne soit, je ne pense pas qu'au jugement de MM<sup>rs</sup> les trois C.<sup>2</sup> il se puisse rien imaginer de plus beau que vostre soleil, qui, au travers de vos espaces immenses, fait ici-bas tout ce que nous y voyons,

Seulement par le feu qu'il preste à ses rayons.

Je suis infiniment obligé aux bontés de M<sup>r</sup> le comte et M<sup>e</sup> la comtesse de Maure; je vous conjure, Monsieur, de les asseurer comme il faut de ma parfaite reconnoissance; vous pouvez croire qu'elle ne mourra pas dans mon cœur. Je garde tout exprès pour cela le billet

<sup>1</sup> Ode pour Monsieur le cardinal Mazarin (Paris, in-4°, 1647). Chapelain était l'homme aux longues odes. Son ode à Richelieu était de trois cents vers, son ode au

duc d'Enghien de trois cent soixante vers.

<sup>2</sup> C'est-à-dire, comme on le voit dans la lettre suivante, Cominges, Costar et le Chevalier de Méré.

que vous m'avez envoyé. Je le considère cent fois le jour. Je le cultive des yeux et de la pensée afin qu'il en germe quelque chose de meilleur qu'un compliment et de plus grand qu'une lettre. Mais je me plains encore de vos réserves. Vous ne m'aviez point découvert le trésor que ma bonne fortune m'a apporté jusques à mon chevet du lit. Tout malade que j'étois je ne fus jamais si satisfait que de l'audience que je donnois en cet estat là à M<sup>r</sup> le comte de Maure. Qu'il dit de bonnes choses et qu'il les dit bien ! Qu'il me plust et qu'il m'instruisist ! Et tout cela sans faire le docteur ny le charlatan, et avec une modestie que je n'estime guères moins que ses bonnes choses et que son bien dire. M<sup>r</sup> le marquis de Montausier m'a fait l'honneur de répondre à une lettre que je luy avois escrite, et me comble de nouveau de ses faveurs. Il n'a point, vous le sçavez bien, un plus fidèle ny plus passionné serviteur que moy. J'ay l'ame toute pleine de ses louanges ; et, si elles n'en sortent à toutes les heures, mon silence mesme a quelque mérite. Dans cette pause je n'oublie pas ce que je luy dois, je médite ce que je luy veux rendre :

Et meminisse juvat, sed me ad majora reservo.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Je voy par la lettre du jeune Mainard qu'il n'a pas receu la mienne. Faites en reproche à celui que vous appelez Helluon<sup>1</sup>, et que j'appelleray Père goulu (après avoir effacé son nom de mon livre), s'il a eu si peu de soin d'une chose qui luy avoit esté recommandée de ma part. Je trouve froid et mauvais le bon mot de ceux qui disent que le cher Président est mort de faim. Dans les provinces on a du pain et du vin de reste, et c'est à la cour où *pretiosa fames*<sup>2</sup>...

<sup>1</sup> De *helluo*, gourmand. Il s'agit là de Flotte, qui n'était pas moins grand mangeur que grand buveur.

<sup>2</sup> C'est un mot de Martial, selon M. L. Qui-

cherat (*Thesaurus poeticus lingue latinæ*), mais j'ai vainement cherché la citation à l'endroit indiqué par le savant auteur (*Epigr.* lib. X, xcī).

## CLVII.

Ce 6 mai 1647.

Monsieur, Les plaintes qui naissent de l'amour ont plus de douceur que d'amertume, et doivent plus tost plaire que fascher. Mais, en conscience, je ne pensois pas m'estre plaint. J'ay accoustumé de rire avecques vous dans les lettres que je vous escriis, et n'ay pas cru, la dernière fois que je vous ay escrit, qu'il me fallust changer de manière. Me trouvant bien de cette liberté que vous me donnez, parce qu'elle me fait faire quelque treve avecques mes maux, j'en use comme d'une grace qui m'a esté accordée, et suis résolu d'en user jusques à ce qu'elle m'ait esté interdite par une défense expresse de vostre part. Comme c'est tousjours tout de bon que je vous ayme, que je vous honnore, que je vous estime infiniment, ce n'est jamais tout de bon, Monsieur, que je vous contredis, que je vous demende raison de ce que vous faites, que je vous fais des plaintes et des reproches. Tout est innocent, tout est pur et sincère dans mon cœur, pour tout ce qui vous regarde, et je n'avois nul besoin, pour ma satisfaction, du manifeste de Virgile et de Varius. Je suis bien aise néanmoins de l'avoir leu pour la gloire de vostre esprit, et je vous avoüe que j'ay admiré en le lisant cette estendue et cette force d'esprit qui poursuit les choses jusques à l'extrémité, voire mesme les images et les fantosmes des choses :

Umbras sic fugat Æneas Acheronte sub imo  
 Ut victor sit ubique, et pugnam exercet inanem.

Cominges, Costar et le chevalier de Méré sont les trois que vous n'avez pas pris la peine de déchiffrer, *neque hic desideramus acumen ingenii tui, laudamus potius caesarianam animi magnitudinem!* Mais c'est encore l'enchérir sur Jules César, car il se contentoit de ne se souvenir pas des injures, et vous oubliez le nom de ceux qui les font.

Guyet est un vieux fou confirmé, qui, dans ses meilleures heures, n'agit que par caprice et par occasion. Il excommunie le soir les personnes qu'il a canonisées le matin. Je l'ay veu disputer jusqu'à la fu-

reur contre son bon maistre, le cardinal de la Vallette, et contre son bon amy, le Père Bourbon. Je luy ay ouy dire mille biens et mille maux de l'un et de l'autre, selon l'humeur où il estoit et le parti qu'avoit celuy qui luy en parloit :

Velle tuum nolo, Dyndime, nolle volo.

Si je voulois le traiter comme il mérite, quelle fertile et ample matière! Je ferois un second *Barbon* qui seroit tout pour luy.

Vous m'obligez extremement d'approuver ce que j'ay déjà fait et d'aymer mon bien aymé. Il me semble qu'il vaut bien un chapitre du seigneur Caporale<sup>1</sup>, et qu'il n'est pas indigne de coucher une nuit ou deux dans le cabinet de M. le marquis de Montausier, à qui je vous prie de le faire voir. Je suis plus qu'homme du monde, Monsieur, vostre, etc.

## CLVIII.

Ce 3 juin 1647.

Monsieur, Je vous escravis, il y a un mois, et je n'ay point eu de vos nouvelles depuis ce temps là. Je ne vous en demande que de vostre santé; *et si vales, bene est*, quoy que je ne puisse pas achever le reste, ny dire : *ego quidem valeo*. Je vous envoye un oracle qui fust rendu, il y a quelque temps, par un des Apollons de Virgile. Dieu veuille qu'il ne soit pas menteur, et que ce qu'on nous conte de Catalogne ne soit pas vray! Je suis, Monsieur, vostre, etc.

## CLIX.

Ce 20 juin 1647.

Monsieur, Vous ne m'avez pas seulement tiré de peines; vous m'avez

<sup>1</sup> César Caporali, poëte né à Pérouse en 1531, mort en 1601. La première édition de ses poésies est de 1770 (Pérouse). Voir,

sur lui, outre Tiraboschi (t. VII) et Ginguéné (t. IX), l'*Anti-Baillet* de Ménage (t. I, p. 226, ch. LXXI).

donné du plaisir, et je vous avoue que je ne suis jamais si languissant que vos paroles ne me mettent en meilleur estat. J'ayme pourtant mieux ma langueur que vostre incommodité, et je vous ordonne de ne venir à moy que quand vous avez fait avecques les Muses et avec les Princesses. Il faut ajouter avec les Princes, et ne pensez pas, Monsieur, que je sois si indiscret que de vouloir troubler vos méditations ny vos lectures. Je me contente de porter envie dans mon cœur aux bien heureuses personnes qui vous donnent audience et de dire :

Felices quibus ista et quos tu nectare pascis!

Detur saltem optare, potiri quando negatum est.

Le malheur du pauvre Bonair me touche, et, si vous luy pouvez rendre quelque office charitable, je vous conjure de le faire pour l'amour de moy. Le nom est un bon mot, mais ce seroit une très mauvaise chose, et réservons nos bons mots pour les Guiets insolens. puisque nostre Quintilian nous défend de rire des Bonnairs affligés. C'estoit ce vieux loup<sup>1</sup> que tous les honnestes savants devoient attaquer de toutes leurs forces et non pas le misérable Monmor, qui ne vaut pas la peine qu'il a donnée. Je voy bien que vous estes d'advise que je face cettè célèbre justice et que je vange la raison et l'humanité, qui sont violées il y a si longtemps par les brutales extravagances du plus insupportable pédant de l'Europe. Je vous obéiray, Monsieur, et au plus tost, et ce sera dans un discours qu'il faudra ajonster au *Barbon* et qui pourra luy servir de commentaire.

J'attens le dialogue que me promet vostre lettre et vous en envoye une latine adressée à M<sup>r</sup> Ménage; mais vous la garderez, s'il vous plaist, sans la luy donner, parce qu'elle a peut-estre encore besoin de lunettes de mon Priscian. Je présuppose que le *Barbon* luy a pleu, aussy bien qu'à vous, et préteus, de plus, que le compliment en prose et en vers (quoy qu'adressé à un tiers) m'acquitte de tous les complimens que je pourray jamais devoir au jeune Heinsins. Je suis de toute mon ame, Monsieur, vostre, etc.

<sup>1</sup> Ce vieux loup avait alors soixante et douze ans. Il devait vivre encore huit années.

CLX.

Ce 30 juin 1647.

Monsieur, J'ay releu la lettre latine, mais je ne me suis point servy de ma lime pour la retoucher. Au contraire, pour m'espargner de la peine, j'ai esté bien aise de m'imaginer que la négligence est quelques fois plus agréable que l'ajustement. Que veut dire le philosophe Pyrrhonien<sup>1</sup> de dire que vous nous avez mis mal ensemble? C'est un visionnaire qui songe en veillant, ou peut-estre un artificieux, qui cherche querelle afin de se faire accorder. Il voudroit faire avantage d'un accommodement qui luy peut donner réputation et ne nous peut donner que de l'importunité. N'est-il pas vray, Monsieur, que nous sommes et voulons estre toute nostre vie ses très humbles et très obéissants serviteurs, que nous le considérons comme une des grandes lumières, un des grands ornemens de l'Académie françoise, comme le restaurateur de la philosophie sceptique, comme le successeur de Montaigne et de Charron, voire mesme, s'il luy plaist, de Cardan<sup>2</sup> et de Vanini, la mémoire duquel est en bénédiction à Tholose<sup>3</sup>? Ajoutez à cela ce qu'il vous plaira, je vous avoueray de tout, et, si j'estois à Paris aussy bien que vous, j'aurois desjà fait les avances avecques plaisir, et lui aurois rendu une célèbre visite, pour arrester ses plaintes et ses prétextes.

J'ay commencé à donner la chasse au vieux-loup et à le traiter comme il mérite. Quatre vers ajoustés à ses louanges dans l'*Eucharisticon ad Menagium* feront voir que tout le bien que je dis de luy est ironique et découvriront la feinte en la finissant, *non sine exemplo*

<sup>1</sup> La Mothe-le-Vayer.

<sup>2</sup> Sur Jérôme Cardan je citerai la curieuse notice de M. Victorien Sardou (*Nouvelle Biographie générale*), notice qui résume tous les travaux anglais, français et italiens, dont le médecin-philosophe a été l'objet jusqu'en 1854.

<sup>3</sup> Cruelle allusion au supplice de Lucilio

Vanini (9 février 1619), supplice si éloquemment décrit par M. Victor Cousin (*Vanini, ses écrits, sa vie et sa mort*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1<sup>er</sup> décembre 1843, et, depuis, dans les *Fragments philosophiques*). Il y a contre Vanini, et au sujet de ses derniers moments, une page terrible dans le *Socrate chrestien* (p. 260).

*bonæ antiquitatis, quæ aliquando etiam usurpavit figuratum hoc scribendi genus.*

Le Patelin a de la légèreté, mais il n'est pas incorrigible, et il n'y a rien de noir dans son ame. *Minus in bono constans quam gnavum in malitia ingenium.* Celui cy au contraire est incurable, indisciplinable, etc. Je vous écris après une nuit qui m'a bien fait de la peine, etc.

Ma lettre à nostre très cher est une response, et, par conséquent, je ne luy demende rien que la continuation de ses bonnes graces, etc.

## CLXI.

Ce 22 juillet 1647.

Monsieur, L'Épistre qui vous est venue de la Gaule Narbonnoise est belle et Horatienne, et vous m'avez obligé de m'en faire part. Mais je peste contre l'homme qui est cause que je n'ay pas encore veu la traduction de Tholose. Cet homme, qui part tousjours de Paris et n'en part jamais, me fait sécher de langueur par ses longueurs et par ses remises importunes. Je voudrois avoir payé le port une douzaine de fois et qu'on eust chargé le messenger de ce qu'on a baillé à cet homme. Mais la faute est faite : il se faut munir de patience icy comme ailleurs, puisque

Levius fit patientia  
Quicquid corrigere est nefas <sup>1</sup>.

Je suis bien aise que mon dernier latin vous ait pleu, et que nostre cher ne l'ait pas trouvé mauvais. Vous estes la fidélité mesme; qui ne le sçait? Vous estes la prudence incarnée, comme parloit autrefois le bon Monsieur de Lisieux <sup>2</sup>. Mais ce n'est pas dans mes petits interests et dans la confidence d'un particulier qu'il faudroit vous louer de prudence et de ponctualité. Ce devroit estre dans une négociation impor-

<sup>1</sup> Horat. *Carminum* lib. I, od. xxiv, v. 19 et 20.

<sup>2</sup> Philippe Cospéan, mort à l'âge de soixante et dix-huit ans, le 8 mai 1646.

tante à la République chrestienne, dans une charge de secrétaire d'Etat, si la fortune faisoit justice à vostre vertu.

Il y a longtems que j'ay descouvert la cruche que couvre le bonnet du philosophie Suburbain<sup>1</sup>, et vostre lettre ne m'apprend rien de nouveau. Je trouve pourtant estrange qu'on ait pris de son argent chez Monsieur le chancelier, ayant leu des loix grécques et romaines *de doctorum et philosophorum immunitate*. Mais il y a veu aussy d'autres loix qui ont chassé de Rome les philosophes, et les isles ont été autres fois remplies de Docteurs. Celui cy n'est pas meilleur amy de Jesus Christ que celuy que nous voulons chastier<sup>2</sup>. A la vérité son athéisme a un peu plus de discrétion, et il se contente de siffler à l'oreille de ses disciples ce que l'autre voudroit faire sçavoir à son de trompe dans les places et sur les theatres. L'un et l'autre méritent l'indignation des fidèles. Mais le Capanée Grammairien doit estre publiquement foudroyé. Il faut de nécessité en faire un exemple :

Ne se jus commune hominum, ne quicquid ubique  
Augusti sanetique colunt, lætetur ineptus  
Grammaticus violasse, et spreto insultet Olympo.

Je vous envoie l'*Eucharisticon* avec la queue, mais c'est par le messager qui part dimanche prochain, et avec mes autres vers, dont j'ay fait faire un recueil. Ne vous estes vous point souvenu de ceux de Tasse, quand vous avez leu l'article de la *Gazette* où il est parlé des larmes de Piccolomini? *Tu piangi, Soliman*, etc. L'audacieux auroit besoin que de temps en temps un impromptu le fit souvenir de sa naissance<sup>3</sup>, ou plus-

<sup>1</sup> Toujours La Mothe-le-Vayer.

<sup>2</sup> Guyet, qui, quoique prieur de Saint-Andrade, négligeait non-seulement la messe du jour de Pâques et ne savait pas quel était son confesseur (*Menagiana*, t. II, p. 303), mais qui était encore franchement incrédule, au témoignage de Tallemant des

Réaux (t. IV, p. 193) et de Luillier (*ibid.* Appendice, p. 502).

<sup>3</sup> Voiture, comme le montrent, dans les vers qui vont suivre, les plaisanteries sur le vin que vendait son père et sur le cabaret où il le vendait.

tost qu'un page l'en advertist tous les matins, comme celuy qui disoit au roy de Perse : N'oubliez pas que vous estes homme :

O qui Costardi es magni vel Numimis instar  
 Fortunam reverenter habe <sup>1</sup>, viniq; paterni  
 Cauponæque memor, veteres ne despice amicos  
 Principibus quamvis dominæ permixtus et aulæ.

Cet impromptu ne vaut-il pas bien celuy de Belot <sup>2</sup>? Je vous supplie de dire à M. Conrart que je l'ayme et l'honnore de tout mon cœur, voire mesme que je ne croy pas vous aymer ny vous honorer davantage, quoyque je sois plus qu'homme du monde, Monsieur, vostre, etc.

## CLXII.

Ce 28 juillet 1647.

Monsieur, Le livre de vers que je vous promis il y a huit jours part ce matin, par le messenger d'Angoulesme, et est adressé à M. Conrart. Vous y trouverez des pièces que vous n'avez point veues, et il n'y en a guères que je n'aye retouchées pour l'amour de vous, afin que le tout vous parust nouveau. J'espère que M. le marquis de Montausier ne se desdira point du jugement avantageux qu'il en fit, lorsque les choses ne faisoient que naistre, et si, en ce temps là, il me mit au dessus du grand Scévole <sup>3</sup>, je veux croire maintenant qu'il ne m'ostera pas la place

<sup>1</sup> Balzac, suivant son habitude, mêle ici à ses propres vers un hémistiche antique (Auson. *Epigrammata*, viii, v. 7). Cet hémistiche est devenu célèbre depuis que Binet (*Vie de Ronsard*) a raconté que le poëte, pour se venger de l'impolitesse de Philibert de l'Orme, l'inscrivit en l'abrégeant (*Fort. reverent. habe*), sur la porte du palais des Tuileries. On a contesté l'anecdote, mais M. Adolphe Berty (*Les grands architectes français de la Renaissance*, Paris, 1860, in-8°) veut, pour de bonnes raisons,

qu'elle soit maintenue dans la double biographie de l'artiste et du poëte.

<sup>2</sup> Le talent de Belot pour l'impromptu était proverbial. Scarron, cité par M. P. Paris (*Historiettes*, t. VI, p. 119). a dit de lui :

Belot, dont la féconde veine  
 Enfante mille vers sans peine,  
 Homme sage, à l'esprit pointu,  
 Inimitable en l'impromptu...

<sup>3</sup> Scévole I<sup>er</sup> de Sainte-Marthe, dont il a déjà été question dans la lettre LXV. Un fils de Scévole, Albert I<sup>er</sup> de Sainte-Marthe,

qu'il me donna. Je sceus hier son contentement et en fus ravi; mais mon transport ne fut pas muet. A l'heure mesme l'enthousiasme me prit et voicy un impromptu que je dictay à mon homme, *mirantibus amicis aliquot qui aderant* :

Hunc tibi, Montoside, dat Julia natum<sup>1</sup>  
 Plurimus in tenero cui micat ore pater,  
 Et cui virtutesque tuas nec fata minora  
 Promittit summi stella benigna Jovis.  
 Fortunate nimis, casto quem Julia amore  
 Quem tanta castus prole beavit amor.

J'ay fait des épigrammes plus fortes et plus pointües, mais non pas plus... ny plus romaines que celle là, et il y a de l'apparence que le juge Tarpa lui eut donné sou approbation. Une personne à qui je ne puis rien refuser veut absolument que le *Barbon* soit imprimé, et que je n'hésite pas davantage à luy faire voir du beau caractère de M. Courbé<sup>2</sup>. Pour donner corps au livret, j'ay dessein d'y joindre quelque autre pièce, et particulièrement la métamorphose du perroquet de nostre amy. Priez-le donc de ma part que je l'aye au plustost de sa dernière révision. C'est à mon gré un excellent poëme, mais ce sera un poëme achevé, s'il veut prendre la peine d'en fortifier trois ou quatre endroits. Amynte est très assuré de l'innocence et de la vertu de son cher Daphnis, mais il est en grande peine de sa santé dans un voyage si dangereux en cette saison, et vous l'obligerez extremement de luy en faire sçavoir des nouvelles. Je n'ay point receu vos paquets, et l'homme qui s'en est chargé se moque de nous. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

cultiva aussi la poésie, et ce fut à lui que Balzac écrivit, le 2 septembre 1630 (p. 354) pour le remercier de ses *beaux vers*. Voir les poésies du fils réunies à celles du père dans les *Opera latina et gallica* du dernier (édition de Paris, 1633, in-4°).

<sup>1</sup> Par la faute du copiste certainement, ce vers est faux et n'a que cinq pieds au

lieu de six. Je n'ose essayer de le restituer.

<sup>2</sup> Le célèbre imprimeur a été oublié dans la *Biographie universelle* et dans la *Biographie générale*. En revanche, on trouvera une bonne notice sur lui dans l'*Histoire de l'imprimerie* de La Caille (p. 240-242). Le *Barbon* parut chez Aug. Courbé en 1648 (in-8°), la même année que l'*Aristippe*.

## CLXIII.

Ce 17 août 1647.

Monsieur, Il est enfin arrivé cet homme qui s'est tant fait attendre. Je luy fais des caresses après luy avoir donné des malédictions, et la jouissance du bien présent m'empesche de me souvenir des inquiétudes passées et des désirs qui m'ont tourmenté. Cet homme m'a apporté quantité d'excellentes choses, mais je ne vous sçaurois parler que du Dialogue, parce qu'il m'occupe tout l'esprit, et que, depuis six jours, je ne pense ny ne resve qu'à Lancelot<sup>1</sup>. Ce ne sont pas icy des louanges que j'accorde volontiers à quiconque m'en demande, c'est un tesmoignage que je rends à la vérité qui m'a convaincu. Je ne vis jamais rien de mieux en ce genre là. Mais que ce genre me plaist et que je voudrois voir de semblables dialogues sur de semblables sujets! La critique est la plus belle chose du monde, quand elle agit de cette manière, et qu'elle employe la raison aussy bien que l'autorité. Vous vous sçavez servir admirablement de l'une et de l'autre. Vous faites semblant de plaider et vous prononcez; vous estes Président quoyque vous vous desguisiez en Advocat; vous jugez, Monsieur, vous jugez, et le suburbain ne fait que redire et que rapporter, n'est qu'orateur et philosophe perroquet, n'est pour le plus que messenger de l'Antiquité et conteur de vieilles nouvelles. Ce docteur ne sçauroit rien, s'il n'avoit point estudié, et les livres des autres ont fait les siens<sup>2</sup>. Ne voyez-vous

<sup>1</sup> Ce dialogue, qui parut pour la première fois, en 1728, dans la *Continuation des mémoires de littérature et d'histoire de M<sup>r</sup> de Salengre* par Desmolets et Goujet (tome VI, 2<sup>e</sup> partie, p. 281-342), a été publié de nouveau (Paris, A. Aubry, 1870, in-8<sup>o</sup>) par M. Alph. Feillet, d'après les *Papiers de Conrart*, de la Bibliothèque de l'Arsenal, sous ce titre: *De la lecture des vieux romans*. L'éloge donné ici par Balzac

au travail si nouveau, si ingénieux, de son ami, a été confirmé par tous les lecteurs de l'opuscule qu'a si bien annoté l'auteur de *La misère au temps de la Fronde*. En ce qui regarde l'appréciation des romans du moyen âge, Chapelain (et cette gloire ne peut être revendiquée pour nul autre critique) a avancé les meilleurs juges de notre temps.

<sup>2</sup> Par une piquante coïncidence, c'est précisément le même reproche que Théo-

pas mesme qu'il ne peut me reprendre sans alléguer, et qu'il n'a pas le courage de dire de son chef : Balzac ne fait rien qui vaille ? Il luy faut pour cela des Auteurs, tant il est accoustumé à citer quelqu'un et à ne parler pas de luy-mesme ; tant il se plaist au stile de nostre bon amy, quand il disoit en preschant : Ce n'est pas l'Evesque de Lizieux, c'est S. Paul, c'est S. Augustin qui disent cela. Que sert-il pourtant de vous le dissimuler ? Vous estes un peu à blasmer en cette affaire, et je vous apprens, si vous ne le sçavez pas, que sa mauvaise humeur ne vient que de vos rigueurs. Pour moy, je ne serois pas si cruel que vous, je l'aurois recherché, je l'aurois flatté, j'aurois employé tout le miel du vieux Nestor pour adoucir son ame irritée. Quoy davantage ? Bien qu'il ne me veuille pas traiter d'*Unico Eloquentes*, et qu'il ne demeure pas d'accord avec vostre Seigneurie de la divinité de mes lettres, j'aurois de bon cœur receu de sa main des compagnons et des esgaux en Éloquence, voire des supérieurs et des maistres. Le Dieu mesprisé auroit esté au devant du desdaigneux et téméraire mortel et de *his hactenus*.

Je vous suis infiniment obligé, Monsieur, des bons offices que vous avez rendu au porteur du Dialogue, et vous en remercie de tout mon cœur. Je fais le mesme remerciement à M<sup>r</sup> Conrart, à qui j'en ay tant d'autres à faire, et qui me comble de ses bienfaits. J'ay receu nouvellement de luy une bourse parfumée, et dont la peau ne cède guères en bonté à celle de vos gans d'Espagne. Il faut que je luy envoie pour cela quelques fruis de nostre village ; mais il faut qu'ils soient plus portatifs, et qu'ils souffrent mieux la voiture que les melons, les figues et les muscats. Vous vous doutez desjà de quelque Épigramme : je ne m'explique point plus particulièrement là dessus, et vous sçaurez bientost ce que je veulx dire. Mais, Monsieur, que je suis glorieux de l'Épigramme de M. le Marquis de Montausier, et du compliment de

phile avait adressé à Balzac : « Les sçavans disent que vous pillez aux particuliers ce que vous avez leu. S'il y a de bonnes choses dans vos escrits, ceux qui les cog-

noissent sçavent qu'elles ne sont pas à vous. » (*Lettre à Balzac*, p. 286 du t. II des *OEuvres complètes de Théophile*, édition de 1855.)

Madame sa Femme : Ce sont des faveurs qui me donneroient grand crédit dans la province, si j'en voulois faire le vain, et si j'estois homme à publier mes bonnes fortunes. Je me suis contenté de monstrier à ma nièce la prose de Madame la Marquise et d'apprendre à l'Écho de Balzac les vers de Monsieur son mary : entre le génie et les graces qui les animent, ils ont beaucoup d'élégance et de netteté ; et, n'en des-please à la superbe Italie, je soutiens que son Conte Baltazar Castiglione (qui faisoit aussi des Élegiaques) n'estoit point si heureusement inspiré que nostre Marquis :

Ille meæ lumen patriæ, sed principe dignus  
 Urbe Remi, cum Scipiadas Fabiosque ferebat,  
 Montosides Athesi<sup>1</sup> factis et cognitus . . .

Je le vous dis encore une fois et je le publieray hautement dans mes lettres *ad Aticum*, c'est vous qui m'avez fait poète, et qui m'avez donné le courage qui me manquoit, pour monter sur ce lieu si eslevé et de si difficile accès, d'où le pauvre Monmor a esté chassé à coups de fourche par les Muses de M<sup>r</sup> Menage :

Tu Phœbum mihi concilias et te duce primum  
 Musarum pulsare fores, sanctisque Dearum  
 Ausus me miscere choris.

et ce qui s'ensuit.

Recevez donc, Monsieur, les prémices qui vous sont deües, *et Cereri et Baccho pia turba quotannis*. Faites de plus ce que vous me promettés et que je n'ay garde de refuser. Si vous me faites la faveur d'entreprendre la correction de mes vers *nec Stephanos nec Patissonos<sup>2</sup>, imo nec Lipsios et Scaligeros desiderabunt*. La pièce sera imprimée après les vers

<sup>1</sup> *Athesis* étoit le nom que portait autrefois l'Adige, et l'on se souvient du vers de Virgile :

Sive Padi ripis, Athesim seu propter amœnum.

Montausier, à peine âgé de vingt ans, s'étoit distingué, non loin de l'Adige, en prenant part, à côté de son frère Hector, à l'héroïque défense de Casal (1630).

<sup>2</sup> Mamert Patisson, né à Orléans, mort en 1601, épousa en 1580 la veuve de Robert Estienne II : il avait, dès 1568, établi à Paris son imprimerie, qui devint justement célèbre. Voir ce qu'en dit Adrien Baillet dans ses *Jugemens des savans* (édition de 1722, t. I, p. 365), et, mieux encore, Isaac Casaubon (*Epistola*, édition de 1709, in-f<sup>o</sup>, p. 156).

et de meme caractère, et j'ay des exemples de tout cela dans les impressions de Florence et de Venise, et auxquelles présidoit l'hypercritique Victorius<sup>1</sup>.

Pour le *Barbon* ma parole est donnée, mon cher Monsieur, et je vous prie de ne pas trouver mauvais que je rende quelque chose à une personne à qui je dois tout. Mais, avant qu'il soit achevé d'imprimer avec certaines pièces estrangères de mesme genre que je feray mettre en suite, le Capanée Grammairien<sup>2</sup> pourra bien estre en estat de faire l'arrière garde de ce petit corps. Au reste ne vous ay-je jamais dit l'obligation que m'a Capanée? Sans moy il seroit mort à l'hospital, ou il gueuseroit encore dans le collége. En un temps où il avoit besoin de pain, je le remis auprès de M<sup>r</sup> le Cardinal la Vallette qui luy avoit donné son congé à la prière de M<sup>r</sup> le duc d'Espéron son père, et qui commençoit à l'oublier. Ce fut un coup de ma faveur auprès du Duc et je l'employay toute entière en cette occasion :

Sic nocui mundo, communemque omnibus hostem  
 Servavit pietas incauta, feramque cruentam  
 Immisi populis, nec nescia corda futuri  
 Balzacio debet Respublica læsa Quietum,  
 Qui lacerat sine fine bonos, qui bella profanus  
 Æternoque Jovi et superis, etc.

<sup>1</sup> Puisque je retrouve ici le nom de Victorius, déjà rencontré dans la lettre XIX, j'indiquerai sur lui un curieux passage des *Mémoires de la vie de J. A. de Thou* (livre I, sous l'année 1573). De Thou, qui, tout jeune alors, accompagnait Paul de Foix en Italie, vit beaucoup à Florence Pierre Vettori ou Vittori, «vieillard vénérable,» et il résume ses longues conversations avec ce

savant homme, conversations qui roulaient principalement sur les éditions d'auteurs anciens déjà données par lui et sur celles qu'il aurait voulu donner encore.

<sup>2</sup> Guyet. Ai-je besoin d'appeler l'attention du lecteur sur l'intérêt des renseignements que Balzac nous fournit au sujet de la biographie de ce personnage si original et si peu connu?

## CLXIV.

A Neillac, ce 19 août à cinq heures du soir.

Monsieur, Je vous fais ces lignes dans les pleurs et gémissements d'une famille extrêmement affligée et dans un des plus sensibles déplaisirs que je pouvois jamais recevoir. Nous venons d'apprendre la nouvelle de la blessure mortelle de mon pauvre neveu de Campaignole<sup>1</sup>. Ayez pitié de nostre douleur, mon très cher et très parfait amy, et, s'il y a quelque chose à faire après une telle perte, soyez tout ensemble nostre Solliciteur et nostre Conseil. Ma sœur doit encore l'argent de la charge de mon neveu et en paye la rente à Paris, comme vous pourra dire M<sup>r</sup> d'Argence. Il seroit bien, ce me semble, raisonnable qu'elle fust désintéressée en cela par celui qui obtiendra ladicte charge, en cas que ce ne soit pas M<sup>r</sup> de Forgues<sup>2</sup>, pour lequel on nous mande que M<sup>r</sup> le Tellier la devoit demander à la prière de M<sup>r</sup> le Président de Nesmond<sup>3</sup> et de M<sup>r</sup> de la Nauve<sup>4</sup>. Le désordre dans lequel je vous escriis ne me permet pas d'aller plus avant; et vous savez trop bien aymer pour avoir besoin de plus de parolles de ma part, et

<sup>1</sup> Bernard Patras de Campaignol, lieutenant au régiment des gardes, tué à l'âge de 27 ans, non «à la bataille de Lens, en 1649,» comme l'a dit M. F. Castaigne, cité par M. P. Paris (p. 115 du t. IV des *Histoires*), mais au siège mis devant la ville de Lens par le maréchal de Gassion (juillet 1647), siège qui précéda d'un an la bataille du même nom (20 août 1648). Le jeune lieutenant s'était distingué, en 1646, au combat de Bozolo (voir *Histoire militaire du règne de Louis le Grand*, par le marquis de Quincy, t. I, p. 71).

<sup>2</sup> Le beau-frère du défunt.

<sup>3</sup> Le président de Nesmond était un cou-

sin de Balzac, dont la mère était une Nesmond, d'une famille qui appartenait, dans les premières années du xvi<sup>e</sup> siècle, à la petite bourgeoisie commerçante de la ville d'Angoulême, comme l'a parfaitement établi M. G. Babinet de Rencogne (*Les origines de la maison de Nesmond, rectification au dictionnaire de la noblesse de la Chesnaye des Bois*, brochure in-8°, Angoulême, 1869).

<sup>4</sup> On a plusieurs lettres de Balzac à M<sup>r</sup> de la Nauve, conseiller du Roy au Parlement de Paris (pages 166, 174, 218, 634). Balzac écrivait aussi à un autre M. de la Nauve, qui, en 1634, commandait une compagnie en Piémont (p. 238, 297, etc.).

pour n'employer pas tout vostre crédit et tout celuy de vos amys dans une occasion qui nous est si importante que celle cy. Ma sœur n'espère plus de joye en ce monde, mais la justice du Roy la peut garantir de la pauvreté. Je suis de toute mon ame, Monsieur, vostre, etc.

## GLXV.

Ce 26 aoust 1647.

Monsieur, J'avois le cœur blessé il y a huit jours; je l'ay maintenant tout déchiré, et ma douleur est bien près du désespoir. L'image de ce pauvre garçon que j'ay perdu me tourmente jour et nuit. Je ne pensois pas l'aymer au point que je fais. Hélas! mon très cher [Monsieur], si vous m'aviez veu au misérable estat où je suis, que vous auriez pitié de mes larmes continuelles et de mon affliction inconsolable<sup>1</sup>! Ne fera-t-on rien pour cette mère désolée et triste véritablement jusques à la mort? Perdra-t-elle tout avec son filz? Luy refusera-t-on :

Solatia luctus

Exigua ingentis, miseræ sed debita matri<sup>1</sup>.

L'amitié de M<sup>r</sup> le Marquis de Montausier et de Madame sa femme nous sera-t-elle inutile en cette occasion? L'État sera-t-il insensible à leurs prières et à vos sollicitations? S'il y a si peu de justice en pays Chrestien, je suis résolu d'aller achever ma vie en Turquie et de faire ce qu'avoit médité Fra Paolo. Je trouveray peut estre des Barbares plus humains que ceux que je laisseray en France. Je n'en puis plus, Monsieur.

Le Latin de M<sup>r</sup> de Saint-Blancat n'est pas indigne de vostre François. Le poème commencé de M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Geniés<sup>2</sup> peut estre beau, peut estre

<sup>1</sup> Balzac s'est servi, sans variante cette fois, de la citation de Virgile (*Æneid.* l. XI, v. 62, 63), dans sa dissertation sur Malherbe adressée à M. de Plassac-Méré (p. 683 du tome II des *OEuvres complètes*) :

Solatia luctus

Exigua ingentis, misero sed debita patri.

<sup>2</sup> Jean de Saint-Geniez, né à Avignon le 12 septembre 1607, mort le 25 juin 1663, « mérite un rang distingué parmi les poètes « latins qui ont écrit dans le XVII<sup>e</sup> siècle, » dit le *Moréri* de 1759, qui cite sur lui Guillaume Colletet (*Discours du poème bucolique*), de Saint-Didier (*Voyage du Par-*

admirable, mais il n'est pas à mon goust. J'ay peur que mondit Sieur de Saint Blancat n'ait pas receu un remerciement latin que je luy ay fait il y a plus d'un an et demy et que j'avois envoyé à M<sup>r</sup> Mainard pour le luy faire tenir. Plusieurs personnes en ont des copies, et ce seroit un grand malheur si celuy à qui il s'adresse ne l'avoit pas veu. Sçachez le s'il y a moyen, mais ne sçachez que cela car je suis accablé de complimens.

Je voudrois bien avoir la *Métamorphose*<sup>1</sup> retouchée, dans laquelle je trouve partout le poète, mais où je cherche le versificateur en quelques endroits. Touchez en un mot à nostre très cher, mais ne m'alléguez pas s'il vous plaist, et je vous deffens absolument de luy monstrer cet article. Que direz-vous de l'audace de mes termes et de l'insolence de l'amitié? Mon copiste est malade, et je n'en puis plus. Je suis sans réserve, Monsieur, vostre, etc.

## CLXVI.

Ce 2 septembre 1647.

Monsieur, Je receois de vous tout le soulagement que je suis capable de recevoir. Mais les remèdes n'agissent point sur des parties si malades que mon cœur. Vostre bonté m'oblige sans cesse, mais ma perte m'afflige tousjours. Je n'ay pas eu un supportable moment, pas un moment de relasche depuis la nouvelle de cette cruelle perte. *Ne sim tam ambitiosus in malis, et aeternis questibus obtundatur amicissimum caput*, quittons ce fascheux discours et respondons à vostre lettre comme

nasse), Des Forges Maillard (lettre au président Bouhier, insérée au tome IX des *Amusements du cœur et de l'esprit*, lettre de laquelle il résulterait que Boileau aurait beaucoup profité, sans en rien dire, des poésies de cet auteur). Le *Moréri* renvoie encore à une lettre pleine d'éloges que Costar adressa au poète provençal (p. 375 du tome II de ses *Lettres*, in-4°) Le recueil des poésies de

Saint-Geniez parut à Paris, en 1654. sous ce titre : *Joannis Sangenesii-Poemata* (Aug. Courbé, in-4°). Dans ce volume on trouve diverses mentions de Peirese, de Ménage. de Balzac et surtout de Chapelain, pour qui Saint-Geniez paraît avoir eu grande affection et grande admiration.

<sup>1</sup> La métamorphose du pédant en perroquet.

nous pourrons. Si je me portois bien et que je n'eusse que vingt cinq ans, je serois peut estre tenté par les propositions qui me sont faittes; mais en l'aage et en l'estat où je suis, je ne les puys ny ne les veux accepter. Il ne faudroit que trois jours de Cour pour achever votre pauvre amy, et la sujettion qu'il m'est force de rendre à mon mauvais corps, lors mesme que je me porte le mieux, ne laisse point de lieu à une autre sujettion. Ne sçavez-vous pas bien d'ailleurs que je suis l'antipode de Mr de Boisrobert et qu'encore que je n'aye pas le mérite de Mr de Saumaise, mon courage n'est pas moindre que le sien? Sçachant cela et me connoissant au point que vous faittes, je m'estonne, Monsieur, que vous ayez attendu ma response pour asseurer Monsieur Silhon de ma constance dans le genre de vie que j'ay choisi. En effet je ne changerois pas mon hermitage pour un Evesché. Je parle tout de bon et sans faire le Rhétoricien, dix mille escus de pension ne me feroient pas aller à Paris; et celuy qui, à la sortie de son enfance, ne voulut pas estre Secrétaire de la feue Reyne mère, et qui, depuis, s'est confirmé dans l'esprit de la solitude par une persévérance de plusieurs années, seroit sans doute tombé en sens réprouvé, si, sur ses vieux jours, il vouloit jetter des fondemens de fortune et bastir des espérances à la Cour. Je ne laisse pas, Monsieur, d'estre infiniment obligé aux soins de Monsieur Silhon et aux bontés de Son Éminence, qui m'a fait l'honneur de penser à moy, et qui, jugeant de la disposition de mon esprit et de mes désirs par ceux des autres, a cru que c'estoit me présenter le souverain bien que de m'offrir quatre ou cinq mille livres par an pour subsister à la Cour. Si je puis me remettre un peu et si vous le jugez à propos, je luy tesmoigneray à elle mesme ma reconnoissance et prendray sujet et la hardiesse de luy escrire sur ce que Mr Silhon m'a fait sçavoir de sa part<sup>1</sup>.

Cependant, Monsieur, outre l'extreme douleur de ma pauvre ame

<sup>1</sup> Voir la longue lettre de Balzac à Mazarin, du 7 novembre 1647, p. 994 à 1002. En voici le début : « Monseigneur, j'ay eu de la peine à croire mes propres yeux, et d'a-

« bord j'ay pris pour un songe ce que  
« Mr Silhon m'a escrit par le commande-  
« ment de V. E. . . » Balzac y parle beau-  
« coup de sa malheureuse sœur.

affligée, mon corps souffre encore de nouveaux maux à l'heure présente, et je suis arrêté au lit depuis quelques jours. L'une et l'autre infirmité, si vous les appuyez de vos charitables offices, m'excuseront de tous les devoirs que je ne suis pas en estat de rendre. Mais particulièrement je vous demende auprès de M<sup>r</sup> le Marquis de Montausier tout ce que vos propres sentimens vous peuvent inspirer de plus pratique et de plus ardent afin de pouvoir aller jusqu'où vont les respects, la reconnaissance, la dévotion que j'ay pour luy et pour les deux divines personnes qui ont esté touchées de nostre affliction et ont eu pitié d'une mère désolée. Ce dernier honneur qu'il m'a fait et que je receus hier au soir m'oblige certes au dernier point; et parce que la moindre de mes passions m'est plus chère que le plus grand de mes interests, je fais bien plus de cas de la lettre qu'il m'a escrit, que de celle que le Toutpuissant<sup>1</sup> me voudroit escrire, si j'estois en estat de luy obéir. Je voy aussy bien que vous, Monsieur, qu'il falloit aller tout droit à luy, et que le Président<sup>2</sup> n'eust pas esté refusé, s'il eust agy sans interprète et de la bonne façon. Il sçait aussy bien que moy que la charge couste neuf mille escus, dont ma sœur paye la rente partie icy, partie à Paris, et il me semble que M<sup>r</sup> Silhon pouvoit croire que je n'estois pas menteur, puis que je vous l'avois escrit. Mais je voy bien qu'on n'ose pas toujours répliquer au Maistre, et que les Présidens cousins parlent plus tost pour dire qu'ils ont parlé, que pour obtenir ce qu'ils demendent, quand ils ne demendent pas pour eux. O le dur et impietoyable monde!

Et pur son vivo et gli huomini non fuggo.

Et non fuggo la luce.

Je suis, Monsieur, vostre, etc.

Vostre lettre [est] du 25 et nous venons d'apprendre par une du 28, que la charge n'est point encore donnée, et qu'on ne désespère point de la récompense. Si cela est, Monsieur, je vous conjure de nous

<sup>1</sup> Mazarin. — <sup>2</sup> Le président de Nesmond.

continuer votre assistance en cette occasion, et de reparler à M. le Marquis de Montausier, qui ne se lassera point, je m'assure, de nous obliger. Je luy escriray si tost que ma santé me le permettra, et cependant vous luy direz, s'il vous plaist, que je suis plus à luy qu'à l'homme du monde. Je n'ay montré vostre lettre à qui que ce soit, et, quand M. de Forgues sera à Paris je vous prie de ne luy point parler des conditions qui m'ont esté proposées.

Toutes mes lectures sont funèbres, et je cherche dans Virgile toutes les morts de ses Braves. Celle de Lausus<sup>1</sup> m'a fait faire des vers sur le pauvre garçon que je pleure. Je vous les envoie en deux façons et vous choisirez. Je ne douteray jamais de l'amour et de la tendresse de M<sup>r</sup> Conrart. Aussy n'a-t-il point un plus fidelle ny plus passionné serviteur que moy. Je le plains extremement de sa goutte, et luy souhaite une fortune contraire à la mienne. Je vous demande pardon. Monsieur, de tant de peine que je vous donne.

## CLXVII.

Du 7 septembre 1647.

Monsieur, Je pars d'icy pour aller je ne sçais où :

Nec satis est fugisse homines : jam nobilis exul  
 Quid nisi me fugiam et dilectæ prosequar umbræ,  
 Vel per inane Chaos, vestigia : quis mihi Thirsin  
 Exsanguem gelidumque.

Après avoir vagué quelque temps je pourray m'arrester en quelque lieu, et de là je ne manqueray pas de vous faire sçavoir de mes nouvelles. Je laisse un laquais à ma sœur pour m'apporter des vostres, si vous me faites l'honneur de m'escrire. Aymez-moy tousjours, car je vous honoreray toute ma vie très parfaitement et seray de toute mon ame, Monsieur, vostre, etc. Mille baisemains, s'il vous plaist, à nostre très cher M<sup>r</sup> Conrart. Je le porte dans le cœur.

<sup>1</sup> *Æneid.* lib. X. v. 790-908.

## CLXVIII.

Du 5 novembre 1647.

Opaca linquens Ditis inferni loca  
Adsum profundo Tartari emissus specu<sup>1</sup>.

Ou si vous voulez d'une autre façon :

Je sors de l'Achéron, d'où les ombres des morts  
Ne retournent jamais couvertes de leurs corps.

En effet, Monsieur, je viens de bien loin, et le malheur veut que je ne pense pas en estre encore bien revenu. La cholique a succédé à la fièvre. Je suis enflé après avoir esté sec, et ne sors d'un mal que pour entrer dans un autre. Au milieu des flammes qui me brusloient, je receus vos chères et amoureuses lettres, qui me donnèrent tout le soulagement dont j'estois capable en ce temps là. M<sup>r</sup> de Forgues m'a de plus assuré de vos bontés pour moy et de vostre compassion pour mes maux. Vous n'estes point trompé si vous me voulez du bien, car je vous jure qu'il ne se peut rien adjouster à l'amour, à la tendresse, au respect, à la vénération que je vous conserve au fonds de mon ame. Vous pouviez faire, Monsieur, de plus grandes pertes que celle de ma pauvre vie, mais non pas d'une chose qui fust plus à vous. J'escriis à Monsieur le cardinal une lettre qui m'a desjà épuisé plus d'esprit que je n'en ay perdu dans les neuf saignées de ma maladie. J'y employe toute ma force, puisque vous le désirez ainsy. Je n'oublie pas cette manière qui, à vostre dire, n'est approchée de personne, et il faut bien faire quelque chose d'extraordinaire pour obéir à l'amitié et pour plaire à la grandeur; la lettre partira bientôt d'icy, et par avance je la recommande à vos soins et à vostre protection. Je suis plus qu'homme du monde, Monsieur, vostre, etc.

<sup>1</sup> Souvenir de ce vers de Virgile (*Æneid.* lib. VII, v. 568) :

Hic specus horrendum, sævi spiracula Ditis.

Vous voulez bien que cette lettre soit aussy pour M<sup>r</sup> Conrart, le très véritable et le très cher amy de mon cœur, etc.

---

## CLXIX.

Ce 18 novembre 1647.

Monsieur, A mon advis j'ay fait ce que vous avez désiré que je fisse, mais beaucoup plus que je n'espérois et que je n'avois résolu de faire. Dans le progrès de mon discours, j'ay connu que l'estomach fournissoit à la bouche de quoy parler et que véritablement *pectus erat quod faciebat disertos*<sup>1</sup>. Je sçauray de vous l'opinion que je dois avoir de moy en cette rencontre et si je suis mauvais ou bon orateur. *Grandis enim adeo et verbosa epistola inter orationes habenda est*. Ceux qui l'ont veue icy ont crié *Sophos et vivat* jusqu'à m'estourdir de leurs continuelles acclamations. Mais le mal est que ce sont esprits provinciaux, qui d'ordinaire ont les yeux mauvais et qui se laissent tromper aux diamans d'Alençon et aux perles de Venise. Au pis aller l'impression adjousterà ce qui manque au manuscrit, et vous sçavez il y a longtemps que mes premières pensées ne sont pas si sages que les secondes. Je n'ay point de fièvre, mais il ne passe jour que la cholique ne me tourmente cruellement, et l'enfleure de mon ventre commence à me faire peur. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

---

## CLXX.

A Neuillac, ce 25 novembre 1647.

Monsieur, N'avez-vous point ouy parler de cet artisan, *qui semper calumniator sui, nec finem habens diligentie, ob id Cacizotechnos appellatus*

<sup>1</sup> Allusion au mot célèbre de Quintilien (*Oratorie institutionis* lib. X, cap. vii) :

*Pectus est enim quod disertos facit, et vis mentis.*

est <sup>1</sup> ? Mon chagrin n'est pas moindre que le sien. Je ne puis achever les choses faites :

Diruo et ædifico, muto quadrata rotundis <sup>2</sup>.

J'en veux mal à mes oreilles, qui sont si difficiles à contenter, et porte quelques fois envie à l'heureuse facilité de mon cher Muret. (C'est celui des derniers Illustres pour lequel j'ay le plus d'inclination.) S'il faut en croire l'auteur de sa harangue funèbre <sup>3</sup>, il ne se trouva pas une seule rature dans les originaux de ses oraisons. *Bene, bene illis sit sine labore, sine anxietate disertis.*

J'oubliais à vous parler par mes dernières lettres de M<sup>r</sup> de Cerizantes et de ses vers de dévotion. A vous dire le vray, ces sortes de conversions me sont suspectes, et j'ay peur qu'il sera mauvais Huguenot plus tost que bon Catholique. Ceux qui changent si facilement, et avec si peu de connoissance de cause, après avoir esté à Notre Dame de Lorette feroient volontiers un pèlerinage à la Mecque, si le bien de leurs affaires les y obligeoit et qu'on y payast mieux les convertis qu'en pays de chrestienté.

Il me semble que vous (me) promistes, il y a quelques mois, la vie d'Épicure, qui s'imprimoit à Lion; souvènez-vous, s'il vous plaist, de vos promesses <sup>4</sup>. Je suis, Monsieur, vostre, etc.

La lettre est changée en beaucoup d'endroits, et plusieurs choses es-

<sup>1</sup> C'est du statuaire Callimaque que Pline l'Ancien parle ainsi (*Naturalis Historie* lib. XXIV, cap. xli).

<sup>2</sup> Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis.

HORAT. *Epistol.* lib. I, ep. 1, v. 100.

<sup>3</sup> L'auteur de l'oraison funèbre de Marc-Antoine Muret est le jésuite François Benci, qui avait été un de ses meilleurs élèves, et que Bayle (*Dictionnaire critique*, au mot *Benci*) appelle « l'un des plus excellents orateurs de ce temps-là. » L'oraison funèbre

de Muret se trouve dans le volume des Harangues de Benci (1590, in-8° — 1592, in-12). Elle avait paru séparément dès 1582 : *Oratio in funere Marci Antonii Mureti* (Rome, 1585, in-4°; Paris, 1585, in-8°; Ingolstadt, 1587, in-8°). On la retrouve en tête des *Œuvres* de Muret (édition de Vêrone, 1727).

<sup>4</sup> *De vita et moribus Epicuri*, par Pierre Gassendi (Lyon, 1647).

sentielles y ont esté adjoustées. Si, par malheur, la première copie qui partit d'icy il y a huit jours avoit esté rendue, je vous conjure de faire en sorte qu'elle soit supprimée et qu'on substitue en sa place l'une des deux autres que j'envoie par le courrier d'aujourd'huy. Je vous en supplie de tout mon cœur. Je ne serois pas fasché que la lettre fust imprimée, mais il faudroit que ce fust par commandement et en faire venir l'envie à celuy qui a désiré, il y a plus de six ans, que je parlasse de l'affaire de Casal<sup>1</sup>.

Si cela se faisoit, je vous en enverrois une dernière copie encore plus courte que les autres, *sed hæc omnia, sapientissime et amicissime Capelane, sub sigillo confessionis civilis : et tu unus optime es dicenda tacendaque doctus*, etc.

Si la lettre ne s'imprime séparée, je la mettray à la teste du huitième livre des *Choisies* qu'on veut icy que je face imprimer avec le *Barbon*<sup>2</sup>.

## CLXXI.

A Neullac, ce 2 décembre 1647.

Monsieur, La grand'pitié que c'est de souffrir icy et là, d'escrire de mauvaises nouvelles et d'en lire qui ne sont guères meilleures, de ne vous pouvoir parler de ma cholique, que vous ne me respondiez de vostre rhume :

Florentem servate; dies date, Fata, beatas  
 Dilecto vati, miseri si nulla sodalis  
 Vos tangit cura, et morbis placet addere morbos  
 Damnatunque caput repetitis perdere telis.

Gomès<sup>3</sup> n'est plus Gomès, si on ne le traite plus de ridicule, et

<sup>1</sup> Le cardinal Mazarin.

<sup>2</sup> Les *Lettres choisies* parurent chez Courbé un an avant le *Barbon* (1647, deux vol. in-8°).

<sup>3</sup> Gomès n'a d'article ni dans le *Moréri*, ni dans le *Bayle*, ni dans la *Biographie universelle*, ni dans la *Nouvelle Biographie générale*. Tallemant des Réaux n'en dit abso-

M<sup>r</sup> Ménage n'est plus luy mesme, s'il entre en raison avec le ridicule Gomès. De mon temps, quand ce galand homme prétendoit d'estre offensé, il ne demandoit point de satisfaction. Il ne demandoit que du vin et de la soupe, et ses grands esclaireissemens ne se faisoient qu'à la table, mais c'estoit les plats qu'il esclaireissoit, *et quæ sequuntur ex antiqua comædia apud Athenæum.*

Je ne sçay ce que veut dire M<sup>r</sup> de la Hoguette de son désaveu<sup>1</sup>, ny de ses Messieurs Dupuy. Mais je sçay bien que je l'ay extremement obligé dans la lettre à M<sup>r</sup> le chantre de Saintes, et que toute sa philosophie et toute sa politique ne méritoient pas les six lignes que j'ay escrites de luy. C'est à mon compte le quatriesme ou cinquième Mélancholique qui m'a donné de la peine et que j'ay exorcisé inutilement. Dieu nous garde de ces bestes qui ne peuvent estre apprivoisées, et qui nous mordent quand nous les pensons caresser!

Les gens de plus haute étoffe qui appliquent à feu Monsieur le cardinal l'endroit où il est parlé des tirans qui font mal les vers sont un peu trop ingénieux dans les intentions de l'auteur, et une si subtile pénétration des pensées d'autrui me fait souvenir du palatin Polonnois qui

lument rien. Le *Menagiana* nous apprend (t. I, p. 50) que Ménage fit pour ce poëte cette épitaphe, parodie de celle du grand capitaine Jean-Jacques Trivulce :

Ici repose Gomais  
 Qui ne reposa jamais.

Guéret (*Guerre des auteurs*) attribue à Gomès un quatrain qui a été quelquefois donné à Clément Marot, et Ménage, dans ses *Observations sur Malherbe*, cite une épigramme de ce mauvais poëte contre un autre mauvais poëte, Marc de Maillet. Le *Menagiana* rapporte (t. III, p. 55) un mot cruel de Bautru contre la pauvreté de Gomès. J'ai recueilli quelques autres citations sur Gomès dans une note des *Vies des*

*poëtes bordelais et périgourdins*, par Guillaume Colletet (1873, in-8°, p. 85, 86).

<sup>1</sup> Pierre Fortin, sieur de la Hoguette, auteur du *Testament, ou Conseils d'un père à ses enfans* (1655, in-12), ouvrage plusieurs fois réimprimé. Voir, sur ce beau-frère de l'archevêque de Paris, Hardouin de Pérefixe, Tallemant des Réaux (t. IV, p. 246) et la lettre de Luillier à Boulliau, du 19 septembre 1643 (*ibid.* p. 494). Voir encore, sur ses derniers moments, une bonne anecdote dans le *Menagiana* (t. III, p. 284). Ménage, dans des lettres inédites que je publierai bientôt, et qui sont datées d'avril 1648, fait un grand éloge des qualités littéraires du sieur de la Hoguette.

dit à Mr le président de Pibrac un jour dans une diette de Varsovie : *Au pernoctasti in meo [corde]*<sup>1</sup>?

<sup>1</sup> Je n'ai retrouvé cette particularité dans aucune des nombreuses notices biographiques publiées sur Guy du Faur de Pibrac, pas même dans la plus ample de toutes, *Vidi Fabricii vita, scriptore Carolo Paschalis* (Paris, 1584, in-12). M. le mar-

quis de Noailles, qui, dans son ouvrage intitulé : *Henri de Valois et la Pologne en 1572* (Paris, 1867, 3 vol. in-8°), s'est tant étendu sur le séjour de Pibrac en Pologne, n'a pas connu cet hommage si naïvement rendu à la finesse de l'ambassadeur de Henri III.

## APPENDICE.

### UNE PAGE INÉDITE DE BALZAC.

M. G. Babinet de Rencogne, archiviste du département de la Charente, a publié, sous ce titre, dans le journal *le Charentais* du 12 février 1870, un document trop intéressant pour que je ne le reproduise pas ici avec les excellentes observations dont cet érudit l'a fait précéder<sup>1</sup> :

A M. LE DIRECTEUR DU *CHARENTAIS*.

Monsieur, En mettant en ordre les archives de l'hospice d'Angoulême, j'ai eu la bonne fortune de découvrir hier une page inédite de Balzac entièrement autographe, datée et signée de sa main un peu moins de quatre mois avant sa mort. J'ai pensé que vos lecteurs auraient, comme moi, grand plaisir à la lire, et je m'empresse de leur en offrir la primeur. Le grand *épistolier* vivait alors dans une profonde retraite, dans la modeste cellule qu'il s'était fait bâtir au couvent des RR. PP. Capucins de notre ville, et où, méditant avec passion les saintes Écritures, il apprenait et se préparait à bien mourir. Il nous semble qu'il a rarement rencontré des accents plus touchants, des pensées plus délicates. La reconnaissance qu'il témoigne à M<sup>me</sup> de

<sup>1</sup> Ces observations, quelque peu modifiées, et le document qu'elles annoncent, ont été réimprimés, la même année, dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*. Il en a été fait un ti-

rage à part, qui a paru, en 1871, sous ce titre : *Le Testament de Balzac, publié pour la première fois avec un fac-simile* (Angoulême. Goumard, in-8°).

Campaingnolles<sup>1</sup>, sa sœur, pour les soins attentifs qu'elle lui avait prodigués pendant sa maladie, et l'expression des sentiments chrétiens qui l'animent, sortent avec effusion d'un cœur sincèrement ému, et rappellent sans désavantage les passages les plus heureux du *Socrate Chrestien* :

« Ayant cédé, du gré de mon père et de ma mère, une partie de ce qui me devoit eschoir par leur succession en faveur de Monsieur de Roussines, mon frère, et cette partie n'estant guères moins de la moitié, j'ay cru avoir suffisamment satisfait à tout ce qu'exige de moy de ce costé là le sang et la parenté, et pouvoir disposer sans scrupule du reste de mon petit bien. J'en ay desjà assuré quelque chose à Madame de Forgues, ma nièce; mais les obligations que j'ay à ma sœur, Madame de Campagnol, sont telles, elle m'a rendu des soins si assidus et si passionnés, dans la continuité de mes maux, que, si je n'avouois qu'après Dieu je luy dois la vie, je serois aussi ingrat que je luy suis obligé. Je voudrois bien pouvoir reconnoistre cette fidèle et constante passion : et voicy la première tentation d'avarice qui m'est venue depuis que je suis au monde. Je voudrois estre riche pour avoir de quoy luy donner. Mais n'ayant jamais eu l'inclination portée à l'espargne, et ne me restant pas un teston de plus de vint cinq mille escus que j'ay receus à diverses fois des bienfais du Roy et de Monsieur le Cardinal de la Valette, je conjure cette bonne sœur de me pardonner mon mauvais mesnage et de continuer jusques à la fin à m'aymer sans interest. Je n'ay rien qui ne soit à elle; mais ce que j'ay est si peu de chose, et le nombre de mes péchés est si grand, que, quand j'aurois cent fois davantage, je n'aurois pas assez pour les racheter. Qu'elle agrée donc (je l'en prie de tout mon cœur), les aumosnes et autres œuvres de piété que je désire faire à ses despens, et faisons elle et moy ce sacrifice à nostre Seigneur. Il le bénira, s'il luy plaist, par sa sainte grace, et le recevant pour l'expiation

<sup>1</sup> M. de Reneogne nous apprend que la famille de Campaingnolles est encore représentée de nos jours, notamment par M. le

marquis Jean de Campaigno, ancien maire de la ville de Toulouse, ancien député de la Haute-Garonne au Corps législatif.

« de mes fautes, comme je l'en supplie les larmes aux yeux, cette bonne  
« et chère sœur pourra dire qu'en quelque façon elle a sauvé son frère  
« deux fois, puisque, en cette rencontre, elle n'aura pas moins contribué  
« aux moyens de mon salut qu'elle a eu de part jusques icy à la con-  
« servation de ma vie.

JEAN LOUYS DE GUEZ.

« Fait au monastère des Pères Capucins d'Angoulesme et escrit de ma  
« main, ce dixiesme septembre mil six cens cinquante trois <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Près de deux cents ans plus tard, le 8 février 1851, M<sup>sr</sup> Cousseau, évêque d'Angoulême, prononçait un éloquent éloge de Balzac à l'occasion de la translation des restes de cet écrivain dans la chapelle de

l'hôpital actuel d'Angoulême. Ce discours (extrait de la *Gazette de l'Angoumois*) forme une plaquette qui n'a pas été mise dans le commerce, mais que l'on trouvera à la Bibliothèque nationale (Ln, 27, 954).

## CORRECTIONS ET ADDITIONS.

Page 427, note 3, ligne 6, au lieu de : avec *les sœurs* de Louis XIII, lisez : avec *la sœur*.

Page 458, note 3, ligne 2, au lieu de : *lettre rI*, lisez : *lettre r*.

Page 508, note 1, ligne 2, au lieu de : *Claude Girard*, lisez : *Gombauld*, frère du jésuite du même nom.

Page 515, ligne 4, au lieu de : j'ai pitié du pauvre *monsieur*, lisez : du pauvre *Montnaur*.

Page 547, note 2, ligne 2, au lieu de : baron de *Montrabe*, lisez : de *Montrave*.

Page 567, ligne 9, ajoutez : La lettre doit être du 8 septembre, la précédente étant du lundi 5.

Page 580, note 1, ajoutez : En une occasion toutefois (voir plus loin, page 751), le mot *minotaure* s'applique à Rocolet.

Page 630, lignes 3 et 4, au lieu de : *M<sup>r</sup> Dargence de Forgues*, lisez : *M<sup>r</sup> d'Argence* ou à *M. de Forgues*.

Page 641, note 3, ligne 2, au lieu de : *octobre*, lisez : *décembre*.

Page 681, lignes 18 et 19, au lieu de : *M<sup>r</sup> d'Argence de Forgues*, lisez : *Messieurs d'Argence et de Forgues*.

Page 731, ligne 4, au lieu de : *Du janvier 1696*, lisez : *Du 7 janvier 1696*.

Page 758, note 1, au lieu de : *runel*, lisez : *unel*.

Page 765, sous la ligne 7, ajoutez en note : *le convive dont Balzac parle avec tant de verve est le poète Peyrarrède*.

Page 767, ligne 15, au lieu de : *Clovis*, lisez : *Cloris*.

Page 809, ligne 1, Ajoutez en note : Le millésime n'est pas indiqué, mais c'est bien là la place de cette 164<sup>e</sup> lettre, la suivante ayant été écrite *précisément huit jours après* (19-26 août).

N. B. Si l'on s'étonnait de trouver, dans ces *Lettres*, les mêmes mots imprimés d'une manière différente, je rappellerais que, dans les éditions les plus soignées des *Œuvres de Balzac*, et, par exemple, dans l'édition des *Œuvres diverses*, publiées, de son vivant, par les Elzeviers (Leyde, 1651), on rencontre également *adjouster* et *ajouter*, *avis* et *avis*, *avec*, *avecque* et *avecques*, *dechirer* et *deschirer*, *deguiser* et *desguiser*, *extreme* et *extrême*, etc. Que, devant de telles variations, on n'accuse donc ni le copiste, ni le prote, ni même l'éditeur!

# TABLE ALPHABÉTIQUE

## DU VOLUME.

### A

- ABBÉ COMIQUE (L'), voy. BOISROBERT.
- ABLANCOURT (Seigneur d'), voy. PERROT (Nicolas).
- ACADÉMIE FRANÇAISE, 605, 650, 752.
- (Libraire de l'), voy. COURBE (Denyse DE).
- ACADÉMIE PUTÉANE, 494, 605, 611, 785.
- AERSCHOT, 231.
- AIGULLON (Duchesse d'), voy. VIGNEROT (Marie-Magdelaine DE).
- AIX-LA-CHAPELLE (Traité d'), 353, 375.
- ALBLASSERWAERT (Collège de l'), 212.
- ALCIPE, ouv. de Saint-Céré, 549, 767.
- ALCMAER (Députés d'), 162, 171.
- ALENÇON (Les diamants d'), 773, 816.
- ALEXANDRE, 649.
- (Traduction de la Vie d') par Vaugelas, 692.
- ALIGRE (Étienne d'), 460.
- ALINÉA (Les), 578.
- ALLEMAGNE (Empereur d'), voy. LÉOPOLD I<sup>er</sup>; RODOLPHE II.
- ALLIANCE (Triple), 351, 364.
- ALPHONSE VI, roi de Portugal, 215, 216.
- AMERONGUEN (D'), 364.
- AMIRAUTÉ (De l'), poète, 449.
- AMSTERDAM (ville), 298, 337, 352.
- (Bourgmestres d'), 163.
- (États ou députés d'), 162, 166, 171.
- AMSTERDAM (Sentence de la justice d'), 338.
- AMYNTE, nom pris par Balzac, 595, 609, 804.
- ANDILLY (D'), voy. ARNAULD D'ANDILLY.
- ANGENNES (Julie-Lucie d'), marquise de Rambouillet, duchesse de Montausier, dite *Artenice* par Balzac, 440, 553, 570, 575, 577, 586, 606, 646, 689, 692, 694, 696, 719, 807, 810.
- (Léon-Pompée d'), marquis de Pisani, fils de la précédente, 689.
- ANGERS (L'évêque d'), voy. ARNAULD (Henri).
- ANGLETERRE (Roi d'), voy. CHARLES II.
- (Chancelier d'), voy. CLARENDON.
- (Princesse douairière d'), voy. HENRIETTE DE FRANCE.
- ANGOULÊME (Papier d'), 425.
- (L'évêque d'), voy. DU PERRON (Jacques).
- (Recteur d'), voy. GOMBAULD.
- (Président d'), voy. GANDILLAUD.
- (Monastère de Capucins à), 823.
- ANHALT (Lettre de Jean de Witt à M. le prince d'), 272.
- ANJOU (La nymphe d'), 433.
- ANNE D'AUTRICHE, reine régente de France, 406, 414, 423, 465, 499, 500, 502, 520, 522, 617, 655, 733.

ANNE D'AUTRICHE (*Discours à la reine régente*), voy. *Discours*.  
 ANTOINE III, comte de Guiche, maréchal de Gramont, 728.  
 APPELBOOM; résident, 140.  
 APPENDICE aux lettres de Balzac à Chapelain, 820.  
 ARGENCE DE FORGUES (M. D'), 413, 480, 630, 659, 668, 679, 681, 809.  
 ARGENTEAU, 231.  
 ARISTIPPE, *Cléophon ou De la Cour*, ouvr. de Balzac, 474, 488, 566, 577.  
 ARISTOTE, 466, 580.  
 ARLINGTON (Comte D'), 273, 274, 279, 376.  
 — (Lettres de Jean de Witt à lord), 304, 343, 360.  
 — (Lettre d') à Jean de Witt, 369.  
 ARMAND, voy. RICHELIEU.  
 ARMERER (Nicolas), 232.  
 ARNAULD D'ANDILLY (Robert), 476, 484, 487, 513, 514, 569, 575, 627, 654, 663, 667, 671, 674.  
 ARNAULD (Antoine), frère du précédent, 429, 440, 447, 483, 494, 499, 503, 514, 515, 569, 575, 597, 628, 643, 653, 746.  
 — (Ouvr. d'), voy. *COMMUNION (De la fréquente)*.  
 — (Henri), abbé de Saint-Nicolas, évêque d'Angers, frère des précédents, 517, 530, 531, 535, 537, 540, 569, 651.

ARTAGNAN (M. D'), 375.  
 ARTENICE (Le fils de la divine), voy. ANGENNES (Léon-Pompée D').  
 ATTICHY (Anne D'), comtesse de Maure, 518, 729, 730, 732, 795.  
 ATTICUS, voy. CHAPELAIN.  
 ATTICUM (*Lettres ad*) par Balzac, 640, 678, 749, 807.  
 AUBÉPINE (Charles DE L'), marquis de Châteauneuf, chancelier de France, 579, 645, 665, 669, 781.  
 — (Gabriel DE L'), évêque d'Orléans, 621.  
 AUBERY (Benjamin), sieur du Maurier, 581, 589.  
 — (Louis), sieur du Maurier, frère du précédent, 581, 589.  
 AUBIGNÉ (D'), 595.  
 AUBRET (?), 452.  
 AUDIFFRET (Le P. Hercule), 445, 464, 636, 658, 666, 763, 764, 774, 776.  
 AUGUSTE, empereur, 488.  
 AURATUS, voy. DORAT.  
 AUSMOND (Lettre de Jean de Witt à M. le maréchal D'), 281.  
 AVAUX (Claude de MESMES, Comte D'), 415, 421, 439, 444, 448, 473, 635, 670, 684, 690, 788.  
*Avis pour dresser une bibliothèque*, ouvrage de Gabriel Naudé, 578.  
 AVRANCHES (Évêque D'), voyez VIALART (Charles).

## B

BABINET DE RENCOGNE, 473, 821.  
 BAERENDRECHT (DE), 128, 185, 190, 195.  
 BAILLEUL OU LE BAILLEUL (Nicolas), 448, 473, 522, 558.  
 BALTAZAR (Le comte), voy. CASTIGLIONE (Baltazar).  
 BALZAC (Jean-Louis Guez DE), 395-401.  
 — (Le père de), voy. GUEZ (Guillaume).

BALZAC (Frère de), voy. GUEZ (François).  
 — (Sœur de), voy. GUEZ (Anne).  
 — (Beau-frère de), voy. CAMPAGNOLE.  
 — (Neveu et nièce de), voy. CAMPAGNOLE.  
 — (Lettres de) à Chapelain, 393 à 820.  
 — (Une page inédite de), 821 à 823.  
 — (Oeuvres de), voy. *Barbon (le)*; — *Christus nascens*; — *De la Cour*; — *Dis*

- cours à la reine régente; — Extemporale; — Orbilius; — Lettres selectes; — Romain (le); — Eucharisticon ad Menagium; — Atticum (Lettres ad); — Olor gallicus; — Urbanité (Discours de l'); — Diane.*
- BALZAC (Éditeurs des œuvres diverses de), voy. ELZEVIERS (Les).  
 — (Une page inédite de), 821 à 823.
- BANFIELD (Sieur), 264.  
 — (Lettres du capitaine) à Jean de Witt, 371, 372, 373.
- BARBOX (Le), ouvrage de Balzac, 548, 550, 566, 799, 804, 808, 818.
- BARBOT, 624, 630, 635.
- BARNEVELDT (Le grand pensionnaire), 603.
- BARREAUX (Jacques Vallée, seigneur des), 540.
- BARTHUS (Gaspard), 556.
- BASSOMPIERRE (Le maréchal baron de), 518.
- BASTILLE (La), 410.
- BATAVE (Le), voy. HEINSIUS.
- BAUTRU, *Botru* (Guillaume), comte de Serfant, 546, 592, 696.
- BAZAS (Évêque de), 756.
- BEAUFORT (Duc de), 267, 268, 269, 271, 293, 295, 296, 297, 357.  
 — (Lettres de Jean de Witt au duc de), 280, 283.
- BEAUVIANT (Le secrétaire), 128.
- BEAUVAIS (Évêque de), voy. BLANCMÉNIL.
- BEC (Moine du), voy. ÉTIENNE de Rouen.
- BELLEFONDS (Sieur de), 280.
- BELLO BELGICO (*Traduction de l'histoire de*), voy. STRADA.
- BELOT, 803.
- BEMBO (Le cardinal Pierre), 432.
- BENCI (François), 817.
- BENSERADE, 743, 746.
- BENTIVOGLIO (Le cardinal Gui), 421, 517, 590, 788.
- BERGEYCK (Baron de), 310, 315, 322, 324.
- BERG-OP-ZOOM, 316.
- BERGUE, 264.
- BERNARD, duc de Saxe-Weimar, 467, 632.
- BERTHIER (Pierre de), coadjuteur de l'évêque de Montauban, 522.  
 — (Jean de), baron de Montrave, premier président au parlement de Toulouse, 484, 547.
- BERTIN (Vie de saint), en vers, 1 à 41.  
 — (Auteur de la Vie de saint), voy. SIMON.  
 — (Éditeur de la Vie de saint), voy. MORAND.  
 — (Cartulaire de Saint-), voy. BOULOGNE-SUR-MER.
- BERVILLE (M. de), 550, 555, 558.
- BEVERNINGCK (H.), amb. en Angl. (Lettres de) à Jean de Witt, 379, 382, 383, 385, 387, 389.
- BEVERNINGCK (Sieur de), 277, 296, 297, 325, 326, 328.
- BEVERWAERT (Sieur de), voy. LOUIS DE NASSAU.
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, 396, 397, 399.
- BICKER (Wendela), épouse de Jean de Witt, 330, 370.
- BIRON (Le maréchal de), 491.
- BISROË, 372.
- BLAINVILLE (Seigneur de), voy. VARIGNIEZ (Jean de).
- BLANCHENBERG, ville, 230.
- BLANCMÉNIL (Augustin Potier de), évêque de Beauvais, 414, 427, 440.
- BOAVISTA (Île de), 253, 254.
- BOERS (Le concierge), 196, 200, 201.
- BOHÈME (Lettre de Jean de Witt à la Reine de), 210.
- BOISROBERT (François Metel, abbé de), dit, par Balzac, l'*Abbé comique*, 511, 546, 609, 616, 618, 624, 625, 655, 662, 666, 718, 732, 742, 752, 754, 777, 778, 779, 781, 812.
- BOLLANDISTES (Les), éditeurs de deux Vies de saint Dié, 45.

- BONAIR (DE), 404, 451, 487, 522, 573, 585, 632, 659, 746, 799, 800.  
 — (Le petit), 409 à 820, *passim*.  
 BONELLES (SIEUR DE), voy. BULLION.  
 BONNE-AVENTURE OU HENRI-BONNE-AVENTURE et BONNE-ESPÉRANCE (Les navires), 251, 253, 254, 297.  
 BONNE-ESPÉRANCE, 294.  
 BONSTETTEN, seigneur de Rosières (Lettres de Jean de Witt à M. le baron DE), 342, 349.  
 BORDEAUX (Parlement de), 513.  
 — (Conseiller au Parlement de), voy. MORIN.  
 BORDEAUX-NEUFVILLE (DE), 154.  
 BOREEL OU BOREL, ambassadeur, 239, 242, 358.  
 BOTRU, 578.  
 BOULLEAU, 217.  
 BOULOGNE-SUR-MER (Cartulaire de Saint-Bertin à), 8.  
 BOURBON (Nicolas), le P. Damon, 413, 414, 417, 448, 556, 586, 591, 594, 678, 798.  
 — (Louis II DE), voy. CONDÉ.  
 BOURDELOT (Pierre-Michon), médecin, 609.  
 BOURGOGNE ET BRESSE (Gouvernement de), 426.  
 BRABANT (Villes et forts du). 227, 228, 229, 230.  
 BRAGANCE (Catherine DE), voy. CATHERINE.  
 BRANDEBOURG, 263.  
 — (Électeur de), voy. FRÉDÉRIC-GUILLAUME.  
 BRÉDA, 290.  
 BRÉDERODE (Le seigneur DE), 132, 136.  
 — (Secrétaire de M. DE), voy. SARRASIN.  
 — (Lettres de Jean de Witt à M<sup>me</sup> la comtesse douairière DE), 133, 134, 135, 136, 137, 141, 154, 211, 212 et 331.  
 — (Lettre de Jean de Witt à M. DE), fils de la précédente, 341.  
 — (Lettre de Jean de Witt à M<sup>te</sup> Trajectine DE), 134.  
 BRESSE, voy. BOURGOGNE ET BRESSE.  
 BREST (Havre de), 294.  
 BRETAGNE (Marie DE), voy. MARIE DE BRETAGNE.  
 BRIELLE OU BRILLE (Député de la), 171.  
 BRIENNE (LE FILS) (Lettre de Jean de Witt à M. le comte DE), 217.  
 — (M<sup>me</sup> DE), 489, 507, 514, 519, 522, 523, 529, 530, 548.  
 — (M. DE), 740.  
 BRUGES, 231.  
 BRUNSWICK (Duc DE), 311.  
 — (Conseiller et secrétaire du duc DE), voy. KNOPFF.  
 BUATT OU BUAT, 233, 273, 274, 275, 277, 278, 279, 390.  
 BUCHANAN (Georges), 479.  
 BUCKINGHAM, 376.  
 BUCQUOI (Le comte DE), 737.  
 BULLION (Le surintendant Claude DE), sieur de Bonelles, 442.  
 BUYSERO (SIEUR DE), 151, 194, 196, 197, 201, 205, 236.

## C

- CALAIS (Pas de), 282, 283, 285.  
 CALPRENÈDE (GAUTIER DE COSTES DE LA), 770.  
 CAMPAGNOLE OU CAMPAIGNOL (François-Patras DE), beau-frère de Balzac, 408, 632, 641, 642.  
 CAMPAGNOLE OU CAMPAIGNOL (M<sup>me</sup> DE), épouse du précédent, voy. GUEZ (Anne).

- CAMPAGNOLE OU CAMPAIGNOL (Bernard-Patras DE), neveu de Balzac, 461, 476, 487, 518, 520, 522, 533, 608, 618, 623, 624, 632, 636, 638, 641, 644, 658, 729, 748, 758, 783, 809, 810.  
 — (Marie DE), nièce de Balzac, épouse de Bernard de Forgues, 408, 508, 748, 807, 822.
- CAMUSAT (Veuve DE), voy. COURBE (Denyse DE).
- CANDALLE (M. DE), 670.
- CAPANÉE (Le), voy. GUYET (François).
- CAPORALI (César), 798.
- CAPPATELLUS, voy. COÉFFETEAU.
- CARDAN (Jérôme), 800.
- CARO (Annibal), 433, 553, 636, 677, 696, 792.
- CASA (Le poète Jean DELLA), 407, 409, 433, 528, 537.  
 — (Harague della), 578, 618, 625.
- CASAL, 474.
- CASABON, 503, 653.
- CASTELNAU (Alexandre DE), comte de Clermont-Lodève, 548.
- CASTEL-RODRIGO (Lettre de Jean de Witt à M. le marquis DE), 265.  
 — (Marquis DE), 305, 306, 307, 308, 310, 311, 313, 316, 318, 320, 322, 324, 325, 328.
- CASTELVETRO (Louis), 406.
- CASTIGLIONE (Baltazar), 587.
- CASTILLE (Le connétable de), 349.  
 — (Lettre de Jean de Witt au connétable de), 350.
- CATALOGNE (Guerre de), 467.  
 — (Le Héros de), voy. TROUSSE (Le marquis DE LA).
- CATAPULTES (Vers), 4 et 5.
- CATELAN (François), 746, 749, 750, 754, 758, 763, 775.
- CATHERINE DE BRAGANCE, infante de Portugal, 191.
- CATHOLICON (Le), 449.
- CATS (Sieur), ambassadeur, 181.
- CÉRISANTES (Marc DUNCAN DE), résident de Suède en France, 433, 540, 541, 555, 564, 571, 576, 579, 586, 597, 599, 604, 641, 646, 670, 698, 707, 724, 817.
- CÉRISIERS (Le père René DE), 675.
- CERISOLES (Bataille de), 595.
- CÉRISY (Abbé de), voy. HABERT (Germain).
- CHAMBRE (Marin CUREAU DE LA), médecin de la chancellerie, 560, 695, 699.
- CHAMPOLLION-FIGEAC, éditeur de la première série des *Mélanges historiques*, I.
- CHANTRE (M. le), voy. GOMBAULD.
- CHANUT, ambassadeur, 128.
- CHAPELAIN, 395-401, *passim*.  
 — (Lettres de Jean-Louis Guez de Balzac à), 393 à 820.  
 — Appelé par Balzac *Porphyron* ou *Atticus*, 617, 619, 667.  
 — (Ouvr. de), voy. *Couronne impériale (La)*; — *Dialogue*; — *Pucelle (La)*; — *Métamorphose de la lionne*.
- CHARLES, infant d'Espagne, 225 à 231.
- CHARLES II, roi de la Grande-Bretagne, 145 à 371, *passim*.
- CHARLES II, roi d'Espagne, 291, 292, 306, 307, 310, 313.
- CHARLES X, roi de Suède, 137, 140.
- CHARLES XI, roi de Suède, 313, 319, 352.
- CHAROST (Lettres de Jean de Witt à M. le comte DE), 281, 282.  
 — 283, 285.
- CHASTELET (Paul Hay, sieur DU), 472.
- CHÂTEAUNEUF (Marquis DE), voy. AUBÉPINE (Charles DE L').
- CHÂTILLON (Duc DE), voy. COLIGNY.
- CHAVIGNI (Léon le Bouthillier, comte DE), 430.
- CHESTERFIELD (Comtesse DE), 206, 209.  
 — (Fils de la comtesse DE), voy. HEENVLIET.

- CHÉTARDIE (M<sup>me</sup> DE LA), parente de Balzac, 632.
- CHOISY (M<sup>me</sup> DE), 427.
- CHRÉSTIEN, comte de Zayn et Witgenstein (Lettre de Jean de Witt à M. Louis), 348.
- CHRÉTIEN-ÉBRARD, prince d'Ost-Frise, 289.
- CHRISTINE, reine de Suède, 562, 565, 571, 576, 579, 586.
- CHRISTINE-CHARLOTTE, princesse douairière d'Ost-Frise, 288.
- CHRISTUS NASCENS, ouv. de Balzac, 476, 481, 484, 487.
- CLARENDON, chancelier d'Angleterre (Comte DE), 210.
- (Lettres de Jean de Witt au comte DE), 211, 219, 222, 232.
- CLAUDIEN, 723.
- CLÉOPHON, voy. ARISTIPPE.
- CLERMONT-LODÈVE (Comte DE), voy. CASTELNAU (ALEX. DE).
- CLÈVES, 199.
- (Henriette DE), duchesse de Nevers, 411.
- CLORIS, ouv. de Saint-Céré, 549, 767.
- CLUNY (Monastères, chambriers, visiteurs de l'ordre de), 89.
- (Définitions du chapitre général de), 87 à 118.
- (Index topographique pour les monastères de l'ordre de), 119 à 122.
- (Éditeur des Définitions du chapitre général de), voy. MORAND.
- (17<sup>e</sup> abbé de), voy. HUGUES V.
- COADJUTEUR (Le), voy. GONDI (Paul DE).
- COËFFETEAU, *Cappatellus*, 607.
- COLBERT, 322.
- COLIGNY (Gaspard DE), duc de Châtillon, 663, 685.
- COLLETET (Guillaume), dit le poète du faubourg Saint-Marceau, 443, 475, 480, 556, 577, 718.
- COLLIER (Sieur), 356.
- COLOGNE (Ville de), 366.
- (Électeur de), 222, 364, 377.
- (Bourgmestre de), voy. ROTTKIRCKE.
- COLVIUS, ministre de la parole divine dans la commune française, à Dordrecht (Lettre de Jean de Witt à M. André), 128.
- ministre de la parole divine dans la commune française, à Amsterdam (Lettre de Jean de Witt à M. Nicolas), 214.
- COMBES (François), éditeur de la correspondance française de Jean de Witt, 123.
- COMINGES (Le comte DE), 743, 747, 767, 795, 797.
- COMMUNION (De la fréquente), ouv. d'Antoine Arnauld, 429, 443, 540.
- CONDÉ (Louis II, de Bourbon, duc d'Enghien, prince DE), 423, 426, 471, 485, 575, 600, 601, 649, 705, 736, 787, 788.
- (Princesse DE), 426, 649.
- (Précepteur de), voy. LE FEBVRE.
- CONRART, 397, 407, 408, 409, 415, 420, 435, 534, 608, 686, 691, 762, 763, 774, 788, 803, 806, 814, 816.
- CONSOLATION À LA REINE RÉGENTE, ouvrage de Jean Sirmond, 541.
- CONSTANTINOPLE (Patriarches de), 495.
- COPES, 210.
- CORBIE (Abbaye de), 643.
- CORDON (M.), 373.
- CORINTHE, 483.
- CORNEILLE (P.), 458, 564, 626.
- (Ouvrages de), voy. MENTEUR (Le); POLYEUCTE.
- CORNUEL (M<sup>me</sup>), 427.
- COSPÉAN (Philippe), évêque de Lisieux, 430, 440, 457, 465, 563, 673, 801, 806.
- COSTAR dit le Patelin, par Balzac, 399, 436, 459, 512, 545, 579, 617, 625, 630, 632, 638, 641, 655, 684, 685, 686, 687, 695, 701, 702, 703, 704,

- 705, 710, 711, 712, 741, 752, 753,  
754, 755, 756, 757, 759, 762, 766,  
789, 792, 795, 797, 801.  
*COUR (De la)*, voy. *ARISTIPPE*.  
*COURBE (Denyse de)*, veuve de Camusat, li-  
braire de l'Académie, 599, 675, 730,  
795.  
*COURBÉ*, imprimeur, 398, 407, 421, 754,  
780, 804.  
*COURONNE IMPÉRIALE (La)*, ouvrage de Cha-  
pelain, 701.  
*COURTIN (Lettres de Jean de Witt à M. le*  
*conseiller)*, 289, 300.  
— 290.
- COUTIS*, 175.  
*COUTURE (Abbé de la)*, voy. *CROISILLES*.  
*COUTURE (Léonce)*, 398.  
*COVENTRY*, 294, 296.  
*GRAMAIL ou CREMAIL (Comte de)*, voy. *MON-*  
*LUC (Adrien de)*.  
*CRASSOT (Jean)*, 490.  
*CREMAIL*, voy. *GRAMAIL*.  
*CRITTON (Georges)*, 496.  
*CROISILLES (Jean-Baptiste)*, abbé de la Cou-  
ture, dit *Rufus*, 554, 563.  
*CROMWELL (Olivier)*, 167, 173, 178, 181,  
379, 384, 385, 387, 389.  
*CYRANIUS*, voy. *SAINT-CYRAN*.

## D

- DAILLÉ (Jean)*, 513.  
*DALIGRE*, voy. *ALIGRE (D')*.  
*DAMON (Le P.)*, voy. *BOURBON (Nicolas)*.  
*DANAÏDES (Les)*, tragédie de Gombauld, 604.  
*DANEMARK (Roi de)*, voy. *FRÉDÉRIC III*.  
*DAVID (Le Paraphraste du roi)*, voy. *Go-*  
*DEAU (Antoine)*.  
*DAVIDS (Le capitaine Laurens)*, 240.  
*DELFT (Députés de)*, 171, 172.  
*DELFTZYL*, 260.  
*DENDERMONDE*, 231.  
*DESCARTES (René)*, 399, 589.  
— (*OEuvres de*), 128.  
*DES LOGES (Marie de Bruneau, D<sup>me</sup>)*, 407,  
408, 409, 586, 629.  
*DESPERNON*, voy. *ÉPERNON (D')*.  
*DESPORTES*, 449.  
*DEYNE (Marquis de)*, 224.  
*DIALOGUE*, ouv. de Chapelain, 805.  
*DIANE*, épigramme de Balzac, 425.  
*DIÉ (Panégyrique et office de saint)*, texte  
et traduction, 43 à 85. — En regard de  
la page 72, fac-simile de deux passages  
de cet office (p. 72 et 80).  
— (Éditeur du texte et auteur de la tra-  
duction du panégyrique et de l'office de  
saint), voy. *DUPRÉ*.  
*DIEPPE*, 281.  
*DIEST*, 231.  
*DIOGÈNE LAËRCE*, 516, 539, 555.  
*DISCOURS À LA REINE RÉGENTE ANNE D'AU-*  
*TRICHE*, par Balzac, 406, 426, 435,  
445, 449, 452, 456, 457, 460, 462,  
467, 473, 476, 505, 517, 523, 543,  
549, 728, 755, 760.  
*DIVELAR (Le bourgmestre)*, 374.  
*DNYVENWOORDT (Sieur de)*, 171.  
*DOBNA (Comte de)*, 296, 316.  
*DOGMATUM THEOLOGICORUM*, ouvrage du P. *FÉ-*  
*tau*, 494.  
*DOMAT (Jean)*, 690, 691.  
*DORAT (Jean)*, le *poète royal*, 460, 641.  
*DORDRECHT (Députés de)*, 162, 171, 172.  
*DOUBLET (Philippe)*, beau-frère de Huyghens,  
390, 391.  
*DOUZA (Jean)*, poète hollandais, 454, 464.  
*DOWNING (Sieur chevalier)*, 211, 222, 223.  
*DREINCOURT (Le ministre protestant)*, 396.  
*DROUET*, 422.  
*DUBOIS (Sieur)*, 224.

- DUNCAN, VOY. CÉRISANTES.  
 DUNES (LES), 282, 283, 285.  
 DUNKERQUE, 298.  
 DUNOIS (LE COMTE DE), 463.  
 DU PERRON (LE CARDINAL), 421, 447, 575, 685, 718.  
 — (JACQUES), NEVEU DU PRÉCÉDENT, ÉVÊQUE D'ANGOUËME, 456, 508, 565, 571.  
 DUPRÉ (A.), ÉDITEUR DU TEXTE ET AUTEUR DE LA TRADUCTION DU PANÉGYRIQUE ET DE L'OFFICE DE SAINT DIÉ, 46.  
 DU PUIS, JOUEUSE DE HARPE, 449.  
 DUPUY (M.), 686.  
 — (MM.), 819.  
 DUVERGIER DE HAURANNE, VOY. SAINT-CYRAN (L'abbé DE).

## E

- EDAM (Députés d'), 171.  
 ELECTES (LES), OUVR. DE GEVAERTS, 533, 534.  
 ELZEVIERI (LES), ÉDITEURS DES ŒUVRES DIVERSES DE BALZAC, 398, 406, 407, 469, 518, 550, 753.  
 ÉMERY (SIEUR D'), MICHEL PARTICELLI, SURINTENDANT DES FINANCES, 457, 550, 558, 573, 710.  
 EMPEREUR (L'), D'ALLEMAGNE ET D'AUTRICHE, VOY. ALLEMAGNE.  
 ENCHUYSEN (Députés d'), 162, 172.  
 ENGHEN (DUC D'), VOY. CONDÉ.  
 ÉPERNON (M. D'), 529, 642, 647, 680, 808.  
 ÉPICURE (*Vie d'*), PAR GASSENDI, 817.  
 ÉRASME, 756.  
 ESCASE (DE L'), 357.  
 ESCHASSIER (L'), VOY. LESCHASSIER.  
 ESPAGNE (Mémoire de 1663, relatif à l'éventualité de la succession d'), 225, 231.  
 — (Alliance offensive et défensive de l') avec les États généraux de Hollande, 375.  
 — (Roi d'), VOY. PHILIPPE IV; — CHARLES II.  
 — (Reine d'), VOY. LOUISE D'ORLÉANS.  
 ESPAGNE (Infant d'), VOY. CHARLES.  
 — (La reine régente d'), 351, 352, 353.  
 — (Ambassadeur d'), VOY. GAMARRA; — MOLINA (DE).  
 — (Gants d'), 782, 788, 806.  
 ESPÉE (Poème de l'), 604.  
 ESPESSES (Seigneur d'), VOY. FAYE (Charles).  
 ESPRIT (Jacques), 420, 509, 666.  
 ESTIENNE (Henry), 495.  
 ESTOILE (Claude DE L'), 577.  
 ESTRADES (Lettres de Jean de Witt à M. le comte d'), 236, 237, 240, 241, 242, 243, 247, 249, 252, 266, 267, 279, 290, 291, 295, 297, 298, 332.  
 — 289, 303.  
 ÉTIENNE DE ROUEN, MOINE DU BEC, 4.  
 ÉTIENNES (LES), 807.  
 EUCHARISTICON AD MENAGIUM, OUVRAGE DE BALZAC, 800, 802.  
 EUSÈBE (Lettres d'), OUVRAGE DE RAONIS, 493, 494.  
 EUSTATHE, 452.  
 ÉTEMPORALE, PIÈCE DE VERS DE BALZAC, 669, 676, 755.

## F

- FABERT (LE MARQUIS DE), 356, 357.  
 FANNIUS (Lettre de Jean de Witt à M. le conseiller), 277.  
 FANNIUS 371, 372, 373, 374.  
 FAVEREAU, 605.  
 FAYE (Charles), seigneur d'Espesses, 441.

- FERAMUS ou FERRAMUS (Charles), poète, 449, 452, 464, 590, 614, 641, 712, 729, 733, 788.
- FERDINAND II, prince de Toscane (Lettres de Jean de Witt à), 329, 347.
- FERET, 527.
- FERRAMUS, voy. FERAMUS.
- FEUILLADE (Le marquis de la), 282, 284.
- FIESQUE (Charles-Léon, comte de), 518, 604, 606.
- (Paul), 529.
- FINANCES (Surintendant des), voy. ÉMERY.
- FLAMINIO. *Flaminius* (Marc-Antoine), 479.
- FLANDRES (Villes et forts des), 227, 228, 229, 230.
- FLEMMINGH, 387.
- FLESSINGUE, 373.
- FLOTTE (M. de), dit *Helluo*, par Balzac, 431, 435, 442, 508, 511, 526, 548, 550, 792, 796.
- (Le P.), 587.
- FOENESTE (Le baron de), 417.
- FONTAINEBLEAU (Édit de), 236.
- (Ordonnance de), 242.
- FOREEST (De), 184, 190.
- FORGUES (Bernard de), époux de la nièce de Balzac, Marie de Campagnole, 493, 630, 679, 681, 729, 731, 732, 740, 746, 756, 760, 809, 814, 815.
- FORSÉ (M. de), 221.
- FOUQUET (Guillaume), marquis de la Varenne, 423.
- FRACASTOR (Jérôme), 479.
- FRANCE (Le roi de), voy. HENRI III; — Louis XIII; — Louis XIV.
- (La reine régente de), voy. ANNE D'AUTRICHE.
- (Le Dauphin de), voy. LOUIS.
- FRANCE (Henriette de), voy. HENRIETTE.
- (Le chancelier de), voy. AUBÉPINE (DE L'): — SEGUIER (Pierre).
- (Ambassadeur de), voy. THOU (DE).
- (Amiral de), 240.
- (Maréchal de), voy. MARILLAC (LOUIS DE); — TOIRAS.
- (Professeur au collège de), voy. PASSERAT.
- (Grand Prévôt de), voy. TROUSSE (DE LA).
- FRANCHE-COMTÉ, 292, 312.
- FRANÇOIS I<sup>er</sup>, duc de Modène, 535.
- FRA PAOLO, voy. SARPI (Pierre).
- FRÉDÉRIC III, roi de Danemark, 183, 241, 385.
- FRÉDÉRIC ou FRITZ DE NASSAU (Le prince), 264.
- (Lettre de Jean de Witt à M. le prince), 331.
- FRÉDÉRIC-GUILLEUME, électeur de Brandebourg, 187, 195, 196, 197, 198, 199, 202, 204, 209, 210, 247, 375.
- FRICQUET, ambassadeur de l'empereur Léopold I<sup>er</sup> (Lettres de Jean de Witt à M.), 142, 247.
- FRISE (Prov. de), 149.
- (Députés de), 156, 207.
- FRITZ DE NASSAU (Le prince), voy. FRÉDÉRIC ou FRITZ.
- FULGENCE (Micanzio, Fr.), auteur de la *Vie de Fra Paolo*, 460, 496.
- FULVIO, voy. TESTI.
- FURSTEMBERG (Lettre de Jean de Witt au comte de), 221.
- (Le prince Guillaume de), voy. GUILLAUME DE FURSTEMBERG.

## G

- GAMARRA (DON Estévan DE), ambassadeur d'Espagne, 315, 320, 321, 351, 352, 358, 376.  
 — (Lettres de Jean de Witt à don Estévan DE), 348, 352.
- GAND, 231.
- GANDILLAUD, président d'Angoulême, 721.
- GANS (Sieur), 223, 224.
- GASSENDI (Pierre), 555, 743.  
 — (Ouvr. de), voy. *ÉPICURE (VIE D')*.
- GASSION (Le maréchal), 507.
- GASTON, duc d'Orléans, 471, 509.
- GAUTIER, marchand d'Angoulême, 520, 527.
- GAZETTE (*La*), 646, 662, 733, 802.  
 — (Fondateur de), voy. *RENAUDOT*.
- GENAP, 371.
- GÈNES (Point de), 604.
- GENT (Sieur DE), 164.
- GEVAERTS, *Gevartius* (Jean-Gaspard), 533, 548.  
 — (Ouvr. de), voy. *ÉLECTES (Les)*.
- GILBERT (Guillaume), connu sous le pseudonyme de *Mondory*, 720.
- GIRARD (Claude), dit *M. l'official*, 418, 508, 511, 513, 520, 522, 526, 529, 538, 601, 609, 715, 752, 753, 760, 768, 774, 784.  
 — (Guillaume), 418, 420.
- GIROSTONE (?), 620.
- GODEAU (Antoine), *Godellus*, évêque de Grasse et de Vence, 405, 440, 461, 476, 478, 487, 534, 557, 594, 603, 608, 611, 630, 647, 654, 678, 686, 729, 744, 755, 758, 763, 780, 784.
- GOERCE, 293.
- GOMBAULD, chantre de la cathédrale de Saintes, 508, 513, 520, 523, 525, 535, 561, 604, 623, 669, 676, 760, 819.
- GOMBAULD (Le R. P. Jean Ogier DE), recteur d'Angoulême, frère du précédent, 506, 525, 532, 561, 597, 669, 676, 681.  
 — (Ouvr. de), voy. *DANAÏDES (LES)*.
- GOMBERVILLE (Marin le Roy DE), 435, 550, 753.
- GOMÈS, 818, 819.
- GONDI (Jean-François-Paul DE), cardinal de Retz, 427, 452, 458, 466, 593, 630, 726, 775, 778.
- GORGES (M. DE), 752.
- GORNICHEN (Députés de), 171.
- GOSSELIN (Thomas), 239.
- GOTH (Louis DE), marquis de Rouillac, 672.
- GOTZ (Les), 597.
- GOUDAIN (Le bourgmestre), 374.
- GOULU (Le P. Jean), auteur des *Lettres de Phylarque à Ariste*, 418, 423, 607 (?).
- GOURNAY (M<sup>lle</sup> Marie de Jafs DE), *filie d'alliance* de Michel de Montaigne, 552, 559, 561, 563, 708, 761.
- GRAFT, 154.
- GRAMONT (Maréchal DE), voy. *ANTOINE III*.
- GRANDE-BRETAGNE, voy. *ANGLETERRE*.
- GRAND'MAISON (Lettres de Jean de Witt à M. DE LA), 131, 137, 139.
- GRAND PENSIONNAIRE, voy. *WITT (Jean DE)*.
- GRANGER OU GRANGIER (Jean), 791.
- GRASSE (Évêque de), voy. *GODEAU (Antoine)*.
- GRAVEOLENS, surnom donné par Balzac au copiste du *Discours à la Reine*, 524, 642, 658, 695.
- GREGOIRE IX, réformateur de l'Ordre de Cluny, 89.
- GRILLET (Nicolas DE), 470.
- GRONINGUE (Prov. de), 149.  
 — (États de), 156, 157, 161.
- GRONOVIVS (Jean-Frédéric), 459, 464, 469, 477, 492, 502, 742, 749, 753.

- GRONOVIVS (Ouvrage de), voyez *SESTER-THIS (DE)*.
- GROOT (DE), résident, 139, 356, 391.  
— voy. GROTIVS.
- GROTIVS OU GROOT (Hugues), 541, 597, 603, 611, 646, 678, 709, 724.
- GUÉBRIANT (Le maréchal DE), 456.
- GUELDRES (Prov. de), 149.  
— (États de), 169, 181, 213.
- GUEZ (Guillaume), père de Balzac, 412, 420, 506, 636.  
— (François), frère de Balzac, 719, 730, 760.  
— (Anne), sœur de Balzac, épouse Campagnole, 408, 615, 623, 625, 730, 731, 783, 809, 810, 822.
- GUICHE (Le comte DE), voy. ANTOINE III.
- GUILLAUME DE FURSTEMBERG (Lettre de Jean de Witt à M. le prince), 302.
- GUILLAUME DE NASSAU, deuxième fils de M. Beverwaert (Lettre de Jean de Witt à M.), 174.
- GUILLAUME (Comte), dit *Guillaumet*, neveu de Marguerite de Nassau, 377.
- GUILLAUME II de Nassau, 127.
- GUILLAUME, prince d'Orange, 148, 149, 153, 155, 158, 166, 167, 168, 169, 171, 173, 176, 179, 182, 184, 188, 189, 194, 195, 196, 197, 198, 201, 202, 203, 204, 205, 207, 209, 233, 236, 326, 371, 372, 373, 374, 376, 377, 380, 382, 385, 388.  
— (Lettres de Jean de Witt à), 273, 274, 275.  
— (Mère de), voy. HENRIETTE-MARIE-STUART.  
— (Aïeule de), voy. HENRIETTE DE FRANCE.
- GUILLAUMET, voy. GUILLAUME (Comte).
- GUISE (Duc DE), 458.
- GUITAUT (M. DE), 743.
- GUSTAVE-ADOLPHE, roi de Suède, 503, 571, 573, 597, 603, 646.
- GUYET (François), *le Capucé*, 438, 439, 445, 469, 590, 591, 797, 802, 808.

## H

- HABERT (Germain), abbé de Saint-Vigor de Cérisy, 538, 700, 784.
- HAERSOLT (Le colonel), 261.
- HALIFAX, 376.
- HALLE, 231.
- HAMBOURG, 352.
- HARCOURT (Le comte D'), 791, 794.
- HARLEM (États et pensionnaire de), 160.  
— (Députés de), 162, 171, 172.
- HARPE (Rue de la), à Paris, 687.
- HAURÉAU (B.), II, 395-401, *passim*.
- HAVRE-DE-GRÂCE, 280.
- HEENSTEEDE (Sieur DE), 181.
- HEECKENDORP, 224.
- HEENVLIET (Sieur DE), fils de la comtesse de Chesterfield, 206, 209.
- HEINSIVS (Le docteur Daniel), dit *le Batave*, par Balzac, 438, 451, 490, 500, 549, 559, 669, 679, 704, 705, 713, 718, 724, 725, 727, 736, 739, 764, 766, 777, 780.  
— (Nicolas), fils du précédent, 725, 726, 727, 761, 790, 799.
- HELLUON, voy. FLOTTE (DE).
- HELLENISTICA (DE); diatribe de Saumaise, 434, 451, 472, 473, 501, 549.
- HENRI III, 456, 580.  
— (Sœur de), voy. MARGUERITE (La reine).
- HENRI IV, 594.
- HENRI DE NASSAU (Le prince Frédéric), 127, 149.
- HENRI-BONNE-AVENTURE, voy. BONNE-AVENTURE.

- HENRIETTE DE FRANCE, princesse douairière d'Angleterre, aïeule de Guillaume d'Orange, 166, 173, 176, 177, 182, 184, 186, 189, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 207, 208, 279.
- HENRIETTE-MARIE STUART (La princesse royale), mère de Guillaume d'Orange, 148, 151 à 174, 179, 182, 184, 185, 186, 188, 189, 190, 191, 195, 196, 197, 201, 209.
- HERCULE (Le Père), voy. AUDIFRRET.
- HIDE (M<sup>ne</sup>), 187.
- HOCH TAMAGUE, 344.
- HOGUETTE (Pierre Fortin de la), 819.
- HOBENBOURG (Abbesse de), voy. KILINDE.
- HOLLANDE (États généraux de), 122-392. *passim*.
- (Prov. de), 149, 155, 157, 158, 166, 234, 355, 372.
- (États ou députés de), 152, 160, 161, 165, 166, 167, 169, 170, 173, 175, 178, 184, 187, 189, 192, 194, 195, 196, 198, 199, 200, 201, 202, 204, 206, 207, 208, 209, 212, 215, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 233, 236, 240, 247, 262, 263, 273, 275, 277, 300, 301, 326, 341, 342, 344, 348, 349, 350, 355, 359, 361, 362, 366, 367, 377.
- HOLLANDE (Alliance offensive et défensive des États généraux de) avec l'Espagne, 375.
- (Docteur de), voy. HEINSIUS.
- (Licutenant-amiral de), voy. RUYTER.
- HOLLIS, 296.
- HOLSBROECK (Sieur de), 159.
- HOLSTENIUS (Luc), 742, 749.
- HONIJWOOD (Lettre de Jean de Witt au capitaine Robert), 221.
- HONSHOLREBYCK, 159.
- HOOG-SWALUWE (La), 144.
- HOORN (Députés de), 162, 171.
- (M.), 209.
- HORN (Le comte de), 213, 214.
- (Lettre de Jean de Witt à M. le comte de), 245.
- HUART, 196.
- HUGUES V, 17<sup>e</sup> abbé de Cluny, 89.
- HUYGHENS, 266, 438, 490.
- (Lettres de Jean de Witt au mathématicien Chrétien), 143, 246.
- (Opinion de Chrétien) sur les frères de Witt, 390.
- (Beau-frère de). voy. DOUBLET.

## I

- IBEMRADEN (Les), 212.
- IMPORTANTS (Cabale des), 427.
- INDES ORIENTALES (Compagnie des), 240, 246.
- INGOLSEL, député de la Zélande, 371, 372, 373.
- INNOCENT X (Jean-Baptiste PAMPHILE), 637.
- ISINCK, 210.

## J

- JACQUES STUART, duc d'York, 187.
- JANSÉNISTES (Querelle des jésuites et des), 592.
- JANSÉNIUS, 621, 828.
- JAVERSAC (Nicolas-Bernard, sieur de), 713.
- JEANNE DE PORTUGAL (Nouvelle lettre de) à Jean de Witt, 377.

- JEANNIN (Le président), 603.  
 JÉSUITES (Les), 502.  
 — (Querelle des), voy. JANSÉNISTES.  
 JONIN (Le P. Gilbert), 614.  
 JONZAC (M. le comte DE), voy. SAINTE-MAURE  
 (Léon de).  
 JOYEUSE (Le cardinal DE), 595.  
 JULIE (La princesse), voy. ANGENNES (Julie d').

## K

- KEEN (M.), 373, 374.  
 KIEVITT (Sieur), 275, 276.  
 KILINDE OU RELINDE, abbesse de Hohen-  
 bourg, 5.  
 KILLEGREW (Lettre de Jean de Witt à M.).  
 320.  
 KINSCHOT, 364.  
 KNOPFF, conseiller et secrétaire du duc de  
 Brunswick et de Lunebourg (Lettre de  
 Jean de Witt à M.), 335.  
 — 336.

## L

- LACÉDÉMONNE (Le marquis DE), voy. MON-  
 TAUSIER.  
 LA CHAMBRE (Marin CUREAU DE), 695, 696.  
 699, 705, 744.  
 LA FORÊT (Simon, seigneur DE), 427, 430.  
 LA GARDIE (Le comte Magnus DE), 784.  
 LA HAYE (Traité de Portugal signé à), 215,  
 242, 244.  
 LA LECQ (DE), 343.  
 LAMBERT (Le lieutenant général), 388.  
 LAMBOY (Guillaume DE), 737.  
 LA MOTHE-LE-VAYER, dit *Le philosophe du*  
*faubourg Saint-Michel*, 412, 417, 511,  
 520, 560, 563, 575, 628, 663, 744,  
 800, 802.  
 LA MOTHE, place forte, 682.  
 L'AMOUREUX (M.), 364.  
 LANGUEDOC (Gouvernement de), 426.  
 — (Gouverneur de), voy. SCHOMBERG.  
 LANTURLURE, voy. VOITURE.  
 LA PŪCELLE, ouvrage de Chapelain, 405,  
 410.  
 LA ROCHE (Sieur DE), 293, 294, 295.  
 LA ROCHELLE, 279.  
 LA SÂGE, 373, 374.  
 LA TRÉMOILLE, prince de Tarente (Lettres  
 de Jean de Witt à), 220, 259, 263,  
 264, 272, 355.  
 LAUGIER, *Logeri* (Honorat) de Porchères.  
 dit *Porchérage*, 547, 556.  
 LAVAU (L'évêque de), voy. RACONIS.  
 LAWRENCE (Le président), 388.  
 LE BAILLEUL, voy. BAILLEUL.  
 LE CLERC (Michel), 695.  
 LE FEBVRE (Nicolas), précepteur du prince  
 de Condé et de Louis XIII, 434.  
 LELYS (Lettre de Jean de Witt à M. DE).  
 346.  
 LEMOYNE (Pierre), jésuite, 544, 552, 675.  
 LÉOPOLD I<sup>er</sup>, empereur d'Allemagne et d'Au-  
 triche, 226, 227, 361.  
 LESCHASSIER (Jacques), 497, 532, 789.  
 LE TELLIER, 376, 809.  
 LETTRES de Balzac à Chapelain, voy. BALZAC  
 OU CHAPELAIN.  
 — (Corrections et additions aux), 824.  
 — (Éditeur des), voy. TAMIZEY DE LAR-  
 ROQUE.

- LETTRES SELECTES*, recueil de Balzac, 564, 593, 705, 728, 736, 818.
- LETTRES AD ATTICUM*, voy. *ATTICUM*.
- LETTRES AD MENAGIUM*, voy. *MENAGIUM*.
- LETTRES de Phyllarque à Ariste*, 418, 607 (?)  
voy. GOULU.
- LETTRES d'Eusèbe*, par Raconis, voy. EU-  
SÈBE.
- LEUCATE (Bat. de), 454.
- LEYDE (Députés de), 162, 172, 188.
- (Magistrat de la ville de), 184, 185.
- (Université de), 491.
- (Imprimeries de), 529, 549.
- (Le tyran de), voy. HEINSIUS.
- LHUILIER OU LUILLIER (François), conseil-  
ler au parlement de Metz, 459, 468,  
484, 489, 492, 557, 599, 600, 636,  
638, 678, 723, 736, 750.
- LIANCOURT (M<sup>me</sup> DE), voy. SCHOMBERG (Jeanne  
DE).
- (DUC DE), voy. PLESSIS (Roger DU).
- LICINIUS, voy. MÉNAGE.
- LIÈGE, 231.
- LIONNE (Lettres de Jean de Witt à M. le  
marquis DE), 231, 333, 336.
- 242, 317, 319, 376, 558, 566,  
576, 582, 596, 662, 665.
- LIPSE (Juste), 637, 710, 807.
- LISIEUX (L'évêque de), voy. COSPÉAN (Phi-  
lippe).
- LISOLA (Lettre de Jean de Witt à M. le ba-  
RON DE), 299.
- LOBINEAU (D.), auteur de l'Histoire de Bre-  
tagne, 5.
- LOGERI, voy. LAUGIER.
- LOGES, voy. DES LOGES.
- LONGUEIL (René DE), marquis de Maisons,  
président au parlement de Paris, 679.
- LONGUEVILLE (Le duc DE), voy. ORLÉANS  
(Henri D').
- (M<sup>me</sup> DE), 611, 738.
- LOUIS DE NASSAU, sieur de Beverwaert (Let-  
tres de Jean de Witt au comte), 144,  
145, 146, 147, 151, 153, 155, 157,  
158, 159, 160, 161, 163, 164, 166,  
167, 168, 170, 171, 173, 175, 177,  
179, 181, 182, 184, 185, 186, 187,  
188, 189, 190, 191, 192, 193, 194,  
195, 197, 199, 202, 203, 204, 205,  
207, 208, 209, 213.
- 343.
- (Fils du comte), voy. ODYCK.
- LOUIS XIII, 398, 433, 434, 465, 467,  
482.
- (Précepteur de), voy. LE FEBVRE.
- LOUIS XIV, 139 à 589, *passim*.
- (Épouse de), voy. MARIE-THÉRÈSE.
- LOUIS, dauphin de France, 225.
- LOUISE D'ORLÉANS, reine d'Espagne, 319,  
328.
- LUÇON (L'évêque de), voy. RICHELIEU.
- LUILLIER, voy. LHUILIER.
- LUNEBOURG (Ducs DE), 261, 288, 289, 311.
- LUXEMBOURG, 303.

## M

- MAASDAM (Lettre de Jean de Witt à M. DE),  
277.
- MABILLON, 3, 4.
- MAESDAM (Sieur), 279.
- MAESTRICHT, 230, 231, 354, 357.
- MAGALOTTI (Pierre DE), 688, 770.
- MAGDELENET (Gabriel), 590, 641, 667.
- MAIGNE, 585.
- MAINARD, voy. MAYNARD.
- MAISONS (Le président marquis DE), voy.  
LONGUEIL (René DE).
- MALHERBE, 619, 718, 723.

- MALINES, 231.
- MAMURRA ou Vie de Montmaur, ouvrage de Ménage, 421, 434, 443, 528, 548, 550, 556, 566, 575, 697, 708, 733, 745.
- MARBODE, évêque de Rennes, 5. 6.
- MARAIS (LE), 612.
- MARCA (PIERRE DE), 419, 422, 424, 485, 493.
- MARESCHAL (Lettres de Jean de Witt à M. le pasteur), 138, 139.
- MARGUERITE DE NASSAU (Lettres de Jean de Witt à M<sup>re</sup>), 125, 127, 130, 131.
- (Lettre de) à Jean de Witt, 377.
- (Neveu de), voy. GUILLAUME (Comte).
- MARGUERITE (La reine), sœur de Henri III, 580.
- MARIE DE BRETAGNE, duchesse de Montbazou, 423.
- MARIE DE MÉDICIS, 482, 643, 649.
- MARIE-THÉRÈSE, épouse de Louis XIV, 225.
- MARILLAC (Louis de), maréchal de France, 729.
- MASCARON (Pierre-Antoine de), père de l'orateur, 780, 783, 784.
- MASSÈS (M<sup>me</sup> de), 523.
- MATHURINS (Rue des), à Paris, 624.
- MAURE (Comtesse de), voy. ATTICHY (Anne d<sup>i</sup>).
- (Comte de), 795, 796.
- MAURICE DE NASSAU (Le prince), 189, 204, 205, 207.
- (Lettres de Jean de Witt à M. le prince), 299, 367.
- (Fils naturel du prince), voy. SUYLENSTEYN.
- MAURIER (Sieur du), voy. AUBERY.
- MAURY, 492.
- MAYNARD (Le président François), poète, 327, 396, 431, 442, 446, 451, 492, 508, 510, 511, 515, 536, 538, 541, 542, 544, 545, 546, 547, 549, 550, 554, 556, 566, 583, 585, 587, 606, 617, 644, 645, 650, 653, 662, 669, 673, 681, 683, 691, 701, 716, 722, 724, 739, 742, 751, 753, 759, 770, 777, 779, 780, 792, 796, 811.
- (Charles), fils du précédent, 751, 783, 796.
- MAZARIN (Le cardinal), 154, 414, 427, 430, 446, 461, 468, 470, 472, 486, 488, 520, 530, 558, 562, 565, 566, 567, 570, 576, 577, 579, 584, 596, 600, 601, 610, 612, 637, 642, 662, 665, 690, 729, 740, 749, 770, 795, 812, 813, 815, 818.
- (Secrétaire de), voy. SILHON.
- MEDENBLECK (Députés de), 162, 172.
- MÉDICIS (Marie de), voy. MARIE DE MÉDICIS.
- MEERMAN, 185.
- MELAN (Claude), graveur, 560, 561.
- MÉNAGE (Gilles), dit *Licinius*, par Balzac, 399, 400, 408, 412, 421, 432, 443, 447, 455, 475, 481, 483, 498, 502, 515, 522, 523, 528, 530, 532, 533, 543, 549, 553, 556, 557, 560, 562, 564, 571, 578, 587, 597, 603, 608, 611, 630, 664, 697, 715, 724, 726, 740, 744, 745, 752, 754, 776, 780, 790, 793, 799, 807, 819.
- (Ouvr. de), voy. MAMURRA.
- MENAGIANA (LE), 438, 439.
- MENAGIUM (Lettres ad), 498.
- MENTEUR (LE), comédie de P. Corneille, 625.
- MERCY (François de), 738.
- MÉRÉ (Le chevalier de), voy. PLASSAC.
- MÉRODE (Sieur de), 171.
- (Lettres de Jean de Witt au comte de), 223, 224.
- MESNADIÈRE (Hippolyte-Jules Pilet de la), 668.
- Métamorphose de la Lionne*, ouvr. de Chapelain, 701.

- MÉTÉL, voy. BOISROBERT.  
 MEURS (Ville et comté de), 377.  
 MICHEL-ANGE, 474.  
 MIDDELBOURG, 373, 374.  
 MILLETIÈRE (M. DE LA), conseiller d'État, 749, 758, 763, 775.  
 MINUTIUS FÉLIX (LE), ouvr. de Nicolas Rigault, 468, 501, 557.  
 MINOTAURE (LE), voy. TUBEUF.  
 MIRANDA (Comte de), 234.  
 MODÈNE (Duc de), voy. FRANÇOIS I<sup>er</sup>.  
 MOERDYCK, 144.  
 MOLINA (DE), ambassadeur d'Espagne en Angleterre, 358.  
 MOMBAS, 390.  
 MONDORY, pseudonyme adopté par l'acteur GILBERT (Guillaume), voy. ce nom.  
 MONLUC (Adrien de), comte de Cramail ou Cremail, 538, 631.  
 MONMOR (*Petrus*), voy. MONTMAUR.  
 MONTAIGNE (Michel de), 620, 708.  
 — (Fille d'alliance de), voy. GOURNAY.  
 MONTAUBAN (Coadjuteur de l'évêque de), voy. BERTHIER (Pierre).  
 MONTAUSIER (Duc de), maréchal de camp, dit, par Balzac, *Montosides, le marquis de Lacédémone ou le Spartiate*, 456, 463, 466, 534, 582, 602, 609, 625, 640, 646, 652, 653, 656, 657, 671, 672, 675, 680, 697, 707, 713, 714, 715, 729, 740, 748, 756, 761, 763, 769, 774, 780, 783, 784, 796, 798, 803, 804, 806, 810, 813, 814.  
 MONTAUSIER (Duchesse de), voy. ANGENNES (Julie-Lucie d').  
 MONTBAZON (Duchesse de), voy. MARIE DE BRETAGNE.  
 MONTCHAL (Charles de), archevêque de Toulouse, 429, 441.  
 MONTMAUR (Pierre de), *Petrus Monmor*, 416, 454, 515, 799, 807.  
 — (Vie de Montmaur), voy. MAMURRA.  
 MONTOSIDES, voy. MONTAUSIER (DE).  
 MONTPENSIER (M<sup>lle</sup> de), 427.  
 MONTPOUILLAN (DE), 235.  
 MONTRAVE (DE), voy. BERTHIER (Jean de).  
 MORAND (François), éditeur : 1° de la *Vie de saint Bertin*, en vers, 1; — 2° des *Définitions du chapitre général de Cluny en 1323*, 87.  
 MORGUES (Mathieu de), moine de Saint-Germain, 414.  
 MORIN (François de), conseiller au parlement de Bordeaux, 491, 505.  
 MORNBAUT, 372.  
 MOROSINI, ambassadeur de Venise à la cour de France (Lettre de Jean de Witt à M.), 344.  
 MORTWYCH (Sieur de), 171.  
 MOTTE (DE LA), baron de Saint-Surin, 750, 768.  
 MÜLLER, 261, 335.  
 — (Lettre de Jean de Witt à M.), 336.  
 MÜNIX, 372.  
 MUNNICKENDAM (Députés de), 171.  
 MUNSTER (Négociations de), 226.  
 — (Évêque de), 245, 262, 265, 375.  
 MURET (Marc-Antoine), 465, 817.  
 MÜY (Lettre de Jean de Witt à M. le colonel de), 362.

## N

- NACKAR, intendant à Dunkerque (Lettre de Jean de Witt à M.), 285.  
 NASSAU (Comte de), voy. LOUIS DE NASSAU.  
 — (Fils du comte de), voy. ODYCK (S<sup>r</sup> de).  
 NASSAU (Prince de), voy. MAURICE; — HENRI DE NASSAU.  
 — (Guillaume de), voy. GUILLAUME.  
 — (Marguerite de), voy. MARGUERITE.

- NAUDÉ (Gabriel), 556, 577, 578.  
 — (Ouvrage de), voy. *Avis pour dresser une bibliothèque.*  
 NAUVE (DE LA), 809.  
 NAVAGERO, *Naugerius* (André), 479.  
 NAVAIGNE, 231.  
 NAVARRE (Collège de), 489, 492.  
 NEMOURS (M<sup>me</sup> DE), 690.  
 NESMOND (Le Président DE), 809, 813.  
 NEVERS (Duchesse DE), voy. CLÈVES (Henriette DE).  
 NIEUPOORT, secrétaire de Jean de Witt, 281, 282.  
 NIEUPOORT (M. Wil.), ambassadeur en Angle-

terre : ses lettres à Jean de Witt, 379, 382, 389.

NIEUPORT, 265.

NIMÈGUE, 149.

NOAILLES (François, baron DE), 538, 544.

NOORTWYCK (DE), 184, 190.

NORD (Compagnie du), 238.

NORDTWOORLANDT, 285.

NORLINGHEN (Bataille de), 467.

NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE (Gouvernement de), 475.

NOUVELLE-BELGIQUE, 251, 252, 255.

NOVELLANS (Les), 502.

NOYERS (François SUBLET DE), 429.

## O

- ODYCK (Sieur D'), fils du comte de Nassau, 189, 207.  
 OFFICIAL (M. F), voy. GIRARD (Claude).  
 OGIER (Charles), *le Danois*, 417, 639, 647.  
 — (François), prédicateur, frère du précédent, 475.  
 OLIVAREZ (Le comte), 462, 471.  
 OLIVET (L'abbé D'), 399, 400, 410, 418.  
 OLOR GALLICUS, ouv. de Balzac, 656, 693.  
 OLY DE VELSEN (Sieur Jean), 224.  
 ONEALE, 163.  
 OOST-FRISE OU OST-FRISE, 246, 287, 288.  
 — (Prince D'), voy. CHRÉTIEN-ÉBRARD.  
 — (Princesse douairière D'), voy. CHRISTINE-CHARLOTTE.  
 ORANGE (Prince D'), voy. GUILLAUME, PRINCE D'ORANGE.  
 — (Lettres de Jean de Witt à la princesse douairière D'), 235, 273, 274, 275.  
 — (Principauté D'), 198, 200, 205.  
 — (Princesse D'), 374.  
 ORBILIUS, ouv. de Balzac, 552, 575, 729.  
 ORLÉANS (Henri D'), duc de Longueville, 410, 411, 450, 451, 463, 507, 573, 593, 738.  
 ORLÉANS (Charlotte-Louise D'), fille du précédent, 652.  
 — (Jean-Louis-Charles D'), sa naissance, 738.  
 — (Duc D'), voy. GASTON.  
 — (Évêque D'), voy. AUBÉPINE (Gabriel DE L').  
 ORMONDT (Lettre de Jean de Witt à M. le marquis D'), 175.  
 OSELEYBAEY (Le), 280.  
 OSSAT (Le cardinal D'), 633.  
 OSTENDE, 230, 231, 265.  
 OST-FRISE, voy. OOST-FRISE.  
 OTTO KRAHG, seigneur de Welberg, etc., gouverneur de Niebourg et sénateur du royaume de Danemark (Lettre de Jean de Witt à M.), 183.  
 OUDART (Sieur), 158, 159, 182, 185, 187, 193, 194, 197, 203.  
 OUDYKE (M.), 374.  
 OUESSANT (Île D'), 284.  
 OVER-YSSEL (Prov. D'), 149.  
 — (États généraux ou députés D'), 156, 157, 160.

## P

- PAIN, 390.
- PAMPHILE, voy. INNOCENT X.
- PAMPUS (Le), 295.
- PANARD, chansonnier, 6.
- PARABÈRE (M. DE), 661.
- PARIS (Avis secret de) donné à Jean de Witt, voy. WITT (Jean de).
- (Rue de la Harpe à), voy. HARPE.
- (Président au parlement de), voy. LONGUEIL.
- (Le marais à), voy. MARAIS (Le).
- (Rue des Mathurins à), voy. MATHURINS.
- (Le Pont-Neuf à), voy. PONT-NEUF.
- (Faubourg - Saint - Germain), voy. SAINT-GERMAIN.
- (Rue et faubourg Saint-Jacques à), voy. SAINT-JACQUES.
- (Faubourg Saint-Marceau à), voy. SAINT-MARCEAU.
- (Prieuré de Saint-Martin de), voy. SAINT-MARTIN.
- (Faubourg Saint-Michel à), voy. SAINT-MICHEL.
- PASSERAT (Jean), professeur au collège de France, 504.
- PATELIN (Le), voy. COSTAR.
- PATISSON (Mamert), imprimeur, 807.
- PAULE (Sainte), 757.
- PAUQUET (Louis), 625, 715, 746.
- PAYS-BAS ESPAGNOLS, 226-231.
- PÉLISSON, 374.
- PELNITZ (Lettre de Jean de Witt à M. DE), 333.
- PERROT (François), 497.
- PERROT (Nicolas), seigneur d'Ablancourt, 497, 512, 520, 534, 678, 682, 691, 724, 779.
- PETAU (Le P.), 483, 494, 499, 523.
- PETAU (Ouvr. du P.), voy. *DOGMATUM THEOLOGICORUM*.
- PETITS-MAÎTRES (Les), 427.
- PETRUS AURELIUS, pseudonyme pris par l'abbé de Saint-Cyran, voy. ce nom.
- PEYRARÈDE (Jean DE), 719, 724, 767, 784.
- PHILIPPE IV, roi d'Espagne, 225 à 231, 236.
- PHYLLARQUE, pseudonyme pris par le P. GOULU, voy. ce nom.
- PIBRAC (Guy DU FAUR DE), 820.
- PICOT, 540.
- PIERRE-ÉNCISE, 375.
- PIGNEROL, 433.
- PINDARE, 755.
- PIQUELIN-LAUZUN (M. DE), 375.
- PLANTINS (Les), 518.
- PLASSAC (Antoine Gombaud), chevalier de Meré, 626, 748, 767, 768, 778, 783, 789, 795, 797.
- PLASSEDAEL, 231.
- PLASTREUX (Le), voy. VOITURE.
- PLESSIS (Roger DU), duc de Liancourt, 513, 518, 558.
- POÈTE ROYAL (Le), voy. DORAT (Jean).
- POITOU (Manifestes du), 467.
- POLITIQUE (Le), voy. SILBON.
- POLSBROECK (Sieur DE), 151, 185, 190, 195.
- POLYEUCTE, tragédie de P. Corneille, 458.
- POMELLO, 497.
- POMPONNE, 651.
- POMPONNE (M. DE), 337, 376.
- (Lettre de Jean de Witt à M. DE), 365.
- PONTÉRIEUX, 271.
- PONT-NEUF (Le), à Paris, 567.
- PORCAT (Havre de), 251.
- PORCHERAGO, } voy. LAUGIER
- PORCHÈRES (LAUGIER DE), } (Honorat).

PORPHIRION, voy. CHAPELAIN.  
 PORT-ROYAL, 651, 657.  
 PORTSMOUTH, 285.  
 PORTUGAL (Lettres de Jean de Witt à M. l'ambassadeur de), 215, 234.  
 — (Infante de), voy. CATHERINE DE BRAGANCE.  
 PORTUGAL (JEANNE DE), voy. JEANNE.  
 — (Traité de), voy. LA HAYE.  
 POULERON, 210, 294.  
 PRÉSIDENT (Le), voy. MAYNARD (François).  
 PRIÉZAC (M. DE), 419, 560, 675, 682, 687.

PRISCIEŒ, *Priscianus*, 496, 503.  
 PROPERCE, 445.  
 PROVINCES-UNIES (Conditions faites aux) par la France et l'Angleterre, 376.  
 — (Lettres des ambassadeurs des), en Angleterre, à Jean de Witt, 379, 382, 383, 385, 387, 389, 390.  
 PUCELLE (La), poème de Chapelain, 405, 410, 424.  
 PURMEREYNDE (Députés de), 172.  
 PUY (Henri DU), *Eriicius Puteanus*, 637.

## Q

QUADRIGARIUS (?) 620.

QUESNEL (Le P.), 399.

## R

RABENHAUPT, 367.  
 RACAN (M. DE), 477.  
 RACONIS (Charles-François d'Abra DE), évêque de Lavaur, 470, 493.  
 RAMBOUILLET (Marquise DE), voy. ANGENNES (Julie-Lucie D').  
 — (Hôtel de), 534, 562.  
 RAMPALLE, 691, 747, 752, 763.  
 RAMUS (Pierre), 590.  
 RAOUL (Jacques), évêque de Saintes, 508, 512, 513, 541, 562, 565, 570.  
 RATISSONNE (Assemblée de), 288.  
 RAVAUD (Abraham), voy. REMY.  
 RAVENEL, 395, 398.  
 READ (Charles), 397.  
 REEDE (DE), sieur de Rhenswoïde, 158.  
 REEVES (Le capitaine), 360.  
 RELINDE, voy. KILINDE.  
 REMY ou REMMY (Abraham RAVAUD), 675, 679, 681, 682, 685, 693.  
 RENAUDOT (Théophraste), fondateur de *la Gazette*, 662.  
 RENNES (Évêque de), voy. MARBODE.

RETZ (Cardinal DE), voy. GONDI (Paul DE).  
 — (M<sup>me</sup> la maréchale de), 690.  
 RHENSWOÏDE (Sieur DE), voy. REEDE (DE).  
 RHINGRAVE (Lettres de Jean de Witt à M. le), 139, 218, 301, 354, 356, 357, 361, 364.  
 RICHELIEU (Le cardinal Armand DE), évêque de Luçon, 396, 399, 410, 424, 429, 461, 462, 463, 471, 509, 577, 819.  
 RICHER (Edmond), docteur en théologie, 496.  
 RIGAULT (Nicolas), 468, 505, 557, 599, 604, 612, 632, 636, 641, 723.  
 — (Ouvr. de), voy. *Minutius Felix*; — *Vultu Christi (De)*.  
 RIVET (André), 500.  
 — (Guillaume), 500.  
 RIVIÈRE (M. DE), 558, 562, 585.  
 ROBERT (Lettre de Jean de Witt à M. le prince), 360.  
 — 375.  
 ROCOLET (Pierre), imprimeur du roi, 403, 406, 409, 415, 425, 434, 435, 437.

- 442, 443, 445, 451, 460, 464, 469,  
476, 481, 484, 487, 488, 492, 501,  
507, 512, 514, 519, 520, 522, 523,  
524, 526, 527, 528, 529, 531, 532,  
533, 537, 539, 541, 543, 544, 546,  
547, 551, 555, 556, 557, 558, 559,  
562, 563, 565, 571, 573, 578, 615,  
624, 637, 641, 642, 644, 645, 649,  
668, 677, 678, 692, 715, 730, 731,  
734, 741, 760, 774.
- RODOLPHE II, empereur d'Allemagne, 786.
- ROELT, 374.
- ROLLAND, 378.
- ROMAIN (*LE*), discours de Balzac, 712.
- ROSE (*LE* président), 638.
- ROSSIGNOL (Épigramme du), 651.
- ROTTERDAM (État et Députés de), 172, 241.  
— (*LE* docteur de), voy. ÉRASME.
- ROTKIRCKE, bourgmestre de Cologne (Lettre  
de Jean de Witt à M. DE), 366.
- ROU (Jean), 421.
- ROUILLAC (Marquis DE), voy. GOTH (Louis  
DE).
- ROULY, 372, 374.
- RUCELLAI (L'abbé), 649.
- RUEL, 729.
- RUFUS, voy. CROISILLES.
- RUPELMONDE, 231.
- RUVIGNY (DE), 319.
- RUWAERD (LE), 391.
- RUYTER, lieutenant-amiral de Hollande,  
252, 271, 275, 280, 281, 283, 293,  
295, 298, 391.  
— (Lettre de Jean de Witt à M. Michel  
DE), 260.

## S

- SABIN (*LE* comte), 357.
- SABLÉ (Marquise DE), voy. SOUVÉ.
- SAINT-ANDRÉ (Fort), 253, 254.
- SAINT-AMAND (sieur DE), voy. TRISTAN.
- SAINT-AMANT, 668.
- SAINT-AUBIN D'ANGERS (Manuscrit de), 5.
- SAINT-BERTIN (Trésor de), 8.  
— (*CARTULAIRE* de), voy. Boulogne.
- SAINT-BLANCAT (M. DE), 571, 573, 760,  
810, 811.
- SAINT-BONNET (Jean DE), voy. TOIRAS.
- SAINT-CÉRÉ, 620, 716, 767.  
— (*OUV. DE*), voy. *ALCIPE*; — *CLORIS*.
- SAINT-CYBARDEAUX, 615.
- SAINT-CYRAN (JERU DU VERGIER DE HAURANNE,  
abbé DE), connu sous le pseudonyme de  
*PETRUS AURELIUS*, 418, 441, 621, 650,  
651, 654, 664, 670.
- SAINT-DIÉ-SUR-LOIRE (Église de), 45.
- SAINT-GENIÈS, 810.
- SAINT-GERMAIN, 420.
- SAINT-GERMAIN (Faubourg), 612.  
— (*MOINE DE*), voy. MORGUES.
- SAINT-HILAIRE D'HIERS, 489.
- SAINT-JACQUES (Libraires de la rue), à Pa-  
ris, 497, 650.
- SAINT-JACQUES (Faubourg), 651.  
— (*RUE*), 711.
- SAINT-JEAN (Rade de), 283.
- SAINT-JÉRÔME, 756, 757.
- SAINT-JOHN, ambassadeur extraordinaire,  
181.
- SAINT-MARCEAU (Poète du faubourg), à  
Paris, voy. COLLETET (Guillaume).
- SAINT-MARTIN (Prieuré de) de Paris, 520.
- SAINT-MAUR (Seigneur DE), voy. YVON.
- SAINT-MICHEL (*LE* philosophe du faubourg),  
à Paris, voy. LA MOTHE-LE-VAYER.
- SAINT-NICOLAS (Abbé de), voy. ARNAULD  
(Henri).
- SAINT-PAUL-AU-BOIS (Prieuré de), voy. TALON  
(Jacques).

- SAINT-PIERRE, 577.  
 SAINT-RÉMY (DE), 357.  
 SAINT-SIMON (Claude DE ROUVROI, duc DE),  
     509.  
 SAINT-SURIN (Baron DE), voy. MOTTE (DE LA).  
 SAINT-VIGORDE CÉRISY (Abbé DE), voy. HABERT.  
 SAINTE-BEUVE, 396 à 401, *passim*.  
 SAINTE-MARTHE (Scévole DE), 595, 690, 803.  
 SAINTE-MAURE (Léon DE), comte de Jonzac,  
     661.  
 SAINTES (L'évêque de), voy. RAOUL (Jac-  
     ques).  
 — (Chantre de la cathédrale de), voy.  
     GOMBAULD.  
 SANNAZAR, 690.  
 SARBIEWSKI (Mathias-Casimir), poète polo-  
     naïs, 614, 641.  
 SARPI (Pierre), dit *Fra Paolo* (Vie de), 460,  
     496, 632, 788, 810.  
 SARRASIN, secrétaire de M. de Bréderode.  
     (Lettre de Jean de Witt à M. Pierre), 132.  
 SARRASIN (Jean-François), 664, 700.  
 SARRAU (Claude), 491, 505, 742, 776.  
 SAUMAISE (Claude DE), *Salmasius*, 415,  
     420, 430, 439, 444, 450, 453, 490,  
     492, 498, 500, 501, 503, 520, 523,  
     526, 533, 543, 549, 550, 556, 575,  
     577, 626, 638, 663, 725, 780, 786,  
     791, 812.  
 SAUMAISE (Ouvr. de), voy. *Hellenistica* (DE).  
 SAUMUR (Notre-Dame de), 413.  
 SAUTIN (Sieur). 344, 345, 346.  
 SAXE (Électeur de), 323.  
 SAXE-WEIMAR (Duc DE), voy. BERNARD, duc  
     de Saxe-Weimar.  
 SCALIGER (Joseph), dit, par Balzac, le *sci-*  
     *gneur de la Scale*, 420, 503, 653, 663,  
     807.  
 SCÉVOLE de Sainte-Marthe, voy. S<sup>te</sup>-MARTHE.  
 SCHAEF (Sieur), ambassadeur, 181.  
 SCHIEDAM (Députés de), 171.  
 SCHINKEL (M. A. D.), 390.  
 SCHOMBERG (Le maréchal Charles DE), gou-  
     verneur de Languedoc, 450, 454.  
 — (Jeanne DE), M<sup>me</sup> de Liancourt, 454.  
     558.  
 SCHOONHOVEN (Députés de), 172.  
 — 175.  
 SCHOOTEN (DE), 142, 143.  
 SCHURMANN (M<sup>lle</sup> Anne-Marie DE), 712, 725,  
     741.  
 SCIOPPIUS (Gaspard), 711.  
 SCUDÉRY (Georges DE), 415, 464, 475,  
     480, 488, 541.  
 — (M<sup>lle</sup> Madeleine DE), 562.  
 SEGUIER (Pierre), chancelier de France.  
     appelé *Solon* par Balzac, 409, 416, 417,  
     419, 420, 422, 424, 430, 469, 473,  
     481, 531, 533, 551, 559, 560, 645,  
     665, 669, 675, 682, 687, 700, 721,  
     722, 752, 774.  
 SEPT-TOURS (Château des), 357.  
 SERRANT (C<sup>te</sup> DE), voy. BAUTRU.  
 SERVOIS (Gustave), 398.  
 SESTERTIUS (DE), ouvrage de Gronovius  
     (Jean-Frédéric), 502.  
 SICHEM, 231.  
 SIENNE (Fromages de), 633.  
 SILHON (Jean DE), secrétaire de Mazarin.  
     dit le *Politique*, par Balzac, 474, 510,  
     544, 568, 569, 570, 574, 576, 580,  
     582, 584, 588, 589, 598, 600, 622,  
     631, 637, 655, 658, 662, 675, 744,  
     758, 768, 772, 777, 779, 782, 812,  
     813.  
 SIMON, auteur de la Vie de saint Bertin, en  
     vers, 3 à 8.  
 SIRMOND (Jean), 472, 541.  
 — (Ouvrage de), voy. CONSOLATIONS À  
     LA REINE RÉGENTE.  
 SLAVATHA (Le baron DE), 129.  
 — (Lettres de Jean de Witt à M<sup>me</sup> la  
     baronne DE), 126, 129.  
 — (Le comte DE), 180.

SLAVATHA (Lettre de Jean de Witt à M<sup>me</sup> la comtesse de), 180.  
 SOCRATE, nom sous lequel Balzac désigne quelquefois Chapelain, 512, 537.  
 — 643.  
 SOLON VOY. SEGUIER.  
 SOLMS (Lettre de Jean de Witt à M. le prince de), 359.  
 SOMERER, 233.  
 SOMMELSDYCK (Sieur de), 165.  
 SORBONNE, 628.  
 SORLINGUES (Îles), 284.  
 SOUVRÉ (Madeleine de), marquise de Sablé, 518.  
 SPA (Eau de), 132.  
 SPARTIATE (Le), voy. MONTAUSIER.  
 SPIEGEL (Henri), 338.  
 STAVENOSSE, 372.

STEENBERGUE, 264.  
 STILTING, 3 et 4.  
 STOCKAR, 383, 386.  
 STRADA (Famiano), auteur de l'histoire :  
*De bello belgico*, 594, 636.  
 STRASBOURG (Évêque de), 354, 356, 364.  
 STRICKLAND, ambassadeur extraordinaire, 181.  
 SJÈDE (Roi de), voy. CHARLES X, CHARLES XI.  
 GUSTAVE-ADOLPHE.  
 — (Reine de), voy. CHRISTINE.  
 — (Résident de), voy. CÉRISANTES.  
 SULLIOLA, 479.  
 SUND (Passage du), 241.  
 SUYLENSTEYN, fils naturel du prince Maurice de Nassau, 189, 191, 192.  
 SWEERS, vice-amiral hollandais, 327.  
 SYLVIUS (Sieur), 273, 275, 279.

## T

TALON (Jacques), prieur de Saint-Paul-au-Bois (diocèse de Soissons), cousin du précédent, 587.  
 TALON (Omer), avocat général, 539.  
 TAMIZEY DE LARROQUE (Philippe), éditeur des lettres de Balzac à Chapelain, 393.  
 TARENTE (M. le prince de), voy. LA TRÉMOILLE.  
 TARIN (Jean), 791.  
 TEMPLE (Le chevalier), 303, 304, 338, 341, 369.  
 — (Lettres de Jean de Witt à M. le chevalier), 305, 308, 310, 313, 316, 317, 320, 324, 325, 326, 329, 334, 358, 363.  
 TEMPLE (Passage de la lettre de) à Jean de Witt sur la mort de sa femme, 370.  
 — (Copie au chevalier) des instructions à Van Beuningen, 370.  
 TER GOUDE (Députés de), 171.  
 TESTI (Fulvio), poète italien, 535, 549.

TEXEL (Le), 190, 268, 269, 298.  
 THÉRON (Le P. Vital), 563, 591, 718, 724.  
 THIBAUDIÈRE (M. de la), 508, 512, 530, 540, 604, 681, 712, 715, 721, 747, 773, 774.  
 THOU (De), ambassadeur de France, 140.  
 — (Lettre de Jean de Witt à M. de), 140.  
 — (Président de), 704.  
 THURLOË, 173, 383, 388.  
 TIBULLE, 664.  
 TILIERS, 606.  
 TOIRAS (Jean de Saint-Bonnet, seigneur de), maréchal de France, 427, 430.  
 — (Le frère de M. de), voy. LA FORÊT.  
 TOSGANE (Prince de), voy. FERDINAND II.  
 TOTILA, secrétaire de Balzac, 435, 682.  
 TULOUSE (L'archevêque de), voy. MONTCHAL (Charles de).  
 — (Le 1<sup>er</sup> président au parlement de), voy. BERTHIER (Jean de).

TOULOUSE (Le P. de), 591.  
 TRANEN, 212.  
 TRENTE-SIX (Conseil des), 151, 159.  
 TRÉVOR, 318.  
 TRISTAN (Jean), sieur de Saint-Amand, 565.  
 TROMP (L'amiral), 276.  
 TROUSSE (Le marquis de LA), grand prévôt de France, 604, 614, 733, 782, 787, 791, 794.

TUBERO (Orasius), pseudonyme pris par la Mothe-le-Vayer, voy. ce nom.  
 TUBEUF (Le président), dit *le Minotaure*, par Balzac, 568, 572, 580, 581, 585, 600, 601.  
 TURENNE (Lettre de Jean de Witt à M. le prince de), 235.  
 TURNHOUT, 236.  
 TUYL (DE), 359.

## U

ULHOA (Sieur), 216.  
 UNIVERSITÉ (Le recteur de l'), 503.  
 URBAIN VIII (Le pape), 421, 428, 499.  
 URBANITÉ (*Discours de l'*), par Balzac, 451.  
 URLDT (Sieur de), 293.

UTIQUE (M. d'), 784.  
 UTRECHT (États ou députés d'), 156, 157, 158, 160, 161, 164, 213.  
 ——— 386.

## V

VALETTE (Le cardinal de LA), 397, 613, 798, 808, 822.  
 VALOIS (Adrien de), 582.  
 VAN BEUNINGEN (Sieur), 163, 248, 249, 267, 271, 279, 290, 358.  
 ——— (Lettre de Jean de Witt à M. le bourgmestre), 338.  
 ——— (Instructions à), 370.  
 VAN DEN BROECK, 224, 225.  
 VAN DER HECK, 335.  
 VAN DER HORST (Sieur), 275, 276.  
 VAN DER NATT, 264.  
 VANDER-PERRE (Sieur), ambassadeur, 181.  
 VAN DER ZAEN, 293.  
 VAN DORP (Lieutenant-amiral), 390.  
 VAN GENT (Sieur), 276.  
 VAN HOORN, 147, 154, 163, 166, 170, 179, 193, 194, 195.  
 VANINI (Lucilio), 800.  
 VANTORTE, 460.  
 VARENNE (Marquis de LA), voy. FOUQUET (Guillaume).

VARIGNIEZ (Jean de), seigneur de Blainville, 455.  
 VAUGELAS (Claude-Favre), 417, 581, 586, 781, 789.  
 ——— (Ouvrage de), voy. ALEXANDRE (Traduction de la Vie d').  
 VAUQUELIN DES YVETEAUX (Nicolas), 436, 449.  
 VELSEN (De), voy. OLY.  
 VENCE (Évêque de), voy. GODEAU (Antoine).  
 VENISE (République de), 344, 345, 346, 690.  
 ——— (Ambassadeur de) à la cour de France. voy. MOROSINI.  
 VERBURG (Jean Gedeons), 293.  
 VERJUS (M. de), 375.  
 VETH (M.), 386.  
 VETTORI ou VITTORI (Pierre), 465, 808.  
 VIALART (Charles), évêque d'Avranches, 422.  
 VICTORIUS, voy. VETTORI.  
 VIGNEROT (Marie-Madeleine de), duchesse d'Aiguillon, 505.  
 VILLEMONTÉE (François de), 492.  
 VILLEQUIER (DE), 283.

- VILLESAVIN (M<sup>me</sup> DE), 629.  
 VILLETRY (DE), 422.  
 VIN, 390.  
 VINCENT DE PAUL (Saint), 449, 476, 486.  
 VITRY (Le maréchal DE), 430.  
 VOGELSSANG, ministre, 134.  
 VOITURE (M. DE), dit *le Plastreux*, par Balzac, 411, 421, 442, 444, 488, 540, 663, 664, 679, 683, 684, 685, 687, 690, 693, 694, 696, 699, 705, 706, 711, 712, 716, 790, 803.  
 VOSSIUS (Gérard Jean), 678.  
*VULTU CHRISTI (De)*, ouvrage de Rigault, 599, 632.

## W

- WALDECK (Lettres de Jean de Witt à M. le comte DE), 261, 262, 286, 287, 288.  
 WEIMAR (M. DE), voy. BERNARD, duc de Saxe-Weimar.  
 WELBERG (Seigneur DE), voy. OTTO KRAGH.  
 WERDERMAN, 323.  
 WEST-FRISE (États de), 166, 167, 194, 195, 196, 200, 202, 204, 212, 215, 216, 222, 233, 236, 240, 262, 273, 275, 277, 300, 301, 341, 342, 366.  
 WESTMINSTER (Traité de), 243 à 245.  
 WEYMAN (Sieur), chancelier, 176, 177, 182, 186, 204, 205, 207, 210.  
 WIBERGH, 373, 374.  
 WICQUEFORT, 261, 342, 390.  
 WIGHT (Île de), 284.  
 WIMMENÛM (DE), 161, 162.  
 — (Lettre de Jean de Witt à M. DE), 260.  
 WIRTZ, maréchal de camp, 320.  
 WITT (Jean DE), grand pensionnaire : sa correspondance française, 123 à 368.  
 — (Lettres à), 369, 370, 371, 377, 379, 382, 383, 385, 387, 389, 390.  
 — (Avis secret de Paris, donné à), 374.  
 — (Épouse de), voy. BICKER (Wendela).  
 — (Secrétaire de), voy. NIEUPOORT.  
 — (Éditeur de la correspondance de), voy. COMBES.  
 WITT (Frères DE) : opinion de Chrétien Huygens sur eux, 390.  
 WOUDE (Château de), 264.

## Y

- YORK (Duc d'), voy. JACQUES STUART.  
 YVETEAUX (VAUQUELIN DES), voy. VAUQUELIN.  
 YVON (Robert), seigneur de Saint-Maur 239.

## Z

- ZAYN et WITGENSTEIN (Comte DE), voy. CHRESTIEN.  
 ZÉLANDE (Députés de), 152, 160.  
 — (États de), 155, 156, 157, 159, 161, 169.  
 — (Province de), 298, 371, 372, 386.  
 ZUILESTEIN (Sieur DE), 233.  
 ZULICHEM, 372.  
 ZÛTPHEN, 316.  
 ZWOL (Corneille Janss.), imprimeur, 337, 338.



88-129360



GETTY RESEARCH INSTITUTE



3 3125 01030 1626

